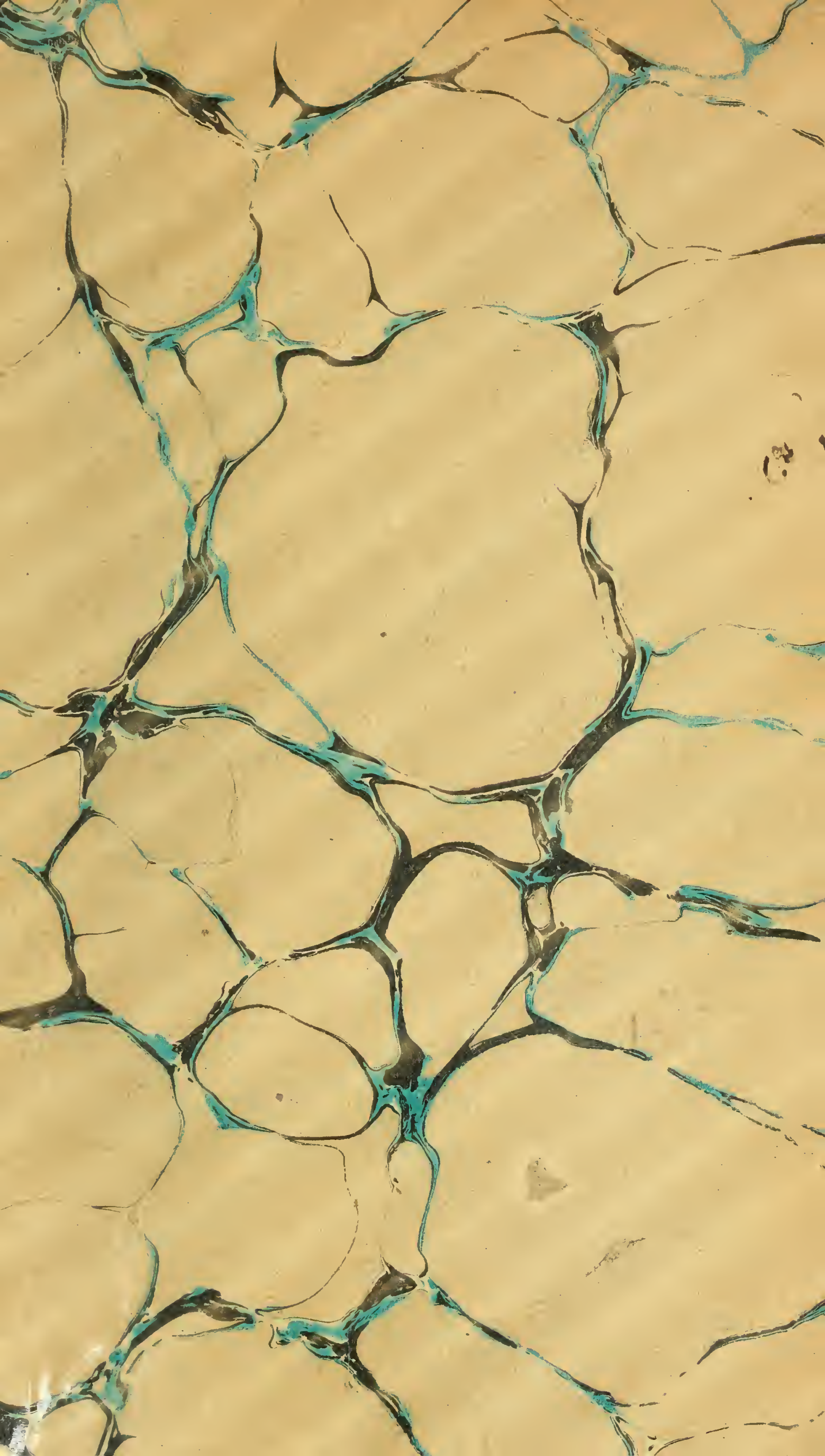
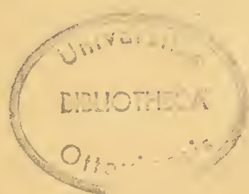




LES

ORATEURS SACRÉS

CONTEMPORAINS

MARSEILLE

IMPRIMERIE SAINT-THOMAS D'AQUIN

J. MINGARDON, DIRECTEUR

LES

ORATEURS SACRÉS
CONTEMPORAINS

CHOIX

DE CONFÉRENCES, SERMONS, HOMÉLIES
PANÉGYRIQUES, INSTRUCTIONS
RETRAITES, DISCOURS DE CIRCONSTANCE, ETC.

PRONONCÉS

Par les plus remarquables Orateurs de notre époque
tant du Clergé régulier que du Clergé séculier

TOME DOUZIÈME





MARSEILLE

IMPRIMERIE & LIBRAIRIE SAINT-THOMAS D'AQUIN
J. MINGARDON, DIRECTEUR
11, PLACE SÉBASTOPOL, 11

—

COURS D'INSTRUCTIONS FAMILIÈRES

Par ANGE RAINERI

DU DÉCALOGUE

SEPTIÈME COMMANDEMENT (SUITE)

DE L'OBLIGATION DE PAYER SES DETTES

Au nombre de ceux qui retiennent injustement le bien d'autrui, il faut, comme je l'ai déjà dit, placer ceux qui ne paient pas leurs dettes.

C'est un point sur lequel j'ai l'intention de vous entretenir spécialement, car c'est un point très commun, quoiqu'on s'en inquiète fort peu. Ce qui est vrai de tant d'autres désordres qui, pour être passés en coutume, perdent toute leur honte et ne produisent plus ni crainte ni remords, est particulièrement vrai de celui-ci. On en est venu à ne plus rougir de se charger des dettes, et à ne plus regarder comme un péché de ne pas les payer.

S'il n'en était ainsi, comment pourraient tranquilliser leur conscience, tant de personnes d'autant plus faciles à emprunter et à prendre de toute main les biens et l'argent, à commissionner des ouvrages et à faire faire des travaux, qu'elles sont plus lentes à payer? Comme elles font, sans scrupule, dettes sur dettes, elles ne se font pas non plus le moindre scrupule de ne pas les payer, ou bien elles les acquittent toutes avec cette monnaie si facile : Je vous paierai : parole qu'elles n'exécutent jamais. Je ne puis comprendre, je le répète, comment il leur est possible d'avoir la conscience tranquille, puisqu'elles manquent par habitude à un tel devoir, et que jamais elles ne s'en accusent en confession.

Pour détromper ces sortes de personnes, voyons quelle est l'obligation de payer ses dettes et combien elle est rigoureuse : mais

surtout détruisons les excuses et les prétextes qu'on a coutume d'alléguer pour s'exempter de l'accomplissement de ce devoir.

Je dois avant tout vous prévenir que je n'entends pas parler ici des personnes tellement pauvres qu'elles sont dans l'impossibilité de payer leurs dettes, celles-là méritent notre compassion et non nos reproches; il faut user envers elles de beaucoup de charité et de discrétion comme nous le verrons plus tard.

Je parle de ceux qui, ayant de quoi, ne veulent pas payer et qui amusent continuellement leurs créanciers par des prétextes mensongers; de ceux qui, n'ayant pas de quoi, ne font pas leur possible pour se mettre à même de payer;

De ceux qui, prévoyant qu'ils ne pourront pas payer les dettes déjà contractées, continuent à en faire de nouvelles;

De ceux enfin qui emploient des moyens iniques et des procès pour faire perdre tout ou partie à leurs créanciers.

Ceux-là retiennent injustement le bien d'autrui et sont dans un état continuel de damnation, puisqu'il s'agit d'un péché grave de sa nature qui, au dire de S. Paul, renferme plusieurs malices à la fois.

1° Malice de vol et de larcin; puisqu'ils retiennent le bien d'autrui contre la juste volonté du maître. En effet, quelle différence y a-t-il entre celui qui, le pouvant, refuse de payer ses dettes et un voleur? Quelle différence y a-t-il pour un marchand, entre voler ses marchandises et ne pas les lui payer après les avoir achetées? N'est-ce pas pour lui le même résultat et la même perte? Et même ici la malice de la rapine se joint encore à celle du vol; puisque non seulement vous retenez ce qui appartient à autrui, mais que de plus vous le retenez par une violence accompagnée d'injures ouvertes; souvent en effet vous ne payez vos créanciers qu'avec des injures, des outrages et des grossièretés. Combien de débiteurs sont pleins d'humilité et de politesse quand il s'agit d'emprunter, et puis, s'agit-il de rendre, ils sont pleins d'orgueil, de mépris et d'outrage.

2° Une malice d'infidélité, de mauvaise foi et de fourberie. Lorsque vous contractez une dette, vous vous engagez à la payer ou à un terme donné si le temps est fixé, ou à la demande de votre créancier, si le temps n'est pas déterminé. En ne payant pas, vous manquez donc à votre parole et à vos conventions; vous trompez votre prochain par des mensonges gravement préjudiciables; et vous le trompez d'autant plus que vous avez mis en œuvre plus d'artifices pour avoir son bien ou son argent.

3° Une malice d'ingratitude; à raison des indignes procédés par lesquels vous payez les bienfaits et les services qu'ils vous a rendus au milieu de vos besoins. Et si le créancier est pauvre, votre crime renferme de plus une vraie cruauté et une véritable inhumanité, par la nécessité de vous courir après et de perdre inutilement son temps: par le refus que vous lui faites d'un bien dont il aurait besoin pour nourrir sa famille, pour continuer son travail et se délivrer des dettes dont lui-même peut être grevé. Or ce péché est alors si

horrible, que l'Écriture sainte le compare à l'effusion du sang et à l'homicide.

A ces péchés que vous commettez vous-même, ajoutez encore ceux que commettent vos créanciers, en se voyant trompés, sans pouvoir recouvrer leur bien. Lorsqu'un créancier, après des instances justes et réitérées, s'en va toujours les mains vides, il faudrait bien un miracle pour qu'il ne se livrât pas aux imprécations et aux blasphèmes, qu'il ne conçût pas une haine violente contre vous, et pour qu'il n'en dît pas du mal en toute occasion. Et combien encore qui, pour ne pouvoir obtenir ce qui leur appartient, sont tentés de prendre le bien d'autrui ! Or Dieu impute tous ces péchés non seulement à celui qui les commet, mais encore à celui qui les fait commettre. Comment pouvez-vous donc vous imaginer que l'omission d'un tel devoir soit une chose légère?

Mais, me dira peut-être quelqu'un, est-ce aussi un grand péché de ne pas payer ses dettes, même lorsqu'on a l'intention de le faire plus tard ?

Voilà la première illusion : elle consiste à se tranquilliser sur une volonté vague, générale et illusoire, qui ne s'effectue jamais. Il y en a tant qui avouent leurs dettes et prommettent de les payer, et qui cependant ne donnent que des promesses ; qui renvoient leurs créanciers d'une époque à l'autre, de Noël à Pâques, de Pâques à la récolte, de la récolte aux vendages ; or vous ne devez pas ignorer que votre obligation pèse continuellement et à tout instant sur vous, à moins que vous ne soyez dans l'impossibilité d'y satisfaire. Le délai même est un péché, dès que ce délai est nuisible à votre créancier ou que celui-ci ne le supporte qu'avec peine.

Mais, répliquez-vous, mon créancier est une personne riche et aisée et il n'a pas besoin de ce que je lui dois. N'importe : votre délai serait plus coupable s'il était pauvre, mais ce délai n'est pas exempt de péché, quoiqu'il s'agisse d'une personne dans l'aisance, puisque vous la privez toujours du droit qu'elle a de se servir de son bien. La justice ne considère pas la personne, mais les droits, et toujours elle nous défend de retenir ce que nous devons aux autres, quels qu'ils soient.

Mais mon créancier ne m'a jamais rien demandé : qu'il se présente et je le paierai : suis-je obligé de le prévenir et d'aller le chercher? Et pourquoi pas? vous répondrai-je. Peut-être a-t-il oublié sa créance ; peut-être, par un excès de modestie et de timidité, il n'ose vous la réclamer, peut-être aussi ne se présente-t-il pas ; parce qu'il l'a déjà fait d'autres fois et qu'il a été mal reçu. Quel que soit le motif qui le retient il n'est pas obligé de demander, tandis que vous, vous êtes obligé d'acquitter votre dette, lors même qu'elle ne vous est pas réclamée.

Toutes ces raisons ne sauraient excuser votre délai. L'unique raison qui puisse vous dispenser de payer, ou du moins suspendre cette obligation, c'est une impuissance véritable et absolue, tant

qu'elle dure. C'est sur ce motif que beaucoup de gens s'appuient ; mais leur impuissance est-elle bien réelle ? Que de fois n'arrive-t-il pas que cette prétendue impuissance est tout simplement un défaut non de pouvoir, mais de volonté !

On dit : « Je n'ai pas, je ne puis. » Je vous comprends, vous n'avez pas pour payer vos dettes ; mais vous avez abondamment de quoi contenter vos fantaisies, vos caprices, votre vanité et vos passions. Remarquez bien, si toutefois vous vous trouvez dans ce cas, que votre position n'est nullement cachée à Dieu ; il vous en avertit dans les divines Écritures : *Si dixerit, vires non suppetunt : qui inspector est cordis, ille intelligit*[1].

Mais je vous accorde pour le moment que vous soyez réellement dans l'impossibilité de payer votre dette, vous devez au moins avoir la volonté sincère de le faire, et par conséquent commencer à vous restreindre de manière à ne pas accumuler dettes sur dettes. Quoi de plus propre à prouver votre mauvaise volonté que de vous charger toujours plus inconsidérement de nouvelles dettes ? Acheter des marchandises à crédit, emprunter de l'argent, lorsque vous êtes moralement sûr que vous ne pourrez jamais les payer ou le rendre, c'est parfaitement la même chose que de les voler.

Vous devez ensuite ne rien négliger pour vous mettre à même de payer vos dettes, restreindre vos dépenses et prendre tous les moyens en votre pouvoir, autrement vous ne pouvez vous tranquilliser la conscience en disant : « Je ne puis pas. » La négligence de ces moyens est un démenti donné à vos protestations et dit que vous pouvez, mais que vous ne voulez pas. Il faut même renoncer aux dépenses de charité et de piété, si la justice l'exige. Les aumônes et les œuvres de dévotion sont excellentes sans doute, mais quand elles sont faites avec votre bien et non pas avec celui des autres. Dieu n'agrée pas, il abhorre même certaines offrandes, parce qu'elles sont faites aux dépens du prochain. Imaginez-vous, après cela, s'il voudra vous permettre de dépenser en fêtes, en vanité et en fantaisies, l'argent qui doit servir à payer vos dettes. Et ne dites pas que les gens de votre condition vivent ainsi ; car, ou ils vivent ainsi aux dépens de leurs créanciers, ou bien ils vivent ainsi de leur revenus : si c'est avec l'argent de leurs créanciers, ils ne sont pas moins coupables que vous ; si c'est, au contraire, avec leurs propres revenus, vous ne devez pas imiter l'exemple de ceux qui sont plus riches que vous, pour faire des dépenses au-dessus de vos moyens. En un mot, si vous ne pouvez payer vos dettes, ne les oubliez au moins jamais, et ne vous contentez pas de les savoir enregistrées dans les livres de vos créanciers. Rappelez-vous-les surtout lorsque vous vous sentez porté à quelque désir de dépenser. Si vous avez quelque argent et qu'un compagnon vous engage à quelque partie de plaisir, dites-vous à vous-même : Cet argent est

1. Prov., XIV, 12.

dû à mes créanciers ; laissons ces amusements et payons nos dettes: *Reddite quæ debetis, reddite.*

Mais non seulement vous devez un paiement prompt et sans retard, autant que possible, mais il doit être entier et sans diminution. Même en payant vos dettes, il peut vous arriver de retenir le bien d'autrui : par exemple, en obligeant votre créancier à un arrangement forcé et involontaire. Je ne parle pas de ces rabais qui sont compatibles avec la justice et l'équité ; mais de ceux que tant de débiteurs arrachent à leurs créanciers. Quand ils se décident à payer, ils entendent rabattre à leur volonté, comme si en payant une dette ils faisaient un cadeau. Et ceci arrive surtout pour les dettes qu'ils devraient le plus respecter, parce qu'ils les ont laissées vieillir par leur propre faute. Quel dédommagement donne-t-on à son créancier pour le préjudice qu'il a supporté en étant si longtemps privé de son bien? Ce sera de lui rabattre la moitié par un trait de vraie friponnerie, en le forçant de consentir à ce rabais et de se contenter de cette misérable partie qu'il reçoit.

Désespérant d'obtenir davantage et craignant de perdre encore le peu qu'on lui offre, il accepte ; mais Dieu le fait-il ce rabais, lui qui se proclame le juge et le vengeur de telles concussions, et qui nous annonce qu'il veut réviser certains comptes?

Mais ils sont encore bien plus condamnables ceux qui cherchent par des moyens injustes à faire perdre à leurs créanciers, ou tout ou partie de leurs créances : soit par des faillites frauduleuses, genre de paiement qui est devenu à la mode, et que pratiquent avec grand plaisir une foule de personnes ; soit par la cession qu'ils font de leurs biens entre les mains de leurs créanciers pour qu'ils se paient, mais cession imparfaite et menteuse, dès qu'elles ont déjà soustrait tout ce qu'il y avait de plus précieux ; soit par des ventes supposées qu'elles produisent ou par des obligations fictives et antérieures, faites dans le but d'annuler ou d'éluder les obligations postérieures et réelles. Que de roueries, d'artifices et de fraudes pour s'enrichir aux dépens et au préjudice du prochain !

Cependant ils sont bien malheureux et bien insensés, s'ils pensent être en sûreté de conscience parce qu'ils ont réussi à conclure un arrangement avec leurs créanciers, et à s'en débarrasser. Cela suffira pour les absoudre au tribunal du monde, et pour n'être plus inquiétés de leurs créanciers ; mais cela ne suffit pas pour être absous devant Dieu, qui n'ignore aucun des artifices par lesquels ils ont placé leurs créanciers dans la nécessité ou de tout perdre, ou de se contenter d'une petite partie de ce qui leur est dû.

Je n'ignore pas qu'une telle doctrine n'est pas agréable à certaines personnes qui aiment à vivre bien et commodément aux dépens d'autrui ; mais qu'elles s'irritent tant qu'elles voudront, nous ne pouvons rien y changer ; par conséquent ou se conformer à ces principes, ou se perdre éternellement.

Ce qu'il y a d'essentiel non seulement pour le vrai chrétien, mais

encore pour l'honnête homme, c'est d'observer la justice et de ne jamais blesser les droits d'autrui. Et cependant combien prétendent être chrétiens sans avoir de la probité! Ils se croient bons chrétiens, parce qu'ils entendent une messe le dimanche avec les autres, et qu'ils font aussi leurs pâques avec les autres. Or peut-on dire qu'on est chrétien quand on se contente de cela, et qu'en matière d'intérêt et de bien on ne fait aucune distinction? Si vous avez un peu de jugement et de raison, décidez-le vous-même.

Après avoir parlé jusqu'ici aux débiteurs, je ne dois pas omettre de donner quelques avis aux créanciers aussi. Ils peuvent pareillement, en réclamant ce qui leur est dû, manquer, et même gravement, sinon à la justice, du moins à la charité. Il faut donc savoir distinguer entre débiteurs et débiteurs, et ne pas les mettre tous sur la même ligne.

Quelques-uns, comme ceux dont je parlais tout à l'heure, manquent de payer, non par nécessité, mais par mauvaise volonté, puisque s'ils voulaient régler leurs dépenses sur leurs revenus et sur leurs gains, ils ne seraient pas obligés de se charger de dettes et, s'ils étaient endettés, ils pourraient s'acquitter sans beaucoup se gêner. Mais la volupté, le jeu, la gourmandise, l'ivrognerie, les divertissements, l'oisiveté et la paresse l'emportent sur toutes les obligations de justice.

Or s'il est question de pareils débiteurs, ils sont très coupables, et ce n'est pas un mal de les menacer, de les poursuivre, et même, s'il le faut, d'arriver aux exécutions, aux expropriations et à la prison. De plus, c'est en quelque sorte une charité, car c'est les forcer à renoncer à leur mauvaise conduite, et puisqu'ils ne veulent pas s'abstenir de ces excès par amour de la justice, on les en retirera au moins par la crainte des châtiments.

Tout au plus, la charité doit-elle nous inspirer quelques égards lorsque cette rigueur atteint non seulement le coupable, mais encore une famille innocente qui a le malheur d'avoir pour chef un dissipateur et un libertin, comme cela arrive souvent.

Mais il y a d'autres débiteurs qui sont incapables de payer par la faute d'un tiers: par exemple, ce pauvre domestique ne peut pas payer son loyer, mais c'est uniquement par la faute de son maître qui ne lui donne pas ses appointements; cet ouvrier ne peut satisfaire à ses créanciers, mais la faute en est uniquement au marchand qui ne lui paie pas ses façons; de même ce marchand ne paie pas les fabriquants, parce qu'il n'est pas payé de ses pratiques. Si le créancier se contentait de recevoir en paiement les créances de son débiteur, tant de gens qui ne peuvent payer leurs dettes, en argent comptant, les paieraient parfaitement par la remise de ces titres; mais c'est là un genre de paiement qui est souvent refusé, parce qu'on ne veut pas, d'un mauvais débiteur, tomber entre les mains d'un autre encore moins solvable.

Avec ces sortes de débiteurs qui sont, par la faute des autres, dans

l'impossibilité de payer leurs dettes, il convient d'user de ménagement et de leur accorder quelques délais. Voulez-vous donc imiter ce barbare créancier dont l'Evangile parle avec horreur ; vous attaquer avec cruauté à sa vie, le prendre par la gorge et le forcer absolument à vous payer à l'instant même ; et tandis qu'il vous supplie humblement de prendre patience : *Patientiam habe in me*[1]; sourd et inflexible à toutes ses raisons et à ses prières, le réduire à la dernière extrémité ? Ce serait assurément là une dureté incompatible avec la charité chrétienne.

Je sais qu'il y a des circonstances où un créancier même charitable se trouve lui-même tellement gêné, qu'il se voit, malgré lui, obligé de poursuivre son débiteur et de le mettre à la misère pour s'en préserver lui-même ; mais, excepté ces cas où l'on ne peut faire autrement, c'est en quelque sorte une cruauté de poursuivre un misérable débiteur qui ne peut payer pour le moment, sans ôter le pain de la bouche de ses enfants. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ce sont précisément ceux qui sont chargés de dettes énormes dont ils ne s'inquiètent nullement, qui sont ordinairement les plus rigoureux à exiger les petites dettes qui leur sont dues. Je remarque, au contraire, que les personnes les plus patientes sont le plus souvent celles qui sont le plus à l'étroit, tandis que les plus sévères et les plus dures sont précisément celles qui sont les plus aisées et les plus riches. Une autre chose enfin qui est pareillement bien surprenante, c'est que les personnes dévotes sont précisément celles qui sont quelquefois les plus difficiles et les plus exigeantes, au grand scandale et à la honte de la piété chrétienne.

Mais vous devez encore être bien plus indulgent et plus charitable quand il est question d'un débiteur pauvre et incapable de payer, et qui est tombé dans cet état sans qu'il y ait ni de sa faute ni de celle des autres. Ce cas n'est pas rare : supposons, par exemple, un pauvre journalier qui se trouve depuis longtemps cloué sur son lit, sans aucune ressource, et obligé de dépenser davantage ; une pauvre veuve, laissée par la mort de son mari avec une nombreuse famille et rien pour les nourrir ; une personne quelconque, réduite par un incendie, un vol, une faillite ou un autre malheur à la plus extrême pauvreté : tous ceux-là, sans qu'il y ait de leur faute, sont dans une impuissance absolue de payer leurs dettes ; et s'ils ne sont secourus par la charité, ils sont réduits à l'inévitable nécessité d'en contracter de nouvelles. Or, ne voyez-vous pas que vouloir être payé de ces sortes de gens, c'est exiger l'impossible, et que poursuivre pour exiger l'impossible, c'est une cruauté, cruauté cependant exercée par tant de gens qui n'ont pas honte de jeter sur la voie publique des familles qui n'ont pas de quoi payer leurs loyers?

Que devons-nous donc faire en pareil cas? C'est alors que nous devons nous rappeler la quatrième demande du *Pater : dimitte nobis debita nostra*, etc. ; c'est-à-dire que nous devons remettre leurs

1. Matth., XVIII, 26.

dettes à nos débiteurs, si nous voulons que Dieu nous remette les nôtres à nous-mêmes. Il est vrai que, par les dettes du prochain, on entend proprement les offenses et les torts qu'on a reçus de lui, et que l'on doit pardonner chrétiennement; mais personne ne me niera qu'on ne puisse aussi entendre les dettes pécuniaires, dans le sens que nous venons de dire.

De quel front, en effet, oserons-nous demander à Dieu la rémission de nos dettes, c'est-à-dire de nos fautes, lorsqu'un pauvre débiteur ne peut l'obtenir de nous et que nous le faisons souffrir et expirer sous le poids de notre rigueur? Pourrons-nous accuser Dieu d'injustice si, à la vue de notre dureté, il est aussi dur et inflexible envers nous? N'a-t-il pas menacé de nous mesurer avec la même mesure dont nous aurons usé pour les autres? *Qua mensura mensi fueritis, remetietur et vobis*[1].

Concluons. Voilà les règles et les principes qne vous devez avoir sous les yeux lorsque vous réclamez ce qui vous est dû. Faites la distinction entre les diverses espèces de débiteurs: il ne faut pas suivre indistinctement la même règle pour tous. On ne peut condamner la rigueur dans certains cas; cependant il est toujours mieux, et plus conforme à l'esprit de Dieu et de Jésus-Christ de tomber dans un excès d'indulgence et de charité que dans un excès de rigueur et de sévérité.

TRAIT HISTORIQUE

Restitution. Alphonse d'Aragon et le vase plein de son. — La restitution du bien d'autrui est absolument nécessaire, de fait ou de volonté; mais elle peut se faire secrètement et sans révélation du coupable. Alphonse, roi d'Aragon, alla un jour chez un joaillier avec plusieurs de ses courtisans. A peine fut-il sorti de la boutique, que le marchand courut après lui, pour se plaindre qu'on lui avait volé un diamant de grand prix. Le roi entra aussitôt chez le marchand avec toute sa suite, et se fit apporter un vase plein de son. Alors il déclara qu'un d'eux avait volé un diamant, et que restitution devait se faire. « Je pourrais vous faire fouiller, ajouta-t-il, mais j'aime « mieux sauver la réputation du coupable; que chacun plonge la main fermée dans « ce vase plein de son et la retire tout ouverte, comme vous me verrez faire. » Il commença le premier, et tous les autres l'imitèrent à leur tour. La cérémonie finie, il fit vider le vase sur la table et le diamant fut retrouvé. Par ce moyen ingénieux il sauva l'honneur du coupable et la restitution était accomplie.

DU DOMMAGE CAUSÉ INJUSTEMENT AU PROCHAIN

D'après la division que j'ai donnée en commençant, on commet le péché de vol en prenant ou en retenant injustement le bien d'autrui, en lui causant injustement des dommages ou en y coopérant. Nous avons suffisamment expliqué les deux premières espèces d'injustices; il nous reste maintenant à faire quelques observations sur la troisième, que les théologiens appellent: *Ex injusta damnificatione.*

Je ne parle pas ici, remarquez-le bien, d'un dommage quelconque, mais d'un dommage injuste, car autrement il ne nous serait pas

1. Matth., VII, 2.

imputable à péché, et par conséquent il ne produirait pas d'obligation de restituer. Il peut en effet arriver qu'il résulte un dommage pour une tierce personne d'une action bonne et permise, et qui ne m'est défendue par aucune raison : dans ce cas, ce dommage ne sera pas injuste. Montrons ceci par un exemple : quelqu'un de votre profession ouvre un magasin dans votre voisinage, et vous, vous dites qu'il vous porte préjudice : c'est très vrai, mais ce n'est pas un préjudice injuste, parce que cet homme a droit de le faire, et à sa place vous pourriez aussi en faire autant. Il faut dire de même de celui qui vous prévient dans une affaire, dans un marché ou dans une ferme que vous aviez en vue, et qui aurait été très avantageuse pour vous. C'est bien là en réalité un préjudice pour vous, mais il n'est pas injuste, car chacun peut licitement prétendre à ces avantages.

De là comprenez l'injustice des plaintes de certaines personnes qui se lamentent comme si elles avaient été injustement lésées. J'entends un marchand crier et tempêter contre un autre, prétendant que celui-ci l'a ruiné et qu'il sera damné s'il ne répare pas les torts qu'il lui a causés : je demande pourquoi ? et j'apprends qu'il a été accusé devant les tribunaux de tromper sur le poids, ou la mesure, ou la qualité des marchandises, et je reconnais en même temps que cette accusation n'est ni fausse ni calomnieuse, mais qu'elle n'est que trop vraie et trop fondée ; cet homme a donc tort de se plaindre. Le préjudice qu'il souffre par l'amende à laquelle il est condamné par le juge n'est pas injuste et il doit l'attribuer à sa mauvaise foi et non à une accusation que son accusateur pouvait déposer sans blesser ni la justice ni même la charité, pourvu qu'en la faisant il n'ait pas eu d'autre but que de se faire indemniser. Combien aussi qui se plaignent en se voyant exclus d'un emploi, d'une maison, d'un héritage, etc., par suite des mauvais renseignements reçus contre eux ! Or si celui qui les a donnés en avait été prié par la personne intéressée et qu'il les ait donnés conformément à la vérité, il n'a pas péché contre la justice, et même il aurait péché contre cette vertu en répondant autrement. Ce qui doit vous prouver que souvent l'amour-propre déraisonne quand il est question de son intérêt personnel.

1° Le dommage est injuste, premièrement, lorsqu'il provient d'une action illicite et peccamineuse de sa nature, d'une action que nous n'avions pas droit de faire. Quel droit, par exemple, avez-vous, en passant par le champ d'autrui, de fouler aux pieds les blés, d'arracher ou de couper des plantes ? Quel droit avez-vous de tâcher ou de couper par pure malice un habit que quelqu'un porte sur soi ? de gâter et de détruire ce qui appartient aux autres ?

2° Le dommage est injuste lorsqu'il provient d'un mauvais conseil donné dans l'exercice des devoirs de son état. Par exemple, un avocat, un magistrat consulté par un client dont la cause est mauvaise, l'engage à entreprendre un procès dispendieux ; qu'il le fasse par

malice, en vue du gain qu'il doit en retirer, qu'il le fasse par ignorance, il est responsable du tort qu'éprouve son client. De même si moi, interrogé comme confesseur, je vous obligeais à une restitution à laquelle vous n'êtes pas réellement tenus, ou bien si je vous en exemptais lorsque vous y êtes tenus, je serais responsable du tort qui résulte de mon avis : dans le premier cas pour vous, et dans le second pour un tiers.

3° Le dommage est injuste lorsqu'il provient d'une ignorance coupable ; telle serait celle d'un notaire qui ferait un acte dépourvu des formalités voulues par le droit, et dont le défaut produirait un notable préjudice pour les parties intéressées ; il faut en dire autant d'un juge qui, par défaut de capacité, prononcerait des sentences injustes.

4° Il est injuste par une négligence coupable, comme serait celle d'un avocat qui, pour ne pas bien s'appliquer à faire valoir les raisons de son client, lui fait perdre son procès.

5° Par une omission peccamineuse, c'est-à-dire par défaut de vigilance, d'attention et de cette soigneuse administration à laquelle votre charge vous oblige. Figurez-vous un domestique paresseux et négligeant qui laisse la maison de son maître ouverte et exposée au voleur, qui consume du bois, du charbon, de la chandelle, sans nécessité : voilà un dommage injuste :

Et ici j'ai deux réflexions à faire, l'une particulière, et l'autre générale. La première, c'est que les magistrats et les juges sont exposés à faire de graves injustices :

Lorsqu'ils refusent de protéger des personnes pauvres et méprisables, quoique leur cause soit appuyée sur de bonnes raisons, ou bien qu'au contraire, par partialité, ils jugent en faveur des causes injustes et insoutenables ;

Lorsqu'ils se laissent entraînés par des présents, ou par l'amitié ou par le sang, à rendre des jugements injustes ;

Lorsque par des raisons particulières, ils traînent en longueur la décision des procès ; qu'ils n'empêchent pas, lorsqu'ils y sont obligés, les vexations des grands, les concussions et les extorsions.

La réflexion générale, c'est qu'il y a beaucoup de choses qui, quoiqu'elles ne soient pas un attentat direct contre le bien d'autrui, deviennent cependant injustement contraires à l'intérêt du prochain : par exemple, des rapports téméraires et indiscrets, des médisances et des calomnies par suite desquelles ce commerçant, ce boutiquier, cette jeune personne, outre le tort fait à leur réputation, ont encore à souffrir un préjudice réel dans leurs intérêts ; ce sont donc là tout autant de torts imputables à votre malice, qui vous imposent une véritable responsabilité.

Et vous ne pouvez pas dire, pour vous excuser, que vous ne retenez aucun bien d'autrui entre vos mains, que vous n'avez retiré aucun profit de cette action, comme si le péché et l'obligation consistaient uniquement dans le profit que vous retirez d'une chose, et

comme s'ils ne venaient pas du dommage causé injustement au prochain. Mais s'il était question de vous et de vos intérêts, vous ne raisonneriez pas ainsi. Quelqu'un, par envie et par jalousie, a mis le feu à votre maison et l'a réduite en cendres, quel profit en a-t-il retiré? Aucun, et cependant pour vous, vous en éprouvez le même préjudice que si on vous l'avait enlevée par un procès injuste. Il n'y a qu'une seule différence entre ces deux scélérats: c'est que le plaideur injuste jouit au moins du fruit de son crime, tandis que l'incendie ne retire aucun fruit de sa méchanceté. Mais le mal est égal de part et d'autre, et par conséquent le péché et l'obligation de restituer sont les mêmes.

Qu'importe donc que vous n'ayez retiré aucun profit du dommage que vous avez causé? Vous êtes un imprudent et un insensé, vous qui vous chargez d'un péché et d'une obligation sans qu'il y ait aucun avantage pour vous; or il y a toujours l'un et l'autre, lorsque vous êtes cause injuste d'un dommage.

C'est un péché non seulement de causer directement un tort au prochain dans sa fortune, mais encore de concourir et de coopérer d'une manière quelconque à ce tort. Cette injuste et coupable coopération peut avoir lieu de plusieurs manières. Les unes sont appelées par les théologiens positives et les autres négatives.

1° Par voie de commandement: par exemple si, ayant des enfants, des domestiques et des inférieurs, vous abusiez de votre autorité sur eux pour leur imposer des commissions pernicieuses. Ces personnes pécheraient sans doute en exécutant vos ordres; mais ce sera vous-même qui serez la cause première et principale du dommage qui en résulte, parce que l'action a été faite à votre instigation et en votre nom.

2° Par voie de conseil, comme il arrive entre des amis et des compagnons dont l'un porte l'autre à un vol en lui montrant la facilité, en lui suggérant les moyens de l'exécuter et la voie la plus sûre pour y réussir. Certains avis que l'on donne à certaines personnes d'ailleurs très disposées à en user, rendent aussi responsable du dommage qui en est la suite.

3° Par voie de consentement, d'adulation et d'approbation, ce qui arrive lorsque quelqu'un n'étant pas encore décidé à faire une injustice et vous demandant votre avis, vous le portez à la commettre, et que vous le décidez ainsi à une chose à laquelle il n'était pas entièrement décidé. Dites de même de celui qui flatte, je veux dire de celui qui, en louant une action injuste, comme une chose glorieuse et digne d'un homme de cœur, et condamnant le contraire comme une bassesse et une lâcheté, fait et dit si bien, qu'il détermine quelqu'un à la commettre. Que de vengeances épouvantables n'ont pas produites de tels engagements et de telles exhortations!

4° Par voie de protection, en offrant asile, sécurité et défense aux mauvais sujets, en recelant et en cachant le bien d'autrui, ou bien en acceptant des dépôts de la part de personnes obérées de dettes et

prêtes à faire faillite, ou bien de celles qui sont actuellement en partage entre elles, comme des frères, des parents ou des sociétaires ; d'où il arrive que l'une ou l'autre partie en éprouve du dommage. Oh! voilà un genre de coopération à laquelle se laissent sottement entraîner une foule de personnes, même braves, pour rendre service et faire plaisir. Priées par un parent ou un ami de recevoir des effets dans leur maison, elles ne savent pas refuser, lors même que l'ensemble des circonstances leur prouve clairement que ces dépôts se font aux dépens d'autrui. Ainsi par bonté et par honnêteté elles chargent gravement leur conscience, et au défaut des coupables, elles contractent elles-mêmes l'obligation de restituer.

5° Par voie de participation, en concourant de concert avec les autres vols et au dommage; en s'aidant ou en prêtant les instruments, en profitant des choses dérobées. Les parents voient quelquefois leurs enfants arriver à la maison avec des choses dont ils ignorent l'origine, ainsi des femmes par rapport à leurs maris ; ce serait un devoir d'ouvrir les yeux et de s'informer soigneusement pour savoir par quels moyens ils ont acquis ces biens ; mais pourvu que le bien entre dans la maison, on est content, on ne cherche rien autre chose; on se tait, on dissimule et on s'occupe d'en profiter. C'est là une insouciance qui est une véritable coopération.

Tous ceux-là coopèrent positivement au dommage du prochain, ils y ont une influence directe. D'autres y coopèrent négativement : ce sont ceux qui, obligés par leur état d'empêcher les vols, ne les empêchent pas : le dommage leur est donc alors justement imputé, puisqu'étant obligés de l'empêcher, il ne le font pas.

Il faut mettre de ce nombre les domestiques, les garçons d'auberges, les commis, les administrateurs des biens d'autrui, qui, instruits des vols et des torts faits à leurs maîtres par les autres domestiques, par les enfants de la maison, par d'autres employés, etc., ne s'y opposent pas et n'en avertissent pas.

On ne veut pas, dit-on, leur ôter le pain; charité mal entendue, excuse qui ne saurait justifier un pareil silence, surtout lorsque vous avez déjà averti les coupables et qu'ils retombent toujours dans les mêmes fautes. Qui doit souffrir en pareil cas? est-ce l'innocent ou le coupable ? S'il perd son pain, c'est bien sa faute.

En un mot, tous ceux qui, par des paroles, ou des actions, ou de simples omissions, sont la cause d'un tort fait au prochain, de manière qu'il leur soit proprement imputable, se chargent eux-mêmes et du péché et de la restitution, toutes les fois qu'ils sont obligés de parler ou d'agir et qu'ils ne le font pas ; car la proposition suivante, qui enseignait le contraire, a été condamnée par Innocent XI : *Qui alium movet aut inducit ad inferendum grave damnum tertio, non tenetur ad restitutionem illius damni.*

Voilà, en abrégé, les différentes manières de faire du dommage au prochain ou d'y coopérer; ce qui prouve évidemment que sans prendre ni retenir injustement le bien d'autrui, on peut cependant,

à raison du tort qu'on a causé, être devant Dieu responsable de ce tort, et être obligé à la restitution.

Ces cas ne sont malheureusement que trop fréquents, parce qu'il n'y a rien de plus commun que de trouver des personnes qui se laissent dominer par la haine, la jalousie et la vengeance, et qui, par conséquent, sont toujours disposées à empêcher le bien du prochain ou à lui faire du mal; parce qu'il n'y a rien de plus commun que de trouver des personnes qui n'ont pas l'attention et la vigilance exigées par leur emploi, ou au moins des personnes qui parlent et agissent sans réflexion, qui ne calculent point du tout les conséquences funestes qui peuvent résulter pour le prochain de leurs paroles et de leurs actions. Il faut avoir toutes ces choses sous les yeux, si nous voulons véritablement observer le commandement de Dieu, non pas seulement de gros en gros, mais avec la perfection qu'il exige.

Il resterait bien des choses à dire sur ce sujet; mais le peu que j'ai dit suffit pour vous faire comprendre que la transgression de ce précepte est très facile, que le nombre des transgresseurs est bien plus considérable qu'on ne pense, et que tous ceux qui se vantent, devant le monde, d'être justes, honnêtes et probes, ne le sont certainement pas devant Dieu.

Mais quelle est la conséquence de ces transgressions? La voici : le même précepte qui nous défend de prendre, de retenir ou de gâter le bien d'autrui, nous ordonne, en cas de transgression, de restituer le bien que nous avons pris, ou de réparer le dommage que nous avons causé : et c'est là le dernier point qui nous reste à expliquer sur cette matière, et dont je vous parlerai plus tard.

Mais, en attendant, nous devons nous examiner très scrupuleusement sur ce point; car il n'y a pas de matière où il soit plus facile de s'aveugler et de se former une fausse conscience que celle qui regarde le bien d'autrui. Voilà pourquoi les fautes de ce genre, quoique très communes et très nombreuses, n'entrent jamais ou presque jamais dans vos confessions. Les personnes même les plus livrées aux affaires et au commerce, s'accusent de toute espèce de péché, excepté des vols et des torts faits au prochain. Or est-il possible qu'il ne leur survienne jamais aucun doute sur la justice et la légitimité de certains contrats, de certains gains et surtout de certains procès qui ne sont nullement conformes à la justice? La raison en est qu'ils ne connaissent pas leurs injustices, ou ne veulent pas les connaître. Et voilà précisément pourquoi les restitutions sont si rares, quoique les vols et les torts soient si communs. On juge ordinairement des choses selon ses désirs et non selon la vérité : ainsi on se met l'esprit à la torture pour trouver des raisons et des prétextes pour se persuader que telle chose est juste et licite, tandis qu'elle est injuste et illicite.

Mais cette fausse persuasion qu'on n'a rien à se reprocher sur ce point, ne saurait justifier devant Dieu. Il suffit d'une seule réflexion

pour nous le prouver : quand il est question d'injustices et de torts commis par les autres à notre préjudice, sans être théologiens de profession, et quelque ignorants que nous soyons, nous savons parfaitement bien les reconnaître, tandis que nous ne savons pas voir les injustices et les torts que nous commettons nous-mêmes au préjudice des autres. Et pourquoi cela? C'est que le même esprit d'intérêt qui nous rend spirituels, clairvoyants et bons logiciens sur les dommages que nous recevons, nous rend aveugles et stupides sur les préjudices que nous causons aux autres. Défaisons-nous donc de cet esprit d'avarice, passion rusée qui pervertit notre jugement et qui est appelée par l'Apôtre « piège et tentation du démon ». Si nous nous revêtions d'un véritable esprit de charité et de justice chrétiennes ; si la piété et la crainte de Dieu, la probité et la droiture de la conscience, étaient, comme elles le doivent être, notre première inquiétude, il n'y aurait pas de danger de nous tromper et de nous faire illusion dans une matière d'une telle conséquence. Sachons nous bien conduire en toute circonstance, ou au moins douter et consulter quelqu'un pour ne pas blesser la justice et charger notre conscience. Soyons au moins toujours disposés à souffrir plutôt un dommage qu'à le causer : disposition essentielle à quiconque veut se conduire en vrai chrétien.

TRAIT HISTORIQUE

Probité récompensée. — Une vieille femme, persécutée par un bourgeois de Rome auquel elle devait quinze écus qu'elle ne pouvait payer, s'adressa dans sa détresse à un cardinal allemand. Le prélat lui donna ordre par écrit de toucher soixante écus chez son trésorier. Le bonne femme, qui ne savait pas lire, fut bien surprise lorsqu'on lui délivra cet argent. « Monseigneur s'est trompé, dit-elle : je n'ai demandé que quinze écus. » Elle court chez son protecteur : « Monseigneur, vous vous êtes trompé en écrivant soixante au lieu de quinze ; votre trésorier ne veut point de votre ordre si je ne prends toute la somme. — Vous avez raison, mon enfant, répondit le cardinal ; je me suis trompé : au lieu de soixante, c'est six cents écus que j'ai voulu mettre. Vous avez une fille pieuse et sage ; cette somme vous servira à l'établir convenablement. »

DE L'OBLIGATION DE RESTITUER ET DE RÉPARER LE DOMMAGE CAUSÉ

Après avoir expliqué les diverses manières dont on peut enfreindre le septième commandement, je passe à la grave et importante obligation qui est la conséquence de la transgression de ce précepte ; je veux parler de la restitution et de la réparation. Ces deux obligations ont pour but, la première de remettre le prochain en possession du bien qu'on lui a pris ou qu'on lui retient injustement, et la seconde de réparer les torts qu'on lui a causés.

La même loi qui nous défend de voler, nous ordonne de restituer et de réparer les préjudices causés : car ne pas restituer et ne pas réparer quand on le peut, c'est faire un tort au prochain et continuer l'action défendue par le même commandement : *Non furtum facies.* Et si tant de gens sont si faciles à faire tort au prochain, malgré l'obligation de restituer, que serait-ce si une telle obligation n'exis-

tait pas, et qu'ils pussent jouir en paix du fruit de leurs injustices, et si celui qui a souffert un dommage n'avait rien à réclamer? La restitution est donc une conséquence juste et nécessaire de la violation du précepte, soit pour protéger la loi elle-même et empêcher qu'elle ne soit si facilement violée, soit pour protéger la personne lésée que l'on doit rétablir en possession de son bien.

Nous avons trois choses à voir sur ce point : 1° combien est étroite et rigoureuse l'obligation de restituer, quelles qu'en soient les difficultés ; 2° les règles à suivre pour la faire ; 3° les prétextes et les excuses que l'on allègue pour s'exempter de restituer ou pour en contester l'obligation.

Et quant au premier point, quoique tous les péchés doivent justement nous faire craindre et trembler, cependant les péchés qui ne nuisent qu'à celui qui les commet, n'inspirent pas tant de frayeur. Une grâce qui touche le cœur, un sincère repentir, une confession exacte et accompagnée de la contrition suffisent pour les effacer. Mais pour les péchés qui nuisent aux intérêts du prochain, oh ! voilà ceux qui sont souverainement à craindre ; car pour en obtenir le pardon, il faut décharger sa conscience du bien mal acquis et faire les réparations nécessaires. Or voilà le pas d'autant plus difficile, qu'il est plus indispensable, et je ne saurais même dire si la nécessité de la faire est plus grande que la difficulté de l'exécuter.

D'abord il n'y a rien de plus difficile que de réparer les injustices commises et de restituer le bien volé. Qui ne le voit? Cette funeste passion qui nous porte si facilement à nous approprier le bien d'autrui quand il n'est pas encore en notre pouvoir, nous tient encore plus fortement liés quand il est entre nos mains. Aussi une fois que nous nous sommes rendus maîtres du bien des autres, et que nous l'avons possédé pendant quelque temps, nous le regardons comme notre propriété, et le coupable attachement que nous avons pour ce bien fait que nous ne pouvons nous résoudre à nous en dessaisir.

En outre, cette fatale passion aveugle et pervertit la raison à un tel point que, comme elle empêche de voir l'injustice lorsqu'on la commet, de même, après l'avoir commise, elle empêche de reconnaître l'obligation qu'on a contractée. Voilà pourquoi on voit quelquefois, non sans horreur, arriver au confessionnal des gens publiquement connus comme usuriers et comme chargés de toutes sortes de trafics et de commerces indignes, et qui cependant se confessent de tout, excepté de ce péché. Supposez même que le confesseur qui se défie justement de leur confession, leur demande s'ils n'ont point quelque chose à se reprocher par rapport à ce point, ils répondent avec un calme effrayant : O mon père, quant à cela, je n'ai rien, absolument rien à me reprocher. Or comment restitueront-ils lorsqu'ils sont arrivés, par un coupable aveuglement, à n'en pas même reconnaître l'obligation?

Et lors même qu'ils en reconnaissent et en sentent l'obligation,

que de motifs les détournent de le faire; la crainte de déchoir de leur rang, l'amour de leur famille et de leurs enfants, un faux point d'honneur, une convenance mal entendue, la gêne que l'on suppose devoir arriver dans le ménage, et que l'on s'exagère par amour-propre : tous ces motifs forment un combat violent et une véritable confusion dans l'esprit, et enchaînent toujours plus fortement dans les pièges du bien d'autrui.

Voilà pourquoi les restitutions sont si rares. L'expérience journalière nous montre une foule de personnes qui prennent, qui fraudent, qui font tort; mais on n'en voit presque pas qui restituent, pas même à la mort. Non pas même à la mort, et je le dis à dessein: car à ce terrible moment, je puis vous le dire par expérience, on répond à tout que oui ; mais à cette fatale obligation de restituer, on répond: je ne puis pas; continuant ainsi à s'aveugler et à se faire illusion jusqu'aux portes de l'éternité, par un abus horrible des sacrements qu'on reçoit et de toutes les exhortations charitables que l'on entend; tant il est difficile de se défaire du bien mal acquis.

Cependant cette difficulté n'en enlève ni n'en diminue la nécessité. Si, d'un côté, ce pas est extrêmement difficile à faire, il est, d'un autre, tellement nécessaire, que sans cela notre damnation est certaine et inévitable. Et, en effet, comment l'éviter pendant que nous gardons le péché sur notre conscience? *Non dimittitur peccatum nisi restituatur ablatum*, vous crient d'une voix unanime tous les théologiens, avec tous les saints Pères. Non, ce n'est plus ici une chose de surérogation et de simple conseil dont il vous soit libre de vous dispenser; ce n'est pas une obligation à laquelle vous puissiez suppléer par des bonnes œuvres ou qui soit susceptible de commutation ; ce n'est pas non plus, comme quelques-uns se l'imaginent, une pénitence que le confesseur impose et qu'il peut diminuer, diviser ou ôter à son gré : c'est un acte de justice, un précepte imposé par la loi naturelle et divine, et aussi immuable que la volonté même de Dieu.

Que nous disent en effet la raison et l'équité naturelle? De ne pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait à nous-mêmes. Or, si on nous avait fait quelque vol ou quelque dommage, ne voudrions-nous pas qu'on nous en fît la restitution ou la réparation?

D'ailleurs, Dieu qui est la justice même, voudra-t-il vous dispenser d'un tel devoir? Il exige au contraire que l'on rende à chacun ses droits et que chacun soit indemnisé dans les torts qu'il a soufferts. Aussi il a pour règle invariable de ne jamais pardonner le péché à celui qui n'accomplit pas l'obligation de la restitution : *Non dimittitur peccatum nisi restituatur ablatum.*

Or, si Dieu ne vous dispense pas de ce devoir, l'Église pourra-t-elle vous en exempter, elle qui tient toute son autorité de Dieu? Quoiqu'elle ait reçu le pouvoir général de remettre toute espèce de péché, et même d'annuler et de commuer les obligations que l'homme

contracte envers Dieu par des vœux ou des serments, elle n'a cependant pas le même pouvoir sur les obligations que l'homme a contractées envers son semblable, dans le cas où la restitution est possible.

Qu'il se présente donc au tribunal sacré un pécheur chargé des péchés les plus énormes, pourvu que ces péchés ne renferment aucune injustice envers un tiers, et par conséquent n'exigent aucune réparation, la sincère douleur du passé jointe à un ferme propos pour l'avenir, suffisent pour que le confesseur puisse l'absoudre en sûreté de conscience : *Remittuntur tibi peccata tua, vade in pace.* Mais si ce pénitent se trouve chargé de gains injustes ou de torts causés au prochain dans sa fortune, qu'il pleure ses injustices tant qu'il voudra, qu'il fasse toutes les promesses les plus sincères de n'y pas retomber, s'il n'a pas la volonté sérieuse et efficace de restituer, il ne sera jamais capable d'absolution et de réconciliation avec Dieu : *Non dimittitur peccatum nisi restituatur ablatum.* Ainsi il faudra dire, et avec raison, que sa pénitence est fausse et sacrilège, parce qu'elle manque d'une condition que Dieu exige essentiellement : *Si res aliena,* disent les saints Pères, *cum reddi potest, non redditur, pœnitentia non agitur, sed fingitur.*

En un mot, nous devons raisonner à peu près sur cette obligation comme nous raisonnons sur le baptême lui-même. Comme pour le salut, ce sacrement est nécessaire *aut in re aut in voto*, ou en réalité ou en désir, si la personne est adulte ; ainsi en est-il de la restitution par rapport au salut. Il faut ou restituer réellement, ou, si l'on est dans une absolue impossibilité, il faut au moins avoir la volonté formelle et efficace de le faire aussitôt qu'on le pourra et par conséquent prendre les moyens pour y arriver. C'est ainsi que la restitution est nécessaire au salut *aut in re aut in voto*, comme le baptême. Et que puis-je vous dire de plus fort, pour vous faire comprendre combien cette nécessité est impérieuse ?

N'allez pas vous imaginer pouvoir arranger autrement les choses avec Dieu. Ayez des indulgences plénières et des jubilés universels, tant que vous voudrez, jamais vos péchés ne vous seront pardonnés, tant que vous retiendrez injustement le bien d'autrui. Et ici combien je voudrais pouvoir détromper certaines personnes qui, chargées du bien d'autrui par d'anciennes obligations, sont aux yeux du public en grande réputation de vertu et de probité, sous prétexte qu'on les voit souvent dans les églises, qu'elles fréquentent les sacrements et que leur conduite est régulière et édifiante. Telle est l'opinion du monde ; il vous loue et vous canonise déjà parce qu'il ignore les obligations que vous avez contractées précédemment en matière de justice ; mais Dieu ne vous juge pas ainsi, lui qui voit certaines vieilles dettes contractées envers le prochain et qui n'ont jamais été payées. Malgré toute la bonne réputation dont vous jouissez, malgré toutes vos démonstrations et votre extérieur de piété, votre état sera toujours abominable devant Dieu, qui n'admet et ne peut

admettre ni compensation ni transaction sur le point des réparations nécessaires.

La comprenez-vous cette doctrine ? En spéculation, tout le monde la connait et la professe ; mais, dans la pratique, tous ne la comprennent pas de la manière qu'il faut l'entendre.

1° Ils ne la comprennent pas ceux qui se croient en sûreté de conscience, sous prétexte qu'ils se sont confessés des injustices et des fraudes qu'ils ont commises, quoiqu'ils n'aient pas même pensé à les réparer; comme si la confession suffisait pour éteindre toutes les dettes et toutes les obligations. Quelle étrange illusion ! La confession n'efface pas ces obligations, elle n'efface pas même le péché lorsqu'on n'a pas la volonté de les accomplir. La raison en est évidente: les péchés ne peuvent être effacés sans une véritable contrition ; mais quand il est question de péchés qui ont causé quelque préjudice au prochain, la contrition est fausse, si elle ne renferme pas la volonté ferme et et formelle d'en réparer les conséquences.

Qu'importe que vous ayez reçu l'absolution ? Pour ne pas juger le confesseur qui vous l'a donnée, quoique ce ministère, comme tout autre, puisse être rempli bien ou mal, je dirai : Peut-être vous avez trompé votre confesseur ou par une fausse promesse de restituer que vous n'aviez pas l'intention de tenir, ou par une protestation d'impuissance qui n'existait pas réellement. Il serait encore possible que, par distraction, le confesseur ne vous ait pas averti d'une obligation que d'ailleurs vous ne pouvez pas ignorer vous-même. Quel qu'en soit le motif, il est évident, d'après ce que nous avons dit jusqu'ici, que vous ne pouvez vous tenir en sûreté sur une telle confession et sur une semblable absolution.

2° Mais cette doctrine doit aussi s'appliquer à ceux qui, contents d'une volonté stérile, ne mettent jamais la main à l'œuvre et ne cherchent jamais à restituer en tout au moins en partie, s'ils ne peuvent pas tout faire pour le moment. Je paierai, je restituerai, je ferai mon devoir ; mais jamais d'effet. Bien loin que de telles gens puissent se tranquilliser sur cette prétendue volonté, au contraire, ils doivent de plus s'accuser de cette injustice qu'ils continuent à commettre en retenant si longtemps le bien d'autrui : *Quia per dilationem restitutioni, committitur peccatum injustæ detentionis*, dit S. Thomas. Ce précepte n'est pas seulement affirmatif en tant qu'il ordonne de rendre, mais il est encore négatif en tant qu'il défend de retenir ; et en ce sens il oblige toujours et à chaque instant à faire la restitution.

Aussi parmi les avis de S. Charles aux confesseurs, il faut remarquer celui-ci où il leur dit que, pour les pénitents qui promettent toujours, sans jamais en venir à l'exécution, ils ne doivent pas les absoudre que la restitution ne soit faite, à moins qu'ils ne donnent des marques extraordinaires d'une volonté tout à fait décidée.

Quelle conclusion tirerons-nous de tout ce que nous venons de

dire? La voici : puisqu'il est tout à la fois et si nécessaire et si difficile de restituer, gardez-vous donc bien en premier lieu de ne jamais vous mettre dans ce cas, en vous chargeant du bien d'autrui : ne soyez pas du nombre de ces gens qui se laissent entraîner à voler par la fausse et trompeuse espérance que leur donne le démon, qu'une fois devenus riches, ils satisferont pleinement à toutes leurs dettes. Insensés, qui vous aventurez dans un défilé si étroit et dont il est si difficile de trouver l'issue !

Si, en second lieu, après un sérieux examen, vous vous trouvez détenteurs du bien d'autrui, ou bien cause coupable de quelque dommage, faites tout de suite les restitutions ou les réparations nécessaires, quoi qu'il puisse vous en coûter. Pour vous y déterminer, méditez bien cette terrible alternative, ou restituer, ou se damner.

J'ai cru devoir insister fortement sur cette obligation, parce que la plupart ne la croient pas aussi sérieuse qu'elle l'est. On aime à se flatter et à se justifier par certains principes qui n'ont pas d'autre fondement que les passions et l'amour-propre. Il était donc de mon devoir de vous bien ouvrir les yeux aujourd'hui, afin que vous n'ayez pas le regret de les ouvrir inutilement un jour.

Mais, alors même qu'on se décide à restituer, on peut encore mal accomplir cette obligation. Quelles sont donc les règles à suivre à cet égard ? C'est le second des trois points que j'ai indiqués ; nous le verrons dans la prochaine instruction.

TRAIT HISTORIQUE

Une restitution. — Un jeune ouvrier avait ramassé sur son chemin un porte-monnaie contenant une assez forte somme en or. Au lieu de porter sa trouvaille chez le commissaire de police de son quartier, il la dissipa en parties de plaisir, et ne s'arrêta que lorsque tout fut épuisé. Cependant le jeune homme ne tarda pas à éprouver des remords en songeant que la somme qu'il avait si follement dépensée eût pu être employée utilement par la personne qui l'avait perdue, et que peut-être cette personne se trouvait dans un grand embarras. Aussitôt il prit la résolution de travailler courageusement et de vivre de privations jusqu'à ce qu'il eût réparé le mal en gagnant l'argent dissipé... Cette résolution, le jeune ouvrier eut la fermeté de l'accomplir. Il a remis dans le porte-monnaie le nombre exact de pièces d'or qu'il en avait retiré, et il a laissé ce porte-monnaie entre les mains du curé de sa paroisse, qui s'est empressé de le déposer à la préfecture de police. Courageux exemple et qui répare noblement la faute. Se relever ainsi, c'est se grandir.

RÈGLES DE LA RESTITUTION

Vous avez bien compris et retenu ce que je vous ai dit dernièrement sur l'obligation rigoureuse et indispensable de restituer ; voyons aujourd'hui comment on doit accomplir cette obligation, ou quelles sont les règles à suivre en matière de restitution.

Les principales règles de la restitution sont relatives à diverses circonstances, je veux dire, à la personne qui doit restituer, à celle à laquelle il faut restituer, à la chose qu'il faut restituer, et enfin au temps où doit se faire la restitution. Je dirai quelques mots sur chacun de ces articles.

La première circonstance regarde les personnes qui sont obligées de la faire. Ce sont premièrement toutes celles qui ont nui au prochain dans ses biens. Comme nous l'avons vu, cela peut avoir lieu de diverses manières, soit en prenant, soit en retenant, soit en gâtant injustement le bien d'autrui, soit en commettant nous-mêmes ces injustices, soit en donnant occasion aux autres de les commettre ; ainsi de ces divers chefs, comme d'autant de sources, découle l'obligation de la restitution.

Cette obligation pèse sur tous ceux qui ont la conscience d'avoir pris le bien d'autrui, ou de le retenir, ou d'avoir été cause de quelque dommage.

Jusqu'ici la chose est claire et évidente et elle ne souffre pas de difficulté. Mais où il peut se présenter une difficulté, c'est lorsque plusieurs ont concouru par ensemble à un dommage. D'après quelles règles devra s'opérer alors la restitution? Je réponds que, dans ce cas, tous sont tenus solidairement à le réparer, c'est-à-dire que chacun des complices est tenu, à défaut des autres, de dédommager entièrement celui qui a souffert, sauf cependant son droit de réclamer ensuite aux autres leur portion du dommage. Car, quoique chacun d'eux n'ait perçu qu'une partie du profit, cependant le tort que le maître en éprouve est imputable à chacun dans sa totalité.

Si l'influence de tous dans ce dommage n'a pas été égale, la restitution oblige en premier lieu celui qui a eu la première et la principale influence. Lorsque celui-ci l'a faite, les autres en sont pleinement déchargés ; mais si l'auteur principal ne la fait pas, l'obligation passe successivement et graduellement aux autres, selon la part plus ou moins grande qu'ils y ont prise. Par exemple, est tenu en premier lieu celui qui a commandé le vol, ensuite celui qui l'a exécuté, puis ceux qui, pouvant et devant l'empêcher, ne l'ont pas fait. Je me borne à ce cas; je me dispense d'entrer ici dans des détails trop minutieux ; votre confesseur saura vous dire, dans les cas particuliers et personnels, comment vous devez vous comporter.

De même, comme les dettes réelles ne s'éteignent pas par la mort du débiteur, mais qu'elles suivent sa succession, tous ceux qui ont part à son héritage sont tenus en second lieu à la restitution, autrement ils deviennent héritiers de l'injustice et coupables du même péché que le voleur et dignes de la même damnation : *Possident agrum de mercede iniquitatis*[1], selon le texte de l'Écriture Sainte.

Plus cette doctrine est vraie d'une part, plus elle est effrayante de l'autre ; car combien de gens devraient quitter leur état et changer de condition, s'ils se dépouillaient du bien mal acquis, des fortunes parvenues par des procès, par des contrats injustes, par des banqueroutes frauduleuses, etc.! Direz-vous que vous n'avez pas à rechercher la conduite de ceux qui vous ont laissé leurs biens ? Cela est vrai, dans le cas où il n'y a aucun motif d'en suspecter la légitimité ; mais lorsqu'il y a de fortes présomptions contre, vous

1. Act., I, 18.

ne pouvez vous dispenser de cet examen. Si vous héritez des droits des défunts, pourquoi ne voulez-vous pas hériter de leurs dettes et de leurs obligations?

La seconde circonstance regarde la personne à qui doit se faire la restitution. La restitution étant un acte de justice commutative par laquelle on remet le prochain qui a été lésé en possession de ce qui lui appartient légitimement, elle doit se faire indispensablement à celui qui a souffert l'injustice, si toutefois il existe, et, à défaut, à ses héritiers. *Necesse est*, dit S. Thomas, *ut ei fiat restitutio, a quo acceptum et damnum;* et c'est un principe de théologie et de droit que la chose réclame son maître : *Res clamat ad dominum.*

Que dire donc de ceux qui, pour se dispenser de restituer, font quelques aumônes aux pauvres à l'intention de ceux à qui ils ont fait tort? Ils s'imaginent payer leurs dettes par cette espèce de compensation; mais ils sont dans l'erreur. Ce n'est pas là une restitution, c'est une commutation arbitraire et injuste que vous n'approuveriez pas s'il était question de vous-même. Si c'était à vous que l'injustice eût été faite, seriez-vous content qu'on vous dédommageât de cette manière; vous tiendriez-vous pour satisfait? Vous me répondrez, et avec raison, que si vous voulez donner une partie de votre bien pour votre âme, vous saurez bien le faire vous-même, et que vous n'avez pas besoin que les autres viennent disposer à leur gré de ce qui vous appartient.

Tel est cependant le moyen qu'une foule de personnes prennent, surtout à l'article de la mort. Voilà un homme qui veut jouir de ses injustices pendant qu'il vit; arrivé à la mort, il fait dans son testament quelques legs aux pauvres, aux hôpitaux, aux églises, etc., pour décharger son âme de ses injustices. Illusion, grossière illusion ! Lorsque l'on connaît les personnes à qui l'on doit restituer, c'est à elles qu'il faut le faire. Les aumônes, les œuvres pies, les pieuses fondations sont des choses bonnes et excellentes; mais il faut les faire avec votre bien et non avec le bien d'autrui : *Honora Dominum de tua substantia*[1]. On n'achète pas le ciel avec des offrandes volées, et Dieu ne reçoit pas des présents trempés dans les larmes et arrosés du sang de ceux à qui ils sont dus.

J'ai dit : quand les personnes lésées sont connues; en effet, les restitutions auxquelles vous êtes obligés peuvent être de deux sortes : tantôt ce sont des choses certaines, et tantôt des choses incertaines.

Il vous arrivera quelquefois de savoir que vous avez telle somme à restituer, mais vous ne savez à qui, parce que vous ne connaissez pas la personne à qui vous devez; ce qui a lieu pour ceux qui s'approprient les choses trouvées ou bien qui ont fait des torts considérables, mais en prenant peu à la fois, par exemple, en vendant à faux poids, ou à des prix excessifs et injustes. Dans ces cas et autres semblables, il est permis de convertir la restitution en bonnes œuvres pour le bien des créanciers. Cependant, il faut bien

1. Prov., III, 9.

remarquer que cette conversion n'est pas laissée à l'arbitrage du coupable, mais il appartient au confesseur de la déterminer.

Mais si la personne à qui on a fait tort est connue, je vous le répète, on ne peut alors recourir à cet expédient; c'est à elle ou à ses héritiers que la restitution doit absolument être faite.

Cependant, il n'est pas nécessaire que vous la fassiez vous-même en personne; vous pouvez, si vous craignez pour votre réputation ou votre honneur, la faire faire par d'autres. Quelle que soit la voie par laquelle le bien arrive à son maître, pourvu qu'il lui arrive et qu'il soit dédommagé, peu importe. Vous n'ignorez pas qu'il y a mille moyens secrets pour la faire, sans exposer votre réputation. Servez-vous, si vous le voulez, de votre confesseur, ou d'une autre personne de confiance.

Mais il ne suffit pas de restituer ce que l'on doit; il faut de plus rendre tout ce que l'on doit. Autre circonstance à remarquer: la restitution doit être entière dans son objet et non partielle.

1° Il faut donc restituer le bien d'autrui tel que vous l'avez, si vous le possédez encore, ou tel qu'il existe dans ses effets, si vous ne l'avez plus; car il peut se faire qu'en consumant le bien d'autrui vous ayez épargné le vôtre. Cette règle est également applicable à celui qui possède le bien d'autrui de mauvaise foi et à celui qui le possède de bonne foi, lorsqu'il remarque que ce bien ne lui appartient pas. Tant l'un que l'autre doit le rendre à son maître, en nature et non en valeur; car le maître a un droit spécial sur son bien pendant qu'il existe. S'il n'existe plus, vous devez en payer la valeur. Il y a cependant cette différence entre le possesseur de bonne foi et le possesseur injuste, que si, la bonne foi durant, la chose a péri entre vos mains sans que vous en ayez retiré aucun profit, vous n'êtes tenu à aucune restitution, tandis que le possesseur de mauvaise foi doit restituer la valeur de la chose de quelque manière qu'elle ait péri, que ce soit par sa faute ou par accident.

2° Bien plus, l'injuste usurpateur se rend responsable de toutes les conséquences qui ont été la suite de son injustice. Par conséquent, il est tenu à payer tout le profit que le maître aurait retiré de sa chose, les dépenses nécessaires déduites: il est obligé, en outre, de réparer tous les préjudices que lui a causés la privation de son bien. Un homme, par exemple, a dû s'imposer des dépenses excessives, se charger de dettes ruineuses, vendre ses meubles à perte, se voir sans travail pendant des semaines et des mois: qui doit répondre de tous ces préjudices? Vous qui en avez été la cause injuste; ils vous sont tous imputables. C'est donc une obligation pour vous de les réparer.

Mais, direz-vous, voilà une chose bien difficile et même inextricable. Vous avez raison: mais c'est, vous répondrai-je, une justice rigoureuse: en effet, la justice exige qu'il y ait proportion et égalité entre l'injure faite au prochain et la réparation qu'il reçoit. Cette décision est fondée sur la nature même de la restitution qui exige

que le prochain soit remis dans le même état que si le vol ou le tort ne lui avait pas été fait. Puisque ce sont là des devoirs de conscience si rigoureux et si difficiles, il faut donc bien se tenir sur ses gardes pour ne pas s'en charger ; mais, une fois l'injustice commise, il ne reste d'autre moyen de salut qu'une entière réparation ; à moins qu'on ne préfère s'adresser au créancier même, pour traiter avec lui s'il y consent.

Beaucoup de personnes, ne pouvant tout restituer en une seule fois, rendent peu à peu et par partie : en cela elles font très bien. Mais elles commencent et continuent ainsi pendant quelque temps, puis elles cessent et n'y pensent plus. Or, si la somme que vous redevez est encore considérable, vous restez toujours coupable de péché grave.

La quatrième et la dernière circonstance est celle du temps où la restitution doit se faire. Or je dis qu'elle doit se faire le plus tôt possible. Tout délai qui n'est pas fondé sur un juste motif est la continuation du péché, tant à raison du dommage que continue à éprouver le maître, que par la transgression que l'on continue à faire du précepte qui défend de retenir le bien d'autrui. Entre prendre et retenir injustement le bien d'autrui, il n'y a pas la moindre différence. Par conséquent, d'après l'opinion des théologiens même les plus relâchés, vous commettez un nouveau péché toutes les fois que, vous rappelant votre obligation et pouvant l'accomplir, vous ne le faites pas.

J'ai dit cependant : tout délai qui n'est pas fondé sur un juste motif; or un juste motif de différer la restitution, c'est le consentement du créancier manifesté ou prudemment supposé ; une grave nécessité pour vous ou votre famille, et enfin un préjudice notable qui en résulterait pour vous; pourvu toutefois que votre créancier ne se trouve pas dans une égale nécessité, auquel cas sa nécessité doit être préférée à la vôtre. Dans ces différentes circonstances, vous pouvez, d'après l'avis de votre confesseur, la différer licitement, et ce délai ne pourra s'appeler injuste, puisque alors il n'est pas contraire à la volonté du créancier, ou qu'il y aurait tort de s'y opposer. Ces cas exceptés, il faut restituer tout de suite et sans délai.

Que devrons-nous donc dire de ceux qui renvoient à la mort les restitutions dont ils sont chargés? Beaucoup de gens s'imaginent résoudre la difficulté en disant : Je réglerai puis mes affaires à la mort et j'en chargerai mes héritiers. Oh ! sans doute mieux vaut tard que jamais : cependant il y a bien à craindre pour leur salut, et pour deux raisons principalement.

La première, c'est qu'en continuant, tant qu'ils vivent, à retenir injustement le bien d'autrui, ils accumulent péché sur péché, et l'abandon qu'ils font de ce bien à la mort, alors qu'il ne leur est pas possible de le garder plus longtemps, est une preuve incontestable que la nécessité a plus de part à cette restitution que la volonté. Cela est si vrai, qu'on voit assez souvent des malades qui, après

avoir montré sur ce point d'excellentes dispositions dans le cours d'une maladie grave, une fois revenus à la santé, ne pensent point du tout à les effectuer, preuve évidente que ces résolutions, comme tant d'autres, ont été l'effet, non pas d'un véritable et sincère changement de volonté, mais uniquement du danger dont ils étaient menacés; voilà pourquoi elles ont disparu avec ce danger.

La seconde raison, c'est qu'on s'expose à ne pas même la faire à la mort. Outre que vous pouvez être surpris par une mort imprévue, sans avoir le temps de faire aucune disposition, qui vous assure que vos dispositions, si vous en faites, seront fidèlement exécutées? C'est être dans une grossière erreur que de se fier plus en matière d'intérêt à la conscience et aux mains des autres qu'aux siennes propres. Mais si vous n'avez pas vous-même la force de vous résoudre à restituer ce que vous devez, vous qui êtes le coupable et qui en comprenez l'indispensable nécessité, comment pouvez-vous espérer que les autres y seront plus disposés que vous? L'attachement désordonné que vous avez pour le bien d'autrui, vos héritiers ne l'auront-ils pas encore plus, eux qui, avant de le recevoir, commencent déjà à le regarder comme leur propriété, comme un bien légitimement acquis?

Ne vous laissez donc pas séduire par cette idée de restituer à la mort. Faites-le tout de suite ; faites ce sacrifice à Dieu dans le temps qu'il vous l'ordonne, dans ce temps où il peut encore vous être méritoire à vous et agréable à Dieu.

On ne manque pas cependant de prétextes et d'excuses pour s'exempter de faire les restitutions dont on est chargé, prétextes et excuses sur lesquels on s'appuie pour étouffer les remords de sa conscience et s'endormir sur cette obligation. C'est le dernier point à traiter sur cette matière: il s'agit d'examiner sérieusement la valeur de ces excuses; c'est ce que je ferai dans la prochaine instruction.

TRAIT HISTORIQUE

L'officier et l'artisan. — Un brillant officier tartare, entrant à cheval par une des portes de Pékin, laissa tomber sa bourse. Un pauvre artisan chinois, qui avait le bonheur d'être chrétien, la ramassa et courut après le cavalier pour la lui rendre. Mais l'officier, jetant un regard de mépris sur cet homme qui osait le suivre, mit son cheval au galop. Le chrétien continua de courir, et il entra dans la maison devant laquelle il avait vu de loin le cavalier s'arrêter. Celui-ci lui dit avec une colère hautaine: « Qui es-tu et que veux-tu donc? — Seigneur, vous avez perdu votre bourse à la porte de la ville: la voici. — Pourquoi me la rapportes-tu? Tu ignores donc que les lois de l'Empire permettent de s'approprier tous les objets perdus. — Je le sais, seigneur, mais je suis chrétien, et ma religion m'oblige à rendre tout ce que je puis trouver. » Cette réponse piqua la curiosité du Tartare; il alla trouver le missionnaire catholique, se fit instruire des mystères de la foi et devint un zélé chrétien.

VAINS PRÉTEXTES QUE L'ON ALLÈGUE POUR S'EXEMPTER DE LA RESTITUTION

Il me reste à examiner les prétextes et les excuses que l'on allègue pour se dispenser de l'obligation de restituer. Il y en a trois

principales : une prétendue impossibilité ; un droit supposé de se maintenir dans les convenances de son état ; et enfin une crainte mal entendue de ruiner sa famille. Examinons-les successivement.

Il est de la dernière importance de les bien peser, car il serait inutile de reconnaître la rigoureuse nécessité de restituer, si, dans la pratique, vous vous ménagez toujours quelque excuse pour vous défendre et l'éluder entièrement.

Premièrement une prétendue impossibilité. C'est la raison que donnent le plus ordinairement les pénitents, lorsqu'ils sont poussés par les confesseurs à réparer ou restituer le bien d'autrui. Je le voudrais bien, disent-ils ; mais vraiment je ne le puis pas, je n'en ai pas les moyens. Que voulez-vous que je vous dise? Si réellement vous ne pouvez pas, il n'y a plus d'obligation pour vous, car il n'y a aucune loi divine ni humaine qui vous oblige à l'impossible. Cependant il y a plusieurs observations à faire sur ce point :

1° Quand il est question de dettes, si l'impossibilité vous dispense d'un paiement immédiat, elle n'excuse pas les grossièretés avec lesquelles vous accueillez et renvoyez vos créanciers. S'ils ne vous est pas possible de les payer, il ne vous est pas impossible de les traiter avec politesse et humilité : si vous ne pouvez être un bon payeur, vous pouvez au moins être suppliant et respectueux.

1° Votre impuissance, si elle est réelle et légitime, vous dispense bien pour le moment de l'obligation de la restitution ; mais elle ne détruit pas totalement cette obligation. Elle ne fait que la suspendre tant que dure cette impossibilité, de sorte que si elle vient à cesser et que vous ayez ensuite de quoi restituer, lors même qu'il se serait écoulé des années et des années, votre obligation renaît ; et si vous ne l'accomplissez pas, dès qu'il est question d'une matière considérable, vous retombez dans un état continuel de péché et de damnation.

Aussi ils me font vraiment compassion ces chrétiens qui, étant obligés depuis fort longtemps à payer une dette, à réparer un dommage, en un mot à quelque restitution, sous prétexte qu'un moment ils ont été dans l'impossibilité de le faire, ils n'y pensent plus du tout, quoique leur position ait changé ; comme si leur obligation s'était éteinte pour toujours et radicalement, avec cette impossibilité passagère.

Cette doctrine est spécialement applicable à ces gens qui se rélèvent, après avoir été, par des faillites, dispensés de payer leurs dettes à leurs créanciers. Si la faillite a été frauduleuse, comme elle l'est ordinairement, tous les théologiens conviennent qu'ils ne peuvent se reposer en conscience sur le jugement absolutoire des tribunaux, parce qu'elle est fondée sur la fraude et le mensonge. Si elle est l'effet de la bonne foi et du malheur, ils y sont encore tenus, selon l'opinion la plus commune, et cela par la raison que le jugement du tribunal n'a pas d'autre but que de mettre un terme aux procès et aux poursuites, et non pas de nuire aux créanciers qui ont cédé une partie de leurs droits involontairement et par nécessité.

3° Il faut voir si cette impuissance est totale ou seulement partielle : je veux dire si, ne pouvant restituer le tout, vous ne pouvez pas au moins restituer une partie.

L'obligation de restituer est une obligation divisible, de sorte que celui qui ne peut payer toute sa dette doit au moins payer la partie qu'il peut. Voyez donc combien ils sont dans l'erreur ceux qui, sous prétexte qu'ils sont incapables de satisfaire entièrement, prennent le parti de ne rien rendre.

Mais cette impossibilité que l'on allègue si souvent est-elle vraie, légitime et réelle? Voilà le point essentiel. C'est bientôt dit: Je ne puis pas, les dépenses journalières qui me sont imposées, ma position personnelle, ne me le permettent pas. Or il s'agit de savoir si cette excuse qui passe pour belle et bonne devant les hommes, qui ne peuvent contrôler nos comptes, est également recevable devant Dieu. Oh! combien la plupart du temps cette prétendue impuissance est fausse, imaginaire et chimérique.

En effet, comment admettre cette impuissance dans une personne qui, dans le temps même qu'elle s'imagine n'avoir pas de quoi payer ses dettes, trouve abondamment de quoi dépenser en amusements, en fêtes, en luxe, en débauche et en vie licencieuse? Comment concilier cette impuissance avec tant de dépenses inutiles et extravagantes? Ces personnes doivent penser sérieusement à leur état, et bien prendre garde de ne pas se tromper elles-mêmes par de tels mensonges, et par conséquent de ne pas rendre leurs confessions mauvaises et sacrilèges, et leur damnation sûre et certaine.

Il est au moins certain et indubitable qu'il est absolument nécessaire d'avoir la volonté de restituer. Il faut donc se restreindre, éviter toute dépense superflue, et même, s'il le faut, rendre quelque chose sur les dépenses de convenance : il faut donc régler avec plus de soin ses affaires, travailler davantage, afin de se mettre à même de s'acquitter envers ses créanciers: voilà des marques non équivoques d'une volonté sincère.

Si vous pratiquez fidèlement tous ces moyens, et que, malgré tous ces efforts et tous ces sacrifices, vous ne puissiez jamais parvenir à faire les restitutions dont vous êtes chargés, pendant que dure une semblable impuissance, accompagnée de cette volonté efficace, vous pouvez être tranquille et en paix ; mais si, au contraire, vous êtes du nombre de ceux qui négligent tous les moyens, vous ne pouvez assurément pas vous tranquilliser, car dans ce cas, ou votre impuissance n'est pas réelle, ou bien elle est certainement volontaire et coupable. Mais passons à une autre classe de personnes.

D'autres disent que, s'ils voulaient restituer ce qu'ils doivent, ils seraient obligés de se perdre aux yeux du monde, de déchoir de leur état et de leur condition. Eh bien! qu'importe?

Premièrement, il ne faut pas mettre au nombre des choses nécessaires ce qui ne sert qu'à fomenter les passions, le luxe, l'ambition et les amusements. Si toutes ces dépenses sont condamnables dans

ceux qui les font de leurs propres revenus, à plus forte raison le seront-elles dans ceux qui les font aux dépens des autres.

Quelles que soient d'ailleurs votre position sociale et votre condition, je dis, en second lieu, qu'il ne vous est pas permis de les soutenir au préjudice du prochain. L'état que vous devez conserver de préférence à tout autre, c'est l'état de chrétien. Il n'est pas nécessaire que vous fassiez plus ou moins figure dans le monde; mais il est nécessaire que Dieu soit obéi, que la justice soit observée, et que chacun possède son bien; si vous ne pouvez donc soutenir votre rang dans le monde qu'au préjudice de votre état de chrétien, vous devez renoncer au premier pour conserver le second.

Et puis enfin, comment pouvez-vous appeler vôtre un état qui est appuyé sur le bien d'autrui et non pas sur le vôtre? N'équivoquez donc pas: déchoir d'un rang auquel on s'est élevé par des injustices, ce n'est donc pas proprement déchoir, mais c'est rentrer dans sa première condition, et cette décadence n'est pas un titre qui puisse vous décharger de vos dettes.

Mais, dites-vous, que deviendra notre réputation? Que dira le monde? Votre réputation? Le monde? Et votre âme, Mes chers Frères, et votre salut n'est-il pas plus important que votre réputation et que le mépris et les bavardages du monde? Or vous ne pouvez sauver votre âme ni assurer votre salut si vous ne restituez pas. Voilà surtout à quoi vous devez penser, et non pas au monde et à votre réputation.

Si vous voulez vous occuper de votre réputation et du monde, vous pouvez aussi vous en occuper, mais pour faire les restitutions auxquelles vous êtes tenus. Car pouvez-vous ignorer ce que le monde lui-même dit de certaines personnes qui vivent d'injustices, qui ont des dettes et des obligations auxquelles elles n'ont jamais satisfait, et qui prétendent tenir un rang élevé, se distinguer et figurer aux dépens d'autrui? Ne sont-elles pas un sujet continuel de murmures, de sarcasmes, de satires, et un objet de véritable exécration? En faisant donc les restitutions auxquelles vous êtes obligés, vous assurerez beaucoup mieux et votre réputation et votre conscience. D'ailleurs, la vraie réputation ne repose pas sur certaines apparences purement extérieures, mais sur la probité, la droiture et l'honnêteté.

Enfin, il y en a d'autres qui me paraissent encore plus dignes de compassion; ce sont ceux qui disent: Si je restitue, je mets mes enfants et ma femme à la misère. Assurément une pareille raison est capable de vous toucher le cœur, de vous tourner la tête et de vous faire reculer quand il est question du sacrifice du bien d'autrui que Dieu exige de vous. Cependant, cette pitié est une pitié ennemie de vous-même, que vous ne devez pas écouter.

D'abord parlons bon sens et raison; qu'est-ce que cela veut dire? en deux mots cela veut dire que vous préférez vous damner que de

laisser vos enfants dans la gêne. Mais quelle folie de vouloir vous rendre éternellement malheureux, afin de laisser vos enfants dans l'aisance pour quelques jours! Encore pourvu que vous y parveniez, car souvent le bien mal acquis, par une juste malédiction, porte avec lui un principe de ruine, un germe de malheurs et d'infortunes même temporelles.

Remarquez d'ailleurs bien ceci : ou vos enfants sont sages, timorés, chrétiens et pieux envers vous, et alors ils doivent plus tenir à votre salut éternel qu'à leur bien-être temporel ; ou vos enfants ne sont pas tels que je viens de dire, et ils préfèrent leur intérêt temporel à votre salut, et alors ils sont indignes de vous et de vos soins. Quelle serait donc votre folie de vous perdre éternellement pour enrichir des enfants perfides et dénaturés !

Vous exposez en outre à la damnation vos propres enfants ; car le bien, passant de vos mains dans les leurs, ne change pas de nature. L'obligation de la restitution ne meurt pas avec vous, mais elle passe à vos enfants, tant que le vice radical des biens que vous leur transmettez n'est pas invinciblement ignoré d'eux. Je dis donc que, ou ils sont disposés à faire le sacrifice que vous n'avez pas eu le courage de faire, et, dans ce cas, vous vous damnez sans nul avantage pour eux ; ou ils continuent à retenir de mauvaise foi le bien qu'ils ont hérité de vous, et alors ils se rendent complices de votre injustice en cette vie, pour être les compagnons de votre éternelle damnation en l'autre. Et cela s'appellera piété filiale, et cela ne s'appellera pas plutôt une haine mortelle?

Mais ici reviennent les motifs humains. Je suppose un homme en danger de mort, surveillé par des parents intéressés qui entourent son lit : comment faire dans une position si délicate, pour ne pas porter atteinte à sa réputation ? Ayez une volonté sincère et efficace de faire votre devoir, ce sera ensuite à votre confesseur à vous suggérer, dans sa prudence et sa sagesse, les moyens convenables pour concilier le soin de votre réputation avec la sûreté de votre conscience.

Il faut dire la même chose de celui qui, par une série de vols, d'injustices et de fraudes, se trouve engagé dans un labyrinthe et dans un chaos d'obligations inextricables. S'il a le temps, qu'il examine bien et qu'il suive le conseil de quelque personne sage ; s'il n'a pas le temps, qu'il s'en rapporte à l'avis de son confesseur. Mais il est infiniment à désirer qu'il n'attende pas les derniers moments, et qu'il ne parte pas de ce monde sans avoir rempli ses obligations.

Concluons : toutes les excuses que nous avons exposées jusqu'ici prouvent et confirment toujours plus la difficulté d'arriver à faire les réparations nécessaires ; mais elles n'en détruisent pas la nécessité. Il n'y a qu'une véritable et absolue impossibilité qui puisse vous en dsipenser, ou bien la condamnation volontaire de la personne à laquelle vous avez fait tort. Dans tous les autres cas, pour

quiconque veut se sauver, l'obligation de restituer reste inviolable : car, je le répète, *Non dimittitur peccatum, nisi restituatur ablatum :* ou restituer ou se damner.

Comment est-il possible cependant qu'une pareille alternative, une alternative qui décide de tout, fasse ordinairement si peu d'impression ? Ou l'on ne croit pas cette obligation, ou l'on n'en comprend pas l'importance. Ajoutons donc quelques réflexions qui nous feront mieux sentir l'excès de notre aveuglement. Dites-moi, je vous prie, si, vous réveillant pendant la nuit, vous vous aperceviez que votre maison est tout en feu, que feriez-vous dans une si horrible position ? Assurément vous penseriez aussitôt à ce trésor, à cet argent, à ces biens auxquels vous êtes si attachés. Mais quoi ! si vous vous trouviez dans l'horrible danger d'être suffoqués par la fumée, ou dévorés par les flammes, ou ensevelis sous les ruines de votre maison, quel que soit l'attachement que vous avez pour vos biens, n'est-il pas vrai que vous abandonneriez tout au feu pour fuir et vous mettre en sûreté vous-mêmes ? Oui, certainement : tel est l'amour de la vie, et telle est la crainte du danger où vous êtes de la perdre.

Mais c'est là que j'attends votre foi. Comment ! pour sauver la vie de votre corps, une vie qui finira tôt ou tard, vous sacrifiez tout sans exception ; et pour sauver la vie de votre âme, une vie qui doit durer éternellement, vous ne pouvez vous décider au sacrifice d'un peu d'argent ? Vous craignez tant le feu de ce monde, que vous voulez l'éviter à tout prix ; et vous redoutez si peu le feu de l'enfer que vous ne voulez pas faire un bien moindre sacrifice pour vous en préserver ? Que conclure de là ? Je le répète, ou que vous n'avez pas la foi, et alors il est inutile de vous parler, ou bien que vous ne comprenez pas le danger qui vous menace.

Méditez donc sérieusement ce danger ; comprenez bien ce que c'est que mourir en réprouvé, qu'une condamnation au tribunal de Dieu, un feu éternel, une éternelle séparation de Dieu, et je ne doute pas que vous ne vous décidiez courageusement et sans délai à faire le sacrifice que Dieu exige de vous.

Le bien d'autrui que vous retenez ne peut rester votre propriété qu'un temps bien court : bientôt il passera en d'autres mains. Sachez donc le quitter avant qu'il ne vous quitte : quittez-le pour rentrer en grâce avec Dieu, et pour vous rendre digne de ses miséricordes et en cette vie et en l'autre. Autrement, de cet étang de feu dans lequel vous vous trouverez un jour plongés, quels tristes et affreux regards ne jetterez-vous pas, pendant toute l'éternité, sur ce bien fatal qui fut la cause de votre réprobation !

TRAIT HISTORIQUE

L'usurier sur son lit de mort. — Un usurier, se voyant près de mourir, fit appeler un confesseur. Celui-ci lui imposa tout d'abord une complète restitution. « Mais que deviendront mes enfants ? s'écria le malade. — Le salut de votre âme doit vous être plus cher que la fortune de votre famille, répliqua le confesseur. — Non, je ne puis me résoudre à ce que vous exigez, reprit le moribond, et j'en courrai les risques. » Et sur

ces paroles, ayant fait un effort pour se tourner vers la muraille, il rendit le dernier soupir. Quelle mort! Combien elle doit faire trembler ceux qui doivent les biens qu'ils possèdent à la fraude et à l'injustice!

Voir un autre discours sur le Septième Commandement dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XXVII, p. 753.

HUITIÈME COMMANDEMENT

DU MENSONGE

Il y a six choses que Dieu hait, et il y en a une septième qu'il déteste : celui qui profère des mensonges. (Prov., VI.)

Dans les derniers commandements que je vous ai expliqués, Dieu nous défend de nuire au prochain de quelque manière que ce puisse être, par des paroles ou par des actions, soit dans sa vie, soit dans sa personne, soit dans son honneur, soit dans ses biens ou sa fortune. Dans le huitième, il nous défend de l'offenser par nos paroles, soit en faisant des dispositions contraires à la vérité, soit en tenant des discours capables de nuire à sa réputation. La réputation est encore une autre espèce de bien que tout le monde estime, et dont plusieurs sont même si jaloux, qu'ils préfèreraient mourir que de vivre dans le déshonneur.

Voyez donc combien Dieu est un bon père, puisque dans tous ses saints préceptes il n'a pas d'autre but que notre bien, et non seulement notre bonheur éternel, mais encore notre bonheur temporel. Voyez aussi combien ce commandement est étendu, puisqu'il défend tous les péchés de paroles qui peuvent offenser le prochain.

Je les expliquerai successivement chacun en particulier; mais pour fondement de tout ce que j'ai à vous dire sur cette matière, je crois devoir, avant tout, vous rappeler cette sentence de l'apôtre S. Jacques, par laquelle il nous déclare que, pour être condamné, il n'est pas nécessaire de transgresser tous les commandements, mais qu'il suffit d'en transgresser un seul : *Si quis totam legem Dei servaverit, offendat autem in uno, fit omnium reus* [1]. Cette sentence s'applique bien à tous les autres préceptes, puisqu'on ne peut pas en négliger un seul sans exposer son salut éternel; mais je vous la rappelle spécialement à l'occasion de celui-ci, par la raison que les chrétiens font en général peu de cas des péchés de la langue : aussi certaines personnes, que l'on peut appeler exemplaires sous tous les autres rapports, sont cependant chargées de péchés sur ce point : de murmures, de censures, de paroles mordantes et injurieuses, de rapports, de confidences imprudentes, préjudiciables, dévoilant des choses qui devraient rester secrètes. Mais à quoi vous servira de n'être pas du nombre des homicides, des adultères et des voleurs,

1. Jac., II. 15.

si vous êtes médisants, rapporteurs et calomniateurs? Moins on fait attention à ces fautes, plus elles sont à craindre. Mais commençons.

La première manière dont nous pouvons, par nos paroles, tromper le prochain et même lui nuire, la manière la plus ordinaire, c'est le mensonge. Oh! que la franchise et la sincérité sont rares dans le monde! On ne rencontre partout que dissimulation, fausseté et mensonge; on dirait que les hommes ne s'étudient qu'à se surprendre et à se tromper les uns les autres.

Commençons donc par ce point et voyons ce que c'est que le mensonge, quelle est sa malice particulière, et enfin quelles sont ses diverses espèces. Ceci est une matière plus importante qu'elle ne vous paraît de prime abord.

Mentir, disent les théologiens, c'est parler contre sa pensée avec l'intention de tromper: *Falsa significatio contra mentem cum animo fallendi.* Remarquez bien ces dernières paroles: car ce qui constitue le mensonge, ce n'est pas précisément la vérité ou la fausseté de la chose affirmée, mais c'est l'opposition de la pensée avec la parole, ce qui suppose l'intention mauvaise d'induire les autres en erreur. D'où il suit que vous pouvez être coupables de mensonge, même en disant la vérité, si vous pensez que ce que vous affirmez est faux; comme au contraire vous n'êtes pas coupables de mensonge en affirmant l'erreur, si vous croyez dire la vérité. En un mot, il n'y a pas de mensonge toutes les fois que notre parole est conforme à notre pensée, que la chose affirmée soit vraie ou fausse: dans le cas contraire il y a toujours mensonge.

C'est précisément là ce qui constitue la malice et la difformité du mensonge; il pervertit l'usage de la parole. Dieu ne l'a pas donnée aux animaux, mais il nous l'a donnée à nous pour nous communiquer les uns aux autres nos pensées et nos sentiments. Destinés à vivre en société, la parole est le lien qui unit les hommes, elle est le fondement des contrats, des actes publics et de tous les rapports sociaux. Mais le menteur s'en sert au contraire pour tromper ses semblables, et en disant une chose tandis qu'il en pense une autre, il donne un signe faux auquel sa pensée ne correspond pas. Il pèche donc contre la fin et l'institution de la parole, il induit les autres dans l'erreur; et, autant qu'il dépend de lui, il détruit cette étroite union qui doit régner parmi les hommes et dont la parole est le lien principal.

Que les peines sévères n'ont pas portées les lois contre les falsificateurs des écritures et des monnaies! Mais pourquoi cela? parce que ce sont les deux principaux instruments des contrats et du commerce public et privé; et s'il était permis de mentir, qui ne voit quel préjudice il en résulterait pour le bien public? Or, comme on se sert plus souvent de la parole que de l'écriture et des monnaies, on fait donc, en la falsifiant, plus d'outrage et de tort aux rapports des hommes en général.

Aussi le Saint Esprit nous dit que le mensonge, dans la bouche

d'un homme, est une grande honte : *Opprobrium nequam in homine mendacium*, et que celui qui s'en sert est une personne infâme et sans honneur : *Mores hominum mendacium sine honore*[1]. Bien plus, non seulement les menteurs sont étroitement unis au démon, mais même ils sont ses enfants, puisqu'il est le père du mensonge : *Vos ex patre diabolo estis*[2]. Une preuve naturelle de cette vérité, c'est que les menteurs, en disant des mensonges. bégaient et hésitent ; s'ils viennent à être surpris à mentir, la rougeur leur monte au front ; ils s'irritent comme un très grand affront, lorsqu'ils s'entendent traiter de menteurs et de fourbes. Tout cela nous montre clairement que, par un instinct même naturel, les hommes se défendent du mensonge, comme d'une chose infamante et détestable. Comment se fait-il cependant qu'avec une telle honte de se voir surpris à mentir, ou de s'entendre traiter de menteur, on ait ensuite si peu de honte de commettre ce péché ?

Malgré cela, tous les mensonges n'ont cependant pas la même grièveté. Tous sont contraires à la vérité, mais il y en a quelques-uns qui renferment de plus une injustice particulière au prochain. Aussi on en distingue ordinairement trois espèces : les mensonges joyeux, les mensonges officieux et les mensonges pernicieux.

Le mensonge joyeux est celui que l'on dit par amusement et par plaisir, sans offenser personne ; celui-là n'est qu'un péché véniel, et même il ne renferme aucune faute lorsqu'il n'a pas d'autre but que de s'amuser et de divertir la société. *Joci*, dit S. Augustin, *nunquam sunt putata mendacia;* et il en donne la raison en disant que les paroles destinées à exprimer nos pensées changent de signification, selon les circonstances et selon la manière de s'en servir. Or les faussetés dites par jeu et par amusement donnent tout de suite à comprendre qu'on n'a pas l'intention de tromper, mais de récréer les autres par ces plaisanteries que, du reste, personne ne prend au sérieux.

Le mensonge pernicieux est celui que l'on dit pour causer injustement un préjudice à quelqu'un. Il est plus ou moins grave, selon le préjudice que l'on porte ou que l'on peut porter naturellement. Tels sont ceux que l'on dit par avarice et par intérêt dans les marchés, dans les boutiques et les magasins. Un marchand vous vend et vous maintient sa marchandise de tel prix et de telle qualité, et ensuite l'acheteur se trouve tout à la fois trompé et lésé. On dit ordinairement, pour s'excuser, que de semblables mensonges ne sont pas crus. Si cela est vrai, ils sont donc complètement inutiles et sans avantage pour vous. Mais alors pourquoi les dites-vous ? et pourquoi ne savez-vous pas faire un marché sans mentir ? Tels sont encore ceux que l'on dit par haine, par rancune, par malveillance, inventant de fausses accusations pour se venger, ou bien par un sentiment de jalousie qui ne peut souffrir le mérite d'autrui, et qui emploie tous les moyens pour le ternir ; ou enfin par amour-propre,

1. Eccli., XX, 26 et 28. — 2. Joan., VIII, 44.

inventant mille faussetés et chargeant les autres de ses propres fautes.

Mais parmi les mensonges pernicieux, le plus pernicieux de tous, celui qui est spécialement défendu par ce commandement, c'est le faux témoignage en justice en faveur du prochain, péché que commettent non seulement ceux qui font de fausses dépositions devant les tribunaux, mais encore ceux qui subornent des témoins et les portent par argent, par promesses ou par menaces, à déposer à faux. Ce péché, dit S. Thomas, a un caractère particulier de malice et pour trois raisons :

1° Parce que le faux témoignage trompe non un simple particulier, mais une personne publique qui a un droit plus strict à savoir la vérité.

2° Parce qu'il renferme un parjure, puisque toutes les dépositions judiciaires sont accompagnées du serment. Il y a donc là un abus du saint nom de Dieu invoqué en témoignage d'une fausseté.

3° Il renferme une injustice envers le prochain et il entraîne à sa suite les plus funestes conséquences ; puisque, sous le manteau de la religion et par l'invocation du saint nom de Dieu, on en vient à lui faire tout le mal qu'on peut, on lui ferme toute voie et on lui ôte tout moyen pour se défendre. Oui, un faux témoin est le calomniateur qui fait le plus de mal à la réputation du prochain ; le voleur le plus pernicieux, celui qui lui enlève le premier de ses biens ; le plus cruel des homicides, il enlève la liberté et la vie ; puisque c'est sur les dépositions des témoins que le juge prononce la sentence contre le prochain et la prononce sans appel ; car on s'en tient à la déposition des témoins assermentés, et c'est elle qui met fin à toutes les controverses.

De toutes ces circonstances, vous devez comprendre l'énormité d'un tel péché qui est justement réservé dans le diocèse, et auquel cependant tant de gens se laissent entraîner par le gain sordide de quelques sous, sans réfléchir qu'ils se ferment pour toujours la voie du pardon, à moins qu'ils ne rétractent leur déposition et qu'ils n'en réparent autant que possible les funestes conséquences.

Mais, me demandera peut-être quelqu'un, si je ne puis pas déposer à faux devant les tribunaux, au préjudice du prochain, ne pourrai-je pas au moins le faire pour lui rendre service, et le préserver de quelque grand malheur dont il est menacé dans son honneur, dans sa fortune ou dans sa vie ?

Non, il n'est pas non plus, dans ce cas, permis de témoigner à faux, surtout en justice ; car d'abord ce serait toujours un parjure, et puis, le plus souvent, vous ne pouvez rendre service à une partie sans faire tort à l'autre ; tout au moins vous nuisez à la justice en faisant, contre la loi, absoudre un coupable qui mérite d'être puni selon le crime qu'il a commis, enfin il y a toujours la fausseté, le mensonge qui n'est jamais permis, quel que soit le bien qui en résulte.

Et voilà la troisième espèce de mensonge, appelé officieux, parce qu'il a pour but de procurer un avantage à soi ou aux autres. Tout le monde comprend facilement que le mensonge est défendu, lorsqu'il en résulte un préjudice pour quelqu'un, ou que les circonstances exigent que l'on dise la vérité ; mais il y a des gens qui ne peuvent pas croire que ce soit un péché de mentir, lorsqu'on le fait pour empêcher un mal ou pour procurer un bien. Ces sortes de mensonges, ainsi couverts du manteau de la charité, n'inspirent aucun scrupule, même aux personnes pieuses : elles croient s'être suffisamment excusées lorsqu'elles peuvent dire qu'elles l'ont fait pour une bonne fin.

Mais vous vous trompez ; S. Paul vous le dit formellement : C'est toujours un moyen absurde et insensé de faire un mal pour procurer un bien : *Non sunt facienda malat ut eveniant bona.* Votre fin est bonne, votre intention aussi, mais le moyen dont vous vous servez est intrinsèquement mauvais ; et comme il n'est jamais permis de voler pour faire l'aumône, ainsi il n'est jamais permis de mentir pour obtenir un bien, ou pour empêcher un mal. Puisqu'il faut mentir pour obtenir le premier et pour empêcher le second, Dieu ne nous demande ni l'un ni l'autre, et nous n'en sommes pas responsables à ses yeux.

Mais remarquez bien que, s'il n'est jamais permis de mentir, il n'y a cependant pas non plus toujours obligation de dire la vérité. Dire le faux et taire la vérité sont deux choses bien différentes. La première ne se peut jamais, tandis que la seconde peut et même doit quelquefois se faire. Il faut se servir de la parole avec prudence et réserve, et la vérité cesse d'être une vertu, elle devient au contraire un péché, lorsqu'on révèle ce qui, pour un motif quelconque, doit rester secret. Voilà pourquoi le Saint Esprit distingue, dans l'Ecclésiaste, le temps de parler et le temps de se taire : *Tempus loquendi et tempus tacendi*[1].

Il faut dire la vérité lorsque le devoir nous y oblige, lorsque l'avantage du prochain le demande et que celui-ci a droit de la connaître, lorsqu'enfin nous voulons la dire et qu'aucune loi ne s'y oppose. Nous devons, au contraire, cacher prudemment la vérité quand il est question des fautes du prochain qu'aucune nécessité ne nous oblige à dévoiler, et dont la connaissance peut nuire à sa réputation ; lorsqu'il s'agit de raconter des choses vraies, mais qui peuvent engendrer des discordes et des désunions entre des personnes ou des familles ; quand il est question de secrets importants qui nous ont été confiés. Dans tous ces cas, la sincérité ne s'appelle plus sincérité ; mais c'est une loquacité pernicieuse, coupable et contraire à la raison, à la loyauté, à la justice et à la charité.

Dans ces cas, qui sont assez rares, cacher prudemment la vérité ne doit pas être regardé comme un mensonge, parce qu'on se propose tout autre chose que de tromper, et l'on doit même se

1. Eccl., III, 7.

taire pour éviter un plus grand mal dont on serait responsable ; mais hors cette exception, retenons bien qu'il n'est jamais permis de dire un mensonge formel, ni pernicieux, ni même officieux : *Noli mentiri omne mendacium*[1], dit le Saint Esprit d'une manière absolue. Si le mensonge n'a pas pour but de tromper le prochain ou de lui nuire, il sera moins coupable et moins préjudiciable à la vérité, mais il ne laissera pas d'être coupable, il ne faudra pas moins l'éviter pour cela, puisqu'il sera toujours opposé à la fin naturelle de la parole, à la justice, à l'honnêteté, et à Dieu même qui est la vérité première et qui ne saurait souffrir le mensonge.

Par conséquent, les personnes qui ne craignent pas de dire des centaines de mensonges par jour, tantôt pour une raison, tantôt pour une autre, sous prétexte que ce sont des bagatelles et des fautes légères, montrent évidemment qu'elles n'ont pas idée de Dieu, ni de leur âme, ni du péché. Et en effet, comment appeler bagatelle une faute qui déplaît à Dieu, quelque légère qu'on la suppose? Prenons donc, pour fruit de cette instruction, la ferme résolution de ne jamais dire une seule parole qui ne soit pas conforme à la simplicité chrétienne, et à la sincérité nécessaire à tout honnête homme. Rien ne donne autant de crédit à une personne que ce caractère franc et loyal, comme il n'y a personne que l'on méprise et que l'on évite autant que les gens doubles et menteurs. Ce défaut suffit pour leur faire perdre la confiance et l'estime, et pour qu'on ne les croie plus du tout, même lorsqu'ils disent la vérité.

Mais sans parler de ces motifs d'intérêt et d'honneur temporel, nous devons avoir sans cesse présentes à l'esprit ces maximes de l'Esprit Saint : Une bouche qui ment tue l'âme ; Dieu perdra ceux qui s'habituent au mensonge : *Os quod mentitur occidit animam ; perdet omnes qui loquuntur mendacium.* Que notre parole soit donc simple et naturelle : Oui et non, non et oui, comme dit Jésus-Christ dans l'Évangile, sans dissimulation ni duplicité : *est est, non non;* et si l'aveu de nos fautes devait nous causer quelque honte et nous procurer une punition, cette punition et cette honte ne serviraient qu'à doubler le mérite de notre sincérité.

Je finirai par un avis très important que j'adresse aux parents. Pères et mères, ne souffrez jamais le vice du mensonge dans vos enfants, et n'épargnez rien pour les en corriger. Outre que c'est un défaut humiliant et odieux, il est de plus pour eux le moyen d'excuser et de cacher tous leurs désordres. Reprenez un enfant menteur de quelque faute, il vous répond tout de suite : Ce n'est pas vrai, c'est faux ; ce sont les mauvaises langues ; ce sont les méchants qui m'accusent de cela. Vous aurez des preuves évidentes de la vérité, qu'ils nieront encore avec obstination et se parjureront même contre l'évidence. C'est ainsi qu'un enfant qui est menteur trouve dans le mensonge la défense et la justification de toute sorte

1. Eccl., VII, 14.

de crimes; l'habitude de mentir lui donne un front d'airain que rien n'est plus capable de faire rougir

Il faut donc tenir fortement pour détruire la source de tant de maux. Et comment? En les humiliant et en les punissant sévèrement lorsque vous les surprenez à mentir, et en les traitant au contraire avec bonté et indulgence lorsqu'ils avouent franchement la vérité, lors même qu'ils auraient fait une faute, afin de ne pas les porter à dire un mensonge dans une autre occasion de ce genre; enfin en profitant de toutes les circonstances pour leur inspirer un grand amour pour la vérité et une grande horreur pour le mensonge. Vous aurez assurément fait beaucoup pour la bonne éducation de vos enfants, si vous réussissez à les préserver d'un tel vice.

En voilà assez sur cette matière ; passons à d'autres matières beaucoup plus importantes encore.

TRAIT HISTORIQUE

Un héros chrétien — A Autun, le curé de Clermont ayant été arrêté par la populace, le maire, qui voulait le sauver, lui conseilla, non pas de faire le serment, mais de permettre au moins qu'on dît au peuple qu'il l'avait fait. « Je vous démentirais auprès de ce peuple, reprit le curé ; il ne m'est pas permis de racheter ma vie par un mensonge. Le Dieu, qui me défend de prêter ce serment, ne me permet pas davantage de faire croire que je l'ai prêté. » Le maire se tut, et le curé fut martyr.

DU JUGEMENT TÉMÉRAIRE

Outre le mensonge et la fausse déposition dont nous venons de parler, le huitième précepte défend encore toute espèce de médisance.

Cependant, avant de parler de ce péché, je dois examiner un autre vice, qui nuit toujours à l'honneur du prochain, et qui est assez ordinairement la source et le principe de la médisance même : je veux parler du jugement téméraire, que tous les catéchistes et tous les théologiens comptent parmi les péchés opposés à ce précepte. On peut appeler le jugement téméraire un faux témoignage formé dans notre esprit contre le prochain, une détraction mentale par laquelle nous le privons injustement de la bonne opinion dont il a droit de jouir dans notre esprit ; c'est un péché en quelque sorte pire que la calomnie; car celui qui calomnie en parlant, rencontre souvent des personnes qui défendent l'honneur de la personne attaquée, tandis que le jugement téméraire reste dans notre intérieur, sans que personne puisse détruire la mauvaise impression formé dans notre esprit.

Nous parlerons donc en peu de mots aujourd'hui de ce péché si répandu ; car le monde ne s'occupe qu'à mal interpréter les actions des autres, à les juger et à les censurer.

Il faut, avant tout, bien expliquer ce que l'on entend par juger, et bien distinguer les divers actes de notre intellect.

Autre chose est le doute, autre chose le soupçon, autre chose le jugement. Celui qui doute reste suspendu entre deux partis ; et, s'il

ne prononce pas dans son cœur que le prochain est innocent, il ne le condamne pas non plus comme coupable. Celui qui soupçonne est bien porté à le croire coupable, mais il lui reste cependant la pensée favorable qu'il est peut-être innocent. Celui qui juge prononce en lui-même une sentence formelle et indubitable, par laquelle il condamne le prochain comme étant certainement coupable. Le doute est comme une balance en parfait équilibre; le soupçon est comme la balance qui commence à descendre d'un côté, et le jugement est le poids qui emporte cette balance.

Remarquez, en second lieu, que Dieu ne défend pas tout doute, tout soupçon et tout jugement, mais seulement celui qui est téméraire, c'est-à-dire qui n'est pas appuyé sur une raison suffisante. Et comme le jugement est plus que le soupçon, et le soupçon plus que le doute, vous devez comprendre qu'il faut une raison plus forte pour juger que pour soupçonner, et pour soupçonner que pour douter simplement.

Cela posé, je dis que les doutes et les soupçons, quoique téméraires, ne sont pas ordinairement des péchés graves; voilà pourquoi je n'ai pas l'intention d'en parler. Je me contenterai de dire en passant qu'il faut cependant les éviter autant que possible : d'abord, parce qu'ils conduisent aux jugements téméraires, et que quand on soupçonne si facilement son prochain, on ne tarde pas à le juger mal; ensuite, parce qu'ils sont une source féconde d'inquiétudes et de péchés, soit pour nous, soit pour les autres.

Dès lors donc qu'il est question de personnes et de choses qui ne nous regardent pas, nous devons rejeter tout doute et tout soupçon de notre esprit et de notre cœur. Dans ces occasions, sans examiner davantage, croyons toujours ce qui nous paraît meilleur et tenons-nous en paix. Je dis: quand il est question de personnes qui ne nous regardent pas; car je ne prétends pas ici dispenser les supérieurs de la vigilance qu'ils doivent exercer sur leurs inférieurs. Devant rendre compte des personnes qui sont confiées à leurs soins, il leur est permis, à eux, de craindre, et il vaut mieux pour eux pencher pour le soupçon que pour l'innocence. Que les pères, les maîtres et les supérieurs se tiennent sur leur garde, et qu'ils ne se fient pas trop aux personnes qui dépendent d'eux; cette crainte les rendra zélés pour l'accomplissement de leurs devoirs.

Mais le jugement téméraire, formellement conçu en nous contre le prochain, est toujours un péché grave, pourvu qu'il y ait les trois conditions suivantes:

Première condition. Que la matière soit grave, qu'il ait pour objet non des fautes légères ou des imperfections, mais des choses importantes et gravement déshonorantes; par exemple, jugeant que cette femme mène mauvaise vie, que cet homme est un voleur, que cette personne a de mauvaises mœurs, qu'elle est sans foi, etc.

Deuxième condition. Qu'il soit volontaire et délibéré : autre chose est la tentation de juger, et autre chose le consentement à la tenta-

tion. Il ne faut pas traiter de péché tous les jugements mauvais qui se présentent contre telle ou telle personne, comme il en arrive tant à certaines imaginations folles et ombrageuses. Je commets un péché lorsque, réfléchissant à la faiblesse de mes raisons, je persiste cependant dans la mauvaise opinion que j'ai du prochain et que je ne veux pas m'en débarrasser.

Troisième condition. Il faut qu'il soit dépourvu de motifs suffisants: c'est-à-dire qu'il ne soit fondé que sur de faibles raisons, sur des indices légers ou des preuves peu concluantes. Il peut donc arriver que vous formiez sur votre prochain un jugement qui soit vrai et téméraire tout à la fois; il suffit pour cela qu'il manque de fondement; au contraire, un jugement peut être faux et n'être pas téméraire, parce que toutes les circonstances se réunissent pour en montrer la vérité avec évidence.

Il s'agit donc de savoir quel est le fondement nécessaire pour juger prudemment. Pour éclaircir cette matière, distinguons avec S. Paul deux sortes de fautes qui peuvent être commises par le prochain. Il y en a dont la malice est tellement claire, évidente, palpable, qu'elles ne sont susceptibles ni de justification ni d'excuse: *Quorumdam hominum peccata manifesta sunt, præcedentia judicium.* Celles-là portent avec elles-mêmes leur condamnation, nous ne devons donc pas nous inquiéter si elles produisent en nous une mauvaise opinion. Comment, en effet, pourrait-on ne pas penser mal du vol, de l'adultère, de l'homicide, des extorsions et des violences? Devrons-nous devenir aveugles et stupides sur des actions ouvertement et clairement criminelles, afin de conserver de l'estime pour le prochain? Non, ce n'est pas là la pensée de Dieu; et, en effet, cela n'est pas possible. Comment voir blanc ce qui est noir? Ce qui est blanc est blanc et ce qui est noir est noir.

Tout au plus, devons-nous ne pas pousser trop loin notre jugement, et nous garder de juger comme un vice d'habitude ce qui n'est peut-être qu'un acte accidentel, et d'établir pour toujours en nous une opinion qui pourrait, par la suite, être dénuée de fondement. Je m'explique: parce que vous aurez entendu un homme proférer un blasphème, vous ne devez pas tout de suite le regarder comme un blasphémateur de profession; parce que vous aurez connu autrefois une personne dissolue et libertine, vous ne devez pas croire qu'elle est encore telle aujourd'hui. Le Pharisien traitait Madeleine de pécheresse, lorsqu'elle était prosternée aux pieds du Sauveur, cependant elle ne l'était déjà plus à ce moment. Il ne faut donc pas être immuable dans ses jugements; tel jugement qui, dans le principe, ne fut point coupable, peut, si vous vous y obstinez, devenir gravement téméraire.

Mais il y a d'autres fautes qui ne présentent pas un caractère évident de malice, *quorumdam hominum peccata sequuntur judicium;* c'est sur ces fautes que se commettent les jugements téméraires. Je m'explique.

Il y a des choses qui sont mauvaises en elles-mêmes et qui peuvent être justifiées par les circonstances dont elles sont accompagnées. Je vois quelqu'un manger de la viande un jour défendu, travailler un jour de fête, etc. ; je dois juger qu'il a quelque juste motif qui l'autorise à le faire. Il est vrai que si l'on s'arrête à l'action elle-même, il y a quelque chose de répréhensible dans la conduite de celui qui la fait; cependant, combien de raisons que vous ignorez, et qu'il n'est pas obligé de vous faire connaître, peuvent se présumer et le justifier de tout péché ! Peut-être qu'il vous arrivera quelquefois de vous tromper en le jugeant favorablement. Mais qu'importe? Ne vaut-il pas mieux se tromper en excusant un coupable que de se tromper en condamnant un innocent ?

Il y a d'autres actions qui, sans être mauvaises en elles-mêmes, ont cependant les couleurs ou l'apparence du mal. Une personne, par exemple, entre dans une maison suspecte : il peut arriver que ce soit pour une mauvaise fin; mais il peut aussi arriver que ce soit par besoin, par des motifs de charité ou pour une autre fin honnête. Une femme s'habille avec luxe : il est possible qu'elle le fasse par vanité et pour tendre des pièges à quelqu'un ; comme il est possible qu'elle le fasse uniquement par complaisance pour son mari. Ces bijoux peuvent être les fruits du crime comme ils peuvent être le fruit d'économies secrètes. On me fait un paiement qui n'est pas juste, le mécompte peut venir de la fraude, mais il peut aussi être l'effet d'une erreur volontaire. Si dans tous ces cas nous prenons toujours les choses au pire, que de jugements téméraires ne ferons-nous pas ! La seule apparence peut bien suffire pour former un soupçon, mais pour arrêter un jugement il faut des preuves convaincantes.

Le jugement est encore plus téméraire s'il s'agit de choses indifférentes de leur nature, et qui ne deviennent mauvaises que par la mauvaise intention, puisqu'alors on va jusqu'à vouloir juger les intentions, les motifs et les fins que l'individu a pour agir, et qu'on s'arroge alors une connaissance qui n'appartient qu'à Dieu. Ce serait encore pire si l'on tournait en mal les actions même vertueuses et louables, en accusant, par exemple, la dévotion d'hypocrisie, l'économie d'avarice, la charité d'ostentation, comme faisaient les pharisiens en interprétant malicieusement toute la conduite de Jésus-Christ.

Il arrive aussi quelquefois qu'à la simple vue, au premier aspect d'une personne, on prétend la juger et décider de ses qualités morales. Je vois un homme qui a le visage enflammé et je juge que c'est un ivrogne ; j'en vois un autre pâle et maigre et je pense qu'il mène mauvaise vie. Et cependant, combien ne sont point du tout ce qu'ils paraissent être, et ne paraissent point du tout ce qu'il sont ! Chaque jugement que nous formons est une injustice que nous commettons : *Nolite judicare secundum faciem.*

D'autres fois, on juge sur les rapports et sur les dictons des autres,

parce que la curiosité est avide de savoir tout ce qui se passe dans le pays et dans la contrée, et une funeste crédulité nous fait tout accueillir les yeux fermés. Mais cela ne suffit pas non plus pour nous justifier. Est-il juste, en effet, de risquer votre jugement sur le témoignage de personnes souvent médisantes, et plus souvent encore mal informées? Ne vous plaignez-vous pas sans cesse vous-même que le monde est plein de mauvaises langues? Et pourquoi donc tant vous hâter de condamner votre prochain sur les rapports des autres?

Tous ces jugements, qui n'ont donc pas d'autres fondements que de simples apparences, des conjectures douteuses et erronées, des rumeurs et des bavardages, sont tous évidemment téméraires; et, pour nous le prouver, il devrait suffire de notre propre expérience; l'expérience de tant d'erreurs dans lesquelles nous sommes déjà tombés et dont nous avons dû nous détromper.

Maintenant que nous connaissons suffisamment la nature de ce péché, nous en allons examiner la malice. Le jugement téméraire contient une double injure, d'abord envers Dieu et ensuite envers le prochain. Envers Dieu, dont il usurpe le droit de juger. Qui êtes-vous, vous demande l'Apôtre, vous qui osez juger le serviteur d'autrui? Qu'il fasse bien ou mal, ce n'est pas à vous à lui en demander compte, mais à son maître, à celui de qui il dépend. *Tu quis es qui judicas servum alienum? Domino suo stat aut cadit.* Et si nous parlons de ceux qui prétendent juger les pensées, les intentions et les motifs, combien n'usurpent-ils pas encore plus les droits du Seigneur, puisque c'est à lui seul qu'appartient la connaissance du cœur, et que c'est de lui seul qu'il est écrit: *Scrutans corda et renes Deus*[1]*!*

Ensuite envers le prochain, auquel il fait perdre notre estime et encourir notre mépris personnel. Ces jugements blessent gravement la justice et la charité: la justice, puisque chacun a droit de jouir de l'estime de ses semblables, tant qu'il ne donne pas des preuves manifestes qu'il ne la mérite plus; la charité, puisqu'en nous obligeant à aimer les autres comme nous-mêmes, elle nous oblige aussi à avoir de lui la bonne opinion que nous désirons que les autres aient de nous.

Ajoutez à cela tant d'autres fautes qui sont ordinairement la suite de cette funeste facilité à juger.

De là la plus grande partie des médisances; car les jugements que nous formons en nous-mêmes excitent la démangeaison de les manifester aux autres; et ainsi, non contents d'être des juges iniques, nous devenons médisants et même calomniateurs. De là les aversions et les haines. Vous vous croyez offensé et méprisé en telle rencontre, en voilà assez pour que vous ne voyiez plus cette personne de bon œil. De là tant d'autres injustices; car les jugements de notre intellect sont la règle de notre conduite bienveillante ou malveillante.

1. Ps. VII, 10.

Enfin ces jugements ne s'arrêtent pas à l'esprit, ils corrompent le cœur et ils en bannissent la charité, ils enveniment nos paroles, ils distillent le fiel de la médisance, et ils ne sortent de notre cœur que pour produire de nouvelles plaies et de nouvelles ruines.

Voilà donc l'énormité spéciale de ce péché, dont on fait ordinairement si peu de cas. Dieu, cependant, qui en connaît parfaitement la malice, nous ordonne en mille endroits des Écritures de nous en abstenir : *Nolite judicare, nolite condemnare, nolite ante tempus judicare.*

Mais il n'est pas possible de nous en abstenir, si nous ne travaillons pas à en arracher les mauvaises racines. S. Thomas en nomme deux principales : notre propre malice et notre mauvaise disposition envers le prochain : *Uno modo, quod quis ex se malus est; alio modo quod aliquis male afficitur ad alterum.*

1° Notre propre malice. Il n'y a rien de plus commun et de plus naturel que de juger les autres sur soi-même. Une personne pieuse, probe et loyale, jugeant les autres d'après la bonté de son cœur, ne soupçonne pas facilement le mal, parce qu'elle mesure les autres sur sa propre innocence. Au contraire, une personne gâtée et vicieuse présume facilement des autres le mal qu'elle trouve en elle-même : comme, en regardant à travers un verre colorié, on voit tous les objets de cette même couleur, ainsi en est-il à cet égard. Tel est notre cœur, tels sont nos jugements. Sommes-nous dominés par l'orgueil, le moindre ton de dignité que nous apercevons dans quelqu'un est à nos yeux de la fierté et de l'orgueil. Sommes-nous impudiques, un regard, un geste, une marque d'amitié devient à nos yeux une liaison impure ou un amour criminel. Ainsi l'avare, le fourbe, l'hypocrite, supposent que tout le monde leur ressemblent: tant on est porté à attribuer aux autres ses propres défauts !

2° Une autre source plus féconde encore des mauvais jugements, c'est la mauvaise disposition de notre cœur contre le prochain. Malheur à nous si nous nous laissons dominer par la haine ou la jalousie ! Dès qu'une personne nous déplaît, elle devient le but de notre méchanceté. Notre antipathie est ce verre qui change la couleur des objets, qui grossit à nos yeux les moindres apparences de mal, qui aveugle notre raison et lui fait tirer les conclusions les plus forcées. On voudrait que la personne que l'on hait et que l'on jalouse fût méchante et coupable ; et on se persuade qu'elle l'est réellement; tant il est facile de se tromper lorsqu'on prend la passion pour guide !

Ces sources ordinaires de nos jugements nous font encore mieux comprendre leur malice. En condamnant les autres, dit S. Paul, nous nous condamnons nous-mêmes : *In quo alterum judicas teipsum condemnas ;* parce que les fautes que nous supposons dans les autres manifestent ou une détestable malice, ou quelque levain de passion, ou notre antipathie contre le prochain.

Purifions donc notre cœur de toute méchanceté et de toute passion et tout ira bien : il ne nous restera qu'à corriger cette légèreté d'es-

prit qui, même sans malice et sans passion, nous porte à juger les autres avec une extrême facilité : pour arriver à ce but, réfléchissons bien qu'il n'y a rien de plus difficile que de bien juger les actions des hommes, parce qu'elles sont souvent bien différentes de ce qu'elles paraissent à la première vue.

A voir, par exemple, le chaste Joseph fuyant la femme de Putiphar qui crie au traître, à l'adultère, qui ne l'aurait cru coupable d'un horrible attentat? A voir Judith, sortant pendant la nuit de Béthulie, parée de ses bijoux et de ses plus beaux habits pour donner un nouveau lustre à sa beauté naturelle, et se rendant à la tente d'Holopherne, accompagnée d'une seule servante, qui n'aurait pas cru qu'elle allait prostituer sa vertu? De même à voir Suzanne qui, accusée par deux vénérables vieillards, ne sait pas dire un seul mot pour se justifier, qui ne l'aurait pas crue coupable du crime infâme dont elle était accusée? Cependant toutes ces personnes étaient plus qu'innocentes, elles étaient des saintes. Tous ces exemples, et mille autres qu'il serait facile de donner, nous font voir avec la dernière évidence qu'il ne faut pas être si prompt à juger, lors même que les apparences sont mauvaises.

Mais, me dira quelqu'un, vous voulez donc qu'on pense bien de tout le monde et qu'on prenne tous les hommes pour des saints? Comment alors éviter les pièges des méchants, qui cherchent tous les moyens de nous nuire et de ne nous faire tort?

Je ne prétends pas pousser les choses si loin. Nous avons déjà vu qu'il y a des actions évidemment mauvaises, sur lesquelles nous pouvons juger une personne sans témérité, et par conséquent dont nous devons nous défier. Ensuite, quand il s'agit d'assurer nos biens, notre personne et notre vie, nous pouvons user de précaution et de prudence, sans croire positivement le prochain mal intentionné; mais en supposant cependant qu'il peut l'être, quoique nous ne le jugions pas tel. Ceci n'est pas juger témérairement, mais craindre prudemment, et nous tenir en garde pour nous préserver des dommages qui peuvent nous être faits. Hors de ces circonstances, la charité doit nous rendre industrieux pour trouver des raisons de juger le prochain le plus favorablement possible : et lors même que nous n'en trouverions point, il vaudra toujours mieux tout abandonner au jugement de Dieu, et ne pas usurper un droit qui ne nous appartient pas. En effet, qui nous a établis juges du prochain? Quel bien pouvons-nous faire en épiant sa conduite et ses œuvres? Ce sont au moins des pensées oiseuses et inutiles, et même le plus souvent pleines de danger pour notre âme.

Nous ferons beaucoup mieux de nous regarder nous-mêmes et nos propres défauts. Si nous sommes bien pénétrés du sentiment de nos misères, nous n'aurons ni le temps ni la volonté de censurer la conduite du prochain. Nous aurons assez à penser au terrible jugement que Dieu nous réserve. Qui de nous ne voudrait se rendre ce jugement favorable? Or voici, pour obtenir cette grâce, les deux

moyens que Jésus-Christ lui-même nous a donnés : sévérité pour nous et indulgence pour les autres. Sévérité pour nous : *Si nosmetipsos judicaremus, non utique judicaremur*; indulgence pour les autres : *Nolite judicare et nou judicabimini*. Le jugement de Dieu sera donc pour nous un jugement de miséricorde ou de rigueur, selon le jugement que nous aurons exercé sur les autres : *In quod judicio judicaveritis, judicabimini, qua mensura mensifueritis, remetietur et vobis* [1]. Que faut-il de plus pour nous rendre prudents et réservés dans nos jugements sur le prochain, et même pour nous fermer les yeux sur ses défauts, et ne les ouvrir que sur ses vertus?

TRAIT HISTORIQUE

S. Paul et la vipère. — Le vaisseau qui transportait S. Paul de Jérusalem à Rome ayant fait naufrage, sur les côtes de l'île de Malte, les habitants s'empressèrent de bien recevoir l'équipage. Ils allumèrent un grand feu, et S. Paul ayant pris une poignée de sarment pour la jeter dans le feu, une vipère qui s'y trouvait mordit la main du saint apôtre. Les gens du pays portèrent dans cette occasion un jugement téméraire et précipité contre S. Paul, et se dirent entre eux : « Il faut que cet homme soit bien coupable, puisque, à peine échappé du naufrage, la vengeance divine le poursuit encore. » Mais bientôt la mauvaise idée qu'ils avaient conçue de lui d'une manière si imprudente se changea en admiration ; car, S. Paul secouant sa main, la vipère tomba dans le feu ; et, au lieu de souffrir et de tomber en défaillance, comme ils s'y attendaient, il ne reçut, selon la promesse que Jésus-Christ avait faite à ses disciples, aucune atteinte de la morsure de cet animal venimeux. Ce prodige et plusieurs autres qu'il opéra dans cet île, convertirent un grand nombre de personnes.

DE LA MÉDISANCE

Si le huitième commandement nous défend les jugements téméraires qui détruisent en nous-mêmes la bonne opinion que nous devons avoir pour le prochain, à plus forte raison nous défendra-t-il le péché qui le diffame aux yeux des autres, je veux dire la médisance. On peut dire que c'est là le vice le plus répandu et le plus commun, car il infecte tous les états et toutes les conditions, sans excepter même les personnes qui font profession de dévotion et de spiritualité, et qui souvent laissent voir la méchanceté de leur cœur par la méchanceté de leur langue. C'est surtout à cause de ce penchant universel que l'apôtre S. Jacques nous dit que celui qui ne tombe pas dans des fautes de langue est un homme parfait, tant il est difficile de le trouver! *Qui non labitur lingua hic perfectus est vir* [2].

Je vous montrerai aujourd'hui d'abord la nature, la grièveté et la facilité de la médisance en général; puis nous en examinerons les différentes espèces.

On appelle médisance tout discours capable de détruire ou de diminuer la réputation du prochain. Je dis capable... Je veux dire premièrement que, pour se rendre coupable de ce péché, il n'est pas nécessaire que la médisance déshonore réellement le prochain ; il suffit qu'elle soit de nature à produire cet effet. Si l'on fait attention au tort réel fait au prochain, c'est uniquement pour la réparation et non pour la faute. Je suppose, en effet, que, révélant à

1. Matth., VII, 1 et 2. — 2. Jacob., III, 2.

quelqu'un les fautes d'une personne, il vienne à vous répondre: je le savais déjà, j'en étais instruit; croirez-vous pour cela n'avoir fait aucun péché? Le péché se consomme dans votre cœur par votre attaque volontaire et coupable à la réputation et à l'honneur du prochain,

Je dis en second lieu qu'il n'est pas nécessaire non plus d'avoir l'intention formelle de diffamer votre prochain. Que vous parliez mal de lui par passion et par haine, que ce soit par légèreté, par bavardage et par besoin de parler, c'est toujours un péché: il y aura tout au plus une différence dans sa malice. J'avoue qu'une médisance faite par pure légèreté est moins coupable dans son principe que celle qui est faite avec l'intention de nuire; mais je dis que l'une et l'autre sont également funestes dans leurs effets. Qu'importe à celui dont vous déchirez la réputation, que vous le fassiez par malice ou par légèreté? Le résultat n'est-il pas toujours le même pour lui?

La médisance est mortelle de sa nature, comme l'enseignent les théologiens après S. Thomas; aussi S. Paul la compte-t-il parmi les péchés qui excluent du royaume des cieux: *Neque maledici regnum Dei possidebunt*[1]. Il met les médisants au même rang que les idolâtres, les adultères et les voleurs.

La malice humaine, toujours ingénieuse, dit S. Bernard, à couvrir et à excuser les crimes les plus énormes, fait ordinairement peu de cas de la médisance, parce qu'enfin, disent les médisants, ce ne sont que des paroles qui frappent l'air un instant et qui s'envolent et passent: *Levis res sermo est.* Or il ne faut pas s'arrêter à l'extérieur; mais il faut aller plus loin, voir les funestes conséquences qu'elle produit et calculer les graves préjudices qu'elle porte à l'homme dans sa réputation, dans ses biens, et même dans d'autres intérêts plus délicats encore. D'où le même saint conclut que, si le coup de la médisance n'est donné que par une parole, la blessure que cette parole fait est cependant mortelle: *Levis sermo leviter transit, sed graviter urit.*

En premier lieu, la médisance nous enlève injustement l'un des biens les plus précieux.

Parmi les divers biens temporels, il faut placer au premier rang la réputation; et même, au dire du Saint Esprit, elle vaut mieux que les richesses: *Melius est bonum nomen, quam divitiæ multæ*[2]. La réputation est une espèce de vie sociale, c'est l'âme de la vie civile; aussi une foule de personnes préféreraient perdre les richesses et la vie même du corps, que de vivre déshonorées. La médisance est donc pire que le vol, puisqu'elle nous dépouille d'un bien plus précieux que les richesses.

Outre le tort qu'elle fait à la réputation, combien d'autres dommages graves et réels ne caus-et-elle pas! Chacun tient à sa réputation, non pas uniquement par le plaisir naturel qu'éprouve tout honnête

1. I Cor., 6, 10. — 2. Eccli., VII, 2.

homme de se voir en possession de l'estime de ses semblables, mais encore parce que la bonne opinion que les autres ont de nous, comme l'observe S. Thomas, est le fondement et le principe de la prospérité temporelle, de la fortune et de tout succès dans son état ou sa profession : *Fama idoneum facit ad officia humana.* Quel bien reste-t-il à celui qui l'a perdue? Quel mal ne peut donc pas occasionner la médisance! Quel mal n'occasionne-t-elle pas en effet, fréquemment, habituellement et continuellement!

A cause d'une mauvaise langue, ce jeune homme ne trouve pas à se placer, ce domestique ou cette servante ne trouvent pas de maître, tel autre est renvoyé de sa place, cet ouvrier ou ce marchand perdent leur travail ou leurs pratiques, la discorde et la désunion se sont introduites dans ce mariage et dans cette famille, ces personnes ne peuvent plus se supporter et sont devenues des ennemis irréconciliables, et ainsi de tant d'autres cas. Toutes ces circonstances vous paraissent-elles assez légères pour regarder la médisance comme un mal léger ou simplement comme des paroles en l'air? Si vous voulez bien en peser les effets, elle est certainement par elle-même un mal grave et très grave : *Levis sermo leviter transit, sed graviter urit.*

Je dis : par ell-même, car je ne veux pas dire que toute médisance soit réellement grave. Je sais que ce péché, comme bien d'autres, peut admettre légèreté de matière. Mais il n'est pas toujours si facile de juger de sa grièveté et de fixer d'une manière certaine les limites du péché mortel et du péché véniel : ce qui doit être pour nous un motif de resserrer ces limites plutôt qu'une raison de les étendre.

Il y a une matière que tout le monde regarde comme grave, et une que chacun reconnaît comme légère. Si ce que vous dites de votre prochain est capable de lui causer un préjudice grave, la tache faite à sa réputation est grave et le péché est mortel.

Et n'importe que vous le disiez confidemment et en secret à une seule personne. Cela ne vous excuse pas de péché, mais vous en accuse au contraire ouvertement : car, ou vous croyez ce que vous dites innocent, et alors quelle nécessité d'imposer le secret aux autres? ou vous le croyez mauvais et nuisible, et dans ce cas, pourquoi ne commencez-vous pas à garder vous-même ce secret que vous recommandez aux autres? Comment avez-vous la prétention que les autres observeront une loi que vous transgressez le premier? Cet ami auquel vous faites cette confidence n'est-il pas aussi faible que vous? N'a-t-il pas aussi des amis et des confidents comme vous? Et si vous, sous prétexte que vous imposez le secret, vous pouvez lui révéler cette chose, il pourra bien, lui aussi, la révéler à un autre sous la même condition, et de cette sorte, de bouche en bouche, vous pourrez sans péché grave détruire entièrement la réputation du prochain? Et telle est effectivement la manière dont tant de secrets parviennent à la connaissance de tout le monde, de secret en secret, de bouche en bouche, d'oreille en oreille, les médisances

finissent par être publiques. Chacun recommande le silence et personne ne l'observe ; et rien ne se divulgue plus vite que ce qui se confie ainsi sous le secret. La recommandation même du silence est une forte tentation de le violer.

Mais supposons que cet ami soit vraiment fidèle à garder ce secret, qu'importe? cela n'empêche pas que la révélation faite même à lui seul ne soit un péché grave.

Il nous est défendu de juger mal de quelqu'un dans notre esprit, figurez-vous s'il sera permis de le déshonorer dans l'esprit des autres ! Or il est toujours vrai de dire que, dans ce cas, vous diffamez gravement votre prochain auprès d'une personne et qu'il perd notablement dans l'estime de cette même personne. Peut-on donc douter que cette médisance ne renferme un péché grave? Car si l'amour de votre réputation vous donne souvent tant de répugnance pour avouer une faute à votre confesseur, que vous savez obligé à un secret inviolable ; celui dont vous découvrez les fautes n'aurait-il pas raison d'être fâché que vous manifestiez ses péchés à une personne qui peut facilement en abuser, puisqu'elle n'est pas si rigoureusement obligée au silence ?

Il n'y a donc personne au monde à qui vous puissiez dire ce qui ne se doit pas révéler. Il n'y a ni ami, ni frère, ni parent, ni femme même, quoiqu'on dise que le mari et la femme ne font qu'un, ce qui est vrai, mais dans un sens bien différent ; et je suis bien persuadé que cette raison ne suffirait pas à vos yeux pour vous faire confesser à votre femme vos propres fautes.

A plus forte raison, vous ne pouvez pas vous excuser sous le prétexte que ce n'est pas vous qui découvrez le premier la chose, que d'autres l'ont racontée avant vous. Car supposez que le mal ne soit pas public, lors même qu'il a déjà été raconté par d'autres, vous commettez un péché en le répétant à ceux qui ne le savent pas, ainsi que ceux qui continuent à le raconter après vous. L'Esprit Saint vous défend de manifester aux autres ce que vous avez entendu de désavantageux et de nuisible à votre prochain, et, de plus, il vous ordonne de l'ensevelir dans le plus profond oubli : *Audisti verbum adversus proximum tuum : commoriatur in te.* Ne craignez pas, dit-il, qu'il ne vous fasse mourir en le gardant en vous-même : *Fidens quoniam non te disrumpet.* A peine a-t-on entendu dire quelque chose de désavantageux sur quelqu'un, qu'on ne peut plus rester tranquille, il semble qu'on a une épine aux pieds, tant on est pressé d'aller le raconter aux autres : défaut plus commun encore chez les femmes, qui sont par caractère plus curieuses et plus parleuses.

S'il est question de choses graves, la médisance est toujours grave, lors même qu'elle est faite à une seule personne et que d'autres l'aient déjà faite : ce sont là des préjugés très funestes que je tenais à dissiper.

Si ce que vous dites du prochain est léger en soi, la faute sera légère. Mais comme, en matière de vol, une injustice légère peut,

dans certaines circonstances, devenir une faute grave, il faut dire la même chose en matière de médisance. Or une médisance légère en soi peut devenir grave.

1° A raison de la fin et de l'intention qu'on se propose et d'après lesquelles on mesure principalement la malice du péché. Autre chose est de médire par légèreté et sans réflexion, autre chose de le faire par jalousie et par méchanceté. Il arrive quelquefois que vous avez de la haine et de la jalousie contre des personnes de mérite, en qui cependant vous ne trouvez pas matière à de graves médisances. Alors que faites-vous? Le désir que vous avez de les abaisser et de les ravaler dans l'estime publique vous fait recueillir soigneusement et propager avec ardeur tout ce que vous pouvez trouver en eux de répréhensible et de blâmable. Quelle que soit la matière de vos médisances, croyez-vous qu'un cœur animé d'une aversion aussi formelle et aussi grave ne puisse pas communiquer une malice grave à votre péché?

2° A raison de la qualité des personnes que vous attaquez. Qui ignore que les manquements s'aggravent à raison de la qualité et de la profession des personnes qui les commettent? La médisance qui les publie s'aggravera donc aussi dans une égale proportion. Ce que vous dites d'un jeune homme, d'un homme du peuple ou du monde fera peu ou point de sensation, ne laissera pas ou presque pas d'impression; mais, quelque légère que soit cette médisance, elle fera une grande sensation et laissera une profonde impression, s'il est question d'une personne constituée en dignité, surtout d'un ecclésiastique ou d'une femme et d'une fille honorables, pour qui le moindre bruit peut devenir un déshonneur manifeste. Plus la réputation est une chose délicate pour certaines classes de personnes, plus il faut peu de chose pour la blesser gravement.

3° A raison du scandale et du dommage qui en résultent. Si, dans tel cercle ou dans telle compagnie, vous n'aviez pas mis telle ou telle personne sur le tapis, personne n'aurait pensé à elle. Ce que vous avez dit était peu de chose; mais le sujet que vous avez imprudemment soulevé excite les autres à parler, et, chacun ajoutant son mot, on finit par diffamer formellement cette personne. Or cette déconsidération ne devra-t-elle pas être imputée à vous et à votre imprudence, si vous avez pu prévoir ce qui est arrivé? La personne offensée, venant à apprendre ce que vous avez dit d'elle, en a été gravement ennuyée: de plus, votre médisance, répétée de bouche en bouche, va s'augmentant et s'accroît d'une manière démesurée.

Toutes ces circonstances qui ne sont pas purement spéculatives, mais qui sont très pratiques et très fréquentes, doivent vous apprendre qu'en une foule de cas une médisance qui, considérée en elle-même, ne serait qu'un péché véniel, peut devenir une faute grave.

Ce qu'il y a de pire, c'est que ce péché est excessivement facile à

commettre : il suffit pour cela de quelques paroles ; un mot, une expression, un trait d'esprit suffit. Il n'est pas même besoin de parole : un signe, un coup d'œil, un sourire en disent souvent plus qu'un long discours.

Quelqu'un, par exemple, loue une personne en votre présence, et vous levez les épaules, vous secouez la tête, vous accueillez ce discours avec un air de compassion et de mépris : n'est-ce pas comme si vous disiez : vous êtes mal informé ; cette personne est tout autre que vous ne pensez... ? Votre silence seul, quand il est question d'une personne que l'on sait être parfaitement connue de vous, n'est-il pas une véritable désapprobation, ayant pour but de diminuer, dans celui qui parle, la bonne opinion qu'il a conçue de la personne qu'il loue ?

On comprend la facilité de commettre ce péché quand on réfléchit tant soit peu aux diverses manières et aux diverses ruses inventées par la malice des hommes pour propager la médisance sans avoir l'air de médire, et tout en évitant la honte et l'infamie attachées à la réputation de médisant.

Quelques-uns, pour couvrir leur méchanceté, prennent les choses de loin, et même ils commencent par l'opposé, par les louanges ; mais c'est pour ajouter ensuite des choses qui impriment une mauvaise tache à la personne qu'ils ont louée. Un tel, disent-ils, est à la vérité un homme vertueux, honnête, religieux, fréquentant les églises et les sacrements ; mais il serait à désirer qu'il fût moins intéressé et moins avare. Voilà une belle franchise dont on veut se faire honneur aux dépens d'autrui.

D'autres, prenant un air de compassion et de zèle, semblent parler contre leurs désirs et comme à regret. Oh ! si vous saviez ce qu'a fait un tel ! Quel péché ! Quel malheur ! J'en suis vraiment bien ennuyé ; car je lui veux du bien. Et en attendant, avec ces soupirs et ces réticences, ils agrandissent des plaies que leur conscience leur fait un devoir de cacher.

D'autres proposent les choses par manière de doute. Avez-vous appris ce qu'on dit d'un tel ? Pour moi, vraiment je ne le crois pas : on dit telle et telle chose. Mais laissons cela, croyez-en ce que vous voudrez. Et ainsi, en affectant de ne pas croire, on veut cependant raconter ce qu'on ne devrait pas raconter.

Enfin, il y en a qui, sans rien dire, trouvent le moyen de diffamer parfaitement leur prochain, par des demi-mots, par des réticences et des réserves. On ne peut pas tout dire ; ne parlons pas de cela ; je sais sur ce sujet des choses qui, si je les disais..., mais je ne veux pas faire le médisant. Oh ! quelle affreuse manière de médire ! Il vaudrait mieux dire les choses ouvertement que de donner aux autres à soupçonner plus de mal qu'il n'y en a réellement.

Ces façons de parler et autres semblables sont en réalité les plus méchantes et les plus pernicieuses de toutes les médisances. La médisance formelle ne saurait manquer d'inspirer l'éloignement et

le mépris, tandis que ces manières détournées dont j'ai parlé tout à l'heure, cachées sous cet extérieur de sincérité, de modération et de zèle, sont écoutées et reçues sans difficulté, et les personnes même les plus timorées et les plus braves s'en défendent assez difficilement.

C'est l'extrême facilité de ce péché qui le rend si commun ; et c'est parce qu'il est si commun qu'il le devient toujours davantage. On se persuade aisément, en effet, qu'il n'y a pas grand mal à faire ce que tout le monde fait.

Que devons-nous conclure de tout cela? Que la médisance est un péché souverainement à craindre, et contre lequel il importe de se prémunir avec une grande vigilance et une grande attention. En effet, remarquez-le bien, il y a beaucoup de péchés qui sont bien plus graves ; mais on a moins souvent l'occasion de les commettre, et cette difficulté est en quelque sorte un préservatif qui nous les fait éviter. Il y a aussi d'autres péchés qui sont plus faciles à commettre, mais qui ne sont ordinairement que véniels, et la légèreté de la faute en diminue le danger, tandis que la médisance est tout à la fois très facile à commettre, parce que l'occasion s'en offre à tout instant, et que c'est aussi une faute grave.

Nous devons donc la regarder comme un des péchés les plus dangereux, et bien comprendre cette parole du Saint Esprit, que c'est un bonheur inappréciable de savoir bien gouverner sa langue et de ne pas pécher dans ses paroles. Il faut donc prier Dieu avec ferveur, à l'imitation du Psalmiste, qu'il mette un frein de circonspection à notre langue, pour qu'elle ne laisse jamais échapper des paroles indiscrètes et diffamantes, que jamais elle ne se permette de critiquer les actions des autres, et de parler imprudemment de la conduite du prochain: *Pone, Domine, custodiam ori meo, et ostium circumstantiæ labiis meis.*

TRAIT HISTORIQUE

Réponse d'un saint abbé à un solitaire. — Un solitaire demandait un jour au saint abbé Poemen ; « Mon père, comment peut-on s'empêcher de parler mal du prochain ? Il lui répondit : « Il faut toujours avoir devant les yeux le portrait de notre prochain et le nôtre. Si nous regardons attentivement notre portrait et ses défauts, alors nous estimerons celui de notre prochain. Ainsi pour ne jamais mal parler des autres, il nous faut toujours nous reprendre nous-même. »

DE LA CONTUMÉLIE ET DE LA DÉRISION

Après vous avoir dernièrement expliqué la nature, la grièveté et la facilité de la médisance, je vais aujourd'hui en examiner les diverses espèces.

Il y a deux sortes principales de médisances, parce qu'on peut blesser de deux manières l'honneur du prochain. Tout homme qui vit en société a, par rapport à sa réputation, un double droit : 1° de n'être pas troublé et attaqué dans la bonne opinion qu'il s'est acquise auprès des autres par sa bonne conduite ; 2° de ne recevoir aucun

mépris public, capable d'avilir son caractère et sa dignité aux yeux de ses semblables. Or il y a deux vices principaux qui peuvent nuire au prochain dans l'un et l'autre de ces droits.

Le premier se commet en disant des injures au prochain en face, en sa présence et en présence des autres; et ce péché s'appelle proprement contumélie; le second consiste à dire par derrière et en secret ce que l'on connaît de désavantageux au prochain, et il s'appelle proprement détraction.

La principale différence, dit S. Thomas, entre la contumélie et la détraction, c'est que la contumélie, outre l'honneur du prochain, blesse ouvertement le respect qui lui est dû, et que la détraction attaque secrètement la réputation et la bonne opinion dont on jouit auprès des autres. Si la contumélie est une espèce de rapine par laquelle un assassin vient vous dépouiller sur la voie publique à force ouverte, la détraction est une espèce de vol semblable à celui d'un voleur qui vient vous dépouiller de votre bien, en s'introduisant clandestinement dans votre maison. Comparez celui qui vous offense par la contumélie à un chien qui vous attaque ouvertement, mais en vous laissant néanmoins le moyen de vous défendre ou de fuir; et celui qui vous attaque par la détraction à un serpent caché sous l'herbe, qui vous mord sans que vous vous en aperceviez : *Si mordeat serpens in silentio, nihil eo minus habet qui occulte detrahit.*

Cela posé, je dis que l'une et l'autre de ces espèces de médisances se commettent de plusieurs manières différentes. Et, pour commencer par la contumélie, elle a lieu de deux manières : par paroles injurieuses proférées avec dureté, et par dérision, moqueries ou plaisanteries bouffonnes.

La première manière se rencontre assez rarement dans les personnes d'un certain rang, parmi celles qui se piquent de politesse et d'éducation; elle est, au contraire, très commune chez les gens du peuple. Mille fois vous aurez été témoins, et en public et en particulier, des injures atroces et humiliantes que s'adressaient certains individus. Quel tas d'injures, d'infamies, de paroles impies et obscènes ne vomissent pas ces bouches empoisonnées ! Or ce n'est déjà plus un seul péché, mais une foule de péchés à la fois. Il y a d'abord un grave mépris fait à la personne insultée, avec l'intention de l'humilier, de l'avilir et de la diffamer, intention qui anéantit toute espèce de charité.

Il y a une offense grave à la réputation non d'un seul, mais de plusieurs; car dans ces transports de colère on vomit tout ce qu'on sait et tout ce qu'on peut imaginer des enfants, des parents et de toute la famille. On ramasse toutes les fautes infamantes, anciennes et nouvelles, vraies et supposées, et on étale tout au grand jour.

Il y a scandale qui n'est pas petit pour tous les auditeurs; la curiosité les colporte partout, parce que ces injures sont dites d'une voix qui les fait entendre non seulement de toute la maison, mais même de tout le voisinage et de tout le quartier.

Enfin il y a une haine violente : cette haine se manifeste assez par les horribles imprécations dont ces disputes sont ordinairement accompagnées : Puisses-tu te casser le cou ! puissè-je te voir traîné au gibet ! etc., imprécations que ces gens profèrent avec un désir sincère d'en voir l'accomplissement, et de voir Dieu les venger et devenir le ministre de leurs fureurs.

Voilà la multitude de péchés qui se commettent en cette circonstance ; et cependant combien qui n'y font point du tout attention, qui ne craignent pas de s'y abandonner pour le moindre motif, et qui, après s'en être rendus coupables, en font si peu de cas, qu'ils se contentent en confession de dire qu'ils ont eu quelques altercations, ou qu'ils se sont livrés à la colère. Considérez un peu mieux les choses et donnez-leur l'importance qu'elles ont.

Mais, me direz-vous, si on me provoque injustement et si on m'attaque par des termes injurieux, ne me sera-t-il pas permis de me défendre et de répondre aux injures qui me sont adressées par de semblables injures?

Doucement ; ne confondez pas : autre chose est de se défendre, et autre chose de rendre injure pour injure. Le droit de défense est juste et légitime ; et il est permis de défendre son honneur, comme sa vie et sa fortune ; mais par quel moyen? En justifiant votre conduite, en niant les mauvaises imputations et les calomnies dont on vous charge, et en repoussant honnêtement les coups qu'on vous porte, les attaques faites à votre réputation.

Mais il n'est pas permis de rendre injure pour injure. Ceci n'est plus une juste défense de votre honneur, mais une offense injuste à l'honneur du prochain ; c'est une véritable vengeance défendue par l'Évangile, comme c'est une vengeance de frapper quiconque vous frappe ; car les coups que vous donnez ne guérissent pas ceux que vous recevez.

Si vous n'avez donc pas d'autre moyen de vous défendre que d'injurier injustement votre ennemi, il faut le laisser, et mettre entre les mains de Dieu le soin de votre honneur et de votre innocence.

Voilà les occasions, permettez-moi cette digression pour votre instruction, voilà les occasions où vous devez vous rappeler les exemples de patience et de modération que Dieu nous a donnés dans la personne du saint roi David.

Au moment où la rébellion de son fils Absalon l'avait contraint de fuir sa capitale, et où il marchait entouré de ses serviteurs le long de la plaine de Bahurim, un certain Séméi, homme méprisable de la tribu de Benjamin, placé sur une colline qui dominait la route, accompagnait le monarque en le chargeant d'injures et de grossièretés : il ne se contentait pas même des paroles injurieuses, il lui lançait encore des pierres. Et David comment répondait-il à ses outrages? Recueilli en lui-même, il continuait paisiblement sa route, sans faire attention à cet insolent, et sans s'émouvoir de cette impudente témérité.

C'était déjà beaucoup ; mais ce n'était pas tout. Abisaï, un des vaillants hommes qui étaient à ses côtés, après avoir gardé le silence pendant quelque temps, ne pouvant plus se contenir à la vue d'une telle audace, voulait se détacher du cortége pour aller venger cet affront par la mort de cet insolent. Mais David, réprimant l'indignation de son serviteur, lui dit : Non, laissez-lui dire tout ce qu'il voudra ; Dieu se sert de sa malice pour punir mes péchés ; qui sait si le Seigneur ne me regardera pas avec un œil de pitié dans l'humiliation où je me trouve, et s'il ne me rendra pas un jour tout ce que je souffre aujourd'hui par amour pour lui ? C'est en effet ce qui arriva ; car les choses changèrent heureusement pour le roi ; il fut rétabli sur son trône par l'entière défaite et la mort fatale du perfide Absalon.

Ce trait doit vous servir d'exemple et de leçon, pour vous apprendre comment vous devez vous comporter, si jamais il vous arrive d'être assailli par des paroles injurieuses et humiliantes. Vous ne sauriez croire de quelle utilité et de quel mérite peut vous être, auprès de Dieu, la douceur dont vous userez dans des circonstances si délicates. Mais revenons à notre sujet.

La seconde espèce de contumélie est celle qui se fait par plaisanterie et dérision, en rendant méprisable et ridicule le prochain aux yeux des autres, en manifestant ses défauts et ses vices et en en faisant un sujet de raillerie.

Comme cette manière renferme un plus grand mépris de sa personne, elle renferme aussi, selon l'opinion de S. Thomas, une faute plus grave que la précédente. Et S. François de Sales dit, à ce sujet, que le caractère le plus détestable en société, c'est un esprit moqueur et railleur, parce que dans les autres injures faites au prochain on conserve toujours un reste d'estime pour lui, tandis que par ce vice on l'abaisse, on l'avilit et on le met sous les pieds, à sa honte et à sa confusion. Et c'est là une source funeste de rancune, de haines, de rixes, et souvent de disputes sérieuses, surtout dans les familles.

Tel est cependant le caractère de tant de gens qui prennent le plaisir malin de railler et de censurer les autres, et qui en font leur plus agréable occupation. En vain allèguent-ils qu'ils ne le font ni par jalousie, ni par haine, mais uniquement par divertissement, par badinage et pour amuser la société.

Je voudrais bien savoir dans quel code, je ne dis pas de morale évangélique, mais de politesse et d'honnêteté, ils ont lu qu'il est permis à un homme de s'amuser, lui et les autres, aux dépens d'autrui. Quel fond de malice ne faut-il pas avoir pour trouver du plaisir à attaquer et à irriter son prochain, et pour se glorifier de l'avoir piqué ? Soyez de bon compte, ne seriez-vous pas mortifié si quelqu'un venait à se jouer de vous, en tournant en ridicule devant les autres, vous, votre figure et vos défauts ? Ne diriez-vous pas que personne n'a droit de faire rire les autres à vos dépens ? Or ce prin-

cipe que vous faites justement valoir en votre faveur, n'est-il plus une vérité quand il est question des autres? Et n'importe que ce que vous dites soit peu de chose en soi, que ce ne soient que des défauts naturels qui n'attaquent ni sa conduite, ni ses mœurs; car je vous répondrai : Ce qui est petit en soi, ne l'est plus dès qu'il en résulte un grave ennui pour la personne que vous attaquez, ou une diminution notable pour elle dans l'estime des autres. D'ailleurs, tel individu sera plus fâché de s'entendre reprocher un défaut corporel, comme d'être louche, boîteux ou bossu, qu'un vice moral quelconque; parce que les vices ne sont pas évidents, ou au moins on peut les cacher et les couvrir de quelque manière, et puis finalement ils ne sont pas incorrigibles; par conséquent, ces défauts corporels inspirent plus de honte, parce qu'il n'y a rien à répondre à ces reproches.

Cette troupe d'enfants insolents, qui criaient au prophète Élisée, pendant qu'il gravissait le penchant d'une colline : Allons, chauve; allons, tête pelée; monte, chauve, — ne disaient rien de faux, car il était très vrai que le prophète était chauve. Mais ces paroles de dérision et de mépris leur attirèrent la malédiction du prophète, et cette malédiction fut immédiatement accomplie; puisqu'à l'instant deux ours, étant sortis de la forêt voisine, se jetèrent sur ces insolents, et en laissèrent quarante-deux étendus morts sur le terrain.

Mais, sans aller chercher d'autres raisons, contentons-nous de rappeler les paroles de Jésus-Christ, que je vous ai déjà citées et qui peuvent s'appliquer à toute espèce de sarcasmes et d'injures : *Si quis dixerit fratri suo : fatue, reus erit gehennæ ignis.* Quoi de plus facile que de dire à quelqu'un : Vous êtes fou, un imbécile, et de laisser échapper des termes semblables? Et cependant, Jésus-Christ déclare que c'est un crime digne de l'enfer. Cela doit s'entendre cependant du cas seulement où ces expressions sont proférées avec une intention tout à fait mauvaise, et où elles ont des conséquences très fâcheuses que l'on a pu ou dû prévoir.

Cela signifie en un mot que nous devons prendre notre prochain non pour ce qu'il devrait être, mais pour ce qu'il est; nous devons le regarder comme faible, délicat, susceptible, porté à la colère et à des ressentiments graves, même pour de petites choses; par conséquent ménager sa faiblesse, la respecter et y compatir, bien loin de l'insulter : telles sont les règles de la prudence et de la charité chrétienne.

Et si nous avons offensé notre prochain par des injures de quelque genre que ce soit, nous sommes rigoureusement obligés de lui en faire une réparation convenable. Je ne parle pas ici de l'obligation de lui rendre son honneur, dans le cas où la contumélie l'a déshonoré aux yeux des autres : j'en parlerai plus tard; mais je parle ici de la seule réparation de l'affront qu'il a reçu.

Ce précepte nous est imposé par ces paroles de Jésus-Christ que je vous ai déjà citées : *Si offers munus tuum ad altare*, etc. Si lorsque

vous vous présentez à mon autel, pour faire une offrande par le moyen des sacrements ou de la prière, vous venez à vous rappeler que votre frère a contre vous quelque motif de mécontentement, laissez, laissez tout là, et allez auparavant vous réconcilier avec lui.

Que signifient ces paroles? Elles signifient que lors même que votre prochain n'aurait pas un motif juste de se regarder comme offensé par vous, et qu'il se serait ombragé sans raison, vous seriez cependant tenus vous-mêmes de le détromper et de détruire les fâcheuses impressions qu'il a conçues, pour ne le pas laisser dans l'occasion du péché, puisqu'il conserve de l'aigreur contre vous. A combien plus forte raison y serez-vous obligés, si vous lui avez donné un motif raisonnable de s'offenser, en le blessant grossièrement.

Il est vrai que la personne blessée doit pardonner lors même qu'elle n'a pas reçu une satisfaction convenable; mais cela ne dispense pas celui qui a fait l'injure de la réparer. Jésus-Christ a fait à chacun sa part. Il commande à tous ceux qui sont offensés de pardonner, et il n'excepte aucun cas: *Diligite inimicos vestros;* mais il ordonne aussi à celui qui a offensé de donner une satisfaction convenable: *Vade reconciliari fratri tuo;* autrement il se charge lui-même de la vengeance. Ainsi il ne suffit pas de se repentir; mais il faut réparer le tort, demander pardon, s'humilier et s'excuser: *Vade reconciliari fratri tuo;* Sans cela que nul n'ait la hardiesse de se présenter à l'autel et de s'approcher des sacrements.

Concluons.

Le facilité de contracter de semblables obligations, et la facilité d'en omettre l'accomplissement, malgré le précepte formel de Jésus-Christ que je viens de citer, doivent nous faire comprendre la nécessité de bannir de notre conduite et de nos conversations toute parole humiliante et blessante envers les autres, et de montrer à chacun l'estime que nous faisons de lui, car il n'y a pas de condition si basse et si méprisable qui n'ait droit d'être respectée selon son rang, et à plus forte raison de n'être pas outragée dans l'honneur qui lui convient. Il est assez difficile de se tenir dans les bornes de l'honnêteté, et de ne pas blesser gravement la charité, et quelquefois la réputation d'autrui. Il faut pour cela une grande prudence et une scrupuleuse attention. Mais en voilà assez sur la première espèce de médisance appelée contumélie. Il me reste beaucoup plus à dire sur la seconde appelée détraction. Nous en parlerons dans l'instruction prochaine.

TRAIT HISTORIQUE

S. François de Sales et les railleries. — S. François de Sales était d'une extrême délicatesse sur le point de la charité. Quand il entendait faire des railleries sur le prochain, il en témoignait son déplaisir par la tristesse de son visage, et détournait la conversation; ou, s'il ne le pouvait, il ne craignait pas de dire aux railleurs: « Qui vous a donné le droit de vous égayer aux dépens du prochain? Voudriez-vous qu'on vous mît ainsi sur le tapis et qu'on fît l'anatomie de tous vos défauts? S'amuser à rechercher les défauts d'autrui, c'est signe qu,on ne s'occupe guère des siens. »

Une demoiselle s'était permis de tourner en ridicule les défauts naturels et les traits peu gracieux d'une autre. Le Saint lui dit avec bonté: « C'est Dieu qui nous a faits,

nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes, et les œuvres de Dieu sont parfaites. » A ce mot la demoiselle éclate de rire, en disant qu'elle ne trouve nullement cette personne parfaite « Mademoiselle, reprit-il, son âme est plus droite, plus belle et meilleure que la vôtre. »

DE LA CALOMNIE ET DE LA MÉDISANCE

Nous avons parlé dernièrement de cette espèce de médisance qui attaque le prochain en sa présence par des paroles injurieuses et humiliantes. Ces injures et ces avanies sont appelées par les théologiens contumélies. Nous allons parler aujourd'hui d'une autre espèce qui le frappe en secret et par derrière, par des discours diffamants et qui s'appelle proprement détraction.

Si la première est plus grave parce que, outre le préjudice qu'elle porte à l'honneur, elle renferme encore une injure personnelle, elle laisse au moins à la personne offensée le moyen de se justifier et de se défendre ; tandis que la seconde, restant secrète, ferme toute voie à la justification, puisque la personne déshonorée ignore ce que l'on a dit et ce que l'on dit d'elle : par conséquent, considérée sous ce rapport, on peut la regarder comme plus grave que l'autre. Quoi qu'il en soit, celle-ci se divise en trois branches : la calomnie, la médisance et les rapports.

La calomnie est une fausse imputation d'un vice, d'une mauvaise action, ou d'un crime, faite à quelqu'un par paroles ou, ce qui est pire, par des libelles appelés diffamatoires. Se rendent surtout coupables de ce péché ceux qui gardent dans le cœur des sentiments de haine et de rancune contre quelqu'un, et qui, ne pouvant se venger autrement, répandent des mensonges inventés par la passion. Qu'un domestique soit renvoyé d'une maison ; qu'un ami se sépare de son ami ; vous leur entendrez dire toute sorte de mal, le domestique de son maître et l'ami de son ami, et à défaut du vrai, ils recourront à la fausseté. Or, de toutes les détractions, la calomnie est la plus injurieuse et la plus grave, puisqu'elle blesse tout à la fois la charité, la justice et la vérité. Vous ne vous contentez pas de déshonorer injustement votre prochain ; mais pour le diffamer vous prenez le moyen le plus indigne, la fausseté. C'est donc un péché de pure malice, un péché dont les conséquences sont si épouvantables, que l'Esprit Saint ne craint pas d'avancer qu'il vaudrait mieux, pour un homme d'honneur, être tué que d'être calomnié. Quels préjudices et quels ravages ne produit pas, en effet, la calomnie, sur l'honneur et les autres biens de la vie !

La méchante femme de Putiphar impute au chaste Joseph un attentat honteux ; les deux infâmes vieillards, chefs du peuple, accusent d'une semblable faute la chaste Suzanne : ces deux innocentes victimes ne devront pas seulement souffrir du préjudice fait à leur réputation ; mais, de plus, le premier sera condamné à la prison dont il ne sera délivré que longtemps après, et par miracle ;

et la seconde, si elle n'avait trouvé dans le courageux Daniel, suscité par Dieu, un intrépide défenseur de son innocence, allait être ensevelie sous un monceau de pierres. Combien ne voit-on pas chaque jour de ces exemples de personnes ruinées et déconsidérées par une calomnie! En effet, le mal causé par une accusation calomnieuse est ordinairement si grave, que, quoi que l'on fasse pour la démentir, on y réussit difficilement; parce que, pour produire une mauvaise impression, il suffit de quelques paroles, et pour la détruire totalement, souvent un procès ne suffit pas. Il y a des points si délicats qu'une fois qu'une blessure grave a été faite, quoiqu'on arrive à la fermer, la cicatrice reste toujours. Aussi un indigne politique avait coutume de dire que par la calomnie on gagne toujours quelque chose: *Calumniare, calumniare: semper aliquid remanet.* Vous enlevez la tache, mais il en reste toujours quelque vestige.

Or, pour être calomniateur, il n'est pas nécessaire d'inventer à dessein et de répandre des faussetés reconnues comme telles, au préjudice et au déshonneur du prochain. Le crime est alors assurément plus grand: mais pour aller jusque-là il faut n'avoir plus ni conscience ni honnêteté. Sans fabriquer à dessein de noires impostures, vous pouvez cependant vous rendre coupable de calomnie; par exemple, si, en disant du mal de votre prochain, vous avancez par inadvertance et par légèreté des choses qui ne sont pas conformes à la vérité, tout en vous imaginant de dire vrai; de même en donnant trop facilement pour vrai et pour certain ce qui ne l'est pas ou ce qui est tout au moins douteux et incertain. Ainsi remarquez bien qu'à la calomnie se rapportent:

1° Certaines qualifications que vous donnez trop facilement aux autres, sans les bien connaître; par exemple, traitant celui-ci de fourbe et de voleur, celui-là d'avare et d'usurier, cet autre d'impudique et de libertin: qualifications dénuées de preuves et de fondements suffisants;

2° Certains bruits que vous donnez comme certains et incontestables et qui ne sont pas réellement, ou bien que vous croyez trop légèrement et que vous racontez imprudemment aux autres;

3° Certains bruits encore qui sont vrais pour le fond et la substance, mais qui deviennent calomnieux par une exagération excessive, par telles circonstances qu'on y ajoute, par certaines couleurs sous lesquelles on les rapporte.

Par ce noir artifice d'augmenter, d'amplifier et de travestir les choses, la plus petite faute devient un crime énorme et un moucheron devient un éléphant.

Il faut dire la même chose de ceux qui, censurant la conduite et les actions du prochain, et les interprétant en mauvaise part, se permettent de communiquer leurs sentiments aux autres et les donnent comme autant d'oracles, tandis que ce ne sont que des suppositions mal fondées et téméraires.

En un mot, toutes les fois que, parlant mal de quelqu'un, vous blessez et vous altérez la vérité, votre discours est toujours calomnieux. Or combien n'est-il pas difficile de se renfermer toujours parfaitement dans les bornes de la vérité, puisque la source ordinaire des médisances n'est autre que la haine, la jalousie, l'envie et une mauvaise disposition contre le prochain ! Que faire donc ?

1° Ne jamais se laisser dominer par aucune passion, afin de n'être pas tenté de noircir l'honneur du prochain par des calomnies.

2° Parler toujours avec maturité, lenteur et réflexion, pour ne pas s'exposer au danger de calomnier, même sans le vouloir.

3° S'abstenir même de divulguer ce qui est vrai, lorsqu'il en résulte un déshonneur pour le prochain : car on peut dire que ce serait un vrai prodige si celui qui veut dire tout ce qui est vrai ne se laissait pas aller quelquefois à dire des faussetés. De la médisance à la calomnie il n'y a qu'un pas et un pas très glissant.

Et voilà la seconde espèce de détraction ; elle est moins grave que l'autre à la vérité, mais elle n'en est pas moins gravement peccamineuse. Je veux parler de la médisance qui consiste à publier sans raison et sans nécessité quelque défaut du prochain, vrai en effet, mais secret : péché dans lequel tombent une foule de personnes par une certaine démangeaison, je ne dirai pas de faire mal, mais de se montrer informées des choses que les autres ne savent pas ; surtout sous le faux prétexte qu'après tout on ne dit que la pure et simple vérité : comme si, de ce que la chose est vraie, c'était un motif suffisant pour pouvoir la publier sans crime.

Le portrait que vous faites de cette personne sera vrai et très vrai ; mais ce sera en même temps une grave médisance. Et où avez-vous vu qu'il fût permis de dire tout ce qui est vrai ? S'il en était ainsi, il n'y aurait que la calomnie qui fût un péché, et il faudrait rayer du nombre des péchés la médisance qui consiste essentiellement à manifester les fautes du prochain qui sont vraies, mais secrètes. Or c'est là une absurdité, et une absurdité que vous comprenez parfaitement vous-même, puisque vous ne seriez certainement pas content qu'on dît de vous tout ce qu'on peut en dire de vrai. Qu'une chose soit vraie, ce n'est donc pas une raison qui, par elle-même, vous autorise à la publier.

Je dis par elle-même, car il y a beaucoup de circonstances où la charité, la justice ou l'obéissance vous obligent à le faire, sans égard à la diffamation qui en peut résulter. Voilà pourquoi j'ai dit que la médisance consiste à découvrir les défauts d'autrui sans raison et sans nécessité. Non, sans doute, la crainte de médire ne doit pas toujours nous fermer la bouche.

Si, étant accusé d'un crime grave, vous ne pouvez vous défendre qu'en découvrant le coupable, découvrez-le sans crainte.

Si, pour arrêter un désordre, il faut le découvrir à ceux qui ont l'obligation et le pouvoir de l'arrêter, découvrez-le sans scrupule.

Si un parent, un ami, vous demande des informations conscien-

cieuses sur une personne qu'il a l'intention de prendre à son service, ou qu'il a dessein d'épouser, ou à qui il se propose de confier un emploi, un capital, etc., vous pouvez parfaitement, tout en gardant la prudence voulue, dire le bien et le mal que vous en savez.

Dans de semblables cas, quoiqu'on offense la réputation d'autrui on ne l'offense pas injustement. Autre chose est de publier les fautes d'autrui par une mauvaise démangeaison de parler ou par un sentiment d'aversion et de vengeance; et autre chose est de le faire pour prendre ou donner un conseil nécessaire, pour empêcher un grave préjudice temporel ou spirituel, pour nous ou pour le prochain, et qui aurait lieu si le défaut d'autrui restait secret. Il vaut mieux que ce soit le coupable qui souffre, que l'innocent.

Mais voilà précisément le mal. Ceux qui font ordinairement la médisance à dessein se font ensuite scrupule de parler lorsqu'ils devraient le faire. Les fautes et l'inconduite de ce jeune homme ou de cette fille sont connues de tout le monde excepté de ceux qui pourraient y mettre un terme; ainsi la manifestation qui serait méritoire, si elle était faite à qui de droit et pour un bon motif, devient coupable parce qu'elle est faite à toute autre et par la seule démangeaison de bavarder. Aussi par là nous nous rendons coupables de deux péchés, l'un contre la charité en nous taisant avec ceux à qui nous devrions parler, et l'autre contre la justice en manifestant ces fautes à ceux à qui nous devrions les taire.

Parlons donc lorsque la nécessité le demande; autrement gardons le silence. Car manifester les défauts du prochain, hors le cas de nécessité, serait une véritable diffamation nuisible au bien particulier et au bien public.

Au bien particulier, c'est-à-dire à celui de qui vous faites la médisance et à qui vous enlevez la réputation et l'honneur. Car tant que sa faute est cachée, il est en possession de sa réputation et il a le droit de ne pas en être dépossédé sans raison aux yeux du monde. Par conséquent, vous qui révélez ses fautes à ceux qui les ignoraient, vous le diffamez injustement.

Au bien public, par le scandale que vous donnez en manifestant les vices et les péchés secrets de votre prochain, et en rendant son péché public, quoiqu'il n'ait été commis qu'en secret. Ainsi ce péché qui n'était nuisible qu'à celui qui l'a commis, devient encore nuisible aux autres par la contagion et la force du mauvais exemple. C'est là une circonstance qu'il faut bien remarquer. Il semble, au premier abord, qu'en disant du mal des coupables on poursuit le vice; mais si on y réfléchit bien il n'en est pas ainsi: car par là on détruit plutôt la honte qui sert de frein et de rempart pour empêcher d'y tomber. Savez-vous ce que disent une foule de personnes en entendant certaines histoires et certaines anecdotes? Oh! telle chose n'est donc pas un si grand mal, puisque tels et tels l'ont faite; il n'y a donc rien de si extraordinaire à faire cela. Par là on en vient à regarder comme légers les péchés que l'on voit commettre aux autres, on en

perd l'horreur, la facilité de les commettre s'introduit et le nombre des coupables se multiplie par l'imitation et l'exemple. Quand donc il est question de péchés cachés, tenons-nous-en à l'avis de l'Esprit Saint : *Audisti verbum adversus proximum tuum, commoriatur in te.*

Mais, me demandera peut-être quelqu'un, quand il est question de ces faits qui sont connus du public et qui sont dans la bouche de tout le monde, ne peut-on pas au moins en parler librement?

Je réponds que si la chose est vraiment publique et notoire, lors même que vous la racontez à quelqu'un qui l'ignore encore, rigoureusement parlant, vous n'offensez pas pour cela la réputation du prochain : elle est déjà perdue par la publicité de sa faute. Mais il faut sur ce point faire une observation très importante.

La publicité ou la notoriété n'est pas toujours de la même nature. Quelquefois elle résulte d'une sentence judiciaire émanée des tribunaux, et elle s'appelle notoriété de droit ; celle-là établit sans appel la diffamation du coupable. D'autres fois elle résulte d'une multitude de témoins qui ont vu un fait, ou du grand nombre des personnes auxquelles la connaissance en est parvenue par suite de l'imprudence et de la loquacité d'un seul individu : dans le premier cas, elle s'appelle notoriété de fait, et dans le second, notoriété de renommée.

Cela posé, quand il est question de ces deux dernières, il y a grand danger de croire publique une chose qui ne l'est pas, et de blesser la justice en en parlant. Parce que vous aurez entendu dire une chose à quelques personnes et même à plusieurs, vous ne pouvez pas l'appeler aussitôt publique; elle sera publique dans le voisinage, dans un village, dans une partie du pays ; mais non dans tout le pays : ne serait-ce donc pas une injustice de la publier dans les lieux où elle n'est pas encore connue et où elle ne l'aurait jamais été sans vous? Les bruits publics ne sont ordinairement qu'un ramassis de faussetés et de rapports falsifiés. Combien de fois, en remontant à la source, on trouve faux et calomnieux des bruits répandus contre telle ou telle personne ! Un ennemi, un envieux les a jetés le premier dans le public, et ensuite d'autres les ont répétés et publiés. Il ne faut donc pas être si facile à prendre pour public ce qui ne l'est peut-être pas du tout.

Et lors même que la chose serait vraiment publique et qu'en en parlant vous n'offenseriez pas la justice, vous pouvez offenser gravement la charité; par exemple, si vous en parlez par un plaisir malin de voir cet individu diffamé, ou par le cruel désir de maintenir le déshonneur sur sa réputation ; car dans ce cas vous agissez contre la loi de la charité, vous faites à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. A plus forte raison si, avec de semblables dispositions, vous apprenez ce fait à des personnes qui ne le savaient pas encore, ou si vous venez réveiller le souvenir d'une faute qui était déjà oubliée.

Savez-vous quel est le meilleur parti? C'est de compatir au mal-

heur d'un homme qui est déconsidéré et de ne pas contribuer à le diffamer davantage et à perpétuer le souvenir de sa honte. De la sorte vous sauverez la charité et l'humilité chrétiennes.

Il resterait à voir une troisième branche ou espèce de médisance, que j'ai appelée rapport ou susurration; mais la matière est trop étendue pour la traiter dans cette instruction.

Pour résumer ce que j'ai déjà dit jusqu'ici sur ce sujet, il ne faut jamais rien dire qui ne soit vrai: car si tout mensonge et toute fausseté est défendue, à plus forte raison lorsqu'il en résulte une diffamation et un préjudice pour le prochain. Ainsi la calomnie est toujours défendue.

Il ne faut pas non plus révéler une vérité secrète lorsqu'elle nuit à la réputation du prochain, à moins qu'on n'ait un juste motif de le faire. Si l'on a une bonne raison, la médisance n'est plus médisance. Qu'on parle donc, mais à deux conditions: 1° avec une intention droite, évitant tout sentiment de malice secrète, de haine, de vengeance, etc.; 2° avec réserve et prudence, pour ne rien dire que ce qui est nécessaire. Notre langue, dans ce cas, dit parfaitement S. François de Sales, doit être comme le rasoir entre les mains du chirurgien qui est obligé de faire une opération. Il a soin d'agir d'une main légère autant que possible, de n'aller ni à droite ni à gauche et de ne couper que ce qu'il faut. Nous devons faire de même lorsque nous découvrons les défauts du prochain, quand les circonstances l'exigent, c'est-à-dire le faire en ménageant autant que possible la réputation d'autrui.

S'il n'y a point de nécessité, silence, je le répète, silence! La vraie charité chrétienne, dit S. Paul, jette un voile sur les fautes du prochain et les cache: *Universa delicta operit charitas.* Elle cache toutes les fautes, même les fautes de ceux qui sont publiquement diffamés, à plus forte raison de ceux qui conservent encore une réputation honorable. Dans ce cas, ce n'est pas seulement la charité, mais encore la justice qui l'exigent: et la violation de cette vertu, outre le péché, produirait les graves obligations que nous verrons plus tard.

TRAIT HISTORIQUE

S. Louis et la médisance — Ceux qui ont autorité sont obligés de fermer la bouche aux médisants. « Ne permettez-pas, disait S. Louis à son fils Philippe, que personne « ait la hardiesse de prononcer devant vous aucune parole qui puisse porter qui que « ce soit au péché; ni d'attaquer par la médisance la réputation des autres, soit « qu'ils soient présents, soit qu'ils soient absents. »

DE LA SUSURRATION

Outre la calomnie et la médisance dont nous avons parlé dernièrement et qui consistent, la première à charger le prochain de faussetés nuisibles à sa réputation, et la seconde à publier sans motif ses fautes vraies, mais secrètes, il y a encore une espèce de détraction

très grave que j'ai mise en troisième lieu et qui se nomme susurration. Elle fera la matière de cette courte instruction.

Qu'entend-on par ce mot susurration ? On entend les rapports vrais ou faux que l'on fait à quelqu'un en secret et comme en confidence, pour lui apprendre ce qu'un autre a fait ou dit contre lui : ce qui se fait par divers motifs.

Tantôt par malice, c'est-à-dire pour animer des personnes les unes contre les autres, les mettre en désunion et semer la zizanie.

Tantôt par imprudence, loquacité et légèreté ; parce qu'on parle sans réflexion, sans attention et sans prudence ; qu'on veut discourir sur tout, à tort et à travers. Tantôt encore par sentiment d'amitié et par un certain zèle pour les intérêts d'un ami, d'un parent, ou d'un maître, que l'on voit offensé et compromis.

Tantôt enfin par intérêt, dans le but de s'en faire un mérite et de s'attirer par cet espionnage l'amitié et la faveur d'autrui.

Quel que soit le motif de ses rapports, ils ne sont certainement pas un mal léger ; ils sont au contraire un mal grave ; soit qu'on les considère en eux-mêmes, soit qu'on les considère dans leurs conséquences.

Et d'abord, si ces rapports sont faux et calomnieux, ils dénotent un esprit rempli de fiel et un tel fond de malice, qu'il est impossible de les absoudre de faute grave, quelle qu'en soit la matière, grave ou légère. Imaginer et inventer une chose et puis la rapporter comme si elle était réelle et veritable, avec l'intention de rendre une personne odieuse à une autre, il semble qu'on ne peut trouver dans l'homme une si détestable malice. Et cependant l'expérience de chaque jour prouve que ces exemples ne sont pas rares.

Et quoique les choses que vous rapportez soient vraies, la faute sera encore grave, dès que la matière dont il est question est importante, à cause de l'abus grave que vous faites de la confiance et de la bonne foi du prochain. Abus plus grave encore, si vous avez vous-même, comme cela arrive souvent, arraché par ruse au prochain les sentiments ou les choses que vous rapportez, si c'est vous qui l'avez amené à les manifester afin de pouvoir ensuite les souffler à l'oreille des autres. Et combien n'y a-t-il pas de ces personnes qui se font une occupation et un plaisir de découvrir les sentiments d'autrui, d'attirer les autres à s'ouvrir à eux en toute confiance, les y invitant par mille protestations de discrétion, les assurant qu'elles peuvent parler en toute sûreté et sans gêne ; tandis qu'ensuite elles ne se font aucune obligation de conserver fidèlement le secret promis, ou tout au moins sous-entendu.

Je dis sous-entendu, remarquez-le-bien ; car lors même que celui qui vous en a fait la confidence ne vous a pas imposé formellement l'obligation de ne pas en parler, vous prenez cependant cette obligation par le fait même que vous écoutez d'un ami une chose qui, par son importance, mérite de rester secrète. Il y a alors une promesse tacite du secret, à laquelle sont ordinairement soumises toutes les confi-

dences, et que l'on ne saurait violer sans péché. En effet, seriez-vous bien aise que les autres vous trahissent ainsi? Remarquez le déplaisir qu'une telle révélation produit naturellement, et combien elle blesse gravement la charité, si la chose est de nature à causer un grave ennui.

Cependant, ces recommandations que certaines personnes font en confiant une affaire : Ceci est entre nous ; je vous prie de ne pas en parler, de ne pas en souffler mot, etc.; ces recommandations, dis-je, n'imposent pas précisément l'obligation du secret; elles ne font que rappeler l'obligation naturelle exigée par cette confidence. Tout au plus cette obligation deviendra-t-elle plus stricte, si vous vous obligez expressément au secret, et dans ce cas la violation de ce secret ne serait plus seulement contre la fidélité, mais encore contre la justice, et vous rendrait responsable de tout le préjudice qui en résulterait, et, par conséquent, vous imposerait l'obligation de le réparer.

Généralement parlant, retenez bien ceci : si quelqu'un a la confiance ou plutôt l'imprudence de faire ou de dire en votre présence une chose qui, rapportée aux autres, peut produire de funestes effets, la charité vous fait au moins un devoir de la taire et de ne pas en parler.

Aussi je dis, en second lieu, que ces sortes de rapports produisent ordinairement les plus funestes conséquences. Ces rapports mal intentionnés engendrent des haines, des vengeances, des inimitiés irréconciliables; ils tendent à détruire la bonne harmonie, l'union et la paix entre les personnes; d'autant plus que celui qui est accusé, ignorant ce que l'on a raconté à son préjudice, ne peut se disculper. Et d'où viennent en effet la plupart du temps, entre les familles, les froideurs, les ressentiments et les haines? N'est-ce pas de ces rapports secrets, faits à l'un, de ce que l'autre a fait ou dit contre lui?

Voilà pourquoi l'Esprit Saint dit que les paroles du semeur de discordes sont en apparence des paroles simples et bienveillantes; mais qu'elles pénètrent jusqu'au fond de l'âme, et qu'elles laissent des plaies incurables. Il les appelle encore des paroles incendiaires, ajoutant que, comme le feu s'éteindra quand on n'y mettra plus de bois, de même les divisions quand il n'y aura plus de rapports.

Et ne venez pas dire que vous n'avez aucune mauvaise intention; bien moins encore le dessein diabolique d'établir la division entre les uns et les autres. J'ai déjà dit que ces rapports se font aussi par légèreté : mais la légèreté ne vous excuse pas; car vous pouvez et devez prévoir les funestes effets de vos rapports. Une fois sortis de votre bouche, vous ne pouvez plus les rappeler; ils vont produire des désunions et des animosités éternelles, qui auront de longues et funestes conséquences, et jetteront une foule de personnes dans des fautes très graves : or cette multitude de fautes vous seront toutes imputées à vous qui les avez occasionnées par votre imprudence.

Concluez de là que, lors même que quelqu'un vous parlant mal

d'une tierce personne, vous commanderait, dans la fureur de sa passion, de lui rapporter le discours qui vous tient: dites-lui tout cela, je désire qu'il le sache, etc., vous ne devez pas accepter une telle commission et moins encore l'exécuter; autrement vous vous rendriez l'instrument des passions d'autrui; et vous seriez responsable de tous les péchés qui en seraient la suite.

En un mot, tenez-vous en garde contre un vice si détestable; et ne vous permettez jamais ni par simplicité, ni par malice, ni par amitié, ni par zèle, de rapporter quoi que ce soit de capable de troubler la paix et d'occasionner des froideurs et des désunions. Je ne vois pas que les saintes Écritures, ni les saints Pères donnent aux rapporteurs et aux délateurs le titre honorable d'amis de l'ordre, d'amis zélés pour nos intérêts, etc.; mais je vois au contraire que S. Augustin les appelle la plus horrible peste de la société; S. Bernard, des brouillons occupés à réveiller et à fomenter la discorde et les scandales; je trouve que S. Paul les appelles détestables devant Dieu: *Susurrones Deo odibiles*[1]; qu'ils sont spécialement en abomination aux yeux de Dieu: *Sex sunt quæ odit Deus et septimum detestatur anima ejus, eum qui seminat discordias inter fratres*[2]; qu'ils sont diamétralement opposés à l'esprit de Dieu qui est un esprit de concorde, de paix et de charité; enfin qu'ils se font les instruments et les suppôts du démon qui n'est occupé qu'à semer les dissensions, les troubles et les haines. Si nous avons tant soit peu de prudence et de charité, ne nous permettons jamais de tels rapports; travaillons au contraire à conserver la bonne harmonie partout, à calmer les esprits, à voiler les fautes des autres, à établir et à augmenter l'amitié et la bienveillance.

Il n'y a qu'un seul cas où il soit permis de rapporter; c'est lorsque cela peut servir à corriger le prochain, à empêcher ou prévenir le mal. Par exemple, un père, un maître, un supérieur quelconque ne peut être partout, il ne peut tout voir, tout entendre et tout surveiller.

C'est donc un vrai zèle et une véritable charité de suppléer à son ignorance, en l'informant des choses que, sans cela, il n'aurait jamais remarquées. De même, si quelqu'un vous communique un projet nuisible au bien privé ou public, vous croirez-vous obligé de le laisser exécuter, par la crainte de violer un secret? Lors même que vous l'auriez promis, il n'y a pas d'obligation pour vous.

Cependant, pour ne pas aller trop loin dans ces rapports, il faut observer certaines conditions:

1° Il faut que vous soyez parfaitement certain de ce que vous rapportez. Affirmer comme vraies des choses qui sont douteuses, est toujours un mensonge: mais c'est approcher de la calomnie, que de rapporter les fautes d'autrui comme vraies, lorsque nous n'en sommes pas entièrement certains.

1. Rom., I, 29. — 2. Prov., VI, 19.

2° Il faut que l'exposition des faits soit sincère, qu'elle ne soit ni altérée, ni augmentée, ni présentée sous un faux jour.

3° Que la faute ait besoin de correction et qu'elle ne soit rapportée qu'à celui qui peut y remédier, et que de plus on puisse espérer que la correction produira quelque effet. Il faut même taire le nom de la personne, lorsqu'on peut également remédier au mal sans la nommer.

4° Enfin, ces rapports doivent être accompagnés d'une intention droite et pure, et faits par un véritable motif de charité, et non par une secrète jalousie, ou par un sentiment de haine et de vengeance.

Avec ces conditions, votre rapport ne sera pas calomnieux; il sera au contraire louable et méritoire. Hors ce cas, que rien de ce que nous savons, surtout les secrets, ne sortent de notre bouche, selon l'avis déjà si souvent cité du Saint Esprit: *Audisti verbum adversus proximum tuum? Commoriatur in te.* Ne soyez pas empressé de le jeter dehors comme si c'était un poison.

Mais après avoir parlé jusqu'ici des rapporteurs, je ne puis m'abstenir de donner quelques avis à ceux qui reçoivent de tels rapports.

Il faut d'abord bien considérer la malice ou au moins l'imprudence des langues rapporteuses; mais l'extrême facilité à prêter l'oreille, à croire à ces rapports, n'est peut-être pas moins condamnable. Il n'y a que trop de ces personnes qui ne se défient nullement de tout ce que l'on vient leur rapporter; mais qui reçoivent tout aveuglément, comme s'il n'y avait pas le moindre danger d'être dupe de la passion, d'être surpris ou trompé. Vous diriez que ces gens-là ne croient pas même autant à l'Évangile qu'à ces rapporteurs; sur ces rapports, ils se croient autorisés à commettre une foule de péchés, et leur conduite en devient une chaîne non interrompue. Remarquez-le bien.

Vous commencez à vous former une mauvaise opinion de la personne contre laquelle on vous a fait des rapports: et voilà déjà un jugement téméraire et mal fondé.

Ensuite ce jugement produit en vous une aversion secrète qui vous porte à des mesures offensives; de là les haines, la malveillance, les rancunes, les vengeances, etc. Bien plus, si l'occasion se présente, vous vous empressez de communiquer vos peines et vos ressentiments à vos parents et à vos amis; vous en venez donc par là à leur faire partager vos mauvaises opinions et vos passions: or c'est là une véritable diffamation d'un côté, et un vrai scandale de l'autre.

Voilà une chaîne de péchés non légers, mais graves; non passagers, mais continuels; et qui vont durer autant que la mauvaise impression produite en vous, et cette impression durera toujours, puisque la personne accusée ne peut pas se disculper.

Mais comment excuser de tels péchés devant Dieu, dès que tous proviennent de votre imprudente et coupable crédulité? Est-il juste de condamner tout de suite une personne, sans preuves, sans examen, sans témoins, sur la simple assertion d'un tiers, qui peut

être ou prévenu ou mal informé? Je dis prévenu : ce sera peut-être une de ces mauvaises personnes qui prennent les choses de travers, qui altèrent, gâtent et enveniment les discours les plus innocents, qui présentent toujours les choses sous de mauvaises couleurs. Quand on ne se fait aucun scrupule de violer la charité, la justice et la fidélité, il n'est certainement pas croyable qu'on se fasse beaucoup de scrupules de manquer aussi à la vérité.

Mais lors même que ce délateur serait sincère et véridique, il peut avoir été trompé; il peut n'avoir pas bien compris. Combien de fois ne voit-on pas le même discours interprété d'une manière toute différente par deux personnes également sincères et honnêtes? L'une croit avoir entendu une chose, et l'autre soutient le contraire. Combien de circonstances que l'on omet dans les rapports et que cependant l'on ne devrait pas omettre, parce que cette omission donne aux choses une tournure toute différente. Donnez-moi un fait, un discours isolé, séparé de certaines circonstances, il sera complètement changé et ce n'est plus le même. Et d'ailleurs combien de relations d'abord reçues comme certaines et indubitables, et dont ensuite on a reconnu la fausseté!

Si les rapports manquent donc ordinairement de véracité, si on ne dit pas ordinairement toute la vérité, si on comprend mal, si on falsifie, si on altère, il ne faut pas être si facile à les écouter et à les croire; mais il faut auparavant que celui qui y est intéressé examine bien si la chose est vraie; il faut au moins avant de se prononcer contre elle et de la juger, suspendre son jugement et ne pas se hâter de condamner une personne qui a droit de s'expliquer et d'être entendue.

C'est là un devoir de justice. Cette vertu ne permet pas de juger les autres sans les entendre; c'est aussi un devoir de charité; car cette vertu veut que nous traitions les autres comme nous voudrions en être traités si nous étions à leur place.

Mais savez-vous quel est le meilleur parti? C'est d'éloigner soigneusement de vous de tels amis et de tels confidents, et de ne pas entrer en conversation avec eux. Vous les regardez comme des personnes qui s'intéressent à vous et qui vous sont attachées, tandis que vous devriez les regarder comme des personnes méchantes et dangereuses. En effet, est-ce vous rendre service que de vous exposer à croire des faussetés, de vous engager dans les fautes graves qu'a coutume d'occasionner une mauvaise impression? Eh quoi! vous allez vous jeter au milieu d'une horrible tempête, pendant que vous pouvez jouir du calme et de la paix? Fermez-leur donc la bouche lorsqu'elles viennent vous révéler leurs secrets. Il vaut infiniment mieux pour vous les ignorer que de les savoir. Notre grande inquiétude doit être d'agir et de vivre de manière à avoir le témoignage et l'approbation de notre conscience. Du reste ne nous inquiétons pas de savoir qui parle de nous, ce que l'on en dit, ce que l'on en pense et comment on nous traite. Voilà le

moyen de conserver la paix avec Dieu : avec le prochain et avec nous-mêmes. En voilà assez sur les rapports, soit pour celui qui les fait, soit pour celui qui les reçoit. C'est un point sur lequel je remarque qu'on fait peu d'attention, même les personnes qui font profession de piété et de dévotion, et cependant sur lequel il faut veiller très attentivement si l'on veut être vraiment chrétien; car c'est une chose de la dernière importance.

Toute piété qui n'est pas vigilante en cette matière sera toujours une piété fausse et réprouvée de Dieu. Je serais tenté de vous dire : Allez un peu moins souvent à la messe et à la bénédiction, mais un peu plus de charité ! Vous pouvez sans grand préjudice pour vous, faire quelquefois un peu moins de pratiques extérieures de religion; mais vous ne pouvez pas absolument vous dispenser d'une certaine délicatesse en cette matière, puisqu'elle intéresse grandement la charité, la fidélité, la justice, la paix et la concorde, c'est-à-dire, toutes les vertus qui constituent et forment le vrai chrétien et qui sont inséparables d'une vraie dévotion.

TRAIT HISTORIQUE

S. Augustin et la médisance. — S. Augustin, pour empêcher la médisance, qui est plus commune dans les repas, avait fait écrire dans le lieu où il mangeait, deux vers latins dont voici le sens :

Loin d'ici médisants
Dont la langue coupable
Déchire l'honneur des absents ;
On ne permet à cette table
Que des entretiens innocents.

Et un jour que quelques-uns de ses amis commençaient à parler des défauts de leur prochain, le saint les en reprit aussitôt, en disant que s'ils ne cessaient, il fallait ou qu'il fît effacer ces vers, ou qu'il se levât de table. — C'est ainsi que nous devons user de fermeté pour empêcher la médisance autant que nous pouvons.

DE CEUX QUI ÉCOUTENT LA MÉDISANCE

Je vous ai exposé, dans mes dernières instructions, les diverses manières dont on commet la médisance et dont on blesse l'honneur du prochain, et par conséquent dont on transgresse le huitième précepte. Mais je ne vous ai encore rien dit de ceux qui écoutent cette médisance. Cependant c'est là un point qu'il ne faut pas omettre; car il s'agit de rechercher l'influence et la part qu'ils ont au péché d'autrui.

Que ce soit une faute de dire du mal du prochain, d'être l'auteur de la médisance, de la répandre dans les sociétés et les cercles, de déchirer les autres par les sarcasmes, la contumélie, la calomnie, la médisance et les rapports mal intentionnés, tout le monde en convient; mais y prêter l'oreille, les écouter avec plaisir, ne pas les empêcher quand on le peut, les laisser courir librement et sans opposition, voilà ce qu'ordinairement on ne regarde pas comme un péché. Cependant, parmi les avis que le Saint-Esprit nous donne, je remarque celui où il nous défend tout commerce et toute société avec les détracteurs, si nous ne voulons être enveloppés dans leur

ruine : *Cum detractoribus ne commiscearis*; *repente enim consurget perditio eorum*[1]. Un semblable avis suppose évidemment que celui qui écoute la médisance peut se rendre coupable aussi bien que celui qui la fait.

Or quelquefois c'est un péché de l'écouter et quelquefois non ; c'est ce que nous allons voir aujourd'hui. Cette instruction vous fera mieux comprendre encore toute la grièveté de la détraction, en vous faisant voir que ce péché donne la mort à trois personnes à la fois : à celle qui la fait, à celle qui en est l'objet et à celle qui l'écoute. A celle qui la fait puisqu'elle perd la vie de l'âme, c'est-à-dire la grâce ; à celle qui en est l'objet, puisque la médisance lui ôte la vie civile, qui consiste dans le crédit et la bonne réputation dont elle jouit ; enfin à celle qui l'écoute, puisque souvent elle coopère ou tout au moins elle s'expose certainement au danger de coopérer à la médisance.

Cependant comprenez-moi bien : je ne dis pas d'une manière absolue que ce soit toujours un péché d'écouter la médisance, car nous pouvons l'entendre sans qu'il y ait ombre de péché pour nous. Combien de fois, en effet, ne nous arrive-t-il pas d'entendre malgré nous des choses que nous ne voudrions pas entendre? C'est là un des écueils les plus dangereux auxquels nous nous trouvons exposés dans les conversations et dans les rapports journaliers avec le prochain. Un bon chrétien pourra bien s'abstenir facilement de dire du mal des autres et de prononcer le moindre mot contre la charité ; mais il ne peut toujours éviter de l'entendre. La médisance est un vice si commun et si répandu, sans distinction de lieu et de personnes, que, pour l'éviter entièrement, il faudrait n'aller dans aucun lieu et dans aucune société et même sortir du monde : *Debe-remus de hoc mundo exiisse.*

Il peut donc vous arriver d'entendre quelque chose de mal sans qu'il y ait pour vous aucune faute. Cela soit dit pour rassurer certaines âmes méticuleuses qui, se trouvant parfois présentes à quelques discours de censure et de critiques, s'abandonnent à la tristesse, à l'inquiétude et au remords, comme si par là même elles avaient perdu la grâce de Dieu. Qu'elles se tranquillisent, il n'y a pas là le moindre sujet d'inquiétude.

Mais si ce n'est pas toujours un péché d'écouter la médisance, ce n'est pas non plus toujours une action innocente. Très souvent c'est une faute, et c'est lorsqu'on le fait contre la justice et contre la charité. Contre la justice, si vous coopérez de quelque manière à la médisance par des marques de complaisance, de plaisir et de satisfaction. Par exemple, vous entendez quelqu'un se moquer de votre prochain, le maltraiter, raconter ses défauts, ses fautes vraies ou supposées, et en faire l'amusement de la conversation, si vous y prêtez volontiers l'oreille, si vous accueillez un tel discours avec joie et avec curiosité, qui ne voit que votre attitude est un encoura-

1. Prov., XXVI, 21.

gement donné au médisant, que vous l'excitez et le poussez à continuer sa médisance, à la poursuivre encore plus loin et à en dire même plus qu'il n'avait l'intention? Et ce ne sera pas là contribuer formellement au péché d'autrui? Vous ne faites que mettre du bois au feu, et au lieu de l'éteindre vous le soufflez toujours plus.

Si extérieurement vous ne laissez paraître aucun signe d'approbation, il n'y a plus, de votre part, coopération positive à la médisance et il n'y aura plus de péché contre la justice; mais il y en aura un contre la charité, si vous prenez intérieurement plaisir à cette médisance et si vous êtes content de voir déconsidérer cette personne. La raison en est que vous vous réjouissez du mal d'autrui, ce qui est évidemment contraire à la charité, qui selon S. Paul, ne se réjouit pas, mais au contraire s'attriste du mal du prochain. Il sera encore contre la charité si, pouvant facilement imposer silence au médisant ou au moins couper et détourner la conversation, vous lui laissez pleine liberté de dire tout ce qu'il lui plaît. Cela est incontestable; car lors même que vous ne donnez pas la moindre marque de complaisance et d'approbation, votre indifférence est encore un péché: *Unicuique mandavit Deus de proximo suo;* et comme la charité nous fait un devoir à tous de défendre le bien et la vie du prochain lorsque nous le pouvons, ainsi en est-il de sa réputation: *Resistendum est*, dit S. Thomas, *detractoribus sicut et oppressoribus aliorum.*

Vous m'avouerez que nul ne porte au marché des choses qu'il est moralement sûr de ne pouvoir pas vendre; je veux dire qu'il n'y aurait pas tant de médisants s'il n'y avait pas tant de personnes qui s'empressent de les écouter, ou tout au moins qui leur laissent déchirer à loisir la réputation du prochain. Si, dès que ces gens-là ouvrent la bouche pour diffamer le prochain, ils s'apercevaient que leur discours déplaît; si, au lieu de s'entendre flatter et exciter, ils se voyaient contredits et désapprouvés, la parole leur expirerait sur les lèvres; mais voyant qu'ils font plaisir, qu'ils sont écoutés avec joie et satisfaction; ne rencontrant aucune opposition et aucune contradiction; trouvant au contraire partout un accueil riant et favorable, le nombre s'en multiplie à l'infini. Il est donc certain que la source de la médisance, c'est l'accueil qu'elle rencontre partout. Il suit de là qu'il ne faut pas seulement en attribuer la malice à celui qui l'a fait, mais encore à celui qui l'accueille, la laisse faire, la protège et la favorise. C'est en ce sens que S. Bernard disait: *Detrahere aut detrahentem audire, qui horum damnabilius sit non facile dixerim:* je ne sais lequel est le plus coupable, de celui qui fait la médisance, ou de celui qui l'écoute; d'où le saint docteur conclut que si l'un a le démon sur la langue, l'autre l'a dans les oreilles.

Mais écoutons vos excuses. Quant à ne pas montrer du plaisir et de la joie à certains discours, ce n'est pas difficile, me direz-vous; mais comment fermer la bouche au médisant et l'empêcher de parler?

Comment? Vous me demandez une chose que vous allez vous-même m'apprendre? De la même manière que vous faites lorsqu'il vous arrive d'entendre quelqu'un vous reprocher quelque faute et répandre des doutes ou des soupçons sur votre conduite : vous savez alors vous mettre au dessus du respect humain, élever la voix et réprimer son audace. Si vous teniez donc autant à l'honneur de votre prochain qu'au vôtre, vous ne me demanderiez pas le moyen de le sauver et de le défendre.

Mais, sans recourir à cette raison, pour vous répondre directement, je vous dirai que l'obligation d'empêcher la médisance ne doit pas se pratiquer de la même manière avec tous; mais il faut agir différemment, selon les diverses personnes qui parlent. D'abord, le premier moyen consiste à éviter autant que possible la conversation et la société des médisants, selon l'avis du Saint Esprit que je vous ai déja cité : *Cum detractoribus ne commiscearis.* Gardez-vous de vous lier avec des personnes médisantes, de vous engager dans des sociétés où l'on finit tous les discours par la diffamation de l'un ou de l'autre. Cet avis est nécessaire à tout le monde, mais particulièrement à vous, qui vous laissez dominer par le respect humain et qui n'avez pas le courage de vous opposer à la médisance, de la combattre et d'y résister. Ne vous mettez pas dans la triste nécessité ou de la contredire, ou de compromettre votre conscience. Fuyez l'occasion, éloignez-vous des médisants.

Et si, malgré vous, vous vous trouvez dans une occasion que vous ne puissiez fuir et que vous entendiez commencer des discours qui blessent la réputation du prochain, voici les règles que vous devrez suivre. Ceux qui parlent mal des autres en votre présence sont ou des inférieurs, ou des égaux, ou des supérieurs.

1° S'ils sont inférieurs, vous pouvez, sans le moindre inconvénient, leur faire ouvertement et librement la correction. A plus forte raison y êtes-vous obligé lorsque ce sont des personnes qui dépendent de vous, qui sont vos subordonnés, par exemple, vos enfants, vos domestiques, vos apprentis, vos ouvriers, etc. Vous devez alors user de votre autorité et leur faire comprendre que de tels discours vous déplaisent et que vous n'entendez les souffrir en aucune manière. Autrement vous vous en rendriez vous-mêmes responsable devant Dieu en les écoutant et en les encourageant par votre silence.

2° Si la personne qui fait la médisance est un égal, il semble que vous ne pouvez user envers elle de la même liberté. Cependant, dans ce cas même, on peut toujours faire une remontrance avec bonté. Ne pouvez-vous pas dire en souriant : Si vous avez quelque chose de bon à me raconter à ce sujet, je l'entendrai bien volontiers? Cette observation, sans offenser personne, est assez significative. Ne pouvez-vous pas dire, comme le bienheureux Jean d'Avila : Nous avons entendu l'accusation, laissons maintenant l'accusé nous donner sa justification? Ne pouvez-vous pas vous-même pren-

dre sa défense en disant qu'il vaut mieux examiner les choses; qne le monde est méchant et souvent très exagéré, souvent même menteur? Il faut se servir de ces moyens lorsqu'il n'y a pas danger de redoubler la médisance en voulant l'arrêter, comme lorsque l'on a affaire à certains individus que la contradiction irrite et anime toujours davantage à soutenir la médisance et à déchirer toujours plus la réputation du prochain, profitant de cela pour appuyer une faute de mille autres nouvelles accusations.

Mais enfin ne pouvez-vous pas adroitement détourner la conversation et la mettre sur un autre sujet? Lorsqu'il est question de nous, nous sommes bien plus ingénieux. Si quelqu'un tient un discours qui nous déplaise et qui blesse nos passions, avec quelle adresse ne savons-nous pas le détourner? Pourquoi n'en faisons-nous pas autant en faveur du prochain? Voilà les industries suggérées par la charité, pour arrêter la médisance et mettre à couvert plus sûrement la réputation des autres.

3° La plus grande difficulté, c'est lorsque le médisant est un supérieur auquel nous devons un certain respect. Dans ce cas, si vous ne trouvez pas d'autre moyen, vous devez au moins faire connaître, par votre maintien grave et sévère, que vous n'approuvez pas son discours. Cette attitude peut retenir celui qui parle et lui commander la réserve, parce que, selon l'expression du Saint-Esprit, comme le vent du nord arrête la pluie prête à tomber, aussi un visage grave, un air d'ennui, de déplaisir, suffit pour corriger et retenir le médisant: *Ventus aquilo dissipat pluviam, et facies tristis linguam detrahentem* [1].

Enfin, la correction peut être quelquefois impossible, d'autres fois inutile, d'autres fois inopportune et nuisible; alors nous ne sommes pas obligés de la faire. Mais la gravité, le maintien, un air sévère sont toujours en notre pouvoir, et nous ne pouvons jamais nous dispenser de prendre ces moyens.

Telles sont les règles à suivre envers les médisants; voilà les règles que doivent suivre les personnes d'une conscience délicate, pour ne pas participer au péché d'autrui. Rappelons-nous bien que les péchés d'autrui nous deviennent propres et personnels, dès lors que nous les favorisons ou que nous les encourageons de quelque manière. Or écouter la médisance sans nécessité, sans répugnance et sans opposition, à plus forte raison l'écouter avec plaisir, lorsqu'on pourrait ou s'y opposer directement, ou la détourner adroitement, c'est, sans aucun doute, la favoriser et l'encourager.

Mais avançons. Si celui qui écoute la médisance est rarement exempt de faute, à combien plus forte raison celui qui porte les autres à médire. Je veux parler ici de certaines personnes qui sont sans cesse à rechercher la conduite du prochain, et qui abusent de la simplicité, de la bonhomie et de l'irréflexion des gens, pour connaître ce qu'ils n'ont pas droit de savoir. S'ils viennent à ren-

1. Prov., XXV, 23.

contrer le domestique, l'ami, le confident d'une famille, ils le serrent de près, ils lui feront mille questions sur ce que l'on dit, et sur ce que l'on fait, ils vont remuer toute la boue et tout le fumier, ils iront fouiller dans tous les coins et recoins de cette maison. L'Écriture appelle ces sortes de personnes: *Investigatores malorum.*

Or sachez que ce n'est plus ici un simple péché de curiosité, mais un véritable péché d'injustice qui oblige à la restitution. Car il ne vous est pas permis de demander ce qu'il n'est pas permis aux autres de révéler; et si ceux-ci pèchent en manifestant avec simplicité tout ce qu'ils savent, vous péchez bien plus gravement encore, vous qui les faites parler. Vous commettez même un double péché: un péché d'injustice, en blessant la réputation du prochain par vos recherches, et un péché de scandale, en portant les autres à détruire cette réputation. Il pourra même arriver que telle personne que vous interrogez, parlant par ignorance, par sottise et par irréflexion, ne pèche peut-être pas gravement, tandis qu'on ne pourra jamais excuser de faute grave celui qui la porte, par ses questions artificieuses, à révéler ce qu'elle ne doit pas révéler.

Occupons-nous donc de nous-même et non des autres. Que nous importe la conduite du prochain? Quel intérêt avons-nous à savoir telle ou telle chose? Dans toutes ces investigations, je ne vois qu'une forte tentation de médisance; car l'unique raison pour laquelle vous voulez vous informer et savoir, c'est pour faire ostentation devant les autres des nouvelles que vous avez, pour les semer ensuite et les répandre dans le public. Et si vous voulez bien y faire attention, vous trouverez qu'en pratique la médisance est un vice inséparable de la curiosité.

Au lieu d'user de tant de ruses et de subtilités, pour amener les autres dans nos filets et arracher de leur bouche ce qui doit rester secret, nous devons, au contraire, avertir de se taire ceux qui parlent imprudemment. Si quelqu'un vient vous raconter en secret une nouvelle qui vous paraisse une grave médisance, dites-lui tout de suite: ô mon cher ami, ce n'est pas là une chose à publier; gardez-la pour vous. Que de péchés de moins, si l'on agissait toujours d'après ces principes!

Terminons: le Saint-Esprit, qui nous ordonne de mettre un frein à notre langue, pour la gouverner selon les règles de la sagesse, de la charité et de la discrétion chrétiennes, nous ordonne aussi d'entourer nos oreilles d'une haie serrée d'épines afin d'en éloigner la médisance: *Sepi aures tuas spinis. et linguam nequam noli audire.* Ces épines sont le soin de notre âme, l'horreur du péché, la crainte des jugements de Dieu. Ces jugements doivent nous fermer l'oreille aux discours des médisants. en nous faisant craindre de devenir complices de leurs médisances.

Cette vertu, dit le Psalmiste, est un des caractères de l'homme juste que Dieu destine à régner avec lui. Qui aura, disait-il au Seigneur, qui aura le bonheur d'habiter un jour avec vous dans

votre maison : *Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo?* Et, après avoir énuméré les diverses conditions nécessaires pour cela, parmi lesquelles il compte celle de ne pas nuire au prochain par la langue, il ajoute : Celui qui ne prête pas l'oreille aux discours de blâme, de mépris et de diffamation contre le prochain : *Et opprobrium non accepit adversus proximum suum.* Écoutez : le monde juge grossièrement des choses, il traite tout de préjugé et de scrupule ; mais Dieu n'en juge pas de la sorte.

Mais, me direz-vous, s'il en est ainsi, il n'y aura donc personne de sauvé? Et moi je vous répondrai : si vous ne voulez pas tomber dans l'illusion, il faut raccourcir vos mesures. Et pour appliquer cette maxime à mon cas particulier, ne pensez pas qu'il vous suffise de vous interdire tout discours nuisible à la réputation d'autrui ; il faut de plus éviter les conversations où l'on attaque le prochain et vous y opposer autant que possible, selon les règles que je viens d'établir. C'est le fruit que j'attends de cette instruction.

TRAIT HISTORIQUE

Fuyons la médisance. – Un ancien auteur rapporte de S. Pacôme, abbé de Tabenne en Égypte, que si quelqu'un de ses religieux parlait au désavantage d'un autre, non seulement il n'ajoutait point foi à ce qu'il disait, mais qu'il se retirait en grande hâte, comme il aurait fui devant un serpent. « Il ne sort rien de mauvais de la bouche d'un homme de bien, disait-il aussitôt ; il ne parle point de ses frères avec des paroles empoisonnées. »

RESTITUTION DE LA RÉPUTATION D'AUTRUI

Les péchés de la langue qui blessent la réputation du prochain, emportent avec eux l obligation d'une restitution et d'une réparation.

C'est le dernier article que je me propose de traiter pour terminer l'explication du huitième commandement de Dieu. J'ai, relativement à cette réparation, quatre choses à vous démontrer : 1° la nécessité de la faire ; 2° les raisons qui peuvent légitimement en exempter ; 3° la manière de la faire ; 4° enfin la difficulté d'y réussir, raison pour laquelle nous devons bien prendre garde de ne pas tomber dans ce péché.

Quant à la nécessité, elle est clairement fondée sur ce principe de l'équité naturelle, qui nous défend de nuire au prochain, et qui nous ordonne, si nous lui avons nui, de le rétablir dans son premier état : principe que Dieu lui-même a promulgué, et qu'il a spécialement appliqué à la matière qui nous occupe. Il nous déclare en effet lui-même que le médisant s'oblige pour l'avenir : *Qui detrahit alicui rei, ipse se in futurum obligat*[1]. Et à quoi s'oblige-t-il? A rendre l'honneur qu'il a enlevé, à réparer les dommages qu'il a causés. C'est parce que ordinairement on n'y pense pas, qu'on médit si facilement ; et cependant ceci est un devoir formel et indispensable.

Il faut bien distinguer les péchés qui offensent simplement Dieu

1. Prov., XIII 13.

de ceux qui blessent les intérêts du prochain. Si je pèche contre Dieu, je n'ai contracté de dette qu'envers Dieu, et pour payer cette dette, il me suffit d'une humble confession accompagnée d'une contrition sincère et intérieure ; mais si je pèche contre le prochain, je deviens débiteur à Dieu et au prochain ; au point que je ne puis puis satisfaire à Dieu si je ne satisfais pas au prochain. Sans cela, tout ce que je puis faire reste inutile. Tous les pouvoirs de l'Église et toute la force et l'efficacité des sacrements ne sauraient me dispenser d'un semblable devoir.

De même donc qu'en matière de vol, on ne peut se sauver sans restitution, ainsi en est-il de la médisance. Dans l'un et l'autre cas, l'obligation est la même. Bien plus, comme l'honneur, selon l'expression de l'Esprit-Saint, vaut mieux que les richesses : *Melius est bonum nomem, quam divitiæ multæ*[1], ainsi l'obligation de le rendre est plus rigoureuse. Il est assez singulier que vous soyez si scrupuleux quand il est question du dommage fait à la fortune du prochain, et que vous le soyez si peu pour ce qui regarde les dommages faits à sa réputation qui sont bien plus graves.

Ajoutons qu'on ne peut pas si facilement ici alléguer les excuses et les prétextes d'impuissance : car celui qui doit des biens peut se trouver dans l'impossibilité de restituer ce qu'il doit ; mais celui qui a ravi la réputation du prochain, quelque pauvre qu'il soit, tant qu'il a une langue à la bouche, ne saurait alléguer l'impossibilité. Aussi on est bien plus rarement dispensé de la restitution en matière d'honneur qu'en matière de biens temporels.

Cependant il se rencontre plusieurs cas où l'on peut en être dispensé.

1° Lorsque la personne que vous avez outragée vous remet librement et volontairement cette obligation. Puisqu'on peut faire condonation des dettes d'argent, pourquoi ne pourrait-on pas faire condonation des dettes qui regardent l'honneur? Il faut excepter cependant le cas où l'honneur tient essentiellement à l'emploi que l'on exerce ; parce qu'alors on ne peut y renoncer ni décharger la personne qui l'a attaqué de le réparer.

2° Lorsque vous vous apercevez que votre médisance n'a pas été crue et qu'il n'en est résulté aucun préjudice. De même que celui qui essaie de voler et qui ne peut y parvenir commet un péché à la vérité, mais qu'il ne contracte pas l'obligation de restituer, ainsi celui qui tente de diffamer, mais qui n'y réussit pas, parce qu'on n'ajoute pas foi à ses paroles, n'est pas tenu de rendre une réputation qui est restée intacte. C'est pour ce motif que certaines personnes qui, dans le transport de la colère, laissent échapper des paroles horribles et infamantes, ne sont pas ordinairement obligées à les rétracter, parce que d'ordinaire on ne les croit pas et qu'on attribue ces invectives à la violence de leur passion.

3° Lorsque la personne que vous avez diffamée a justifié sa con-

1. Prov., XXII, 11.

duite et a rétabli sa réputation ; de la même manière qu'un voleur est dispensé de restituer, lorsque la personne volée a recouvré son bien par une autre voie.

4° Lorsqu'on a lieu de croire, avec raison, que la médisance est tombée dans l'oubli par le laps du temps écoulé depuis. L'oubli équivaut à l'ignorance : ce serait même un nouveau mal de la démentir, parce que ce serait rouvrir une plaie et réveiller le souvenir d'une faute oubliée, au péril de répandre une nouvelle diffamation sur le prochain.

5° Lorsque la faute que vous avez révélée est, par une autre voie, devenue publique, évidente et notoire, parce qu'alors la restitution devient impossible.

Enfin l'éloignement, l'inutilité d'une telle démarche, le préjudice notablement plus grave qui pourrait en résulter pour vous, peuvent être une excuse légitime ; mais, dans tous ces cas, c'est à un confesseur sage et prudent à le décider, et vous devez vous en rapporter à sa décision.

A part ces exceptions, il y a toujours, pour celui qui détruit la réputation du prochain, une obligation formelle et inviolable de la rétablir dans l'estime publique. Que devez-vous donc faire lorsque, par vos médisances, vous avez blessé la réputation de quelqu'un ?

1° Vous confesser de cette faute avec un véritable repentir et une grande sincérité. J'ai dit avec une grande sincérité, et je l'ai dit à dessein, parce que l'accusation de ces fautes est une de celles que les pénitents ont coutume de faire d'une manière tout à fait vague et générale. Toute la confession sur ce point se réduit à dire qu'on a parlé ou médit du prochain, sans rien expliquer. Expliquez donc si votre médisance est grave ou légère ; si la chose était vraie ou fausse ; si vous avez parlé de choses connues et avec des personnes qui en étaient déjà instruites ; si c'est en présence d'une ou de plusieurs ; si vous l'avez fait par haine et par jalousie, ou simplement par légèreté et par besoin de parler. Ce sont là tout autant de circonstances nécessaires pour l'intégrité de la confession ; car ou elles changent l'espèce du péché ou elles aggravent ce péché dans la même espèce ; mais toujours elles font varier notablement le jugement du confesseur.

2° La seconde chose également nécessaire, c'est d'employer toute la diligence possible pour remettre en crédit la personne que vous avez déconsidérée. Cette réparation se pratique différemment, selon les diverses manières dont vous avez détruit la réputation d'autrui. Si vous avez positivement calomnié votre prochain, en inventant des choses fausses que vous avez débitées comme vraies, vous êtes obligé de rétracter formellement vos impostures, de les avouer telles qu'elles sont et de confirmer même cette rétractation par le serment, si vous n'avez d'autre moyen pour détruire la mauvaise impression que vous avez produite.

Si vous avez déshonoré votre prochain en découvrant des fautes

vraies, mais secrètes, vous ne pouvez employer une rétractation formelle, ce serait un mensonge. Dire que vous aviez menti, ce serait mentir réellement et réparer une faute par une autre moins grave à la vérité, mais qui n'est cependant jamais permise. Quel moyen prendre donc pour que le prochain recouvre sa réputation, sans que nous tombions dans le mensonge? Vous pourrez d'abord dire que vous vous êtes trompé; et vous le direz avec vérité; car ayant manifesté une chose que vous ne deviez pas divulguer, vous avez réellement été séduit par une passion et trompé par le démon. Vous pourrez dire que vous avez injustement chargé cette personne; et vous le direz avec vérité, puisqu'en réalité, lorsque vous avez parlé d'elle, vous avez violé les lois de la justice. Vous pourrez dire autant de bien qu'il faudra pour rétablir la réputation dont elle jouissait: car ordinairement il n'y a personne, quelque mauvais qu'il soit, qui n'ait pas quelques bons côtés et quelques bonnes qualités. Si donc vous avez dit le mal que vous saviez, dites aussi le bien que vous connaissez; puisque vous avez publié ce qu'il y a de blâmable et de vicieux en elle, publiez donc aussi ce qu'il y a de bon et de louable: si vous ne pouvez effacer la mauvaise opinion que vous avez donnée de ses défauts, cherchez au moins à la dédommager par l'opinion avantageuse que vous donnerez de ses bonnes qualités. En un mot, appliquez-vous à lui rendre sa réputation de la meilleure manière que vous pourrez.

Il faut avouer cependant qu'autant ce devoir est essentiel d'un côté, autant il est difficile de l'autre à accomplir: parce que ou on n'en a pas la possibilité ou on n'en a pas la volonté. Ordinairement c'est la volonté qui manque: la raison en est que la restitution de l'honneur ne peut se faire qu'aux dépens de votre propre réputation. En matière de vol, on peut faire la restitution par les mains d'autrui et rester soi-même inconnu; mais en matière de réputation, la réparation est une affaire qui nous est propre et personnelle. Si c'est vous qui avez dit le mal, c'est à vous, et non à d'autres, de vous démentir et de vous rétracter; mais vous démentir et vous rétracter, c'est vous déclarer menteur, calomniateur et méchant; ou tout au moins imprudent, léger et inconsidéré; or c'est là un sacrifice de l'honneur particulier auquel on ne se décide pas facilement. Voilà pourquoi, si les restitutions du bien d'autrui sont rares, les restitutions de la réputation sont encore beaucoup plus rares. Une seule observation vous le prouvera: vous avez entendu pendant votre vie des milliers de médisances; or quelles restitutions avez-vous entendu faire? Peut-être aucune; précisément parce qu'il en coûte trop de s'humilier aux yeux des autres, surtout à ceux qui sont dominés par l'orgueil, qui sont esclaves du respect humain, et qui sont si jaloux pour eux-mêmes de cet honneur qu'ils outragent si facilement dans les autres.

Mais aurait-on même la volonté généreuse de le faire, quoi qu'il en coûte à l'amour-propre, il est rare que cette restitution produise

tout son effet : c'est ce que j'appelle en second lieu : *impuissance de restituer.*

Remarquez avant tout la multitude innombrable des personnes auxquelles votre médisance peut être parvenue.

Jetez une petite pierre au milieu d'une eau parfaitement calme, vous agitez l'eau tout autour, il se forme d'abord un petit cercle, puis un autre plus grand, puis un troisième encore plus grand, et ainsi peu à peu vous verrez toute la surface de cette eau, d'un bord à l'autre, couverte de cercles. Il en est de même de la médisance : d'oreille en oreille, de bouche en bouche, de personne en personne, la sphère de la diffamation s'étend et s'agrandit indéfiniment. Mais comme la pierre jetée dans l'eau a été la seule cause de l'agitation universelle produite sur cette eau, ainsi c'est votre médisance qui a produit toutes les autres médisances qui en ont été la suite. Supposez que la vôtre ait fait beaucoup de chemin, qu'elle ait passé de l'un à l'autre, comment ferez-vous pour parler à tous ceux qui l'ont entendue et pour les détromper tous ?

Mais pour me borner aux personnes auprès de qui vous vous démentez ou vous pouvez vous démentir, croyez-vous que votre rétractation produira tout l'effet désiré ? Pour moi, j'en doute fort. S'il était question du bien d'autrui, vous n'auriez qu'à le séparer du vôtre et qu'à le remettre entre les mains de son maître légitime ; mais il s'agit ici d'arracher de l'esprit et de la tête des autres la mauvaise opinion que vous avez donné de quelqu'un : est-il en votre pouvoir de le faire ? Trouverez-vous ces personnes disposées à prêter à votre rétractation la même foi qu'elles ont donnée à votre médisance ? Hélas ! la méchanceté du monde est telle que l'on croit bien plus facilement le mal que le bien, d'autant plus que le mal est ordinairement raconté d'une manière secrète, circonstanciée, en tête à tête et avec des formes piquantes : il est donc comme moralement impossible de rétablir la personne diffamée dans sa première réputation. Essayez de répandre une tache sur une étoffe délicate et brillante et puis dites-moi par quel moyen vous lui rendrez son premier éclat. C'est ainsi qu'avec tous vos discours et toutes vos protestations vous effacerez difficilement la tache que vous avez répandue sur la réputation du prochain. Peu vous croiront ; on pensera qu'il est difficile qu'une personne de votre caractère ait pu avancer des choses qui n'ont aucun fondement de vérité. On attribuera donc votre rétractation à des scrupules de conscience, ou bien on la regardera comme une chose qui vous est imposée par votre confesseur, et chacun gardera les mêmes mauvaises impressions, ou tout au moins il restera toujours des soupçons, un doute, du louche, une tache.

Il est vrai qu'en faisant de votre côté tout ce qui est en votre pouvoir, vous avez satisfait à votre obligation ; cependant il restera toujours à savoir si vraiment vous avez employé tous les moyens et tous les soins possibles, pour rendre l'honneur du prochain, et

voilà une source continuelle d'angoisses, de craintes et d'inquiétudes pour votre conscience.

Mais ce n'est pas tout encore : il faut ajouter une autre circonstance : c'est qu'outre la réputation, vous êtes encore obligé de réparer tout le mal que vous avez fait par votre médisance. Je dis tout le mal ; car, outre la réputation du prochain qu'elle a détruite, votre médisance peut encore avoir été la cause d'une foule de préjudices dont, selon l'avis de tous les théologiens, votre conscience est chargée. De là les rancunes, les discordes, les inimitiés ; de là les autres dommages temporels, la perte de sa place, l'exclusion d'un emploi, la ruine de ses affaires, des occasions avantageuses perdues et ainsi du reste. Or tous ces préjudices doivent vous être imputés à vous qui en avez été la cause par vos discours. Il y a donc pour vous obligation de les réparer, et ordinairement vous ne les réparez pas, sous prétexte qu'il n'en est résulté pour vous aucun profit personnel : comme si l'obligation de restituer ne venait que du profit injuste que vous en avez tiré, et non pas du dommage que le prochain a souffert injustement.

Oh ! quelles charges et quelles obligations, et qu'elles sont difficiles à remplir ! C'est à raison de ces obligations et de ces charges que l'Esprit-Saint nous avertit de bien veiller sur notre langue, et de ne pas la laisser parler à tort et à travers, afin de ne pas rendre notre salut impossible et désespéré : *Attende ne forte labaris in lingua et sit casus tuus insanabilis in mortem* [1].

Que devons-nous donc conclure de tout ce que nous avons dit jusqu'ici ? Nous devons en conclure, premièrement, que l'excessive facilité de parler mal du prochain, et en même temps l'excessive difficulté de réparer les suites de la médisance sont un des plus funestes écueils pour notre conscience. O Dieu ! rien de plus facile que de nous laisser aller à la fureur de médire, au milieu de tant de passions qui nous y portent, de tant d'occasions qui s'en présentent et de tant d'exemples qui nous y autorisent ; mais en même temps il n'y a rien de plus difficile que de réparer les dommages qui en proviennent. Par conséquent, et c'est la seconde conséquence à tirer, si nous ne voulons pas nous charger d'obligations qui pour l'ordinaire restent à accomplir, le meilleur et même l'unique parti à prendre, c'est de dire du bien de tout le monde ou de nous taire. Apprenons à bien garder notre langue et à ne pas nous occuper des autres, à parler toujours du prochain avec réflexion et jugement, à en parler avec charité, le traitant comme nous aimerions à être traités nous-mêmes. Et quels sont ceux d'entre nous qui ne sont pas extrêmement sensibles aux traits des langues médisantes ? Jugeons donc des autres par nous-mêmes : *Custodite vos a murmuratione, et a detractione parcite linguæ* [2].

A bien réfléchir, il doit vous en coûter beaucoup moins de vous abstenir de ce vice que de tout autre. Par exemple, c'est un devoir

1. Eccli., XXIII, 30. — 2. Sap., I, 11.

de justice rigoureuse de conserver toujours ses mains pures du bien d'autrui ; néanmoins assez souvent un besoin vrai ou supposé, la funeste cupidité d'un objet dont la possession peut procurer un avantage positif, sont capables de donner une assez forte tentation. Mais quel profit réel pouvez-vous espérer de la médisance, si ce n'est la satisfaction d'une vile passion ou d'une méprisable vanité? Passion et vanité qui nous rendent tout à la fois détestables devant Dieu : *Detractores Deo odibiles*, et en même temps odieux aux hommes mêmes : *Abominatio hominum detractor*[1]. En effet, on écoute les médisants avec avidité, avec plaisir et avec joie ; on y est porté par cette funeste inclination de notre nature pour la critique et la satire, passion fomentée par l'amour-propre qui semble trouver sa propre élévation dans le mépris du prochain ; cependant on ne laisse pas que de les haïr et de les détester, car on n'ignore pas qu'ils n'épargnent personne, et qu'après avoir médit des autres avec vous, ils s'en vont médire avec autant de facilité de vous auprès des autres. Aussi les regarde-t-on comme gens dangereux, des gens à qui il ne faut pas se fier, en un mot, comme des gens sans éducation. Cette seule réflexion devrait suffire pour nous empêcher de jamais déchirer le prochain par la médisance.

Et si nous avons eu le malheur de blesser la réputation d'autrui, nous devons faire tout notre possible pour la rétablir même aux dépens de la nôtre. Quelque dure et humiliante que soit cette démarche, il faut la faire car elle est nécessaire. Il n'y a pas moyen de s'en dispenser ; le précepte est clair et clairement enseigné par l'Écriture, par la raison et par la nature même. Prenez donc la résolution de la faire et de vaincre courageusement toutes les difficultés que vous éprouvez à vous démentir. Il vaut bien mieux surmonter cette difficulté, quelle qu'elle soit, que de rester toujours sur le bord de l'enfer.

TRAIT HISTORIQUE

S. François de Sales calomnié. — S. François de Sales fut attaqué dans sa réputation par un libertin qui était irrité contre lui, parce qu'il avait voulu détourner du crime une femme coupable. Il supposa donc une lettre de ce saint prélat à cette femme de mauvaise vie. Il contrefit très bien son écriture et son style : il y parlait le langage de la plus infâme passion ; et cette calomnie fit des dupes sans nombre On le regarda comme un hypocrite abominable ; le saint souffrit patiemment cette inculpation ; mais deux ans après, le coupable, bourrelé de remords, avoua sa faute et désira qu'on donnât toute la publicité possible à sa rétractation.

Voir un autre discours sur le Huitième Commandement dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XXVII, p. 761.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE IXe ET Xe COMMANDEMENT

MALICE ET DANGER DES PÉCHÉS INTÉRIEURS

Nous arrivons aux derniers préceptes du décalogue qui défendent les péchés purements intérieurs, c'est-à-dire les désirs de la femme et du bien d'autrui : *Non concupisces domum proximi tui, nec desiderabis*

1. Prov., XXVI, 9.

uxorem ejus. Mais avant d'entrer dans le détail de ces commandements, nous avons deux choses à examiner : 1° pour quel motif le Seigneur, non content de nous défendre les actions peccamineuses, a voulu, par un précepte spécial, nous défendre le désir même de ces actions ; 2° quelle est la malice et quel est le danger des péchés intérieurs. Cette matière est beaucoup plus importante que vous ne pourriez le croire.

Et quant au premier point, il semble qu'on pourrait retrancher ces deux commandements comme suffisamment renfermés dans le sixième et le septième. Il est certain que, Dieu ayant défendu l'adultère et le vol, la volonté et le désir de les commettre se trouvaient défendus par le fait même : car il n'est pas permis de désirer ce qu'il n'est pas permis de faire. Cela est vrai et très vrai : cependant Dieu, dont la sagesse est infinie, a voulu les ajouter à son décalogue, et en voici les raisons.

Il était très important de bien faire connaître la différence essentielle qui existe entre les lois divines et les lois humaines, entre Dieu qui est le législateur suprême, vrai et unique, le législateur par excellence, et le législateur de ce monde. Les lois humaines ne défendent pas les actes intérieurs, c'est-à-dire la volonté, les intentions, les projets, les désirs de faire le mal. Que chacun pense en lui-même ce qu'il veut, la loi des souverains de la terre ne s'en inquiète pas, et pourquoi ? parce que, ces actes étant impénétrables aux regards des hommes, les lois, les défenses et les menaces seraient inutiles. Mais à Dieu rien n'est caché, il est présent à notre esprit et à notre cœur, il voit mieux que nous-mêmes toutes nos pensées, tous les mouvements et toutes les affections de notre âme ; il les discerne et les juge telles qu'elles sont : *Dominus scit cogitationes hominum, — scrutans corda et renes Deus.* Dieu connaissant donc aussi bien nos pensées les plus cachées que nos œuvres les plus évidentes, étend également ses préceptes à l'intérieur et à l'extérieur : et, après avoir dit : *Non mœchaberis, non furtum facies*, il nous dit aussi : *Non concupisces.*

Mais il était plus important encore de nous faire connaître la source secrète et empoisonnée d'où sortent tous les crimes, de la tarir et de la détruire en nous. Et en effet, d'ou viennent tant d'œuvres criminelles, les excès les plus énormes, les plus grands dérèglements ? De la corruption et de la dépravation du cœur : *De corde exeunt*, nous dit formellement Jésus-Christ, *adulteria, homicidia, fornicationes, blasphemiæ, furta*[1]. C'est le cœur qui produit les adultères, les homicides, les vols et les forfaits les plus révoltants. La raison elle-même confirme cette vérité, puisque nous ne faisons rien, nous n'exécutons rien au dehors que nous ne l'ayons auparavant imaginé, conçu et projeté en nous-mêmes.

Dieu n'aurait pas suffisamment pourvu et à l'observation de sa sainte loi et à notre propre sécurité, s'il s'était contenté de défendre

1. Matth., 15, 19.

les actions mauvaises et qu'il n'eût pas réglé nos pensées, nos désirs, et nos affections. Est-il possible, en effet, d'entretenir impunément en nous une passion de haines, d'avarice et d'impureté, de la nourrir et de l'enflammer par toutes sortes d'affections et de désirs sans qu'elle ne se montre nullement au dehors, et sans qu'elle ne se traduise par quelque acte extérieur? Ne serait-ce pas là pour nous au moins un état de violence continuel et insupportable? En nous défendant la pensée même, l'intention et la volonté du mal, il ferme donc parfaitement toutes les sources du péché.

Et voilà encore un autre avantage de la loi divine sur la loi humaine. Celle-ci avec ses défenses et ses menaces ne fait que couper les branches et les fruits venimeux; je veux dire les délits extérieurs, ceux qui nuisent à la tranquillité publique, mais elle laisse toujours leur racine intacte dans la méchanceté du cœur qu'elle n'atteint pas et qu'elle ne peut atteindre. La loi de Dieu au contraire porte ses coups à la racine même du mal, en bannissant de notre cœur tout mauvais désir et toute affection désordonnée. Aussi c'est d'elle seule qu'il est écrit que c'est une loi immaculée, une loi établie pour réformer l'homme tout entier, pour le purifier et le sanctifier : *Lex Domini immaculata, convertens animas.*

Enfin, il était nécessaire de nous apprendre que ce ne sont pas seulement les mauvaises actions, mais même les mauvais désirs qui peuvent être des péchés mortels, des péchés qui suffisent à eux seuls pour notre éternelle damnation, et de nous préserver, par ce moyen, de l'erreur si grossière reprochée par Jésus-Christ, aux Pharisiens, qui, croyant que les seules actions extérieures étaient défendues, abandonnaient leur cœur à toutes sortes de passions criminelles. C'est pour cela que Jésus-Christ leur faisant des reproches, les appelle hypocrites, sépulcres blanchis; c'est pour cela qu'il a fulminé tant de malédictions contre eux : *Væ vobis*[1]. Pour qu'une illusion si funeste ne s'accréditât pas aussi parmi nous, il prend pour sujet de sa défense les péchés qui se forment précisement dans le cœur; non pas seulement parce qu'ils ouvrent la voie aux péchés externes, mais surtout parce qu'ils sont par eux-mêmes de véritables péchés, des péchés qui rendent l'âme digne de la damnation éternelle.

Telles sont les raisons pleines de sagesse, pour lesquelles le Seigneur, après le précepte de ne pas commettre de vol ni d'adultère, a voulu ajouter encore celui de ne pas désirer le bien ou la femme du prochain : et cette défense doit s'entendre de toute autre espèce de désir, lors même qu'il ne serait pas formellement exprimé par le décalogue, comme le désir de l'homicide et autres semblables. L'homme étant de sa nature plus porté au plaisir de la chair et à la possession du bien d'autrui, Dieu a voulu nous faire une défense spéciale de ces deux désirs comme plus faciles et plus fréquents. Du reste, comme l'Évangile appelle adultère celui qui regarde une

1. Luc., XI, 42 et seq.

femme avec un désir lascif, *qui viderit mulierem ad concupiscendam eam, jam mæchatus est eam in corde suo*[1]; de même il appelle homicide, quiconque hait son prochain dans son cœur: *Qui odit fratrem suum homicida est*[2].

Mais avançons et voyons en quoi consiste proprement la malice des actes internes.

Or, telle est la malice de ces actes qu'on peut dire que ce sont eux qui renferment tout le mal du péché. Cela est inconstestable: car les actes extérieurs ne sont pas, par eux-mêmes, des péchés; ils ne sont des péchés qu'autant qu'ils proviennent d'un acte volontaire et désordonné de notre cœur. Les yeux, la main, le corps, ne sont que des instruments matériels dont l'âme se sert pour agir; mais c'est notre âme qui conçoit un dessein, qui médite, qui désire, qui délibère, qui décide et met en mouvement les puissances extérieures. Aussi, quoique ce soit l'œuvre extérieure qui complète le péché et le consomme parfaitement, cependant il est certain que toute la malice et toute la griéveté de ce péché dépend de l'acte interne. Cela est si vrai que la même action faite par un homme sain d'esprit, et en même temps par un homme qui n'a pas l'usage de sa raison, est coupable dans le premier, tandis qu'elle est exempte de faute dans le second, par défaut de liberté et de volonté.

Or, voilà précisément la raison pour laquelle les affections mauvaises et les désirs criminels, quoiqu'on n'en soit pas venu a l'exécution, rendent réellement coupable devant Dieu, d'un péché d'impureté, de vengeance, de vol, etc., aussi bien que si l'on avait satisfait sa chair, sa colère ou sa cupidité. Ces complaisances ou ces désirs renferment la malice des actes externes auxquels ils se rapportent. Il faut donc nécessairement les expliquer en confession et en déclarer l'espèce aussi bien que celle des péchés d'action.

Mais s'il en est ainsi, me dira quelqu'un, il n'y a donc pas de différence entre un péché d'action et un péché de simple pensée? Conséquence fausse et très fausse pour beaucoup de cas.

Sans parler, pour le moment, de la passion et de l'habitude que les péchés d'action fortifient puissamment, je me contenterai d'abord de vous faire remarquer que, si à l'acte interne vous ajoutez l'action externe, vous montrez un plus grand attachement au péché; l'acte interne devient plus intense, plus répété, plus formel, et par conséquent plus coupable et plus criminel. De plus, en ajoutant l'action même aux désirs, vous voulez efficacement le mal qui résulte de votre œuvre pour le prochain, et ce mal vous ne le voulez pas lorsque vous vous arrêtez au désir. L'œuvre extérieure produit le scandale, des torts aux biens, à la réputation ou à la personne du prochain et autres semblables conséquences; il y a de plus la transgression du précepte formel qui vous défend cette même action.

1. Matth., V, 28. — 2. I., Joan, III, 15.

Aussi, quoique la malice du péché dépende de l'acte interne, cependant, généralement parlant et dans le même genre, un péché d'action est toujours plus grave qu'un péché de pensée. Vous manqueriez donc à l'intégrité de la confession, si vous accusiez comme simple péché de pensée, une chose que vous avez exécutée extérieurement.

Mais si les péchés d'action ont, par eux-mêmes, plus de griéveté et de malice. les péchés intérieurs seront cependant toujours plus à craindre et plus dangereux pour nous. Ceci n'est pas mon sentiment particulier, mais c'est la décision infaillible de l'Église assemblée à Trente. Parlant de ces péchés, elle a déclaré que *periculosiora sunt iis quœ manifeste admittuntur.* Ce plus grand danger vient de trois circonstances.

1° De l'extrème facilité avec laquelle ils se commettent. Pour commettre un péché d'action il faut plusieurs choses qui souvent ne sont pas faciles à se rencontrer. Il faut un temps, un lieu et une occasion favorable ; il faut des secours, des instruments, des moyens; et surtout il se rencontre des obstacles insurmontables; on est toujours exposé à des suites funestes et dangereuses. Mais pour commettre un péché de pensée, il n'y a ni obstacle ni difficulté: tout temps, tout lieu, toute occasion est propice, puisqu'il n'y a qu'à le vouloir, et pour le vouloir il ne faut ni dépense, ni fatigue; ces péchés n'emportent avec eux ni infamie, ni mépris, ils n'exigent ni longueur de temps, ni consentement, ni concours de personnes. Aussi on pèche par pensée, et le jour et la nuit, et en compagnie et tout seul, et en santé et en maladie, et en public et en particulier, sur les places, dans les cercles et jusque dans les églises parmi les saints mystères et les fonctions sacrées. Ces péchés sont donc beaucoup plus dangereux, à raison de l'extrême facilité à les commettre.

2° De cette extrême facilité provient la multitude prodigieuse de ces fautes, seconde circonstance à remarquer. Car puisqu'elles sont si aisées à commettre et qu'il n'en coûte rien pour cela, qui pourrait en calculer le nombre et la quantité? Il y a des personnes qui commettent plus de péchés de pensée en un jour, qu'elles ne commettent de péchés d'action dans une année, ou tout au moins, elles en commettent tant qu'il n'y a aucune proportion entre les uns et les autres. Ceci arrive surtout aux chrétiens qui vivent dans une distraction et une dissipation continuelle, sans jamais rentrer dans leur intérieur pour voir ce qui s'y passe; et plus encore à ceux qui se laissent aller à des passions violentes. Supposons, en effet, une personne dominée par la haine, qui peut calculer le nombre de ses sentiments intérieurs de dépit, de rancune, de vengeance contre son ennemi? Pour un péché extérieur que cette personne commettra, elle en fera cent dans son intérieur. Supposons-en une autre dominée par une passion impure, par un amour impudique; qui pourra compter les mauvaises pensées, les affections impures, les com-

plots, les projets, les désirs qu'elle roule continuellement en elle-même ? Pour un péché d'action qu'elle commet, elle en commettra mille dans son cœur. Voilà donc une multitude innombrable, un chaos, un abîme de péchés qu'il est impossible de calculer. Aussi le démon qui nous tente des mauvaises actions, est comparé par les saints Pères à un pêcheur qui pêche à la ligne; il perd beaucoup de temps pour tirer de l'eau un seul poisson à la fois; mais celui qui nous tente de mauvaises pensées, ressemble à celui qui pêche avec un immense filet, qui, en peu de temps et d'un seul coup, en ramasse une grande quantité. La comparaison ne saurait être plus exacte ni plus saillante.

3° Il y a encore plus : c'est que plus les péchés, d'un côté, sont faciles à commettre et par conséquent nombreux, plus, de l'autre, ils sont difficiles à connaître tels qu'ils sont : troisième circonstance qui les rend plus dangereux encore. En effet, quand il est question des péchés d'action, il n'est pas facile de se tromper : une calomnie, un parjure, un blasphème, un sacrilège, un vol, une fornication, etc., sont des péchés évidents par eux-mêmes, ils inspirent tout de suite l'horreur et la confusion, et on les reconnaît aussitôt pour des fautes graves. Mais il n'est pas également facile de reconnaître les péchés internes; étant spirituels, tout à fait cachés et presque imperceptibles, ils se commettent en nous avec une extrême promptitude et une grande rapidité, en un instant, en un clin d'œil; ils ne laissent donc après eux qu'une très faible impression. Combien n'est-il donc pas facile qu'ils échappent à vos regards, à vos examens et à vos confessions? Combien n'est-il pas facile aussi de prendre le change et de les regarder comme de simples tentations, ou comme des mouvements naturels et involontaires, tandis que ce sont réellement des délectations moroses, délibérées et consenties? Illusion funeste à laquelle ne sont que trop sujettes, non les âmes timorées, mais ces âmes négligentes, ces âmes toujours disposées à se tromper elles-mêmes et à se juger favorablement. Or si pour les maladies du corps, celles que les médecins jugent les plus dangereuses, sont les maladies internes et inconnues, combien ne doit-on pas juger plus dangereuses ces sortes de maladies spirituelles !

Ainsi facilité, multitude et ignorance de ces péchés, voilà les trois qualités qui les rendent si dangereux : *Periculosioria sunt iis quæ manifeste admittuntur.* Et cependant je ne vous ai pas encore dit le plus grand danger. Quel est-il donc? C'est celui qui résulte des trois caractères que je viens de vous exposer; je veux dire l'habitude de pécher intérieurement, qui devient entre les mains du démon une arme puissante pour vous vaincre et vous entraîner avec lui, en enfer. Ah! chrétiens, appliquez-vous bien à cette dernière réflexion qui doit vous inspirer une grande crainte; et apprenez ce que c'est que de s'habituer à pécher intérieurement.

Lorsqu'une maladie mortelle vous aura conduits aux portes du tombeau, le démon nous dit l'Écriture, viendra pour vous assiéger

et vous assaillir par les tentations les plus violentes, persuadé qu'il lui reste peu de temps et que le moment est décisif : *Venit diabolus habens iram magnam, sciens quia modicum tempus habet*[1]. Mais de quels péchés vous tentera-t-il alors? Vous portera-t-il à des actions criminelles? Non, sans doute, puisque la maladie vous rendra immobiles, cloués sur votre lit et incapables d'agir. Ce ne pourra donc être que des suggestions intérieures, des tentations de pensée. Connaissant depuis longtemps votre faible, il attaquera votre esprit, votre imagination, votre cœur, réveillant des images, rappelant des souvenirs, vous faisant penser et réfléchir à mille choses de votre vie passée. Et vous, habitués pendant votre vie à succomber et à consentir, comment vous défendrez-vous alors contre ses assauts! Oh! qu'il lui sera facile d'obtenir encore alors de vous une complaisance, un consentement qui consommera tout à la fois et votre vie et votre damnation? Il ne faut qu'un instant pour consentir, qu'un instant pour mourir, qu'un instant pour tomber en enfer. Combien, après avoir bien reçu les derniers sacrements, ont péri, par une pensée malheureusement consentie à ce moment suprême! Malheur véritablement cruel et fatal? Mais juste jugement, devons-nous ajouter, qui nous fera trouver à la mort notre ruine et notre perte éternelle, dans ces péchés dont nous n'avons jamais voulu nous garder, et que nous avons volontairement et passionnément aimés pendant notre vie.

Ouvrons donc les yeux sur un si grand danger, sur le danger auquel nous exposent les péchés intérieurs, et prémunissons-nous pendant qu'il en est temps. Gardez-vous de les mépriser. Suivez au contraire l'avis du Saint-Esprit, qui vous avertit de purifier votre cœur de toute espèce de malice et de le garder avec la plus grande attention : *Lava a malitia cor tuum Jerusalem, ut salva fias. — Omni custodia serva cor tuum*[2]. Chose étonnante, vous gardez vos maisons et vos habitations avec tant de soins, que vous voulez savoir exactement qui y entre et ce qu'il veut. Et votre âme sera toujours exposée et abandonnée de telle manière que tous les vices pourront y entrer et s'y établir librement; tantôt ce sera une affection vicieuse et tantôt une autre; tantôt la colère, tantôt l'aversion, tantôt l'orgueil, tantôt l'impureté. Mais toujours ce sera un ennemi qui la ravage et la dépouille. Qu'importe au démon que votre extérieur soit régulier, exemplaire et irréprochable, si votre âme est livrée du péché, si elle est déchirée et défigurée par le désordre continuel de ses affections? Cela lui suffit pour s'assurer de vous et de votre perte éternelle.

Je le répète donc, *omni custodia serva cor tuum.* Ce cœur dont Dieu se montre si jaloux, ce cœur destiné à être l'habitation et le temple de Dieu, son sanctuaire, gardons-le avec un soin extrême et conservons-le toujours pur; et méditons bien le motif de le faire : c'est de lui que procède la vie : *Quia ab ipso vita procedit.* Ce qui veut dire que, comme le cœur matériel est le siége principal de la vie du

1. Apoc., XII, 12. — 2. Jerem., IV, 14. — Prov., IV, 23.

corps, ainsi le cœur spirituel est le siège de la vie de l'âme : c'est-à-dire que c'est la droiture, l'intégrité et la pureté des affections qui constituent essentiellement le vrai chrétien ; et que tout le reste ne peut nous servir de rien, si nous sommes négligents et insouciants pour la garde de notre cœur. Heureux donc, conclurai-je avec Jésus-Christ même, heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu : *Beati mundo corde quoniam ipsi Deum videbunt*[1]. Et malheur au contraire à ceux qui ont le cœur souillé et plein de malice ; ils seront éternellement séparés de lui.

TRAIT HISTORIQUE

L'hôpital de Lodi. — L'abominable péché de luxure, entre autres effets désastreux, ruine le tempérament, engendre des maladies affreuses, appelle une mort prématurée. Il existe un livre intitulé *Les suites funestes du vice impur*, où sont énumérées, d'après les plus savants médecins, jusqu'à soixante-et-onze maladies différentes, produites par l'impureté. Il y est parlé d'un père qui, voyant que son fils se laissait entraîner à ses passions charnelles, le conduisit à l'hôpital, entr'ouvrit devant lui la salle des vénériens, lui fit voir les victimes de la luxure dévorées de chancres et d'ulcères, vrais cadavres vivants exhalant l'infection du tombeau, et lui dit : contemple ; voilà les effets de l'impureté. Poursuis, si tu veux, le chemin où tu es entré : voilà où il te mènera.

Un officier français, lors des guerres d'Italie, passant par Lodi, dans le Milanais, visita les hôpitaux de cette ville. Il y vit des salles entières, encombrées de vénériens qui répandaient des exhalaisons si infectes, et présentaient un aspect si repoussant et si horrible, qu'il ne put s'empêcher d'y reconnaître le châtiment infligé dès ce monde au plus honteux des péchés. « Je suis chrétien, disait-il plus tard, et je crois à un enfer ; mais ; n'y eût-il pas d'enfer pour punir ce crime infâme, ce que j'ai vu dans les hôpitaux de Lodi, quand nous étions en Italie, suffirait pour m'en donner une invincible horreur. »

NEUVIÈME COMMANDEMENT

PÉCHÉS INTÉRIEURS D'IMPURETÉ

> On peut dire des autres péchés qu'ils laissent au moins à Dieu quelque partie du pécheur. S'ils infectent l'âme, ils laissent le corps sain. S'ils souillent quelques unes des facultés spirituelles, ils n'attaquent pas les autres. La luxure a cela de particulier qu'elle corrompt toute la masse ; qu'elle ne laisse pures aucune des parties, aucune des facultés de l'homme.
>
> (CARDINAL DE LA LUZERNE.)

Après les observations générales que je vous ai faites dernièrement sur la malice et le danger des péchés intérieurs, qui sont le but du neuvième et du dixième commandement, je vais maintenant vous expliquer en détail l'un et l'autre de ces préceptes.

Et commençant par le neuvième : *Non concupisces uxorem proximi tui*, je demanderai d'abord quel est son objet ? Il a pour objet de nous défendre tous les péchés intérieurs contraires au sixième précepte. Et comme en parlant de ce dernier, nous avons vu que quoiqu'il ne fasse mention que de l'adultère, à raison de sa grièveté et de sa laideur spéciale, cependant il comprend toutes les fautes extérieures d'impureté que l'on peut commettre avec d'autres personnes de quelque sexe ou qualité qu'elles soient ; ainsi le neuvième

1. Matth., V, 3.

n'est pas moins étendu et par conséquent il ne défend pas seulement le désir de la femme du prochain, mais encore tout autre désir charnel : et même, outre le désir, il défend encore toute pensée et toute délectation sensuelle, quelque légère qu'elle soit, dès qu'elle est volontaire et délibérée.

Il y a cependant trois choses à remarquer relativement à ce neuvième précepte.

1° La diversité spécifique de ces actes internes qu'il faut nécessairement exprimer en confession, aussi bien que celles des actions extérieures. Comme les actes externes changent d'espèces et s'aggravent selon la diversité de leur objet ; de même les actes internes prennent une malice spécifiquement différente selon la diversité de leur objet. Je vais expliquer cette doctrine par des exemples tirés de l'Écriture. Sichem, roi des Sichimites, désira Dina qui était une fille encore vierge ; David désira Betsabée qui était une femme mariée; Ammon désira Thamar qui lui était unie par la parenté au premier degré : or je suppose que quelqu'un d'entre vous eût commis dans son cœur ces trois péchés de désir, lui suffirait-il de déclarer en confession qu'il a désiré de commettre le péché avec une femme ? Non certainement ; car, autre chose est la malice du viol comme dans le premier cas, autre celle de l'adultère comme dans le second, et autre celle de l'inceste comme dans le troisième ; il devrait donc expliquer la qualité de la personne qu'il a désirée.

2° La seconde chose à remarquer, c'est la grièveté de ces péchés, quoique ensevelis et consommés en nous-mêmes. Ces sortes de péchés, quoi qu'en pensent quelques-uns, n'admettent pas de légèreté de matière ; mais toute faute est grave. Une foule d'autres, quoique mortels de leur nature, peuvent devenir véniels par défaut de matière suffisante, comme par exemple, le vol et la détraction ; mais il n'en est pas ainsi de ces péchés. Ils peuvent bien devenir véniels par défaut d'advertence ; mais la matière n'est jamais légère et par conséquent jamais vénielle : elle est toujours mortelle et très grave, et toujours suffisante pour la damnation.

Tout est péché grave, comprenez-le bien, non seulement les actions extérieures et consommées, mais encore les attouchements déshonnêtes ; mais aussi les discours impurs, les regards lascifs, les attentats et les provocations, jusqu'aux délectations internes, aux complaisances et aux désirs s'ils sont volontairement consentis. Et ce n'est pas là une doctrine exagérée ni seulement l'enseignement téméraire de quelques théologiens rigoristes ; mais c'est la doctrine de Jésus-Christ même, dans ces paroles : *Qui viderit mulierem ad concupiscendam eam, jam mæchatus est eam in corde suo.*

Voyez donc combien ils sont dans l'erreur, ceux qui traitent ces péchés de simple faiblesse, de faiblesse pardonnable, et qui vont jusqu'à dire qu'il faudrait fermer les portes du ciel, si un tel péché suffisait pour en exclure : comme si la défection en ce point était générale, selon que ces sortes de gens se le persuadent, afin de se

tranquilliser dans leurs habitudes criminelles : ou comme si le Seigneur, pour avoir une société dans son paradis, avait besoin de remplir sa cour céleste d'animaux immondes. Dieu qui est la sagesse et la sainteté même ne l'entend pas ainsi, et non seulement il en exclura ceux qui seront souillés d'actions d'impureté extérieure, mais quiconque sera coupable d'actes internes.

Mais, dira-t-on, si la loi est si sévère sur ce point, qu'en sera-t-il donc de nous qui nous sentons si violemment portés à ces sortes de péchés et qui d'ailleurs sommes au dehors environnés de tant de dangers, d'occasions et d'écueils? Comment s'en préserver et s'en défendre?

3° Pour vous répondre sur ce point, et en même temps vous instruire et vous consoler, je vous ferai remarquer, en troisième lieu, que les mouvements intérieurs des passions ne nous sont imputables, qu'autant qu'ils sont volontaires et délibérés. Autre chose est, disent les théologiens, la concupiscence qui est la peine ou le funeste apanage du péché originel, et autre chose est le péché lui-même. La concupiscence pénale est ce funeste levain, cette continuelle révolte de la chair qui produit en nous, même malgré notre volonté et à notre grand regret, des imaginations, des inclinations, des complaisances, des désirs et des mouvements sensuels. Celle-ci est une misère et non un péché ; autrement il n'y aurait de salut pour personne, puisque, selon S. Jacques, personne n'en est exempt : *Unusquisque tentatur a concupiscencia sua abstractus et illectus* [1]. Les plus grands saints éprouvèrent ces sollicitations de la chair, et S. Paul lui-même ne se plaignait-il pas de sentir dans ses membres une loi qui était en opposition et en contradiction avec la loi de l'esprit : *Sentio legem in membris meis repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me sub lege peccati* [2]. La concupiscence peccamineuse est celle à laquelle nous consentons volontairement, lorsqu'elle excite en nous des mouvements impurs.

Pour ne pas prendre donc le change en cette matière et se tenir également éloigné de deux extrêmes, dont l'un consiste à prendre pour péché une simple tentation, ce qui est le défaut des âmes timorées et scrupuleuses, ou de regarder comme simple tentation ce qui est un péché, comme le fond les personnes relâchées ; il faut bien distinguer ici les divers degrés d'influence coupable que notre volonté peut y avoir.

Il y a péché premièrement, si, sans nécessité, vous donnez vous-même occasion à la tentation. Cette tentation peut être intérieure entretenant volontairement en vous des pensées, des souvenirs, des représentations, des imaginations impures, comme il arrive à ces personnes qui, par suite de leurs vieilles habitudes, portent en elles-mêmes un grand fonds de corruption très facile à se remuer et à répandre des exhalaisons impures ; et elle peut être extérieure provenant des regards libres et immodestes, de la lecture des livres

1. Jac., I, 14. — 2. Rom., VII, 23.

obscènes, des visites et des entretiens familiers avec des personnes agréables et séduisantes. Quelle qu'en soit l'occasion, elle ne peut être innocente si vous l'avez vous-même recherchée. En effet, si un voleur s'introduit dans votre maison pendant que la porte est bien gardée, son entrée ne peut pas vous être imputée; mais si vous lui ouvrez vous-même la porte, si vous la gardez et la défendez mal, la faute retombe sur vous. Ainsi en est-il dans notre cas : quoiqu'il soit vrai que la tentation peut s'introduire en nous malgré tous nos soins et qu'il est impossible d'éviter toutes les tentations, cependant, il est vrai aussi que toutes les tentations ne sont pas involontaires et nécessaires, puisqu'il y en a un très grand nombre que nous voulons et que nous recherchons positivement. Par exemple quiconque vit au milieu du monde est nécessairement exposé à rencontrer quelque objet dangereux ou séduisant : mais c'est l'effet d'une volonté perverse de courir de soi-même après ces objets, de les regarder avec avidité, de les fixer de tous ses yeux, alors que l'on commence à sentir des impressions mauvaises.

Or une tentation que nous nous sommes ainsi attirée nous-mêmes, ne saurait être exempte de péché : et si la tentation à laquelle nous donnons occasion, porte avec elle-même le danger prochain de s'y complaire ou par elle-même, ou à raison de notre propre faiblesse; alors cette complaisance ne saurait manquer d'être une faute grave; puisque la même loi qui défend le péché, nous défend aussi de nous exposer au danger prochain de le commettre.

Mais passons à un second degré. Supposons que la suggestion mauvaise soit involontaire de votre part, dans son principe, elle peut encore devenir volontaire et coupable dans son progrès, et c'est le second pas peccamineux. Quoiqu'il soit vrai, pour me servir toujours de la même comparaison, que le voleur s'est introduit secrètement dans votre maison, et sans qu'il y ait de votre faute; cependant ce sera toujours votre faute, si, étant informé de sa présence chez vous, au lieu de le chasser, vous le traitez en ami et lui faites bon accueil. Il en est de même des tentations dont vous vous trouvez assailli par surprise; si après une réflexion suffisante, qui se manifeste assez par ces remords et par cette honte secrète qu'elle réveille en vous, vous mettez de la négligence à la chasser, ou, ce qui est pire encore, vous vous y complaisez volontairement, ces tentations deviennent coupables.

Oui, la seule négligence à les renvoyer n'est pas exempte de faute, ceci soit dit en passant pour détromper certaines personnes qui disent en elles-mêmes : Je puis m'y arrêter un instant, jusque-là il n'y a point de péché, sans remarquer qu'elles arrivent sur la frontière du péché. En effet, cette volonté à garder en soi des imaginations impures, à s'en entretenir, quelque courte qu'elle soit cette négligence et cette paresse à les renvoyer sont déjà une mauvaise affection de votre volonté : car un objet que l'on ne peut regarder même un instant avec les yeux du corps, on ne peut non plus le

regarder avec les yeux de l'esprit. Il est vrai que votre volonté ne consent pas encore au plaisir impur, mais elle consent cependant à s'en occuper : vous commencez donc à accorder quelque chose à la tentation et à vous exposer au danger de vous y complaire réellement. Or, si ce danger, à raison de votre fragilité particulière, est prochain, la complaisance ne saurait être excusée de faute grave.

Si ensuite, à la négligence vous joignez la complaisance et la délectation, vous faites un troisième pas qui rend le péché décidément grave, dès lors que cette délectation est accompagnée d'une pleine advertance et d'une parfaite volonté. Notez bien ces deux conditions.

Je dis en premier lieu, une pleine advertance. Il arrive quelquefois qu'on se trouve assailli par une mauvaise suggestion, qu'on en est fortement assiégé dans l'esprit, dans l'imagination, dans le cœur et jusque dans le corps, sans qu'on fasse attention à sa malice : dans ce cas, quelles que soient la violence et la durée de la tentation, d'après l'enseignement commun des théologiens, il ne peut y avoir de péché ; tant qu'il n'y a pas la réflexion, il ne peut y avoir aucun acte libre de la volonté. Le danger commence donc pour vous, dès le moment de la réflexion, c'est-à-dire, dès l'acte par lequel vous vous apercevez que votre pensée est mauvaise et que votre esprit s'occupe d'une chose que Dieu vous défend ; et si, après cette réflexion, votre cœur se complait dans l'objet peccamineux que la pensée vous représente, alors vous commettez un péché, parce que cette complaisance est accueillie librement par la volonté, seconde condition requise pour la rendre peccamineuse.

Il pourrait en effet arriver que cette délectation fût une complaisance purement organique, un appétit naturel, une passion involontaire qu'il n'est pas en notre pouvoir de ne pas éprouver, comme il n'est pas en notre pouvoir de ne pas sentir l'ardeur du feu lorsqu'une étincelle nous tombe par hasard sur la main. Cette délectation organique qui est inséparable de la tentation elle-même, ne saurait être un péché tant que la volonté la repousse et n'y consent pas. Mais si au lieu de la repousser on s'y laisse aller, si on la reçoit avec plaisir, si on la goûte, si on la savoure et si enfin, pour en jouir plus longtemps, on continue d'entretenir les coupables pensées qui lui ont donné naissance, alors elle devient volontaire ; ce n'est plus une surprise, un mouvement, une passion, mais un consentement positif, une complaisance formelle de la volonté ; c'est enfin cette délectation que les théologiens appellent morose à cause du séjour réfléchi qu'elle fait dans la volonté, lorsqu'il faudrait la rejeter avec horreur ; et cette délectation est certainement un péché.

Elle est un péché lors même qu'elle ne dure qu'un instant : car si on l'appelle morose, ce n'est pas qu'il faille une certaine durée et une certaine longueur de temps pour pécher, mais on l'appelle

ainsi parce qu'on s'y arrête après le moment de la réflexion. Ce délai, à la renvoyer, ne serait-il que d'un instant, devient coupable, dès lors qu'il est accompagné de l'advertance et de la délibération. Peu importe d'ailleurs que vous n'ayez ni le désir, ni l'intention de faire le mal qui est l'objet de votre complaisance: cela signifie seulement que votre consentement n'a pas pour objet l'œuvre honteuse qui est défendue, mais il y a toujours consentement à une chose défendue et cela suffit pour pécher.

Si enfin, non content de vous arrêter avec plaisir en vous-même, à cette pensée défendue, vous allez jusqu'à désirer cet objet, de manière à vous proposer de l'exécuter et à en former le projet, alors vous arrivez au dernier degré, à ce degré qui renferme toute la malice de l'acte interne. Et lors même que, par suite du changement des circonstances ou de la volonté, vous n'exécuteriez pas le mal que vous vous étiez proposé, la malice de l'acte interne n'en serait pas moins parfaitement consommée.

Ces principes clairs et incontestables supposés, vous ne devez plus être étonnés de ce que je vous ai dit en commençant, de la gravité intrinsèque de ces fautes Quelle que soit leur gravité, quel que soit notre penchant à les commettre, il est certain que vous ne péchez pas, si vous ne choisissez librement le péché. Oui, ce qui fait le péché, ce ne sont ni la vivacité et la fréquence des imaginations, ni la longueur et l'opiniâtreté des tentations, ni la violence du plaisir ni les mouvements même du corps, quelque violents qu'ils soient; mais uniquement l'acte réfléchi et libre de la volonté. Ce qui fait dire aux théologiens que le péché n'est pas dans le sentiment, mais dans le consentement. *Voluntas est, quâ peccatur.* Ainsi, il peut bien arriver que la tentation ne cesse pas de suite, que, renvoyé plusieurs fois, elle revienne toujours vous importuner; mais quelque opiniâtre qu'elle soit, tant que votre volonté la déteste, elle ne saurait vous nuire. Vous aurez, au contraire, fait autant d'actes méritoires que vous aurez repoussé de fois la tentation et il n'y aura pas une chute et pas une faute.

Tenez-vous donc tranquilles, âmes timorées, vous qui malgré votre vigilance à éviter toute souillure extérieure, à fuir toute occasion et tout danger, vous vous trouvez cependant continuellement accablées de tentations impures, et qui, par suite de cet état, vous livrez à des inquiétudes et à des tourments continuels. Ce qui fait votre martyre est aussi une présomption favorable pour vous. La peine et l'ennui que vous font éprouver ces tentations, sont une preuve incontestable que votre volonté y est étrangère. Supportez donc avec patience cette croix; elle vous enrichit de mérites devant Dieu, soyez donc sans crainte. Tremblez au contraire, vous qui vous exposez audacieusement à toute sorte de périls et d'occasions, qui êtes lâches et négligents à repousser les tentations, et qui tombez souvent dans des péchés d'action. Toute la présomption est contre vous. Ne vous flattez donc pas si facilement que vous ne péchez pas

au milieu de cette succession continuelle de pensées déshonnêtes.

Quand il est question donc des actes intérieurs qu'il est toujours si difficile de bien apprécier, le meilleur parti que j'ai à vous proposer pour mettre votre conscience en sûreté, et par lequel je finis, c'est de prévenir autant que possible toute tentation ou au moins de la repousser promptement.

Je dis premièrement de la prévenir, et comment? Par la vigilance intérieure sur votre cœur, et par la vigilance extérieure sur vos sens et surtout sur vos yeux, que l'Écriture sainte appelle les assassins de notre âme; par la fuite des dangers, des occasions et de tout ce qui peut être, par soi-même ou par circonstance, une source de tentation ou d'excitation au péché. Il y a beaucoup de personnes qui voudraient n'être pas tentées; mais en même temps elles ne veulent pas s'assujettir à prendre les précautions nécessaires: c'est vouloir se jeter dans le feu et prétendre n'en être pas brûlé. Mais si vous voulez donner toute liberté à vos sens, regarder tous les objets, écouter toute espèce de discours, fréquenter toute sorte de lieu et de personne, comment voulez-vous n'être pas assaillis de mille tentations et n'en être pas attaqués avec violence? comment voulez-vous qu'elles ne vous mettent pas dans l'impossibilité de les repousser, lors même que vous le voudriez? La conduite que tiennent beaucoup de gens, ferait tomber le saint le plus consommé en vertu: comment donc ne succomberiez-vous pas, vous qui êtes si faibles et si fragiles, vous que le moindre choc est capable de renverser? Prévenez donc les tentations autant que possible.

Si ensuite, malgré toutes vos précautions, vous vous trouvez surpris par une tentation, il faut alors résister de suite et la rejeter promptement. Il faut, dit S. Augustin, écraser la tête du serpent pendant qu'il est encore petit. Et quelle est cette tête? *Prima peccati suggestio*, le premier indice et le premier sentiment de la mauvaise suggestion, cette espèce de mouvement illicite et de délectation qui a lieu dans votre âme. Voilà quelle est cette tête dangereuse et mortifère du serpent qu'il faut écraser; mais de quelle manière? En chassant immédiatement de votre cœur le principe qui la fait naître, en occupant votre esprit d'autres objets qui vous intéressent afin de détourner la tentation; et ce qui vaut mieux encore, en vous rappelant les maximes les plus frappantes de votre foi, en élevant votre cœur vers Dieu, et en implorant avec ferveur sa puissante protection.

Tels sont les moyens à prendre si nous voulons nous défendre contre les tentations impures et ne jamais y succomber. Avec l'usage fidèle de ces moyens, l'observation du neuvième commandement devient possible à tout le monde; mais si vous ne les employez pas soigneusement, ne vous y trompez pas, elle est moralement impossible; je veux dire impossible de cette impossibilité qui ne vous excuse pas, parce qu'elle vient de vous-même et de votre mauvaise conduite.

TRAIT HISTORIQUE

Tentation de S Antoine. — S. Benoît, patriarche des moines d'Occident, renonça au monde dès l'âge de seize ans. S'étant enfermé dans une grotte, pour se donner tout entier à la prière et se conserver pur de la corruption du monde, il ne put cependant éviter la tentation. Le souvenir d'une femme qu'il avait vue autrefois à Rome lui frappa l'imagination si fortement que, pour s'en délivrer, il alla se rouler dans des orties et des épines, jusqu'à ce que la douleur étouffât en lui tous les sentiments de plaisir par lesquels l'esprit tentateur avait voulu le vaincre et le corrompre. Étant sorti victorieux d'un combat si rude, il reçut de Dieu, en récompense de sa fidélité, la grâce d'être exempt à l'avenir de ces sortes de tentations; et il avoua depuis à ses disciples que le démon ne s'était plus servi de ces moyens honteux pour l'attaquer.

DIXIÈME COMMANDEMENT

PÉCHÉS INTÉRIEURS D'AVARICE

Si les désirs lascifs et sensuels, ces désirs que l'Écriture appelle *concupiscentia carnis*, et qui sont défendus dans le neuvième précepte que je viens de vous expliquer, *uxorem proximi non concupisces*, sont si fréquents et si faciles, les désirs de ses biens temporels appelés *concupiscentia oculorum*, ne sont ni moins fréquents ni moins faciles à commettre. Ces derniers sont défendus par le dixième commandement que je vais vous expliquer et qui est conçu en ces termes : *Rem proximi non concupisces.* Mais il me reste peu à dire sur ce point, après tout ce que je vous ai dit sur le septième auquel celui-ci se rapporte.

Il faut d'abord observer que Dieu ne défend pas toute espèce de désir du bien d'autrui, mais seulement le désir déréglé, excessif et injuste, qui porte et excite à toute sorte de vol, de fraude et de brigandage. Ainsi ne pèchent pas :

1° Ceux qui désirent de faire l'acquisition du bien d'autrui par des voies légitimes. C'est sur ce désir que sont fondés les ventes, les achats et tous les contrats. L'acheteur désire le bien du vendeur et le vendeur désire l'argent de l'acheteur ; mais tous les deux désirent leur propre avantage sans préjudice pour le prochain et même dans son intérêt. Car, comme le bien du vendeur est plus utile à l'acheteur, de même l'argent de l'acheteur est plus utile au vendeur; ainsi l'un et l'autre désirent licitement le bien d'autrui, parce que chacun le désire avec la condition de donner le sien en échange.

2° Il faut en dire autant de ceux qui désirent pour eux-mêmes les biens, la prospérité, les avantages qui arrivent aux autres du même rang et de la même condition qu'eux, sans cependant le regarder en eux d'un œil de jalousie, et à plus forte raison sans vouloir qu'ils les perdent et qu'ils en soient privés.

Dans ces divers cas on ne pèche pas, parce que de tels désirs ne sont contraires ni à la justice ni à la charité : tout au plus cela indiquerait-il trop d'attachement et d'inquiétude pour les biens de la terre, ce qui est toujours un défaut.

Mais le désir du bien d'autrui est peccamineux lorsqu'on le désire au préjudice du prochain. Ainsi pèchent :

1° Ceux qui seraient intérieurement disposés à le prendre, s'ils croyaient pouvoir le faire impunément. Combien en effet qui prendraient le bien d'autrui, s'ils ne craignaient pas d'être vus et de s'exposer à des suites fâcheuses? Un tel désir est de sa nature aussi coupable que le vol même.

2° Ceux qui par des ruses et des fourberies, voudraient obliger les autres à se dépouiller de leur propre bien, tel fut le désir du roi Achab pour la vigne du pauvre Naboth.

3° Les enfants et les héritiers présomptifs, qui désirent la mort de leurs pères ou de leurs parents pour devenir possesseurs de l'héritage qu'ils attendent. Oh! combien ce désir n'est-il pas commun dans ceux qui attendent avec avidité un héritage qui doit leur arriver; mais qui cependant s'en fait un scrupule de conscience, lors même qu'il est pleinement volontaire et délibéré? Telle est leur impatience et leur ardeur de posséder ces biens, que s'ils le pouvaient impunément, ils enseveliraient tout vivant le possesseur actuel.

4° Ceux qui désirent le malheur du prochain à cause de l'avantage qui peut leur en revenir; par exemple, des guerres, des famines, des procès, des maladies, des morts, etc. Il y a un proverbe qui dit que, la grêle ne fait jamais du mal à tout le monde : ce qui veut dire que dans les calamités, quelque générales qu'elles soient, il y a toujours une classe de personnes qui en tirent leur profit. On ne peut s'en réjouir sans se réjouir en même temps du malheur d'autrui; on ne peut par conséquent les désirer sans offenser gravement la charité.

5° Enfin tous ceux qui cherchent à élever leur fortune sur la ruine d'autrui, et qui regardent avec un œil d'envie et de jalousie la prospérité, les biens, les richesses et les avantages de leur prochain; ce qui est si fréquent chez les gens de la même profession et de la même condition.

Oh! que de péchés se commettent encore contre ce commandement: *Rem proximi non coucupisces;* péchés graves, mais peu remarqués! Beaucoup de personnes se croient innocentes devant Dieu, sous prétexte qu'elles n'ont jamais porté la main sur le bien d'autrui; mais qu'importe, si, malgré cela, elles nourrissent dans leur cœur une passion d'avarice continuelle, si elles sont dominées par mille cupidités injustes et secrètes, si elles regardent avec jalousie et tristesse le bien des autres, si elles désirent de se l'approprier? Cette malice, cette cupidité secrète, suffisent assez par elles-mêmes pour les rendre coupables devant Dieu de la transgression de ce précepte.

Pour ne pas s'exposer à de pareils désirs, il faut en détruire la racine; et quelle est cette mauvaise racine? L'attachement désordonné aux biens et aux richesses de ce monde. Cette cupidité

criminelle n'est que trop facile à naître et à s'enraciner en nous. Ce sont les parents eux-mêmes qui en jettent les premiers germes. Étant déjà dominés par cette passion, tous leurs discours et toute leur conduite sont de nature à l'inspirer d'une manière insensible et secrète à leurs jeunes enfants. Et comment serait-il possible qu'elle ne se fortifiât pas en eux? ils voient partout dominer le désir des richesses, tout le monde travaille par tous les moyens à se les procurer; ils voient que cela seul suffit pour donner du crédit et de la considération aux personnes mêmes les plus méprisables; que ces sortes de personnes sont estimées, non à raison de ce qu'elles sont, mais à cause de ce qu'elles ont et de ce qu'elles possèdent, lors même qu'elles l'ont acquis par des voies détournées et injustes; ils voient que tout est vénal en ce monde, les honneurs, les emplois, les plaisirs, la justice, l'amitié, et jusqu'à la pudeur et l'honnêteté; ils voient enfin que les richesses sont le grand moyen et un moyen infaillible pour satisfaire toutes ses passions. Voilà comment l'amour déréglé des richesses s'enracine promptement et profondément.

Une fois enracinée dans le cœur, cette passion produit deux effets, dit S. Grégoire pape : *Aliena rapere si possis, concupiscere si non possis.* Le premier effet est de nous faire prendre, si nous le pouvons, ce qui ne nous appartient pas et nous approprier le bien d'autrui : de là les vols, les rapines, les fraudes, les usures, les monopoles, le refus de payer ses dettes, les legs, les restitutions; de là tous les péchés contraires au septième commandement : *non furtum facies.* La cupidité, en effet, porte à se servir de tous les moyens qui se présentent, même des moyens évidemment injustes; ou tout au moins, passant sur les réclamations de la justice et de la conscience, elle nous fait regarder comme innocents et permis, des profits, des gains, des possessions qui sont absolument injustes et coupables.

Ce que l'on ne peut obtenir par la ruse, la cabale et la force, cette passion le fait désirer injustement : c'est son second effet, *concupiscere si non possis.* En effet, il n'est pas toujours possible de prendre le bien d'autrui, et de s'enrichir par toute sorte de voies; souvent les moyens, les occasions et les circonstances manquent; mais lorsque la passion de l'avarice domine dans le cœur d'une personne, où elle ne peut arriver avec la main, elle y arrive par ses désirs coupables et défendus par ce dernier précepte : *Rem proximi non concupisces.*

Il est très important de détruire en nous cette affection désordonnée pour les biens de la terre; mais comment y parvenir? En les estimant comme ils le méritent. Car si vous détruisez cette estime excessive, vous détruisez par le fait même l'attachement et le désir.

Que sont en effet ces biens que l'on recherche et que l'on poursuit avec tant d'ardeur? Ce sont des biens caducs, passagers, trompeurs; des biens qui ne sauraient contenter pleinement; des biens enfin dont la possession est très incertaine et surtout très courte, et dont la perte est assurée. Rappelons-nous les richesses que la foi nous

offre, elles sont d'un ordre bien supérieur, elles sont bien plus excellentes ; c'est pour ces richesses que nous sommes faits. Elle nous enseigne que nous ne sommes pas en ce monde pour acquérir les biens de la terre, mais pour nous sauver; qu'ici-bas nous nous créons beaucoup de besoins, mais qu'en réalité et à la rigueur une seule chose est nécessaire et c'est le salut de notre âme : *Porro unum est necessarium ;* que si l'on vient à la perdre, tout le reste, l'acquisition même du monde entier, ne servira de rien : *Quid prodest homini si universum mundum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur ?*

Ces maximes ne doivent-elles pas être assez efficaces pour mettre un frein à nos désirs? Ce furent ces pensées qui opérèrent dans les saints ces prodiges de détachement tant admirés et qui leur faisaient regarder les biens de ce monde comme de la boue. Si nous en étions nous-mêmes aussi pénétrés, il n'y aurait pas de danger que la passion des richesses s'emparât de nous; et après un entretien modéré et convenable, nous ne désirerions pas autre chose que de nous enrichir de mérites et de bonnes œuvres devant Dieu; parce que ce sont là les seules richesses dignes de notre envie et de notre ambition, richesses qui ne sont pas sujettes à périr, mais qui dureront pendant toute l'éternité.

L'essentiel est de conserver une foi vive à ces maximes et de la raviver souvent en nous par des réflexions analogues. Quel aveuglement et quel mystère inexplicable, Mes très chers Frères ! Voir à tout instant partir de ce monde et disparaître des personnes de tout rang et de toute condition, les comtes, les marquis, les magistrats, les prélats, les pontifes, les princes et les plus puissants monarques, quoiqu'ils soient entourés de trésors, d'armées et de courtisans ! Voir tous les hommes partir de ce monde les uns après les autres : voir que l'oubli de leur personne suit de si près leur départ de cette terre ; et malgré un spectacle si instructif, si familier et si continuel, ne jamais s'en désenchanter, mais au contraire ne penser et ne s'occuper que de la vie présente, comme si elle ne devait jamais finir et oublier les intérêts si graves de l'éternité qui nous attend ! Quelle preuve plus décisive qu'il n'y a plus ou presque plus de foi dans le monde, et non pas dans le monde païen et infidèle, ce serait encore pardonnable, mais même dans le monde chrétien.

Et si vous conservez cette foi au fond de votre cœur, alors il faut dire que vous n'y pensez jamais, que vous ne faites jamais la moindre réflexion sur ces vérités; et dans ce cas, votre foi est une foi tout à fait inutile : car en pratique, il vaut autant n'avoir point de yeux au visage que de les tenir fermés.

Cependant comme le désir des richesses borné à certaines limites, n'est pas défendu, voici les règles à suivre à cet égard.

Premièrement, ce désir, comme tous les désirs qui regardent le temporel, doivent être soumis à la volonté de Dieu. Priez-le donc de

bénir votre travail et de vous donner des richesses, mais toujours avec une entière résignation et une parfaite conformité à la volonté divine, et avec la disposition de souffrir la pauvreté et les privations si cet état est plus avantageux à votre salut éternel. Q'importe, en effet, que vous soyez ici-bas aussi pauvre que Lazare, pourvu que vous ayez le bonheur à la fin d'aller vous réunir à lui? Et à quoi vous servira-t-il de ressembler au mauvais riche sur la terre, si cet état vous conduit à la damnation éternelle? Une pauvreté qui vous procure le salut, ne sera-t-elle pas toujours une insigne miséricorde? Et des richesses qui vous conduisent à l'enfer ne seront-elles pas toujours la plus affreuse des infortunes? Voyez quel profit vous tirez ou vous pouvez tirer de votre état présent pour vos années éternelles; voilà la règle d'après laquelle vous devez le juger bon ou mauvais pour vous.

Vous devez en outre, dans ce désir, vous proposer une fin droite, ayant en vue d'avoir non de quoi contenter de viles passions, mener une vie mondaine et sensuelle, une vie entièrement absorbée par les amusements et les plaisirs, comme le font la plupart des personnes riches et aisées; mais de quoi vous procurer une honnête aisance, assurer à votre vieillesse une existence convenable, et si vous avez une famille, donner à vos enfants une éducation chrétienne et un établissement conforme à leur condition.

Enfin, ce désir doit toujours être joint à une ferme résolution de ne jamais vous servir, pour arriver à la fortune, de moyens que la justice réprouve et que votre conscience ne trouve pas certainement bons; mais de suivre constamment le parti le plus sûr.

Si ensuite il plaît à Dieu de vous faire prospérer et de répandre sur vous ses bénédictions, faites un bon usage, un usage chrétien des biens temporels qu'il vous donne, rendez-lui en une partie dans la personne des pauvres, n'omettant jamais de faire des aumônes proportionnées à votre état. En vous conduisant toujours de la sorte, votre désir des richesses ne sera ni illégitime, ni dangereux, parce qu'il sera sans avidité, sans injustice et sans abus. Vous pourrez satisfaire convenablement votre ambition sans blesser votre conscience. On verra enfin se réaliser en vous ce que l'Église demande à Dieu en votre nom; vous marcherez au milieu des affaires et des biens temporels, de manière à ne pas perdre les biens éternels: *Sic transeamus per bona temporalia ut non amittamus æterna.*

Me voici à la fin de l'explication du Décalogue, de cette loi divine d'abord gravée en caractères ineffaçables dans le cœur de l'homme, et ensuite écrite sur deux tables de pierre et promulguée solennellement sur le mont Sinaï, et enfin formellement renouvelée, perfectionnée et renfermée dans le saint Évangile par Jésus-Christ même, lumière et sagesse de Dieu. Cette loi est la première et principale règle de nos actions; c'est sur l'observation de cette loi que nous serons jugés au tribunal de Dieu, puisque c'est de cette observation

que dépend, selon la parole de Jésus-Christ même, la possession de cette vie éternelle à laquelle nous sommes destinés: *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata*[1]. Nous devons donc bien l'étudier et la méditer ; nous devons l'avoir continuellement sous les yeux, afin d'y conformer notre vie et toute notre conduite.

Je sais bien que vous faites beaucoup de choses pour cette grande fin, pour assurer votre salut éternel: comme visites des églises, réception des sacrements, assistance à la messe, à la bénédiction, prières, etc. Mais joignez-vous à tant de bonnes œuvres l'accomplissement fidèle de cette loi ? Gardez-vous aussi les commandements de Dieu? Comment pratiquez-vous le précepte de l'amour de Dieu et du prochain qui est le fondement de toute la loi : *plenitudo legis est dilectio*[2]? Voilà le point essentiel; car à quoi serviront toutes vos dévotions, si vous transgressez la loi de Dieu d'une manière ou d'une autre, ou en négligeant ce qu'elle vous ordonne, ou en vous permettant ce qu'elle vous défend? *In lege quid scriptum est, quomodo legis*? Jésus-Christ vous répète ce qu'il disait à ce docteur de la loi. Ne vous y trompez donc pas ; mettez à l'observation de la loi de Dieu cette sollicitude sévère et constante, je dirai même opiniâtre que vous montrez pour certaines pratiques de dévotion particulière, qui même bien souvent ne sont que des mouvements de caprice. Il faut que cette observation soit entière et parfaite.

Entière, c'est-à-dire qu'elle s'étende à tous les commandements, sans en excepter un seul; car pour se damner, il n'est pas nécessaire de les transgressez tous, il suffit d'en violer un seul, selon la maxime de l'apôtre S. Jacques : *Si quis totam legem servaverit, offendat autem in uno, fit omnium reus*[3]. En effet, parmi cent maladies qui peuvent vous atteindre, une seule ne suffit-elle pas pour vous conduire au tombeau? Et pourquoi la transgression d'un seul précepte, quelle qu'elle soit, ne suffira-t-elle pas pour vous damner, que ce soit l'omission du culte et de l'honneur dû à Dieu, ou la colère, ou l'impureté, ou le vol, ou la médisance, ou tout autre?

Mais l'observation de la loi ne doit pas seulement être entière, elle doit de plus être parfaite, c'est-à-dire qu'il faut observer tous les préceptes avec une fidélité parfaite, aussi bien dans les choses les plus petites et les plus minutieuses, que dans les plus importantes et les plus essentielles.

Ainsi, le respect et l'obéissance que nous devons à Dieu, exigent que nous ne négligions rien de tout ce que nous savons qu'il nous ordonne: *Qui timet Deum nihil negligit*, dit l'Ecclésiaste. Un bon serviteur, un serviteur respectueux et affectionné n'omet aucun des ordres de son maître, pas même un iota. Mais cette exactitude est en outre nécessaire pour notre propre sûreté, puisque quand on ne veut pas se soumettre à observer la loi dans sa perfection, on s'expose à ne pas l'observer dans les choses essentielles. Cela est évident;

1. Matth., XIX, 17. — 2. Rom., XIII, 10. — 3. Jac., II, 10.

en la violant dans les petites choses, on arrive insensiblement à la transgresser en matière grave; les petits vols conduisent aux grandes injustices, les petites médisances aux médisances graves, les petites haines aux inimitiés déclarées, les négligences légères dans le culte de Dieu au mépris et à l'impiété. Malheur à nous, si nous lâchons tant soit peu la bride à notre volonté corrompue! Elle ira toujours plus loin, d'autant plus qu'il est facile de se tromper et de regarder comme légère une transgression qui ne sera pas telle aux yeux de Dieu. Il suffit que les passions, le caractère et les inclinations s'en mêlent; on cherche à se persuader ce qui n'est pas: de là tant d'illusions dans lesquelles on tombe sur cent points différents et sur des points essentiels, en matière d'intérêt, de contrats, de prétentions, de ressentiments, d'amitiés et autres semblables.

Pour éviter les fautes graves, il n'y a pas d'autres moyens que de se proposer d'accomplir tous les devoirs, même les moins importants, que la loi nous impose, et de ne rien omettre de tout ce qui est contraire à la sainteté et à la perfection. En un mot, il faut dire avec le Psalmiste: *Ab omni via mala prohibui pedes meos, ut custodiam mandata tua:* pour être certain de rester ferme dans la voie de vos divins commandements, je ne me suis jamais permis de m'en écarter ni peu ni beaucoup.

Voilà la seule manière dont nous devons observer la loi de Dieu, si nous voulons nous sauver. Excitons-nous donc en méditant la grandeur de la récompense: *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.* En l'observant de la manière que nous venons de dire, nous serons heureux même en cette vie: *Pax multa diligentibus legem tuam*; mais lors même que nous ne le serions pas en celle-ci, nous le serons certainement en l'autre pendant toute l'éternité. C'est là la grande, l'importante et l'unique affaire à laquelle nous devons travailler pendant les quelques jours de notre vie, à moins que nous ne soyons ennemis de nous-mêmes.

TRAIT HISTORIQUE

L'avare à son lit de mort. — S. Bernardin raconte l'histoire suivante: « Un riche, ayant fait apporter devant lui, pendant sa dernière maladie, son argent et ses autres trésors, s'écria: « O mes écus, ô mes trésors! Voyez, je meurs! Venez-moi donc en aide, je vous en supplie, venez-moi donc en aide, ô mes écus! »

Et, ce disant, il les palpait, les caressait: « Mes écus, hélas! mes écus! dois-je vous quitter? » répétait-il en sanglotant. Enfin, s'emparant d'un gobelet d'argent, il y mordit avec tant de rage que ses dents s'y incrustèrent. Cet effort épuisa ses forces, et il rendit le dernier soupir. C'est cet homme et ses pareils que Jésus avait en vue lorsqu'il disait: « Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu. »

DE LA CONSCIENCE

L'homme a, selon la doctrine des saints Pères et des théologiens, deux règles pour ses actions: l'une extérieure et hors de lui, et l'autre intérieure et en lui-même. La règle extérieure n'est autre que

la loi de Dieu renfermée dans le Décalogue, sur lequel sont fondées toutes les autres lois; la règle intérieure est notre propre conscience. C'est cette dernière qui, par son jugement, nous applique les lois de Dieu dans la pratique et nous dit le bien que nous devons faire et le mal que nous devons éviter pour ne pas transgresser les lois de Dieu.

L'explication que je viens de vous donner du Décalogue ne vous servirait de rien, si vous vous en faisiez à vous-même une fausse application. J'ai donc le projet de vous parler aujourd'hui de cette règle prochaine et immédiate que nous portons en nous-mêmes, pour vous faire voir à quoi nous oblige notre conscience et de quelle manière nous devons nous conduire dans les diverses situations où elle peut se trouver par rapport à la loi de Dieu.

Il n'y a pas de matière plus importante pour la pratique. Quoiqu'elle soit assez étendue, je la réduirai à un petit nombre de points essentiels.

Il est certain, premièrement, que nous ne devons jamais agir contre notre conscience: *Omne quod non est ex fide peccatum est*, disait S. Paul aux premiers chrétiens qui mangeaient de la viande, tout en croyant que l'usage leur en était défendu. Tout ce qui n'est pas selon la conscience est un péché. Ces viandes ne sont pas défendues, cependant vous vous rendez coupables en les mangeant avec la persuasion qu'elles sont interdites: *Omne quod non est ex fide peccatum est.*

Mais il ne suit pas de là que vous soyez toujours en sûreté et exempt de faute en agissant selon le *dictamen* de votre conscience. Si notre conscience était toujours droite et conforme à la loi, à la vérité et à la justice, nous dictant comme bien ce qui est réellement bien et comme mal ce qui est véritablement mal, il n'y aurait aucun danger à suivre ses inspirations; car ce serait alors pour nous une règle parfaitement sûre. Mais comme la conscience n'est ni toujours droite ni toujours conforme à la loi, à la vérité et à la justice, elle devient souvent une régle fausse, qui ne sert qu'à nous tromper, en autorisant le mal que nous devrions éviter et en nous conseillant d'omettre le bien que nous devrions faire. Ainsi, tout ce qui est selon la conscience n'est pas toujours innocent: on peut agir selon la conscience et faire une faute.

Pour éclaircir cette matière, distinguons, outre la conscience droite dont nous venons de parler, trois sortes de consciences: la conscience scrupuleuse, la conscience douteuse et la conscience erronée.

1° La conscience est scrupuleuse lorsque, sans aucune raison fondée, sans aucun motif raisonnable, ou tout au moins sur de légères conjectures, elle voit du mal là où il n'y en a point. De quelque part que viennent les scrupules, de Dieu, du démon ou de nous-mêmes, nous pouvons licitement les mépriser et agir contre ces vaines appréhensions, et nous en remettre pleinement à la décision d'un directeur sage et prudent. On ne saurait jamais assez recom-

mander aux personnes scrupuleuses la soumission et l'obéissance, car c'est l'unique remède pour elles, tant qu'elles ne le prendront pas, leur état sera un martyre et pour elles et pour les autres, et de plus, elles courront grand danger de se perdre, car un état de violence continuelle ne saurait durer longtemps; et il n'est pas rare de voir ces sortes de personnes passer d'une extrémité à l'autre et s'abandonner à un vrai relâchement.

Gardez-vous bien cependant de confondre la conscience scrupuleuse avec la conscience timorée, ce qui arrive à un grand nombre de personnes qui, sous prétexte d'éviter le scrupule, tombent dans le péché. Autre chose est le scrupule, et autre chose la délicatesse de conscience. Le scrupule est toujours un défaut, parce que sur des appréhensions vaines et sans fondement, il vous fait craindre, il vous jette dans des inquiétudes et dans des tourments inutiles, tandis que la conscience délicate est une vertu que doit désirer tout homme qui aime Dieu et qui tient à son salut. Cette délicatesse de conscience nous fait éviter les moindres fautes; elle nous fait observer la loi de Dieu, non seulement dans les choses essentielles et graves, mais encore dans les plus petites; elle nous fait éviter non seulement le péché, mais jusqu'à l'ombre et l'apparence même du péché.

Si en me disant que vous ne voulez pas être scrupuleux, vous entendez me dire que vous ne voulez pas vous tourmenter et vous inquiéter sans raison, vous dites bien et je suis de votre avis; mais si, sous prétexte de n'être pas scrupuleux, vous prétendez négliger les obligations de votre état, du moins les obligations moins importantes, ne faire aucun cas de certains péchés, parce qu'ils sont légers; si vous refusez d'écouter et de croire ceux qui vous prouvent par de solides raisons que telle et telle chose est peccamineuse, vous êtes alors dans l'erreur, et votre conscience, sous prétexte de n'être pas scrupuleuse, est une conscience large et relâchée, c'est une conscience qu'il faut redresser. Il faut bien que les personnes à conscience délicate n'épargnent rien pour éviter de tomber dans le scrupule; qu'elles prennent garde, cependant, de se faire une conscience large, sous prétexte d'éviter le scrupule.

2° La conscience douteuse est celle qui se trouve suspendue entre le oui et le nom : qui ne peut prononcer si telle chose est licite ou illicite, si telle obligation existe ou n'existe pas. Cette suspension de jugement est produite par des raisons solides qui militent tellement en faveur de l'un et de l'autre parti, que nous ne savons trop voir de quel côté sont les meilleures. Or, comment se comporter en pareil cas.

Tant que subsiste le doute, vous ne pouvez faire cette action; et si vous vous la permettiez avec une telle incertitude, vous feriez un péché. La raison en est qu'en agissant avec un tel doute, vous vous exposez volontairement à transgresser la loi de Dieu, et si vous ne la transgressez pas, ce ne pourrait être que par accident. Vous

voulez cette action quelle qu'elle soit, permise ou non : or, n'est-ce pas déjà là une disposition mauvaise ?

Il est donc indispensable, avant d'agir, si vous en avez le temps, de faire tous vos efforts pour déposer votre doute et pour acquérir une certitude morale que la chose est bonne.

J'ai dit si vous en avez le temps, car il y a des circonstances où on est forcé d'agir à l'instant même et où on n'a pas le temps de former sa conscience ni de consulter. Alors il faut embrasser le parti qui paraît le plus raisonnable et le mieux fondé, en prenant la résolution de s'éclaircir ensuite et de se corriger si on avait mal choisi. Il serait bien possible que, dans ce cas, vous vous trompassiez, mais vous n'auriez pas fait un péché, puisque vous auriez pris le parti qui vous était conseillé par la prudence et la bonne foi.

3° Enfin, la conscience peut être erronée. On appelle ainsi celle qui, en matière de conduite se forme des idées fausses, un jugement contraire à la loi de Dieu, celle enfin qui nous représente comme bon et juste ce qui ne l'est pas. Or, on demande ici si celui qui agit d'après une telle conscience, est exempt de péché, et s'il peut s'excuser en disant: Je ne le savais pas, je ne le connaissais pas.

Pour décider cette question, il faut savoir si l'ignorance qui produit cette fausse conscience, est coupable ou non coupable. Écoutez-moi bien attentivement sur ce point.

Il y a une ignorance, disent les théologiens, qu'on appelle invincible. L'erreur est invincible lorsqu'il ne s'est jamais présenté à l'esprit aucun doute et aucun soupçon sur la nature de l'acte que l'on fait; ou bien si on a eu quelque doute, on est jamais parvenu à s'assurer de la vérité. Toutes les fois que vous vous trouvez réellement dans une telle erreur, vous ne péchez pas en suivant le « dictamen » de votre conscience, lors même que ce dictamen serait faux.

J'ai dit : Toutes les fois que votre erreur est réellement invincible, car cette erreur ne peut se supposer également sur toute sorte de matières, ni dans toute sorte de personnes. Par rapport aux matières, elle peut bien se rencontrer dans les choses qui sont de droit positif, parce que l'on peut ignorer ce qui est prescrit ou défendu par les lois positives, sans qu'il y ait de sa faute ; mais on ne peut pas supposer une pareille ignorance pour les préceptes de la loi naturelle, tels que les commandements de Dieu qui nous sont enseignés par les lumières mêmes de la raison et qui, par conséquent, ont été obligatoires dès le commencement du monde et avant même leur promulgation solennelle sur le mont Sinaï. L'idolâtrie, le blasphème, le parjure, la désobéissance aux parents, l'homicide, le vol, la médisance, l'impureté sont des choses dont la malice saute aux yeux de toute personne qui est éclairée des lumières de la raison, et il serait bien difficile de trouver, sur ces matières, des cas où l'ignorance excuse, à moins que ce ne fût

dans les conséquences éloignées où l'application de la loi devient beaucoup plus difficile.

Mais même quand il s'agit de ces conséquences éloignées, il faut encore bien faire attention à la qualité des personnes, c'est-à-dire, à leur plus ou moins grande capacité naturelle ; car cette capacité n'est pas la même en tous. D'où il suit qu'une ignorance qui ne serait pas coupable dans une personne bornée et grossière, ne sera pas exempte de péché dans une autre qui a plus d'instruction et d'intelligence.

A par ces exceptions, tous les docteurs conviennent, avec S. Augustin, que l'ignorance invincible excuse de tout péché : *Non tibi deputatur ad culpam quod invitus ignoras.*

Mais il faut raisonner tout autrement de l'ignorance vincible, c'est-à-dire de celle que l'on peut vaincre en employant la diligence nécessaire. Cette erreur étant en quelque sorte volontaire, n'excuse pas de péché celui qui agit d'après cette ignorance. En effet, tout le monde a compassion d'un pauvre aveugle qui se laisse tomber, mais personne ne plaint celui qui tombe parce qu'il marche les yeux fermés. Telle est ordinairement l'ignorance dans les chrétiens ; elle n'est jamais exempte de tout péché, parce qu'elle est volontaire ou directement ou indirectement.

Directement, lorsqu'une personne, de propos délibéré, refuse de s'instruire de ses obligations afin de n'être pas obligée de les accomplir et de pouvoir pécher plus librement, se flattant qu'elle n'est pas coupable tant qu'elle peut dire : Je ne le savais pas. Cette ignorance s'appelle affectée et recherchée, et au lieu d'enlever ou de diminuer la faute, elle l'aggrave notablement, parce c'est une ignorance de pure malice, une ignorance qui provient d'une funeste affection au péché et à une vie criminelle : *Noluit intelligere ut bene ageret.* On ne veut pas voir trop clair ni trop savoir afin de pouvoir vivre sans remords dans ses mauvaises habitudes ; n'est-ce pas là une véritable malice ? *Frustra sibi de ignorantia blandiuntur, qui, ut liberius peccent, libenter ignorant.*

Cette malice nous apprend assez la manière de décider et de calmer certains doutes qui nous surviennent quelquefois. Quoi que l'on fasse pour s'aveugler et se persuader que certaines choses ne sont pas peccamineuses, la conscience est toujours là qui dément et condamne cette opinion, en nous criant : C'est un péché, ne fais pas cela ; tout au moins elle excite des doutes, des inquiétudes et des remords légitimes. Dans cet état de choses que devriez-vous faire ? Vous instruire, consulter et vous procurer les éclaircissements nécessaires. Mais haïssant la lumière, ou méprisant le doute comme un scrupule, on décide avec son propre jugement, ou plutôt avec le jugement de la passion ; et au gré de sa passion, suivant son caprice, avec une conscience fausse et erronée on se dit : Je sais ce que je fais.

Si quelquefois on a recours au conseil d'autrui, on le fait avec

mauvaise foi et pour se tromper plus infailliblement sous certaines apparences de sincérité. Ainsi, ou l'on consulte des personnes ignorantes, faibles et complaisantes qui décident en notre faveur, ou bien si ce sont des personnes capables et droites, on les induit en erreur en leur donnant de fausses informations, en dénaturant les faits, en altérant les circonstances ; et au moyen de ces fraudes, on parvient à obtenir des ministres mêmes de la vérité, les décisions que l'on désire. Or, un tel procédé n'est-il pas une erreur volontaire, un aveuglement volontaire et plein de malice?

Indirectement. L'ignorance est volontaire indirectement, lorsque la personne n'use pas, à la vérité, d'une pareille malice, mais qu'elle néglige d'apprendre les choses qu'elle doit savoir. C'est ce qu'on appelle ignorance crasse et grossière. Telle est celle de tant de chrétiens qui, par dégoût ou par paresse, ou par un attachement excessif aux intérêts temporels, se tiennent ordinairement éloignés des prédications, des catéchismes et des instructions chrétiennes. D'où il arrive qu'ils n'ont pas une connaissance suffisante des vérités nécessaires à croire et à pratiquer ; qu'ils ignorent les devoirs les plus importants, qu'ils ne font aucun cas de tant de fautes qui ne sont déjà plus légères, et qu'à chaque instant ils font des chutes et tombent dans des transgressions continuelles.

Cette ignorance, quoique moins malicieuse que la précédente, ne vous excuse pas non plus de péché. Bien plus, cette ignorance toute seule est déjà gravement coupable par elle-même, puisqu'elle vous met sans cesse dans le péril et dans l'occasion de pécher, de violer la loi et de transgresser tantôt un précepte, et tantôt un autre sans le savoir.

Que devons-nous donc faire si nous nous trouvons d'une manière ou de l'autre dans cet état de conscience coupablement erronée? Nous devons travailler tout de suite à sortir de cette erreur et à redresser notre conscience par les moyens convenables; je veux dire en examinant nos devoirs sans prévention et sans passion, en nous faisant instruire, en lisant de bons livres, en assistant aux instructions des pasteurs, en priant Dieu de nous éclairer afin que nous ne prenions pas le mal pour le bien et le bien pour le mal. Il n'y a rien de plus essentiel qu'une conscience droite, et une fausse conscience est le plus grand mal qui puisse nous arriver. Pour le comprendre, il suffit de faire trois réflexions.

1° Rien n'est plus facile que de se former une conscience fausse et conforme à ses intérêts et à ses passions; car, selon la maxime de S. Augustin, *quodcumque volumus, bonum est ; quodcumque placet, sanctum est*. Nous aimons et nous cherchons naturellement la vérité, mais l'amour du péché fait que nous cherchons à nous tromper et à juger des choses non comme elles sont, mais comme nous voudrions qu'elles fussent. Oui, cela n'est que trop vrai : dès que vous prenez de l'affection pour une chose mauvaise, vous voudriez qu'elle fût innocente et permise, et à force de la vouloir ainsi, vous

arrivez facilement à vous persuader qu'elle l'est réellement. C'est donc votre volonté dépravée qui corrompt la droiture de votre jugement et de votre raison et vous fait voir les choses tout autrement qu'elles ne sont. Vous direz que la loi ne s'applique pas à votre cas, qu'il n'y a pas de scandale dans telle action, d'injustice dans telle autre, que cette occasion n'est ni prochaine ni volontaire pour vous, etc. Il ne vous manquera pas de prétexte pour vous décharger des obligations les plus évidentes : prétexte de vanité, pour ne pas observer l'abstinence prescrite ; prétexte de convenance, pour ne pas rompre une liaison criminelle ; prétexte de nécessité, pour vous dispenser de faire les restitutions auxquelles vous êtes tenu. De cette sorte, au lieu de plier vos désirs à votre conscience, vous travaillez à plier votre conscience à vos passions : *Quodcumque volumus, bonum et ; quodcumque placet, sanctum est.* Il est donc aussi facile de se former une fausse conscience qu'il est facile d'être dominé par une passion ou par une affection vicieuse quelconque.

2° Autant il est facile de se former une fausse conscience, autant il est dangereux et funeste de s'abandonner à suivre sa mauvaise direction.

Votre œil, dit Jésus-Christ à ce sujet dans l'Évangile, est la lumière de votre corps : *Lucerna corporis tui est oculus tuus*[1]. Si votre œil est sain et sans défaut de manière à voir les objets avec clarté, netteté et sans confusion, tout votre corps sera dans la lumière et vous ne serez pas exposé à faire un faux pas : *Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit.* Si au contraire, votre œil est vicié, gâté et obscurci, de manière à ne pouvoir pas bien distinguer les objets, votre corps sera aussi privé de lumière et exposé à chaque instant à broncher et à faire des chutes : *Si occulus tuus fuerit nequam, totum corpus tuum tenebrosum erit.*

Or, cet œil dont parle allégoriquement Jésus-Christ, n'est autre chose que notre conscience, cette lumière qui nous éclaire, nous dirige et nous fait agir. Si la conscience d'après laquelle nous agissons est pure et exempte d'erreur, elle devient une lumière qui se répand sur toutes nos actions et les rend toutes parfaitement droites ; au contraire, si notre conscience vient à s'obscurcir par suite des erreurs grossières qui nous dominent, elle nous met dans un état continuel d'illusion et de péché. En effet, avec une conscience erronée, il n'y a pas de mal que l'on ne fasse, il n'y a pas d'excès dans lesquels on ne tombe ; on boit l'iniquité comme l'eau, et, ce qui est pire, on la boit ardemment, tranquillement et sans remords, parce que cette conscience est d'intelligence avec nos passions ; on commet donc le péché sans remède.

3° La troisième et dernière réflexion, c'est que cette conscience erronée ne sert de rien pour nous disculper et nous justifier devant Dieu des égarements où elle nous précipite. L'ignorance invincible

1. Matth., VI, 22.

seule, comme je le disais tout à l'heure, peut nous excuser du péché. Mais comment admettre une pareille ignorance dans un chrétien qui vit dans le sein de l'Église, au milieu de la lumière de l'Évangile, qui est environné de tant de confesseurs, de prédicateurs et de catéchistes? Une telle ignorance n'est pas une ignorance, parce qu'elle manque de la bonne foi, ou bien elle est coupable comme provenant d'une négligence coupable.

Voilà combien il vous importe de vous préserver d'une fausse conscience et de vous en former au contraire une droite, sincère éclairée, qui soit pour vous un guide fidèle, vous indiquant sûrement ce que vous devez faire et ce que vous devez éviter; qui soit une accusatrice lorsque vous manquez à vos devoirs, qui vous fasse reconnaître vos fautes, et enfin qui se venge contre vous, en vous tourmentant par ses remords et en vous ramenant dans la bonne voie.

A quoi sert de vous tromper? Il est bien en notre pouvoir de faire de fausses maximes, mais il ne dépend pas de nous de changer les choses et de faire que ce qui est défendu devienne licite. D'ailleurs, Dieu ne nous jugera pas selon notre coupable ignorance et nos présomptions, mais bien selon la règle invariable de sa divine loi. Aussi Jésus-Christ nous avertit de nous mettre d'accord, pendant que nous vivons avec ce moniteur domestique, notre conscience, qui souvent contredit nos passions afin de nous préserver du mal : *Esto consentiens adversario tuo, dum es in via, ne forte tradat te adversarius judici et judex ministro, et in carcerem mittaris*[1].

En effet, il arrivera nécessairement, à la fin de notre vie, de deux choses l'une : ou notre conscience élèvera librement la voix et nous fera voir ce que nous n'avons jamais vu pendant notre vie, et quels ne seront pas alors nos remords et même notre désespoir, en voyant tant d'obligations négligées par notre faute, tant de péchés commis qui paraîtront alors tels qu'ils sont et que nous ne pourrons plus ni excuser ni justifier? Ou bien il arrivera qu'alors encore notre conscience continuera à nous tromper et à nous endormir dans une fausse paix et dans une fausse sécurité, et alors malheur à nous, parce que fermant toute voie à la réparation de nos erreurs, elle nous accompagnera en cet état au tribunal de Dieu! Les cris de notre conscience seront alors un tourment affreux, et peut-être inutile pour nous: mais son silence serait encore bien plus terrible, car il serait la marque assurée d'une éternelle réprobation.

Nous sommes encore à temps de prévenir l'un et l'autre de ces malheurs; et comment? En écoutant bien ce guide intérieur que Dieu nous a donné, je veux dire notre conscience; en consultant avec sincérité et bonne foi, non pour nous tromper, mais pour nous éclairer, non pour excuser nos péchés, mais pour nous en corriger. C'est tout le fruit que je me suis proposé dans cette instruction.

1. Matth., V, 25.

TRAIT HISTORIQUE

Le cri de la conscience. — L'historien Plutarque raconte le fait suivant : Un certain Bessus avait tué son père. Bien que son crime ne fût pas connu, cependant des pensées effrayantes le tourmentaient intérieurement. Un jour, il se promenait avec quelques amis. Passa une volée de corbeaux qui se mirent à croasser. Bessus, oubliant qu'il avait des amis avec lui, apostropha avec colère les corbeaux : « Me reprocherez-vous donc toujours la mort de mon père ? » s'écria-t-il. Ses amis, épouvantés, s'écartèrent de lui avec horreur. On fit une enquête, et le crime fut découvert. La conscience avait parlé ! ...

Voir d'autres discours sur la Conscience dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. V, p. 232 ; t. XV, p. 414 ; XXVII, p. 420.

COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE

POUVOIR LÉGISLATIF DE L'ÉGLISE DE J.-C.

Pour se sauver, il ne suffit pas d'observer les commandements de Dieu que je viens de vous expliquer, il faut encore observer les commandements de l'Église. Jésus-Christ nous a donné l'Église pour mère et maîtresse, pour règle sûre et infaillible et de notre foi et de notre conduite. On ne peut avoir Dieu pour père, dit S. Augustin, si on n'a l'Église pour mère : ce qui veut dire que l'obéissance que nous devons à Dieu est inséparable de celle que nous devons à l'Église. Après vous avoir donc expliqué les commandements de Dieu, je passe maintenant à ceux de l'Église.

Les statuts, les ordonnances et les préceptes de l'Église sont nombreux et presque infinis, si on veut les considérer par rapport aux diverses matières, aux divers lieux et aux diverses personnes qu'elles concernent. Parmi ces lois, celle qui regarde l'entretien du clergé dans certains pays où il n'a pas d'autre revenu, devient inutile à traiter au milieu de nous. Dans un catéchisme, il faut se borner aux préceptes qui regardent la généralité des fidèles, et ceux-là se réduisent à un petit nombre ; sanctifier les fêtes de précepte ; entendre la sainte messe ces jours-là ; jeûner le carême, les quatre-temps et les vigiles ; s'abstenir de la viande, non seulement les jours de jeûne, mais encore les vendredis et samedis de chaque semaine ; se confesser au moins une fois l'an et communier au moins à Pâques ; voilà les commandements qui regardent tous les fidèles, et qui par conséquent doivent faire la matière de mes instructions.

Mais avant d'entrer dans l'explication particulière de chaque commandement, il est de la dernière importance d'établir comme base et fondement, le pouvoir qu'a l'Église de faire des lois, et par conséquent l'obligation qui en résulte pour les fidèles de s'y soumettre et de les observer. Il ne manque pas de chrétiens qui font peu ou point de cas des préceptes de l'Église ; de là la liberté, ou, pour mieux dire, l'impudence et l'effronterie avec lesquelles on les

voit transgressés, surtout ceux qui regardent le jeûne et l'abstinence. Apprenez donc à les estimer et à les respecter comme ils le méritent.

Le corps mystique de Jésus-Christ, ou la société de tous les fidèles, ne le cède, très certainement en rien, à toute société politique ou autre. Or, comme nous voyons que tous les états, toutes les républiques, tous les peuples ont besoin de chefs pour les régir et les gouverner, et qu'ils ne peuvent exister sans une autorité qui réprime les abus et les désordres par le frein des lois destinées à maintenir le bon ordre et la tranquillité, ainsi en est-il du corps mystique de Jésus-Christ. L'Église ayant été instituée sous la forme d'un royaume spirituel et comme une société visible, composée de différents membres subordonnés les uns aux autres, elle avait besoin de pasteurs pour la gouverner jusqu'à la fin des siècles. Ces pasteurs, il les lui a donnés dans la personne des apôtres et de leurs successeurs, avec plein pouvoir de prescrire tout ce qu'ils jugeraient nécessaire au bien des fidèles, et avec l'obligation pour les fidèles eux-mêmes, de leur être en tout soumis et obéissants. Qui vous écoute, leur dit-il, avant de les investir de sa souveraine autorité, m'écoute; et qui vous méprise, me méprise : *Qui vos audit me audit : qui vos spernit me spernit*[1], et ailleurs : Si quelqu'un n'écoute pas l'Église, c'est-à-dire refuse de se soumettre à ses jugements et à ses lois, regardez-le comme un païen et un publicain : *Si ecclesiam non audierit, sit tibi tanquam ethnicus et publicanus*[2].

En vertu de l'autorité qui lui a été conférée, l'Église exerce sur les fidèles deux sortes de fonctions : elle les instruit et les gouverne. Elle les instruit par le moyen des vérités qu'elle leur propose à croire; elle les gouverne par les préceptes qu'elle leur impose. Les fidèles lui doivent donc une double obéissance; obéissance du jugement et obéissance de la volonté.

Obéissance du jugement ou de l'intellect en croyant fermement tout ce qu'elle leur propose à croire. Tout ce que nous croyons par la foi, nous le croyons sur la parole de Dieu, sur la révélation divine, mais c'est à l'Église seule qu'il appartient de décider, sans danger d'erreur, quelles sont les vérités que Dieu a révélées : voilà pourquoi on dit que nous devons croire ce que l'Église nous propose.

En effet, comme les matières de la foi ne sauraient dépendre du jugement privé de chacun, parce qu'il en résulterait une confusion, un chaos de croyances ou plutôt autant de croyances différentes qu'il y a de têtes; ainsi Dieu a établi l'Église pour règle infaillible de notre foi; il lui a donné le pouvoir d'interpréter avec certitude le vrai sens des divines Écritures et de la Tradition, double dépôt des mystères et des articles que nous devons croire; et il veut que nous nous en rapportions à son enseignement dans tout ce qui concerne la foi, afin que nous soyons tous unis dans la même croyance, et cela, sous peine d'être regardés comme des païens et des publicains,

1. Luc., X, 16 — 2. Matth., XVIII 17.

c'est-à-dire, comme des membres coupés et retranchés de son sein. J'ai traité assez au long cette matière en parlant de la vertu de la foi, je me contente donc de la rappeler ici en passant et je ne m'y arrête pas davantage.

Outre l'obéissance du jugement pour croire les vérités que l'Église nous enseigne, nous lui devons encore une obéissance de volonté et de conduite par laquelle nous pratiquons ce qu'elle ordonne; car comme elle a reçu de Dieu un pouvoir et des lumières infaillibles pour nous enseigner, elle a pareillement reçu l'autorité pour commander et pour faire toutes les lois et tous les préceptes nécessaires pour bien régler notre vie et nos mœurs; autorité reconnue par toute la tradition, dans le pouvoir de lier et de délier que Jésus-Christ donna à ses apôtres: *Quæcumque alligaveritis super terram, erunt ligata et in cœlo; et quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cœlo* [1]. Les apôtres ont usé de ce pouvoir dès le commencement, et toujours leurs successeurs s'en sont maintenus en possession.

Nous ne devons donc pas écouter ceux qui, pour autoriser leur désobéissance à ses préceptes, s'en vont disant et répétant que ce sont des préceptes qui nous sont imposés par les hommes, et qu'ils ne se trouvent ni dans le Décalogue, ni dans l'Évangile. Insensés, si cette raison était bonne, on pourrait donc mépriser et fouler aux pieds toutes les lois humaines! Qu'importe que ces lois ne viennent pas immédiatement de Dieu, puisqu'elles viennent d'une autorité établie et fondée par le Seigneur lui-même? Cela ne suffit-il pas pour les rendre respectables et pour leur faire produire une obligation étroite et rigoureuse? Nous ne pouvons violer les commandements de l'Église, sans violer un des commandements les plus authentiques de la loi de Dieu, puisque Dieu nous ordonne d'obéir à l'Église, et nous dit que le mépris des lois ecclésiastiques retombe sur lui-même: *Qui vos spernit me spernit.*

Mais s'il en est ainsi, me direz-vous, il n'y a donc point de différence entre les commandements de Dieu et ceux de l'Église? Vous tirez là une mauvaise conclusion: il y a entre les unes et les autres de nombreuses et grandes différences; aussi les préceptes de l'Église n'obligent pas avec autant de rigueur que les préceptes de Dieu. Ces derniers sont immuables, éternels; ils n'admettent ni dispense, ni ignorance invincible; ils ne sauraient être abolis par l'usage et la coutume; ils obligent donc en toute circonstance, il n'y a ni danger, ni crainte, ni intérêt quelconque qui puisse en dispenser. En conséquence de ces principes, il n'y aura jamais de cas où il soit permis de mentir, de se parjurer, de blasphémer, de commettre la fornication, etc.

Au contraire, les préceptes de l'Église peuvent être abolis, changés, modifiés selon les temps et les circonstances; on peut les ignorer sans qu'il y ait de sa faute, et, ce qui est plus important, ils n'obligent pas lorsque leur observation entraîne un grave préjudice. Vous

1. Matth., XVIII, 18.

pouvez, sans scrupule, laisser la messe ou le jeûne, si vous devez en éprouver un dommage notable.

Mais dès qu'il n'y a ni impossibilité, ni inconvénient grave, je dis et je soutiens que ces préceptes obligent rigoureusement, et que leur transgression est un péché mortel de sa nature, aussi bien que la violation des commandements de Dieu, à moins que l'inadvertance ou la légèreté de la matière n'excuse.

Remarquez même ceci : les péchés contre les lois de l'Église sont ordinairement des péchés de libertinage, des péchés qui viennent d'un principe secret d'impiété et qui, pour cette raison, renferment encore une malice plus grande. Je m'explique.

Quant aux commandements de Dieu, mille raisons peuvent nous porter à les transgresser : une passion violente, un motif d'intérêt, une occasion imprévue suffisent pour nous y faire tomber, les sensuels par faiblesse, les médisants par irréflexion, les voleurs par avarice ou par besoin. Mais pour les préceptes de l'Église, dont la plupart sont d'un accomplissement facile, et donc la matière n'est plus l'objet d'une violente passion qu'il faudrait vaincre pour les observer, pourquoi et par quel principe les transgresse-t-on, si ce n'est pas par un principe d'indépendance et de libertinage ?

De quoi s'agit-il en effet ? d'une messe à entendre un jour de fête, d'une confession et d'une communion dans le cours d'un an, de quelques jeûnes et de quelques abstinences. Or, un chrétien qui, sans raison et sans motif, sans scrupule et sans remords, fait profession de n'avoir en cela aucun respect pour l'Église, ne prouve-t-il pas évidemment qu'il y a peu de religion, et qu'au fond il est un impie et un libertin ? D'où il faut conclure, chrétiens, que vous devez surtout honorer votre religion par l'observation des commandements de l'Église.

Nous devons les observer avec d'autant plus de soin qu'ils ne sont pas proprement un joug pénible, mais plutôt un secours et un soulagement. L'Église, en les établissant, n'a pas eu d'autre but que de nous faciliter les obligations que Dieu nous a imposées et de déterminer le temps et la manière de les observer. Il est bien facile de le démontrer.

1° Dieu veut que nous nous souvenions des mystères qu'il a opérés pour notre salut ; il veut que nous honorions la mémoire de la Vierge qu'il s'est choisie pour mère et celle des saints qu'il nous a donnés pour modèles, pour avocats et pour intercesseurs. C'est pour cela que l'Égise a institué dans le cours de l'année un certain nombre de fêtes pour ranimer notre foi, pour exciter notre ferveur et nous unir, par des sentiments de vraie piété, à Jésus-Christ, à la sainte Vierge et aux saints.

2° Dieu nous ordonne de sanctifier par des œuvres de piété et de religion les jours qui lui sont consacrés : mais l'œuvre de religion la plus sublime et la plus sainte est, sans contredit, le saint sacrifice de la messe. Voilà pourquoi l'Église nous fait une obligation d'y

assister les jours de dimanche et de fête de précepte, parce que c'est le moyen le plus propre à bien remplir le précepte divin.

3° D'après l'Évangile, la vie du chrétien doit être une vie de mortification et de pénitence, *si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis*[1]. Mais comme par suite de notre amour-propre et de notre délicatesse excessive, nous aurions de la peine à nous y livrer de nous-mêmes, l'Église nous a prescrit pendant l'année des jours fixes d'abstinence et de jeûne.

4° La loi de Jésus-Christ n'oblige-t-elle pas tous les chrétiens qui se sentent coupables de quelque péché grave, à se purifier de leurs fautes dans le sacrement de pénitence? L'Église, pour nous faire accomplir ce précepte, nous prescrit de ne pas laisser passer une année sans nous confesser.

5° Enfin, n'est-il pas évident que Jésus-Christ a fait à tous les chrétiens un commandement de s'approcher de temps en temps de la sainte communion et de se nourrir de sa chair, sous peine d'être exclus de la vie éternelle : *Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis?* Voilà pourquoi l'Église ordonne aux fidèles de communier au moins une fois l'an, c'est-à-dire à Pâques.

Il est donc clair et évident que l'Église, dans ses préceptes, n'a pas d'autre but que de nous faciliter l'accomplissement des commandements de Dieu et qu'à proprement parler elle ne fait que déterminer la manière dont nous devons les observer. Il y a même quelques-uns de ces préceptes, comme ceux de la communion pascale et de la confession annuelle qui, à proprement parler, ne sont des préceptes ecclésiastiques que pour la circonstance du temps; mais en eux-mêmes ils sont d'institution divine, et par conséquent on ne peut les violer sans transgresser tout à la fois deux préceptes, ceux de Dieu et ceux de l'Église. Que faut-il donc de plus pour nous les faire respecter et observer?

Mais pour bien observer les commandements de l'Église, suffit-il de les accomplir matériellement et à l'extérieur? Non, sans doute. On ne rencontre que trop de chrétiens qui s'imaginent être en règle dès qu'ils en ont observé la lettre. Ainsi, pourvu que les jours de fête ils aient été de corps à une messe, quoiqu'ils y aient été comme des statues, sans aucun sentiment de piété et avec un esprit dissipé et tout occupé de choses étrangères; pourvu qu'à Pâques ils se soient approchés du tribunal de la pénitence et de la Table Sainte, quoiqu'ils l'aient fait avec un cœur souillé et des dispositions abominables, pourvu, dis-je, qu'ils aient fait cela, ils se persuadent avoir rempli leur devoir. Or, c'est là une grande illusion.

L'obéissance que nous devons aux préceptes de l'Église est une obéissance intérieure et chrétienne. Elle exige, à la vérité, que nous accomplissions extérieurement le précepte comme la lettre le prescrit, mais elle exige surtout que nous en suivions l'esprit et les

1. Luc., XIII, 5.

intentions, qui ne sont autres que les intentions même de Jésus-Christ. En nous prescrivant, par exemple, l'assistance à la messe et la communion pascale, elle nous commande ces actes comme des actes de religion par lesquels nous adorions Dieu. Or, il est certain que l'assistance matérielle à la messe ne saurait être un acte de religion ; bien moins encore une communion indigne et sacrilège, qui est un outrage à l'Église et une injure révoltante à Jésus-Christ. Concluez-en qu'en satisfaisant de cette manière à ces préceptes, en réalité vous ne les accomplissez pas, comme nous le verrons plus clairement en les expliquant chacun en particulier.

Voici maintenant le fruit que vous devez retirer de cette instruction générale et préliminaire sur les commandements de l'Église.

1° Vous devez être persuadé que l'Église fondée par Jésus-Christ, a reçu de lui l'autorité de faire des lois qui obligent gravement les fidèles à les observer ;

2° Que l'Église, en imposant ses préceptes, n'a pas eu d'autre but que de nous aider à observer plus parfaitement les commandements de Dieu ; nous devons donc les observer de la même nanière, non matériellement, mais spirituellement.

Prêtons dons comme de bon fils, une oreille docile à la voix et aux lois que l'Église notre sainte mère nous dicte de la part de Dieu, et appliquons-nous à les observer avec la plus parfaite exactitude.

Pour nous y exciter davantage, remettons-nous sans cesse sous les yeux les nombreuses et grandes obligations que nous avons envers cette tendre mère, soit pour le bien qu'elle nous a déjà fait, soit pour celui qu'elle nous fait actuellement, soit pour celui qu'elle est disposée à nous faire encore à l'avenir.

Par rapport au passé, elle nous a fait renaître à une nouvelle vie dans les eaux du saint baptême. Elle nous a confirmés en grâce par l'onction du saint chrême ; dès le premier usage de notre raison, elle a travaillé à nous rendre capables de recevoir toutes les grâces dont elle est la dispensatrice.

Par rapport au présent, elle nous tient le tribunal de la pénitence toujours ouvert pour nous laver de nos fautes, la Table Sainte toujours servie pour nous nourrir et nous fortifier par cet aliment céleste ; elle nous donne des pasteurs pour nous instruire, nous diriger et nous encourager, arrosant leurs travaux auprès de nous par les prières continuelles qu'ils adressent à Dieu.

Enfin, au terme de nos jours, alors que tout autre secours nous manque ou nous devient inutile, elle redouble auprès de nous la tendresse de ses soins, nous assistant avec charité auprès de notre lit nous fortifiant à ce moment décisif par le saint viatique et l'extrême-onction, nous recommandant avec ferveur à la Sainte Trinité, et invoquant avec ardeur pour nous l'assistance de la sainte Vierge et des saints.

De plus, même après la mort, elle respectera nos corps comme les temples du Saint-Esprit, comme des dépôts sacrés, et par ses

suffrages elle hâtera l'entrée de notre âme dans le ciel, si elle venait à en être privée par quelque reste de faute ou de pénitence à faire.

Or, si elle se conduit envers nous et pour notre bien avec la sollicitude d'une tendre mère, ne devons-nous pas nous montrer pour elle des enfants dociles et soumis? Mais en quoi consiste principalement notre amour et notre reconnaissance? Dans l'observation de ses préceptes. C'est la preuve qu'elle exige de nous, comme c'est celle que Jésus-Christ demandait à ses disciples: *Si diligitis me*, leur disait-il, *mandata mea servate*, si vous m'aimez, observez mes commandements. C'est aussi ce que l'Église nous dit à nous, si en notre qualité d'enfants de l'Église, nous voulons lui donner une véritable preuve d'amour filial: *Si diligitis me, mandata mea servate*[1].

Qu'elle soit donc l'objet de notre amour, de notre respect et de notre soumission, cette sainte mère qui nous prodigue tant de biens et de secours pour la vie présente et pour la vie future! Et surtout loin de nous le mépris de ses saintes lois et de ses ministres, mépris qui est le caractère de notre époque; car c'est là le signe le plus frappant d'un esprit irréligieux, incrédule et libertin et d'une dépravation systématique qui ne saurait que nous donner les plus tristes présages pour l'avenir.

TRAIT HISTORIQUE

Lois de l'Église. Le cardinal Hosius. — Les lois et les commandements de l'Église ont la même autorité et méritent le même respect que les commandements de Dieu. C'est Dieu qui les a établis, non par lui-même, mais par les supérieurs de l'Église auxquels il a donné cette mission. Tout ce que vous lierez sur la terre, leur a-t-il dit, sera lié dans le ciel; et encore: Quiconque vous écoute, m'écoute moi-même, et quiconque vous méprise, me méprise moi-même. Le cardinal Stanislas Hosius, évêque de Culm en Pologne, un des légats de Pie IV aux dernières sessions du Concile de Trente (1563), observait les commandements de l'Eglise avec la même religion et la même exactitude que les commandements de Dieu, Ses amis le voyant garder la loi du jeûne avec une rigueur qui pouvait compromettre sa santé, l'engagèrent à user de quelque adoucissement, de peur qu'il n'abrégeât ses jours. « C'est pour vivre longtemps, répondit-il, que « j'observe la loi du jeûne. Dieu n'a-t-il pas dit: Honore ton père et ta mère afin que tu « vives longtemps sur la terre? Or, mon Père céleste m'ordonne de jeûner, et ma Mère « la sainte Eglise m'indique les jours que je dois jeûner; je dois donc leur obéir de « bon cœur pour avoir une longue vie. »

PREMIER COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE

SANCTIFICATION DES FÊTES
OBLIGATION D'ENTENDRE LA SAINTE MESSE

> Fêtes du christianisme, qui fîtes le bonheur de nos pères, fêtes attendrissantes et sublimes, vous n'avez jamais coûté une larme à l'innocence, un sacrifice à la pudeur, un tourment à l'amour-propre, une humiliation à la pauvreté (MARCHANGY).

Après avoir établi l'autorité que Jésus-Christ a donnée à son Église de faire des lois pour nous gouverner, autorité qu'aucun catholique ne saurait contester, puisqu'elle est évidemment fondée sur l'Évan-

1. Joan. XV., 15.

gile ; et en conséquence, supposant l'obligation rigoureuse qui en résulte pour tous les fidèles de lui rendre soumission et obéissance, je passe immédiatement à l'explication de ses commandements.

Sanctifier les fêtes de précepte et entendre pendant ces jours la sainte messe, tel est le premier précepte de l'Église. Il renferme deux parties, dont quelques-uns font deux préceptes distincts. Mais, que nous le divisions en deux parties ou que nous en fassions deux préceptes distincts, cela est très insignifiant, pourvu qu'on sache que l'Église se propose deux buts différents. J'ai peu de choses à dire sur ce commandement, parce que, sous plusieurs rapports, il rentre dans le troisième commandement de Dieu que j'ai déjà expliqué : je me bornerai à vous expliquer ce qui regarde le saint sacrifice de la messe.

Pour ce qui est de la sanctification des fêtes de précepte, qui est la première partie, n'allez pas croire que ce précepte ne soit que la répétition du troisième commandement du Décalogue. Dans celui-ci, il est question de la sanctification du dimanche qui, dans la nouvelle loi, a été substitué au sabbat des Juifs ; or, comme chez les Juifs, outre le sabbat et les fêtes que Dieu avait prescrites, la Synagogue avait encore établi des fêtes particulières ; de même l'Église, qui est bien au-dessus de la Synagogue, a aussi établi plusieurs fêtes, les unes pour célébrer les plus grands mystères de la vie de Jésus-Christ, et les autres pour honorer les grandeurs et les privilèges de Marie et la mémoire des saints.

La fin générale de ces fêtes, c'est, d'un côté, l'honneur et la gloire de Dieu, et de l'autre, l'instruction, le bien et l'édification des fidèles.

Quant aux mystères de la vie de Jésus-Christ, étant la source de toutes les grâces et le fondement de notre salut, leur souvenir doit nécessairement produire en nous une augmentation de foi, de ferveur, d'amour, de reconnaissance et de confiance. C'est dans ce but que l'Église nous les remet chaque année sous les yeux, et nous en rappelle la série en nous disant : aujourd'hui est né notre Seigneur ; aujourd'hui il est mort ; aujourd'hui il est ressuscité ; aujourd'hui il est monté au ciel, etc. En un mot, elle nous les représente tous comme s'ils s'accomplissaient dans ce jour même ; elle nous transporte en esprit aux temps et aux lieux où ils furent accomplis, afin que ces objets, nous devenant en quelque sorte présents, nous fassent plus d'impression et raniment davantage notre piété et notre dévotion.

Quant aux fêtes de la sainte Vierge, qui ont pour objet les principales circonstances de sa vie, ses grandeurs et ses privilèges, l'Église entend par là nous faire regarder Marie comme le plus parfait ouvrage qui soit sorti des mains de Dieu, après l'humanité sainte de Jésus-Christ. Elle se propose donc de nous inspirer pour elle un respect et une vénération toute spéciale, de réveiller notre confiance en sa puissante intercession, et surtout de nous porter à

imiter ses vertus afin de nous rendre dignes de sa puissante protection auprès de son divin Fils.

Enfin, par les fêtes des saints, elle entend d'abord nous les proposer comme des modèles de toutes les vertus, et par là secouer cette paresse qui nous fait éviter la contrainte et la violence nécessaires au salut ; animer notre lâcheté et exciter en nous une sainte émulation à la vue de tout ce qu'ils ont fait pour assurer leur salut. Elle se propose ensuite de nous les offrir comme des avocats et des intercesseurs auprès de Dieu, et de nous porter à implorer leurs secours par nos prières.

Tel est l'esprit et l'intention de l'Église dans l'institution des fêtes, telles sont aussi les intentions que nous devons avoir en les célébrant. Quels effets salutaires ne produiraient-elles pas dans nos âmes, si, en ces jours, nous méditions sérieusement, comme ce serait notre devoir, les mystères que Jésus-Christ a opérés pour nous, les grandeurs de Marie que Dieu nous a donnée pour mère et la vie des saints dont nous célébrons chaque année la mémoire? Les bons chrétiens, ceux qui le sont de sentiment et de cœur, au retour de ces solennités, se sentent élevés et ravis en Dieu ; ils en reçoivent un accroissement de foi, de piété et de ferveur. Ils excitent ces sentiments dans leur âme en méditant soigneusement le but de la fête et en assistant dévotement aux saints offices. Mais, pour le plus grand nombre, tant de saintes solennités ne produisent absolument aucun fruit, aucun sentiment de piété, de dévotion et de componction, parce que l'observation de ces fêtes, même les plus solennelles, n'est qu'une affaire purement matérielle et extérieure ; ils les passent dans l'oisiveté, les cabarets, les amusements profanes, les mauvais lieux, etc. ; ce qui, pour le dire en deux mots, est une horrible profanation des saints jours.

Je sais que toutes les fêtes établies par l'Église ne sont pas de précepte, car un grand nombre d'entre elles laissent les fidèles parfaitement libres de se livrer à leurs travaux et à leurs emplois. Mais celles qu'on appelle de précepte obligent aussi rigoureusement que les fêtes d'institution divine. Il y a en ces jours obligation de s'abstenir des œuvres serviles et de les consacrer aux œuvres de piété et de religion, comme je l'ai dit en expliquant le troisième commandement de Dieu. Passons maintenant à la seconde partie.

L'Église nous impose, les jours de fêtes de précepte, l'obligation d'entendre la sainte messe. Ce n'est pas, sans doute, qu'elle entende restreindre à la messe seule la sanctification de ces jours ; mais, parmi les œuvres de religion auxquelles nous pouvons nous livrer, elle veut que nous n'omettions jamais celle-là à cause de son importance spéciale.

Quant à la manière de l'entendre pour accomplir le précepte, je me suis suffisamment expliqué en parlant du troisième commandement. En deux mots, il faut l'entendre entièrement, c'est-à-dire depuis le commencement jusqu'à la communion du prêtre inclusi-

vement, ou depuis le premier évangile jusqu'à la fin, dévotement, c'est-à-dire avec attention d'esprit et de piété de cœur. Rappelez-vous ce que j'ai dit sur ce point.

Il me semble plutôt que ce serait ici le lieu de vous expliquer ce que c'est que le sacrifice de la messe. Beaucoup de chrétiens ne le regardent que comme une simple cérémonie religieuse à laquelle ils doivent assister; mais ils n'en connaissent ni l'essence, ni la valeur, voilà pourquoi ils y assistent mal, ou au moins pourquoi ils perdent les fruits abondants qu'ils pourraient en retirer. Il est donc de la dernière importance de bien vous instruire sur ce point, un des plus essentiels de notre religion.

TRAIT HISTORIQUE

Gardons le dimanche. Dieu nous gardera. — « J'ai supprimé, écrivait au *Bulletin du Dimanche* un grand propriétaire du département de l'Aisne, faisant cultiver des terres considérables, j'ai supprimé depuis deux ans tous les travaux de culture le dimanche. J'ai suspendu jusqu'aux charrois les plus urgents pendant la rentrée des foins et des moissons.

« Jusqu'ici, Dieu a été le généreux gardien de mes cultures. Autour de moi elles sont partout en souffrance, tandis que les miennes prospèrent. Hier encore, un épouvantable orage a ravagé la contrée qui m'environne, et mes terres n'ont reçu qu'une pluie bienfaisante.

« Ce terrible ouragan n'a été pour moi que l'occasion d'un acte de généreux abandon d'abord, puis de sincère reconnaissance. Je ne puis que rendre grâce à Dieu de sa protection constante à l'égard de mes exploitations.

« Ayons confiance en Dieu et il nous bénira. »

ESSENCE DU SACRIFICE DE LA MESSE

La sainte messe est le vrai sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, offert chaque jour à Dieu sur nos autels, sous les espèces du pain et du vin, sacrifice qui nous représente continuellement le sacrifice de la croix et nous en applique les mérites. Pour bien vous faire comprendre cette matière, il est indispensable que je vous donne quelques notions préliminaires.

Il n'y a jamais eu et il ne peut y avoir de religion ou de culte sans un sacrifice extérieur et sensible. La religion ayant pour fin d'honorer Dieu par un culte suprême, le moyen le plus efficace pour arriver à cette fin est sans contredit le sacrifice proprement dit, je veux dire une offrande faite à Dieu d'une chose extérieure et sensible avec destruction ou changement de la chose offerte. Aussi, dans tous les temps et dans toutes les religions, même fausses, on a toujours offert des sacrifices. Vous connaissez les sacrifices d'Adam, de Caïn, d'Abel, de Melchisédech, d'Abraham, de Jacob, et de tant d'autres qui offraient à Dieu les fruits de la terre et les consumaient par le feu; et, sous la loi écrite, les sacrifices des Hébreux, qui immolaient à Dieu des agneaux, des bœufs et d'autres animaux.

Que prétendaient-ils en brûlant, en détruisant ces choses, en tuant et en consumant ces animaux? C'était là une protestation publique et solennelle, par laquelle ils reconnaissaient et confes-

saient que Dieu est l'auteur de tous les biens et qu'il n'a nul besoin des créatures, qui toutes ne sont qu'un néant devant lui; et voilà pourquoi ils les détruisaient et les anéantissaient. Ils reconnaissaient encore par ces sacrifices que Dieu est le maître absolu de la vie et de la mort, et ils déclaraient qu'ils étaient prêts à mourir et à se sacrifier pour lui, de la même manière qu'ils faisaient mourir les victimes qu'ils lui offraient; enfin ils confessaient qu'ils avaient, par leurs péchés, mérité cette mort qu'ils faisaient souffrir aux victimes qu'ils immolaient à leur place. Voilà la signification de ces sacrifices.

Mais ces sacrifices de l'ancienne loi, quoique prescrits par le Seigneur lui-même, n'avaient aucune vertu par eux-mêmes, et ils ne pouvaient être agréables à Dieu qu'autant qu'ils figuraient ce grand sacrifice que Jésus-Christ devait consommer par la croix sur sa propre personne, le seul capable d'honorer dignement Dieu et d'apaiser la Justice divine. En effet, les hommes étant devenus pécheurs et abominables devant Dieu, que pouvaient-ils lui offrir qui fût digne de lui et méritoire à ses yeux? Tout le sang des animaux était incapable d'effacer un seul péché et de satisfaire à la Justice divine. Il fallait pour cela un sacrifice d'un prix infini, un sacrifice égal à la majesté infinie du Dieu outragé par nos péchés. Or, pour pouvoir faire un tel sacrifice, le Fils de Dieu a bien voulu se revêtir de notre chair, afin de nous servir lui-même de prêtre et de victime pour expier nos péchés sur la croix, et nous rendre capables de satisfaire à la justice de Dieu.

Voilà la grande vérité expliquée par S. Paul dans son Épître aux Hébreux. Il est impossible, leur disait-il, que les péchés soient effacés par le sang des taureaux et des béliers. C'est pour cela que le Fils de Dieu, entrant dans le monde, dit à son Père: Les sacrifices et les holocaustes qui vous ont été offerts jusqu'ici ne vous ont pas plu, voilà pourquoi vous m'avez donné un corps; voici que je viens moi-même vous l'offrir et vous l'immoler pour les pécheurs: *Sacrificium et oblationem noluisti, corpus autem aptasti mihi: ecce venio*[1], etc.

Le sacrifice de Jésus-Christ sur la croix fut donc un vrai sacrifice, et même il est l'unique sacrifice, le sacrifice par excellence.

Premièrement un vrai sacrifice; car dans cette action la croix fut l'autel du sacrifice, Jésus-Christ fut la victime immolée sur cet autel, et il en fut lui-même le ministre et le seul prêtre, puisque c'est par sa volonté seule qu'il fut crucifié: *Oblatus est quia ipse voluit.* Par cette oblation, il rendit à la Majesté divine l'hommage et la gloire qui lui étaient dus, il expia les péchés de tous les hommes, et par un seul sacrifice, dit encore S. Paul, il consomma pour toujours le grand ouvrage de notre sanctification: *Una oblatione consummavit in sempiternum sanctificatos*[2].

Il est donc l'unique sacrifice, le sacrifice par excellence, et ceux qui l'ont précédé n'étaient que l'ombre et la figure de celui-ci. C'est

1. Hebr., X, 5. — 2. *Id.*

de lui qu'ils tiraient, par anticipation, toute leur valeur, et ils n'étaient agréables à Dieu qu'autant qu'ils lui étaient offerts en union avec celui-ci et avec la foi au divin Rédempteur dont ils étaient la figure. Aussi, depuis ce sacrifice, tous les autres cessèrent et furent entièrement abolis, et il n'est plus permis de les offrir, parce que, dès que la lumière paraît, les ombres doivent disparaître.

Mais le sacrifice qui existe aujourd'hui dans l'Église et qui subsistera toujours, je veux dire le sacrifice de la messe, n'est pas autre chose que le sacrifice de la croix perpétué sur nos autels pour nous en appliquer les fruits.

Je ne saurais mieux vous expliquer cette matière qu'en empruntant les paroles du concile de Trente sur ce sujet : « Quoique Jésus-« Christ, dit-il, dût s'offrir une seule fois sur l'autel de la croix pour « opérer notre rédemption, cependant, pour laisser à l'Église, son « épouse, un sacrifice visible, qui représentât celui qu'il avait offert « lui-même sur cette croix, qui en perpétuât le souvenir jusqu'à la « fin du monde, et nous en appliquât les fruits salutaires pour la « rémission des péchés, il offrit à son Père, dans la dernière cène, « son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin, et il « donna le pouvoir de l'offrir sous les mêmes symboles à ses apô-« tres, qu'il établit alors prêtres de la nouvelle loi. » Et c'est ce qui se fait chaque jour dans le sacrifice de la messe.

De tout ce que nous avons dit jusqu'ici, il reste évident que le sacrifice de la messe est la figure, la représentation et la continuation du sacrifice de la croix; que c'est un seul et même sacrifice, puisque c'est le même Jésus-Christ qui s'est offert une seule fois sur la croix, qui s'offre chaque jour sur nos autels par le ministère des prêtres. Il n'y a de différence entre l'un et l'autre que par rapport à la manière: *Sola offerendi ratione diversa.* Dans celui de la croix, son sang fut réellement répandu, et c'est pour cela qu'on l'appelle sanglant, tandis que celui de l'autel a lieu sans effusion de sang et s'appelle pour cela, non sanglant parce que, dans le premier, il s'agissait de payer le prix de notre rédemption, et dans le dernier il n'est plus question que d'appliquer les mérites du premier.

Néanmoins, la sainte messe ne laisse pas que d'être un sacrifice véritable et réel, puisqu'elle renferme toutes les conditions essentielles pour un vrai sacrifice. Il y a premièrement l'offrande du corps et du sang de Jésus-Christ, oblation très vraie et très réelle faite par Jésus-Christ même qui, dans la messe, est le principal ministre, quoiqu'il soit invisible. Le prêtre que vous voyez à l'autel représente la personne de Jésus-Christ; c'est au nom de Jésus-Christ qu'il parle; mais c'est Jésus-Christ qui est le principal sacrificateur: aussi, arrivé à la consécration, le prêtre ne dit pas : Ceci est le corps de Jésus-Christ, le sang de Jésus-Christ, mais il dit en sa personne: « Ceci est mon corps, ceci est mon sang. » Outre l'oblation, il y a aussi immolation de la victime, sinon en réalité, au moins d'une manière mystique et figurée, et cela suffit pour représenter Jésus-

Christ sur l'autel dans un état de mort semblable à celui où il était sur la croix.

Cette immolation mystique de Jésus-Christ sur nos autels est expliquée de diverses manières par les théologiens : 1° Ils disent que c'est une immolation mystique, parce que Jésus-Christ, sur l'autel, prend la place de deux substances inanimées, c'est-à-dire du pain et du vin. 2° Ils disent qu'il y a immolation par la séparation mystique du corps et du sang de Jésus-Christ, qui se fait en vertu des paroles de la consécration, qui, n'opérant que ce qu'elles signifient, placent le corps de Jésus-Christ sous les espèces du pain et son sang sous les espèces du vin. J'ai dit en vertu des paroles de la consécration, parce qu'il est de foi que Jésus-Christ, pour d'autres raisons, est tout entier sous chaque espèce, et cela, en partie par une concomitance naturelle, et en partie par suite de l'union hypostatique. 3° Cette immolation se fait encore par la communion du prêtre qui, par la destruction des espèces sacramentelles, détruit en même temps l'existence sacramentelle de Jésus-Christ qui y est renfermé et qui en dépend.

Et voilà pourquoi tant la consécration que la communion sous les deux espèces, appartiennent tellement à l'essence du sacrifice, que si le célébrant venait à prendre mal après la première consécration ou la première consommation, et qu'il ne pût continuer le sacrifice, il devrait être achevé par un autre prêtre, même qui ne serait pas à jeûn, si on n'en pouvait trouver un qui fût à jeûn ; parce qu'autrement le sacrifice resterait imparfait, et Jésus-Christ ne serait plus en état de victime et de mort. Nous devons donc reconnaître dans la sainte messe un véritable sacrifice, puisqu'il y a une victime réellement offerte et mystiquement immolée à Dieu.

Mais quel est ce sacrifice? Un sacrifice d'un prix infini, à cause du mérite infini de la victime qui s'y offre et s'y immole. Ah ! Mes chers Frères, quelle différence il y a entre ce sacrifice et les sacrifices antiques ! Dans ceux-ci, comme je vous l'ai dit, on offrait des taureaux, des agneaux, des colombes ou des fruits de la terre, tandis que dans celui-ci, ce qui est offert, c'est Jésus-Christ tout entier, vrai Dieu et vrai homme ; on immole son corps, son sang, son âme et sa vie qui est d'un prix infini ; et le prêtre qui l'offre est Jésus-Christ lui-même, le Fils unique de Dieu, consubstantiel à son Père, le Saint des saints, l'objet le plus agréable à Dieu qui ait jamais été et qui sera jamais. Réunissez ensemble tous les mérites de Marie et des saints, la pureté des vierges, les souffrances des martyrs, les pénitences des anachorètes, les travaux et les fatigues des apôtres, tout cela réuni ne glorifiera pas autant Dieu qu'une seule messe.

Ce sacrifice renferme en lui-même, d'une manière infiniment plus excellente, la vertu et le prix de tous les sacrifices de la loi mosaïque. Ceux-ci, par leur multiplicité et leur variété même, montraient leur insuffisance intrinsèque et leur inefficacité. Oui, le

sacrifice de la Messe est tout à la fois, à lui seul, un holocauste, une hostie pacifique, un sacrifice eucharistique et impétratoire, comme je vous le montrerai dans la suite en vous expliquant les quatre principaux fruits de la sainte messe.

De tout ce que nous avons dit jusqu'ici, apprenez la haute estime que vous devez faire de ce divin sacrifice. C'est le mystère le plus auguste, et le plus précieux trésor de notre sainte religion ; apprenez aussi à y assister avec de profonds sentiments de respect et de dévotion.

Puisque le sacrifice de la messe est la représentation et la continuation du sacrifice de la croix, il est impossible de rien dire de plus. Toutes les fois donc que vous y assistez, imaginez-vous que vous montez au Calvaire et que vous êtes spectateur et témoin de la mort de Jésus-Christ ; considérez-le avec les yeux de la foi, tombant en agonie et rendant le dernier soupir par amour pour vous. Oh ! si, instruit de ce mystère sublime, vous vous fussiez trouvé présent à cette tragédie sanglante, quels n'auraient pas été vos sentiments de foi, de respect, de reconnaissance, d'amour et de componction ! Tels sont précisément les sentiments qui doivent vous animer au pied des saints autels, si vous voulez vous montrer reconnaissant envers Dieu de la grâce qu'il vous a faite, en vous donnant une victime d'un si grand prix, et en retirer les fruits abondants pour votre sanctification et votre salut.

TRAIT HISTORIQUE

Une excellente manière d'entendre la Messe. — Une bonne fille se plaignait un jour à son confesseur d'entendre mal la messe. « Que faites-vous donc ? de quoi vous occupez-vous ? » lui demanda-t-il. Elle répondit : « Je ne fais rien autre chose pendant toute la messe que pleurer mes péchés. — Continuez, répondit le confesseur, continuez ainsi, vous l'entendez fort bien. »

FRUITS DU SACRIFICE DE LA SAINTE MESSE

En vous expliquant dernièrement l'essence du saint sacrifice de la messe, nous avons vu qu'elle n'est pas simplement un souvenir, mais une véritable représentation et la continuation du sacrifice offert sur la croix ; en un mot, c'est le même sacrifice, c'est la même victime, le même prêtre qui s'offre par les mains de ses ministres, c'est-à-dire le même Jésus-Christ qui s'offrit autrefois sur l'autel de la croix, avec la seule différence que celui de la croix fut un sacrifice sanglant et que celui de la messe est un sacrifice non sanglant. Dans le premier, l'âme du Sauveur fut séparée de son corps par une mort réelle ; dans celui-ci, la mort n'a lieu qu'en figure ; dans le premier, il acquit les mérites de notre rédemption ; dans le second, ses mérites sont appliqués à chacun de ceux pour qui il est offert ou qui contribuent à l'offrir.

Cela devrait suffire pour nous montrer la valeur et le prix infini du saint sacrifice de la messe ; cependant, pour vous le faire mieux comprendre, je vais aujourd'hui vous expliquer les quatre princi-

paux fruits du sacrifice de nos autels. Ces fruits correspondent aux quatre fins pour lesquelles on doit l'offrir, et aux quatre devoirs que nous avons à remplir envers Dieu, c'est-à-dire, 1° de l'honorer autant que mérite son infinie grandeur; 2° de l'apaiser autant que l'exige sa justice infinie outragée par nos péchés ; 3° de le remercier autant que le mérite sa bonté infinie; 4° de le prier autant que l'exige notre extrême indigence. Nous ne pouvons par nous-mêmes payer à Dieu les dettes que nous avons contractées envers lui; mais nous avons un moyen de les payer parfaitement, dans la sainte messe qui est par excellence un sacrifice latreutique, propritiatoire, eucharistique et impétratoire. Voyons chacune de ces parties.

1° Notre premier devoir est d'honorer la divine Majesté autant qu'elle le mérite. Nous sommes les créatures de Dieu; nous sommes forcés de reconnaître que nous ne tenons pas l'existence de nous-mêmes, mais de Dieu qui nous a tirés du néant, qui nous gouverne et nous conserve à tous les instants de notre vie. Mais si l'inférieur doit hommage et obéissance à son supérieur, le serviteur à son maître, le sujet à son souverain, à combien plus forte raison la créature à son créateur! Et cet hommage doit être d'autant plus grand, que la personne à laquelle on le rend est plus élevée. Or, Dieu, étant un maître d'une grandeur et d'une majesté infinies, pour être dignement honoré, exigerait un honneur et un hommage infinis. Mais comment lui rendre un pareil hommage, nous qui sommes de viles et méprisables créatures? Si, selon l'expression de l'Écriture, toutes les nations ne sont que comme si elles n'étaient pas, si elles ne sont qu'un pur néant devant Dieu : *Omnes gentes quasi non sint, quasi nihilum ante te*, nos plus humbles hommages ne mériteront pas un regard d'une telle majesté. Lors même que les créatures s'anéantiraient et se détruiraient devant lui, elles ne pourraient jamais payer une telle dette, puisqu'il n'y a aucune proportion entre notre abjection, notre néant et l'infinie grandeur de Dieu.

Mais rendons grâces à Jésus-Christ qui nous a donné un moyen qui est supérieur à tous les hommages de toutes les créatures existantes et possibles, et qui rend à Dieu un honneur égal à sa souveraine majesté; ce moyen, c'est le sacrifice de la messe. On l'appelle latreutique, c'est-à-dire d'un honneur infini, parce qu'une personne infinie s'abaisse devant une dignité infinie. En effet, dans ce sacrifice, Jésus-Christ, égal en dignité à son Père, s'offre à lui dans un état de soumission absolue; il s'humilie et s'anéantit jusqu'à prendre la vile ressemblance du pain et du vin; il reconnaît et adore la souveraine grandeur de Dieu, et pour preuve de l'ardent désir qu'il a de l'honorer et de le glorifier parfaitement, il s'offre lui-même tout entier, son corps, son sang, son humanité et sa divinité, et, renouvelant le sacrifice qu'il a déjà fait de sa propre vie sur la croix pour la gloire de son Père, il se montre prêt à souffrir encore mille morts, si ce divin Père l'exigeait, pour l'honorer et le glorifier toujours plus. Quel objet pourrait être plus agréable à Dieu? En unissant

donc nos humiliations à celles de Jésus-Christ, nous rendons par lui, à Dieu, un hommage infini, et infiniment plus grand que si nous sacrifiions en ce moment notre propre vie, en reconnaissance de sa souveraine grandeur et de notre néant.

2° Notre second devoir, c'est d'apaiser la Justice divine outragée par nos fautes et de lui donner une satisfaction convenable.

Que Dieu ait droit d'être irrité contre nous, de nous exterminer et de nous perdre, il suffit, pour le comprendre, de réfléchir un instant au nombre et à la grandeur des outrages qui lui sont faits continuellement, dans toutes les parties du monde : médisances, fraudes, injustices, trahisons, vengeances, sacrilèges, obscénités et scandales sans nombre, etc. Mais serons-nous capables d'apaiser Dieu et de satisfaire à sa divine justice si horriblement offensée? Quand il ne s'agirait que d'un seul péché, étant une injure et une offense faites à un Dieu infiniment grand par une créature souverainement méprisable, ce serait déjà un si grand mal de sa nature, qu'il serait impossible de le réparer dignement. Tous les tourments des martyrs, toutes les pénitences des anachorètes et toutes les fatigues des ouvriers apostoliques, ne sauraient fournir une satisfaction convenable. Nous voilà donc toujours exposés à la fureur de la Justice divine qui devrait s'armer pour venger nos crimes.

Oui, il en serait ainsi si Jésus-Christ ne s'interposait en qualité de médiateur, pour apaiser son divin Père et nous préserver de sa vengeance allumée contre nous : *Ipse est propitiatio pro peccatis nostris*[1], ce qu'il fait dans le saint sacrifice de la messe, et c'est pour cela qu'il est appelé propitiatoire. Là Jésus-Christ, se présentant en personne à son Père, lui rappelle la passion et la mort qu'il a souffertes pour nous, et il demande, pour nous pardon et miséricorde, de la même manière qu'il demanda grâce sur la croix pour ses bourreaux : *Pater, dimitte illis, quia nesciunt quid faciunt.* Cela suffit bien souvent pour désarmer le bras de Dieu et faire tomber de ses mains le glaive vengeur. Ah ! que nous serions malheureux si nous n'avions pas cette victime de propitiation ! Que de fois la colère de Dieu, provoquée par tant de péchés, dépeuplerait la terre par les guerres, les famines, la peste, les tremblements de terre et les inondations ! Si Dieu use aujourd'hui envers nous de plus de bonté que dans les temps anciens, quoique de nos jours les péchés soient et plus nombreux et plus graves, s'il ne renouvelle pas les punitions et les vengeances qu'il a souvent infligées au monde pour les péchés d'un seul homme, nous le devons à son Fils unique humilié sur nos autels : sa vue désarme et apaise la colère de Dieu : Jésus-Christ est cet arc-en-ciel de paix qui dissipe les nuages et les tempêtes amoncelées sur nos têtes : *Ipse est propitiatio pro peccatis nostris.*

Ce sacrifice n'est pas seulement propitiatoire, en tant qu'il apaise la Justice divine et détourne les fléaux que nous avons mérités,

1. I Joan., II, 2.

mais encore en ce sens qu'il a la vertu de nous obtenir le pardon de nos péchés, quant à la coulpe et quant à la peine. Car ici se renouvellent l'effusion et l'offrande réelle de ce même sang dont Jésus-Christ a dit : *Effundetur in remissionem peccatorum.*

Il est donc satisfactoire, premièrement, quant à la coulpe ; non pas, cependant, en remettant immédiatement et directement le péché, ce qui n'appartient proprement qu'au sacrement de pénitence ; mais dans le sens du concile de Trente : *Quia hac oblatione placatus Dominus, crimina etiam ingentia dimittet Deus, gratiam et donum pœnitentiæ concedens ;* c'est-à-dire que le sacrifice de la messe nous remet nos péchés en ce sens qu'il a, par lui-même, la vertu de nous obtenir la grâce de la conversion et de la contrition, pour nous obtenir notre pardon et nous réconcilier avec lui, vertu que toutes les autres œuvres n'ont que *de congruo*, comme s'expriment les théologiens. Il arrive souvent à ceux qui assistent à la sainte messe ce qui arriva aux bourreaux, qui, selon l'Évangile, après leur horrible déicide, descendaient du Calvaire pénétrés de douleur et se frappant la poitrine : *Revertebantur percutientes pectora sua.* C'est ainsi que les pécheurs les plus aveugles et les plus endurcis, en y assistant avec de saintes dispositions, se trouvent intérieurement touchés de la grâce divine, et puissamment excités à se purifier de leurs péchés et à revenir à Dieu.

Comme la sainte messe est un remède efficace pour nous délivrer du péché, de la manière que je viens d'expliquer, de même elle est aussi un remède souverain pour acquitter les dettes que nous avons contractées par ces péchés. Vous n'ignorez pas qu'avec le péché toute la peine qui lui est due n'est pas toujours remise ; mais qu'il reste une peine temporelle à faire en ce monde ou en l'autre. Vous savez aussi que nos bonnes œuvres, nos aumônes, nos prières, nos pénitences ne suffisent pas ordinairement pour nous en acquitter, parce que si elles ont quelque valeur, elles n'égalent cependant pas la dette que nous avons contractée envers Dieu. Quel moyen prendre donc pour ne pas rester éternellement débiteurs ? Ici encore Jésus-Christ nous a fourni un moyen facile et sûr en nous donnant, pour nous acquitter, le trésor infini des mérites qu'il offre à son divin Père et que nous pouvons continuellement aussi lui offrir nous-mêmes en paiement de toutes nos dettes : et c'est à la sainte messe que nous faisons cela, parce que c'est là qu'il a déposé ce trésor de ses mérites infinis.

Le trésor de ces mérites est même si abondant, que vous pouvez y puiser non seulement pour vous, mais encore pour vos parents défunts. Voilà pourquoi on dit que le sacrifice de nos autels est « propitiatoire pour les vivants et pour les morts ». Quoique les âmes du purgatoire ne soient plus en état de mériter et par conséquent ne puissent plus s'appliquer elles-mêmes les mérites de Jésus-Christ, cependant, par une bienveillante disposition de Dieu, elles peuvent en recevoir l'application par notre médiation, en offrant le saint

sacrifice dans l'intention de les soulager ou d'obtenir leur pleine et entière délivrance.

Et c'est le moyen le plus sûr de les secourir, souvent même c'est le seul moyen qui nous reste. Car si vous êtes en péché mortel, quelque bien que vous fassiez ou que vous prétendiez faire pour soulager les âmes du purgatoire, vous n'êtes pas assuré de les soulager réellement; mais il est certain que le sacrifice de la messe les soulagera toujours, quel que soit votre état, seriez-vous même dans l'inimitié de Dieu.

La raison de cette différence, c'est que, dans les autres œuvres que vous offrez, Dieu considère vos mérites et vos dispositions; et si vous êtes dans son inimitié, il ne peut accepter comme bonnes pour les autres des œuvres qui ne valent rien pour vous. Tandis que dans le sacrifice de la messe il ne considère ni votre indignité personnelle, ni celle du célébrant; mais uniquement le mérite de la victime qui lui est offerte, c'est-à-dire de Jésus-Christ : ainsi par cette offrande vous pouvez toujours secourir efficacement les âmes du purgatoire. Passons maintenant aux deux autres devoirs et voyons-les rapidement.

3° Le troisième devoir que nous avons à remplir envers Dieu, c'est de le remercier autant que le mérite sa bonté infinie envers nous. Nous avons à Dieu des obligations infinies pour les bienfaits continuels et inappréciables dont il nous comble, bienfaits généraux et particuliers, bienfaits naturels et surnaturels. De quelque côté que nous nous tournions, nous nous trouvons entourés de ses bienfaits : tout ce que nous avons, tout ce que nous sommes, est un don de Dieu : *Quid enim habes quod non accepisti* [1] ? C'est donc pour nous un devoir de lui témoigner notre reconnaissance. Mais que pourrons-nous lui offrir pour tant de bienfaits? *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi* [2] ? L'offrande de nous-mêmes, de notre cœur, de notre liberté, de nos biens, de notre vie, seraient toujours infiniment au-dessous de ses moindres grâces, de ces grâces qu'il nous a accordées avec un amour infini. Nous voilà donc, si nous sommes réduits à nous-mêmes, dans la nécessité de passer notre vie dans l'ingratitude envers lui.

Mais ici encore Dieu a suppléé à notre indigence et à notre misère par le saint sacrifice de la messe qui, pour cela, est appelé eucharistique, c'est-à-dire d'une reconnaissance souveraine. Par ce sacrifice, nous pouvons faire à Dieu une offrande qui égale tous les bienfaits et toutes les grâces que nous avons reçus de sa divine libéralité. En offrant le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, nous lui faisons un don d'une valeur infinie, un don qui, à lui seul, vaut plus que tous ceux que nous avons reçus, puisque nous lui offrons un Dieu même.

4° Enfin, le quatrième et dernier devoir, c'est de prier Dieu autant que l'exige notre extrême indigence. Nous avons continuellement

1. I Cor., IV., 7. — 2. Ps CVII, 12.

besoin des grâces de Dieu pour le corps et pour l'âme, pour le temps et pour l'éternité; et, quoique Dieu nous les donne quelquefois sans que nous les lui demandions, cependant il ne les accorde ordinairement qu'à nos prières: *Petite et dabitur vobis*[1], voulant que nous reconnaissions son souverain domaine sur nous et notre souveraine dépendance de lui. Mais comment oserons-nous nous présenter devant Dieu, comment aurons-nous la confiance qu'il accueillera nos prières, si, par nous-mêmes, nous ne méritons que sa haine et sa vengeance? Cependant il en est ainsi : mais ne craignons rien; car si nos prières n'ont, par elles-mêmes, aucune valeur, nous avons un moyen de leur donner un grand prix et de les rendre tellement efficaces, que la divine Majesté, non seulement ne les rejettera pas, mais qu'elle ne pourra pas même refuser de les exaucer. Et quel est ce moyen? Le sacrifice de la messe, qui pour cela est appelé impétratoire par excellence, c'est-à-dire qui peut nous obtenir toute sorte de grâces.

Et comment pourrait-il en être autrement? Puisque Jésus-Christ nous a dit dans l'Évangile que si nous demandons quelque chose à son Père en son nom, nous l'obtiendrons infailliblement: *Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis*[2]. Mais, dans la sainte messe, nous demandons tellement en son nom, que, pour toucher le cœur de Dieu, nous lui présentons les mérites et la personne même de son Fils unique, don incomparablement au-dessus de tout ce que nous demandons. Dans la sainte messe, c'est Jésus-Christ qui s'interpose pour nous; il prend lui-même notre cause en main, il s'établit notre avocat auprès de son Père, il lui présente nos supplications et il les appuie de tout le poids de ses mérites infinis et de sa puissante intercession: *Jesus Christus qui mortuus est, qui etiam interpellat pro nobis*[3]. Or, quel motif plus puissant et plus efficace pour porter Dieu à avoir compassion de nous et à nous exaucer? Si nous ne méritons rien par nous-mêmes, Jésus-Christ mérite tout. Voilà pourquoi c'est à la messe que l'Église prie spécialement pour tous nos besoins corporels et spirituels, publics et privés.

Tels sont donc, Mes très chers Frères, le prix et l'excellence du saint sacrifice de la messe; tels sont les biens inestimables qu'il renferme; par elle nous pouvons payer abondamment toutes nos dettes envers Dieu.

Pour résumer toute mon instruction en peu de mots, nous sommes les créatures de Dieu, créatures comblées de ses bienfaits, mais des créatures souvent ingrates et révoltées; des créatures qui ont continuellement besoin de lui: de là pour nous la nécessité et l'obligation de l'honorer, de le remercier, de l'apaiser et de le prier. Mais la distance infinie qu'il y a de nous à Dieu, nous rendant infiniment méprisables à ses yeux, il nous serait impossible de nous acquitter de ces devoirs, si Dieu ne nous avait donné un supplément

1. Matth., VII, 7. — 2. Joan., XVI, 23. — 3. Rom., VIII, 34.

à notre impuissance, dans la divine hostie qui se renouvelle chaque jour sur nos autels, s'y offre et s'y immole pour nous. Elle seule peut nous rendre et nous rend en effet capables de payer nos dettes. Quelles obligations n'avons-nous donc pas à Dieu, pour nous avoir donné une victime d'un tel prix, une victime avec laquelle nous pouvons remplir tous nos devoirs envers Dieu, d'une manière digne de lui !

Or, dites-moi, tous ceux qui assistent au divin sacrifice, en retirent-ils les fruits précieux que nous venons d'expliquer? Plût à Dieu qu'il en fût ainsi ! Mais, pour la plupart, ce sacrifice reste inutile et sans vertu, non par la faute de la victime, mais par leur propre faute et par leur malice. Les sacrements aussi sont très efficaces de leur nature, et cependant ne sont-ils pas souvent inutiles et même nuisibles à ceux qui les reçoivent? Ainsi devons-nous raisonner de l'auguste sacrifice de nos autels. Jésus-Christ sera toujours aux yeux de Dieu une hostie pure, sainte, agréable et d'un prix infini ; mais il ne peut agir sans nous, sans notre concours et notre coopération. Le sacrifice extérieur de Jésus-Christ sur nos autels ne produit rien, quelque précieux qu'il soit, si nous n'y joignons pas le sacrifice intérieur de notre cœur, et si nous n'entrons pas dans les dispositions avec lesquelles il s'offre à son Père.

Tout ce que je vous ai dit aujourd'hui sur la valeur et l'efficacité de la sainte messe serait donc inutile si je ne vous apprenais pas la manière la plus salutaire et la plus profitable d'y assister pour vous appliquer ces fruits dont je viens de vous parler. Mais ce sujet sera la matière de l'instruction suivante.

TRAIT HISTORIQUE

Les trois lettres. — Un simple Frère lai, ayant peu d'instruction, mais beaucoup de piété, avait coutume de dire que, durant la sainte messe il se contentait de lire trois lettres qui lui suffisaient : « L'une est noire, disait-il, l'autre rouge, et la troisième blanche. » Que pouvaient signifier ces trois lettres ? La première était noire et lui rappelait ses péchés ; la vue de ces monstres hideux le remplissait de crainte, de repentir et d'une salutaire confusion. Cette lettre, il la considérait depuis le commencement de la messe jusqu'à l'offertoire. — La deuxième était rouge et figurait la passion du Sauveur ; il se prenait alors à penser au sang précieux dont les flots empourprés coulèrent des plaies de Jésus-Christ sur le Calvaire, et cette lettre faisait l'objet de ses méditations jusqu'à la communion. — La troisième lettre était blanche ; car pendant que le prêtre se nourrissait du corps de Notre Seigneur, le Frère s'unissait par la communion spirituelle à Jésus-Christ ; après quoi, tout abîmé en Dieu, il passait le reste de la messe dans une contemplation de la gloire céleste, dont il espérait devenir un jour participant par les fruits du saint sacrifice. — Ce bon religieux qui ne savait pas même lire, entendait de cette manière la sainte messe avec le plus grand fruit.

MANIÈRE D'ENTENDRE LA SAINTE MESSE

IMPORTANCE DE CETTE PRATIQUE

De tout ce que nous avons dit jusqu'ici sur l'essence et les fruits du sacrifice de la messe, je tire deux conclusions qui feront le sujet de l'instruction d'aujourd'hui : 1° la manière de l'entendre ; 2° l'importance d'y assister aussi souvent que nous le pouvons, même les jours ouvrables. Et quant au premier point, quoique la sainte

messe soit par elle-même d'un prix infini, cependant, il peut se faire, par notre faute, qu'elle ne produise aucun ou presque aucun fruit, comme cela n'arrive que trop souvent pour les sacrements. Il est donc de la dernière importance d'en assurer les effets en prenant la meilleure méthode pour la bien entendre. Or quelle est cette méthode? Vous pouvez facilement le comprendre par les explications que je vous ai données. Puisque le sacrifice de nos autels est la mémoire et le renouvellement du sacrifice de la croix, quoique mystique et non sanglant, et que Jésus-Christ l'a établi pour perpétuer parmi nous le souvenir de sa passion et de sa très sainte mort, il est clair que la meilleure manière d'y assister, c'est de s'occuper à méditer les souffrances que Jésus-Christ a endurées pour nous.

Et d'abord persuadez-vous bien que la première disposition qui doit vous accompagner à l'église, c'est une foi vive qui vous fasse considérer cette action comme la plus grande et la plus sublime de notre sainte religion; imaginez-vous en quelque sorte que vous montez au Calvaire et que vous assistez au crucifiement et à la mort de Jésus-Christ. Cette foi est absolument nécessaire afin d'éloigner les distractions de votre esprit, la froideur de votre cœur, la légèreté et l'inconvenance de votre tenue extérieure; toutes choses qui non seulement nous font perdre le fruit du saint sacrifice, mais qui souvent même nous font manquer la messe et nous font profaner ce grand mystère.

Il faut ensuite suivre le prêtre dans la célébration du saint sacrifice et l'offrir à Dieu avec lui. Car ce n'est pas le prêtre seul qui l'offre, mais avec lui tous ceux qui sont employés à l'autel pour la célébration et aussi tous les assistants. Voilà pourquoi le prêtre qui l'offre ne l'appelle pas son sacrifice, mais aussi le sacrifice de ceux qui y assistent, et voilà pourquoi aussi il invite le peuple à s'unir à lui et à faire avec lui l'oblation sainte, se servant de termes communs à lui et aux fidèles qui sont présents.

Après ces observations, je dis que, vous occuper, pendant la sainte messe, de la passion et de la mort de Jésus-Christ, n'est pas une chose au-dessus de votre capacité. Qui de nous ne connaît pas l'histoire des souffrances de Jésus-Christ? Or, nous ne devons pas seulement nous rappeler ces souffrances le vendredi saint, mais toujours et surtout chaque fois que nous assistons au saint sacrifice. L'Église s'est appliquée à nous en faciliter la méditation, par le soin qu'elle a eu de nous représenter par les diverses cérémonies de la messe les principales circonstances de la passion et de la mort de Jésus-Christ. Tout est mystérieux et significatif dans la liturgie de la messe. Je me bornerai ici à vous en rappeler quelques points.

Lorsque vous voyez le prêtre courbé au pied des autels, faisant la confession de ses péchés, représentez-vous Jésus-Christ priant dans le jardin des Olives, chargé des péchés de tous les hommes, et demandez alors pardon de vos propres péchés par l'humble aveu

que vous en ferez aussi en sa présence. Il serait à désirer que tous ceux qui assistent à ces divins mystères fussent en grâce avec Dieu ; mais ceux qui sont en état de péché ne doivent pas croire qu'il leur soit défendu d'y assister, ni qu'ils fassent un nouveau péché en y assistant en cet état. C'est là une doctrine contraire au précepte de l'Église, une doctrine qui favorise le libertinage et qui prive les pécheurs du plus puissant moyen de conversion. Cependant, si l'état du péché ne vous exclut pas de l'assistance au divin sacrifice, tout vous fait un devoir de reconnaître humblement avec le prêtre, au *Confiteor*, le triste état où vous êtes devant Dieu, et de concevoir au moins un vrai désir de changer de vie. C'est le moyen d'éloigner le plus grand obstacle aux fruits du sacrifice, je veux dire l'endurcissement du cœur, l'indifférence et l'insensibilité dans l'état du péché.

Lorsque le prêtre va d'un côté à l'autre de l'autel pour l'épître ou l'évangile, représentez-vous Jésus-Christ conduit aux divers tribunaux d'Anne, de Caïphe, d'Hérode, de Pilate; pendant les oraisons secrètes qui viennent ensuite, rappelez-vous les trames et les complots des Scribes et des Pharisiens contre la vie de Jésus-Christ.

Pour abréger, j'omets tant d'autres réflexions que je pourrais faire pour m'attacher à ce qui est plus important et plus nécessaire, à la partie principale de la messe, qui est depuis la consécration jusqu'à la communion du prêtre inclusivement.

Lorsque le prêtre, s'inclinant sur l'hostie et sur le calice, prononce les divines paroles, alors le ciel s'ouvre, Jésus-Christ en personne se rend présent sous les accidents du pain et du vin, il renouvelle lui-même à son divin Père la grande offrande qu'il fit sur le Calvaire, il est environné de millions d'anges qui l'entourent invisiblement pour lui faire cortège. L'élévation de l'hostie est la figure de Jésus-Christ élevé en croix, et l'élévation du calice nous représente le sang très saint qu'il répandit pour notre rédemption : voilà surtout les moments précieux pour vous.

Alors nous devons offrir cette adorable victime présente sur l'autel, pour les quatre fins pour lesquelles le sacrifice a été institué, c'est-à-dire pour glorifier Dieu, l'apaiser, obtenir le pardon de nos fautes, et le remercier des bienfaits qu'il nous a accordés et nous accorde encore chaque jour, et enfin pour obtenir les grâces dont nous avons besoin pour nous et pour les autres. Cette offrande est indispensable, si nous voulons retirer de la messe les fruits que nous en attendons. Vous pouvez, durant ce temps, faire d'autres prières, mais il ne faut jamais omettre cette offrande. Et lors même que vous n'auriez pas fait autre chose durant toute la messe, vous l'auriez parfaitement bien entendue ; et cette méthode est a la portée des personnes les plus ignorantes.

Mais, pour que cette offrande soit agréable à Dieu et profitable pour vous, il ne faut pas que ce soit une offrande purement matérielle et extérieure; mais il faut qu'elle soit faite en union avec Jésus-Christ et avec les dispositions dans lesquelles il s'offrit à son Père. Voulez-

vous que Jésus-Christ soit vraiment pour vous ce qu'il est en lui-même sur l'autel, une hostie d'adoration, de propitiation, d'action de grâces et d'impétration, que votre cœur soit pénétré d'un vif désir de glorifier Dieu, d'une humble componction à la vue de vos fautes, d'un vrai sentiment de reconnaissance pour les miséricordes et les bontés dont Dieu a usé envers vous, et enfin d'un ardent désir d'obtenir ses grâces, joint à un vif sentiment de votre propre indignité.

Offrez à Dieu, dans cet esprit, cette hostie agréable et sainte, afin qu'elle supplée à l'insuffisance et à l'impuissance où vous êtes de l'honorer, de l'apaiser, de le remercier dignement et de mériter ses grâces. Dites-lui : *Respice, Domine, respice in faciem Christi tui.* Seigneur, ne regardez pas mes péchés et mon indignité, ne regardez que la personne de votre Fils unique ici présent, et soyez-moi propice à cause de lui. Si nous nous considérons nous-mêmes seuls, nous ne sommes que misère et péché, nous sommes indignes d'élever nos yeux vers le ciel pour implorer ses miséricordes; mais comme, dans le saint sacrifice de la messe, nous devenons en quelque sorte les maîtres de cette divine victime, que Jésus-Christ se met à notre disposition et se donne à nous en propriété pour que nous l'offrions à Dieu; ainsi pleins d'une sainte hardiesse, nous pouvons nous adresser à lui et lui dire : *Respice in faciem Christi tui.* Ce que je vous offre est le corps et le sang de votre divin Fils : mais ce corps et ce sang sont maintenant tout entiers à moi, ils sont ma propriété; et, par l'offrande de cette victime, j'ai la douce confiance de pouvoir vous rendre plus de gloire que je ne vous en ai ravi par mes innombrables iniquités, de pouvoir vous remercier convenablement des bienfaits sans nombre que j'ai reçus et que je reçois encore de vous ; de pouvoir obtenir non seulement de votre miséricorde, mais même de votre justice, les grâces dont j'ai besoin. Vous m'accorderez ces grâces, ô mon Dieu, en considération du prix que je vous offre, je veux dire le corps immaculé et le sang précieux de votre divin Fils. Je ne mérite rien par moi-même, mais vous ne pouvez rien refuser à cette victime de ma rédemption qui, dans ce sacrifice, est entièrement à moi : *Respice, Domine, in faciem Christi tui.*

Recevez donc, ô Père éternel, cette sainte hostie en reconnaissance de votre suprême grandeur et de mon souverain néant : *Substantia mea tanquam nihilum ante te : tu scis, Domine, figmentum meum; memor es quoniam pulvis sumus.* Ah ! cendre et poussière que je suis, comment ai-je eu l'audace de me révolter contre vous? Pardonnez-moi un tel crime et un tel aveuglement. Recevez ce sacrifice en satisfaction de tant de péchés que j'ai commis dans ma vie. Oh! que de péchés! Que je me suis éloigné de ma fin! *Si iniquitates observaveris, Domine, Domine, quis sustinebit?* Je n'ai d'autre espoir que dans les mérites infinis de cette victime qui s'immole pour moi sur l'autel; accordez-moi, par ses mérites, une parfaite connais-

sance et une vraie douleur de mes fautes, donnez-moi la grâce de les éviter et d'éviter toutes les occasions et tous les dangers du péché. Recevez-la en reconnaissance de tant de bienfaits dont vous m'avez comblé et surtout de cette patience et de cette bonté avec lesquelles vous m'avez supporté et me supportez encore. Ah! que votre patience ne soit pas pour moi une source de péchés et une cause de damnation; mais que j'en profite pour réparer tout le mal de ma vie passée.

Jetez ensuite un coup d'œil sur les divers besoins de ceux qui vous environnent, afin d'obtenir, par les mérites de Jésus-Christ, les grâces qui vous sont nécessaires à vous et aux autres. Demandez-les d'abord pour vous; ne vous bornez pas à demander des biens temporels, par exemple, la santé, la prospérité et le succès de vos affaires; mais demandez principalement les biens spirituels, par exemple, le sacrifice de cette passion favorite qui vous expose à la damnation, la force de résister aux tentations, la fuite du péché et des occasions dangereuses, la grâce de Dieu, la persévérance dans le bien. Demandez ensuite pour vos parents, pour vos amis, pour vos bienfaiteurs; recommandez surtout à Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, les pauvres infirmes et les agonisants, les personnes qui se trouvent dans le malheur et la tribulation, ceux pour qui vous avez été une occasion de péché par vos scandales; ceux surtout qui vous ont fait du mal ou qui vous en veulent; en général tous les besoins de l'Église et de l'État; enfin les justes, les pécheurs, les hérétiques, les infidèles et tous les chrétiens vivants ou morts.

Telle doit être votre principale occupation jusqu'à la communion du prêtre, qui nous représente la sépulture du divin Rédempteur. Si vous ne devez pas communier réellement, faites au moins la communion spirituelle, en désirant de recevoir Jésus-Christ dans votre cœur et en le priant de vous communiquer son divin Esprit.

Enfin, lorsque le prêtre donne la bénédiction au peuple, suppliez le Père éternel, pour l'amour de son divin Fils, de vous bénir et de vous préserver de tout mal pendant ce jour.

Voilà, il me semble, la méthode la plus convenable et la plus utile pour entendre la sainte messe. Cela n'empêche pas que vous ne puissiez réciter d'autres prières, mais toujours en les rapportant de quelque manière aux choses dont je viens de vous parler. Les personnes qui savent lire trouveront d'excellentes méthodes dans presque tous les livres de piété et elles peuvent les suivre. Mais pour les personnes ignorantes, il leur suffira d'y assister avec une foi vive à Jésus-Christ crucifié et avec un grand désir de participer aux quatre fins du saint sacrifice.

Il ne me reste plus qu'à vous recommander l'assistance assidue à la sainte messe: vous comprenez que je parle ici des jours où la messe n'est pas de précepte. Vous êtes souvent très attaché à certaines pratiques de dévotion qui sont, la plupart du temps, très insignifiantes, et vous négligez la première et la plus importante de

toutes, celle qui mérite justement la préférence sur toutes les autres. Après tout ce que je vous ai dit sur la valeur infinie et inestimable de la sainte messe, faudrait-il encore le précepte rigoureux de l'Église pour vous déterminer à y assister? Ne suffit-il pas que vous soyez certain que cet acte de religion est le plus agréable à Dieu et le plus avantageux pour vous?

Et cependant, combien, parmi les chrétiens, qui se bornent à l'entendre les jours d'obligation et même regardent cette obligation comme un poids ennuyeux, et qui, les jours d'œuvre, se font un système de n'y jamais assister! Entrez, ces jours-là, dans les églises, qui y trouverez-vous? la plus parfaite solitude, et souvent plus de prêtres à l'autel que d'assistants dans l'église. Chose déplorable! voir les rues, les places, les cafés pleins de gens oisifs et désœuvrés, et les églises abandonnées et désertes! Quelle révoltante indifférence pour l'amour de Jésus-Christ envers nous et pour le don ineffable qu'il fait de lui-même sur nos autels! Il s'immole pour nous à son divin Père, il lui offre pour nous les hommages qui lui sont dus, le paiement de nos dettes, des prières pour le soulagement de nos misères; et nous, tout à fait insensibles à tant de preuves de son amour, nous ne nous en inquiétons pas plus que si cela ne nous regardait pas! N'est-ce là, véritablement, un mépris formel du plus grand de tous les bienfaits de Dieu?

Si Dieu ne permettait d'offrir le saint sacrifice que dans un seul lieu du monde ou bien une seule fois par an, instruits, comme nous le sommes par la foi, de sa valeur infinie, quel ne serait pas notre désir d'y assister et quel empressement ne mettrions-nous pas à nous y rendre! Et maintenant que Dieu, par un excès de sa bonté, veut bien qu'il soit offert en tout temps et en tout lieu, devrons-nous montrer moins de zèle et de dévotion à y assister?

Quelles sont les raisons pour lesquelles nous croyons pouvoir nous en dispenser? La plupart n'en ont pas d'autres que la paresse et la lâcheté. Un amour excessif du repos, la crainte de se déranger un peu et de s'incommoder, un temps peu favorable, quelques pas à faire pour s'y rendre, voilà qui suffit pour les en détourner. Mais, je vous le demande, ces motifs suffiraient-ils s'il était question d'un spectacle, d'une partie de plaisir et d'un amusement? Quand il est question de cela, les difficultés ne vous arrêtent plus, vous ne craignez plus ni pour votre personne, ni même pour votre bourse. N'y a-t-il pas là de quoi nous faire rougir, s'il nous reste une étincelle de foi?

Mais enfin, me répondrez-vous, je n'y suis pas obligé. J'en conviens; mais entendons-nous bien et précisons les choses. Il n'y a pas pour vous d'obligation d'entendre la messe, les jours d'œuvre, cela est vrai, mais il y a pour tous les chrétiens une obligation générale de bien employer le temps, de faire de bonnes œuvres, de prendre, autant que possible, les moyens de salut que Dieu leur offre dans sa bonté, et cela suffit pour que, si vous en avez le loisir, vous

ne deviez pas négliger la sainte messe, qui est le meilleur emploi du temps, l'œuvre la plus sainte et le moyen de salut le plus efficace.

Ensuite, je vous dirai une chose que vous devez bien retenir; c'est qu'on n'est pas un bon chrétien quand on marchande ainsi avec Dieu, quand on dispute avec lui et qu'on lui refuse tout ce qu'on ne lui doit pas rigoureusement. On ne reconnaît pas et on ne peut reconnaître dans cette conduite le vrai caractère de la piété, de la ferveur et de la dévotion.

Mais, me dira un autre, j'assisterais bien à la messe si j'en avais le temps; mais mes occupations sont si nombreuses, qu'elles ne me laissent pas un moment de libre. Et moi je vous réponds que le temps ne vous manquera jamais, si vous voulez le trouver. Combien d'autres aussi, et plus occupés que vous, savent le trouver! Combien de pauvres ouvriers, combien de journaliers vont assister de grand matin à la messe, quoique le besoin et la nécessité les pressent de se rendre à leurs travaux ordinaires! Ce n'est pas le temps, mais la volonté qui manque ordinairement.

Soyez sincère, et vous verrez si vous ne pourriez pas remettre certaines affaires à une autre heure, si vous ne pourriez pas avancer votre lever et prendre un peu sur votre sommeil qui, d'ailleurs, est peut-être trop long et trop prolongé, si vous ne pourriez enfin mieux régler le temps de votre journée et trouver le moyen de remplir cet acte de religion,

Et n'allez pas vous imaginer que le temps que vous consacrerez à entendre la sainte messe nuise à vos intérêts temporels et que vous en souffriez quelque préjudice. Oh! vous vous tromperiez grossièrement, si vous aviez cette pensée! Je vous ai dit, et il est de foi, que le sacrifice de la messe est souverainement impétratoire, qu'il nous obtient tous les biens temporels et spirituels. Loin donc de nuire à vos intérêts temporels, l'assistance à la messe vous obtiendra toute sorte de bénédictions et de prospérité.

Oui, Mes Frères, il faut aussi appliquer à ce sujet cette maxime de Jésus-Christ: *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.* Que votre premier et principal soin soit l'intérêt spirituel de votre âme; livrez-vous, avant tout, aux pratiques d'une vraie dévotion, parmi lesquelles il faut mettre l'assistance journalière à la messe: et Dieu, entre les mains de qui sont toutes les choses d'ici-bas, et de qui dépend toute prospérité, prendra soin de vous et de vos biens, et saura vous récompenser même temporellement.

Mais laissons les biens temporels qui ne doivent pas être l'unique et le principal objet de nos vœux. Nous devons viser plus haut; je veux dire aux biens qui seuls sont capables de nous rendre éternellement heureux. La contrition sincère de nos fautes, cette disposition aussi nécessaire qu'elle est rare, le pardon de nos fautes, la grâce de Dieu, la fuite du péché, la victoire sur les mauvaises habitudes que nous avons contractées, l'acquisition des

vertus chrétiennes, la persévérance dans le bien, une mort sainte et précieuse aux yeux de Dieu, voilà ce que nous devons désirer avant tout, et voilà les biens que la sainte messe nous obtiendra ; c'est de tous les moyens le plus efficace pour obtenir ces grâces.

Lors même donc que l'assistance à la messe serait à peine compatible avec les circonstances où vous vous trouvez, ne manquez jamais de l'entendre. Vous rendrez, par ce moyen, la plus grande gloire à Dieu, et vous pourvoirez à tous vos besoins. Vous en retirerez de grands fruits pendant votre vie, mais surtout à votre mort ; car les personnes qui, pendant leur vie, ont eu de la dévotion pour la sainte messe, reçoivent de Dieu une assistance et une protection spéciales dans ce moment suprême. Je ne puis rien vous dire de plus fort ; c'est à vous d'en profiter.

TRAIT HISTORIQUE

Punition d'un jeune homme irrévérencieux. — S. Vincent Ferrier raconte qu'un jeune homme n'ayant pas voulu se mettre à genoux au moment de la consécration, le démon lui apparut d'une manière visible et lui dit : « O traître impie, pour qui Jésus-Christ a tant fait ! S'il avait fait pour nous la centième partie de ce qu'il a fait pour toi, nous le servirions nuit et jour à genoux. » Et il le tua.

Voir d'autres discours sur le Second Commandement de l'Église dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XXVII, pp. 761, 768.

SECOND COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE

DU JEUNE ET DE L'ABSTINENCE

> Si nous jeûnons quarante jours, ce ne sont ni les Pontifes de Rome, ni les conciles tenus en différents endroits du monde, mais l'assemblée même des apôtres qui nous y a obligés.
>
> (S. JEAN CHRYSOSTÔME.)

Jeûner le carême, les quatre-temps et les vigiles de précepte, s'abstenir de manger de la viande, non seulement pendant ces temps, mais encore le vendredi et le samedi de chaque semaine, voilà le second commandement de l'Église. Il nous prescrit deux choses : le jeûne et l'abstinence.

Avant d'entrer dans l'explication du précepte, voyons les motifs pour lesquels le jeûne a été établi : ces motifs serviront à nous en faire sentir l'importance et à nous porter à l'observer.

Parlons d'abord des jeûnes des quatre-temps, c'est-à-dire de ceux que l'Église prescrit de trois mois en trois mois et qui consistent à jeûner trois jours de la même semaine, le mercredi, le vendredi et le samedi. Et pourquoi cela ?

1° Pour sanctifier toutes les saisons de l'année par quelques jours de pénitence. Et comme chaque saison est divisée en trois mois, il a semblé convenable qu'il y eût aussi, dans chacune, trois jours de pénitence. Quoique ce jeûne n'ait aucune proportion avec les péchés

qui se commettent chaque jour, il suffit cependant pour nous apprendre que, comme il n'y a aucun temps où Dieu ne soit offensé, ainsi il ne doit y en avoir aucun où l'on ne s'efforce de l'apaiser par la pénitence.

2° Pour reconnaître que Dieu est l'auteur et le dispensateur de tous les biens temporels dont nous jouissons, et spécialement des fruits de la terre qui sont nécessaires à notre conservation; et par conséquent pour le prier de nous conserver la récolte pendante et le remercier pour les biens que sa providence nous a déjà accordés.

3° Pour obtenir des prêtres bons et zélés qui gouvernent saintement le peuple chrétien. C'est, en effet, dans ces temps que les évêques font les ordinations. Or ces ordinations, selon le précepte de Jésus-Christ : *Rogate dominum messis ut mittat operarios in messem suam* [1], doivent exciter les fidèles à adresser à Dieu de ferventes prières, afin qu'il n'y ait d'élevés à l'honneur du sacerdoce que des hommes selon le cœur de Dieu. Ce sont les prêtres qui sont chargés de diriger les chrétiens dans les voies du Seigneur et de la sainteté; des prêtres dépend la sainteté des peuples. Ce n'est donc pas ici une affaire pour laquelle les séculiers doivent être indifférents, comme si elle leur était totalement étrangère. Il s'agit de vous-même et de votre plus grand intérêt, il s'agit du choix de ceux qui sont destinés, par leur ministère, à opérer votre salut. S'il vous importe d'avoir de bons médecins pour soigner votre corps, il vous importe encore infiniment plus d'avoir de bons prêtres pour soigner votre âme, qui est bien plus précieuse que votre corps.

Voilà les fins qu'a eues l'Église en établissant le jeûne des quatre-temps. Nous pouvons y ajouter le *triduum* des Rogations qui ont été établies pour préserver les villes et l'État des invasions des ennemis.

Viennent en second lieu les jeûnes qui précèdent les fêtes les plus solennelles de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des saints. Ces jeûnes ont pour but de nous préparer par la pénitence à célébrer ces fêtes avec plus de ferveur, et à nous rendre dignes des grâces que Dieu a coutume, en ces jours, de répandre avec plus d'abondance dans l'âme des fidèles.

Ces jours de jeûne s'appellent vigiles ou veilles, parce qu'autrefois, outre le jeûne, les fidèles veillaient dans les églises et passaient dans la prière la nuit qui précède ces fêtes. Mais comme ces assemblées nocturnes, quoique établies par la piété, dégénéraient en abus et en scandales, l'Église les a supprimées et n'a gardé que le jeûne.

De tous les jeûnes, le plus long, le plus rigoureux et le plus vénérable, c'est celui du carême qui a toujours été observé dans l'Église catholique, et dont l'origine remonte aux apôtres mêmes, qui, en l'établissant, eurent en vue les raisons suivantes :

1° Ils se sont proposé d'honorer le jeûne rigoureux de Jésus-Christ, qui passa quarante jours et quarante nuits dans le désert sans rien prendre.

1. Matth., IX. 38.

2° De nous associer, en quelque sorte, aux peines et aux souffrances du divin Sauveur, dont on célèbre alors le souvenir.

3° Enfin, de nous préparer à célébrer dignement les mystères de la pâque.

L'Église ayant supprimé, dans ces derniers temps, un grand nombre de fêtes, dont plusieurs emportaient l'obligation du jeûne, on a jugé à propos de transporter dans l'Avent les divers jeûnes répandus dans le cours de l'année. L'Église se propose par là de nous préparer à la venue de Jésus-Christ et de faire revivre, au moins en partie, l'ancienne coutume qui obligeait les fidèles à jeûner l'avent aussi bien que le carême.

Tous ces jeûnes dont je viens de parler exigent l'abstinence de la viande, et celui du carême emporte encore celle des œufs et du laitage, à moins de permission spéciale.

Viennent enfin les vendredis et les samedis, où l'abstinence seule est d'obligation et non le jeûne. Cette abstinence a été établie pour honorer la mort et la sépulture du Sauveur, deux mystères de notre salut qui nous sont rappelés en ces deux jours et qui doivent rester toute l'année dans notre esprit pour nous exciter à la douleur et à la componction.

Telles sont, Mes Frères, les différentes fins et les diverses et importantes raisons pour lesquelles l'Église a établi le jeûne et l'abstinence. C'est, en un mot, pour obtenir les grâces qui nous sont les plus nécessaires et pour le corps et pour l'âme, pour sanctifier d'une manière spéciale les temps et les jours particulièrement consacrés à Dieu, et enfin pour apaiser Dieu et satisfaire à sa justice. S'il y a des jours de péché, quoiqu'il ne dût jamais y en avoir, n'est-il pas juste qu'il y ait aussi des jours de réparation et de pénitence? Or, si vous voulez réfléchir sérieusement à l'importance de ces fins, vous ne trouverez pas que le précepte de l'Église soit trop pénible.

Cependant, il faut l'avouer à notre confusion, il n'y a pas de précepte plus méprisé et plus transgressé que celui-ci. Dans une foule de familles, on ne fait plus aucune différence entre les jours gras et les jours maigres, on mange librement de la viande et non pas en secret, mais ouvertement, publiquement et en présence de qui que ce soit; on va même jusqu'à forcer les enfants et les domestiques à en manger. On n'observe plus aucun jeûne; on mange librement à toute heure. Enfin, à voir la conduite des chrétiens, on dirait que ce précepte n'oblige pas comme les autres, mais qu'il tient une sorte de milieu entre les préceptes et les conseils, et que la violation en est sans conséquence; qu'elle ne doit donc pas exciter le remords comme la violation des autres commandements.

Mais sur quoi donc est fondée une persuasion si fausse? Je n'en vois que deux raisons: ou bien c'est à cause de l'autorité qui l'a donnée, ou bien c'est à cause de la chose même qui est commandée. Voyons-en donc la valeur.

1° A cause de l'autorité qui a donné ce précepte. Ce n'est pas Dieu, disent quelques-uns, mais c'est l'Église qui a prescrit ces jeûnes et cette abstinence. Je vous répondrai d'abord que votre proposition n'est pas parfaitement exacte, puisque la loi de l'Église a pour fondement la loi évangélique de la mortification chrétienne et de la pénitence, loi que Jésus-Christ a imposée à tous les chrétiens, sous peine de damnation : *Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis.* Mais comme cette loi, quelque rigoureuse et absolue qu'elle soit en elle-même, est cependant indéterminée dans son application, et que si cette application était laissée à notre arbitre, elle serait vaine et illusoire au moins en partie, ainsi l'Église en a fixé le temps et réglé le mode. L'Évangile nous ordonne, de faire pénitence pour nous sauver, et l'Église nous ordonne, en certains jours, le jeûne et l'abstinence, comme un moyen d'accomplir cette loi. Cette loi est donc au fond plutôt divine qu'ecclésiastique ; c'est même une loi naturelle, puisque la nature même et la raison nous disent que le jeûne est un moyen non pas seulement utile, mais nécessaire pour affaiblir nos passions, élever notre esprit, préparer notre cœur au repentir et obtenir la persévérance. C'est en effet le moyen que l'on a employé dans tous les temps : et les saintes Écritures, dans l'ancien Testament, nous racontent les jeûnes de David, de Judith, d'Esther, de Néhémie, de Daniel et d'autres saints personnages, et même de tout le repentir juif dans certaines circonstances.

Mais supposons que le jeûne et l'abstinence soient de précepte purement ecclésiastique, que concluerez-vous de là ? Que l'Église n'a pas le droit de nous le commander et de nous en faire une obligation grave ? N'avons-nous pas prouvé qu'elle a reçu de Jésus-Christ le pouvoir d'établir tout ce qu'elle juge convenable au bien des fidèles ? n'avons-nous pas vu que Dieu lui-même, de qui nous avons reçu le Décalogue, nous prescrit l'obéissance à l'Église ; que lui désobéir, c'est désobéir à Dieu ; que se révolter contre elle, c'est se révolter contre Dieu même? *Qui vos audit me audit, qui vos spernit me spernit.*

Si vous considérez donc l'autorité qui commande, manquer au jeûne et à l'abstinence, quand ils sont prescrits, est réellement une désobéissance grave, une vraie révolte et un véritable péché.

2° Il reste à examiner si une pareille transgression peut être excusée de faute grave à raison de la chose qui est commandée. C'est en effet l'objection que nous font quelques mauvais chrétiens. Qui peut, disent-ils, me faire un péché de ce que je mange, que je le prenne en grande ou en petite quantité, que ce soit gras ou maigre, que je le prenne le matin ou le soir ? Distinguer entre viande et poisson, n'est-ce pas là une pure superstition ? C'est Dieu qui a créé tous les aliments, et il les a tous créés pour l'usage et le bien de l'homme. Faisons jeûner notre volonté, disent d'autres avec un certain ton de moralistes : fuyons le vol, le blasphème, la fornication et les autres crimes de ce genre qui viennent de la dépravation du

cœur ; mais pour ce qui est de la nourriture, ne nous en inquiétons pas. Est-il croyable que Dieu veuille nous en faire un péché grave et nous damner pour des minuties ?

Vous appelez cela des minuties? Si vous prétendez que ces choses ne sont pas mauvaises de leur nature, comme celles dont vous venez de parler, je vous l'accorde ; et ce n'est pas parce que ces choses sont mauvaises en elles-mêmes, que l'Église nous défend d'en manger, dans certains temps, et qu'elle nous interdit certains aliments ; mais c'est uniquement pour nous mortifier par des privations salutaires et par des œuvres de pénitence. Du reste, comment osez-vous appeler minuties la transgression d'une foi fondée sur des motifs si graves que ceux dont je vous ai parlé, d'une loi enfin qui oblige sous peine de péché mortel ? Ce n'est pas la nourriture matérielle que vous avalez qui, à proprement parler, vous rend coupable devant Dieu, et qui souille votre âme du péché ; mais c'est votre gourmandise, votre désobéissance et la violation volontaire des lois de l'Église.

Il ne s'agit donc pas de savoir si les choses défendues sont graves ou légères, bonnes ou mauvaises de leur nature, mais il s'agit uniquement de savoir si elles sont défendues par celui qui en a le droit. Quoiqu'il soit vrai que les divers aliments ont été créés pour notre bien, Dieu ne s'est pas dépouillé pour cela du droit de nous défendre les uns ou les autres, selon le temps et les circonstances. Ainsi, nous savons que lui-même, du temps de Moïse, ordonna au peuple hébreu des jeûnes et des abstinences.

Bien plus, le commandement donné à nos premiers parents n'était-il pas un précepte d'abstinence, et leur péché ne fut-il pas un péché de gourmandise? Voilà, certes, une réflexion qui doit nous frapper. Le fruit défendu, dans le paradis terrestre, n'était pas mauvais de sa nature ; cependant la transgression de cette défense fut un péché grave, et vous n'ignorez pas quelles en ont été les suites funestes, et pour eux et pour tous leurs descendants.

La violation de ce précepte nous a tous perdus pour le corps, et il nous aurait également perdus pour l'âme, si Jésus-Christ n'était venu nous racheter : *Quia non jejunavimus, a paradiso exsulamus.* Après cela, nous oserons encore dire que la transgression du jeûne et de l'abstinence est une bagatelle ? Ah ! le Seigneur est toujours également grand, toujours également maître et souverain Seigneur, soit qu'il défende à Caïn de verser le sang innocent, soit qu'il défende à Adam de toucher au fruit d'un arbre. Ce que je dis de Dieu, il faut le dire pareillement de l'Église, qu'il a revêtue de sa divine autorité.

Et vous ne pensez pas autrement vous-même ; car combien de choses que vous défendez à vos enfants et qui sont indifférentes par elles-mêmes, qui ne sont ni bonnes ni mauvaises, et cependant vous croyez avoir le droit de les leur defendre. Et les trouveriez-vous excusables, s'ils s'obstinaient à vous désobéir sous prétexte

que ce sont des choses peu importantes? Le mépris seul de votre autorité n'est-il pas déjà par lui-même un grand mal?

Détrompez-vous donc si vous avez été jusqu'ici du nombre de ceux qui sont imbus de semblables préjugés. Voulez-vous manger toute espèce d'aliments et en tout temps, faites-le, si vous le voulez; mais soyez persuadé que vous transgressez la loi en matière grave, et que cette transgression seule peut suffire pour vous damner. Et si, malgré cela, vous vous obstinez encore à le faire, je plains votre aveuglement; vous préférez risquer votre salut, plutôt que de sacrifier un plaisir de gourmandise.

Je ne dois pas omettre de parler ici d'une certaine classe de personnes qui, tout en respectant intérieurement les lois ecclésiastiques, les violent cependant extérieurement par faiblesse, par respect humain et par une crainte mal entendue. Je veux parler de ceux qui, étant invités chez les autres à dîner ou à souper, se laissent aller, contre les cris de leur conscience, à violer les lois du jeûne et de l'abstinence, de crainte d'être raillés et traités de bigots, ou de passer pour tels. Oh! c'est là, croyez-le bien, une grande bassesse d'âme et une faiblesse indigne, qui vous rendent gravement coupables devant Dieu, parce que cette conduite tourne au mépris de la religion, et contribue à augmenter toujours plus le mal et à encourager le libertinage.

Qu'importe, en effet, que vous ayez de bons principes, de saines maximes et une conscience droite, si, dès que vous vous trouvez dans certaines circonstances et vis-à-vis de certaines personnes, vous ne vous montrez pas tel que vous êtes, et vous feignez d'être tout autre que vous n'êtes en réalité. N'est-ce pas là trahir votre devoir et renoncer à votre profession de chrétien? Suffit-il donc de professer la religion en secret et quand on n'a à craindre les contradictions de personne? Non certainement: Dieu exige de vous une profession publique et ouverte de sa religion; et cette obligation de soutenir les droits de Dieu et de la religion, est encore plus rigoureuse lorsque nous avons affaire à des libertins, qui cherchent à la railler et à la combattre.

Quelle est donc la conduite à tenir en pareille rencontre? S'il vous arrive d'être invités par ces sortes de personnes qui ne tiennent aucun compte des lois de l'Église sur le jeûne et l'abstinence, connaissant leur caractère et leurs dispositions, vous devez refuser formellement leur invitation; et si vous ne vous en apercevez que dans le moment même du repas, déclarez-leur ouvertement que, sans prétendre juger les autres, vous, comme catholiques, vous ne vous croyez pas permis de manger gras.

Ils ne manqueront pas de vous dire qu'eux aussi sont catholiques, que la religion ne consiste ni dans le gras ni dans le maigre, mais dans des choses plus sérieuses, et autres maximes de ce genre. Laissez-les dire, et pour vous, soyez fidèles à Dieu et à l'Église, restez inébranlables dans votre refus, et montrez-vous chrétiens

non selon le temps et les circonstances, mais selon votre conviction et votre profession.

Malheur à ces chrétiens faibles qui se laissent effrayer par les jugements et les sarcasmes du monde ! Quoique au fond ils soient attachés à leur religion, il n'y a pas de désordres dans lesquels ils ne se laissent lâchement entraîner. Il importe donc extrêmement de prendre un caractère franc et décidé pour tout ce qui intéresse la conscience, le devoir et la moralité, de se montrer hardiment ce que l'on doit être, se rappelant sans cesse cette effrayante menace de Jésus-Christ : *Si quis negaverit me coram hominibus, negabo et ego eum coram Patre meo qui in cœlis est.*

Enfin, il y a des chrétiens qui, tout en respectant la loi de l'Église, la transgressent néanmoins, et cependant se flattent de ne pas la transgresser ; ce qui arrive de deux manières : ou ils l'observent mal, ou ils s'en croient dispensés par des motifs frivoles et insuffisants.

A ceux-là il faut montrer à quoi oblige proprement le précepte de l'Église, et quelles sont les raisons légitimes qui peuvent en dispenser. Nous le verrons dans la prochaine instruction.

TRAIT HISTORIQUE

Napoléon et le vendredi. — Il est avéré que Napoléon, à Sainte-Hélène, voulait qu'on fît maigre le vendredi. Souvent on l'entendit dire au maître d'hôtel : Allons, Cipriani, sommes-nous donc des païens ? pourquoi nous fais-tu vivre comme eux ? Ce n'est pas le poisson qui manque à Sainte-Hélène ; fais-nous du maigre ; c'est aujourd'hui vendredi. » Mais quand on y manquait, ce qui était le plus ordinaire, il disait doucement : « Quelle excuse avons-nous ? sommes-nous à la guerre ? est-ce le poisson qui manque ?..... Cependant, ajoutait-il, j'ai une dispense et le pouvoir de dispenser les autres ; mais je suis un vieux soldat, et je sais l'importance d'nn signe de ralliement, la nécessité et les bienfaits de la discipline. Tous les vices, toutes les passions sont plus près qu'on ne croit de nos appétits naturels. D'ailleurs quel souvenir contenu dans ce seul mot : vendredi ! »

A QUOI OBLIGE LE PRÉCEPTE DU JEUNE

ET QUELLES SONT LES RAISONS QUI EN DISPENSENT

Après les diverses observations que je vous ai faites dans ma dernière instruction, pour vous faire sentir l'importance du précepte ecclésiastique concernant le jeûne et l'abstinence, dont on fait aujourd'hui un si scandaleux mépris, passons à l'explication du précepte même. Nous avons deux choses à examiner sur ce sujet : 1° à quoi nous oblige proprement ce commandement ? 2° quelles sont les raisons qui peuvent en dispenser ?

Quant au premier point, le jeûne consiste à faire un seul repas dans le jour et à s'abstenir de certains aliments défendus par l'Église. Ces deux parties du précepte ne sont pas inséparables l'une de l'autre. On peut pratiquer l'abstinence sans le jeûne, comme cela arrive le vendredi de chaque semaine, et on peut également observer le jeûne sans l'abstinence, comme cela a lieu en carême, lorsqu'il y a permission d'user d'aliments gras.

Parlons d'abord de l'abstinence qui est la partie accessoire du précepte. Comme une des fins que l'Église se propose par les jeûnes qu'elle a établis, c'est la mortification de la chair qui est la première source et le foyer de toutes les inclinations vicieuses qui nous portent au péché, en agissant continuellement sur notre âme, en la tenant abaissée vers les objets sensibles, et en l'empêchant de s'élever vers Dieu et de s'occuper des choses spirituelles ; ainsi, pour arriver à cette fin, l'Église nous défend les aliments qui, par leur nature, sont plus succulents et plus nutritifs : tels sont les viandes et la volaille, et, dans le jeûne plus rigoureux du carême, les œufs et le laitage.

Cette loi de l'abstinence oblige, sous peine de faute grave, tous les chrétiens qui ont atteint l'âge de raison. Et je dois, à ce sujet, vous faire remarquer ici en passant que si, pour de bonnes raisons, vous avez obtenu à cet égard une dispense pour vous, vous ne devez pas vous imaginer que cette dispense s'étende aux membres de votre famille, à moins qu'ils n'aient les mêmes raisons que vous. Si, pour cause de maladie, vous mangez de la viande, pourquoi voudriez-vous en faire manger à votre femme, à vos enfants et à vos domestiques qui jouissent d'une bonne santé? Mais, direz-vous, et la dépense pour faire deux sortes de mets, la comptez-vous pour rien? On ne peut admettre cette excuse d'une manière absolue. Si votre état de gêne et de pauvreté vous met dans l'impossibilité de faire autrement, sans un préjudice grave, cette raison est bonne ; mais autrement elle ne suffit pas. Chose singulière ! souvent on fait des dépenses excessives pour contenter ses plaisirs et satisfaire son orgueil, et ensuite on refuse de faire la moindre dépense pour observer un précepte de l'Église.

Mais cette loi de l'abstinence, rigoureusement parlant, n'est pas le jeûne ; elle en est plutôt une partie intégrante : le jeûne en lui-même consiste proprement et principalement à faire un seul repas par jour. En effet, toutes les fois que l'Écriture nous parle du jeûne, elle ne fait pas toujours mention de l'abstinence, mais elle fait toujours mention d'un seul repas ; et nous-mêmes, en carême, en nous tenant à ce seul repas, nous prétendons jeûner, quoique nous soyons dispensés de la loi de l'abstinence. Un seul repas, voilà donc l'essence du jeûne.

Cependant, ce seul repas ne doit pas se prendre si rigoureusement qu'on ne puisse se permettre encore une légère réfection. Telle était, en effet autrefois la rigueur de la loi ; il n'était permis aux fidèles de prendre de la nourriture qu'au coucher du soleil et on ne devait rien prendre tout le reste du jour. Mais l'Église a permis dans la suite d'avancer le repas et de dîner à midi : elle a aussi permis une légère collation le soir.

Mais il faut qu'elle soit légère, comprenez-le bien, et tellement légère, qu'elle ne nuise pas à l'unité du repas. Il y a donc deux choses à observer dans cette collation : la qualité et la quantité des

aliments. Pour la qualité, on ne doit pas manger des œufs, de la soupe, des mets apprêtés au beurre, ni d'autres aliments dont on use dans un vrai repas. Mais on peut manger de la salade, des fruits, du fromage, suivant l'usage des lieux qui n'est pas le même partout et suivant la coutume des âmes timorées.

Pour la quantité, il n'est pas même permis de manger de ces choses à satiété, mais modérément. Je ne veux pas ici entrer dans des questions minutieuses et fixer les grammes que vous pouvez prendre. Je me contente de dire qu'il vous est permis de collationner; et que la collation n'est pas un repas ni copieux ni même petit, et qu'elle ne doit être ni un dîner ni un souper. Elle ne doit être qu'une petite réfection destinée à nous fortifier et non à satisfaire notre gourmandise. Je ne pense pas qu'on puisse adopter non plus, d'une manière absolue, la règle de ceux qui prétendent qu'il faut se lever de table avec un reste d'appétit; car il y a des personnes qui en sont tellement pourvues, qu'elles n'en manquent jamais.

D'après ces explications, vous transgressez donc ce précepte:

1° Lorsque, sans raison et sans nécessité, vous mangez de la viande ou d'autres mets défendus.

2° Lorsque, dans le repas que vous faites, vous mangez tout à la fois de la viande et du poisson, contre la défense formelle de l'Église [1].

3° Lorsque, dans la collation du soir, on use d'aliments qui, par leur qualité et leur quantité, sont incompatibles avec le jeûne.

4° Lorsque, outre le dîner et la collation, vous prenez pendant le jour de la nourriture, quoique en petite quantité, mais assez cependant pour faire un péché grave, lors même que vous l'auriez pris en plusieurs fois. J'excepte cependant le chocolat, pourvu qu'il soit pris en boisson et sans pain. Il me semble que c'est là une indulgence dont tout le monde peut user [2].

Mais que dirons-nous de ceux qui, dans leur repas, mangent avec excès et sans mesure, se dédommageant, en quelque sorte, de la mortification qu'ils ont faite avant dîner et qu'ils devront faire après? Faudra-t-il les regarder comme transgresseurs du précepte? A s'en tenir à la lettre, il me paraît que non; mais qu'importe qu'ils ne pèchent pas contre la lettre de la loi, s'ils commettent un péché de gourmandise, d'intempérance et de sensualité! Manger et boire avec excès est un péché en tout temps; ne serait-ce pas encore un péché plus grave les jours de jeûne, si l'on change ainsi les jours de pénitence en des jours de sensualité?

Disons la même chose de ceux qui, les jours de jeûne, prennent fréquemment des boissons, des liqueurs et surtout du vin. Lors même qu'ils ne manqueraient pas à la lettre du précepte (comme on pourrait cependant l'affirmer de ces buveurs pour qui le vin tient

1. Dans les pays où cette défense n'a pas été abolie par la coutume contraire.
2. Cet usage, généralement admis en Italie, n'existe pas en France.

lieu d'aliments et de nourriture), certainement ils n'observent pas l'esprit et la fin de la loi.

N'est-ce pas assez des adoucissements que l'Église a apportés à la loi du jeûne, sans aller chercher d'autres moyens pour la réduire à rien? Le jeûne n'est déjà plus, aujourd'hui, que l'ombre de ce qu'il était autrefois. Remarquez bien qu'on nous permet de faire, au milieu du jour, le repas qu'il fallait renvoyer jusqu'au soir. On nous permet, le soir, une petite collation qui était inconnue aux premiers chrétiens: on nous permet de boire pendant le jour, tandis qu'autrefois toute boisson, et à plus forte raison le chocolat, était interdite; les dispenses qui, autrefois, étaient infiniment rares, sont devenues aujourd'hui très fréquentes. Or, je vous le demande, l'Église pouvait-elle user de plus d'indulgence? Et nous trouverons le jeûne ainsi adouci trop rigoureux, parce qu'il nous gênera un peu?

Malgré tout cela, la loi du jeûne n'est cependant pas une loi impitoyable; mais elle est sujette, comme toutes les lois positives, à de justes exceptions. L'Église, en l'imposant aux fidèles, n'entend pas y obliger ceux qui sont dans l'impossibilité de l'observer, ou qui ne peuvent l'observer sans de graves inconvénients. En conséquence de ces principes, il y a plusieurs raisons qui en dispensent.

La première raison, c'est l'âge ou trop tendre ou trop avancé. Par conséquent, en sont exempts, les jeunes gens qui n'ont pas vingt-un ans accomplis, parce qu'on suppose qu'ils n'ont pas les forces nécessaires pour supporter le jeûne; de même les vieillards qui sont avancés en âge et qui n'ont plus la force de jeûner: mais pour ceux-ci, on ne peut fixer l'âge précis où cesse pour eux cette obligation, parce que l'Église n'a pas déterminé l'âge où elle finit, comme elle a fixé celui où elle commence. Quelques-uns disent que cette obligation cesse à soixante ans; mais cette règle n'est pas généralement vraie, car il n'est pas rare de trouver, à cet âge, des personnes fort robustes et parfaitement capables de supporter le jeûne. Enfin, la dispense est accordée non pas tant à la vieillesse qu'à l'affaiblissement que cet âge apporte après lui, et cet affaiblissement arrive plus tôt pour les uns, et plus tard pour les autres.

La seconde, c'est le travail. Cette raison exempte du jeûne les personnes occupées à des travaux pénibles et qui exigent beaucoup d'exercice et beaucoup de mouvement du corps, et par conséquent qui sont incompatibles avec le jeûne. Il faut renfermer dans cette classe les personnes qui, par devoir ou par charité, sont occupées d'œuvres pénibles, comme le soin continuel d'un malade, pendant le jour et pendant la nuit. La charité va avant tout.

La troisième raison est la pauvreté, lorsqu'elle est portée à un certain degré; par exemple, pour les personnes qui vivent dans la gêne et qui n'ont pas de quoi faire un repas suffisant. Il faut excepter les temps où elles ont des provisions suffisantes.

Enfin, la quatrième raison est le danger ou le préjudice pour la

vie et la santé : ce qui comprend non seulement ceux qui sont actuellement malades ou convalescents, non seulement les femmes enceintes ou nourrices, à qui l'observation du jeûne serait nuisible, non moins qu'à leurs enfants, mais encore ceux qui, par faiblesse de tempérament, ne peuvent jeûner sans nuire notablement à leur santé.

J'ai dit : sans nuire notablement à leur santé, car toute incommodité ne suffit pas pour exempter du jeûne; autrement la fin du précepte deviendrait un motif de dispense. En effet, le jeûne est le jeûne, je veux dire une loi de pénitence que l'on ne peut observer sans s'incommoder. On est donc dans une étrange illusion lorsque pour la moindre souffrance qui, d'ailleurs, a peut-être une autre cause, on laisse le jeûne. Et à plus forte raison, lorsque, sans avoir éprouvé ses forces, sans avoir fait aucun essai, et par une crainte exagérée de souffrir ou de se rendre malade, on prétend tout de suite qu'on est incapable de jeûner. Il faudrait au moins en faire l'expérience; car un péril douteux ne doit pas détruire une obligation certaine. Combien qui se détromperaient bien vite de cette prétendue impossibilité où ils se croient de pouvoir jeûner, s'ils essayaient seulement d'en faire l'épreuve !

L'expérience prouve que les personnes qui mènent la vie la plus déréglée sont précisément celles qui font les plus grandes difficultés. Pendant les jours du carnaval, elles auront la force de supporter les excès les plus funestes à leur santé ; arrive le carême, elles se déclarent incapables de jeûner. Quelle contradiction ! On remarque que les personnes qui, pendant leurs désordres, se croyaient incapables de supporter le jeûne, s'en trouvent très capables dès qu'elles sont revenues à Dieu par une sincère conversion. Qu'est-ce que cela signifie ? Ce n'est pas leur tempérament, mais leur volonté qui a changé.

Prenez garde que le soin excessif de votre santé ne vous exagère les difficultés du jeûne et ne vous jette dans le péché. Car, si vous manquez le jeûne sans raison légitime, vous commettez autant de péchés mortels qu'il y a de jours où il est prescrit. Mais sera-ce une bien bonne préparation pour vos pâques, que quarante péchés mortels commis seulement contre ce seul commandement? Je n'ignore pas que la pensée de la confession pascale est pour plusieurs un motif de se dispenser du jeûne ; à Pâques, disent-ils, je recevrai l'absolution de ce péché aussi bien que des autres. Mais, pour vous dire ma pensée, je crains bien que ceux qui raisonnent ainsi ne fassent très mal leurs pâques. Comment pourrait-il se faire en effet qu'après avoir continué à dessein et pendant tout le carême le même péché, ils détestent alors sincèrement et de cœur leur sensualité ? Si leur confesseur leur donnait pour pénitence, et elle ne serait pas trop sévère, de faire autant de jeûnes qu'ils en ont manqués, seraient-ils disposés à les faire, ne seraient-ils pas même disposés à transgresser encore le carême, s'il recommençait ? Qui

ne voit qu'une pareille confession est une pure illusion et une simple formalité ?

Passons à un autre point : parmi les divers titres d'exemption , il faut encore mettre les dispenses obtenues de son confesseur ou de son curé. Ces dispenses peuvent-elles rassurer notre conscience? Pas toujours. Il faut distinguer entre les dispenses générales et les dispenses particulières. Pour les dispenses générales accordées à tout un diocèse par l'évêque, on peut en user sans scrupule, lors même qu'on n'aurait aucune raison pour s'en prévaloir. Mais s'il est question des dispenses particulières que vous demandez vous-même à votre curé ou à votre directeur, pour vous exempter de l'abstinence ou du jeûne , elles n'ont de valeur que celle que leur donnent les motifs que vous alléguez pour les obtenir. Si donc vous le trompez en alléguant de mauvaises raisons, de telles dispenses ne peuvent rien vous servir devant Dieu, parce qu'elles sont surprises par la fraude.

Et, pour vous détromper, remarquez bien que la concession d'une dispense n'est pas une grâce ou une faveur qui dépende de notre volonté : non certainement, nous ne pouvons pas dispenser des lois de l'Église selon notre caprice et à notre gré. Notre dispense n'est qu'une simple déclaration que les raisons que vous exposez sont suffisantes pour vous exempter de l'obligation de la loi ; mais si vous n'avez point de raisons, nous ne pouvons vous dispenser arbitrairement. Il est donc inutile de nous solliciter, dès que nous ne trouvons pas vos raisons suffisantes ; car ce serait purement vouloir charger notre conscience sans décharger la vôtre. Vous montreriez donc une grande ignorance, si vous étiez fâché du refus que nous vous faisons, et si, pour cela, vous alliez suivre votre caprice, vous croyant suffisamment justifié, sous prétexte qu'il vous suffit d'avoir reconnu le pouvoir de l'Église en lui demandant la permission, quoique vous ne l'ayez pas obtenue. Je vous le répète, l'impuissance réelle vous dispense seule du précepte ; elle seule peut rendre votre permission valide; et lorsque je parle d'impuissance réelle, j'entends une difficulté fondée sur un danger grave et évident pour votre santé.

De tout ce que je viens de dire, il suit encore que vous ne devez pas étendre les permissions que vous obtenez au delà du besoin et des limites dans lesquelles elles vous ont été accordées ; car ce précepte est divisible et en lui-même et dans sa durée. Je m'explique.

Quiconque est dispensé du jeûne ne doit pas pour cela se croire dispensé de l'abstinence, et vice versa ; car une chose peut exister sans l'autre. Il peut se faire que vous ayez besoin de prendre souvent de la nourriture, mais que vous n'ayez aucune raison de manger du gras plutôt que du maigre ; dans ce cas, vous seriez dispensé du jeûne et non de l'abstinence. Il peut, au contraire, arriver que les aliments maigres vous fatiguent beaucoup, mais qu'un seul repas

vous suffise ; et dans ce cas, vous seriez dispensé de l'abstinence et non du jeûne.

De même, le jeûne du carême, qui est long et continu, n'est pas un de de ces préceptes indivisibles qui consistent dans un seul point ; chaque jour apporte avec lui une nouvelle obligation. Tel donc ne peut supporter le jeûne du carême tout entier, qui pourra jeûner quelques jours par semaine ; et alors il est obligé de faire ce qu'il peut. Je dis ceci spécialement pour ceux qui se croient dispensés de toute obligation, sous prétexte que leur état est pénible, quoiqu'ils ne fassent pas tous les jours des choses fatigantes. Nous devons nous examiner avec sincérité devant Dieu ; car l'obligation de jeûner est relative à nos forces.

Je ferai, en finissant, deux observations à ceux qui sont vraiment incapables de jeûner. La première, c'est qu'ils ne doivent pas s'imaginer qu'il leur soit permis, pour cela, de manger à toute heure et tout ce qu'ils peuvent désirer. Profiter d'une dispense même légitime pour satisfaire sa gourmandise et sa sensualité, serait une conduite bien peu conforme à l'esprit du christianisme. Dans ce cas, on ne doit user que de mets simples et communs, et encore en user avec la plus grande sobriété possible, afin de distinguer des autres les jours consacrés à la pénitence.

Le second avis, c'est que l'Église, en vous dispensant de sa loi, ne vous dispense pas par là même, ni ne peut vous dispenser de la loi de Dieu qui oblige tous les chrétiens, sans exception, à faire une pénitence proportionnée aux péchés qu'ils ont commis : *Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis.* Si vous ne pouvez accomplir cette loi de la manière prescrite, vous pouvez l'accomplir de mille autres manières. Il vous reste donc l'obligation de suppléer au jeûne, dont vous êtes exempt, par un autre genre de mortification et par des pénitences volontaires, par des bonnes œuvres plus abondantes, par la privation de certains plaisirs licites et permis ; et au moins, comme dit le concile de Trente, par la patience à supporter les croix que Dieu vous envoie : *Temporalibus flagellis a Deo inflictis et a nobis patienter toleratis.* Il est bien rare que dans cette vallée de larmes nous manquions de ces sortes de pénitences : tantôt c'est une maladie, tantôt une perte, tantôt une injustice reçue, tantôt une calamité, tantôt une autre, tout cela nous fournit un exercice continuel de pénitence, *a Deo inflictæ.* Recevons-les avec soumission de sa main divine, et, puisqu'il faut les supporter, supportons-les au moins avec fruit et pour l'expiation de nos péchés. Voilà comment vous devez suppléer à la pénitence du jeûne.

Terminons : si nous sommes animés de cet esprit de pénitence qui est le vrai caractère du chrétien, nous ne chercherons pas à nous soustraire sans raison aux observances prescrites par l'Église ; et dès que nous en serons dispensés par une vraie nécessité, nous ne manquerons pas de payer nos dettes envers Dieu par d'autres

moyens. Et, pour ne pas perdre cet esprit de pénitence, il est très important de faire deux réflexions.

Réfiéchissons d'abord souvent aux péchés nombreux et énormes que nous avons commis : péchés en toute manière, péchés de toute espèce, péchés dans tous les âges et dans tous les états ; et alors nous comprendrons que les pénitences qui nous sont imposées par l'Église sont bien loin d'égaler la grandeur de nos dettes envers Dieu, et d'atteindre la proportion qu'elles devraient avoir avec le nombre et l'énormité de nos fautes. Car il faut absolument que ces fautes soient punies ou par nous-mêmes ou par la justice de Dieu. Que nous arrivera-t-il donc si nous refusons d'accomplir ces légères pénitences que l'Église nous impose avec tant de discrétion ?

Remarquons, en second lieu, que quand il est question de la santé du corps, nous ne faisons pas difficulté de nous astreindre et à l'abstinence et aux jeûnes prescrits par les médecins, quoiqu'ils soient bien plus rigoureux, et que souvent ils soient nuisibles au lieu d'être salutaires. A quels horribles traitements ne se soumet-on pas dans certaines maladies graves ? On souffre tout avec patience par l'espérance d'une guérison incertaine ; et on refuserait de faire pour son âme des pénitences bien moins dures, avec la certitude qu'elles seront profitables ! Lors même que le corps en éprouverait quelque affaiblissement, qu'importe ? Souvenons-nous que nous avons une âme à sauver, une âme qui vaut infiniment plus que le corps. Eh quoi ! nous avons tant de soins pour ce corps qui doit mourir et si peu pour notre âme qui doit vivre éternellement ? Tous ces soins aboutiront tout au plus à éloigner la mort de quelques jours ; mais ils n'arriveront pas à vous en préserver. Ne devons-nous donc pas mettre les intérêts de l'âme avant ceux du corps ?

Si vous faisiez souvent ces réflexions, vous ne seriez pas si lâche pour observer les lois de l'Église, même celles qui vous gênent le plus. Rappelons-nous enfin que nous pouvons bien ici-bas arranger les choses à notre manière, mais que toutes nos raisons seront controlées un jour au tribunal de Dieu. Pensons-y sérieusement, si nous n'avons pas perdu la foi.

TRAIT HISTORIQUE

Catinat et l'abstinence. — La conduite que tint le maréchal de Catinat (en 1692) lorsqu'il combattait en Italie contre le prince Eugène, est de nature à faire rougir et à confondre un grand nombre de chrétiens. On vit ce grand capitaine, à la tête de ses officiers, aller demander à l'évêque de Casal la dispense des abstinences légales, dont l'observation est si difficile en campagne, alors qu'on n'a pas le choix des aliments. Cet acte de soumission à l'Église excita l'admiration générale.

SALUTAIRES EFFETS DU JEUNE

ET MANIÈRE DE LE SANCTIFIER

Tout ce que je vous ai expliqué, dans mes précédentes instructions, sur le précepte du jeûne, ne vous serait pas d'une grande

utilité, si je ne vous en exposais pas les avantages et la manière de le sanctifier.

Autre chose est en effet de jeûner de manière à ne pas transgresser formellement le précepte, et autre chose de jeûner de manière à en retirer les fruits qui y sont attachés et pour lesquels il a été institué.

C'est pour vous exciter à le bien observer et pour vous le rendre profitable que nous allons terminer cette matière en vous disant quelques mots à ce sujet.

Quels sont donc les effets du jeûne? Nous pouvons en juger par la fin que l'Église s'est proposée en l'établissant. Ces effets, selon S. Thomas, sont au nombre de trois : 1° de mortifier la chair, *ad concupiscentias carnis reprimendas;* 2° de satisfaire à Dieu pour nos péchés : *ad satisfaciendum Deo pro peccatis;* 3° d'élever notre esprit à la contemplation des choses spirituelles, *ut mens liberius elevetur ad sublimia contemplanda.* Voilà donc les fruits du jeûne, la mortification de la chair, la satisfaction pour les fautes commises, et l'élévation de notre âme à la contemplation des choses spirituelles.

Le premier effet est de réprimer et de dompter les révoltes de la chair : *ad concupiscentias carnis reprimendas.* Il est certain que l'intempérance dans le boire et dans le manger, la gourmandise et la débauche sont la source la plus abondante et le foyer le plus actif de la luxure, la troisième des péchés capitaux, qui lui-même est la source de tant de vices et de péchés et de la damnation de tant de chrétiens : *Propter vitium carnis multi perierunt.* Or il est certain que ceux qui accordent à leur sensualité tout ce qu'elle désire, sont ceux qui sont le plus dominés par ce vice. De même donc que la gourmandise enfante et nourrit l'impureté, en satisfaisant le corps, de même l'abstinence et le jeûne, en le macérant, répriment les passions et les rendent soumises à l'esprit.

S. Augustin nous donne à ce sujet une comparaison aussi frappante que familière : Que faites-vous, dit-il, lorsque vous avez un cheval qui, pour être trop bien soigné, devient indocile, rétif et fougueux? Pour le dompter, vous le privez de l'avoine. De même en est-il de votre corps; s'il est trop bien soigné et trop bien nourri, il s'élève et se révolte contre l'esprit. Le jeûne est le moyen de l'humilier et de le rendre obéissant et soumis. Le démon lui-même ne nous pourrait rien, si notre corps et ses mauvaises inclinations ne lui fournissaient des armes. Mortifiez votre chair et vous désarmez le démon.

D'après cela, vous ne devez donc pas vous plaindre du jeûne et moins encore le négliger, sous prétexte qu'il affaiblit un peu votre corps et lui fait perdre ses forces. C'est précisément ce que se propose l'Église; elle veut, par ce moyen, nous prémunir contre la violence et la fougue de nos passions. Plus ces passions sont fortes, plus la chair est rebelle, plus la concupiscence est effrénée, plus ce remède devient nécessaire, puisque, selon Jésus-Christ, il y a certaines habitudes et certaines passions, ou certains démons

domestiques que l'on ne peut vaincre que par le jeune et la prière : *Hoc genus dæmoniorum non ejicitur nisi jejunio et oratione.*

Le second effet du jeûne est de satisfaire à Dieu pour les péchés qu'on a commis : *ad satisfaciendum Deò pro peccatis.* Parmi les diverses œuvres de pénitence par lesquelles on peut apaiser Dieu et expier le péché, une des principales est le jeûne que Dieu a si souvent prescrit dans les saintes Écritures, par la bouche de ses prophètes, pour arrêter la foudre prête à frapper les pécheurs et les villes coupables : *Convertimini ad me in jejunio et fletu et planctu* [1]. C'est le moyen qui, en plusieurs circonstances, a sauvé Israël, par exemple, du temps de Samuël, d'Esther et de Judith. C'est aussi par le jeûne qu'Achab apaisa la colère de Dieu ; que les Ninivites détournèrent la vengeance divine dont ils étaient menacés ; et Sodome et Gomorrhe même, ces villes abominables, se seraient préservées du feu qui les consuma, si elles avaient eu recours au jeûne.

Étant donc pécheurs ou tout au moins gravement débiteurs à Dieu pour les péchés que nous avons commis, même pour les péchés pardonnés, nous avons besoin de recourir au jeûne. Autrement malheur à nous ! Contracter sans cesse des dettes envers Dieu et ne jamais les payer ; l'offenser continuellement et ne jamais l'apaiser, où cela peut-il nous conduire ? Mais si nous nous livrons au jeûne, cette pénitence nous rendra Dieu propice et favorable, elle nous déchargera des peines que méritent nos péchés, et elle nous servira même de préservatif contre les rechutes. Oui, l'efficacité intrinsèque du jeûne, pour réprimer la cupidité et les passions, produira tout cela.

Enfin, le jeûne nous rend plus aptes à la méditation des choses spirituelles et plus disposés à recevoir les célestes influences de la grâce, et c'est le troisième effet du jeûne : *Ut mens liberius elevetur ad sublimia contemplanda.* Voici comment S. Augustin nous explique ceci. La chair penche vers la terre et l'esprit tend au ciel ; or la chair, en inclinant vers la terre, appesantit l'esprit et l'empêche de s'élever vers le ciel. Voici donc ce que produit le jeûne : en enlevant à la chair ce poids excessif qui asservit l'âme et la tire vers la terre, il la rend plus libre pour s'élever vers Dieu et vers les choses célestes.

En effet, les saints, dont la vie nous remplit d'admiration, furent des hommes spirituels, des hommes d'oraison ; ils avaient des communications et un commerce continuel avec Dieu ; or ils ne furent tels que parce qu'ils furent des hommes austères, pénitents et mortifiés. Et par la raison contraire, si tant de personnes n'ont aucun goût pour les choses spirituelles, si même elles n'ont pour ces choses que du dégoût et de la répugnance, la seule cause en est leur attachement excessif aux satisfactions de la chair et des sens. La recherche continuelle des jouissances, des satisfactions corporelles, et la dévotion, la piété, l'union avec Dieu, sont deux choses

1. Joel. II, 12.

qui s'excluent mutuellement et qui ne peuvent s'allier ensemble, selon ce texte de l'Écriture : *Animalis homo non percipit ea quæ sunt spiritus Dei*[1].

Telle est la force admirable et la merveilleuse vertu du jeûne ; voyez donc de plus en plus combien il est nécessaire. Toute cette doctrine a été renfermée, par S. Jean Chrysostome, dans ces paroles: *Jejuna quia peccasti, jejuna ut non pecces, jejuna ut accipias.*

Mais si les saints Pères font tant d'éloges du jeûne, s'ils lui attribuent de si salutaires effets, d'où vient que ceux qui jeûnent n'en retirent aucun fruit? Cherchez-en la raison et vous trouverez qu'il n'y en a pas d'autre que celle-ci : c'est que vous jeûnez seulement de manière à ne pas faire un péché, à ne pas transgresser le précepte et rien de plus. Vous jeûnez, mais avec répugnance, mais en violant les lois de la tempérance et de la sobriété, mais en ne pratiquant pas le jeûne comme Dieu l'ordonne; mais en alliant au jeûne toute espèce de désordres. Un pareil jeûne vous est bien utile à la vérité ; mais il ne produit pas le fruit que vous en retireriez si vous le pratiquiez autrement.

Voyons donc les conditions qui doivent accompagner le jeûne pour le rendre agréable à Dieu et profitable pour nous : car Dieu nous dit, par la bouche du prophète Isaïe, qu'il n'agrée pas toute espèce de jeûne : *Numquid tale est jejunium quod elegi*[2] ? Quel jeûne exige donc le Seigneur? Un jeûne saint et sanctifié : *Sanctificate jejunium*[3]; et pour qu'il soit tel, il doit renfermer les conditions suivantes :

1° La première condition est la fuite du péché. Je déduis cette condition de la réponse que Dieu fit aux Israélites lorsqu'ils se plaignaient à lui de ce qu'il n'avait pas eu pitié d'eux dans leur affliction, quoiqu'ils eussent cependant jeûné: *Quare jejunavimus et non aspexisti? Humiliavimus animas nostras et nescivisti*[4]. C'est, leur répondait-il par la bouche du Prophète, qu'avec vos jeûnes vous continuez à faire votre volonté et non la mienne : *Ecce in die jejunii vestri, invenitur voluntas vestra.* Mais est-ce là le jeûne que je demande, est-ce que je veux seulement la privation matérielle de la nourriture? Non : *Dissolve colligationes impietatis, solve fasciculos deprimentes ;* brisez les liens criminels qui vous attachent aux occasions dangereuses et au péché. Entendez-vous?

Le jeûne est un acte extérieur de pénitence qui nous avertit de la pénitence intérieure à laquelle nous devons nous livrer. Dans l'intention de Dieu et de l'Église, il est un moyen de conversion et un remède spirituel. Mais que diriez-vous d'un malade qui, tout en prenant les remèdes prescrits pour le guérir, continuerait le genre de vie qui a produit sa maladie? N'est-ce pas là bâtir d'une main et détruire de l'autre? Faites-en l'application à votre cas.

Je ne veux pas dire pour cela que celui qui persévère dans le

1. I Cor., II, 14. — 2. Isa., LVIII, 5. — 3. Joel, I, 4. — 4. Isa., LVIII, 5.

péché doive laisser le jeûne; non sans doute, ce n'est pas ma pensée, car ce serait alors un nouveau péché: mais je dis qu'un pareil jeûne, quelque austère qu'il soit, n'a aucun mérite pour l'autre vie et qu'il est incapable d'apaiser Dieu et de satisfaire à la Justice divine. Comment, en effet, satisfaire pour les péchés passés, quand on en ajoute de nouveaux? Comment mériterez-vous par vos jeûnes les grâces de Dieu, si vous y joignez des désordres qui repoussent positivement les grâces? Il faut donc avant tout détruire tout ce qui s'oppose à la sanctification du jeûne, déraciner les mauvaises inclinations et corriger les habitudes criminelles qui le souillent. Vous dites, ce sont les paroles de S. Jean Chysostome à son peuple, que vous avez jeûné, qui deux, qui trois semaines, qui tout le carême; mais je voudrais aussi que vous pussiez me dire: je nourrissais une haine contre mon prochain et je l'ai déposée; j'avais coutume de médire, de blasphémer, de me parjurer, et je me suis corrigé de cette mauvaise habitude; j'avais la conscience chargée d'injustices et je les ai payées; je menais une conduite peu chrétienne, et, grâce à Dieu, j'en ai pris une toute différente. Voilà ce qu'il y a d'essentiel pour le jeûne.

2° Outre cet esprit de pénitence qui est véritablement l'âme du jeûne, il doit en second lieu être accompagné d'œuvres extérieures.

Premièrement, il doit être accompagné d'un jeûne universel, qui consiste à se priver de ce qui flatte les sens et plaît à la nature, ou plutôt qui consiste dans la pratique de la mortification chrétienne en toutes choses. On peut faire jeûner ses yeux, ses oreilles, sa langue et tous ses sens; il n'y a qu'à leur refuser les satisfactions qui sont relatives à chacun d'eux, la curiosité, les discours, les amusements, les spectacles, etc.

Et remarquez que je ne parle pas ici seulement des plaisirs qui sont dangereux et qui portent au péché, car ceux-là doivent être évités en tout temps, comme en tout temps on doit éviter le péché: mais encore de ceux qui, dans d'autres circonstances, seraient innocents et permis et qui ne conviennent pas dans les jours consacrés à la pénitence. En effet, comme les jours de jeûne nous nous abstenons de certains aliments dont on peut licitement user dans les autres temps, ainsi devons-nous nous priver des divertissements et des jeux auxquels on pourrait, dans les autres temps, se livrer sans scrupule, ou tout au moins il faut en user avec plus de modération.

C'est là une espèce de jeûne très facile et très méritoire, et il n'y a personne qui ne puisse le pratiquer. Tout le monde ne peut pas observer le jeûne ecclésiastique; plusieurs en sont exempts, les uns à raison de leur âge, les autres à raison de leur emploi; d'autres à cause de leurs infirmités; mais on ne peut alléguer aucune raison pour se dispenser du jeûne qui consiste dans la mortification de nos appétits et de nos passions.

3° Enfin, le jeûne doit être accompagné de l'aumône et de la

prière. On appelle ces deux choses les sœurs du jeûne. L'Écriture et les saints Pères les unissent toujours ensemble comme trois pratiques que l'on ne doit pas séparer et qui se prêtent entre elles un appui réciproque.

Le jeûne bien observé amène une notable diminution de dépenses. Il faut que vos épargnes servent au soulagement des pauvres : *Jejunium christiani*, dit S. Maxime, *egentis debet esse refectio;* autrement ce serait une économie d'avarice et non de charité comme elle doit l'être.

Ensuite prière ; car, selon S. Bernard , la prière et le jeûne se donnent mutuellement la main. La prière nous obtient la force de jeûner et le jeûne nous obtient la grâce de bien prier. Sous ce nom, on ne comprend pas seulement la prière proprement dite , mais encore toute espèce d'exercice de piété : l'assistance à la messe et aux prédications, les lectures de piété, la fréquentation des sacrements, etc. Voilà le jeûne qui est agréable à Dieu, et qui nous sanctifie véritablement nous-mêmes. Voilà comment nous devons le pratiquer, si nous désirons en retirer les fruits de bénédiction et de salut pour lesquels l'Église l'a institué.

Je dois vous faire remarquer ici, en terminant, que toutes les choses dont je viens de parler sont d'une obligation plus rigoureuse encore pour ceux qui sont dispensés du jeûne; car, pour ceux-là, ces pratiques ne sont pas seulement un simple accessoire au jeûne; mais pour les raisons que j'en ai données, elles doivent lui servir de supplément ; car il y a bien certaines circonstances où le précepte ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence peut cesser , mais le précepte divin de la pénitence ne cesse jamais. Si on ne peut pratiquer la pénitence de la manière prescrite par l'Église, on peut le faire de mille autres manières ; et c'est ce que font les bons chrétiens. Remarquez donc bien cette différence majeure.

Comme il y a des chrétiens relâchés qui, par une espèce d'hypocrisie , jeûnent sans faire pénitence, parce qu'ils jeûnent sans renoncer au péché, parce qu'ils trouvent mille adoucissements pour jeûner sans se mortifier, de même il y a aussi des âmes fidèles à Dieu, qui, étant incapables de jeûner, savent faire pénitence sans jeûner, parce que, sans le jeûne, elles savent se vaincre elles-mêmes, s'abstenir des amusements, mortifier leur propre volonté, se livrer aux bonnes œuvres; conserver la résignation et la tranquillité sous le poids de leur croix , marcher enfin dans les voies étroites du salut et pratiquer en tout les règles de la mortification chrétienne. Qu'importe que ces personnes n'observent pas le jeûne matériel, puisqu'en tant d'autres manières elles offrent à Dieu une pénitence qui lui est souverainement agréable?

Suivez donc cette règle, regardez-vous comme d'autant plus obligé à faire pénitence, que vous êtes plus incapable d'observer littéralement le précepte du jeûne. Car il est incontestable que la dispense de celui-ci ne peut être pour vous qu'un accroissement

d'obligation pour celle-là. En vous conduisant ainsi, la Justice divine sera satisfaite, et la faiblesse de votre santé ne vous empêchera pas d'accomplir la mesure de pénitence que Dieu sait vous être nécessaire pour vous et pour votre salut éternel.

TRAIT HISTORIQUE

C'est l'ordonnance ! — Pourquoi faites-vous maigre ? disait à un ecclésiastique un officier de dragons qui se trouvait avec lui à une table d'hôte un vendredi.

— Capitaine, je vous répondrai quand vous m'aurez dit pourquoi vous portez... des pantalons rouges.

— Parce que c'est l'ordonnance militaire.

— Eh bien ! faire maigre le vendredi, c'est l'ordonnance de l'Église.

— Est-ce que la viande n'est pas aussi bonne le vendredi que les autres jours ?

— Sans doute, capitaine ; mais pourquoi mettez-vous quelquefois un soldat, pris en faute, au pain et à l'eau ?

— C'est afin de le punir.

— C'est aussi pour nous punir de nos manquements envers Dieu, que l'Église, sans nous mettre au pain et à l'eau, nous ordonne de nous priver d'aliments gras.

— Soit ; mais jeûner, convenez-en, c'est bien pénible.

— C'est possible. Dites-moi, je vous prie, pourquoi portez-vous un casque si lourd ?

— C'est encore l'ordonnance ; d'ailleurs, ce casque nous garantit la tête des coups de l'ennemi.

— Eh bien ! le jeûne est aussi l'ordonnance ; et il garantit notre âme des coups de nos plus mortels ennemis : le Diable et la Chair.

Voir un autre discours sur le Second Commandement de l'Église dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XXVII, p. 768.

TROISIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE

CONFESSION ANNUELLE ET COMMUNION PASCALE

Se confesser au moins une fois l'an et communier au moins à Pâques. Ce précepte fixe le temps où les fidèles doivent s'approcher des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Je parlerai de ces deux obligations à la fois, mais en peu de mots. Je me bornerai aux explications qui sont indispensables pour l'intelligence de ce commandement, me réservant d'en parler plus tard avec tous les développements qu'il exige lorsque je traiterai de ces sacrements.

La confession et la communion sont de précepte divin ; Dieu ayant établi ces sacrements pour notre salut, le premier, comme le moyen indispensable pour obtenir le pardon de nos péchés, et le second, comme la nourriture et le soutien nécessaire de notre âme, il est évident que c'est pour nous une obligation de les recevoir aussi souvent que l'exige la fin que s'est proposée Jésus-Christ en les instituant.

L'Église ne nous impose donc pas ici une nouvelle loi ; elle ne fait, à proprement parler, que déterminer le temps où nous devons accomplir le précepte divin. Et pourquoi le déterminer ? Ce qui a donné occasion à ce commandement, c'est l'affaiblissement successif de la piété et de la ferveur des chrétiens. Dans les premiers

temps de l'Église, alors que la religion était florissante, et que presque tous les chrétiens étaient des saints, les fidèles n'avaient pas besoin d'être poussés à la fréquentation des sacrements, par les préceptes et par les censures de l'Église. Mais dans la suite, la piété s'étant affaiblie, et refroidie au point que beaucoup d'entre eux, comme s'ils avaient été excommuniés, s'en tenaient éloignés des années entières, l'Église, pour remédier à un tel désordre, fut obligée de faire des lois et d'imposer l'obligation d'observer ce devoir.

Ces lois sur ce sujet ont même varié plusieurs fois : elle avait ordonné, dans le principe, à tous les fidèles de s'approcher des sacrements trois fois l'année, à Noël, à Pâques et à la Pentecôte ; puis, afin de ne pas donner lieu aux pécheurs de multiplier les transgressions en multipliant elle-même les préceptes, dans le concile général de Latran, elle s'est bornée à prescrire une seule confession et une seule communion dans l'année. Voilà l'origine et l'histoire du commandement que nous expliquons.

Pour entrer maintenant dans la substance même du précepte, il faut distinguer la confession de la communion; car si ces deux préceptes se ressemblent sous certains rapports, ils diffèrent entre eux sous d'autres.

Par rapport à la confession, tous les fidèles de l'un et l'autre sexe, dès qu'ils sont parvenus à l'âge de discrétion, sont tenus, en vertu de ce précepte, de se confesser une fois l'an : *cum ad annos discretionis pervenerint*, c'est-à-dire à l'époque où la connaissance du bien et du mal est assez développée pour rendre capable de pêcher. Je dois faire remarquer ici aux parents qu'ayant sans cesse leurs enfants sous les yeux, ils peuvent mieux que personne décider de leur plus ou moins grande maturité. On ne peut établir sur ce sujet une règle générale. Il semble qu'à sept ans la raison commence suffisamment ; cependant il faut convenir que, dans les uns, elle se développe plus tôt, et dans les autres plus tard. Pères et mères, vous devez donc les instruire de bonne heure des choses qui regardent la confession et les habituer à la recevoir. Dors même qu'ils seraient encore innocents et incapables d'une malice grave, il sera toujours fort utile de le faire ; ce sera ensuite aux confesseurs à décider s'ils sont capables ou non de l'absolution sacramentelle.

Mais ce précepte oblige-t-il les adultes, lorqu'ils ne se trouvent coupables que de péchés véniels? La loi divine n'obligeant pas à confesser les péchés véniels, il n'est pas à présumer que la loi ecclésiastique veuille y obliger. Cependant, pour vous prémunir contre le danger de vous faire illusion sur la qualité et la nature de vos péchés, et surtout pour éviter le scandale qui pourrait facilement arriver si on venait à s'apercevoir que vous allez communier sans vous être confessé auparavant, les théologiens affirment, après S. Thomas, que vous devez au moins vous présenter au prêtre et vous entendre avec lui avant d'aller à la table sainte.

Mais à quelle époque de l'année faut-il faire cette confession? L'Église ne l'a pas fixé; il suffit que vous ne laissiez pas passer l'année entière sans vous confesser. Cependant, en fixant la communion au temps pascal, elle nous insinue que le temps le plus convenable pour la faire est aussi le temps pascal, afin qu'elle serve de préparation à la communion.

Parlons maintenant de celle-ci: comme ce sacrement est moins nécessaire d'un côté, et que de l'autre il est plus excellent, il faut aussi, pour être obligé à le recevoir, un plus grand discernement et un âge plus mûr que celui qu'exige le sacrement de pénitence, Quel sera donc l'âge le plus convenable? Ici encore il est impossible d'établir une règle fixe et applicable à tous les cas; cependant, on peut dire, généralement parlant, que c'est entre dix et douze ans. Ce sera ensuite la capacité, le désir, la piété que montreront les enfants, qui décideront s'il faut l'avancer ou la retarder: les premiers juges en cette matière, c'est vous, pères et mères, qui mieux que personne êtes à portée de juger de leurs progrès et de leurs dispositions, et ensuite leur curé et leur confesseur.

Mon avis est qu'il faut admettre à la communion aussitôt que possible. Je ne comprends pas pourquoi on la diffère tant, sous prétexte de leur peu de connaissance. Car si ces enfants, dès l'âge de sept à huit ans, sont capables de se confesser, c'est-à-dire de concevoir une douleur souveraine de leurs fautes, ce qui est un acte surnaturel assez difficile, ne seront-ils pas, à l'âge de dix ou douze ans, capables de distinguer entre pain et pain, entre le pain ordinaire et le pain eucharistique? Dès qu'ils savent ce qu'ils reçoivent et pourquoi ils le reçoivent, ils ont une connaissance suffisante du sacrement. Il faut empêcher, par le moyen de l'eucharistie, le développement des passions et des inclinations vicieuses, qui ne se développent que trop facilement dans le jeune âge. Il est vrai que l'instruction arrive avec les années, mais la malice aussi; et celle-ci est un bien plus grand obstacle à la communion, et un obstacle bien plus difficile à vaincre que ne serait un défaut d'instruction, de lumière et de capacité, quand il se trouve joint à l'innocence et à la simplicité des mœurs. Dès que les enfants sont gâtés et initiés à la connaissance du mal, ils sont bien loin de désirer la sainte communion; et s'ils s'en approchent, ce n'est que par contrainte, et par conséquent avec de tristes dispositions. Mais quels sont les effets d'une première communion sacrilège? Elle les aveugle et les endurcit, les fortifie toujours plus dans leur inconduite et les rend toujours plus mauvais. Il est donc très important de faire faire la première communion de bonne heure, afin de prévenir par ce sacrement et d'empêcher le funeste développement des passions et du vice. Telle est mon opinion et je ne crois pas me tromper.

Ce qu'il est impossible de ne pas condamner, c'est de voir des jeunes gens de dix-sept ou dix-huit ans qui n'ont pas encore fait leur première communion. A part quelques cas très rares, cela ne

peut venir que d'une grave négligence des parents, négligence qui les rend extrêmement coupables aux yeux de Dieu. Mais continuons l'explication de ce commandement.

La communion est de précepte, comme la confession, une fois l'an; mais le temps en est fixé à Pâques: or le temps de Pâques comprend non le seul jour de la résurrection, mais, d'après la pratique de l'Église, il renferme quinze jours, et s'étend depuis le dimanche des Rameaux jusqu'au dimanche *In albis* inclusivement. Tous sont obligés de communier durant cette quinzaine, même ceux qui l'auraient déjà fait dans le cours de l'année, parce que la communion n'est pas annuelle, mais pascale.

Quiconque laisse passer ce temps sans raison légitime se rend coupable de faute grave. Or une raison légitime serait une maladie, un empêchement extraordinaire et imprévu, ou bien encore l'avis de votre confesseur qui juge à propos de la renvoyer, afin de vous amener à pratiquer sérieusement les moyens qu'il vous a prescrits: autrement le délai vous serait imputable et deviendrait un péché. Quel que soit le motif qui vous ait empêché de le faire dans le temps prescrit, vous n'êtes pas dispensé de la faire plus tard. En effet, quoique l'Église veuille que l'on accomplisse ce précepte à Pâques, afin de distinguer ce temps des autres temps de l'année, cependant son premier motif est de ne pas laisser toute l'année notre âme privée de ce divin aliment. Tant que vous ne l'avez pas accompli, lors même que le temps serait expiré, vous restez chargé de cette obligation.

Enfin, l'Église, pour de bonnes raisons, exige que chacun fasse la communion pascale dans sa propre paroisse. Dans tout autre temps, vous êtes libre de communier où bon vous semble; mais toute communion qui, dans le temps pascal, serait faite hors de l'église paroissiale ne pourrait servir à l'accomplissement de ce précepte, à moins que votre pasteur ne vous eût accordé la permission de la faire ailleurs.

Je dois, en terminant, ajouter encore deux observations, et ce sont les plus importantes.

Je dois vous avertir, premièrement, qu'on ne satisfait pas à ce précepte par une confession mauvaise et par une communion indigne. La démarche extérieure que vous faites en vous présentant au tribunal de la pénitence et ensuite à la sainte table, peut bien suffire pour éviter le scandale que vous donneriez si, dans ce saint temps, vous ne vous approchiez pas des sacrements; mais elle ne suffit pour l'accomplissement du précepte qu'autant que vous les recevez avec les dispositions requises. Et comment, en effet, pourriez-vous croire le coutraire? L'Église, dans ses préceptes, n'ayant en vue que la gloire de Dieu et le bien spirituel de notre âme, il est aussi impossible que vous accomplissiez celui-ci en le recevant avec de mauvaises dispositions, qu'il est impossible qu'un sacrilège soit agréable à Dieu et utile à votre âme. D'ailleurs nous avons déjà

fait remarquer que le précepte en lui-même est divin, et qu'il n'est ecclésiastique que par rapport à la fixation du temps ; or qui osera prétendre qu'on puisse accomplir un précepte divin par une double et horrible profanation ?

Si vous faites donc, dans ce temps, une de vos confessions ordinaires, une confession de simple et pure formalité, sans une vraie douleur du passé et sans un véritable bon propos pour l'avenir, auprès d'un confesseur que vous trompez en lui faisant une accusation dépourvue d'exactitude et de sincérité ; ou si vous cherchez tout exprès un confesseur relâché, afin d'obtenir une absolution que vous ne méritez pas, dans ce cas, votre confession est non seulement sacrilège, mais encore insuffisante pour l'accomplissement du précepte. Si, de plus, après une pareille confession, vous vous approchez de la table sainte, vous ne faites qu'ajouter une seconde transgression à la première et sceller le premier sacrilège par un autre encore plus horrible. Je n'ignore pas que plusieurs se flattent d'éviter un pareil malheur sous le prétexte qu'ils se sont confessés auparavant ; mais ce n'est là qu'une misérable illusion. Une confession quelconque suffit-elle pour nous rendre la grâce sanctifiante qui est essentielle pour faire une bonne communion ? Non, sans doute : celle-ci sera toujours sacrilège, tant que celle-là sera mal faite. Elle sera même sacrilège dès l'instant qu'il vous reste un doute fondé sur la bonté de votre confession, puisque vous vous exposez à profaner la sainte Eucharistie ; car par là même que vous vous exposez au danger de la profaner, vous commettez une véritable profanation.

Il faut donc, pour l'observation du précepte, que la confession et la communion soient chrétiennes, religieuses et saintes. Mais pour qu'elles aient ces qualités, il faut s'en approcher pendant l'année ; et c'est la seconde observation qui me reste à vous faire et qui nous est insinuée par la teneur même du précepte de l'Église. Un grand nombre de chrétiens prétendent justifier leur éloignement de la table sainte, par la raison que l'Église ne commande qu'une seule confession et une seule communion par an. Cela est vrai, absolument parlant. Mais que signifie cette expression : au moins, dont l'Église se sert : tous tes péchés confesseras au moins une fois l'an : ton Rédempteur tu recevras au moins à Pâques humblement... Elle signifie qu'en s'en tenant là, vous accomplissez la rigueur du précepte ; mais que vous ne suivez pas les intentions et les désirs de l'Église, qui souhaite ardemment que les chrétiens recourent souvent et très souvent à ces deux remèdes salutaires que Jésus-Christ nous a préparés dans sa bonté. Quoiqu'elle ne nous oblige qu'à une seule confession et à une seule communion par an, elle n'a jamais prétendu que nous n'en fissions pas davantage, ce qui est bien différent : autrement elle voudrait approuver et favoriser un relâchement très funeste et tout à fait contraire aux préceptes de Jésus-Christ lui-même, surtout à celui de la confession pour les chrétiens qui se

trouvent en état de péché mortel. Méditez bien ces points importants.

Tout chrétien qui a le malheur de tomber dans une faute grave est rigoureusement obligé de se prémunir contre le danger inhérent à cet état, en rétractant son péché devant Dieu, au moins par une sincère douleur et par un ferme propos. Cette obligation est fondée sur la charité que nous devons avoir pour nous-mêmes et pour le salut de notre âme, qui est continuellement dans un danger de damnation, puisqu'elle serait perdue à jamais si elle venait à être surprise dans un pareil état, par une mort imprévue. Quand Jésus-Christ nous dit : *Estote parati*, tenez-vous prêts, il ne nous donne pas un conseil, mais un précepte formel, et ce précepte nous prouve avec la dernière évidence qu'on ne peut sans crime négliger un devoir de cette importance.

Or je vous demanderai maintenant : lorsque vous avez fait un péché mortel, le rétractez-vous devant Dieu oui ou non ? Si vous ne le rétractez pas et si, par négligence, vous renvoyez de vous en confesser jusque aux pâques prochaines, vous commettez un péché, non pas précisément contre la loi ecclésiastique qui ne vous oblige pas immédiatement, mais contre la loi divine, qui vous défend de rester volontairement dans un état de damnation. Mais si vous rétractez votre faute par un acte de contrition, et qu'ayant la facilité de vous confesser, vous ne le fassiez pas, j'ai tout lieu de croire que votre douleur n'est qu'une pure illusion. En effet, l'acte de contrition renfermant la résolution de se confesser, comment pourrez-vous supposer que cette résolution est réelle, lorsque, pouvant l'exécuter, vous ne le faites jamais et que vous n'y pensez qu'à Pâques ?

Au danger d'être surpris par la mort dans ce triste état et contre lequel vous devez vous prémunir, il faut ajouter le péril de multiplier les rechutes, puisque, selon S. Grégoire, dont l'opinion n'est que trop justifiée par l'expérience, tout péché qui n'est pas immédiatement effacé par la pénitence, entraîne par son propre poids dans d'autres péchés : *Peccatum quod mox per pœnitentiam non deletur, suo pondere ad aliud trahit.*

Voilà pourquoi les confesseurs se fient si peu aux dispositions de ceux qui vivent jusqu'à Pâques dans l'habitude du péché. Ce n'est pas que ce délai soit coupable par lui-même aux yeux de l'Église, pourvu qu'il ne s'étende pas au delà du temps prescrit pour l'accomplissement de ce devoir ; ce n'est pas non plus qu'un tel délai soit un motif suffisant pour les renvoyer, puisqu'en se présentant à Pâques, ils prouvent au moins qu'ils respectent encore le précepte et qu'ils veulent l'observer ; mais c'est un motif suffisant pour ne pas se fier trop facilement à leurs promesses, surtout lorsqu'on voit que d'une année à l'autre il y a eu une augmentation notable de rechutes.

En conséquence de ces principes, quoique l'Église, par une condescendance exigée par les circonstances, ne vous oblige qu'à

une seule confession dans l'année, je vous laisse à décider si elle suffit pour ceux qui ont la conscience en mauvais état.

Et quant à la communion, pouvons-nous croire que l'usage n'en doive pas être fréquent, que nos besoins et le désir de Jésus-Christ qui a institué ce sacrement n'exigent pas que nous la recevions souvent? Et pourquoi donc l'appelle-t-il le pain de vie? *Ego sum panis vitæ.* Pourquoi l'a-t-il institué sous les espèces du pain et du vin, sinon pour nous donner à entendre que cet aliment divin est aussi nécessaire pour la vie de l'âme, que le pain matériel pour la vie du corps? Les désirs de l'Église sont les mêmes que ceux de Jésus-Christ: et si l'Église ne nous ordonne de communier qu'à Pâques, c'est uniquement pour ne pas exposer les mauvais chrétiens à multiplier les transgressions et les sacrilèges.

En un mot, l'Eglise, par rapport à ces deux sacrements, se conduit comme une mère tendre à l'égard d'un enfant malade, qui repousse toute nourriture salutaire et toute médecine. Pour ne pas le voir mourir d'inanition et de défaillance, sa mère lui dit, en le priant: Mon fils, prenez au moins cette bouchée, au moins cette cuillérée. En lui parlant de la sorte, elle n'a pas assurément l'intention que ce cher enfant se borne à prendre cette bouchée ou cette cuillérée; mais; voyant sa répugnance, elle se contente de ce peu, espérant qu'en prenant au moins cela, il pourra se soutenir, se fortier et devenir capable de prendre des aliments plus substantiels. Ainsi se conduit l'Église. Voyant la plupart des chrétiens dégoûtés des sacrements, s'en éloignant avec indifférence: au moins une fois l'an, leur dit-elle; purifiez-vous au moins une fois l'an de vos péchés, fortifiez-vous au moins une fois l'an par le pain eucharistique, afin que vous n'arriviez pas à une faiblesse extrême et à la mort. Elle espère, d'ailleurs, qu'une bonne confession et une fervente communion faites à Pâques, les faisant rentrer en eux-mêmes. et concevoir une résolution ferme et durable de changer de vie, leur fera prendre les moyens nécessaires pour assurer leur conversion; et parmi ces moyens, surtout le premier de tous, la fréquentation des sacrements pendant le cours de l'année. Voilà quel est, à proprement parler, l'esprit de l'Église relativement à cette loi.

Terminons: soyez exact et empressé à accomplir le précepte ecclésiastique dans le temps marqué; ne soyez pas du nombre de ces chrétiens indignes de ce nom, chrétiens apostats, qui ne connaissent même plus de pâques. Mais persuadez-vous bien que, pour se conserver en grâce avec Dieu et vivre saintement, il ne suffit pas de faire une seule confession et une seule communion dans l'année, et que l'on fait mal l'une et l'autre, lorsqu'on se contente de les faire à Pâques.

Si nous sommes pécheurs, fréquentons les sacrements pour devenir bons; si nous sommes bons, fréquentons-les pour ne pas devenir pécheurs, puisque c'est l'usage fréquent et la réception fervente des sacrements qui constituent la vie surnaturelle de l'âme,

la force du chrétien et le remède à toutes vos infirmités spirituelles. Lorsque j'en aurai l'occasion, et j'espère l'avoir bientôt, je vous ferai voir plus clairement la nécessité de vous en approcher souvent.

TRAIT HISTORIQUE

A Pâques le médecin! — Un prédicateur commença ainsi une instruction sur le délai de la conversion : « Mes Frères, dit-il, en arrivant au milieu de vous pour exercer mon ministère, j'ai eu sous les yeux un spectacle déchirant : un jeune homme traversait précipitamment la place publique, sa voiture se brise ; le malheureux échappe à la mort, mais pas un membre de son corps qui n'éprouvât une vive douleur. On s'approche, on le plaint, on s'intéresse à son sort, on parle de recourir à un médecin. — Un médecin ! s'écrie-t-il, à Pâques le médecin ! — Vous jugez de l'étonnement des spectateurs ; ils croient son esprit aliéné. Vous étonnerez-vous, Mes Frères, si nous vous disons : ce malheureux, cet insensé, c'est vous-mêmes ; en courant précipitamment dans la carrière du vice, vous avez fait une chute funeste : la plus noble partie de vous-mêmes, votre âme, est plus que blessée, elle est morte : on vous parle d'un médecin tout puissant, non par lui-même, mais par la mission qu'il a reçue de Dieu, et qui peut la rendre à la vie ; et vous ne cessez de répéter : à Pâques, à Pâques, le recours à ce grand médecin ! — Combien qui ne mettent pas de terme à leurs délais ! » Cette comparaison fit une vive impression sur l'esprit des auditeurs, qui, pour la plupart, se hâtèrent de s'approcher du tribunal de la pénitence.

Voir d'autres discours sur le Troisième Commandement de l'Église dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XXVII, pp. 778, 785.

QUATRIÈME ET CINQUIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE

PAYER LA DIME — NE PAS CÉLÉBRER DE NOCES EN TEMPS PROHIBÉ

Dans mon instruction préliminaire aux commandements de l'Église, je vous ai fait remarquer que quelques-uns d'entre eux ne regardent pas la généralité des fidèles. Tels sont le quatrième, qui regarde le paiement de la dîme, et le cinquième qui, défend de célébrer les mariages en temps prohibé. Ces deux commandements, comme vous le voyez, ne regardent que certains lieux et certaines personnes déterminées, tandis que les trois premiers que j'ai expliqués regardent et obligent tous les fidèles sans distinction.

Il semble donc que j'aurais pu les omettre, comme ils ont été omis dans quelques anciens catéchismes ; mais cette omission me paraît mal fondée et contraire aux intentions et à l'autorité de l'Église qui, dans le premier de ces préceptes, veut nous faire sentir le droit réel et véritable qu'elle a de posséder des biens matériels, et en même temps l'obligation qui pèse sur le peuple chrétien de pourvoir à l'entretien de ses pasteurs de la manière qu'elle a établie ou qu'elle établira : et, dans le second, elle veut également nous faire connaître le droit et l'autorité qu'elle a d'établir des empêchements au mariage ; et tout cela en vertu du pouvoir que Jésus-Christ lui a conféré et dont je vous ai parlé au commencement.

Cette courte explication des deux derniers commandements me fournira l'occasion de donner quelques avis très utiles à plusieurs d'entre vous, sur des matières auxquelles les chrétiens de nos jours

font peu ou point d'attention. Expliquons l'un et l'autre en peu de mots.

Et d'abord on entend par dîme la dixième partie des fruits de la terre. Le Seigneur, dans l'ancienne loi, avait ordonné aux onze tribus d'Israël de payer la dîme des blés, des fruits et des troupeaux aux prêtres et aux lévites, afin de pourvoir par ce moyen à la subsistance de cette tribu, qui ne devait continuellement s'occuper que des devoirs de son ministère et du service du temple: *Filiis Levi dedi omnes decimas Israelis in possessionem, pro ministerio quod serviunt mihi in tabernaculis fœderis*[1], et ces dîmes devaient être payées avec fidélité et exactitude : *Decimas tuas non tardabis reddere*[2]. Ce précepte de l'ancienne loi a servi de règle à l'Église pour obliger les fidèles à fournir une subsistance convenable aux prêtres de la nouvelle loi.

En effet, dans les premiers temps de l'Église, dans ces temps si beaux, où florissaient avec tant d'éclat la piété, la charité et toutes les autres vertus, dans ces heureux temps, les fidèles offraient, généreusement et d'eux-mêmes, l'argent nécessaire à la subsistance des prêtres occupés du ministère sacerdotal, et en même temps au soulagement des pauvres. Nous trouvons cela dans les *Actes des Apôtres* et dans les Pères des premiers siècles; Tertulien, entre autres raconte, dans son Apologie en faveur des chrétiens, que chacun apportait chaque mois à l'Église ce qu'il pouvait ou ce qu'il voulait, et que ces offrandes volontaires servaient à l'entretien des prêtres, aux secours des pauvres, à la délivrance des prisonniers et à l'instruction des enfants.

Mais, dans la suite des temps, la charité des fidèles s'étant refroidie, et les oblations devenant trop modiques pour suffire aux besoins des prêtres, l'Église fut obligée d'y pourvoir par des lois formelles, et dans quelques-uns de ses conciles elle ordonna de payer la dîme ou de pourvoir par des revenus fixes à la décoration des églises et à la subsistance du clergé. Ces lois furent portées dans les conciles postérieurs au VI[e] siècle, et dernièrement dans celui de Trente[3]. Cette loi est parfaitement juste et légitime, puisqu'elle est fondée sur le droit naturel et sur les lois des deux Testaments. En effet, le prêtre est un ouvrier qui travaille à la vigne du Seigneur; or tout ouvrier, dit Jésus-Christ, mérite sa nourriture et son salaire: *Dignus est operarius cibo suo*[4]. Et l'Apôtre, dans sa première épître aux Corinthiens[5], prouve longuement et d'une manière solide que ceux qui se sont consacrés au salut des âmes et au service spirituel du prochain doivent en recevoir de quoi subvenir convenablement à leurs besoins, de la même manière qu'un roi est obligé de payer ceux qui combattent pour lui, que celui qui plante une vigne a droit de manger ses fruits, et que celui qui nourrit un troupeau vit de son lait. « Si donc nous semons, dit-il, parmi vous des biens spirituels,

1. Num., XVIII. 21 et seq. — 2. Exod., XXII. 29; Levit., XXVII, 30.
3. Session 25, c. 12. — 4. Matth., X, et Luc., X. — 5. Chap. 9.

n'est-il pas juste que nous participions aux fruits de vos biens temporels? Ceux qui servent à l'autel doivent vivre de l'autel. Ainsi le Seigneur a ordonné que ceux qui annoncent l'Évangile vivent de l'Évangile. »

Il y a donc une obligation stricte et rigoureuse de payer la dîme dans les pays où subsiste encore l'usage légitime de la payer, et les prêtres ont droit de l'exiger. Mais, cet usage étant aboli parmi nous, et le gouvernement ayant pourvu par d'autres moyens à l'entretien du clergé, il est inutile de m'étendre davantage sur cette matière. Je me bornerai donc à vous faire ici une observation qui n'est pas hors de propos.

Je vous engage à ne pas être avare avec l'Église. Le précepte de payer la dîme, considéré dans son but primitif et dans son esprit, regarde encore l'entretien et la décoration des églises: c'est aux fidèles à fournir à ces dépenses. Personne d'entre vous n'ignore que tout ce que vous possédez est un don de Dieu. Si vos affaires et votre commerce prospèrent, si vos talents, votre industrie, votre profession, votre travail, vous procurent quelque profit, si la terre vous produit des moissons et des fruits, tout vient de Dieu: c'est lui qui est l'auteur de tous nos biens; c'est lui qui, comme un bon Père, pourvoit à tous nos besoins. Faites donc hommage à Dieu d'une partie de vos biens, dit le Saint Esprit dans les Proverbes: *Honora Deum de tua substantia*[1]. Or quel meilleur moyen de l'honorer que de contibuer à l'entretien et à la décoration des églises, qui sont la maison de Dieu, cette maison où vous avez été baptisé, où vous participez aux sacrements et où vous est distribuée la divine parole, où enfin vous recevez toutes les grâces et toutes les bénédictions du ciel? Pouvez-vous entrer dans ce temple, et en contempler la grandeur et la beauté, sans être émerveillé de la généreuse piété de vos ancêtres qui l'ont élevé et conservé? Auriez-vous donc ainsi dégénéré? Et pendant que vous décorez vos maisons et vos palais avec tant de magnificence, la maison du Seigneur sera la seule que vous négligerez et que vous laisserez dans une pauvreté et dans une nudité humiliante? Ne refusez donc jamais de concourir, chacun selon vos moyens, aux dépenses destinées à relever le culte divin.

Il me reste maintenant à vous expliquer le cinquième commandement, qui défend de célébrer des noces dans certains temps déterminés. Cette matière étant très simple et trés claire, il me suffira d'en dire quelques mots.

Il y a deux époques dans l'année où l'Église défend de célébrer des mariages: la première commence avec l'Avent et finit le jour de l'Épiphanie; et la seconde commence au premier jour de Carême et finit le dimanche *In albis*. Cette défense, qui remonte à l'origine même de l'Église, nous en fait connaître l'esprit et nous donne une idée de la sublime vocation du chrétien et de la perfection à laquelle il doit s'efforcer d'arriver. L'Avent et le Carême sont des

1. Prov., III, 9.

jours que l'Église consacre à la mortification et à la pénitence, des jours où nous ne devons rien négliger pour nous rendre le Seigneur favorable, et nous préparer à célébrer avec piété et avec fruit les deux grandes solennités de Noël et de Pâques.

Or cet esprit de pénitence, cette vigilance exacte que tout chrétien doit exercer sur lui-même, sont-elles compatibles avec les réjouissances, les pompes et les festins qui accompagnent ordinairement les noces? D'autant plus qu'aujourd'hui il est bien rare que, dans ces fêtes nuptiales, on ne passe pas les bornes de la décence et de l'honnêteté.

C'est donc par une sage prévoyance que l'Église ôte, pendant ce temps, aux fidèles toute occasion de dissipation et de scandale; et les fidèles doivent s'unir d'esprit et de cœur à ses saintes intentions.

Il est vrai que l'Église, cette bonne mère, dispense de cette loi ceux qui ont des motifs légitimes, mais elle exige alors que les époux se présentent pour recevoir la bénédiction nuptiale, sans solennité et sans pompe, et qu'ils se conforment autant que possible à l'esprit de ces jours de pénitence.

TRAIT HISTORIQUE

L'Œuvre des Tabernacles. — L'Œuvre des Tabernacles a été fondée dans le but de venir en aide aux nombreuses paroisses dénuées de ressources et qui ne peuvent acheter les ornements nécessaires. Or il ne doit pas y avoir d'occupation plus douce au cœur d'une mère de famille ou d'une jeune fille chrétienne, que de coudre ou de broder pour l'ornementation des autels.

Voir d'autres discours sur les IVᵉ, Vᵉ et VIᵉ Commandements dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XXVII, pp. 785-800.

DE LA GRACE ACTUELLE

Dieu produit dans les hommes non seulement de vraies lumières, mais encore de bonnes volontés. (S. AUGUSTIN.)

Après avoir terminé l'explication des commandements de Dieu et de l'Église qui nous ont occupés si longtemps, et avant de passer à d'autres matières, je crois qu'il est indispensable de vous parler du moyen sans lequel il est impossible de les observer, mais avec le secours duquel l'observation en devient non seulement possible, mais encore facile et agréable. Quel est ce moyen? La grâce de Jésus-Christ.

Il n'y a pas d'expression que l'on rencontre plus souvent dans la bouche des chrétiens que celle-ci: la grâce de Dieu: mais il y en a bien peu qui comprennent parfaitement en quoi elle consiste et qui connaissent bien sa valeur, ses propriétés, comme aussi la correspondance qu'elle exige de nous. Cependant, c'est un point que vous ne devez pas ignorer, puisqu'il renferme les premiers éléments de la doctrine chrétienne. Je vais donc, aujourd'hui, vous faire sur ce sujet quelques considérations, peu nombreuses à la vérité, mais

suffisantes, claires et solides ; et, pour ne pas embrouiller cette matière, j'éviterai toutes les questions et les subtilités scolastiques.

La grâce, prise en général, est une faveur, un don, une libéralité qui ne nous est pas rigoureusement due. En ce sens, le mot grâce comprend tous les biens que nous avons reçus de Dieu dans l'ordre de la nature, comme la vie, la santé, les talents, les richesses et les autres biens de ce monde. Mais la grâce, prise dans son sens propre, est un don surnaturel que Dieu nous accorde par les mérites de Jésus-Christ, pour le salut éternel de notre âme ; c'est un don d'autant plus précieux, que notre âme est plus précieuse que notre corps, et que les biens éternels valent plus que les biens temporels.

Considérée sous ce rapport, elle se divise en grâce sanctifiante et en grâce actuelle. Les théologiens donnent une foule d'autres divisions ; mais celle-là est la seule qu'il vous importe de retenir. La grâce sanctifiante est ce don qui s'établit et se fixe dans notre âme, et qui nous rend amis et enfants de Dieu, et héritiers du ciel. On l'appelle encore habituelle, parce qu'elle forme dans notre âme comme une habitude qui, tant qu'elle dure, nous rend chers et agréables aux yeux de Dieu. Mais je n'entends pas ici parler de cette première espèce de grâce ; comme elle s'obtient par le moyen des sacrements, j'en parlerai lorsque je vous expliquerai les sacrements.

Je me propose donc de vous parler de l'autre espèce qu'on appelle actuelle, je veux dire de ce secours passager que Dieu nous donne pour faire le bien et éviter le mal, secours qui est nécessaire non seulement aux pécheurs, mais encore aux justes, quel que soit le degré de sainteté qu'ils possèdent : car, de même que notre œil, quelque excellent qu'il soit, ne peut voir et distinguer les objets sans le secours de la lumière, ainsi notre âme, quoique vivante de la vie de la grâce, est incapable de pratiquer la vertu et d'éviter le péché, sans un secours actuel de Dieu. Ce secours est une lumière céleste pour notre intelligence et un pieux mouvement pour notre volonté ; c'est une lumière qui, comme une lampe, nous montre de temps en temps ce que nous devons faire ou éviter pour notre salut ; mais c'est principalement un pieux mouvement qui agit d'une manière douce sur notre volonté et nous porte à pratiquer le bien et à fuir le péché. La première grâce est un remède à notre ignorance, et la seconde à notre faiblesse et à notre fragilité, deux plaies produites dans notre âme par le péché originel et que guérit la grâce du Sauveur, appelée pour cela grâce médicinale.

Or c'est précisément sur cette grâce, sur ce secours de Dieu dans l'ordre de notre salut, que les chrétiens se forment des idées fausses et singulières ; les uns s'imaginent que cette grâce a plus de force, et d'autres qu'elle en a moins qu'elle n'en a en réalité.

Pour ne pas errer en une matière de cette importance, je vous propose trois vérités de foi qui renferment tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur ce point. Première vérité : nous ne pouvons rien dans

l'ordre du salut sans la grâce de Dieu ; seconde vérité : nous pouvons tout avec la grâce de Dieu : troisième vérité : la grâce de Dieu ne peut rien produire en nous de méritoire pour le salut, sans notre coopération.

Ces trois vérités renferment plusieurs conséquences pratiques et capables de bien régler notre conduite, de nous rendre humbles et soumis devant Dieu, de nous fortifier si nous sommes abattus, et d'exciter notre ardeur si nous sommes lâches et négligents.

J'ai dit, en premier lieu, que, sans la grâce de Dieu, nous ne pouvons rien par rapport à notre salut. Le salut étant un bienfait, une œuvre d'un ordre surnaturel et divin, nos forces naturelles sont incapables d'y atteindre, lors même qu'elles seraient encore dans toute leur intégrité primitive, telles qu'elles étaient dans Adam avant son péché ; bien moins encore aujourd'hui, qu'elles ont été viciées et affaiblies par le péché de notre origine. Voyez un enfant à la mamelle, il est dans un état d'impuissance absolue ; il ne peut, par lui-même, ni se nourrir, ni se gouverner, ni se défendre, il ne peut même demander les secours dont il a besoin, pas même les connaître ; il a besoin, pour tout cela, du secours de sa mère ou de sa nourrice. Voilà ce que nous sommes dans l'ordre de la grâce : *Sine me nihil potestis facere*[1], nous dit formellement Jésus-Christ ; sans moi vous ne pouvez rien faire. Nous ne pouvons ni nous relever de nos chutes, ni nous tenir debout, ni résister à la moindre tentation, ni accomplir le moindre précepte, ni concevoir une bonne affection, puisqu'au dire de S. Paul, nous ne pouvons pas même avoir une bonne pensée : *Non sumus sufficientes cogitare aliquid ex nobis quasi ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est*[2]. La bonne volonté, les saintes résolutions, les actes de vertu, enfin tout ce qui nous est inutile et méritoire pour l'éternité, tout nous vient de Dieu.

C'est pour cela que l'Église, après nous avoir fait confesser humblement devant Dieu que sans lui notre faiblesse ne peut rien : *Sine te nihil potest mortalis infirmitas*, nous exhorte à lui demander sa divine assistance et à le supplier que sa grâce nous prévienne, nous accompagne et nous suive en tout : *Gratia tua, Domine, nos præveniat semper et comitetur et sequatur.*

De cette première vérité, de cette nécessité absolue de la grâce pour tous les actes de la vie chrétienne, nous devons tirer deux conclusions :

1° La nécessité de nous tenir toujours humbles devant Dieu, car si nous ne pouvons rien sans lui, si le sentiment de notre misère et de notre néant nous rappelle sans cesse le besoin continuel que nous avons de sa grâce ; si enfin tout est un don de Dieu, comment l'orgueil pourrait-il s'emparer de nous et nous dominer? Cette humilité doit nous porter à nous défier de nous-mêmes et à ne jamais présumer de nos forces ; à ne rien nous attribuer de ce que

1. Joan., XV, 6. — 2. II Cor., III, 5.

nous avons de bon en nous, mais à reconnaître que tout vient de Dieu ; à ne pas nous préférer aux autres, à ne pas les mépriser, à ne pas nous étonner ou nous scandaliser des faiblesses du prochain. Cette disposition est encore la source de toutes les grâces et le moyen le plus efficace pour les obtenir, selon cette parole de Jésus-Christ : Dieu résiste aux superbes et il donne sa grâce aux humbles : *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam*[1].

2° Nous devons en conclure la nécessité indispensable de la prière. Et pourquoi ? Parce que c'est le moyen universel et infaillible pour obtenir les grâces de Dieu. Les paroles de Jésus-Christ sont claires et formelles : *Petite et dabitur vobis; quærite et invenietis ; pulsate et aperietur vobis*[2]. Ou ces expressions ne signifient rien, ou elles signifient que Dieu s'est engagé à accorder sa grâce à nos prières. Par conséquent, quoique cette grâce soit un don tout à fait gratuit, cependant, Dieu s'étant obligé à nous la donner sous la condition de la lui demander, il est devenu notre débiteur en vertu de sa promesse : *Promissor Dominus*, *debitor factus est*, dit S. Augustin.

Il peut donc arriver et il arrive, en effet, que vous manquez des grâces particulières dont vous avez besoin pour fuir le péché et pratiquer la vertu ; mais vous ne pouvez vous excuser alors sur ce que vous en êtes dépourvus ; car, dit le concile de Trente, Dieu est un maître infiniment raisonnable. En nous donnant ses commandements, il nous dit de faire ce que nous pouvons et de demander ce que nous ne pouvons pas, et il nous aide afin que nous le puissions: *Deus impossibilia non jubet, sed jubendo, monet et facere quod possis, et potere quod non possis, et adjuvat ut possis.* D'après cette doctrine incontestable, comment oseriez-vous vous plaindre dans vos égarements et vos désordres que vous manquez de grâce ? Si vous manquez de grâce, il est évident que vous ne devez pas en chercher la cause ailleurs que dans l'omission volontaire et coupable de la prière. Le besoin que nous avons donc de la grâce de Dieu doit nous servir de règle et de motif pour prier.

Seconde vérité. Nous pouvons tout avec la grâce de Dieu. Qu'est-ce, en effet, que la grâce de Dieu ? Ce n'est autre chose que l'Esprit de Dieu, la vertu de Dieu, la force de Dieu qui agit en nous. Aussi, comme rien n'est impossible ni difficile à Dieu, de même rien n'est impossible ni difficile à l'homme assisté de la grâce de Dieu. Elle peut vaincre notre malice, notre endurcissement et notre perversité; elle peut facilement nous changer et nous transformer totalement : *Insiliet in te Spiritus Domini et mutaberis in virum alium*[3]. Toutes les actions extraordinaires, toutes les merveilles que nous lisons dans la vie des saints, ont été l'effet de cette grâce. La constance invincible des martyrs, les travaux prodigieux des apôtres, les pénitences et les austérités effrayantes des anachorètes, la pureté inébranlable des vierges, tant de conversions subites et merveilleuses qui ont

1. Jacob, IV, 6. — 2. Matth., VII, 7 et 8. — 3. I Reg., IV, 19.

rendu des personnes perdues de mœurs, des modèles de componction et de pénitence, tant d'actions généreuses, heroïques et surhumaines, voilà tout autant de preuves de la puissance de la grâce et de ce qu'elle est capable d'opérer en nous.

Mais quelle conclusion pratique devons-nous tirer de cette seconde vérité, de l'efficacité de la grâce? Cette vérité doit exciter en nous un saint courage, une vive et généreuse confiance ; elle doit bannir de notre cœur tout sentiment de crainte et de défiance, quand il s'agira de vaincre nos passions, de détruire nos mauvaises habitudes, de résister aux tentations et de travailler à notre salut.

On ne rencontre que trop de ces chrétiens lâches et pusillanimes qui, à la vue de certaines difficultés, perdent courage et s'exagèrent les obstacles qu'il faut surmonter pour éviter le péché et pratiquer la vertu, et qui, par suite de cela, désespèrent de leur persévérance. Dès qu'après quelques efforts ils ne parviennent pas tout de suite à se corriger d'un défaut, ils se mettent à dire : Je ne puis me sauver, je ne puis me sauver! de là ils renoncent à travailler à leur salut, ils s'abandonnent tout à fait au relâchement. Ce sont là des sentiments funestes, qui étouffent tout principe de vertu ; ce sont des pensées tout à fait contraires à la grâce de Dieu, dont la puissance est bien supérieure à notre faiblesse et à nos infirmités. Ce que S. Paul disait au milieu des tentations si violentes dont il était assailli : *Omnia possum in eo qui me confortat* : je puis tout avec le secours de cette grâce qui me fortifie,— tout chrétien, quelque faible, quelque vicieux et corrompu qu'il soit, doit se le répéter à lui-même : *Omnia possum in eo qui me confortat.* Que mes tentations soient continuelles et violentes, que mon caractère soit mauvais et difficile, que mes habitudes soient fortes et invétérées, je puis vaincre tout cela avec le secours de Dieu : *Omnia possum in eo qui me confortat* [1].

L'important pour nous, chrétiens, c'est de coopérer fidèlement à la grâce de Dieu ; car si, d'un côté, il est certain que nous pouvons tout avec la grâce de Dieu, il est certain aussi que la grâce ne peut rien produire de vraiment méritoire sans notre concours. Troisième vérité de foi qu'il faut bien retenir, mais surtout qu'il faut bien comprendre. Je m'explique. On ne peut nier que la grâce du Seigneur n'agisse souvent en nous sans nous, car c'est toujours lui qui nous prévient le premier par sa grâce. Ces lumières, ces invitations, ces mouvements par lesquels il nous réveille et nous secoue de temps en temps, sont purement des dons de Dieu, et nous n'y avons nous-mêmes aucune part : *Sine nobis operatur.* Mais à quoi peuvent nous servir ces grâces qu'on appelle prévenantes et excitantes, si nous n'y correspondons pas? Nous n'en retirons que la faute de les laisser tomber sans avoir rien produit.

On ne peut nier que Dieu, étant le maître absolu de toutes choses, n'ait également un domaine souverain sur notre volonté et sur notre

1. Philip., IV, 13.

cœur, et qu'il ne puisse les tourner et les plier comme il veut: *Quocumque voluerit, inclinabit illud*[1]; mais nous devons confesser aussi que Dieu ne force jamais notre liberté de manière à nous nécessiter à la pratique du bien et à la fuite du mal. Voilà pourquoi, si la grâce obtient son effet en nous, c'est toujours par le libre consentement de notre volonté, et si elle ne l'obtient pas, c'est toujours aussi par notre résistance volontaire. Quelle que soit la manière de concilier ces deux extrêmes, ce que nous ignorons, il est certain que, pour opérer un bien quelconque, il faut notre coopération. Ce n'est, dit S. Augustin, ni l'homme seul, ni la grâce seule qui opère le bien; mais il faut à la fois le concours de la grâce et de la volonté de l'homme: *Nec gratia Dei sola, nec ipse solus, sed gratia Dei cum illo.* Ces deux choses doivent agir de concert et indivisiblement, de manière que ce qui est un don de Dieu devienne aussi notre mérite: *Nobiscum operatur, et nos illo operante cooperamur.* Telle est la nécessité de coopérer à la grâce de Dieu et d'en suivre les impulsions et les mouvements intérieurs; seconde conclusion à déduire de cette dernière vérité.

Une foule de chrétiens voudraient en quelque sorte que la grâce fît tout, et qu'il ne leur restât rien à faire à eux-mêmes. Ils voudraient changer de vie et se défaire de leurs mauvaises habitudes, mais sans se faire à eux-mêmes la moindre violence; ils voudraient fuir le péché, mais sans éviter les mauvaises occasions et les sources du péché; ils voudraient acquérir les vertus chrétiennes, mais sans peine et sans effort. Ils voudraient une grâce qui ne leur laissât plus sentir ni le joug des commandements, ni le combat des passions, ni les attraits de la chair et du monde; or c'est là une erreur et une erreur très grande: aucun saint n'a jamais eu une grâce de ce genre, et ce serait une témérité et une présomption de l'attendre.

La grâce de Dieu n'enlève ni les difficultés ni la peine de la vertu, mais elle nous donne des forces et du courage pour la pratiquer. Si Dieu doit tout faire en nous, pourquoi le prier de nous aider? Quiconque appelle les autres à son secours pour lever un fardeau entend évidemment le lever aussi lui-même; autrement il ne dirait pas: venez et aidez-moi: mais: venez et portez-moi ce fardeau. Quelle que soit donc l'efficacité de la grâce, elle exige toujours notre coopération, la fuite du danger, la résistance aux tentations, la mortification de nous-mêmes, de la violence et des efforts généreux de notre part.

Notre fidélité à correspondre aux petites grâces que Dieu nous accorde nous en mérite de plus grandes, de plus abondantes et de plus signalées. Il arrive, dans le chemin du salut, ce qui arrive dans le chemin de la damnation. Comme un péché conduit à un autre péché, le premier au second, le second au troisième, et qu'on roule d'abîme en abîme, ainsi en est-il dans la voie du salut: un bon mouvement, une sainte inspiration, une impulsion salutaire

1. Prov., XXII, 1.

mise à profit, nous attire un secours plus abondant de lumières et de forces, qui s'unissent les unes aux autres, et forment cette chaîne de grâces qui conduisent au salut. C'est ainsi que souvent l'abondance des dons célestes est attachée à de petites choses. Le sacrifice d'un léger intérêt, le pardon d'une injure, la fuite d'une société agréable, mais dangereuse, la privation d'un plaisir, une violence qu'on se fait à soi-même, furent souvent l'heureuse source de grâces puissantes et nombreuses. En un mot, le don et l'accroissement des grâces divines est la récompense ordinaire du bon usage qu'on en fait, comme la soustraction ou la diminution de ces mêmes grâces est le châtiment ordinaire de l'abus de ces secours.

Rendez donc justice à Dieu : si, malgré tant de secours et de grâces qu'il vous a accordés dans le cours de votre vie, vous êtes encore pécheur, si vos passions sont encore si vives et vos chutes si fréquentes, si enfin vous êtes toujours les mêmes, ne l'attribuez pas à Dieu ni au défaut de grâces, mais à votre infidélité et à votre résistance ; appliquez-vous à vous-même le reproche que S. Étienne adressait aux Juifs : *Vos semper Spiritui Sancto resistitis*[1].

Voilà, en peu de mots, ce que vous devez croire et pratiquer par rapport à cette grâce sur laquelle on élève tant de questions inutiles. Dieu n'a pas voulu satisfaire notre curiosité sur tant de points, et l'opération de sa grâce en nous, sans préjudice et de son pouvoir et de notre liberté, sera toujours un mystère. Cependant il n'a pas voulu nous refuser les lumières dont nous avons besoin pour bien nous conduire. Il nous a révélé que sa grâce est nécessaire pour faire le bien, afin de nous tenir devant lui dans un état d'humilité et de prière; que cette grâce est assez forte et assez puissante pour nous faire vaincre toutes les difficultés, afin de ranimer notre courage et notre confiance au milieu de toutes les épreuves et de toutes les misères spirituelles où nous pourrons nous trouver ; enfin que cette grâce, quelque efficace qu'elle soit, ne produit aucun fruit sans notre coopération, afin de réveiller notre paresse et d'exciter notre fidélité à y correspondre. Avec la connaissance de ces vérités, les seules qu'il nous importe de savoir, toutes les autres questions qui sont le sujet de tant de disputes dans l'école doivent nous devenir parfaitement indifférentes.

Les saints, dont la plupart étaient des hommes simples et ignorants, ne se sont pas sauvés par la voie de ces subtiles études et de ces vaines spéculations; mais par la pratique des choses dont je viens de vous parler, fondée sur la foi aux quelques principes que je vous ai exposés. C'est par leur humilité, par leur défiance d'eux-mêmes et leur confiance en Dieu, par leur recours empressé et fervent au Seigneur, par la pratique continuelle des bonnes œuvres, qu'ils ont obtenu cette série de grâces qui les a conduits à la sainteté et au ciel. Faisons donc comme eux, nous le pouvons aussi bien qu'eux, et la grâce de Dieu ne nous manquera jamais, elle accom-

1. Act., VII, 51.

pagnera tous nos pas et nous conduira à l'heureux terme où ils nous ont précédés.

TRAIT HISTORIQUE

Exemples de coopération et de résistance à la grâce. — David coopéra à la grâce, lorsqu'à la parole du prophète Nathan, il confessa son péché et fit pénitence.

Les Ninivites coopérèrent à la grâce, lorsqu'à la prédicatien du prophète Jonas, ils firent pénitence sous la cendre et le cilice.

Madeleine, Zachée, et le bon larron sur la croix, coopérèrent à la grâce lorsqu'ils se convertirent.

Ce jeune homme que Jésus-Christ aima, et à qui il dit : Si vous voulez être parfait, vendez ce que vous avez et suivez-moi ; et qui, au lieu de suivre le Sauveur, s'en alla triste, résista à la grâce.

Judas résista à la grâce lorsqu'il promit de livrer Jésus-Christ. Il résista à la grâce lorsqu'il le trahit, et qu'il refusa de demander pardon à ce Dieu de miséricorde qui lui dit : Mon ami, vous trahissez le fils de l'homme pour un baiser ! Il résista surtout à la grâce qui parlait encore à son cœur, lorsqu'il se pendit de désespoir.

Voir un autre discours sur la Grâce actuelle dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XIII, p. 236.

DES PÉCHÉS

DU PÉCHÉ ACTUEL ET DE SA NATURE

Si le juste tombe dans quelque manquement, parce qu'il est homme, il s'en relève aussitôt, parce qu'il est juste. (PROV., XXIV.)

Après avoir terminé l'explication des commandements de Dieu et de l'Église, l'ordre naturel des matières exige que nous parlions du péché qui n'est autre chose que la trangression de la loi de Dieu. C'est ce que nous ferons dans plusieurs instructions consécutives.

Nous parlerons du péché en général et du péché en particulier. Je ne dis rien du péché originel, de celui qui se propage par la génération à tous les enfants d'Adam ; nous l'avons suffisamment expliqué dans le second article du Symbole, où nous avons montré qu'il a donné lieu au mystère de notre rédemption, je parle seulement du péché que l'on appelle actuel ou personnel, parce qu'il est l'effet de la malice et de la volonté de l'homme. Nous verrons ce que c'est que le péché actuel, sa nature ; ses diverses espèces, la différence essentielle qu'il y a entre péché et péché, la règle pour distinguer le péché mortel du péché véniel, et la malice particulière de l'un et de l'autre.

Le péché actuel n'est autre chose qu'une transgression volontaire de la loi de Dieu : *Peccatum est dictum, vel factum, vel concupitum contra legem Dei.* Il faut donc deux choses pour constituer un péché : 1° une désobéissance à la loi de Dieu ; 2° une désobéissance volontaire.

Remarquez, cependant, que par loi de Dieu on n'entend pas seulement le Décalogue, je veux dire la loi que Dieu a donnée aux hommes par lui-même ; mais encore toutes celles qu'il nous donne

par le moyen de ceux qui sont revêtus de son autorité, comme sont tous nos supérieurs civils et ecclésiastiques. On viole la loi de Dieu chaque fois que l'on enfreint la loi d'une autorité légitimement établie. Il n'y a donc pas de péché qui ne soit une transgression directe ou indirecte de la loi divine.

Vous savez aussi que la loi de Dieu règle notre cœur, notre langue et nos œuvres, soit celles que nous devons faire, soit celles que nous devons omettre. On peut donc enfreindre la loi de Dieu en quatre manières : par pensée, par parole, par action et par omission.

Les péchés de pensée sont ceux qui se consomment dans notre intérieur, soit par le moyen de l'intelligence, comme les doutes en matière de foi, les soupçons, les jugements téméraires, les mauvais desseins et les projets criminels ; soit par le moyen de la volonté, comme les jalousies, les haines, les aversions, les complaisances et les désirs criminels.

Les péchés de parole sont toutes les fautes qui se commettent par la langue, les blasphèmes, les parjures, les imprécations, les médisances, les calomnies, les discours contre la religion, la charité, la modestie et la pureté.

Les péchés d'action sont toutes les actions défendues, tels que les vols, les homicides, les adultères, les vengeances, etc., et non seulement les actions que nous faisons nous-mêmes, mais aussi celles que nous faisons faire aux autres, de quelque manière que ce soit : par voie de séduction, de conseil ou de commandement ; ou bien encore celles que nous n'empêchons pas lorsque nous y sommes obligés ; car, dans ce cas, les actions des autres deviennent réellement nôtres, et nous en prenons la responsabilité, comme si nous les avions faites nous-mêmes.

Enfin les péchés d'omission consistent à omettre les obligations qui vous sont imposées, ou par vos devoirs généraux de chrétien, ou par les devoirs particuliers de votre état.

Chaque fois que vos pensées, vos paroles, vos actions et vos omissions sont en epposition avec la loi de Dieu, elles sont peccamineuses par elles-mêmes et de leur nature.

Mais pour que ces actes deviennent réellement un péché pour nous il ne suffit pas qu'ils soient par eux-mêmes contraires à la loi de Dieu : il faut, de plus, qu'ils soient libres, c'est-à-dire qu'ils proviennent du libre choix de notre volonté, d'un vrai abus de notre libre arbitre. Car, comme une bonne action qui n'est pas libre ne peut être méritoire, de même une mauvaise action qui n'est pas libre ne saurait être un péché. En effet, la malice du péché consiste essentiellement à préférer notre volonté et nos passions à la volonté de Dieu. Or cette préférence suppose nécessairement un choix, et ce choix suppose nécessairement la liberté. Mais toute action, pour être libre, exige absolument ces deux conditions : la connaissance de la part de l'intellect, et le choix libre de la part de la volonté.

Si la volonté de l'homme n'est pas éclairée dans la pratique par

l'intelligence, elle est entièrement aveugle dans ses déterminations. Il faut donc, en premier lieu, qu'il connaisse la malice de l'acte, je veux dire son opposition avec la loi de Dieu, ou tout au moins il faut qu'il ait pu et dû la connaître. Par défaut de connaissance ne sont pas capables de péché: 1° les enfants qui ne sont pas arrivés à l'âge de raison; 2° tous ceux qui sont dans un état d'imbécillité ou de démence, au moins pendant que dure cet état; 3° ceux qui, ayant l'usage de leur raison, ignorent la loi et par conséquent la malice de l'acte qu'ils font, pourvu cependant que leur ignorance ne soit pas coupable, c'est-à-dire pourvu qu'elle soit invincible, selon les règles que nous avons établies ailleurs. On n'est donc pas exempt de péché si on transgresse la loi pour avoir négligé de l'apprendre, et à plus forte raison si cette ignorance est complètement volontaire; car, dans ce cas, c'est s'aveugler à dessein, c'est fermer tout exprès les yeux pour ne pas voir: ceci ne peut plus proprement s'appeler ignorance; c'est une pure malice qui, au lieu de diminuer le péché, l'aggrave au contraire.

Outre la connaissance de l'intellect, il faut de plus que la volonté se porte librement au mal qu'elle connaît. Si vous êtes forcé et violenté à faire une mauvaise action, tant que votre volonté n'y consent pas et qu'elle y résiste, il ne peut y avoir de péché, puisque, selon les théologiens, *animum non vis polluit, sed voluntas;* ce n'est pas l'acte extérieur qui souille l'âme, puisqu'il peut être forcé, mais c'est l'acte intérieur de la volonté qui est toujours libre dans son choix. Il faut en dire autant des premiers mouvements, des mouvements indélibérés des passions, qui sont excités en nous sans la participation de notre volonté, et qui préviennent la réflexion, soit dans l'appétit irascible, soit dans l'appétit concupiscible.

Au contraire, ni la faiblesse de la nature qui nous porte sans cesse au mal, ni la violence des tentations, ni la crainte d'un mal qui nous menace, quelque grave qu'il soit, ni enfin la force de nos mauvaises habitudes ne nous ôtent la liberté requise pour pécher. Toutes ces causes portent bien au péché, mais elles ne nécessitent pas à le cometttre; autrement il faudrait rayer du nombre des péchés tout ce qui est produit par ces causes. C'est donc en vain que vous alléguez de pareilles excuses dans vos confessions.

Vous me dites que vous êtes faibles, c'est très vrai; mais pourquoi ne vous souvenez-vous de votre faiblesse qu'au tribunal de la pénitence? Tout cela n'est bon qu'à vous exposer à manquer de contrition, de sincérité et d'humilité. Ne vaudrait-il pas mieux vous rappeler votre fragilité au milieu du monde? Ce serait le moyen de veiller avec attention sur vos sens, et de fuir avec soin les dangers et les occasions du péché. Si vous croyez que vous êtes faibles, pourquoi vous conduisez-vous comme des gens qui n'ont rien à craindre? Pourquoi au lieu d'éviter, autant que possible, les dangers, les affrontez-vous témérairement en donnant toute liberté à vos yeux, à vos oreilles et à votre langue? Quoi de plus fragile

que le verre? Cependant, si vous en avez soin, il durera autant qu'un diamant.

Vous vous excusez sur la violence des tentations dont vous êtes assailli; mais, quelques fortes et quelques violentes que vous les supposiez, oseriez-vous prétendre qu'elles sont insurmontables? Non certainement: avec les moyens convenables, il n'y a pas de tentation que l'on ne puisse vaincre. Une tentation peut assaillir votre imagination, votre esprit, votre cœur, votre corps même: mais elle ne saurait ébranler votre volonté qui, devant tous ses assauts, peut rester ferme et immobile comme un rocher battu par les vagues. S'il arrive que, dans la pratique, une tentation devienne insurmontable, il faut nous en attribuer la faute à nous-mêmes et à la négligence que nous avons mise à la renvoyer dans le moment où elle était encore faible. Faut-il vous étonner qu'elle nous fasse tomber ensuite, lorsque nous l'avons fortifiée par notre négligence et notre lâcheté? Notre lenteur à la repousser diminue nos forces en même temps qu'elle augmente celles de la tentation. Résistez donc promptement à ses premiers chocs et il vous sera facile de la vaincre.

D'autres fois vous me dites que votre péché n'a pas été volontaire, parce que vous ne l'avez commis que pour vous préserver d'un mal grave qui vous menaçait; mais cette excuse n'est pas recevable non plus. La crainte d'un mal grave peut bien vous dispenser de l'observation des lois ecclésiastiques, qui n'obligent plus lorsque, pour les observer, on est obligé de supporter des préjudices graves; par exemple, de l'obligation d'entendre la messe un jour de fête, du jeûne et de l'abstinence; mais cette raison ne vous dispense pas de l'accomplissement des préceptes divins proprement dits ou de la loi naturelle. Ainsi vous ne pourriez vous parjurer, blasphémer, mentir, commettre un adultère par la crainte des supplices ou de la mort. Une pareille crainte n'empêche pas que vous ne fassiez librement ce que vous ne devez jamais faire, puisqu'il est question d'une chose intrinsèquement mauvaise. Votre péché ne sera sans doute pas aussi grave que si vous l'aviez commis de sang-froid; mais la crainte ne l'ôte pas entièrement.

Une autre excuse enfin qu'allèguent les pécheurs d'habitude, c'est la force et la violence de l'habitude qu'ils ont contractée et qui les fait tomber malgré eux. Quoique l'habitude, selon le langage des saints Pères, soit une seconde nature et qu'elle porte au mal comme par une nécessité morale, généralement parlant elle n'excuse cependant pas de péché. Mais ici je dois m'expliquer davantage.

Il faut bien distinguer entre habitude et habitude: il y en a qui entraînent violemment au péché, mais qui laissent cependant le temps de la réflexion; de sorte que celui qui pèche par suite de cette habitude s'aperçoit qu'il fait mal, et malgré cela se détermine volontairement à commettre le péché. Telles sont en général les habitudes qui ont pour matière des actions. Une œuvre criminelle,

quelle qu'elle soit, n'est l'affaire ni d'un moment, ni d'un premier mouvement indélibéré. Si vous la faites, il y a toujours assez de connaissance et de liberté pour qu'elle soit coupable.

Mais il y a d'autres habitudes qui portent à des fautes qui, par leur nature, n'exigent qu'un instant, comme les délectations et les complaisances intérieures, de quelque espèce qu'elles soient, même les péchés de la langue; il est en effet si facile à ceux qui en ont l'habitude, de laisser échapper des jurements, des blasphèmes et des imprécations! Les péchés qui sont l'effet de pareilles habitudes sont quelquefois accompagnées de connaissance, de réflexion et d'advertance suffisantes et alors sont plus ou moins coupables. D'autres fois ils échappent involontairement et par surprise; et alors que faut-il en penser? S'ils ne sont pas volontaires en eux-mêmes, ils peuvent l'être dans leur cause. Je m'explique.

Si, vous étant convertis, et ayant résolu efficacement de vous corriger, vous prenez les moyens nécessaires pour détruire votre mauvaise habitude, les actes qui en sont la suite, j'entends toujours parler des surprises, pourront être en tout ou en partie involontaires et non coupables.

Mais si, sachant que vous avez une mauvaise habitude, vous ne la détestez pas, vous ne prenez aucun moyen, vous ne faites aucun effort pour la détruire, dans ce cas, les actes que cette habitude vous fait faire sont réellement des péchés, parce que s'ils ne sont pas volontaires directement et en eux-mêmes, ils le sont indirectement et dans leur cause, je veux dire dans l'habitude que vous avez contractée et que vous conservez volontairement. Votre consentement est suffisamment renfermé dans l'omission volontaire et coupable des moyens nécessaires pour vous délivrer de cette habitude vicieuse. Voilà une doctrine sûre et incontestable qui anéantit les prétextes et les excuses par lesquels les pécheurs d'habitude cherchent à justifier leurs rechutes.

Telles sont les règles générales d'après lesquelles vous pourrez juger si votre acte renferme une liberté suffisante pour pécher, et voir, par conséquent, la malice plus ou moins grave de vos fautes. Il y a des péchés de pure malice, qui se commettent avec pleine connaissance et délibération et qui, par conséquent, sont parfaitement volontaires; il y a aussi, selon les saintes Écritures, des péchés d'ignorance, de fragilité, de surprise, d'habitude, et qui cependant sont de véritables péchés, parce qu'ils renferment assez d'advertance et de délibération. Ceux-ci sont plus ou moins graves, selon les choses qui en sont la matière, et selon que le consentement est plus ou moins parfait, comme nous le verrons plus clairement en expliquant la distinction du péché mortel d'avec le péché véniel.

En attendant, comprenons bien, pour fruit de cette instruction, combien il est nécessaire de demander sans cesse à Dieu la double grâce de ses lumières et de son secours: de ses lumières pour éclairer notre intelligence, et de son secours pour fortifier notre volonté.

Lumières en premier lieu, pour bien connaître la loi de Dieu et nos obligations, afin de nous préserver des péchés d'ignorance ; car il est bien rare que l'ignorance soit une véritable excuse. Disons-lui donc chaque jour avec le saint roi David : *Da mihi intellectum ut discam mandata tua. — Doce me justificationes tuas*[1]. Mais pour que cette prière soit sincère de notre part, appliquons-nous bien de notre côté à prendre les moyens de nous instruire de ses divines lois par la lecture, par l'assistance aux catéchismes et aux instructions, enfin en consultant les sages directeurs qu'il nous a donnés pour guides.

Secours, en second lieu, pour bien accomplir sa sainte loi et pour nous préserver du péché auquel nous portent et notre faiblesse naturelle, et la violence des tentations, et l'ardeur des passions, et la force de nos mauvaises habitudes. Répétons-lui donc chaque jour avec le même psalmiste : *Deus, in adjutorium meum intende : Domine, ad adjuvandum me festina. — Exurge, Christe, adjuva nos*[2]. Mais appliquons-nous surtout à nous tenir toujours en garde contre nos ennemis par la mortification sévère de nos sens et surtout par la fuite soigneuse des dangers, des occasions et de tout ce qui porte au péché.

Avec ces précautions, ni l'ignorance, ni la faiblesse ne pourront nous faire transgresser la loi de Dieu. C'est par la pratique de ces moyens que tant de personnes se tiennent exemptes de péché, quoiqu'elles soient, par elles-mêmes, sujettes aux mêmes misères et aux mêmes faiblesses que nous. Ils produiront donc infailliblement pour nous les mêmes effets, si nous sommes aussi fidèles qu'elles à le mettre en pratique.

TRAIT HISTORIQUE

Sage réponse d'une personne à qui on proposait de pécher. — J'ai en Dieu un maître si grand, si bon, si libéral, qui ne m'a jamais fait que du bien, de qui j'attends une vie, une gloire, une félicité éternelles ; et vous voulez que je lui désobéisse, que je l'offense, que je l'abandonne, que je l'outrage, que je me déclare son ennemi, que je consente à encourir son indignation, sa colère, ses vengeances !

DE LA DIFFÉRENCE SPÉCIFIQUE DES PÉCHÉS

Après avoir examiré la nature du péché, voyons maintenant la différence spécifique qui existe entre les diverses sortes de péchés.

Tous les péchés actuels ne sont pas également graves ; on appelle les uns mortels et les autres véniels.

Le péché mortel est une grave transgression de la loi de Dieu ; on l'appelle mortel, parce qu'il donne la mort à l'âme, en la dépouillant de la grâce sanctifiante qui est sa véritable vie. Le péché véniel est une transgression légère de la loi de Dieu, et on l'appelle véniel parce qu'il ne fait pas perdre la grâce sanctifiante et qu'on en obtient

1. Ps. CXVIII, 12 et 26. — 2. Ps. LXIX, 2.

facilement le pardon, même hors du sacrement de pénitence. Cette distinction est fondée sur l'Écriture, qui met une différence entre les pécheurs et les justes, et qui cependant ajoute que nul homme n'est exempt de péché : *Non est homo qui non peccet. — Septies cadet justus*[1]; il faut donc reconnaître qu'il y a des péchés qui ne sont pas incompatibles avec la grâce et la justice.

Nous verrons plus tard quelle est la malice spéciale de l'un et de l'autre ; pour aujourd'hui, nous nous contenterons d'examiner comment on peut distinguer le péché mortel du péché véniel : matière qui est de la dernière importance, puisque chacun a besoin de savoir en quel état il est devant Dieu; s'il est son ami ou son ennemi, et comment il doit se conduire dans l'accusation sacramentelle qui est d'obligation pour toutes les fautes graves.

Je commence d'abord à faire remarquer qu'il n'est pas toujours bien facile de les distinguer l'un de l'autre. Il y a des péchés dont la grièveté ou la légèreté saute aux yeux de tout le monde; par exemple, les paroles inutiles, les mensonges joyeux, les distractions volontaires dans la prière, les impatiences, les curiosités inutiles, etc., sont évidemment des fautes légères, chacun le voit; comme aussi chacun reconnaît que le blasphème, le parjure, le sacrilège, l'homicide, l'adultère, l'ivrognerie, sont des fautes mortelles. Mais il y a beaucoup d'autres péchés dont il est très difficile, dans la pratique, de déterminer la grièveté, parce qu'il est très difficile de fixer les limites qui séparent le péché mortel du péché véniel. Qui pourrait, en effet, calculer jusqu'à quel point précis va la malice de tant de transgressions incertaines et douteuses, en matière de haine, d'envie, de médisance, d'amour-propre, d'orgueil, de vanité, de négligence dans l'accomplissement de ses devoirs d'état, etc.? S. Augustin, parlant sur ce sujet, dit qu'il est très difficile de le juger et très dangereux de le décider : *Difficillimum invenire, periculosissimum definire.*

Cependant les théologiens donnent différentes règles pour distinguer le péché véniel du péché mortel; nous allons donc vous les exposer; mais nous verrons en même temps leur insuffisance, et de cette insuffisance nous tirerons quelques conclusions pratiques très importantes pour notre conduite.

Première règle générale : la grièveté du péché dépend de deux choses : de la matière et du consentement de la volonté. Si le consentement de la volonté est parfait et qu'en même temps la matière ou la transgression soit grave, le péché sera mortel; s'il manque l'une de ces conditions, le péché ne sera que véniel. Je suppose que vous connaissiez clairement et que vous réfléchissiez, ou tout au moins que vous deviez et puissiez réfléchir que votre action est mauvaise et défendue, et que néanmoins vous consentiez à le faire, alors votre consentement est plein et entier. Si, au contraire, vous ne connaissez ou ne pouvez connaître qu'imparfaitement

1. Prov., XXIV, 16.

la malice de votre action, comme il arrive dans un demi-sommeil, dans un premier mouvement de passion violente qui ne laisse pas lieu à une pleine réflexion, alors il n'y a qu'un demi-consentement, un consentement imparfait.

De même pour la matière : elle est grave lorsqu'aux yeux de la raison elle offre une notable difformité, lorsqu'elle renferme une grave injure à Dieu ou au prochain, lorsque Dieu la défend sous peine de damnation. Dans les autres cas, elle ne sera que légère.

D'où il suit qu'une faute mortelle de sa nature peut devenir vénielle : seconde règle qui est une conséquence de la première.

Or elle peut devenir vénielle, premièrement à raison de la légèreté de la matière, quand il s'agit de fautes qui admettent cette légèreté. Ainsi le vol est de sa nature une faute grave ; mais si la matière est légère, le péché ne sera que véniel. La médisance est aussi mortelle de sa nature ; mais elle ne sera que vénielle si le défaut que vous découvrez n'est que léger. Il faut raisonner de même sur une foule d'autres préceptes.

J'ai dit : quand il s'agit de fautes qui peuvent admettre légèreté de matière, car il y en a qui n'en admettent point et qui, du côté de la matière, sont toujours graves, soit parce qu'elles renferment toujours une grave injure à Dieu ou au prochain, soit parce qu'elles portent toujours inséparablement avec elles le danger de faute grave. Tels sont le parjure, le blasphème, les doutes contre la foi. Car c'est toujours faire un outrage grave à Dieu que de le prendre à témoin d'un mensonge, même léger, de l'insulter par des paroles injurieuses ou de mettre en doute sa véracité dans les choses révélées. Telles sont aussi, par rapport au danger, toutes les actions impures, parce que le feu impur est si violent et si prompt, qu'il suffit d'une étincelle pour allumer un grand incendie. Le moindre acte en ce genre, soit intérieur, soit extérieur, est donc toujours grave, pourvu qu'il soit volontaire et délibéré.

Et c'est la seconde raison qui rend vénielle une faute mortelle de sa nature, je veux dire le défaut d'advertance et de délibération suffisante. Quoique la matière soit grave, le péché ne l'est jamais, à moins qu'il n'y ait une advertance suffisante ; car ce qui n'est pas pleinement volontaire ne saurait être grave.

Mais, comme un péché mortel de sa nature peut devenir véniel pour les raisons que je viens de donner, de même une faute vénielle de sa nature peut devenir mortelle, à raison de certaines circonstances qui lui sont étrangères et qui viennent s'y joindre. Ces circonstances sont de plusieurs sortes, comme l'enseignent communément les théologiens. Le péché véniel devient mortel :

1° Par défaut de conscience. La transgression est légère en elle-même ; cependant vous, par erreur à la vérité, mais non pas sans fondement, vous la croyez grave ; si, malgré cette persuasion erronée, vous vous déterminez à la commettre, le péché est grave, parce que votre volonté est gravement peccamineuse. Il faut dire la

même chose de celui qui agit avec le doute pratique de commettre une faute grave.

2° Par un attachement désordonné. La faute est légère, mais vous la commettez avec une telle passion, avec un désir si intense et si déréglé, que vous seriez disposé à la commettre lors même qu'elle serait grave; qui ne voit qu'une telle disposition est gravement peccamineuse?

3° A raison du mépris de la loi ou du supérieur, comme il arrive dans la désobéissance aux ordres de ceux que Dieu a chargés de nous gouverner et auxquels on résiste par orgueil. Peu importe que la chose soit petite en elle-même; le mépris que l'on fait alors de l'autorité est toujours grave. Remarquez bien cette circonstance, jeunes gens qui résistez aux ordres de vos parents, non à raison des difficultés de la chose, ni par légèreté et par faiblesse, mais par esprit d'insubordination, par la mauvaise intention de contrister vos pères et mères et de leur montrer le peu de cas que vous faites de leur personne et de leurs ordres.

4° A raison de l'intention. Considérez le motif qui vous porte à cette faute légère; la fin que vous vous proposez peut être très mauvaise par exemple: un regard, une plaisanterie, un mot pour porter une femme au crime.

5° A raison du mauvais effet, suffisamment prévu, qui peut résulter de votre faute, même légère; comme un préjudice ou un scandale, ou une peine considérables. Par exemple, un badinage, un mensonge léger, si vous prévoyez qu'il causera un ennui grave à votre prochain, à raison de sa susceptibilité, de sa simplicité, ou pour tout autre motif; un rapport imprudent qui, dans certaines circonstances, occasionnera probablement des haines, des rancunes et des désunions; un discours peu réservé en matière de religion, et que les ignorants et les faibles pourraient interpréter en mauvaise part, et qui pourrait les faire chanceler dans la foi: tout cela peut être grave, à raison de l'effet suffisamment prévu. Voyez donc combien de circonstances peuvent influer sur les fautes, même les plus légères, et en changer la nature.

Telles sont les règles assignées par les théologiens pour juger de la grièveté des péchés. Ces règles en théorie sont très justes et très fondées; mais, dites-moi, sont-elles bien sûres en pratique, est-il bien facile au moins d'en faire l'application aux cas particuliers? Non certainement, un peu plus ou un peu moins de matière, un peu plus ou un peu moins d'advertance et de consentement, un peu plus ou un peu moins de malice et de perversité qui s'insinue dans les fautes, même les plus légères, suffisent pour changer un péché véniel en péché mortel ou un péché mortel en péché véniel. Mais comment définir et marquer d'une manière sûre les limites qui les séparent l'un de l'autre, surtout que c'est souvent un point imperceptible? Je le répète avec S. Augustin: *Difficillimum invenire, periculosissimum definire.*

Il y a beaucoup de fautes qui sont vénielles par accident, par légèreté de matière ; mais cette matière ne peut-elle pas s'augmenter insensiblement jusqu'à devenir une faute grave? Une petite aversion que vous ne combattez pas ne peut-elle pas dégénérer en une véritable haine? Une mollesse excessive ne peut-elle pas se convertir en une véritable sensualité? Une médisance ne peut-elle pas se répandre au loin et causer un préjudice grave à la réputation du prochain? L'oisiveté et la négligence de ses devoirs d'état ne peut-elle pas arriver à être grave?

Mais l'obscurité et le danger sont encore bien plus grands quand il est question de ces péchés qui, étant graves de leur nature, ne sont véniels que par manque d'advertance, puisqu'il s'agit ici d'actes internes, momentanés et très courts. Il est très facile, pendant qu'on les commet, d'arriver à une advertance un peu plus parfaite et par conséquent au péché mortel. Par exemple, certains transports de colère, certaines imprécations graves, certaines pensées impures, certaines complaisances et certains désirs ou d'impureté, ou de vengeance, restent dans les limites du péché véniel, tant que ces actes ne sont que des actes de surprise qui vous échappent sans une pleine advertance et sans un consentement parfait ; mais un peu plus de lumière qui vous survient, un peu plus de réflexion que vous faites sur leurs malices, suffisent pour que le consentement de la volonté soit pleinement délibéré et que de telles fautes soient graves.

Enfin il y a des fautes qui sont vénielles de leur nature ; mais nous venons de voir combien de circonstances peuvent s'y joindre et en augmenter la malice : la mauvaise disposition, le motif, la fin, les conséquences, etc. Oh! combien qui s'imaginent ne pas dépasser les limites du péché véniel et qui sont déjà dans le péché mortel !

Quelles conséquences devons-nous tirer de cette incertitude où nous sommes? Deux principales. Il faut en conclure :

1° Que nous devons veiller avec la plus grande attention sur notre conduite. L'impossibilité de déterminer avec certitude la malice plus ou moins grande de certains péchés; le peu de distance qu'il y a entre le péché véniel et le péché mortel, et par conséquent la facilité de passer, sans s'en apercevoir, de l'un à l'autre, doivent être pour nous un motif d'être bien vigilants et bien attentifs, et de rester plutôt en arrière que d'aller trop en avant. Dans un pareil doute, quel parti prendrai-je? Si je tiens à l'amitié de Dieu, à mon âme, à mon salut, je dois préférer prendre le parti le plus sûr et m'abstenir, plutôt que m'exposer à commettre un péché mortel. De même, sachant qu'un instant suffit pour l'advertance de l'intellect et pour le consentement de la volonté en matière grave, je me tiendrai en garde contre toute suggestion mauvaise, afin de ne pas m'y abandonner, et je m'appliquerai à la repousser aussitôt que je m'en apercevrai. Voilà comment il faut se conduire.

Mais malheureusement la plupart des chrétiens tiennent une

conduite toute différente. Il leur suffit de ne pas apercevoir clairement la grièveté d'une faute pour se déterminer à la commettre : or combien il est facile qu'on ne la voie pas lorsqu'on est dominé par quelque passion, quelque désir ou quelque attachement qui aveugle et qui fait perdre l'intelligence ! Oh ! cela, se dit-on à soi-même, ne sera pas une faute grave ; cela ne peut être un grand mal ; faisons le donc. De là cette négligence, cette apathie, cette lenteur à repousser certaines pensées, certaines imaginations, que l'on peut à peine distinguer d'un véritable consentement ; sur lesquelles on cherche à se tranquilliser en se disant à soi-même : Oh ! je puis bien aller jusque-là sans me rendre gravement coupable. Sans faire ressortir ici l'absurdité d'un pareil langage, qui d'ailleurs se trahit de tant de côtés et dont j'aurai occasion de parler en vous exposant la malice des péchés véniels volontaires et délibérés, je me contenterai de vous faire remarquer que, par cette conduite, vous préférez dans la pratique le danger à la certitude, contre toutes les règles de la prudence chrétienne.

Mais, dites-moi, agissez-vous ainsi quand il est question de vos intérêts temporels ? Le doute seul d'essuyer quelque préjudice notable ne vous suffit-il pas alors pour vous tenir sur vos gardes et vous faire reculer ? Ce n'est donc que pour votre âme et pour des préjudices infiniment plus grands, que vous êtes si imprudent et que vous affrontez si témérairement les dangers !

Le Saint Esprit appelle votre conduite une folie, en comparaison de la conduite si sage et si prudente des vrais chrétiens : *Sapiens timet et declinat a malo ; stultus transilit et confidit* [1]. Le chrétien qui craint d'encourir l'intimité de perdre son âme réfléchit sérieusement ; il pèse et examine tout, il marche avec une pieuse réserve pour ne pas faire des chutes graves ; et s'il se prémunit contre les fautes légères, il s'effraie et s'épouvante encore plus du péché mortel : *Sapiens timet et declinat a malo*. Mais il n'en est pas ainsi du chrétien insensé : toujours porté à se faire illusion et à se tranquilliser dans sa tiédeur, il marche au hasard et à l'aventure, et même, dans les situations les plus dangereuses, il va en avant, avec une entière confiance, comme s'il marchait sur une route sûre : *Stultus transilit et confidit*.

Voilà pourquoi l'état de votre conscience est toujours douteux et équivoque ; voilà pourquoi vous ne voyez jamais clair dans votre intérieur : voilà enfin pourquoi en vous tout est plein de nuages, de confusion et d'obscurité. Cherchez-en la cause dans ce système de relâchement et dans cette voie large que vous vous êtes créés pour tout ce qui regarde votre conscience. Sans la fuite soigneuse des moindres fautes, on n'arrive jamais à la fuite des fautes graves, et on n'obtient jamais le consolant témoignage d'une bonne conscience.

2° Une seconde conclusion qui regarde la validité de vos confessions, c'est que vous devez mettre une grande application dans

1. Prov., XIV, 16.

l'examen de vos fautes et une grande exactitude dans leur accusation. On dit communément que les péchés véniels ne sont pas matière nécessaire du sacrement de pénitence ; cela est parfaitement vrai, mais il faut l'entendre des péchés qui sont certainement véniels, et non pas de ceux dont on a sujet de douter s'ils ne sont point mortels ; parce qu'alors ils deviennent matière nécessaire, comme les péchés mortels même douteux.

Or nous avons vu combien il est difficile de fixer et de distinguer les limites qui séparent le péché véniel du péché mortel. On est donc très exposé à prendre pour véniel ce qui est réellement mortel, et on y est d'autant plus exposé qu'on a moins raison de le croire ; car les âmes pieuses et timorées voient des fautes là où il n'y en a point, tandis que les chrétiens tièdes et relâchés n'en voient point là où il y en a et omettent ainsi, sans autre examen, les péchés graves comme les péchés légers.

Si vous ne voulez pas vous exposer à faire une mauvaise confession, apportez une grande application dans la recherche et dans l'accusation de vos fautes, surtout de celles qui, étant mortelles de leur nature, ne deviennent vénielles que par défaut de matière ou de consentement suffisant ; car l'un et l'autre peuvent s'y rencontrer.

En général, appliquez-vous avec soin, dans l'accusation de vos péchés, à bien expliquer toutes les circonstances qui inspirent plus de remords et qui peuvent mieux en faire ressortir la malice ; présentez à votre confesseur, non pas l'action nue et matérielle que vous avez faite, mais surtout le fond de votre cœur et de vos dispositions, puisque c'est là ce qui vous rend plus ou moins coupable au jugement de Dieu. Sans cette précision, jamais vous ne pourrez être parfaitement tranquille sur vos confessions ; il vous restera toujours des inquiétudes, parce que vous verrez parfaitement que le portrait que vous avez fait de vous-même à votre confesseur ne ressemble en rien à celui que votre conscience vous met devant les yeux.

Retenez donc bien ces deux conséquences que je viens de tirer de la difficulté de bien connaître la malice de nos fautes. Si vous les mettez en pratique, vous aurez tiré de très grands fruits de cette instruction.

TRAIT HISTORIQUE

Belles paroles de la reine Blanche à S. Louis. — Louis IX avait à peine douze ans, lorsque son père mourut. Il fut élevé sous la tutelle de sa mère, Blanche de Castille, qui gouverna le royaume de France en qualité de régente. Cette vertueuse princesse inspira de bonne heure à son auguste fils l'amour de la vertu et de la piété. Elle lui repétait souvent ces paroles si dignes d'une mère chrétienne : « Vous savez, mon fils, combien je vous aime ; cependant je serais moins affligée de vous voir mourir, que de vous voir tomber dans un seul péché mortel. » Ce grand prince avait tellement gravé ces paroles dans son esprit, que dans l'instruction qu'il laissa, comme par testament, à Philippe, son fils aîné, il lui recommanda surtout d'éviter le péché : « Mon fils, lui disait-il, gardez-vous bien d'offenser Dieu, quand vous devriez souffrir les tourments du monde les plus affreux. »

DU PÉCHÉ MORTEL PAR RAPPORT A DIEU

Je vous ai déjà expliqué ce que c'est que le péché actuel, et je vous ai prouvé que tous les péchés ne sont pas également graves; de là nous avons divisé le péché en mortel et en véniel, et nous avons donné quelques règles pour les distinguer l'un de l'autre.

Aujourd'hui, je me propose de vous montrer la malice de ces deux sortes de péchés, afin que vous en ayez une juste idée, que vous en conceviez une salutaire horreur, et que vous soyez attentifs à les éviter tous, grands et petits. Je n'ai pas l'intention de vous faire des discours et des méditations sur ce sujet, mais simplement de vous exposer les vérités que vous devez savoir comme chrétiens, vérités palpables et évidentes, non seulement pour la foi, mais encore pour la raison, et que cependant on ne comprend et on ne médite jamais assez.

Commençons donc par le péché mortel, ce mal si horrible et si peu craint. Pour nous en former une idée exacte, nous le considérerons sous deux rapports: 1° par rapport à Dieu; 2° par rapport à l'homme; ou autrement, en lui-même et dans ses effets.

Le péché mortel, considéré en lui-même et par rapport à Dieu, est une injure, un mépris fait par une vile créature à la majesté infinie de Dieu; c'est par conséquent un mal infini, puisqu'il y a une distance infinie entre la créature et le Créateur, entre l'homme et Dieu. Appliquez-vous à bien saisir cette proposition et vous connaîtrez autant qu'il est possible la malice du péché.

Je dis, en premier lieu, que le péché est une injure, un mépris. Oui, quand vous consentez à un péché mortel, vous outragez Dieu, vous le méprisez, vous lui faites un affront. Ceci n'est pas une manière de parler, une figure, mais l'exacte vérité. Ces expressions sont de l'Écriture même, où il est dit que le pécheur, quand il viole la loi de Dieu, agit contre Dieu, lui tourne le dos, le repousse, l'abandonne, se révolte contre lui: expressions qui montrent tout le mépris que le pécheur fait de Dieu: *Verbum Dei contempsit. — Contempsistis imperium Dei. — Spreverunt me*[1]. La raison elle-même nous dit encore clairement la même chose. N'est-il pas vrai, en effet, que toutes les fois que nous sommes sur le point de commettre un péché, nous sommes toujours placés entre la loi et la volonté de Dieu, qui nous défend ou nous commande une chose, et le plaisir et la satisfaction que nous trouverons dans la transgression de la loi? Et si nous nous décidons à contenter plutôt notre passion et notre volonté que la souveraine volonté de Dieu, quel nom donnerons-nous à une pareille conduite, si nous ne l'appelons un mépris?

N'allez pas dire, pour vous excuser et vous justifier, que vous n'avez pas, en péchant, l'intention de mépriser Dieu, mais unique-

1. Numer., XX, 31 et alibi passim.

ment de prendre cette satisfaction. Je veux bien supposer cela ; car qui est-ce qui, en péchant, se propose directement l'offense de Dieu? On voudrait même, s'il était possible, exclure du péché cette offense de Dieu. Mais qu'importe? Cela n'empêche pas que vous ne le méprisiez, puisque sachant qu'il défend cette satisfaction, cette vengeance, ce gain, et qu'il a toute autorité sur vous et tout droit d'en être obéi, cependant, vous, avec réflexion, vous vous décidez à transgresser sa loi. Quelle que soit donc votre intention, vous prouvez par votre conduite que vous ne tenez aucun compte de lui; que vous lui préférez ce plaisir, cette vengeance, cet argent; que vous ne vous inquiétez pas du tout de lui obéir ou de lui désobéir; et ce n'est pas là un mépris formel et positif, ce n'est pas là méconnaître ce qu'il est? Vous-même ne regardez-vous pas comme un outrage que vos enfants, votre femme, vos domestiques, désobéissent à vos ordres et vous refusent la soumission et l'obéissance qu'ils vous doivent? Et si ces personnes venaient s'excuser en vous disant qu'elles n'ont pas eu l'intention de vous offenser, mais uniquement de se contenter elles-mêmes, admettriez-vous une pareille excuse?

Comprenez-le donc bien : lorsque vous péchez, vous déshonorez Dieu : *Per prævaricationem legis Deum inhonoras*[1]. Si vous ne le déshonorez pas par votre intention, vous le faites par votre conduite, en suivant votre volonté, en ne tenant aucun compte de lui, et en préférant votre caprice et vos inclinations à sa sainte volonté.

D'après cela, le péché mortel est donc véritablement une offense, un outrage et un mépris de Dieu; de là il est facile de se former une idée de l'énormité du mal. L'outrage est toujours proportionné à la dignité de la personne offensée; mais le péché qui ose s'attaquer à Dieu, insulter la majesté infinie de Dieu, ne devra-t-il pas être considéré comme un mal en quelque sorte infini? Ce mot Dieu est bien vite prononcé; mais comprenez-vous bien ce que c'est que ce Dieu que vous offensez par le péché? Si vous le compreniez bien, jamais vous ne consentiriez à commettre le péché.

Dieu est un être éternel, nécessaire, immuable, indépendant, qui n'a besoin de personne, qui ne manque de rien, qui possède toutes les perfections à un degré infini : infini dans sa durée, il embrasse tous les temps; infini dans son immensité, il remplit tous les espaces, puisque tout est renfermé en lui; infini dans sa puissance, il peut tout et rien ne lui résiste; maître et souverain Seigneur de toute chose, puisque tous les êtres viennent de lui et n'existent que par lui; obéi et craint de toutes les créatures même privées de raison, du ciel, de la terre, du vent et des tempêtes; conséquemment digne par sa grandeur d'un respect infini, et par sa munificence, sa bonté, ses richesses et sa beauté, d'un amour infini, figurez-vous, par la pensée, combien il mérite vos affections et vos hommages; allez, par l'imagination, aussi loin que vous

1. Rom., II, 23.

voudrez ; tout ce que vous pourrez imaginer ne sera rien en comparaison de ce que Dieu est en réalité et de ce qu'il mérite. Tout ce que nous voyons de bonté, de beauté, d'amabilité et d'attraits, dans les créatures, n'est que l'ombre, un rayon de ce qui est dans Dieu à un degré infini.

Et cependant, c'est ce Dieu au-dessus de toute pensée, le meilleur de tous les êtres, le principe de toutes choses, notre créateur et notre conservateur, la source de notre félicité, le bien sans mélange, notre vrai et notre plus grand bien, c'est celui-là même que nous méprisons par le péché. Qui pourra donc jamais en comprendre parfaitement la malice? Il faudrait pour cela comprendre parfaitement Dieu ; la malice du péché est donc aussi incompréhensible pour nous que Dieu même.

Mais cette malice devient bien plus énorme si à l'infinie excellence de Dieu qui est offensé nous ajoutons la bassesse infinie de l'homme qui l'offense. Qu'est-ce, en effet, qu'un homme, même l'homme le plus élevé par le rang, la fortune, les talents, la dignité et la puissance? Qu'est-ce même que le monarque le plus grand et le plus redoutable de l'univers? Ce n'est en réalité que faiblesse, misère, vanité et pur néant : tiré des profondeurs du néant, par la pure bonté de Dieu, possédant une existence toujours précaire et sans cesse dépendante de Dieu, par qui seule il respire ; poussière de quelques jours, qui dans quelques jours rentrera dans la poussière : voilà l'homme.

Et si nous voulons mieux le connaître encore, qu'est-ce que chacun de nous vis-à-vis de tous les hommes qui ont existé, qui existent et existeront? Qui oserait s'estimer en se comparant à l'universalité des êtres? Si nous nous comparons à tant de créatures, nous ne sommes plus qu'un grain de sable perdu dans l'immensité des mers ; personne n'y fait attention, personne ne s'aperçoit de sa présence, personne n'en fait le moindre cas. Or, si nous ne sommes rien vis-à-vis de tant de créatures, que serons-nous donc devant Dieu, en présence de qui tous les êtres sont comme s'ils n'étaient pas, selon l'expression du Psalmiste? *Omnes gentes quasi non sint, sic sunt ante te*. Cette fourmi, ce misérable ver de terre que nous foulons aux pieds, est infiniment plus par rapport à nous que nous ne sommes nous-mêmes par rapport à Dieu ; car entre une fourmi et nous il y a au moins encore quelque proportion, tandis qu'il n'y a en aucune entre nous et Dieu.

Quel excès donc et quel prodige inconcevable de témérité qu'une créature, si vile, si abjecte, que ce méprisant néant oser résister à Dieu, se révolter contre lui, l'offenser, le mépriser!

Ajoutez à cela tant d'autres circonstances extrinsèques au péché même qui aggravent encore à l'infini l'injure et l'affront qu'il fait à Dieu :

1° Circonstance des moyens que l'on emploie pour l'offenser ; ce sont ces dons mêmes, ces membres, cette santé, ces richesses, cet

esprit que nous avons reçus de lui et que nous ne pouvions recevoir d'autre que de lui, le forçant, en quelque sorte, à concourir au péché par ses bienfaits, selon le langage si expressif de l'Esprit Saint : *Servire me fecistis in peccatis vestris*[1].

2° Circonstance du lieu où nous l'offensons ; ce n'est pas hors de sa vue et en secret, mais sous ses yeux mêmes, puisque la foi nous assure qu'il est présent partout et que nul ne peut se soustraire à ses regards ; motif de repentir spécialement médité par le Roi-Prophète, dans ces paroles : *Tibi soli peccavi et malum coram te feci.*

3° Circonstance enfin du vil motif pour lequel on l'offense ; je veux dire pour un modique intérêt, pour un infâme plaisir, pour un caprice, pour un rien, et, selon l'expression d'Ézéchiel, pour une poignée d'orge et un morceau de pain : *Violabant me propter pugillum hordei et fragum panis*[2].

De l'ensemble de ces vérités que je viens de vous exposer simplement et sans artifice, il vous est facile de comprendre quelle est la malice du péché mortel. Ne venez donc plus me dire : Quel mal y a-t-il à satisfaire par un acte ou par une complaisance volontaire une passion de vengeance, d'impureté ou d'avarice que Dieu défend? Quel mal ? Un mal souverain, le plus grand de tous les maux, puisque vous vous révoltez contre Dieu, le souverain et l'unique bien, le bien suprême, par tous les genres d'injure et d'outrage.

C'est une désobéissance, puisque celui qui pèche transgesse la loi de Dieu.

C'est une ingratitude, puisque celui qui pèche rend le mal pour le bien et se sert des bienfaits qu'il a reçus pour outrager son bienfaiteur.

C'est un mépris, puisque celui qui pèche ne tient compte ni des châtiments dont il est menacé, ni des récompenses qui lui sont promises.

C'est une révolte, puisque quiconque pèche se soustrait au domaine de Dieu et refuse de reconnaître son autorité.

C'est une espèce d'apostasie, puisque celui qui pèche préfère la créature au Créateur.

Enfin, le péché est un mal si grand, qu'il fait à Dieu tout le mal qu'il est possible de lui faire ; un mal qui n'enlève à Dieu aucun bien intrinsèque, parce que c'est là une chose impossible, mais si cela était possible, le péché mortel le lui enlèverait. Car quiconque pèche ôte à Dieu, autant qu'il dépend de lui, son être même, son souverain domaine par sa désobéissance, sa majesté par son mépris, et sa puissance par sa révolte. Celui qui pèche voudrait d'une volonté implicite que Dieu ne défendît pas le péché, qu'il ne le vît pas et qu'il ne le punît pas ; il voudrait donc, autant qu'il dépend de lui, lui ôter sa sainteté, sa science et sa justice. En réalité, il ne fait aucun de ces maux à Dieu, parce que Dieu ne

1. Ezech., XIII, 10. — 2. Id.

peut rien perdre de son essence et de ses infinies perfections; mais le péché mortel, par sa nature intrinsèque, tend directement à l'anéantissement de Dieu. Voilà l'abîme infini de malice que renferme en lui-même le péché mortel, par rapport à Dieu qu'il offense et qu'il outrage.

Ainsi, pour que vous en ayez une connaissance suffisante, il n'est pas nécessaire que vous voyez toute la difformité qu'y découvre un savant et un théologien; cette seule réflexion : Dieu me commande cela, et moi je refuse d'obéir; Dieu me défend ceci, et moi je veux le faire; cette seule réflexion, dis-je, ne suffit-elle pas pour faire aux personnes même les plus bornées tout le mal du péché, le désordre monstrueux et inexplicable qu'il renferme, désordre qui consiste essentiellement dans l'opposition de notre volonté avec la volonté formelle et absolue du Maître souverain et tout-puissant du ciel et de la terre? Y a-t-il ignorance capable d'excuser une semblable énormité, une malice aussi palpable et aussi évidente?

De tout cela, concluez ce que vous devez penser de certaines propositions qu'émettent quelquefois certains chrétiens qui voudraient détruire toute idée du mal moral, afin de pouvoir se livrer sans remords à toute l'impétuosité de leurs passions.

Comment, disent-ils, est-il possible que l'homme puisse, par une action, quelle qu'elle soit, offenser Dieu, qui est si fort au-dessus de lui? Si par là ils entendent dire que nos péchés ne peuvent nuire à la félicité intrinsèque de Dieu, ni altérer en rien son éternel bonheur, ils ont raison; mais cela n'empêche pas qu'il y a toujours violation de sa loi, opposition de notre volonté avec la sienne; et c'est ce qui constitue le péché. Les souverains de la terre non plus ne perdent pas leur tranquillité par les transgressions de leurs lois; cependant, ils en sont offensés, ils en sont irrités et ils les vengent.

Mais Dieu ne pouvait-il pas empêcher nos offenses? Non, sans doute, parce que pour cela il faudrait nous ôter la liberté qui nous distingue des bêtes et qui est la source de tout mérite et de tout démérite.

Au moins, reprenez-vous, si Dieu était indifférent sur notre conduite et laissait la vertu sans récompense et le péché sans punition! Oh! cela répugne essentiellement à sa justice, à sa providence et à sa sainteté! Vous-même pourriez-vous être indifférent sur les fautes de vos enfants et de vos inférieurs?

Mais pourquoi nous créer, puisqu'il prévoyait l'abus que nous ferions de notre liberté et par conséquent notre éternelle damnation? — Arrêtez-vous, impies blasphémateurs. Dieu, parce qu'il prévoyait votre méchanceté, qui pour cela ne cesse pas d'être libre et volontaire, devait-il se priver de la gloire extrinsèque qui devait lui revenir de la manifestation de ses divines perfections, par la production de tant d'œuvres excellentes et surtout de l'homme, la plus noble de ses créatures, la seule qui, sur la terre, soit capable de le connaître, de l'aimer et de mériter sa possession par sa fidèle obéissance?

Fallait-il qu'il privât de la bienheureuse immortalité des milliers et des millions de justes qui devaient mériter ce bonheur en faisant de leur liberté un meilleur usage que vous? Quelle folie! Aujourd'hui Dieu vous laisse blasphémer à votre loisir, mais viendra un jour que votre malice sera confondue et que vous serez forcé de rendre justice, louange et gloire au Seigneur.

Je sais bien, Mes très chers Frères, que ces sentiments ne sont pas les vôtres; car, loin d'être des sentiments chrétiens, ce ne sont pas des pensées raisonnables; mais il est bon de vous prémunir contre un pareil langage, car quels sont les propos et les impiétés que vous n'entendiez proférer chaque jour? Pour vous, si je n'ai pas à vous reprocher une pareille infidélité, je dois au moins vous reprocher une révoltante contradiction.

Eh quoi! vous croyez que le péché est un si grand mal, un mal que Dieu hait d'une haine infinie, d'une haine nécessaire, d'une haine implacable, au moins pendant qu'il reste dans votre cœur, d'une haine dont il nous a donné tant et de si terribles preuves dans les anges rebelles et dans nos premiers parents condamnés à tant de peines avec toute leur postérité et surtout à l'infernale prison préparée aux pécheurs, et par-dessus tout dans son divin Fils l'innocence même, attaché à la croix pour l'expier; vous croyez, je le répète, que le péché est un si grand mal, et, malgré cela, vous le craignez si peu, vous le commettez chaque jour comme une chose de rien, et ensuite, après l'avoir commis, vous êtes d'une tranquillité parfaite? Et ce n'est pas là une inconcevable contradiction, une stupidité, une insensibilité prodigieuse? Oui, vous ressemblez à ce malade à l'extrémité qui, ne sentant pas son mal, rit et s'amuse de ce qui le conduit au tombeau.

D'où vient cette conduite, chrétiens? De ce qu'on ne réfléchit jamais à la malice et à la difformité du péché: *Nullus est qui recogitet corde*[1]. Personne ne médite sérieusement cette malice. La plupart croient d'une foi vague qui n'influe en rien sur la conduite, mais ils ne se recueillent jamais pour la méditer attentivement.

Pensons-y donc, chrétiens, pensons-y, afin de nous pénétrer d'une sainte et salutaire crainte du péché. Dans ces moments où nous sommes tentés de le commettre, jetons un regard animé par la réflexion et la foi sur ce Dieu que nous allons offenser, sur son infinie majesté, sur sa grandeur, sa bonté et ses amabilités, sur la reconnaissance infinie que nous lui devons comme à notre créateur, à notre conservateur, à notre père, à notre bienfaiteur et à notre rédempteur, qualités qui exigent de nous les hommages les plus respectueux et les plus tendres: *Cogita Dominum, cogita patrem;* et voyons ensuite si nous aurons l'audace de nous révolter contre lui, de le mépriser, en un mot, de pécher.

Si ces pensées ne sont pas capables de nous retenir, jetons les yeux sur nous-mêmes et sur les maux incalculables que le péché

1. Is., LVII, 1.

fait à notre âme. Comme par le péché nous nous élevons contre Dieu, de même Dieu, à son tour, s'élève contre nous. Révolte de l'homme contre Dieu; réaction de Dieu contre le pécheur; réaction terrible! c'est mon second point; je vous l'expliquerai dans ma prochaine instruction.

TRAIT HISTORIQUE

Horreur que le péché mortel doit inspirer à tout chrétien. — S. Louis ayant demandé au sire de Joinville, son ami, son confident et son historien, lequel il aimerait le mieux, ou d'être lépreux, ou d'avoir commis un péché mortel. « Par ma foi, répondit naïvement le bon sénéchal, j'aimerais bien mieux avoir fait trente péchés mortels que d'être couvert de lèpre. — Mon pauvre Joinville! s'écria avec attendrissement S. Louis, on voit bien que tu ne sais pas ce que c'est que d'offenser Dieu. » Pénétré de ce sentiment jusqu'à sa dernière heure, le prince mit tous ses soins à l'établir solidement dans l'âme de ses enfants; et, dans l'instruction qu'il laissa comme testament à Philippe le Hardi, son fils aîné, il lui recommanda surtout d'éviter le péché. « Mon fils, lui dit-il, gardez-vous bien d'offenser Dieu, lors même que pour éviter le péché vous devriez souffrir tous les tourments du monde. »

Combien ne serait-il pas à désirer que tous les chrétiens fussent bien pénétrés de ces sentiments du saint monarque!

DU PÉCHÉ MORTEL PAR RAPPORT A L'HOMME

Si le péché mortel est un grand mal par rapport à Dieu qu'il offense, à raison de l'injure qu'il lui fait, il est aussi un grand mal par rapport à l'homme qui le commet, à raison des maux incalculables qu'il lui cause. Ce péché nous met en révolte ouverte contre Dieu, et par là il force Dieu à se tourner contre nous comme nous nous tournons contre lui. S'il ne suffit donc pas, pour nous en inspirer une crainte salutaire, de savoir que le péché offense un Dieu infiniment grand, à qui nous sommes redevables à tant de titres, tâchons d'en concevoir au moins de l'horreur pour les funestes effets qu'il produit en nous.

Vous n'ignorez pas les misères innombrables dont notre vie est semée et accablée ici-bas : les maladies, les infirmités, les famines, les guerres, les pestes et la mort même; tous ces maux sont entrés dès le commencement dans le monde avec le péché : *Per unum hominem peccatum, et per peccatum mors* [1]. Mais si au péché originel vous ajoutez le péché actuel, combien le bras de Dieu ne s'appesantira-t-il pas plus fortement sur vous? J'avoue que souvent le Seigneur envoie de grandes afflictions aux âmes justes, pour leur fournir l'occasion d'acquérir plus de mérites et de gloire; mais, ordinairement parlant, les peines de ce monde sont des châtiments de Dieu qui vengent dès cette vie les outrages qu'on lui fait. Le péché, dit l'Écriture, est toujours une source de malheurs : *Propter peccata veniunt adversa*. Les revers, les pertes, les persécutions, les procès, les maladies, les morts tragiques et imprévues ont leur source dans le péché : *Propter peccata veniunt adversa* [2].

1. Rom., V, 12. — 2. Prov., XIV, 34.

C'est donc se tromper grossièrement que de les attribuer à d'autres causes, et d'en accuser tantôt celui-ci et tantôt celui-là. En jugeant ainsi de ces maux, vous ne remontez jamais à la source, et ainsi, ne reconnaissant pas que les coups qui vous frappent partent de la main vengeresse de Dieu, vous ne pensez pas à l'apaiser, vous continuez même à l'offenser et par là vous l'obligez à redoubler ses coups. Élevez donc les yeux vers lui et reconnaissez que toutes les afflictions et tous les malheurs qui tombent sur vous, sur vos maisons et sur vos familles, tout arrive à cause de vos péchés: *Vere quia non est Deus mecum, invenerunt me mala* [1].

J'ai dit aussi: sur vos maisons et sur vos familles, et je l'ai dit à dessein; car le péché est tellement la cause des malheurs, que souvent il est puni non seulement dans le coupable, mais encore dans les innocents. Pour n'en citer qu'un exemple, nous en avons une preuve frappante dans le prophète Jonas, dont la désobéissance faillit devenir fatale à tous ceux qui se trouvaient sur le même vaisseau que lui.

Ayant reçu de Dieu l'ordre d'aller à Ninive prêcher la pénitence, et résistant à l'ordre divin, il s'enfuyait et s'était embarqué sur un navire qui faisait voile pour Tarse. Mais quoi! A l'instant même il s'élève une tempête furieuse, le navire battu par les flots était sur le point d'être englouti. Les marins mettent tout en œuvre pour se soustraire à un naufrage imminent: efforts, prières, vœu, sacrifice des marchandises, rien n'est épargné. Mais, voyant que tout est inutile, que la mer devient toujours plus furieuse et qu'il y a quelque chose qui n'est pas naturel, ils soupçonnent qu'il se trouve parmi eux quelque coupable qui provoque ainsi la colère du ciel. Ils jettent donc le sort et le sort tombe sur Jonas, qui, forcé d'avouer lui-même sa faute, confesse sa résistance à l'ordre de Dieu et reconnaît dans cette résistance la cause de ce désastre: *Propter me tempestas hæc grandis venit* [2]. Jetez-moi donc à la mer, leur dit-il, et la mer s'apaisera. C'est en effet ce qui arriva.

Ce fait parle de lui-même, et l'application en est trop claire pour que je m'arrête à vous la faire remarquer. Combien on verrait cesser de fléaux qui frappent des familles entières, si celui qui est coupable, et peut-être le seul coupable, se déchargeait de ses péchés par une bonne confession!

Mais les maux temporels, quoique plus sensibles, ne sont encore rien en comparaison des maux spirituels que nous attire le péché mortel. On l'appelle mortel, parce qu'il donne la mort à l'âme; mais de quelle manière? L'âme et Dieu, dit S. Augustin, sont deux esprits vivifiants; et comme le corps ne vit que par l'âme, ainsi l'âme ne vit que par Dieu: *Vita corporis anima est, vita animæ Deus.* Séparez l'âme du corps, vous n'avez plus qu'un cadavre sans vie et sans mouvement; de même séparez l'âme de Dieu, ce n'est plus qu'un cadavre sans vie surnaturelle. Or à l'instant même où l'âme

1. Gen., LX. 36. — 2. Jon., I, 12.

donne entrée au péché mortel en elle-même, elle perd totalement la vie qu'elle a en Dieu et qui consiste dans son union avec lui : vie la plus noble, la plus précieuse et la plus importante de toutes ; elle meurt véritablement aux yeux de Dieu : *Anima quæ peccaverit, ipsa morietur.* Et, quoique cette mort ne soit pas visible à nos yeux, combien n'est-elle pas plus terrible que la mort corporelle, qui n'est que la séparation de l'âme et du corps ; tandis que la mort spirituelle est la séparation de l'âme et de Dieu !

De là la perte de tous les biens spirituels. De même que la mort dépouille l'homme de toute beauté et de tout bien, et qu'elle ne lui laisse qu'un affreux dénuement, de même l'âme morte spirituellement reste dépouillée de tout.

Elle est dépouillée de la grâce sanctifiante dont elle était ornée et qui la rendait belle et agréable aux yeux de Dieu, et même sa vraie et vivante image. C'est cette grâce seule qui forme sa beauté et son prix aux yeux de Dieu, aux yeux des anges et des saints du ciel, et non pas l'abondance des richesses, ni la rareté des talents, ni la beauté du visage. Une personne serait-elle couverte de haillons, misérable, difforme et contrefaite, si elle possède la grâce sanctifiante, elle est un spectacle d'admiration et un objet d'amour pour Dieu et pour toute la cour céleste. Tel est le prix et l'excellence de cette grâce, que si l'âme vient à la perdre par le péché, elle devient si affreuse, si abominable et si horrible aux yeux de Dieu, qu'au dire de S. Bernard, elle est plus hideuse et plus dégoûtante que ne l'est pour nous un chien mort et en putréfaction : *Tolerabilius fœtet hominibus canis putridus, quam anima peccatrix Deo.*

Avec la grâce sanctifiante, l'âme perd tous les privilèges et toutes les prérogatives qui l'accompagnent et qui élèvent cette âme à un ordre surnaturel et divin ; je veux dire l'amitié de Dieu, la qualité d'enfant de Dieu, et les droits qu'elle avait à la possession du ciel.

Conséquemment, elle perd aussi tous les mérites qu'elle avait acquis en état de grâce ; mérites qui sont ses vraies richesses et ses vrais biens. Oui, un seul péché mortel suffit pour dépouiller l'âme de tous les mérites acquis dans le cours de la plus longue vie ; toutes les souffrances des martyrs, tous les travaux des apôtres, toutes les austérités des anachorètes : par un seul péché mortel, tout est perdu : *Si averterit se justus a justitia sua, omnes justitiæ ejus quas fecerat, non recordabuntur* [1]. Or, chrétiens, est-ce là une perte légère ? Représentez-vous un marchand qui, après de nombreux voyages et d'incroyables fatigues, est parvenu à réaliser une immense fortune dans les pays étrangers, et qui rentre dans sa patrie avec son vaisseau chargé de ses trésors ; mais au moment où il va entrer dans le port, son vaisseau est saisi tout à coup par une violente tempête qui l'engloutit avec toute sa fortune. Quel spectacle désolant ! passer tout d'un coup du comble de la fortune à la plus extrême indigence, tout perdre en un instant ! Tel est le sort du

1. Ezech., XVIII, 24, 26.

pécheur. Si, après une vie pleine et abondante en mérites, vous avez le malheur de consentir à un seul péché mortel, ne serait-ce même qu'à un péché de pensée, cette seule faute détruit et anéantit tous vos mérites passés : *Omnes justitiæ ejus quas fecerat non recordabuntur.* Vous pourrez bien les recouvrer, si vous avez le bonheur de recouvrer la grâce sanctifiante ; mais jusque-là ils sont perdus pour vous, et si vous venez à mourir dans cet état, ils sont perdus pour toujours.

Mais ce n'est pas tout : le péché ne vous ôte pas seulement vos mérites passés, mais il vous met encore dans l'impossibilité d'en acquérir de nouveaux, tant que vous restez dans cet état. De même qu'un corps mort est incapable d'agir, de même l'âme morte par le péché mortel ne peut plus produire aucun fruit méritoire pour la vie éternelle, qui est une vie de gloire. Vous feriez donc les œuvres les plus grandes, les actions les plus héroïques, les plus vertueuses et les plus saintes, tout serait mort, stérile et sans mérite pour le ciel, puisque Dieu ne peut rien agréer de son ennemi.

J'ai dit cependant : pour le ciel, et remarquez bien cette expression : car je ne veux pas dire qu'elles soient inutiles pour ce monde. Non sans doute : au contraire, elles peuvent vous aider à remplir vos devoirs et par conséquent à vous préserver de nouveaux péchés; elles peuvent contribuer à conserver les bonnes habitudes que vous avez ; vous obtenir des biens temporels, et, ce qui est plus important, vous mériter la grâce de votre conversion et de votre retour à Dieu : vous auriez donc bien tort de conclure qu'il faut les laisser. Mais pour vous mériter le moindre degré de gloire et la plus petite récompense dans le ciel, ces bonnes œuvres en sont et en seront à jamais incapables, parce qu'elles sont radicalement mortes. Lors même que vous vous convertiriez et que vous iriez au ciel, elles ne seraient jamais du nombre de celles que Dieu couronne dans la gloire.

Telle est la misère extrême et le dénûment absolu auxquels le péché mortel réduit l'âme devant Dieu ; il la prive de la vie qu'elle avait en lui et qui était le fondement de toute sa beauté, de sa grandeur, de ses richesses, de ses mérites et la source de son bonheur éternel : mort qui nous ferait horreur, si nous pouvions la voir avec les yeux du corps, telle que Dieu et les anges la voient. Mais si nous ne pouvons la voir avec les yeux du corps, la foi doit venir à notre secours et nous montrer l'horrible changement qu'elle opère en nous. Le péché mortel, à la vérité, n'opère en vous aucun changement extérieur, et, après l'avoir commis, vous êtez aussi robuste, aussi riche et aussi heureux qu'auparavant ; mais n'allez pas pour cela dire avec cet impie de l'Ecclésiaste : *Peccavi et quid mihi accidit triste*[1] ? Car si vous considérez tant de biens spirituels dont vous avez été dépouillé par le péché, et qui sont les seuls biens vraiment estimables, vous reconnaîtrez bien vite que vous êtes châtié d'une

1. Eccle., V, 4.

manière terrible, puisqu'en un seul instant vous avez perdu la grâce sanctifiante qui vous rendait l'ami de Dieu, et que vous êtes devenu son ennemi; vous avez perdu la qualité d'enfant de Dieu et, avec elle, tous vos droits au ciel; vous avez perdu tous les mérites que vous aviez acquis pour l'autre vie et la capacité d'en acquérir de nouveaux; vous avez perdu la paix et le calme de la conscience, si le péché produit quelques remords en vous; et, s'il n'en produit point, vous avez perdu le sentiment, la raison et la foi, et vous êtes devenu semblable aux bêtes. Et vous direz après cela : *Quid mihi accidit triste?* Votre erreur vient de ce que vous ne regardez comme des maux que ceux qui sont sensibles, qui nuisent à votre fortune, à votre honneur, à votre santé et à votre vie; mais les maux spirituels, parce qu'ils sont invisibles, ne font aucune impression sur vous, quoiqu'ils soient bien autrement funestes. Cela veut dire que vous ne voyez qu'avec les yeux de la chair, et que vous ne voyez rien avec les yeux de la foi. Mais s'il vous reste un peu de foi, lors même que le péché ne produirait pas d'autres maux pour vous que ceux que je viens d'exposer, ne sont-ils pas déjà par eux-mêmes de très grands maux, des maux infinis et incalculables, et les seuls qui méritent véritablement ce nom?

Et cependant je ne vous ai pas encore parlé du dernier et du plus terrible effet du péché mortel, qui consiste à vous rendre digne de l'enfer et à vous exposer au danger d'y être précipité. C'est la conséquence évidente de tout ce que je viens de dire. Car, si ce mal vous éloigne de Dieu, vous sépare de Dieu, vous prive de sa grâce, vous rend ennemi de Dieu et abominable à ses yeux, il s'ensuit qu'il vous rend aussi esclave du démon et que vous n'aurez d'autre héritage que celui du démon même, c'est-à-dire la damnation éternelle. Mais quel malheur! malheur immense, irréparable! pour bien le comprendre, il faudrait connaître ce que c'est que le royaume de gloire que l'on perd, et l'abîme de maux que l'on mérite, et tout cela non pas pour dix ans, ni pour cent, ni pour mille, mais pour toute l'éternité. Or, comme il n'est pas possible de comprendre cela, ainsi il est impossible de comprendre l'immensité de ce malheur.

Peut-être cette peine éternelle ne vous épouvante pas beaucoup, parce que vous ne voyez pas toujours que le péché en soit immédiatement suivi; or réfléchissez, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, au danger évident d'y être précipité. En effet, vous ne pouvez vous y soustraire que par une véritable et sincère conversion; mais pour une telle conversion vous avez besoin du temps et de la grâce. Or ce temps et cette grâce, nul ne peut vous les donner excepté Dieu, dont vous êtes maintenant l'ennemi. Voyez donc le danger effrayant auquel vous expose le péché. Qui sait si Dieu ne vous frappera pas dans sa colère et ne vous fermera pas, comme à tant d'autres, toute voie au repentir?

Pour comprendre votre position, rappelez-vous le prophète

Habacuc, alors que l'Ange, le tenant par les cheveux, le transporte de l'extrémité de la Judée sur les confins de Babylone. C'était un saint prophète, un homme cher à l'ange qui le portait; mais supposons, pour un moment, qu'il eût été son ennemi, ô Dieu! quelle aurait été sa frayeur et son épouvante en se voyant suspendu au milieu des airs par la main de son ennemi! Malheur à lui si l'ange l'avait lâché un seul instant! Faible image de votre état, à vous qui vous trouvez en péché mortel. Vous êtes entre les mains d'un Dieu ennemi qui vous tient par un faible fil, le fil de votre vie; si on vient à couper ce fil, vous voilà perdu sans ressource. Combien en ont fait avant vous la fatale expérience!

En un mot, si votre damnation n'est pas encore consommée, elle peut l'être d'un instant à l'autre; et le péché, selon l'Écriture, est l'éperon dont la mort se sert pour en hâter l'arrêt et mettre le sceau à votre malheur: *Stimulus mortis peccatum est. — Anni peccatorum breviabuntur*[1]. Cette pensée devrait nous faire trembler et suffire seule pour nous jeter dans le désespoir, si nous n'étions encouragés par la pensée de la miséricorde divine qui nous supporte, nous attend et nous appelle; pensée qui doit nous exciter au repentir, et non pas nous porter à persévérer dans le péché et à y retomber; car ce serait alors un abus révoltant qui ne manquerait pas d'attirer sur nous les vengeances de Dieu.

Voilà donc les affreux effets du péché mortel, ainsi appelé à cause de la triple mort qu'il produit: mort temporelle, par les misères de cette vie et par le dernier instant qui doit mettre fin à notre existence ici-bas, instant qui est souvent hâté par le péché; mort spirituelle, par la séparation de Dieu, par la perte de la grâce sanctifiante et de tous les biens qui y sont attachés; enfin mort éternelle, par la damnation qu'il nous mérite et à laquelle il nous tient exposés tant que nous n'en sortons pas. Ceci vous fera comprendre combien il est vrai que le péché est tout à la fois le souverain mal de Dieu et le souverain mal de l'homme, et combien par conséquent est vraie cette sentence du Saint Esprit, quand il dit que celui qui pèche non seulement ne s'aime pas, mais qu'il se hait mortellement lui-même: *Qui diligit iniquitatem, odit animam suam*[2].

Que devons-nous conclure de cette instruction? J'en renferme tout le fruit dans deux conséquences.

La première, c'est que nous devons concevoir une souveraine horreur du péché, même à cause des maux effrayants qu'il nous cause, et par conséquent l'éviter avec le plus grand soin. Le Saint Esprit nous avertit de le fuir avec autant d'horreur que nous fuirions un serpent, un aspic venimeux: *Quasi a facie colubri fuge peccata*[3]. Lorsque, vous promenant par la campagne, vous vous apercevez que vous allez mettre le pied sur un serpent, oh! comme vous vous arrêtez et comme vous reculez d'horreur! Pourquoi? parce que s'il vient à vous mordre, sa morsure peut être mortelle. Mais

1. Prov., X, 27. — 2. Ps. X, 6. — 3. Eccli., XXI, 2.

quelle comparaison y a-t-il entre la mort du corps et celle de l'âme? entre la perte d'une vie caduque et passagère, et la perte d'une vie éternelle et sans fin? La raison exige donc que vous évitiez avec le même soin le péché mortel et toute occasion, tout danger de péché mortel.

La seconde conséquence que vous devez en tirer, c'est qu'il ne faut jamais demeurer dans le péché, si vous avez eu le malheur d'y tomber; mais, au contraire, en sortir au plus tôt. Car, pour me servir de la comparaison de tout à l'heure, quel est celui qui, ayant eu l'imprudence de se faire mordre par un serpent, reste tranquille et ne va pas promptement se faire soigner? Pourquoi donc n'en feriez-vous pas autant lorsque votre cœur a reçu un coup mortel? Que vous ayez commis un péché, c'est toujours un très grand malheur; mais vous pouvez, pour vous excuser, me donner cent raisons et cent excuses apparentes: et l'assaut imprévu de la tentation, et la faiblesse de la nature, et la force de l'occasion, etc. Je veux bien admettre ces raisons; mais quelle excuse avez-vous, étant tombé dans le péché, pour rester lâchement dans cet état et pour ne pas penser à en sortir? Vous n'en avez pas d'autre qu'une affreuse négligence, un fatal aveuglement, un étourdissement produit par le péché même; et pendant ce temps-là le péché vous fait perdre le mérite de toutes vos actions, vous tient dans l'inimitié de Dieu et sur le bord de l'enfer.

Si la crainte de Dieu ne vous a donc pas empêché de l'offenser, qu'elle vous réveille au moins et vous fasse promptement opérer votre réconciliation avec lui. Car, si le péché est un grand mal, la persévérance dans le péché est un mal encore mille fois pire, comme je vous le ferai voir en vous parlant du péché d'habitude.

TRAIT HISTORIQUE

Un chef-d'œuvre détruit. On raconte que le célèbre et saint docteur Albert le Grand avait travaillé pendant trente années à une œuvre d'art extrêmement remarquable. C'était une figure humaine qui, au moyen d'un mécanisme ingénieux, devait imiter la voix, la marche et les mouvements d'un homme vivant. Cette œuvre achevée aussi bien que possible, le pieux savant, qui jusqu'alors l'avait tenue soigneusement cachée, voulut la montrer. Ayant vu venir de loin un de ses élèves, il monta le mécanisme de la machine, et la plaça en vue du jeune homme, et puis lui-même se cacha pour jouir de la surprise du nouveau venu. Celui-ci considéra avec un sentiment d'effroi et d'étonnement cette figure qui se mouvait et venait droit à lui en balbutiant quelques mots; il lui parut qu'il y avait là-dessous quelque chose de suspect, de surnaturel, et, saisissant aussitôt le premier objet qui lui tomba sous la main, il en frappa l'automate à coups redoublés. « Arrête, malheureux! » s'écria l'artiste qui s'élança de sa cachette; mais le chef-d'œuvre était réduit en pièces. Albert, s'écria avec un vif sentiment de regret: « Hélas! j'ai travaillé pendant trente années à cet objet que vous venez de détruire en un instant! » La morale de ce fait peut être appliquée aux choses de l'âme. Chaque fois que vous commettez un péché grave, ô chrétien! vous brisez le magnifique chef-d'œuvre de la toute-puissance et de la bonté divines; vous renversez au dedans de vous l'image de Dieu, votre âme immortelle, cette âme que Dieu a créée avec tant d'art et de soin, cette âme pour laquelle votre aimable Sauveur a travaillé, lutté et souffert pendant trente-trois ans, pour laquelle enfin il a versé son sang! Que de motifs pour détester et fuir le péché!

Voir d'autres discours sur le Péché mortel dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XIII, pp. 19, 492; t. XIV, p. 28; t. XV, p. 540; t. XXVII, p. 785; t. XXVIII, p. 471.

DU PÉCHÉ VÉNIEL CONSIDÉRÉ EN LUI-MÊME

Que les petites fautes soient la source des grandes, c'est une vérité incontestable et une vérité confirmée par l'expérience de tous les jours. C'est donc en vain que je me serais efforcé de vous inspirer l'horreur du péché mortel, en vous montrant que ce péché est le plus grand de tous les maux et par rapport à Dieu et par rapport à nous, si je ne vous inspirais aussi la crainte du péché véniel, en vous en montrant la malice et en lui-même et dans ses effets.

C'est un péché que l'on regarde ordinairement comme peu de chose, que l'on craint peu et que l'on commet avec une grande facilité et à tout moment, précisément parce qu'il est véniel; mais si vous en compreniez bien la nature, vous en jugeriez tout autrement et vous l'éviteriez avec bien plus de soin.

Commençons, avant tout, à réformer la fausse idée que vous donne le nom même de faute légère, par lequel on désigne ce péché. Ce mot léger n'est pas un terme absolu et destiné à exprimer la matière qu'il renferme en lui-même, mais un terme relatif à un autre mal infiniment plus grand, qui est le péché mortel. En comparaison de ce dernier, on peut l'appeler léger, comme on dirait qu'une colonne de ce temple est légère en comparaison de l'édifice tout entier; mais ce n'est pas un mal léger, si on le considère en lui-même, à raison de sa malice intrinsèque et des dangers auxquels il expose ceux qui le commettent souvent et facilement.

Remarquez bien : je dis ceux qui le commettent souvent et facilement, car, pour ne rien exagérer, il faut distinguer ici, avec S. Thomas, deux sortes de péchés véniels; les uns, qui sont plutôt l'effet de la fragilité humaine que de la perversité de la volonté : *Proveniunt ex statu naturæ corruptæ*; péchés qui échappent par ignorance, par faiblesse, par inconsidération, par surprise et sans une pleine advertance, comme certains mouvements subits d'impatience, de colère, de sensualité; les distractions, la tiédeur et les divagations dans la prière, etc. Pour ceux-là, les âmes même les plus pieuses et les plus ferventes n'en sont pas exemptes, et même, sans un secours particulier de la grâce, il est moralement impossible de les éviter tous. C'est de ceux-là que parle l'apôtre S. Jacques, quand il dit que nous offensons tous Dieu en beaucoup de choses : *In multis offendimus omnes*[1].

Les autres viennent plutôt de la corruption de la volonté que de la faiblesse naturelle : *Directe proveniunt ab inordinata voluntate*. Ce sont des péchés que l'on commet de sang-froid, avec réflexion et advertance, et qui ordinairement deviennent habituels, comme seraient une curiosité continuelle de tout voir, des mensonges d'habitude, des colères fréquentes, des complaisances en soi-même, un esprit ordinaire de vanité, un défaut habituel de discrétion dans

1. Jacob., III, 2.

ses discours et de charité envers le prochain ; des négligences journalières dans l'accomplissement de ses devoirs d'état, et autres fautes de ce genre que l'on commet sans scrupule et que l'on ne s'applique point à éviter.

Or, pour ces derniers péchés qui sont volontaires et délibérés, je dis qu'ils ne sont pas un mal léger, mais un mal très grand, soit que vous les considériez en eux-mêmes, soit que vous les considériez dans leurs conséquences.

Considérés en eux-mêmes, quelque véniels que vous les supposiez, ils sont toujours véritablement et proprement une offense de Dieu, et une offense faite avec connaissance, consentement et volonté. Par ce péché véniel, on offense ce même Dieu infiniment grand et infiniment aimable qu'on offense par le péché mortel. Or comment pouvons-nous supposer que ce qui offense Dieu soit un mal léger? N'est-ce pas là une véritable contradiction, une répugnance dans les termes mêmes?

Il est bien vrai que cette injure n'est pas grave ou mortelle; mais c'est toujours une violation de sa loi; toujours une faute contraire à la sainte volonté de Dieu; une chose qui lui déplaît et qu'il déteste; c'est toujours un coup donné à l'obéissance que nous lui devons; en un mot, c'est toujours un manque de respect et d'amour pour lui.

L'offense est légère à la vérité, mais les offenses légères deviennent grandes et en quelque sorte infinies, par la grandeur et la majesté infinies de la personne offensée. Une offense faite à un prince ou à un roi de la terre n'est jamais regardée comme légère, lors même que ce ne serait qu'une parole, un geste, une plaisanterie, une impolitesse, et pourquoi? parce que tout manquement augmente en gravité à raison de la dignité de la personne. Mais ne faut-il pas dire la même chose par rapport à Dieu qui est infiniment au-dessus de tous les rois de la terre, et pourra-t-on regarder comme peu de chose une offense qui lui aura été faite, quelle qu'elle soit?

Le péché véniel étant donc une offense de Dieu, il s'ensuit qu'après le péché mortel, il est le plus grand de tous les maux; et sans le péché mortel il serait le souverain et l'unique mal. En effet la foi nous oblige de reconnaître qu'il n'y a, à proprement parler, de vrai mal en soi que le mal de coulpe, parce que c'est le seul qui attaque et offense Dieu. Tous les autres maux de peine qui regardent les créatures, même les plus affreux et les plus terribles, les malheurs, les désastres privés et publics, ne sont pas proprement des maux, parce qu'ils n'offensent pas Dieu et qu'ils ne sont pas un obstacle à la possession de Dieu. Tous les maux de peine donc que l'on peut concevoir, n'ont pas la moindre proportion avec le mal que renferme en soi le péché même le plus léger.

Il s'ensuit, en second lieu, qu'aucune raison ne saurait autoriser à le commettre, et qu'il n'est jamais permis de pécher, s'agirait-il

même d'obtenir tous les biens imaginables et d'éviter tous les maux possibles. Lors même que vous pourriez, par un péché véniel, vous préserver, vous et les autres, des plus terribles fléaux, bien plus, empêcher la damnation et opérer le salut de tous les hommes, vous ne devriez pas, vous ne pourriez pas le commettre, parce que vous devez préférer l'obéissance que Dieu exige de vous au bonheur des autres; vous devez plus craindre de lui déplaire en quoi que ce soit, que vous ne craignez le malheur de tous les hommes. Mais si des raisons si fortes et des biens si grands ne vous autorisent pas à commettre le péché véniel, figurez-vous s'il vous sera permis de le commettre pour un modique intérêt, pour un vil respect humain, pour vous amuser et pour rire !

C'est donc une proposition folle et insensée que celle qu'émettent certaines personnes: j'ai dit ce mensonge, mais c'est pour une bonne fin. La vue d'un bien peut-elle jamais vous autoriser à faire ce qui est intrinsèquement mauvais? Ce ne sont pas là, chrétiens, de pieuses exagérations, mais c'est la pure vérité, c'est la théologie toute nue. La raison fondamentale de tout cela, c'est que le péché, quelque léger qu'il soit, est une offense de Dieu, et l'offense de Dieu, quelle qu'elle soit, est toujours un très grand mal, le seul vrai mal.

Si vous voulez mieux connaître encore la nature du péché véniel, vous n'avez qu'à considérer les peines et les châtiments dont Dieu le punit et en ce monde et en l'autre.

Dans l'autre vie, les péchés véniels sont expiés par les mêmes supplices auxquels sont condamnés les crimes les plus énormes, il n'y a de différence que dans la durée de ces supplices. Aussi, quelque légers qu'ils soient, il est de foi qu'ils n'entreront jamais avec vous et que vous n'entrerez jamais avec eux dans le ciel: *Nihil coinquinatum intrabit in regnum cœlorum*[1]. Votre âme, au sortir de cette vie ne porterait-elle sur elle-même que la tache d'un seul péché véniel non encore effacé, ce péché sera un obstacle à votre bonheur et à la possession immédiate de Dieu. Cette âme, quelque pure, quelque sainte et quelque belle qu'elle soit aux yeux de Dieu, devra rester séparée de lui, jusqu'à ce que cette faute soit expiée; il faudra qu'elle passe par le feu du purgatoire qui, selon la doctrine des saints Pères, est le même que celui de l'enfer, et qui surpasse infiniment toutes les souffrances de cette vie.

Et en ce monde, quelles preuves Dieu ne nous a-t-il pas données de sa sévérité à punir le péché même véniel? La femme de Loth, pour un simple péché véniel de curiosité, est changée en statue de sel: David, pour une légère vanité qu'il éprouve en faisant faire le dénombrement de son peuple, est puni par la mort de soixante-dix mille de ses sujets: Moïse, pour un mouvement de défiance auquel il se laisse aller en frappant deux fois le rocher pour en faire jaillir l'eau, est exclu de la terre promise. Nous avons mille autres semblables exemples, dans les saintes Écritures, de châtiments effrayants

1. Apoc., XXI, 27.

infligés pour des fautes légères. Il faut donc convenir que le péché véniel n'est pas un si petit mal, puisque Dieu, infiniment bon et infiniment miséricordieux, le punit avec tant de rigueur.

Cette rigueur nous semble excessive et peu proportionnée à la faute, parce que nous n'avons pas une juste idée du mal que renferme l'opposition de notre volonté avec celle de Dieu, à quelque degré qu'elle soit; mais si nous pouvions le comprendre, nous resterions convaincus que toutes les peines de ce monde ne sont pas un châtiment suffisant pour un seul péché véniel.

Nous avons vu jusqu'ici que le péché véniel est un grand mal en lui-même à raison de l'offense qu'il fait à Dieu, mais il ne laisse pas que d'être aussi un grand mal, à raison de ses effets, parce qu'il conduit insensiblement au souverain mal qui est le péché mortel, de la même manière qu'une légère indisposition, si on la néglige, conduit quelquefois à la mort. Aussi, comme pour les maladies corporelles, on tâche de les combattre dans leur principe, parce qu'elles peuvent avoir pour nous de funestes suites et se terminer par la mort, de même aussi faut-il user des mêmes précautions dans les maladies de l'âme, parce qu'elles conduisent à la mort spirituelle, mort mille fois plus à craindre que celle du corps.

En effet, l'Esprit Saint nous le déclare expressément dans ce texte : *Qui modica spernit paulatim decidet*[1] : quiconque méprise les petites fautes, tombera peu à peu, bien entendu, dans le péché mortel, puisque pour le péché véniel il y est déjà tombé. Remarquez bien les paroles de ce texte : le Seigneur ne dit pas simplement que celui-là tombera qui commet de petites fautes, mais celui qui les méprise : *qui spernit.* Quel est en effet le chrétien qui ne commette pas chaque jour des fautes? *Non est homo justus in terra qui faciat bonum et non peccet.* Mais autre chose est de les commettre, et autre chose de les mépriser. On les méprise quand on ne s'en inquiète point, qu'on ne croit pas nécessaire de se tenir sur ses gardes pour les éviter, qu'on les commet avec réflexion ; et c'est alors, selon l'oracle infaillible de Dieu, qu'on est en grand danger de tomber, de perdre la grâce sanctifiante et de se perdre soi-même pour toujours.

Voulez-vous savoir comment cela arrive? Je dis que cela arrive pour deux raisons très simples, dont l'une se tire du côté de Dieu, et l'autre du côté de l'homme.

Premièrement du côté de Dieu qui, justement fatigué et lassé de tant de fautes, légères, il est vrai, mais volontaires et délibérées, diminue et retire toujours plus ses secours, ses grâces et cette assistance spéciale, sans laquelle il est de foi que nous ne pouvons rester longtemps dans son amitié : *Si quis dixerit justificatum, sine speciali auxilio Dei, in accepta justitia perseverare posse, anathema sit.* Ainsi s'exprime le concile de Trente, organe infaillible de l'Esprit Saint. Ces péchés, à la vérité, ne nous rendent pas ennemis de Dieu, mais ils le refroidissent à notre égard, ils diminuent son

1. Eccli., XIX, 1.

amour pour nous ; or ce refroidissement, cet affaiblissement de la charité de Dieu pour nous n'est autre chose qu'une diminution de secours, une soustraction de grâces, et une suspension de cette providence spéciale qu'il exerce sur les âmes qui lui sont fidèles et qui les met à couvert des insultes du démon. De là une âme privée d'une si puissante protection tombe dans des fautes graves au premier danger et à la première tentation ; châtiment terrible, chrétiens, mais châtiment très juste, si l'on veut réfléchir à la mauvaise disposition d'une âme qui commet avec advertance des péchés véniels et les multiple à l'infini.

Je dis, premièrement, à la mauvaise disposition ; car quand on se contente d'éviter le péché mortel et qu'on ne craint pas de causer à Dieu mille et mille dégoûts, on prouve évidemment qu'on ne fait aucun cas de son estime et de son amitié et qu'on n'a pas le moindre amour pour lui. En effet, quand on aime véritablement quelqu'un, on craint de l'offenser même légèrement, on a pour lui toute sorte de complaisances, et pour gagner toujours plus ses bonnes grâces, on fait même ce qu'on n'est pas obligé de faire. En commettant donc si facilement le péché véniel, nous montrons clairement que nous ne tenons aucun compte de Dieu, que nous craignons, il est vrai, d'encourir son inimitié, mais que nous n'avons pas à cœur de cultiver son amitié et son affection ; que nous ne nous abstenons des fautes graves que par la crainte de l'enfer, mais que s'il n'y avait point d'enfer à craindre, nous n'éviterions pas plus le péché mortel que le péché véniel. Or cette disposition intérieure, cette froideur, ce peu d'estime, d'affection, cette crainte servile ne peuvent que nous aliéner le cœur de Dieu et nous rendre indignes de sa protection.

Vous-même vous n'auriez certainement pas une bien grande affection pour un domestique qui, content de vous être fidèle dans les choses essentielles, ne se gênerait pas pour vous faire de la peine dans tout le reste, lors même que ce serait en choses légères ; qui, par exemple, obéirait avec lenteur, vous répondrait avec fierté et sans respect, remplirait tous ses devoirs de mauvaise grâce et avec négligence. Quel amour voulez-vous donc que Dieu ait pour une âme tiède, dissipée et indifférente, qui veut se permettre tout ce qui n'est pas défendu sous peine de damnation ?

A cette mauvaise disposition intérieure, ajoutez la multitude prodigieuse de péchés que l'on accumule sans cesse lorsqu'on ne fait plus aucun cas des fautes légères. Avouez que toute vexation, quelque légère qu'elle soit, devient insupportable si elle est fréquente et continuelle. On supporte facilement une contradiction, un mot, un reproche ; mais de se voir sans cesse contredit, piqué et repris, voilà qui est insupportable. Une, deux, trois fois, patience, mais toute la journée, mais toujours, oh ! oui, voilà qui est insupportable. Telle est la conduite que tiennent envers Dieu les personnes habituées au péché véniel. Elles l'offensent à tout instant du

jour, de manière que leur vie n'est plus qu'une chaîne non interrompue d'offenses; impatiences et colères sans nombre; médisances légères; jalousies et animosités continuelles; immortification habituelle des yeux et de la langue, regardant à tort et à travers et parlant sans réflexion; actions les plus saintes, mêlées de défauts notables, l'une gâtée par l'orgueil, l'autre par l'amour-propre, l'autre par des vues d'intérêt; exercices de piété accomplis sans ferveur et sans attention: voilà leur vie. En un mot, il n'y a rien qui soit parfaitement pur et qui n'offense pas Dieu ou d'une manière ou d'une autre. Et nous nous imaginons que Dieu puisse supporter longtemps une pareille conduite et qu'il ne finira pas par nous abandonner et nous rejeter de lui?

Hélas! cela n'est que trop vrai, et c'est en effet ce que le Seigneur nous fait connaître par une comparaison matérielle, mais bien frappante: *Ecce ego*, dit-il par la bouche du prophète Amos, *stridebo subter vos, sicut stridet plaustrum onustum*[1]. Avez-vous jamais remarqué ces chariots qui entrent dans la ville, chargés et surchargés de foin? Ce n'est en finale que du foin, c'est-à-dire une herbe très légère, sèche, et qui n'a point de pesanteur. Et cependant sous ce foin, parce qu'il est accumulé sans mesure, vous entendez ces chariots craquer et plier de la même manière que s'ils étaient chargés de lourdes pierres. Ainsi, dit Dieu, vos fautes ne sont que du foin par leur légèreté; mais tous ces petits poids réunis ensemble me font plier, c'est-à-dire forment un poids que je ne puis supporter à cause de la quantité excessive et exorbitante que vous en accumulez sans cesse: *Ecce ego stridebo subter vos, sicut stridet plaustrum onustum.* Il en vient donc à nous traiter comme on traite ceux dont on reçoit continuellement de nouvelles injures. Pendant quelque temps, on les supporte, on se tait, on dissimule, on pardonne une foule de choses à l'amitié; mais ensuite, voyant que tout cela ne sert de rien, on finit par éclater, et par rompre les liens d'une amitié qui ne nous attire qu'ingratitude et grossièreté.

Ne vous abusez pas sur la bonté de Dieu et ne dites pas: mes fautes sont légères, Dieu les supportera avec patience. Non, non, toutes légères qu'elles sont, elles ne cessent pas pour cela d'être des offenses, des péchés volontaires et délibérés, des péchés sans nombre et sans mesure. Et si ces fautes ne vous font pas perdre tout à coup la grâce de Dieu, comme le péché mortel, elles vous ôtent sa protection, elles vous privent justement de ces secours particuliers et abondants, sans lesquels vous ne tarderez pas à tomber dans des fautes graves et à perdre l'amitié de Dieu.

Mais si le péché véniel conduit au péché mortel, par un juste châtiment de Dieu, il y conduit aussi par les divers effets qu'il produit en nous. Mais, le temps ne me permettant pas de développer cette seconde proposition, je la renvoie à la prochaine instruction.

1 Amos, II, 13.

TRAIT HISTORIQUE

Le péché véniel. Le miroir. — Le Père Maître Jean d'Avila parle d'un homme fort pieux, qui fut favorisé d'une claire connaissance de sa misère. Dieu lui montra comme dans un miroir l'état de son âme, souillée de quelques fautes vénielles non encore effacées. Elle lui parut si repoussante et si abominable, qu'il s'écria tout effrayé : « Seigneur, retirez de devant mes yeux ce miroir, je ne puis supporter la « vue de mon visage. »

DU PÉCHÉ VÉNIEL CONSIDÉRÉ DANS SES EFFETS

Je continue le sujet que j'avais commencé dernièrement et que le temps ne m'avait pas permis d'achever. Reprenons d'abord la suite des matières.

Je vous ai parlé de la malice du péché véniel, et, me restreignant à celui qui est commis avec pleine advertance et délibération, je vous ai fait remarquer que, si on l'appelle léger, ce n'est que par rapport à un plus grand mal, au péché mortel. Mais il n'est pas léger en lui-même, puisqu'il est vraiment une offense de Dieu ; or une offense de Dieu, quelle que soit sa légèreté, est toujours un grand mal, surtout quand elle est commise avec connaissance et délibération, parce que si on ne s'en inquiète pas, elle conduit insensiblement au péché mortel.

Ce premier effet, avons-nous dit, est un châtiment que Dieu inflige en punition du péché véniel, par la soustraction de cette assistance et de cette protection spéciale sans laquelle il n'est pas possible de persévérer dans la grâce. Mais cet effet vient aussi de nous-mêmes, et c'est le point que je n'ai pas eu le temps d'expliquer dernièrement, et qui me fournira aujourd'hui le sujet d'une instruction très importante.

Le péché véniel, dit S. Thomas, conduit au péché mortel de deux manières : directement et indirectement ; directement, en nous y portant d'une manière positive, et indirectement, en ôtant les barrières qui nous empêchent de tomber dans les fautes graves.

Or quelles sont ces barrières qui nous servent comme de remparts contre le péché mortel? Ce sont incontestablement les habitudes vertueuses, la ferveur de la piété, la sainte crainte de Dieu et l'horreur du péché. Or toutes ces saintes dispositions sont continuellement battues en brèche par le péché véniel commis par habitude et avec advertance. Il ne détruit pas entièrement l'habitude de la vertu, mais il l'affaiblit. En effet, ces sortes de péchés énervent la vigueur de l'âme et altèrent notablement sa vie surnaturelle, de la même manière que certaines affections corporelles attaquent la constitution et la santé du corps. Ces péchés sont de véritables maladies qui ne donnent pas la mort à l'âme, mais qui l'affaiblissent continuellement et d'autant plus qu'ils se multiplient davantage. Or comme il faut peu de chose pour faire tomber dans une grave

maladie une personne indisposée, de même il est aisé de comprendre qu'il faut aussi peu de chose pour faire tomber dans le péché mortel une âme déjà affaiblie et languissante. Dans cet état, il est bien difficile qu'elle résiste à certaines passions violentes, et aux assauts si terribles des tentations.

La ferveur de la piété se refroidit aussi continuellement; comme les maladies corporelles, même légères, diminuent les forces, ôtent l'appétit et donnent du dégoût pour les mets les plus salutaires, ainsi le péché véniel produit l'ennui et le dégoût pour les choses de Dieu, pour les sacrements, pour la prière, et par là même multiplie autour de nous les occasions du péché. L'âme habituée au péché véniel est toujours moins vigilante sur ses sens, moins généreuse à réprimer ses passions, moins prompte à repousser les tentations et à fuir les dangers; et de là pour nous tout autant de sources de péché et de damnation. Comment, avec cela, conserver une sainte et vive crainte de Dieu et ne pas la perdre insensiblement? Dès qu'un enfant commence à perdre le respect pour ses parents en de petites choses, il se prépare à le perdre dans les choses essentielles.

De même aussi, l'horreur du péché se perd peu à peu, et peu à peu aussi on se familiarise avec lui. Nous sommes ainsi faits; les objets les plus affreux cessent de l'être à mesure que nous nous y accoutumons. Un petit enfant s'effraie la première fois qu'il voit un chien; mais, à la longue, il s'habitue à le voir sans frayeur, et il en perd tellement la crainte, qu'il finit par s'en faire un objet d'amusement. Ainsi en est-il dans les choses spirituelles. L'idée du péché trouble et effraie, la première fois; mais ensuite on se met à se familiariser avec ce même péché, on en perd toute horreur; et, s'habituant à envisager avec indifférence les petites fautes, on finit par ne plus craindre les fautes les plus graves et à y tomber sans remords. On n'arrive pas là tout d'un coup, mais d'une manière insensible.

A mesure que l'on perd d'un côté l'horreur du péché, les inclinations qui y portent augmentent de l'autre; et voilà comment on reçoit une impulsion positive aux fautes graves.

Chacun sait que des passions souvent satisfaites, en de petites choses, deviennent toujours plus impérieuses et plus violentes, et qu'elles livrent sans cesse de nouvelles attaques, jusqu'à ce qu'elles obtiennent ce qu'elles demandent et qu'elles restent maîtresses de notre cœur: semblables au feu qui, dans le principe, a besoin d'être soufflé pour s'allumer; mais qui, une fois allumé, prend une activité à tout embraser. Ne voit-on pas à tout instant de simples aversions devenir des haines déclarées, de simples amitiés et des affections légères se changer en des passions violentes, la liberté excessive donnée à ses regards arriver à des complaisances volontaires et graves? On commence toujours par de petites choses; mais, dès qu'on se met à courir sur un terrain rapide et glissant, il n'est

pas facile de s'arrêter à point nommé : des petites choses on passe aux grandes. Voyez Ève, David, Judas, S. Pierre et tant d'autres.

D'autant plus que les petites fautes, quoique légères qu'elles soient, ne laissent pas que de former une habitude qui nous porte aussi bien aux grandes qu'aux petites fautes de la même espèce. Une personne, par exemple, qui est facile à s'irriter pour des riens, pourra bien difficilement s'empêcher, dans certaines occasions, de s'abandonner à des emportements graves. Les petites complaisances conduisent par leur nature même à des passions impures plus violentes; les vols légers, à des injustices graves; les petites médisances et les petites calomnies, à des médisances et à des calomnies mortelles, et ainsi du reste. De même que plus la paille est sèche, plus elle est facile à prendre feu, de même les actes peccamineux, quoique légers, dès qu'ils sont souvent répétés, forment une inclination violente au péché; et lorsqu'une mauvaise habitude et une passion violente se réuniront pour nous attaquer, chacun voit combien la tentation sera terrible et la résistance difficile.

A tout cela ajoutez le point imperceptible qui sépare le péché mortel du péché véniel, le peu de distance qu'il y a de l'un à l'autre, et par conséquent la facilité à se tromper et à passer la limite sans le savoir, et à tomber dans le péché mortel sans s'en douter.

Mais c'est là un point que je vous ai assez développé en vous expliquant la distinction entre le péché véniel et le péché mortel. Nous avons vu alors combien il est difficile d'assigner les limites de l'un et de l'autre, le plus et le moins, surtout sur certains points qui, étant mortels, de leur nature, ne deviennent véniels que par défaut de matière ou de consentement suffisant. Nous avons vu aussi qu'il y a beaucoup de péchés qui, quoique légers en eux-mêmes, peuvent changer de nature et devenir mortels par l'adjonction de certaines circonstances de motif, de fin ou de suites suffisamment prévues. Il ne faut donc pas s'étonner si l'on tombe si souvent dans le péché mortel sans s'en douter.

Ceux qui tombent surtout dans cette illusion, ce sont les chrétiens lâches et tièdes, parce qu'ils sont toujours plus disposés à se flatter et qu'ils ne prennent jamais la peine de s'examiner sérieusement et de s'assurer de leur état; ceux qui ont coutume de dire : grâce à Dieu, ma conscience ne me reproche rien de grave; et pour les péchés véniels, je ne m'en inquiète pas ; car ceux qui vivent et pensent ainsi sont précisément ceux qui devraient avoir les doutes les plus raisonnables et les plus fondés qu'ils sont en état de péché mortel.

Voyez donc de combien de manières le péché véniel, même de notre part, conduit au péché mortel. Pour me résumer en peu de mots, le grand moyen de s'en préserver, c'est la ferveur de la piété; or l'habitude du péché véniel diminue cette ferveur; ce qui conduit au péché mortel, c'est la passion et l'habitude; mais c'est le péché véniel qui les forme.

De là vous devez voir de plus en plus la vérité de cette maxime de l'Esprit Saint : *Qui spernit modica, paulatim décidet.* Il n'est pas dit s'il tombera tout à coup, si ce sera dans peu ou dans beaucoup de jours, après dix, ou cent, ou mille péchés véniels ; mais il est dit et il est certain qu'il tombera : *Paulatim decidet.* Nous avons encore sur ce point une décision plus claire ; elle est sortie de la bouche même de Jésus-Christ : *Qui fidelis est in minimo, et in majori fidelis est ; et qui in modico iniquus est*[1]. Comme l'exactitude et la fidélité dans l'observation des petites choses sont une marque certaine de la fidélité dans l'accomplissement des grandes : *et in majori fidelis est*, de même la négligence et l'infidélité, dans les petites choses, rendent infidèle dans les grandes : *et in majori est, ini quus est.* Et nous oserions attendre le contraire, malgré un oracle si formel de Jésus-Christ? Nous nous flatterions de pouvoir nous permettre tout ce qui n'est pas grave, sans jamais tomber dans des fautes mortelles ? Mais que dis-je, contre l'oracle de Jésus-Christ ? Je dois ajouter contre notre propre expérience, qui ne confirme que trop l'oracle de Jésus-Christ. Si nous remontons à la source de certaines fautes graves, nous verrons qu'elles ont été l'effet de quelques fautes légères.

C'est pour cela que le démon, en ennemi rusé, quoiqu'il veuille nous perdre et nous damner, cependant ne nous propose pas ordinairement du premier coup le péché mortel. Il sait parfaitement que si, de prime abord, il tentait de péché mortel une âme timorée, celle-ci chasserait bien vite cet ennemi ouvert et lui dirait : *Vade retro, Satana.* Que fait-il donc ? Pour ne pas nous mettre en défiance et nous révolter, il commence toujours par nous demander peu de chose ; des fautes légères qui paraissent sans conséquence : quelque curiosité, quelque regard ou quelque action un peu trop libre, quelque attachement excessif à l'argent, au jeu, à la vanité, quelques négligences ou quelques omissions dans les pratiques de piété, etc.

Une fois qu'il a obtenu cela, il demande des choses plus considérables, bien assuré de nous vaincre et de triompher pleinement de nous ; car, par l'habitude des fautes légères, l'âme se rend peu à peu indigne des faveurs spéciales de Dieu, elle s'accoutume peu à peu à considérer le danger sans le craindre ; et, la répugnance pour le bien et la propension pour le mal augmentant toujours plus dans cette âme, elle approche toujours davantage du précipice, et pour l'y jeter il ne faudra plus qu'une occasion dangereuse, une passion violente, une séduction attrayante, et la voilà au fond de l'abîme. Ah ! dit S. Jean Chrysostome, il suffit au démon de commencer et de s'insinuer de quelque manière, et nous ferons nous-mêmes le reste. Voilà pourquoi S. Paul nous recommande de bien nous tenir sur nos gardes, et de ne pas donner entrée au démon : *Nolite locum dare diabolo*[2].

1. Luc., XVI, 10. — 2. Eph., IV, 27.

Il est facile de voir, chrétiens, le fruit que vous devez retirer de cette instruction; si vous désirez sincèrement vous tenir éloignés du péché mortel, vous devez former une ferme résolution de vous tenir autant que possible en garde contre le péché véniel. Croyez-moi; une personne qui ne veut éviter que les fautes graves, n'a pas réellement la volonté de les éviter. C'est une folie de s'imaginer pouvoir se permettre tout ce qui n'est pas défendu sous peine de péché mortel, sans jamais tomber dans des fautes essentielles.

Vous savez qu'il y a deux sortes de poisons: les uns sont d'un effet prompt, immédiat instantané, et donnent subitement la mort à celui qui les prend; les autres ont des effets lents et conduisent une personne à la mort, comme si elle mourait de mort naturelle, tandis qu'en réalité elle meurt de poison. Or diriez-vous qu'on tient à la vie lorsqu'on se borne à éviter les premiers et qu'on prend les seconds? Qu'importe que ceux-ci ne tuent pas immédiatement comme les premiers, puisqu'à la longue ils donnent infailliblement la mort? Faites-en l'application: les péchés mortels sont ces poisons qui donnent subitement la mort; voilà pourquoi toute personne qui a de la religion les évite toujours avec soin; les fautes vénielles, par les mauvaises dispositions qu'elles engendrent à la longue, produisent le même effet; mais parce qu'elle le produisent insensiblement et par degré, on les commet avec une facilité extrême. Or si l'effet est le même, ne faudra-t-il pas les éviter avec le même soin?

Si nous ne pouvons donc les éviter toutes, tenons-nous surtout en garde contre celles que l'on commet de sang-froid, avec plus d'advertance et de malice. Que l'outrage qu'elles font à Dieu et le danger auquel elles nous exposent de tomber dans des péchés plus graves et de nous damner, nous préservent de jamais les commettre. On ne se damne pas précisément pour des péchés véniels, mais, malgré cela, on peut assurer sans crainte que le péché véniel est la source de la damnation de la plupart de ceux qui vont en enfer.

Si nous venons à le commettre, ne le méprisons pas, ne le regardons pas comme peu de chose: mais demandons-en sincèrement pardon à Dieu, hâtons-nous de nous en purifier par une bonne confession. Je dis: par une bonne confession; car il est bien plus rare de se bien confesser des péchés véniels que des péchés mortels. La raison en est que le péché mortel, et par sa grièveté, et par le danger auquel il expose, épouvante plus facilement, tandis que pour les fautes vénielles journalières, on les regarde avec indifférence, on les porte au tribunal par habitude, sans une contrition suffisante et sans une vraie résolution de s'en corriger. Aussi il y a bien à craindre que, par la mauvaise disposition que l'on apporte à ce sacrement, on n'augmente les fautes qu'il était destiné à effacer.

Enfin ne nous y trompons pas: notre vie doit être toute chrétienne; on ne peut pas être chrétien à demi, autrement on a bientôt tout abandonné. Il faut être à Dieu, mais non pas à moitié, mais non pas faiblement.

La conformité à la volonté de Dieu, et surtout l'amour que nous lui devons, ne nous permet pas de faire dans notre conduite cette distinction entre les fautes graves et les fautes légères. Une chose n'est plus petite, elle n'est plus légère pour une âme chrétienne, dès qu'elle offense Dieu. Ne devons-nous pas avoir pour Dieu au moins cette délicatesse de sentiment que nous avons pour nos amis, et qui nous fait éviter tout ce qui est capable de les peiner, même légèrement? Celui qui craint Dieu, dit le Sage, ne néglige rien : *Qui timet Deum nihil negligit ;* à plus forte raison celui qui l'aime.

Cette attention scrupuleuse à ne se rien permettre de ce qui est contraire à l'amour de Dieu nous préservera infailliblement des chutes graves, et nous procurera en même temps cette véritable paix du cœur qu'on ne peut jamais obtenir dans ce milieu qui n'est ni la ferveur, ni le relâchement. Vous voulez être en partie à Dieu et en partie à vos passions : à Dieu, par le renoncement au péché mortel, et à vos passions, par mille petites satisfactions que vous leur accordez; et alors vous ne contentez ni Dieu ni vos passions, parce que l'un et l'autre demandent quelque chose de plus. Ce partage produit nécessairement un état de violence, de contradiction et d'inquiétude incompatible avec la véritable paix intérieure. Si donc vous voulez obtenir cette paix, ce bien inappréciable, il faut tout refuser aux passions et accorder tout à Dieu ; il faut vous abstenir de toute infidélité même légère.

Mais je vois déjà ce que vous allez m'objecter. Vous nous prêchez le renoncement à tout péché, allez-vous me dire, non seulement au péché mortel, mais encore au péché véniel, vous voulez donc que nous soyons tous saints! C'est la seule conclusion, à ce qu'il nous semble, qu'on peut tirer de votre discours.

La conclusion que vous tirez, chrétiens, est parfaitement juste; mais cette conclusion doit-elle vous surprendre? Eh quoi! en qualité de chrétiens, ne sommes nous pas tous appelés à la sainteté? Ne nous sommes-nous pas solennellement engagés par le baptême à y tendre? La volonté de Dieu n'est-elle pas expresse et formelle sur ce point? *Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra*[1]. Et Jésus-Christ ne nous donne-t-il pas l'ordre formel d'être saints : *Estote perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est*[2]? D'ailleurs, quelle que soit notre fidélité à servir Dieu, aura-t-elle quelque proportion avec l'éternelle et inappréciable récompense de bonheur et de gloire qui nous attend dans le ciel? Telles sont les graves et sérieuses réflexions que je vous laisse à méditer pour conclusion de ce discours.

TRAIT HISTORIQUE

Figures du péché. — Les chroniques de sainte Thérèse rapportent que la vénérable sœur Anne de l'Incarnation vit en proie aux tourments de l'enfer une âme qu'elle tenait pour sainte. Cette âme portait sur le visage et sur tout le corps les traces des innombrables fautes qu'elle avait commises pendant sa vie. Ces marques consistaient en

1 I Thess., IV, 8. — 2. Matth., V, 48.

animalcules plus ou moins hideux, selon l'importance du péché qu'ils représentaient. Et cette lèpre hideuse non seulement était ancienne, mais encore elle avait le don de la parole, et toutes ces voix étaient partagées en trois groupes. Les unes disaient : « Par nous tu as commencé. » Les secondes reprenaient et disaient : Par nous tu as « continué. » Les troisièmes enfin ajoutaient: Par nous tu t'es perdue. »

Voir un autre discours sur la Péché véniel dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XXVII, p. 799.

DU PÉCHÉ HABITUEL

Outre le péché mortel et le péché véniel, les théologiens parlent encore d'un autre péché qu'on appelle habituel. Que veulent dire ces mots : péché habituel? Ils signifient l'état de péché dans lequel se trouve le pécheur après avoir commis son péché, jusqu'au moment où il en obtient le pardon. Considéré sous ce rapport, le péché actuel est l'acte simple et passager qui constitue le péché ; et le péché habituel est la tache qui reste sur l'âme du pécheur jusqu'au moment où il en obtient le pardon.

Mais ce mot de péché habituel signifie plus ordinairement l'habitude du péché, c'est-à-dire un certain penchant, une inclination, une facilité à retomber dans les mêmes fautes. C'est en ce sens qu'on dit de quelqu'un qu'il est habitué à l'impureté, à l'ivrognerie, au parjure, au blasphème, aux injustices, aux vols, etc.

Je vous parlerai aujourd'hui de ce péché considéré dans l'un et l'autre sens, parce que le premier ouvre la voie au second, et jamais on n'arrive au péché d'habitude que par la persévérance volontaire dans le péché même. Il y aurait beaucoup à dire sur cette matière ; mais je la réduirai à un petit nombre de réflexions; cependant j'en dirai assez pour vous faire comprendre combien il est dangereux de rester dans l'état du péché.

Que faites-vous donc, lorsque, étant tombé dans une faute à laquelle vous êtes habitué, au lieu de penser à en sortir promptement, vous restez lâchement dans cet état? Je ne parle pas ici du danger continuel que vous courez d'être surpris par la mort dans cet état et précipité en enfer ; je ne considère que le péril où vous vous mettez de vous engager sans retour dans la voie du péché et d'aller de faute en faute jusqu'à la ruine, et la perte totale de votre âme. Ce danger n'est pas imaginaire, mais il est très réel, puisqu'il est évidemment fondé sur la nature même du péché et sur la conduite ordinaire que Dieu tient envers le pécheur pour le punir de ses crimes.

1° Sur la nature du péché. Le péché a cette propriété particulière d'engendrer et d'attirer après lui d'autres péchés ; après le premier un second, après le second un troisième, et ainsi de suite. Le docteur évangélique en donne deux raisons : l'une négative et l'autre positive. La raison négative, c'est qu'un péché qui n'est pas rétracté détruit les remparts qui nous empêchent de tomber dans de nouveaux

péchés ; et la raison positive, c'est qu'il produit de nouveaux penchants et des penchants formels au péché.

L'effet ordinaire du péché, dans les personnes qui n'y sont pas habituées, c'est de remplir de crainte, de trouble et de remords, dès qu'il est commis ; ce péché les accable et devient un fardeau insupportable. On ne peut nier que de pareils sentiments ne soient un puissant aiguillon pour les faire recourir au sacrement de pénitence et pour les préserver de retomber dans le péché. Mais si, au lieu de s'en débarrasser aussitôt, elles conservent ce péché dans leur cœur, ces sentiments si délicats s'évanouissent peu à peu ; et plus elles restent dans le péché, plus elles en perdent l'horreur, plus elles s'y habituent, et plus leur conscience s'accoutume à rester tranquille dans cet état. Voilà donc insensiblement renversés tous les remparts qui les défendaient contre le péché.

Ces remparts étant abattus, les passions augmentent. Et comment pourrait-il en être autrement ? Le péché n'a-t-il pas pour conséquences naturelles de diminuer les forces, d'affaiblir la volonté, d'exciter ler passions, d'aveugler l'esprit et d'endurcir le cœur ? Si le péché originel a produit en nous une si forte inclination au mal et une si grande facilité à le commettre, combien cette inclination et cette facilité n'augmenteront-elles pas, si l'on y ajoute l'aiguillon des péchés actuels ! Vous vous trompez donc grossièrement si vous vous imaginez de vous arrêter à celui que vous avez commis et de ne pas aller plus loin : cela ne saurait être, à moins d'une miséricorde spéciale de Dieu.

Mais cette miséricorde de Dieu, le pécheur a-t-il droit de l'espérer ? Non certainement, car la conduite ordinaire de Dieu est au contraire de punir le péché qui n'est pas rétracté, en permettant que ce pécheur tombe dans d'autres péchés. Ce n'est pas que Dieu jette dans de nouveaux péchés en punition des premiers ; non, sans doute, cette pensée est incompatible avec la bonté de Dieu ; mais cela arrive par voie de permission ; il lui retire les grâces sans lesquelles il prévoit qu'il s'abandonnera à de nouvelles fautes. Terrible permission, chrétien, mais bien juste et bien méritée, puisque la persévérance dans le péché renferme une malice beaucoup plus grande que le péché même. En effet, pécher est une suite de la faiblesse humaine ; ce peut être un mouvement passager de la volonté ou des passions ; mais aimer le péché et rester dans le péché est une chose diabolique, c'est un mépris formel de la grâce de Dieu et une obstination perverse du cœur : *Majus peccatum durities cordis*, dit S. Grégoire de Nysse. Or n'est-il pas juste que Dieu rende au pécheur indifférence pour indifférence ? Qui pourrait raisonnablement s'en plaindre ?

Soit donc que l'on considère la nature du péché, soit que l'on considère la conduite ordinaire de Dieu envers le pécheur, le péché que l'on conserve dans soi ne peut que pousser à de nouveaux péchés.

Mais à mesure que les péchés se multiplient, nos mauvaises

inclinations augmentent d'un côté, et, de l'autre, le dégoût de Dieu pour le pécheur augmente aussi ; les premières chutes en amènent d'autres, et cette succession, cette multiplication continuelle de fautes finit par former une habitude proprement dite. En effet, si la pratique journalière nous rend faciles et comme naturelles les choses les plus pénibles et les plus difficiles, combien plus cela n'aura-t-il pas lieu dans les choses auxquelles nous avons déjà un penchant naturel et qui sont si conformes à nos inclinations ! Ici on ne rencontre point d'obstacles ; et par conséquent on contracte bien plus vite l'habitude et la facilité ; et ainsi on arrive en peu de temps à cette disposition que les théologiens appellent habitude du péché.

Cette habitude, une fois formée, est l'état le plus funeste qui se puisse concevoir. Pour nous le bien faire connaître, les saints Pères se servent de diverses comparaisons : ils l'appellent communément une chaîne : *Consuetudo est quædam gravis et perniciosa catena.* En effet, de même qu'avec plusieurs anneaux entrelacés les uns dans les autres on parvient à former une forte et lourde chaîne avec laquelle on réduit l'homme dans un dur esclavage, de même avec cette suite de fautes on finit par former ces liens puissants avec lesquels le démon nous tient enchaînés. Ils l'appellent encore une grosse corde, composée de plusieurs petits fils qui, pris séparément, sont faciles à briser, mais qui, unis et tordus ensemble, sont capables de porter les plus lourds fardeaux, sans se rompre. Ils la comparent enfin à la glace qui se forme au cœur de l'hiver et qui se compose d'eaux limpides et sans consistance, mais que le froid condense et durcit tellement, qu'elles finissent par former une masse si dure, qu'à peine le marteau peut-il la briser.

Toutes ces figures nous montrent la force invincible de l'habitude, ou tout au moins l'extrême difficulté d'en sortir ; et si nous voulons réfléchir aux tristes effets qu'elle produit dans les âmes, nous conviendrons qu'elles ne sont pas du tout exagérées. Voici ces principaux effets :

Le premier, c'est de multiplier les péchés sans mesure aucune. Donnez-moi une personne habituée à quelque vice, de parjure, de blasphème, d'ivrognerie et surtout d'impureté ; qui peut compter le nombre de péchés intérieurs et extérieurs qu'elle commet par suite de cette habitude ? Elle est sans cesse animée et dirigée par la passion qui la domine, et par là même sa conduite est une série continuelle et non interrompue de péchés.

Cela ne doit pas nous surprendre, puisqu'un second effet de l'habitude, c'est de nous rendre indifférents et insensibles sur notre état. Tant que le péché est une chose étrangère et nouvelle, ou qu'il n'est pas encore enraciné dans le cœur, on ne le commet qu'avec répugnance et remords ; mais dès que l'habitude l'a rendu familier, on perd le sentiment de son horrible laideur, et on arrive à le commettre sans remords et avec la plus parfaite indifférence ; on va même jusqu'à s'en vanter et s'en faire gloire : *Impius cum in profun-*

dum venerit, *contemnit*[1]. — *Lætantur cum male fecerint*, *et exultant in rebus pessimis*[2].

Et en effet, avez-vous jamais vu un blasphémateur d'habitude rougir de ses blaphèmes? un ivrogne de profession avoir horreur de son ivrognerie? un impudique qui ne regarde pas les infamies de sa conduite comme des légèretés et des effets de la faiblesse humaine? Ces sortes de pécheurs tombent peu à peu dans une insensibilité et dans une stupidité telles, qu'ils ne sentent plus leur mal. Dans un si triste état, avec si peu de crainte du péché, comment ne pas rouler de crime en crime et d'abîme en abîme?

Si tous les pécheurs d'habitude n'arrivent pas à cet excès d'indifférence et d'insensibilité, ils ne laissent cependant pas de rester immuablement cloués au péché; c'est une autre suite funeste de la mauvaise habitude, suite commune et universelle: je veux dire qu'elle produit comme une nécessité morale de pécher. Oui, l'habitude acquiert tant de force et d'empire, qu'elle entraîne le pécheur dans le péché comme malgré sa volonté, sans suggestion, sans tentation, mais par pure habitude et nécessité de pécher; nécessité cependant qui ne l'excuse pas de faute, parce qu'elle est volontaire, puisqu'il l'a contractée librement en multipliant volontairement ses crimes et en négligeant volontairement les moyens qu'il pouvait prendre pour la détruire. Car cette nécessité n'enlève pas absolument l'usage du libre arbitre et par conséquent le pouvoir de s'abstenir du péché, mais elle excite, elle pousse, elle entraîne avec violence, quoique cependant d'une manière vincible, à retourner à ses péchés ordinaires, et j'appelle cela une nécéssité morale.

Et remarquez bien ici une chose: c'est que les pécheurs d'habitude s'approchent de temps en temps des sacrements, parce qu'un grand nombre d'entre eux, même au milieu de leurs désordres, conservent un reste de religion et de foi. Mais ou ils les reçoivent mal, ou bien ils n'en retirent aucun effet durable. D'ordinaire, ils les reçoivent mal, parce qu'ils ne s'en approchent que par un reste d'habitude, ou bien par une horreur naturelle de leur état, par le désir de calmer pour quelques instants les remords d'une conscience coupable et troublée. Ainsi, ils y portent un cœur glacé, une contrition sans douleur, un bon propos sans fermeté, un éloignement et un dégoût de tous les remèdes; de là point ou presque point de disposition pour le sacrement de pénitence. Aussi, pour la plupart de ces pénitents, les confessions au lieu d'être un remède contre le péché, en sont plutôt une occasion et une source. Pour leur faire perdre la crainte et l'horreur des péchés qu'ils ont commis, il leur suffit de pouvoir dire: Je m'en suis confessé; et pour les encourager à en commettre de nouveaux, il leur suffit de pouvoir dire: Je m'en confesserai. C'est ainsi que de tout côté, la confession contribue à les endurcir dans le mal: *Remedium ipsum fit diabolo triumphus*, dit S. Ambroise.

1. Prov., XVIII, 3. — 2. Prov., II, 14.

Mais lors même que leur confession serait bonne, le fruit n'en est que passager, et ils retournent bientôt à leurs habitudes ordinaires. La raison en est qu'une confession bien faite peut bien effacer le péché, mais elle ne détruit pas l'habitude du péché. Cette habitude reste, et c'est elle qui, à moins d'une extrême vigilance à laquelle ils ne veulent pas s'assujéttir, les entraîne dans de nouveaux péchés et les réduit à un état pire que le premier : *Fiunt novissima hominis illius pejora prioribus* [1].

Se confesser et retomber aussitôt après ; prendre des résolutions qu'ils n'effectuent jamais, voilà le cercle sans fin dans lequel tournent les pécheurs d'habitude; cercle marqué, dans les saintes Écritures, d'un caractère frappant de réprobation : *In circuitu impii ambulant.* Aussi le dernier effet de l'habitude du péché, c'est le désespoir de se corriger ; enfin l'impénitence finale. Les rechutes continuelles, malgré même les efforts que l'on fait, font regarder la conversion comme impossible, et il arrive à ces pécheurs ce qui arrive à une personne qui se noie. Elle fait tous ses efforts, elle épuise ses forces pour surmonter le courant et se sauver, mais ensuite, harassée et épuisée par cette lutte violente, elle s'abandonne au courant de l'eau et finit par se laisser engloutir. Ainsi en est-il des pécheurs d'habitude. S'ils veulent se sauver et sortir du dangereux état où ils sont, il faut qu'ils luttent sans cesse contre la mauvaise habitude qu'ils ont contractée ; mais ensuite, se voyant toujours vaincus et entraînés par cette même habitude à de nouveaux péchés, ils s'abandonnent totalement et sans combat à leurs mauvaises inclinations.

En un mot, pour résumer rapidement toute cette instruction, le péché qui n'est pas rétracté produit de nouvelles chutes, les rechutes produisent l'habitude, l'habitude forme une espèce de nécessité, la nécessité amène au désespoir de pouvoir se corriger, et celui-ci conduit à l'impénitence finale. Voilà, en deux mots, l'affreuse progression de cette effrayante maladie.

Que faut-il conclure de tout cela? Premièrement, qu'il est de la dernière importance de ne pas contracter de mauvaises habitudes, et par conséquent de bien se tenir en garde contre les commencements du péché et contre les premiers pas que l'on fait dans cette voie glissante. Le plus sûr rempart, surtout en certaines matières, c'est de n'avoir pas commencé. Remarquez-le bien, jeunes gens qui m'écoutez ; si vous vous engagez dans la voie de l'impureté, ne vous flattez pas de pouvoir vous arrêter et revenir en arrière quand vous voudrez. Écoutez l'oracle de l'Esprit Saint confirmé par l'expérience de tous les jours ; cet oracle est propre à vous faire trembler : *Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea* [2] : non, le jeune homme ne quittera pas même, dans la vieillesse la route qu'il a prise dans ses premières années.

S'il vous arrive donc de faire quelque chute grave, relevez-vous

1. Luc., II, 16. — 2. Prov., XXII, 6.

promptement ; ne laissez pas le péché s'établir et séjourner dans votre cœur ; n'attendez pas qu'il y ait poussé de profondes racines ; mais recourez au plus tôt au sacrement de pénitence. La confession empêche que le péché ne prenne racine, elle en arrête les funestes suites, et vous donne des grâces spéciales pour vous préserver de retomber. Si vous renvoyez de vous confesser, les rechutes se multiplieront, et ces rechutes vous rendront la confession toujours plus ennuyeuse et toujours plus difficile.

Et pour ceux d'entre vous qui sont déjà dominés par de mauvaises habitudes, que faut-il qu'il fassent? Faut-il qu'ils désespèrent de leur état? Non, sans doute, mais ils ne doivent pas non plus le négliger ; car leur mal est très dangereux et la guérison en est très difficile : *Oh ! quam difficile surgit*, dit S. Bernard, *quem moles malæ consuetudinis premit!* Combien il est difficile de se relever à celui qui se trouve engagé dans une mauvaise habitude ; il est comme un homme écrasé sous le poids d'une pierre énorme ! Mais cependant la chose n'est pas impossible. Pour y parvenir, il faut commencer par rentrer sérieusement en soi-même pour bien connaître sa propre misère. Si l'on ne comprend pas bien le danger de son état, on ne pense pas à prendre des remèdes. Pour guérir une maladie corporelle, il faut que le médecin la connaisse : de même aussi les maladies de l'âme sont incurables si le malade ne les connaît et ne les sent pas. Pénétrez-vous donc bien du malheureux état où vous êtes, afin de concevoir une vive crainte du danger qui menace votre âme et persuadez-vous bien que vous vous damnerez en continuant à vivre ainsi. Désabusez-vous de l'illusion que le temps vous changera ; plus, au contraire, vous renvoyez, plus il vous sera difficile de vous corriger. D'ailleurs le temps n'est pas à votre disposition, la grâce de Dieu non plus.

De la crainte élevez-vous à l'espérance en la miséricorde divine : rappelez-vous que Dieu peut ressusciter un Lazare même enseveli depuis quatre jours, un cadavre déjà en dissolution et dévoré par les vers ; et, après avoir pris une forte résolution, mettez immédiatement la main à l'œuvre, quelque effort et quelque peine qu'il doive vous en coûter.

Appliquez-vous à faire une bonne confession, même générale, s'il le faut, ou tout au moins une confession plus soignée qu'à l'ordinaire et capable de vous purifier réellement du péché. Établissez sur cette confession une vie réglée et mortifiée, une vie dévote que vous n'abandonnerez plus jamais.

Otez à vos mauvaises habitudes tout aliment et toute mauvaise occasion ; évitez avec soin les lieux, les personnes, les circonstances, et les libertés que vous reconnaissez avoir été jusqu'ici la source de vos chutes. Mais surtout recommandez-vous à Dieu selon vos besoins, et opposez à la force de l'habitude la force toute-puissante de la prière. La prière fervente, assidue et persévérante, jointe à vos efforts, ne saurait manquer d'avoir son effet.

Enfin, continuez cette conduite avec patience, sans jamais vous décourager ni vous relâcher. Vous vous trompez grossièrement si vous pensez vous défaire tout d'un coup ou en peu de temps d'une mauvaise habitude déjà invétérée. Pour la former, il faut peu de temps, à cause de notre inclination naturelle au mal ; mais ce n'est que peu à peu et à la longue qu'on parvient à la détruire. Souvent elle semble éteinte, tandis qu'elle est encore vivante ou prête à se réveiller. Si vous allez donc cesser de veiller et de combattre, même pour peu de temps; si vous allez négliger la prière, vous exposer de nouveau aux occasions, vous retomberez bientôt dans les mêmes fautes qu'auparavant, et vous redeviendrez esclaves des mêmes habitudes.

Prenez bien tous ces moyens, si vous désirez sincèrement sortir de vos mauvaises habitudes; prenez-les de suite, pratiquez-les fidèlement et constamment. Autrement vous n'arriverez à rien. Le démon ne manquera certainement pas de vous amuser par de vagues projets de conversion; mais ces velléités ne produiront aucun effet, vous porterez jusqu'au tombeau votre mauvaise habitude et vous descendrez avec elle en enfer. Pensez-y donc sérieusement, chrétiens, je ne puis vous parler autrement, pensez-y bien.

TRAIT HISTORIQUE

Ne jamais rester avec un péché mortel sur la conscience. — Un jeune élève en médecine entra un jour dans une église où l'on prêchait. Il prêta l'oreille par curiosité, et il recueillit cette parole : « Je ne sais comment un homme en état de péché mortel peut dormir. » Au sortir de l'église, il rencontra quelques-uns de ses amis: « Je viens, leur dit-il, du sermon, et j'ai entendu un prédicateur qui m'a bien amusé : le brave homme ne comprend pas que l'on puisse dormir en état de péché mortel. Pour moi, je le comprends très bien ; je suis en état de péché mortel, et cela ne m'empêche pas d'être heureux... Heureux, se disait-il à lui-même quelques heures plus tard, oh ! non, je souffre et je fais souffrir les autres... Ah ! que j'étais bien plus heureux à ma première communion ! Le prédicateur avait raison ce matin ; c'est un lourd fardeau qu'un péché mortel sur la conscience! Ah! je n'y puis plus tenir... et demain j'irai me jeter aux pieds de ce prêtre : c'est lui qui entendra l'histoire de mes hontes. » Il fut fidèle à sa parole. Et aujourd'hui c'est un excellent chrétien, membre de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Voir un autre discours sur le Péché habituel dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. IX, p. 17.

DES PÉCHÉS CAPITAUX

Tous les péchés que nous commettons, quels qu'ils soient, mortels ou véniels, d'une espèce ou d'une autre, se rapportent tous à certaines sources, à certaines affections vicieuses que les théologiens appellent péchés capitaux. Pour continuer donc l'explication des diverses espèces de péché, l'ordre exige que je vous parle de ceux-ci.

Pour aujourd'hui, je me bornerai à quelques observations générales, et je vous montrerai ce qu'ils sont et combien il y en a ; en quel sens on les appelle capitaux ; leur griéveté plus ou moins grande, et enfin quelle doit être notre conduite et quels sont nos devoirs relativement à cette sorte de péché.

On en compte ordinairement sept : l'orgueil, l'avarice, la luxure, la colère, la gourmandise, l'envie et la paresse.

1° L'orgueil est un vice qui nous fait concevoir une estime déréglée de nous-mêmes ; c'est un désir désordonné de figurer, de paraître et de nous élever au-dessus des autres.

2° L'avarice nous fait aimer et poursuivre avec passion les richesses et les biens temporels.

3° La luxure nous porte aux plaisirs et aux satisfactions illicites de la chair.

4° La colère est un vice qui nous porte aux ressentiments, à la haine et à la vengeance.

5° La gourmandise est un amour déréglé du boire et du manger.

6° L'envie est la peine ou l'ennui que l'on ressent des avantages et de la prospérité du prochain.

7° La paresse est un vice qui produit la tiédeur et la négligence dans la pratique de la vertu.

Parmi ces sept péchés capitaux, les trois premiers sont les trois principaux ; ils sont expressément mentionnés dans l'Évangile ; ils forment la triple concupiscence qui constitue le caractère du monde pécheur, du monde corrompu et maudit de Dieu : *Omne quod in mundo est, concupiscentia carnis est, concupiscentia oculorum et superbia vitæ*[1] ; c'est-à-dire le désir des plaisirs et des commodités de la vie, le désir des richesses et de l'argent, le désir des honneurs et des distinctions. Les quatre derniers pourraient facilement être rapportés à ceux-là. Cependant, c'est encore avec raison qu'on les place parmi les péchés capitaux, parce que, quoique secondaires et subordonnés aux premiers, ils sont aussi une source abondante de péchés.

Et voilà pourquoi ces vices s'appellent proprement capitaux. Vous vous imaginez peut-être qu'on leur donne ce nom, parce qu'ils sont plus graves ou qu'ils renferment plus de malice que les autres péchés ; mais vous vous trompez ; ce n'est pas précisément là la raison pour laquelle on les appelle capitaux. On leur donne ce nom parce que, comme en nous la tête est le membre principal, celui qui donne le mouvement à tous les autres, ainsi ces vices sont le principe, la racine et la source de tous les autres : *Vitia capitalia dicuntur, ex quibus alia oriuntur.*

En effet, tel est le caractère et la nature de ces vices, que si l'un d'entre eux vient à s'établir dans notre cœur, il ne peut rester seul, mais il amène nécessairement avec lui une foule d'autres péchés, et non pas seulement de son espèce, mais encore de plusieurs autres espèces différentes.

Ainsi la luxure ne s'arrête pas aux satisfactions charnelles, quoiqu'elles soient innombrables ; mais elle produit les haines, les vengeances, les vols, les trahisons, les homicides. Il faut en dire

1. I Joan., II, 16.

autant de l'avarice, qui ne se borne pas aux fraudes et aux injustices ; de la gourmandise, qui ne s'arrête pas à la crapule et à l'ivrognerie ; il faut en dire autant de toute passion, quelle qu'elle soit ; chaque passion, en effet, conduit à toute sorte de péchés, quoique d'espèce différente, à des péchés même qu'elle abhorre et qu'elle déteste ; mais si la passion le veut et l'exige, il faut les commettre. Vous le verrez encore mieux lorsque je vous exposerai la nature de chacun de ces péchés et leurs suites funestes.

Qu'il me suffise pour le moment d'une seule réflexion. Quelle que soit la passion qui vous domine, que ce soit l'orgueil, ou l'avarice, ou la luxure, elle a besoin de moyens pour se satisfaire ; mais ces moyens, elle ne peut se les procurer que par de nouveaux péchés. Souvent elle rencontre des obstacles à l'exécution de ses désirs ; or ces obstacles, elle ne peut les surmonter que par de nouveaux péchés. Quelquefois elle s'attire des désagréments ; mais ces désagréments, elle ne peut s'en délivrer que par d'autres péchés. De là donc une multitude, une chaîne, un abîme de péchés, tous produits et exécutés par la passion capitale. Voyons-en quelques exemples tirés de la sainte Écriture : citons les plus mémorables.

David, ce saint roi, se laisse aveugler par un amour impur, et il assouvit une passion qui de sa nature ne pourra rester cachée, mais qui devra se manifester à tout son royaume : une action aussi infâme dans une personne de son caractère et de son rang ; quel scandale ne va-t-elle pas produire dans tous ses états ? Il se trouve donc dans la nécessité de la cacher à tout prix ; mais pour parvenir à la cacher, dans quels crimes ne faudra-t-il pas qu'il se jette ? Il faudra user de supercherie pour faire venir de son camp Urie, mari de la malheureuse Bethsabée qu'il a séduite ; il faudra le tenir à sa table et l'enivrer pour qu'il aille prendre son repos dans sa maison ; puis enfin, cette ruse n'ayant pas réussi, il faudra se résoudre à le perdre, et, pour le perdre, à sacrifier inutilement une foule de soldats ; il faudra enfin se décider à perdre dans ce général le plus vaillant, le plus fidèle de ses sujets et le plus attaché à sa personne ; il faudra se décider à le perdre, par la trahison et l'ingratitude la plus infâme. David, en un mot, David, modèle de douceur, devient traître, cruel, sanguinaire et homicide, et tout cela parce qu'il a été adultère. Voilà une chaîne de péchés qui tous prennent leur source dans le premier.

De même Saül conçoit contre David une furieuse passion de jalousie : pour la satisfaire, dans quel enchaînement de trahisons, de perfidies, de meurtres ne se jette-t-il pas ? Et Judas, un des apôtres de Notre-Seigneur, par son attachement excessif à l'argent, ne va-t-il pas jusqu'à vendre son divin Maître et à se donner à lui-même la mort de désespoir ? Que d'autres exemples je pourrais vous apporter ici, qui ne sont que trop confirmés par l'histoire journalière de tant de personnes ! Dieu vous garde de vous laisser dominer par une passion ! il n'y a pas d'excès auquel elle ne vous conduise. C'est donc

avec raison qu'on appelle ces passions « capitales », puisqu'elles sont la source des autres péchés.

Ce n'est pas que je prétende que toutes les passions arrivent toujours au même degré de violence et de malice ; quelquefois elles conduisent au péché mortel, et quelquefois elles ne conduisent qu'au péché véniel ; quelquefois même elles peuvent être exemptes de péché : car, considérées en elles-mêmes, ce ne sont que des penchants naturels et des inclinations vicieuses, inséparables de la nature humaine gâtée et dépravée par le péché. Quel est, en effet, l'homme qui ne sente pas en lui-même l'aiguillon et le mouvement de ces passions ? Quel est celui qui ne se sente pas porté à désirer les biens de la terre, enflammé de colère à l'occasion d'un mépris ou d'une injure ? Quel est celui qui, à la vue d'une beauté séduisante, ne sente pas le feu impur s'agiter et s'enflammer en lui ? Ces passions nous portent donc continuellement et nous poussent vivement au mal, il est vrai ; mais elles ne peuvent cependant nous forcer à le commettre.

Pour connaître donc si on pèche en ces matières et jusqu'à quel point on se rend coupable, il faut distinguer dans ces passions deux actes différents : le premier mouvement qui vient nous assaillir, et l'acte par lequel nous nous y soumettons. Tant qu'elles restent dans le premier acte, c'est-à-dire qu'elles tentent et attaquent notre volonté, ce ne sont que des passions qui ne sont des péchés ni graves ni légers ; elles deviennent même une source de mérites, si nous y opposons une résistance chrétienne. Mais si ces passions nous conduisent au second acte, c'est-à-dire si elles parviennent à nous vaincre et à nous faire consentir à la tentation, alors elles deviennent coupables et criminelles.

Et ces péchés seront graves ou légers, selon que les transgressions auxquelles elles nous portent sont graves ou légères. Nous voyons, en effet, que les personnes, même pieuses et timorées, ne sont pas entièrement exemptes de ce mauvais levain des passions. On trouve aussi en elles un fond tantôt d'orgueil, tantôt de colère et d'animosité, tantôt d'opiniâtreté et d'intérêt. Mais ce fond de passion n'arrive jamais à les faire transgresser la loi de Dieu en matière grave ; et, quoique cela puisse encore s'appeler péché capital, cependant les fautes que ces passions font commettre ne dépassent pas les limites du péché véniel. Au contraire, elle sera tout à la fois capitale et mortelle pour vous, si elle s'empare tellement de votre cœur qu'elle vous fasse tomber sans crainte dans des fautes graves.

Il nous reste à voir quelle doit être notre conduite par rapport à ces péchés. Avant de répondre à cette question, il me semble à propos de faire une observation très juste : quoique les passions dont je viens de parler se trouvent toutes en germe dans notre cœur par suite de la corruption de notre nature, cependant toutes ne dominent pas à un égal degré dans tous les hommes. Il y en a toujours une, en chacun de nous, qui domine sur les autres, qui constitue notre

caractère, notre tempérament, et qui est notre fond particulier. Celle-là s'appelle passion dominante, et elle est différente selon les différentes personnes. Tel individu, par exemple, ne sera pas très porté aux plaisirs des sens, mais il sera très avide des biens de la terre; tel autre est peu attaché à l'argent, mais il est entièrement livré aux inclinations corrompues de la chair. Les uns sont d'un caractère hautain et vindicatif, les autres sont paresseux et ennemis du travail. En un mot, chacun a son inclination spéciale qui l'assujettit à tel défaut plutôt qu'à tel autre.

Cela posé, voici la double obligation qui nous est imposée à cet égard : nous devons : 1° bien nous appliquer à connaître quelle est, parmi les diverses passions, celle qui domine en nous, celle qui est notre passion propre, spécifique, individuelle; 2° nous appliquer à la combattre avec énergie. On ne peut combattre un ennemi tant qu'il se tient caché; il faut donc, avant tout, travailler à connaître notre passion dominante. Oh! me direz-vous, cela n'est pas difficile: doucement, pour certaines passions grossières que le monde supporte, j'en conviens; ainsi il n'est pas difficile de reconnaître et d'avouer qu'on est gourmand, buveur, vaniteux, irascible. Mais il n'en est pas ainsi de tant d'autres passions intérieures et spirituelles que le monde abhorre, comme l'avarice, l'ambition et la jalousie. Quant à celles-là, il n'est que trop facile, que trop commun de s'aveugler; aussi vous ne trouverez personne qui veuille avouer qu'il est ambitieux, avare ou jaloux. En outre, nous voyons bien la figure des autres, mais nous ne voyons pas la nôtre. De même, nous savons parfaitement deviner et reconnaître avec certitude les passions des autres et taxer un tel d'avarice, tel autre de luxure; mais, quoique nous soyons dominés par le même défaut et que tout le monde le voie clairement en nous, nous seuls vivons à cet égard dans la plus parfaite bonne foi et dans la plus grossière illusion. Souvent cette passion, qui est la plus évidente aux yeux des autres, est la plus inconnue à nos propres yeux.

Il est donc nécessaire d'examiner avec soin et sans vous flatter quelle est votre passion dominante. Il vous sera facile de la reconnaître à l'impression plus forte qu'elle produit en vous, à la difficulté plus grande que vous trouvez à la contrarier, à l'empressement particulier que vous avez à la contenter, et à l'influence spéciale qu'elle exerce sur vos pensées, sur vos désirs, sur vos actions et sur vos fautes habituelles.

Une fois que vous l'avez reconnue, il faut ensuite l'avoir sans cesse devant les yeux, et tourner contre elle tous vos efforts, afin de la vaincre et de l'assujettir. Étant la passion capitale, la source des autres passions secondaires et de tous vos péchés, une fois que vous en aurez triomphé, il vous sera facile de vaincre les autres, et plus facile encore de détruire et d'éviter les autres péchés.

Lorsque Béthulie était vivement assiégée par les Assyriens, que fait Judith pour la délivrer? Elle forme le projet de couper la tête à

Holopherne, le chef et le général ennemi. Elle exécute heureusement son dessein et par ce seul acte l'armée tout entière est dispersée et la ville délivrée. Mais si, pour réaliser son projet, elle eût conçu le dessein de passer tous les Assyriens au fil de l'épée, ç'aurait été une entreprise qu'elle n'aurait jamais pu exécuter. Qu'on tue le général et l'affaire est terminée, la victoire est décidée.

Qu'est-ce que je veux dire par là? C'est en vain que vous vous efforcez de détruire tantôt un péché et tantôt un autre, si vous laissez vivre en vous la racine qui les produit, qui les maintient et qui les renouvelle continuellement. Vous ressemblez au bûcheron qui se borne à couper les branches d'un arbre et qui laisse subsister le tronc; tant que ce tronc reste sur pied, il produit de nouvelles branches. Voulez-vous réellement vous purifier de vos péchés, attaquez la source : par exemple, ce fond d'orgueil qui excite en vous des mouvements de colère et d'indignation à la moindre occasion ; cet attachement excessif à l'argent qui vous rend injuste et dur envers le prochain, qui vous fait oublier Dieu et votre âme; cet amour de la bonne chère et du vin, cette sensualité effrénée qui vous plonge dans tant de désordres et vous réduit à la condition des bêtes; ce fond enfin de paresse et de lâcheté qui vous rend oisif et désœuvré. Une fois la mauvaise racine détruite, les mauvaises branches qui en proviennent se dessècheront d'elles-mêmes.

N'est-ce pas ce que vous dites quelquefois vous-même: si je n'avais pas un tel défaut, je serais un saint...? Vous connaissez donc votre faible, et par conséquent la source de vos fautes. Mais en faites-vous aussi l'objet principal de votre contrition et de votre bon propos, de vos examens et de vos confessions? Prenez-vous les moyens efficaces pour le détruire? comme de veiller sur cette passion, d'en réprimer les premiers mouvements, de vous exercer aux actes de la vertu contraire, de vous proposer, dans toutes les prières et dans toutes les communions que vous faites, de l'obtenir de Dieu? D'ordinaire on se contente de confesser son défaut, mais du reste on l'aime et on ne pense point à s'en corriger. On n'aura pas de la peine à s'abstenir des autres défauts dont la privation coûte peu ; mais on veut épargner la passion dominante : semblable à Saül qui, ayant reçu de Dieu l'ordre formel de faire main basse sur tous les Amalécites, sans exception, voulut conserver le roi. Mais, comme cette réserve rendit inutiles tous les autres sacrifices qu'il avait faits, ainsi en sera-t-il de nous, si nous ne détruisons notre passion dominante. Elle seule suffira pour nous perdre et pour anéantir tout le fruit des sacrifices que nous ferons.

Résumons en deux mots tout ce que nous venons de dire: les passions dont je viens de vous parler s'appellent capitales, parce qu'elles sont la source de tous les péchés graves et légers.

Chacun a sa passion particulière qui le domine et à laquelle toutes les autres obéissent. Il faut donc travailler à la connaître et s'appliquer à la combattre.

Mais les lumières pour la connaître et les forces pour la combattre doivent venir de Dieu. Lui seul peut nous éclairer sur nos misères et sur les plaies intérieures de notre cœur; lui seul peut nous changer et nous rendre humbles, désintéressés, chastes, doux, tempérants, charitables et fervents, d'orgueilleux, de luxurieux, de colères, de gourmands, de jaloux et de paresseux que nous sommes. Recourons donc à Dieu. Si le Seigneur, dans la profondeur de ses desseins, a voulu que, même après la rédemption, il restât en nous le triste héritage des passions déréglées, qui nous tiennent dans un état de violence et de guerre continuelle, il a aussi voulu que ces passions ne nous fussent pas nuisibles et qu'elles pussent devenir pour nous la source de nombreux et inappréciables avantages. Et comment? En nous procurant les grâces nécessaires pour les réprimer, les soumettre et leur donner une direction chrétienne : ce qui est pour nous la source de plus grands mérites pour cette vie et de plus grandes récompenses pour l'autre.

Pour vaincre donc nos passions et pour les assujettir à l'empire de la raison et de la foi, il ne nous reste qu'à implorer avec ferveur la grâce médicinale qui guérit nos infirmités spirituelles, et à y correspondre fidèlement. Tous les saints qui nous ont précédés, et qui étaient pétris de la même boue que nous, ne l'ont-ils pas fait? Tant d'âmes pieuses qui s'élèvent au-dessus de la faiblesse naturelle ne le font-elles pas chaque jour? Pourquoi ne pourrons-nous pas le faire nous aussi? Prière, Mes chers Frères, prière assidue et mortification continuelle: voilà les deux armes spirituelles que nous devons prendre et ne jamais déposer, si nous voulons sortir victorieux du combat que nous livrent nos passions.

TRAIT HISTORIQUE

Le dragon à sept têtes. — Les sept péchés capitaux représentent tout le cortège des passions mauvaises, vraie armée infernale, ayant à sa tête l'orgueil, roi des vices et des péchés.

Ces sept vices dérivent des trois grandes concupiscences du cœur humain : la concupiscence des honneurs, celle des plaisirs et celle des richessses de ce monde. Ces trois concupiscences se trouvent placées, sous les noms d'orgueil, d'avarice et de luxure, à la tête des autres vices capitaux : elles forment comme les trois branches d'un arbre maudit, qui a pour racine unique l'égoïsme, ou l'amour déréglé de nous-mêmes, principe de tous nos mauvais penchants.

L'ensemble de ces penchants déréglés ressemble à ce monstre de l'Apocalypse, que S. Jean vit sortir de l'abîme pour ravager la terre et outrager le ciel : il avait sept têtes, qui représentent les sept vices capitaux dont nous parlons.

Pour vaincre cette hydre infernale, qui vient attaquer chacun de nous, il faut briser toutes ces têtes, toutes, sans exception ; une seule épargnée suffirait pour dévorer notre âme : oui, il faut détruire tous les péchés capitaux ; si un seul nous domine, il causera notre perte ; si nous triomphons de tous, notre salut est assuré.

DE L'ORGUEIL

L'orgueil est la source de tous les péchés qui se commettent. (ECCLÉSIASTE).

Après les observations générales que nous avons faites sur la nature des péchés capitaux et sur la conduite que nous devons tenir à l'égard de ces vices, je vais maintenant vous parler de

chacun d'eux en particulier. Mon instruction sur chacun d'eux sera divisée en trois points; je vous montrerai, dans le premier, son caractère et sa malice; j'examinerai, dans le second, les péchés qu'il produit, et enfin, dans le dernier, je vous indiquerai les remèdes à y opposer,

Je commence par l'orgueil, qui est le premier dans l'ordre des péchés capitaux, et qui est aussi le premier qui se soit manifesté dans le monde. En effet, après avoir été la cause de la ruine des anges dans le ciel, il a encore perdu nos premiers parents avec toute leur postérité, dans le paradis terrestre: *Initium omnis peccati superbia*[1]. *A superbia initium sumpsit omnis perditio*[2].

Cette passion détestable est un amour désordonné de sa propre excellence, par lequel l'homme se complaît en lui-même et en ses qualités, s'estimant plus qu'il n'est en réalité et voulant aussi que les autres l'estiment de la même manière. A proprement parler, l'excellence ne convient qu'à Dieu; lui seul est excellent et lui seul doit l'être; mais on attribue aussi improprement l'excellence à l'homme, et elle se fonde sur trois sortes de biens: ceux de la nature, ceux de la fortune et ceux de la grâce. De la nature, comme les talents, la science, la santé, les forces et la beauté; de la fortune, comme les honneurs, les richesses et le pouvoir; de la grâce, comme la vertu, la piété, la dévotion et tous les autres biens surnaturels.

Or aimer ces biens pour Dieu, reconnaître que tous viennent de lui; en prendre sujet de lui être reconnaissant, de l'aimer et de le servir, sans en tirer vanité, sans pour cela s'arroger une supériorité sur les autres, c'est un amour de sa propre excellence qui est droit, juste et saint. Au contraire, s'attribuer ces biens à soi-même et non à Dieu, ou bien, en les attribuant à Dieu, s'en glorifier et s'y complaire comme d'un bien propre et dû à ses mérites, et de là s'en prévaloir pour se préférer aux autres et s'élever injustement au-dessus d'eux, c'est un amour désordonné de sa propre excellence et un véritable orgueil.

Il faut donc bien distinguer, dans l'orgueil, deux degrés principaux qui sont très différents l'un de l'autre et que S. Paul nous a marqués dans ce texte: *Quid habes quod non acceptis? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis*[3]*?*

Le premier degré consiste à s'attribuer à soi-même ce qui est un don de Dieu, ou à regarder les biens que l'on possède comme étant dus à ses propres mérites, ce qui n'est pas simplement orgueil, mais blasphème, mais hérésie, mais impiété, puisque, c'est refuser de reconnaître que Dieu est le principe et l'auteur de tout bien; ou bien prétendre que Dieu doit quelque chose à l'homme: deux choses qui répugnent évidemment à la foi: *Quid habes quod non accepisti? Si autem gratia pro debitis, jam non est gratia.* Mais ordinairement l'orgueil ne va pas jusque-là

1. Eccle., X, 15. — 2. Tob., IV, 15. — 3. I Cor., IV, 7.

Dans le second degré, l'homme est persuadé que tout ce qu'il a de bien vient de Dieu, qui le lui accorde tout à fait gratuitement et sans aucun mérite de sa part; mais, en pratique, il s'enorgueillit de ces mêmes biens, comme si tout venait de son propre fond et lui était réellement dû. Voilà l'orgueil qui se montre visiblement et d'une manière dégoûtante dans une foule de personnes que l'on voit s'enfler de leurs qualités corporelles ou spirituelles, vraies ou supposées, et auxquelles convient parfaitement le reproche de S. Paul: *Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis?*

Mais, pour mieux connaître le caractère de ce vice et en avoir des marques plus positives, il nous faut maintenant examiner quels sont les péchés qu'il produit. L'orgueil est une plante qui se multiplie et donne naissance à une foule de mauvaises branches. On peut dire que tous les péchés en général viennent de ce vice capital, en tant que tout péché est une révolte contre Dieu, un manque de soumission à sa volonté: et c'est en ce sens qu'il faut entendre les paroles déjà citées: *Initium omnis peccati superbia.* Mais ici je ne considère que les principaux rejetons qui sortent de cette racine; ce sont, selon S. Thomas, la vaine gloire, l'ambition, le mépris des autres, les ressentiments et les colères, l'opiniâtreté et l'obstination. Jetons rapidement un coup d'œil sur chacun de ces vices.

La première fille de l'orgueil, c'est la vaine gloire, c'est-à-dire le désir de manifester aux autres sa propre excellence afin de leur donner de nous la même idée que nous en avons nous-mêmes, ce qui nous porte à faire le bien pour nous faire connaître, estimer et louer, à désirer les louanges et les applaudissements des hommes et à nous y complaire, qu'il soient bien ou mal fondés. C'est ce vice que Jésus-Christ a condamné dans les pharisiens, quand il disait qu'ils faisaient toutes les œuvres par ostentation et par le désir de se faire voir: *Omnia opera sua faciunt, ut videantur ab hominibus*[1].

Et ici remarquez une chose: il n'est pas défendu de faire le bien en présence des hommes; c'est même quelquefois un devoir, comme c'est un devoir de donner le bon exemple et d'édifier le prochain. En agissant avec cette intention, nous avons alors pour fin la gloire de Dieu et non pas la nôtre; nous accomplissons le précepte que Jésus-Chris nous impose dans ses paroles: *Sic luceat lux vestra coram hominibus ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est*[2]. Mais agir dans cette misérable et vile intention de plaire aux hommes et de s'attirer leurs louanges et leurs applaudissements, c'est chercher sa propre gloire, ce que Jésus-Christ nous défend dans cet autre texte de l'Évangile: *Attendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus ut videamini ab eis*[3]. Tout le mal est là: *ut videamini;* dans cette fin mauvaise et dans la recherche de sa propre estime. Et le Sauveur ajoute que, de cette

1. Matth., XXIII, 5. — 2. Matth., V, 16. — 3. Matth., VI, 1.

manière, nos œuvres, quelque bonnes qu'elles soient en elles-mêmes, seront perdues pour nous : *Alioquin mercedem non habebitis.* Ce qui veut dire que cette vaine et très vaine gloire est non seulement un péché en elle-même, mais que, de plus, elle nous est extrêmement funeste, en ce qu'elle est comme un voleur qui nous dépouille, devant Dieu, de tout le mérite de nos œuvres. Vous avez cherché votre propre gloire, vous dira un jour Jésus-Christ, et non pas la mienne; vous avez déjà reçu votre récompense, n'en attendez donc point de moi : *Recepistis mercedem vestram.* Oh! le triste échange! échanger une récompense éternelle contre la gloire de ce monde qui n'est qu'une vaine fumée!

Vous avez raison, me répliquerez-vous, mais il est bien difficile que la vanité ne s'insinue pas dans le cœur, lorsqu'on agit en présence des hommes. Cela est très vrai; mais devons-nous laisser le bien à faire par la crainte de tomber dans une faute? Il faut faire le premier et éviter le second autant que possible. Si, dans ces occasions, il vous survient malgré vous quelque pensée importune de vanité, méprisez-la et repoussez-la; mais ne laissez pas pour cela le bien que les circonstances exigent de vous. Car si c'est un péché de faire le bien par vanité, c'en est un aussi, dans beaucoup de cas, de l'omettre pour éviter les tentations de vanité. En un mot, Jésus-Christ nous ordonne, généralement parlant, de cacher avec soin le bien que nous faisons, afin que la vanité ne nous en ravisse pas le fruit; mais il y a aussi des circonstances où il veut que nos bonnes œuvres soient visibles et éclatent aux yeux du prochain. Il y a des occasions où il faut les cacher et d'autres où il faut les montrer; mais ce doit toujours être en vue de Dieu et jamais en vue de nous-mêmes.

De la vaine gloire naissent deux autres branches, selon la manière dont on recherche l'estime du monde.

Si on la recherche en se vantant dans ses discours, elle s'appelle jactance. Ce vice consiste à parler sans cesse de soi, à vanter et à publier au son de la trompette ses propres avantages et tout ce qui tourne à son honneur. Il y a quelques occasions, mais fort rares, où l'on peut parler de ses actions, mais toujours en termes fort modestes, et c'est lorsque la nécessité, la charité ou l'obéissance l'exige. Mais en parler dans le seul but de s'élever et de se faire estimer de ceux qui nous écoutent, est une vanité peccamineuse qui, outre qu'elle offense Dieu, nous attire encore le mépris des personnes sensées et nous rend ridicules à leurs yeux.

Si, en second lieu, on emploie la duplicité et la dissimulation pour affecter des qualités que l'on n'a pas; si on fait semblant d'avoir de la vertu, de la bonté, de la dévotion afin de se faire estimer, ce vice alors s'appelle hypocrisie. C'est un second vice que Jésus-Christ a stigmatisé dans les pharisiens en les comparant à des sépulcres blanchis qui sont beaux au dehors et qui au dedans sont remplis d'immondices et de pourriture. Il faut s'appliquer à

être beau et vertueux en réalité et non pas seulement à le paraître. Quels que soient les moyens que nous prenions extérieurement dans cet intérêt de notre réputation qui est dans la volonté de Dieu : *Curam habet de bono nomine*[1], ils doivent toujours avoir pour but la gloire de Dieu et le bien du prochain et jamais notre propre élévation.

Une autre fille de l'orgueil, fille plus détestable encore, c'est l'ambition, c'est-à-dire le désir immodéré des honneurs, des dignités et des distinctions. L'opinion avantageuse que l'orgueilleux a de lui-même et de son prétendu mérite le tourmente pour s'élever et s'élever toujours plus ; et tout cela uniquement dans le but de paraître et de se distinguer.

De là nécessairement : 1° les injustices criantes pour se pousser aux dignités par tous les moyens et par toutes les voies, bonnes ou mauvaises ; pour travailler et briguer jusqu'à ce qu'on arrive à son but, sans s'inquiéter des suites et des préjudices qui en résulteront pour les autres ; 2° de là les haines et les rancunes implacables contre ses concurrents et ses compétiteurs, contre ceux qui traversent ses vues ambitieuses et qui mettent obstacle à sa propre élévation ; 3° de là une folle présomption de se fier témérairement sur soi-même et sur ses propres forces, de se croire propre à tout, capable de tout, et de prendre des emplois et des charges tout à fait au-dessus de sa capacité ; de là ensuite, inévitablement aussi, les omissions coupables ; de là les fautes dans l'accomplissement de ses devoirs au préjudice du bien privé et public ; de là, enfin, la perte de son âme. Combien qui se seraient sauvés, s'ils avaient su rester à leur place, et qui, voulant s'élever ambitieusement sans avoir les lumières suffisantes, se sont creusé à eux-mêmes leur précipice ! Honneur, éclat, grandeur devant le monde, et, à la fin, damnation devant Dieu. Mais ce n'est pas encore tout.

Cette ambition produit encore la soif insatiable des richesses, l'avarice même. Le désir d'arriver et de s'élever au-dessus des autres porte naturellement l'ambitieux au faste, à la dépense, au luxe dans les habits et dans le train de maison ; mais, comme les revenus ne peuvent suffire à tant de dépenses, il faut nécessairement recourir à mille moyens et à mille fourberies. De là, dettes sur dettes, tyrannie et cruauté envers ses créanciers, banqueroutes frauduleuses, et tout cela pour soutenir une grandeur imaginaire et une fausse gloire ; tout cela pour ne pas descendre et déchoir de son rang. Oh ! que de choses il y aurait à dire sur ce point !

Un autre fruit de l'orgueil, c'est le mépris des autres. Comment pourrait-il en être autrement ? Plus on cherche à s'élever soi-même, plus on travaille à rabaisser les autres ; on ne veut pas être égalé par eux, on ne veut pas leur être comparé. De là la jalousie du mérite et de la prospérité du prochain, surtout des gens de la

1. Prov., XLI, 15.

même profession, de là l'application à rabaisser et à décréditer les autres par de perfides médisances et par des moyens semblables.

Pourquoi, en effet, l'orgueilleux pharisien de la parabole évangélique pensait-il aux autres, et surtout au publicain, avec un air de mépris et en parlait-il mal? Parce qu'il avait une trop bonne opinion de lui-même, de ses qualités et de ses bonnes œuvres. Cette parabole nous montre clairement que les personnes pieuses et dévotes sont très exposées à tomber dans ce défaut, parce qu'elles comparent volontiers leur conduite un peu régulière avec la vie déréglée du prochain. Mais j'aurai bientôt l'occasion de faire quelques réflexions sur ce point.

La colère, les ressentiments et la vengeance prennent aussi leur source dans l'orgueil. Nul n'est plus prompt à s'emporter pour la moindre offense que l'orgueilleux : *Inter superbos semper sunt jurgia.* Et pourquoi? comme il s'imagine qu'on lui doit toute sorte d'égards et d'attentions, ainsi au moindre manquement qu'on lui fait, il s'irrite et s'emporte. Comment, ont coutume de dire les orgueilleux, me traiter ainsi moi? faire une semblable injure à un homme comme moi? et je le souffrirais? Et voilà les disputes et les ruptures.

De plus, comme l'orgueil produit les inimitiés, ainsi il les entretient aussi avec obstination. Pour les éteindre, il faudrait savoir quelquefois plier, céder, renoncer à certaines exigences et à certaines prétentions; mais l'orgueil ne le permet pas. Ce n'est pas à moi, se dit-on, à faire les premières démarches; c'est à lui et non pas à moi. De cette manière, si l'un et l'autre sont dominés par la même passion, la rupture est interminable. Oh! combien de discordes et de haines implacables qui divisent les familles, n'auraient pas lieu ou seraient bien vite calmées, s'il y avait un peu moins d'orgueil et un peu plus d'humilité!

Enfin, un dernier fruit de l'orgueil, c'est l'opiniâtreté et l'obstination. Or il y a deux sortes d'obstinations, l'une qui est dans l'intelligence, et l'autre dans la volonté.

L'opiniâtreté de l'intelligence consiste à ne vouloir pas soumettre son jugement à celui des autres et à refuser d'admettre la vérité suffisamment connue. Comme l'orgueilleux croit, ou au moins veut paraître en savoir plus que les autres, il ne peut souffrir d'être contredit, il ne veut pas s'avouer vaincu; et quoiqu'il ait et qu'il reconnaisse avoir tort, il se cabre contre l'évidence et il se fait gloire de ne vouloir ni céder, ni se rendre, ni avouer qu'il est dans l'erreur. De là les altercations, les disputes et les divisions au préjudice de la charité; de là aussi toutes les hérésies qui se sont élevées et s'élèveront dans l'Église. Qu'est-ce, en effet, que l'esprit de secte, de parti, l'esprit d'impiété, cet esprit qui a produit tant de ravages dans le monde, sinon l'esprit du démon de l'orgueil? Les hérétiques et les incrédules veulent se distinguer des autres par un esprit de singularité, c'est-à-dire par un esprit d'orgueil; et, quoique convaincus, ils refusent par un faux point d'honneur, de se rétracter

de leurs erreurs, et ils persistent à les défendre et à les soutenir avec une invincible obstination.

J'ai ajouté qu'il y a aussi une obstination de la volonté, et elle consiste à refuser de se soumettre à l'autorité légitime, ce qui s'appelle proprement désobéissance, révolte, indépendance. Rien ne répugne plus aux orgueilleux que la soumission et l'obéissance; ils les regardent comme une faiblesse et une bassesse. Voilà le vice qui soulève tant d'enfants contre leurs parents, de domestiques contre leurs maîtres, d'inférieurs contre leurs supérieurs: c'est la fausse gloire de ne pas se soumettre et de résister au commandement et à l'autorité. Mais remarquez bien que toute désobéissance qui transgresse par mépris les ordres d'un supérieur, est toujours un péché mortel, lors même qu'il s'agirait d'une chose de peu d'importance; car ici ce n'est pas la matière qu'il faut considérer, mais le mépris qui, en dernière analyse, retombe sur Dieu, source de toute autorité.

Il y aurait encore bien d'autres choses à dire sur les funestes effets de cette passion; cependant je crois que cet aperçu suffira pour vous faire comprendre combien on a raison de placer l'orgueil à la tête des péchés capitaux.

Mais en quoi consiste enfin la malice de l'orgueil? Elle consiste en ce que l'orgueilleux se forme une idole de lui-même et de ses qualités réelles ou supposées, et rapporte à lui-même toute la gloire qui est due à Dieu. Ce péché est donc directement opposé au premier commandement du Décalogue, puisque l'adoration, qui est la principale vertu prescrite par ce précepte, exige surtout que nous reconnaissions Dieu comme la source et le principe de tout bien, et qu'après avoir reconnu que tout vient de lui, nous lui rapportions la gloire de tout. A ce premier précepte correspond la première demande du *Pater noster*, dans laquelle Jésus-Christ nous fait demander, avant les autres choses, la glorification du saint nom de Dieu en tout, autant que le comporte notre bassesse: *sanctificetur nomen tuum*. Mais l'orgueilleux attribue tout à lui-même, il ne cherche pas à établir la gloire de Dieu, mais uniquement la sienne propre. Or c'est là évidemment une usurpation de la souveraineté de Dieu, un attentat et un crime, pour ainsi dire, de lèse-majesté divine.

L'orgueil essaie en quelque sorte de se mettre à la place de Dieu, et de s'approprier les hommages et les adorations qui lui sont dus; il ne faut donc pas s'étonner que ce soit le péché que Dieu déteste le plus, et qui est le premier but de ses châtiments. Oui, Dieu, qui nous fait part avec libéralité de tous ses biens, est en même temps très jaloux de sa gloire, et il proteste hautement qu'il ne veut la céder à personne, ni la partager avec qui que ce soit: *Gloriam meam alteri non dabo*; et, d'un autre côté, il déclare qu'il est essentiellement opposé à l'orgueil et qu'il est décidé à l'humilier, à l'abattre et à l'anéantir: *Deus superbis resistit*[1]. Il l'a puni ainsi dès le com-

1. Jac., IV, 6.

mencement dans les anges, en les chassant du ciel; il l'a puni dans nos premiers parents, en les chassant du paradis terrestre et en les condamnant, avec toute leur postérité, aux misères et à la mort; il l'a puni dans tant d'illustres personnages dont il est fait mention dans l'Histoire sainte, hommes distingués d'abord par l'éclat de leurs lumières et de leurs vertus, prodiges de science et de sainteté, et ensuite, en punition de leur orgueil, humiliés et perdus pour toujours; enfin, il le punit encore chaque jour en accablant les orgueilleux de toute sorte de maux temporels et spirituels. Temporels : la pauvreté, les humiliations, le déshonneur, les souffrances, les disgrâces; mais surtout spirituels, par la soustraction de ses grâces, en les abandonnant à des tentations plus violentes et à des chutes plus effrayantes et plus honteuses : *Deus superbis resistit.* Il semble qu'un pareil vice devrait au moins nous préserver de ces péchés qui dégradent l'homme et le mettent au rang des bêtes, comme les péchés de la chair; mais non, car ordinairement les orgueilleux sont impudiques; Dieu, par une juste punition, permet que l'orgueilleux tombe et se ravale dans la boue des plus sales et des plus dégoûtantes impuretés.

Et voilà la source et la raison de certains excès révoltants, dans lesquels on est soi-même profondément surpris de se voir tomber. Mais vous avez tort d'en être surpris, ces excès font la punition de l'orgueil et en même temps le remède souverain et infaillible à votre état. Dieu vous humilie pour vous apprendre à connaître cette racine secrète et empoisonnée de l'amour-propre, à l'arracher d'une main sûre. Mais malheur à vous si, à cette école pratique d'humiliation que Dieu vous a préparée, vous n'apprenez pas à vous humilier! car alors Dieu redoublera ses châtiments, il répandra en vous un tel esprit de vertige, que vous roulerez misérablement d'abîme en abîme, jusqu'à ce que votre perte soit irréparablement consommée. En un mot : *Deus superbis resistit*, et la haine que Dieu porte à l'orgueilleux est si grande, qu'il lui a juré une guerre à mort.

Tenons-nous donc en garde contre tout sentiment de fierté et de présomption, de vanité et d'orgueil. Vous abandonner à ce vice, c'est provoquer sottement l'indignation de Dieu. Si la divine Providence vous a distingué des autres par les richesses, par la naissance, par les talents et par d'autres dons du corps ou de l'esprit, que la vue de ces qualités soit pour vous un motif de reconnaissance et d'amour pour ce Dieu qui s'est montré plus généreux et plus libéral envers vous qu'envers les autres, quoique vous fussiez peut-être plus indigne de ses bienfaits; mais gardez-vous bien d'en tirer un motif de vous enorgueillir au dedans de vous-même et de vous élever injustement au-dessus des autres.

Tenez-vous surtout bien en garde contre cet orgueil qui se repaît des dons surnaturels de Dieu, contre ce vice qui est appelé orgueil spirituel, parce que ce ver dangereux se nourrit de tout ce qu'il y a de plus délicat et de plus saint dans les bonnes œuvres. O vous

tous qui faites profession de piété, veillez bien sur ce point. Vous voyant exempts de certains vices communs dans le monde, remarquant en vous certaines bonnes œuvres que les autres ne pratiquent pas, tout cela vous inspire facilement de l'estime pour vous-même et du mépris pour les autres. Mais malheur à vous, si vous donnez entrée à ces sentiments dans votre cœur. Prenez bien garde, vous dit S. Augustin, que votre orgueil ne vous rende plus abominable devant Dieu que les autres ne le sont à ses yeux par leur vie déréglée et licencieuse : *Vide ne sit pejor ista superbia, quam illa nequitia!* Parce que ce péché est tout à fait spirituel et intérieur, croyez-vous qu'il soit moins à craindre? Et n'est-ce pas le vice que Dieu déteste le plus? Que vous sert donc, Mes chers Frères, d'être exempts des vices grossiers, si votre cœur est honteusement dominé par celui qui est le pire de tous? A quoi vous sert-il d'avoir abattu et brisé les autres idoles, les idoles de la chair, de l'intérêt, de la gourmandise, si, sur les débris de tous ceux-là, vous en élevez une autre plus détestable et plus horrible, je veux dire l'idole de l'orgueil? Ah! renversez, renversez aussi celle-là : *Vite ne sit pejor ista superbia, quam illa nequitia.*

Tenez-vous donc bien en garde contre le souffle empoisonné de l'orgueil; continuez avec ferveur votre vie sainte ; mais, après avoir fait tout ce que vous pouvez pour plaire à Dieu, au lieu de vous enorgueillir, rentrez aussitôt et renfermez-vous dans votre néant, pénétrés de crainte et de frayeur, et protestez à Dieu que vous êtes des serviteurs inutiles : *Cum feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite: servi inutiles sumus*[1]. Gardez-vous bien de jamais mépriser dans votre cœur les pécheurs dont vous connaissez la mauvaise conduite, ou de les traiter en vous-mêmes de réprouvés et de damnés; car il viendra peut-être un temps où ils seront bien plus chers à Dieu que vous, et peut-être même où ils seront plus saints et plus parfaits que vous : *Amen, amen dico vobis, publicani et meretrices precedent vos in regnum Dei*[2]. Grandes leçons que Jésus-Christ nous a laissées pour étouffer dans notre cœur tout sentiment de vanité.

Enfin, aimons la sainte vertu d'humilité, qui est l'antidote de l'orgueil. Cette vertu est le fondement principal et indispensable de la sainteté et de la perfection chrétienne; mais quel cas et quelle estime en fait-on dans le monde? On la connaît peu en spéculation, et moins encore en pratique. Je croirais donc manquer à mon devoir si je ne vous faisais connaître ce que c'est que cette vertu, quelle est son importance et sa nécessité. Ce sera le sujet de ma prochaine instruction.

TRAIT HISTORIQUE

Belle réponse d'un homme sans naissance à un noble orgueilleux. — Fier de son nom, qu'il déshonorait par ses vices, un noble voulait humilier un homme sans naissince, mais d'un grand mérite, et lui reprochait de manquer d'ancêtres. Le sage, loin

1. Luc., XVII, 10. — 2. Matth., XXI, 31.

de s'irriter, lui dit en souriant : « Si mon origine me déshonore, toi tu déshonores la tienne. » Parole admirable, éternel sujet de méditation ! puisse-t-elle nous rappeler sans cesse que rien n'est au-dessus du mérite personnel !

Voir d'autres discours sur l'Orgueil dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. VI, pp. 197, 215, 228, 447; t. XIV, p. 336; t. XXVII, p. 801.

DE L'HUMILITÉ

Le remède contre le funeste et abominable vice de l'orgueil que nous venons d'expliquer, le remède que nous devons prendre pour nous en préserver, c'est l'humilité. Cette vertu est en général peu connue des chrétiens, et surtout assez peu pratiquée ; et cependant, c'est la vertu fondamentale du christianisme : le chrétien qui en est dépourvu peut bien avoir un extérieur et une apparence de christianisme, mais il n'en aura jamais la réalité. Nous allons donc examiner deux choses : 1° sa nature ; 2° sa nécessité.

Beaucoup de personnes ont une idée très fausse de cette vertu ; elles la font consister dans certaines choses extérieures qui sont plutôt des marques de l'humilité que l'humilité elle-même, et des marques trompeuses dont l'orgueil peut abuser. Je m'explique : se montrer indifférent pour les honneurs et les distinctions, traiter le prochain avec politesse et affabilité, se tenir dans les dernières places, parler désavantageusement de soi-même, toutes ces démonstrations et autres semblables s'appellent actes d'humilité, et elles le sont en effet, si elles sont produites par le sentiment intérieur de sa propre abjection et si par là on cherche réellement à s'abaisser. Mais si, au contraire, on n'a d'autre but, dans ses actions, que de se faire honorer et estimer, loin d'être une véritable humilité, c'est au contraire un orgueil très raffiné, caché sous les livrées de cette vertu. *Multi*, disait S. Jérôme, *humilitatis umbram sectantur pauci veritatem* : beaucoup sont humbles en apparence et extérieurement, mais peu le sont d'esprit et de cœur. Combien n'en voit-on pas, en effet, qui n'ont d'humilité que sur la langue ! A les entendre, ils sont de grands pécheurs, ils ne sont bons à rien ; ils n'ont ni savoir, ni mérite, ni capacité ; mais que quelqu'un vienne leur dire les mêmes choses en face, et vous les verrez aussitôt s'émouvoir, s'aigrir et s'emporter. Voilà leur fausse humilité démasquée.

C'est donc dans le cœur que l'humilité a son siège principal : voilà pourquoi je la définis une vertu par laquelle, connaissant notre bassesse et notre néant, nous nous méprisons nous-mêmes, et nous ne cherchons à nous élever ni au dedans de notre cœur, ni auprès des autres. Par où vous voyez qu'il faut deux choses pour la véritable humilité : 1° la connaissance de son propre néant, et c'est cette connaissance qui doit servir de fondement à l'humilité ; 2° le bas sentiment de soi-même qui en provient et dans lequel consiste principalement l'humilité.

Tant que l'on se croit quelque chose, il est impossible d'avoir des sentiments humbles. Il faut donc, avant tout, guérir l'orgueil de l'esprit, en se pénétrant bien de ce que l'on est en réalité et en se considérant sérieusement soi-même, non pas avec les yeux de l'amour-propre, mais avec les yeux de la foi. Pour arriver à cette persuasion intime de son néant, il n'est pas besoin de grands efforts, il suffit de se rendre justice à soi-même et de se juger en toute sincérité. Ces qualités qui vous donnent de l'orgueil, ou vous ne les avez pas réellement, ou vous ne les possédez pas au degré que vous croyez, ou bien enfin, si vous les avez, elles ne sont pas certainement votre propre bien. Et ici la foi nous apprend qu'en nous considérant de la tête aux pieds, nous n'avons rien dont nous puissions nous enorgueillir; nous ne trouvons qu'une foule de sujets de nous humilier et de nous confondre: *Si quis existimat se aliquid esse, cum nihil sit, ipse se seducit* [1], dit S. Paul. Nous ne sommes rien ni dans l'ordre de la nature, ni dans l'ordre de la grâce.

Premièrement, dans l'ordre de la nature, puisque tout vient de Dieu. C'est de lui que vient l'éclat de la naissance; le choix de nos parents n'a pas dépendu de nous, et il n'a pas plus été en notre pouvoir de naître d'un grand seigneur, que d'un humble artisan. C'est de lui que nous viennent les richesses et la fortune; souvent elles nous sont transmises sans que nous en ayons connaissance; et, ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne pouvons ni les acquérir ni les conserver sans le secours et la coopération de Dieu. C'est de lui, enfin, que nous viennent la santé, la beauté, les talents et toutes les autres qualités de l'esprit et du corps. Aussi si vous voulez séparer ce qui vient de vous de ce qui vous vient de Dieu, vous trouverez que vous n'avez rien de votre côté, sinon l'abus de ses dons et l'infidélité à sa grâce.

Mais surtout nous ne sommes rien dans l'ordre de la grâce. Les vertus, les mérites et les bonnes œuvres sont des dons de Dieu; sans son secours, nous sommes incapables de concevoir un bon désir, de former une bonne résolution et même d'avoir une bonne pensée: *Non sumus sufficientes cogitare aliquid a nobis, quasi ex nobis; sed sufficientia nostra ex Deo est* [2]. Quel motif avons-nous donc de nous enorgueillir, si nous n'avons rien de nous-mêmes; si de notre propre fond nous ne sommes, quant à l'âme, qu'ignorance, malice, faiblesse et péché, et, quant au corps, que cendre et poussière? Nous avons été formés de boue, et nous devons retourner en poussière au premier moment. *Quid habes*, vous demanderai-je de nouveau avec l'Apôtre; *quid habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis?* Nous glorifier de quelque chose, c'est une folie par rapport à nous et un outrage par rapport à Dieu.

Ces vérités et autres semblables, si vous les comprenez bien,

1. Gal., VI, 3. — 2. II Cor., III, 5.

produiront de bas sentiments de vous-mêmes, et c'est ce mépris de vous-mêmes qui constitue essentiellement l'esprit d'humilité. Et comme l'orgueil, quand il possède le cœur de quelqu'un, répand son venin sur toutes ses actions et sur toute sa conduite, de même les bas sentiments que l'on a de soi produisent en tout d'excellents fruits et règlent saintement notre vie soit par rapport à Dieu, soit par rapport à nous, soit par rapport au prochain.

1° Par rapport à Dieu. En effet, la sincère connaissance de nous-mêmes nous fait reconnaître que nous sommes essentiellement sujets de Dieu et dépendants de lui en tout ; elle nous donne la défiance de nous-mêmes et nous fait sentir le besoin continuel que nous avons de son assistance. De ces sentiments naissent les plus excellents actes de religion : l'adoration de sa souveraine grandeur, la soumission parfaite à sa sainte volonté, la vive reconnaissance pour ses bienfaits ; les prières ardentes pour lui exposer nos besoins, et la vive contrition de nos fautes. Oh ! soyez-en bien persuadés, il n'y a que l'âme humble qui adore véritablement Dieu de la manière dont il veut être adoré.

2° Par rapport au prochain. Comme l'humilité ne nous laisse voir en nous que le mal, de même elle ne nous fait voir que le bien dans les autres, et elle nous fait toujours juger le prochain par le côté le plus favorable. Avec de pareilles dispositions, on ne méprise jamais personne, quelque méprisable qu'il paraisse, mais on trouve tous les hommes meilleurs que soi, on ne refuse jamais au prochain les démonstrations d'honneur qui lui sont dues, on l'excuse toujours, on interprète toutes ses actions en bonne part, on compatit de grand cœur à ses défauts et à ses faiblesses. De là aussi cet esprit de mansuétude et de bonté dans les rapports et les conversations avec les autres, et surtout dans le gouvernement de ses subordonnés. Oh ! soyons-en bien persuadés, il n'y a que les hommes humbles qui aiment véritablement leur prochain et qui ne lui donnent jamais des motifs de se plaindre et de s'offenser.

3° Enfin, par rapport à nous-mêmes. L'humilité réprime la vaine complaisance qu'occasionnent en nous les biens de la nature ou de la grâce que nous croyons avoir ; elle nous persuade que nous sommes indignes et du bien que nous avons et de celui que nous ne possédons pas ; elle nous fait agir avec une intention pure, et uniquement dans le but de plaire à Dieu et par conséquent de fuir les louanges, les applaudissements et les distinctions ; bien plus, elle nous fait profiter de toutes les occasions qui se présentent de nous humilier et de nous anéantir ; et tout cela pour satisfaire à cette intime persuation que nous avons de notre néant. Mais où trouver un tel esprit de mortification et d'anéantissement ailleurs que dans les personnes douées d'une véritable humilité ?

Il me semble avoir suffisamment expliqué en quoi consiste la vertu d'humilité, et l'avoir expliqué de manière à vous en faire voir et sentir la nécessité. Mais ceci est un point qui mérite une

étude spéciale. Le monde fait peu de cas de cette vertu : il ne la regarde comme bonne que pour les cloîtres et les personnes religieuses. Illusion, chrétiens, illusion grossière ! Cette vertu est aussi nécessaire pour tous que le salut même. Je prouve cette nécessité par trois considérations : elle est le fondement de toutes les vertus ; elle est la source de toutes les grâces ; elle est une condition expressément et indispensablement exigée de Dieu pour le salut.

Je dis, premièrement, que l'humilité est le fondement de toutes les vertus. Sans vertus, vous ne pouvez être sauvé, vous l'avouez vous-même ; mais vous m'avouerez aussi que, sans l'humilité, il n'y a pas une vertu qui mérite ce nom. La raison en est évidente ; les vertus ne sont pas dans le corps extérieur et matériel de nos œuvres, mais dans l'esprit intérieur qui les anime ; or, si cet esprit n'est pas un esprit d'humilité, si c'est un esprit d'orgueil, elles cessent d'être des vertus. Elles pourront tout au plus être des vertus aux yeux du monde qui ne juge des choses que par les apparences ; mais non pas aux yeux de Dieu, qui en juge par ce qu'elles sont au dedans de nous. Soyez donc une personne de prières, ayez une grande charité et une justice inflexibles ; pratiquez la tempérance, la chasteté et la religion, tout cela est très bien en soi ; mais si l'orgueil et la vanité viennent s'y mêler (et sans l'humilité, il est impossible qu'ils ne s'y mêlent pas, quelque belle et quelque éclatante que soit extérieurement votre vie), ces actions ne sauraient être vraiment méritoires ; elles ne seront jamais agréables à Dieu, qui ne peut être glorifié par une vie dépourvue d'humilité.

Au contraire, avec l'humilité, les vices et les péchés mêmes peuvent nous devenir profitables ; ainsi, quoique le péché soit toujours un grand mal, il devient en quelque sorte un bien, si, après l'avoir commis, on sait s'en servir pour pratiquer l'humilité. Un pécheur, dit S. Jérôme, vaut plus devant Dieu, malgré toutes ses fautes, qu'un juste orgueilleux avec toutes ses vertus. C'est ce que Jésus-Christ a voulu nous prouver sensiblement par le double portrait qu'il nous présente du pharisien et du publicain, dans la fameuse parabole de l'Évangile : ce dernier, parce qu'il est humble, est justifié, malgré tous ses crimes, et l'autre, avec tout l'éclat de ses vertus, est rejeté, parce qu'il est vain et orgueilleux : *Descendit hic in domum suam justificatus ab illo*[1] ; ce qui signifie que l'orgueil est un poison tel, qu'il change le juste même en pécheur, et que l'humilité est une vertu si précieuse, qu'elle peut transformer le pécheur en juste. Le premier fait des vertus mêmes une matière de péché, et la seconde tire du vice même un sujet de vertu. Que pouvait-il dire de plus fort pour nous faire haïr l'orgueil et nous recommander l'humilité ; pour nous convaincre de la nécessité d'éviter ce vice et d'embrasser avec ardeur cette vertu ?

Remarquez donc, en passant, combien nous devons remercier

1. Luc, XXVIII, 14.

Dieu de ce qu'il a bien voulu placer le mérite et le salut dans une vertu qui est à la portée de tous les hommes sans distinction. Tous, en effet, ne peuvent pas faire de grandes choses pour Dieu ; tous ne peuvent pas faire de longues et de continuelles prières, ni beaucoup d'aumônes, ni pratiquer de grandes pénitences et de grandes mortifications ; mais il n'y a personne qui ne puisse s'humilier devant Dieu, et l'humilité peut suppléer au mérite de tout ce qu'on ne peut pas faire. Passons à la seconde réflexion.

J'ai dit, en second lieu, que l'humilité est la source de toutes les grâces. Sans la grâce, vous le savez, impossible de se sauver ; mais il faut que vous sachiez aussi que la grâce n'est promise et n'est accordée qu'aux humbles : *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.*

Quant aux orgueilleux, comme ils cherchent sans cesse à s'élever, ainsi Dieu est sans cesse occupé à les abaisser. Étant des voleurs de la gloire de Dieu, Dieu leur résiste de la même manière que nous résistons aux voleurs qui viennent s'emparer de notre bien : *Deus superbis resistit.* Sa conduite avec les âmes humbles est toute contraire : comme ces âmes sont sans cesse occupées à s'abaisser, Dieu travaille sans cesse à les élever. Il leur communique ses grâces avec abondance, parce qu'il sait qu'il les place entre bonnes mains, dans les mains de serviteurs fidèles qui ne s'approprient rien de ce qu'ils reçoivent, qui n'en retiennent rien pour eux, mais qui rapportent tout à lui et lui en attribuent toute la gloire : *Humilibus autem dat gratiam.*

Ainsi, la mesure de grâces plus ou moins grandes que Dieu accorde, est toujours proportionnée à l'humilité. Aussi, parmi toutes les créatures, celle que Dieu a enrichie de plus de grâces et de privilèges, ç'a été la très sainte Vierge. Et pourquoi ? Parce qu'elle a été la plus humble de toutes. Et s'il y en avait eu une dans le monde plus humble qu'elle, cette créature lui aurait été préférée : *Virginitate placuit*, disent les saints Pères, mais *humilitate concepit.* Plus donc Dieu nous trouvera vides de nous-mêmes et dépouillés de notre propre estime, plus il nous trouvera capables de ses dons et plus il nous en remplira.

Mais enfin Jésus-Christ n'exige-t-il pas indispensablement cette vertu de tous les chrétiens ? Oui certainement, et il nous en exprime la nécessité dans les mêmes termes avec lesquels il exprime la nécessité du baptême. Il dit, en parlant de ce sacrement : Si vous ne renaissez de l'eau du saint baptême, vous ne pourrez entrer dans le royaume des cieux : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto, non potest introire in regnum Dei.* Or, en parlant de l'humilité, il dit aussi : Si vous ne vous rendez, par l'humilité, petits comme des enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux : *Nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum* [1]. Croyez-vous la

1. Matth., XVIII, 3.

nécessité du baptême pour le salut? Oui certainement : vous devez donc croire également la nécessité de l'humilité.

Et la raison fondamentale de ceci, c'est qu'il ne peut y avoir de salut pour nous, si nous ne ressemblons pas à Jésus-Christ. Mais, sans humilité, il n'y a aucune ressemblance entre Jésus-Christ et nous. Lui qui est le modèle de toute perfection, a voulu se distinguer spécialement par celle-ci, et sa vie, depuis le commencement jusqu'à la fin, n'a été qu'un exercice continuel d'humilité et du plus profond abaissement.

Étant Dieu de toute éternité, il a voulu s'anéantir dans l'incarnation et prendre la forme d'un esclave, afin de réparer par cet excès d'humiliation l'excès d'orgueil de l'homme qui, étant un vil esclave, a eu la prétention de se rendre semblable à Dieu. Il a voulu naître d'une pauvre femme, dans une étable, sur un peu de paille; il a voulu être circoncis et porter sur sa chair sacrée les marques du péché, quoiqu'il fût l'innocence et la sainteté même; il a voulu passer les trente premières années de sa vie dans une boutique obscure, occupé de l'humble état de charpentier; il s'est toujours montré en public habillé pauvrement; il s'est soustrait aux applaudissements et aux honneurs que lui attiraient ses vertus et ses miracles; il a souffert volontairement les calomnies de ses ennemis qui le traitaient d'imposteur, d'impie, de blasphémateur, de possédé du démon; enfin il a voulu terminer cette vie d'humiliation par une humiliation plus grande encore, il a voulu mourir sur une infâme croix, au milieu de deux voleurs.

Devons-nous être surpris, après cela, que ce divin modèle d'humilité exige que nous l'imitions principalement par la pratique de cette vertu : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde* [1], et qu'il ne veuille pas reconnaître pour ses disciples ceux en qui il ne retrouve pas l'empreinte et la copie de cette vertu? Il doit, au contraire, nous paraître surprenant, et il est surprenant, en effet, que nous puissions nourrir tant d'orgueil en nous-mêmes, nous qui croyons et qui adorons un Dieu qui s'est tant humilié par amour pour nous et pour nous servir de modèle.

Concluons donc : si nous voulons établir solidement l'édifice de notre propre sanctification et de notre salut, il faut absolument l'asseoir sur l'humilité et faire tous nos efforts pour l'acquérir. Je dis tous nos efforts, car je ne dois pas vous cacher qu'autant cette vertu est nécessaire d'un côté, autant, de l'autre, elle est difficile à acquérir, parce que nous trouvons sans cesse des obstacles dans notre amour-propre et dans ce fond d'orgueil, la première chose qui naît en nous et la dernière qui meurt. Que faire donc pour nous en assurer l'acquisition?

La demander chaque jour avec ferveur à Dieu, de qui vient tout don parfait et dont la grâce toute-puissante a produit dans l'Église tant de prodiges d'humilité, tant d'âmes qui, étant des modèles de

1. Matth., XI, 29.

sainteté et de perfection, chéries de Dieu et vénérées du monde même, n'en nourrissaient pas moins en elles-mêmes les sentiments de la plus profonde humilité, se regardaient comme pleines d'imperfections et de péchés, comme des vases d'iniquité et le vil rebut du monde. Voilà ce que peut la grâce de Dieu pour anéantir une âme à ses propres yeux et l'enraciner dans le sentiment d'une véritable humilité.

Mais, pour ne pas attendre de Dieu des miracles, il faut aussi, de notre côté, à l'exemple de ces âmes, l'exciter et la nourrir en nous-mêmes, par la considération sérieuse de notre propre bassesse et de notre néant, de nos imperfections et de nos misères, de la grandeur de Dieu comparée à notre petitesse : *Noverim te, noverim me*, disait S. Augustin ; c'est dans cette double connaissance que vous trouverez les moyens les plus efficaces pour arriver à l'humilité.

Enfin, il faut saisir avec empressement les occasions de la pratiquer ; nous en trouvons à chaque instant ; nous en rencontrons pour ainsi dire à tous les pas.

Humilité dans les pensées : reconnaître que nous ne sommes rien et que nous ne serons jamais rien, et nous mépriser intérieurement ; humilité dans les affections : aimer à se cacher aux yeux du monde par la crainte d'être estimé, humilité dans les paroles : bannir de nos conversations tout ce qui peut tourner à notre gloire, quels que soient les mérites que nous croyons avoir ; humilité dans les manières : éviter avec soin tout air de fierté, de faste et d'ostentation ; enfin humilité dans les actions : être sans prétention, supporter les contradictions, pardonner les torts et les injures, supporter les affronts et les grossièretés, voilà l'exercice pratique de cette vertu à laquelle nous devons travailler sans relâche, si nous voulons être vraiment chrétiens et ne pas ressembler à ceux qui n'en ont que le titre et l'apparence. Laissons le monde se rire de cette vertu et la traiter de faiblesse d'esprit, de petitesse et de lâcheté. Les maximes du monde doivent nécessairement être en opposition avec celles de Jésus-Christ ; or nous devons nous attacher à l'esprit de Jésus-Christ et non pas à celui du monde, si nous ne voulons pas être enveloppés dans la réprobation et dans l'anathème que Jésus-Christ a fulminé contre lui.

TRAIT HISTORIQUE

Plus fort que Satan. — Satan apparut un jour à S. Macaire, tenant en sa main une faux tranchante dont il s'efforçait de le frapper.

— « O Macaire, s'écria-t-il, pourquoi me chasses-tu du corps des possédés ? Tu me fais souffrir une violence extrême, voyant que Dieu t'a donné pouvoir sur moi. Sache cependant que je fais mieux que toi tout ce que je fais.

« Tu jeûnes quelquefois : je ne mange jamais. Tu veilles quelquefois : jamais le sommeil ne ferme mes paupières. Il n'y a qu'une seule chose en laquelle tu aies sur moi l'avantage, et c'est là le secret de ta force. — Laquelle ? demanda le saint abbé. »

Satan refusa longtemps de répondre. Puis enfin, il s'écria : « C'est l'humilité. Tu es humble : moi je suis l'orgueil en personne. » Et il disparut.

Voir d'autres discours sur l'Humilité dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. VII, p. 540 ; t. VIII, p. 109 ; t. XXX, p. 205.

DE L'AVARICE

NATURE, LAIDEUR ET DANGERS DE CE VICE

Rien n'est plus criminel que l'avarice.
(ECCLÉSIASTE.)

Je vais vous parler aujourd'hui d'un vice abominable, mais qui, d'ordinaire, se cache aux yeux mêmes de ceux qui en sont le plus profondément atteints ; vous me comprenez, ce vice est l'avarice ou l'intérêt, qui est le second des péchés capitaux.

Il faut, avant tout, s'en former une idée juste : autrement on ne sait comment concilier ces deux choses : d'un côté, il est généralement haï et détesté du monde, et de l'autre, tout le monde en est dominé, selon l'oracle infaillible de l'Esprit Saint : *A minore usque ad majorem, omnes avaritiæ student.* Mais il est facile de les concilier si l'on comprend bien la nature et le caractère de ce vice.

L'avarice est un désir déréglé des biens, des richesses, de l'argent, qui fait ou qu'on les possède avec trop d'attachement quand on les a, ou qu'on les recherche avec trop d'avidité quand on ne les a pas, quelle que soit d'ailleurs la fin pour laquelle on les recherche. Il y a eu des hérétiques, de faux zélateurs de la pauvreté évangélique, qui, d'après certains textes de l'Écriture mal interprétés, ont prétendu qu'il était défendu aux chrétiens de posséder des biens et des richesses. Mais c'est une erreur grossière condamnée par l'Église.

Tout ce que Dieu a fait est bon en soi : *Omnis creatura Dei bona est* [1]. Les biens et les richesses sont des dons de Dieu ; il est donc permis de les désirer et de se les procurer. Ce n'est pas le vin qui est mauvais, mais l'ivrognerie ; de même, ce ne sont pas les richesses qui sont mauvaises, mais l'avarice et la cupidité.

Le vice consiste donc dans le désir déréglé ; et ce dérèglement se manifeste toujours assez, ou par la manière dont on recherche les richesses : par exemple, quand on les poursuit avec trop d'avidité, qu'on en a l'esprit et le cœur entièrement occupés ; ou par la fin : par exemple, si on les recherche pour elles-mêmes, si on place son plaisir et son bonheur dans leur possession ; ou par les moyens : par exemple, si on est disposé à offenser Dieu et à ruiner le prochain pour les obtenir. C'est en cela que consiste proprement la passion d'avarice. Cet attachement aux biens de la terre est toujours un péché grave, dès qu'il est incompatible avec l'amour de Dieu et du prochain.

Cela posé, il faut commencer à vous défaire de deux préjugés très communs :

Le premier consiste à croire que ce vice ne se rencontre pas dans les pauvres, mais seulement dans les riches. Il est bien vrai qu'il est assez difficile de posséder beaucoup de biens et de les posséder sans attachement déréglé ; aussi, lorsque l'Écriture parle

1. I Tim., IV, 4.

de ce péché, s'adresse-t-elle spécialement aux riches. Malgré cela, on le trouve aussi dans les pauvres et les indigents; lorsque, au milieu de leur misère et de leur pauvreté, ils désirent avec excès les biens et l'argent, et emploient tous les moyens pour s'en procurer. Comme il y a des hommes qui possèdent beaucoup de richesses, sans y attacher leur cœur et leurs affections, de même il y en a qui ne possèdent rien et qui désirent les richesses et les désirent d'une manière déréglée. Aussi Jésus-Christ ne déclare pas heureuse simplement la pauvreté, la pauvreté réelle, mais la pauvreté d'esprit, le détachement intérieur des biens de ce monde: *Beati pauperes spiritu*; or cette pauvreté d'esprit, ce détachement peut exister avec l'abondance des richesses, comme la cupidité la plus effrénée peut exister avec la pauvreté.

Le second préjugé, plus commun et plus pernicieux encore, c'est de s'imaginer qu'il n'y a d'avares que ceux qui sont tout occupés à thésauriser et à amasser jusqu'à se priver du nécessaire. Ceux-là, sans doute, sont avares de cette avarice qu'on appelle sordide; mais ce ne sont pas les seuls avares; le nombre d'ailleurs n'en est pas si grand, et cependant l'Esprit-Saint nous dit que le monde est rempli d'avares: *Omnes avaritiæ student*. On est avare quand on recherche l'argent avec passion. Soit qu'on le recherche pour lui-même et pour le seul plaisir de le posséder, de le regarder, de le voir croître, comme les avares proprement dits, sans avoir d'autre but; soit qu'on le recherche pour s'en servir comme d'un moyen pour satisfaire une autre passion, cela n'y change rien: quelle que soit la fin pour laquelle on le désire et on le recherche, il y a toujours avarice dès que le désir et la recherche sont déréglés.

En vain donc vous flatterez-vous que vous êtes exempt de cette vile passion de l'avarice, sous prétexte que peut-être vous êtes généreux et libéral dans vos dépenses, et que vous ne refusez rien à vos goûts et à vos passions; je vous ferai remarquer précisément que, plus vous dépensez, plus vous dissipez, plus vous êtes dans la nécessité d'aimer éperdument l'argent. Que venez-vous me vanter vos dépenses, vos profusions et vos libéralités si, pour les maintenir, vous vous livrez à toute sorte de commerce illicite et injuste; si vous faites crier vos créanciers, à qui vous ne donnez jamais un centime; si vous vous faites maudire des pauvres; si vous les faites blasphémer par vos duretés envers eux; si vous ne leur donnez jamais une obole, même dans leurs plus extrêmes besoins? Si vous êtes de ce nombre, avec toutes vos dépenses et vos profusions, veuillez-le, ne le veuillez pas, vous méritez le nom d'avares dans le sens de l'Évangile. Vous n'avez pas, il est vrai, cette avarice sordide qu'on appelle tenacité, et qui est opposée à la libéralité; mais vous êtes entâché de celle qui consiste dans le désir déréglé d'avoir et qu'on appelle rapacité, parce que ordinairement elle blesse les intérêts du prochain et cause sa ruine.

En effet lorsque Jésus-Christ nous a dit: *Videte et cavete ab omni*

avaritia[1], il le dit en parlant d'un riche qui, lui non plus, n'enfouissait pas ses trésors, mais qui aimait à en jouir même au préjudice du prochain et aux dépens de ses obligations. La prodigalité n'est donc pas opposée à l'avarice; ces deux vices, au contraire, s'allient parfaitement ensemble; on peut être prodigue pour soi-même et pour ses plaisirs, et être en même temps avare, cruel et impitoyable pour les autres.

D'après cette idée de l'avarice, et c'est l'idée qu'il faut s'en former, vous n'aurez pas de la peine à comprendre comment l'Esprit-Saint a pu dire que tous, moralement parlant, sont portés à ce vice, que tous, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, sont dominés par la passion de l'argent: *A majori usque ad minorem, omnes avaritiæ student.* La raison en est évidente: l'argent est le moyen général et assuré de contenter toute espèce de désir et de passion, parce que *pecuniæ obediunt omnia.* Or, comme il est rare de trouver des personnes qui soient exemptes de toute passion déréglée, de même il est rare aussi de trouver des personnes qui soient totalement exemptes de l'attachement désordonné aux biens et à l'argent. Les uns le recherchent pour le dépenser en festins et en débauches, les autres pour le dépenser dans les divertissements et les jeux; ceux-ci, pour entretenir des liaisons criminelles et des fréquentations infâmes; ceux-là, pour la vanité et les bals; tel pour une fin, tel pour une autre, tous recherchent l'argent avec avidité; et ceux qui sont encore le moins nombreux, ce sont ceux qui l'amassent pour le garder, le conserver et le tenir inutile. Elle n'est donc pas exagérée, mais elle n'est que trop vraie, cette sentence de l'Esprit-Saint: *Omnes avaritiæ student.*

Si on s'en tient à l'extérieur, il semble que tout le monde soit ennemi de l'avarice et de l'esprit d'intérêt, puisque tous déclament contre ce vice et le condamnent; mais savez-vous pourquoi? Précisément parce que ce vice est général. On ne hait l'esprit d'intérêt dans les autres que parce qu'il est un obstacle à sa propre cupidité; pour contenter sa propre passion, on voudrait le détruire dans les autres. Aussi, plus un homme est avare, plus il s'élève avec force contre l'avarice des autres.

J'ai voulu m'étendre un peu plus longuement sur ce premier point, afin de bien fixer la véritable notion de ce vice dont on a en général une idée fausse ou au moins très imparfaite. Rappelez-vous bien qu'il consiste essentiellement dans le désir d'avoir; que ce soit pour amasser, que ce soit pour dissiper, n'importe. Ce péché se rencontre aussi bien dans la profusion que dans la tenacité.

Après avoir vu la nature et l'universalité de ce péché, nous en considérerons maintenant la difformité.

La malice de ce péché nous est exprimée d'une manière très exacte par S. Paul, quand il appelle l'amour de l'argent une espèce d'idolâtrie: *Avaritia quæ est simulacrorum servitus*[2]. L'Apôtre veut

1. Luc., XII, 15. — 2. Coloss., III, 5.

nous dire par là que les avares se forment un Dieu de leur trésor et de leur argent, et qu'en pratique ils rendent à ce trésor et à cette fortune le culte qui n'est dû qu'à Dieu. En effet, que produit la religion dans le chrétien, que ne produise pas l'amour de l'argent dans l'avare? Établissons-en rapidement le parallèle.

La religion nous apprend que Dieu est notre dernière fin, notre souverain bien, et elle nous ordonne de lui rapporter toutes nos pensées, toutes nos affections et toutes nos œuvres; or quelle fin se propose un homme dominé par cette passion? Soi et son intérêt. En quoi fait-il consister son bonheur et sa félicité? Dans son intérêt. Cet intérêt est l'unique but auquel se rapportent toutes ses inquiétudes, toute son attention et tous ses soins.

La religion nous unit à Dieu par une foi vive, par une ferme espérance et par une ardente charité; mais l'avare ne croit qu'à l'argent; c'est dans son argent qu'il place toute sa confiance, c'est à lui qu'il consacre toutes ses affections. Il ne donne de l'importance qu'à l'argent; auprès de l'argent tous les intérêts spirituels et éternels ne sont à ses yeux que de frivoles bagatelles; ou il n'y croit pas, ou il les voit à travers un nuage obscur, et ces grandes pensées ne font pas la moindre impression sur lui.

La religion, enfin, nous porte à tout sacrifier à Dieu, à lui consacrer notre esprit, notre cœur et tout ce que nous avons. De même, l'avare sacrifie tout à son avarice; il lui sacrifie son repos, sa tranquillité, ses forces, sa santé, sa vie même.

Mais que pourrait faire de plus un païen pour son idole ou un chrétien pour Dieu, que ce que fait un avare pour satisfaire sa passion d'amasser? A voir ses actions et sa vie, on dirait qu'il n'est en ce monde que pour cela. Voilà donc le caractère propre de ce vice : il rend l'homme idolâtre de l'argent : *Avaritia quæ est idolorum servitus.* Quoique ce caractère convienne plus rigoureusement aux avares tenaces qui gardent leur argent avec passion, qui le comptent avec délices, qui le contemplent avec plaisir, qui le touchent avec respect, comme si c'était une chose vénérable et sacrée, cependant il peut aussi et avec vérité s'appliquer à tous ceux qui n'ont pas d'autre but, d'autre pensée et d'autre occupation que de faire de l'argent.

Faut-il s'étonner, après cela, que cet amour idolâtre nous fasse préferer l'or et l'argent à Dieu, à notre âme, à la justice, à la charité, à l'humanité, et nous conduise à tous les excès? Nous verrons plus tard les funestes effets de cette passion que S. Paul appelle avec raison la source de tous les maux : *Radix omnium malorum cupiditas*[1]. Je vais auparavant vous faire remarquer deux autres caractères que renferme ce vice et qui le rendent plus dangereux que tout autre. Ces caractères me paraissent suffisamment indiqués par le texte de Jésus-Christ que je vous ai déjà cité : *Videte et cavete ab omni avaritia.* Il nous donne ici deux avis : 1° de bien

1. I Tim., VI, 10.

ouvrir les yeux pour reconnaître cette passion : *videte ;* 2° de faire tous nos efforts pour la combattre : *cavete.*

1° Vigilance et attention pour en découvrir les principes ; car elle s'insinue dans notre cœur sans que nous nous en apercevions. Comme l'amour de l'argent renfermé dans de certaines bornes est juste et raisonnable, on le confond facilement avec l'avarice. Il ne manque pas, en effet, de prétextes plausibles pour justifier ce vice: il faut pourvoir à son propre entretien ; il faut penser à sa famille, à placer convenablement ses enfants ; il faut se mettre en sûreté contre les malheurs qui pourraient arriver ; et puis, enfin, Dieu ne défend pas d'améliorer son état et d'augmenter sa fortune : voilà le langage ordinaire des avares. Ainsi, sous prétexte de prudence, de devoir, de convenance, d'amour pour sa famille et d'une amélioration honnête de son état, on passe à un attachement déréglé, comme de la nécessité de boire et de manger on passe facilement à le faire purement par plaisir et par sensualité.

Joignez à cela que ce péché, à la différence des autres, promet et procure, comme je vous l'ai dit, toutes sortes de biens et de satisfactions. Les autres ne laissent, pour la plupart, après eux, que pertes et pour le salut et pour la réputation et pour la fortune ; celui-ci, au contraire, ne produit que des avantages ; il procure le bien-être de la vie et la considération auprès des hommes. Le monde estime surtout ceux qui savent s'enrichir et améliorer leur condition ; il considère les hommes uniquement à proportion de ce qu'ils ont et de ce qu'ils possèdent, sans examiner par quelles voies ils l'ont et le possèdent. Dans le monde, pourvu qu'on soit riche, on est environné de distinction, d'honneurs et de respect. Voilà les raisons pour lesquelles cette passion s'insinue facilement et insensiblement dans notre cœur, d'autant plus qu'ici l'on se voit autorisé par l'exemple contagieux du plus grand nombre, et même des personnes honnêtes selon le monde, qui marchent sans scrupule dans cette voie. Aussi Jésus-Christ nous recommande-t-il de bien veiller sur le principe, *videte*, afin de recourir promptement au remède, *cavete.*

2° En effet, une fois que cette passion s'est emparée d'un cœur, elle est la plus opiniâtre de toutes. Aussi est-elle appelée par l'Apôtre un lien indissoluble formé par la main même du démon: *laqueus diaboli*[1]; ce qui ne se vérifie que trop, et pour trois raisons principales:

1° Parce que l'avarice, de sa nature, est insatiable: *Avarus non implebitur*[2]. Plus elle a, plus elle voudrait avoir ; quoi qu'elle possède, elle le regarde comme rien, en comparaison de ce qu'elle désire sans cesse. Les autres passions s'éteignent ou au moins s'affaiblissent avec l'âge ; celle-ci, au contraire, prend chaque jour de nouvelles forces et une nouvelle énergie : aussi, il n'est pas rare de voir des vieillards qui ont déjà un pied dans la tombe et qui, d'ailleurs, ne sont pas dans le besoin, se fatiguer et s'épuiser dans les affaires de la terre, comme s'ils étaient au commencement de

1. I Tim., III, 7. — 2. Eccle., V, 9.

leur carrière, ou comme s'ils ne devaient jamais sortir de ce monde. Quel aveuglement! Une telle folie ne serait pas croyable, si on ne l'avait tous les jours sous les yeux.

2° Parce que l'argent sert à nourrir et à satisfaire toutes les autres passions, et que toutes aussi prennent la défense de ce vice. Ainsi, pour détruire la passion de l'avarice, il faut détruire toutes les autres passions qui alimentent et fortifient celle-ci : la vanité, l'ambition, l'amour du jeu, des amusements, de la sensualité. Il ne s'agit pas d'une branche seule que l'on coupe aisément ; il s'agit de l'arbre tout entier.

3° Parce qu'à un avare, pour se convertir, il ne suffit pas, comme aux autres pécheurs, de se repentir et de cesser le péché ; mais s'il a fait quelques injustices, il faut nécessairement en venir aux réparations et aux restitutions. Or c'est là la grande difficulté : pour prendre, c'est facile ; mais pour rendre, surtout quand les injustices sont considérables, quand il faut descendre de son rang, déchoir aux yeux du monde et laisser sa famille dans la pauvreté, ah ! c'est là vraiment un lien aussi difficile à rompre qu'il est difficile de rompre une chaîne que l'on aurait autour du corps : *laqueus diaboli.* Que s'ensuit-il de là pour la pratique ? Je vais vous le dire.

Les uns, ne sachant se résoudre à ce parti si difficile de la restitution, et, d'un autre côté, ne pouvant résister aux remords déchirants qui les tourmentent et les bourrèlent, finissent par perdre la foi et par se persuader que tout ce qu'on leur prêche sur l'autre vie n'est pas aussi vrai qu'on le dit. Ne perdons pas, disent-ils, le certain pour l'incertain ; commençons par jouir et profiter ici-bas de ce que nous avons, et puis il sera de l'autre vie ce qu'il en sera. Effet déplorable remarqué par S. Paul qui, après avoir dit : *Radix omnium cupiditas*, ajoute immédiatement : *Quam quidam appetentes erraverunt a fide.*

D'autres endorment leur conscience par une secrète intention et par la promesse qu'ils se font à eux-mêmes de restituer plus tard ; mais ces restitutions, ils les renvoient sans cesse à une occasion, à une époque, à un temps qui n'arrive jamais. Pendant ces délais, la mort arrive et les surprend avec toutes ces obligations à remplir et dans l'impossibilité morale d'y satisfaire à ce moment.

Enfin, il y en a un grand nombre qui s'imaginent pouvoir arriver à une espèce d'arrangement et de transaction avec Dieu, et qui, pour cela, se mettent à mener une vie spirituelle et dévote ; à fréquenter les églises, à assister à la messe, à s'approcher des sacrements ; mais avec tout cela ils gardent le bien d'autrui qu'ils ont acquis par des faillites frauduleuses, par des usures révoltantes et par d'autres moyens injustes. Ceux-là ont vraiment perdu l'esprit : car ou ils s'imaginent que Dieu, en considération de leur dévotion, va les décharger des dettes qu'ils ont contractées envers le prochain, et c'est l'erreur la plus grossière qui se puisse trouver, puisqu'il ne peut y avoir de transaction de ce genre, quand il s'agit des dom-

mages causés au prochain, à moins qu'on ne fasse ce que l'on peut pour les réparer; ou ils ne croient pas cela, et alors comment se fier à leurs pratiques de dévotion, qui ne sont que caprice et hypocrisie, puisqu'ils ne se décident jamais à accomplir une obligation que Dieu exige rigoureusement?

Ainsi, les uns d'une manière, les autres d'une autre, tous meurent dans ce funeste état d'injustice sur la conscience et enchaînés par les liens de l'avarice : *Incidunt in laqueum diaboli.*

Les deux funestes caractères de ce vice dont je viens de vous parler vous prouvent, chrétiens, la nécessité de vous tenir en garde contre une passion si dangereuse dans ses principes, et si indomptable dans son progrès. Veillez bien sur ses premières attaques; si vous la combattez de bonne heure, il vous sera facile de la soumettre; mais si vous la laissez se fortifier en vous, si elle parvient à s'emparer de votre cœur, oh! alors malheur à vous! Vous le verrez encore mieux par la suite, lorsque je mettrai sous vos yeux l'horrible série de péchés que cette passion traîne à sa suite.

TRAIT HISTORIQUE

Une punition de Dieu. — Le B. Jean Massis, s'étant présenté chez un négociant pour lui demander un peu de toile afin d'habiller un pauvre homme presque nu, ne put obtenir l'objet de sa requête. Il s'en revint tout triste au couvent. Mais la punition divine ne se fit pas attendre: à partir de ce moment, la boutique du marchand demeura déserte; il n'y entrait plus aucun acheteur. Cet homme tomba dans une mélancolie profonde. Ses voisins, touchés de son chagrin, lui en demandèrent la cause, et quand ils surent ce qui s'était passé, ils lui firent comprendre que sa ruine venait de sa dureté envers le serviteur de Dieu. Il courut aussitôt réparer sa faute. Au retour, il trouva sa boutique pleine de gens qui venaient acheter comme par le passé

DES FUNESTES SUITES DE L'AVARICE

Nous avons considéré dernièrement, sur l'avarice, le second des vices capitaux: 1° sa nature précise et par conséquent sa généralité; 2° sa malice et sa difformité spéciale; 3° quelques-uns des caractères qui le rendent plus dangereux que les autres. Voyons maintenant sa fécondité, je veux dire les péchés innombrables qu'il traîne à sa suite; nous terminerons ensuite en indiquant ses remèdes particuliers.

S. Paul, qui nous a servi et qui doit encore nous servir de guide sur cette matière. nous dit que ce vice est le principe de tous les maux : *Radix omnium malorum cupiditas.* La raison vient confirmer cette proposition. En effet, la cupidité, la manie de s'enrichir, nous porte à user de tous les moyens qui peuvent nous conduire à ce but; par conséquent, on peut dire qu'autant il y a de moyens criminels pour s'enrichir, autant cette funeste racine a de branches. Mais qui pourrait les énumérer toutes? Les moyens pour faire de l'argent, ce sont les médisances et les calomnies, les parjures et les fausses dépositions, les trahisons et les fraudes, les meurtres et les massacres, la prostitution et le libertinage, la profanation et les sacrilèges; en un mot, toutes les scélératesses et tous les crimes

les plus énormes. Vous voyez donc, du premier coup d'œil, que cette passion produit des maux infinis et incalculables.

Cependant, pour mettre de l'ordre dans cette matière et la traiter avec plus de précision, je m'arrêterai à vous faire remarquer trois effets principaux que produit l'avarice, et dans lesquels tous les autres péchés prennent leur source : ce sont l'inquiétude de l'esprit, l'endurcissement du cœur et l'aveuglement.

Premièrement l'inquiétude de l'esprit, c'est-à-dire que la cupidité et l'amour immodéré des richesses tiennent l'avare dans la sollicitude et l'anxiété, dans la crainte ou de perdre ce qu'il possède, ou de ne pouvoir acquérir ce qu'il désire.

De cette inquiétude naissent des soupçons continuels et injustes : gens de la même profession, voisins, famille, parents et amis, il les regarde tous comme des ennemis de sa fortune et comme des gens qui cherchent sans cesse à lui faire tort. De là aussi la défiance par rapport aux besoins de la vie, de là les plaintes, les murmures, et même quelquefois les blasphèmes, quand il est trompé dans ses espérances. Mais de là surtout la négligence totale de ses devoirs de chrétien. Uniquement occupé du matin au soir d'affaires, de commerce et de gain, il ne reste plus à l'avare ni volonté, ni temps pour la première, la plus importante et la plus nécessaire de toutes les affaires, pour son salut : par conséquent plus d'instruction, plus de sacrements, plus de prières, plus d'exercices de piété. Tout est abandonné ; il est tout absorbé par les affaires temporelles.

S'il fait quelque bien, comment le fait-il ? Un homme ainsi préoccupé des intérêts de ce monde, ne s'y prête que d'une manière purement matérielle et il le fait sans ferveur, sans attention et sans affection, avec un esprit plein de toute autre pensée. Oui, Jésus-Christ nous l'a dit en termes très clairs : On ne peut servir deux maîtres à la fois, Dieu et l'argent : *Non potestis servire Deo et mammonæ*[1].

Or, lors même que tout le mal de l'avarice se réduirait à cette négligence et à ce mépris des devoirs du christianisme, ce ne serait déjà pas un petit mal. Ce serait, au contraire, un grand péché en soi et un péché qui est la source de tous les autres, parce qu'il entraîne après lui la privation de tous les secours spirituels.

Mais ces effets ne s'arrêtent pas là ; un second effet de l'avarice, c'est l'endurcissement du cœur. L'avare, ne pensant qu'à son propre intérêt qui d'ordinaire est incompatible avec l'intérêt du prochain, n'a plus aucun égard pour personne. De là la transgression de tous les devoirs de la piété, de la charité et de la justice.

Les devoirs de la piété sont ceux qui obligent un père envers son fils, un fils envers son père et les parents entre eux. Mais n'est-ce pas l'intérêt qui rend les parents impitoyables dans le gouvernement de leur famille ; puisque, par une sordide économie, ils laissent leurs fils sans éducation, leurs filles sans établissement, et la

1. Luc., XVI, 13.

maison sans le nécessaire, et que tout cela produit une suite de désordres inévitables? N'est-ce pas l'intérêt qui rend les enfants dénaturés au point d'abandonner leurs parents sans secours, au milieu de la plus extrême nécessité, ou de les traiter avec dureté dans leur vieillesse et de les regarder comme un fardeau pour la maison? N'est-ce pas l'intérêt qui produit entre les frères et entre les parents les procès acharnés, les discordes et les inimitiés implacables? N'est-ce pas l'intérêt qui cause tant d'injustices dans les partages, où l'on voit tous les membres d'une famille chercher à se tromper et à s'enrichir les uns aux dépens des autres, par des compensations secrètes, par des inventaires infidèles, par des soustractions frauduleuses de titres ou d'argent? Où l'intérêt entre, la voix du sang est entièrement étouffée.

S'il en est déjà ainsi des devoirs de piété, qu'en sera-ce des devoirs de la charité, dont on fait déjà si peu de cas? Le caractère de la charité est de s'occuper et de travailler au bénéfice du prochain, même au préjudice de son intérêt et de ses aises; mais l'avarice ne travaille que pour son intérêt particulier, sans s'inquiéter aucunement de celui du prochain. Elle ne compatit pas aux besoins des autres; elle ne les voit pas, lors même qu'ils seraient extrêmes. Ce serait sans doute un devoir de charité d'user d'une généreuse condonation ou tout au moins de quelque indulgence pour les pauvres débiteurs qui ne peuvent payer, ou par la faute d'autrui, ou par une véritable impossibilité. Mais l'avare qui est riche et à son aise, n'accorde pas de terme, il ne reçoit pas d'excuse, il ne souffre pas le moindre délai; il veut être payé à tout prix, fallût-il jeter les pauvres meubles d'une famille et la jeter elle-même, sans asile et sans abri, au milieu de la rue.

Mais c'est encore peu: ce n'est pas assez, pour l'avare, de fermer l'oreille à la voix de la nature, cette barbarie est peu de chose pour lui. La misère même, la pauvreté, la faim du prochain deviennent pour lui une source de spéculation et de gain; c'est précisément sur l'indigence des malheureux et sur le désespoir auquel sont quelquefois abandonnées les familles, qu'il établit les révoltantes usures de ses contrats, ses prêts ruineux, l'achat précipité de certains objets dont la nécessité force de se défaire. Peut-on rien trouver de plus inique et de plus contraire à l'esprit de charité?

Faut-il donc s'étonner que l'on foule aux pieds les devoirs de la charité, quand on ne respecte pas même les obligations les plus sacrées et les plus inviolables de la justice? Le pape S. Grégoire dit fort justement, à ce sujet, que l'avarice porte à s'emparer du bien d'autrui si on le peut; et si on ne le peut pas, à le désirer injustement: *Aliena rapere, si possis; concupiscere, si non possis.* De là une double injustice de désir et d'action.

Injustice de désir, en souhaitant ardemment la mort d'autrui, pour entrer en possession d'un héritage qu'on attend, ou pour obtenir le poste qu'il occupe, ou pour être débarrassé d'un compé-

titeur qui fait concurrence dans la même profession, en désirant qu'il arrive des famines ou des mauvaises saisons, afin d'en profiter soi-même pour gagner de l'argent. Tous ces désirs et tous ces moyens sont directement contraires au dixième commandement : *Rem proximi non concupisces :* or ces désirs, dit l'Apôtre, sont produits et fomentés par l'intérêt, qui s'étend par l'avidité du cœur là où il ne peut atteindre par la rapacité des mains : *Qui divites volunt fieri, incidunt in desideria multa, inutilia et nociva, quæ mergunt homines in interitum et perditionem*[1].

Injustice d'action. Et ici, si nous voulions tout dire, quel vaste champ nous aurions à parcourir, les occasions et les moyens de s'emparer du bien d'autrui étant infinis ! il faudrait nommer les vols, les rapines, les fraudes, les usures, les monopoles, les faillites frauduleuses, les faux poids et les fausses mesures, la falsification des marchandises, la falsification et la suppression des écritures, etc. Il faudrait passer ici en revue toutes les professions et tous les emplois; car dans toutes les professions et dans tous les emplois, l'intérêt a inventé et inventera chaque jour mille ruses, mille artifices et mille fraudes pour tromper et ruiner le prochain. L'un vole ouvertement, l'autre le fait par des moyens détournés ; on trouve toujours assez dans tous les états, de moyens et de ruses pour s'approprier le bien d'autrui. Cette passion est encore plus forte et plus impérieuse dans les conditions élevées, parce qu'elle y trouve plus d'aliments, plus de pâture, plus de moyens et plus de facilité de se satisfaire. Tant de calamités publiques et générales, qui désolent des nations entières et rendent les peuples malheureux, n'ont souvent pas d'autres causes que la fureur de prendre et de s'enrichir. Tout cela est l'effet de cet endurcissement du cœur produit par l'intérêt.

En un mot, l'Esprit-Saint n'exagère rien, quand il dit qu'il n'y a rien de plus scélérat qu'un avare : *Avaro nihil scelestius ;* car l'homme dominé par ce vice est capable de tout, il sacrifie tout à sa passion ; pour la satisfaire, il foule aux pieds toutes les lois de l'humanité, de la raison, de la piété, de la charité et de la justice. Les bêtes elles-mêmes, dit à ce sujet S. Augustin, trouvent des bornes à leurs désirs ; elles saisissent et dévorent, pendant qu'elles sont poussées par la faim ; mais elles abandonnent leur proie aussitôt qu'elles sont rassasiées. L'avarice seule est un abîme sans fond ; c'est une bête féroce qui prend toujours et ne se rassasie jamais. L'avare ne craint pas Dieu, il ne respecte pas l'homme, il n'épargne ni ami, ni frère, ni parents : *Avaro nihil scelestius.*

Il est vrai que tous les avares ne vont pas jusqu'à cet excès de commettre ouvertement et de sang-froid toute espèce d'injustices ; mais tous ne laissent pas d'être injustes de mille autres manières, en apparence moins criantes et moins honteuses, mais en réalité aussi peu conformes à la justice. Et pourquoi cela ? Parce que l'ava-

1. I Tim., VI, 9.

rice produit un troisième effet, l'aveuglement de l'esprit, qui empêche de voir l'injustice, alors même qu'on la commet réellement. Oh! voilà un point essentiel, qu'il importe de bien examiner.

Toutes les passions ont la funeste propriété d'aveugler, de pervertir le jugement, la droite raison, et par conséquent de fausser la conscience; car, selon le principe fort juste de S. Augustin: *Quod cumque volumus bonum est, sanctum est*: à force de vouloir et de désirer une chose mauvaise, nous en venons facilement à nous persuader qu'elle est permise, qu'elle est juste, qu'elle est innocente; jugeant des choses, non pas comme elles sont en elles-mêmes, mais selon ce que nous voudrions qu'elles fussent. Ce qui est vrai de toutes les passions l'est particulièrement de l'intérêt; car l'expérience prouve qu'il n'y a personne qui soit plus sujet à se former de fausses maximes de conscience sur le bien et le mal, sur le juste et l'injuste, que les personnes intéressées.

En vous expliquant le septième commandement, je vous ai fait remarquer une foule de moyens, de ruses et de fourberies pour gagner de l'argent, qui passent pour justes et honnêtes, et qui cependant ne sont pas du tout conformes à la justice. Mais, par suite de cet aveuglement de l'esprit, on ne veut pas en convenir; par la même cause, on néglige les restitutions auxquelles on est tenu, ou parce qu'on ne croit pas être chargé du bien d'autrui, ou parce que, si on le croit, on s'imagine avoir des motifs suffisants de s'en dispenser. Voilà la raison pour laquelle, au milieu de cette multitude d'avares qui se rencontrent dans le monde. personne ne veut se reconnaître pour tel. Voilà pourquoi on voit avec étonnement des personnes connues publiquement pour leurs usures, pour leurs injustices et leurs fraudes, s'approcher des sacrements, sans le moindre remords et avec le calme le plus parfait; aveuglement causé par l'intérêt, mais aveuglement coupable qui ne suffit pas pour excuser devant Dieu, puisqu'enfin ces personnes ne sont aveugles que lorsqu'il est question des torts qu'elles ont faits au prochain, tandis que quand il est question de celui qui leur est fait à elles-mêmes, elles savent parfaitement bien voir les fraudes et les injustices; alors leurs discours et leurs raisonnements sont fort justes; c'est ainsi qu'on est bon théologien dans sa propre cause, et mauvais théologien dans celle des autres.

Mais je ne finirais pas, si je voulais faire le détail de tous les péchés produits par l'avarice; il me suffit d'avoir touché les principaux points; ceux-là suffiront pour vous éclairer sur les autres et vous prouver clairement combien l'Apôtre a eu raison de dire: *Radix omnium malorum cupiditas.* Et quoique l'on n'aperçoive pas également tous ces effets dans tous les avares, parce que la passion a ses degrés et que ses suites sont plus ou moins funestes, selon qu'elle est plus ou moins forte; cependant, si vous la laissez entrer dans votre cœur et y prendre racine, elle pourra insensiblement vous conduire à tous ces excès. On résiste à certaines tentations,

mais on ne résiste pas à toutes; on y résiste quelquefois, mais on n'y résiste pas toujours; et enfin, cette funeste racine pousse toujours plus loin ses pernicieuses ramifications.

Tenez-vous donc en garde, je vous le répète avec Jésus-Christ, tenez-vous soigneusement en garde contre toute espèce d'avarice : *Videte et cavete ab omni avaritia;* aussi bien contre l'attachement sordide à votre propre bien, que contre le désir avide de celui des autres; aussi bien contre celle qui est opposée à la libéralité que contre celle qui est opposée à la justice : *ab omni avaritia.*

Quels sont maintenant les remèdes efficaces pour détruire en nous cette espèce de fièvre? Il y en a de particuliers et de généraux; les premiers sont directement opposés à la nature même de cette passion, et les seconds sont applicables à tout autre vice.

Si vous êtes un avare proprement dit, si vous êtes du nombre de ceux qui ne s'occupent qu'à amasser, à entasser et à conserver, le remède spécifique pour vous, c'est d'enlever à cette passion l'aliment qui la nourrit. Mais comment y arriver? Par l'exercice et la pratique d'une libéralité raisonnable et chrétienne.

Soyez généreux envers les pauvres, faites part aux malheureux d'une partie de cet argent qui reste inutile dans votre coffre fort, et par ce moyen vous calmerez cette soif excessive qui vous dévore.

Une autre espèce de libéralité très utile pour vous, c'est de payer généreusement les ouvriers et tous ceux qui travaillent pour vous, de traiter convenablement vos domestiques, que vous portez si souvent aux plaintes et aux murmures, par une parcimonie et une économie qui leur laissent à peine le nécessaire.

Et si votre caractère vous rend petit et serré quand il est question de faire quelque dépense, faites-vous violence et étouffez ces regrets que vous sentez s'élever en vous, quand il est question de faire un petit sacrifice d'argent. Soyez certains, dit Jésus-Christ, que le pain et le vêtement ne vous manqueront pas; un peu plus de confiance en Dieu qui n'abandonne jamais celui qui se confie en lui et à plus forte raison celui qui est charitable et bon pour les pauvres.

D'ailleurs, ne devrait-il pas suffire, pour vous guérir de cette passion, du cruel martyre que vous fait endurer votre avarice, en vous imposant des privations aussi pénibles que si vous étiez réellement dans un état de pauvreté? Oui, vous êtes de vrais martyrs, non pas martyrs de Dieu, mais de l'avarice et du démon; des martyrs aussi abominables aux yeux de Dieu qu'aux yeux des hommes. Et en effet, je ne sais si l'on peut trouver au monde une folie plus grande que celle de se condamner à une vie de souffrances et de gêne, pour s'attirer l'exécration du ciel et de la terre en cette vie, et après la mort, l'enfer, avec les dérisions et les moqueries de tout le monde, et même de ceux qui seront appelés à jouir du fruit de vos sordides et folles épargnes. Si cette réflexion ne vous guérit pas de votre funeste maladie, je ne vois rien qui en soit capable.

Si vous êtes du nombre de ceux qui poursuivent avec avidité la

fortune, afin de se procurer de quoi satisfaire leurs passions, commencez à réprimer les passions même qui servent d'aliment à la cupidité, je veux dire l'ambition de vous élever, la fureur des amusements et des plaisirs, l'amour de la crapule et du libertinage, l'envie de plaire aux personnes de l'autre sexe: et, pour avoir le courage de le faire, réfléchissez bien à tout ce que je vais vous dire.

Vos insatiables passions vous appauvrissent plus que ne peuvent vous enrichir tous les moyens et toutes les industries dont vous vous servez pour les satisfaire. Il n'est pas rare, en effet, de trouver des personnes qui, prenant tous les moyens pour s'enrichir, voient cependant toujours leurs affaires se déranger davantage, et qui finissent par se ruiner tout à fait, Dieu, par une juste punition, permettant que, plus on prend de ces mauvais moyens pour arriver à la fortune, plus on arrive promptement à la misère. C'est ainsi qu'avec ce système de vie, vous faites tort à votre prochain, vous chargez votre conscience de crimes et de restitutions, et en même temps vous pourvoyez très mal à vos intérêts temporels.

Au contraire, rien ne contribue plus au bien-être et à la prospérité d'une famille que la modestie, la simplicité, la sobriété et la modération évangélique, qui font retrancher toutes les dépenses que ne comportent pas sa fortune et son rang. Voilà le moyen de former solidement une maison, d'attirer sur elle les bénédictions de Dieu, et, ce qui est plus important, de n'avoir aucun remords sur la conscience.

Mais le grand moyen, le remède général pour détruire en nous l'attachement désordonné aux biens de ce monde, c'est de les juger tels qu'ils sont réellement en eux-mêmes: dès que nous cesserons de les trop estimer, nous cesserons par là même de les aimer et de les désirer. Que sont en effet ces biens que l'on recherche avec tant de sollicitude? Ce sont des biens dont l'acquisition est fort incertaine et toujours accompagnée de peine et de soucis; des biens dont la possession est très courte et d'ailleurs incapable de jamais nous contenter pleinement; des biens enfin qu'il faudra infailliblement perdre tôt ou tard. En passant d'un pays dans un autre, nous pouvons porter avec nous nos avoirs ou au moins leur valeur; mais en passant de cette vie dans l'éternité, qu'emporterons nous des biens de ce monde? Et ce passage peut arriver demain, il peut arriver aujourd'hui même; mais, quel que soit l'instant où il arrive il faudra tout laisser ici-bas. Pourquoi donc tant se tourmenter pendant cette vie qui s'en va tous les jours, et qui peut finir d'un instant à l'autre, et ne pas travailler à nous enrichir pour l'autre vie, où nous aurons une demeure stable et éternelle?

Et ici la foi nous montre des biens d'un ordre supérieur, pour lesquels nous sommes créés. Elle nous dit que nous ne sommes pas en ce monde pour faire fortune, mais pour nous sauver; que nous nous créons ici-bas beaucoup de besoins, mais qu'à la rigueur il n'y a qu'une seule chose de nécessaire, le salut de notre âme:

Unum est necessarium; que si nous venons à la perdre, l'acquisition du monde entier ne saurait nous en dédommager: *Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur?* De cette vérité bien comprise, naît ce mépris salutaire qui nous détache des biens de ce monde, et ne nous les fait estimer qu'autant qu'ils peuvent contribuer à nous faire gagner le ciel; puisqu'alors seulement ils sont un bien pour nous, et qu'au contraire, s'ils nous en détournent, ils sont un véritable mal.

Ce vide des biens de la terre nous est expliqué d'une manière frappante par Jésus-Christ, dans la parole de ce riche qui, pendant qu'il se félicitait en lui-même de ses richesses et qu'il se promettait d'en jouir de longues années, entendit tout à coup retentir à ses oreilles ces épouvantables paroles: *Stulte! hac nocte animam tuam repetunt a te, et quæ parasti, cujus erunt*[1]. Insensé! cette nuit même votre âme sera séparée de votre corps, et tous vos biens, que deviendront-ils? Cette scène se renouvelle malheureusement tous les jours, et Jésus-Christ en fait l'application à tant de personnes qui vivent plongées dans les affaires temporelles, oubliant l'éternité, et qui, au moment où elles y pensent le moins, entendant retentir à leurs oreilles, par la voie d'une maladie mortelle, le signal du départ de ce monde, sont forcées d'abandonner à l'avidité de leurs héritiers ces richesses qu'elles idolâtraient, et, ce qui est pire encore, de paraître au tribunal de Dieu avec une âme souillée, vide de bonnes œuvres et de mérites, et chargée de vols, d'extorsions, de biens mal acquis, d'usurpations injustes et iniques: *Sic est qui sibi thesaurizat, et non est dives in Deum*[2]. Êtes-vous donc prudent de faire tant de cas des biens de ce monde et de tant négliger ceux du ciel, pour perdre sous peu irréparablement les uns et les autres? Jugez-en vous-même, vous qui vous piquez de jugement et de sagesse. Non, on ne peut tomber dans un tel aveuglement, à moins d'avoir perdu la raison ou la foi.

Pénétrez-vous donc bien de ces vérités; méditez-les sérieusement et souvent, et vous ne serez plus exposé à vous laisser dominer par l'amour désordonné des biens de la terre; vous vous bornerez à ces soins et à cette sollicitude raisonnable que Dieu vous permet d'avoir pendant les quelques jours de la vie présente. Et si votre conscience se trouve chargée de bien mal acquis, vous aurez le courage, courage bien rare, mais indispensable, de vous en dépouiller et de faire les restitutions nécessaires, afin de ne pas tomber dans le plus grand de tous les malheurs, celui de perdre le seul et unique trésor digne de nos désirs, le trésor que Dieu nous a préparé dans le ciel.

TRAIT HISTORIQUE

Triste fin d'un avare. — Un avare avait enfoui une somme considérable dans le creux d'un rocher et en avait fermé l'entrée avec précaution. — Un père de famille, désespéré de sa pauvreté et du dénuement de ses enfants, se rendit en ce même endroit, portant

1. Luc., XII, 20. — 2. Id., 21.

avec lui une corde pour se pendre. Dieu, sans doute, par un trait de sa miséricorde envers ce malheureux, ne permit pas qu'il exécutât son dessein ; car tout à coup il sentit le sol s'affaisser sous ses pieds, et tomba dans la fosse qui avait été creusée par l'avare. Après s'être remis de sa chute, il découvrit le trésor, le prit comme un présent que le Ciel lui envoyait, et laissa en place la corde qu'il avait apportée. Au bout de quelque temps, l'avare alla faire une visite à son trésor, mais il ne trouva que la corde. Il se pendit de désespoir.

Voir d'autres discours sur l'Avarice dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XXVII, p. 816 ; t. XXX, p. 102.

DE LA LUXURE

L'impureté est un incendie répandu sur toute la face de la terre. (LA LUZERNE).

Après les deux vices que je viens d'expliquer, l'orgueil et l'avarice, vient en troisième lieu le vice honteux de la luxure, ce vice qui complète cette funeste et triple concupiscence, qui, selon l'apôtre S. Jean, forme le caractère et la vie de ce monde où l'on ne voit que passion effrénée des honneurs, attachement sordide à l'argent, et amour furieux des plaisirs du corps: *Omne quod in mundo est, concupiscenda carnis est, concupiscentia oculorum et superbia vitæ*[1].
Ce vice a sa source dans notre chair gâtée et corrompue par le péché originel ; c'est pour cela qu'on le rencontre généralement dans tous les états, dans tous les sexes, dans toutes les conditions et dans tous les individus. Vice tellement répandu que, d'après le sentiment des saints Pères, confirmé par l'expérience parmi les adultes, il précipite plus d'âmes en enfer que tous les autres vices ensemble.
Quoique S. Paul nous avertisse que ce vice ne devrait pas même être nommé parmi les chrétiens, *nec nominetur in vobis*, parce qu'à raison de sa turpitude spéciale, le seul souvenir peut en être dangereux, cependant, puisqu'il est si répandu, il est nécessaire d'en parler et de sacrifier une délicatesse qui serait pernicieuse à tant de personnes qui en sont atteintes, d'autant plus qu'il n'est pas question d'expliquer la nature de ce péché, comme nous l'avons fait pour les deux premiers et comme nous le ferons pour les autres ; il doit nous suffire de savoir que c'est un appétit déréglé des plaisirs sensuels, sans que je sois obligé de préciser les diverses infamies secrètes et les révoltantes abominations qui ne sont que trop connues des libertins et des gens corrompus, auxquels je m'adresse spécialement. Toute mon instruction se réduira donc à ces trois points : vous en montrer la malice, vous en manifester les suites et vous en indiquer les remèdes.

Il y a, parmi les personnes atteintes de ce vice, une erreur assez générale qui consiste à croire que ce vice est un mal peu grave, une fragilité et une faiblesse pardonnables ; il y en a même qui, au lieu d'en rougir, vont jusqu'à s'en faire gloire. Mais, je vous le demande, la malice et la gravité d'une faute dépendent-elles de notre caprice,

1. I Joan., V. 3.

de nos préjugés et de notre imagination ? S'il en était ainsi, il faudrait effacer tout le Décalogue. Ce n'est pas d'après nos préjugés, ni d'après les opinions du monde qu'il faut juger de la malice et de la grièveté d'un péché, mais bien plutôt d'après sa difformité intrinsèque et son opposition avec la volonté de Dieu, d'après la haine particulière que Dieu lui porte, et les termes sévères par lesquels la loi les défend. Or, si l'on juge de la malice de l'impureté d'après ces trois règles, ce n'est certainement pas un mal aussi léger que votre passion vous le représente.

Voyons d'abord sa difformité intrinsèque et son opposition à Dieu. Le désordre de ce péché consiste en ce qu'il assujettit la partie supérieure de nous-même à la partie inférieure, l'âme au corps; et tandis que l'âme, dit S. Augustin, devrait, par la supériorité et l'excellence de sa nature, gouverner et régir le corps, par un horrible renversement, c'est, au contraire, le corps qui gouverne et asservit l'âme, qui l'avilit et la dégrade en lui ôtant en quelque sorte sa nature spirituelle pour la rendre corporelle, charnelle et animale. En effet, les plaisirs lascifs absorbent l'appétit sensitif, celui-ci absorbe l'intelligence et la volonté de telle sorte que cette intelligence ne sait plus penser qu'à ses plaisirs, et la volonté ne sait plus que se complaire en eux : c'est ainsi que l'âme, avec ses puissances, devient toute charnelle, en ne s'occupant, à la manière des bêtes, que de ces plaisirs sensibles et corporels.

Vous voyez donc qu'il n'y a point de péché plus directement opposé à Dieu, parce que l'impureté est un péché tout charnel et impur, un péché matériel, un péché des sens, et parmi les péchés des sens, c'est le plus brutal et le plus grossier : Dieu, au contraire, est un esprit infiniment pur, exempt de toute souillure, et la pureté par essence. De là, entre l'un et l'autre une opposition essentielle que Dieu nous a exprimée au moment du déluge dans ces paroles : *Non permanebit spiritus meus in homine, quia caro est* [1] : mon esprit, dit-il, ne peut habiter dans des hommes réduits par la sensualité à l'état des bêtes.

Bien plus, pour nous faire encore mieux sentir l'horreur et la haine qu'il a pour ce péché, se servant de notre manière de parler, il protesta solennellement qu'il se repentait d'avoir fait l'homme : *Pœnitet me fecisse hominem.* Chose vraiment étonnante ! Dieu n'exprime ce repentir ni après le péché d'Adam, ni après le fratricide de Caïn, ni après que l'idolâtrie fut devenue universelle, mais seulement alors qu'il vit les hommes s'abandonner sans frein et sans pudeur aux plaisirs charnels : *Quia omnis caro corruperat viam suam.*

Mais la difformité de ce péché prend dans le chrétien une malice spéciale et devient un sacrilège, puisqu'il profane une chair consacrée à Dieu de plusieurs manières.

Consacrée premièrement par l'incarnation du Verbe divin. Le Fils de Dieu ayant pris notre chair, se l'est alliée en se l'unissant, il l'a

1. Gen., IV, 3.

purifiée en lui-même et l'a en quelque sorte divinisée. En conséquence de ce mystère, il est vrai et très vrai que Jésus-Christ, selon la chair, est notre frère, que nous ne faisons qu'un seul corps avec lui, qu'il est notre chef et que nous sommes ses membres. *Nescitis*, disait S. Paul, *quoniam corpora vestra membra sunt Christi*[1]*?* Ne savez-vous pas que, depuis que Jésus-Christ s'est revêtu d'un corps semblable au nôtre, nos corps, par un changement merveilleux, ont pour ainsi dire cessé d'être nôtres et sont devenus le corps de Jésus-Christ? D'où il concluait que c'était profaner le corps même de Jésus-Christ, que d'abandonner le nôtre à des passions impures: *Tollens membra Christi, faciam membra meretricis*[2].

Mais cette chair est de plus consacrée par les sacrements, principalement par le baptême, la confirmation, et plus encore par l'eucharistie. Et ceci n'est pas une simple subtilité, comme vous pourriez le croire; car nos corps ne sont pas moins consacrés que nos églises elles-mêmes. Vous croyez que nos églises sont consacrées parce qu'elles ont été ointes par le saint chrême, bénies et sanctifiées solennellement par des prières, des aspersions et des exorcismes; vous devez donc croire aussi que vos corps sont également consacrés, puisque tout cela a été fait sur votre corps dans le baptême, et que c'est par là qu'il est devenu le temple du Saint-Esprit: *Membra vestra templum sunt Spiritus Sancti*[3]. De plus, cette consécration, renouvelée dans la confirmation, se perfectionne chaque jour dans l'eucharistie qui nous donne la chair très pure de Jésus-Christ; chair qui se mélange d'une manière ineffable avec la nôtre. De même donc que vous regardez toute action indécente commise dans l'église comme une profanation sacrilège, de même aussi toute impureté qui souille votre corps sera également une horrible profanation.

Nous avons encore une preuve de la malice de ce péché dans la haine que Dieu en a toujours manifestée, et par la manière dont il l'a puni. Nous le considérons comme une chose digne d'indulgence, et cependant vous ne trouverez pas un péché que Dieu ait moins pardonné et qu'il ait puni avec plus de rigueur. Il suffit d'ouvrir les livres saints pour voir que les plus terribles châtiments que Dieu ait infligés aux hommes ont été provoqués par ce péché. C'est en punition de ce vice que la terre a été submergée par un déluge universel, et que tout le genre humain, excepté une seule famille, a été enseveli dans ses eaux; c'est en punition de ce vice que Dieu a fait tomber du ciel sur les cinq infâmes villes de la Pentapole des flammes vengeresses qui les réduisirent en cendres avec tous leurs habitants; c'est encore en punition de ce péché que vingt-quatre Israélites furent mis à mort dans le désert, que la tribu de Benjamin fut taillée en pièces, qu'Onan fut frappé d'une mort subite et imprévue, que David fut accablé de si grands malheurs; et tant d'autres châtiments publics et privés ne nous montrent-ils pas évidemment que Dieu ne considère pas ce péché

1. I Cor., VI, 15. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* 19.

comme léger, puisqu'il le punit avec une rigueur que nous ne lui voyons déployer pour aucune autre espèce de péché? Qui donc des deux se trompe dans ses jugements? Est-ce Dieu ou nous?

Enfin réfléchissez en dernier lieu à la rigueur de la loi qui défend l'impureté; cette loi n'admet, pour ce genre de faute, aucune légèreté de matière, mais elle déclare mortelle toute transgression, même la plus petite. Une foule d'autres péchés qui sont mortels de leur nature, peuvent devenir véniels, à raison de la légèreté de la chose, comme le vol, la médisance, etc. Il n'en est pas de même de celui dont nous parlons. Il peut bien être véniel par défaut d'advertance et de consentement; mais par rapport à la matière, il n'y en a aucune qui soit légère, aucune qui soit vénielle; tout est mortel et très grave, tout mérite la damnation. Ainsi comprenez-le bien, ce ne sont pas seulement les actes extérieurs consommés qui sont mortels, mais encore les attouchements impurs, les discours obscènes, les regards lascifs, toutes les espèces d'attentats et de provocations, jusqu'aux délectations internes, aux complaisances et aux désirs

Et ceci n'est pas l'enseignement de quelque théologien rigoriste, mais c'est la doctrine de Dieu même qui, dans son Décalogue, par deux préceptes distincts, nous défend sévèrement et les actions extérieures et même le simple désir: *Non mœchaberis, non concupisces uxorem proximi tui*, doctrine que Jésus-Christ a confirmée par ces paroles: *Si quis viderit mulierem ad concupiscendam eam, jam mœchatus est eam in corde suo*[1]; doctrine enfin que l'Apôtre a répétée plusieurs fois dans ses épîtres, en déclarant exclus du ciel, généralement et sans distinction, tous ceux qui sont coupables d'impureté, de quelque manière que ce soit: *Scitote quod omnis fornicator aut immundus non habet hæreditatem in regno Dei*[2]. Si donc cette matière est si délicate et si dangereuse, que tout plaisir impur, quelque petit qu'il soit, dès qu'il est volontaire, ne peut être excusé de péché mortel, il faut bien qu'il renferme en lui-même une grande malice et un grand crime.

Et en effet, c'est précisément à ce péché que les saintes Écritures et les saints Pères donnent spécialement les noms de malice, de mal, de péché. Il s'appelle impureté, passion honteuse, turpitude, abomination, chose détestable, péché exécrable, etc.

De là la honte naturelle qu'éprouvent de ce péché ceux-mêmes qui s'y abandonnent. Il n'y a point de vice qu'on cherche plus à cacher et à dérober aux yeux du monde, et cela uniquement à cause de la confusion naturelle qu'il inspire. Les voleurs et les homicides craignent d'être vus, uniquement parce qu'ils redoutent les châtiments; mais quand il est question du vice impur, tout homme qui n'est pas entièrement abruti rougit de honte d'être vu, lors même qu'il n'a aucune punition à craindre.

Voilà pourquoi on éprouve une répugnance naturelle à découvrir

1. Matth., V, 28. — 2. Eph., V, 5.

ces sortes de fautes en confession, malgré même les remords qu'elles inspirent. La plupart des péchés cachés en confession sont des péchés d'impureté; on n'ose pas les accuser et on fait des sacrilèges à cause de la honte que l'on éprouve à s'accuser de ces fautes honteuses et humiliantes.

D'après toutes ces réflexions, comment peut-on encore chercher à justifier ces funestes penchants de la chair et appeler ces fautes des légèretés, de simples faiblesses, des péchés sans conséquence que Dieu excuse et pardonne facilement? Après cela on entendra encore des chrétiens dire que si Dieu excluait du ciel pour ces péchés, il pourrait en fermer la porte et y rester seul, comme si la chasteté était parmi nous une vertu chimérique, et que Dieu n'eût pas des âmes chastes et pures dans tous les états, et dans le célibat, et dans le mariage. Bien plus, on aura l'impudence de venir nous dire, selon le langage des Epicuriens, que ce sont là des penchants et des lois de la nature que l'on peut satisfaire comme tous les autres besoins; comme si Dieu, qui est tout à la fois l'auteur de la nature et de la grâce, n'avait pas suffisamment pourvu à notre faiblesse par des secours naturels et surnaturels. Si ces propositions étaient vraies, si elles n'étaient pas des blasphèmes, comme elles en sont réellement, il faudrait accuser de mensonge tous les livres saints qui expriment avec tant de précision, et par des faits et des lois, l'énormité de ce péché.

Ne nous faisons donc pas illusion, et ne nous laissons pas séduire par l'amour-propre et par ce fond de corruption qui nous porte à ce péché. Redressons nos jugements sur cet énorme crime de l'impureté, et reconnaissons ce vice pour ce qu'il est, pour un péché spécialement opposé à Dieu et spécialement abhorré de lui.

Et d'ailleurs, ne pouvons-nous pas aussi juger de la haine particulière qu'il lui porte, par l'amour spécial qu'il a toujours manifesté pour la pureté? C'est une réflexion qu'il ne faut pas omettre et qui donne encore plus de poids à tout ce que nous avons dit jusqu'ici, puisque, ces deux effets, l'amour et la haine sont relatifs, et que la haine d'un vice est toujours proportionnée à l'amour de la vertu contraire. Or il était impossible à Dieu de nous donner de plus fortes preuves de son amour infini pour la sainte vertu de pureté.

Voulant se revêtir de notre chair, il choisit pour sa mère la plus pure et la plus chaste des vierges; voulant donner à sa mère un gardien et un époux qui lui servît de père à lui-même il destine à ce noble emploi le plus chaste des hommes, S. Joseph. Voulant choisir, parmi ses apôtres, un disciple pour être son confident particulier et pour en faire, par une distinction spéciale, son favori et son bien-aimé, il fixe les yeux sur S. Jean, parce qu'il est un modèle et un miroir de pureté et qu'il était vierge même avant d'être appelé à l'apostolat: *Quia specialis prœrogativa castitatis ampliori dilectione fecerat dignum.* Il lui permet, dans la sainte cène, de

reposer sa tête sur son sein, et avant d'expirer sur la croix, il lui donne Marie pour mère et le donne lui-même pour fils à Marie.

Et une chose bien digne de remarque, c'est que Jésus-Christ, quoique par amour pour nous, et pour nous servir de modèle, il ait voulu être exposé à toute sorte de calomnies de la part des juifs, ne voulut cependant jamais souffrir que leur malignité l'attaquât en aucune manière sur le point de chasteté. Il permit qu'on lui donnât les noms de séducteur, de blasphémateur, d'impie, de possédé du démon; mais sur cette matière il ne permit jamais aucune mauvaise parole et aucune imputation calomnieuse. Il permit aussi au démon, dans le désert, de le tenter d'intempérance, de présomption, d'idolâtrie; mais il ne lui permit pas de le tenter d'impureté, tant sa délicatesse sur ce point était extrême.

Si ensuite nous voulons jeter un coup d'œil sur la vie des saints, à qui Dieu a-t-il prodigué avec plus d'abondance ses faveurs, ses grâces et ses familiarités les plus intimes? N'est-ce pas surtout à ceux qui se sont distingués par leur continence, par leur pureté et par leur intégrité virginale?

Or cet amour excessif que Dieu a pour la pureté, les attraits tout-puissants de cette vertu sur son cœur, doivent nous faire sentir de plus en plus la répugnance, le dégoût et l'horreur qu'il a pour le vice contraire. Je sais que les âmes charnelles comprennent peu ce langage, que même il est pour elles un sujet de mépris et de risée; mais les sentiments et la conduite de Dieu doivent être pour nous une règle infaillible pour juger de la malice et de la laideur du vice impur. Je dirai donc à ceux-là, s'il y en avait ici: Voulez-vous être un impudique, un esclave des sens, tant pis pour vous; soyez-le tant qu'il vous plaira; mais cessez au moins de vouloir défendre et justifier vos infamies; car elles sont sans excuse, et il est impossible de les justifier. Si, d'un autre côté, vous m'alléguez comme obstacle et comme difficulté à l'accomplissement du précepte qui ordonne de s'abstenir des plaisirs sensuels, et la fragilité de la nature, et la violence des passions, et la force des dangers, des objets et des occasions, c'est là un point bien différent auquel je répondrai plus tard.

Je me contenterai de dire en ce moment que Dieu ne force personne à vivre dans le célibat, à moins qu'il n'en ait contracté volontairement l'obligation à raison de l'état qu'il a embrassé, vocation qu'il faut bien mûrir avant de la prendre. Il a précisément institué, béni et sanctifié le mariage pour quiconque ne se sent pas la force de vivre dans la continence et la chasteté. Et si vous trouvez que ces liens ne vous conviennent pas, je vous dirai, en second lieu, que ce n'est pas un moyen absolument nécessaire, puisqu'il y a un nombre infini de fidèles de l'un et de l'autre sexe, de tous les états et de toutes les conditions, qui ont observé et qui observent avec édification une parfaite continence. Cette vertu n'est donc pas difficile, moins encore impossible. Je comprends et j'avoue avec

vous qu'elle est moralement impraticable pour quiconque veut vivre dans le monde, comme le font la plupart des hommes, au milieu des plus dangereuses occasions, sans mesure et sans précautions; dans ce cas même, le mariage est un bien faible rempart contre ce vice, comme l'expérience ne le prouve que trop; mais avec l'usage des moyens que Jésus-Christ nous suggère et dont je vous parlerai plus tard, on peut parfaitement bien dompter et assujettir cette passion aussi bien que tout autre.

Je n'ai qu'un seul but aujourd'hui, celui de combattre la fausse idée qu'on a communément de ce péché, idée qui est suggérée et entretenue par la passion elle-même qui ne veut pas être contrariée dans ses penchants vicieux. Cela était nécessaire et indispensable, parce que le premier moyen et le premier pas pour guérir, c'est de se former une juste idée de son mal, de le voir tel qu'il est et de ne pas le négliger.

Mais si tout ce que je viens de dire ne suffit pas pour vous en inspirer une juste et salutaire horreur, j'irai plus loin et je vous montrerai qu'autant ce péché est grave et abominable en lui-même, autant il est pernicieux et funeste dans ses suites. Vous verrez les ravages affreux qu'il produit dans l'âme, et le nombre prodigieux et infini de péchés qu'il traîne après lui, les habitudes abominables qu'il imprime dans l'homme et qui le pervertissent tout entier; habitudes qui le rendent presque incorrigible, ou au moins plus incorrigible que toute autre et le font résister obstinément à tous les remèdes. Je vous dirai des choses effrayantes, mais véritables, pratiques, et sans exagération, et j'espère qu'elles vous deviendront salutaires.

TRAIT HISTORIQUE

La débauche fait plus de victimes que la guerre. — Un respectable médecin d'une grande ville soutenait un jour qu'une des plus sanglantes batailles de l'empereur Napoléon, renouvelée chaque année dans cette ville, n'y aurait pas fait autant de victimes qu'en faisait annuellement la débauche.

DES FUNESTES EFFETS DE LA LUXURE

Dans ma dernière instruction, je vous ai exposé en détail la malice et la difformité intrinsèque du vice impur, afin de détromper tant de personnes qui en ont une idée fausse et qui le regardent comme une simple faiblesse et comme une fragilité pardonnable. Pour confirmer ce que j'ai dit dernièrement, je vous montrerai aujourd'hui ses épouvantables effets, et par ces effets j'entends deux choses: 1° le nombre étonnant et prodigieux de péchés qu'enfante ce vice; 2° les habitudes horribles qu'il établit dans l'âme de l'impudique et qui lui donnent une opiniâtreté, une obstination et une force presque invincible.

C'est par la qualité des fruits qu'on connaît un arbre; à la vue des ravages affreux qu'exerce un tel vice, vous pourrez donc vous

confirmer de plus en plus dans l'horreur que je me suis proposé de vous en inspirer dans ma dernière instruction.

Et d'abord, pour les péchés qu'il produit, je commencerai à vous faire observer que ce vice même, renfermé dans sa seule espèce, sans parler des autres espèces de fautes qu'il occasionne, est le plus fécond de tous, parce qu'il asservit l'homme tout entier au péché et qu'il l'y asservit en tout temps et en toute circonstance.

Je m'explique : les autres péchés sont des péchés ou de l'esprit, comme l'orgueil et l'ambition ; ou du cœur, comme la haine, l'aversion et l'envie ; ou de la bouche, comme la gourmandise et l'intempérance ; mais l'impureté s'empare de tout l'homme, elle l'infecte et dans l'âme et dans le corps, c'est comme un péché universel : *universitas iniquitatis*[1]. Dans l'âme, il remplit l'esprit de pensées, de projets et de désirs honteux, l'imagination d'images et de tableaux déshonnêtes, la mémoire de souvenirs dangereux, la volonté de complaisances et de désirs impurs. Dans le corps, il souille les yeux par des regards passionnés et lascifs sur des objets dangereux ou indécents ; il souille la langue, qui ne sait plus tenir que des discours obscènes, sales et dégoûtants ; il souille les oreilles par des chansons licencieuses, par la mollesse et le charme de la voix, par des discours et des narrations déshonnêtes : en un mot, il souille tous les sens et même tout le corps, par la recherche continuelle des plaisirs et des voluptés impures : *universitas iniquitatis*.

Mais, de plus, il n'y a pour ce vice aucune distinction de temps et de circonstances. Je ne vois pas que l'homme colère, l'intempérant, l'ambitieux, l'avare s'occupent autant de leur passion, que l'impudique de la sienne. A toute occasion, à toute heure, à tout instant du jour et de la nuit, pendant le travail et le repos, seul ou en compagnie, en secret et en public, jusque dans les églises et au milieu des fonctions les plus saintes, toujours il est dominé par la passion impure, par le vice honteux. En un mot, quiconque s'abandonne à cette vile passion n'a plus qu'une pensée, qu'une affection, qu'un langage, qu'un penchant, c'est la boue et l'ordure. Il ne sait plus trouver d'intérêt et de plaisir que dans ce vice infâme. De là un abîme, un chaos, une multitude de péchés incalculables ; c'est pour cela que le démon de l'impureté est appelé, dans les saintes Écritures, *Asmodée*, qui signifie abondance de péchés, *universitas iniquitatis*.

Et, si nous parlons des péchés d'une autre espèce, quel est l'excès, le crime auxquels cette passion ne porte pas ? Il suffit, pour s'en convaincre, de réfléchir qu'elle est la plus forte et la plus furieuse des passions. Par sa violence, elle domine toutes les autres : elle surmonte l'orgueil : quelque orgueilleux que soit un homme, elle le fait descendre aux plus grandes bassesses et aux plus honteuses infamies : elle domine l'avarice, quelque attaché qu'un homme soit

1. Jac., III, 6.

à l'argent, elle le rend prodigue et libéral ; elle est plus forte que la colère : quelque fier et emporté que soit un homme, elle lui fait dévorer toute sorte d'humiliations, et le rend doux comme un agneau. Or, la violence de cette passion étant telle que, malgré tous les obstacles, elle ne cherche qu'à se satisfaire, tous les moyens lui sont bons pour cela, et par là elle traîne après elle une chaîne infinie de péchés.

Péchés pour trouver les moyens de se satisfaire : elle emploie pour cette fin toute espèce d'expédients ; de là les vols des enfants, des domestiques, des ouvriers ; de là l'abandon de sa famille, la dissipation de sa fortune et la ruine des maisons.

Péchés pour séduire les personnes sages et pieuses : la prédication des maximes corrompues, les prêts de livres impies et obscènes, les cadeaux séduisants et mille protestations fausses et mensongères.

Péchés pour cacher ses liaisons et ses intrigues : les calomnies, les parjures, l'hypocrisie, l'abus sacrilège des sacrements, les avortements, et tant de malheureuses créatures, hélas ! aussitôt tuées corporellement et spirituellement que conçues, ou cruellement abandonnées, sans jamais pouvoir connaître les auteurs de leurs jours.

Péchés pour détruire les obstacles qui viennent traverser cette passion, ou par l'importunité d'un concurrent, ou par la vigilance d'un supérieur : de là les rixes, les trahisons, les blessures et les homicides ; ou bien, si on ne va pas jusque-là, les haines, les inimitiés et les rivalités implacables.

Que dirai-je encore de tant d'autres désordres scandaleux qui accompagnent l'assouvissement de cette passion ? les jalousies, les divorces, les ruptures, les scandales, les rapts, les préjudices incalculables qu'occasionne un fruit illégitime, le désespoir, les meurtres ou de soi-même ou des autres, crimes horribles et révoltants qui sont l'effet de cette fureur de l'amour impur.

Que ne pourrais-je pas ajouter sur l'abandon total des devoirs particuliers d'état ? Sa maison, ses parents, ses enfants, ses affaires, ses travaux, tout est négligé, omis et abandonné par celui qui est dominé par ce vice. Que de changements étranges n'a-t-on pas à déplorer tous les jours, dans les enfants, dans les maris, dans les parents et autres ; sujets pleins de belles qualités auparavant, mais que l'on ne reconnaît plus, parce qu'en peu de temps ils ont été entièrement transformés par ce vice.

Tous ces désordres, et mille autres que je ne puis énumérer, et qui répandent la désolation dans le monde et dans le christianisme, sont le fruit pernicieux de ce péché, que S. Ambroise appelle fort justement *seminarium et origo malorum.*

Mais nous n'en serons pas étonnés, si nous voulons bien peser, en second lieu, la dépravation et la corruption que ce vice produit dans l'âme, par tant de mauvaises dispositions qu'il y imprime. Les suites de cette passion, même, remarquez-le bien, lorsqu'elle est

solitaire, ce sont, d'après les théologiens, l'aveuglement de l'esprit, l'endurcissement du cœur, le dégoût des choses de Dieu, l'esprit d'incrédulité, le désespoir du salut, et l'impénitence finale. Reprenons chacun de ses effets.

Je dis premièrement l'aveuglement de l'esprit. Il n'y a pas de péché plus capable de nous séparer de Dieu, qui est la source de toute lumière, et de répandre des ténèbres plus épaisses dans notre âme. De même, chrétiens, que d'un terrain marécageux s'élèvent des exhalaisons épaisses qui obscurcissent l'atmosphère, de même la boue de ce vice répand dans l'âme des vapeurs impures qui lui ôtent les lumières de la raison et de la foi. Aussi quiconque est en proie à ce vice ne reconnaît plus aucune loi, ni de la conscience, ni de l'honneur, ni de la fidélité, ni de la reconnaissance, ni de l'amitié; par ce péché, il devient semblable aux bêtes et partage leur stupidité : *Comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis*[1]. On ne le croirait pas, si on ne le voyait de ses propres yeux; mais on voit ces sortes de pécheurs aveugles à toute considération divine et humaine, méconnaître entièrement et ce qu'ils doivent à eux-mêmes, et ce qu'ils doivent aux autres; se faire gloire des choses les plus honteuses; agir sans conséquence et sans réflexion, et devenir tout à fait stupides et hébétés. Telle est la puissance de ce vice pour ôter la raison que, selon l'Esprit-Saint, elle est semblable à l'ivresse : *Fornicatio, vinum et ebrietas auferunt cor*[2].

L'endurcissement du cœur, autre effet de cette passion et suite inévitable de l'aveuglement de l'esprit; c'est-à-dire que l'impureté tient le pécheur si fortement enchaîné à ses infamies, qu'elle le rend insensible à tout. Avis, inspirations, grâces de Dieu, exemples épouvantables, vérités effrayantes de la foi, remords déchirants de la conscience, rien ne l'émeut, rien ne le touche, pas même les fléaux temporels les plus terribles.

N'est-ce pas un vrai prodige d'endurcissement, de ne jamais s'arrêter dans la voie de l'impureté, de ne s'en laisser détourner ni par l'infamie et le déshonneur qui en sont la suite, ni par la ruine de ses biens et de sa fortune, ni par l'infidélité bien connue de l'objet de sa passion, ni par la perte de son âme, ni par les innombrables maladies qu'elle engendre? Oui, le caractère furieux et indomptable de cette passion résiste à tout, et, malgré tous les préjudices, tous les malheurs, tous les périls, l'impudique ne cesse d'avancer dans sa funeste voie. Si ce n'est pas là l'endurcissement, où le trouvera-t-on?

Sans doute les remords et les secours de la religion pourraient vaincre cet endurcissement; mais comment ce pécheur prendra-t-il les moyens que la religion lui prescrit, puisqu'un troisième effet de son péché est de produire en lui une aversion profonde et générale pour toutes les choses de Dieu? L'esprit de la chair et l'esprit de piété et de dévotion ne peuvent s'allier ensemble; mais ils s'excluent

1. Ps. XLVIII, 13. — 2. Ose., IV, 11.

mutuellement : *Animalis homo non percepit ea quæ sunt Spiritus Dei*[1]. Quand une âme est plongée dans ce vice, comme elle tourne toutes ses pensées et toutes ses affections vers les infâmes objets de ses passions, ainsi elle ne peut avoir de sentiment et de goût pour les choses spirituelles qui y sont directement opposées ; il n'y a même rien qu'elle déteste autant. Sacrements, prières, parole de Dieu, fonctions saintes, ministres sacrés, elle a tout en dégoût et en horreur. Mais ce n'est pas tout : telle est son aversion pour toutes les pratiques de la religion et de la piété chrétienne, que non seulement elle s'éloigne de tous les exercices de la dévotion, mais, de plus, elle les regarde avec un œil de mépris, et même de fureur dans les autres ; elle sent que la pratique qu'en fait le prochain lui reproche l'aversion qu'elle en éprouve.

Dans un pareil état, qui ne voit combien il est facile d'arriver à l'incrédulité ! Tous les vices, quand on ne veut pas y renoncer, conduisent à la perte de la foi. Comment est-il possible, en effet, de vivre mal longtemps et de bien croire ? La corruption des mœurs ne doit-elle pas nécessairement travailler à détruire la foi qui ne cesse de la combattre elle-même ?

Mais l'impureté, étant un vice qui enchaîne davantage et qui excite de plus cuisants remords, conduit encore plus infailliblement que les autres à l'impiété et à l'athéisme. Pour jouir tranquillement et sans crainte des plaisirs charnels dont on ne sait pas se détacher, on prend ordinairement le parti désespéré d'abandonner la foi, qui est le principe unique de ce ver rongeur qui empoisonne toutes les voluptés criminelles. On voudrait qu'il n'y eût ni Dieu, ni enfer, ni éternité ; voilà pourquoi on travaille à se le persuader, et faut-il être étonné qu'on y réussisse, lorsqu'on a tant d'intérêt à se former une telle conviction ? C'est cet intérêt qui, dans les commencements, donne naissance aux incertitudes, aux doutes et aux perplexités, et qui conduit enfin à une incrédulité ouverte.

Telle est la source ordinaire et véritable de l'incrédulité : ce n'est donc pas l'obscurité des mystères que la religion nous propose à croire, mais c'est le frein et la digue qu'elle oppose au feu des passions et surtout de la passion impure, la plus commune et la plus furieuse de toutes. Telle est la première, la principale et peut-être l'unique route par laquelle tant de personnes arrivent à secouer le joug de la foi, ou au moins à faire semblant et à se glorifier de l'avoir entièrement secoué. Cela est si vrai, que vous ne trouveriez pas un incrédule qui ne soit souillé de ce vice. Si vous ôtiez la satisfaction charnelle du nombre des péchés, vous verriez les deux tiers d'incrédules de moins.

Mais si tous les impudiques ne perdent pas la foi, on peut sans crainte ajouter qu'ils perdent tous l'espérance ; voilà pourquoi j'ai dit que le désespoir du salut est le cinquième effet du vice

1. I Cor., II, 14.

impur. Il n'y a pas de pécheur qui soit plus exposé à cette tentation que l'impudique, parce qu'il n'y en a point qui soit plus exposé à retomber dans ses turpitudes ordinaires. Les impressions que ce péché laisse après lui, et qui sont plus fortes et plus durables que tout autre, la multitude des occasions et des dangers qui se rencontrent à chaque pas, et dont on ne peut se défendre sans des soins et des précautions toutes particulières, et même, sans parler de toutes les causes extérieures, ce fond de corruption qui est produit dans l'esprit, dans l'imagination et dans le cœur, par tant de libertés, de complaisances et de mouvements impurs, et qui ne cesse de produire les tentations les plus terribles, et les révoltes les plus abominables, tout cela fait que les âmes sensuelles ne peuvent, sans de très grandes difficultés, s'abstenir de leurs sales et honteux plaisirs.

Souvent ces infortunés forment la résolution de se convertir, mais toujours ils continuent à pécher; ils abhorrent par moment, ils détestent, ils maudissent leur vie criminelle, mais à chaque instant ils y retombent; ils sentent de temps à autre de vifs et salutaires remords de leur état, ils se confessent, ils pleurent, on dirait que la plaie est fermée, mais elle ne tarde pas à se rouvrir. Oh! combien de pécheurs pourraient attester ici ce que je dis; combien qui, après s'être arrachés, non sans beaucoup de peine, du bourbier du vice, y sont bientôt retombés et plus profondément que jamais! *Et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus* [1].

Or cette alternative continuelle de repentir et de péchés, de résolutions et d'infidélités, de sacrements et de sacrilèges; tant d'épreuves essayées, tant d'efforts tentés; cette conversion tant de fois entreprise et toujours inutilement; tout cela ôte à l'impudique tout espoir d'arriver à se contenir et finit par le jeter dans le désespoir. Oui, il désespère de se corriger du péché, il désespère de persévérer dans le bien, il désespère de ses propres forces, il désespère des secours du ciel, il désespère et de lui-même et de Dieu. C'est ainsi que se vérifie pleinement en lui la fatale prédiction de S. Paul, c'est-à-dire qu'il s'abandonne sans frein et sans mesure à ses dérèglements: *Desperantes, tradiderunt semetipsos impudicitiæ* [2].

Que peut-il attendre, après cela, sinon l'impénitence finale? Dernier effet qui est la conséquence évidente de tous les autres. Car si ce vice aveugle l'homme, s'il l'endurcit, s'il le dégoûte de toutes les choses spirituelles, si enfin il le jette dans l'incrédulité et le désespoir, par là même il lui ferme toute ressource, il lui ôte tout moyen et tout principe de conversion, il le fixe enfin irrévocablement dans son péché et rend sa perte comme certaine. Sa damnation, tant qu'il vit, n'est pas consommée, il est vrai; mais c'est un réprouvé et un damné qui vit encore; on peut le comparer à ce malfaiteur qui est condamné à mort, dont la sentence est

1. Matth., XII, 45. — 2. Eph., IV, 19.

portée; elle n'est pas encore exécutée, mais elle le sera infailliblement.

Voilà, Mes très chers Frères, les suites effrayantes de ce vice que le monde appelle une faiblesse, une belle passion, la passion d'un bon cœur, une galanterie!

Ces suites, on ne le voit que trop, elles sont palpables, dans les personnes adonnées à ce vice; elles-mêmes les sentent et les éprouvent pendant leur vie; mais la violence des habitudes les force à les dissimuler et à les cacher sous un extérieur de joie et de gaîté. Pour vous, chrétiens, soyez vivement persuadés de l'importance de vous tenir soigneusement éloignés d'une si terrible passion, d'un vice qui exerce dans l'homme les ravages les plus affreux.

Pour vous en préserver, remarquez surtout que plus il est difficile de sortir de cette funeste habitude, plus il est facile de la contracter, soit à cause de la concupiscence que nous portons au dedans de nous-mêmes, soit à cause des occasions continuelles qui nous entourent. Il faut peu de chose pour y tomber. Il suffit d'un pas, d'une expérience, d'une épreuve; pour les autres vices, il faut plusieurs actes répétés pour former une mauvaise habitude; mais ici, disent les théologiens, un seul acte suffit, sinon pour former une habitude, au moins une inclination violente. La raison de cette facilité particulière vient des funestes séductions de ce vice qui a des attraits tout puissants pour séduire, pour enivrer, et pour enchaîner le cœur de l'homme. Aussi un premier péché pousse violemment à un second, le second à un troisième, et ainsi, d'un péché à l'autre, la passion devient toujours plus furieuse et toujours plus avide de satisfactions, et on arrive à former une chaîne d'impureté qui ne finit plus.

Opposons-nous donc aux principes mêmes de cette passion, vous surtout, jeunes gens qui m'écoutez. Si vous avez le bonheur de conserver encore sans tache le beau lis de l'innocence et de la pureté, ah! gardez-le avec soin, et évitez avec horreur tous les attraits et toutes les suggestions de la volupté. Gardez-vous de commencer, dans l'espérance de vous convertir ensuite; non, car la passion vous poussera bien plus loin que vous ne pensez, et peut-être vous apercevrez-vous un jour, mais trop tard, que les cheveux blancs ne changent pas les habitudes.

Et si par malheur vous aviez déjà donné accès à cette passion dans votre cœur, ah! je vous en conjure, par compassion pour vous-mêmes, pour votre bonheur spirituel et temporel, combattez-la jusqu'à ce que vous l'ayez entièrement détruite, car elle ne s'enracine que trop promptement; ce n'est pas une passion qui marche doucement, mais d'un seul coup elle creuse comme un abîme. Considérez, avec une salutaire frayeur, tant de vieillards qui n'ont plus qu'un souffle de vie et qui cependant sont encore esclaves des passions impures, et altérés des voluptés charnelles: *Vires deficiunt*, dit S. Jérôme, *sed desiderium non deficit*. Dès leur pre-

mière jeunesse ils se sont livrés au démon de l'impureté, cet esprit impur s'est établi et incarné dans leurs os et il les accompagnera jusque dans la tombe : *Ossa ejus implebuntur vitiis adolescentiæ, et cum eo in pulvere dormient*[1].

Mais quoi! faut-il conclure de tout cela que ce mal est sans remèdes et laisser sans espoir les pauvres âmes qui en sont atteintes? Non, Mes très chers Frères; si vous voulez efficacement, et avec une ferme résolution, travailler à votre conversion, vous y parviendrez sans aucun doute et vous obtiendrez une guérison durable; nous en avons une foule d'exemples. Mais l'essentiel, c'est d'en prendre les moyens sérieusement et sans délai. En effet, si ce mal n'est pas absolument incurable, vous avez pu cependant vous convaincre, aujourd'hui, qu'il est d'une nature telle, qu'on ne peut le guérir avec des remèdes légers et insignifiants. Il faut des remèdes énergiques et efficaces et une volonté forte et déterminée : ce sera le sujet de ma prochaine instruction.

TRAIT HISTORIQUE

Conséquences du libertinage. — Un bon père de famille, voyant l'inclination de son fils pour le vice, le conduisit dans un hôpital destiné au traitement des maladies honteuses. Là, une foule de libertins expiaient leurs désordres par d'effroyables tortures. A ce hideux aspect, qui révoltait tous ses sens, le jeune homme faillit se trouver mal. « Va, misérable, lui dit alors le père, suis le vil penchant qui t'entraîne : bientôt tu seras trop heureux d'être admis dans cette salle, où, victime des plus infâmes douleurs, tu forceras ton père à remercier Dieu de ta mort! » Ces paroles firent sur le jeune homme, témoin de tant d'horreurs, une impression qui le guérit pour jamais de ses penchants honteux.

DES REMÈDES ET DES SECOURS CONTRE LA LUXURE

Quoique le vice impur soit plus dangereux que tout autre à raison des effets dont je vous ai présenté le détail dans ma dernière instruction, et que, par conséquent, il soit plus difficile aussi à détruire que tout autre, cependant il ne faut pas regarder cette passion comme incurable. Quel que soit le degré auquel elle soit arrivée, on peut la détruire, pourvu qu'on comprenne et qu'on sente vivement la nécessité de s'en débarrasser, et qu'on veuille sérieusement mettre la main à l'œuvre et prendre les remèdes efficaces. C'est un proverbe, que rien n'est impossible à une volonté ferme; non pas que les difficultés disparaissent réellement, mais c'est qu'une volonté forte et généreuse surmonte et renverse tous les obstacles. Apprenez donc aujourd'hui, si vous êtes dominé par cette passion, quels sont les remèdes que vous devez prendre.

Jésus-Christ disait un jour d'un possédé qui était la figure de l'impudique et qu'on lui présentait pour le guérir : Cette espèce de démon ne se chasse que par la prière et le jeûne : *Hoc genus dæmoniorum non ejicitur, nisi per orationem et jejunium*[2]. Voilà donc les

1. Job, XX, 11. — 2. Matth., XVII, 20.

remèdes indiqués par le souverain Médecin de nos âmes ; la prière et le jeûne. Mais ici par le jeûne on n'entend pas seulement l'abstinence de la nourriture matérielle et qui consiste à s'abstenir de certains mets et à ne faire qu'un repas, quoiqu'il soit utile et nécessaire aussi ; mais on entend en général la mortification chrétienne, telle que nous l'expliquerons plus tard.

Le premier remède c'est la prière , remède nécessaire pour tous les maux, mais plus spécialement nécessaire pour celui-ci qui, étant, selon les saints Pères, *maximæ adhærentiæ*, d'une souveraine opiniâtreté, est par là même plus difficile à guérir. Il faut bien se persuader, avec le plus sage des hommes, que la continence est un don qui doit venir du ciel : *Non possum esse continens nisi Deus det*[1]. Il faut donc la demander à Dieu le matin et le soir, continuellement et avec ferveur. Si le démon de l'impureté qui vous domine tient votre esprit et votre cœur enchaînés, il vous laisse cependant la voix libre pour vous adresser à Dieu. Prière donc, prière, et surtout dans les moments où la passion se fait sentir avec plus d'empire et de force qu'à l'ordinaire ; alors redoublez la ferveur de vos gémissements et de vos cris auprès de Dieu ; jetez-vous avec humilité devant lui, représentez-lui avec larmes la profonde misère de votre âme, de cette âme qu'il a rachetée à si grand prix ; exposez-lui votre faiblesse et votre fragilité, la force de votre mauvaise habitude, la violence de vos passions, et suppliez-le avec ferveur de vous accorder des secours puissants et proportionnés à vos besoins. Dieu ne refuse pas, dit le concile de Trente, le don de la chasteté à ceux qui le demandent bien : *Deus donum castitatis recte petentibus non denegat.* Doctrine bien consolante pour ceux qui désirent sincèrement se conserver chastes, mais doctrine aussi qui est la condamnation formelle de ceux qui cherchent à excuser leurs péchés sur le vain prétexte de leur fragilité. Si vous pensez à tout autre chose qu'à vous recommander à Dieu ; si vous faites quelques prières, mais seulement du bout des lèvres et non pas de cœur ; si vous imitez S. Augustin, qui avoue de lui-même qu'il demandait à Dieu de le délivrer des mauvaises habitudes qui le dominaient, mais qui, tout en le demandant, craignait d'être exaucé ; si enfin vous vous lassez trop vite de prier, alors il ne faut pas alléguer le prétexte de votre fragilité.

Mais, me direz-vous, comment avoir la force de prier, puisque parmi les mauvais effets de ce péché vous avez compté le dégoût et la répugnance pour toutes les pratiques de la piété, et par conséquent pour la prière elle-même ? C'est très vrai ; voilà pourquoi je vous dis : efforcez-vous de vaincre cet ennui, cette paresse, ce dégoût, cette répugnance que vous occasionne ce vice ; et si vous ne pouvez faire autre chose, commencez au moins par demander à Dieu qu'il vous délivre de cette tiédeur et de cette insensibilité qui vous dominent, de vous faire sentir vivement la grandeur de votre

1. Sap., VIII. 21.

mal, et le danger où il vous met de vous perdre : une fois que vous le connaîtrez, vous éprouverez un vrai désir d'en être délivré, et ce désir vous servira de motif et de règle pour bien prier.

Cependant la prière seule vous serait inutile si vous n'aviez soin d'éloigner tout ce qui est capable de vous porter à l'impureté. Demander à Dieu d'être délivré des tentations impures, et puis jeter de l'huile sur le feu et lui fournir sans cesse de nouveaux aliments, c'est une contradiction et même une contradiction révoltante, puisque le Seigneur nous déclare formellement que quiconque aime le danger périra dans le danger: *Qui amat periculum, peribit in illo*[1]. Il faut donc joindre à la prière la mortification, qui consiste : 1° à enlever à la passion tout ce qui est capable de l'exciter ; 2° à pratiquer tout ce qui peut l'affaiblir.

Il y a une foule de choses qui réveillent et excitent cette passion. Je n'entends pas ici proprement vous parler de ce que l'on appelle occasions prochaines, comme les entrevues et les liaisons dangereuses, la fréquentation des personnes gâtées et corrompues, la lecture des livres obscènes et autres choses de ce genre ; car ce sont là des dangers que tout le monde est rigoureusement obligé d'éviter ; je veux vous parler d'une foule d'autres choses qui conduisent facilement au péché, quoiqu'on ne puisse pas précisément les appeler des occasions prochaines. Quelles sont ces choses? Je vais vous en dire quelques mots, mais rapidement et en passant, afin de ne pas être trop long.

La première source de la concupiscence, c'est l'oisiveté. Une personne qui est désœuvrée et qui ne s'occupe de rien de sérieux et d'intéressant, pense facilement au mal ; n'ayant pas d'autre distraction, l'esprit et le cœur s'occupent naturellement des choses auxquelles portent les penchants et les passions. Aussi l'Esprit-Saint nous dit que l'oisiveté est un mauvais maître et qu'elle ne peut nous apprendre que le mal : *Multam malitiam docuit otiositas*[2]. Combien, au contraire, vous aurez moins de tentations si, selon l'avis de S. Jérôme, vous réglez tellement votre journée, que le démon vous trouve toujours occupé ! *Semper aliquid operis facito, ut te diabolus inveniat occupatum.* Et qu'importe que cette occupation soit quelquefois destinée à vous amuser, à récréer votre esprit ou votre corps, pourvu que ce soit une occupation et qu'elle ferme l'entrée aux mauvaises pensées ?

Une seconde source d'impureté c'est l'intempérance dans le boire et le manger. Il est extrêmement difficile qu'une personne adonnée au vin et à la bonne chère ne soit pas sujette et ne succombe pas aux tentations impures. Comme ce vice a son siège dans le corps, plus ce corps est nourri et engraissé, plus il se soulève et se révolte. Avec les excès dans le boire et dans le manger, l'esprit s'affaiblit et la chair se fortifie. Et n'est-ce pas là la cause à laquelle les Écritures attribuent les infâmes dissolutions de Sodome ? *Hæc fuit iniquitas*

1. Eccli., III, 27. — 2. Id., XXXIII, 29.

Sodomorum, saturitas panis et abundantia[1]. Soyez donc sobres et tempérants, *sobrii estote*, si vous voulez émousser les traits enflammés de l'impureté. Mais avançons.

Une autre source encore ce sont les bals, les veillées, les théâtres, et les autres amusements que le monde appelle honnêtes, mais que les saints Pères appellent les restes du paganisme, les œuvres et les inventions du démon. Je n'entreprendrai pas de décider si ces divertissements, tels que l'usage les a établis et qu'ils sont pratiqués, sont innocents et permis; qu'il me suffise de pouvoir affirmer, et ceci est certain et incontestable, qu'ils sont très dangereux. Il y a en effet, dans toutes ces choses, un ensemble de provocations, d'attraits, de séductions et de plaisanteries souverainement propres à réveiller les mauvais penchants, à exciter les désirs et les appétits sensuels, et à mettre en révolte les pensées de l'esprit et les désirs du cœur. Je m'en rapporte ici à votre propre sentiment : réfléchissez sérieusement devant Dieu sur l'histoire de votre cœur et de vos égarements, et vous avouerez que ma proposition n'est que trop vraie.

Mais que dirons-nous des familiarités, des liaisons et des fréquentations avec les personnes d'un autre sexe, surtout avec celles dont l'extérieur et les manières vous conviennent et pour lesquelles vous éprouvez de la sympathie? Depuis le péché originel, l'homme et la femme ont toujours été l'un pour l'autre un sujet de séduction et de péché. Aussi le Seigneur, qui sait de quelle boue nous sommes pétris, que d'avertissements minutieux ne nous donne-t-il pas sur ce point? S'il vous arrive de voir une assemblée de femmes, gardez-vous bien de vous y introduire et de rester au milieu d'elles : *In medio mulierum noli commorari*[2]. Et s'il y en a une qui soit séparée des autres, ne vous en approchez pas et ne vous asseyez, sous aucun prétexte, auprès d'elle: *Cum aliena muliere ne sedeas omnino*[3]. Éloignez vos pas de la femme et n'approchez pas de la porte de sa maison : *Longe fac ab ea viam tuam et ne appropinques foribus domus ejus*[4].

Que pensez-vous, chrétiens, de tant de détails et d'avis minutieux? Je sais parfaitement qu'il faut les entendre avec discrétion et non en toute rigueur ; mais ils signifient au moins qu'il faut user d'une grande réserve dans les rapports avec les personnes de l'autre sexe, et par conséquent ils nous apprennent que les entrevues fréquentes, les conversations longues avec elles et sans aucun motif de nécessité, de devoir ou d'honnêtetés, et purement par plaisir et par passe-temps, peuvent bien quelquefois être exemptes de fautes graves, mais qu'elles ne peuvent jamais avoir lieu sans un grand danger pour la chasteté.

De plus, sans parler des rapports et des familiarités avec les femmes, ces regards si libres et si dangereux que tant de personnes

1. Eccli., XVI, 49. — 2. Id., XLII, 12. — 3. Id., IX, 16. — 4. Prov., V, 8.

se permettent, ne sont-ils pas à eux seuls une puissante excitation au péché? Oh! que de mal font à l'âme ces regards libres et passionnés? Le Saint-Esprit nous avertit que la mort entre par les yeux dans notre âme, comme par une fenêtre ouverte : *Mors ascendit per fenestras*[1]; car de l'œil à l'esprit, et de l'esprit au cœur, il n'y a qu'un pas et un pas très court. Ces formes séduisantes que vous buvez des yeux frappent vivement votre imagination; de là elles passent à votre cœur, et vous conduisent bientôt à vous lamenter avec Jérémie : *Oculus meus depredatus est animam meam*[2].

Aussi le Seigneur nous a-t-il défendu non seulement de nous entretenir avec les femmes, mais encore de fixer avec curiosité nos regards sur leur visage : *Alienam mulierem ne circumspicias*[3]. Si nous rencontrons des personnes parées avec affectation, il nous ordonne de détourner la tête : *Averte faciem tuam a muliere compta;* et il en apporte pour raison qu'une telle vue ne peut qu'exciter la concupiscence et allumer le feu impur : *Ex hoc enim concupiscentia quasi ignis exardescit.*

Ce sera donc en vain, Mes très chers Frères, que vous prendrez tous les remèdes, si vous ne veillez pas avec soin sur vos yeux. Ne le comprendrez-vous donc jamais? Si vous prétendez aller exprès dans tous les lieux où se rassemble tout ce qu'il y a de plus dévergondé et de plus scandaleux dans le monde, si vous recherchez avec avidité la présence des personnes les plus vicieuses et les plus séduisantes; si vous vous arrêtez à contempler toutes les figures qui vous frappent, comment sera-t-il possible que les passions ne s'allument pas dans votre cœur et que l'impureté ne vous asservisse pas? Je le répète donc, tout sera inutile, tant que vous ne réprimerez pas vos regards, et que vous ne vous ferez pas une loi inviolable de la modestie et de la vigilance.

Ce que je dis des personnes, appliquez-le aux tableaux, aux images et aux statues indécentes, choses que l'on multiplie maintenant et que l'on trouve partout, sur les objets même les plus minutieux, les tabatières, les éventails, les montres, et jusque dans les livres de piété. Telle est la corruption du siècle, que tout respire la mollesse et la sensualité; tout, dans le monde, a pour but de gâter, de corrompre et de souiller.

Je ne dois pas omettre de vous faire remarquer une autre source d'impureté à laquelle on fait peu d'attention; je veux parler de la négligence et de la lenteur à repousser les tentations impures dont on est assailli, quelle qu'en soit la cause, innocente ou coupable. De même qu'une étincelle qui tombe sur la paille, si on ne l'éteint promptement, allume aussitôt un incendie, ainsi en est-il des tentations impures; si on ne les rejette aussitôt, elles causent de suite une impression et elles s'emparent du cœur si violemment, qu'elles finissent par faire tomber. La négligence à les renvoyer diminue infailliblement nos forces et augmente celles de la tentation.

1. Jer., IX, 21. — 2. Thren., III, 51. — 3. Eccli., IX, 8 et 11.

Il est donc de la dernière importance d'y résister promptement. Au premier sentiment que vous apercevez de la mauvaise suggestion, chassez-la avec la même promptitude que vous secouez une étincelle qui tombe sur votre habit. Recommandez-vous tout de suite à Dieu, détournez votre esprit et pensez à d'autres choses ou pieuses ou même indifférentes. Heureux, dit le Psalmiste, celui qui saisit ces fruits du péché et les étouffe à leur naissance! *Beatus qui tenebit parvulos suos, et allidet ad petram* [1].

Voilà en peu de mots, chrétiens, les principales choses qui peuvent servir à entretenir et à exciter le vice de l'impureté. Et si tous ceux qui tiennent à leur salut doivent les éviter, à combien plus forte raison devez-vous les fuir, vous qui êtes dans l'habitude de ce vice, vous qui sentez en vous-mêmes toute la force, toute la puissance et toute la tyrannie de cette terrible passion; vous enfin qui êtes si faibles et qui tombez si facilement! Plus le danger est grand, plus la fuite est rigoureusement nécessaire; or le péril est toujours proportionné à la faiblesse. Il suit de là que les autres pourront peut-être se permettre impunément certaines choses, et s'y exposer avec moins de danger; mais non pas vous. Il y a beaucoup de choses qui, pour les autres, ne renferment qu'un péril éloigné, tandis que, pour vous, elles sont des occasions prochaines, à raison de votre faiblesse particulière et de la funeste expérience que vous en avez déjà faite. Dans ce cas, l'éloignement et la fuite ne sont plus pour vous de simple conseil, mais de précepte rigoureux.

Ne venez donc pas me dire: pourquoi ne pourrais-je pas aller où tant d'autres vont? Que les autres voient s'ils peuvent y aller; pour vous, vous devez penser à votre état; car vous ne pouvez nier que la condition d une personne saine et robuste n'est pas la même que celle d'une personne faible et malade. Ce que l'on permet à la première, on ne peut l'accorder à la seconde. Oh! si vous aviez sans cesse votre faiblesse devant les yeux, vous vous conduiriez bien autrement dans tant de rencontres qui renferment tant de dangers pour vous! Mais vous ne vous rappelez cette faiblesse qu'aux pieds de votre confesseur, pour vous excuser de vos chutes, exciter sa compassion et obtenir son indulgence. Hors de cette circonstance, vous ne vous souvenez jamais que vous êtes faible, et vous vous exposez témérairement à tous les dangers, comme si vous n'aviez rien à craindre, ou que vous ne fussiez jamais tombé. Faut-il s'étonner, après cela, si vos rechutes sont si fréquentes, si promptes, et si elles deviennent toujours plus graves? Il est impossible qu'il en soit autrement.

Vous me direz peut-être, chrétiens, que je suis trop exigeant; cependant je dois encore vous avertir que, même en prenant les précautions que je viens de vous prescrire, tout n'est pas fait. Nous pouvons bien nous éloigner des occasions, mais nous ne pouvons pas nous éloigner de nous-mêmes: or il est question ici d'un ennemi

1. Ps. CXXXVI, 12.

qui est au dedans de nous, qui est identifié avec nous, qui est inséparable de nous; je veux parler de la concupiscence, de cette concupiscence qui fait gémir et pleurer même les saints, parce que, semblable à l'herbe sèche, elle s'enflamme par elle seule et sans le secours d'aucune cause extérieure. Il ne suffit donc pas de se précautionner contre les occasions, il faut encore combattre directement cette concupiscence, l'affaiblir et la dompter. De quelle manière? par le travail et la fatigue, par quelques jeûnes, par l'abstinence, par quelques mortifications, ou au moins par quelques privations; il faut en user avec nous-mêmes comme avec un cheval fougueux: lorsqu'on veut le rendre plus docile, on lui retranche l'avoine, et on lui tient la bride plus haute et plus courte. Oui, disent les saints Pères, la pureté est un lis qui ne naît et ne grandit que parmi les épines d'une vie de travail, de sobriété, d'abstinence et de mortification. Au contraire la mollesse et les plaisirs corporels, toutes les satisfactions même honnêtes et permises que l'on accorde au corps ne servent qu'à alimenter le vice impur. Aussi voyons-nous que c'est précisément parmi les personnes qui vivent dans l'aisance et le bien-être de la vie, que ce vice fait plus de ravages.

Pratiquez donc la mortification et la pénitence autant que vous le pouvez, joignez-y les pratiques que l'on peut appeler en quelque sens pénales; mais qui sont certainement des préservatifs indispensables.

Je veux dire, en premier lieu, la fréquentation assidue des sacrements de pénitence et d'eucharistie. La confession, dit S. Thomas, lorsqu'elle est bien faite, affaiblit les mauvaises habitudes, et lorsqu'elle est fréquente, elle les détruit. Mais pour que cette confession vous soit utile, il vous faut choisir un confesseur qui ne soit pas trop faible et trop relâché, qui ne vous flatte pas et qui ne favorise pas vos passions; il vous faut un directeur charitable, patient, plein de tendresse pour vous, à la bonne heure, mais en même temps ferme et inflexible, qui sache au besoin vous remuer, vous gronder, vous effrayer et vous faire obéir. Voilà le confesseur que vous devez choisir; puis soyez exact à revenir auprès de lui et à exécuter ponctuellement ses avis.

Un autre secours très puissant, c'est la sainte communion, qui, parmi ses nombreux et salutaires effets, a une force et une vertu spéciales pour apaiser les révoltes de la concupiscence. Le corps sans tache et le sang très pur de Jésus-Christ que l'on reçoit dans ce divin sacrement, sont le froment des élus et le vin qui produit les vierges.

Il sera aussi très utile, pour cela, de faire un peu de méditation sur les vérités éternelles qui sont, par elles-mêmes, souverainement efficaces pour nous délivrer de ce vice; c'est un moyen qu'il ne faut pas négliger: *Memorare novissima tua*, dit l'Esprit-Saint; pensez à la mort, au jugement, à l'enfer et à l'éternité, *et in æternum non peccabis*. Si nous méditons sérieusement ces fins dernières

vers lesquelles nous avançons à grands pas, elles nous pénètreront d'une vive crainte de Dieu, qui éteindra cette ardeur impure et cet amour des plaisirs sensuels. Enfin, je vous recommande une tendre dévotion à Jésus-Christ crucifié et à sa divine Mère, qui est la mère de la pureté.

Tels sont les remèdes à opposer au vice impur : si vous les pratiquez avec fidélité et persévérance, votre habitude, quelque invétérée qu'elle soit, ne manquera pas de disparaître. Et en effet, n'est-ce pas l'usage de ces mêmes remèdes qui a guéri tant de pécheurs tout plongés dans les souillures de la chair et des sens ?

Le grand mal, chrétiens, c'est qu'il y a peu d'impudiques qui veuillent se soumettre à ce régime. Ces remèdes sont pénibles, difficiles et rebutants ; et, comme il y a peu de gens qui consentent à faire les choses difficiles, ainsi les conversions, dans ce genre, sont très rares. On voudrait guérir, il est vrai, mais sans peine et sans effort, avec une confession faite à la hâte et par habitude, avec quelques pratiques superficielles et peu gênantes ; mais, du reste, on ne veut pas s'appliquer sans cesse à se recommander à Dieu, à veiller sur son cœur, à pratiquer la pénitence ; on veut se donner toujours la même liberté dans ses regards, dans ses discours et dans sa conduite ; en un mot, on veut continuer à vivre sur le bord du péché. Et avec cela vous dompterez votre passion ? et la chair ne se révoltera pas contre l'esprit ? Non, Mes chers Frères, cela est impossible. Confessez-vous très souvent, prenez toutes les résolutions que vous voudrez, si vous suivez ce système, vous serez toujours plongés dans la même boue, vous ne sortirez jamais de l'esclavage du péché.

Permettez-moi donc, avant de finir, de vous faire la question que Jésus-Christ adressa autrefois au paralytique : *Vis sanus fieri ?* Voulez-vous sincèrement guérir ? Vous venez d'entendre les remèdes qu'il faut prendre ; prenez-les donc et armez-vous une bonne fois de courage, de force, de résolution et de générosité. Quand il s'agit de votre âme, il s'agit de tout, et aucune excuse n'est recevable. Avec vos efforts secondés par le secours de Dieu que vous implorerez avec ferveur, vous réussirez infailliblement et vous vous délivrerez enfin de ces liens honteux qui vous mènent à votre perte éternelle.

Mais si vous n'avez pas le courage d'entreprendre votre conversion, ou si vous voulez la renvoyer, ou bien si, à peine entreprise, vous l'abandonnez par inconstance et par ennui, alors on verra se vérifier en vous cette formidable sentence de Jérémie et on pourra vous annoncer avec un profond regret que votre plaie est incurable et votre mal sans remède : *Insanabilis fractura tua, pessima plaga tua, curationum utilitas non est tibi*[1].

TRAIT HISTORIQUE

Actes héroïques de plusieurs religieuses. — En 870, les Normands ou Danois firent de terribles ravages en Angleterre. Le bruit de leur cruauté et de leur brutale

1. Jerem., XXX, 12.

passion s'étant répandu partout, les monastères des filles furent dans les plus effroyables alarmes, craignant pour quelque chose de plus précieux encore que leur vie. Dans ces cruelles alarmes, Ebba, abbesse du monastère de Collinkan, assembla ses religieuses en chapître, et leur dit : « Mes chères filles, si vous voulez me croire, je sais un moyen assuré de nous mettre à couvert de l'insolence de ces barbares. » Alors l'abbesse, prenant un rasoir, se coupa le nez et la lèvre d'en haut jusqu'aux dents. Toutes les religieuses en firent autant; et les Normands, étant entrés, et voyant ces filles si défigurées et si hideuses, en eurent horreur; dans leur fureur, ils mirent le feu au monastère, et toutes les religieuses y furent consumées : glorieuses victimes qui remportèrent ainsi la double couronne de la virginité et du martyre.

Voir d'autres discours sur la Luxure dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XIII, p. 684; t. XIV, p. 591; t. XV, pp. 146, 498; t. XXVII, p. 832.

DE LA COLÈRE

Les trois principales passions qui dominent le monde, d'après l'apôtre S. Jean, sont celles que nous venons d'expliquer: l'orgueil, l'avarice et la sensualité: *Omne quod in mundo est, concupiscentia carnis est, concupiscentia oculorum et superbia vitæ.* Il y a cependant d'autres passions, secondaires et dépendantes de celles-là, il est vrai, mais qu'il faut aussi craindre et éviter, parce qu'elles sont très funestes à notre âme, et qu'elles sont aussi une source féconde de péchés : voilà pourquoi les théologiens les mettent au nombre des péchés capitaux, c'est-à-dire des grandes voies qui conduisent à l'enfer. C'en devrait être assez pour en inspirer la crainte à tout bon chrétien, et le faire tenir en garde contre elles.

Le premier de ces vices que nous avons à examiner, c'est la colère, passion impétueuse et violente qui porte à de continuelles émotions qui troublent et nous-mêmes et les autres; passion que l'on peut appeler plus dangereuse que les autres, en ce sens qu'on en fait peu ou point de cas : on la regarde comme une de ces maladies qui n'ont aucun symptôme dangereux, quoi qu'elles puissent avoir, et que souvent elles aient une issue fatale.

En effet, généralement parlant, on regarde plutôt ce genre de fautes comme un défaut naturel du tempérament que comme un vice de la volonté. Aussi on s'y abandonne sans scrupule, on s'en confesse par routine et sans aucune marque de conversion et de bon propos. C'est aussi pour cela qu'elles sont si communes, et il y a une foule de chrétiens qui ne sont ni orgueilleux, ni avares, ni sensuels, et qui sont irritables et colères à l'excès. Les personnes même pieuses ne sont pas exemptes de cette passion; elles sont quelquefois plus violentes et plus emportées que les autres, et c'est un véritable déshonneur pour la piété chrétienne ; c'est aussi un reproche que le monde lui fait; mais injustement, parce que, connaissant mal la vraie dévotion, il lui attribue un défaut qui ne lui appartient pas et qui n'appartient qu'à la fausse dévotion.

Appliquons-nous donc à bien connaître le caractère de ce vice et à nous en former une juste idée, afin de l'éviter avec soin ; et, pour cela, persuadons-nous bien que l'on ne va pas seulement en enfer

pour des vols ou pour des impuretés, mais qu'on y descend aussi les armes à la main et la haine dans le cœur, et qu'il importe fort peu qu'on y aille par une voie ou par une autre dès qu'en réalité on se damne.

La colère est un désir déréglé de la vengeance, excité en nous par quelque offense réelle ou imaginaire : *Appetitus inordinatus vindictæ.* Et si on la prend dans un sens plus large, c'est une vive émotion de l'âme qui nous fait rejeter avec violence et indignation ce qui nous déplaît. En effet, la colère s'emporte souvent aussi contre les objets privés de raison et de sentiment : c'est là une colère improprement dite, qu'on pourrait plutôt appeler impatience. Cependant elles diffèrent peu entre elles; elles prennent l'une et l'autre leur source dans un amour-propre désordonné, et elles produisent à peu près les mêmes effets.

Commençons à remarquer ici que cette passion, considérée en elle-même, n'est pas une passion vicieuse, comme le sont intrinsèquement celles que nous avons déjà expliquées et aussi celles que nous expliquerons plus tard, mais une passion naturelle, commune à tous les hommes. Elle est indifférente de sa nature et elle peut servir également au bien et au mal, selon qu'elle est bien ou mal réglée. Dieu lui-même nous dit, dans les divines Écritures : *Irascimini et nolite peccare* [1]; on peut donc se fâcher sans pécher.

Pour procéder donc avec ordre, il faut bien distinguer deux sortes de colère : l'une qui est bonne et louable, et l'autre qui est mauvaise et répréhensible.

Elle est bonne et louable lorsqu'elle est excitée par un bon motif, par un motif qui a pour objet la gloire de Dieu et l'honneur de la religion, et qu'elle se renferme dans les bornes d'une sage modération. Ainsi s'altérer, s'émouvoir, s'indigner à la vue de certains excès et de certains scandales, de certaines injustices et de certaines fraudes que l'on rencontre dans le monde; désirer que le péché soit puni dans le pécheur, afin que celui-ci se convertisse, exercer même contre lui une vengeance raisonnable et conforme à l'ordre et à l'autorité dont on est revêtu, en n'ayant d'autre but que d'arrêter le mal et procurer le bien, c'est une colère vertueuse et sainte, c'est même un zèle digne des plus grands éloges. Tel fut le zèle de Mathathias et de Phinée; et, pour omettre une foule d'autres exemples, tel fut le zèle de Jésus-Christ lui-même, alors que, s'étant armé d'un fouet, il chassa les profanateurs du temple. Ceci n'est pas proprement colère, mais zèle; c'est une vertu nécessaire à tous les chrétiens, surtout aux supérieurs et aux chefs de famille. Et plût à Dieu que tous fussent animés de ce saint zèle à poursuivre le vice, à s'opposer aux scandales et à procurer la gloire de Dieu !

Au contraire, la colère est mauvaise quand elle est injuste dans le motif qui la produit, ou violente dans la manière dont elle est

1. Ps. IV, 5.

exercée. Ces deux défauts constituent tout le vice de cette passion ; c'est pour cela qu'on la définit *appetitus inordinatus vindictæ*.

Premièrement, injuste dans son motif. S'il est un motif qui semble juste et plausible, ce serait assurément une injure qui nous serait faite injustement et par malice; or cette injure peut bien être pour nous un motif d'ennui et de peine sensible et naturelle, mais de colère et de vengeance, jamais. L'Évangile nous défend de rendre le mal pour le mal, et de nous abandonner à des sentiments de haine; bien plus, il nous ordonne d'aimer ceux qui nous haïssent et de payer les offenses par des bienfaits : *Ego autem dico vobis*, *non resistere malo. — Qui irascitur fratri suo, reus erit judicio. — Diligite inimicos vestros, benefacite iis qui oderunt vos* [1].

A plus forte raison votre colère sera-t-elle injuste si elle est produite par des raisons légères et sans importance. Il y a de quoi s'étonner et rougir de voir la frivolité des raisons pour lesquelles certaines gens se laissent emporter à la colère. Une faute involontaire, une irréflexion, une bévue, une plaisanterie, une parole innocente et sans portée, en voilà assez pour les mettre hors d'eux-mêmes et les bouleverser de la tête jusqu'aux pieds.

Ce serait bien pire encore si ce qui vous irrite et vous enflamme était une injure purement imaginaire ; si l'action que vous regardez comme une offense n'était pas réellement telle, ou si elle était une chose tout à fait innocente de la part de celui qui en est l'auteur. Par exemple, tel individu vous intente un procès, mais il vous l'intente justement; tel autre concourt avec vous pour une acquisition ou pour un emploi, mais il y a le même droit que vous; celui-ci a donné de mauvais renseignements sur votre compte, mais il a dit la vérité et il ne pouvait se dispenser de la dire ; celui-là vous refuse un service que vous lui demandez, mais il ne pouvait vous le rendre ou il n'y était pas obligé ; je suppose encore que le tort que vous fait cette personne soit positif et réel, mais il n'y a pas eu de sa part ombre de faute : dans tous ces cas, quelle raison avez-vous de vous mettre en colère ? Votre colère n'est-elle pas évidemment injuste ?

Ne sera-t-elle pas même très injuste, si vous vous fâchez de ce que vous devriez regarder comme un bienfait ; par exemple, si vous vous emportez parce qu'on vous rappelle un devoir et une obligation, parce qu'on prend la liberté de vous donner un conseil et un avertissement qui sont pour votre bien ; ou parce qu'on veille sur votre conduite, lorsqu'on y est obligé ? N'est-ce pas là une frénésie semblable à celle d'un malade qui s'emporte contre le médecin qui le soigne ?

Mais votre colère pourrait être juste dans son motif, et cependant être vicieuse quant à la manière dont vous vous y livrez ; seconde circonstance qu'il faut bien remarquer.

Le motif est juste et raisonnable ; mais pourquoi voulez-vous vous fâcher quand il est question de personnes dont vous n'êtes pas chargé

1. Matth., V.

et dont vous n'avez aucun compte à rendre? Punir, châtier, venger, est une chose qui n'appartient qu'à Dieu et à ceux qui tiennent sa place.

Le motif est juste; mais vous vous fâchez avec excès, et, pour une chose insignifiante, vous mettez la maison sens dessus dessous; souvent même vous ne vous contentez pas de vomir votre bile, mais vous ne cessez plus de vous tourmenter vous et les autres, vous ne savez jamais finir. C'est là un excès qui est la source de graves désordres.

Le motif est juste; mais vous, dans l'emportement de votre colère, vous ne savez plus distinguer les innocents des coupables, et vous traitez tout le monde avec la même rigueur; souvent même, voyant que vous ne pouvez vous venger sur le coupable, vous vous en prenez aux autres, qui n'y sont pour rien: c'est une véritable injustice.

Le motif est juste; mais vous vous laissez dominer par la fureur, jusqu'au point de ne garder plus de mesure: c'est une vraie brutalité. Si la colère vous fait éclater en injures humiliantes, en paroles grossières, en blasphèmes, en imprécations et en malédictions sans fin; si elle vous porte à des mauvais traitements, à des violences et à des excès, quelque juste motif que vous ayez de vous fâcher, une colère de cette nature n'en sera pas moins condamnable, et elle ne saurait être excusée par le prétexte de la correction, puisque, dans ce cas, votre correction est pire que la faute d'autrui.

Qu'importe enfin que le motif soit juste, si la fin n'est pas droite, si vous n'êtes pas animé par l'amour de la justice et par le désir de corriger le coupable, mais bien plutôt par le désir d'assouvir votre rage?

Voyez donc de combien de manières votre colère peut être coupable du côté du mode que vous employez; tantôt parce que vous vous y livrez sans autorité; tantôt parce que vous vous y abandonnez avec excès; tantôt parce que vous vous fâchez contre ceux qui ne le méritent pas; tantôt parce que votre fin est mauvaise et perverse. En un mot, si la colère n'est pas dirigée par la raison, elle ne peut manquer de tomber ou dans un excès ou dans un autre; et elle n'est jamais si juste en elle-même que, dans sa fureur, elle ne nous porte trop loin, semblable à un cheval fougueux qui, si on ne lui tient la bride ferme, fait battre la campagne à son cavalier et le jette dans le précipice.

Je ne veux pas dire pour cela que toute colère soit toujours une faute grave; j'avoue, au contraire, qu'elle est même quelquefois exempte de péché. Voici donc quelques règles de conduite sur ce point. Tant que cette passion n'est que dans la partie sensitive, sans que la volonté l'approuve ou l'excite, et qu'elle produit ses effets naturels, tels que l'inflammation et l'ébullition du sang, le trouble et le tumulte des affections, les excitations et les provocations à la vengeance, ces mouvements sont bien dans l'appétit irascible; ils

servent bien à porter au péché, mais ils ne sont pas et ne seront jamais des péchés, si la volonté se conserve ferme et immobile et ne se laisse pas entraîner avec eux : si, au contraire, la volonté résiste fortement par des actes de douceur, ce sont des occasions de mérite et de vertu.

Il y a péché lorsque la volonté y prend part et qu'elle y contribue en quelque manière. Si elle y consent avec advertance et en matière grave, soit en manquant gravement contre la justice et la charité, soit par un scandale grave, soit par les funestes conséquences que l'on prévoit qui peuvent en résulter, alors le péché est mortel; mais il ne sera que véniel, si l'advertance n'est pas entière ou s'il n'est question que de choses légères.

Cependant, il faut que je vous avertisse que si vous laissez longtemps cette colère vénielle dans votre cœur, elle deviendra une mauvaise semence qui ira toujours en augmentant, et qui, se grossissant insensiblement de nouveaux sentiments d'amertume, de rancune, de haine et de malveillance, arrivera facilement au péché mortel; c'est ainsi qu'une foule de maladies légères, quand elles sont négligées, finissent par devenir mortelles.

Après toutes ces notions qui étaient nécessaires pour vous faire bien comprendre ce que c'est que la colère, jusqu'à quel point elle est peccamineuse, voyons maintenant la laideur de ce vice et les péchés qu'il traîne à sa suite. Sa difformité se tire de trois sources : la première du côté de Dieu, la seconde du côté du prochain, et la troisième du côté de l'homme colère lui-même.

Du côté de Dieu à qui ce vice est directement opposé. Qui ne le voit? L'Esprit de Dieu est un esprit de paix et de douceur, de bonté et de miséricorde, et l'esprit de colère est un esprit de trouble et de désordre, de dureté et de rigueur. Il n'y a donc pas de vice qui soit plus directement opposé au cœur de Dieu. Et si, non content des sentiments intérieurs, vous vous abandonnez à la vengeance et à la fougue de l'emportement, vous usurpez un pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu.

Du côté du prochain; ce vice est directement opposé à la charité, il nous rend le prochain odieux et insupportable, il bannit du milieu des hommes l'union, la paix, la concorde, qui sont le premier et le principal effet de la charité.

Enfin, du côté de l'homme colère lui-même; cette passion lui fait perdre la tête et la raison; l'homme dominé par la colère est pire qu'une bête. Les autres passions troublent bien les sens, affaiblissent bien la raison, mais celle-ci ne s'arrête pas là; quand elle est dans sa fureur, elle l'ôte entièrement. Voilà pourquoi elle est appelée une espèce de folie furieuse : *Ira furor brevis est.* Considérez en effet une personne dominée par la colère : ne ressemble-t-elle pas plutôt à une bête féroce qu'à un homme? Voyez cette figure brûlante et en feu, ces regards étincelants et égarés, ces mouvements violents, ces trépignements des pieds, ces grincements des

dents, cette bouche écumante, ce frémissement de tous les membres, ces contorsions ; tout cela n'est-il pas d'une bête féroce? Oui certainement, et la preuve évidente, ce sont les conséquences désastreuses auxquelles il ne craint pas de s'exposer, dans un premier mouvement de fureur aveugle, sacrifiant quelquefois et son repos, et sa réputation, et sa fortune, et sa famille, et sa vie même, comme on n'en voit que trop d'exemples.

A le considérer bien en lui-même, ce vice doit donc vous paraître brutal et monstrueux. Mais il est, de plus, excessivement dangereux dans ses effets, car l'Esprit-Saint nous dit que celui qui se met facilement en colère ne peut manquer de se jeter dans beaucoup de péchés : *Qui ad indignandum facilis est, erit ad peccandum proclivior*[1].

Péchés premièrement intérieurs, et ceux-là sont innombrables, parce qu'ils ne compromettent pas avec le prochain comme peuvent le faire les paroles et les faits ; de là les machinations, les projets, les désirs de vengeance de toute espèce, la joie maligne du malheur d'autrui, les coupables investigations sur sa conduite, les suppositions téméraires, etc.

Péchés de la langue : paroles grossières, injures blessantes, menaces, parjures, imprécations affreuses, blasphèmes exécrables, calomnies et médisances infinies. Péchés d'action : rixes, inimitié, discorde, aussi bien avec ses amis et ses parents qu'avec les étrangers, blessures, meurtres, préjudices et dommages de toute espèce ; en un mot tout ce que peut suggérer l'esprit de vengeance ; et, de plus, l'abus horrible des sacrements que, par une des plus funestes illusions, on veut fréquenter, même souvent, malgré certaines plaies intérieures de haine et de rancune ouvertes, ou non entièrement éteintes.

Péchés aussi d'omission, ou au moins de mépris des devoirs du christianisme ; car la colère laisse dans l'âme une agitation tout à fait incompatible avec le calme et l'attention qu'exige la prière. De là, ou on les abandonne, ou on les accomplit fort mal, parce que l'âme est tout absorbée par cet outrage qu'elle a reçu, par cette parole qu'elle a entendue et par la méditation des moyens de se venger.

Outre ces péchés que l'homme colère peut facilement remarquer, puisque c'est lui-même qui les commet, combien d'autres dont il se rend coupable sans s'en apercevoir, parce qu'il les occasionne au prochain par ses emportements ! A combien de péchés n'expose pas ses domestiques, ses enfants, sa femme, un maître, un père, un mari violent et emporté?

Tels sont les fruits ordinaires ou les tristes effets de cette passion. Il serait bien à souhaiter que vous les eussiez bien distinctement sous les yeux, dans vos confessions. Vous vous contentez ordinairement de vous accuser en général, de vous être fâché ou mis en

1. Prov., XXIX, 22.

colère, sans préciser nullement les circonstances qui ont accompagné ces péchés et les conséquences qui les ont suivis; c'est ainsi que vous vous exposez à manquer à l'intégrité requise.

Concluez de tout cela, que la colère n'est pas une passion à mépriser, mais qu'il faut en concevoir une juste crainte et bien se garder de la favoriser. C'est une passion aveugle et fouguese qui, n'écoutant ni raisonnement, ni conseil, se précipite dans mille excès; car l'homme dominé par cette passion se fait mille torts à lui-même; il offense le prochain, il scandalise tout le monde, et, ce qui est pire, il outrage gravement Dieu.

Ce qui devrait encore plus nous épouvanter, c'est qu'elle produit des haines tellement opiniâtres, qu'elles ne s'éteignent pas, même à la mort. Non, pas même alors: j'ai vraiment pitié de certaines réconciliations que l'on voit à ce dernier moment, entre des personnes qui vivent depuis longtemps dans des inimitiés publiques. Ce sont des réconciliations qu'il faut mettre avec tant d'autres démonstrations que l'on donne alors et qui sont également hypocrites; réconciliations passagères, apparentes, arrachées par les convenances, par le respect humain, par les prières et les exhortations d'autrui; réconciliations enfin, qui n'empêchent pas d'aller au tribunal de Dieu avec un cœur encore ulcéré et plein du venin de la rancune, et par conséquent, avec une marque évidente de réprobation.

Pour ne pas en venir à ces extrémités, réprimez avec soin l'appétit irascible, si facile à s'enflammer en vous. N'oubliez pas qu'au milieu de tant de circonstances diverses, d'humeurs différentes, d'intérêts et d'inclinations opposés, la colère trouve mille occasions de s'enflammer.

Dans la prochaine instruction, je vous indiquerai les remèdes que vous devez employer pour éviter un écueil d'autant plus à craindre qu'il est peu remarqué, et qui, en finale, peut suffire pour vous perdre, comme déjà il a suffi pour en perdre et en damner tant d'autres.

TRAIT HISTORIQUE

Terrible effet de la colère. — Deux hommes se détestaient mutuellement; l'un deux étant au lit de la mort, son confesseur voulut qu'il se réconciliât avec son ennemi : le malade y consentit, et ils se réconcilièrent; mais l'autre en se retirant laissa échapper ces mots: « Il attendait pour se réconcilier le temps où il ne pourrait plus se venger. » Le moribond qui les entendit, s'écria: « Ah! si j'en échappe tu verras si je sais me venger. » et la colère l'enflamma tellement qu'il expira aussitôt.

DES REMÈDES CONTRE LA COLÈRE

Comme le vice de la colère, selon la doctrine que j'ai exposée dans ma dernière instruction, est de sa nature un péché grave, et que, de plus, il est la source d'une foule d'autres péchés, c'est donc avec raison qu'on le compte parmi les péchés capitaux: aussi tout chrétien qui a son salut à cœur doit-il se tenir soigneusement

en garde contre les assauts de cette passion et ne pas négliger les moyens nécessaires pour la prévenir, la dompter et la vaincre. C'est précisément le sujet que j'entreprends de vous expliquer aujourd'hui.

Les remèdes à employer contre la colère sont de deux espèces: les uns sont positifs et les autres négatifs. Les remèdes négatifs consistent à vous ôter de l'esprit certaines fausses persuasions qui vous empêchent de vous appliquer sérieusement à la détruire. Il y en a trois principales.

La première illusion, c'est de vous imaginer que la colère, en vous, soit uniquement un défaut de votre caractère et non pas un vice de votre volonté. Vous croyez, en effet, vous être pleinement justifié, lorsque vous avez dit que tel est votre caractère, que vous avez un tempérament vif et emporté et que vous ne pouvez, dans certaines circonstances, vaincre votre colère. Un semblable aveu est parfaitement inutile; chacun sait fort bien que votre caractère est réellement tel que vous le dites. Mais savez-vous ce que l'on dit? On dit que votre caractère est bien mauvais, et que vous devriez une bonne fois travailler à le réformer. Cette excuse que vous apportez là, je veux dire votre naturel, n'est admissible ni aux yeux de Dieu, ni aux yeux des hommes, ni à vos propres yeux.

Non pas aux yeux de Dieu, qui vous a donné la raison et la foi précisément pour que vous vous en serviez pour régler votre caractère et le tenir dans le devoir. Que la passion de la colère s'enflamme en vous, dans certains moments, et vous occasionne des surprises, c'est un effet naturel que Dieu ne vous imputera pas à faute, mais lorsque vous vous apercevez qu'elle s'élève et qu'elle s'empare de vous, vous devez la réprimer et ne pas vous laisser emporter à des actes, ni à des paroles, ni à des désirs délibérés.

Ni aux yeux des hommes: pourquoi, en effet, les lois humaines ne laissent-elles pas impunis les crimes et les délits commis dans la fureur de la colère? parce qu'elles les regardent comme suffisamment volontaires et coupables.

Ni à vos propres yeux; car, si quelqu'un dominé par le même naturel que vous, se permet de vous maltraiter, de vous insulter, de vous mépriser, vous vous indignez, vous vous emportez contre lui et vous croyez avoir raison de le faire, et quoiqu'il allègue son tempérament emporté, vous n'admettez pas cette excuse. Comment prétendrez-vous, après cela, que cette même excuse soit admissible pour vous?

Je vous dirai, moi, pourquoi vous êtes d'un caractère emporté; c'est parce que vous ne travaillez pas avec ardeur à mortifier cette passion. Les actes fréquents passent en habitudes et les habitudes négligées forment le caractère, le naturel, le tempérament; ainsi, au lieu de dire que vous êtes violent par caractère, vous feriez beaucoup mieux de dire que vous êtes violent par habitude et par une habitude que vous n'avez ni surveillée, ni mortifiée.

Une autre illusion, peut-être plus commune encore, c'est de ne se faire pas le moindre scrupule de la colère, sous prétexte qu'elle ne dure pas longtemps. Il est vrai, dites-vous, que je suis vif et que je me laisse facilement emporter à la colère ; mais je vous dirai que, d'un instant à l'autre, je ne suis plus le même; le premier mouvement passé, il ne me reste ni fiel, ni animosité, et même je me repens de suite de mes emportements. Je vous comprends : mais que voulez-vous dire par là? Que vous êtes exempt de péché? Sans doute votre faute serait plus grave, si vous conserviez longtemps les sentiments de colère : mais cela n'empêche pas que ces transports délibérés et volontaires, quoique courts et passagers, ne soient des péchés et même quelquefois des péchés graves.

Qu'importe que, la colère passée, vous ne soyez plus le même, si, dans le moment, vous êtes capable de tous les excès, si vous offensez gravement Dieu et le prochain, et si, même après que cette colère vous a quitté, il reste encore les mauvais effets que vous avez occasionnés par vos emportements? Le repentir et le regret que vous éprouvez ensuite ne détruisent pas le mal qui est fait : il ne faut qu'un moment pour commettre un péché mortel, le moment de la réflexion et du consentement ; ainsi le repentir qui s'empare immédiatement de vous n'empêche pas que la faute ne soit consommée.

Précisément, me répliquez-vous, c'est que, dans ces moments, la colère m'aveugle tellement que je ne sais plus ni ce que je dis, ni ce que je fais ; par conséquent, il me semble que, l'advertance n'étant pas suffisante, mes emportements sont excusables.

Oh! voilà un autre subterfuge de cette passion, ou plutôt une autre illusion, qui fait supposer tous les transports indélibérés. Il est très vrai que l'inadvertance totale, quand elle existe, ôte tout péché, et que l'inadvertance partielle fait qu'un péché grave n'est que léger ; mais il faut faire ici deux réflexions que vous devez bien vous appliquer à vous-même.

D'abord il est excessivement rare que la colère aille jusqu'au point de vous aveugler totalement. Elle vous laisse ordinairement assez de lumière et de remords pour connaître le mal que vous faites, quoiqu'il vous semble que vous vous sentez intérieurement poussé et nécessité à le faire. Peut-être le premier mouvement est-il indélibéré ; mais le second, mais le troisième? Pourquoi donc n'en continuez-vous ni plus ni moins à vous livrer à votre fureur? Je le répète, il suffit d'un moment pour voir le péché et y consentir.

Mais lors même que la colère vous ôterait toute réflexion, je dis, en second lieu, qu'on ne pourrait encore pour cela excuser vos emportements de tout péché. Car si vous êtes habitué à la colère et que vous ne travailliez pas à la réprimer, quoiqu'au moment même vous ne vous aperceviez pas des excès auxquels vous vous livrez, vous n'en êtes pas moins coupable, parce que l'advertance se trouve suffisamment renfermée dans l'omission volontaire des moyens

nécessaires pour vous délivrer de cette mauvaise habitude. Il faut dire de la colère ce que l'on dit de l'ivrognerie : comme les actes qui se commettent dans l'ivresse, quoique involontaires en eux-mêmes, sont cependant volontaires dans la cause, pour celui qui s'est enivré avec advertance, de même les excès commis dans la colère sont aussi volontaires dans la cause, lorsqu'on sait qu'on est sujet à cette passion et qu'on ne travaille pas à la réprimer. Enfin, ou il n'y a pas l'inadvertance que vous dites, ou bien, si elle y est, elle ne peut vous excuser, parce que vous êtes dans l'habitude et que vous négligez de vous prémunir contre les assauts de cette passion. L'inadvertance n'excuse que ceux qui, malgré les efforts qu'ils font pour se corriger, sont saisis tout à coup et sans le prévoir par les mouvements de la colère.

Commencez donc à vous défaire de tous les préjugés dont je viens de parler et qui diminuent à vos yeux la gravité de ce péché, et vous persuadent que ce n'en est pas même un, et alors vous aurez beaucoup fait pour la destruction de ce vice. Cependant, à ces remèdes négatifs, il faut joindre les remèdes positifs. Quels sont ces remèdes ?

Le premier est celui que suggère l'apôtre S. Jacques, d'être lent à la colère : *Sit autem omnis homo tardus ad iram*[1] ; ce qui signifie qu'il ne faut pas se flatter si facilement d'avoir raison lorsque la colère nous prend. Personne, dit S. Augustin, ne veut convenir que sa colère soit injuste : *Nemini irascenti ira sua videtur injusta.* Que suit-il de là ? Qu'au lieu de chercher à réprimer votre colère, vous vous livrez à la vengeance. Si, lorsque vous êtes ému, vous réfléchissiez que la plupart du temps votre colère est injuste, bien loin de vous indigner contre votre prochain, vous vous indigneriez contre vous-même pour vous être fâché sans raison ; mais, comme vous vous flattez toujours d'avoir raison, au lieu d'étouffer votre colère, vous vous y complaisez, et alors vous vous irritez et vous vous exaspérez toujours plus. Bien plus : comme vous vous imaginez que votre indignation est raisonnable, ainsi vous cherchez à la justifier aux yeux des autres, et, pour la justifier, vous commettez de nouveaux péchés, vous faites des médisances et des calomnies contre la personne par qui vous vous croyez offensé ; vous donnez du corps à une ombre, et ce qui n'est qu'une paille devient bientôt une poutre.

Un excellent remède contre la colère, ce serait donc d'aller avec plus de lenteur et de réflexion : *Sit autem omnis homo tardus ad iram.* Lorsque vous vous trouvez dominé par cette passion, faites-vous à vous-même l'interrogation que Dieu adressa au prophète Jonas, lorsqu'il se fâchait sans motif : *Putas ne bene irasceris tu*[2]. Penses-tu avoir raison de te fâcher ? Et lors même que vous auriez raison, avez-vous raison de vous emporter à ce point ? Oh ! que de fois nous

1. Jacob., I, 19. — 2. Jon., IV, 9.

reconnaîtrons que notre colère est injuste, ou au moins que nous allons trop loin dans le mouvement de la fureur !

Un second remède, c'est de prévoir les circonstances et les occasions qui peuvent nous arriver le long de la journée et de nous y préparer. Les traits que l'on prévoit et auxquels on s'attend, dit un proverbe, frappent moins fortement et sont plus faciles à repousser : *Jacula quæ prævidentur, minus feriunt.* Ceci est surtout vrai de certaines contradictions qui arrivent dans les familles, par suite de la différence des caractères et des inclinations qui se heurtent à chaque instant.

S'il s'agit de coups extraordinaires et auxquels on ne s'attend pas, une prévoyance très efficace, ce serait de bien nous pénétrer de cette vérité que tout ne peut aller à notre gré et que tout ce qui arrive est un effet des dispositions de la Providence, qui ordonne ou au moins permet tout pour notre bien. Je dis ou au moins qui permet, car ici il faut bien distinguer entre les maux qui nous viennent immédiatement de Dieu, comme la pauvreté, les maladies, les souffrances et les autres calamités, et ceux qui nous arrivent par la malice des hommes, que Dieu laisse s'exercer librement, comme les calomnies, les persécutions, les outrages, les torts. Pour les premiers, on dit que Dieu les veut, tandis qu'il permet seulement les seconds.

Or, il est juste et convenable de nous résigner aux premiers ; car si Dieu nous veut pauvres, malades, infirmes, affligés, avons-nous droit de nous plaindre de lui et de nous révolter contre sa sainte volonté ? Mais pour ceux qui proviennent de la malice des hommes, il nous est plus difficile de nous contenir. Ce sont surtout ceux-là qui nous révoltent, nous irritent et nous rendent furieux. Cependant ces sortes de maux sont aussi la volonté de Dieu en ce sens qu'il emploie la malice des hommes pour nous faire souffrir, nous faire mériter et pour servir d'instrument à notre sanctification. Dieu ne veut certainement pas la malice du prochain qui nous attaque et nous persécute, et il la punira infailliblement un jour ; mais, cette malice existant, il exige de nous la patience et la résignation.

Cette vérité bien comprise peut contribuer puissamment à calmer notre colère et notre indignation dans les diverses circonstances fâcheuses, grandes ou petites, qui nous arrivent par la méchanceté des hommes. S'il s'agit de bagatelles, il ne vaut pas la peine de se fâcher ; et s'il est question d'une chose grave et importante, examinez, avant de vous fâcher, si votre colère y apportera quelque remède. Vous trouverez la plupart du temps qu'elle est inutile ; il sera donc inutile aussi de vous fâcher et il vaudra bien mieux faire de nécessité vertu. Le meilleur parti à prendre, généralement parlant, c'est de rester indifférent aux injures et de les mépriser ; autrement vous perdrez tout le mérite dont le péché d'autrui vous fournit l'occasion et en même temps vous aurez plus à souffrir de votre propre irritation que de son outrage.

Le troisième remède, c'est d'aller à la source même du mal et de vous appliquer à mortifier les passions qui sont le principe de la colère. Vous vous imaginez qu'elle est votre première et principale passion; et moi, au contraire, je crois avec bien plus de fondement, qu'elle est l'effet d'autres passions qui vous dominent. Sondez bien le fond de votre cœur et vous reconnaîtrez que j'ai raison.

Son principe, c'est quelquefois un amour excessif de vous-même et de vos aises qui vous rend extrêmement impatient pour tout ce qui vous blesse et vous contrarie. De là ces impatiences continuelles pour un enfant qui pleure, pour des petits garçons qui font du tapage, pour un oubli d'un domestique, pour un mets mal apprété. Bien plus, de là ces emportements et ces fureurs, même contre les êtres inanimés, contre une pierre qui vous heurte, contre une plume qui ne va pas bien, contre votre feu que vous ne pouvez allumer, contre le temps qui vous incommode.

Quelquefois elle est la suite de l'attachement excessif que vous avez pour les biens de la terre; une perte légère qui vous arrive, vous transporte et vous rend furieux; par exemple, une assiette ou une vitre cassée. Combien votre colère serait mieux employée contre tant d'autres désordres que vous voyez avec indifférence, parce qu'ils ne nuisent pas à vos intérêts pécuniaires, quoique cependant ils soient très préjudiciables à votre salut.

D'autres fois ce sera une secrète antipathie, une aversion naturelle pour le prochain, qui vous porte à vous choquer facilement, à vous disputer et à vous contrarier sans raison avec lui. En effet, vous supporteriez de la part de tout autre des choses beaucoup plus graves, et de la part de telle ou telle personne, vous ne pouvez rien souffrir, tout vous choque, vous irrite et vous aigrit. Pourquoi cela? Parce que vous nourrissez contre elle des sentiments d'aversion et d'animosité.

Enfin, la principale source de la colère c'est l'orgueil, c'est une estime excessive de vous-même qui vous rend trop sensible à la moindre offense. Vous vous ombragez facilement à toute occasion, et spécialement de mille torts imaginaires que vous grossissez dans votre imagination. Aussi ce vice de la colère est-il plus commun parmi les grands, parce que le rang, la condition et la fortune les rendent plus fiers et par là même plus susceptibles et plus exigeants.

Voilà les passions qui d'ordinaire excitent la colère en nous. Pour se délivrer de celles-ci, il faut donc corriger et réprimer d'abord celles-là. Nous ne serions pas si faciles à nous emporter, si nous avions un peu moins d'amour-propre et un peu plus de mortifications; moins d'avarice et un peu plus de désintéressement; moins de jalousie et un peu plus de charité, et surtout moins d'orgueil et un peu plus d'humilité. Oui, l'orgueil est la principale source de nos colères; aussi Jésus-Christ nous recommande-t-il l'humilité en même temps que la douceur: *Discite a me quia mitis sum et humilis*

corde[1], pour nous apprendre que ces deux vertus sont inséparables et qu'il ne peut point y avoir de douceur là où il n'y a point d'humilité.

Voilà précisément le dernier moyen et en même temps le plus efficace pour résister à la colère : s'exercer à faire des actes de la vertu contraire, je veux dire de la sainte mansuétude. Puisque Jésus-Christ, dans les vertus que je viens de citer, la recommande autant au chrétien que l'humilité, il me semble qu'il convient de vous en parler spécialement, de la même manière que je vous ai parlé de la vertu d'humilité qui est opposée à l'orgueil. Généralement parlant, vous connaissez assez la laideur du vice ; mais vous ne connaissez pas assez l'importance et la nécessité de la vertu, surtout de ces vertus qui forment plus particulièrement l'esprit de Jésus-Christ, le caractère indubitable du vrai chrétien, et qui sont la marque la plus infaillible d'une solide vertu. Mais, pour ne pas abuser de votre attention, je renverrai ce sujet à ma prochaine instruction.

TRAIT HISTORIQUE

Le solitaire. — Ruffin rapporte qu'un solitaire, se sentant souvent ému de colère dans son monastère, dit en lui-même : « Je m'en irai dans le désert, afin que, n'ayant là personne avec qui je puisse avoir des démêlés, je ne sois plus dans l'occasion de me fâcher. » S'en étant donc allé dans la solitude, il se retira dans une caverne. Un jour qu'il se félicitait d'avoir su éviter les occasions de la colère, il arriva que sa cruche, qu'il avait remplie d'eau, se renversa trois fois de suite, faute de précautions; ce qui l'impatienta tellement, qu'il la prit et la brisa de dépit. Etant aussitôt rentré en lui-même, il dit : Le démon de la colère m'a trompé, car quoique je sois seul, il ne laisse pas de me convaincre : puisque donc nos passions nous accompagnent partout et qu'il y a partout à combattre, je retournerai dans le monastère.

Voir un autre discours sur la Colère dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XXVII, p. 838.

DE LA DOUCEUR

Parmi les divers remèdes que nous pouvons opposer à la colère, le plus efficace de tous ceux dont je vous ai parlé dans ma dernière instruction, c'est de s'exercer à la pratique des actes de la vertu contraire qui est la douceur chrétienne, vertu que Jésus-Christ nous recommande d'une manière trés spéciale ; il la met sur le même rang que l'humilité, et il la place immédiatement aprés cette vertu, parmi les béatitudes : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde. — Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram*[2]; voulant nous donner à entendre par là que ces deux vertus sont les deux principaux fondements de la doctrine évangélique et qu'elles renferment la substance même du christianisme.

Vous ayant déjà parlé de l'humilité par opposition à l'orgueil, je me propose aujourd'hui de vous parler de la douceur par opposition à la colère. C'est là une vertu qui, comme la première, est peu connue ; le monde même s'en moque et la traite de lâcheté et de faiblesse, et il se fait gloire de n'être pas si bon et si indulgent envers

1. Matth., XI, 29. — 2. Matth., V, 4.

les autres, de se faire craindre et respecter par la promptitude et la vivacité de ses ressentiments, quoique cependant, par une évidente contradiction, sur ce point comme sur tant d'autres, il ne puisse refuser son estime et son affection à une personne offensée qui, pouvant se venger, non seulement ne le fait pas, mais même fait du bien à son ennemi. Jésus-Christ n'a fait que confirmer ce bon sentiment naturel, en nous obligeant à la douceur chrétienne. Voyons donc, en peu de mots, la nature, la nécessité et les avantages de cette vertu.

La douceur est une vertu qui modère et règle notre colère, et en réprime les mouvements désordonnés. Je ne dis pas qu'elle détruit la colère, mais qu'elle la modère et la règle. Il ne faut pas en effet s'imaginer que, pour être doux, vous deviez n'éprouver aucune indignation ; cela ne serait ni possible ni convenable. Ce ne serait pas possible, puisque c'est un effet naturel et involontaire de l'appétit irascible, de sentir son cœur s'échauffer et son sang bouillonner, lorsqu'on reçoit certaines contrariétés. Se montrer insensible dans de pareilles circonstances, ce n'est pas vertu, c'est stupidité. Mais ce ne serait pas non plus convenable, car, dans beaucoup de circonstances, c'est la colère qui doit donner de la fermeté, de l'énergie et de l'efficacité à l'exercice de la justice et à l'accomplissement des devoirs qui obligent de faire la correction. Ne pas s'élever contre les désordres dont on est témoin, ou n'en être que faiblement indigné, c'est une douceur mal entendue et criminelle. On ne peut donc que condamner l'attitude de celui qui, étant chargé d'une famille, reste indifférent sur la conduite de ses inférieurs, pour éviter de se troubler lui-même et de contrister les autres.

La douceur ne rend donc ni stupide, ni insensible, ni faible, mais elle modère et réprime l'indignation, afin de la retenir dans les bornes de la raison. S'il s'agit de corriger, de punir et de châtier, cette vertu nous fait agir avec mesure et discrétion, sans passion, et uniquement pour corriger et non pour aigrir. S'il est question de cette multitude de petites contrariétés qui arrivent le long de la journée, elle nous rend indulgents pour les fautes et les faiblesses du prochain, bien loin de nous ennuyer et de nous fâcher si facilement pour la moindre action qui nous contrarie ou la moindre parole qui nous blesse. Pour les injures plus graves, elle étouffe en nous tout projet de vengeance ; et, non contente de pardonner, elle rend volontiers service à son ennemi, si l'occasion s'en présente. Elle fait tout cela, non par hypocrisie, ou par intérêt, ou par tout autre motif humain, mais uniquement par charité pour le prochain et par amour pour Dieu. Voilà, en quelques mots, le portrait de la douceur.

Cela posé, qui ne voit combien cette vertu nous est nécessaire et comme hommes et comme chrétiens? Oui, même comme hommes : si nous étions destinés à vivre seuls, ou à n'avoir des rapports qu'avec des personnes impeccables, nous n'aurions aucune occasion de pratiquer la charité et la patience. Mais nous sommes faits pour

vivre les uns avec les autres, et avec les défauts que nous avons tous, il est impossible qu'il ne se rencontre pas mille choses qui nous blessent, qui nous déplaisent et nous offensent. En effet, quelle différence de caractères, d'humeurs et d'inclinations! Combien de personnes difficiles, ennuyeuses et intraitables, qui ne semblent faites que pour créer des ennuis aux autres, et leur rendre la vie dure et pénible ! On est forcé de vivre et de conserver la paix avec tout le monde, mais comment y réussir ? Prétendre plier tous les hommes à notre manière de voir est une prétention insensée ; se fâcher et se venger à toutes les contradictions, ce serait s'établir dans un état de guerre continuelle. Il ne reste donc d'autre parti à prendre qu'à souffrir, excuser et compatir : *Supportantes invicem, et donantes vobismetipsis, si quis adversus aliquem habet querelam*[1].

Chacun de nous, enfin, a ses défauts : *In multis offendimus omnes*[2]. Mais de quel droit exigerions-nous des autres des égards et de la patience, si nous sommes nous-mêmes susceptibles et pointilleux ? Traitons donc les autres de la même manière que nous voulons en être traités ; supportons-les comme nous avons besoin qu'ils nous supportent.

Mais ces considérations, quoique fort justes, sont plutôt philosophiques que chrétiennes ; combien cette vertu nous est plus nécessaire à nous chrétiens ! Ah ! l'Évangile que nous professons ne nous prêche que charité et douceur, que règles de mansuétude envers le prochain, quel qu'il soit, injuste et persécuteur, ou seulement indiscret et fatiguant. Il nous défend toute acrimonie et même le plus léger mouvement d'aversion et de colère : *Omnis qui irascitur fratri suo, reus erit judicio.* Il réprouve les termes grossiers, les avanies, les paroles humiliantes, amères et injurieuses : *Qui dixerit fatue, reus erit gehennæ ignis.* Il ne nous permet pas de repousser la violence par la violence : *Ego autem dico vobis non resistere malo*[3]. Il veut même que nous soyons prêts à supporter quelques pertes, plutôt que de résister, au préjudice de la charité ; c'est pour cela qu'il nous dit d'offrir la joue gauche à celui qui nous frappe sur la droite, et d'abandonner même notre manteau à celui qui veut s'emparer de notre habit; *Ne repetas quæ tua sunt.* Ces paroles bien entendues, ne sont pas de simples conseils, mais de véritables préceptes ; car il ne nous interdit pas de nous défendre contre les vexations et la tyrannie du prochain, mais seulement de le faire au préjudice de la charité. Par conséquent, si nous ne savons pas défendre et soutenir nos droits sans nous laisser emporter à la colère et à la vengeance, dans ce cas, l'Évangile nous ordonne de sacrifier même nos intérêts et de renoncer à nos droits, parce que la charité que nous nous exposerions à perdre, est plus précieuse et incontestablement plus nécessaire que tout le reste. Ainsi ce précepte de Jésus-Christ : *Ne repetas quæ tua sunt*, n'est pas absolu, mais conditionnel.

1. Coloss., III, 13. — 2. Jacob., III, 2. — 3. Matth., V, 39.

Enfin Jésus-Christ nous commande d'aimer nos ennemis, de leur faire du bien et de leur rendre le bien pour le mal : *Diligite inimicos vestros; benefacite iis qui oderunt vos;* c'est à cette marque qu'il veut qu'on connaisse si nous sommes véritablement ses disciples et réellement chrétiens : *In hoc cognoscent omnes, quia discipuli mei estis, si delectionem habueritis ad invicem;* et de plus, il nous déclare que toute offrande lui est odieuse, si elle n'est accompagnée du sacrifice de nos ressentiments.

Jésus-Christ ne s'est pas contenté de nous donner tous ces enseignements ; il les a confirmés par son exemple, qui est encore une leçon bien plus lumineuse et bien plus convaincante que tous les préceptes. En effet, il s'est montré pendant toute sa vie tel que les prophètes nous l'avaient peint : roi pacifique, brebis, agneau, pasteur; il n'y avait en lui que douceur, indulgence et affabilité pour tout le monde ; et pour ses disciples, et pour les enfants, et pour le peuple, et pour les pécheurs les plus scandaleux, et pour ses ennemis les plus acharnés, surtout au temps de sa Passion, où il fit éclater des prodiges de charité et de patience au milieu des calomnies les plus noires, des avanies les plus humiliantes et de la cruauté la plus barbare. Ah! il a donc droit de nous dire à tous : Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, *discite a me quia mitis sum et humilis corde.*

Après cela, croirons-nous pouvoir nous sauver sans retracer en nous cette divine mansuétude, et sans avoir la moindre ressemblance avec Jésus-Christ, surtout en ce point? Pour un rien nous rompons avec le prochain et nous nous brouillons avec lui. Une parole, souvent même un mépris imaginaire suffit pour nous faire prendre feu. Nous devrions être prêts à souffrir les persécutions, le martyre même, et nous ne savons résister à la plus petite épreuve! Pensez-y sérieusement, chrétiens, et concluez que, sans esprit de douceur, il n'y a ni christianisme, ni vraie dévotion, ni espérance de salut.

Je n'ignore pas combien il en coûte pour pratiquer une douceur inaltérable et continuelle, surtout dans certaines rencontres plus délicates, et combien de victoires il faut remporter sur son amour-propre. Se taire quand on voudrait parler, réprimer le feu de la colère lorsque le cœur commence déjà à s'enflammer, plier et céder alors qu'on pourrait résister et se défendre, montrer un extérieur calme et paisible, malgré les révoltes intérieures de la colère, étouffer des dégoûts, renoncer à des prétentions, se soumettre et s'humilier, oh! que de mortifications et de sacrifices!

Mais pour ne pas nous laisser effrayer par les difficultés, jetons un coup-d'œil sur les avantages immenses que produit la pratique de cette vertu ; avantages qui consistent dans une paix inaltérable : *Mansueti autem possidebunt terram et delectabuntur in multitudine pacis*[1]. Oui, chrétiens, une paix inaltérable et avec soi-même, et

1. Ps. XXXVI, 11.

avec le prochain, et avec Dieu: voilà les trois précieux avantages qui sont le partage de la douceur.

Paix avec soi-même, premier avantage. Il n'y a point de paix à espérer, vous le savez, sous la tyrannie des passions; ce sont elles qui sont la source de tous les ennuis et de toutes les amertumes de notre vie. Mais ce qui est vrai des autres passions l'est plus spécialement de la colère, passion bouillante et impétueuse s'il en fut jamais; passion qui agite et bouleverse l'esprit, qui tourmente, brûle et ronge le cœur, et, par conséquent aussi, détruit la santé et abrège la vie. Donnez-moi en effet une personne sujette aux emportements de la colère, de quel repos pourra-t-elle jouir? A chaque instant il y a quelque chose qui la blesse, la contriste et la révolte; sans cesse ballottée par tous les vents, elle est livrée à une tempête horrible sur une mer en furie.

Il n'en est pas ainsi d'une personne douce; quoiqu'elle ne soit pas insensible aux chocs de l'impatience naturelle, cependant, à force de combattre sa passion, elle la soumet et la calme. Elle éprouve à la vérité de la peine à étouffer cette explosion que la nature est prête à faire éclater dans le premier mouvement, mais la violence est bientôt suivie du plaisir de s'être épargné et des ennuis intérieurs, et des conséquences fâcheuses, et des regrets inutiles. C'est ainsi que se vérifie en elle cet oracle divin: *In patientia possidebitis animas vestras*[1].

Paix avec le prochain, second avantage. C'est là le plus délicieux des biens temporels; chacun l'ambitionne, chacun le désire. Mais d'où vient qu'un bien si recherché est pourtant si rare? Le grand ennemi de cette paix, c'est cet excès de délicatesse et de sensibilité qui ne veut rien souffrir et rien supporter; cet esprit de contestation et d'opiniâtreté qui réplique à tout et contredit à tout; c'est cette langue de vipère qui mord et déchire à la moindre attaque. Voilà le principe de tant de contestations, de désordres et de ruptures qui détruisent la paix et font des maisons particulières autant d'enfers, et de leurs membres autant de démons.

L'unique moyen de se préserver de ces maux et de conserver la paix avec le prochain, c'est la douceur chrétienne. Au lieu d'irriter, cette vertu calme et adoucit tout, elle prévient adroitement les discussions et les empêche de naître; s'il s'en élève, elle les apaise et les assoupit tout de suite; elle est toujours prête à céder plutôt que de s'exposer à des disputes et à des désunions; elle a cette douceur de langage qui, au dire du Sage, semblable à la rosée, tempère l'ardeur de la colère: *Responsio mollis frangit iram*[2]; qui désarme les ennemis et en fait des amis: *Verbum dulce multiplicat amicos;* qui rend la vie heureuse et tranquille: *Lingua placabilis lignum vitæ*[3]. Oh! est-il rien de plus agréable aux hommes et de plus aimable en société? Non, sans doute, il n'est pas vrai que la modération nous expose à de nouveaux et à de plus grands outra-

1. Luc., XXI, 19. — 2. Prov., XV, 1. — 3. Id., 4.

ges, comme se l'imaginent sans raison tant de gens qui voudraient, sous prétexte de prudence, justifier leurs emportements. C'est même le moyen le plus efficace pour désarmer la méchanceté, se concilier les cœurs les plus irrités et conserver la bonne harmonie avec tout le monde, avec les personnes même les plus méchantes et les plus ennemies de la paix. En vain chercherez-vous d'autres voies, il faudra toujours revenir à celles que Jésus-Christ nous a enseignées : *Beati mites quoniam ipsi possidebunt terram.*

Mais ce qui est le plus important, c'est la paix avec Dieu, qui est la conséquence infaillible de celle que nous conservons avec nous-mêmes et avec le prochain ; c'est l'Apôtre lui-même qui nous l'assure : *Pacem habete, et Deus pacis et dilectionis erit vobiscum.*

La douceur, en effet, en nous préservant de la colère, nous fait premièrement éviter une infinité de péchés qui nous font encourir l'inimitié de Dieu ; de plus, elle conserve notre esprit calme et tranquille et par conséquent très apte aux exercices de la piété et aux influences de la grâce qui ne se communique pas à un cœur qui est dans le trouble, l'agitation et l'inquiétude. Enfin, elle nous met en possession des miséricordes de Dieu ; car le cœur de Dieu ne saurait être fermé à celui qui lui sacrifie ses propres ressentiments, comme Jésus-Christ nous l'assure dans ces paroles : *Dimittite et dimittemini.*

Nous avons le malheur d'être sans cesse exposés à offenser Dieu, mais heureusement nous sommes aussi chaque jour exposés à recevoir des injures du prochain ; or, par la douceur et la patience à supporter celles-ci par amour pour Dieu, nous pouvons jusqu'à un certain point payer nos dettes envers lui et mériter le pardon de nos propres fautes : *Dimittite et dimittemini.*

Tels sont les inestimables avantages de la douceur chrétienne. Qui ne trouvera tous les sacrifices bien employés pour les obtenir ! Prenons donc l'esprit d'une vertu si chère à Dieu et aux hommes, si nécessaire au salut et si avantageuse pour nous. Chose étonnante ! Nous désirons assez souvent des occasions de nous sanctifier et de plaire à Dieu, mais nous désirons des occasions chimériques et qui ne se présenteront peut-être jamais pour nous ; et ensuite nous laissons échapper celles que nous avons entre les mains, qui nous sont toujours présentes et qui sont inséparables de notre état. Sans aller les chercher bien loin, nous en trouverons de très abondantes et d'excellentes dans tous nos rapports avec le monde et au sein même de notre famille. Pourquoi ne pas surmonter nos rancunes et nos aversions, pourquoi ne pas nous tenir dans une patience invincible au milieu des contradictions inévitables que nous avons à souffrir chaque jour de la part du prochain ? Rien ne serait plus capable de montrer notre fidélité et de nous enrichir de mérites devant Dieu ; il y a donc pas de pratiques que nous devrions embrasser avec plus de ferveur.

Je viens de vous proposer les remèdes capables de corriger votre

mauvais naturel et ce caractère si facile à prendre feu et à s'abandonner à la colère. S'il y a si peu de personnes violentes qui se corrigent de cette mauvaise habitude, c'est qu'elles refusent de combattre et de se faire la violence nécessaire. Pour vous, veillez attentivement sur votre cœur et sur les mouvements de la colère ; prémunissez-vous contre les circonstances et les occasions ordinaires, et prenez la résolution de ne jamais vous impatienter; étouffez les premiers sentiments d'indignation dès que vous vous en apercevez, et ne craignez pas de réparer vos emportements par quelque acte de soumission et d'excuse. Surtout comparez-vous souvent avec votre divin modèle sur la croix, avec Celui qui doit vous juger un jour, et priez-le de répandre en vous son esprit de charité et de douceur. Prenez ces moyens avec persévérance et vous en verrez l'efficacité.

Je dis avec persévérance, car changer son naturel n'est certainement pas l'ouvrage d'un jour ni d'une semaine. Et s'il vous arrive, malgré toutes vos résolutions, de retomber quelquefois, gardez-vous de vous décourager et d'abandonner votre entreprise comme une chose impossible; mais renouvelez vos résolutions et redoublez de vigilance et d'effort. En suivant cette conduite, vous réussirez infailliblement à vaincre la colère et à vous défaire de cet ennemi capital de votre salut.

TRAIT HISTORIQUE

Douceur de S. Louis. — Une femme, croyant avoir été lésée dans une affaire de justice, alla, dans l'excès de sa colère, jusqu'à accuser le roi S. Louis de n'être pas digne de porter la couronne. « Vous avez raison, bonne femme, répondit le roi, je ne suis pas digne de porter la couronne ; et, si l'on me traitait comme je le mérite, on me chasserait non seulement de France, mais encore du monde entier. » Là-dessus, le roi lui fit donner une aumône considérable. Cette pauvre femme fut plus confuse que si on lui eût infligé le plus sévère châtiment.

Voir d'autres discours sur la Douceur dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. III, pp. 60, 73, 85.

DE LA GOURMANDISE

Après la colère dont je vous ai parlé dernièrement, vient le vice de la gourmandise ou de l'amour déréglé du boire et du manger, ou la recherche immodérée et sensuelle des plaisirs de la table.

C'est encore là un vice que l'on redoute ordinairement fort peu. Si l'on excepte les excès monstrueux et scandaleux de l'ivresse complète, on met tous les autres excès dans le boire et dans le manger, au nombre de ces satisfactions qu'on peut se permettre licitement et sans rougir.

Cependant la gourmandise est comptée parmi les péchés capitaux; elle est donc par elle-même un péché et la source de plusieurs autres. Cela est vrai: j'espère vous en convaincre suffisamment dans cette instruction. Je me bornerai, pour aujourd'hui, à vous parler en général de l'intempérance et de la gourmandise; je ne

vous parlerai pas de son dernier excès, je veux dire du vice de l'ivrognerie, parce qu'il me semble à propos d'en faire un sujet à part, afin de bien faire comprendre aux amateurs du vin et aux ivrognes la laideur et la gravité de leur détestable habitude.

La loi naturelle et même divine nous fait une obligation d'avoir soin de notre corps et de conserver notre vie, dont nous ne sommes pas les maîtres, et par conséquent de réparer nos forces par la nourriture, afin que notre esprit, qui dépend d'elle, soit capable de remplir ses devoirs. Aussi le Seigneur, par un effet de son amour et de sa providence, a donné aux aliments un goût, une saveur et un je ne sais quoi d'agréable, afin que nous n'eussions pas de la répugnance à satisfaire ce besoin naturel qui, par lui-même, est ennuyeux et pénible. Ce n'est donc pas un péché d'éprouver du plaisir dans le boire et dans le manger; mais c'est un péché de boire et de manger purement par plaisir, et par conséquent de dépasser les bornes de la sobriété.

On pèche par gourmandise de trois manières principales: par attachement, par excès et par délicatesse.

1° Par attachement, lorsqu'on est trop occupé de ses repas, ce qui se manifeste en plusieurs manières: le gourmand, même hors des repas, pense avec passion et avec une certaine inquiétude à ce qu'il doit manger et boire; il boit et mange avec avidité et gloutonnerie, il mange et boit à toute heure, sans nécessité et sans attendre les heures des repas; il n'attend pas non plus d'avoir besoin, mais il est toujours prêt à boire et à manger et uniquement pour satisfaire sa gourmandise. Voilà les marques de ce vice.

2° Par excès, en prenant trop de boisson et de nourriture. Les aliments sont destinés à nourrir et à fortifier le corps; les excès, au contraire, sont nuisibles à la santé. Celui dont qui, par gourmandise, mange plus que le besoin n'exige, va directement contre la fin que Dieu s'est proposée en lui donnant la nourriture, il emploie à détruire la vie le moyen destiné à la conserver; ce qui est le véritable péché de gourmandise.

3° Par délicatesse, lorsque, pour satisfaire sa passion, on ne se contente pas des mets ordinaires et conformes à son rang, à sa personne et aux convenances bien entendues, mais qu'on court avec avidité après les bons repas et les mets les plus exquis, ou bien que, par pure sensualité et par pure délicatesse, on met une importance et une attention excessives à ce que les aliments soient bien apprêtés et parfaitement assaisonnés.

Dans tous ces cas, il y a toujours un péché de gourmandise, parce qu'on viole toujours de quelque manière les règles de la tempérance, ou sur la quantité, ou sur la qualité, ou pour le temps, ou pour le mode, etc.

Mais tout cela est très facile à comprendre; la plus grande difficulté consiste à déterminer quand l'intempérance arrive à constituer un péché grave. En effet, tout abus, en cette matière, ne

doit pas toujours être taxé de péché mortel, et d'ailleurs il n'est pas facile de fixer avec précision les limites sur ce point; elles admettent le plus ou le moins, selon la différence des tempéraments, des âges, des travaux, et de mille autres circonstances. Je me bornerai à dire ici ce qui est hors de controverse parmi les théologiens; or voici les cas où la gourmandise est toujours un péché grave :

1° Quand l'attachement à la nourriture est désordonné au point de mettre son propre bonheur et sa fin dernière à boire et à manger. Ce n'est pas ici un cas imaginaire et chimérique, car il y a beaucoup de gens qui semblent ne vivre que pour manger, qui n'ont pas d'autre passion, d'autre but et d'autre occupation que celle-là. Ces gens-là se font un Dieu de leur ventre, selon l'expression de l'Apôtre: *Quorum Deus venter est*, et par conséquent ils pèchent gravement.

2° Lorsqu'une personne, pour le seul plaisir de boire et de manger, se gorge de nourriture et de boisson jusqu'à les rendre. Une intempérance de cette nature n'est-elle pas tout à fait brutale ?

3° Lorsque la gourmandise domine quelqu'un jusqu'à lui faire transgresser les lois de l'Église concernant le jeûne et l'abstinence. Il y a, chaque jour, une foule de chrétiens qui se dispensent de ces préceptes sans une vraie nécessité et uniquement par sensualité, s'appuyant sur les raisons les plus frivoles, et, ce qui est pire encore, cherchant à justifier leur gourmandise par les maximes stupides des libertins: qu'importe, disent-ils, qu'on mange une chose plutôt qu'une autre, qu'on mange gras, plutôt que maigre, qu'on fasse un repas ou qu'on en fasse deux par jour? comme si Dieu ne pouvait pas défendre même les choses indifférentes de leur nature et que cette transgression ne fût pas toujours également une révolte contre la volonté de Dieu et un mépris de sa sainte loi.

4° Lorsque votre intempérance vous devient gravement préjudiciable à vous ou aux autres. Par exemple, pour satisfaire votre gourmandise, vous altérez gravement votre santé, ou bien vous ne craignez pas de vous exposer, contre la défense du cinquième précepte à abréger notablement votre vie; de même si, pour obéir à la même passion, vous faites des dépenses au dessus de votre fortune, blessant ainsi la justice, vous mettant dans l'impossibilité de payer vos dettes, en en contractant de nouvelles que vous ne paierez jamais, ou bien privant votre femme et vos enfants du nécessaire. Il n'arrive, en effet, que trop souvent, que les excès du chef de la maison condamnent tous les membres de sa famille à un jeûne forcé.

5° Lorsque enfin l'intempérance vous fait perdre, dans les cabarets, un temps considérable, au préjudice de vos occupations, ou vous détourne de vos devoirs de piété et de religion. Et, à ce propos, n'est-ce pas une chose bien déplorable de voir que les jours les plus saints de l'année et les plus grandes solennités deviennent, pour certains ivrognes, des jours où ils passent bien plus de temps à table qu'à l'église, dans les festins que dans les exercices de piété,

et où enfin ils consacrent bien plus d'heures à leur ventre qu'à leur âme ?

Il vous est facile de voir que, dans ces divers cas et autres semblables, la gourmandise peut aisément devenir une faute grave, sans même parler ici de l'ivresse, le plus énorme des péchés de gourmandise, dont nous parlerons plus tard. Cependant, si l'on excepte les cas que je viens de citer, dès que les excès ne sont pas graves, le péché n'est que véniel ; mais c'est un péché véniel très fréquent et très peu remarqué. La raison en est que chaque jour on a besoin de se sustenter et que, ne pouvant le faire sans quelque plaisir, par suite de ce plaisir sensuel, on se laisse facilement aller au delà du besoin, et, comme dit fort bien S. Augustin, sous prétexte de nécessité, on cherche à contenter sa sensualité : *Sub obtentu necessitatis, patrocinium agitur voluptatis.*

Mais quoique l'intempérance puisse être légère en elle-même, elle est cependant toujours très funeste dans ses conséquences. Si l'on excepte l'ivresse complète, il faut dire que l'excès dans le boire et le manger est un vice peu craint, parce que ses pernicieux effets sont peu connus, et qu'ils arrivent sans qu'on s'en aperçoive ; mais on devrait précisément l'éviter avec d'autant plus de soin, que son venin est plus subtil et plus caché. Voyons ses funestes suites.

Le premier effet de la gourmandise, d'après les théologiens, c'est d'obscurcir l'intelligence. A mesure que le ventre se remplit, le cerveau se rétrécit, parce que les grossières vapeurs de la nourriture et de la boisson s'élèvent de l'estomac et vont troubler la tête et obscurcir l'intelligence, qui, étant toute plongée dans la chair, devient toujours plus stupide.

De là l'ignorance et l'incapacité pour les affaires temporelles, pour ses devoirs d'état, et ce qui est pire, pour les choses spirituelles. Je dois donc avertir les parents de n'être pas trop faciles à satisfaire la gourmandise de leurs enfants, s'ils ne veulent avoir le chagrin de les voir devenir stupides, ignorants et inaptes à toutes les choses humaines et spirituelles. Lorsque S. Philippe de Néri rencontrait un de ces jeunes gens adonnés à la bonne chère, il en augurait fort mal et il disait : tu n'auras jamais de l'esprit, c'est-à-dire de la capacité, du sentiment et du cœur pour rien. Proposition digne de ce grand directeur qui avait une connaissance si profonde de la jeunesse ; proposition en même temps qui doit, pères et mères, vous rendre bien prudents sur la manière d'élever vos enfants.

De cet obscurcissement de l'esprit vient ensuite cette vaine et folle gaîté, qui est inséparable de la dissipation, des rires immodérés, des plaisanteries légères et peu chastes. De là encore la loquacité ; de même que plus une roue est bien graissée, mieux elle tourne, de même un estomac trop plein et l'irréflexion, qui en est la suite, rendent la langue libre et sans retenue. Or l'Esprit-Saint nous assure que cette loquacité est une source de péchés : *In multiloquio non deerit peccatum ;* de là, en effet, et les paroles déshonnêtes, et les plaisan-

teries indécentes, et les discours obscènes, et les révélations imprudentes des choses qui devraient rester inconnues.

Un autre effet de la gourmandise c'est la paresse, c'est-à-dire la somnolence, la torpeur, l'oisiveté, le dégoût du travail et de la peine. Ventre plein demande le repos, dit un proverbe, ce qui veut dire que l'âme appesantie par la nourriture et comme plongée dans les aliments devient paresseuse et incapable de fatigue, d'application et de travail. Voilà pourquoi les devoirs généraux de chrétien et particuliers d'état, ou ne sont pas remplis, ou ne sont remplis qu'à moitié, avec répugnance et comme par force. Triste disposition qui, dans la pratique, est l'ennemie de toutes les vertus, en même temps qu'elle est la source de tous les vices; disposition contre laquelle Jésus-Christ nous prémunit dans l'Évangile, lorsqu'il nous avertit de ne pas laisser appesantir nos cœurs par des excès dans le boire et le manger: *Attendite vobis, ne forte corda vestra graventur in crapula et ebrietate.*

Une autre fille de la gourmandise et la principale, c'est l'impureté. Rien ne conduit plus directement à ce vice que les excès dans le boire et le manger. Une grande quantité de bois fait un grand feu, de même la bonne chère excite et enflamme toujours plus le feu de la concupiscence, qui n'est déjà par elle-même que trop vive et trop ardente; aussi est-il fort difficile d'être intempérant et chaste tout à la fois. Comment, en effet, tenir dans la soumission une chair rebelle à qui l'on accorde tout ce qu'elle demande et même plus qu'elle ne demande? Comment réprimer sa fureur et son impétuosité, quand on lui donne tout ce qui est le plus capable de provoquer ses révoltes? L'expérience nous prouve d'une manière évidente que ce vice domine surtout dans les classes aisées et dans les conditions élevées, qui ont de quoi se nourrir avec abondance et somptuosité, bien plus que dans les classes pauvres et parmi le peuple, qui, par sa condition, est obligé à la parcimonie et à la frugalité. En un mot, *ex adipe prodiit iniquitas*, dit le Psalmiste : la bonne chère engendre la pourriture, la corruption, le péché.

Il ne faut pas oublier ici un autre funeste effet de la gourmandise, je veux dire la dissipation de sa fortune et de ses économies, et l'appauvrissement des maisons, avec la nombreuse suite des désordres et des misères qui s'ensuivent parmi les personnes chargées de famille. *Qui diligit epulas*, dit le Saint-Esprit, *in egestate erit;* la misère et l'indigence dont une foule de gens sont accablés, vient de l'amour du vin et de la bonne chère. Nous en avons une preuve dans la différence que j'ai plusieurs fois remarquée en entrant dans vos maisons. J'entre dans une famille, où je sais à n'én pas douter, que les gains sont petits et les charges assez considérables; cependant, au milieu de cet état de gêne, je remarque un certain ordre, une certaine propreté et même de l'aisance; au moins on ne manque pas des choses essentielles à la vie. Pourquoi cela? parce que, dans cette famille, on sait se retrancher et mortifier sa gourmandise.

J'entre, au contraire, dans d'autres familles où les gains sont bien plus considérables et les charges beaucoup moindres, et je n'y trouve qu'une misère et un dénûment affreux. Je n'y trouve point de lit, ou tout au plus un misérable grabat pour toute la famille et où tout le monde dort pêle-mêle ; et Dieu sait les maux et les scandales qui en résultent! Il n'y a pas le nécessaire; on n'ose paraître en public, faute de vêtements, et ainsi du reste. Et pourquoi cela? Parce qu'on dissipe tout, on boit et on mange sans mesure, et tous les gains sont consacrés à satisfaire la sensualité et la gourmandise. Or, n'est-ce pas là un désordre affreux et la source funeste de beaucoup d'autres?

Enfin, pour ne pas être trop long, toutes les passions et tous les vices naissent et germent dans un corps bien nourri, comme les mauvaises herbes dans une terre bien fumée. Retenez bien ce grand principe: tout ce qui nourrit notre sensualité et notre nature si portée au mal, ne peut que produire de pernicieux effets. Et si les plaisirs des sens, même innocents de leur nature, quand on n'en use pas avec modération, conduisent facilement aux plaisirs criminels, combien plus cela sera-t-il vrai de la gourmandise qui n'est pas un plaisir innocent, mais mauvais par lui-même?

Concluez, de tout cela, que le plaisir de la gourmandise n'est pas une chose si légère et si indifférente qu'on le croit. C'est le premier péché qui a été commis dans le monde, et c'est celui qui a été la source de tous nos malheurs, puisque c'est le fruit que nos premiers parents ont mangé, malgré la défense de Dieu, qui a répandu son venin dans tous leurs descendants; et ce vice est encore la source d'une foule de péchés, pour une multitude de chrétiens qui lui sacrifient chaque jour leur conscience, leur religion, leur âme et leur salut. Nous devons donc nous en défier et le craindre, nous devons bien prendre garde de ne pas nous laisser dominer par la gourmandise, de peur qu'elle ne nous jette dans les désordres dont je viens de parler.

Le remède contre ce vice, c'est de pratiquer la vertu contraire, qui est la sobriété ou la tempérance, vertu morale qui a pour objet de réprimer l'amour du boire et du manger, et de le contenir dans les bornes du besoin et des convenances. Et comme ces sortes d'excès se commettent ordinairement dans les sociétés et les parties, ou l'on organise des festins, et dans certains lieux, où l'on ne s'occupe qu'à boire et à manger, ainsi le moyen de se conserver sobre et tempérant, c'est de se tenir éloigné autant que possible de ces occasions, et surtout d'éviter les liaisons et les fréquentations des gourmands et des buveurs, qui ne cherchent qu'à engager dans ce genre de désordre.

Je ne veux pas vous dire qu'il soit défendu de se permettre quelquefois un repas plus somptueux, et de se procurer un honnête plaisir avec sa famille et ses amis; non sans doute, la loi du Seigneur n'exige pas une pareille austérité, et même c'est là une coutume qui

entretient la charité, et qu'exigent l'honnêteté et la politesse. Aussi la voyons-nous en usage parmi les plus saints personnages de l'Ancien Testament; nous en avons pour preuve Job, Tobie, les agapes des premiers chrétiens, et Jésus-Christ lui-même, qui ne refusa pas de se rendre aux noces de Cana en Galilée. Mais d'abord ces festins doivent être rares et non pas habituels: il ne faut pas imiter le mauvais riche, dont il est dit que chaque jour il se livrait à la bonne chère, *epulabatur quotidie splendide.* En second lieu, même dans ces occasions, il faut toujours garder les règles de la tempérance chrétienne; car il n'est jamais permis, sous prétexte de récréation et de divertissement, de s'abandonner immodérément à ces excès que la religion condamne et que la raison réprouve. Pour vous rendre chère cette vertu, il sera bon de méditer les biens précieux qu'elle procure. Elle est avantageuse à l'âme et au corps.

Au corps: elle le préserve de ces maladies et de ces infirmités que l'intempérance traîne à sa suite. Sans recourir aux jugements des médecins, qu'il nous suffise d'entendre l'oracle de l'Esprit-Saint qui nous dit: *In multis escis erit infirmitas. — Propter crapulam, multi obierunt.* Les maladies sont la suite nécessaire des excès dans la gourmandise. Ce vice a conduit et conduit encore chaque jour une foule de personnes au tombeau. C'est une vérité passée en proverbe que la gourmandise tue plus d'hommes que l'épée: *Plures occidit gula quam gladius.* Au contraire dit l'Esprit-Saint: *Qui abstinens est, adjiciet vitam*, celui qui est sobre et tempérant prolonge ses jours. Nous en avons pour preuve la vie de tant de solitaires et de tant d'anachorètes, qui sont parvenus à une longue et robuste vieillesse, et à un âge qui dépasse de beaucoup les limites de la vie humaine, tout en ne vivant que de fruits, d'herbes et de légumes, et tout en pratiquant une sobriété qui tient du prodige.

Mais si la tempérance est utile au corps, elle l'est encore bien plus à l'âme; elle l'affaiblit et désarme son plus terrible ennemi, cet ennemi qui a fait gémir et pleurer même les saints, je veux dire le corps, qui est la source de la concupiscence et de tous les vices. Elle le tient soumis et obéissant à l'esprit; et celui-ci n'étant plus appesanti par la chair, devient plus libre pour agir, plus vigilant et plus appliqué à la prière et plus capable de goûter les choses spirituelles et divines. C'est pour cela que cette vertu nous est si spécialement recommandée dans les saintes Écritures, et que tous les saints, sans exception aucune, s'y sont appliqués avec un soin particulier, comme au remède le plus efficace, pour conserver la pureté, pour acquérir la ferveur et surtout pour mener une vie chrétienne.

Si donc vous tenez à la santé de votre âme et de votre corps, pratiquez la frugalité; ce n'est d'ailleurs qu'une partie, et même bien petite de cette mortification et de cette pénitence qui, selon l'Évangile, doit caractériser la vie du chrétien, et qui ne saurait s'allier avec les excès de la sensualité.

TRAIT HISTORIQUE

Le gourmand puni. — Un enfant était très enclin à la gourmandise et cherchait à tromper la surveillance de ses parents pour satisfaire ses désirs. Ceux-ci pour le corriger d'un vice si honteux, eurent recours à cet artifice : comme on avait desservi, le soir, un pâté froid qui à peine avait été entamé, on eut soin d'en faire un autre de la même forme ; on le mit dans le buffet à la place que devait occuper le premier; on affecta de laisser la clé dans un endroit où il fut facile à l'enfant de la trouver ; et le lendemain matin, quand on vit approcher l'heure du déjeuner, on vint se cacher dans un appartement voisin, pour être témoin de tout ce qui arriverait. L'enfant ne se fit pas attendre longtemps : il vient, il regarde d'abord si le buffet est ouvert, il cherche la clé, il la trouve, et ouvre avec empressement : il voit le pâté, il en ôte le dessus, et, tressaillant d'allégresse, il se dispose à y porter la main ; mais il voit tout à coup qu'au lieu de perdrix qu'il y avait dans l'autre, il ne s'y trouvait qu'un peu de son avec un morceau de carton sur lequel on avait écrit en gros caractères : C'EST AINSI QUE LES GOURMANDS S'ATTRAPENT. A cette vue, il rougit, il pâlit, il est couvert de honte et de confusion ; mais il le fut bien plus encore lorsque, après avoir entendu de grands éclats de rire, il vit paraître subitement son père, sa mère, ses frères, ses sœurs, et jusqu'aux domestiques de la maison, qui tous se mirent à le huer. Il ne put alors retenir ses larmes, et il était même sur le point de tomber en défaillance ; mais son père et sa mère l'ayant rassuré, il revint à lui, leur demanda pardon, et leur promit solennellement que non seulement il ne tomberait plus dans pareille faute, mais encore qu'il leur ferait oublier sa gourmandise par sa sobriété.

DE L'IVROGNERIE

Le vice de la gourmandise dont je vous ai parlé dernièrement, comprend tous les excès dans le boire et dans le manger. Mais comme l'excès dans la boisson, surtout l'ivresse, est une espèce de gourmandise plus grave et plus funeste que les autres, je crois devoir vous en parler en particulier, afin de vous corriger ou de vous préserver de ce vice infâme et révoltant, si comme aujourd'hui, surtout parmi le peuple et parmi les gens qui fréquentent les cabarets. Voyons donc en premier lieu ce que c'est que l'ivresse.

L'ivresse est un excès dans la boisson du vin et des liqueurs enivrantes qui fait perdre l'usage de la raison ou affaiblit notablement. Remaquez bien ces deux choses, la perte ou un affaiblissement notable de la raison; cette distinction vous fera comprendre que l'ivresse est susceptible du plus ou du moins; mais cependant c'est toujours l'ivresse. Il y a une ivresse complète, tout le monde la connaît ; elle a lieu lorsqu'un homme boit jusqu'à ne savoir plus ni ce qu'il dit, ni ce qu'il fait ; elle se manifeste extérieurement : l'homme qui est ivre chancelle, ne peut se soutenir, et devient incapable de gouverner son corps. Il n'est pas nécessaire de rendre le vin comme se l'imaginent faussement certains ivrognes qui, quoiqu'ils aient entièrement perdu la raison, croient ne s'être pas enivrés, s'ils ne sont pas arrivés à ce honteux excès. Les vomissements peuvent être produits par tout autre cause : l'ivresse peut exister sans qu'il en résulte un semblable effet.

Il n'est pas non plus nécessaire d'une certaine quantité de vin, car l'excès dans le boire n'est pas une chose absolue, elle est relative aux forces et au tempérament de chacun. La même quantité qui est nécessaire à l'un pourra être excessive pour un autre.

Quelle qu'elle soit, considérable ou non, elle est matière d'ivresse pour vous qui ne pouvez la supporter sans vous enivrer.

Cela posé, il est incontestable que l'ivresse est de sa nature une faute grave contre la tempérance, dès qu'elle est volontaire et prévue. Je dis volontaire et prévue; car il peut fort bien arriver qu'une personne soit surprise par le vin et se trouve ivre par accident et sans qu'il y ait eu de sa faute. C'est ainsi que Noé ne fut point du tout coupable lorsqu'il s'enivra, pour avoir bu une première fois du vin dont il ignorait la force. Mais de même que ce saint patriarche n'aurait plus été excusable si, après cette expérience, il s'était de nouveau exposé à s'enivrer, de même l'inadvertance n'excuse pas ordinairement ceux qui, après être déjà tombés dans cet état, soit pour avoir trop bu, soit pour avoir bu à jeûn, soit pour avoir bu de telle espèce de vin, s'exposent de nouveau avec réflexion à retomber dans le même vice. Dans ce cas, ils s'enivrent, l'ivresse est suffisamment volontaire et coupable, lors même qu'ils n'ont pas eu l'intention de s'enivrer; et si par accident l'ivresse n'a pas lieu, ils seront réellement coupables, puisqu'ils se sont exposés à un danger prochain qu'ils connaissaient suffisamment.

L'énormité et la grièveté de ce vice se voient clairement par sa difformité intrinsèque et par les dangers auxquels il expose celui qui s'y livre.

Premièrement par sa difformité, car ce vice prive l'homme de sa plus belle prérogative, il le dégrade et le fait tomber de sa qualité d'homme au rang des bêtes: *Comparatus est jumentis insipientibus.* Quelle est en effet la qualité qui ennoblit l'homme et le distingue des bêtes, n'est-ce pas l'usage de la raison? Or, c'est précisément cette belle lumière que l'ivrogne étouffe et ensevelit dans le vin, au point que, pendant son ivresse, il ne lui reste de l'homme que la seule vie animale, la vie des bêtes, puisqu'il ne peut plus se servir de sa raison. Il est même pire que les bêtes, puisqu'il ne perd pas seulement l'usage de sa raison, mais même l'usage de ses membres et de son corps, ce qui n'arrive pas aux animaux les plus immondes. Quoi donc de plus révoltant? Aussi S. Chrysostôme caractérise parfaitement ce vice, lorsqu'il l'appelle *opprobrium totius generis humani*, la honte et l'opprobre du genre humain.

De la perte de la raison jointe au péril de tant de funestes accidents, résulte en second lieu ce danger si grave auquel s'expose l'ivrogne. D'un côté, il peut arriver et il arrive en effet, qu'il se trouve exposé ou à mourir d'une chute, ou d'un coup d'apoplexie, occasionnée par le vin, ou dans les rixes et les batailles qui naissent si fréquemment parmi les buveurs; selon la parole du Saint-Esprit: *Multos exterminavit vinum.* D'un autre côté, quel secours peut-on recevoir dans un si triste état et comment s'occuper de son âme, puisqu'on est incapable de penser à son salut? C'est là une chose bien digne de sérieuses réflexions. Tout autre personne frappée d'un accident imprévu, si elle a la tête à elle-même, peut encore

se tourner vers Dieu, se repentir de ses péchés, se confesser et recevoir l'absolution ; mais l'ivrogne ne peut rien faire de tout cela, avec cette âme ensevelie dans le vin, et il ne peut pas même recevoir l'absolution conditionnellement. Or, n'est-ce pas pécher gravement contre la charité qu'on se doit à soi-même, que de s'exposer à mourir comme une bête? Oh ! combien qui ont été surpris par la mort dans l'ivresse et précipités tout à coup dans les feux éternels !

Jusqu'ici, je ne vous ai parlé que de l'ivresse complète qui fait perdre entièrement à l'homme l'usage de la raison et le rend semblable aux bêtes ; ne croyez pas cependant que, pour pécher gravement, il soit nécessaire d'aller jusque-là. Non, sans doute ; il suffit de cette ivresse incomplète ou de cette demi-ivresse qui, selon S. Thomas, sans faire entièrement perdre la raison, l'obscurcit et l'affaiblit tellement, qu'il n'est plus possible, dans l'occasion, de faire un acte de christianisme ou de se défendre contre une tentation quelconque.

On appelle ordinairement cet état de la gaîté, et c'est par ce terme qu'une foule de gens couvrent leurs excès et calment aisément les scrupules et les remords de leur conscience. Mais entendons-nous bien, je vous prie ; autre chose est la gaîté, autre chose est une demi-ivresse. Si tout se réduit à un verre ou deux de plus qu'à l'ordinaire, qui vous rendent gai et enjoué, sans vous faire passer les bornes de l'honnêteté, des convenances et de la tempérance chrétienne, vous pouvez bien appeler cela de la gaîté ; mais oserez-vous donner ce nom à un excès tellement grave, qu'il n'est éloigné que de deux doigts d'une ivresse réelle et véritable et qui vous fait commettre tant de fautes? Ne vous faites pas illusion, car il ne sert de rien pour la conscience de changer le nom des choses.

Il est bien vrai que, dans cet état, vous n'avez pas entièrement perdu la raison, mais vous l'avez altérée notablement ; et si vous n'êtes pas tout à fait une bête, vous n'êtes pas non plus tout à fait un homme. Que de paroles indécentes se disent et d'actions déshonnêtes se font dans cet état, qui ne se diraient ni ne se feraient de sang-froid ! Vous désapprouvez ensuite tout cela, lorsque le vin vous a passé et que vous êtes revenu à vous-même. Mais qu'est-ce cela signifie? Que vous n'étiez pas maître de vous.

En outre, cette demi-ivresse n'est-elle pas une disposition prochaine et un danger prochain au dernier degré d'ivresse? Comment donc excuser de faute grave un pareil excès, quel que soit le nom que vous lui donniez? D'ailleurs ce que nous avons dit de l'ivresse complète, peut s'appliquer, avec une certaine proportion, à celle-ci. Et même cette demi-ivresse occasionne encore bien plus de péchés que la précédente ; car une personne entièrement ivre est incapable de quoi que ce soit ; elle ne cherche qu'à se coucher et à dormir, tandis que celle qui est ivre à demi, celle qui est fortement échauffée par le vin, est précisément celle qui s'abandonne à ces excès énormes dont je vous parlerai plus tard; elle conserve assez

de connaissance pour les commettre d'une manière coupable, et pas assez pour s'en préserver.

Il nous reste à considérer une autre classe de personnes. Il y a, dans le monde, de puissants buveurs qui boivent sans discontinuer et sont de vrais tonneaux ambulants, mais qui ne paraissent jamais avoir bu et ne sont jamais à demi-ivres; au contraire, ils conservent toute leur raison et toutes leurs jambes. De ces sortes de gens, qu'en dirons-nous? Je dis qu'ils ne pèchent pas par ivrognerie, puisqu'ils ne sont ivres ni parfaitement, ni imparfaitement; mais il est difficile de les excuser d'un péché grave de gourmandise, puisqu'ils boivent avec autant d'excès et purement par plaisir, et que d'ailleurs ils s'exposent à une foule de péchés qui sont inséparables de ces excès.

Quoique ces gens-là se montrent en apparence parfaitement maîtres d'eux-mêmes et qu'ils ne chancellent jamais, cependant la boisson dont ils se gorgent ne laisse pas que de produire de très funestes effets et pour le corps et pour l'âme. Quant au corps, consultez les médecins, et vous verrez qu'ils vous condamneront; et quant à l'âme, je n'ai qu'à m'en rapporter à vos confessions, pour juger très mal des effets que produit cette boisson excessive. Elles me prouvent que, dans cet état, vous ne savez plus gouverner vos passions, qu'au contraire, ces passions deviennent d'une violence extrême, surtout la passion impure, parce qu'elles sont sans cesse excitées et enflammées par le vin.

Mais ce qui m'inquiète le plus et me fait le plus trembler pour vous, c'est une sentence que je trouve dans Isaïe: *Vœ vobis, qui potentes estis ad bibendum vinum*, malheur à vous qui avez la réputation d'être de puissants buveurs! Quels sont ceux auxquels s'adresse cette sentence, si ce n'est pas à vous? Il n'est pas ici question d'ivrogne, comme dans d'autres textes de l'Écriture, mais précisément de vous, qui vous vantez de boire impunément une grande quantité de vin. Et cependant le Seigneur dit: Malheur à vous: *Vœ vobis!* Or, pour votre instruction, sachez bien que ce terme menaçant *vœ* n'est jamais employé, dans les saintes Écritures, que pour des choses graves, pour ce qui renferme un grave danger et un notable désordre. Je vous laisse à vous-même à décider ce que vous devez penser de votre capacité et de votre puissance à boire.

Voilà donc les diverses espèces d'ivrognes; or S. Paul dit d'une manière générale de tous ceux-là, qu'ils n'entreront pas plus dans le royaume des cieux, que dans les fornicateurs et les voleurs: *Nolite errare, neque fornicarii, neque fures, neque ebriosi, regnum Dei possidebunt.* Ce qui signifie que lors même que vous n'auriez pas d'autre vice, celui-là seul suffirait pour votre damnation. Mais non, il ne saurait être seul, à moins d'un miracle, puisqu'il traîne à sa suite tant d'autres crimes et tant d'autres désordres que je vous exposerai bientôt. Pour aujourd'hui, bornons-nous à tirer diverses conséquences de tout ce que nous venons de dire.

Puisque d'après ce que je viens de dire, c'est une faute grave de s'enivrer soi-même, ce sera donc pareillement un péché mortel d'enivrer les autres, soit en les trompant et en leur faisant boire des vins falsifiés, soit en les forçant à boire plus qu'ils ne doivent, et en les pressant lorsqu'on prévoit qu'ils s'enivreront. Croyez-vous donc qu'un chrétien doive se faire un sujet de plaisanterie et d'amusement de la ruine corporelle et spirituelle de son prochain ? Quelle que soit votre intention, c'est une véritable excitation au péché et un vrai scandale.

En second lieu, il peut y avoir en cette matière un autre scandale de coopération, mais qui sera encore un véritable scandale. Je veux parler ici des aubergistes, des cabaretiers de profession : parmi les nombreux dangers de conscience auxquels les expose leur état, ce n'est certainement pas un des moindres, de donner du vin sans mesure à ceux qui ont coutume de s'enivrer ou qui sont sur le point de tomber dans l'ivresse. C'est là en réalité et proprement coopérer au péché d'autrui ; et cette coopération, d'après l'enseignement des théologiens, serait à peine excusable, dans le cas où votre refus vous exposerait à un mal grave, auquel vous n'êtes pas tenu de vous exposer pour empêcher la faute d'autrui.

Mais moi, dites-vous, je fais mon métier et je ne m'inquiète pas d'autre chose. Doucement, je vous prie : on peut vendre licitement une marchandise indifférente de sa nature, quoique l'acheteur puisse en abuser pour commettre un péché, pourvu qu'on n'ait pas de motif de présumer un pareil abus ; mais lorsque vous pouvez prudemment douter et que même vous avez une certitude morale, comme dans ce cas, que votre vente servira au prochain pour commettre un péché, il ne vous est plus permis de la lui vendre, et si vous le faites, vous coopérez d'une manière coupable à sa faute.

Mais si je lui refuse du vin, me répliquez-vous, il ne manquera pas d'autres aubergistes qui lui en donneront tant qu'il en voudra. Je le suppose, mais qu'importe ! Dans ce cas, vous ne faites toujours que prévenir le péché d'autrui, et vous n'êtes pas excusable de faute, sous prétexte qu'un autre était disposé à la commettre. Il ne manque pas de gens qui achètent volontiers les choses volées ; croyez-vous pour cela qu'il vous sera permis de le faire ? C'est parfaitement le même cas. Ce sont là des sophismes et des ruses de l'avarice qui vous rendent inexcusable aux yeux de la conscience, et par lesquels vous ne devez pas vous laisser aveugler, car les calculs de l'intérêt ne sont souvent pas très heureux pour la vie présente, et ils sont toujours très funestes pour la vie à venir.

Enfin, je ne dois pas dissimuler une autre coutume détestable qui s'est introduite dans le peuple, c'est celle de conduire des femmes dans les cabarets pour boire et manger ; c'est par là que l'ivrognerie, autrefois inconnue, ou au moins assez rare parmi les femmes, est aujourd'hui devenue assez fréquente parmi elles. Mais si ce vice est révoltant dans un homme, il l'est encore bien plus dans

une femme, en qui il devient le principe et la source de tous les désordres. La pudeur, la modestie et la réserve, qui sont les qualités de leur sexe, ne peuvent que souffrir de graves atteintes, parmi les excès du vin et au milieu des scandales qui en sont la suite, et qui sont si opposés à leur caractère. Et d'ailleurs, combien n'est-il pas inconvenant et dangereux pour elles de se trouver dans de tels lieux où se réunit ordinairement tout ce qu'il y a de désœuvré, de mauvais sujet, de libertin et même d'impudique et de prostitué dans un pays.

Maris et parents qui m'entendez, si vous tenez à l'honneur, à la chasteté et à la pudeur de vos filles et de vos épouses, si vous voulez préserver votre famille de tant de funestes scandales, ayez soin de les éloigner de ces sortes de lieux. Quelle est donc votre inconséquence et votre aveuglement, si vous allez les y conduire vous-mêmes en personne! La vertu, la conscience, la réputation ne sont donc plus rien pour vous? Je ne parle, sans doute, pas ici de quelque cas accidentel, mais de l'habitude et de cette coutume absolument condamnable et qu'il est impossible de tolérer.

Toutes ces observations, qui sont la conséquence des vérités que je vous ai exposées, me semblent de la dernière importance; mais cette importance deviendra encore plus évidente par l'instruction prochaine, où je vous exposerai les funestes conséquences que produit le vice de l'ivrognerie.

TRAIT HISTORIQUE

Les hommes intempérants et l'enfant sobre. — Tandis que le jeune Cyrus était à la cour du roi Astyage, son grand-père, il fit un jour la fonction d'échanson; mais avant de verser à boire, il ne goûta point la liqueur qu'il servait, comme c'était l'usage. Astyage s'en aperçut, et lui en demanda la raison. « Je craignais, dit Cyrus, que cette liqueur ne fût empoisonnée : et voici ce qui me le faisait craindre. J'ai remarqué l'autre jour, pendant le repas que vous donnâtes aux seigneurs de votre cour, que dès que vous en eûtes un peu bu, vous devîntes, tant vous que tous ces seigneurs, entièrement différents de ce que vous étiez. Vous ne faisiez pas difficulté de vous permettre ce que vous nous défendez, à nous qui ne sommes que des enfants. Vous criiez tous à la fois et vous ne vous entendiez pas; vous chantiez de la manière la plus ridicule, et vous croyiez pourtant chanter le mieux du monde. Bien plus, lorsque vous vous êtes levés pour danser, non seulement vous ne dansiez pas en mesure, mais vous ne pouviez pas même vous soutenir. En un mot, vous sembliez avoir oublié, vous, que vous étiez roi, et les convives qu'ils étaient vos sujets. — Dites-moi donc, mon fils, reprit alors Astyage, n'arrive-t-il pas la même chose à votre père? — Jamais, répondit Cyrus; mais quand il a bu, il cesse seulement d'avoir soif. »

FUNESTES SUITES DE L'IVROGNERIE

REMÈDES CONTRE CE VICE

Je vous ai exposé dernièrement la malice et la difformité du vice de l'ivrognerie, et pour détromper une foule d'entre vous, je vous ai fait connaître ses divers degrés qui tous font de ce vice une habitude de péché grave. Pour compléter cette matière, il ne me reste plus qu'à vous en montrer les funestes suites et en même temps à vous indiquer les moyens de vous arracher à cette honteuse servitude.

Et quant au premier point, pour le juger en peu de mots, il

suffira de dire que ce vice est un obstacle à l'accomplissement du Décalogue tout entier. Parcourez les commandements les uns après les autres, et vous verrez qu'il les fait tous transgresser.

1° Péchés contre l'adoration due à Dieu : se livrer à ce vice et oublier Dieu, comme si on n'avait plus aucun sentiment de foi et de religion, c'est à peu près la même chose. Un des principaux devoirs de l'adoration, c'est assurément la prière journalière, sans laquelle nous ne pouvons rendre à Dieu le culte qui lui est dû, ni pourvoir aux besoins de notre âme. Mais cette prière, l'ivrogne comment la pratique-t-il? Ce n'est certainement pas le soir, alors qu'il rentre chez lui plein de vin et pouvant à peine se soutenir; ce ne sera guère non plus le matin, puisqu'il est encore malade des excès qu'il a faits la veille et du vin qu'il a mal digéré.

2° Contre l'honneur dû au saint nom de Dieu. Il n'y a personne au monde qui ait un mépris aussi révoltant pour le saint et auguste nom de Dieu et qui l'outrage autant que l'ivrogne. Cette bouche sacrilège, échauffée par le vin, ne sait plus faire entendre que les jurements, les imprécations et les blasphèmes les plus exécrables.

3° Péchés contre la sanctification des jours de fête. Ces jours où Dieu nous ordonne de cesser nos travaux ordinaires pour les employer à sa gloire et au salut de notre âme; ces jours, beaucoup d'ouvriers et de gens attachés à des occupations journalières les attendent avec impatience; mais pourquoi? pour être libres de les passer dans un cabaret, livrés du matin au soir au jeu et à la boisson, avec des sociétés du même goût qu'eux : de sorte que, si l'on excepte une messe basse entendue, Dieu sait comment si, toutefois encore on daigne y assister, ces chrétiens ne donnent les dimanches aucun signe de religion et de piété. Mais s'ils n'en pratiquent point les jours de fêtes, moins encore en pratiquent-ils les jours d'œuvre. Que faudra-t-il donc attendre d'une vie si vide de bonnes œuvres? sans parler de la transgression de ce précepte, jugez vous-même quelles ne seront pas les conséquences d'une pareille transgression.

4° Péchés contre le quatrième précepte, qui renferme les devoirs mutuels des parents et des enfants les uns envers les autres. Pour les enfants, malheur à eux, s'ils viennent à s'abandonner à cet abominable vice! Dès lors vous ne leur trouvez plus aucun sentiment de piété filiale; ils n'ont plus aucun respect pour l'autorité de leur père et de leur mère; ils vont bientôt jusqu'à leur prodiguer les mépris, les injures, les imprécations, et souvent même jusqu'à porter sur eux une main sacrilège. Ils ont une source continuelle d'ennuis et de malheurs pour leurs parents. Et pour les parents eux-mêmes, oh! de quelle multitude effrayante de péchés ne se charge pas un père de famille adonné à ce vice? L'abandon de ses devoirs, la négligence de son emploi, la dissipation de ses biens et de sa fortune, dévorant dans un jour plus qu'il ne gagne dans une semaine; les transports de fureur qui bouleversent ses domes-

tiques, les mauvais traitements exercés sur sa femme, qu'il traite comme il ne traiterait pas un cheval et qui la mettent dans l'impossibilité de se faire respecter et obéir de sa famille ; des enfants abandonnés à eux-mêmes, sans gouvernement, sans discipline, et par conséquent grandissant dans tous les vices ; enfin pour toute la maison une école ouverte de mauvais exemples et de scandales par un langage ordurier et infâme, plus convenable à un démon qu'à un homme, et par une vie toute licencieuse et qui n'offre pas ombre de christianisme : voilà les horribles effets de l'ivrognerie dans un père de famille.

5° Péchés contre le cinquième précepte. Les rixes, les injures, les procès, les blessures, les meurtres, telles sont les conséquences ordinaires de l'ivresse, comme le prouve l'expérience de tous les jours. La moindre difficulté qui s'élève entre les cartes et le verre, la plus légère contestation est une source d'emportements furieux. Le vin sert à alimenter la colère, et une fois la tête échauffée par l'un et par l'autre, on donne un libre cours à ses paroles, et des paroles on en vient facilement aux mains.

6° Péchés contre le sixième et le neuvième préceptes, qui défendent toute espèce d'actions et de désirs charnels. Nous avons déjà fait remarquer que la gourmandise est la mère de la luxure ; mais parmi les excès de la gourmandise, ceux qui produisent cet effet, ce sont surtout les excès dans le vin. Aussi S. Paul nous dit-il : *In vino luxuria*[1] ; soit qu'il la produise, soit qu'il la fomente, ajoute S. Chrysostôme, je ne croirai jamais qu'un ivrogne puisse être chaste. Comme l'huile jetée sur le feu l'enflamme toujours davantage, ainsi le vin enflamme le feu impur. Les ivrognes peuvent nous l'attester eux-mêmes, s'il veulent être sincères ; ils nous avoueront que c'est lorsqu'ils sont échauffés par le vin, qu'ils éprouvent les plus violentes révoltes de la chair, qu'ils succombent plus facilement aux tentations impures, qu'ils se livrent plus librement aux discours obscènes et orduriers, et qu'enfin ils s'abandonnent aux plus révoltantes impuretés et intérieures et extérieures. En un mot : *In vino luxuria.*

7° Péchés contre le septième et le dixième préceptes, qui défendent toute espèce d'injustice. Les ivrognes sont toujours misérables et dénués de tout ; mais le vice veut se maintenir à tout prix, il faut donc nécessairement recourir à des moyens injustes, et, si l'occasion se présente, s'emparer du bien d'autrui. De là tant de vols, de larcins; de là tant d'infidélités domestiques. Aussi les personnes qui comprennent bien leur intérêt ne veulent-elles pas se servir des gens adonnés à ce vice, parce qu'il y a fortement à présumer qu'elles ne seront pas fidèles, surtout si leurs gages sont modiques et peu considérables.

8° Péchés enfin contre le huitième commandement, qui défend les fautes de la langue, surtout celles qui sont nuisibles à la répu-

1. Ephes., V, 18.

tation du prochain. S. Jacques nous dit que celui qui ne pèche pas par la langue est un homme parfait : *Qui non labitur lingua perfectus est vir ;* car pour bien gouverner sa langue, il faut beaucoup de jugement, de maturité et de réflexion. Or, figurez-vous si un homme qui a trop bu pourra observer tout cela dans ses discours, lui qui ne pense nullement à ce qu'il dit. Oui certainement, ce sont surtout les ivrognes qui révèlent les secrets les plus infâmes et les plus honteux ; qui, sans égard et sans réserve, noircissent la réputation du prochain par les médisances et les calomnies.

Je ne fais que parcourir rapidement tous ces points ; mais ces quelques détails, toujours plus ou moins fréquents chez les ivrognes, suffisent pour vous convaincre que ce vice fait transgresser tous les commandements, et qu'il traîne à sa suite une infinité de péchés.

N'allez pas vous imaginer que les désordres commis dans l'ivresse ne soient pas des péchés, sous prétexte que l'homme ivre ayant perdu la raison, n'a plus la conscience de ce qu'il dit ni de ce qu'il fait. Non, sans doute, car si l'ivresse n'est pas totale et complète, il lui reste assez de connaissance et de raison pour distinguer le mal qu'il fait ; et si elle est totale et entière, lors même que les crimes commis dans cet état ne sont pas accompagnés de réflexion et d'advertance actuelle, et que, par conséquent, ils sont involontaires en eux-mêmes, ils ne laissent pas que d'être suffisamment volontaires dans la cause. L'ivrogne ne peut pas ignorer que lorsqu'il est ivre, il a coutume de s'abandonner à ses excès ; et malgré cela, il se livre avec réflexion à son intempérance ordinaire, il veut donc tout ce qui s'ensuit. Quiconque veut une cause veut pareillement les effets qui en sont inséparables, lors même que ces effets lui déplaisent. Et voilà la différence qu'il y a entre un ivrogne et un aliéné ; l'aliéné perd la raison par l'effet d'une maladie, tandis que l'ivrogne la perd volontairement et par sensualité.

Tenez-vous donc bien en garde contre ce vice honteux, il se contracte bien plus facilement et bien plus promptement qu'on ne croit. L'habitude de l'ivrognerie ne se forme pas tout d'un coup, il est vrai, mais insensiblement et peu à peu. De même que celui qui est sans cesse exposé à la rigueur du soleil ne noircit pas tout à coup, ni la première, ni la seconde fois qu'il s'expose à l'ardeur de ses rayons, mais que cependant il arrive un jour que son visage se trouve avoir changé de couleur, ainsi en est-il à cet égard ; ce n'est ni le premier, ni le second excès qui rend ivrogne ; mais ce vice se contracte par degrés, à mesure qu'on y retombe ; aujourd'hui ce sera par passion, demain par complaisance ; un jour ce sera pour une raison, un autre jour ce sera pour une autre ; mais à la longue, on prend tellement la passion du vin, qu'on devient enfin ivrogne de profession.

Une fois que cette habitude est formée, oh ! combien n'est-il pas difficile de la détruire ! Parmi tous les défauts, il n'en est point de

plus difficile à corriger que l'ivrognerie. Pour toutes les autres habitudes criminelles, les conversions sont aussi fort rares ; cependant on a la consolation d'en voir quelques-unes ; mais, qui de vous a jamais vu un ivrogne solidement converti? Soit qu'ils ne jugent pas leur état aussi grave qu'il l'est en réalité, soit qu'ils le regardent plutôt comme une faiblesse excusable, soit enfin que la vile et grossière passion du vin les domine trop fortement, il n'en est pas moins certain et incontestable qu'au lieu de s'en corriger, ils s'y livrent toujours davantage ; tout au plus feront-ils quelques trêves de temps à autre, mais ce sera pour s'y abandonner ensuite avec plus de fureur.

Mais ceux qui n'ont pas coutume de tomber dans le dernier degré d'ivresse sont encore plus indifférents et plus insouciants sur cette habitude. Sous prétexte qu'ils ne vont pas jusqu'à perdre la raison, ils ne s'en font aucun ou presque aucun scrupule ; ils ne font pas la moindre attention aux conséquences que ces excès produisent et qui rendent cette habitude mortellement peccamineuse ; aussi ne s'en accusent-ils pas même en confession. De là cet étrange assemblage que l'on remarque dans la vie de certaines personnes, qui ne manquent pas d'un certain fonds de religion, l'ivrognerie et les chapelets, l'ivrognerie et les sacrements et l'assistance à la sainte messe, la fréquentation des cabarets et la fréquentation des églises. Voilà le motif pour lequel ce vice devient incorrigible ; c'est le peu de cas qu'en font tous ceux qui en sont dominés. Je vous ai déjà dit, dans une autre circonstance, que, pour guérir les maladies corporelles, il suffit qu'elles soient connues du médecin, mais il n'est pas nécessaire qu'elles le soient du malade ; tandis que, pour guérir les maladies de votre âme, il faut que vous les connaissiez et que vous les appréciiez vous-même.

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici de l'opiniâtreté de ce vice et de la difficulté de le corriger, doit servir à en préserver ceux qui en sont exempts, sans cependant désespérer ceux qui en sont atteints ; car il y a des remèdes contre ce mal pour ceux qui veulent sérieusement les prendre. Quels sont ces remèdes ?

Le premier et le meilleur remède, ce serait de s'abstenir du vin et de boire de l'eau ; mais c'est là un remède qui vous paraîtra impraticable. Cependant, je ne sais si vous le trouveriez trop difficile, s'il s'agissait du salut de votre corps et de la conservation de votre vie temporelle ! Que feriez-vous, dans le cas où le médecin vous dirait : votre maladie est si grave, que vous ne pouvez espérer de recouvrer et de conserver la santé, si vous ne vous abstenez totalement du vin ? Quels que soient votre penchant et votre inclination, je suis persuadé que l'amour de la vie vous ferait vraincre toutes les difficultés. Pourquoi donc n'en feriez-vous pas autant pour votre âme, qui vaut infiniment plus que votre corps ?

Mais je ne veux pas vous obliger à vous en abstenir totalement, je ne vous demande que d'être sobre et tempérant. Il faut absolu-

ment de deux choses l'une, choisissez: ou vous en priver tout à fait, ou en boire avec mesure et discrétion. Lequel des deux vous semble plus facile? Pour moi, il me semble qu'un ivrogne peut plus facilement s'en sevrer totalement que de rester dans les bornes de la sobriété. Si vous êtes d'un autre avis, si vous croyez pouvoir en user sans aller trop loin, buvez-en, mais gardez-vous de passer la mesure, et imposez-vous une bonne pénitence pour chaque rechute que vous auriez le malheur de faire, afin qu'elle puisse vous servir de remède efficace.

Mais en vain vous flatteriez-vous de garder les règles de la tempérance, si vous continuiez à fréquenter certaines sociétés et certains lieux. Il faut absolument éviter ces deux occasions.

D'abord ces compagnons et ces amis qui sont sujets à la même passion, qui sont ivrognes comme vous; car à la longue on ne résiste pas et on ne peut résister aux mauvais exemples, aux encouragements et aux sollicitations de toute espèce que l'on reçoit. Si la société de ces gens-là est déjà si capable de faire contracter ce vice à ceux qui ne l'ont pas, combien ne sera-t-elle pas plus capable encore de l'entretenir dans ceux qui y sont déjà sujets! Donc fuite et séparation totale.

Ensuite fuite absolue des lieux où se commettent spécialement ces sortes d'excès, je veux dire des cabarets. La fréquentation habituelle de ces maisons est pernicieuse à tous, parce qu'elle est l'occasion funeste de mille fautes; aussi les saints Pères en ont-ils toujours parlé en termes capables d'en inspirer l'horreur aux chrétiens.

Mais pour vous qui êtes dominé par l'amour du vin, ces lieux doivent vous être rigoureusement interdits. Fréquenter les auberges et jouer, c'est presque la même chose; or, jouer et boire avec excès sont aussi deux vices qui sont inséparables. Celui qui gagne boit et continue à boire, parce qu'il a gagné; celui qui perd boit et continue à boire, parce qu'il a perdu. De cette manière, personne ne gagne, tout le profit est pour l'aubergiste; et pour les joueurs, tout se termine en ivrognerie. Donc éloignement de ces lieux.

Voilà les précautions à prendre. En vain formerez-vous des résolutions; si, avant tout, vous n'évitez les lieux et les personnes qui sont des occasions pour vous, vous n'obtiendrez pas le moindre résultat.

Je terminerai par une réflexion qui seule devrait suffire pour vous corriger de cette malheureuse habitude, quelles qu'en soient la source et la cause.

Si vous devez faire tous les sacrifices pour Dieu, pour votre âme et pour votre salut, ne devrez-vous pas aussi, pour les mêmes raisons, faire le sacrifice d'une passion si vile, si méprisable et si grossière? Vous estimeriez donc plus une bouteille de vin que votre âme, que le sang et la mort d'un Dieu? O ciel! quelle comparaison vous me forcez d'établir ici! Quelle est donc votre foi! Quels repro-

ches amers et désespérants n'aurez-vous pas à vous faire éternellement, en voyant que vous vous êtes damné pour assouvir un penchant si vil et si abject !

Renoncez-y donc une bonne fois et mettez un frein à cette infâme passion. Ne faites pas un objet d'amusement et de plaisanterie de ce qui doit être un sujet de larmes. Je veux bien que vous n'ayez pas à vous reprocher d'autre défaut que celui-ci ; mais ne suffit-il pas à lui seul, pour vous damner ? Peu importe la voie par laquelle vous vous perdez ; si enfin vous vous trouvez perdu sans ressource et si, comme juste châtiment de votre sensualité, Dieu vous fait boire éternellement le calice de sa colère, ce calice qui ne renferme pas des vins exquis, ni des liqueurs choisies, mais le fiel du dragon et le venin de l'aspic : *Fel draconum vinum eorum et venenum aspidum.*

Ce ne sont pas là des imaginations ni des suppositions, ce sont les menaces mêmes de Dieu, et je souhaite vivement que vous n'en fassiez pas l'expérience, et que, pour cela, vous fassiez dès aujourd'hui à Dieu et à votre âme le généreux et irrévocable sacrifice de ce malheureux penchant qui vous porte à l'ivrognerie.

TRAIT HISTORIQUE

Un parricide. — Un événement affreux venait un jour jeter la consternation dans la commune d'Espaly-Saint-Marcel, près du Puy. Un fils dénaturé avait porté une main homicide sur l'auteur de ses jours ; et après avoir consommé lâchement son crime à la suite d'une querelle dont les motifs étaient peu sérieux, le meurtrier avait transporté lui-même le cadavre de son malheureux père sur ses épaules, à quatre cents mètres environ de son domicile, pour le précipiter d'une hauteur de cinq cents mètres, afin de faire croire à un suicide ou à une mort involontaire.

La justice, avertie aussitôt, se transporta sur les lieux, et, après l'examen du corps, les médecins déclarèrent que la mort était le résultat d'un crime. Les traces du sang, suivies jusque dans la maison de la victime, et l'examen des habillements portés encore par le fils et maculés de sang, firent connaître promptement l'auteur de ce lâche et épouvantable attentat.

Après un interrogatoire d'une heure, ce malheureux se décida aux aveux les plus complets ; il raconta tous les détails de son crime avec un sang-froid, une impassibilité atroces, sentiments qu'il avait manifestés lors de l'examen du cadavre de son père. Ce jeune homme, âgé de vingt-trois ans, n'avait contre lui aucun antécédent fâcheux, mais malheureusement il puisait fréquemment dans les cabarets une surexcitation funeste, surtout pour un tempérament naturellement violent et emporté.

Voir un autre discours sur la Gourmandise dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XXVII, p. 832.

DE L'ENVIE

Il est un vice dont la malice est affreuse, un vice qui ne respecte ni état, ni condition ; un vice qui est tout intérieur, qui se tient caché et enseveli au fond du cœur, parce qu'étant vil en lui-même, il rougit de paraître, et qui, pour cela, met tout en œuvre, pour ne pas se laisser découvrir et connaître ; c'est le vice dont j'ai à vous parler aujourd'hui, l'envie, le sixième des péchés capitaux.

Cependant, malgré sa bassesse intrinsèque, ce vice est assez commun ; il est aussi commun dans le monde que l'orgueil, l'amour-propre et le désir de primer et de se distinguer. Comme il n'y a pas de bien qui ne puisse être l'objet de nos désirs, ainsi il n'y a pas de

bien non plus, dans le prochain, dont la vue ne puisse devenir la matière et le but de notre envie. Voilà le motif par lequel cette funeste passion est si universelle que, d'après un proverbe, si l'envie était une fièvre, le monde entier en serait atteint.

Mais autant ce vice est commun d'une part, autant il est vrai, de l'autre, qu'on n'en fait point ou presque point de cas; on ne le regarde que comme une simple tentation dont il est impossible de se préserver, et non pas, ce qui arrive réellement fort souvent, comme un sentiment coupable, bien volontaire, et qui suffit à lui seul pour nous faire perdre la grâce de Dieu et nous rendre les esclaves du démon. C'est un péché d'habitude, à cause de ce sentiment habituel de jalousie qui, d'ordinaire, n'est point passager, mais permanent, dans les cœurs auxquels il s'attache.

Les réflexions que je vous ferai sur ce sujet pourront vous éclairer suffisamment et vous tenir en garde contre un péché auquel les saintes Écritures attribuent la ruine du genre humain en général : *Invidia diaboli mors introivit in orbem terrarum*[1]. Commençons à nous en former une juste idée.

L'envie est une peine, un déplaisir, une tristesse que l'on ressent du bien du prochain, en tant que l'on regarde ce bien comme nuisible à ses propres intérêts et à sa propre gloire: *Tristitia de bono alterius, in quantum est dominativum propriæ gloriæ et excellentiæ.* Remarquez bien ces derniers mots, ils déterminent la nature de ce péché; car on peut éprouver de la tristesse à la vue du bien d'autrui, sans qu'il y ait jalousie. Il faut donc examiner le motif qui produit cette tristesse; ce motif peut être tout autre que celui qui excite la vie en nous; et, dans ce cas, la passion sera toute différente, parce qu'elle sera l'effet de tout autre chose que de l'envie. Des exemples vont éclaircir cette matière.

Quelquefois nous nous attristons du bien d'autrui, parce que nous croyons qu'il sera préjudiciable ou à nous ou aux autres, ou à l'intérêt public, ou à l'intérêt privé. Je vois, par exemple, telle personne élevée à telle charge; je crains qu'elle n'en abuse et je conçois un sentiment d'ennui : ceci est de la crainte et non pas de la jalousie; car ce n'est pas précisément le bien de cette personne que je regrette, mais seulement le préjudice et le mal qui peuvent en résulter.

Et si le mal que je crains est réellement injuste, et que la crainte de ce mal soit fondée et raisonnable, ce sentiment n'est pas coupable, il est même un acte très louable de charité pour Dieu et pour le prochain.

D'autres fois je m'attriste en voyant dans la prospérité et les charges une personne indigne et incapable ; ceci est plutôt de l'indignation que de la jalousie; car ce qui m'ennuie; ce n'est pas son bien, mais son indignité. Néanmoins, quoique ce sentiment ne soit pas un sentiment d'envie, il faut bien remarquer qu'il n'est pas

1. Sap., II, 24.

toujours innocent. Si mon déplaisir n'a d'autre motif que cette injuste distribution des emplois par laquelle les indignes sont préférés aux plus dignes, ce sentiment est juste et raisonnable; car ceci est une véritable injustice, un vrai mal, et on peut s'attrister de ce qui est mal. Mais être fâché du bien que possède le prochain, par la seule raison qu'il en est indigne, est un sentiment qui n'est pas exempt de péché: 1° parce qu'il est contraire à la charité: les richesses, les dignités, les honneurs possédés même par des personnes indignes, sont toujours le bien de notre prochain, et nous devons toujours aimer le prochain, quelque indigne qu'il soit; 2° parce qu'il est contraire à la Providence de Dieu, de qui viennent tous les biens. Dieu a des fins très justes et très saintes, lorsqu'il envoie les biens de ce monde à des gens qui en sont indignes; et ces fins nous devons les adorer avec une humble soumission. S'attrister de ce qu'il donne ces biens à tel ou tel, c'est s'opposer à sa volonté souveraine, c'est condamner tacitement sa Providence et sa conduite dans le gouvernement du monde, ce qui ne peut manquer de lui être injurieux.

Enfin, nous nous attristons souvent du bien des autres, non pas parce que ces personnes le possèdent, mais parce que nous en sommes privés nous-mêmes. Tel individu, par exemple, qui exerce la même profession que vous, réussit mieux que vous, il a plus de réputation, de crédit et de succès que vous; ainsi vous vous affligez en vous voyant au-dessous de lui et sans lui nuire, vous vous efforcez de l'égaler: ceci n'est pas jalousie, mais émulation, car ce qui vous peine, ce n'est pas l'avantage de ce concurrent, mais c'est votre propre désavantage. Et si la concurrence que vous lui faites est honnête et qu'elle vous soit avantageuse, si elle est animée par une fin droite, si elle est appuyée sur des moyens licites, votre émulation sera innocente.

Elle ne sera pas seulement innocente, elle sera même louable et vertueuse, si elle a pour but les biens spirituels, les biens de la grâce, je veux dire votre avancement dans la vertu, dans la piété et dans la dévotion, ou l'avantage de votre prochain et la gloire de Dieu. C'est là cette sainte jalousie qui, au dire de S. Paul, devrait enflammer tous les chrétiens: *Bonum autem æmulamini in bono semper æmulamini charismata meliora* [1]. Si, au contraire, vous employez les cabales et tous les mauvais moyens dont tant de personnes se servent pour s'élever, s'enrichir et s'établir dans le monde, ce serait une émulation coupable et formellement défendue de Dieu, dans ces paroles du Psalmiste: *Noli æmulari in malignantibus, neque æmulatus fueris facientes iniquitatem*, émulation qui conduit toujours à une mauvaise fin: *Quoniam qui nequiter agunt exterminabuntur.*

D'après ces principaux cas où l'on peut s'attrister des avantages du prochain, sans se rendre coupable d'envie, quoique cependant

1. Gal., IV, 18 et I Cor., XII, 31.

on pourrait se rendre coupable à d'autres titres, il vous sera facile de vous former une idée claire de ce péché.

L'envie proprement dite est une tristesse que l'homme éprouve à la vue des biens naturels, temporels ou spirituels du prochain, en tant qu'ils lui font ombrage à lui-même, je veux dire parce qu'il considère le bien du prochain, en tant que bien du prochain, comme son propre mal, comme une chose qui est préjudiciable à ses intérêts ou à sa gloire. Par suite de cette jalousie, il considère de mauvais œil cette personne, il conserve une secrète aversion contre elle, il nourrit un désir secret de la voir abaissée, humiliée et appauvrie. De là le plaisir malin qu'il éprouve à la vue de ses disgrâces et qui correspond à cette maligne tristesse qu'il éprouvait à la vue de ses avantages. Tels sont la nature et les symptômes de cette maladie qui, à proprement parler, tire sa source de l'intérêt et spécialement de l'orgueil. Par là même que nous désirons d'exceller dans certaines choses et de posséder seuls certaines qualités et certains avantages, ou de les posséder seuls à un certain degré, nous ne pouvons souffrir ceux qui nous surpassent ou nous égalent, nous nous offensons de toute comparaison ; et si nous voyons quelqu'un nous surpasser ou nous égaler, notre cœur en ressent une peine secrète et un secret dépit.

Cela posé, il est incontestable qu'un tel sentiment, dès qu'il est volontaire et réfléchi, devient de sa nature un péché grave. Je dis volontaire et délibéré ; car comme nul n'est exempt d'amour-propre, nul non plus n'est exempt des assauts de la jalousie. Ce sentiment naturel de tristesse qui naît dans le cœur à la vue des avantages du prochain n'est donc pas un péché par lui-même, et, même si on le repousse, il deviendra une occasion de vertu et une source de mérites. Mais si on l'accueille et si on y consent avec pleine advertance, il sera une jalousie gravement coupable.

Voulez-vous savoir en quoi consiste la malice de ce péché? Le voici : elle consiste dans son opposition spéciale à la charité et à la droite raison.

1° Elle est opposée à la charité, qui nous oblige d'aimer notre prochain comme nous-mêmes : *Diliges proximun tuum sicut teipsum.* Or, qu'est-ce qu'aimer son prochain comme soi-même? C'est considérer le mal du prochain comme le sien propre, et par conséquent s'en attrister comme s'il arrivait à soi-même, regarder le bien d'autrui comme son propre bien, et par conséquent s'en réjouir comme de son avantage particulier : *Flere cum flentibus, gaudere cum gaudentibus.* C'est ce qu'il faut pratiquer même envers ceux qui nous haïssent, nous font du mal et nous persécutent : *Diligite inimicos vestros, benefacite iis qui oderunt vos.* Mais l'envie est directement opposée à ces sentiments de charité ; car le jaloux se fait du bien d'autrui un sujet de tristesse et d'ennui, et de son mal un sujet de joie et de bonheur. Et cela lui arrive non seulement à l'égard des étrangers et de ses ennemis, mais encore à l'égard de ses amis et

de ses parents. Souvent l'objet de notre envie sera un frère, une sœur, un parent qui nous a fait du bien et qui est disposé à nous en faire encore. Or, peut-on rien imaginer de plus contraire à la charité et même à la raison?

2° Ce n'est pas seulement la charité qui est offensée par ce péché, mais encore la raison même et l'équité naturelle. En effet, toute inimitié suppose de sa nature une injure ou réelle, ou au moins imaginaire. Mais l'envie est une espèce de haine et d'inimitié qui n'a pas le moindre fondement. Car quelle injure avez-vous reçue de cette personne que vous jalousez et que vous regardez comme votre ennemie? Aucune, absolument aucune. Tout son crime et tous ses torts envers vous, c'est d'être plus riche, plus estimée, plus heureuse que vous. Est-ce une raison de la haïr? Si vous ne trouvez pas là une injustice et une extravagance, où les verrez-vous?

Mais il y a plus : on peut gagner un ennemi par la douceur, par la soumission, et par les bons procédés; mais rien n'est capable d'apaiser entièrement la jalousie, ni l'honnêteté, ni les prévénances; les services mêmes l'aigrissent et l'irritent toujours plus ; nous en avons une preuve frappante dans la célèbre conduite du roi Saül envers David. Combien l'esprit de jalousie est donc quelque chose de monstrueux et de méchant!

Si, au moins, l'envie profitait en quelque manière à l'envieux! Mais c'est précisément, dit S. Jean Chrysostôme, ce qui aggrave davantage la malice de ce péché, car tous les autres pécheurs, dans leur péché, trouvent quelque plaisir et quelque avantage qui peuvent leur servir d'excuse; c'est une excuse frivole à la vérité, mais enfin c'en est une. Ainsi, le voleur s'enrichit du bien d'autrui et il trouve son intérêt dans le vol; le sensuel, le gourmand et le vindicatif trouvent, chacun dans son vice, une satisfaction particulière, tandis que l'envieux ne retire ni plaisir, ni profit de son péché. La jalousie ne lui procure pas du plaisir, puisqu'elle est au contraire son plus grand supplice; c'est un ver qui le ronge, un feu qui le consume et le dessèche; aussi est-elle appelée par l'Esprit-Saint, *putredo ossium*, la pourriture des os. Elle ne lui procure non plus aucun profit : réjouissez-vous tant que vous voudrez du malheur d'autrui, vous n'améliorerez en rien votre condition; de même attristez-vous tant que vous voudrez de ses avantages, vous ne diminuerez en rien son propre bonheur. Quelle excuse, quel prétexte, quelle apparence même de raison pourra justifier un tel vice?

Concluez de tout cela que l'envie est un péché de pure malice.

L'envieux veut le mal du prochain sans aucun motif; sa jalousie n'est produite ni par une injure reçue, ni par un intérêt quelconque. Aussi les saints Pères appellent-ils ce péché d'une manière absolue, le péché du démon, parce que c'est le propre de cet esprit infernal de se réjouir du mal et de s'attrister du bien. Aussi est-il compté parmi les péchés contre le Saint-Esprit, c'est-à-dire spécialement opposés à la souveraine bonté de Dieu. En effet, tandis que Dieu tire

le bien du mal, l'envieux tire le mal du bien. Aussi de tous les vices, celui dont l'homme rougit le plus c'est l'envie. Vous trouverez beaucoup de gens qui ne craignent pas de s'accuser d'être ambitieux, intempérants, impudiques et vindicatifs, tandis que vous ne rencontrerez personne qui avoue être envieux, et pourquoi? Parce que la bassesse, la noirceur de ce vice est telle, que l'envieux a honte de lui-même, ne veut jamais paraître jaloux et qu'il prend tous les moyens pour se cacher et ne pas se laisser connaître. De là les détours, les duplicités et les mensonges qu'il emploie pour dissimuler sa passion. Ainsi, par exemple, vous le verrez s'attrister avec un ami des malheurs qu'il a essuyés, comme s'il prenait une grande part à sa douleur, tandis qu'intérieurement il s'en réjouit; se féliciter avec lui du bien qui lui est arrivé, comme s'il prenait beaucoup de part à son bonheur, tandis qu'en lui-même il est dévoré par la jalousie. O vice véritablement honteux et infâme, ennemi mortel de la charité, de l'union fraternelle, de la bonne foi et de l'humanité!

Vous ne devez donc pas être étonné qu'un sentiment si mauvais, dès qu'il est accueilli avec advertance dans le cœur, arrive à former un péché mortel. Oui, lors même que l'envie reste enfermée en vous et qu'elle ne produit que cette seule tristesse du bien d'autrui, ce seul sentiment intérieur suffit pour vous rendre coupable de péché mortel. Mais il ne s'arrête pas là: il ne manquera pas de produire une foule d'autres fautes contre la charité, la justice et l'humanité; ce n'est pas sans raison que ce vice est compté parmi les péchés capitaux. Nous verrons plus tard les funestes effets de ce vice et en même temps les moyens de s'en préserver.

Je terminerai donc cette instruction en vous faisant remarquer que notre cœur est un mystère, un abîme de malice: *Cor hominis abyssus multa. — Cor prœvum et incrustabile, quis cognoscit illud?* Veillons donc, chrétiens, et soyons très attentifs sur certains mouvements et sur certains transports qu'il éprouve, surtout en matière de cette passion de la jalousie à laquelle nous ne sommes malheureusement que trop portés. Nous pouvons bien nous dissimuler à nous-mêmes et cacher aux autres la malignité de notre cœur, mais nous ne la cacherons pas à Dieu, qui voit clairement le fond de notre âme. Dieu est l'ennemi implacable de ce vice; car sa nature à lui est la charité: *Deus charitas est;* il est surtout le Dieu de notre cœur, *Deus cordis mei*, et c'est le cœur plus que tout le reste que Dieu regarde, dans le culte que nous devons lui rendre.

Pesez bien ceci, vous tous qui faites consister tout le christianisme dans l'exemption de certains vices extérieurs, et surtout des vices grossiers de l'impureté, de l'ivrognerie, des vols, des vengeances, etc. C'est très bien d'éviter tous ces péchés, mais cela ne suffit pas. Ce qui forme surtout la marque distinctive du vrai chrétien, c'est la droiture et la pureté de son cœur, c'est une âme exempte de tout sentiment de haine, de rancune, de jalousie, d'affections et de désirs déréglés. Sans cela, vous n'arriverez jamais à plaire à Dieu.

Votre régularité extérieure pourra bien vous concilier l'estime du monde qui ne voit que les apparences, mais la corruption de votre cœur que Dieu connaît parfaitement, vous rendra odieux à ses yeux, et vous ne serez pas moins devant lui des réprouvés, que les pécheurs les plus scandaleux et les plus déclarés. Vérité importante, chrétiens, qui doit être la règle de toute votre conduite, si vous ne voulez pas travailler en vain et vous trouver un jour à votre grande surprise, les mains vides de bonnes œuvres.

TRAIT HISTORIQUE

Noble émulation et basse jalousie. — Dans une des plus célèbres écoles de peinture d'Italie, un jeune homme, nommé Guidotto, fit un tableau qui obtint le plus grand succès. Les maîtres l'admirèrent, et déclarèrent unanimement que, si cet élève continuait comme il avait commencé, il parviendrait à illustrer son nom. Ce tableau fut regardé par deux de ses compagnons d'école avec des yeux bien différents. Brunello, élève plus ancien que lui et qui avait acquis quelque réputation, fut mortifié de la supériorité du jeune artiste ; il considérait l'honneur qu'obtenait son émule comme une usurpation sur le sien propre, et désira avec passion de le voir dépouillé du renom qu'il venait de s'acquérir.

Lorenzo, jeune élève de la même école, ne pensait point ainsi. Il devint un des plus sincères admirateurs de Guidotto ; désirant ardemment de mériter un jour les mêmes éloges, il le prit pour modèle, et toute son ambition fut de suivre ses traces. Pendant longtemps, Lorenzo fut mécontent de ses tentatives ; mais il ne se lassait point de les renouveler. « Hélas ! s'écria-t-il, que je suis encore loin de Guidotto ! » A la fin cependant, il eut la satisfaction de s'apercevoir qu'il commençait à réussir, et, ayant reçu de vifs applaudissements à l'occasion d'un de ses ouvrages, il se dit en lui-même : « Pourquoi ne pourrais-je pas aussi égaler un jour l'émule que j'admire et que j'aime ? » Guidotto, cependant, continuait le cours de ses succès. Brunello se débattit encore en lui disputant la palme ; mais bientôt il renonça à la lutte, et se consola à l'aide des sarcasmes de l'envie et des exagérations d'une critique passionnée.

DES FUNESTES EFFETS DE L'ENVIE

Je vous ai montré, dans ma dernière instruction, la nature de la vile et abominable passion de l'envie. C'est un sentiment, avons-nous dit, qui nous fait envisager avec tristesse et douleur les biens, la prospérité et les avantages du prochain, comme s'ils étaient un grand malheur pour nous ; qui nous fait désirer le mal d'autrui et nous y complaire, non pour le bien qui en résulte pour nous, mais uniquement pour le plaisir que nous éprouvons de ses malheurs et de son affliction ; qui enfin nous fait abhorrer tout le monde, parents, amis, bienfaiteurs, personnages les plus distingués et les plus méritants, par la seule raison qu'ils sont plus estimés, ou plus heureux, ou plus riches que nous.

Tout cela devrait suffire pour nous faire comprendre la noirceur et la malice particulière de l'envie et nous persuader qu'un sentiment si dénaturé et si pervers ne peut être excusé de faute grave, dès qu'on l'entretient volontairement, lors même qu'il ne va pas plus loin et qu'il ne porte pas à prendre des mesures pour nuire à celui que l'on jalouse et pour travailler à sa ruine. Mais ce vice étant compté parmi les péchés capitaux, il faut conclure qu'il a, comme les autres, de pernicieuses ramifications, et cela n'est que trop vrai. Je vais donc aujourd'hui vous en dire quelques mots,

pour compléter ce que j'avais à dire sur cette passion, et vous en inspirer toujours plus d'horreur ; je finirai ensuite en vous indiquant les moyens de la détruire.

Ce serait en quelque sorte un miracle qu'un chrétien regardât avec un œil d'envie et de peine le bien de son prochain et qu'il ne prît pas en même temps tous les moyens, même les plus injustes, pour diminuer son crédit, le traverser, l'avilir, lui nuire, en un mot, pour lui faire tout le mal qui est en son pouvoir. Aussi que de mauvais rejetons ne produit pas cette funeste racine ! Que de péchés intérieurs ! Que de péchés extérieurs de paroles, d'actions coupables et de moyens iniques !

Je dis premièrement de péchés intérieurs. Je ne veux pas parler ici de ces désirs volontaires du mal d'autrui qui se multiplient à l'infini ; ces désirs sont l'envie elle-même. Je veux surtout parler des faux jugements que l'on forme contre le prochain. Dès que l'envie s'est glissée dans un cœur et qu'elle y domine, il ne lui est plus possible de penser bien de lui et de le juger favorablement ; il interprète tout en mal ; les vertus mêmes, à ses yeux, deviennent des vices ; le prochain ferait des miracles, qu'on ne changerait pas d'idée à son égard.

Nous en avons une preuve frappante dans la conduite des pharisiens à l'égard de Jésus-Christ. Aveuglés par l'envie, ils voyaient de mauvais œil son crédit et sa réputation : quoi qu'il pût faire ou dire, tout était mal interprété ; s'il guérissait les malades le jour du sabbat, c'était un violateur des jours du Seigneur ; s'il opérait des miracles, c'était un démoniaque ; si, pour gagner les pécheurs, il allait les visiter, il était leur partisan et leur ami ; s'il ne répondait, pas à leurs questions captieuses, c'était un hypocrite ; s'il répondait c'était un blasphémateur. Voilà de quoi cette passion est capable pour dénaturer les choses et les empoisonner. Concluez de là que certains jugements que vous portez sur tel ou tel, jugements injustes et outrageants, n'ont pas d'autre motif que votre jalousie.

Mais ces jugements malicieux ne s'arrêtent pas à l'esprit ; ils descendent, le plus souvent, dans le cœur, qu'ils occupent et qu'ils remplissent d'aigreur, d'aversion, de haine et de mépris. Les saintes Écritures nous font remarquer les effets de la jalousie des enfants de Jacob contre leur frère Joseph ; ils ne pouvaient le voir ni lui parler avec douceur ; ils ne pouvaient s'empêcher de laisser paraître dans leurs discours et dans leur conduite la jalousie et la haine qu'ils nourrissaient contre lui : *Oderant eum, nec poterant ei quidquam pacifice loqui.* C'est là une chose que l'on voit dans la pratique, d'une manière frappante.

Si des péchés intérieurs nous passons à ceux de la langue, ne verrons-nous pas que la plupart des satires, des médisances et des calomnies, à les bien considérer, n'ont pas d'autre source que l'envie ? Il est bien vraie qu'on médit par légèreté, par orgueil, par besoin de parler ; mais la plupart du temps, c'est par jalousie. C'est

cette passion qui aiguise la langue et distille le fiel le plus amer de la médisance, qui, en toute rencontre, rend si spirituel pour censurer, condamner, grossir les choses et les présenter sous l'aspect le plus odieux, médisances et calomnies d'autant plus funestes, que l'envie voulant toujours se cacher, cherche à se déguiser et à se couvrir sous de belles apparences. On a l'air de ne parler que par compassion pour les faiblesses du prochain, et en réalité on parle par jalousie; en apparence, c'est le zèle et la charité qui font parler, en réalité, c'est l'envie; on semble n'avoir d'autre motif que l'amour de la vérité, aussi commence-t-on par louer le prochain, mais ensuite on finit par le blâmer.

De là encore les susurrations ou les rapports qui tendent à établir la désunion parmi les personnes qui sont l'objet de notre jalousie. C'est ce que fit avec une ruse abominable le perfide Absalon contre le roi David, son père, dont il ambitionnait le trône: il critiquait son administration en présence de ses sujets, les caressant eux-mêmes et les flattant pour les disposer à la révolte et s'emparer de sa couronne. Ainsi en est-il de tant de renseignements que l'on donne sur le compte du prochain et qui, loin d'être vrais, sont altérés et entièrement faux et qui sont la cause de tant de préjudices. Cette fille aurait pu faire un mariage avantageux; mais par jalousie on fait et on parle tant, qu'on finit par éloigner ce parti: cet autre est mis dans l'impossibilité d'obtenir un emploi par les mauvais discours d'une langue jalouse, et ainsi de tant d'autres cas.

Enfin, les péchés d'action. Par là j'entends les souhaits, les pièges, les noires trahisons, les cruautés auxquels le feu de la passion conduit l'envieux. Et de quoi n'est-il pas capable? Il ne s'inquiète plus de ses propres intérêts; pourvu qu'il nuise au prochain, cela lui suffit. L'Écriture nous apprend que les plus horribles forfaits ont été le fruit de cette passion. C'est l'envie qui, dès le commencement, porta le démon à tenter nos premiers parents; et par suite de la même passion, il n'a cessé depuis lors de pousser les hommes aux plus grands crimes. Ce fut l'envie qui excita Caïn à tremper ses mains dans le sang innocent de son frère Abel; ce fut l'envie qui porta les frères de Joseph à conjurer sa perte et à le vendre ensuite par pitié à des étrangers; ce fut l'envie qui produisit les implacables persécutions de Saül contre David, le plus fidèle et le plus méritant de ses sujets; et, pour omettre une foule d'autres exemples, l'horrible déicide commis sur la personne du Fils de Dieu, ne fut-il pas l'ouvrage de l'envie des princes et des prêtres, des scribes et des pharisiens? Pilate lui-même ne le reconnut-il pas ouvertement: *Sciebat quod per invidiam tradidissent eum?*

Oh! s'il nous était donné de voir toujours la vraie cause de tant de malheurs et de calamités qui désolent quelquefois les personnes et les familles, les individus et la société, nous reconnaîtrions avec surprise que ce sont les ténébreuses machinations de l'envie. Combien de personnes dont la conduite, dans les divers emplois qu'elles

occupent, est irréprochable, sont précipitées du poste qu'elles occupent par les intrigues secrètes de la jalousie ! Combien de fois une secrète jalousie entre un général et ses subordonnés n'a-t-elle pas fait perdre une victoire déjà décidée et assurée, et, par là, causé, des malheurs incalculables aux provinces et aux royaumes ! L'envieux ne tient nul compte des maux qui peuvent retomber sur les particuliers et sur l'état, pourvu qu'il ait la cruelle satisfaction de voir ceux qu'il jalouse abaissés et humiliés. Combien ne ferait-il pas encore plus de mal, s'il pouvait toujours réaliser ses projets et ses noirs desseins ! Concluez de tout cela que l'envie est une passion aussi féconde en péchés que toute autre passion ; aussi est-elle appelée par S. Cyprien *radix malorum*, *fons cladium*, *seminarium delictorum*.

Or, ce péché qui est si abominable et en lui-même et dans ses effets, n'est pas un péché rare, mais c'est un vice très commun. Le monde est plein de jalousie, dit S. Jean : *Mundus totus in maligno positus est.* Tous les hommes sont occupés, les uns à faire du mal aux autres, et les autres à s'en réjouir. L'égal porte envie à son égal, dit S. Augustin, parce qu'il est autant que lui ; l'inférieur porte envie à son supérieur, parce qu'il le voit au-dessus de lui ; le supérieur porte envie à son inférieur, parce qu'il craint que cet inférieur ne parvienne à l'égaler. Puis, parmi les gens de la même profession et du même rang, oh ! quelle jalousie et quelles inimitiés ! Un grand nombre se flattent d'être exempts de ce vice ; mais s'ils réfléchissent sérieusement aux sentiments qui s'élèvent dans leur cœur, à certaines occasions, lorsqu'ils entendent blâmer ou louer telles ou telles personnes, ou qu'ils les voient dans la prospérité ou le malheur, ils reconnaîtront facilement qu'ils sont très jaloux. Non il n'y a peut-être pas de péché plus commun.

Mais ce qui est pire, c'est qu'on ne fait aucun ou presque aucun cas de ce péché ; on le regarde comme une chose légère et insignifiante : *Indifferens esse videtur peccatum*, dit S. Chrysostôme, *cum sit omnium atrocissimun.* S'il est rare de trouver des chrétiens qui en soient exempts, il est plus rare encore de trouver quelqu'un qui s'en fasse scrupule. Pourvu qu'on ne ruine pas entièrement la personne à qui l'on porte envie, on ne regarde pas comme un grand mal de nourrir dans son cœur certains sentiments et certains désirs mauvais. On regarde cela comme une faiblesse ou comme une tentation qui ne fait tort à personne. De là, envisageant ce péché sans horreur, on le commet sans remords, et on ne pense pas même à s'en accuser. Si l'on en juge d'après les confessions, on dirait que c'est un péché fort rare ; car parmi la multitude des fautes même fort légères qu'on accuse, il est bien rare qu'on fasse mention de celle-ci au moins sous le nom d'envie.

Cela viendrait-il de ce que la bassesse et la laideur de ce vice ferment par honte la bouche des pénitents au tribunal de la pénitence? Ou bien trouveriez-vous un obstacle à le manifester dans les

diverses formes qu'il prend et dans les funestes effets qu'il produit en vous? Je le crains beaucoup; et c'est pour cela que je vous avertis de bien vous tenir en garde contre un péché qui vous expose si facilement à profaner ce sacrement par défaut de sincérité. Mais voyons enfin les moyens de se délivrer de cette fatale passion.

Le premier moyen c'est de méditer l'excellence de la charité chrétienne. Je ne sais quelle estime vous en faites; mais si j'examine la pratique et les fautes nombreuses qui se commettent contre elle, avec une pleine advertance et une entière indifférence, il me semble que vous n'en faites pas le cas qu'elle mérite. En effet, toute la religion est fondée sur la charité; depuis que le Fils de Dieu, par un excès d'amour pour nous, s'est revêtu de notre nature et s'est fait semblable à nous, la charité est devenue le lien qui nous unit à lui et par lui à tous les hommes sans distinction. Aussi la loi de Jésus-Christ s'appelle-t-elle la loi de charité, et Notre-Seigneur veut voir l'image et l'empreinte de cette charité dans l'esprit et dans la conduite de tout chrétien; c'est la marque à laquelle il nous reconnaît pour ses vrais disciples: *In hoc cognoscent omnes, quia mei estis discipuli, si dilectionem habueritis ad invicem.*

Mais cette charité si précieuse et si nécessaire qui nous oblige à aimer les personnes même les plus méchantes et jusqu'à nos ennemis et nos persécuteurs les plus acharnés, comment pourra-t-elle se concilier avec l'envie qui, au contraire, nous fait haïr même les personnes les plus dignes de notre affection, et par leurs bonnes qualités, et par les bienfaits dont elles nous ont comblés? Ce vice n'est-il pas le plus mortel poison de la charité? Si nous ne voulons pas renier notre caractère de chrétien, ne nous laissons donc pas dominer par une passion qui est la ruine absolue de la charité. Dans une foule de circonstances, cette vertu nous oblige de plus à des sacrifices positifs, à faire des aumônes, à rendre service et à faire du bien au prochain; mais le moins que nous puissions faire pour lui, c'est bien de ne pas regarder ses avantages de mauvais œil, de ne pas lui en désirer la perte, et de ne pas nous réjouir de ses malheurs et de ses infortunes. C'est là le dernier degré de la charité; et si nous ne possédons pas au moins celui-là, eomment ira le reste?

Un autre remède contre l'envie, c'est de détruire sa principale source, je veux dire l'orgueil et le désir de s'élever au-dessus des autres. C'est pour cela que l'apôtre S. Paul lui-même nous dit de déraciner en nous le vain désir de la gloire humaine, afin de n'être pas tentés de porter envie aux autres: *Non efficiamur inanis gloriæ cupidi, invicem provocantes, invicem invidentes.*

Mais comment nous délivrer de l'orgueil, principe de l'envie? S. Basile nous en enseigne le secret; c'est de nous défaire de l'estime déréglée que nous faisons de ces biens qui alarment notre ambition et qui par là deviennent l'objet de notre jalousie; je veux dire les richesses, les dignités, les talents, la beauté et les autres

avantages que le monde admire. Pourquoi, en effet, voit-on de mauvais œil ces biens chez les autres? Parce qu'on les estime et qu'on les aime avec excès, et qu'on est porté à envier dans les autres ce que l'on désire avec ardeur pour soi-même. Si on en faisait peu de cas, on n'éprouverait pas tant de peine et de regret en les voyant chez les autres. Quel est, en effet, celui d'entre vous qui envie à un enfant les bagatelles et les colifichets qu'il estime tant et auxquels il est si attaché? Assurément personne ne les enviera, si ce n'est un autre enfant comme lui, parce que cet enfant les estime beaucoup et les regarde comme des objets de grande valeur, mais jamais vous ne verrez une personne mûre et raisonnable les ambitionner. Or, voilà comment il faut en agir pour ne pas se laisser dominer par l'envie; il faut considérer les biens qui l'excitent, comme ils sont en eux-mêmes, comme des biens passagers et méprisables qui ne sauraient être notre fin, ni faire notre bonheur. Dès que nous cesserons de les aimer et de les estimer avec excès, nous cesserons de les envier.

En effet, tous les biens de ce monde sont appelés par l'Esprit-Saint *fascinatio nugacitatis*, des inepties et des puérilités, en comparaison des biens véritables et essentiels que Dieu nous propose. Le Seigneur ne nous a pas placés ici-bas pour nous enrichir, nous distinguer, être honorés et applaudis; mais pour le servir fidèlement et par ce moyen gagner le ciel. C'est le seul bien qu'il soit en notre pouvoir d'acquérir, tous les autres ne dépendent pas de nous. Que nous importe donc d'être surpassés par le prochain d'une manière ou de l'autre? Si nous réfléchissons sérieusement à la fin que Dieu nous a fixée, nous n'avons rien à envier aux autres, quelle que soit notre infériorité sous d'autres rapports; et si les autres ne remplissent pas leur fin, quelle que soit d'ailleurs leur supériorité sur nous, ils sont à plaindre et non pas à envier.

Telle est la véritable philosophie avec laquelle nous devons envisager les choses d'ici-bas. Si nous n'apprenons pas cette philosophie aujourd'hui, nous l'apprendrons certainement à la mort; cette mort nous fera sentir d'une manière pratique le vide et le néant de tous les biens de ce monde, en même temps que l'importance et le prix des biens éternels; mais ce sera trop tard. Quelles seront alors les personnes auxquelles nous porterons envie? Ce ne seront pas les riches, les savants, ni les grands qui figurent dans le monde, mais les personnes pieuses, sages et amies de Dieu, les personnes que le monde méprise. Elles seules seront l'objet de notre envie dans ce moment de lumière et de vérité. Et pourquoi ne pas prendre dès aujourd'hui les sentiments que nous aurons certainement alors; pourquoi ne pas mépriser maintenant ce que nous mépriserons alors; pourquoi ne pas pratiquer aujourd'hui avec ferveur ce que nous envierons justement alors? Voilà le grand, le souverain remède contre l'envie; détachement et mépris de tout ce qui ne se rapporte pas à Dieu, à notre âme et à notre salut.

Le dernier remède, qui est un remède pratique, c'est de réprimer de suite les premiers mouvements de la jalousie. Si nous ne pouvons être totalement exempts de ces attaques, il faut au moins couper la tête à ce serpent, et cela de trois manières : par le cœur, par les paroles et par les œuvres. Par le cœur, en priant aussitôt pour cette personne contre laquelle nous sentons naître en nous des sentiments de jalousie, et en demandant à Dieu pour elle toute sorte de bénédictions et de prospérités. Par les paroles, en disant, selon les circonstances, tout le bien que nous en savons, et surtout en ne nous opposant jamais à ce que l'on en dit d'avantageux. Par les œuvres enfin, en contribuant, autant qu'il dépend de nous, à son bien et à ses intérêts, lorsque l'occasion se présente. Faites cela et soyez certain qu'il n'y aura plus dans votre cœur de jalousie volontaire et coupable ; par ce moyen vous guérirez votre âme d'une plaie bien dangereuse ; par là même vous détruirez une cause de damnation, et de plus, vous vous épargnerez beaucoup de tourments pour la vie présente et vous mériterez même les bénédictions du ciel.

Oui, ce Dieu, qui est l'ami de la charité et de qui tout dépend ici-bas, la prospérité et l'adversité, qui fait servir à ses fins la malice même des hommes, d'après la conduite ordinaire de sa Providence, se montre toujours très porté et à élever les hommes charitables et à humilier les envieux. Parmi les nombreux exemples qui nous prouvent cette vérité avec évidence et que Dieu nous a laissés pour notre instruction, dans les saintes Écritures, contentons-nous de rappeler sa conduite envers Joseph et ses frères, envers David et Saül, envers Mardochée et Aman. Voulez-vous donc que Dieu vous garde avec amour, qu'il prenne en main vos affaires et vos intérêts? Tenez-vous éloigné de tout sentiment, même léger d'envie et de malveillance. Autrement le mal, et les humiliations que vous causez ou que vous désirez à votre prochain, retomberont sur vous ; et vous-même, par une juste punition de Dieu, vous vous trouverez conduit à ce précipice que vous vouliez creuser sous les pieds des autres. En un mot, il faut qu'elle se vérifie cette sentence de Jésus-Christ : *Qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis* : on se servira pour vous de la même mesure dont vous vous serez servi pour les autres.

TRAIT HISTORIQUE

Joseph vendu par ses frères. — Ce fut l'envie qui anima les frères de Joseph contre lui et qui les porta à attenter à sa vie. Ils voyaient avec peine que Jacob, leur père, l'aimait plus que tous ses autres enfants, et qu'il lui avait donné, comme marque de prédilection, une robe de plusieurs couleurs ; ils le haïssaient donc et ils ne pouvaient lui parler sans aigreur. Ce qui augmenta encore leur haine, ce furent deux songes que Joseph leur raconta, et qui présageaient sa grandeur future. Il leur dit en toute simplicité, ne se doutant aucunement de la funeste impression que ses paroles allaient produire, qu'un jour qu'ils étaient occupés à lier des gerbes dans un champ, il avait vu celles de ses frères s'abaisser profondément devant la sienne ; et que, dans une autre circonstance, il lui semblait avoir vu le soleil, la lune et onze étoiles qui l'adoraient. Ces deux songes excitèrent dans leur cœur la plus violente colère, et ils résolurent de le tuer. Quelque temps après l'ayant vu venir vers eux dans la campagne, ils se dirent l'un à l'autre : « Voici notre songeur qui vient ; allons, tuons-le, nous dirons qu'une bête sauvage l'a dévoré, et après cela on verra à quoi ses songes lui auront servi. » Mais Ruben, l'aîné de tous, ne put consentir à ce dessein détestable, il leur conseilla de ne point

tremper leurs mains dans le sang de Joseph, et de se contenter de le jeter dans une vieille citerne sans eaux, d'où il espérait pouvoir le retirer en secret, pour le rendre à son père. Mais des marchands ismaélites, qui allaient en Egypte vendre des parfums, étant venus à passer, ils retirèrent leur petit frère de la citerne, et le livrèrent à ces marchands, pour vingt pièces d'argent.

Voir un autre discours sur l'Envie dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XIV, p. 341.

DE LA PARESSE

Le dernier des péchés capitaux, c'est la paresse; vice si peu connu, qu'une foule de chrétiens n'en comprennent pas même le nom. Cependant, c'est un vice très commun et très funeste, et, ce qui est pire, peu ou point du tout remarqué.

Oui, le relâchement, la négligence et la tiédeur dans le service de Dieu dominent dans la plupart des chrétiens. Quelque grand que soit le nombre des hommes qui s'abandonnent aux vices les plus grossiers, et qui se jettent aveuglement dans la route de la damnation, elles sont encore bien plus nombreuses, les âmes indolentes et paresseuses, qui, contentes de n'avoir pas à se reprocher un état évidemment mortel, négligent le service de Dieu, leur sanctification et leur salut.

Et le danger que courent ces âmes est d'autant plus grand, qu'il est moins connu, car elles sont, sans s'en douter, dans cette voie dont l'Esprit-Saint nous dit qu'elle paraît bonne, mais qu'elle conduit à la damnation : *Est via quæ videtur homini recta, et ducit ad perditionem.* Quelle est cette voix trompeuse et mensongère? Serait-ce celle des injustices et des vols, de l'impureté et de l'ivrognerie, de la vengeance et des persécutions? Non sans doute, car celle-là étant évidemment mauvaise, ne saurait bien finir. C'est celle de la paresse et de la tiédeur, qui ne paraît pas si mauvaise, qui n'inspire pas tant de remords, parce qu'elle est exempte de certains désordres graves; c'est cette vie qui n'est ni toute à Dieu, ni toute au démon. Il n'y en a aucune autre à laquelle on puisse appliquer ce texte avec autant de fondement. Cherchons donc aujourd'hui à bien connaître la nature, la malice et les suites de ce péché.

La paresse proprement dite est une certaine tristesse de l'âme qui fait abandonner Dieu et les pratiques religieuses, à cause des difficultés, des efforts et des peines que l'on rencontre dans le chemin de la vertu. Sous le nom de pratiques religieuses, j'entends tous les moyens que Dieu nous offre pour faire notre salut, la pratique des vertus chrétiennes, l'observation des commandements de Dieu, l'accomplissement de ses devoirs d'état, la fuite du péché et des mauvaises occasions, les exercices de piété, toutes ces choses, en un mot, auxquelles nous devons tenir comme à notre salut, puisqu'elles sont dans l'ordre de la Providence, les moyens indispensablement nécessaires pour se sauver. Or avoir de la répugnance

pour ces pratiques, en concevoir du dégoût et de l'aversion, entretenir volontairement ce dégoût, c'est le vice que l'on nomme paresse.

Je dis l'entretenir volontairement, car cette répugnance naturelle que l'on éprouve pour la vertu n'est pas par elle-même paresse, mais simplement tentation de paresse. Tout le monde sait que la vie chrétienne exige des efforts et de la violence : *Regnum cœlorum vim patitur.* Il ne faut donc pas être surpris que notre âme sente les difficultés de la vertu ; il ne peut en être autrement, unie qu'elle est à un corps et à une chair qui l'accable et qui craint et repousse la peine. Il ne faut pas non plus confondre la paresse, qui est un vice, avec l'aridité, qui est un défaut naturel et dont ne sont pas exemptes les âmes même les plus ferventes. Souvent ces âmes, quoiqu'elles servent Dieu avec sincérité et avec ardeur, n'éprouvent pas ce goût et ce sentiment de dévotion qu'elles désireraient ; elles éprouvent même de l'ennui, du dégoût et de la répugnance ; mais malgré cela, elles continuent avec courage et patience leurs exercices de piété et s'efforcent de les pratiquer toujours avec fidélité et persévérance. Ceci est un manque de ferveur sensible ; or, la ferveur sensible n'est pas en notre pouvoir ; c'est un état d'épreuve et de mortification qui nous enrichit de mérites, en rendant nos œuvres d'autant plus agréables à Dieu, que nous y trouvons moins de goût et de consolation ; mais ce n'est pas là cette paresse que Dieu a en horreur.

La paresse est coupable, lorsqu'on consent à cette aversion pour le bien, et qu'on abandonne la vertu à cause des obstacles et des difficultés que l'on rencontre. D'où il arrive ou qu'on n'entreprend pas le bien, ou qu'on le laisse aussitôt, ou qu'on le fait mal. De là encore, on se conduit d'après les maximes les plus relâchées dans les choses qui regardent le salut, afin d'être moins gêné dans sa conduite ; de là on cherche en tout les voies larges et faciles, et on finit par ne faire aucun cas des fautes que l'on commet, sous prétexte qu'elles ne portent pas évidemment les caractères du péché mortel ; puis on arrive à négliger ses exercices de piété, à les laisser ou à les interrompre pour le plus léger motif. Voilà le caractère propre et distinctif de la paresse.

Cette doctrine établie, voyons maintenant quelle est la grièveté de ce vice. Prise en elle-même et à la rigueur, la paresse est de sa nature un péché mortel très grave, parce qu'il est directement opposé à la charité que nous nous devons à nous-mêmes et à l'amour que nous devons à Dieu.

La première et la plus essentielle charité que nous nous devons à nous-mêmes, c'est de nous appliquer avec soin et avec ardeur à faire notre salut. C'est là notre fin dernière et la grande affaire pour laquelle Dieu nous a créés et mis au monde ; c'est cet unique nécessaire dont nous parle Jésus-Christ : *Porro unum est necessarium*, parce qu'il décide de tout pour nous, ou de notre bonheur éternel, ou de notre malheur éternel. Par conséquent, c'est une affaire qui,

à raison de son importance et de sa nécessité, doit être notre grand but, le but unique de tous nos soucis et de toutes nos inquiétudes; en un mot, c'est une affaire telle que, pour l'atteindre, il ne faut épargner ni effort, ni violence, et aller jusqu'à se réduire à une espèce d'agonie, selon l'expression de l'Esprit-Saint : *Agonizare pro anima tua.*

Or, c'est cette grande et importante affaire que la paresse nous fait négliger : elle nous la fait considérer avec froideur et indifférence; elle nous lui fait préférer tous les intérêts de ce monde; en un mot, elle nous fait renoncer à la possession du ciel, en nous faisant abandonner les moyens qui sont nécessaires pour y arriver. Ce vice s'oppose donc à notre vrai bien, à nos véritables intérêts, il est donc notre plus grand ennemi.

Mais il s'oppose aussi au premier et au grand précepte de l'amour de Dieu, à ce précepte qui nous ordonne d'aimer Dieu comme notre souverain maître, et plus encore comme un tendre père que nous devons chérir de tout notre cœur, de toute notre âme et de toutes nos forces : *Ex toto corde, ex totis viribus tuis.* Or, nous ne remplissons pas ce devoir, si nous ne lui rendons en tout une obéissance entière, prompte et généreuse.

Mais remplit-il ce précepte le chrétien paresseux, lui qui fait tout avec répugnance et avec tiédeur? Si nous aimons Dieu, nous ne pouvons moins faire que d'aimer et d'accomplir les choses qu'il exige de nous, et les pratiques par lesquelles il s'unit à nous et nous nous unissons à lui. Sans cela, plus de ces communications intimes entre nous et lui, et cependant c'est dans ces douces communications que consiste principalement l'amour de Dieu, qui est le premier de nos devoirs.

Néanmoins, quoique la paresse soit de sa nature un péché grave pour les motifs que j'ai exposés, cela ne veut pas dire qu'elle soit toujours mortelle. Dans une matière si obscure, pour en porter un jugement probable, il faut bien l'examiner en elle-même et dans les effets qu'elle produit.

Premièrement en elle-même et je m'explique : si, de propos délibéré et avec un plein consentement, vous vous attristez de ce que vous êtes obligé de faire sous peine de faute grave, par exemple, de vous trouver obligé de pardonner une injure, de renoncer à un plaisir impur, ce mouvement de tristesse volontaire et délibéré est une matière grave, et par conséquent il est certainement un péché mortel; la raison en est qu'il détruit la charité que nous devons à Dieu et à nous-mêmes. Mais il ne sera que véniel, si la matière est légère, ou si la matière étant grave, le consentement de la volonté n'est pas parfait.

Il faut aussi considérer les effets qu'il produit. Si la paresse va jusqu'à vous faire abandonner les moyens nécessaires et indispensables au salut, négliger notablement les devoirs de votre état, perdre un temps considérable à des bagatelles et à des niaiseries;

si, lorsque vous êtes en état de péché mortel, elle va jusqu'à vous faire différer des semaines et des mois de vous confesser, et enfin jusqu'à désirer qu'il n'y ait pas d'autre vie que celle-ci, afin de vivre au gré de vos passions, et tous ces cas ne sont pas rares; une paresse qui vous domine à ce point est incontestablement un péché grave. Mais elle ne sera que vénielle, si elle ne nous fait pas manquer à vos devoirs essentiels et qu'elle vous rende seulement lâche et négligent à les remplir.

Malgré ces règles, je dois vous avertir qu'il est assez difficile de fixer en cette matière les limites du péché mortel et du péché véniel. S'il y a un état douteux et incertain pour la conscience, c'est celui d'une âme négligente et paresseuse. La raison en est que quand la grâce de Dieu est dans une âme, elle a pour effet particulier de lui communiquer une sainte ardeur intérieure qui lui fait opérer le bien avec facilité et empressement. Cette grâce est ennemie de la lâcheté et de la tiédeur: *Nescit tarda molimina Spiritus sancti gratia.* Le dégoût, la répugnance pour le bien ne peut donc qu'être un mauvais signe.

Lors même que la paresse ne va pas jusqu'au péché mortel, il est certain qu'à la longue elle ne peut rester dans une âme avec la grâce de Dieu. Il arrive nécessairement de deux choses l'une: ou la grâce de Dieu qui habite en nous, nous fait surmonter la paresse, ou celle-ci prend le dessus et parvient à étouffer entièrement la grâce de Dieu. Cela arrive de deux manières différentes: premièrement, ou Dieu, justement dégoûté de cette négligence à le servir, retire au paresseux ses faveurs et ses grâces particulières et finit par le rejeter ouvertement: *Quia tepidus es, incipiam te evomere ex ore meo,* comme il le dit à l'évêque de Laodicée, voulant par là lui faire comprendre qu'il lui devient si insupportable, qu'il lui provoque une espèce de vomissement: ou bien, secondement, à mesure que la paresse nous fait abandonner la vertu et les pratiques de la piété, comme trop pénibles et trop ennuyeuses, elle nous pousse au relâchement, à la dissipation, aux jouissances humaines, et enfin au péché. Or, qu'attendre d'un pareil état de choses?

Et voilà les funestes conséquences de ce vice que l'on compte avec raison au nombre des péchés capitaux. *Omnis plaga tristitia cordis,* dit l'Esprit-Saint: la paresse est un mal universel; elle est ennemie de toute vertu, et elle est la source de tous les vices. En effet, comme pour faire le bien et éviter le mal, il faut se faire violence, et que les paresseux ne peuvent se résoudre à s'imposer cette violence, ainsi, d'ordinaire, ils se laissent entraîner sans résistance à toutes leurs mauvaises inclinations, et leur vie est toute souillée de péchés d'omission et d'action.

Mais pour entrer dans quelques détails, le premier effet de la paresse, c'est d'ôter le goût des choses spirituelles, goût qui est aussi nécessaire pour nourrir l'âme, que l'appétit pour nourrir le corps. De là:

1° La répugnance, l'aversion, la haine même formelle de la vertu. Par suite de cette triste disposition, une foule de chrétiens ne peuvent plus se décider à la pratiquer : on ne trouve plus jamais du temps pour visiter une église, pour s'approcher des sacrements, pour assister à la sainte messe, pour entendre une instruction, pour faire un peu d'oraison, ou du moins toutes les pratiques de piété sont abrégées, abandonnées ou faites avec précipitation et uniquement pour se délivrer de l'ennui et de la peine qu'elles occasionnent.

2° Une inconstance perpétuelle dans le bien, une continuelle inquiétude et irrésolution d'esprit qui fait changer chaque jour de désir et de projet sans jamais se fixer à rien. On entreprend une chose et on s'en repent ; on la commence et on la laisse, on la reprend et on l'abandonne, on fait mille projets et on n'en exécute aucun : c'est le caractère exprimé par l'Esprit-Saint, dans ces deux mots : *Vult et non vult piger.* Le paresseux veut et ne veut pas, il est comme une feuille agitée par tous les vents ; il est plein de désirs, mais si faibles, qu'ils meurent en quelque sorte avant d'être conçus : *Desideria occidunt pigros*[1].

Un second effet de la paresse, c'est de nous exagérer étonnamment les peines et les efforts qu'il faudra s'imposer, et les difficultés qu'il faudra surmonter pour vivre saintement ; et de là :

1° Une certaine pusillanimité et une certaine lâcheté, qui abattent l'esprit, lui font perdre courage au point qu'il n'a plus la force de mettre la main à l'œuvre ; et par suite de cela, il s'abandonne à l'inaction, il néglige les moyens de conversion et de salut, et il laisse ensevelis les talents et la capacité qu'il a reçus de Dieu, au grand préjudice de son propre intérêt, de celui de sa famille et de la société. C'est ce que nous voyons à tout instant, dans une foule de jeunes gens qui mènent une vie absolument inutile pour eux-mêmes et pour les autres.

2° Un certain désespoir de son salut, qu'on regarde comme impossible et qu'on oublie ensuite entièrement pour s'abandonner à toute sorte de passions. Qui pourra être sauvé ? disaient un jour les apôtres effrayés hors de propos : *Quis poterit salvus esse*[2]. Une foule de chrétiens paresseux se disent la même chose à eux-mêmes, se figurant l'observation de la loi de Dieu et la fuite du péché comme trop difficiles. Par suite de ce découragement, ils ne font rien, ils laissent tout ce qu'ils pourraient faire, sous prétexte qu'ils ne peuvent faire tout ce qu'ils devraient.

Ainsi la paresse, tantôt en ôtant le goût de la dévotion, tantôt en nous en exagérant les difficultés, nous détourne totalement de la vertu. Or, en nous détournant de la vertu comme trop pénible et comme impraticable, elle nous porte naturellement au péché, à des choses vaines et mauvaises, qui amusent et contentent nos passions.

1. Prov., XIII, 4 et XXI, 21. — 2. Matth., XIX, 25.

En effet, d'après les théologiens, la paresse enfante l'oisiveté, l'horreur du travail, l'amour du repos et des commodités de la vie avec tout ce qui s'ensuit. Elle est la source de la curiosité, je veux dire de ce besoin extrême de tout savoir, de tout entendre et de tout voir. Les personnes désœuvrées ne trouvent pas de plus grand plaisir que de s'informer de ce qui intéresse les autres, de rechercher les secrets des familles et d'être aux aguets de toutes les nouvelles du jour ; ne faisant rien de ce qui les regarde, elles ne s'occupent que de ce qui ne les regarde pas : *Nihil operantes*, dit S. Paul, *sed curiose agentes*[1]. Enfin, elle est le principe de tous les amusements dangereux, des réunions, des jeux, des badinages, etc. La raison en est facile à comprendre : on ne peut vivre sans quelque plaisir ; or, n'en trouvant point dans les choses de Dieu, on va en demander au monde. Il est donc évident que la paresse ouvre la porte à tous les crimes, par là même qu'elle éteint tout sentiment de dévotion et qu'elle introduit une funeste dissipation dans l'âme. Aussi les saints Pères croient-ils reconnaître ce vice dans ce démon de l'Évangile qui, trouvant l'âme désœuvrée et vide de toute pensée salutaire, y entre, en prend possession, conduisant avec lui sept autres esprits plus méchants que lui, c'est-à-dire tous les péchés à la fois. Et l'Esprit-Saint, dans le livre des Proverbes, compare l'âme du paresseux à un champ dont le soin a été confié à un laboureur négligent, et qui, au lieu d'être chargé de moissons et de grains, est tout couvert de mauvaises herbes, de chardons et d'épines. Il nous apprend, par cette parabole que l'âme du paresseux est dénuée de vertus et de mérites, que les passions et les vices seuls germent et croissent en elle.

Voyez donc combien la paresse, à laquelle vous pensez si peu, est cependant un grand mal. J'ai voulu vous l'expliquer en détail, parce qu'il me semble très important de vous faire bien connaître cette subtile et dangereuse maladie, qui est capable de nous conduire insensiblement à la dernière extrémité et à la mort.

Oh ! combien de chrétiens paresseux, sans s'en apercevoir, perdent la grâce de Dieu par ce moyen et deviennent la proie du démon ! Ces gens là ne sont ordinairement point effrayés de leur état, et c'est là leur plus grand danger. Ils ne se regardent pas comme de grands pécheurs et ils s'imaginent d'être en bon état : 1° parce qu'au lieu de penser au mal qu'ils font et au bien qu'ils devraient faire et qu'ils omettent, ils ne songent ordinairement qu'au peu de bien qu'ils font, et aux péchés considérables qu'ils pourraient commettre et qu'ils ne commettent pas ; 2° parce qu'au lieu de se comparer à ces chrétiens qui sont plus réguliers et plus fervents qu'eux, ils ne se comparent qu'à ceux qui sont plus déréglés et plus vicieux ; et, d'après cette comparaison qui les flatte et les trompe, ils se disent à eux-mêmes, avec la présomptueuse confiance du Pharisien, que finalement ils n'ont pas les défauts

1. I Thess., III, 11.

d'un tel ou tel : *Non sum sicut cœteri hominum*[1]. Aussi quoiqu'ils servent très mal le Seigneur, ils n'en éprouvent pas le moindre remords.

Voilà, je le répète, le grand danger de cet état, le danger à la vue duquel le Saint-Esprit forme ce désir, qui, à la première vue, nous paraît si étrange : *Utinam frigidus esses!* Il dit qu'au lieu de cet état de paresse, il préférerait un état de froideur positive, c'est-à-dire une vie décidément mauvaise et criminelle, parce que ce dernier exciterait de vifs remords, la crainte et la honte de vous-même, et par conséquent vous ramènerait à Dieu et vous conduirait à le servir et à l'aimer avec ardeur; tandis que le premier, étant considéré comme moins grave et moins dangereux qu'il n'est en réalité, vous endort dans une tranquillité parfaite et vous conduit insensiblement au précipice.

Aussi, les maîtres de la vie spirituelle en concluent-ils qu'il est beaucoup plus difficile de sortir de la tiédeur que du vice et du libertinage, et qu'on voit plus souvent des pécheurs et des mondains revenir entièrement et sincérement à Dieu, que des âmes lâches et tièdes rentrer dans les voies de la ferveur chrétienne.

Je ne prétends pas ici, Dieu m'en garde, vous donner des scrupules et vous effrayer mal à propos; car je n'ai rien dit qui ne soit rigoureusement vrai; mais mon but est de vous faire voir le danger qui vous menace, et de bien vous persuader que la paresse est toujours un mal fort à craindre. Cet état, selon le langage des saints Pères, est une phtisie spirituelle qui, quoiqu'elle ne soit pas une maladie violente et aiguë, cependant mine peu à peu le malade et le dessèche de telle manière, qu'il finit par s'éteindre comme une chandelle qui finit de brûler.

Concluez de là combien il importe de ne pas vous laisser dominer par la paresse, mais, au contraire, de la combattre et de la vaincre, en servant Dieu avec un cœur, un esprit et une conduite vraiment dignes de lui : *Ut digne ambuletis Deo per omnia placentes*[2]. Il ne me reste plus qu'à vous indiquer les remèdes efficaces pour vous délivrer de cette fatale langueur; c'est ce que je vous montrerai dans ma prochaine instruction.

TRAIT HISTORIQUE

Suite de l'oisiveté. — Deux socs de charrue avaient été faits du même fer et dans le même atelier. Ils furent achetés par le même cultivateur, qui immédiatement plaça l'un à la charrue, tandis qu'il mettait l'autre de côté pour s'en servir au besoin. Huit ou neuf mois s'étaient à peine écoulés lorsque, voulant se servir d'une seconde charrue, le fermier alla prendre le soc dans le coin où il l'avait laissé, et il l'apporte tout couvert de rouille dans la cour de la ferme. Quel fut l'étonnement du soc rouillé en apercevant son frère! Celui-ci, clair et poli comme un miroir, était plus brillant qu'il ne l'était au sortir de la forge. « Est-ce possible? s'écria le soc rouillé; nous étions entièrement semblables l'un à l'autre. Comment se fait-il donc que vous soyez si beau, tandis que je suis devenu si laid, bien que j'aie joui jusqu'à présent d'un repos complet? — C'est justement ce repos, dit l'autre soc, qui vous a été funeste. Le travail et l'exercice m'ont conservé toute ma beauté; c'est à eux que je dois de l'emporter sur vous.

1. Luc., XVIII, 11. — 2. Coloss., I, 10.

DES REMÈDES CONTRE LA PARESSE

Je vous ai exposé dernièrement la nature, la malice et les effets de cette funeste langueur qui nous rend lâches et négligents dans les choses qui regardent le service de Dieu et le salut de notre âme; c'est le vice qu'on appelle paresse, le septième et dernier des péchés capitaux.

Tous ceux, et ils ne sont pas rares, qui n'ont pas à se reprocher certains vices et certains péchés révoltants qu'ils remarquent dans les autres, se mettent difficilement en garde contre cette maladie; s'ils reconnaissent et avouent qu'ils ne sont pas du nombre des chrétiens fervents, ils ne veulent cependant pas se persuader qu'ils doivent se mettre dans la classe des pécheurs et des réprouvés.

Or, je vous ai assez démontré que la paresse, indépendamment même des autres péchés auxquels elle conduit, est déjà par elle-même une faute assez grave pour nous faire perdre insensiblement la grâce de Dieu. Et lors même qu'en nous elle ne serait pas encore actuellement mortelle, elle ne peut manquer, avec le temps, de nous conduire à cette extrémité, soit par une juste disposition de Dieu qui, en punition du dégoût que nous apportons à son service, finit par nous priver de cette assistance amoureuse qui seule peut nous préserver des chutes graves; soit par la nature intrinsèque de la paresse elle-même qui, en même temps qu'elle nous détourne du bien, nous porte au mal, en multipliant toujours plus autour de nous les distractions et les dangers.

Recourons donc promptement aux deux remèdes que je viens vous proposer aujourd'hui : l'un est positif et l'autre négatif.

Je commence par le second, qui consiste à écarter les causes ordinaires qui produisent la paresse. Il y en a plusieurs : la première est la tiédeur, que souvent l'on confond avec la paresse elle-même, car souvent on leur donne le même nom; mais cependant la paresse diffère de la tiédeur comme l'effet de la cause. Si le dégoût de la piété va jusqu'à nous faire omettre nos devoirs, c'est une véritable paresse; si ce dégoût ne nous empêche pas de les accomplir quant à la substance, mais que seulement il nous les fasse remplir avec négligence et lâcheté, c'est alors la tiédeur. Mais dès qu'on ne combat pas promptement cette tiédeur, elle dégénère peu à peu en paresse. La raison en est que la tiédeur n'est pas un état fixe auquel un chrétien puisse s'arrêter, mais c'est un état qui conduit toujours au relâchement et à la froideur absolue, comme nous le voyons par l'exemple de l'eau, d'où elle tire son nom.

De même que l'eau bouillante, éloignée du feu, se refroidit en perdant la chaleur qu'elle avait acquise, et qu'elle devient tiède, de même que si on la tient longtemps loin du feu, elle perd bientôt toute sa chaleur, et de tiède qu'elle était elle devient froide, ainsi en est-il dans le cas présent; à mesure que nous perdons la sainte

ferveur de la piété, l'ennui et le dégoût des choses de Dieu entrent en nous et notre cœur se refroidit dans le service de Dieu. Jusque-là on n'est que tiède; mais il ne faut pas se flatter de pouvoir rester longtemps dans cet état; car si on ne sort promptement de cette tiédeur en revenant à sa ferveur première, cet ennui et ce dégoût inspirent toujours plus d'éloignement pour les bonnes œuvres, et, par suite de ce dégoût toujours croissant, qu'arrive-t-il? Qu'on ne se contente plus de négliger le service de Dieu, mais qu'on l'abandonne totalement. Si nous ne voulons pas aller jusqu'à ce second degré, tenons-nous en garde contre le premier, et surmontons généreusement cette pesanteur et cet engourdissement qui nous font marcher avec tant de lâcheté dans les voies de Dieu.

Une autre source de paresse, c'est un certain système de vie molle, sensuelle et trop attachée à ses aises. Ne voyant pas de graves désordres dans cette vie, on la regarde comme innocente; mais en réalité elle est très funeste.

Sans vous faire remarquer son opposition formelle avec les maximes de l'Évangile, qui recommandent à tous les chrétiens la pénitence, la mortification et la croix, je me borne à vous dire que c'est la grande voie qui conduit à la paresse, parce que la mollesse de sa nature affaiblit l'esprit et énerve la force et la générosité chrétiennes, et par conséquent inspire de l'éloignement et de l'horreur pour tout ce qui coûte des efforts et de la peine. De là il arrive que, dans les diverses circonstances qui exigent du courage, de la générosité et de l'énergie, soit pour observer un précepte, soit pour vaincre une tentation, on tombe dans la pusillanimité, dans le découragement et enfin dans la paresse. Ce que je dis de la vie molle, il faut l'appliquer à la vie oisive et désœuvrée.

La dernière source de la paresse, c'est la négligence de tant de petites fautes que l'on commet. Je ne parle pas ici de ces fautes dans lesquelles on tombe par légèreté, par surprise et sans une pleine advertance. Les péchés que les théologiens appellent fautes de surprise, et dont nul n'est exempt, à moins d'un privilège spécial, ne doivent pas nous inquiéter, parce que notre faiblesse et notre corruption naturelles y ont plus de part que notre volonté. Je parle des fautes commises avec advertance, avec délibération et pleine réflexion, sans crainte et sans remords; de ces fautes qui forment la matière continuelle et invariable de nos confessions, et que nous accusons sans avoir jamais une vraie résolution de les éviter et de nous en corriger. Oh! ces sortes de fautes, voilà les maladies qui produisent dans l'âme une telle langueur, un tel éloignement et un tel dégoût pour la vertu, qu'ils ne tardent pas à se convertir en véritable paresse. Si nous voulons donc ne pas tomber dans ce vice, tenons-nous en garde contre cette vie de péchés continuels. Quelque légers qu'ils soient, dès que ce sont des péchés d'habitude, ils peuvent conduire à cette extrémité.

Enfin la paresse vient de ce que l'on ne mène pas une vie régu-

lière et uniforme ; aujourd'hui on pratique la vertu, demain on la laisse, on sert Dieu suivant son humeur et son caprice. De là on arrive insensiblement à négliger les pratiques auxquelles, d'après l'inconstance naturelle, on se sent peu d'inclination, et alors voilà un état de véritable paresse.

Il est donc souverainement important de s'imposer une conduite toujours uniforme, et d'avoir une règle fixe et invariable de vie chrétienne, de manière à avoir ses heures tellement réglées pour la prière, pour la lecture spirituelle, pour la messe, pour les sacrements et les autres exercices de piété, qu'on n'y manque jamais et qu'on y soit fidèle malgré toutes les répugnances et toutes les difficultés qui se présentent. Si vous ouvrez la porte à la paresse, elle ne tardera pas à vous dominer; si un jour par ennui vous laissez vos prières, le jour suivant la répugnance sera plus grande, et le troisième elle sera encore plus forte. Si, aux grandes solennités, vous négligez par dégoût de vous approcher des sacrements, vous éprouverez ensuite plus de difficulté d'y revenir, et ainsi du reste, parce que la paresse conduit toujours au découragement. Appliquez-vous donc à la combattre tout de suite et attaquez-la avec une volonté forte et généreuse.

Il ne vous sera pas difficile de la vaincre, si vous appelez au secours de votre faiblesse les pensées et les maximes les plus propres à ranimer votre ferveur. Et c'est le remède positif à opposer à ce vice, je veux dire la réflexion.

Réflexion à la grandeur du maître que nous servons; penser combien il mérite, et par lui-même, et par les récompenses que nous attendons de lui, d'être servi avec soin, avec dévouement, avec générosité et avec amour. Avec quel zèle et quelle ardeur ne sert-on pas les grands de ce monde? Pour gagner leurs bonnes grâces, on n'épargne ni soin, ni attention, ni sacrifice; mais on accomplit tout avec une exactitude et une ponctualité parfaites, quoique la récompense soit très incertaine et toujours bien petite. Quelle honte donc pour nous, d'être si froids, si indifférents et si peu généreux pour Dieu, dont nous attendons une gloire infinie en récompense de nos services !

Réflexion à la grandeur de la récompense qui nous est promise. Vis-à-vis de cette récompense, tout ce que nous pouvons faire et souffrir pour la mériter n'est rien : *Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis*[1]. En effet, quelles peines et quels sacrifices ne se sont pas imposés les saints pour y arriver ! Renoncement réel à la fortune et aux biens de la terre, travaux apostoliques pour le salut du prochain, prière et contemplation continuelles, jeûnes, austérités, macérations et jusqu'au sacrifice généreux de leur vie au milieu des plus cruels tourments ; quel ensemble d'actions merveilleuses ! Et cependant, le croiriez-vous? la sainte Écriture nous dit que le ciel leur a été

1. Rom, VIII, 18.

donné pour rien, *pro nihilo salvos facies illos*, tant il y a de disproportion entre la peine et la récompense, entre nos travaux passagers, quels qu'ils puissent être, et le bonheur éternel qui en est le prix. Et nous aurions la lâcheté de laisser le peu que Dieu exige de nous pour l'obtenir?

Réflexion à l'importance de notre salut éternel et à ces deux termes infiniment différents entre eux, auxquels nous devons nécessairement arriver, ou un bonheur ou un malheur éternel : *Aut æternum gaudere cum sanctis, aut æternum torqueri cum impiis.* C'est ici pour nous une affaire décisive, une affaire essentielle. Nous ne pouvons être indifférents pour notre salut, sans avoir perdu la raison ou la foi.

Réflexion enfin à la brièveté et à l'incertitude du temps que Dieu nous a fixé pour accomplir l'œuvre de notre sanctification et de notre salut : *Oportet operari*, dit Jésus-Christ, *donec dies est; venit nox in qua nemo potest operari*[1]. Hâtez-vous donc de travailler pendant que la lumière du jour vous éclaire, parce que la nuit arrive, cette nuit ténébreuse où vous ne pourrez plus rien faire. Or, quelle est cette nuit, chrétiens? La fin de notre vie. Quel regret et quel repentir à la mort d'avoir perdu un temps si précieux à des choses de rien, et d'avoir négligé tant d'occasions favorables de se sanctifier! *Et tempus non erit amplius*, il n'y aura plus de temps pour y remédier. Au moment où la scène de ce monde se dérobera à nos yeux, nous toucherons au doigt le néant de tout ce qui nous a tant occupés ici-bas; et, au contraire, nous connaîtrons le prix et la valeur des bonnes œuvres et d'une vie fervente et toute consacrée au service de Dieu. Pourquoi donc ne pas prendre dès aujourd'hui les sentiments que nous aurons certainement alors et peut-être, uniquement pour notre désespoir?

Si nous faisons souvent ces réflexions et autres semblables, nous ne serons pas exposés à tomber dans la paresse, mais nous nous sentirons continuellement animés d'une plus sainte ardeur pour marcher dans les voies de la sainteté. Il résultera de là un double avantage pour nous, je veux dire plus de mérite et moins de peine.

Plus de mérite, car Dieu regarde moins nos œuvres que les dispositions, l'esprit et la ferveur avec lesquels nous les accomplissons. Les plus petites actions mêmes, offertes à Dieu avec une volonté généreuse, avec un cœur fervent et dévoué, ne sont plus petites, mais elles sont au contraire d'un grand prix à ses yeux.

Moins de peine, parce que le poids que l'on porte avec amour est moins pesant, et qu'en outre le Seigneur, par sa grâce, rend faciles et agréables les actions de ceux qui le servent avec empressement : *Hilarem enim datorem diligit Deus*[2].

Mais ce n'est pas tout encore : les vérités salutaires dont je viens de vous parler, vous procureront un autre avantage immense, celui de vous tenir éloigné d'un autre danger, peut-être plus grand

1. Joan., IX, 4. — 2. II Cor., IX, 4.

encore que celui de la paresse; je veux dire le danger d'une vie excessivement occupée et surchargée, mais uniquement des choses de la terre. — Vous avez raison, me dira peut-être quelqu'un d'entre vous, de vous élever contre ces personnes paresseuses et désœuvrées; mais pour moi, ma vie est bien loin d'être inutile et désœuvrée. Oh! si j'avais le loisir et la liberté de tant d'autres, combien je les consacrerais volontiers à travailler à la sainteté et au salut! Mais la multitude de mes embarras et de mes affaires ne me le permet pas.

Je vous comprends, vous voulez me dire que vos occupations ne vous laissent pas le temps de vous livrer aux exercices de la piété. Il me serait peut-être facile de le nier et de vous montrer le temps que vous consacrez à tant d'inutilités, de plaisirs et de passe-temps dont vous ne voulez pas vous priver. Je remarque que, lorsque vous tenez à quelque chose, vous trouvez toujours du temps pour vous en occuper. Mais je m'en tiens à votre objection et je la suppose sincère; or, croyez-vous qu'elle puisse vous justifier devant Dieu? Ne savez-vous pas que vous pouvez être très occupé aux yeux du monde, et en même temps très paresseux devant Dieu?

Quelles que soient en effet vos occupations, elles ne peuvent être chrétiennes, si elles ne sont selon l'ordre et la volonté de Dieu. Ce principe est incontestablement posé, je vous demanderai: Est-elle selon l'ordre et la volonté de Dieu cette multitude d'affaires, d'intrigues et d'occupations dont vous vous surchargez? Est-ce l'intention et la volonté de Dieu que vous vous laissiez accabler par les soins, les intérêts et les choses de ce monde, au point qu'il ne vous reste plus de temps ni pour lui, ni pour votre âme? Non certainement, à moins que vous ne prétendiez qu'il vous a placé ici-bas uniquement pour vous occuper des choses de la terre; ce qui serait une erreur monstrueuse.

Mettez donc de la mesure et de la modération dans vos occupations, bornez-vous à ce qu'exigent la nécessité, les convenances et les devoirs de votre état, et retranchez tout ce qui n'est que l'effet de l'ambition, de l'intérêt, de l'orgueil, et de l'attachement pour les biens de ce monde. Imitez l'exemple de tant de personnes de votre rang et de votre profession, qui remplissent parfaitement les devoirs de l'état où la Providence les a placées, et qui cependant trouvent du temps pour remplir leurs devoirs de chrétiens. Elles savent interrompre leurs occupations pour faire leur prière journalière, pour assister chaque jour avec dévotion à la sainte messe, pour faire quelques visites à Notre-Seigneur, pour examiner de temps en temps l'état de leur conscience et pour s'approcher quelquefois des sacrements. Pourquoi ne pourriez-vous pas en faire autant qu'elles? Leur exemple servira certainement un jour à vous confondre et à vous condamner devant Dieu.

Mais d'où vient, je vous prie, ce partage judicieux et chrétien

qu'elles font de leur vie entre Dieu et le monde? Il vient de ce que ces personnes ne vivent pas comme les animaux, les yeux collés à la terre, mais de ce qu'elles ont sans cesse devant elles leur fin dernière, leurs destinées futures, l'importance de leur salut, le prix de leur âme, le temps qui fuit et l'éternité qui s'avance. Voilà pourquoi elles ne se laissent pas enchaîner par les soins des affaires temporelles, au préjudice de leurs devoirs de chrétiens. Si, comme elles, vous aviez sans cesse présentes à la pensée les vérités que je viens de rappeler, si ces vérités vous servaient de règle et de conseil, vous trouveriez certainement du temps pour vous occuper de Dieu, de votre âme et de votre salut; et vos exercices de piété contribueraient à sanctifier toutes vos actions temporelles qui, d'ordinaire, sont sans mérites, parce que vous ne les rapportez pas à Dieu. Voilà ce qu'il faudrait faire.

En agissant autrement, quoique vous vous consumiez de peine et de travail, Dieu ne pourra vous regarder que comme des chrétiens indolents et paresseux, et à la fin de votre vie, vous ne pourrez attendre de lui que la sentence de condamnation portée dans l'Évangile contre le serviteur inutile : *Servum inutilem ejicite in tenebras exteriores*[1]. Ah! ouvrons les yeux pendant qu'il en est temps, et commençons à comprendre l'importance de la grande affaire pour laquelle nous sommes en ce monde. Tout le reste passe : charges, richesses, honneurs, applaudissements, distinction, tout disparaît : Dieu seul ne passe pas.

Nous voilà arrivés à la fin de l'explication des péchés capitaux, de ces passions qui sont la source funeste de tous nos péchés et qui sont la cause de la perte et de la damnation de la plupart des chrétiens. Malgré tous nos efforts, tant que nous vivrons, elles ne seront jamais entièrement éteintes en nous. Enracinées dans notre propre nature, et, depuis le péché de nos premiers parents, sans cesse en révolte contre nous, elles ne cessent de nous faire la guerre et de travailler à nous perdre ; elles nous tiennent dans un état de lutte et de combat incessant. Mais il ne faut pas pour cela nous en effrayer ni perdre courage. Si Dieu a voulu laisser dans notre cœur ce foyer d'inclinations mauvaises, ce n'est pas pour nous perdre et nous damner, mais pour nous devenir une source de plus grands mérites. Il nous offre toujours, pour venir au secours de notre faiblesse et de notre infirmité, une grâce bien plus puissante que tous les assauts des passions. Si nous demandons sans cesse cette grâce et si nous y correspondons avec fidélité, elle nous fera remporter une victoire éclatante sur toutes ces passions et trouver dans cette victoire une source abondante de mérites pour l'autre vie.

Ainsi, vous dirai-je en terminant, prière et mortification continuelles ; avec la pratique fidèle de ces deux moyens, il nous

1. Matth., XXV, 30.

sera facile de triompher de toutes nos passions et de nous en faire une source de mérites pour le ciel.

TRAIT HISTORIQUE

Un singulier service rendu à Buffon par son valet de chambre. — « Dans ma jeunesse, dit Buffon, j'aimais beaucoup le sommeil, qui m'enlevait le meilleur de mon temps. Je promis un jour un écu à mon valet de chambre, chaque fois qu'il m'aurait fait lever avant six heures. Le valet arriva auprès de mon lit à l'heure convenue; mais au lieu de me lever, je lui dis des injures. Le lendemain il revint encore, et finit par employer la force pour me faire lever. Pendant longtemps il en fut de même; le petit écu qu'il recevait tous les jours le dédommageait de mes indignations. Un jour pourtant, je refusais nettement de me lever. A bout de voies, mon pauvre Joseph (c'était le nom de mon valet de chambre) enleva mes draps, me jeta sur la poitrine une cuvette d'eau froide et s'enfuit. Rappelé par un coup de sonnette, il revint en tremblant : « Voici tes trois francs, » lui dis-je avec calme.

« Je dois donc ainsi à ce pauvre Joseph trois ou quatre volumes de mon *Histoire naturelle.* »

Voir d'autres discours sur la Paresse dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XV, p. 428; t. XXVII, 844.

DU JEU

Nous avons terminé l'explication des péchés capitaux, de ces passions qui sont la source de tous nos péchés et la cause de la damnation de la plupart des chrétiens. N'ayant pas eu l'occasion de vous parler du jeu, je croirais laisser une lacune dans mes instructions, si j'omettais ce sujet. Permettez-moi donc de traiter cette matière, comme un appendice aux péchés capitaux.

Je commence à vous avertir que je ne condamne pas absolument tous les jeux. Comme nous avons besoin de boire, de manger et de dormir pour réparer nos forces, ainsi nous avons besoin de nous récréer de nos travaux par quelque amusement honnête. Par conséquent, le jeu, considéré en lui-même et indépendamment de l'abus que l'on en fait, est une chose innocente et même une chose que l'on peut sanctifier, comme on peut sanctifier le boire, le manger et le dormir, selon les principes de la morale chrétienne.

Je ne parle ici que de l'abus du jeu, qui dégénère en passion, passion qui se manifeste spécialement de trois manières; pour la reconnaître, vous n'avez qu'à examiner : 1° si le jeu absorbe vos pensées et vos affections de manière que vous ayez l'esprit au jeu, alors même que vous devez vous occuper ou que vous êtes occupé d'autres choses; 2° si vous y perdez un temps considérable, soit en le prolongeant trop longtemps, soit en jouant trop souvent, et en vous faisant en quelque sorte du jeu une occupation, un état; 3° enfin, si dans le jeu, vous avez pour fin première et principale le gain et le désir de gagner, et si cette avidité du gain vous fait préférer les jeux de hasard et exposer des sommes supérieures à votre état et à votre fortune.

Ces signes, même isolés, suffiront pour vous faire reconnaître en vous le caractère d'une passion mauvaise; à plus forte raison s'ils se trouvent réunis. Or, je dis que cette passion vous met continuel-

lement dans l'habitude du péché mortel, dès qu'elle arrive au point d'être pour vous une occasion prochaine de fautes graves, ou même seulement d'une négligence notable de vos devoirs. C'est dans ces deux choses que consiste la malice spéciale de cette passion.

Et d'abord, le jeu nous fait perdre et prodiguer le temps que Dieu nous a donné pour tout autre chose que pour jouer. Cette perte du temps entraîne nécessairement avec elle l'omission de ses devoirs d'état, omission coupable pour tout le monde, mais plus encore pour ceux qui sont comptables de ce temps à une famille qui souffre notablement de cet abus.

Il est inutile de leur parler ensuite d'œuvres de piété. Si la passion du jeu leur fait négliger leurs devoirs même temporels, malgré le besoin et l'intérêt qui les pressent de les remplir, quel zèle pourront-ils avoir pour leurs devoirs spirituels qui, par leur nature, paraissent toujours moins urgents; je veux dire la prière, les sacrements, les instructions, la sanctification des saints jours! Jugez-en vous-même : les gens passionnés pour le jeu n'ont de pensée que pour le jeu et les cartes; les pratiques de piété, les choses religieuses et la fréquentation de églises ne sont plus rien pour eux.

Il n'y aurait que cet abus, ce serait assurément déjà un grand mal, un mal suffisant pour vous damner. Si la religion condamne tous les excès, peut-on douter qu'une passion à laquelle on sacrifie tous ces devoirs civils et religieux ne soit un état habituel de faute grave? Et cependant, tout ce que nous venons de dire n'est encore rien en comparaison des fautes positives auxquelles donne naissance une passion qui expose à tant d'occasions et de dangers de péchés. Il suffira de jeter un coup d'œil sur ces divers dangers, pour en rester convaincu.

1° Danger de blasphème et de parjure. Oh! à quels emportements et à quelles fureurs ne se livre pas un joueur malheureux! Y a-t-il alors pour lui quelque chose de respectable et de sacré? Tout ne devient-il pas l'objet de ses mépris et de ses horribles blasphèmes? Dans le transport de la fureur, ne va-t-il pas jusqu'à maudire les saints, la Vierge, Jésus-Christ et Dieu même? Bien plus, on en a vu ne pas se borner aux paroles sacrilèges, mais passer aux faits les plus impies et tourner leur rage contre des crucifix et contre des images de Marie, leur jeter des pierres, les briser, ou leur faire d'autres outrages. Excès révoltant dont aucune passion ne fournit peut-être d'exemple; excès dont tant de fois le ciel a prouvé l'horreur par des prodiges éclatants, puisqu'on a vu quelquefois ces images répandre du sang. Nous avons, dans plusieurs sanctuaires vénérés, des preuves authentiques et incontestables de ces prodiges que Dieu a opérés pour inspirer la haine de ce vice et une salutaire épouvante à ceux qui en sont dominés.

J'ai ajouté, de parjure. Qu'une contestation s'élève parmi les joueurs, ce qui n'est pas rare, craindra-t-on, pour soutenir son

sentiment, de prendre vingt fois Dieu à témoin d'une chose dont on connaît parfaitement la fausseté, et cela malgré la persuasion et les cris de sa propre conscience?

2° Dangers de rixes et de colère. La passion que l'on porte au jeu est une source abondante de contestations, d'emportements et de disputes; de là les injures, les menaces et les batailles. Combien ont reçu des blessures et même on perdu la vie au milieu des emportements du jeu!

Si les personnes d'un certain rang et d'une certaine éducation ne se livrent pas toujours à ces rixes sanglantes que l'on voit parmi le peuple qui fréquente les cabarets et les maisons de jeu, la charité ne laisse pas que d'y recevoir de nombreuses atteintes. Le regret, la jalousie et le dépit qu'occasionnent les pertes, ne font plus regarder ceux qui gagnent, même légitimement, que comme des ennemis; ce dépit fait concevoir des haines violentes contre eux et ensuite leur désirer toute sorte de mal. Or, ces sentiments ne sont-ils pas une transgression grave de ce commandement de Dieu: *Non oderis fratrem tuum*[1]? Mais avançons.

3° Danger de fraudes et de tromperies. Le jeu a par lui-même la funeste propriété d'engendrer l'avarice dans ceux mêmes qui d'ailleurs ne sont pas intéressés. Que sera-ce donc de ceux qui n'y cherchent et ne s'y proposent que le gain? Pour gagner, justes ou injustes, tous les moyens leur sont bons; de là que de ruses et de fourberies contraires aux règles du jeu n'emploie-t-on pas! Ces moyens iniques ne détruisent-ils pas l'égalité que la justice exige essentiellement dans tous les jeux, et n'en font-ils pas une friponnerie, dont rougirait un homme d'honneur et de conscience?

Le gain qui provient de ces fraudes et de ces malices est illicite et injuste; il y a par conséquent obligation de le restituer. Or, quels sont les joueurs qui se croient obligés à la restitution? Ces gens là ont leurs règles et leurs maximes particulières: quiconque joue ne dort pas; que mon adversaire fasse comme moi; s'il est imbécile, tant pis pour lui, etc. Il n'est pas étonnant qu'avec de pareils principes, ils ne songent jamais à restituer. Mais Dieu ne l'entend pas ainsi. Or, ces gains injustes et injustement retenus sont un piége bien dangereux pour la conscience.

Outre cela, à combien d'injustices et de torts n'expose pas encore la passion du jeu! Une fois qu'elle domine, il faut la satisfaire; mais comment satisfaire cette passion, lorsque déjà elle vous a ruiné complètement? Il faut alors recourir, et c'est ce que l'on fait, aux caisses publiques ou particulières, au vol et au brigandage. Cela est si vrai, que personne ne se fie à un joueur pour le soin de son argent, parce que pour lui la tentation d'infidélité est trop forte.

Mais supposons que, par un reste de probité et d'honneur, vous ne vouliez pas vous déshonorer par des actions injustes et par des vols formels, que ferez-vous alors? Vous emprunterez de tout côté,

1. Levit., XIX, 17.

étant moralement sûr de ne pouvoir jamais rendre, or n'est-ce pas encore là une injustice? Supposons que vous ne perdiez que votre bien; mais vous le perdez au préjudice de vos créanciers que vous ne pouvez plus payer, et de votre famille, que vous mettez à la misère: or n'est-ce pas encore là une injustice?

Ajoutez à tout le reste la dilapidation de votre fortune. Combien de riches patrimoines ont été engloutis par la fureur du jeu! L'argent exposé au jeu, dit-on, n'est pas perdu par tout le monde; mais en attendant, les familles dépouillées par le jeu ne participent pas aux avantages de celles qu'il a enrichies, sans compter que, pour une famille que le jeu aura enrichie, on en trouvera au moins cent qu'il a appauvries et ruinées.

Or, dilapider ainsi sa fortune pour un homme qui est chargé d'une famille, ce n'est déjà plus un seul péché, mais une foule de péchés à la fois; c'est laisser ses fils sans éducation, ses filles dans l'impossibilité de s'établir convenablement, sa maison privée du nécessaire et créer une source intarissable de mécontentements, de disputes et de malédictions pour toute cette famille réduite aux plus dures extrémités, par les dépenses et la profusion de son chef.

Et puis, que dirai-je enfin des excès de fureur et de désespoir auxquels conduit cette passion? Est-il rare de voir des personnes, à la suite de pertes considérables éprouvées dans le jeu, ne voyant plus de ressource à leur malheur, s'abandonner au désespoir, se couper la gorge, se brûler la cervelle, se pendre ou se jeter à l'eau? Est-il besoin d'autres preuves, pour montrer l'aveuglement et la fureur de cette passion? Voilà à quelles extrémités elle pousse.

Je ne saurais donc assez vous recommander, pères de famille, de veiller soigneusement à ce que vos enfants ne se livrent pas à un vice aussi funeste et aussi déplorable. Autrement, malheur à eux et à vous! N'attendez plus d'eux ni amour pour la piété, ni exactitude à remplir leurs devoirs d'état, ni soumission, ni obéissance; n'attendez plus d'eux, pour vous-mêmes, que déshonneur, préjudices, chagrins et afflictions. Parmi les points divers qui doivent être spécialement l'objet de votre vigilance, que celui-ci ne soit ni le dernier ni le moindre. Si vous ne savez pas où ils font l'apprentissage de ce vice, je vais vous le dire: c'est derrière ces portes, et dans ces réduits où vous avez le tort immense de les laisser abandonnés à eux-mêmes et en compagnie de jeunes gens dérangés. Cet abus est une source de corruption de tout genre, mais surtout de l'amour du jeu.

Une fois que cette maudite habitude est contractée, il n'y a plus moyen de la quitter ni de la détruire. Ceux qui s'y abandonnent n'ont plus la force d'y renoncer, quoiqu'ils en voient clairement et qu'ils en touchent au doigt les funestes conséquences.

Pour ceux qui gagnent, le gain les attire et les séduit tellement, que le jeu devient pour eux un état, une véritable profession; j'irai plus loin, et je dirai qu'il devient une forte tentation de duper sans

scrupule, de mille manières différentes, des jeunes gens sans expérience, et des enfants de famille; et ainsi ils ne font plus le métier des joueurs, mais de filous, voleurs pires que les brigands sur les grandes routes.

Pour ceux qui perdent, et c'est le grand nombre, précisément parce qu'ils perdent, ils s'opiniâtrent à tenter la fortune par la trompeuse espérance de se refaire et de regagner ce qu'ils ont perdu, sans penser au danger bien plus probable et dont ils ont déjà fait d'autres fois l'expérience, de faire de nouvelles pertes et des pertes encore plus considérables. En un mot, au jeu, quel que soit le sort, heureux ou malheureux, il suffit d'avoir une fois commencé pour continuer et continuer de manière à ne jamais finir. Il pourra bien arriver qu'on cesse de jouer par défaut d'argent; mais le désir et la passion ne cesseront jamais.

Il n'y a donc point de remèdes contre cette passion, me direz-vous? Je ne dis pas cela; car quelle est la passion qu'on ne puisse vaincre et assujettir? L'expérience nous prouve que toutes les passions peuvent se corriger. Que les joueurs ne viennent pas me dire qu'ils ne peuvent renoncer au jeu. Est-ce là une excuse? Ne pourriez-vous pas dire la même chose de tous les vices, du vol, de l'ivrognerie, de l'impureté? Ce qui a été possible pour les autres ne le sera-t-il pas pour vous?

Commencez d'abord à réprimer cette cupidité dévorante de gagner et d'arriver rapidement à la fortune. Il semble que c'est par indifférence et mépris pour l'argent, qu'on l'expose si facilement au jeu; mais il n'en est rien, c'est au contraire pure avarice et avarice désordonnée. Les joueurs sont des gens qui convoitent avec une ardeur extrême le bien d'autrui. Quand on sait se contenter de son état et des gains honnêtes qu'on y fait, on n'expose pas aveuglément son argent au jeu. Et si on l'y hasarde, c'est uniquement dans le but de dépouiller les autres, et de s'enrichir à leurs dépens. C'est donc là une véritable avarice qu'il faut réprimer et corriger; et voilà le premier remède, le remède radical.

Un second moyen, c'est de méditer sérieusement et de bien comprendre les grands maux temporels et spirituels que nous attire l'amour du jeu. Premièrement temporels: Dieu vous punit dans votre péché même, en vous faisant trouver des pertes là où vous cherchiez des profits et des gains. Pensez donc sérieusement à la dilapidation de votre fortune, à la ruine de votre maison, à l'état d'ennui, d'affliction et d'angoisse où vous tenez continuellement votre famille; au mal que vous faites à votre santé même, en vous tenant ainsi cloué les jours et les nuits à une table de jeu, oubliant même les besoins de votre corps, et continuellement agité intérieurement par les chances de la fortune, qui vous glacent le sang d'effroi. Mais réfléchissez surtout au mal que vous faites à votre âme. Supposons qu'il n'y ait pas d'autre mal, quelle vie, je vous le demande, pour un chrétien! Est-ce pour cela que Dieu vous a

fait? Vie complètement vide de bonnes œuvres, pleine de péchés, toujours exposée à des inquiétudes déchirantes et amères! C'est une vie, en un mot, qui ne peut que vous conduire à une damnation certaine et inévitable.

Si la foi n'est donc pas totalement éteinte en vous, si votre cœur n'est pas aussi dur que le marbre, ces réflexions, bien méditées, et jointes à une prière fervente à ce Dieu à qui nous devons toujours recourir pour obtenir la victoire sur nous-mêmes, ne devront-elles pas vous désabuser du jeu comme tant d'autres, et vous y faire renoncer généreusement? Si ces réflexions sont assez salutaires et assez efficaces pour vous faire abandonner le jeu pour toujours je m'en réjouirai sincèrement avec vous; mais si la passion vous aveugle et vous rend insensible à toute considération divine et humaine, je ne crains pas de vous le dire, vous jouez non seulement votre fortune temporelle, mais encore votre vie éternelle.

Mais je laisse de côté les infortunés qui ont la passion du jeu; et m'adressant à tous ceux qui sont ici, je leur dirai: Servez-vous des jeux comme d'une récréation et d'un délassement à vos fatigues; ils sont utiles et à notre esprit et à notre corps, pourvu cependant que nous en usions avec certaines mesures et certaines règles. Je veux dire:

1° Sans excès et sans passion, sans laisser totalement absorber votre esprit et votre cœur, et sans y consacrer un temps et une application que vous devez à des choses bien plus importantes.

2° Pourvu que vous ne jouiez pas trop souvent et trop longtemps, car le travail est pour nous comme la nourriture, et les récréations comme les remèdes. On doit prendre quelquefois des remèdes, il est vrai, mais on vit d'aliments et non pas de médicaments. C'est la règle que vous devez suivre pour les délassements.

3° Enfin, et c'est ce qu'il y a de plus important, il faut éviter d'exposer au jeu des sommes considérables, autrement vous verrez bientôt arriver l'attachement, la passion et l'avidité avec toutes leurs suites funestes.

Avec ces règles, vos jeux seront innocents: et même, si vous vous y livrez avec une intention pure, ils pourront devenir méritoires devant Dieu. Telle est en effet notre sainte religion, qu'elle nous fait trouver une source de mérites, non seulement dans les travaux et les peines de notre état, mais encore dans les plaisirs mêmes, pris selon les règles qu'il a établies.

TRAIT HISTORIQUE

Le joueur et les aumônes. — Un riche habitant de la ville de Riom, voyant son fils s'oublier au jeu, le laissa faire. Le jeune homme perdit une somme assez considérable : « Je la paierai, lui dit son père, parce que l'honneur m'est plus cher que l'argent. « Cependant, expliquons-nous. Vous aimez le jeu, mon fils, et moi les pauvres ; j'ai « moins donné, depuis que je songe à vous pourvoir ; je n'y songe plus; un joueur ne « doit point se marier. Jouez tant qu'il vous plaira, mais à cette condition : je déclare « qu'à chaque perte nouvelle, les infortunés recevront de ma part autant d'argent que « j'en aurai compté pour acquitter de semblables dettes. Commençons dès aujourd'hui. » La somme fut sur-le-champ portée à l'hôpital, et le jeune homme ne s'avisa pas de récidiver.

DES BÉATITUDES

Les péchés capitaux dont je vous ai parlé avec le plus grand détail, dans les instructions précédentes, sont diverses routes qui mènent à l'enfer. Que puis-je donc faire de mieux, après cela, que de mettre sous vos yeux les voies directement opposées qui conduisent au ciel? Or ces voies sont les huit béatitudes que Jésus-Christ nous a développées dans l'admirable sermon de la montagne, que l'on peut à juste titre appeler l'abrégé, la substance et le suc de toute la doctrine évangélique.

Mais il y a cette différence essentielle entre les deux espèces de voies, qu'il suffit d'une seule des premières pour nous damner, tandis que, pour nous sauver, il faut embrasser toutes les voies que Jésus-Christ nous a indiquées dans les huit béatitudes. Ces vertus vous sont toutes si indispensablement nécessaires, que si une seule vous manque, vous serez exclu du ciel. Je vais donc vous en faire aujourd'hui une exposition courte et succinte, me bornant en une matière qui renferme un trésor inépuisable d'instructions, aux réflexions les plus substantielles.

1° *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum:* telle est la première instruction que Jésus-Christ nous adresse. Mais que faut-il entendre par cette pauvreté d'esprit? Serait-ce par hasard ce caractère d'indifférence que l'on remarque dans une foule de personnes? Non sans doute, mais bien le détachement chrétien des choses périssables de la terre, de tout ce qui n'est pas Dieu, et surtout de l'ambition et de l'argent. Aussi cette première béatitude attaque-t-elle directement les deux premiers obstacles qui s'opposent au salut, je veux dire l'orgueil et l'avarice.

Les pauvres d'esprit sont donc, en premier lieu, ceux qui aiment une vie cachée et inconnue, qui, par une vraie humilité, méprisent les honneurs, les distinctions et l'estime du monde. Et ici, pour ne pas le répéter, rappelez-vous ce que je vous ai dit, il y a peu de temps, de cette vertu fondamentale de l'humilité par opposition à l'orgueil.

Les pauvres d'esprit sont, en second lieu, ceux qui ont le cœur détaché des biens et des richesses du monde. Le degré le plus élevé de cette vertu, c'est le renoncement effectif et volontaire à tout ce qu'on possède, par amour pour Jésus-Christ. C'est le degré qu'ont pratiqué tant de saints qui, étant nés dans les richesses, se sont faits pauvres par choix. Mais cette espèce de pauvreté n'est pas de précepte, elle n'est que de simple conseil. Ce qui est de précepte, c'est le détachement intérieur que S. Paul a exprimé dans ces paroles: *Emunt tanquam non possidentes*[1].

Cependant, qui que vous soyez et quelle que soit votre condition,

1. I Cor., VII, 30.

vous pouvez être du nombre de ces pauvres de l'Évangile. Êtes-vous riche, possédez-vous de grands biens, faites un usage chrétien de vos richesses, usez-en avec modération pour vous-même et avec libéralité pour les pauvres, n'y attachez jamais votre cœur : *Divitiæ si affluant, nolite cor opponere.* Êtes-vous dans la pauvreté et le besoin, il ne vous est pas défendu de prendre des moyens honnêtes pour améliorer votre condition, mais sans anxiété et sans inquiétude, sans plaintes et sans murmures, lorsque vous ne réussissez pas dans vos entreprises, vous montrant toujours soumis et résigné aux dispositions de la Providence. Ce détachement est une fortune pour les uns et pour les autres, puisqu'il leur donne à tous un droit particulier au royaume des cieux : *Quoniam ipsorum est regnum cœlorum.*

2° *Beati mites*, poursuit Jésus-Christ, *quoniam possidebunt terram.* La propriété et le caractère de la douceur, c'est de mettre un frein à la colère et de ne pas s'en laisser dominer, pas plus dans les petites que dans les grandes occasions ; de nous faire supporter toutes les contradictions qui peuvent nous venir du prochain, sans nous fâcher contre lui ; et de faire tout cela non par caractère, ni par politique, ni par intérêt, mais par humilité et charité chrétiennes. En vous exposant, il y a quelque temps, les remèdes à opposer à la colère, je vous ai assez expliqué la nature, la nécessité et les avantages de la douceur; je vous renvoie donc à ce que j'ai dit alors sur cette vertu.

3° *Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur.* Oh! combien de malheureux qui pleurent en ce monde ! Or, faudra-t-il dire qu'ils sont tous heureux dans le sens des paroles de Jésus-Christ? Non, sans doute, le Seigneur n'a pas entendu canoniser toute sorte de larmes. Il y a des larmes arrachées par la rage, par le désespoir, par l'impatience, par le désordre et le dérèglement des passions, et ce sont des larmes coupables et inutiles. Les larmes que Jésus-Christ déclare heureuses et auxquelles il a promis ses ineffables consolations, ce sont les larmes de la contrition, de la pénitence, des tribulations supportées chrétiennement ; les larmes que fait répandre le saint amour dans la participation aux saints mystères, celles que nous arrache le désir de la céleste patrie, qui doit nous mettre à l'abri de tous les dangers et de tous les maux de notre exil ici-bas. Oh ! oui, voilà les larmes qui se convertiront un jour en joie et en allégresse.

Ce n'est pas, sans doute, que Dieu veuille que l'on passe sa vie ici-bas dans l'oppression, la tristesse et la douleur; au contraire, il invite lui-même les justes à se réjouir et à faire éclater leur allégresse : *Lætamini in Domino et exultate, justi* [1]. Cependant il sera toujours vrai que la vie du chrétien, sur la terre, est essentiellement une vie de gémissements et de peines. Peines pour accomplir les devoirs de son état; peines pour renoncer à sa propre volonté ;

1. Ps., XXXI, 11.

peines pour supporter avec patience les croix de la vie ; peines pour pratiquer la vertu, pour éviter le péché et faire des œuvres de pénitence. Tout cela est nécessaire au salut ; or, tout cela ne peut se pratiquer sans peines et sans efforts ; et voilà précisément les larmes dont veut parler Jésus-Christ, et qui doivent aussi avoir leur compensation en ce monde, comme nous le verrons bientôt.

4° *Beati qui exuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi consolabuntur.* Par le mot de justice, on entend ici l'amour du bien, la vertu, la sainteté, la perfection. Ainsi avoir faim et soif de la justice, c'est désirer de faire sans cesse de nouveaux et de plus grands progrès dans les voies du Seigneur. Ce désir devant être vif et ardent, on le désigne par les noms de faim et de soif. Il doit être semblable au désir qu'un homme affamé a pour la nourriture ; un homme altéré pour la boisson ; je dirai même un avare pour les biens de ce monde ; car on peut dire avec vérité que les avares ont faim et soif de biens et d'argent, puisque plus ils en ont, plus ils voudraient en avoir, et qu'ils les poursuivent continuellement, sans jamais mettre des bornes à leur passion.

Tels doivent être notre zèle et notre ardeur pour notre sanctification et notre salut, pour notre avancement dans le bien, oubliant comme dit S. Paul, tout ce que nous avons fait, et ne pensant qu'à ce qu'il nous reste à faire : *Quæ retro sunt obliviscens.* Le degré de perfection auquel chacun de nous doit s'élever n'est pas déterminé, il n'est donc pas de précepte ; mais ce qui est un précepte pour tous, c'est l'obligation de travailler sans cesse à se sanctifier davantage.

Cette béatitude est la condamnation formelle de tous ces chrétiens tièdes et paresseux qui se bornent à ce qui est rigoureusement nécessaire, et ne veulent pas aller plus loin ; qui mènent toujours la même vie, je veux dire une vie ni décidément bonne, ni décidément mauvaise : système très dangereux, selon les maîtres de la vie spirituelle, qui nous assurent qu'on ne reste jamais au même point, et que celui qui n'avance pas recule : *Non progredi regredi est.*

5° *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur.* On appelle miséricordieux ceux qui aiment à faire du bien au prochain. Notre prochain a tant de besoins corporels et spirituels et il y a tant de manières de le secourir, que chacun peut facilement mériter ce titre. Aumônes, assistance corporelle, démarches et travaux en sa faveur, corrections, instructions, conseils, encouragements, prières, toutes ces choses sont des œuvres de miséricorde. Pratiquez donc celles qui sont en votre pouvoir : *Quomodo potueris, esto misericors.* Si vous ne pouvez donner votre argent, donnez votre travail ; et si vous ne pouvez rien faire pour le prochain, suppléez à cette impuissance par l'amour, par la compassion et la prière : *Quomodo potueris, esto misericors.*

6° *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* La pureté du cœur est incompatible avec le péché ; elle n'est donc autre chose que l'exemption du péché. Mais cette pureté a plusieurs degrés : le

premier degré qui est indispensablement nécessaire, consiste dans l'exemption de ces fautes graves, qui souillent l'âme au point de la rendre odieuse et abominable aux yeux de Dieu et de la mettre dans un état continuel de damnation. Le second degré sans lequel il est bien difficile de nous assurer le premier, consiste dans l'exemption de toute affection au péché véniel.

En un mot, si vous voulez avoir le cœur pur et par conséquent mériter de voir Dieu, qui ne pourra souffrir rien de souillé en sa présence : *Nihil coinquinatum intrabit in regnum cœlorum*, vous devez fermer soigneusement ce cœur à tout ce qui serait capable de le souiller et de déplaire à Dieu : pensées, imaginations, souvenirs dangereux, intentions mauvaises, affections, complaisances et désirs coupables; gardez votre cœur de tout cela : *Omni custodia serva cor tuum.* Tous les péchés, dit Jésus-Christ, viennent du cœur, *de corde exeunt ;* gardez-le bien et vous serez assez pur pour être admis à jouir un jour de la vision intuitive de Dieu.

7° *Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur.* On appelle en général pacifiques, ceux qui aiment la paix et qui s'appliquent à la conserver et avec Dieu, et avec le prochain, et avec eux-mêmes. Mais le premier et principal objet de cette béatitude c'est la paix avec soi-même; car la paix avec Dieu est le fruit de la pureté intérieure dont je viens de parler, et la paix avec le prochain est l'effet de la charité et de la douceur envers lui. Il s'agit donc ici de cette paix dont jouit le juste en lui-même, alors qu'ayant dompté et enchaîné ses passions, il pratique la vertu avec facilité, il obéit à Dieu avec promptitude, et se laisse en tout diriger par lui, comme un enfant par la main d'un père tendre. Aussi, quoi qu'il arrive, rien ne peut le troubler; il est toujours le même, toujours joyeux et content.

Aspirons sans cesse à cette bienheureuse paix qui nous donne une ressemblance si générale avec le Dieu de la paix, et qui par là nous mérite réellement le nom d'enfants de Dieu ; travaillons à l'acquérir par l'empire sur nos passions et par la victoire sur nous-mêmes. Avec le temps, cette sainte paix nous procurera le double avantage et de nous rendre la vertu facile et comme naturelle, et de nous établir dans un état de parfaite tranquillité au milieu de toutes les vicissitudes de cette misérable vie.

8° Enfin, *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam quoniam ipsorum est regnum cœlorum.* Et quel est l'homme qui n'ait pas ses persécutions en ce monde? Mais les persécutions ne nous élèvent à cette béatitude de l'Évangile qu'autant qu'elles sont accompagnées des deux conditions renfermées dans les paroles que je viens de citer; je veux dire qu'elles sont souffertes pour une bonne cause et d'une manière chrétienne.

1° Par rapport à la cause. Il faut que cette cause soit la justice, c'est-à-dire, qu'on souffre pour Dieu, pour sa gloire, pour ne pas manquer à ses devoirs et à sa conscience. Ce n'est pas la vertu seule qui est persécutée en ce monde; le vice l'est bien aussi : or, si

vous vous attirez des misères et des contrariétés par votre faute, pourrez-vous les offrir à Dieu et vous en faire un mérite à ses yeux? Commencez d'abord à changer de vie et de conduite; et si, après cela, les persécutions continuent, vous pourrez alors les souffrir avec mérite, en les supportant avec résignation et en pénitence de vos péchés.

2° D'une manière chrétienne. Il ne suffit pas de souffrir pour une bonne cause, il faut, de plus, souffrir chrétiennement. On ne peut appeler souffrance ce que l'on endure par force et sans résignation chrétienne. Si donc, dans ces circonstances, vous vous livrez à l'impatience, aux plaintes, aux murmures, et même à l'aversion et à la rancune contre ceux qui vous persécutent, quelque bonne et quelque sainte que soit la cause, votre conduite n'en sera pas moins toujours mauvaise.

Souffrons donc pour Dieu et pour les intérêts de sa gloire; souffrons avec une résignation chrétienne; et quel que soit l'état d'angoisse et d'oppression où nous nous trouvions, au lieu de nous abattre et de nous décourager, rappelons-nous que Jésus-Christ nous invite à nous réjouir à la vue de la récompense qui nous attend dans le ciel: *Gaudete et exultate, quia merces vestra copiosa est in cœlis.*

Telles sont les maximes que Jésus-Christ a proposées à tous les chrétiens et que nous devons avoir sans cesse sous les yeux pour en faire la règle de notre vie. C'est à ces maximes et non à celles du monde que nous devons nous conformer. Le monde a des maximes directement opposées à celles de Jésus-Christ; pour lui le pardon des injures n'est que lâcheté et bassesse d'âme; la crainte de Dieu et la délicatesse de conscience, simplicité et bonhomie; la pénitence, la mortification et la croix, extravagance et folie. Le monde appelle malheureux les pauvres, les malades, les opprimés; et au contraire, il appelle heureux les riches et les puissants de ce monde qui vivent dans l'abondance, les plaisirs et les satisfactions de toute espèce: *Beatum dixerunt populum cui hæc sunt*[1]. Oh! quelle opposition de pensées et de jugements entre Dieu et le monde! Mais le monde persévérera-t-il toujours dans ses maximes? Non, chrétiens, sa rétractation est déjà faite, elle est enregistrée dans le livre de la Sagesse: *Nos vitam illorum æstimabamus insaniam*[2]. Au grand jour du jugement dernier, les mondains voyant la troupe joyeuse et triomphante des élus à la droite de Dieu, et eux, au contraire, à sa gauche parmi les réprouvés: Voilà, s'écrieront-ils en gémissant, ces bons chrétiens que nous accablions de mépris, dont la religion et la piété étaient pour nous un sujet de dérision, et dont la vie était à nos yeux une folie, les voilà comptés parmi les enfants de Dieu, et voilà leur sort fixé pour toujours au milieu des saints: *Ecce quomodo computati sunt inter filios Dei, et inter sanctos sors illorum est.* Ah! c'est nous qui fûmes les aveugles et

1. Ps. CXLIII, 15. — 2. Sap., V, 4.

les insensés; ils ont été les vrais sages, et nous, nous nous sommes trompés : *Ergo erravimus a via veritatis.* Tel sera l'aveu des mondains; mais aveu tardif, inutile et désespérant : *Ergo erravimus.*

Et nous, Mes très chers Frères, attendrons-nous ce moment suprême pour nous reconnaître et nous désabuser? Ouvrons donc les yeux, pendant qu'il en est temps; séparons-nous aujourd'hui du monde, de ses maximes et de ses usages, pour suivre uniquement les maximes et les exemples de Jésus-Christ. Tremblons de jouir de ses plaisirs temporels en cette vie, de crainte que nous n'ayons à pleurer éternellement avec lui dans l'autre.

Mais que dis-je? S'agit-il seulement ici de notre intérêt pour l'autre vie? ne s'agit-il pas aussi de notre bonheur pour la vie présente? Oui certainement. Jésus-Christ a donné aux maximes que je viens de vous expliquer le beau et magnifique nom de béatitudes, pour nous faire comprendre que la fidélité à les mettre en pratique est encore pour nous la source du plus grand bonheur dont nous puissions jouir sur cette terre. Cette proposition qui vous paraît peut-être une extravagance et un paradoxe, n'est que la plus exacte vérité.

Il est certain qu'il ne peut y avoir de bonheur en ce monde, sans la paix de l'âme, le calme de l'esprit et le contentement du cœur : donnez-moi, en effet, une personne qui regorge de toute espèce de biens; si elle ne possède pas la paix du cœur, pourra-t-elle se dire véritablement heureuse?

Or, il est certain, d'un autre côté, que la paix et le contentement ne se trouvent pas dans les biens temporels, ni dans les satisfactions des passions; car les passions sont de leur nature inquiètes, violentes et insatiables; elles laissent leurs esclaves en proie aux plus cuisants remords, s'ils ont encore la foi; et si cette vertu se trouve entièrement éteinte en eux, elles ne cessent pas pour cela d'être une source intarissable de jalousies, de craintes, de rage et de désirs insatiables qui ne cessent de tourmenter ces infortunés. Il n'y a donc point pour eux de véritable paix ni de parfait contentement à espérer pendant cette vie.

La seule voie sûre pour arriver à posséder la paix, c'est une soumission parfaite à la volonté, aux maximes et aux enseignements de Dieu. De là ce bonheur délicieux que produit en nous le témoignage d'une bonne conscience; de là la sérénité de l'âme, la liberté du cœur, les consolations divines; en un mot, la vraie joie et le véritable contentement.

Ne jugeons donc pas d'après les apparences fausses et trompeuses qui nous présentent la vie des mondains comme une vie heureuse, et celle des disciples de Jésus-Christ, au contraire, comme une vie dure et pénible. S'il nous était donné de voir le fond des cœurs, nous serions pénétrés de compassion pour tant de personnes à qui nous portons envie, et, au contraire, nous porterions envie à tant de personnes dont nous avons pitié. Les mondains ont, il est vrai,

les plaisirs de la chair, mais en même temps ils ont les afflictions de l'esprit; au contraire, les bons chrétiens ont les afflictions de la chair, mais aussi ils ont les consolations de l'esprit, dont les délices n'ont rien de comparable. Or, comme le siège du bonheur n'est pas essentiellement dans le corps, mais dans l'esprit, il s'ensuit que ce sont les premiers qui sont malheureux, et que les seconds seuls sont heureux.

Quelle conclusion tirerons-nous de tout cela? La voici : lors même qu'il serait vrai que la joie et le bonheur en ce monde sont uniquement pour les mondains, et qu'il n'y a pour les vrais chrétiens que tristesse, mortification et pénitence; comme cette vie doit finir et qu'une vie sans fin doit commencer un jour, vie où les rôles seront complètement changés, où la joie des mondains se convertira en des pleurs éternels et les larmes des saints en une joie sans fin, nous serions encore souverainement imprudents si, pour quelques jours de plaisirs, nous allions exposer notre félicité éternelle et nous jeter dans un enfer qui ne finira jamais. Mais puisque même, en cette vie, la paix et le contentement sont le partage des disciples de Jésus-Christ, *vos exultationis et salutis in tabernaculis justorum*, et qu'au contraire, le remords, l'ennui et l'affliction sont le partage des mondains : *contritio et infelicitas in viis eorum ;* ainsi nous serions les mortels ennemis de notre bonheur temporel et éternel, si nous abandonnions le parti de Dieu pour nous attacher à celui du monde.

Élevons donc nos regards et nos pensées vers la vraie félicité; et puisque l'Auteur de la nature a gravé dans notre cœur un besoin irrésistible de bonheur, cherchons-le là où il est véritablement; cherchons-le dans le service de Dieu, dans l'amitié de Dieu, dans l'imitation de Jésus-Christ, et dans le fidèle accomplissement de ses divins préceptes. Faisons-en l'expérience : *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus.* Jésus-Christ l'a dit, et sa parole ne peut nous tromper : *Tollite jugum meum super vos, et invenietis requiem animabus vestris;* prenez mon joug, et vous trouverez le repos pour votre âme; le repos même en ce monde, en attendant le repos éternel et immuable dont nous jouirons pendant les siècles des siècles, dans le sein de Dieu.

TRAIT HISTORIQUE

Lettre d'une actrice. – Nous avons lu l'original d'une lettre écrite confidentiellement par une actrice de la Comédie Française à une de ses amies, et dont un passage était conçu à peu près en ces termes :

« ... Je ne te parlerai pas de ce que tu veux bien appeler, et de ce que le monde appelle en effet mes succès, mes triomphes, car je n'y puis penser sans une grande amertume de cœur. Tu me trouveras singulière sans doute, mais je suis comme cela. Lorsque l'on m'a bien applaudie, que le public m'a acclamée en me jetant des fleurs, et que je lui ai jeté mes sourires, rentrée dans ma loge, il me vient des envies de pleurer en songeant à ma belle enfance et à la sainte maison où nous avons été élevées Non ; je n'ai jamais été aussi heureuse que là, je n'ai même jamais été heureuse que là. Les applaudissements, cela est éphémère ; la faveur du public, cela passe ; les fleurs, cela se fane, l'amour, cela trahit et décline. Tiens, moque-toi de moi, mais je voudrais retourner au couvent pour m'y faire religieuse, car je sens qu'il n'y a que le seul amour divin qui puisse remplir mon cœur et le satisfaire.»

Voir d'autres discours sur les Béatitudes dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. III, pp. 1-452.

DES SACREMENTS

DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL

Le temple est préparé ; l'airain religieux
Anime au loin, les airs de ses accents joyeux.
Soudain le jeune enfant que cette voix appelle,
En triomphe est porté vers l'antique chapelle;
Sur sa tête innocente, un pontife pieux
Verse une onde puisée à la source des cieux.
(A. SOUMET).

Nous arrivons à la quatrième partie de la doctrine chrétienne qui regarde les sacrements. Dans la première nous avons parlé de la foi et des principales vérités à croire, renfermées dans le symbole des apôtres ; dans la seconde, de l'espérance et des choses qu'il faut attendre de Dieu et lui demander, renfermées dans l'Oraison dominicale ; dans la troisième, de la charité et des choses qu'il faut faire, renfermées dans les commandements de Dieu et de l'Église. Nous allons voir dans cette quatrième partie les sacrements que nous devons recevoir pour notre sanctification et notre salut. Matière extrêmement importante, puisque, d'après le concile de Trente, les sacrements sont les canaux par lesquels les mérites de la Passion et de la mort de Jésus-Christ nous sont communiqués et par lesquels les vertus théologales sont répandues dans notre âme ; ils sont la source de la grâce, il ne peut y avoir de vertu et de sainteté que par eux. C'est par les sacrements que la grâce s'obtient se conserve et s'accroît ; c'est par eux qu'on la recouvre quand on l'a perdue : *Per quæ omnis justitia vel incipit, vel cœpta ungetur, vel amissa recuperatur.*

Il est de la dernière importance pour un chrétien de bien connaître la nature de chaque sacrement afin de les bien recevoir. On n'en a pas ordinairement une idée assez haute et même on en a souvent des idées fausses et erronées ; l'ignorance des dispositions requises pour les bien recevoir est surtout cause que la plupart les reçoivent sans fruits, et qu'ainsi ces remèdes que Jésus-Christ nous a préparés pour notre salut, nous deviennent non seulement inutiles, mais même nuisibles.

Avant d'entrer dans aucun détail à cet égard, j'en donnerai une idée générale et j'expliquerai ce que ces sacrements ont de commun entre eux. Ce sera le sujet de mon intruction d'aujourd'hui.

Le mot sacrement peut avoir plusieurs significations ; mais ici on entend par ce mot un signe extérieur et sensible institué par Jésus-Christ pour signifier et conférer la grâce qu'il produit invisiblement dans nos âmes.

Pour bien saisir cette définition, il faut nous rappeler que Dieu, dans sa sagesse infinie, a voulu accommoder en tout la religion à

notre nature et à nos besoins. Si nous étions, dit S. Jean Chrysostôme, de purs esprits dénués de corps, il nous aurait donné une religion toute spirituelle; mais étant composés d'un corps et d'une âme, toujours sous l'influence des sens, ce corps et cette âme étant d'ailleurs destinés à vivre ensemble, à s'unir et à s'aider mutuellement pour rendre à Dieu un seul et même culte, il nous fallait le secours de signes extérieurs pour aider notre âme à s'élever plus facilement aux choses spirituelles, et aussi pour édifier les autres par la pratique et l'exercice du culte que nous professons, et par là nous unir tous ensemble en un seul corps de religion. Voilà pourquoi la magnificence et la richesse des temples et des autels; voilà pourquoi la hiérachie imposante des pontifes, des évêques, des prêtres, le majestueux appareil des fonctions sacrées, la pompe si fréquente des solennités et des fêtes, la psalmodie, les cantiques et tant de rites et de cérémonies : tous ces signes extérieurs ont été établis par Dieu même pour exciter la foi, ranimer la piété et servir de lien et de trait d'union entre les fidèles.

C'est pour cette raison que Dieu, pouvant nous conférer immédiatement la grâce sanctifiante sans le secours d'aucun instrument extérieur, n'a cependant voulu nous la donner et ne nous la donne ordinairement que par le moyen et sous le voile de choses matérielles, comme l'eau dans le baptême, le saint chrême dans la confirmation, l'huile dans l'extrême-onction, etc., jointe aux paroles qui doivent accompagner l'administration de chacun d'eux. Voilà tout autant de choses que l'on voit, que l'on touche, que l'on sent; en un mot, voilà des signes extérieurs et sensibles.

Dieu a établi ces signes pour deux raisons : pour signifier la grâce qu'ils contiennent et pour la conférer réellement.

Premièrement, pour la signifier : la nature du signe, dit S. Augustin, est de nous donner non seulement la connaissance de ce qu'il est, mais encore la connaissance d'une autre chose distincte de lui ; c'est ainsi qu'une monnaie nous représente en elle-même du métal d'or, d'argent ou de cuivre, et nous donne en même temps l'idée d'une certaine valeur déterminée qu'elle représente : *Signum est res, præter speciem quam engerit sensibus, aliud aliquid ex se faciens in cogitationem venire.* De même les signes adoptés pour les sacrements signifient premièrement la grâce intérieure qui y est attachée par une certaine analogie, par une certaine proportion ou ressemblance qui existe entre le signe et la chose signifiée. Par exemple, l'action du prêtre qui répand de l'eau sur un enfant, en prononçant certaines paroles, représente l'opération invisible par laquelle Dieu lave et purifie intérieurement l'âme de cet enfant, de la même manière que l'eau appliquée extérieurement sur le corps en lave les taches et les souillures. Dites de même des autres sacrements.

D'où il suit en second lieu, que les sacrements ne sont pas des signes nus et purement représentatifs de la grâce, mais des signes

efficaces qui la produisent réellement : voilà pourquoi nous ne disons pas qu'ils la signifient, mais que de plus ils la produisent et la confèrent. C'est là une des principales prérogatives qu'ont les sacrements de la nouvelle loi sur les sacrements de la loi ancienne. La loi ancienne avait aussi ses sacrements, comme la circoncision, l'agneau pascal et toutes les purifications légales; mais ces sacrements étaient par eux-mêmes, dit S. Paul, sans efficacité et sans vertu, *infirma et egena elementa*[1]. Ils n'avaient pas la vertu de sanctifier, mais seulement de figurer et de représenter la grâce que les nôtres devaient conférer. En effet, nos sacrements contiennent en eux-mêmes la grâce et la donnent à ceux qui n'y mettent pas obstacle.

Mais comment la confèrent-ils ? *Ex opere operato*, comme parle l'école, c'est-à-dire par la force, par l'efficacité intrinsèque et inhérente au sacrement même : ce qui veut dire que leur vertu ne dépend pas de la piété et du mérite de celui qui les administre ni des dispositions de celui qui les reçoit.

La vertu des sacrements ne dépend pas de celui qui les administre. Ainsi un prêtre, quelque indigne que vous le supposiez, qui baptise, qui donne l'absolution dans le tribunal de la pénitence, qui consacre au saint autel, fait tout cela validement, pourvu qu'il observe bien les rites de l'Église et que sa perversité n'aille pas jusqu'à dénaturer et omettre les parties essentielles du sacrement.

Elle ne dépend pas non plus du mérite de celui qui les reçoit. Je ne prétends pas, remarquez bien ceci, afin de ne pas tomber dans une grossière erreur, je ne prétends pas que le sacrement doive toujours produire son effet, quelles que soient les dispositions que vous y apportez, bonnes ou mauvaises. Non, sans doute : il est certain que tout sacrement exige de vous des dispositions, et que ces dispositions sont nécessaires pour qu'il ait son effet. Cependant je dis qu'il faut toujours attribuer cet effet à la vertu du sacrement et non à vos dispositions, quoique ces dispositions soient requises et indispensables. Celles-ci ne font qu'ôter l'obstacle à l'efficacité du sacrement, tandis que c'est le sacrement lui-même qui est la cause efficiente et productrice de la grâce. Ainsi, lorsque vous vous approchez du sacrement de pénitence et que vous faites, avec une vraie contrition, l'aveu de vos fautes, Dieu vous en accorde le pardon, mais il vous l'accorde uniquement en vue des mérites de son divin Fils qui vous sont appliqués dans ce sacrement; en vertu de ce sang précieux qui coule sur vous au moment où le prêtre prononce les paroles de l'absolution.

Si le sacrement ne produit donc pas son effet, il faut l'attribuer à votre faute et non au sacrement. Quelle est la cause, si puissante qu'elle soit, qui ne reste sans effet, si elle rencontre un obstacle dans le sujet sur lequel elle agit? Le feu a bien la vertu de brûler, mais cependant il ne brûlera pas si la matière n'est pas combustible.

1. Galat., IV, 9.

Voilà ce que vous devez entendre, lorsque je dis que les sacrements ont la vertu de produire et de conférer la grâce.

Mais, me dira-t-on, quel rapport peut-il y avoir entre ces signes matériels, et la grâce qui est une chose spirituelle, surnaturelle et divine? Naturellement, il n'y en a aucun: lavez-vous et lavez-vous tant que vous voudrez, jamais vous ne parviendrez à effacer le moindre péché. Ces signes n'ont donc et ne peuvent avoir cette vertu que par l'institution divine. En effet, l'auteur des sacrements, c'est Jésus-Christ. Lui seul, comme Dieu, pouvait attacher à un rit extérieur, à une cérémonie sensible, le pouvoir de remettre le péché, de conférer la grâce et de sanctifier les âmes.

Les sacrements qu'il a institués sont au nombre de sept: le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage. Ne cherchons pas la raison d'un pareil nombre, ailleurs que dans la volonté de Dieu, à qui il a plu d'en instituer sept ni plus ni moins. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans ce nombre de sacrements, il a voulu pourvoir à tous nos besoins spirituels, et dans le même ordre qu'il a pourvu à nos besoins temporels.

En effet, sept choses sont nécessaires à la vie naturelle de l'homme: naître, croître, se nourrir, recouvrer la santé quand il l'a perdue, réparer ses forces détruites par les maladies, perpétuer la succession des supérieurs destinés à gouverner et des enfants destinés à conserver l'espèce humaine. Il en est de même pour la vie spirituelle du chrétien: le baptême lui donne la vie, la confirmation fortifie cette vie, l'eucharistie la nourrit, la pénitence la rend à celui qui l'a perdue par le péché, l'extrême-onction fortifie contre les dangers et les terreurs de la mort, l'ordre perpétue les ministres de l'Église, et le mariage perpétue tout à la fois les pasteurs et les fidèles. Voilà comment, par ces sept sacrements, Jésus-Christ a apporté un remède à nos divers besoins spirituels.

Tous ces sacrements sont très excellents: cependant, comme le dit le concile de Trente, chacun d'eux a une excellence qui lui est propre et particulière et qui fait que l'un est préférable à l'autre. Si l'on considère la dignité intrinsèque, le plus grand de tous, c'est le sacrement de l'eucharistie, parce qu'il contient l'auteur même de la grâce; si l'on considère la dignité du ministre destiné à les conférer, c'est la confirmation et l'ordre, parce que l'évêque seul peut en être le dispensateur; si on considère la signification, le plus remarquable est le sacrement de mariage, puisqu'il représente l'union hypostatique de la divinité avec l'humanité en Jésus-Christ et son union morale avec l'Église; si l'on considère la facilité pour les recevoir, le plus facile de tous est l'extrême-onction, qui remet le péché sans aucune œuvre de pénitence; enfin, quant à la nécessité, les deux premiers sont le baptême et la pénitence: le premier est indispensablement nécessaire à tous les hommes, et le second à tous ceux qui ont perdu la grâce de leur baptême. Cette nécessité

absolue ne s'applique pas aux autres : l'ordre et le mariage ne sont pas nécessaires à chaque individu, mais uniquement à la société; et ni la confirmation, ni l'eucharistie, ni l'extrême-onction ne sont absolument nécessaires, car on peut se sauver sans les recevoir. Ces trois derniers sont néanmoins nécessaires de nécessité de précepte quand on peut les recevoir, et ce serait un péché de les négliger.

Une autre chose à remarquer, c'est que chaque sacrement exige trois parties essentielles, la matière, la forme et l'intention. D'abord il faut se servir des choses ou faire les actions prescrites par Jésus-Christ : tels sont l'eau dans le baptême, le pain et le vin dans l'eucharistie, l'acte de l'absolution dans le sacrement de pénitence. Ces choses ou ces actions s'appellent la matière. Dans le temps même qu'on emploie ces choses ou qu'on fait ces actions, il faut prononcer certaines paroles déterminées par Jésus-Christ, et c'est ce qu'on appelle la forme. L'une et l'autre peuvent se vicier de manière à rendre le sacrement nul et invalide, comme nous le verrons en son temps. Il faut enfin, dans le ministre, l'intention de conférer le sacrement ou au moins de faire ce que l'Église entend faire en le conférant. Il serait donc nul s'il était administré par plaisanterie, par dérision ou sans la volonté actuelle ou au moins virtuelle de le conférer.

De plus, pour l'administration solennelle des sacrements, l'Église emploie diverses cérémonies qui n'appartiennent pas à leur essence et sans lesquelles ils peuvent subsister. Cependant il n'est pas permis de les omettre ni de les négliger, parce qu'elles sont prescrites par l'Église pour mieux nous faire comprendre les dispositions qu'ils exigent, les effets qu'ils produisent et les obligations qu'ils imposent.

L'effet général de tous les sacrements, c'est de conférer la grâce sanctifiante. Mais ils la confèrent de différentes manières, selon la nature et la fin des divers sacrements; les uns donnent la grâce sanctifiante première et les autres l'augmentent en nous. Les uns, comme le baptême et la pénitence, sont destinés à nous faire passer de l'état du péché et de l'inimitié de Dieu à sa grâce et à son amour: c'est pour cela qu'ils sont appelés sacrements des morts, parce qu'ils rendent la vie spirituelle à l'âme morte par le péché. Les cinq autres sont destinés à accroître la grâce qui est déjà en nous, et on les appelle sacrements des vivants, parce qu'ils exigent la vie spirituelle de la grâce, pour être reçus dignement.

Outre la grâce sanctifiante, qui est commune à tous les sacrements, il y a un autre effet qui est propre et particulier à quelques-uns; c'est un caractère, un sceau, une marque spirituelle qui est imprimée sur notre âme et qui nous consacre spécialement à Dieu, ou en qualité de chrétiens, comme dans le baptême; ou en qualité de soldats de Jésus-Christ, comme dans la confirmation; ou en qualité de ministres de Dieu, comme dans le sacrement de l'ordre.

Il y a, entre la grâce et le caractère, une double différence, qu'il est très important de remarquer. La première différence, c'est que la grâce peut se perdre et se perd en effet par le péché, tandis que le caractère ne se perd jamais ; il ne peut être effacé ni par le péché, ni par l'apostasie, ni par l'infidélité; il durera toujours, restera éternellement gravé dans notre âme non seulement en cette vie, mais encore en l'autre. Voilà pourquoi ces trois sacrements ne peuvent se recevoir qu'une seule fois.

La seconde différence, c'est qu'il n'y a que les personnes qui ont les dispositions requises qui reçoivent la grâce, et cela avec plus ou moins d'abondance, selon que leurs dispositions sont plus ou moins parfaites, tandis que tous reçoivent le caractère, même ceux qui les reçoivent indignement, pourvu qu'ils leur soient administrés d'une manière valide.

Mais, me direz-vous, ceux qui reçoivent indignement le baptême, la confirmation et l'ordre n'en recevront donc jamais la grâce, puisqu'ils ne peuvent se réitérer à cause du caractère qu'ils impriment? Vous vous trompez : dès que, par une bonne confession, ils ôteront l'obstacle, à l'instant même la grâce du sacrement renaîtra en eux, de la même manière que s'ils le recevaient de nouveau.

Voilà les notions générales que vous devez avoir et retenir sur la nature des sacrements. Je passe rapidement sur ces notions, parce que je vous les ferai connaître plus en détail plus tard, en vous expliquant chaque sacrement en particulier. En attendant, que devez-vous conclure de tout ce que nous venons de dire? Quel sera le fruit de cette instruction? Il est trop évident pour que vous ne l'aperceviez pas. C'est d'abord de remercier du fond de votre cœur Jésus-Christ qui nous a enrichis de tant de moyens, et de moyens si efficaces et si faciles pour obtenir sa grâce, la conserver et l'augmenter en nous. Pour nous, ils ne nous coûtent rien, mais ils ont coûté beaucoup à Jésus-Christ, puisqu'ils sont le fruit de sa Passion et de sa mort, l'unique et la seule cause des sacrements. Ils sont, d'après l'expression du prophète Isaïe, ils sont ces eaux salutaires qui sortent des plaies adorables du divin Sauveur pour arroser et féconder le terrain stérile et aride de nos âmes : *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris*[1].

En second lieu nous devons en avoir la plus haute idée et en faire le plus grand cas : nous devons manifester le cas et l'estime que nous en faisons et en nous en approchant souvent et en nous en approchant avec de bonnes dispositions. C'est un grand malheur de les abandonner et de s'en tenir éloigné ; c'est un plus grand malheur encore de les profaner en les recevant avec de mauvaises dispositions ; mais c'est aussi un pitoyable aveuglement que de préférer périr et se damner plutôt que de prendre les remèdes que Jésus-Christ nous a préparés dans sa miséricorde ou de les changer, par notre faute, en un poison mortel.

1. Isa., XII, 3.

TRAIT HISTORIQUE

Sur l'abandon des Sacrements. — Un saint prêtre disait en gémissant : « Combien n'y a-t-il pas de malades qui, dans la belle saison, vont aux eaux de Bourbon, de Vichy, de Barèges, etc.! Ils font de grandes dépenses pour obtenir la guérison de quelques infirmités corporelles, et il s'en faut bien qu'ils guérissent tous! Nous avons des sources admirables pour toutes les maladies de l'âme, ce sont les sacrements ; ces sources de grâces guérissent infailliblement tous ceux qui y ont recours, étant bien disposés : comment tant de pécheurs négligent-ils d'y aller puiser une eau qui est si salutaire ? comment la plupart de ceux qui y vont n'y portent-ils pas les dispositions requises ? »

Voir d'autres discours sur les Sacrements dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XIII, p. 236; t. XXX, p. 1.

DU BAPTÊME — SON ESSENCE

Après ces explications générales, je passe maintenant à ce qui regarde chaque sacrement en particulier, et je commence par le baptême, qui est le premier de tous, le plus nécessaire et la porte, comme disent les saints Pères, de tous les autres, *janua sacramentorum :* c'est, en effet, la porte des autres sacrements, puisqu'on n'en peut recevoir aucun si on n'est devenu chrétien par le baptême.

Il est vrai que, pour nous, nous l'avons tous reçu, et que nous ne pouvons le recevoir une seconde fois ; mais nous ne devons pas pour cela laisser d'en parler. En effet, l'ayant reçu dans un âge où nous étions incapables d'en connaître ni la dignité, ni l'excellence, ni les admirables effets qu'il produit en nous, ni les obligations rigoureuses qu'il nous impose, il est nécessaire d'y revenir de temps en temps, pour faire sur ce sujet de sérieuses réflexions et puiser dans ces pensées, des motifs de nous montrer reconnaissants envers Dieu pour un si grand bienfait, et en même temps fidèles à la grâce que nous avons reçue, et qui formera un jour le sujet le plus terrible de notre jugement.

Bien plus, il peut arriver que le salut de quelque enfant en danger de mort, dépende de nous ; il est donc nécessaire que tous, hommes et femmes, connaissent la manière de baptiser, et les parties essentielles de ce sacrement.

Que signifie ce mot baptême? Pris dans un sens général, il signifie toute espèce d'ablution ; mais l'Église l'emploie pour signifier l'action sacramentelle par laquelle on lave la personne que l'on fait chrétienne, en même temps qu'on prononce les paroles prescrites par Jésus-Christ. Le baptême est donc un sacrement de régénération institué par Jésus-Christ, lequel, par le moyen de l'ablution extérieure du corps et de certaines paroles particulières, signifie et produit l'ablution intérieure de l'âme, opérée par le Saint-Esprit.

J'ai dit institué par Jésus-Christ : mais quand ? Ce n'est, à la vérité, qu'après sa résurrection qu'il ordonna à ses apôtres de se répandre dans tout l'univers, d'enseigner toutes les nations et de

les baptiser au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit : *Euntes docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti*[1]. Cependant le catéchisme romain, suivant la doctrine des Saints Pères, nous enseigne que Jésus-Christ l'a institué lorsqu'il fut baptisé par S. Jean-Baptiste, dans le Jourdain. Il voulut être baptisé, dit S. Augustin, non parce qu'il en avait besoin, car il était l'innocence et la sainteté même, mais parce qu'il voulait sanctifier l'eau par le contact de sa chair adorable, et lui communiquer la vertu de purifier les âmes du péché. Ce fut aussi précisément alors, dit encore le même catéchisme, que nous fut révélée expressément la très sainte Trinité, au nom de laquelle le baptême est conféré; c'est alors qu'on entendit du ciel la voix du Père qui dit sur son Fils : *Hic est Filius meus dilectus*[2]. Le Fils était présent et le Saint-Esprit descendit sur lui en forme de colombe. Alors aussi le ciel s'ouvrit, et l'entrée nous en fut ouverte par le moyen du saint baptême. Mais voyons les parties essentielles du sacrement.

La matière de ce sacrement est l'eau naturelle : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua; effundam super vos aquam mundam*[3], comme l'eau de pluie, de source, de rivière, de puits, pourvu qu'elle ne soit pas altérée et qu'elle n'ait pas perdu sa qualité d'eau naturelle. On ne peut donc se servir d'eau composée ou artificielle, comme l'eau de fleurs distillées, bien moins encore de diverses liqueurs, qui ne portent pas le nom d'eau, comme le vin, l'eau-de-vie, la bière, le lait. La pratique de l'Église est de se servir d'eau bénite et consacrée à cet usage, et non pas d'eau ordinaire; cependant cela n'est pas nécessaire à l'essence du sacrement : l'eau naturelle suffit pour sa validité.

On doit appliquer cette eau en forme d'ablution, ce qui peut se faire de trois manières, par immersion, par infusion, et par aspersion : par immersion, en plongeant l'enfant dans l'eau, comme cela se pratique à Milan; par infusion, en versant l'eau sur l'enfant : c'est le rit généralement suivi dans l'Église romaine; par aspersion, en jetant de l'eau sur l'enfant; cette dernière manière n'est plus en usage. De quelque manière que le baptême soit administré, il est bon et valide; mais pour le baptême solennel, il convient de suivre le rit particulier de son Église.

Cependant il n'est pas nécessaire de laver tout le corps, il suffit de laver la partie principale, c'est-à-dire la tête, et si on ne le peut, on verse l'eau sur la partie qui se présente; mais il ne faut pas oublier que le baptême qui n'est pas donné sur la tête est au moins douteux, et que par conséquent il faut le renouveler sous condition. Mais il est toujours nécessaire de verser l'eau de manière qu'elle coule; quelques gouttes ne suffisent pas, car mouiller simplement n'est pas laver. Pour qu'il y ait une véritable ablution, il

1. Matth., XXVIII, 19. — 2. Ib., III, 17. — 3. Joan., III, 3.

faut ou une application successive du corps à l'eau, comme dans le baptême d'immersion, ou de l'eau au corps, comme dans le baptême d'infusion.

Cette ablution doit être accompagnée des paroles que Jésus-Christ a prescrites pour constituer la forme du sacrement. Or, quelles sont ces paroles? Dans le baptême solennel, nous les proférons en latin, mais comme le baptême est toujours valide, de quelque langue qu'on se serve, je vais vous les dire en français; les voici : « Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » C'est Jésus-Christ lui-même qui nous a donné cette forme quand il a dit à ses apôtres : *Baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.*

Il y a donc trois choses qu'il est indispensable d'exprimer pour l'essence de la forme : l'action de baptiser, la personne que l'on baptise, et le nom formel des trois personnes de la sainte Trinité. Il suit de là que toutes ces paroles que je viens de citer sont essentielles : si vous omettez la première « te », vous n'exprimez pas la personne qui est baptisée ; si vous omettez la seconde « je baptise », vous n'exprimez pas l'action de baptiser ; si vous omettez une des autres, il n'y a pas invocation formelle des trois personnes de la sainte Trinité ; et le baptême conféré au nom d'une seule, sans nommer les autres, ne serait pas valide.

Il faut encore remarquer deux choses : premièrement, l'eau doit être versée et les paroles prononcées par la même personne, par celle qui baptise ; le baptême serait donc invalide si l'une versait l'eau tandis qu'une autre prononce les paroles. De même, la matière et la forme doivent être moralement unies, de manière à ne former qu'une seule action ; c'est-à-dire qu'il ne faut pas terminer les paroles sans verser l'eau, ni verser l'eau sans commencer les paroles. Ce n'est pas que je veuille dire qu'il faille, pour la validité du sacrement, une coïncidence parfaite entre ces deux choses, mais enfin il faut qu'elles se touchent par quelque extrémité.

Que devriez-vous donc faire, si vous vous trouviez dans le cas de baptiser un enfant? Vous devriez prendre de l'eau naturelle, même non bénite, si vous n'en avez pas d'autre, et la verser sur la tête de l'enfant ou sur la partie qui se présente à vous, si vous ne pouvez avoir la tête, et en même temps prononcer ces paroles : Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, ayant l'intention de baptiser ou de faire ce que l'Église fait en baptisant.

Concluez de là que dans le cas de nécessité toute personne, même un infidèle, peut baptiser validement et même licitement ; mais hors le cas de nécessité et pour le baptême solennel administré avec les cérémonies de l'Église, l'évêque et le curé seuls, ou leur délégué, ont le droit de le conférer.

Cependant, même dans le cas de nécessité, il faut, s'il est possible, observer un certain ordre : on doit prendre le plus digne, et préférer un prêtre à un simple clerc, un clerc à un laïque, un

homme à une femme, à moins que, pour ne pas exposer la validité du sacrement, on ne choisisse une femme, parce qu'elle saurait mieux l'administrer. Mais, je le répète, toute personne, de quelque condition et de quelque religion qu'elle soit, même un hérétique, un schismatique, un excommunié peuvent le conférer validement. L'Église a toujours regardé comme valide le baptême des hérétiques, pourvu qu'il ait été administré avec la matière et la forme voulues. Le baptême étant absolument nécessaire, Dieu a voulu que tout le monde pût l'administrer, afin que les enfants fussent moins exposés à mourir sans un sacrement si indispensable. Et, pour en rendre l'administration plus facile, il a établi pour matière la chose la plus commune, l'eau naturelle; pour forme, quelques paroles que les personnes les plus ignorantes peuvent retenir, et pour ministre, quiconque a l'usage de la raison.

En effet, ce sacrement est nécessaire de cette nécessité rigoureuse et absolue que les théologiens appellent nécessité de moyen, c'est-à-dire que ce sacrement est si nécessaire, que son omission, même non coupable, exclut du royaume des cieux. Quelle faute, en effet, peut avoir commise un enfant qui n'a pu le recevoir? Et cependant, s'il ne le reçoit pas, il est exclu du ciel, d'après cette parole de Jésus-Christ à Nicomède : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei.*

Je n'entreprendrai pas de vous parler du sort et de l'état des enfants morts sans baptême et de ce qu'on doit penser des limbes qu'ils habitent. Dieu ne nous a rien révélé sur ce point. Ce qui est certain et de foi, d'après les paroles que je viens de citer, c'est que ceux qui meurent sans le baptême sont éternellement séparés de Dieu et privés de la vision béatifique. Malheur affreux, malheur souverain, et auquel les enfants sont très exposés, eux dont la vie est si fragile et sujette à tant d'accidents imprévus. De là la nécessité pour les parents de porter le plus tôt possible leurs enfants à l'église pour leur faire recevoir le baptême, moyen unique de salut pour eux. Il y a même, dans un grand nombre de diocèses, excommunication portée contre les parents qui diffèrent au delà de huit jours de faire baptiser leurs enfants, à moins qu'à raison de la nécessité, ils ne l'aient été à la maison.

Mais, quelque grande que soit la nécessité du baptême, il est certain, selon la doctrine de l'Église, qu'on peut y suppléer de deux manières : par le désir et par le martyre.

Premièrement par le désir, mais seulement pour les adultes. Un adulte qui serait en danger de mort et même hors de ce cas, et qui n'aurait pas reçu le baptême, pourrait suppléer à ce sacrement par le désir de le recevoir, joint à la contrition parfaite. L'Église, en effet, a toujours présumé favorablement du salut des catéchumènes qui venaient à mourir pendant qu'ils se préparaient à le recevoir. Cependant, il ne serait pas inutile pour nous de concevoir un pareil désir, et voici pourquoi : Quiconque est né de parents chrétiens et

dans un pays catholique, n'a ordinairement aucun motif de douter de son baptême; néanmoins personne ne peut avoir une certitude infaillible d'avoir été validement baptisé. Évidemment un doute si peu fondé ne doit pas nous occasionner d'inquiétude; mais on peut cependant conseiller d'exciter quelquefois en soi-même ce désir du baptême en renouvelant un acte de charité et de contrition parfaite qui renfermerait la volonté explicite d'être baptisé, dans le cas où on ne l'aurait pas été validement.

J'ai dit encore par le martyre, et ce moyen de suppléer au baptême est commun aux adultes et aux enfants. Par conséquent, si un enfant ou un adulte était mis à mort à cause de Jésus-Christ et de notre sainte foi, cette mort lui tiendrait lieu de baptême. Il est vrai qu'un enfant ne peut souffrir la mort pour Jésus-Christ avec connaissance de cause et par un acte libre de sa volonté; mais il suffit que sans même le savoir il reçoive la mort pour cette cause et que Dieu daigne le tenir pour martyr et le sauver de la même manière qu'il sauve les autres enfants par le baptême de l'eau, sans aucune connaissance de leur part et sans aucun concours de leur volonté. Nous avons une preuve de cette vérité dans les enfants que l'impie Hérode fit mourir à Bethléem et aux environs, à la naissance de Jésus-Christ. L'Église en célèbre la fête et les honore comme martyrs. Elle honore aussi comme martyrs une foule de païens qui au temps des persécutions se présentaient eux-mêmes aux tyrans en protestant qu'ils étaient chrétiens et qui pour cela étaient mis à mort avant même d'avoir été baptisés.

On peut donc distinguer trois sortes de baptême : le baptême d'eau, le baptême de sang et le baptême de désir; cela n'empêche cependant pas qu'il n'y ait, à proprement parler, qu'un seul baptême, comme le dit S. Paul, *una fides, unum baptisma*, parce que le baptême de l'eau est le seul qui soit un véritable sacrement; les deux autres ne sont pas proprement des baptêmes ni des sacrements qui confèrent la grâce; mais on les appelle improprement de ce nom, parce qu'à défaut du baptême de l'eau, Dieu, dans son amour et dans sa miséricorde, a voulu qu'ils suppléassent au baptême et qu'ils en produisent l'effet. De là un adulte qui a été justifié par un ardent désir du baptême de l'eau, ne doit pas pour cela se dispenser de le recevoir; de la même manière que celui qui a obtenu le pardon de ses péchés par la contrition parfaite, ne doit pas se dispenser de se confesser, s'il peut le faire.

Je ne vous ai parlé jusqu'ici que de ce qui regarde la validité du baptême; mais ces connaissances ne peuvent être utiles qu'aux autres, dans le cas où vous auriez à l'administrer, et non à vous qui l'avez déjà reçu. Il y a d'autres points qui vous intéressent personnellement et de très près: ce sont ceux qui regardent les effets du baptême et les obligations que vous avez contractées en le recevant : c'est ce qu'il me reste à vous expliquer.

Mais cette matière exigerait trop de temps pour être traitée aujourd'hui ; je la renverrai donc à la prochaine instruction.

Avant de finir celle-ci, je vous ferai en passant une observation sur la fonction des parrains et des marraines qui sont employés dans l'administration solennelle du baptême. Cette fonction regarde ceux qui choisissent des parrains pour leurs enfants et ceux qui sont choisis comme parrains des enfants des autres.

Cette fonction oblige à lever l'enfant sur les fonts sacrés, à lui donner un nom, à répondre pour lui aux interrogations qui lui sont faites et surtout à se rendre, devant Dieu, garant et caution de son éducation chrétienne et à remplacer ses parents s'ils venaient à lui manquer. On les appelle parrains et marraines parce qu'ils acquièrent une espèce de paternité et de maternité spirituelles par la génération surnaturelle que reçoit leur filleul dans le saint baptême; d'où résulte aussi une affinité spirituelle avec les enfants, qui sont tenus sur les fonts sacrés et avec leurs parents respectifs.

Ce n'est donc pas une pure formalité et une cérémonie sans importance qu'accomplissent les parrains et les marraines; ils contractent une véritable obligation devant Dieu. Supposons que votre filleul se trouve, par la faute de ses parents ou par un coup de fortune, abandonné et privé de tout secours spirituel et même temporel, qui sera obligé de l'assister, sinon vous qui en avez pris l'engagement et qui avez contracté une alliance avec lui ?

De là un double devoir : l'un pour ceux qui choisissent les parrains et l'autre pour ceux qui sont choisis pour en remplir la fonction.

Les parents, dans ce choix, doivent se conformer aux décrets de l'Église et avoir principalement en vue la bonne conduite et non pas les richesses, le rang de la personne, les avantages temporels et une alliance humaine. Si vous ne confiez pas indistinctement votre argent à qui que ce soit, à plus forte raison ne devez-vous pas confier vos enfants à des personnes sans pitié, sans mœurs et sans réputation.

Ceux qui sont demandés pour cette fonction ne doivent pas l'accepter à l'aveugle, sans bien connaître et bien peser les obligations dont ils vont se charger. Cependant ces obligations ne doivent pas les empêcher d'accepter, car c'est toujours là un acte de charité, et de charité bien grande, surtout en faveur des pauvres, qui souvent ne savent à qui s'adresser pour remplir une pareille fonction : mais il faut toujours avoir une intention droite et prendre garde de ne jamais se proposer des fins mauvaises et criminelles.

Cette dernière observation n'est pas une chose qui m'échappe, mais un avis que je donne à dessein : il n'arrive que trop souvent, par suite de la corruption du monde, que des personnes s'offrent d'elles-mêmes pour remplir cette fonction, afin de pouvoir s'introduire dans une famille et en abuser sous le titre de compère ou de commère. Mais quoi ! Vous ferez servir un sacrement d'instrument au crime ! vous en profiterez pour nouer des intrigues et des liaisons

scandaleuses! Tirons un voile sur cette conduite sacrilège : ou ne pas accepter cette fonction, ou la remplir en vrai chrétien.

Nous verrons plus tard les autres cérémonies du saint baptême, au moins les plus remarquables, lorsque nous expliquerons les effets qu'il produit en nous et les obligations que nous contractons en le recevant.

TRAIT HISTORIQUE

Belle leçon d'un père à ses enfants. — La religion ne met aucune distinction entre le riche et le pauvre ; régénérés par le même sacrement, ils ont droit aux mêmes grâces, et celui qui s'y montre le plus fidèle est le plus grand devant Dieu. C'est la leçon que donna un jour à ses enfants le Dauphin, père de Louis XVI. Deux de ses fils avaient été seulement ondoyés au moment de leur naissance ; lorsqu'ils eurent sept ou huit ans, on suppléa les cérémonies du baptême ; ce prince se fit apporter les registres de la paroisse où leurs noms étaient inscrits. Il leur fit remarquer que celui qui les précédait était le fils d'un pauvre. « Vous le voyez, mes enfants, ajouta-t-il, aux yeux de Dieu les conditions sont égales ; il n'y a de distinctions que celles que donnent la foi et la vertu, vous serez un jour plus grands que cet enfant aux yeux du monde, mais il sera lui-même plus grand que vous devant Dieu, s'il est plus vertueux. »

DU BAPTÊME — DE SES EFFETS

Nous avons vu dans l'instruction précédente les conditions requises pour la validité du saint baptême ; or, ces connaissances pourront servir aux autres, dans le cas où vous vous trouveriez obligé par une nécessité urgente de l'administrer, et non pas à vous qui l'avez déja reçu. Il me reste donc sur cette matière deux points très importants qui vous regardent vous-même et qui sont de nature à vous faire réfléchir sérieusement : je veux dire les effets que le sacrement produit en nous et les obligations qu'il nous impose. Le premier point vous fera comprendre la grandeur du bienfait que vous avez reçu, et le second, ce que Dieu exige de vous en reconnaissance d'un si grand bienfait,

Commençons par le premier. Rien de plus propre que les cérémonies de l'Église pratiquées avant de conférer le baptême, pour nous faire comprendre le malheureux état de la personne, adulte ou enfant, qui se présente pour le recevoir. Vous avez été souvent témoins vous-mêmes de ces cérémonies ; mais d'ordinaire on ne les comprend pas, on les regarde purement par curiosité, souvent avec mépris et non avec l'œil de la foi. Pourquoi arrête-t-on l'enfant à la porte de l'église ou au moins dans le vestibule, avant de l'introduire ? Que signifient tous ces exorcismes, ces prières que le prêtre fait sur l'enfant, cet ordre qu'il intime au démon de quitter cette créature ? Que signifie ce souffle répété trois fois sur sa figure, souvenir de ce souffle divin par lequel Dieu, après avoir créé l'homme, anima son corps d'une âme vivante : *Et inspiravit faciem ejus spiraculum vitæ ?* Et cette salive dont le ministre frotte les narines et les oreilles, pour rappeler ce que fit Jésus-Christ lorsqu'on lui présenta une personne possédée d'un démon sourd et muet ? et enfin tant de signes de croix répétés sur le front, de cette croix qui

a détruit l'empire du démon ? Toutes ces cérémonies et tant d'autres, que j'omets pour abréger, nous montrent assez clairement le malheureux état de cet enfant; elles nous montrent qu'il n'est pas digne d'être admis au nombre des fidèles; car étant exclu du ciel, il devrait être aussi exclu de l'Église, qui est la figure et le vestibule du ciel; elles nous apprennent aussi qu'il est souillé et chargé d'une faute, soumis à la puissance et à la servitude du démon, et par conséquent dans un état de souillure, de mutisme, de cécité et de mort spirituelle dont il ne peut être délivré que par la grâce de Jésus-Christ, qui lui est appliquée par ce sacrement. Toutes ces cérémonies dont se sert l'Église sont une preuve authentique du péché originel, qui d'Adam s'est répandu sur tous ses descendants, et des fatales conséquences qui en ont été la suite.

Mais à peine les eaux du baptême ont-elles coulé sur l'enfant, à peine les paroles sacramentelles ont-elles été prononcées sur lui, qu'un changement subit s'opère dans son âme : il renaît à une nouvelle vie, non plus à une vie terrestre et coupable comme celle qu'il tire d'Adam, mais à une vie céleste et divine, à la vie de Jésus-Christ. Voilà en quelques mots l'efficacité du baptême : mais pour le mieux comprendre, il faut en considérer les divers effets.

Le premier effet du baptême, c'est la rémission des péchés, non seulement du péché originel, mais encore des péchés actuels et personnels, si celui qui le reçoit était un adulte et que déjà il en eût commis. Le baptême efface toutes les fautes que le baptisé a sur l'âme, et il les efface d'une manière si parfaite, qu'il ne lui reste pas la moindre tache et qu'il recouvre l'innocence et la pureté d'Adam au moment où il sortit des mains de son Créateur.

Dieu nous avait annoncé cet heureux effet par la bouche du prophète Ézéchiel : *Effundam super vos aquam mundam, et mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris*[1]. Aussi l'apôtre S. Paul, après avoir fait aux Corinthiens une longue nomenclature de péchés, leur ajoute : Vous étiez souillés de tous ces crimes, mais maintenant vous en êtes purifiés par le saint baptême ; vous avez été sanctifiés au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Sed abluti estis, sed justificati estis in nomine Domini Jesu Christi*[2].

Le second effet, c'est une entière rémission de la peine due au péché, tant éternelle que temporelle. Toute la satisfaction due à la justice divine est payée par le baptême d'une manière si parfaite, qu'il ne reste rien au baptisé à expier dans cette vie ni dans l'autre, et que s'il venait à mourir aussitôt après, il irait tout droit au ciel, parce que les mérites de Jésus-Christ lui sont appliqués sans réserve et sans limite : *Nihil damnationis remanet in iis qui cum Christo consepulti sunt per baptismum in mortem.*

C'est pour cette raison que l'Église n'a pas coutume d'imposer de pénitence aux adultes qui reçoivent le baptême, comme elle en impose aux fidèles qui s'approchent du tribunal de la pénitence.

1. Ezech XXXVI, 25. — 2. I Cor. VI, 11.

C'est là une des grandes différences qui existent entre ces deux sacrements: l'un et l'autre remettent les péchés: mais le baptême les remet sans exiger aucune satisfaction, tandis que le second, pour l'ordinaire, ne fait que changer la peine éternelle en une peine temporelle qu'il faut subir ou en cette vie ou en l'autre. La justice divine veut nous montrer, par cette différence, que ceux qui ont été infidèles à Dieu et qui, par leur faute, ont perdu la grâce du saint baptême, doivent être traités avec plus de rigueur et de sévérité.

Il ne faudrait cependant pas vous imaginer qu'un adulte baptisé soit dispensé de toute espèce de pénitence ; cette idée serait en opposition formelle avec les maximes de l'Évangile, qui imposent la pénitence à tous les hommes, sans distinction : *Nisi pœnitentiam egeretis, omnes similiter peribitis*[1]. S'il était question d'une pénitence destinée à effacer les péchés commis avant le baptême, et qui ont été effacés par ce sacrement, il est clair qu'ils en sont totalement exempts ; mais ils ne peuvent être dispensés de celle qu'on appelle préservatrice, et qui est destinée à nous faire éviter le péché à l'avenir. Jamais personne n'est parvenu et jamais personne ne parviendra à conserver longtemps la précieuse robe de son innocence, sans l'usage et la pratique de la mortification chrétienne. Aussi les saints les plus illustres par l'innocence et la sainteté de leur vie ne se sont pas crus exempts de la pratiquer. Et d'ailleurs, sans la mortification, quelle ressemblance aurions-nous avec Jésus-Christ crucifié? Où serait cette conformité indispensable avec lui, dont nous avons été revêtus dans le baptême? *Quicumque baptizati estis, Christum induistis*[2]. L'obligation et la nécessité de la pénitence sont donc fondées sur d'autres raisons ; mais elles n'en existent pas moins.

D'autant plus que, selon la foi, le baptême remet bien le péché et la peine due au péché; mais il ne détruit pas toutes les suites du péché originel, par lesquelles il faut entendre non seulement les infirmités corporelles, les misères et la mort, mais aussi l'ignorance, la concupiscence, le penchant au mal, la révolte de nos appétits déréglés; toutes ces funestes suites subsistent encore en nous et nous obligent de nous tenir toujours les armes à la main, de veiller et de combattre sans cesse. Dieu, dont les conseils sont pleins de droiture et de sagesse, a voulu que ces suites restassent en nous pour nous rappeler la chute de notre origine et les misères qu'elle a produites, pour nous être un sujet d'humilité, pour éprouver notre fidélité et nous fournir l'occasion de plus grands mérites. Mais il nous déclare en même temps, pour notre consolation, que tout cela ne saurait nous faire commettre une seule faute, si notre volonté s'y oppose ; que nous pouvons vaincre toutes les passions avec le secours de ces grâces, auxquelles le saint baptême nous donne un droit spécial; et qu'enfin nous en serons un jour entièrement délivrés

1. Luc. XIII, 3. — 2. Gal., III, 12.

par l'effet de ce même sacrement, qui nous donne droit au royaume des cieux. C'est le troisième effet du baptême.

Cet effet en renferme plusieurs en lui-même : la grâce sanctifiante, grâce de candeur, de justice et d'innocence, qui nous rend agréables aux yeux de Dieu ; elle est figurée par cette robe blanche dont l'Église revêt les nouveaux baptisés ; c'est une grâce de douceur et de force, figurée par les onctions que l'Église fait sur la poitrine et sur les épaules avec l'huile des catéchumènes ; c'est une grâce enfin qui, en nous rendant participants de la nature divine, *divinæ consortes naturæ*, nous fait contracter une alliance particulière avec les trois personnes divines au nom desquelles nous sommes baptisés.

Non seulement donc nous devenons les amis de Dieu ; non seulement il conçoit pour nous le plus ardent amour, mais nous devenons ses enfants, sinon par nature, comme Jésus-Christ, du moins par adoption : *Videte qualem charitatem dedit nobis Deus, ut filii Dei nominemur et simus*[1].

En vertu de cette divine filiation adoptive, nous devenons les frères de Jésus-Christ, qui ne dédaigne pas de nous admettre et de nous élever à l'honneur de cette divine fraternité : *Non confunditur fratres nos vocare.*

De plus, le baptême fait de nous les temples vivants du Saint-Esprit, qui établit en nous sa demeure, qui embellit et sanctifie nos âmes par les diverses habitudes de la foi, de l'espérance et de la charité, et par l'infusion des autres dons surnaturels ; ce divin Esprit régénère jusqu'à notre corps, dans lequel il répand un germe fécond de la résurrection bienheureuse.

Enfin, et en conséquence de tout cela, nous acquérons un droit vrai et réel d'entrer un jour en possession du royaume céleste : *Si filii et hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi*[2]. Oh ! quels précieux effets ! Mais ce n'est pas tout.

Le quatrième et dernier effet du baptême, c'est d'imprimer en nous un caractère ineffaçable, caractère spirituel, il est vrai, mais réel, qui brille comme un astre lumineux sur l'âme du baptisé, et que nous appelons caractère du baptême.

Ce caractère, signifié par le saint chrême imprimé sur notre front, nous consacre spécialement à Dieu ; nous met au nombre des fidèles et nous distingue des infidèles, de la même manière que la consécration d'une église distingue et sépare ce lieu de tous les édifices profanes. Cette qualité de chrétiens nous donne droit aux autres sacrements et nous fait participer à tous les biens et à tous les avantages dont jouissent les membres de la vraie Église.

Tels sont les excellents effets que produit en nous le saint baptême : c'est donc avec raison qu'on l'appelle sacrement de régénération, vie nouvelle et illumination. Nous étions, dit S. Paul, les enfants infortunés de notre premier père, héritiers de sa faute,

1. I Joan., III, 1. — 2. Rom., VII, 17.

esclaves du démon, ennemis de Dieu, bannis à tout jamais du ciel, notre chère et belle patrie, *eramus natura filii iræ*[1]; mais dès l'instant que nous avons été plongés dans les eaux de cette nouvelle piscine probatique, bien supérieure à celle de l'ancienne loi, nous avons été purifiés de toutes nos souillures et de tous nos péchés, nous avons reçu une autre vie, une vie surnaturelle et divine, et nous avons été élevés à la gloire d'enfants de Dieu et d'héritiers du ciel. O grâce inappréciable! ô puissance admirable du baptême! si peu comprise cependant de tant de chrétiens, qui ne sentent point la grandeur de ce bienfait!

Pour apprécier cette grâce autant qu'elle le mérite, il faut mesurer avec les yeux de la foi l'énorme différence qu'il y a entre une personne baptisée et celle qui ne l'est pas. Chose étonnante! Nous savons parfaitement voir la différence qu'il y a entre des choses bien moins importantes: par exemple, si vous rencontrez un homme qui soit aveugle depuis sa naissance, ou estropié, boiteux, imbécile ou tout à fait misérable et déguenillé, oh! Dieu! vous écriez-vous tout à coup, si le Seigneur m'avait fait naître dans un pareil état, que je serais malheureux! Vous voyez tout de suite la miséricorde particulière et l'amour spécial dont Dieu a usé envers vous en vous faisant naître dans un état différent, je veux dire, sains et dispos de vos membres, abondamment pourvus des biens de la terre, ou de vous avoir donné une industrie et des talents pour vous les procurer. Et cependant, toutes les infirmités corporelles ne sauraient être un obstacle au salut éternel, elles peuvent même devenir un moyen de l'acquérir plus facilement.

Mais pourquoi donc comprenons-nous si peu le bienfait que Dieu nous a accordé par le saint baptême, en nous tirant, de préférence à tant d'autres, d'un état, non pas de misère temporelle, mais de damnation éternelle? Sans le baptême il n'y aurait point eu de salut pour nous; c'est cette grâce qui nous donne le premier droit au salut; c'est elle qui est le fondement et le principe de toutes les autres: elle est le plus excellent des dons de Dieu, un don d'autant plus précieux que nous n'aurions jamais pu le mériter. Ç'a été par un effet purement gratuit de sa miséricorde qu'il nous a fait naître dans un pays chrétien et qu'il nous a accordé la grâce du saint baptême: *Non ex operibus justitiæ, quæ fecimus, sed secundum misericordiam suam magnam salvos nos fecit per lavacrum regenerationis*[2].

Quelle conclusion pratique allons-nous tirer de toutes ces vérités? Évidemment, c'est de faire une grande estime de la grâce de notre baptême. Vous tous donc qui avez le bonheur inestimable de la posséder encore, conservez-la avec le plus grand soin, puisqu'elle est le plus grand trésor de votre âme. Vous devez donc regarder sa perte comme le plus grand malheur qui puisse vous arriver; et quoique après l'avoir perdue vous puissiez la recevoir encore par le sacrement de pénitence, cependant cela n'est pas facile, et même

1. Rom., VIII, 17. — 2. Tit., III, 5.

vous ne serez jamais absolument certains de l'avoir recouvrée.

Et vous, pères et mères, si vous avez un peu de foi, vous ne devez rien avoir plus à cœur que de veiller à la conservation de l'innocence baptismale de vos enfants. Vous devez les recevoir avec plus de joie lorsqu'on vous les rapporte au sortir des fonts sacrés, que lorsqu'ils viennent au jour; car cette première naissance est une naissance purement charnelle, qui leur est commune avec toutes les créatures même privées de raison, tandis que la seconde, celle qu'ils ont reçue dans le baptême, est une naissance surnaturelle et divine. Mais n'oubliez pas non plus que Dieu et l'Église confient à votre sollicitude ces chers dépôts, afin que vous en soyez les gardiens et les anges tutélaires; ils sont sous votre responsabilité, et vous en rendrez un compte rigoureux.

Enfin, nous devons tous nous rappeler et bien peser les paroles que le prêtre nous a adressées après notre baptême, au moment de placer sur nous cette robe blanche, symbole de la grâce qui nous avait été conférée : Recevez cette robe blanche; conservez-la sainte et sans tache, et portez-la dans une pureté parfaite au tribunal de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin que vous obteniez la vie éternelle : *Accipe vestem candidam, sanctam et immaculatam, quam perferas sine macula ante tribunal Domini nostri Jesu Christi, ut habeas vitam æternam.* Les paroles qu'il ajoute immédiatement après, en nous mettant entre les mains un cierge allumé, ne sont pas moins significatives: Recevez, nous dit-il, cette lumière ardente; conservez votre baptême par une vie pure et irrépréhensible; observez les commandements de Dieu, afin qu'au jour où le divin Epoux viendra pour célébrer les noces avec ses élus, vous puissiez aller au devant de lui avec tous les saints et recevoir la vie éternelle : *Accipe lampadem ardentem, irreprehensibilem custodi baptismum tuum, serva Dei mandata, ut cum Dominus venerit ad nuptias, possis occurrere ei cum omnibus sanctis in aula cœlesti et habeas vitam æternam.* Nous ne devrions jamais oublier ces paroles, mais nous devrions les graver profondément dans notre cœur, parce qu'elles seront un jour pour nous la matière d'un rigoureux examen au tribunal de Dieu; et Dieu veuille qu'elles ne deviennent pas le sujet de notre éternelle réprobation !

Mais je m'aperçois que j'entre dans les obligations que nous avons contractées à notre baptême : c'est par notre fidélité à remplir ces obligations que nous devons témoigner à Dieu notre amour et notre reconnaissance pour un aussi grand bienfait. C'est le second point que je me suis proposé, mais il ne me reste pas assez de temps pour vous le développer et vous l'expliquer; je le renverrai donc à l'instruction suivante.

TRAIT HISTORIQUE

Baptême d'une mère. Un séminariste, dont la mère était protestante, avait réussi, à force d'instances, à la faire venir avec lui à Lourdes, en pélerinage, espérant bien un miracle de la Sainte Vierge en sa faveur; il avait tant prié et tant versé de larmes !

« Si ma mère peut enfin consentir à venir à Lourdes, se disait-il à lui-même, ma cause

est gagnée ! » Et voilà que sa mère était à Lourdes depuis plus de vingt-quatre heures, le pélerinage allait bientôt repartir, et rien n'était fait.

Il vient alors me trouver. C'était un vrai désespoir, je ne pouvais le consoler : il était tombé à genoux, inondé de larmes, les bras levés vers le ciel. Mon père ! mon père ! demandez avec moi au Seigneur qu'il me fasse mourir s'il veut, mais qu'il convertisse ma mère ! O Notre-Dame de Lourdes ! l'âme de ma mère ! l'âme de ma mère ! Il n'avait pas fini de prier que sa mère frappait à ma porte, cherchant son fils pour préparer le départ.

Ma mère, lui dit-il, attendez-moi un instant et je reviens, et il me laisse seul avec elle. « Heureuse mère, lui dis-je, d'avoir un fils si admirable, vous devez être bien bonne vous-même et bien pieuse pour avoir mérité un tel fils ! »

Et elle m'avoue tout en rougissant qu'elle est protestante.

« Mon fils, dit-elle, travaille bien, depuis longtemps, à me convertir et à m'instruire, mais cela m'est absolument impossible. » Avec Notre-Dame de Lourdes, lui dis-je, rien n'est impossible ; savez-vous dire : « Je vous salue ? » Oui, mon père ; cela suffit : disons-le ensemble et de tout notre cœur. Je la fais mettre à genoux, et nous disons ensemble : « Je vous salue, » en ajoutant trois fois : O Notre-Dame de Lourdes, obtenez-moi la grâce de devenir une bonne catholique ! La troisième invocation n'étant pas finie, qu'elle s'écrie en pleurant : Oh ! oui, je le veux, je le veux de tout mon cœur !

Le miracle était fait ; elle se confesse avec la piété la plus vive, et quelques heures après, j'avais le bonheur de la baptiser dans la Grotte. Son nom y est écrit sur le marbre, avec la date de son baptême.

OBLIGATIONS QUE LE BAPTÊME IMPOSE AU CHRÉTIEN

Si les effets que le saint baptême produit en nous sont grands, les devoirs et les obligations qu'il nous impose sont grands aussi : second point qui me reste à vous expliquer.

Mais avant d'entrer dans cette explication, il ne sera pas hors de propros de vous faire remarquer que ces obligations ne laissent pas d'avoir toute leur force, quoique vous les ayez contractées dans votre enfance, sans avoir la connaissance de ce que vous faisiez. Car, s'il est question de la loi naturelle ou du Décalogue, qui renferme tant de devoirs, et des devoirs si nombreux et si graves, tous les hommes, même les infidèles, sont obligés de l'observer dès qu'ils ont l'âge de raison. Si nous parlons des lois positives, qui nous sont spécialement imposées par le christianisme, qui pourrait se plaindre d'avoir reçu sans le savoir un bienfait insigne, à cause de quelque inconvénient qui doit en résulter et qui n'a aucune proportion avec ce bienfait même ? Or, c'est précisément votre cas : si, sans vous en douter, vous avez contracté des obligations, c'est bien aussi sans le savoir que vous êtes devenus les enfants de Dieu et les héritiers du ciel : mais quelle comparaison y a-t-il entre l'un et l'autre, entre le joug que vous devez porter et la récompense éternelle et immense qui vous attend ?

D'ailleurs, chaque fois qu'avec connaissance vous faites une de ces actions qui sont propres et particulières au chrétien, ne ratifiez-vous pas, par le fait même, les conditions qui vous ont acquis le titre de chrétiens, et ne vous reconnaissez-vous pas vous-mêmes comme tels ?

Ces observations fondamentales étaient nécessaires pour que vous ne veniez pas me répéter ce que j'ai entendu quelquefois dire avec

une incroyable ingratitude envers Dieu, que vous ignorez ces obligations et que vous ne vous croyez pas obligés de les tenir. Voyons maintenant à quoi vous oblige la profession et le caractère de chrétien.

Il vous oblige d'abord à croire en Dieu et à toutes les vérités qu'il a révélées; car le prêtre, avant de vous donner le baptême, vous a interrogé à plusieurs reprises sur votre foi : *Credis in Deum Patrem omnipotentem, creatorem cœli et terræ? Credis in Jesum Christum, etc.*, et vous avez répondu par la bouche de vos parrains : *Credo.*

Mais cette foi n'est pas une foi quelconque; votre foi doit être ferme, courageuse et efficace : ferme, excluant toute hésitation et tout doute sur les vérités qui vous sont proposées; courageuse, ne craignant pas de se manifester ouvertement devant les hommes, en tout temps et en toute circonstance; efficace, elle doit se montrer dans vos bonnes œuvres, afin que vous ne soyez pas du nombre de ces chrétiens condamnés par S. Paul, qui confessent Dieu de bouche et le nient par leur conduite : *Qui confitentur se nosse Deum, factis autem negant*[1]. Ce cierge allumé que le prêtre a placé entre vos mains après votre baptême, vous prouve assez que la foi du chrétien doit briller comme un flambeau au milieu du monde, répandre partout la vive lumière du bon exemple et de la sainteté.

Or, comment notre foi opèrera-t-elle ces grandes choses en nous, si nous nous laissons tyranniser par le monde, par le démon et par la chair? C'est ici le cas de parler en second lieu de cette promesse solennelle que l'on a exigée de vous et que vous avez acceptée par la bouche de vos parrains, de renoncer au démon, au monde et à ses vanités, *abrenuntias Satanæ, abrenuntias sæculo et pompis ejus?* Et vous avez répondu : *Abrenuntio.* Les saints Pères, pour vous faire comprendre l'importance de cette promesse, chrétiens, l'appellent un contrat passé entre vous et Dieu, un serment solennel que vous lui avez fait, un vœu, et même le plus grand de tous les vœux, *maximum votum nostrum;* promesse qui, selon S. Augustin, a été inscrite non seulement dans le registre de votre baptême, mais encore dans le livre de vie, et dont Dieu conservera à jamais la mémoire.

Or, en quoi consiste proprement cette promesse? En renonçant au démon, vous vous engagez à ne jamais plus rentrer dans son esclavage par le péché, et par conséquent à ne plus prêter l'oreille à ses dangereuses suggestions; à résister courageusement à tous les assauts de cet ennemi rusé qui nous porte sans cesse au mal. Mais comme, pour nous porter au péché, il a coutume de se servir de nous-mêmes et de nos mauvaises inclinations; ainsi, en renonçant au démon nous nous sommes engagés en même temps à combattre nos passions, à mettre un frein à nos appétits déréglés et à ne jamais nous laisser vaincre et dominer par eux.

1. Tit., I, 16.

Et, en renonçant au monde, à quoi pouvez-vous avoir renoncé? A votre maison, à votre famille, à votre patrie, à la société des hommes, pour aller vous ensevelir dans un désert? Non, sans doute; autre chose est de vivre dans le monde, et autre chose de vivre selon le monde. Par le monde, nous entendons ici ce monde qui suit des maximes tout opposées à celles de l'Évangile; qui est dominé, dit S. Jean, par la triple concupiscence de l'orgueil, de l'avarice et de la sensualité: *Omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, concupiscentia oculorum et superbia vitæ*[1]; ce monde qui est l'ennemi déclaré de Jésus-Christ, et qu'il a lui-même anathématisé. Or, c'est à ce monde que vous avez renoncé, je veux dire aux lois et aux maximes du monde, aux modes et aux coutumes du monde, aux désordres et à la corruption du monde, en un mot, à tout ce qui s'appelle monde, à tout ce qui est compris sous ce nom.

Mais pourquoi exiger de nous ce renoncement au démon et au monde? Parce que le service du démon et du monde est absolument incompatible avec le service de Dieu, à qui la grâce du saint baptême nous a spécialement consacrés; parce que Jésus-Christ nous a dit: « On ne peut servir deux maîtres à la fois, Dieu et le démon, Dieu et le monde, Dieu et la chair; » *Nemo potest duobus dominis servire*[2].

Voilà pourquoi j'ajoute en troisième lieu que la profession de chrétien que nous avons embrassée nous oblige à vivre pour Dieu et en Dieu, à mener une vie sainte, pure et sans tache. Telle est, dit S. Paul, la fin pour laquelle le Seigneur nous a choisis et séparés du reste des hommes par la grâce du baptême: *Elegit nos, ut essemus sancti et immaculati in conspectu ejus*[3]. Aussi le même apôtre, écrivant aux nouveaux baptisés, ne leur donne pas d'autre nom que celui de saints[4], comme si être baptisé et être saint, devenir chrétien et pratiquer la sainteté n'étaient plus qu'une seule et même chose. Oui, professer le christianisme, porter le nom de chrétien, c'est professer la sainteté, et une sainteté telle, qu'elle convient au caractère et aux titres sublimes auxquels nous a élevés la grâce du baptême. Rappelez en passant ces titres à votre pensée, et comparez-y vos obligations.

1° Par le baptême nous sommes devenus les propres enfants de Dieu et les héritiers du ciel; nous devons donc nous conduire envers lui comme de véritables fils, l'aimer comme notre père et lui être en tout soumis et obéissants; nous devons donc soutenir l'honneur d'une qualité si noble par la pureté de notre vie, et ne pas la déshonorer par des actions indignes; nous devons enfin avoir des sentiments et des vues dignes de la sublime destinée à laquelle nous sommes appelés, et par conséquent reporter tous nos désirs vers le ciel et ne pas avoir toujours les yeux fixés vers la terre comme les bêtes, qui n'ont pas d'autre fin.

1. I Joan., II, 16. — 2. Matth., VI, 24. — 3. Eph., I, 4.
4. II Cor., XIII, 12; — Philipp., IV, 22; — Philem., 7.

De plus, par le baptême nous sommes devenus les frères de Jésus-Christ ; nous sommes entés en lui, nous lui avons été incorporés ; nous devons donc travailler de toutes nos forces à lui devenir semblables, à nous revêtir de son esprit, à imiter ses exemples, à être, en un mot, comme autant de copies vivantes de Jésus-Christ, par la charité, par l'humilité, par la douceur et par la pratique de toutes les vertus chrétiennes, afin que, selon l'expression de S. Paul, la vie même de Jésus-Christ se manifeste et brille dans toute notre conduite, *ut vita Jesu manifestetur in corporibus nostris* [1]. Cette doctrine vous étonne, peut-être ; mais, dites-moi, que signifie ce nom de chrétien ? ne signifie-t-il pas disciple de Jésus-Christ ? Un chrétien est donc une personne qui a fait profession d'embrasser la doctrine de Jésus-Christ et d'imiter ses exemples.

Par le baptême, enfin, nous sommes devenus les temples du Saint-Esprit qui habite en nous ; nous avons été consacrés à Dieu par des prières et des cérémonies tout à fait semblables à celles que l'on emploie pour la consécration des temples matériels, par des onctions, par des exorcismes et des invocations ; nous devons donc regarder et traiter notre âme et notre corps comme des choses saintes et consacrées ; en conséquence, nous devons nous conserver dans une pureté inviolable, nous préserver de toute pensée, de toute affection et de toute œuvre profane, de sorte que l'esprit de Dieu soit le principe, le mouvement et la règle de toute notre vie et de toutes nos actions : *Qui enim spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei* [2].

Comprenez-vous maintenant, Mes Frères, ce que signifie être chrétien ? Cela signifie, en deux mots, foi vive, lumineuse, agissante, guerre au démon, séparation du monde, mortification totale de nous-mêmes, conformité avec Jésus-Christ, amour de Dieu, désir du ciel ; et voilà l'état et les obligations du chrétien. Ce tableau ne paraîtra étrange et exagéré qu'à ceux qui n'ont pas idée de l'Évangile, car l'Évangile est plein de ces maximes. C'est à ces conditions, et non à d'autres, que nous avons été reçus dans l'Église et que nous avons été admis à la participation de la grâce du saint baptême.

Mais si telles sont les obligations qui nous ont été imposées par la réception de ce sacrement, il faut conclure qu'il y a peu de véritables chrétiens au milieu même du christianisme. Je n'ai qu'à considérer ici la conduite des chrétiens, que vous connaissez aussi bien que moi ; je les divise en trois classes générales.

Un grand nombre d'entre eux, par leur vie déréglée et corrompue, par l'effet d'une perversité extrême, arrivent jusqu'à perdre la foi et à ne conserver du chrétien que le caractère du baptême, qu'ils ne peuvent perdre ; du reste, haine et mépris formels de l'Église, des sacrements, de la parole de Dieu, des ministres du sanctuaire, et de tout ce qu'il y a de vénérable et de sacré. Vous ne trouvez plus en eux vestige de religion et de foi ; essayez de leur parler de leur

1. II Cor., XIV, 10. — 2. Rom., VIII, 14.

âme, du péché, du paradis, de l'enfer, ils vous accueilleront avec le sourire du mépris et vous traiteront comme des gens simples et sans jugement. Or, n'est-ce pas là une abjuration formelle du baptême et une véritable apostasie du christianisme?

Les autres conservent au fond la vraie foi, mais ils n'en tiennent aucun compte dans la pratique; chrétiens à moitié et même moins, puisqu'ils ne le sont qu'en spéculation et par la foi, ce qui ne coûte rien; et qu'ils ne le sont ni par la volonté, ni par leurs actions, ni par leur conduite. Et, en effet, si dans leur baptême ils avaient promis de servir le monde, le démon et la chair, pourraient-ils vivre autrement qu'ils ne font? Non, certainement, puisque, tout en portant le nom de chrétiens, leur vie est tout à fait celle d'un païen et d'un idolâtre.

Les autres, enfin, en plus grand nombre, voulant, par impossible, allier ensemble Dieu avec le monde, la conscience avec leurs passions, font consister tout le christianisme dans quelques pratiques purement matérielles, comme visites des églises, messes, bénédictions, confessions pour la forme, de temps à autre; mais avec cela, pas ombre de vraie et solide piété: vivant toujours dans le désordre, toujours dans le malheureux état du péché, toujours ennemis de Dieu et esclaves du démon; tantôt dominés par un vice, tantôt par un autre; tantôt par une passion, tantôt par une autre; véritables fantômes de chrétiens, en ayant l'apparence, et non la réalité. Donnez-leur ensuite le nom qu'il vous plaira, Dieu ne peut les regarder comme des chrétiens. Ces derniers sont encore plus en danger que les précédents. Les premiers, en effet, doivent voir, à n'en pas douter, qu'ils sont hors de la bonne voie, et cette conviction peut servir à les ramener, tandis que ceux-ci se bercent d'une vaine et présomptueuse confiance qu'ils fondent sur leurs pratiques de dévotion et, appuyés sur ce vain fondement, ils ferment les yeux à tant de manquements essentiels qui les entraînent en enfer.

Oh! combien de chrétiens rebelles à Dieu et infidèles à la grâce de leur baptême, ne vérifient que trop la sentence de Jésus-Christ: *Multi sunt vocati, pauci vero electi!* Beaucoup sont appelés par la grâce du baptême, mais en dernière analyse, peu sont élus; et en effet, ils sont si peu nombreux, en comparaison des réprouvés, qu'ils ressemblent à ces rares grappes qui restent dans la vigne après la vendange, et aux rares épis que l'on trouve sur le champ après la moisson.

Lors même que Jésus-Christ ne nous aurait pas révélé aussi clairement une si terrible vérité, n'en aurions-nous pas une preuve évidente dans la conduite que tiennent la plupart des chrétiens? Ne cherchons donc pas d'autre raison du petit nombre des élus, et n'allons pas, pour l'expliquer, recourir aux desseins impénétrables de Dieu: il n'en est pas besoin. Considérez la vie des hommes: il y a peu d'élus parce qu'il y a peu de vrais chrétiens; peu d'hommes humbles, doux, chastes, désintéressées, charitables, mortifiés

dans leur volonté et dans leurs appétits ; en un mot, parce qu'il y en a peu qui suivent et qui imitent Jésus-Christ.

Si nous voulons donc nous sauver avec le petit nombre, il faut nous séparer de la multitude qui se laisse entraîner par le torrent impétueux des coutumes du monde, et nous tenir pendant cette vie avec ce petit nombre. Oh ! avec quel œil d'envie ne regarderons-nous pas ces élus au dernier jour, alors qu'après le jugement général nous les verrons s'élever joyeux et triomphants vers le ciel, à la suite de Jésus-Christ ! Nous ne pourrons alors nous empêcher de confesser qu'ils ont été sages de se conduire ici-bas de manière à mériter la félicité éternelle. Mais ce sera trop tard, et ces sentiments ne serviront qu'à notre désespoir, si nous avons le malheur d'être du nombre des réprouvés.

Et remarquons ici, en finissant, combien sera terrible le jugement d'un homme baptisé qui portera devant le souverain Juge l'abus énorme d'un tel bienfait. Oui, un chrétien qui vit mal est bien plus coupable qu'un infidèle, et pour plusieurs raisons : 1° parce qu'il déshonore honteusement la dignité sublime qui le distingue devant Dieu, et que son titre de chrétien imprime à ses péchés une espèce de profanation et de sacrilège ; ces fautes renferment certainement un mépris criant et une révoltante ingratitude envers Dieu ; 2° parce qu'il viole la promesse solennelle et sacrée qu'il a faite à Dieu ; il devient donc menteur, infidèle à sa parole et parjure ; 3° parce qu'il pèche avec plus de connaissance, de secours, de lumière et de grâces, recevant tous ces moyens à profusion dans l'Église. Sa malice et son péché étant plus grands, sa punition sera donc plus grande, et par conséquent sa damnation incomparablement plus terrible. Aussi, Jésus-Christ nous dit-il que les païens eux-mêmes se lèveront un jour pour confondre et condamner le chrétien : *Viri Ninivitæ surgent in judicio cum generatione ista, et condemnabunt eam*[1], parce que s'ils avaient été éclairés comme nous, distingués et privilégiés comme nous, ils auraient mieux profité que nous des grâces de Dieu : *Si in Tyro et Sydone factæ essent virtutes, quæ factæ sunt in vobis, in cilicio et cinere pœnitentiam egissent.* Les idolâtres seront punis moins sévèrement, parce qu'ils auront un péché de moins que nous, l'abus des lumières et des secours de la vraie religion.

Voilà, pour conclusion de cette instruction, le point essentiel auquel nous devons souvent et sérieusement réfléchir. Méditons fréquemment les engagements rigoureux et sacrés que nous avons pris dans le baptême, et l'effrayante responsabilité qu'ils nous imposent devant Dieu. Vivons donc dans le souvenir continuel des miséricordes dont il a usé envers nous, et efforçons-nous d'y correspondre avec toute la fidélité dont nous sommes capables.

Une excellente pratique pour réveiller notre foi endormie, nous dit S. Charles Borromée, c'est d'aller de temps en temps, et surtout

1. Matth., XII, 41.

au jour anniversaire de notre baptême, à ces fonts sacrés où nous avons été régénérés, et là de nous dire avec un vif sentiment de foi : « C'est ici qu'il y a tant d'années, le Seigneur m'a délivré de l'esclavage du démon, qu'il m'a adopté pour son enfant et qu'il m'a fait l'héritier du ciel »; puis de lui en rendre de grandes actions de grâce; ensuite de nous rappeler les engagements que nous y avons contractés, et puis de nous confondre et de lui témoigner notre douleur de les avoir si mal remplis; et enfin de renouveler nos promesses en renouvelant la résolution d'y être plus fidèles à l'avenir. Si nous célébrions ainsi l'anniversaire de notre naissance spirituelle, nous puiserions dans cette pratique un puissant motif pour nous exciter à vivre saintement, et le moment de notre mort, ce moment auquel nous ne pensons jamais, nous donnerait ensuite peu d'ennui et peu de remords.

En voilà assez pour vous apprendre les obligations que vous impose la qualité de chrétien et de membre de l'Église, que vous a procuré le baptême. Que toute votre inquiétude soit de les accomplir avec exactitude, ferveur et persévérance; autrement cette instruction même deviendra un jour une de vos plus accablantes accusations.

TRAIT HISTORIQUE

La fille d'Alger. — Une pauvre fille, née à Gênes, fut, très jeune encore, prise par les pirates et plusieurs fois vendue comme esclave. Elle finit par tomber au pouvoir d'un homme dur et féroce, qui, un jour, la frappa d'un coup qu'il croyait mortel. Elle parvint à s'évader. Par une heureuse rencontre, Monseigneur Dupuch, évêque d'Alger, arrivait dans la ville; la pauvre fille le voit, elle se jette à ses pieds, en s'écriant : « Sois mon père, et je serai ta fille! L'évêque l'emmène et la confie aux soins des religieuses, qui se chargent de l'instruire. Au bout de quelques mois, elle demande le baptême et veut devenir chrétienne. L'évêque, cependant, désire s'assurer si sa conversion est bien sincère. Alors elle prend un crucifix, et, le serrant dans ses bras, elle répète « qu'elle ne veut pas d'autre maître que Jésus-Christ. » Puis elle touche l'anneau de l'évêque et dit avec un accent de profonde émotion : « De même que vous portez toujours votre anneau, de même que vous le prenez et le tournez en tout sens, et que jamais cet anneau ne vous échappe, de même, lorsque je serai régénérée, je serai toujours comme une bague au doigt de Dieu. » — Et vous aussi, enfants chrétiens, soyez toujours comme une bague au doigt de votre Dieu; ne l'abandonnez jamais, ne vous en séparez jamais.

OBLIGATION DE VOUS CONSACRER A DIEU DÈS VOTRE ENFANCE

L'excellence de la grâce du baptême et la grandeur des obligations qu'elle emporte avec elle, devrait être pour tous les chrétiens un puissant motif de se conserver fidèles à Dieu. Et cependant, combien l'infidélité et la dépravation sont communes! Les premiers pas que nous faisons dans la vie, les premières lueurs de la raison sont tout aussitôt souillés de vices et de désordres graves, et on peut dire de la plupart des chrétiens ce que S. Augustin disait avec amertume de lui-même : *Tantillus puer et tantus peccator*, peu d'âge, et beaucoup de malice.

Je ne puis terminer cette matière du baptême sans vous adresser

à vous, mes chers enfants qui m'écoutez, quelques paroles d'exhortation pour vous montrer l'importance de vous consacrer au service de Dieu dès votre plus tendre jeunesse. Deux raisons doivent vous y engager, vous dit S. Thomas, qui me servira ici de guide : le mérite qui vous en reviendra devant Dieu et les avantages qui en résulteront pour vous. Écoutez-moi avec beaucoup d'attention : cette instruction vous sera très utile, et elle pourra aussi produire beaucoup de fruits pour les autres.

J'ai dit en premier lieu que le service de Dieu sera beaucoup plus méritoire pour vous à ses yeux, si vous vous consacrez à lui dès votre enfance : *Servitium Deo, in adolescentia exhibitum, est illi gratius*. Je ne veux pas dire que ce ne soit pas toujours une chose méritoire de revenir à Dieu, quel que soit l'âge que l'on ait ; car telle est la bonté du Seigneur, qu'il ne refuse jamais notre culte dès que nous quittons le vice pour revenir à lui, et il ne dédaigne pas même de recevoir ceux qui se convertissent dans un âge déjà avancé et jusque dans la décrépitude de la vieillesse. C'est ce qu'il a voulu nous enseigner dans la belle parabole des ouvriers appelés par un père de famille, à toutes les heures du jour et même jusqu'au soir, à travailler à sa vigne. Cette parabole nous est d'ailleurs confirmée par l'expérience de tous les jours et par l'exemple de tant de saints qui se sont donnés à Dieu dans un âge avancé, et qui cependant sont devenus des modèles de sainteté. Tout cela est vrai, et même très vrai : malgré cela, personne ne pourra me nier qu'il ne soit infiniment plus agréable à Dieu de se consacrer à lui et de le servir dès son bas âge.

Il s'agit ici des prémices, qui de leur nature sont si précieuses ; c'est en effet le temps le plus beau, le plus innocent et le plus pur de la vie. Qui de nous n'apprécie pas d'une manière toute spéciale l'amour et l'affection d'une personne qui se prive elle-même des premiers fruits de son jardin pour nous en faire un don, une offrande ? Or, Dieu aussi se montre jaloux de ces prémices ; car nous voyons que dans l'ancienne loi il avait ordonné qu'on lui offrît, parmi les fruits de la terre, les premiers qu'on récolterait ; parmi les animaux, les premiers qui naîtraient ; et parmi les hommes, les premiers-nés de la famille. Tout cela n'était pas sans mystère ; mais Dieu voulait par là nous apprendre que les premières années lui sont particulièrement chères et que ce sont celles qu'il nous demande plus spécialement.

Mais il y a plus : en lui donnant vos premières années, vous lui faites un sacrifice plus agréable, non seulement parce que vous lui offrez un plus bel âge, mais encore parce que vous consacrez les années où vous êtes le plus tentés et le plus portés au mal. Je m'explique : se donner à Dieu après avoir longtemps servi le monde et en avoir, par sa propre expérience, reconnu la vanité, les déceptions et les infidélités, ce n'est assurément pas un grand sacrifice ; mais vous, mes chers enfants, vous vous donnez à Dieu

à un âge où vous ne connaissez pas encore ce monde qui se présente à vous avec des apparences si belles et si séduisantes, où il n'offre à votre esprit que des rêves de bonheur. Or, qui ne voit combien il y a de différence entre l'un et l'autre, entre renoncer au monde quand on en a reconnu le néant, la fausseté et la tyrannie, et renoncer au monde lorsqu'on ne voit encore que les séductions, les enchantements, les satisfactions et les plaisirs qu'il promet?

De là une autre circonstance qui rend encore notre sacrifice plus agréable au Seigneur: c'est qu'il procure plus de gloire à Dieu et plus d'édification au prochain. Dites-moi, je vous prie, quel spectacle plus attendrissant que de voir un jeune homme ou une jeune personne qui ne se laisse point entraîner par le torrent de la corruption, et qui à la fleur de l'âge, malgré toutes les séductions du monde, malgré les tentations et les sollicitations de tout genre, sait se conserver fidèle à Dieu, modeste, pure, réglée, pieuse? Trouverez-vous une seule personne, même parmi les gens du monde, qui ne la regarde avec une estime et une vénération religieuses? Cette estime, cette vénération n'est-elle pas sans cesse pour eux un vif et salutaire reproche, et ne peut-elle pas même devenir un motif qui les amènera à imiter ses exemples? Sans doute; et S. Augustin nous dit que le souvenir et la vue de tant de jeunes gens chastes, de tant de vierges innocentes, fut le motif qui le tourmentait le plus vivement et qui le décida enfin à sortir de la boue de ses infamies: *Et tu non poteris quod isti et istæ?*

Toutes ces réflexions, que j'abrège pour ne pas être trop long, vous prouvent, mes chers enfants, que servir Dieu dans la plus belle jeunesse est tout à la fois précieux en soi et extrêmement agréable à Dieu. Mais j'ajoute que c'est aussi votre plus grand intérêt, second point que nous allons méditer.

Premièrement, à cause de la facilité que vous trouverez pour vous livrer aux exercices de la piété et de la dévotion. Vous ne savez pas maintenant et vous ne pouvez imaginer combien il en coûte pour revenir véritablement à Dieu, lorsqu'on a passé ses plus belles années dans le libertinage et la fange des passions. Quels efforts ne faut-il pas alors pour vaincre les mauvaises habitudes et la tyrannie du vice, pour s'habituer à la piété, qu'on n'a jamais connue et encore moins pratiquée, pour se renouveler enfin et changer totalement de vie! C'est alors qu'on sent par expérience la vérité de cet oracle sacré, qui nous dit que le vice pénètre jusqu'à nos entrailles et jusqu'à la moelle de nos os: *Ossa ejus implebuntur vitiis adolescentiæ*[1], et de cet autre, qu'il est aussi difficile de changer de mœurs et d'habitude qu'à un Éthiopien de changer de couleur et de peau: *Numquid potest Ethiops mutare pellem*[2]. A ces difficultés intrinsèques viennent encore se joindre d'autres circonstances qui apportent des obstacles toujours plus grands et plus insurmontables

1. Job., XX, 11. — 2. Jer., XIII, 23.

à un vrai et sincère retour vers Dieu : l'asservissement d'un emploi, l'embarras des affaires, le souci de sa famille, l'esclavage du respect humain, et mille autres servitudes. Oh ! qu'elle est triste la condition d'un homme qui, après avoir vécu dans le péché pendant longtemps et s'être rendu l'esclave de ses mauvaises habitudes, est ensuite obligé de rentrer dans le bon chemin ! Pour vous le faire comprendre, il suffit de vous citer l'exemple de S. Augustin qui, comme il le dit lui-même dans le livre de ses *Confessions*, combattit et lutta pendant quatre ans avant d'avoir le courage de se décider.

Mais toutes ces difficultés n'existent pas pour vous, mes chers enfants, si vous vous adonnez de bonne heure à la piété. Comme une plante encore tendre et flexible prend facilement tous les plis, et comme une cire molle reçoit aisément toutes les impressions; ainsi la piété croît facilement dans un terrain encore vierge de péché, dans un cœur qui n'a pas été gâté et corrompu par de mauvaises maximes et par de mauvaises habitudes. Je n'ignore pas que notre nature, par suite du péché de notre origine, est portée au mal dès notre enfance ; mais il faut aussi se bien persuader que le plus grand mal vient des habitudes vicieuses que l'on a contractées. Malgré la chute originelle et les misères qu'elle a produites, il reste toujours en nous certains principes d'inclination au bien, à la vertu, à la droiture, à l'honnêteté. Si ces bonnes semences ne sont pas étouffées par le vice ; si, au contraire, elles sont cultivées avec soin, elles ne laissent pas que de produire bientôt des fleurs et ensuite des fruits d'une excellente qualité. Je n'ai besoin, pour confirmer tout cela, que de l'exemple de tant de jeunes gens, correspondant si bien aux soins vigilants et attentifs de leurs parents.

Comme la piété germe plus facilement dans ces cœurs, elle s'y conserve et s'y maintient aussi plus facilement. Ici encore nous en avons pour garant l'oracle de l'Esprit-Saint : *Adolescens juxta viam suam, etiam cum renuerit, non recedit ab ea*[1].

Cette route dans laquelle on entre jeune, on la suit encore quand on est vieux, parce que les vertus et les vices du premier âge se transmettent aux âges suivants, et ce qui se faisait d'abord que par choix, se change peu à peu en une seconde nature.

Quoique cet oracle ne se vérifie pas toujours et invariablement en tous, on peut dire qu'il se vérifie dans le plus grand nombre. L'expérience prouve que, comme il est rare de voir des hommes qui ont été libertins et dissolus dans leur jeunesse, se convertir ensuite sincèrement; de même il est plus rare encore de trouver des personnes qui ayant été bien réglées dans leur jeunesse, se dérangent ensuite dans la veillesse.

C'est en ce sens qu'il faut entendre cette proposition de S. Ambroise : J'ai trouvé plus de chrétiens qui ont conservé l'innocence baptismale, que je n'en ai trouvé qui l'aient recouvrée par une véritable pénitence : *Facilius inveni, qui innocentiam servaverint, quam qui*

1. Prov., XXII 6.

congrue pœnitentiam egerint. Le saint docteur parle ici d'une vraie conversion, c'est-à-dire d'une conversion ferme et stable, telle qu'elle est requise pour le salut, et il n'hésite pas à dire qu'elle est plus rare que l'innocence baptismale; il ne parle pas d'une pénitence momentanée et passagère, car dans ce cas sa proposition ne serait pas vraie. On ne peut nier, en effet, que quelques unes, par suite, soit du trouble et des remords de leur conscience, soit à force d'amertumes, de revers et d'infortunes, ne se tournent quelquefois vers Dieu par le repentir et la confession; mais, hélas! leurs mauvaises habitudes ne tardent pas à se réveiller; leurs passions, accoutumées à être satisfaites, ne tardent pas à se révolter, et avec d'autant plus de violence, que la contrainte qu'ils leur ont imposée a été plus longue, et bientôt les voilà, comme malgré eux, entraînés dans de nouvelles fautes. Cela arrive une fois, deux fois, etc., jusqu'à ce que la mort vienne les surprendre dans le malheureux cercle de leurs rechutes. Et voilà comment se vérifie toujours l'oracle du Saint-Esprit: *Etiam cum senuerit, non recedit ab ea*. Le pécheur sort quelquefois, et pour quelques jours, de cette voie; mais il n'en sort pas pour longtemps, et surtout il ne persévère pas jusqu'à la fin.

Il n'en est pas ainsi d'un jeune homme qui s'est habitué dès ses premières années à une vie sainte et religieuse; pour lui, *firmabitur et non flectetur*[1], dit le Saint-Esprit dans l'Ecclésiastique. Avec l'âge se développent ainsi en lui le jugement, la sagesse, la régularité de la conduite, la sage distribution de son temps, la ferveur de sa dévotion, le goût pour les choses de Dieu, une certaine délicatesse, une certaine pureté de conscience qui le tiennent éloigné du bruit et des scandales du monde, et qui le préservent de la mauvaise impression de ses exemples. Vous le verrez s'occuper avec plus de plaisir des devoirs de son état et de ses exercices de piété que des vains spectacles et des dangereuses sociétés du monde, qu'il regarde toujours avec un œil d'indifférence et de mépris.

Que n'aurais-je pas ensuite à dire de l'assistance spéciale, de la protection particulière que vous avez droit d'attendre de Dieu. Si en effet, la consécration que vous avez faite à Dieu de votre cœur dès votre jeunesse, est un hommage si agréable à ses yeux, peut-on douter que vous n'en retiriez les grâces et les bénédictions les plus abondantes? Les circonstances pourront changer pour vous; votre âge, votre emploi changeront aussi; mais au milieu de tous ces changements et dans tous ces âges, les bonnes habitudes que vous aurez contractées dans votre jeunesse seront toujours les mêmes; la grâce de Dieu vous suivra partout, et à mesure que vous avancerez en années, vous avancerez aussi en piété, sans jamais vous écarter du droit chemin: *Firmabitur et non flectetur*. N'est-ce pas là une vérité confirmée par l'expérience de tous les jours?

Voilà, mes chers enfants, une foule de raisons, soit du côté de

1. Eccli., XV, 3.

Dieu, soit de votre côté, qui me paraissent bien capables de vous déterminer à vous consacrer de bonne heure au Seigneur. Vous trouverez tous ces motifs réunis par le Saint-Esprit dans ce texte : *Bonum est viro cum portaverit jugum ab adolescentia sua*[1]. Oh ! quel bonheur, sous tout rapport, de s'accoutumer à porter le joug du Seigneur et à mener une vie vertueuse dès sa première jeunesse !

Je ne puis me dispenser de vous faire remarquer ici qu'il n'y a rien de plus dangereux que de compter sur l'âge et les années que Dieu tient entre ses mains : *quos posuit in sua potestate.* Combien ce faux calcul n'en a-t-il pas perdus ! Se voyant à la fleur de l'âge, dans toute la vigueur et toute la force de la jeunesse, on veut d'abord en jouir et satisfaire ses passions, se promettant de donner ensuite à Dieu l'âge mûr et les dernières années. Mais qui vous assure que vous arriverez à la moitié des années que vous vous promettez ? Ne devez-vous pas trembler, en voyant si souvent des personnes surprises par la mort en bas âge, à la fleur de leur jeunesse ou au milieu de leur vie, et souvent par une mort accélérée par les vices auxquels elles s'étaient malheureusement abandonnées ? N'allez donc pas compter sur des espérances aussi trompeuses et aussi mal fondées.

Mais je veux que le Seigneur vous accorde de nombreuses années et une longue vieillesse ; si vous êtes bien persuadés, comme la foi vous l'enseigne, que vous n'êtes pas faits pour ce monde, que votre grande et importante affaire ici-bas est de vous sauver, que la scène du monde passe rapidement, ne suffira-t-il pas, pour vous décider de vous donner à Dieu, des deux motifs que nous venons de considérer : le mérite que vous en aurez devant Dieu, et la facilité de mener une vie vertueuse et d'y persévérer jusqu'à la fin ? Mais que dis-je ? Je ne vous ai pas encore parlé du plus grand de tous les avantages que vous retirez de tout ce que nous avons dit, de la certitude morale de faire une bonne et sainte mort : *Qui ab adolescentia serviunt Deo*, c'est la conclusion du Docteur angélique, *securi de sua salute decedunt.*

Oh ! qui pourrait concevoir, et surtout qui pourrait peindre quelles sont, dans ce moment suprême, la tranquillité, la joie, la confiance d'un chrétien qui, en jetant un regard en arrière sur sa vie, voit qu'il s'est appliqué dès ses premières années à servir Dieu, et qui, s'il excepte peut-être quelques fautes passagères aussitôt rétractées, s'est toujours conservé fidèle au Seigneur ! Que cette pensée sera consolante dans ce terrible moment ! elle sera telle, qu'elle nous dédommagera abondamment de tous les sacrifices et de toutes les peines de cette vie si courte.

Oui, croyez-le bien, vous mènerez une vie plus heureuse, même ici-bas ; car l'apôtre S. Paul nous déclare que la piété est utile sous tous les rapports et qn'elle porte avec elle le bonheur pour la vie présente aussi bien que pour la vie future : *Pietas ad omnia utilis est*,

1. Jerem Thren., III, 27.

habens promissionem vitæ quæ nunc est, et futuræ [1]. La paix intérieure, le calme au milieu des affaires, l'estime publique, une bonne réputation, la prospérité et un honnête établissement, un emploi honorable, et surtout les bénédictions de Dieu : tels sont les fruits délicieux d'une jeunesse réglée et vertueuse. Au contraire, le désordre de votre maison, la ruine de votre fortune, la perte de votre âme, le mépris public, les discordes, les disputes, les inquiétudes perpétuelles : voilà la conséquence ordinaire d'une jeunesse déréglée et vicieuse. Et comment en douter, avec tant d'exemples que nous en avons chaque jour sous les yeux ?

Finissons par cet avis remarquable que le Saint-Esprit adresse spécialement à vous : *Memento Creatoris tui in diebus juventutis tuæ, antequam veniat tempus afflictionis* [2]. Souvenez-vous de votre Créateur dans les années de votre jeunesse, si vous voulez vous épargner ces jours qui viendront inévitablement, ces jours de remords, d'affliction et de repentir, peut-être d'un repentir inutile : *antequam veniat tempus afflictionis.* Ne vous laissez pas séduire par les mauvais exemples de vos compagnons, ni par les attraits du monde, ni par les séductions de l'âge, moins encore par les funestes illusions par lesquelles le démon vous porte à céder pour quelque temps à vos mauvaises inclinations, avec le projet de reprendre ensuite la bonne voie ; car vous irez plus loin que vous ne pensez, et peut-être vous apercevrez-vous un jour qu'il n'est pas facile de revenir en arrière.

Remettez sans cesse sous vos yeux les puissants motifs que je viens de vous proposer ; appliquez-vous dès à présent, de toute votre âme, à servir Dieu, qui est le maître souverain de tous les hommes, de tous les temps et de tous les âges ; embrassez le parti de la dévotion pendant que la nature est encore facile à plier, et que le vice n'a pas encore jeté en vous ses funestes semences, ou, s'il en a jeté, elles n'ont pas encore pris racine. C'est l'unique moyen, mes bien chers enfants, de vous faire aimer de Dieu et des hommes autant qu'il est possible, et de vous rendre heureux pendant toute l'éternité.

Mais cette instruction que j'ai adressée aux jeunes gens, vous sera-t-elle inutile à vous, chrétiens, qui n'appartenez plus à cet âge ? Non, sans doute.

Elle ne doit pas vous être inutile, à vous, chefs et pères de famille ; car vous devez en conclure l'extrême importance de ne rien épargner pour donner à vos enfants une éducation religieuse et chrétienne. En effet, puisqu'il est de leur plus grand intérêt et spirituel et temporel de marcher soigneusement dans les voies du Seigneur, vous commettriez donc une horrible trahison, si par votre faute ou par votre négligence ils venaient à s'égarer et à s'engager dans le péché, une trahison qui serait votre ruine et votre affliction, non seulement pour l'autre vie, mais déjà même pour celle-ci ; car l'expérience

1. Tim., IV, 8. — 2. Eccles., XII, 1.

prouve qu'un enfant libertin et vicieux est ordinairement le plus grand fléau de ses parents.

Cette instruction ne doit pas non plus vous être inutile, à vous qui étant déjà arrivés à un âge mûr, avez à vous reprocher d'avoir mal employé le temps le plus précieux de votre vie. Tout ce que je viens de dire doit vous déterminer à ne pas retarder davantage votre conversion. En effet, puisque je vous ai démontré avec la dernière évidence que notre plus grand mérite et notre plus grand bonheur consistent à servir Dieu dès notre jeunesse, vous devez donc aussi en conclure avec la même évidence que plus vous différez votre conversion, plus vous vous exposez au péril continuel d'être surpris par la mort dans ce malheureux état; qu'enfin, plus vous renvoyez votre conversion, moins votre retour sera méritoire, et plus il deviendra difficile. Moins il sera méritoire, n'offrant plus à Dieu que les restes d'un âge stérile et qui n'est plus bon à rien; plus il sera difficile, à cause de la force des mauvaises habitudes, de la profondeur toujours plus grande de vos plaies devenues en quelque sorte incurables, à moins d'un effort prodigieux de votre part, et aussi d'une grâce extraordinaire de la part de Dieu.

Plus donc de délai ni de retard. Déplorez ces nombreuses années que vous avez déjà passées et que vous comptez, mais que Dieu ne compte pas pour siennes; ces années que vous lui deviez tout entières, sans en excepter une minute, et que vous avez consacrées à tout autre chose. Mais qu'aujourd'hui votre résolution soit prompte et décisive. Quelle sera cette résolution? De réparer les pertes passées, d'expier vos égarements par une plus grande piété, par une plus grande ferveur, en un mot, par un plus grand amour de Dieu. Oh! mes chers amis, je ne voudrais pas faire une prédiction; mais *aut cito aut nunquam*, ou tout de suite ou jamais. Pensez-y sérieusement; pensez-y pendant qu'il en est temps, et rappelez-vous toujours qu'à moins d'un miracle de premier ordre, le temps de la mort n'est pas le temps ds la conversion ni de la pénitence.

TRAIT HISTORIQUE

Le désir d'être Saint — Une bonne mère avait quatre petits enfants. Elle les élevait dans l'amour de Jésus et formait leurs cœurs innocents aux douces, aux suaves vertus de leur âge; ils étaient ravissants de candeur et de bonté, faisaient les délices de la famille et attiraient l'attention de ceux qui les connaissaient. Chaque jour la digne mère leur faisait faire la prière en commun et leur donnait des avis.

Un soir qu'elle terminait son entretien, elle jeta un regard de tendresse sur ses chers enfants en disant: « Que je serais heureuse, si jamais il m'était donné de compter un saint parmi vous »! — Aussitôt le plus petit se jetant au cou de sa mère s'écria: « Je le serai, maman ».

Il tint parole, devint un grand saint et un grand pape: Ce fut S. Pierre Célestin.

Si toutes les mères s'occupaient ainsi de leurs enfants!

Voir d'autres discours sur le Baptême dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. IV, p. 583; t. IX, p. 275; t. XXX, pp. 7-28.

DE LA CONFIRMATION

DE SA NATURE, DE SES EFFETS, ETC.

> Ce sacrement convient surtout à l'homme lorsqu'il passe de l'enfance à l'adolescence, que les passions vont bientôt parler à son cœur, et qu'il est instant de le revêtir de toutes les armes de la vertu contre les diverses attaques du vice.
>
> Mgr JAUFFRET.

Après le baptême, dont je viens de parler, se présente le sacrement de confirmation, ainsi appelé, parce qu'il affermit et perfectionne en nous ce que le baptême a commencé.

Il ne suffit pas d'avoir reçu la vie spirituelle dans le baptême; cette première grâce suffit pour les enfants qui meurent avant l'âge de raison; mais elle ne suffit pas pour ceux qui survivent et qui restent exposés à tant de dangers de perdre la grâce sanctifiante. Or, qui pourrait compter ces dangers? Dangers extrêmes et au dedans et au dehors de nous: au dedans de nous, de la part des passions, qui se développent avec l'âge, et de ce fond de malice et de corruption qui souvent même prévient les années; au dehors de nous, de la part des mauvaises compagnies, des exemples contagieux, des maximes et des insinuations corrompues du monde. Oh! qu'il est facile à une jeunesse faible et sans expérience de se tourner promptement vers le mal! Et si les commencements sont mauvais, quelles en seront les conséquences? Les enfants donc, quoique baptisés, ont besoin d'un nouveau secours qui affermisse en eux la vie spirituelle qu'ils ont reçue dans le baptême, et qui est trop faible et trop fragile pour se conserver d'elle-même.

Il faut raisonner dans l'ordre de la grâce comme on raisonne dans l'ordre de la nature: il ne suffit pas à un enfant d'avoir reçu la vie corporelle, il faut qu'il croisse et se fortifie; car, quoiqu'il jouisse d'une véritable vie naturelle, il est encore faible et incapable de se défendre par lui-même; de même il ne suffit pas au chrétien d'avoir reçu la vie spirituelle par le baptême; il a besoin d'être fortifié dans cette vie spirituelle pour pouvoir la conserver et se défendre contre les dangers de la perdre, auxquels il est sans cesse exposé.

Ces forces nous sont préparées dans le sacrement de la confirmation, qui pour cela est appelé le complément et la perfection du baptême. Il en est fait une mention expresse dans les Actes des Apôtres, où nous lisons que les apôtres, qui demeuraient à Jérusalem, ayaut appris que le diacre Philippe avait converti à l'Évangile et baptisé beaucoup de Samaritains, envoyèrent dans ce pays S. Pierre et S. Jean, afin que ces nouveaux chrétiens fussent confirmés et reçussent le Saint-Esprit, comme nous voyons en effet que cela arriva: *Imponebant manus super illos, et accipiebant Spiritum Sanctum*[1].

1. Act., VIII, 17.

Nous trouvons dans ce texte l'usage d'administrer ce sacrement, ce qui suffit pour nous en prouver l'institution divine, quoique nous ne sachions pas d'une manière précise le temps où il a été institué. Il est certain que les apôtres ne sont les auteurs d'aucun sacrement, ils n'en sont que les dispensateurs, *dispensatores mysteriorum Dei ;* et, d'un autre côté, il est très certain que Dieu seul a le pouvoir d'attacher à des signes matériels et sensibles la vertu de produire la grâce.

La confirmation est donc un sacrement qui confère au baptisé le Saint-Esprit avec l'abondance de ses grâces, pour le rendre parfait chrétien et lui donner le courage de confesser en toute circonstance sa foi en Jésus-Christ.

Selon le sentiment le plus commun, appuyé sur la coutume et la pratique, la matière de ce sacrement consiste dans l'onction du saint chrême qui est faite sur le front; et la forme, dans ces paroles qui l'accompagnent : *Signo te signo crucis et confirmo te chrismate salutis in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.*

Cependant, comme il y a des théologiens qui prétendent, et non sans fondement, que l'essence du sacrement consiste dans l'imposition des mains que l'évêque fait au commencement sur tous ceux qui doivent être confirmés, et qui signifie la descente du Saint-Esprit qui vient se reposer sur eux, et dans la prière qu'il fait en même temps et qui exprime les grâces et les dons que le Saint-Esprit répand dans leur cœur; il suit de là que ceux qui veulent recevoir ce sacrement ne doivent pas négliger de se trouver à cette imposition des mains et à cette prière. Lors même qu'il ne s'agirait pas d'assurer le sacrement, il serait toujours avantageux d'y assister; car le saint concile de Trente déclare que ce n'est pas en vain que l'évêque prononce ces paroles : *Accipite Spiritum Sanctum.* Or, ce n'est qu'au commencement que l'évêque prononce ces paroles.

L'évêque seul est le ministre ordinaire de la confirmation : c'est pour cela que deux apôtres, Pierre et Jean, furent envoyés aux chrétiens de Samarie, c'est qu'ils étaient revêtus du caractère épiscopal. La raison en est que ce sacrement devant conférer la plénitude du Saint-Esprit et de la sainteté chrétienne, il n'appartient qu'à ceux qui possèdent la plénitude du sacerdoce, c'est-à-dire aux évêques, de le conférer.

Ce sacrement produit deux effets : il imprime dans l'âme un caractère particulier qui est ineffaçable comme celui du baptême; et par conséquent comme le baptême, on ne peut le recevoir qu'une fois. Ce caractère est comme un sceau par lequel nous sommes enrôlés dans la milice de Jésus-Christ; et comme le caractère du baptême nous fait chrétiens, ainsi le caractère de la confirmation nous faits soldats de Jésus-Christ, et, en cette qualité de soldats, nous sommes obligés de défendre la foi en toute circonstance, même au péril de notre vie.

C'est la fin pour laquelle le Saint-Esprit nous est donné avec

l'abondance de ses grâces et de ses dons, second effet de ce sacrement.

Il est bien vrai que tous les sacrements nous donnent le Saint-Esprit, mais il ne produit pas le même effet dans tous ces sacrements ; il varie admirablement ses divines opérations, selon la nature des sacrements. Dans le baptême, il nous donne une grâce de pureté, de simplicité, de candeur et d'innocence qui, selon le langage de S. Paul, nous rend semblables à des enfants qui viennent de naître, *sicut modo geniti infantes ;* et dans la confirmation, il nous donne une grâce de force qui affermit en nous la foi, l'espérance et la charité, vertus qui avaient été infuses en nous par le baptême ; une grâce qui nous fortifie et nous donne le courage de confesser Jésus-Christ et par nos paroles et par nos œuvres, pour nous faire persévérer dans la piété, malgré toutes les tentations que nous suscitent le monde, le démon et la chair : *In hoc sacramento*, dit S. Thomas, *datur plenitudo Spiritus Sancti ad robur gratiæ.*

Voulez-vous voir d'une manière sensible la différence qu'il y a entre la grâce du baptême et celle de la confirmation ? Regardez les apôtres. Oh ! qu'ils furent différents après la descente du Saint-Esprit sur eux, le jour de la Pentecôte, de ce qu'ils étaient auparavant ! Avant d'avoir le Saint-Esprit, se cachant, timides et portant la lâcheté jusqu'à abandonner Jésus-Christ et à le renier, afin de ne pas passer pour ses disciples ; après, au contraire, intrépides en présence des puissants de la terre, courageux comme des lions, prêchant sans crainte le nom de Jésus-Christ sur les places publiques, ne craignant ni les menaces, ni les supplices, ni la mort. Or, comme la confirmation n'est pas autre chose pour nous que la Pentecôte des apôtres, cet Esprit qu'ils reçurent alors pour remplir leur mission, nous le recevons dans ce sacrement pour remplir les obligations de parfaits chrétiens : esprit de force, de courage, de générosité, de zèle et d'ardeur pour pratiquer constamment l'évangile, pour le défendre et le soutenir devant les libertins et les scandaleux, toujours si nombreux en ce monde.

Mais, direz-vous, nous avons reçu ce sacrement, et cependant nous n'avons pas éprouvé de pareils effets. Mais je vous dirai d'abord : l'avez-vous reçu avec les dispositions et la préparation convenables ? ne l'avez-vous pas mal reçu, comme cela n'arrive que trop souvent ? Puis remarquez que lors même qu'on le reçoit bien, la vertu du sacrement ne se reçoit que comme *in radice*. Je m'explique. Une personne douée d'une force extraordinaire ne s'aperçoit de sa force que lorsqu'elle s'en sert. La même chose arrive dans le cas présent ; c'est dans l'occasion qu'on éprouve la vertu du sacrement, comme l'éprouvèrent les premiers chrétiens au moment des persécutions ; et on l'éprouve infailliblement, pourvu qu'on n'y mette pas obstacle par le péché ; car, comme le péché arrête la grâce du sacrement dans le moment qu'on le reçoit, de même il arrête l'effet de cette grâce dans le moment où on devrait s'en servir.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici sur les effets de ce sacrement, doit vous en prouver la nécessité. Il n'est pas nécessaire, il est vrai, comme le baptême, de nécessité de moyen; mais il l'est de nécessité de précepte. Quiconque donc néglige de le recevoir, pèche, puisqu'il désobéit à Jésus-Christ, qui ne l'a pas institué pour qu'il soit inutile; et parce qu'aussi il se prive volontairement des grâces qui y sont attachées. Que diriez-vous d'un voyageur qui, devant passer par des chemins infestés de voleurs et de bêtes féroces, refuserait de prendre les armes qu'on lui offre pour se défendre? Ce voyageur est l'image du chrétien exposé aux périls de ce monde; Jésus-Christ lui a préparé dans la confirmation une arme spirituelle et puissante, il lui ordonne de la recevoir: *Accipite armaturam Dei ut positis resistere*[1]. S'il le néglige, outre qu'il se rend coupable, il s'expose encore au péril évident d'être vaincu par ses ennemis spirituels.

Ils sont donc coupables, les parents qui ne s'inquiètent pas de faire confirmer leurs enfants quand ils sont en âge de l'être. Si vous tenez tant à procurer à vos enfants une grande force de corps, ne devez-vous pas encore plus tenir à leur faire acquérir une grande force d'âme? Avec le baptême seul, ils resteront toujours des enfants dans la vie spirituelle, ils ne deviendront des chrétiens mûrs et parfaits que par la confirmation.

Il nous reste enfin à voir quelles sont les dispositions requises pour bien recevoir ce sacrement, d'après la discipline actuelle de l'Église. Autrefois on le conférait aux enfants aussitôt après leur baptême, et alors il produisait toujours la grâce aussi bien que le caractère; mais l'Église en a ensuite disposé autrement. Soit pour prévenir le danger de le recevoir deux fois, en le recevant dans un âge où l'on peut oublier de l'avoir reçu, soit pour nous rendre capables de le recevoir avec plus de fruits, en le recevant dans un âge où l'on a plus de connaissance, et à l'époque surtout où les tentations commencent, l'Église a ordonné qu'excepté le cas de mort ou tout autre cas extraordinaire, on ne le donnât qu'à ceux qui ont un discernement suffisant, c'est-à-dire qui sont arrivés à l'âge de sept à huit ans.

Mais si, pour bien le recevoir, il faut avoir un discernement suffisant, ne pourrait-il pas aussi y avoir alors danger de le profaner, puisque les enfants, à cet âge, ont assez de malice pour faire une faute grave? Je ne le pense pas, parce que s'ils ont par le péché perdu l'innocence baptismale, ou s'ils doutent de l'avoir perdue, ils devront la recouvrer par une bonne confession, ou tout au moins, dans le cas de nécessité, par la contrition parfaite; car la confirmation étant un sacrement des vivants, est destinée à augmenter la grâce et non à la donner; et comme un enfant ne saurait croître dans la vie naturelle, s'il est mort, de même le

1. Ephes., VI, 13.

chrétien qui est dans le péché mortel, ne peut croître dans la vie spirituelle.

Il faut, en second lieu, quelle que soit l'innocence des enfants, qu'ils aient la connaissance des principaux mystères et des vérités de notre foi ; car cette nistruction est d'obligation rigoureuse à cet âge, et s'ils en sont dépourvus, ils ne sont pas même capables d'absolution. Comme, d'un autre côté, la grâce du sacrement est en proportion de la préparation qu'on y apporte, on exhorte les enfants à se tenir, à l'imitation des apôtres, dans un pieux recueillement, à se prémunir contre l'extrême dissipation que produisent ordinairement ces réunions si nombreuses occasionnées par l'administration solennelle de la confirmation.

Telle est la préparation que vous devez apporter à la réception de ce sacrement, vous tous qui désirez le recevoir. Mais comme la connaissance des cérémonies que l'évêque pratique pour le conférer peuvent aussi vous être d'une grande utilité, je vais vous en expliquer en quelques mots la signification.

L'imposition des mains signifie la présence et la protection du Saint-Esprit qui couvre votre âme de son ombre : *Virtus Altissimi obumbrans vos.* L'onction du saint chrême signifie la grâce multiforme du sacrement. Le saint chrême est une composition d'huile d'olive et de baume, consacrée par l'évêque le jeudi-saint. Or, comme l'huile a la propriété d'adoucir et de fortifier, de même la grâce intérieure du Saint-Esprit fortifie notre âme contre les ennemis du salut, et nous adoucit tout ce qu'il peut y avoir de pénible et de difficile à la nature dans l'accomplissement des devoirs du christianisme. De même aussi, comme le baume préserve de la corruption et répand une odeur agréable, de même la grâce de ce sacrement nous préserve de la corruption du péché et nous fait répandre la bonne odeur de Jésus-Christ, par une vie sainte et édifiante pour le prochain. Cette onction se fait en forme de croix, sur le front, qui est le siège de la pudeur et la partie la plus visible du corps, pour nous apprendre que la croix est le drapeau du chrétien et que nous ne devons jamais en rougir. Enfin l'évêque frappe légèrement la joue de celui qu'il a confirmé, pour lui apprendre qu'il doit être prêt à supporter toutes sortes de contradictions pour l'amour de Jésus-Christ ; et c'est en cela que consiste la vraie paix du cœur qu'il nous souhaite en nous renvoyant.

Après avoir reçu la confirmation, que devez-vous faire ? Vous devez remercier Dieu et vous appliquer à pratiquer l'avis que vous donne S. Paul, de ne pas contrister le Saint-Esprit dont vous portez le caractère sur le front : *Nolite contristare Spiritum Sanctum in quo signati estis*[1]. Il a pris possession de votre âme le jour de votre confirmation ; gardez-vous donc de le chasser de votre cœur par de nouveaux péchés, mais appliquez-vous à conserver et à augmenter la grâce que vous avez reçue. Tout dépend du commencement : si

1. Eph., VI, 30.

votre enfance et votre jeunesse sont réglées et chrétiennes, la vertu et la sainte crainte de Dieu vous accompagneront dans tous les âges, et les prémices de votre vie que vous aurez offertes à Dieu, sanctifieront le reste de vos jours. Mais si vous avez le malheur de vous égarer dès le commencement, vous rendrez inutile la grâce de sainteté que vous avez reçue au baptême, la grâce de force qui vous a été donnée par la confirmation; et le démon, ne trouvant plus aucun obstacle et aucune résistance, vous conduira jusqu'au dernier excès du vice, et il mettra des obstacles insurmontables à votre retour dans la bonne voie. Cultivez donc la grâce que vous avez reçue, vous qui avez reçu la confirmation depuis peu.

Et pour nous tous qui l'avons reçue depuis longtemps, n'oublions pas de prier souvent le Seigneur qu'il daigne ranimer en nous la grâce de la confirmation, surtout dans les moments où nous sommes exposés à certaines épreuves.

Je m'explique: grâce à Dieu, nous ne sommes plus à ces temps où il fallait confesser sa foi devant les persécuteurs et les tyrans et en face des échafauds, mais il ne manque pas, dans le sein de l'Église, de combats à soutenir: ces combats nous sont livrés par les libertins et les incrédules qui répandent de mauvaises doctrines, qui exaltent le vice et tournent en ridicule la piété et les pratiques religieuses. Sous ce rapport nous avons un combat continuel à soutenir pour notre foi et notre religion; et il y a pour nous une obligation rigoureuse de nous déclarer formellement, ce que nous ne pouvons faire sans essuyer des difficultés, des haines et des persécutions. Or, pour nous mettre au-dessus de tout cela, la grâce de Dieu nous est indispensablement nécessaire, et c'est dans la confirmation que cette grâce nous est accordée. Oh! combien qui, pour un vil respect humain, trahissent les intérêts de Dieu et de leur conscience, se détournent du bien et prennent le chemin du péché! Mais si le regard d'un misérable homme suffit pour nous faire trahir notre devoir, que serait-ce donc de nous si nous étions sans cesse, comme les premiers chrétiens, en face du martyre et de la mort? Ne serions-nous pas autant d'apostats et de déserteurs de la foi?

Mais sans parler des circonstances où nous devrons tenir tête aux méchants, de quelle force n'avons-nous pas besoin pour conserver l'intégrité de la foi au milieu de cette incrédulité qui domine notre siècle; pour conserver la pureté des mœurs au milieu de tant de scandales qui nous environnent, et parmi lesquels nous sommes forcés de vivre; pour ne pas nous laisser entraîner par le torrent de la corruption du monde; pour conserver enfin la sainte crainte de Dieu, la ferveur et le recueillement au milieu du relâchement général et de cette absence totale de piété! Tout ici-bas conspire contre nous pour nous séduire et nous perdre.

Voilà donc la nécessité de nous recommander à Dieu et de le prier d'augmenter toujours plus en nous cette grâce de force et de courage qu'il nous a donnée dans la confirmation: *Confirma, Deus, quod*

operatus es in nobis. Ainsi nous saurons soutenir en temps et lieu les intérêts de Dieu, confondre même et faire rougir les impies; nous ne craindrons ni les sarcasmes ni les dérisions; nous ne nous laisserons détourner de nos devoirs par aucune considération humaine; nous laisserons dire et nous ferons hardiment le bien, comme il convient à un bon soldat de Jésus-Christ: *Sicut bonus miles Christi*[1].

Et pour fortifier nos résolutions, rappelons-nous la sentence de Jésus-Christ, qui se rapporte précisément aux obligations qui nous sont imposées par ce sacrement, je veux dire, à l'obligation de confesser ouvertement et librement notre foi et notre religion: *Si quis confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo qui in cœlis est; si quis negaverit me coram hominibus, negabo et ego eum coram Patre meo qui in cœlis est*[2].

Viendra donc un temps où nous serons tous reconnus ou méconnus de Jésus-Christ, éternellement marqués du sceau de ses amis ou de ses ennemis; ce temps viendra infailliblement, et même bientôt. N'en perdons pas le souvenir; et que ce souvenir nous décide à nous déclarer maintenant pour lui, à ne jamais nous en laisser imposer par le respect humain dans tout ce qui intéresse la gloire de Dieu, la cause de la religion, notre devoir enfin, en qualité de chrétiens et de soldats de Jésus-Christ. Tel est le fruit que nous devons retirer de cette instruction.

NOTA — Pour de plus amples détails sur les dons du Saint-Esprit, voir l'article VIII du Symbole.

TRAIT HISTORIQUE

Confirmation d'une enfant de dix ans. — « Dans une de mes missions, écrit un des apôtres de la Chine, je rencontrai une petite fille de dix ans, très bien instruite de sa religion, ce qui, à cet âge, est extrêmement rare chez les Chinois. Cette enfant désirait avec ardeur le sacrement de Confirmation que j'hésitais néanmoins à lui accorder, parce que je la trouvais trop jeune. Je voulus m'assurer si son courage égalait son intelligence, et je lui dis : « Après que tu auras été confirmée, si le mandarin te met en prison et qu'il t'interroge sur ta foi, que répondras-tu ? Je répondrai que je suis chrétienne par la grâce de Dieu. — Et s'il te demande de renoncer à l'Évangile, que feras-tu ? — Je répondrai : Jamais ! S'il fait venir les bourreaux et qu'il te dise : Tu apostasieras, ou l'on va te couper la tête, quelle sera ta réponse ? — Je lui dirai : Coupe ! » Enchanté de la voir si bien disposée et si fortement résolue, je l'admis avec joie au sacrement qui faisait l'objet de tous ses vœux.

Voir d'autres discours sur la Confirmation dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XIII, pp. 310-395.

DE LA PÉNITENCE

INSTRUCTION PRÉLIMINAIRE

> Tous les peuples, les philosophes même, qu'elle qu'ait été d'ailleurs leur opinion, ont regardé le sacrement de pénitence comme une des plus fortes barrières contre le vice, et comme le chef-d'œuvre de la sagesse (CHATEAUBRIAND).

Après avoir été faits chrétiens et enfants de Dieu par le saint baptême, et même après avoir été confirmés en grâce par la confir-

1. II. Tim., II, 3. — 2. Matth., X, 33.

mation, nous pouvons encore déchoir d'un tel état, nous pouvons encore pécher, et par le péché retomber dans l'esclavage du démon, et par conséquent mériter de nouveau la damnation éternelle. Mais si ce malheur nous arrivait, et il n'est que trop fréquent, quel remède nous resterait-il pour le salut, puisque ces deux sacrements, imprimant caractère, ne peuvent se réitérer? Le remède, nous l'avons dans le sacrement de pénitence qui est destiné à effacer les péchés commis après le baptême; et c'est un remède dont nous pouvons user à toute heure, si nous en avons besoin. Voici comment le saint concile de Trente s'explique sur ce sujet.

Le sacrement de pénitence, dit-il, serait inutile si les chrétiens étaient assez heureux pour conserver toujours la grâce du saint baptême; mais Dieu, dont les miséricordes sont infinies, Dieu qui connaissait notre fragilité et qui prévoyait nos chutes, a bien voulu établir un remède pour rendre la vie à ceux qui, après ce sacrement, s'abandonneraient de nouveau à la servitude du péché et à l'esclavage du démon. Ce remède est le sacrement de pénitence, que pour cela les Saints Pères appellent une seconde planche après le naufrage, c'est-à-dire l'unique ressource offerte au chrétien pour se sauver, lorsqu'il a eu le malheur de perdre l'innocence baptismale.

C'est de ce sacrement que je me propose de vous entretenir aujourd'hui. Je vous en parlerai d'une manière très détaillée, parce qu'il s'agit d'un sacrement dont l'usage doit être très fréquent pour nous; d'un sacrement indispensable au salut pour tout homme qui est tombé dans le péché mortel; d'un sacrement enfin qui exige de nombreuses dispositions pour s'en appliquer les salutaires effets. Il est donc de la dernière importance de vous instruire à fond sur cette matière.

Dans l'ordre naturel, la nourriture dont notre corps a besoin chaque jour, précède les remèdes et les médecines, qui ne sont nécessaires que dans le cas de maladie; il semble donc aussi que dans l'ordre spirituel on devrait parler de l'Eucharistie, qui est la nourriture de notre âme, avant de parler de la pénitence, qui n'en est que le remède. C'est, en effet, probablement la raison pour laquelle les catéchismes, dans l'ordre des sacrements, mettent l'Eucharistie avant la pénitence. Mais si l'on réfléchit que malheureusement les maladies de l'âme sont bien plus fréquentes que celles du corps, et que d'ailleurs une âme affaiblie ou morte par le péché ne peut se nourrir de la sainte Eucharistie, si elle n'a pas été guérie auparavant par la pénitence, on verra qu'il convient de parler de ce dernier sacrement en premier lieu, puisqu'il doit servir de préparation à l'autre. Pour aujourd'hui je me bornerai à un petit nombre d'observations préliminaires, pour vous faire bien connaître la nature de ce sacrement et dissiper certains préjugés très funestes et en même temps très communs sur cette matière.

Pour se former une juste idée de ce sacrement, il faut considérer la pénitence sous deux rapports, comme vertu et comme sacrement.

Lorsque, effrayés à la vue de vos fautes, vous en concevez du remords et de la douleur, et que vous formez la résolution de les éviter et d'en offrir à Dieu une satisfaction convenable, vous avez alors la vertu ou l'esprit de pénitence; lorsqu'ensuite, pénétrés de ces sentiments, vous allez vous jeter aux pieds du prêtre, faire une confession exacte et pleine de repentir, et qu'il vous donne l'absolution, alors vous recevez le sacrement de pénitence.

Le sacrement n'a pas toujours été nécessaire; mais la vertu de pénitence a toujours et en tout temps été indispensable. Pour se réconcilier avec Dieu, il a toujours été nécessaire de détester ses péchés, d'avoir un ferme-propos de ne plus les commettre et d'avoir la volonté d'en faire pénitence. Il y a toujours eu des péchés dans le monde; mais comment les pécheurs en obtenaient-ils le pardon avant la venue de Jésus-Christ qui a établi ce sacrement? Ils ne l'obtenaient et ne pouvaient l'obtenir que par la vertu de pénitence. Vous ne trouveriez pas dans toute l'Écriture que Dieu ait une seule fois pardonné le péché sans contrition.

Cette vertu fut donc nécessaire, non seulement dans tous les temps, mais encore pour toutes les espèces de péché. Le péché, quel qu'il soit, grave ou léger, mortel ou véniel, n'est jamais remis sans un véritable sentiment de componction, pas même dans les adultes qui reçoivent le baptême après avoir commis des fautes actuelles: *Pœnitentiam agite et baptizetur unusquisque vestrum*[1].

Enfin cette vertu est nécessaire non seulement à ceux qui se trouvent actuellement dans le péché, mais encore à ceux qui y ont été autrefois, lors même qu'ils n'y seraient plus; parce que eux aussi doivent toujours porter dans leur cœur le remords et la douleur des péchés commis, quoique confessés et pardonnés, et conserver le désir et la volonté d'en faire à Dieu une satisfaction convenable. Voilà la marque qui distingue infailliblement les vrais des faux pénitents.

Mais depuis que Jésus-Christ, l'auteur de la nouvelle loi, a institué un sacrement pour la rémission des péchés, cette vertu de pénitence ne suffit plus pour en obtenir le pardon; il faut de plus avoir recours au moyen qu'il a établi Remarquez l'institution de ce remède dans ces paroles solennelles qu'il adresse à ses apôtres après sa résurrection: « Comme mon Père m'a envoyé, dit-il, je vous envoie; » et en prononçant ces paroles il souffle sur eux, pour leur communiquer, par ce souffle, son divin Esprit; puis il ajoute: « Sachez que les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez »: *Insufflavit super eos et dixit: Accipite Spiritum Sanctum; quorum remiseritis peccata, remittuntur eis; et quorum retinueritis, retenta sunt*[2].

Que signifient ces paroles? Elles signifient que Jésus-Christ a établi dans son Église un tribunal permanent et perpétuel, devant

1. Act., II, 38. — 2. Joan., XX, 23.

lequel doivent comparaître tous les pécheurs, pour obtenir le pardon de leurs péchés: que sur ce tribunal siègent en qualité de juges les apôtres et leurs successeurs, qu'ils prononcent leur sentence au nom de Jésus-Christ; et cette sentence nous délie de nos péchés ou nous laisse ensevelis dans ces péchés; elles signifient enfin qu'il a établi ce sacrement sous la forme d'un jugement. Nous ne pouvons donc nous soustraire à ce tribunal ni à ce jugement, si nous désirons obtenir le pardon de nos fautes. Tout autre moyen sans celui-là serait insuffisant.

Mais irons-nous nous imaginer qu'après l'institution de ce sacrement, et après le pouvoir divin donné aux prêtres, la vertu de pénitence soit devenue moins nécessaire? Oh! voilà la grande erreur que l'on commet: on attache trop de vertu à l'absolution du prêtre, et on néglige ce qui est bien plus important, je veux dire l'esprit intérieur de pénitence, qui seul peut nous rendre l'absolution efficace. La nécessité de la pénitence est toujours aussi grande, et même elle est aujourd'hui une partie du sacrement, qui pour cela est appelé sacrement de la pénitence.

Sachez qu'il faut la réunion de deux choses pour former ce sacrement: il faut l'action du pénitent et l'action du prêtre. De la part du prêtre, il faut l'absolution. Mais si cette absolution seule suffisait, il faudrait dire que tous ceux qui la reçoivent sont véritablement réconciliés avec Dieu. Et cependant nous savons indubitablement que la sentence que le prêtre prononce sur la terre n'est pas toujours ratifiée dans le ciel; qu'un grand nombre sont condamnés dans le ciel, quoiqu'ils aient été absous par le prêtre sur la terre. Or, d'où vient cela? Ce n'est pas d'un défaut de pouvoir dans le prêtre, car ce pouvoir est très réel, puisqu'il est fondé sur la parole infaillible de Dieu; c'est donc du défaut de ces dispositions que Dieu exige dans le pénitent pour la réception du sacrement.

Cela est évident; et cette vérité nous est clairement enseignée dans les paroles de Jésus-Christ que je vous ai citées plus haut; car il n'a pas donné uniquement le pouvoir d'absoudre, mais d'absoudre et de ne pas absoudre, *quorum remiseritis peccata, quorum retinueritis;* ce qui suppose qu'ils ne doivent pas accorder indistinctement à tous le bienfait de l'absolution; mais qu'ils doivent faire un discernement, une distinction entre pénitent et pénitent; distinction qui n'est pas certainemeut arbitraire, mais qui est fondée sur les dispositions intérieures, d'après lesquelles ils les jugent dignes ou indignes de la grâce du sacrement.

Voilà donc l'autre partie du sacrement, celle qui dépend du pénitent. Or, celle-ci ne consiste pas uniquement dans l'accusation des péchés; cette accusation est requise, à la vérité, car confesseur, en qualité de juge, ne peut décider de l'état de notre conscience sans connaissance de cause; mais elle consiste principalement dans la contrition du cœur qui, prise dans toute son acception, embrasse et la détestation des péchés commis, et la résolution

de les éviter à l'avenir, et la volonté de réparer l'injure faite à Dieu. Cette contrition, en réalité, n'est autre chose que la vertu de pénitence, que nous avons dite être d'une indispensable nécessité pour rentrer en grâce avec Dieu. Bien loin de vouloir, par l'institution de ce sacrement, nous dispenser de la vertu de pénitence, Jésus-Christ a même établi la pénitence, manifestée extérieurement par l'accusation et la douleur de nos fautes, comme une partie essentielle du sacrement, et c'est pour cela, comme je l'ai déjà remarqué, qu'il est appelé sacrement de pénitence. Le Sauveur, en l'instituant, n'a fait que joindre à cette pénitence, l'action du prêtre qui reçoit la confession de nos fautes, les absout en son nom et nous impose une pénitence proportionnée. Cette vertu subsiste donc encore dans toute sa force ; et Jésus-Christ, en parlant d'elle, disait indistinctement à tous les chrétiens : *Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis*[1].

En deux mots, pour obtenir le pardon de nos fautes, la pénitence doit être en nous sous ces deux rapports, comme vertu et comme sacrement. La pénitence, comme vertu, ne suffit pas aujourd'hui sans le sacrement comme elle suffisait autrefois, parce que le moyen établi par Jésus-Christ pour la rémission des péchés, c'est le sacrement. Par conséquent, quelles que soient votre contrition et votre douleur, il faut que vous receviez le sacrement ; ou, si vous ne le pouvez, il faut au moins que vous ayez le désir de le recevoir : *Aut in re, aut in voto.* Mais le sacrement ne suffit pas davantage sans la vertu de pénitence : car, quoique Jésus-Christ ait donné à l'absolution du prêtre une efficacité véritable et souveraine pour effacer le péché, cependant elle reste nulle et sans effet, s'il ne se trouve pas en nous un véritable esprit de pénitence. Elles sont donc toutes les deux également nécessaires, le sacrement comme moyen, et la vertu comme disposition. Voilà pourquoi on définit la pénitence, un sacrement dans lequel le chrétien contrit et confessé de ses péchés, en obtient le pardon de Dieu par l'absolution du prêtre.

Qu'il n'y en ait donc aucun parmi vous qui s'approche du tribunal sacré sans y apporter l'esprit de pénitence. Je vais plus loin, et je ne crains pas d'ajouter que cette disposition est tellement indispensable, qu'elle est plus nécessaire que le sacrement même, et en voici la raison. Que le pécheur doive s'accuser de ses fautes aux pieds du prêtre et en recevoir l'absolution pour en obtenir le pardon, cela n'est nécessaire qu'autant que Dieu, dans l'état présent des choses, ne veut pas accorder ce pardon sans cette condition ; mais cette condition, de sa part, était tout à fait libre et arbitraire ; il pouvait en dispenser comme il en avait dispensé sous l'ancienne loi, et comme il en dispense encore aujourd'hui, en se contentant du seul désir du sacrement, lorsque l'on ne peut le recevoir, et que d'ailleurs on a les dispositions requises. Mais la conversion du

1. Luc., XIII, 15.

cœur, l'horreur et la détestation des péchés, en un mot, l'esprit de pénitence est d'une nécessité telle, que Dieu même ne peut en dispenser sans cesser d'être Dieu. Étant la sainteté même, il ne saurait ne pas haïr le péché d'une haine implacable, nécessaire, infinie, et par conséquent il ne peut se réconcilier avec le pécheur tant que celui-ci ne renonce pas au péché et ne se conforme pas à sa sainte volonté par la haine et la fuite de ce même péché. En un mot, la vertu de pénitence peut suppléer au sacrement; mais rien ne peut suppléer à la pénitence ou à la contrition; sans elle, toutes les absolutions ne servent de rien.

De tout ce que j'ai dit jusqu'ici, il faut conclure que la nature de ce sacrement est bien peu connue d'un grand nombre de chrétiens.

Elle est premièrement bien peu connue de ceux qui s'imaginent que le prêtre soit tellement l'arbitre et le maître de l'absolution, qu'il puisse la donner à sa volonté. C'est cette ignorance qui est la cause qu'ils plaident et discutent pour l'obtenir, lorsque le confesseur qui, de son côté, serait fort aise de pouvoir la donner à pleines mains, à tout le monde, voit qu'il n'a pas de preuves suffisantes qu'ils sont convertis et disposés; que même il a des preuves formelles du contraire, et que par conséquent il est intimement persuadé qu'il ne peut l'accorder sans profaner le sacrement, charger gravement sa conscience, et leur nuire gravement à eux-mêmes.

Profaner le sacrement : ils le profaneraient, ce sacrement, en le recevant sans les dispositions requises; charger sa conscience, car, dans ce cas, il ne ferait que lier la sienne sans délivrer la leur; leur nuire gravement, car, outre qu'il les exposerait à faire un sacrilège, il les mettrait dans une fausse et pernicieuse confiance que leurs péchés sont effacés devant Dieu, tandis qu'ils ne le sont pas du tout.

Enfin, la nature de ce sacrement n'est pas connu de tous ceux, en général (et ils sont nombreux), qui le font consister tout entier dans la simple accusation de leurs fautes et dans l'absolution du prêtre, sans un véritable changement du cœur et de la volonté. Je crois que ce qui contribue puissamment à cette illusion, c'est le nom de confession que l'on donne ordinairement à ce sacrement, comme si tout se réduisait à se confesser. Mais remarquez donc que si on l'appelle confession à cause de la partie de l'accusation, qui est la partie la moins essentielle, il s'appelle, avec bien plus de raison, dans le langage des saints Pères et des divines Écritures, sacrement de pénitence, à cause de la nécessité bien plus indispensable du changement intérieur.

C'est à quoi on ne réfléchit pas; pourvu que l'on s'accuse de ses péchés tant bien que mal, on regarde tout le reste comme une pure cérémonie. La douleur est une pure formule qui ne consiste que dans la récitation de quelque acte d'attrition ou de contrition qu'on récite tels qu'on les a appris, ou tels qu'on les trouve dans quelques

livres de piété. Tout au plus les accompagne-t-on de quelques instants de sensibilité, ou de quelque expression de sentiment, ou de quelques larmes qui sont bientôt taries et qui ne produisent aucun changement dans le cœur.

Le bon propos n'est qu'une protestation extérieure que l'on fait à Dieu de ne plus l'offenser, mais qui n'inquiète pas, parce qu'elle n'engage à rien et qu'elle ne produit aucune conséquence pratique. Si une telle volonté était sérieuse et formelle, elle devrait beaucoup vous inquiéter, puiqu'il n'est question de rien moins que de renoncements, de sacrifices et de détachements qui coûtent beaucoup et que l'on s'impose, afin de ne plus offenser Dieu. Mais comme tout se résume en paroles, ainsi on promet tout sans difficulté. La satisfaction que l'on devrait à Dieu pour les graves injures qu'on lui a faites, se borne à quelques prières faciles à réciter, que le confesseur impose, et qui, n'ayant aucune proportion avec le nombre et la griéveté de nos péchés, ne doivent servir qu'à nous avertir des pénitences que nous devons ensuite nous imposer nous-mêmes. Mais quels sont les pénitents qui s'inquiètent et se font un devoir de suppléer à l'insuffisance de ces satisfactions?

Or, dites-moi franchement, au milieu de tout cela, où est ce cœur pénitent qui seul mérite les regards et les complaisances de Dieu, et à qui seul est promis le pardon du péché? Faut-il s'étonner ensuite si on ne retire aucun ou presque aucun fruit de ses confessions; si elles nous laissent toujours dans le même état, et si elles ne produisent jamais en nous un véritable changement de vie? Pour moi, je n'en suis pas étonné; et en effet, quels fruits salutaires peut produire une pénitence qui n'en est pas une, qui n'est qu'un vernis, un masque de pénitence?

Je n'ai fait aujourd'hui que vous donner un simple aperçu de la matière que j'ai entreprise de vous expliquer; je vous en ferai connaître dans la suite distinctement les diverses parties.

En attendant, je finirai en vous disant que ce n'est pas précisément l'absolution du prêtre qui met votre conscience en sûreté; ce sont les bonnes dispositions de votre cœur qui doivent assurer l'effet de l'absolution sacramentelle. C'est donc celle-là, c'est donc votre cœur que vous devez considérer, si vous voulez avoir une espérance fondée que vos péchés vous sont pardonnés. Autrement vous vous exposerez au malheur affreux, et malheureusement si commun, de vous croire guéris et parfaitement saints, tandis qu'aux yeux de Dieu vous êtes plus malades que jamais.

TRAIT HISTORIQUE

Trait rapporté par le P. Catané. — Une personne, qui voulait commencer une vie régulière, fit une retraite pendant laquelle elle écrivit sa confession générale; et dans un moment où elle venait de méditer sur l'enfer, et, qu'elle était encore pénétrée de la pensée salutaire des supplices éternels, elle jeta les yeux sur le papier où elle avait écrit sa confession générale. A la vue de tant de fautes de toute sa vie, sa crainte redoubla. Elle prit ce papier en disant: « Oh! que de bois pour le feu éternel! n'y aurait-il pas quelque moyen de l'éteindre? » Cette réflexion la détermina à renoncer pour toujours aux frivolités du siècle, et à mener une vie retirée et édifiante.

NÉCESSITÉ DE LA CONTRITION

Après les observations générales que je vous ai faites sur la nature du sacrement de pénitence, dans ma dernière instruction, je vais aujourd'hui vous parler des dispositions requises pour le bien recevoir.

Si notre conscience nous reproche quelque faute grave, notre état est sans doute bien triste; cependant, au milieu de notre malheur, il nous reste la consolation de penser que nous avons, dans le sacrement de pénitence, un remède à nos plaies. Mais si le remède même, ce remède unique et indispensable, se change en poison ou devient inutile pour nous, si nous avons sujet de trembler non seulement sur les péchés commis, mais encore sur les confessions destinées à les effacer, alors notre malheur est véritablement à son comble; malheur bien grand si nous en avons la conscience; plus grand encore, si nous ne le connaissons pas: car alors nous nous tenons tranquilles lorsque nous sommes continuellement, et sans nous en douter, dans un état de damnation. Voyons donc ce que vous devez faire pour recevoir ce remède validement et avec fruit.

On vous a appris dès votre enfance que cinq choses sont nécessaires pour une bonne confession: l'examen, la douleur du passé, le bon propos, la confession et la satisfaction. Cet ordre exigerait que je commençasse par l'examen; et, en effet, dans la pratique, vous devez toujours le faire avant de vous exciter à la contrition, puisque la connaissance de vos péchés, que produit l'examen, conduit plus facilement à la détestation de ces péchés. Cependant mon intention est de vous parler d'abord de la douleur et du bon propos, dont la réunion constitue ce que nous appelons contrition. Deux raisons me font préférer cet ordre:

1° Pour éviter la nécessité presque inévitable de répéter ensuite, en parlant de la confession, ce que l'on a déjà dit en parlant de l'examen, à cause de la connexion intime que ces deux choses ont entre elles. Je parlerai donc de l'examen lorsque je traiterai de la confession sacramentelle.

2° Parce que la contrition est la partie la plus importante, celle qui renferme toutes les autres. En effet, donnez-moi une personne vraiment contrite; sera-t-il croyable qu'elle veuille manquer d'attention à s'examiner ou de sincérité à s'accuser? Non, certainement. Toutes les malices, les déguisements, les restrictions, les mensonges, les détours étudiés ne viennent jamais que d'un défaut de vraie contrition. Aussi le concile de Trente, réduisant les actes du pénitent à trois, qui renferment les cinq choses que je viens de dire, commence par la contrition, *contritio cordis*. Je dois donc aussi commencer par celle-là.

La contrition, selon le même concile, *est animi dolor ac detestatio de peccato commisso, cum proposito non peccandi de cætero*. Elle

renferme donc deux parties: la douleur pour le passé, et le bon propos pour l'avenir.

Pour nous faire connaître toute l'importance de cette contrition, ainsi comprise, il ajoute qu'elle tient la première place entre les actes du pénitent: *Primum locum inter actus pœnitentis habet.* L'accusation des péchés est bien aussi un acte du pénitent, un acte également requis, mais il n'est pas aussi nécessaire que la contrition; et même, selon la doctrine des théologiens, cette déclaration des péchés, si elle n'est pas accompagnée de la contrition, ne peut plus s'appeler une confession sacramentelle.

En effet, la contrition peut bien suppléer à la confession; mais la confession ne peut jamais suppléer à la contrition. Il peut arriver quelquefois qu'un pécheur soit suffisamment disposé à l'absolution sans avoir fait préalablement aucun examen et sans avoir distinctement accusé un à un ses péchés au prêtre; mais il n'est jamais arrivé de cas et il n'y en aura jamais, où un pénitent soit disposé à l'absolution, s'il n'a pas une vraie douleur et une vraie contrition de ses péchés. C'est une condition qui, comme je l'ai déjà dit, a été nécessaire en tout temps; une condition dont Dieu même ne peut dispenser, parce que sa sainteté infinie l'exige essentiellement à raison de la haine infinie et irréconciliable qu'il porte au péché, et même au pécheur, tant qu'il n'a pas déposé l'affection au péché.

Cette nécessité absolue et indispensable doit nous faire connaître deux illusions fort communes.

D'abord l'illusion de ceux qui consacrent beaucoup de temps à la recherche de leurs péchés, qui s'en inquiètent et s'en occupent uniquement, tandis qu'ils s'inquiètent peu de s'exciter à la contrition, et passent avec assez de légèreté et d'indifférence sur ce point. Ces gens montrent qu'ils donnent la préférence à ce qui est le moins important. A quoi sert, en effet, cette subtile recherche et cette minutieuse déclaration des fautes, si la contrition manque, cette contrition qui est tout à la fois la disposition la plus essentielle et la plus difficile?

Si vous manquez de contrition par une grave négligence de votre part, votre confession est sacrilège; s'il n'y a pas de votre faute, cette confession sera toujours nulle, puisque la contrition est appelée *quasi materia* du sacrement. Il peut, en effet, se faire que vous croyiez avoir la contrition, quoique en réalité vous ne l'avez pas. Dans ce cas, qu'arrivera-t-il? Votre bonne foi pourra bien vous exempter du sacrilège, mais elle ne peut suppléer au défaut de la matière requise pour la validité du sacrement: le sacrement sera donc toujours invalide. La contrition, en un mot, est une chose aussi essentielle pour le sacrement de pénitence, que l'eau pour le baptême. On ne peut baptiser sans eau: et si, sans qu'il y eût de votre faute, vous vous serviez d'un autre liquide, en croyant vous servir d'eau, vous ne pécheriez pas, à la vérité, mais le baptême serait nul. Il en est exactement de même de la contrition; si elle

manque, même sans qu'il y ait de votre faute, le sacrement est nul : il ne suffit pas de se persuader que vous l'avez, il faut l'avoir réellement.

Oh! voilà précisément, me diront quelques personnes, voilà le sujet de tous mes doutes et de toutes mes inquiétudes. Qui pourra m'assurer si mes confessions passées n'ont pas manqué de contrition! Personne ne peut vous l'assurer, il est vrai, d'une manière absolue; mais vous devez croire, avec les théologiens, que si votre contrition passée a été insuffisante, ce défaut a été suppléé dans les confessions suivantes, alors que véritablement convertis, vous viviez dans une ignorance invincible de cette insuffisance, et que vous pensiez avoir été validement absous, parce que vous n'aviez rien négligé pour vous exciter à une vraie contrition. Et, lors même que votre bonne foi ne suffirait pas pour vous tranquilliser, vous avez toujours une autre ressource, qui est une confession générale ou une revue. Ce moyen, employé avec l'approbation de votre confesseur, doit vous ôter toute inquiétude sur le passé.

C'est pour cette raison qu'il est bon de s'exciter toujours à la contrition, non seulement des fautes commises depuis la dernière confession, mais encore de toutes celles que l'on a commises dans tout le cours de sa vie : de cette manière, les confessions suivantes suppléent aux défauts inconnus des confessions précédentes.

Mais arrivons à la seconde illusion, à l'illusion de ceux qui, se confessant souvent et n'accusant que des fautes vénielles, s'appliquent peu à en concevoir une contrition suffisante, sous prétexte qu'ils n'ont que des fautes légères. Oh! il vaudrait beaucoup mieux aller quelquefois communier sans vous confesser, que de vous confesser de cette manière!

Et qui donc vous a enseigné que la légèreté de vos fautes vous dispense d'en avoir la contrition? Il est bien vrai qu'il n'y a pour vous aucune obligation de confesser les péchés véniels, car on peut les effacer par d'autres moyens; mais dès lors que vous voulez, ce qui est mieux pour beaucoup de raisons, les effacer par le sacrement de pénitence, vous devez en avoir la haine, la douleur et le ferme propos de vous corriger; puisque, je le répète, cette douleur est la matière prochaine du sacrement. Si vous en manquez avec pleine advertance, vous faites manquer, par votre faute, l'effet de sacrement et vous vous exposez à faire une confession sacrilège; mais dans tous les cas, il sera toujours invalide par défaut de matière suffisante. Il n'est pas étonnant, après cela, si tant de personnes restent toujours dans les mêmes imperfections et dans la même tiédeur. La raison en est qu'en fréquentant ainsi le sacrement de pénitence par routine et par habitude, il ne produit pas dans leur âme ces fruits qu'elles en retirent toujours plus ou moins abondamment lorsqu'elles s'en approchent avec un vrai désir de leur propre perfection.

Recourez donc aussi au sacrement pour vous purifier des fautes

légères et obtenir plus facilement cette pureté intérieure; mais repentez-vous aussi de cette espèce de fautes, au moins d'une des plus graves d'entre elles. Pour les fautes mortelles, il est nécessaire de les détester toutes, parce qu'elles ne peuvent être remises les unes sans les autres. Mais pour les péchés véniels, il convient de s'exciter à la contrition des plus graves et des plus notables. Les auteurs conseillent ordinairement, pour assurer la validité du sacrement, d'ajouter à la déclaration des fautes ordinaires, l'accusation d'une faute grave de la vie passée, afin de s'exciter plus facilement à la haine du péché. Cette pratique est excellente, celle que suggère S. François de Sales, d'accuser, au lieu d'un péché en particulier, une espèce tout entière, par exemple, tous ceux que vous pouvez avoir commis, en général, contre la pureté, la charité, est encore meilleure. Mais cette pratique ne vous dispense pas de la contrition de vos fautes journalières, que vous devez aussi corriger, parce qu'elles sont toujours une offense de Dieu; toujours il les déteste, et toujours aussi elles peuvent avoir des suites funestes pour notre âme.

Après ces observations générales sur la nécessité de la contrition, examinons-la dans les deux parties qui la composent: la douleur du passé et le bon propos pour l'avenir.

Les partisans de la prétendue réforme protestante voulaient réduire la contrition à la résolution de ne plus pécher et à un commencement de vie nouvelle, excluant entièrement par là la douleur des péchés passés; mais cette erreur a été formellement condamnée par l'Église, parce que ces deux choses, la contrition et le bon propos, sont inséparables. Comme il ne peut y avoir de douleur sans bon propos, de même il ne peut y avoir de bon propos sans douleur.

Celui-là, en effet, n'a pas la douleur du péché, qui est encore disposé à le commettre, comme aussi il n'est pas disposé à y renoncer, s'il n'est pas fâché de l'avoir commis.

Je laisse pour le moment le bon propos, dont je parlerai plus tard, et je commence à examiner ce que c'est que la douleur ou la contrition.

Qu'est-ce que c'est donc que la contrition? Est-ce une douleur de la tête ou d'une autre partie du corps? Non, me répondez-vous, c'est une douleur qui a sa source dans le cœur. Mais dans quel cœur? Est-ce dans ce cœur matériel, dans ce cœur de chair que vous portez dans votre poitrine? Non pas, mais dans le cœur spirituel. Le concile de Trente l'appelle *animi dolor*, douleur de l'âme, c'est-à-dire un acte de notre volonté qui déteste le péché commis, qui en conçoit du repentir, de la tristesse, des remords, et le rétracte efficacement, en désirant, autant qu'il dépend d'elle, de ne l'avoir jamais commis.

Cela ne me paraît pas une chose difficile à comprendre; car c'est ce que vous éprouvez dans mille circonstances. Par exemple, si

vous vous êtes imprudemment jeté dans quelque entreprise dangereuse, si vous avez fait une fausse démarche, si vous avez pris un parti, d'où il est résulté pour vous un déshonneur, une humiliation ou un préjudice dans vos intérêts temporels, qu'arrive-t-il alors? Le repentir s'empare de vous, il vous fait regarder cette entreprise, ce parti, cette démarche avec un œil d'aversion; il vous remplit de remords et d'indignation contre vous-mêmes; il vous fait désirer ardemment de n'avoir jamais fait cela. Telle est précisément la disposition que produit en vous la douleur du péché; disposition de détestation, de regret et de rétractation : trois affections qui, réunies, forment un seul acte intérieur de pénitence, et qui cependant sont très distinctes entre elles, quoi qu'elles paraissent se ressembler.

La détestation est produite en nous par la grandeur du mal, qui est le péché, considéré dans sa nature et en lui-même. Cette détestation est nécessaire; les âmes innocentes elles-mêmes l'ont aussi, quoi qu'elles ne puissent, à proprement parler, être fâchées du péché qu'elles n'ont jamais commis.

Considérant ensuite la grande malice du péché comme existant dans notre âme et comme ayant été commis par nous, nous éprouvons un chagrin, un déplaisir, un remords de l'avoir commis.

Enfin la détestation et le regret produisent la rétractation du péché, sinon de fait, au moins par la volonté. Un acte peccamineux, une fois consommé, il n'y a plus moyen de faire qu'il ne soit pas; mais si on ne peut le rétracter de fait, on le rétracte en quelque sorte par la volonté, qui est tellement changée, que si elle avait encore l'occasion de le commettre, elle ne le commettrait plus; elle dit : S'il était en mon pouvoir de le détruire, je le détruirais. Or, cette volonté, quoique ayant pour objet un acte impossible, ne laisse pas d'avoir son mérite devant Dieu, qui regarde nos affections et nos dispositions intérieures, soit pour le mérite, soit pour le démérite.

Remarquez en passant une chose que j'aurai l'occasion de vous faire encore mieux comprendre plus tard. Si le désir de détruire le mal est sincère, il doit se porter efficacement sur tous les moyens qui tendent à l'anéantir.

Je m'explique : si je ne puis détruire le péché en lui-même, je puis le détruire dans les causes qui l'ont produit et qui subsistent encore. Donc, fuite de toutes les mauvaises occasions, des amis, des jeux, des sociétés, des maisons dangereuses, des lieux de licence et de désordre, afin qu'ils ne me soient plus à l'avenir une source de péchés comme ils l'ont été par le passé. Autrement, comment concilierez-vous ces deux choses, ne vouloir plus pécher et vouloir demeurer volontairement au milieu de tout ce qui porte au péché et dans le danger prochain de le commettre?

Pareillement, si je ne puis détruire le péché en lui-même, je puis le détruire dans les funestes conséquences qui en ont été la suite,

et qui subsistent encore et constituent une partie du péché même. Donc réparation des scandales et des torts faits au prochain, restitutions, réconciliations avec ses ennemis, pardon des injures. Autrement, comment accordez-vous ces deux choses : vouloir détruire le péché et en même temps en laisser subsister les plus mauvaises conséquences.

Ces suites sont les circonstances qui viennent se joindre au péché et qui forment, au dire de S. Paul, le corps du péché, *corpus peccati*, que l'on peut et que l'on doit détruire, si la douleur que nous manifestons d'avoir offensé Dieu, n'est pas une pure illusion. Mais j'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet.

Ce serait ici le lieu de mettre sous vos yeux les caractères ou les qualités que doit avoir votre douleur, d'après l'enseignement commun des théologiens et des catéchistes : qualités qui ont pour but de la préserver de tous les défauts qui peuvent la rendre vicieuse, et nous priver de la grâce du sacrement. Ces défauts sont au nombre de quatre ; il faut leur opposer quatre qualités.

Le repentir peut être vicieux premièrement dans sa nature même, en tant qu'il ne réside pas dans le cœur et la volonté ; voilà pourquoi nous disons qu'il doit être intérieur. Il peut en second lieu, être vicieux dans le motif qui le produit en nous, parce que c'est un motif tout humain et tout naturel ; voilà pourquoi on ajoute qu'il doit être surnaturel. Il peut être vicieux, en troisième lieu, dans son étendue, en tant qu'il ne s'étend pas à tous les péchés mortels sans exception ; il faut donc qu'il soit universel ; enfin il peut être vicieux dans son intensité, parce qu'il n'arrive pas au degré qu'il doit avoir : de là il doit être souverain.

Telles sont les qualités indispensablement requises pour la douleur. Je me contente de vous les nommer aujourd'hui ; il ne me reste pas le temps de vous les expliquer, je le ferai dans la prochaine instruction.

TRAIT HISTORIQUE

La femme pécheresse. — Nous trouvons, dans la pécheresse de l'Évangile, un modèle admirable d'une contrition surnaturelle, intérieure, universelle et souveraine. Aussitôt qu'elle eut appris que Jésus-Christ était chez le pharisien, fidèle à la grâce qui la presse, elle y va sans différer ; elle n'a pas honte de montrer son repentir ; elle qui n'avait pas eu honte de scandaliser par ses péchés. Elle entre dans le lieu où l'on était assemblé ; là, n'osant paraître devant Jésus-Christ, elle se prosterne humblement de côté, à ses pieds, les arrose de ses larmes, les essuie de ses cheveux ; elle répand sur eux un vase de parfums, et fait ainsi servir à expier ses péchés tout ce qu'elle avait employé à offenser Dieu. Enfin, par la vivacité de l'amour qui anima sa douleur, elle mérita d'entendre de la bouche de Jésus-Christ ces paroles si consolantes : « Beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé. »

DE LA DOULEUR INTÉRIEURE

Pour vous faire mieux comprendre la nature de cette douleur dont je vous ai prouvé dernièrement l'indispensable nécessité pour le sacrement de pénitence, je ne puis me dispenser de vous exposer les qualités qu'elle doit avoir, d'après l'enseignement unanime des

théologiens et des catéchistes. Je vous les ai déjà citées dans ma dernière instruction ; elles sont au nombre de quatre : elle doit être intérieure, surnaturelle, universelle et souveraine ; mais il faut que je les explique de manière à vous les faire comprendre.

Et d'abord la douleur ne peut être intérieure, si elle ne réside pas dans le cœur, c'est-à-dire, dans la volonté, car le Concile de Trente l'appelle *animi dolor,* et dans les saintes Écritures elle est appelée conversion, un retour de notre cœur vers Dieu : *Convertimini ad me in toto corde vestro*[1], et *alibi passim.* La contrition, en effet, devant remédier au mal du péché, doit s'appliquer au siège même du mal. Mais en quoi consiste le mal du péché ? Dans la dépravation du cœur et de la volonté. C'est la volonté qui veut le péché, qui se délecte et se complaît dans le péché, qui s'éloigne de Dieu par le péché ; il est donc juste qu'elle ressente l'amertume et le déplaisir du péché. Tous les crimes, dit Jésus-Christ, ont leur source dans le cœur : *De corde exeunt fornicationes, homicidia, etc*[2]. C'est donc aussi du cœur que doit sortir la contrition ; mais une contrition, remarquez-le bien, car c'est là le point essentiel, qui redresse et corrige notre volonté perverse et dépravée, qui opère en nous un changement d'affection et nous fasse haïr le péché que nous avons commis par le passé, et aimer, au contraire, la sainte loi de Dieu, que nous avons haïe, par la pratique et par les œuvres : *Iniquitatem odio habui et legem tuam dilexi.* Oui, il doit, par cet acte de douleur, se faire un tel changement au dedans de moi, dans mes affections, que ce qui m'était doux et agréable auparavant, me devienne amer et détestable. Ce n'est qu'en cela que consiste la vraie douleur et la conversion sincère qui forment en nous ce cœur et cet esprit nouveaux dont parle Ézéchiel : *Facite vobis cor novum et spiritum novum*[3], qui rendent à Dieu la gloire que le péché lui a enlevée, et qui détruisent et anéantissent la malice du péché. Voilà ce que l'on entend en disant que la contrition doit être intérieure.

Puisqu'il en est ainsi, il faut donc d'abord, par défaut de cette première qualité, regarder comme fausses tant d'autres sortes de douleurs. Je remarque différentes classes de personnes qui disent qu'elles se repentent, tandis qu'elles n'ont point de contrition.

Pour les uns, le repentir n'est qu'une affaire de parole : ce sont des mots qui sont sur les lèvres, mais le cœur y est complètement étranger. Après avoir terminé l'examen de leurs fautes, ils se mettent à réciter quelques formules de contrition, telles qu'ils les ont apprises de mémoire ou qu'ils les trouvent dans quelque livre de piété, et avec cela ils se croient suffisamment disposés. Mais je leur demanderai volontiers : Votre cœur est-il pénétré des sentiments qu'exprime votre bouche, et sentez-vous qu'il est véritablement changé, ou non ? Si vous répondez affirmativement, je ne vous dirai pas le contraire, et je n'ai rien à vous opposer; mais si

1. Joel., II, 12. — 2. Matth., XV, 19. — 3. Ezech., XVIII, 21.

votre cœur n'est pas touché et pénétré, s'il reste dur et insensible, vous pouvez réciter autant d'actes de contrition que vous voudrez, vous aurez récité beaucoup d'actes de douleur sans jamais avoir une vraie douleur.

Il semble qu'une telle illusion n'est pas possible, et cependant elle est très commune, et elle paraît même assez évidemment dans la manière dont on s'exprime sur cette matière. Car, remarquez-le bien, tandis qu'en parlant selon le langage ordinaire, une personne qui se repent d'une action mal faite, dit qu'elle en a de la douleur; quand il s'agit, au contraire, du repentir de ses péchés, elle ne dit pas qu'elle en a de la douleur, mais qu'elle en fait son acte de contrition, comme si la contrition était une chose purement machinale, et non pas un sentiment, un mouvement, une affection du cœur. Un tel langage ne montre-t-il pas qu'on regarde la douleur de ses péchés comme une pure formalité, et rien de plus? Lorsque vous viendrez vous confesser à moi je ne vous demanderai pas si vous avez fait un acte de contrition, mais si vous avez la douleur d'avoir offensé Dieu. Cette douleur, vous pouvez l'avoir sans proférer une syllabe, et vous pouvez ne pas l'avoir avec toutes les protestations du monde; et lors même que je vous suggère l'acte de contrition et que vous le répétez exactement, vous ne pouvez vous tranquilliser là-dessus si votre cœur n'en est pas réellement pénétré.

Ce n'est pas que je désapprouve ces formules; au contraire, je les trouve utiles et avantageuses: elles servent à nous suggérer des pensées, des sentiments et des réflexions lorsque nous en manquons; mais alors il faut s'en pénétrer. Les prononcer du bout des lèvres, n'est pas une chose difficile; mais ce qui est difficile, c'est de les faire passer dans votre cœur, de manière à mettre dans ce cœur des affections ou des inclinations nouvelles. C'est à quoi on ne parvient pas aussi vite et aussi facilement. Sans cela, cependant, les plus belles protestations sont inutiles. Nous-mêmes, nous ne tenons aucun compte des démonstrations purement extérieures lorsque nous savons qu'elles sont démenties par le cœur; et nous pourrions croire que Dieu en tiendra compte et qu'il sera plus indulgent que nous?

Il y en a d'autres qui se flattent d'avoir la contrition, sous prétexte qu'ils éprouvent une certaine tendresse de cœur, une certaine sensibilité qui leur fait aisément pousser des soupirs, verser quelques larmes; mais cela ne suffit pas non plus pour pouvoir se dire repenti. Ces mouvements extérieurs de sensibilité sont bien une présomption que vous avez la douleur intérieure, mais ils n'en sont pas une marque infaillible; car ils peuvent être l'effet d'une véritable douleur, comme ils peuvent être le masque d'une fausse contrition. Ils sont bons et désirables, mais ils ne sont pas nécessaires, et même ils sont par eux-mêmes des signes trompeurs et équivoques. Remarquez-bien ces trois choses; je m'explique.

Bons et désirables lorsqu'ils sont la conséquence, l'effet et la douleur intérieure, comme dans tant de pénitents dont il est fait mention dans les saintes Écritures : un David, par exemple, qui chaque nuit inondait son lit de ses larmes : *Lacrymis meis stratum meum rigabam ;* un S. Pierre, dont les larmes continuelles avaient creusé des sillons sur ses joues : *Exitus aquarum deduxerunt oculi mei quia non custodierunt legem tuam ;* une Madeleine, qui dans la maison du pharisien, prosternée aux pieds de Jésus-Christ, les baigne de ses larmes, et tant d'autres. Voilà de vraies larmes de pénitence, des larmes précieuses et agréables aux yeux de Dieu. Mais pourquoi ? Parce qu'elles venaient du cœur, et d'un cœur vivement touché d'avoir offensé Dieu. Aussi Jésus-Christ déclarant à Madeleine que ses péchés lui sont remis, attribue cet effet, non pas précisément à ses larmes, mais bien à son amour et à la douleur intérieure qui les avait produites : *Remittuntur ei peccata multa, quia dilexit multum* [1]. Heureux si vous savez ainsi pleurer vos fautes !

Mais cette sensibilité, je le répète, n'est cependant pas nécessaire, car notre contrition peut être très sincère sans être sensible, comme elle fut dans S. Paul, dans le bon Larron et dans tant d'autres, dont il n'est pas dit qu'ils aient versé une seule larme ou poussé un seul soupir, quoique cependant ils aient été des modèles de pénitence. En effet, la contrition étant une douleur de la volonté, une douleur toute intérieure et cachée, *animi dolor*, comme dit le Concile de Trente, elle peut exister dans toute son intensité, sans se manifester par des marques extérieures et sensibles.

On remarque même que la douleur intérieure, quand elle est très intense et très forte, accablant l'esprit, arrête l'explosion extérieure et se concentre toute entière au fond du cœur.

Nous en avons un exemple dans Marie au pied de la croix. Son âme était percée d'un glaive de douleur, de la douleur la plus déchirante qu'une créature puisse éprouver, en contemplant l'agonie et la mort de son cher Jésus : et cependant, selon l'opinion la plus généralement admise parmi les saints Pères, sa douleur, quoique souveraine, ne s'échappait ni en larmes, ni en sanglots ; elle ne se manifestait pas par des défaillances : *Stantem lego, flentem non lego*, dit S. Ambroise. Ce fut l'effet de son courage héroïque et de sa résignation absolue ; mais aurait-elle même eu un caractère plus inaccessible à cette tendresse naturelle, on ne pourrait pas dire pour cela qu'elle n'éprouva aucune douleur.

Cet exemple doit servir d'instruction et de consolation à certaines âmes pieuses, mais excessivement craintives qui, lorsqu'elles s'excitent à la contrition pour se préparer à la confession, craignent de n'avoir pas une douleur suffisante, sous prétexte qu'elles ne sentent rien, qu'au contraire elles ont un cœur froid, sec et insensible, et qui, à cause de cela, tremblent de s'approcher du tribunal

1. Luc., VII, 47.

sacré, ou bien s'en approchent avec peine, pleine d'inquiétudes et de frayeur, par la crainte de profaner le sacrement et de souiller leur âme d'un sacrilège. Que ces âmes se rassurent en pensant qu'il ne faut pas juger de la sincérité de la douleur par une certaine vivacité de sentiment qui ne dépend pas de nous, et sans lequel on peut parfaitement avoir une vraie douleur. Et si elles veulent en avoir une preuve, elles en trouveront une bien plus sûre et plus infaillible dans leur fidélité envers Dieu, dans leur persévérance et leur générosité pour tous les sacrifices que cette persévérance exige. Oh! oui, voilà les marques indubitables d'une vraie disposition, bien plus que toutes les affections de sensibilité extérieure.

Comme l'absence de cette sensibilité n'est pas une preuve que nous manquons de douleur, d'un autre côté, ces affections sensibles ne prouvent pas non plus que nous l'ayons; car elles peuvent fort bien s'allier avec l'affection au péché. Nous en avons des exemples dans Ésaü, Antiochus, Saül, Achab et une foule d'autres qui faisaient de très grandes démonstrations de pénitence sans être pénitents. J'ajoute donc, pour détromper cette classe de personnes, que cette sensibilité est une marque bien équivoque de contrition, et sur laquelle on ne peut sûrement compter, parce que souvent elle vient du naturel, du tempérament ou de toute autre cause que d'une vraie douleur.

En effet, on trouve certaines personnes ainsi faites et ainsi disposées par caractère, qu'elles ne peuvent méditer certains sujets, entendre une instruction, faire une lecture de piété, sans être tout de suite attendries. Aussi ces personnes en se préparant à la confession, éprouvent de vifs remords et se sentent fortement portées à quitter le péché et à changer de vie: se reposant sur ces pieux sentiments, elles ne vont pas plus loin, elles n'insistent pas davantage pour s'exciter à la détestation du péché, persuadées qu'elles ont déjà la contrition. Mais quoi! il reste cependant encore au fond de leur cœur l'affection au péché avec toute la malice du péché; et comme elles se repentent à leur manière et qu'elles se confessent sans amendement, elles sont toujours au tribunal de la pénitence les larmes aux yeux, et toujours avec les mêmes fautes. Je comparerai ces personnes, passez-moi cette comparaison, aux marbres de nos églises, qui, dans les temps humides, distillent de l'eau de toutes parts; vous diriez qu'ils vont s'amollir; mais non, ce sont toujours des marbres, et des marbres très durs, Ainsi en est-il de ces âmes: avec toute cette douleur sensible qui semble changer leur nature et leur caractère, elles sont toujours les mêmes, aussi endurcies qu'auparavant et aussi attachées à leurs mauvaises habitudes. Qui oserait dire qu'il y a là une véritable douleur? Ne vous fiez donc pas si facilement à cet extérieur pieux, qui souvent ne change point le cœur et ne détache point de l'affection au péché.

Il me reste à examiner une autre classe de personnes qui pourraient se tromper avec une plus grande apparence de vérité; je veux

parler de ceux qui, méditant sérieusement l'horrible vie qu'ils ont menée et la multitude des péchés qu'ils ont commis, en comprennent vivement l'horreur, la difformité et le danger, en éprouvent de vifs remords, et se sentent inquiets, désolés et accablés de honte et de confusion. D'après ces sentiments qu'elles éprouvent, il leur semble qu'elles sont changées et converties. Ceci encore pourrait bien être une illusion.

Autre chose est, Mes très chers Frères, de comprendre l'horreur et les dangers de votre état et autre chose de le détester véritablement. Le premier est un acte de l'intellect, et le second un acte de la volonté ; le premier conduit au second, mais il n'en est pas inséparable. Pouvez-vous ignorer que souvent notre volonté résiste à toutes les lumières, à tous les raisonnements et à toute la conviction de l'intellect ? On voit, on comprend, on approuve parfaitement le bien, et avec cela on fait le mal. Il faut donc que l'horreur de notre état ne soit pas seulement dans la spéculation et l'intelligence, mais que la haine du péché s'empare de notre âme, et la dépouille de tout attachement volontaire à ce péché.

J'ai dit, la dépouille de tout attachement volontaire au péché, car, supposons même que cette horreur du péché ne soit pas uniquement dans l'intellect, mais qu'elle aille jusque dans la volonté et qu'elle y produise le trouble, les remords, la tristesse et le regret ; si ces sentiments ne vont pas jusqu'à détruire entièrement l'affection au péché, ils ne pourront jamais produire une vraie douleur, telle que Dieu l'exige pour nous accorder la grâce du sacrement. Hélas ! combien y en a-t-il qui ne sentent que trop le poids de leurs crimes, qui en éprouvent des angoisses et des remords terribles, et qui cependant n'arrivent jamais à s'en détacher ! Combien qui voudraient faire le bien, mais sans pour cela cesser de faire le mal !

Gardez-vous donc de prendre le change sur la nature de la douleur ; et il n'est malheureusement que trop facile de s'y tromper, de confondre l'apparence avec la réalité, une certaine horreur naturelle du péché avec la vraie haine de ce péché, les désirs et les grâces de conversion avec la conversion même. Dieu lui-même permet souvent cette illusion par une juste punition du péché. Comme le Seigneur, par un effet de son infinie miséricorde, permet souvent que les bons éprouvent des tentations, des suggestions, des désirs inefficaces du mal, auxquels ils croient faussement avoir consenti, ce qui les tient dans l'humilité, dans la ferveur, dans l'éloignement des occasions et de l'affection du péché, et les conduit sûrement au ciel ; de même, par un effet de sa justice, il permet que les pécheurs éprouvent un certain regret du mal, certains attraits, certains mouvements et certains désirs inefficaces pour le bien, d'après lesquels ils se flattent faussement qu'ils sont convertis, tandis qu'ils ne le sont pas ; et par là ils s'endorment dans leurs mauvaises habitudes et consomment ainsi leur réprobation.

J'ai voulu beaucoup insister sur la première qualité que doit avoir votre douleur, parce que c'est ici que l'illusion est plus facile et qu'elle entraîne avec elle les plus funestes conséquences. J'ajouterai, en finissant, une observation qui devrait vous inspirer une grande crainte.

Si vous vous habituez à abuser du sacrement de pénitence pendant la vie, vous en abuserez encore plus facilement à la mort ; car alors tout contribuera à vous faire prendre pour véritable, une pénitence qui ne sera qu'une forte agitation naturelle, provenant de la maladie, du danger où est votre vie et de la crainte de la mort. Ainsi, avec toutes les apparences d'une bonne et sainte mort, un grand nombre font une mort de réprouvés, par défaut de contrition sincère. En effet, ceux qui échappent au danger nous prouvent eux-mêmes la fausseté de cette contrition. Avec le danger qui s'éloigne, disparaissent aussi ces bons sentiments extérieurs, ces belles protestations qu'ils faisaient, ces pieuses démonstrations qu'ils donnaient; ils commencent à ne voir qu'avec peine autour d'eux les prêtres et les confesseurs, et ils ne peuvent déjà plus entendre leurs pieuses exhortations. En un mot, à peine commencent-ils à guérir, ils ne sont pas encore bien en convalescence, qu'ils se montrent aussi mal disposés et aussi pécheurs qu'auparavant. J'ai été plus d'une fois témoin de ce que je viens de dire. Et qu'est-ce que cela signifie? En voici l'explication : avec la peur qui avait produit tous ces sentiments apparents, disparaît entièrement cet extérieur de fausse contrition.

Cependant il est très important de vous assurer de la vérité et de la sincérité de votre contrition, lorsque vous vous approchez du tribunal de la pénitence. Sondez votre cœur, examinez bien votre intérieur pour voir où vous en êtes, et si réellement vous avez détruit et anéanti tout attachement et toute affection au péché.

Vous trouverez le Seigneur, vous dit Dieu lui-même, si vous le cherchez avec un cœur sincère : *Invenies Dominum, si tamen toto corde quæsieris.* C'est cette contrition sincère qui décide de tout; sans elle tout le reste n'est rien. Nous verrons plus tard quels sont les motifs et les principes de foi qui doivent l'exciter en nous et produire ce qu'on appelle une douleur surnaturelle; cette seconde qualité me fournira l'occasion de vous expliquer la différence qu'il y a entre la douleur imparfaite ou d'attrition, et la douleur parfaite ou de contrition.

TRAIT HISTORIQUE

Horreur de Marie Leczinska pour le péché — L'histoire fait mention du soin de la pieuse reine de France Marie Leczinska, femme de Louis XV, à éviter tout ce qui aurait pu contrister le Saint-Esprit en elle.

Un jour qu'elle laissait paraître un très grand chagrin et versait d'abondantes larmes, parce qu'elle pensait avoir commis un péché, ses dames d'honneur essayaient par tous les moyens de la consoler, mais sans pouvoir y parvenir. L'une d'elles, à bout de ressources, lui dit à la fin : « Mais, Madame, quand vous auriez en cela réellement commis un péché ; ce ne serait qu'un péché véniel. — Il se peut, répondit cette admirable princesse, qu'au jugement des théologiens cela ne soit qu'un péché véniel ; mais il est mortel pour mon cœur. »

DE LA DOULEUR SURNATURELLE

Lors même que la douleur de nos péchés a proprement sa source dans le cœur et dans une volonté pleinement détachée du péché, cependant elle ne sera pas capable de produire la grâce du sacrement, si elle n'est pas excitée en nous par les motifs qui doivent la produire. La contrition ne doit pas donc être seulement intérieure comme je vous l'ai expliqué dernièrement, il faut encore qu'elle soit surnaturelle, car la rémission des péchés et la grâce étant un don surnaturel, la douleur, qui est la disposition prochaine pour obtenir cette grâce, doit correspondre à cet effet et être du même ordre, et conséquemment surnaturelle aussi. Voyons donc ce que l'on doit entendre par une douleur surnaturelle.

D'après l'enseignement des théologiens, elle doit être surnaturelle sous un double rapport, et quant aux motifs qui l'excitent en nous, et quant aux principes d'où elle vient. Elle doit venir de Dieu et être excitée en nous par sa grâce : c'est un article de foi que sans le secours de Dieu et par nos forces naturelles, nous sommes incapables de l'avoir. Nous traiterons ce second point plus en détail dans une autre instruction ; pour aujourd'hui je me contenterai seulement de vous montrer que la contrition doit être surnaturelle dans ses motifs, c'est-à-dire que ces motifs doivent être surnaturels et non pas naturels.

Distinguons d'abord deux sortes de motifs qui peuvent produire la contrition, les uns naturels et les autres surnaturels.

Les motifs naturels de repentir sont tous les torts, les malheurs, les pertes que le péché nous attire ici-bas, comme la perte de l'honneur, des biens, de la santé, la honte du vice, la tyrannie des passions, l'inquiétude, la tristesse et la confusion, la syndérèse et le remords. Une douleur excitée par de semblables motifs est appelée douleur naturelle. Telle fut celle de Saül, qui ne provenait que de la crainte de perdre l'estime du peuple et la couronne ; telle fut celle d'Antiochus, qui n'était excitée que par le désir d'être délivré des affreux châtiments dont Dieu l'avait frappé ; telle est aussi celle d'une foule de pénitents qui se présentent au tribunal avec des soupirs et des larmes, mais qui dans le fond, si on les examine de près, montrent assez que tout le sujet de leur douleur, ce sont les misères et les malheurs qu'ils se sont attirés par leurs péchés.

Or, je dis que si vous vous repentez de vos fautes pour un de ces motifs, lors même que votre repentir serait parfaitement vrai et sincère, il est inutile. Combien y en a-t-il qui, en sentant ainsi par leur propre expérience le poids de leur péché, maudissent le jour et l'heure où ils ont péché ! Mais ces sentiments n'honorent pas Dieu et n'ont aucun mérite devant lui : ils n'obtiennent pas le pardon du péché, parce qu'ils viennent de motifs trop bas et qu'ils constituent une douleur tout humaine, telle que pourrait l'avoir un païen qui n'aurait aucune connaissance de Dieu.

Je ne veux cependant pas dire que de tels sentiments soient à mépriser. Ils sont utiles et avantageux, ils inspirent la haine et l'horreur du péché, et par conséquent ils ouvrent la voie à la conversion. Dieu lui-même ne se sert-il pas des disgrâces temporelles pour nous faire rentrer en nous-mêmes et nous ramener à la vertu? Ces malheurs peuvent donc bien servir d'occasion au repentir, mais ils ne doivent pas en être tout le motif. L'enfant prodigue n'aurait jamais pris la résolution de retourner vers son père, s'il n'avait pas été réduit aux horreurs de la faim et de la misère. Ce fut le motif qui lui donna la pensée du retour, mais ce ne fut pas le motif de son repentir. Le vrai motif de son repentir fut la bonté de ce père qu'il avait quitté, et l'indignité de sa propre conduite; c'est en effet celui qu'il exprime dans ces paroles: *Pater, peccavi in cœlum et coram te, jam non sum dignus vocari filius tuus*[1]. Appliquons ceci à votre cas: les suites temporelles, les malheurs et les afflictions dans lesquels vos péchés vous ont jeté, peuvent bien vous servir de motif pour retourner à Dieu; mais ils ne doivent pas constituer toute la raison de votre repentir. En reconnaissant que ces châtiments vous viennent de la main vengeresse de Dieu et qu'il vous les envoie pour vous corriger, vous devez arriver à détester vos péchés par rapport à lui, je veux dire par les motifs de la révélation, par des motifs connus et crus par la foi.

Ces motifs peuvent être différents, selon les divers points de vue sous lesquels la foi nous présente l'énormité, la malice et les dangers du péché. Cependant, pour vous donner un motif qui les embrasse et les réunit tous, il suffit de dire qu'il faut détester le péché parce qu'il offense Dieu; c'est en ce sens que David le comprit et le détesta: *Peccavi Domino; tibi soli peccavi;* il ne dit pas autre chose.

Cependant, comme ce Dieu que nous avons offensé peut être considéré ou comme bon en lui-même par son amabilité intrinsèque et infinie, et comme bon pour nous, parce qu'il est le premier auteur de tous nos biens et la première source de toute notre félicité, ainsi de ce double point de vue proviennent deux sortes de douleur: la contrition et l'attrition. Toutes les deux sont surnaturelles, mais l'une est plus parfaite que l'autre. Remarquez bien cette différence, parce que l'effet est aussi différent.

Si le repentir est excité dans votre cœur par le motif que vous avez offensé un Dieu souverainement bon en lui-même, un Dieu infiniment aimable et digne par lui-même d'un amour infini, d'un amour tel, que vous ne cesseriez pas de haïr le péché comme le souverain mal, lors même qu'il n'y aurait pour vous ni enfer à craindre ni ciel à espérer, une telle douleur, produite par la charité surnaturelle, c'est-à-dire par le pur amour de Dieu, est un acte de contrition parfaite. Et cet acte est tellement agréable au Seigneur, qu'il a la vertu de détruire et d'anéantir dans l'âme tous les péchés

1. Luc., XV, 18.

dont elle peut être coupable, de les détruire à l'instant même, et de la remettre parfaitement en grâce avec Dieu avant même de s'approcher du sacrement. Et, en effet, il n'est pas possible qu'une personne revienne à Dieu avec un tel sentiment d'amour, sans que Dieu la regarde avec la même charité ; mais l'amour de Dieu envers nous ne peut exister avec le péché ; il est toujours accompagné de la grâce sanctifiante : *Qui diligit me, diligetur a Patre meo*[1]. Il arrive donc aux âmes qui sont dans cette disposition ce qui arriva aux dix lépreux de l'Évangile : parce que, par l'ordre de Jésus-Christ, ils allaient se présenter aux prêtres pour être guéris de leur lèpre, ils se trouvèrent tout à coup guéris et purifiés au milieu de leur route : *Dum irent, mundati sunt*[2].

Cependant, ces âmes ne doivent pas pour cela se croire exemptes de l'obligation de se confesser : premièrement, parce qu'elles ne sont pas certaines de la contrition parfaite, qui est un don très rare ; et ensuite, parce que si leur contrition est véritable, elle doit renfermer la résolution de se confesser.

Si, en second lieu, vous vous excitez à détester vos fautes parce que vous avez offensé un Dieu qui est votre souverain bien, parce que le péché vous prive de la grâce, de l'amitié de Dieu, de la qualité d'enfant de Dieu et de l'héritage du ciel, parce qu'il vous expose à des malheurs infinis dans l'enfer, cet acte est appelé acte de contrition imparfaite ou d'attrition. On l'appelle imparfaite, non qu'elle soit une douleur mauvaise ou inutile, comme l'ont prétendu certains hérétiques, mais parce que son motif est moins parfait que le premier, puisqu'il est produit par un amour d'espérance, ou autrement par un amour intéressé.

D'ailleurs, si cette douleur n'est pas capable de sanctifier par elle-même, parce qu'elle n'est pas assez parfaite, elle produit la grâce quand elle est jointe au sacrement, pourvu toutefois qu'elle exclue la volonté de pécher : *Si voluntatem peccandi excludat*, dit le Concile de Trente.

Cette condition, formellement exprimée par le Concile, nous apprend que l'attrition excitée par la crainte de l'enfer et de ses supplices, *ex gehennæ et pœnarum metu*, peut exclure la volonté de pécher ou ne pas l'exclure. Elle peut l'exclure ; on ne peut donc soutenir l'opinion des théologiens qui prétendent que l'attrition, excitée par cette crainte, n'a pas la vertu de changer la volonté du pécheur et de détruire en lui l'affection peccamineuse ; et qui, pour cela, la déclarent incapable de produire la grâce, même dans le sacrement. La déclaration du Concile de Trente doit pour nous avoir plus de poids que toutes leurs raisons ; car on ne peut pas supposer que le saint Concile ait donné une condition chimérique et impossible à réaliser.

Mais si l'attrition peut exclure l'affection au péché, elle ne l'exclut cependant pas non plus toujours pour cela. En effet, elle ne l'exclut

1. Joan., XIV, 21. — 2. Luc., XVII, 14.

pas lorsque, vous repentant de vos péchés par la crainte de l'enfer, vous n'avez en vue que la peine directement et en elle-même, sans haïr la malice du péché par rapport à Dieu, qui a décrété cette peine : *Malitiam autem non odivit.* Une douleur de cette nature n'est assurément pas suffisante pour obtenir le pardon du péché, même lorsqu'elle est unie au sacrement.

La raison en est qu'une pareille douleur est une douleur mercenaire et servile qui peut fort bien s'allier avec l'affection au péché. Quiconque, en effet, s'abstient d'une chose uniquement par la crainte d'être puni, la ferait s'il n'avait à craindre aucun châtiment, et cette disposition à la faire est une disposition mauvaise et permanente dans son cœur. Le voleur et l'assassin s'abstiennent bien aussi quelquefois du crime, uniquement par la crainte du bagne ou de la potence : dira-t-on pour cela qu'ils haïssent véritablement le vol et l'assassinat ?

En un mot, vous craignez, dit S. Augustin, parlant sur ce sujet, vous craignez de brûler, mais vous ne craignez pas de pécher : *Times ardere et non times peccare ;* et il confirme sa pensée par la comparaison frappante d'un loup qui rôde autour d'un troupeau de brebis pour en enlever une, mais qui, épouvanté par les menaces du berger armé d'un bâton et par les cris des chiens, abandonne son entreprise et se retire en tremblant : direz-vous pour cela, continue le Saint, que ce loup a changé de caractère et de volonté ? Non, sans doute, c'est toujours le même loup, toujours également avide de sa proie, soit qu'il attaque le troupeau, soit qu'il fuie : *Lupus fremens, lupus tremens, semper lupus.* Ainsi devons-nous juger de cette sorte de pénitents. Épouvantés à la vue des châtiments éternels qui les attendent, ils renoncent au péché ; mais ils y renoncent par force, gardant toujours dans le cœur le désir et la volonté de pécher, s'ils pouvaient le faire impunément. Ils voudraient, en un mot, d'une certaine volonté implicite, qu'il n'y eût point d'enfer, pour pouvoir pécher librement. Et cela pourra s'appeler haïr le péché, être détaché du péché !

Autre chose est donc de ne craindre que l'enfer, et autre chose de se résoudre, par la crainte de l'enfer, à haïr le péché et l'outrage fait à un Dieu juste qui punit ce péché par des châtiments éternels. Ce second motif est nécessaire pour que l'attrition nous obtienne le pardon de nos péchés dans le sacrement de pénitence.

Une autre condition qui n'est pas aussi certaine que celle-là, mais qui est cependant assez fondée, et à laquelle il faut s'attacher dans la pratique, c'est que l'attrition doit renfermer un principe et un commencement d'amour de Dieu ; soit que cet amour soit un amour de charité proprement dit, excité par la bonté intrinsèque et absolue de Dieu en lui-même ; soit que ce soit un amour de reconnaissance produit par la vue de sa bonté à nous accueillir et à nous pardonner, malgré notre indignité ; soit enfin que ce soit un amour d'espérance, produit par l'attente du souverain bonheur qu'il nous

prépare. Comme l'Église n'a rien décidé sur la nature de cet amour, je ne me permettrai pas de le décider non plus; je me contente de vous dire qu'il exige une tendance affectueuse de notre cœur vers Dieu.

Et en effet, laissant ici de côté les questions scholastiques, qui ne servent ordinairement qu'à embrouiller et à obscurcir les questions les plus claires, et consultant seulement les lumières de la raison, comment peut-on s'imaginer pouvoir devenir ami de Dieu sans l'aimer? Donneriez-vous votre amitié à quelqu'un qui ne vous montrerait aucune affection? Et s'il y a une circonstance où nous devions éprouver un tel amour, n'est-ce pas alors que Dieu daigne nous rendre sa grâce, tout indignes que nous en sommes? En outre, l'amour de Dieu, qui est le premier commandement de la loi, *maximum mandatum*, qui doit animer toute la vie du chrétien, qui est incontestablement nécessaire pour être sauvé, ne doit-il pas encore être plus nécessaire pour apaiser le Seigneur et rentrer en grâce avec lui? Il me semble même que dans ce cas la conscience des outrages que nous lui avons faits, et le désir d'en obtenir le pardon, devraient donner une plus grande vivacité et une plus grande ardeur à notre amour. Je vous laisse le soin de bien peser ces réflexions.

En attendant, si nous ne voulons pas exposer, sur des opinions incertaines, et la validité du sacrement et notre salut, tâchons d'accompagner toujours notre douleur d'un sentiment d'amour pour Dieu.

Et pour arriver à la pratique, commençons par l'attrition, qui est plus facile, et efforçons-nous ensuite d'arriver à la contrition, qui est plus difficile. Les motifs de ces deux espèces de douleurs ne s'excluent pas; mais au contraire ils se fortifient mutuellement. Il n'est pas nécessaire, en effet, pour faire un acte de contrition, d'exclure toute vue de votre propre intérêt; mais il est indispensable de ne pas vous arrêter à ce motif et de renfermer dans cet acte et la bonté de Dieu par rapport à nous, et sa bonté en lui-même. Je ne suis donc pas d'avis qu'en vous excitant au repentir de vos péchés, vous vous exprimiez en ces termes: « Seigneur, je me repens de mes péchés, non à cause du ciel que j'ai perdu, ni à cause de l'enfer que j'ai mérité, mais uniquement à cause de l'offense que j'ai faite à votre infinie bonté. » C'est un langage qui peut être sincère dans un moment, dans un transport de sublime charité; tant de saints brûlants d'amour de Dieu ont éprouvé une pareille douleur: mais pour un grand nombre de personnes, il y aurait beaucoup à craindre que ce langage ne fût que sur les lèvres et non dans le cœur. Comment, en effet, pouvez-vous être indifférent à la perte du souverain bien et à la possession du souverain mal?

Repentez-vous donc aussi par la vue du bien éternel que vous avez perdu et du mal éternel que vous avez mérité; mais que ce

ne soit pas là l'unique motif de votre attrition; faites-vous en comme une échelle pour arriver à la bonté de Dieu, qui est prête et disposée à pardonner un si grand mal et à vous donner un si grand bien. C'est sur cette bonté et sur ce Dieu que vous devez fixer votre esprit et votre cœur. Faites que Dieu offensé, Dieu infiniment bon en lui-même soit le premier et le principal motif de votre douleur, et alors votre contrition sera une contrition très parfaite.

Et pour me faire encore mieux comprendre sur un point si important, remarquez la progression des actes par lesquels on peut arriver, comme par autant de degrés, à une douleur parfaite.

Après avoir médité la grièveté et la multitude de nos fautes, commençons à effrayer notre âme par la crainte des jugements de Dieu que la foi nous représente; disons-nous à nous-mêmes: Dieu pouvait me frapper de mort dans cet état! Où serais-je maintenant, s'il l'avait fait? Dans l'enfer, livré à un désespoir éternel: *Nisi Deus adjuvisset me, paulominus in inferno habitasset anima mea*[1]. Combien il y a, dans cet enfer, d'âmes moins coupables que moi!

Réfléchissons ensuite que Dieu nous a supportés et nous supporte encore par pure bonté, parce qu'il a des vues et des desseins de miséricorde sur nous: *Expectat ut misereatur nostri*. Oh! quelle bonté de la part de Dieu à l'égard d'un pécheur aussi indigne! Et j'ai pu outrager un Dieu si bon? Voilà comment la crainte de l'enfer, qui seule et par elle-même ne suffit pas, si elle est purement servile, pour former un acte de contrition, commence cependant à faire entrer dans notre cœur un peu de regret et de remords d'avoir offensé un Dieu si patient, si bienfaisant, si plein d'amour pour nous, un Dieu qui, malgré tous les outrages que nous lui avons faits, nous tend encore les bras et nous offre encore ses miséricordes.

Pour exciter toujours plus en nous ces regrets et ces remords, allons plus loin et considérons ce qu'est Dieu et ce que nous sommes, quelle est la bonté de ce tendre père pour nous, et quelle est l'ingratitude de ses enfants envers lui. Méditons surtout avec soin le grand bienfait de la rédemption, et rappelons-nous comment Jésus-Christ est descendu du ciel sur la terre, comment il est mort sur une croix, nous figurant que nous le voyons à l'agonie et rendant le dernier soupir, pour nous sauver et nous conduire avec lui dans le ciel, quoiqu'il n'eût aucun besoin de nous.

Ces réflexions nous feront toujours plus sentir l'indignité de notre conduite envers un Dieu si plein d'amour pour nous, elles changeront notre cœur, elles nous inspireront la haine et l'horreur du péché, et nous forceront à nous dire en nous-mêmes: Oh! quel grand mal j'ai commis! Quelle ingratitude! Avoir offensé un Dieu si bon, un père si tendre! Je m'en repens; je voudrais bien ne l'avoir pas fait; je le regrette de toute mon âme et de tout mon cœur.

1. Ps., XCIII, 17.

Jusque-là, il n'y a pas encore la contrition ; mais de la considération de la bonté de Dieu envers nous, il est facile d'aller plus loin, de considérer la grande bonté de Dieu en lui-même, de comprendre combien il mérite lui-même d'être aimé. Si Dieu est si bon envers moi qui suis si méchant, s'il est si aimant pour un être si ingrat, quoiqu'il n'ait aucun intérêt à m'aimer et à me faire du bien, oh ! il est donc un Dieu d'une bonté infinie, d'une bonté sans borne et sans mesure ! Et je pourrais ne pas l'aimer ! J'ai même eu l'audace de l'offenser si souvent ! Hélas ! pourquoi mon cœur n'en est-il pas brisé de douleur ? Mais, ô mon Dieu, plus de péché ; mais l'amour et l'amour seul : *Deus cordis mei et pars mea Deus in sæcula* : *Deus meus et omnia.* Voilà la contrition produite par le parfait amour de Dieu.

Telle est, chrétiens, la méthode à suivre pour donner à notre douleur la plus grande intensité possible et la rendre parfaite. Deux raisons doivent nous porter à ne pas la négliger.

D'abord, en prenant cette marche, si nous n'avons pas toujours une douleur accompagnée de cette charité parfaite qui justifie même avant la réception du sacrement, nous pourrons au moins espérer d'avoir celle qui justifie dans le sacrement. Si, au contraire, nous voulons nous contenter de l'attrition, nous nous exposerons au danger de ne l'avoir pas même suffisamment pour être justifiés dans le sacrement.

Ensuite, il pourrait vous arriver de vous trouver en danger de mort sans pouvoir vous confesser, soit par défaut de temps, soit par défaut de confesseur : or, dans ce cas, il ne vous resterait d'autre moyen de salut que la contrition parfaite. Mais pour l'avoir lorsque vous en aurez besoin, il faut vous y habituer, car il est bien difficile que vous puissiez faire alors une chose que vous n'avez jamais faite, et qui d'ailleurs n'est pas si facile.

Que cette instruction vous apprenne donc à vous exciter toujours vivement à la contrition, lorsque vous vous approchez du tribunal de la pénitence, surtout en méditant et en considérant que la bonté intrinsèque de Dieu mérite que nous l'aimions autant que nous en sommes capables.

De cette manière, il ne vous restera aucun doute sur la valeur de cette contrition, et vous pourrez même entendre au fond de votre cœur les douces et consolantes paroles que Jésus-Christ adressa autrefois à Madeleine : *Remittuntur ei peccata multa ; quoniam dilexit multum.*

TRAIT HISTORIQUE

Exemple de douleur surnaturelle tiré de la Sainte Écriture. — Le roi David avait une douleur surnaturelle. Jour et nuit il pleurait ses péchés, plein de regrets d'avoir offensé Dieu. « C'est contre vous, mon Dieu, contre vous seul que j'ai péché ; j'ai fait le mal en votre présence. »

DE LA DOULEUR UNIVERSELLE ET SOUVERAINE

Nous avons déjà vu que la douleur de nos péchés doit être intérieure et surnaturelle, il nous reste à examiner ses deux autres qualités : elle doit être de plus, comme je l'ai dit en commençant, universelle et souveraine. Ce sont ces deux qualités que nous allons examiner aujourd'hui.

Quand on dit que la douleur doit être universelle, on entend qu'elle doit s'étendre à tous les péchés mortels sans exception. Je dis à tous les péchés mortels ; car pour les péchés véniels, quoiqu'il soit souverainement désirable, surtout pour un chrétien qui aime Dieu, de se repentir de ces sortes de péchés qui, quoique véniels, sont cependant toujours des offenses à Dieu, au moins des plus notables et des plus graves, cependant, à la rigueur, cela n'est pas absolument nécessaire, puisqu'ils ne privent pas de la grâce sanctifiante, et qu'ils peuvent être effacés par d'autres moyens que par l'absolution.

Mais pour les péchés mortels que l'Écriture sainte appelle iniquités, afin de les distinguer des autres, il n'y a point d'exception. L'Esprit-Saint ne nous permet pas d'en douter : *Projicite*, dit-il, *omnes iniquitates vestras ; agite pœnitentiam de omnibus iniquitatibus vestris*[1]. La raison elle-même nous l'assure, car chaque péché mortel est absolument incompatible avec l'amour et avec la grâce de Dieu ; Dieu ne peut donc les pardonner les uns sans les autres, comme nous ne pouvons pas les détester les uns sans les autres.

Si vous en exceptez un seul, la douleur que vous vous imaginez avoir des autres, serait fausse et illusoire ; on ne pourrait plus l'appeler surnaturelle ; en voici la raison : de la même manière que celui qui croit tous les articles de foi, excepté un seul, n'a plus la foi, parce que le motif de la foi étant surnaturel, c'est-à-dire, la révélation de Dieu, embrasse tous les articles et n'admet aucune exception ; ainsi, quiconque déteste tous ses péchés excepté un, n'a plus de contrition, puisque le motif surnaturel de la contrition étant l'offense de Dieu, il embrasse tous les péchés et n'admet aucune exception. Il faut donc nécessairement les détester tous.

Mais quel est le chrétien, me direz-vous, qui, se repentant de ses péchés, ne voudrait pas se repentir de tous ? Cela ne paraît pas possible. Et cependant, dans la pratique, on fait beaucoup d'exceptions, sinon de bouche, au moins de cœur. Savez-vous quand cela arrive ? C'est lorsque le pénitent se trouve coupable de quelque péché auquel il est attaché par des liens particuliers ; péché qui enchaîne spécialement son cœur et qu'on peut appeler en toute vérité son péché favori. Alors il déteste facilement les autres auxquels il est moins attaché, et dont il attend moins de plaisir ou

1. Ezéch., XVIII, 31.

d'avantage ; mais il conserve secrètement un fond d'affection et d'amour pour ce péché qui le domine davantage : voilà le péché qu'il voudrait épargner.

Pour l'un, ce sera une sordide avarice, que si par miracle, elle ne le porte pas à l'injustice, à la fraude et au vol, le rend au moins tout à fait tenace, sans charité envers les pauvres, dur et exigeant avec sa famille, devient une source intarissable de plaintes et de murmures par la parcimonie excessive avec laquelle il fournit aux besoins de la maison et par le refus de faire les dépenses les plus nécessaires et les plus indispensables.

Pour un autre, ce sera une secrète jalousie conçue et entretenue dans son cœur contre quelqu'un. Si cette jalousie ne se traduit pas au dehors par des hostilités et des vengeances évidentes, elle produit cependant à tout instant en lui des sentiments assez graves de malveillance, de haine, surtout dans les circonstances où il lui arrive de voir son ennemi et de s'en souvenir, sentiments incompatibles avec la charité chrétienne et blessant notablement cette vertu.

Pour un autre, ce sera une affection sensuelle, une liaison criminelle avec une personne de différent sexe ; une liaison peut-être exempte de certaines infamies et de certaines turpitudes, mais qui, malgré cela, est pour lui une source continuelle de complaisances impures et de désirs sensuels gravement peccamineux.

Ces péchés et les autres vices particuliers sont précisément ceux qu'on se cache dans son examen et qu'on affecte de ne pas voir, par la crainte de trouver cette plaie qu'on ne veut pas guérir ; ce sont aussi ceux dont on ne s'occupe pas en s'excitant à la contrition ; on les considère comme rien en comparaison d'autres bien moins graves, parce que le cœur y tient plus fortement et qu'il ne voudrait pas y renoncer.

Mais si votre douleur doit être universelle, elle ne doit donc pas les exclure ; elle doit même commencer par ceux-là, puisqu'ils sont la grande plaie de votre conscience et la source ordinaire des autres péchés. Ce sont précisément ceux auxquels vous vous sentez plus spécialement attachés, que vous devez avoir en vue d'une manière particulière dans votre contrition. Vous, avares, vous devez surtout détester vos avarices, vos concussions, vos gains illicites ou tout au moins douteux pour la conscience ; vous, ambitieux, les profusions et les dépenses que vous faites au préjudice de tant de créanciers que vous ne payez jamais ; vous, sensuels, vos liaisons criminelles et vos passions brutales ; vous, vindicatifs, vos emportements, vos rancunes et vos haines acharnées ; vous, ivrognes, vos ivrogneries et les mauvaises maisons que vous fréquentez. Je vois bien qu'il vous sera difficile de vous décider au sacrifice de vos inclinations et de vos affections les plus chères ; mais enfin, conserver l'affection à un seul péché, c'est les garder tous sur votre âme et vous attirer la malédiction que mérita Saül,

lorsque Dieu lui ayant ordonné de passer tous les Amalécites au fil de l'épée, il voulut épargner le roi.

Ce roi épargné vous représente d'une manière frappante votre péché de prédilection, votre passion dominante. *Projicite* donc, vous dirai-je avec le Saint-Esprit: *Omnes iniquitates vestras*, si en vous confessant vous avez pour but de vous réconcilier véritablement avec Dieu, et non pas seulement d'endormir votre conscience et d'étouffer ses remords par une confession purement hypocrite. Je n'en dis pas davantage, persuadé que vous comprenez suffisamment cette troisième qualité, et je passe à la dernière.

La douleur du péché, enfin doit être souveraine; elle doit nous faire détester le péché plus que tout autre mal; si elle n'arrive pas à ce degré, elle ne sera jamais suffisante pour le sacrement. La raison en est que la douleur doit avoir une certaine proportion avec la grandeur du mal, qui est le péché. Or, comme le péché est le plus grand de tous les maux, et même un mal infini en tant qu'il s'oppose à Dieu, bien infini, et qu'il nous fait perdre ce Dieu et mériter l'enfer, le plus grand de tous les malheurs; ainsi on devrait le haïr, s'il était possible, d'une haine infinie; mais comme nous sommes incapables d'une telle douleur, il faut au moins que la nôtre soit supérieure à toutes les autres douleurs; autrement nous ne ferions ni de Dieu ni de notre âme l'estime que nous devons, puisqu'il y aurait au monde quelque chose que nous détesterions plus ou autant que le péché.

Nous devons donc être plus fâchés d'avoir offensé Dieu, d'avoir perdu sa grâce et son amitié, que nous ne le serions de la perte de tous nos biens, de l'affront le plus sanglant, de la perte de la personne qui nous est la plus chère au monde, et même de la perte de notre propre vie. Et quoiqu'il ne soit pas nécessaire de descendre en particulier à ces comparaisons, de parcourir par la pensée les autres maux et de nous dire à chacun, que l'offense de Dieu nous touche et nous peine plus que tel ou tel malheur, ce qui pourrait devenir dangereux, il est cependant nécessaire, pour la contrition, que nous haïssions et que nous détestions plus le péché que toute autre chose.

Mais s'il en est ainsi, me dira quelqu'un, j'ai bien sujet de me défier de ma douleur; car, à dire vrai, il ne me semble pas de sentir pour l'offense de Dieu l'affliction que j'ai éprouvée et que j'éprouve encore dans les malheurs temporels. Ceux-ci me touchent bien plus vivement que l'offense de Dieu. Comment oserai-je donc me flatter que ma douleur est souveraine ou supérieure à toute autre douleur.

Je comprends parfaitement ce que vous voulez me dire. Or, je dois ajouter, pour votre instruction et en même temps pour votre consolation, que lorsque nous disons que la douleur doit être supérieure à toute autre, nous entendons qu'elle doit être supérieure, non par une certaine affection tendre et sensible, mais par

la préférence et l'estime, dans le même sens que nous disons de l'amour de Dieu qu'il doit être supérieur à tout autre amour. Pour accomplir le précepte d'aimer Dieu par dessus tout, il n'est pas nécessaire d'avoir pour lui cet amour sensible que nous éprouvons pour les personnes qui nous sont chères : il suffit que l'amour de Dieu nous rende dans la pratique disposés à préférer toujours Dieu et son amitié à toute espèce de personne, de plaisir et d'intérêt. Voilà l'amour qu'on appelle appréciatif, c'est-à-dire amour d'estime, amour solide, sage et raisonnable qui dans la conduite nous fait préférer Dieu à tout le reste. Si nous avons cette disposition intérieure, nous aimons véritablement Dieu par dessus tout, lors même que peut-être nous n'éprouverions pas pour lui cette affection sensible que nous éprouvons pour d'autres choses.

Or, il faut dire la même chose de la douleur d'avoir offensé Dieu ; pour qu'elle soit souveraine, il n'est pas nécessaire qu'elle soit la plus sensible ; il suffit qu'elle produise en nous cette disposition de pouvoir dire avec sincérité : je voudrais ne pas avoir offensé Dieu, quel que fût le mal qui me fût arrivé en ne l'offensant pas, quel que soit le bien que j'ai retiré du péché, et je suis fermement résolu, quoi qu'il m'en coûte, de ne plus l'offenser. Cette préférence est assez formellement exprimée dans cette formule ordinaire, qui est excellente, si elle est dite de cœur : Je voudrais plutôt être mort que d'avoir offensé Dieu. Par là on préfère la perte du plus grand des biens temporels, qui est la vie, à la perte de la grâce de Dieu et au péché. C'est ainsi que la douleur peut être au fond et en elle-même supérieure à toute autre, quoi qu'elle ne le soit pas dans la vivacité du sentiment. Un exemple bien familier va vous faire toucher au doigt cette vérité.

Voyez une mère qui a deux enfants, l'un encore jeune, tout petit, et l'autre déjà grand et raisonnable ; vous la voyez déployer autour du premier toutes les industries, les attentions, les soins de sa tendresse ; on dirait qu'elle ne pense pas à l'autre. Direz-vous pour cela qu'elle soit plus attachée au petit qu'au grand ? Non, certainement. Arrive le cas où elle soit réduite à l'inévitable nécessité de perdre l'un ou l'autre, elle préférera perdre le premier plutôt que le second, parce que, quoi qu'elle ait pour le petit plus de tendresse sensible, elle estime cependant plus l'aîné, parce qu'il est déjà formé et qu'il est déjà le soutien et l'appui de la maison ; cependant elle se décidera avec peine, à la vérité, mais avec raison, à en faire le sacrifice pour conserver l'aîné à la famille. Voilà comment il peut y avoir dans la douleur une véritable préférence, sans que cette douleur soit plus vive par le sentiment.

Ne vous affligez donc pas si votre cœur n'éprouve pas ces mouvements tendres et sensibles qui résident dans la partie sensitive de nous-mêmes ; il suffit que la conscience vous rende le témoignage sincère que vous haïssez le péché comme le plus grand de tous les maux, et que vous êtes prêts à tout plutôt que d'y retomber.

Permettez-moi, cependant, de faire ici une observation très juste: la doctrine que je viens de vous exposer est très vraie en spéculation; cela n'empêche cependant pas qu'il ne faille attribuer à notre peu de foi cet état de sècheresse et d'aridité extrêmes, pour ne pas dire d'insensibilité et de stupidité surprenantes, dans lequel nous laissent la vue et la considération de nos fautes. Est-il possible, en effet, qu'un si grand mal que le péché, un mal devant lequel tout autre mal ne mérite pas ce nom, ne produise pas en nous ces émotions, ces sentiments et ces regrets que nous font éprouver les affections temporelles; que nous ne poussions pas un gémissement, un soupir; que nous ne versions pas une larme pour ces fautes si énormes, tandis que nous sommes inconsolables de la perte de nos biens, de la mort d'un parent, d'un ami ou d'une autre personne qui nous est chère? D'où cela vient-il? De ce que nous ne sommes pas pénétrés d'une foi vive sur la grandeur de ce mal; sans quoi nous éprouverions bien certainement ces vifs sentiments de componction et de douleur que l'histoire sainte nous fait admirer dans tant d'illustres pénitents. D'où je conclus que si l'absence de ce degré de douleur sensible ne doit pas par elle-même nous inquiéter et nous faire défier de la vérité et de l'intensité de notre douleur, ce sera cependant toujours pour nous un juste sujet d'humiliation et de regret devant Dieu, de nous sentir si peu émus et si peu touchés de l'outrage que nous avons fait à Dieu, tandis que, dans tant d'autres occasions, pour les choses de la terre, et souvent pour des bagatelles, nous montrons la plus grande affliction et la plus vive sensibilité.

Voilà les quatre qualités requises pour la contrition. Toute douleur qui manque d'une de ces conditions est une douleur essentiellement défectueuse, ou quant à l'essence, ou quant au motif, ou quant à l'étendue, ou quant au degré. Beaucoup d'auteurs respectables en ajoutent une autre: ils veulent que cette douleur soit accompagnée de l'espérance du pardon, ou qu'elle soit confiante. Il semble que cette espérance doit se supposer dans quiconque s'approche du sacrement, comme on doit lui supposer la foi.

Cependant comme le concile de Trente en fait spécialement mention, lorsque, parlant de la douleur, il dit formellement qu'elle doit être jointe à l'espérance, *cum spe veniæ*, j'en dirai quelques mots en terminant cette instruction.

Supposons donc le cas où quelqu'un se repentirait de toutes ses fautes de la manière que nous venons d'expliquer, mais où, effrayé à la vue de ses péchés, il désespèrerait d'en obtenir le pardon; cette douleur serait-elle suffisante devant Dieu? Non, sans doute; elle serait même un nouveau péché; car, si d'un côté elle honore la majesté et la justice de Dieu par le repentir du péché, elle offense, de l'autre, sa bonté et sa miséricorde par la défiance du pardon. Telle fut la douleur de Caïn qui regarda son fratricide comme un crime si grand, qu'il ne pouvait pas être pardonné:

Major est iniquitas mea quam ut veniam merear[1]. Telle fut aussi la douleur de Judas qui livra son divin Maître : il ne manqua à sa contrition, pour être sainte et salutaire, que l'espérance du pardon. En effet, il avoua clairement et hautement son horrible forfait : *Peccavi;* il protesta ouvertement de l'innocence de Jésus-Christ qu'il avait livré : *Peccavi, tradens sanguinem justi.* Bien plus, il reporta, plein de repentir, l'argent qu'il avait reçu en récompense de sa trahison : *Retulit triginta argenteos*[2], et ne trouvant personne qui voulût recevoir cet argent, il le jeta avec horreur aux pieds du sanhédrin.

Que pouvait-on désirer de plus pour le croire sincèrement repentant? C'est vrai; mais il désespéra de son pardon, et ce manque d'espérance au cœur miséricordieux de son divin Maître fut une offense plus grande encore que sa trahison, et consomma sa réprobation. Hélas! si tant de pécheurs qui restent découragés, effrayés et accablés sous le poids de leurs péchés, connaissaient mieux tout l'amour de Dieu pour eux, ils ne tarderaient pas à courir, avec la plus grande confiance, se jeter dans ses bras.

Quel que soit donc votre état, quels que soient le nombre et l'énormité de vos péchés, ne laissez jamais entrer dans votre cœur des sentiments de défiance. Si vous détestez sincèrement vos fautes, vous avez un motif et un fondement certain d'espérer votre pardon, puisque Dieu l'a promis expressément au pécheur converti. Il n'y a de péché irrémissible que celui que vous ne rétractez pas par une sincère contrition. Si vous n'avez pas une semblable douleur, ne venez pas me vanter la miséricorde de Dieu. Que Dieu soit disposé à recevoir le pécheur, c'est un article de foi; pourvu cependant, que le pécheur revienne à lui avec un cœur repentant : *Si impius egerit pœnitentiam ab omnibus iniquitatibus suis, vita vivet.* Entendez-vous? *Si egerit pœnitentiam;* c'est la condition formelle et indispensable qui doit se trouver en vous, si vous voulez pouvoir justement vous appuyer sur la miséricorde divine, autrement vous l'espérez sans motif et sans raison.

Comme les pécheurs, qui ne sont pas assez ignorants pour se figurer en Dieu une bonté aveugle, stupide et tout à fait indigne de lui, désespèrent souvent par la difficulté qu'ils voient à se convertir au Seigneur, quoique d'ailleurs ils soient persuadés qu'il les recevra bien dès qu'ils reviendront à lui par une véritable conversion : ainsi, pour détruire cette difficulté, je vous suggèrerai dans la prochaine instruction les moyens que vous devez prendre pour obtenir un vrai repentir de vos fautes.

En attendant, confiance et douleur, douleur et confiance. Le repentir sans confiance vous jetterait dons le désespoir; la confiance sans contrition vous rendrait présomptueux. Tenons-nous donc également éloignés de ces deux extrêmes, et nous trouverons la grâce et le salut.

1. Gen., IV, 13. — 2. Matth., XXVII, 3.

TRAIT HISTORIQUE

La contrition doit être universelle. — « L'affection à un seul péché empêche la vraie contrition d'exister » — Nous lisons, dans la vie de S. Sébastien, que ce grand serviteur de Dieu promit à un préfet de Rome qu'il le guérirait de la goutte s'il brisait toutes ses idoles. Le préfet les brisa toutes, une seule exceptée. La goutte continua; le malade s'en plaignit. Le saint lui répondit qu'il fallait encore briser cette petite idole d'or qu'il tenait cachée, sous prétexte qu'elle avait été religieusement conservée et adorée par ses ancêtres. — Hélas! parmi les pécheurs, il en est aussi un grand nombre qui ont leur petite idole, un péché qu'ils veulent retenir même après avoir détruit tous les autres; et, comme le préfet romain, ils ne guérissent point, ils ne rentrent point en grâce avec Dieu, parce que leur contrition manque d'une qualité essentielle: elle n'est point universelle.

MOYENS POUR OBTENIR LA CONTRITION

Si, pour avoir la douleur de nos fautes, il suffisait de comprendre ce que c'est que la contrition et quelles sont les qualités qu'elle doit avoir, ce serait bien vite fait; mais il y a une grande différence entre connaître cette disposition et l'avoir, et le repentir n'est pas une chose aussi facile que se le figurent certaines personnes qui croient qu'on a la douleur de ses péchés quand on le veut.

Il ne servirait donc de rien de vous avoir appris longuement et en détail la nature et les qualités de la contrition, si je ne vous enseignais pas la méthode à suivre ou les moyens à prendre pour l'exciter en vous.

Il faut d'abord établir pour fondement de toute cette instruction, une vérité de foi dont on est peu persuadé dans la pratique, c'est que la douleur du péché doit venir de Dieu, et c'est encore en ce sens qu'elle doit être surnaturelle. S'il est incontestablement vrai, s'il est de foi que nul ne peut rentrer en grâce avec Dieu sans une véritable conversion et un sincère repentir, il est aussi de foi qu'il ne peut y avoir ni repentir sincère ni vraie conversion sans le secours de la grâce divine Le Concile de Trente l'a formellement décidé: *Si quis dixerit: sine præveniente Spiritus Sancti inspiratione atque ejus adjutorio, hominem credere, sperare aut pænitere posse, sicut oportet, ut ei justificationis gratia conferatur, anathema sit.* Oui, la contrition est un don de Dieu, un don spécial, un don extraordinaire et qu'il ne nous doit pas.

Elle est un don de Dieu: il n'est donc pas en votre pouvoir de vous la procurer. Vous pouvez bien tomber seul et par vous-même, mais vous ne pouvez vous relever par vos seules forces; vous pouvez donner la mort à votre âme par le péché; mais, de même qu'un cadavre ne peut se rendre la vie par lui-même, ainsi une âme morte à la grâce ne peut recouvrer la vie spirituelle par elle-même: elle a besoin, pour cela, de ces secours surnaturels qui l'excitent, la touchent et la réveillent de son sommeil de mort.

Et ce don n'est pas une grâce commune et ordinaire, mais une grâce spéciale et très grande, une faveur aussi grande que l'est la grâce de notre pardon et de notre sanctification. Qui pourra digne-

ment apprécier la valeur et le prix intrinsèque d'une grâce qui nous fait passer de l'état du péché, de la haine de Dieu et de la damnation éternelle, à la sainteté et à l'amitié de Dieu, c'est-à-dire, du plus grand des malheurs à la suprême félicité? Or, la contrition, qui est la disposition prochaine pour obtenir un si grand bien, n'est assurément pas une grâce moins précieuse que ce bien même.

Mais il y a plus, c'est que ce don particulier, ce don de privilège est en outre un don purement gratuit, je veux dire un don que Dieu nous accorde par une pure libéralité, qu'il peut refuser à qui bon lui semble, et le refuser sans lui faire la moindre injustice. En effet, le péché nous constituant dans un état d'inimitié avec Dieu nous fait perdre par là même tout droit à ses grâces.

Oh! si nous comprenions bien cette vérité, que nous serions effrayés dans l'état du péché, lorsque nous viendrons à réfléchir que dans cet état de perdition nous ne pouvons nous être d'aucun secours à nous-mêmes, et que nous resterons toujours dans ce malheureux état si Dieu ne jette pas un regard de compassion sur nos misères! Je dis un regard de compassion puisque, tant que dure en nous l'état de péché, il ne saurait nous regarder avec un œil de complaisance et d'amour.

Qui aurait jamais la hardiesse et le courage de commettre le péché, s'il comprenait bien ces vérités? Car pécher, c'est se mettre dans un état de damnation par elle-même irréparable et éternelle, dans un état d'où nous n'avons ni la force de sortir, ni le droit de l'obtenir de Dieu.

Qui surtout aurait la témérité de pécher par l'espérance de s'en confesser, comme cela se voit si souvent? « Je commettrai ce péché et puis je m'en confesserai bien. » Ceux qui parlent ainsi, ou ils ne comprennent pas ce que c'est que se confesser, ou ils le comprennent bien peu. Si vous croyez que se confesser n'est autre chose que raconter vos fautes à l'oreille d'un prêtre, vous vous trompez bien grossièrement; si au contraire vous pensez que se confesser, c'est se convertir sincèrement à Dieu, alors vous parlez en insensé ou en présomptueux. En insensé: car, que veulent dire ces paroles: je ferai ce péché, je m'en confesserai bien plus tard, sinon: je ferai ce péché, et puis je m'en repentirai, et puis je serai marri de l'avoir commis? Mais n'est-ce pas là une vraie folie? Si je veux détourner une personne d'une mauvaise entreprise, il me suffit de parvenir à lui persuader qu'elle s'en repentira; et vous, au contraire, c'est par la vue de vous en repentir plus tard que vous vous excitez à pécher! Au lieu de dire: Non, je ne le ferai jamais, parce que je sais qu'il faudra m'en repentir, vous en tirez une conclusion tout opposée.

Au moins s'il était en votre pouvoir de vous repentir quand vous voulez! mais n'est-ce pas une présomption infernale de compter, en péchant, sur une grâce qui est entre les mains de Dieu et dont vous vous rendez positivement indigne par votre péché? Savez-vous si vous aurez la grâce de vous en repentir? Ainsi, au lieu de

dire : « Je puis bien commettre ce péché, je m'en confesserai, » résistez, au contraire, à la tentation en disant : Qui sait si j'aurai le temps de m'en confesser, si je m'en confesserai bien, si Dieu me donnera un cœur vraiment contrit ! Voilà un langage plus raisonnable et plus sage, un langage qui pourra être un frein puissant pour vous retenir sur le bord du péché.

Pour revenir maintenant à mon sujet, puisque la contrition est un don de Dieu, que devons-nous faire pour l'obtenir? Trois choses : renoncer au péché, la demander avec ferveur, et enfin méditer sérieusement les motifs de contrition.

Il faut premièrement cesser d'offenser Dieu, car le péché est le plus grand obstacle à la grâce du repentir. Chose singulière ! On trouve des fidèles qui dans le temps même qu'ils pensent à se confesser et même qu'ils se fixent le jour pour exécuter leur résolution, continuent cependant leur conduite accoutumée, ne cessent pas de commettre leurs péchés ordinaires, même mortels, jusqu'au jour où ils s'approchent du tribunal sacré. Mais comment est-il possible que Dieu touche leur cœur, s'ils se chargent toujours de nouvelles fautes, et s'ils provoquent toujous davantage la colère du Seigneur? Il n'est pas surprenant qu'ensuite de tels pénitents manquent de la douleur nécessaire. Et certainement elles ne peuvent être que bien suspectes, les dispositions de ces pénitents qui pèchent jusqu'au moment de la confession et qui se présentent au tribunal avec des péchés qui sont à peine terminés et dont les vapeurs sont encore toutes fumantes sur leur âme. Comment pourrait se faire un changement si subit? est-il possible d'être tout à la fois pécheur et pénitent, de haïr maintenant ce que l'on aimait il n'y a qu'un moment, et de passer sans délai d'une extrémité à l'autre? Cela pourrait arriver par un coup extraordinaire de la grâce ; mais cela n'arrive pas ordinairement.

En règle ordinaire, il faut que le pécheur prépare les voies et prépare son âme à la grâce de la contrition : *Parate vias Domini, rectas facite semitas vestras.* Or, la première disposition, disposition négative, c'est de renoncer d'abord au péché. Jamais deux puissances ennemies ne font la paix sans avoir fait auparavant une trêve, une armistice, une suspension d'hostilités. Appliquez cette comparaison à votre cas, à l'état d'inimitié où vous êtes avec Dieu, et au désir que vous avez de vous remettre en paix avec lui.

Le second moyen que nous devons employer, c'est la prière. La prière, vous le savez est un moyen sûr et universel, un moyen auquel sont promises toutes les grâces et toutes les miséricordes du Seigneur : *Petite et accipietis ;* à plus forte raison la grâce précieuse et très spéciale d'un vrai repentir : *Converte me, Domine, et convertar ad te.*

Il est donc nécessaire, quand nous nous approchons du tribunal de la pénitence, de nous recueillir auparavant en nous-mêmes pour connaître les misères de notre état et l'impuissance absolue où

nous sommes d'en sortir par nous-mêmes, par conséquent de nous adresser au Seigneur, et de le supplier avec ardeur de verser, dans notre intelligence et dans notre cœur, ces lumières et ces grâces dont nous avons besoin pour connaître le péché tel qu'il est en nous et tel qu'il est aux yeux de Dieu, et pour en concevoir la plus vive douleur. Il faut aussi recourir à l'intercession de la sainte Vierge, de notre ange gardien et de nos saints patrons. Voilà quelle serait la première chose à faire; mais ce n'est pas ordinairement ce que l'on fait.

D'ordinaire, ceux qui viennent à l'église pour se confesser, après avoir fait un signe de croix et récité quelques *Pater* et *Ave*, se mettent de suite à faire l'examen de leurs fautes. Mais pouvez-vous espérer que Dieu éclaire votre esprit pour bien connaître vos péchés, et surtout qu'il touche votre cœur pour les bien détester, si vous ne daignez pas même le lui demander? Vous vous conduisez peut-être ainsi parce que vous avez appris qu'il y a cinq choses requises pour la confession, dont la première est l'examen: voilà pourquoi vous commencez par cet examen. Mais remarquez bien qu'on ne compte pas la prière parmi ces cinq choses, parce qu'elle est toujours sous-entendue par sa nature même. Qui ne sait, en effet, que la prière est nécessaire pour toutes nos actions, même pour celles qui n'ont pas cette importance? A combien plus forte raison serait-elle nécessaire pour obtenir de Dieu la grâce spéciale et privilégiée d'une vraie conversion? Est-ce là une grâce moins précieuse que tant d'autres pour lesquelles vous avez recours à Dieu? S'il est question, par exemple, de vous guérir d'une maladie, que de prières et de pratiques de dévotion ne faites-vous pas? Et vous croirez pouvoir guérir d'une maladie spirituelle, la pire de toutes, sans vous recommander de tout votre cœur à Dieu?

Prière donc, je le répète, prière; et cette prière doit être d'autant plus vive et plus fervente, que le besoin où vous êtes est plus grand. Oui, vous surtout qui sentez en vous-mêmes une certaine difficulté et une certaine répugnance à vous convertir, vous devez prier avec une plus grande ardeur, avec plus d'instance, afin que Dieu pénètre votre cœur, le touche et en amollisse la dureté. L'ardeur de la prière est toujours en proportion du désir qu'on a d'être exaucé; et ce désir est aussi toujours proportionné au besoin que l'on éprouve. Si par des prières ferventes on pouvait se délivrer des maladies corporelles, j'ose assurer qu'il n'y aurait plus un seul malade dans le monde; parce que nous sentons le poids de ces maladies, nous avons un vif désir d'en être délivrés. Faites donc de même pour votre âme, examinez bien votre misère et le danger extrême où vous vivez, alors vous prierez avec tant de ferveur, que Dieu ne manquera pas de vous exaucer.

Mais la prière toute seule ne suffit pas. Comme en tout Dieu exige notre coopération, ainsi il faut ajouter en troisième lieu, à ce moyen, la méditation sérieuse des motifs capables d'exciter dans notre cœur la contrition de nos fautes.

En effet, nous devons concevoir du péché une haine profonde et souveraine, une haine telle, qu'elle produise en nous une volonté ferme et arrêtée de l'éviter et de n'y pas retomber. Mais une haine de cette nature n'entre pas dans notre volonté, si notre intelligence n'est pas auparavant bien convaincue et persuadée de la grandeur et de la malice du péché. Or, cette intime persuasion n'est pas l'ouvrage d'un moment ni l'effet d'un coup d'œil rapide et superficiel; il faut, pour l'obtenir, plus de temps et de recueillement, et des réflexions plus sérieuses.

Sur ce point essentiel, il se commet encore beaucoup de défauts. Vous, après avoir examiné vos fautes, vous vous mettez à réciter de bouche ou de cœur votre acte de contrition; vous cherchez à le dire de cœur, vous voudriez en quelque sorte forcer ce cœur à se repentir. Mais permettez : vous prétendez produire un effet sans cause. Comment est-il possible de forcer votre volonté à détester le péché, si auparavant vous n'appliquez pas sérieusement et spécialement votre intelligence à méditer la malice et les suites du péché? C'est bientôt dit: Je me repens d'avoir, par mes péchés, offensé un Dieu si bon, d'avoir perdu le ciel et mérité l'enfer; mais comprenez-vous bien ce que c'est que ce Dieu que vous avez offensé, la grandeur de l'injure que vous lui avez faite, les biens immenses que vous avez perdus, et l'étendue des peines que vous avez méritées? Ce sont là des vérités que vous voyez en général; mais pour bien les comprendre et les savourer, il faut les ruminer et les digérer lentement: en un mot, autre chose est de savoir en spéculation les motifs de la contrition; autre chose est de les sentir vivement, d'en sentir tellement la force, qu'ils influent sur notre volonté. Voyez ce petit enfant auquel la mort vient de ravir son père, il continue cependant à rire, à jouer, à s'amuser tout comme auparavant, tandis que ses frères plus âgés fondent en larmes et sont inconsolables. D'où vient une telle différence? Ce petit enfant ignore-t-il qu'il a perdu son père? Non, sans doute; au contraire, il le sait et le voit aussi bien que les autres, mais le défaut de réflexion et de jugement fait qu'il ne comprend pas comme eux son malheur et la grande perte qu'il a faite en perdant son père.

La même chose arrive à une foule de pénitents. Eux aussi connaissent très bien par la foi les motifs qu'ils ont de détester le péché; mais parce qu'ils ne les approfondissent pas avec soin et de manière à les sentir, semblables à cet enfant, ils sont insensibles à leur malheur, à la perte de Dieu et aux maux si graves qu'ils font à leur âme, tandis que tant d'autres, animés d'une foi vive, se consument de repentir devant Dieu. Voyez donc quelle différence il y a entre savoir les choses et en être pénétré, et combien il importe de faire entrer bien avant dans son cœur les motifs de contrition.

Revenez-y donc sans cesse, jusqu'à ce que vous vous sentiez ébranlé; par ces coups réitérés vous tirerez de votre cœur une source abondante de contrition. Mais si, sans faire aucune réflexion,

vous vous contentez de dire : « Mon Dieu, je me repens de vous avoir offensé et je voudrais plutôt être mort que de l'avoir fait, » il sera bien difficile que vous disiez vrai. Et remarquez bien que, pour obtenir le pardon de vos péchés, il ne suffit pas que vous pensiez de dire vrai ; cela pourra suffire pour que votre confession ne soit pas sacrilège, mais elle sera toujours invalide et vous laissera tous vos péchés sur la conscience.

Il faudra donc, me direz-vous, beaucoup de temps pour exciter en soi cette douleur. Voici ma réponse : il faudra tout le temps nécessaire pour pouvoir croire avec fondement que la contrition est dans votre cœur et que votre volonté est pénétrée de repentir. On ne peut ici fixer de règle générale pour tous, étant question d'une chose qui dépend de l'état de la conscience de chacun.

Si vous me parlez de ces âmes pieuses qui mènent une vie de foi et qui vivent habituellement dans la haine du péché, il leur faudra peu de temps pour l'exciter en elles : une simple réflexion, un regard, une élévation de cœur vers Dieu leur suffira souvent. Mais si vous me parlez des pécheurs d'habitude, il leur faudra plus d'efforts pour l'obtenir ; et pour ceux-là même il en faudra plus ou moins, à proportion de leur malice et de leur perversité. Il est certain que les pécheurs invétérés, qui vivent depuis longtemps dans l'habitude du péché, qui sont fortement dominés par le vice, ayant besoin d'une plus grande grâce, ont besoin aussi, pour obtenir cette grâce, de plus de préparation, de méditation et de prière.

C'est ce que Jésus-Christ a voulu lui-même nous enseigner par les diverses manières dont il a opéré les résurrections dont il est parlé dans l'Évangile. Il ressuscita la fille de Jaïre lorsqu'elle venait d'expirer et qu'elle était dans sa maison ; mais il se contenta de la toucher légèrement de la main : *Tenuit manum ejus et surrexit puella*[1]. Il ressuscita le fils de la veuve de Naïm pendant qu'on le portait de sa maison au tombeau ; il le fit par un ordre formel qu'il lui adressa : *Adolescens, tibi dico : Surge*[2], lève-toi de cette bière ; et il se leva immédiatement. Mais lorsqu'il en vint à la résurrection de Lazare, déjà enseveli depuis quatre jours, oh ! alors ce fut autre chose : l'Évangile nous dit que Jésus-Christ se troubla et pâlit, qu'il pleura et frémit en lui-même ; puis, d'un ton de voix à étourdir les assistants, il l'appela et le fit sortir de son tombeau : *Ploravit, turbavit seipsum ; infremuit spiritu et exlamavit voce magna : Lazare veni foras*[3] !

Mais pourquoi une telle préparation pour un miracle de la même espèce ? Lui était-il plus difficile de rendre la vie à Lazare qu'aux deux autres ? Non, sans doute ; mais ce qui n'était pas nécessaire pour le miracle, disent les saints Pères, était nécessaire pour notre instruction, et cette instruction, la voici : Les deux premiers morts qui venaient de rendre le dernier soupir, étaient la figure de ces pécheurs qui perdent la vie spirituelle en se laissant quelquefois

1. Matth., IX, 25. — 2. Luc., VII, 14. — 3. Joan., XI, 43.

entraîner dans le péché par l'impétuosité de la passion, par surprise, par la violence de la tentation, mais qui cependant n'ont pas encore le cœur gâté et corrompu; qui, en un mot, ne sont pas dans l'habitude du péché. Pour ceux-là, il est plus facile de les réveiller, de les remuer et de les ressusciter à un vrai repentir et à une véritable vie. Lazare, au contraire déjà enseveli depuis quatre jours, déjà en proie aux vers et à la corruption, nous représente ces pécheurs d'habitude, endurcis dans le mal et livrés à toute la corruption du vice, surtout du vice impur. Oh! si malheureusement nous étions de ce nombre, il ne nous suffirait pas de quelques légers efforts pour ressusciter. Il nous faut une grâce extraordinaire, une grâce puissante, un miracle et par conséquent nos efforts doivent aussi être proportionnés à cette grâce; ils doivent être grands et extraordinaires.

Je n'ai pas assez mauvaise opinion de vous pour vous croire de ce nombre; en tout cas je devais vous avertir, afin que vous preniez bien vos précautions et que vous ne négligiez aucun des moyens que je vous ai indiqués pour vous procurer, à tout prix, cette douleur qui seule peut vous obtenir le pardon de vos péchés, et avec ce pardon la paix et le bonheur pour cette vie et pour l'autre.

TRAIT HISTORIQUE

Méthode pour s'exciter à la contrition. — La contrition étant indispensable pour obtenir le pardon des péchés, on ne doit rien négliger pour s'y exciter. Monseigneur de la Motte d'Orléans, évêque d'Amiens, se confessait tous les huit jours. Dans la préparation qu'il apportait pour se bien confesser, il faisait trois stations: la première dans l'enfer, la seconde dans le ciel, la troisième sur le Calvaire. Il entrait d'abord, par la pensée, dans le lieu des tourments, et y voyait la place qu'il croyait avoir méritée au milieu du feu dévorant et éternel, dans la société des démons et des réprouvés. Il remerciait le Seigneur de ne pas l'y avoir précipité, et le priait de lui continuer ses miséricordes en lui accordant les grâces dont il avait besoin pour s'en préserver. Il montait ensuite dans le séjour de la gloire, au milieu des bienheureux. Là, il gémissait de ce que, par le péché, il s'en était fermé les portes; il suppliait le Seigneur de les lui ouvrir, et invoquait les saints avec ferveur Il gravissait ensuite, en esprit, le Calvaire, et, considérant attentivement et avec amour son Sauveur crucifié, il se disait à lui-même: « Voilà pourtant mon ouvrage! Je suis la cause des douleurs que Jésus-Christ a endurées; j'ai coopéré, par mes péchés, à couvrir de plaies le corps de l'Homme-Dieu, à le crucifier, à lui donner la mort! O Jésus! quel mal m'aviez-vous fait? Comment ai-je pu vous traiter ainsi, vous qui m'avez aimé jusqu'à l'excès, vous que je devrais aimer d'un amour infini, si je pouvais aimer infiniment? C'est parce que vous êtes infiniment aimable que je vous aime et que je me repens de vous avoir offensé. »

Adoptez cette méthode de préparation, chrétiens qui désirez produire de bons sentiments dans votre âme au moment de la confession.

DU BON PROPOS ET DE SES QUALITÉS

La contrition qui, comme nous l'avons dit, est le premier des actes du pénitent, renferme deux parties, l'une qui regarde le passé, et l'autre l'avenir. Par rapport au passé, c'est-à-dire aux péchés commis, elle exige une vraie douleur et une sincère détestation; par rapport à l'avenir, c'est une ferme résolution de ne plus retomber ni dans les péchés passés, ni dans aucun autre: *Contritio est animi dolor, et detestatio de peccato commisso, cum proposito non*

peccandi de cætero. Nous avons assez expliqué la première partie, il nous reste maintenant à parler de la seconde.

Mais, remarquez auparavant que tout ce que j'ai dit de la nécessité rigoureuse de la douleur du passé doit s'entendre pareillement du bon propos. D'abord, on ne peut pas le séparer de la contrition si elle est sincère; il n'est pas possible, en effet, qu'un homme se repente d'un mal qu'il a commis, et qu'il conserve en même temps la volonté d'y retomber. Ce sont là deux choses qui s'excluent mutuellement.

Mais indépendamment de cela, la nature même du pardon que le pécheur demande pour l'offense qu'il a faite, exige certainement de sa part une volonté sérieuse de ne plus le commettre. Où trouverez-vous, en effet, une personne qui, en ayant offensé une autre et voulant se réconcilier avec elle, vienne lui témoigner son regret de cette injure sans l'assurer en même temps de sa ferme résolution de n'y plus retomber? Quel est celui qui pardonnerait une offense à un homme qui ne veut pas cesser de l'offenser? Il est donc évident que quiconque veut se réconcilier avec Dieu, au regret de l'avoir offensé, doit encore joindre nécessairement la résolution de ne plus l'offenser à l'avenir. Voyons donc ce que c'est que le bon propos et quelles sont les qualités qu'il exige.

Le bon propos, dit S. Thomas, est l'acte d'une volonté ferme et délibérée : *Propositum est actus voluntatis deliberatæ.* C'est un acte de la volonté; ce n'est donc pas une simple formule, semblable aux compliments dont, par politesse, on use dans le commerce du monde, et qui n'engagent et n'obligent à rien.

Ce n'est pas non plus un projet, une pensée en l'air, de ces pensées qu'on a toujours dès qu'on conserve un reste de religion et de foi. Combien de gens sont persuadés que le péché est un grand mal, et qui disent : « Il ne faut pas le commettre, on ne doit pas, ou on ne devait pas le faire, » et qui cependant ont la volonté de le commettre. Or ces paroles : Il ne faut pas le faire, sont un acte de l'entendement; mais je ne veux pas, voilà un acte de la volonté, et c'est cette volonté qui est requise pour obtenir le pardon de ses péchés.

Le bon propos ne consiste pas non plus dans une volonté quelconque, dans une volonté faible, lâche et imparfaite qui voudrait et ne voudrait pas. Ce sont là de pures velléités qui ne produisent que de vaines spéculations, de désirs stériles et inefficaces, et que S. Augustin compare, à cause de cela, aux efforts de ces personnes qui voudraient se lever de bon matin, mais qui, dominées par une extrême envie de dormir, s'abandonnent de nouveau au sommeil. Ces velléités prouvent que votre cœur est encore partagé entre Dieu et le péché, que vous êtes indécis et combattus intérieurement, et que vous ne savez pas encore vous décider à quitter le péché ; tout au plus pourrais-je vous dire que vous voudriez l'abandonner, mais vous ne pouvez dire que vous le voulez réellement. Or, le bon

propos exige une volonté pleine et victorieuse qui détruise et anéantisse la volonté contraire, volonté sincère, détermination formelle de renoncer au péché, d'y renoncer à tout prix, d'y renoncer sans réserve et pour toujours, désignant même et prenant, pour y réussir, les moyens nécessaires.

L'idée que je viens de vous donner du bon propos vous indique assez quelles sont les conditions qui doivent l'accompagner. Un bon propos de cette espèce doit nécessairement être intérieur, ferme, universel et efficace. Expliquons ces quatre qualités.

Je dis, en premier lieu, intérieur, c'est-à-dire qu'il doit venir d'un cœur véritablement et sérieusement décidé à exécuter tout ce que la bouche promet. Si le cœur n'est pas d'accord avec la bouche, le bon propos aussi bien que la contrition n'est que déception et hypocrisie. Or, si vous vous appliquez à bien pénétrer et à bien voir quels sont les sentiments de votre cœur, peut-être vous apercevrez-vous qu'il n'a pas les bonnes dispositions que vous prétendez. Vous promettez telle et telle chose; mais votre cœur vous dit que les choses iront à l'avenir comme par le passé. En voulez-vous une preuve décisive?

D'où vient qu'on fait chaque jour avec tant d'indifférence et de facilité des résolutions ou des promesses qui devraient coûter de grands efforts et de grandes violences? Vous semble-t-il que c'est peu de chose de vous décider à ne plus offenser Dieu et à renoncer à tout ce qui flatte le plus vos passions; à rompre, par exemple, une liaison criminelle, à déposer tout sentiment de haine, à rétracter positivement et à démentir la calomnie et la médisance, à abandonner un commerce lucratif, mais illicite; à restituer le bien d'autrui injustement acquis? Il devrait être impossible de prendre de semblables résolutions sans de sérieuses réflexions, sans de grands efforts et une grande violence. Et cependant je vois qu'on promet tout cela sans la moindre hésitation et sans la moindre difficulté; pourquoi cela? Parce que le cœur n'y prend aucune part, parce que ces promesses ne tirent pas à conséquence dans la pratique, qu'elles n'engagent à rien. Voilà la vraie raison pour laquelle tant de résolutions ne produisent pas un véritable changement dans la conduite.

Cependant, si vous ne voulez pas vous moquer de Dieu, qui ne se laisse pas tromper, comme les hommes, par de trompeuses apparences et des protestations menteuses, lorsque vous formez vos résolutions, sondez le fond de votre cœur; sondez-le bien, pour voir si réellement vous avez la disposition et la volonté de renoncer au péché.

Cette volonté, de plus, ne doit admettre ni limites ni réserves, et c'est la seconde qualité du bon propos; il doit être ferme. On dit d'un édifice qu'il est ferme ou solide lorsqu'il est fondé de manière à résister à tous les assauts, et que rien n'est capable de l'ébranler. Votre bon propos sera donc ferme lorsqu'il vous mettra dans la

disposition et dans la détermination d'éviter le péché malgré toutes les difficultés, à tout prix, au risque même de perdre quelque bien que ce soit ou de souffrir quelque mal que ce puisse être.

La raison en est que, le péché n'étant permis dans aucun cas et dans aucune circonstance, la résolution de l'éviter doit s'étendre à toutes les circonstances possibles, et nous donner les sentiments dont S. Paul était animé après sa conversion, lorsqu'il s'interrogeait lui-même et qu'il disait : *Quis poterit separare nos a charitate? Tribulatio, an angustia?* Non, rien de tout cela : *Scimus quia nulla creatura poterit nos separare a Christo*[1]. Pensez-vous que ce langage ne soit qu'un transport de charité sublime que l'on ne trouve que dans les saints, ou bien que ces sentiments ne soient que de conseil et de perfection ? Vous vous trompez : c'est là une disposition nécessaire à tout chrétien, disposition inséparable de cette fermeté de résolution que Dieu exige de nous autant qu'il est possible. Cette fermeté doit être telle, qu'elle ressemble à un certain entêtement et à une certaine obstination à laquelle nous nous livrons quelquefois mal à propos, et que rien n'est capable de vaincre : une fois que nous avons pris un parti, bon ou mauvais, nous ne voulons plus y renoncer, sous quelque prétexte que ce soit.

Concluez de là qu'il est impossible de concilier avec un propos de cette nature certaines restrictions et certaines conditions, qu'on oppose implicitement ou explicitement aux promesses que l'on fait à Dieu de ne plus pécher. Tel promet de s'abstenir du péché, pourvu toutefois qu'il ne se retrouve plus dans ce besoin, dans cette nécessité; pourvu qu'il ne reçoive plus aucune avanie et aucune injure de cette personne; pourvu qu'il ne soit pas de nouveau tenté et sollicité au mal, et ainsi du reste.

Quelquefois ces conditions sont formellement exprimées, et elles échappent aux pénitents dans le moment même de leur confession; d'autres fois elles sont cachées dans le fond de leur cœur, de sorte qu'ils ne s'en aperçoivent pas eux-mêmes; mais toujours elles rendent nul le bon propos, parce qu'il manque alors de la fermeté requise ; car cette fermeté requise n'admet ni réserve ni restriction. Que la pauvreté vous accable ou ne vous accable pas, que les persécutions vous assaillent ou non, que le prochain vous tourmente ou vous laisse en paix, dans ces circonstances comme dans toutes les autres imaginables, votre résolution doit exclure la volonté de pécher.

Que dirons-nous, après cela, de ceux qui étant dominés par de mauvaises habitudes, se persuadent qu'il leur est impossible de ne pas retomber dans le péché? Je vous répondrai que cette fausse persuasion anéantit totalement le bon propos. Et en effet, comment pouvez-vous promettre à Dieu, sincèrement et fermement, une chose que vous regardez comme impossible? Corrigez d'abord

1. Rom., VIII, 35 *et seq.*

votre persuasion erronée, en vous mettant bien dans l'esprit que ce qui est impossible à vos forces naturelles est non seulement possible, mais encore facile à la grâce de Dieu, sur lequel vous devez appuyer vos bonnes résolutions, et non sur vos propres forces, avec lesquelles vous ne pouvez rien.

Cependant, il n'en est pas de même de certains pénitents qui, au moment où ils forment le bon propos de ne plus retomber, ne peuvent se défendre d'un certain doute, d'une certaine crainte, je dirai même d'une certaine prévision, qu'ils n'y seront pas fidèles. Un tel sentiment n'est pas, par lui même, incompatible avec le bon propos. Voilà, par exemple, une personne qui en réfléchissant à sa fragilité, à la fréquence de ses chutes, à tant de promesses qu'elle a déjà faites et refaites, à la force des habitudes qu'elle a contractées, aux dangers qui l'environnent et auxquels elle peut se trouver exposée, se défie d'elle-même, craint que son bon propos ne soit pas stable, tremble de retomber, et se dit à elle-même : Il en sera de cette résolution comme des autres ; tout cela n'empêche pas que sa disposition actuelle de fuir le péché ne puisse être sincère et très ferme, car le temps présent n'est pas le temps à venir. Vous pouvez juger et décider de votre disposition présente, mais vous ignorez ce qui arrivera par la suite. Le confesseur lui-même ne doit s'en rapporter qu'à votre état actuel ; et, lors même qu'un ange du ciel viendrait lui révéler que vous retomberez bientôt, cependant, si dans le moment il vous trouve disposé, il peut et doit vous absoudre. Bien plus, Dieu lui-même ne remet-il pas leurs péchés à une foule de personnes qui lui demandent aujourd'hui pardon avec un vrai repentir, quoiqu'il prévoie leur rechute, et pour quelques-unes même, leur damnation éternelle?

Autre chose est donc la persuasion que vous ne pècherez plus jamais, et autre chose la volonté actuelle et ferme de ne plus pécher. La première est un acte de l'intellect qui regarde l'avenir, et la seconde est un acte de la volonté qui regarde le présent. En voulez-vous un exemple frappant? Dans la rigueur de l'hiver étant obligé de marcher sur la glace, vous avez la crainte de tomber; vous dites même : Je tomberai. Or, je vous le demande, avez-vous la volonté de tomber? Non sans doute : bien plus le danger de tomber joint à la volonté de ne pas tomber, vous fait attentivement mesurer vos pas, et marcher avec toute la précaution possible. Vous voyez donc que la crainte et la prévision ne sont pas la volonté, que ce sont là deux choses bien différentes. Il en de même dans notre cas : dès que vous êtes actuellement résolu de ne plus pécher, de faire tout ce qui dépendra de vous, de fuir le danger, de vous recommander à Dieu, vous appuyant sur sa sainte grâce qui ne vous manquera pas si vous la demandez bien et si vous y correspondez fidèlement, dès lors la crainte contraire qui vous domine et vous inquiète, la pensée que vous manquerez de nouveau de parole à Dieu, ne saurait nuire à votre bon propos. Mais passons à la troisième condition.

Le bon propos, en troisième lieu, doit être universel et doublement universel, et quant aux péchés, et quant au temps.

Il doit premièrement s'étendre à tous les péchés qu'on a déjà commis ou qui pourraient se présenter à l'avenir, lors même qu'on ne les aurait jamais commis. Vous n'oubliez pas que je parle ici des péchés mortels; car pour les péchés véniels, comme ils n'excluent pas la grâce sanctifiante, et que d'ailleurs il est impossible de les éviter tous sans un secours particulier de Dieu, il suffira que le bon propos renferme la résolution d'éviter les plus graves et de ne pas y retomber de propos délibéré. Mais pour les péchés mortels, la résolution de les éviter, doit s'étendre à tous sans exception : *Omnem viam iniquitatis odio habui.* Ceux qu'il faut avoir particulièrement en vue, ce sont ceux qui sont plus graves, plus habituels, qui ont le plus souillé notre vie jusqu'ici et qui sont la plus grande plaie de notre conscience.

Remarquez bien ce point essentiel. Je ne veux pas que vous vous contentiez de certaines résolutions vagues, générales et indéterminées, de ne plus offenser Dieu. Si vous ne voulez pas battre l'air, descendez dans le détail, arrivez à la pratique, déterminant en particulier telle ou telle faute pour laquelle vous avez plus de penchant, qui vous tyrannise davantage et qui est plus dangereuse pour votre salut. C'est ici qu'il faut s'appesantir, insister fortement, et solidement affermir votre résolution, spécifiant les moyens que vous promettez à Dieu de prendre, la vigilance, les industries, et surtout l'engagement formel que vous prenez d'éviter ce péché en particulier, outre tous les péchés mortels en général. Si tous les pénitents pratiquaient cet avis, on n'aurait pas à déplorer un scandale si révoltant, si commun et si déshonorant pour la piété, un scandale qui fournit matière à tant de critiques; on ne verrait pas tant de personnes allier la fréquentation des sacrements avec des habitudes graves et énormes dont elles ne se corrigent jamais: on ne rencontrerait pas tout à la fois les sacrements et l'avarice la plus sordide et la plus honteuse ; les sacrements et les passions impures et sensuelles, et les liaisons criminelles; les sacrements et les haines invétérées, les médisances et les calomnies ; les sacrements et l'ivrognerie; les sacrements enfin et la transgression la plus scandaleuse des devoirs les plus essentiels. La source de tous ces abus criants ne vient que du défaut que je signale ; on se contente de prendre des résolutions vagues de ne plus pécher, sens appliquer son bon propos à tel mal en particulier, au péché d'habitude : souvent même on détourne à dessein les regards de cette espèce de péché, parce qu'on n'en veut pas la guérison.

Mais non seulement le bon propos doit s'étendre à tous les péchés, de la manière que je viens de dire ; mais il doit aussi embrasser tous les temps et toute la vie. Une foule de chrétiens semblent ne regarder ce sacrement que comme une simple interruption passagère du péché, tandis que c'est un divorce total et éternel. Aussi ils

restreignent leurs résolutions à certains temps, et pas au delà : par exemple, tant que durera cette solennité, le temps pascal, la mission, le jubilé, tant que durera ce danger, cette maladie, cette affliction ; ou bien jusqu'à ce qu'ils aient reçu l'absolution, persuadé que leur confesseur ne la leur accordera pas s'ils ne remplissent pas auparavant certaines conditions ; se promettant bien au fond de leur cœur et d'une manière presque imperceptible, de reprendre plus tard leur première vie. Oh ! que notre cœur est un profond abîme ! Il est plein de fourberie, de malice, et de replis tortueux !

Sachez donc que des résolutions accompagnées de ces restrictions et de ces limites ne valent rien. La volonté doit être résolue et décidée à s'abstenir du péché non pas quelquefois et quelque temps, mais sans cesse et à tout jamais : parce que toujours le péché est essentiellement un grand mal, toujours le même mal, et parce que ce Dieu que nous devons servir est le Dieu de tous les temps, et qu'en tout temps nous lui devons hommage, obéissance et fidélité.

Examinez-vous donc et voyez bien si votre résolution de fuir le péché est telle qu'elle exclue toute idée d'y retomber. Chose singulière ! plusieurs au commencement du carême vont se confesser des désordres qu'ils ont commis pendant le carnaval, avec la disposition de faire la même chose et de commettre les mêmes désordres le carnaval suivant. De même, d'autres viendront à Pâques se confesser d'avoir violé les lois du jeûne et de l'abstinence pendant le carême, avec la disposition de se conduire de la même manière le carême prochain. Et vous appelez cela un renoncement total et perpétuel au péché ? vous croyez que c'est là le bon propos que Dieu exige pour vous accorder la grâce du sacrement ? Mais prétendons-nous donc tromper Dieu, ou si nous nous trompons nous-mêmes !

Enfin le bon propos doit être efficace, c'est-à-dire qu'il doit nous mettre dans la disposition de prendre tout de suite les moyens nécessaires pour éviter le péché. La raison en est évidente : quiconque veut sincèrement la fin, doit vouloir également les moyens qui conduisent à cette fin et sans lesquels on ne peut y arriver. De même qu'un malade qui ne voudrait pas prendre les remèdes propres à sa maladie, n'aurait qu'une volonté de guérir fausse et illusoire ; ainsi c'est pareillement une illusion de s'imaginer qu'on a la volonté de fuir le péché, lorsqu'on n'est pas fermement décidé à prendre les remèdes nécessaires, tant négatifs que positifs, tant particuliers que généraux.

Comment donc après cela expliquer l'obsbtination que l'on remarque dans certains pénitents, lorsque leur confesseur leur donne des avis et leur suggère des moyens pour consolider leurs résolutions, les rendre constants et les faire persévérer. Mais si vous voulez, dit-on à tel pénitent, vous conserver dans la grâce de Dieu, si vous voulez éviter de retomber dans vos fautes ordinaires, il vous faut de toute nécessité, fuir ce lieu, cette personne, ces amusements ; il vous faut une règle de vie, il faut que vous soyez

fidèle à telles pratiques de piété : et vous au contraire vous m'opposez prétextes sur prétextes, difficultés, et obstacle sur obstacle, pour vous exempter des moyens que je vous impose. N'est-ce pas là une preuve plus évidente que vous n'avez qu'une volonté éphémère et inefficace, et un bon propos purement extérieur ? Ne dites-vous pas à Dieu que vous êtes disposé à mourir plutôt que de l'offenser? Mais ici, il ne s'agit pas de mourir, il s'agit de bien moins. Ah! je vous comprends : vous le dites par cérémonie et par habitude, et votre protestation ne vient pas d'une volonté délibérée et efficace.

Je m'arrête, je crois avoir suffisamment expliqué ce que c'est que le bon propos et quelles doivent être ses qualités. J'ajouterai seulement une réflexion qui confirmera tout ce que j'ai dit jusqu'ici. Nous formons ici-bas une foule de résolutious pour ce qui regarde les intérêts de ce monde : or, de toutes nos résolutions, celles dont nous nous souvenons le moins, ce sont celles que nous prenons dans nos confessions ; tandis qu'au contraire ce sont celles que nous devrions nous rappeler et accomplir le plus fidèlement, puisque c'est à Dieu même que nous les faisons. Mais d'où vient cela? de ce que dans nos confessions, nous ne formons, à proprement parler, aucune résolution. Ce sont des paroles et des protestations de bouche et rien de plus ; nous n'avons pas une volonté formelle de les tenir. Nos résolutions manquant de sincérité, il faudra nécessairement qu'elles manquent de persévérance ; elles seront nécessairement de courte durée et sans influence sur notre conduite à laquelle nous ne voulons rien changer.

Oh! soyez donc un peu plus sincères avec Dieu. Car pour lui, il n'use pas de simplicité et d'hypocrisie avec nous ; il nous pardonne de cœur et si parfaitement qu'il ne conserve pas la moindre aversion pour nous : il ne reste en lui qu'amour, tendresse et inclination à nous faire du bien ; il ne nous abandonnera jamais si nous ne l'abandonnons les premiers : *Non deserit, nisi prius deseratur.* Voilà comment Dieu se conduit envers nous ; et nous, nous tiendrions une conduite tout opposée? Méditez sérieusement ce point, et prenez des résolutions en conséquence.

TRAIT HISTORIQUE

Le ferme propos doit être non seulement général, mais encore s'attacher à quelque chose de particulier. — Tous les Pères de la vie spirituelle sont d'accord pour dire que l'on ne doit pas seulement former un bon propos général, mais qu'il faut appliquer sa volonté en particulier, soit à combattre une passion, soit à acquérir une vertu. Il ne suffit donc pas de dire : « Je veux devenir un bon chrétien, je veux me sauver ; » mais il faut s'attaquer courageusement à tel vice, à telle passion, pour les dompter, en acquérant la vertu opposée à ce vice, à cette passion. C'est ce qu'un saint homme voulut enseigner, au moyen d'une parabole, à une personne qui avait croupi longtemps dans l'habitude du péché, et qui éprouvait beaucoup de difficultés pour revenir à la pratique de la vertu. « Un homme, lui dit-il, envoya son fils à la campagne pour défrîcher un champ tout couvert de ronces et d'épines. Le jeune homme, ayant considéré la grandeur du travail, désespéra d'y réussir. Au lieu de se mettre à l'œuvre, il se couche à l'ombre d'un arbre et s'endort Cependant le père vint voir ce que son fils a fait, et, trouvant que celui-ci, épouvanté par les difficultés du travail, ne l'a pas seulement commencé, il l'encourage avec bonté : « Il n'est pas nécessaire, mon fils, que tu nettoies ce champ en une seule fois ; si tu défrîches chaque jour une étendue de la grandeur de ton corps, tu en viendras insensiblement à bout. » Le fils,

docile, défricha en peu de temps tout son champ, en ôta toutes les ronces et les épines, et le mit en état d'être cultivé. Il en est ainsi de la plupart de nos bonnes résolutions. Sur le point de les mettre en pratique, nous nous effrayons des difficultés qui nous attendent, et parce que nous ne tenons pas assez compte de l'aide de Dieu et du secours de ses grâces, nous sommes découragés par la pensée de notre faiblesse, et nous nous endormons à l'ombre de la mort au lieu d'entreprendre l'œuvre qui doit nous rendre à la vie.

MARQUES D'UNE VRAIE CONTRITION ET D'UN VÉRITABLE BON PROPOS

Je vous ai expliqué dans le plus grand détail la nature de la contrition et du bon propos, tels qu'ils sont requis pour obtenir la grâce du sacrement de pénitence ; cependant, malgré toutes ces explications, il peut toujours rester quelques illusions à ce sujet; il s'agit de deux actes intérieurs qui se consomment dans le cœur et la volonté, et sur lesquels on peut facilement prendre le change et par là même confondre une fausse avec une vraie pénitence.

Comment donc rassurer autant qu'il est possible notre conscience sur un point si important, et duquel dépend l'efficacité du sacrement et le salut de notre âme? Il faut, pour cela, faire attention aux effets que produit en nous la haine du péché et la résolution de l'éviter; il faut nous en rapporter à certaines marques extérieures. Lorsque ces marques existent, notre pénitence ne saurait être douteuse ; ou tout au moins si elles ne nous donnent pas cette certitude infaillible et absolue qu'on ne peut avoir en ce monde, elles nous donnent cependant une confiance fondée et raisonnable, une confiance capable de calmer toutes nos inquiétudes et toutes nos craintes. Pour achever donc la matière que j'ai traitée jusqu'ici, je vais vous exposer ces marques afin que vous puissiez juger si elles se rencontrent en vous.

La première consiste à conserver, même après notre confession, un souvenir douloureux de nos fautes. La raison en est qu'une douleur véritable ne s'efface et ne disparaît pas si promptement; il est de sa nature de durer au moins quelque temps. Ainsi un pénitent qui, après s'être confessé des plus graves excès et avoir accusé des fautes innombrables, n'y pense et ne s'en souvient plus, en perd tout à fait le sentiment et le remords, donne fortement à soupçonner que ses dispositions sont superficielles et illusoires. En effet, cherchez, si vous le pouvez, dans tous les pénitents dont les Écritures et l'histoire sainte nous font mention, un pareil caractère d'oubli et d'indifférence. David, quoique assuré par la bouche même d'un prophète envoyé de Dieu, que son péché lui est pardonné: *Dominus transtulit peccatum tuum*, l'a cependant continuellement sous ses yeux, et il ne cesse de le pleurer ni le jour ni la nuit, *peccatum meum contra me est semper*. De même Madeleine reçoit l'assurance de son pardon, de la bouche même de Jésus-Christ, et cependant elle ne cesse de pleurer et d'expier ses péchés qu'en

cessant de vivre. Il en est de même de S. Pierre, de S. Augustin et de tant d'autres.

Je n'ignore pas que Dieu a voulu, dans ces âmes, nous donner de parfaits modèles de pénitence, et je n'igore pas non plus que, comme il y a divers degrés dans l'intensité de la contrition, les effets qui en sont la suite, sont aussi différents; cependant, ces exemples prouvent au moins que la douleur du péché n'est pas transitoire et passagère, mais persévérante et durable; et par conséquent les pénitents qui laissent aux pieds du confesseur et leurs péchés et le souvenir de ces péchés, ont bien raison de craindre que leurs dispositions ne soient fausses, puisqu'elles ne laissent après elles aucune ou presque aucune impression.

De cette première marque en découlent trois autres qui peuvent nous donner une présomption encore mieux fondée: elles consistent à éloigner promptement les causes du péché, à réparer promptement les effets du péché, et à prendre promptement les remèdes contre le péché.

1° Éloigner promptement les causes ordinaires du péché. Je n'entends pas ici parler précisément de ces occasions qu'on appelle prochaines, j'aurai bientôt à m'expliquer formellement là dessus. Je parle en général de toutes les choses qui ont une certaine influence sur nos fautes ordinaires, et qui peuvent très facilement nous y faire retomber, quoique, à la rigueur, on ne puisse les appeler des occasions prochaines: par exemple, certaines légèretés des yeux, certaines fréquentations avec des personnes de l'autre sexe, certains amusements, certains spectacles, une extrême dissipation, etc. Quiconque proteste qu'il hait le péché et qu'il veut l'éviter, doit éviter aussi tout cela; car il est impossible, ou au moins très difficile de l'éviter, si on est toujours au milieu de choses qui le fomentent et le produisent. Les mêmes causes feront toujours sur nous les mêmes impressions, et les mêmes impressions nous feront toujours tomber dans les mêmes fautes.

Vous prouverez que vous détestez le péché et que vous êtes résolus de ne pas y retomber, lorsque vous vous montrerez attentifs à tarir les sources ordinaires de ces péchés; à fuir certains lieux et certaines pensées dangereuses qui sont pour vous des occasions de chute, et des dangers évidents de péchés. Un tel sacrifice, assez coûteux par lui-même, ne peut être que l'effet d'un véritable changement et d'une ferme volonté. C'est ainsi qu'on reconnaît qu'un malade veut réellement guérir, lorsqu'on le voit renoncer aux choses qu'il aime, parce qu'il reconnaît qu'elles lui sont nuisibles.

Mais si tout finit avec la confession, et si, après, vous vous livrez aux mêmes imprudences, à la même dissipation, aux mêmes libertés, en vain protesterez-vous de votre repentir et de votre bon propos; votre négligence à prendre des précautions contre le péché prouve que votre volonté n'est pas sincère, mais qu'elle est fausse.

2° Réparer promptement les mauvais effets du péché qui durent encore, ou autrement exécuter tout de suite ce que vous pouvez et devez faire.

Un grand nombre de péchés, outre l'injure qu'ils font à Dieu, produisent encore de funestes conséquences par rapport au prochain. Par exemple, les suites d'un outrage que vous avez fait à quelqu'un, c'est cette inimitié qu'il vous conserve et qui s'établit entre vous; les suites d'un vol ou d'une injustice, c'est le préjudice que le prochain éprouve dans ses biens; les suites d'une médisance et d'une calomnie, c'est le dommage qu'il en souffre de sa réputation et ainsi du reste. Or, si vous apportez au sacrement de pénitence une vraie contrition et une ferme et sincère résolution, vous devez réparer promptement les pernicieuses suites de votre péché, car, ne pouvant rétracter le péché, il faut au moins détruire les mauvaises conséquences qui subsistent encore.

Lorsque je vous verrai empressés à satisfaire à vos obligations, je serai porté à croire que vous êtes solidement convertis; car il est impossible que vous vous décidiez à un sacrifice aussi difficile que celui de rendre un bien que vous pourriez garder, de vous humilier devant la personne que vous avez offensée, de rétracter tout ce que vous avez dit de mal ou de faux contre le prochain, à moins que vous ne soyez véritablement convertis. Un homme qui n'est converti qu'en apparence, ne se décidera jamais à de tels sacrifices. Mais par la raison du contraire, il y a tout à craindre d'un homme qui ne fait rien de ce qu'il pourrait faire.

Ne pas remplir certains devoirs avant de se confesser, lorsqu'on le peut, les renvoyer après la confession, et même après cette confession en différer encore l'accomplissement, voilà la marque évidente d'une volonté inefficace et d'une absence totale de résolution. Cependant, me direz-vous, ne suffit-il pas de faire cela après la confession? Pourquoi attendre après, ne serait-ce pas mieux d'anticiper et de le faire avant? Je ne veux pas dire qu'il y ait une obligation rigoureuse de le faire avant; mais cette disposition que je remarque en vous, de ne vouloir le faire qu'après, me donne fortement à croire que vous ne le ferez pas plus après qu'avant et que vous refusez de le faire avant votre confession, par l'unique raison que vous n'avez point du tout l'intention de l'exécuter par la suite. C'est en effet ce qui se rencontre dans tant de pénitents qui portent toujours au tribunal sacré les mêmes obligations graves qu'ils n'ont jamais accomplies, malgré toutes les promesses qu'ils en ont faites. N'est-ce pas là une tromperie évidente et un signe certain que vous êtes véritablement indignes d'absolution?

3° S'assujettir promptement à prendre les remèdes contre le péché, c'est-à-dire, à prendre les moyens nécessaires et indispensables pour vous préserver de retomber. Quand on veut sérieusement se préserver de certains dangers auxquels on est fréquemment exposé, on embrasse volontiers les moyens et le réglement de vie qui sont

suggérés pour se préserver du péché et se conserver inviolablement en état de grâce.

Si nous voulons nous assurer de nos bonnes dispositions, voyons un peu si nous sommes disposés à mettre en pratique les moyens nécessaires pour vivre saintement, soit que nous les connaissions par nous-mêmes, soit qu'ils nous soient suggérés par notre confesseur; par exemple, la méditation journalière de quelques-unes des maximes les plus frappantes de notre foi, la lecture de quelque livre de piété, la fréquentation des sacrements, quelques pratiques de mortification et de pénitence, etc. Mais si vous ne voulez vous gêner en rien, si tout vous fatigue et vous pèse, si vous allez jusqu'à contester avec votre confesseur sur les choses qu'il vous prescrit, ou si vous êtes du nombre de ceux qui promettent tout, uniquement pour arracher une absolution, mais qui n'exécutent rien, vous trouverez dans cette conduite une marque non équivoque de vraie indisposition.

Mais le signe le plus certain et le plus décisif de tous ceux que j'ai examinés jusqu'ici, c'est le changement de vie et de conduite, ou au moins le soin de ne pas retomber dans le péché mortel pendant longtemps. Oh! voilà la pierre de touche pour connaître la sincérité de nos dispositions. Comment concevoir en effet qu'une douleur et un bon propos, tels qu'ils sont requis, ne produisent pas le moindre changement dans notre vie? Donnez un coup de hache à une plante; comment reconnaîtrez-vous que ce coup a pénétré jusqu'au vif? Ce sera lorsque vous verrez peu à peu ses feuilles se flétrir et ses branches se dessécher; mais tant que la plante reste telle qu'auparavant, qu'elle conserve ses feuilles vertes et ses branches vigoureuses, ce sera une preuve que le coup n'a été que superficiel, et qu'il n'a pas pénétré plus loin que l'écorce. De même, si après votre confession on voit une vraie réforme, un amendement, un soin et une attention spéciale à vous conserver dans la grâce de Dieu, il faudra en conclure que la douleur vous a touchés jusqu'au vif; mais si, après votre confession, vous êtes les mêmes qu'auparavant, intempérants et ivrognes comme auparavant, médisants et blasphémateurs comme auparavant, impudiques et esclaves de vos sens comme auparavant, etc., il faudra dire que de pareilles confessions, ne changeant rien en vous, sont tout à fait superficielles et illusoires.

Ces rechutes dans vos fautes ordinaires, ce passage si prompt du péché à la pénitence et de la pénitence au péché, ne sauraient se concilier avec la sincérité de la douleur ni avec une volonté ferme, solide et inébranlable de ne plus pécher. *Ubi amendatio nulla*, vous crient d'une voix unanime les saints Pères, *pœnitentia vana : irrisor est, non pœnitens, qui adhuc agit quod pœnituit.*

Ne venez pas me dire que la volonté est inconstante, que la fragilité humaine est extrême, et que le sacrement enfin ne rend pas impeccable. Tout cela est très vrai, mais tout cela ne justifie point du tout les récidifs dont je parle. Il faut en effet bien distinguer

deux sortes de pécheurs de rechute. Les uns retombent à la vérité, mais rarement, mais pas si promptement, mais avec plus de combats et de luttes ; mais ils prennent des moyens, ils font des efforts, ils emploient des industries pour ne pas retomber ; mais enfin on voit à la longue une diminution dans le nombre de leurs péchés et une amélioration dans leur vie. Les autres au contraire retombent à tout instant, aussi fréquemment et avec autant de facilité; ils retombent sans remords, sans résistance, sans prendre aucune précaution et aucun moyen pour ne pas retomber. Si vous êtes du nombre des premiers, je pourrai me persuader que vos rechutes sont purement l'effet de la faiblesse humaine, de la violence des habitudes et de la force des tentations; vos rechutes ne seront pas pour vous un motif suffisant pour vous défier de vos confessions et pour croire qu'elles sont mauvaises; vous pourrez même espérer avec raison, qu'en continuant à veiller sur vous, vous diminuerez peu à peu le nombre de vos péchés et que vous arriverez à n'y plus retomber du tout. Mais si, au contraire, vous êtes du nombre des seconds, de ceux qui n'emploient ni soin ni zèle pour se corriger, dont la vie est une chaîne non interrompue de confessions et de péchés, alors vous ne pouvez attribuer vos rechutes qu'au défaut de dispositions.

Et en effet, quelle que soit l'inconstance de notre volonté, il est certain cependant que, dans toutes les autres choses, elle n'est ni si légère ni si inconstante. Si, par exemple, vous avez conçu de la haine pour quelqu'un, il ne suffit pas de si peu pour vous faire changer de disposition; et, lors même qu'avec le secours de la grâce, vous avez renoncé à tout sentiment de rancune, vous ne pouvez encore vous empêcher d'éprouver et de sentir se rallumer votre aversion, si par hasard vous venez à vous rencontrer avec lui : quelle espèce de haine avez-vous donc conçue pour le péché, vous qui, à la première occasion, vous laissez vaincre et vous y abandonnez? Une haine si courte et si passagère n'a pas le caractère d'une véritable haine.

Il en est de même pour tout le reste ; dès que vous avez pris une résolution ; vous n'en changez pas si facilement et pour si peu. Lorsque, par exemple, vous vous êtes aperçu qu'un mets, une boisson peut vous être nuisible, et que vous avez pris la résolution de vous en abstenir, lors même que vous vous sentez fortement attiré par le plaisir d'en goûter, cependant vous restez ferme et inébranlable dans votre résolution; il en est de même d'un commerce, d'une entreprise, d'une affaire où vous avez éprouvé des pertes. D'où vient donc une telle fermeté à tenir vos autres résolutions, et une si grande facilité à manquer à celle de ne pas retomber dans le péché, qui cependant doit être la plus ferme de toutes, qui doit embrasser tous les temps et vous mettre dans la disposition de mourir plutôt que d'offenser Dieu? Je vais vous le dire, moi, d'où cela vient : c'est que votre volonté n'a jamais été fermement décidée

comme elle devait l'être ; et au lieu de dire qu'elle est inconstante et changeante, dites plutôt, et vous direz mieux, que cette volonté n'a jamais été véritablement changée.

Cette vérité est encore confirmée par la nature même du sacrement, qui, s'il ne rend pas tout à fait impeccable, donne au moins les secours nécessaires pour ne pas pécher. Il est certain en effet que si vous le recevez avec les dispositions requises, outre la grâce sanctifiante qui efface le péché, il vous confère une autre grâce que les théologiens nomment sacramentelle, et qui consiste dans certaines lumières et dans certains secours destinés à vous donner des forces contre les tentations et à vous affermir dans la grâce que vous avez reçue. Cela étant supposé, comment est-il croyable que vous ayez reçu dans le sacrement cette grâce de force, de fermeté et de stabilité, si vous retombez tout de suite dans les mêmes fautes, et si, à peu de chose près, votre vie est toujours la même? Si le sacrement de pénitence ne vous donne pas plus de haine pour le péché, et s'il vous laisse la même facilité à retomber, il a donc été absolument nul pour vous, et il a été nul certainement par défaut de vraies dispositions.

Voilà le point essentiel sur lequel vous devez sérieusement réfléchir, vous tous qui faites marcher continuellement ensemble les confessions et les péchés, les péchés et les confessions. Chaque fois que votre conscience vous reproche quelque faute grave, vous vous rassurez en pensant à vos confessions, vous flattant que vous en avez reçu le pardon ; mais la promptitude et la facilité avec lesquelles vous êtes retombés, prouvent évidemment que vos confessions ont été nulles; et, par conséquent, au lieu de vous rassurer, elles doivent justement augmenter votre crainte.

Vous serez vous-mêmes les premiers à vous en défier, s'il arrive que Dieu touche véritablement votre cœur. En effet, on rencontre quelquefois des pénitents qui demandent à refaire leurs confessions sans qu'on leur en parle. Mais pourquoi voulez-vous refaire ces confessions? Avez-vous fait quelque confession sacrilège, en cachant quelques fautes par malice? Non, répondent-ils, je n'ai pas à me reprocher un pareil malheur; mais, à vous parler sincèrement, je vous dirai que je n'ai jamais éprouvé, par le passé, la douleur de mes péchés, comme je l'éprouve maintenant; je crains donc beaucoup de m'être mal confessé et d'avoir reçu le sacrement de pénitence sans les dispositions requises, d'autant plus que ma vie a toujours été, à peu de chose près, souillée des mêmes péchés. Oh! voyez donc ce que pensent de leur confession les pénitents eux-mêmes lorsqu'ils sont touchés d'une vraie componction: la première chose qu'ils veulent faire pour se donner sérieusement à Dieu, c'est une confession générale; et tant qu'ils ne l'ont pas faite, ils restent toujours mécontents et inquiets.

Finissons: je vous ai expliqué aujourd'hui les principales marques d'après lesquelles vous pourrez reconnaître si vous avez véritable-

ment la contrition et le bon propos. Défaites-vous donc de toutes ces illusions par lesquelles vous vous laissez si facilement tromper, et rapportez-vous en aux marques que je viens de vous donner. Ce sont là les dignes fruits de pénitence dont nous parle Jésus-Christ dans l'Évangile : *Facite dignos fructus pœnitentiæ.* Ce ne sont pas simplement les feuilles et les fleurs des paroles, des protestations, des apparences et des démonstrations extérieures qu'il demande, mais des fruits vrais et solides, tels que ceux dont je vous ai parlé ; je veux dire, le souvenir douloureux des péchés qu'on a commis, la fuite de tout ce qui porte au péché, l'emploi des moyens nécessaires pour bien vivre, et enfin une réforme sérieuse des mœurs et de la conduite.

Si vous avez le bonheur d'avoir ces dispositions en vous, soyez sans crainte et sans inquiétude ; mais si vous ne les avez pas, je ne puis vous donner d'autre conseil que celui de renouveler vos confessions passées qui sont au moins douteuses, par une confession générale.

TRAIT HISTORIQUE

S. Bernard et le pécheur d'habitude. — Si les occasions sont prochaines, inévitables, s'il s'agit d'habitudes graves, invétérées, il importe de suivre les conseils du saint abbé de Clairvaux. Un pécheur livré à des habitudes secrètes, désespérant d'y échapper, même un seul jour, vint trouver S. Bernard. Le saint abbé lui fit une peinture sévère des offenses qu'il commettait et des suites déplorables auxquelles il s'exposait. Il lui prescrivit de s'abstenir de ses fautes pendant trois jours, en l'honneur de la sainte Trinité et de la Passion de Notre-Seigneur. La pensée de la flagellation et des tourments du Sauveur retint ce grand pécheur, S. Bernard lui ordonna ensuite de renoncer à ses habitudes trois jours durant en l'honneur de la sainte Vierge, puis autant en l'honneur de son Ange gardien. Le pécheur suivit encore cette recommandation, et ainsi il acquit plus de facilité et plus de force pour repousser la tentation ; la victoire finit par lui rester complètement,

---

DES OCCASIONS DU PÉCHÉ

Parmi les diverses marques que je vous ai données dernièrement pour juger de la sincérité de la douleur et du bon propos, requis pour le sacrement de pénitence, j'ai compté surtout la fuite des choses qui peuvent vous conduire de nouveau au péché. Je n'ai pas cependant entendu alors vous parler de ces occasions que les théologiens appellent occasions mauvaises et prochaines. C'est un sujet qui mérite une instruction à part ; car il ne s'agit plus ici d'une simple marque, mais d'une obligation précise et rigoureuse que cependant on ne veut pas ordinairement reconnaître.

Tout le monde convient que pour recevoir la grâce du sacrement de pénitence, il est nécessaire d'avoir la volonté de renoncer au péché ; mais on ne veut pas également reconnaître la nécessité de renoncer aux occasions. De là, sous prétexte qu'on est disposé à fuir le péché, on prétend avoir droit à l'absolution, lors même qu'on n'a pas la volonté d'en fuir les occasions. Or, c'est là une grande illusion qui conserve toujours le péché dans l'âme, et c'est la grande source des confessions nulles et sacrilèges. Quelle que

soit la prétendue fermeté de résolution que vous ayez de ne plus pécher, si vous n'êtes pas disposés à fuir les occasions, vous serez toujours indignes d'absolution et jamais vous ne recevrez le pardon de vos fautes. Mais avant de vous montrer la nécessité de fuir les occasions, il faut que je vous explique ce que c'est que ces occasions et en quoi elles consistent.

On entend par occasion du péché tout ce qui porte au péché; et comme tout ne nous y porte pas de la même manière, voilà pourquoi on distingue les occasions prochaines et les occasions éloignées.

L'occasion éloignée est celle dans laquelle on pèche rarement, quoiqu'on s'y trouve souvent exposé. Les fautes rares que nous y commettons, quoique nous nous trouvions souvent dans ces occasions, doivent être attribuées à tout autre chose plutôt qu'à la force de l'occasion. C'est pour cela qu'on l'appelle éloignée, parce que le danger de pécher est en effet éloigné.

L'occasion prochaine est celle dans laquelle on a coutume de tomber quand on s'y trouve exposé, ou qui est par elle-même, sans en avoir fait l'expérience, d'une force telle, qu'il y a une probabilité bien fondée et une certitude morale qu'elle nous fera tomber. On l'appelle prochaine, parce que ceux qui s'y trouvent sont très près de tomber, à cause de l'influence positive et puissante qu'elle exerce sur nous pour nous porter au mal.

Or, quelle que soit la chose qui fait tomber fréquemment dans le péché, et quel que soit le péché dans lequel elle nous fait tomber, cette chose sera pour nous une occasion prochaine.

Remarquez bien ces deux circonstances, si vous voulez vous former une juste idée de l'occasion dont je vous parle.

Je dis premièrement quelle que soit la chose qui vous fait tomber fréquemment dans le péché, par conséquent, non seulement une personne de sexe différent, mais tout autre personne et tout autre chose; celle-là est la plus fréquente, la plus forte et la plus dangereuse, mais elle n'est pas la seule. L'occasion prochaine peut être un livre, un mauvais compagnon, une conversation, un café, un jeu, un emploi, etc. On ne considère pas tant la cause que l'effet ou le péché qui en résulte.

Parmi ces choses, les unes portent au péché par leur nature même et par leur malice intrinsèque, et elles constituent ce qu'on appelle occasion prochaine absolue. Celles-là sont toujours prochaines pour tous, parce que la nature des choses ne change pas : telles sont la lecture d'un livre obscène, la vue d'une peinture indécente, la fréquentation des personnes corrompues et débauchées. Il y a d'autres occasions qui nous portent au péché, non parce qu'elles sont mauvaises en elles-mêmes, mais par suite de notre faiblesse particulière et de notre penchant au mal; et celles-là constituent celles que l'on appelle relatives. Cette espèce d'occasion se forme peu à peu, et elle peut cesser d'être prochaine par le changement de nos inclinations et des circonstances : ainsi, tel lieu, telle

personne, tel amusement peuvent être indifférents pour tout autre que pour vous. Mais, soit que la chose nous porte au péché par elle-même, soit qu'elle nous y porte par suite de notre faiblesse particulière, n'importe, elle est toujours une occasion de péché. Le poison est toujours poison pour tout le monde ; mais pour quelques uns, une nourriture bonne et saine peut devenir un poison : or, ne faudra-t-il pas aussi s'en abstenir?

De là il vous sera facile de comprendre qu'on peut avec raison vous défendre à vous des choses qu'on ne défend pas à d'autres; vous n'avez donc pas raison alors de vous plaindre en disant : « Pourquoi ne pourrai-je pas aller dans cette maison, voir cette personne, me livrer à cet amusement, puisqu'on le permet à tant d'autres? » Vous qui raisonnez ainsi, répondez-moi, je vous prie : il y a des personnes dans le monde qui peuvent impunément supporter toute espèce d'excès, de fatigue et de travail sans le moindre danger ; essayez donc de faire, vous aussi, les mêmes choses ; ce que fait une personne, une autre ne peut-elle pas le faire? ceux qui font cela ne sont-ils pas des hommes comme vous? — « Oui, me direz-vous; mais les tempéraments ne sont pas les mêmes : si moi qui suis d'une complexion si faible, j'allais faire ce que tels et tels font, je n'aurais pas pour longtemps de vie. » — Vous avez parfaitement raison ; appliquez donc votre réponse au cas présent. Les autres pourront aller dans cette maison, fréquenter cette personne, se permettre cet amusement, sans mettre leur salut en danger, mais non pas vous ; et la raison de cette différence vient de l'effet que ces choses produisent sur vous et qu'elles ne produisent pas sur les autres.

D'après ce principe, il est facile de résoudre tant de questions que se font les théologiens, par exemple, si les bals, les théâtres, les spectacles sont permis ou non. Je pourrais vous donner les raisons pour lesquelles ils prouvent que ces divertissements sont absolument dangereux : mais, sans entrer dans cet examen, je m'en tiens à cette raison. Quelle impression ces divertissements font-ils sur votre esprit? Quels effets produisent-ils en vous? Voilà la règle sur laquelle vous devez juger s'ils sont permis ou non, au lieu de prétendre vous justifier aveuglément par l'exemple des autres. Le soin de notre salut est une affaire qui nous est personnelle : l'obligation de fuir le danger de nous perdre est donc aussi une obligation personnelle.

Mais j'ai ajouté que « l'occasion sera encore prochaine, quel que soit le péché dans lequel elle nous fait souvent tomber » ; je veux dire lors même que ce ne sera pas un péché d'impureté, comme quelques uns pourraient le croire, mais un péché d'un autre genre. L'occasion peut être une occasion de blasphème, de parjure, de médisance, de détraction, de colère et de rixe, d'intempérance et d'ivrognerie, de fraude et d'injustice, ou seulement encore de négligence grave dans les devoirs de son état. Ce sont là tout autant

de péchés qui entraînent notre âme dans l'enfer. Quel que soit donc le péché auquel nous nous trouvions fréquemment exposés, l'occasion sera prochaine.

J'ajoute qu'il n'est pas nécessaire que les péchés auxquels nous porte l'occasion soient des péchés extérieurs et d'action consommée ; souvent ces sortes de péchés, à raison des obstacles qui s'y opposent, ne sont pas faciles à commettre ; il suffit que vous tombiez dans des péchés intérieurs de complaisance et de désir. Ces péchés ne peuvent-ils pas aussi être des péchés mortels, et ne va-t-on pas aussi en enfer pour ces péchés? Enfin, il n'est pas nécessaire que vous tombiez dans le moment même où vous vous trouvez dans l'cccasion; il suffit qu'on puisse attribuer votre chute à cette cause. Vous avez, par exemple, visité une personne que vous aimez, sans avoir fait aucune faute ; elle n'est plus présente à vos yeux, mais son portrait reste dans votre esprit, et vous fait ensuite consentir à des complaisances et à des passions criminelles, ne devez-vous pas attribuer ces fautes à cette occasion?

D'après ces règles qui ne souffrent pas la moindre exception, voyons maintenant quelle est pour nous l'obligation de fuir les occasions.

Et d'abord on n'est pas obligé de fuir les occasions éloignées, car cela serait impossible : autrement, il faudrait, comme dit S. Jean, sortir de ce monde, *deberemus de hoc mundo exisse.* Quelle est en effet dans le monde la chose qui ne puisse être, d'une manière éloignée au moins, l'occasion d'un péché? Mais s'il n'est pas possible de les éviter toutes, il y en a cependant beaucoup que l'on peut éviter; et un chrétien qui a son salut à cœur, les évite autant qu'il peut, surtout celles qui, sans être tout à fait prochaines, ne sont pas cependant tout à fait éloignées ; qui, sans renfermer un danger évident, comme les premières, sont néanmoins d'un tel danger qu'on ne peut en sortir sain et sauf, sans une grande prudence et sans beaucoup de difficultés. Ces sortes d'occasions tiennent une espèce de milieu entre les premières et les secondes.

Tels sont certains divertissements, certaines sociétés, certaines réunions, le mélange dangereux avec des personnes de différent sexe, certaines libertés de manières et de regards, etc.

Si, pour conserver la santé de notre corps, nous évitons avec tant de soins, non seulement ce qui nous est certainement nuisible, mais encore ce qui pourrait nous être plus ou moins dangereux, ne devons-nous pas au moins prendre les mêmes précautions quand il y va du salut de notre âme? Nous ne recherchons et nous ne cultivons ces occasions que parce que nous les aimons; or, Dieu nous dit dans les divines Écritures, sans aucune distinction d'occasion prochaine ou éloignée, que celui qui aime le danger, périra dans le danger : *Qui amat periculum, peribit in illo.* On ne peut donc prendre pour règle de regarder comme permises toutes les occasions qui n'entrent pas à la rigueur dans la classe des occasions prochai-

nes : maxime pernicieuse avec laquelle il est impossible de bien vivre et de se préserver du péché.

Mais pour les occasions décidément prochaines, qu'elles soient telles de leur nature ou qu'elles ne le soient que par rapport à nous, il y a une obligation rigoureuse et incontestable de les éviter, de les fuir et de les quitter ; autrement notre pénitence n'est que chimère et illusion.

Premièrement, sans la fuite des occasions, point de véritable haine du péché. Comment en effet vous conduisez-vous à l'égard des choses que vous haïssez ? Vous en redoutez l'approche, vous ne pouvez en souffrir la présence, et vous en évitez soigneusement la rencontre. Lorsque vous avez pris quelqu'un en aversion, vous ne voulez plus avoir rien à faire avec lui ; comment donc osez-vous dire que vous haïssez le péché de cette haine irréconciliable et parfaite qui est requise, pendant que vous en aimez l'occasion, que vous conservez de l'affection et de l'attachement pour les choses qui vous font tomber dans le péché ? L'attachement pour le danger est une preuve évidente que l'attachement au péché dure encore.

Mais il n'est pas plus possible non plus de concilier avec cela une vraie résolution de ne plus pécher à l'avenir. Ne vouloir pas le péché, et vouloir ce qui est moralement uni au péché, ce sont deux choses contradictoires. Quiconque, dit S. Thomas, veut une cause qui produit nécessairement et ordinairement un effet, veut l'effet lui-même. Il est donc impossible de concilier la contrition et le bon propos avec l'obstination à rester dans l'occasion.

A cela, les pénitents qui ne voudraient pas être obligés de quitter l'occasion, font diverses objections : écoutons-les.

Ils disent premièrement que lors même qu'ils s'exposent de nouveau à l'occasion, ils ont bien la volonté de persévérer et de ne pas retomber. Je suppose que cela soit ; mais votre intention n'en lève pas et ne diminue pas le danger inhérent à l'occasion ; elle ne suffit donc pas pour vous préserver des rechutes. Qu'importe au démon vos bonnes intentions : il sera lui-même le premier à vous les suggérer, afin de vous engager à retourner dans l'occasion. Il sait parfaitement combien l'occasion est capable de vous fasciner et de vous pervertir ; combien vis à vis d'elle toutes vos résolutions et tous vos projets s'évanouissent promptement. Il n'ignore pas que toutes vos bonnes intentions sont incapables de tenir devant cette passion criminelle qui va vous assaillir et vous dominer si puissamment. Cet effet que vous ne voulez pas prévoir en vous engageant dans l'occasion, le démon le prévoit fort bien, et voilà pourquoi il vous laisse vos bonnes intentions, il les excite même en vous, assuré qu'il est de vous entraîner encore dans le péché, pourvu qu'il vous expose de nouveau au danger.

Mais, me direz-vous, je suis fermement résolu à ne plus tomber et à ne consentir à aucun péché. Et sur quoi pouvez-vous vous flatter que vous serez fidèle, puisque l'expérience vous convainc du

contraire et que vous êtes déjà retombé tant de fois? Comment vous persuader que votre résolution présente sera plus efficace que les précédentes, qui ont toujours été sans effet?

Mais je prendrai mieux mes précautions, je me tiendrai sur mes gardes, je me recommanderai à Dieu. Tout ce que vous dites là ne sert qu'à vous accuser d'infidélité et de présomption : d'infidélité, si vous supposez pouvoir résister, avec vos propres forces, aux tentations qui vont vous assaillir dans cette circonstance : et de présomption, si vous croyez que Dieu vous accordera dans cette occasion les grâces dont vous avez besoin pour ne pas tomber. Dieu ne nous distribue pas ses grâces selon nos caprices; il ne nous donnera pas une grâce de résistance quand nous devons lui demander une grâce de fuite. Nous pouvons bien compter sur le secours de Dieu, dans les occasions qui nous surprennent, sans que nous nous y attendions, ou dans lesquelles nous nous trouvons pour des raisons indispensables de justice, d'obéissance ou de charité, mais non dans celles où nous nous jetons volontairement; puisqu'il nous menace que dans celles-là il nous abandonnera à nous-mêmes et nous laissera tomber : *Qui amat periculum, in illo peribit.* Car si vous n'entendez pas cette menace au moins du danger prochain de pécher, de quel autre faudra-t-il l'entendre? C'est donc en vain que vous espérez la victoire, puisque vous ne pouvez l'attendre ni de Dieu ni de vous.

Pour vous convaincre pleinement sur ce point, vous m'accorderez que la pénitence est fausse quand on conserve une volonté peccamineuse. Or, la volonté de retourner dans l'occasion est certainement peccamineuse, puisque Dieu nous fait un précepte formel de la fuir. Tous les théologiens et tous les saints Pères conviennent que le même précepte qui nous défend de pécher, nous défend aussi de nous exposer à l'occasion de pécher. Quelle loi serait-ce, en effet, que celle qui, tout en me défendant le péché, me permettrait de me tenir sur le bord de cet abîme? Il faut donc reconnaître qu'il y a une loi qui défend de nous exposer au danger, à moins que nous ne voulions accuser Dieu de stupidité.

Et d'ailleurs, n'avons-nous pas l'oracle formel de Jésus-Christ dans l'Évangile? Parlant, sous le voile d'une métaphore, des occasions qui portent au péché, il s'exprime en ces termes : Si votre œil vous est une occasion de péché, arrachez-le et jetez-le loin de vous : *Si oculus tuus scandalizat te, erue eum et projice abs te.* De même, si votre main ou votre pied vous est une occasion de péché, coupez-les l'un et l'autre et jetez-les loin de vous : *Si manus tua vel pes tuus scandalizat te, abscinde eum et projice abs te.* Mais, Seigneur, cet ordre est trop dur : ne suffit-il pas de fermer l'œil, de lier la main et le pied; je veux dire, tout en restant dans l'occasion, de prendre garde de ne pas pécher? Non, dit Jésus-Christ, vous transgressez ma loi par le seul fait que vous restez volontairement dans l'occasion. Fuite donc et détachement, détachement et fuite : *Erue, abscinde, projice.*

Pouvait-il s'expliquer plus clairement pour nous faire connaître la nécessité de quitter l'occasion et pour couper court à tous les prétextes qu'on a coutume d'alléguer pour se dispenser de cette obligation?

— Mais c'est une personne qui m'est bien chère. — Vous serait-elle plus chère que l'œil, la main ou le pied? Plus elle vous est chère, plus elle vous est dangereuse, et plus vous devez sentir la nécessité de vous en éloigner?

— Mais c'est une personne dont j'ai besoin, et je ne puis la quitter sans souffrir un préjudice notable dans mes intérêts. — Je vous ferai toujours la même réponse. Vous serait-elle par hasard plus nécessaire que l'œil, la main ou le pied? Que me parlez-vous d'intérêt? Le premier de tous les intérêts, n'est-ce pas celui de votre âme?

— Mais vous ne savez pas les obligations que j'ai à cette personne. je lui dois de la reconnaissance sous mille rapports. — Il n'y a pas de reconnaissance qui tienne, vous vous devez à Dieu et à vous-même avant tout.

— Mais le monde parlera si l'on ne me voit plus dans cette maison. — Hélas! il ne parle que trop, à présent, et avec bien plus de raison. Ce ne serait donc pas un mal, si, le scandale étant public et connu, la séparation l'était aussi. Puisque vous avez jusqu'ici méprisé les discours du monde pour continuer une liaison scandaleuse, pourquoi voudriez-vous vous en inquiéter quand il est question de la rompre et de travailler, par ce moyen, à l'édification du prochain et au salut de votre âme?

— Je la romprai, me dira un autre; mais permettez-moi de le faire peu à peu et de me retirer sans éclat et honnêtement. — Oh! voilà précisément le moyen de ne jamais vous en défaire. Si vous y retournez une première fois, vous voudrez y retourner une seconde, et avec tous vos ménagements, vous n'y renoncerez jamais et vous vous damnerez. Vous ne ferez jamais rien si vous ne prenez le parti que vous ordonne Jésus-Christ, de rompre absolument : *Erue, abscinde, projice.*

Comprenez-le donc bien : il n'y a aucun motif ni de droiture d'intention, ni d'intérêt, ni d'attachement, ni de reconnaissance, ni de convenance qui puisse vous permettre de rester dans l'occasion, soit en la cherchant, soit, ce qui est pire, en la retenant chez vous. Il faut vous en séparer à tout prix, et cela n'est pas un simple conseil que vous donne votre confesseur pour vous préserver du péché à l'avenir, mais c'est une obligation formelle et indispensablement nécessaire pour effacer les péchés dont vous êtes coupables.

De là vous devez conclure, en premier lieu, que, si c'est un précepte de fuir l'occasion, vous commettez donc un péché chaque fois que vous vous y exposez, lors même que, par accident, vous n'y feriez aucun mal positif. Vous devez donc, en confession, vous accuser non seulement des fautes que vous y avez commises, mais

encore du nombre de fois que vous vous êtes exposés à l'occasion de les commettre. Concluez, en second lieu, que vous devez ne tenir aucun compte des absolutions que vous avez reçues pendant que vous êtes restés dans l'occasion, parce qu'elles sont radicalement nulles et sacrilèges.

Il n'y a qu'une seule exception sur cette matière. Tout ce que nous avons dit jusqu'ici ne doit s'entendre que des occasions volontaires, libres, et que l'on peut éloigner, et non de celles qui sont involontaires et moralement inévitables, de celles qu'on ne peut quitter sans un danger évident de diffamation ou de scandale, comme serait, par exemple, la nécessité de rester chez ses parents avec une personne qui est une occasion continuelle et efficace de péché. Dans ce cas, comment faudrait-il se conduire? Si vous ne pouvez éloigner l'occasion, il faut au moins travailler à éloigner le danger en prenant toutes les précautions qui sont en votre pouvoir.

Premièrement, vous devez ne pas aimer cette nécessité dans laquelle vous vous trouvez, et regarder comme un grand malheur pour vous de vous trouver placés dans une position d'où vous ne pouvez sortir.

Secondement, si vous ne pouvez vous arracher entièrement au danger, vous devez au moins l'éloigner autant que vous pouvez, en évitant les moments, les circonstances et les rencontres que vous savez être plus dangereuses pour vous.

Enfin, vous devez user de la plus grande vigilance et de la plus grande circonspection, vous recommander à Dieu avec ferveur, prendre avec empressement les moyens même extraordinaires et pénibles que votre confesseur vous suggère pour vous préserver du péché. Voilà ce que vous devez faire pour que cette occasion devienne totalement involontaire de votre part, et que vous puissiez donner à Dieu et à votre confesseur une preuve de la sincérité de vos dispositions.

Mais je ne voudrais pas que vous allassiez abuser de cette doctrine pour m'opposer la nécessité, même dans les occasions que l'on peut quitter et que l'on quitte en effet, quand l'intérêt, l'orgueil, ou une nouvelle passion, ou tout autre motif humain l'exige. Vous ne devez pas être votre propre juge sur ce point; mais vous devez vous en rapporter au jugement de votre confesseur, à qui seul il appartient de décider si votre occasion est nécessaire ou non, prochaine ou éloignée.

Il y a, remarquez-le bien, deux illusions dans lesquelles les pénitents tombent en matière d'occasions, et toutes les deux ont leur source dans la corruption du cœur et dans la malice de la volonté, qui ne veut pas se détacher des objets qu'elle aime. La première consiste à se persuader qu'une occasion est nécessaire, tandis qu'elle est volontaire, et la seconde, à s'imaginer que telle occasion n'est pas prochaine, tandis qu'en réalité elle l'est. Or, je dis que si vous ne voulez pas persister volontairement dans votre illusion, vous

devez expliquer exactement, sans déguisement et sans détour, à votre confesseur, l'ensemble des circonstances où vous êtes, et être prêts à suivre en tout sa direction et ses avis.

Une observation encore, et j'ai fini : lorsque nous avons l'humiliation et la honte de porter nos rechutes au tribunal de la pénitence, alors nous cherchons à les excuser en alléguant notre faiblesse et la force des occasions ; mais s'agit-il d'éviter ces occasions en évitant le danger, si nous le pouvons, ou, si nous ne le pouvons pas, en nous tenant sévèrement sur nos gardes, alors nous ne reconnaissons plus ni notre fragilité ni la force des occasions, et nous ne voulons plus entendre parler de toutes ces mesures de précaution et de fuite. Or, n'est-ce pas là une contradiction palpable? n'est-ce pas nous condamner devant Dieu d'une manière évidente et sans réplique?

Il faut donc nous décider une bonne fois, et bien nous persuader que nous ne pouvons tout à la fois servir Dieu et nos passions. C'est le calcul de beaucoup de personnes, qui veulent être chrétiennes à leur mode et non selon les vues et les desseins de Dieu ; mais c'est un calcul faux et trompeur, car jamais on n'a trouvé et jamais on ne trouvera le moyen d'accorder ces deux choses. Il faut de toute nécessité se décider ou pour l'une ou pour l'autre, il n'y a pas de milieu.

TRAIT HISTORIQUE

Les deux voyageurs. — Deux amis suivaient ensemble la levée qui borde la Loire. L'un avait soin de tenir constamment le milieu du chemin ; l'autre, au contraire, affectait de marcher sur le bord de la rivière. Le premier, effrayé de l'imprudence de son compagnon, lui représentait le danger auquel il s'exposait. « Vous avez tort de vous alarmer, répondit celui-ci. Tant que je me tiendrai exactement sur le bord, comme j'ai fait jusqu'ici, je n'ai rien à craindre. — J'en conviens ; mais êtes-vous sûr de continuer ainsi jusqu'au bout? Un faux pas, un coup de vent, un éboulement subit, un étourdissement, une distraction, et vous voilà dans l'eau, au risque d'y périr. En marchant au milieu du chemin, je ne suis point exposé à ce malheur. Quelque accident qu'il arrive, je ne tomberai que par terre, et j'en serai quitte pour me relever et redoubler le pas, afin de réparer le temps perdu. » Cette remontrance ne fit aucune impression sur le téméraire voyageur, il railla même les frayeurs de son ami, et continua de marcher sur l'extrémité de la levée, bien assuré, disait-il, qu'il ne s'écarterait pas de la ligne qu'il suivait. Tandis qu'il parlait ainsi, quelques coups de fusil se firent entendre de l'autre côté de la rivière. Il se retourne avec vivacité : ce mouvement lui fait perdre l'équilibre, et il tombe dans l'eau. Il y périt malheureusement, personne ne s'étant trouvé là pour le secourir. Son ami, bien affligé d'une mort si triste, continua sa route aussi prudemment qu'il l'avait commencée, et arriva heureusement au terme de son voyage.

NÉCESSITÉ, JUSTICE ET UTILITÉ DE LA CONFESSION

O de l'humilité merveilleuse puissance,
Qui du sein du péché fait jaillir l'innocence!
Et d'un faible mortel quel immense pouvoir!
Que celui qui le donne a pu seul concevoir,
Un prêtre du Seigneur enchaîne le tonnerre;
Entre le ciel et l'homme il termine la guerre,
Arbitre souverain, son arrêt solennel,
Cesse au premier arrêt rendu par l'Éternel.

(Mlle HORTENSE DE CERÉ-BARBÉ).

D'après la division que j'ai adoptée dès le principe, et qui est fondée sur la doctrine du Concile de Trente, les actes du pénitent

se réduisent à trois : la contrition, la confession et la satisfaction : *Contritio cordis, confessio oris et satisfactio operis.* Jusqu'ici je ne vous ai encore parlé que de la contrition, qui renferme deux choses : la douleur du passé et le bon propos pour l'avenir.

Quelques personnes trouveront peut-être que je me suis trop étendu sur cette partie, mais je ne suis pas de leur avis. Quelque long que j'aie été, je n'ai rien dit de trop ; car le plus grand défaut des confessions, le défaut le plus commun et le plus général, c'est le défaut de contrition. Voilà la source de tous les abus qui se commettent dans le sacrement de pénitence. On sent quelquefois le besoin de se confesser, mais on n'éprouve pas une vraie volonté de se convertir; on ne voudrait pas se charger d'un sacrilège, mais on ne voudrait pas non plus s'obliger à un véritable changement ; telle est la raison pour laquelle on commence à se tromper soi-même dans l'examen de sa conscience, en attendant qu'on trompe le ministre de Dieu dans l'accusation de ses propres fautes. Tout cela n'aurait pas lieu si on avait une vraie contrition.

Voilà pourquoi je me suis appliqué à battre et à rebattre en tant de manières cet important sujet, et si je pouvais me flatter d'avoir réussi à vous en bien pénétrer, je croirais presque inutile de vous parler des autres parties. Mais je ne puis les passer sous silence.

Le mot confession, dans son sens général et le plus étendu, comprend tout ce qui est relatif au sacrement de pénitence ; mais, dans un sens plus restreint et plus propre, nous appelons confession cette seconde partie du sacrement qui consiste dans l'accusation de ses péchés, faite à un prêtre établi pour les juger et les remettre, en vertu du pouvoir qui lui a été accordé par Jésus-Christ. Nous avons donc ici deux choses à considérer : 1° la nécessité, la justice et l'utilité de la confession : 2° la manière de la faire.

Et d'abord il n'y a rien que les hérétiques, les libertins et les mauvais chrétiens détestent tant que la confession ; aussi ils ont toujours fait et font tous leurs efforts pour la décréditer et la détruire. La confession, disent-ils, est un joug, une tyrannie insupportable, une torture pour la conscience, une invention des prêtres, etc. Vous-mêmes n'avez-vous pas entendu plusieurs fois, de la bouche des impies : Quelle nécessité de se confesser à un prêtre, d'aller lui raconter ses propres faiblesses, de se prosterner et de s'humilier devant lui ? C'est là une pratique bonne pour les simples et les imbéciles. Voilà ce qu'ils disent pour avilir et décréditer la confession ; mais ils ne s'aperçoivent pas que plus ils la peignent sous des couleurs rebutantes, plus ils en prouvent la vérité. Comment serait-il possible, en effet, qu'une pratique si humiliante, comme ils l'appellent, et si mortifiante pour l'orgueil, ait cependant pu se soutenir et être respectée pendant le cours de tant de siècles, c'est-à-dire depuis Jésus-Christ jusqu'à nous, si elle ne venait pas directement de lui et si elle ne prenait pas sa source et son principe dans l'origine même du christianisme? Mais si cette pratique n'a

pas Jésus-Christ pour auteur, si elle est postérieure à lui, si elle est d'invention humaine, c'est à eux à nous dire à quelle époque a été introduite une nouveauté si rebutante, et comment elle a pu s'établir sans opposition ni réclamation. Mais c'est en vain qu'on leur demande cela. Or, s'ils ne peuvent nous assigner l'époque de l'invention de la confession, nous la leur dirons, nous; car nous la voyons dans l'Évangile d'une manière claire et évidente. Rien de plus précis et de plus formel que les paroles déjà citées de Jésus-Christ à ses apôtres, et sur lesquels tous les saints Pères et tous les théologiens établissent la nécessité de la confession. Après leur avoir communiqué le Saint-Esprit par le souffle mystérieux de sa bouche, il les fit en outre dépositaires et participants de sa divine autorité en leur disant: Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez: *Insufflavit in eos et dixit*: *Accipite Spiritum Sanctum; quorum remiseritis peccata, remittuntur eis; et quorum retinueritis, retenta sunt*[1].

Il suit de ces mémorables paroles, premièrement, que les prêtres ont véritablement le pouvoir de remettre les péchés; pouvoir que Jésus-Christ a encore signifié par le symbole matériel des clés, symbole qui, chez les Hébreux, signifiait un pouvoir et une autorité conférée, et qui donne de plus à entendre que nul ne peut entrer dans le ciel fermé par ses péchés, si la porte ne lui en est ouverte par les ministres de l'Église.

Il suit, en second lieu, que ce pouvoir conféré aux prêtres doit s'exercer par forme d'examen et de jugement; car ils sont chargés non seulement de délier, mais aussi de lier; non seulement de remettre, mais aussi de retenir: *Quorum remiseritis*, *quorum retinueritis*. Il est donc nécessaire de distinguer entre péché et péché, entre pénitent et pénitent, dans l'usage de cette divine autorité, et de ne s'en servir que conformément aux instructions et aux desseins de Dieu; les prêtres ne peuvent donc en user d'une manière purement arbitraire.

Mais comment feront-ils une pareille distinction, s'ils ne connaissent pas en détail les péchés? Et comment connaîtront-ils ces péchés, si le pénitent lui-même ne les déclare pas exactement? Ils ont bien reçu le pouvoir de remettre les péchés, mais ils n'ont pas reçu celui de connaître le fond des cœurs.

Voilà donc la nécessité de la confession fondée sur la nature même de ce sacrement que Jésus-Christ a établi en forme de jugement. Les prêtres sont les juges des consciences; or, quel est le juge qui puisse prononcer une sentence sans connaissance de cause?

Prétendre que Jésus-Christ leur a donné le pouvoir d'absoudre aveuglément tous les hommes, sans connaître leur état, c'est une révoltante absurdité, directement opposée aux paroles que j'ai citées. Il faut donc convenir qu'il y a une obligation pour les

1. Joan., XX, 28.

pécheurs de manifester leur propre conscience aux prêtres, afin qu'ils puissent porter une sentence raisonnable. Ce raisonnement est si clair, si décisif et si péremptoire, que jamais on ne pourra ni le refuter ni le convaincre de fausseté.

Quelque idée que vous vous formiez de la confession, quelque pénible et difficile qu'elle vous paraisse, il doit vous suffire de savoir que Dieu l'exige, pour que vous reconnaissiez l'obligation de vous y soumettre : *Divino insonante præcepto obediendum est.* Si vous exceptez le cas où elle est impossible, la confession est l'unique voie pour rentrer en grâce avec Dieu. Et lors même que la contrition parfaite nous justifie avant même de nous confesser, cependant elle ne produit cet effet, qu'autant qu'elle est accompagnée du désir et de la résolution de le faire aussitôt qu'on le pourra. Or, je vous le demande, quand un remède, dans une maladie grave, est réputé l'unique moyen de la guérir, ne cherche-t-on pas à se le procurer à tout prix? Pourquoi donc ne dirons-nous pas la même chose de la confession?

Mais est-il vrai que ce précepte soit aussi dur et aussi pénible que vous voulez bien le dire? Ah! Mes chers Frères, parler de la sorte, c'est bien mal connaître la grâce que Dieu nous donne en nous accordant le pardon des outrages que nous lui avons faits. Si nous comprenions et si nous estimions, comme il le mérite, un si grand bienfait, au lieu de nous plaindre de ce précepte, nous nous étonnerions qu'un Dieu infiniment grand, indignement ontragé par de si viles créatures, daigne leur rendre sa grâce à des conditions si faciles et si peu onéreuses. Quel prodige de bonté, qu'il nous suffise de nous avouer coupables avec la contrition de nos péchés aux pieds d'un de ses ministres, pour en recevoir de lui le pardon, quels que soient le nombre et l'énormité de nos crimes, et cela en tout temps; en tout lieu et en toute circonstance!

Mais, dites-moi, obtient-on aussi facilement des hommes le pardon des injures qu'on leur a faites? Combien n'y en a-t-il pas qui refusent absolument de pardonner à celui qui les a offensés! Combien qui ne pardonnent qu'à force de prières, de supplications et de services! Combien qui, après avoir pardonné, conservent toujours quelque ressentiment de la froideur et la désunion passée! Et si on renouvelle les offenses, combien qui perdent patience et se livrent sans frein à tous les emportements de la vengeance! Or, Dieu n'en agit pas ainsi; il nous déclare formellement qu'il est prêt à nous remettre nos péchés, pourvu que nous les confessions au prêtre avec le regret de les avoir commis; et il les pardonne, quels qu'en soient la grièveté et le nombre, serions-nous même retombés des milliers de fois; et il les pardonne d'une manière si parfaite, qu'il ne reste plus en lui la moindre aversion, la moindre haine; il ne conserve pas même le souvenir de nos fautes; il ne conserve plus que de l'amour pour nous, plus que la volonté de nous faire du bien. Quelle différence, chrétiens! Devant les tribunaux de la

terre, l'aveu d'un crime, fait même avec le repentir, attire sur le coupable le supplice qu'il a mérité; c'est pour cela que tant de criminels nient avec tant de fermeté et d'obstination les imputations qui leur sont faites, tandis qu'à ce tribunal l'aveu produit le pardon et la grâce. Toutes les prisons seraient vidées à l'instant, s'il suffisait, pour en être délivré, de faire ainsi au juge l'aveu de son propre crime. Et cependant, Dieu ne nous demande pas autre chose.

Que ce soit donc une démarche humiliante d'être obligé d'ouvrir notre conscience au prêtre et de lui révéler quelquefois des choses que nous voudrions, s'il était possible, pouvoir nous cacher à nous-mêmes, j'en conviens; mais quelle proportion y a-t-il et peut-il y avoir entre une légère honte et la peine éternelle que nous avons méritée par nos péchés? Dieu n'aurait-il pas pu, sans nous faire la moindre injustice, nous obliger à une confession publique? n'aurait-il pas pu attacher notre pardon à des conditions beaucoup plus dures, et nous imposer, par exemple, des disciplines, des jeûnes, des macérations et des pénitences très longues? Or, quelle est la condition qui pourrait nous paraître trop dure quand il est question d'échapper à un malheur éternel? Un malfaiteur condamné à mort, que ne ferait-il pas pour échapper à un pareil supplice? Quelle reconnaissance ne devons-nous donc pas à Dieu pour nous avoir offert un moyen si facile de nous délivrer, non de la mort temporelle, mais de la mort éternelle?

On peut donc, et avec plus de raison encore, faire à beaucoup de chrétiens l'observation que les serviteurs de Naaman faisaient au ministre du roi de Syrie, lorsqu'il refusait d'aller, selon l'ordre du prophète Elisée, se laver sept fois dans le Jourdain pour guérir la lèpre dont il était couvert depuis les pieds jusqu'à la tête: Mais, Seigneur, lui disaient-ils par intérêt pour sa santé, si le prophète vous avait ordonné une chose difficile, vous devriez cependant la faire pour vous délivrer de cette maladie; or, vous refusez d'essayer un remède si facile, que de vous baigner à plusieurs reprises dans le Jourdain? *Si rem grandem dixisset tibi propheta, certe facere debueras; quanto magis nunc, quia dixit tibi: Lavare et mundaberis* [1]. Il fut assez heureux pour suivre ce conseil, et à l'instant il fut guéri. Je dirai la même chose à ces chrétiens qui montrent tant de répugnance pour ce Jourdain mystique, je veux dire pour la confession. Si Dieu avait attaché le pardon de vos péchés, cette lèpre horrible, à des conditions plus difficiles et plus rigoureuses, vous devriez vous y assujettir à tout prix, afin d'obtenir ce pardon; et maintenant qu'il ne vous demande pas autre chose que d'aller confesser avec regret vos fautes à son ministre, quelle difficulté trouvez-vous à user d'un pareil remède? D'autant plus que vous pouvez choisir vous-même votre juge, tandis que dans ce monde on est obligé de se tenir à celui qui nous est imposé. Dans les tribunaux de ce

1. IV Reg., V, 13.

monde, les crimes deviennent publics et notoires, tandis que dans celui-ci ils restent ensevelis sous un secret inviolable. N'est-ce donc pas un tribunal plein d'indulgence, de clémence et de bonté?

Mais, enfin, que n'aurions-nous pas à dire des avantages immenses de la confession? Lors même que Dieu ne l'aurait pas ordonnée, les avantages seuls qu'elle procure devraient suffire pour nous la faire pratiquer. Je ne parle pas ici précisément des effets que le sacrement produit dans l'âme de celui qui le reçoit; sans doute ces effets nous montrent de plus en plus la miséricorde du Seigneur dans ce sacrement, comme nous le verrons plus tard; mais je parle de tant d'avantages, même temporels, qu'elle procure à la société.

Et d'abord, qui de nous ne voit que la confession est un frein puissant et très efficace pour arrêter le péché? La seule obligation d'aller déclarer les fautes les plus honteuses et les plus abominables, est une mortification si humiliante pour l'orgueil, qu'elle suffit seule pour arrêter beaucoup de crimes. La répugnance qu'on éprouve à les découvrir, la difficulté que l'on éprouve pour les accuser d'une manière convenable, le respect qu'inspire le ministre sacré, la crainte de ses reprimandes, des pénitences et d'un refus d'absolution en cas de rechute, voilà tout autant de motifs qui influent puissamment sur l'amour-propre et contribuent, avec la grâce, à fortifier nos résolutions et à nous préserver de retomber.

Savez-vous ce qui arriva, au XVe siècle, alors que les hérétiques furent parvenus à l'abolir dans certains pays? Le fait est certain et incontestable: on vit en peu de temps une telle dépravation de mœurs et un tel débordement de scandales, de corruption et de désordres, que, honteux de tant d'excès et pénétrés de frayeur, ils eurent eux-mêmes recours à la puissance civile pour rétablir la confession. Tant il est vrai que cette confession est une digue puissante contre le vice. D'ailleurs, une seule réflexion suffit pour le prouver: tous ceux qui veulent marcher dans la voie large et prendre librement le chemin du vice, commencent toujours par abandonner la confession, et ils n'y reviennent que lorsque, rentrant en eux-mêmes, ils pensent à revenir à une vie meilleure.

Un autre avantage de la confession, qui en comprend plusieurs, c'est de nous soumettre à la direction d'autrui. Si dans les affaires temporelles un peu scabreuses, nous sentons le besoin d'un bon guide, d'un sage conseiller, d'un ami fidèle, d'un consolateur et d'un soutien, à plus forte raison en avons-nous besoin dans la vie spirituelle et dans le chemin du salut.

Or, voilà précisément les avantages que nous trouvons dans la confession. Le ministre de Dieu auquel nous ouvrons notre intérieur, est une personne qui nous apprend nos devoirs, qui nous découvre les dangers qui nous menacent, qui dissipe nos erreurs, qui nous éclaire dans nos doutes, qui nous encourage et nous fortifie, et qui nous conduit comme par la main dans la bonne voie.

Quels avantages n'obtient pas un bon directeur pour le bien des individus et pour celui de la société ! Certaines âmes, pour rentrer en grâce avec Dieu et s'y maintenir, ont de grands sacrifices à faire ; il est nécessaire qu'elles renoncent à des objets qui sont dangereux, mais auxquels elles sont très attachées, qu'elles restituent le bien mal acquis, qu'elles fassent certaines réparations très pénibles, qu'elles pardonnent toutes les injures reçues, même les plus atroces, et qu'elles fassent bien d'autres choses semblables et également difficiles; or, elles arrivent à tout cela avec le secours de leur confesseur, qui leur indique les moyens, qui les anime, les soutient et leur inspire la confiance et le courage dont elles ont besoin. Mais comment obtiennent-elles ces résultats? Par une grâce spéciale que Dieu accorde à ses ministres pour la conduite des âmes; et par un ordre établi de Dieu, qui ne veut pas, dans la voie ordinaire, sanctifier les âmes par lui-même immédiatement, mais en les soumettant à la conduite d'autres hommes, et même quelquefois d'hommes qui ont moins de lumière, de perfection et de vertu, et cependant sous la direction desquels se formeront des saints de premier ordre, des saints qui seront canonisés par l'Église.

Or, quels effets salutaires n'a pas produits et ne produit pas chaque jour un pareil ministère ! Les mauvaises occasions éloignées, les scandales réparés, les restitutions accomplies, les dommages réparés, les discordes apaisées, les inimitiés éteintes, les époux réunis, les familles pacifiées, les secours de charité secrètement procurés aux pauvres honteux, les malheureux de toute espèce encouragés sous le poids de leurs tribulations, et détournés des mauvais desseins auxquels les aurait portés le désespoir de leurs affaires, les personnes égarées, dans tous les sexes et dans toutes les conditions, ramenées à la vertu et au devoir ; enfin une multitude infinie de crimes empêchés et le nombre des malfaiteurs diminué : tels sont les effets de la confession.

Qui de vous oserait me nier que tout cela ne soit un grand bien pour les particuliers et pour la société ? Mais tout cela est l'ouvrage, et l'ouvrage secret du confessionnal ; enlevez ce sacrement, vous n'avez plus un seul de ces effets. Ce tribunal, jugeant non seulement les mauvaises actions, mais jusqu'aux pensées, aux affections et aux désirs, tarit le mal dans sa source même : ce que n'obtiendront jamais les lois humaines, qui ne règlent que l'extérieur et qui n'atteignent pas le cœur. Les avantages de la confession sont donc infinis ; et ces avantages nous font admirer dans son institution un trait particulier de la sagesse et de la bonté de Dieu. Et après tout cela vous aurez encore le courage de la combattre et de la tourner en dérision !

Mais, me direz-vous, qu'ont à faire toutes ces considérations pour la défense de la confession ? Elles serviront à vous en inspirer une grande estime et à ne pas vous laisser ébranler par les sarcasmes et les railleries que vous entendez sortir de la bouche de certaines

gens qui parlent sans savoir ce qu'ils disent, et qui versent à pleine bouche le ridicule sur les choses les plus vénérables et les plus saintes. A la vue de cette liberté de pensée et de langage qui domine aujourd'hui parmi nous, lorsque je viens à traiter certaines matières, je ne puis me borner à les expliquer en simple catéchiste; mais je suis parfois obligé d'entrer dans la controverse, afin de défendre et de soutenir les vérités, les dogmes et les pratiques qui sont l'objet spécial des attaques des libertins, et que l'on cherche à tourner en ridicule aux yeux des gens simples. J'ai donc voulu vous prémunir contre les fades plaisanteries de ces libertins qui, s'étant égarés du droit chemin, voudraient aussi égarer les autres avec eux, et leur enlever cet unique moyen de salut, la confession,

Outre ce que je vous ai dit jusqu'ici, il me reste encore à vous faire remarquer deux choses qui ôtent toute force à leurs plaisanteries et à leurs dérisions.

1° Leur conduite. Si les personnes qui se moquent ainsi de la confession, avaient au moins une certaine probité, une certaine honnêteté ou une certaine vertu naturelle, leurs discours pourraient faire quelque impression; mais, comme leur conduite prouve que ce sont des gens qui ne donnent pas signe de religion, qui n'ont pas plus de culte que les mahométans et les païens, des gens livrés aux vices les plus infâmes, surtout aux plaisirs des sens, des gens capables de toute espèce de fraude, d'injustice et de fourberie, il est donc facile de comprendre quelle est la source de leur haine pour la confession : cette haine prend sa source dans un cœur gâté, dans la corruption et l'immoralité de leur conduite.

2° La seconde chose à observer et qui est encore plus remarquable, c'est la fin de leur vie. Après avoir durant leur vie tourné la confession en ridicule, n'est-il pas vrai que la plupart d'entre eux lorsqu'ils se sentent gravement malades et qu'ils voient la mort approcher, cessent leurs plaisanteries sur la confession et sur les confesseurs, et ne dédaignent pas alors de faire appeler un prêtre pour devenir le dépositaire de leurs propres fautes? A quoi peut leur servir une pareille confession dans cette extrémité? je l'ignore; mais ce que je sais, c'est que cette démarche tourne à l'honneur et à la gloire de la religion qu'ils ont méprisée : car on voit parfaitement alors le cas qu'il faut faire des blasphèmes qu'ils ont vomis pendant qu'ils étaient en santé, pendant qu'ils étaient dans le feu des passions et dans l'ivresse du crime.

Cette rétractation de leurs principes et ce démenti donné à leurs discours, dans ces moments décisifs, dans ces moments de vérité et de lumière, sont la plus péremptoire réfutation de tous leurs discours. Mais il est temps de finir.

Conservez, Mes chers Frères, un grand respect pour une pratique que Dieu lui-même a établie et qui par conséquent est d'une nécessité indispensable, pour une pratique pleine de miséricorde et de pardon, par conséquent sainte et salutaire sous tout rapport : voilà le fruit

de cette instruction ; dans la prochaine, nous verrons comment il faut la faire.

TRAIT HISTORIQUE

Vertu de la confession. — Un homme qui, pendant plusieurs années, avait vécu dans le désordre, se rendit dans un monastère pour embrasser la vie religieuse. Le supérieur, pour l'éprouver, lui dit : Je désire que vous fassiez une confession publique de tous vos péchés. Cet homme, qui était touché d'un véritable repentir de ses fautes, répondit qu'il était prêt à faire tout ce qu'on lui demanderait : il confessa donc ses crimes en présence de tous les frères du monastère : pendant qu'il s'humiliait ainsi devant Dieu et devant les hommes, un des religieux aperçut un homme dont le regard était redoutable, qui avait à la main un livre et une plume avec laquelle il effaçait les péchés qui étaient écrits dans ce livre, à mesure que le pénitent les confessait. — C'est ce qui arrive toutes les fois qu'un pécheur reçoit le sacrement de la pénitence avec de bonnes dispositions, et c'est ainsi que se vérifient ces paroles du Prophète-Roi : « Mon Dieu, je porterai témoignage contre moi-même, en confessant mes péchés, et vous me pardonnerez l'iniquité de mon cœur. »

DE L'EXAMEN DE CONSCIENCE

La confession prescrite par Jésus-Christ n'est pas une confession quelconque, mais une accusation distincte, spécifique et détaillée de ses fautes, conformément à ce que nous avons dit dans la précédente instruction ; mais il est impossible qu'elle ait les qualités requises, si elle n'est précédée d'un examen convenable de sa propre conscience. Cet examen ne fait pas, à proprement parler, partie de l'intégrité du sacrement ; mais c'est une préparation indispensable pour le bien recevoir ; car le pénitent ne saurait bien faire connaître son état à son confesseur, s'il ne le connaît pas d'abord lui-même ; et il ne peut le connaître sans examen préalable et sérieux de sa propre conscience. Parlons donc d'abord de l'examen ; nous parlerons ensuite plus tard de la confession.

L'examen est une recherche diligente de ses propres péchés, c'est-à-dire, de tout ce que l'on a fait, dit, désiré ou omis contre la loi de Dieu. Je dis une recherche diligente, c'est le mot dont se sert le Concile de Trente, *Diligentem sui discussionem ;* cette recherche cependant ne doit pas être excessive et nous jeter dans l'inquiétude et dans des tourments de conscience. Il y a sur ce point deux excès à éviter : trop d'inquiétude et d'anxiété d'un côté, et de l'autre trop de négligence et de paresse.

Dans le premier défaut, tombent quelquefois, ce qui paraît difficile à croire, même certaines personnes à conscience relâchée pour tout le reste ; sur ce point seul elles se montrent délicates et scrupuleuses. Je veux parler de ces gens qui, tout en vivant mal et ne tirant aucun fruit de leurs confessions, cependant quand il faut se confesser, n'ont jamais assez examiné leurs péchés ; ils ne craignent qu'une seule chose, d'en oublier quelques uns ; et lorsqu'ils sont parvenus à en former un long catalogue dans leur mémoire, alors ils pensent être, sans autre moyen, parfaitement préparés à la confession. Avec cela, cependant, ils passent légèrement sur tout ce qui regarde la contrition et le bon propos ; ces actes ne sont ordinairement de leur

part que des actes d'une douleur inefficace et passagère, et d'une velléité insignifiante, plutôt que d'une sincère détestation et d'une ferme résolution. Ce sont là de faux scrupuleux et des ignorants ridicules qui font tout consister dans la déclaration des péchés, et qui perdent de vue l'esprit de pénitence, qui est le premier et le principal objet du sacrement. Lors même que Dieu exigerait ce soin minutieux qu'ils mettent à trouver leurs fautes, ce serait toujours une peine inutile, puisqu'ils manquent des dispositions requises. Sans la contrition, comme je l'ai dit, le plus subtil examen et la plus minutieuse déclaration de ses péchés sont complètement inutiles.

Il faut bien faire attention à cet avis, surtout dans les confessions générales; car vous trouvez des personnes qui, d'après le conseil de leur confesseur et le besoin qu'elles en sentent, se décident à refaire leurs confessions; mais, tout occupées de la recherche de leurs fautes, et peu ou point du tout de la contrition, elles ne font que se tourmenter inutilement elles-mêmes et fatiguer leur confesseur par une longue et interminable déclaration de leurs péchés; que ceux-là sachent bien que l'omission involontaire de quelques fautes ne sera jamais un obstacle à la grâce, tandis que le défaut de contrition le sera toujours.

Mais ceux qui tombent le plus ordinairement dans ce défaut, ce sont les personnes à conscience timorée, qui ne sont jamais contentes de leur examen, quels que soient le temps et le soin qu'elles y aient employés; qui ne croient jamais s'être assez examinées; qui, par ces craintes et ces inquiétudes, se rendent la confession odieuse et insupportable, et qui, au lieu d'y trouver la paix de l'âme, n'en rapportent que trouble et angoisses. Quelle nécessité de mettre ainsi son esprit et sa tête à la torture? Dieu, qui est la justice même, ne nous oblige pas à confesser absolument tous les péchés que nous avons commis, sans aucune exception, mais seulement ceux dont nous nous rappelons, après un examen suffisant et raisonnable. Lorsqu'après avoir employé une pareille diligence, il vous arrive d'oublier des fautes, elles vous sont remises avec les péchés accusés; il ne vous reste que l'obligation de les dire lorsque vous venez ensuite à vous les rappeler.

Comme d'ailleurs ces sortes de personnes ne confessent ordinairement que des fautes vénielles, je dois les avertir que cet examen soigneux ne regarde que les fautes mortelles, car ce sont les seules qui soient matière nécessaire de confession; les fautes vénielles sont seulement matière suffisante. Vous faites très bien de vous en accuser, surtout des plus graves et des plus notables; mais il n'est pas nécessaire, il est même inutile de vous tourmenter tant pour les trouver, et de perdre à cette recherche un temps que vous emploieriez bien plus utilement à faire des actes de repentir. C'est là une ruse du démon; il vous remplit d'inquiétude sur votre examen, afin que, tout occupés de la recherche de vos fautes

légères, vous négligiez les actes si importants de la contrition et du bon propos, sans lesquels vous ne pouvez obtenir le pardon d'une seule faute soit grave, soit légère.

Mais le défaut contraire, je veux dire la négligence à s'examiner, est encore bien plus commun. C'est le défaut dans lequel tombent ordinairement les personnes qui ont le plus grand besoin d'examen. Après être resté des mois et des années sans se confesser, vivant dans la dissipation et menant une vie pleine de toute espèce de péchés, elles se contentent, avant de se confesser, de jeter un coup-d'œil superficiel, d'une manière vague et générale, pour ramasser quelques unes de leurs fautes les plus marquantes; semblables à un voyageur pressé qui, du sommet d'une montagne, jette un regard rapide sur une vaste plaine, et à peine peut en découvrir les points principaux, mais ne distingue rien en détail. De cette manière de s'examiner, il suit que les péchés que l'on oublie sont bien plus nombreux que ceux que l'on accuse. Il arrive de là que l'on ne fait à son confesseur qu'une confession confuse et mal digérée, sans précision de nombre, d'espèce ni de circonstances; on a toujours la même répétition, comme s'il était possible que toutes les confessions fussent parfaitement et identiquement les mêmes. Or, sachez que de pareilles confessions, qui ne sont pas précédées d'un examen convenable, sont fort suspectes; et si vous oubliez alors des péchés, cet oubli est tout à fait volontaire et inexcusable, car on ne peut excuser un défaut qui vient d'une pure négligence.

Qu'importe que vous vous accusiez ensuite avec sincérité et que vous ne cachiez rien, ni par honte ni par malice? Il n'en est pas moins vrai que vous ne confessez que la moitié de vos fautes, que votre confession est incomplète, défectueuse et imparfaite, et cela par suite de cet examen fait avec légèreté et précipitation. Les omissions vous sont donc alors imputables, puisqu'elles sont volontaires dans la cause.

Je sais que quelques uns prétendent s'excuser en alléguant l'habileté reconnue de leur confesseur, qui les aide par ses interrogations. Mon confesseur, disent-ils, connaît ma conscience; il me fait, avec beaucoup de zèle et de charité, une foule d'interrogations qui me servent d'examen. Je vous l'accorde; mais, malgré cela, je ne puis admettre une pareille excuse. Chacun doit faire son devoir, le confesseur et le pénitent. Sans doute que le confesseur doit suppléer à l'incapacité du pénitent et procurer autant que possible l'intégrité de la confession; mais cela, loin de vous dispenser de votre examen, suppose au contraire que vous l'avez fait.

Que votre confesseur vous interroge tant que vous voudrez, il ne peut deviner toutes les espèces de péchés que vous avez commis. Et lors même qu'il les devinerait, n'est-il pas certain qu'il a obligation de préciser le nombre de péchés dans chaque espèce? Or,

quel secours pouvez-vous attendre de votre confesseur, qui lui-même ne peut apprendre que de vous seul combien de fois vous avez commis ces péchés? Et vous, n'étant pas préparé, ne les ayant pas comptés, comment pourrez-vous répondre avec précision? Pour ne pas tenir votre confesseur en suspens, vous répondrez au hasard, également disposé à dire le nombre quelconque, plus ou moins grand, que vous demandera votre confesseur. Et s'il vous fait des interrogations auxquelles vous ne vous attendez pas, vous vous embrouillerez, et pour ne pas le faire attendre, vous répondrez à l'aventure oui ou non. Mais comment une telle confession ne manquerait-elle pas, par votre faute, de l'intégrité requise?

Donnez donc à votre examen l'attention nécessaire et le temps suffisant. Mais combien de temps faudra-t-il y mettre? On ne peut établir une règle uniforme pour tous; cela dépend de deux circonstances: du temps plus ou moins considérable qui s'est écoulé depuis votre dernière confession, et de la vie plus ou moins dissipée, plus ou moins criminelle que vous avez menée.

1° Du temps plus ou moins considérable qui s'est écoulé depuis votre dernière confession. Généralement parlant, celui qui se confesse rarement doit mettre à son examen plus de temps que celui qui se confesse souvent. Une personne qui ne veut pas vivre dans le péché mortel et qui, quand elle est tombée dans une faute grave, n'attend pas d'en avoir fait une autre pour aller se confesser, a besoin de contrition et de bon propos, et non d'examen, car ses remords suppléent abondamment à son examen. Quiconque vit habituellement en état de grâce et fréquente les sacrements, n'a besoin que d'un coup-d'œil et de quelques instants pour s'examiner convenablement.

2° Mais lors même qu'on suppose un égal intervalle de temps entre une confession et une autre, il faut encore tenir compte de la vie qu'on a menée. Les uns vivent dans la dissipation et commettent plus de péchés en un jour que d'autres dans une semaine, et même un mois. Ceux-ci, pour rentrer en eux-mêmes et se rappeler leurs fautes, ont besoin d'une grande application, parce qu'ils sont obligés de repasser une foule de choses qu'on ne peut pas facilement voir d'un coup d'œil.

Le Concile de Trente donne sur ce point une règle parfaitement juste lorsqu'il nous dit qu'il faut employer à cet examen le soin que les personnes prudentes ont coutume de donner à une affaire importante: *Summa illa cura et diligentia adhibenda est, quam in rebus gravissimis ponere solemus*. Si vous avez un compte à régler avec un débiteur, quelle attention n'y apportez-vous pas, afin de ne rien oublier! Lorsque vous avez un procès, quelle application ne mettez-vous pas à bien examiner les documents, les pièces et les raisons! Si vous devez rendre compte d'une administration dont vous avez été chargé, comme vous repassez tout en revue! Voilà la règle que vous devez suivre dans cette affaire tout autrement importante,

car il est question d'assurer votre salut par une bonne et sainte confession.

Mais au contraire, on tient une conduite tout opposée. Est-il question d'un intérêt temporel, on n'épargne ni soin, ni travail ni fatigue; on passe des jours entiers à repasser dans son esprit ce qui intéresse. Est-il question de notre conscience et des comptes que nous avons avec Dieu! c'est une affaire qu'on expédie en un moment; un coup d'œil superficiel, et tout est fini.

Je remarque aussi que quelques uns négligent de se confesser souvent, parce que, disent-ils, ils ne trouvent point de fautes à accuser, à moins qu'ils ne laissent écouler un temps considérable. Oh! que leur sort est désirable, si cependant ce qu'ils disent est vrai! Il peut arriver, j'en conviens, qu'après la confession on passe quelque temps dans l'innocence, ou tout au moins sans faire des fautes graves; c'est l'effet de la force spirituelle que l'on a puisée dans le sacrement; mais, cette force venant à se perdre, on retombe peu à peu dans les péchés ordinaires. D'où je conclus avec raison qu'il ne faut pas attendre les rechutes graves pour retourner se confesser, mais, au contraire, y retourner au plus tôt, afin de les prévenir et de n'avoir jamais de péchés mortels à accuser.

Mais à dire vrai, Mes très chers Frères, il me paraît bien plus probable que la plupart de ceux qui tiennent un pareil langage ne savent que dire parce qu'ils ont trop à dire, et que c'est l'abondance qui les rend pauvres : *Inopes copia facit.*

Qui sont, en effet, ceux qui parlent de la sorte? Des personnes qui connaissent peu leurs devoirs et leurs obligations, qui ne se font scrupuleuses que des fautes les plus graves et les plus grossières, qui mesurent le péché non sur la loi de Dieu, mais sur les maximes du monde; qui appellent même les plus grands désordres des scrupules et des préjugés; des personnes enfin qui, par suite de la dissipation habituelle dans laquelle elles vivent, ne sentent plus les plaies qu'elles font journellement à leur conscience. Je comprends que de pareilles gens ne trouvent pas matière à accusation et à confession; mais que de fautes vous auriez à vous reprocher, si vous étiez plus éclairés sur vos devoirs, plus instruits de vos obligations et de la loi de Dieu, plus vigilants sur votre vie et sur votre conduite! Comparez-vous un peu avec tant de personnes dont la vertu vous est bien connue, comparez votre conduite avec la leur, et vous verrez votre prétendue innocence s'évanouir. De combien de fautes ne s'accusent pas ces personnes, dont vous-mêmes ne vous faites pas le moindre scrupule!

Voici ce qui me prouve que dans vos examens il y a beaucoup de négligence, de légèreté et de mauvaise foi : lorsque arrive une occasion particulière qui touche fortement le cœur et inspire une vraie résolution de changer de vie et de vivre chrétiennement, afin de n'être pas surpris par la mort dans ce malheureux état, alors il n'y a personne qui ne se croie obligé de faire une confession

générale ; et dans cette confession, que de fautes on accuse, dont on n'a jamais fait mention dans les confessions précédentes ! Combien de nouveaux péchés l'on découvre, qui auparavant étaient ensevelis et oubliés au fond de sa propre conscience !

Ce qui finit de m'en convaincre encore plus, c'est le jugement si différent que nous portons sur notre conduite lorsque nous nous trouvons à l'article de la mort. Oh ! qu'alors les choses se présentent à nous sous un aspect différent ! Que de fautes nous apercevons, et qu'auparavant nous n'avions jamais remarquées ! Combien nous en accusons alors, que par mauvaise foi nous avions jusque-là ignorées, dissimulées, excusées et cachées ! Il est donc évident que nos examens sont accompagnés de beaucoup de négligence et de peu de sincérité. Ce n'est bien souvent qu'une revue confuse et superficielle de cette conscience au fond de laquelle nous n'avons jamais pénétré depuis des années et des années, dans laquelle, par conséquent, se trouvent cachés mille désordres très graves et dont on réveillerait le souvenir et le remords, si on faisait cette recherche sérieuse qui est requise.

Réfléchissons-y bien, Mes très chers Frères, et travaillons à prévenir de tardifs et inutiles remords ; faisons maintenant un examen attentif et sincère de notre vie, un examen qui nous ôte le bandeau de dessus les yeux, et qui, comme un miroir fidèle, nous présente à nous-mêmes tels que nous sommes réellement, et non tels que notre amour-propre nous représente.

Prenons pour modèle l'examen que Dieu fera de notre vie à notre mort ; il appellera à un examen rigoureux non seulement les actions mauvaises, mais encore les paroles, les pensées, les complaisances, les désirs, les intentions, les projets, en un mot, tout le mal que nous avons fait et tout le bien que nous avons négligé ou mal fait. Rien n'échappera à son regard divin : il n'y aura pas un seul péché dont la malice ne se montrera pas tout entière à nous avec toutes ses circonstances. Or voilà comment nous devons nous juger nous-mêmes, si nous voulons éviter la sévérité et la rigueur des jugements de Dieu : *Si nosmetipsos judicaremus*, dit S. Paul, *non utique judicaremur ;* si nous nous jugions nous-mêmes, comme il faut, nous ne serions pas jugés par Jésus-Christ. Ces derniers mots renferment en abrégé toute la matière sur laquelle doit rouler notre examen lorsque nous nous approchons du tribunal de la pénitence ; mais comme il est très important de vous l'expliquer en détail, nous renverrons cela à la prochaine instruction.

TRAIT HISTORIQUE

Marie-Louise et l'examen de conscience. — On avait dit à la jeune Marie-Louise, fille du roi Louis XV, que dans le tribunal de la pénitence elle devait se faire connaître telle qu'elle se connaissait elle-même et que Dieu la connaissait. Partant de ce principe et pour n'avoir aucun reproche à se faire, elle préparait ses confessions avec un soin extraordinaire, et comme on lui disait un jour qu'elle employait trop de temps à cette préparation : « Il faut bien, répondit-elle, que je fasse ce que l'on m'a appris, c'est-à-dire que je tâche de connaître ma conscience telle que Dieu la connaît. »

MATIÈRE DE L'EXAMEN

Après vous avoir clairement expliqué qu'elle est l'attention et la diligence que vous devez apporter à votre examen de conscience, il me reste à vous apprendre sur quoi il doit particulièrement rouler.

La nécessité de l'examen étant fondée sur la nécessité de la confession, il s'ensuit que cet examen doit rouler sur tout ce qui est matière nécessaire de la confession. Or, la matière nécessaire de la confession, ce sont tous les péchés mortels non confessés ou mal confessés, ou confessés et non pardonnés par défaut de contrition, même les péchés douteux, en ayant soin d'en distinguer l'espèce, le nombre de chaque espèce et les circonstances.

Il faut avant tout jeter un coup d'œil sur les confessions passées, car l'examen doit commencer, non à la dernière confession simplement, mais à la dernière confession bien faite.

Beaucoup de gens ne s'inquiètent point du tout de leurs confessions passées, quoiqu'ils aient des raisons assez fondées de douter de leur validité ; il est cependant bien important de s'assurer sur ce point ; car comment pouvez-vous avoir la prétention de guérir devant Dieu les dernières plaies, tandis que les anciennes, pour une raison ou pour une autre, sont encore ouvertes ? A moins que la bonne foi ne vous excuse, ce qui est assez difficile, vous ne ferez qu'accumuler les sacrilèges.

Assurez-vous donc avec beaucoup de soin de vos confessions passées, puis voyez en quoi vous avez, depuis la dernière, gravement offensé Dieu. Je dis gravement, parce que, pour les péchés véniels, ils ne sont pas matière nécessaire de la confession. Parlez donc des péchés mortels, même douteux. Et à ce sujet, remarquez que le doute peut avoir lieu de plusieurs manières. Il peut tomber sur le péché même, savoir, si vous l'avez commis ou non, et si, l'ayant commis, vous l'avez déjà confessé ou non ; dans ces deux cas, donnez comme douteux ce qui est douteux, et comme certain ce qui est certain ; mais, d'un autre côté, ayez bien soin d'éviter certaines formules conditionnelles qui n'accusent le péché ni comme douteux ni comme certain. Je m'explique : quelques personnes, pour s'exempter de la peine de chercher et en même temps sauver l'intégrité de la confession, ont coutume de dire : « Si j'ai fait quelques médisances, si j'ai fait telle ou telle chose, je m'en accuse. » Quelle espèce de confession faites-vous-là ? Par cette sorte d'accusation, vous ne me donnez aucune matière, ni douteuse, ni certaine ; et si vous le faites pour assurer l'intégrité de la confession, il vous suffira de terminer par cette accusation générale : « Je m'accuse de tous les péchés dont je suis coupable devant Dieu. » Enfin le doute peut tomber sur la grièveté du péché, savoir, s'il est mortel ou véniel ; dès que vous ne pouvez prudemment déposer ce doute,

vous êtes obligés de le manifester et d'en laisser la décision au jugement de votre confesseur.

Mais avançons; on peut offenser Dieu de quatre manières : par pensées, par paroles, par actions et par omissions; or, votre examen doit rouler sur tous ces points, ayant soin cependant de vous arrêter davantage sur les péchés qu'il est plus facile d'oublier. Quant aux péchés d'action, comme les adultères, les fornications, les vols, les batailles, les meurtres, l'ivrognerie, etc., ces sortes de péchés, laissant après eux une impression plus profonde, reviennent aussi plus facilement à la mémoire; mais il n'en est pas ainsi de ceux qui se consomment en nous avec rapidité, soit contre Dieu, soit contre le prochain, comme les doutes contre la foi, les pensées et les désirs impurs, les jugements téméraires, sentiments de jalousie, de haine et d'aversion, les projets ou l'intention de faire quelque mal, etc.

Ces péchés qu'on appelle péchés de pensée, sont plus faciles à commettre et plus difficiles à trouver, car une pensée, une affection, un mauvais mouvement vient, passe, revient en un instant, et il ne faut qu'un instant, dès qu'il y a réflexion et consentement, pour faire un péché.

Il est donc nécessaire de vous attacher avec le plus grand soin à la recherche de ces péchés intérieurs, pour en découvrir la malice et le nombre; et n'allez pas vous imaginer qu'il suffise de dire en général : « J'ai eu de mauvaises pensées; » si vous y avez consenti avec advertance, il faut en expliquer la nature.

Ce n'est pas un péché d'avoir de mauvaises pensées; quelque abominables qu'elles soient et quelque temps qu'elles restent dans notre esprit, elles ne peuvent souiller notre âme tant que nous ne nous y arrêtons pas avec advertance et délibération : aussi, dans ce cas, il n'y a besoin ni d'examen ni de confession. Mais si elles sont volontairement consenties, il faut bien les compter dans son examen et en distinguer formellement l'espèce, lors même qu'elles n'ont été qu'instantanées, qu'elles n'ont pas été suivies de l'éxécution, et lors même qu'elles auraient été rétractées aussitôt après le consentement; car la rétractation postérieure n'empêche pas que le consentement n'ait été donné. Chose singulière ! les âmes timorées sont toujours inquiètes sur ce point des pensées, et la crainte d'y avoir consenti les fait trembler aux pieds de leur confesseur, tandis que les âmes légères et dissipées, et même plongées dans les fautes les plus graves, n'éprouvent jamais de pareils scrupules; elles sont au contraire, toujours disposées à juger en leur propre faveur et à se regarder comme innocentes sur ce point.

Les péchés de parole sont plus faciles à connaître que les péchés intérieurs : cependant ils échappent encore bien facilement à la mémoire, parce que *verba volant*. On parle tout le jour, et on parle sans réflexion et sans motif. Combien, par conséquent, de fautes échappent contre Dieu et contre le prochain ! Blasphèmes, parjures,

malédictions, imprécations, injures, menaces, mensonges, faux témoignages, médisances, calomnies, discours obscènes ou impies, etc. Il faut donc encore, sur cet article, faire son examen avec beaucoup d'attention et non à la légère, surtout les personnes qui n'ont point de modération et de réserve dans leurs paroles et qui disent tout ce qui leur vient à la bouche. Ces sortes de chrétiens se contentent ordinairement de s'accuser d'avoir dit de mauvaises paroles, et rien de plus.

Mais il faut expliquer sur quoi; si c'est contre la religion, la pureté ou la charité; il faut dire, par rapport aux détractions, si la chose que vous avez dite est vraie ou fausse, grave ou légère, et devant combien de personnes; pour les discours déshonnêtes, si vous avez scandalisé quelqu'un, et combien de personnes; dans quel but et dans quelle intention vous avez tenu ces discours, etc. Ces explications sont de toute nécessité; or, vous ne pouvez les donner sans un examen sérieux.

Un autre point assez généralement négligé, et qui mérite cependant toute notre attention, ce sont les péchés d'omission. On entend par là toutes les obligations omises par sa faute.

Tous nous avons des obligations générales et particulières : nous avons des obligations générales comme chrétiens; elles nous sont imposées par les commandements de Dieu et de l'Église : la prière journalière, l'accomplissement de nos serments et de nos vœux, la sanctification des saints jours, l'abstinence, le jeûne, les devoirs de charité corporelle et spirituelle, etc.; des devoirs particuliers attachés à l'état de chacun, de maître ou de serviteur, de père ou de fils de famille, de mari ou de femme, et aux divers emplois que l'on exerce dans la société, comme négociant, juge, avocat, médecin, etc.

L'inaccomplissement de ces devoirs s'appelle péché d'omission; péché assez fréquent, car pour une action que l'on fait et que l'on ne devrait pas faire, il y en a cent que l'on devrait faire et que l'on omet; péchés, cependant, dont une foule de personnes ne se font pas le moindre scrupule, parce qu'ils n'offrent pas quelque chose de positif comme les péchés d'action, mais qu'ils sont purement négatifs; c'est la négligence d'un acte qu'on est obligé de faire. Mais que ces personnes comprennent bien que cet acte, quoique négatif, renferme toujours un acte positif de la volonté qui se décide sciemment à laisser une chose à laquelle elle est obligée; que cet acte négatif peut même quelquefois être beaucoup plus grave en lui-même qu'un péché d'action, et qu'en tout cas il suffit certainement pour nous faire encourir l'inimitié de Dieu et la damnation éternelle. On viole aussi bien la loi de Dieu en omettant ce qu'il commande qu'en faisant ce qu'il défend. *Declina a malo et fac bonum*[1], voilà les deux points essentiels de la vie chrétienne. Aussi l'Évangile ne fait point de distinction entre le mauvais serviteur et le serviteur inutile,

1. I. Petr., III, 1.

entre l'arbre qui ne produit point de fruits et celui qui en produit de mauvais.

D'après cela, ne faudrait-il pas faire un sérieux examen sur les fautes que l'on commet sur ce point et surtout sur les devoirs de son état qui sont en général les plus mal observés? Les confessions que l'on entend ne renferment ordinairement que les péchés communs à tous les chrétiens; vous n'entendez rien dire des obligations particulières et propres de son état; c'est au point qu'il serait difficile d'après ces confessions de deviner quel état ou quel emploi vous exercez dans le monde. Mais pourquoi omettons-nous de déclarer tant de transgressions et même de transgressions graves qui produisent les conséquences les plus funestes? On raconte de Charles-Quint que, s'étant confessé un jour à un bon prêtre qu'il rencontra par hasard, ce prêtre, après avoir entendu sa confession, eut le courage de lui dire : « Mais, Sire, vous avez confessé les péchés de Charles, déclarez maintenant les péchés de César, c'est-à-dire, ceux qui regardent le gouvernement de vos États? *Confessus es peccata Caroli, confitere peccata Cæsaris.* » On pourrait dire la même chose à une foule de pénitents qui se confessent de choses générales et qui ne touchent en rien à leurs obligations personnelles: vous, chefs de famille, rendez compte de la manière dont vous élevez vos enfants, dont vous gouvernez votre femme et vos domestiques; vous, domestiques, voyons le soin et l'attention que vous donnez aux affaires de vos maîtres; vous, négociants, comment exercez-vous votre commerce? vous, avocats, comment soignez-vous les causes qui vous sont confiées? vous, médecins, comment remplissez-vous vos devoirs à l'égard de vos malades? etc. N'est-il pas vrai que chacun devra rendre à Dieu un compte très rigoureux de tout cela? Et, si nous devons lui en rendre compte, pourquoi ne nous interrogeons-nous pas nous-mêmes là-dessus dans notre préparation à la confession? A quoi sert-il de fermer les yeux sur ces devoirs? Si vous ignorez vos obligations, c'est là une ignorance qui ne vous excuse pas; et si les connaissant, vous ne vous inquiétez pas de vous examiner sur ce point, c'est encore pire. Examinez-vous donc et examinez-vous attentivement sur vos devoirs d'état, pour voir comment vous les remplissez.

Mais j'ai ajouté qu'il faut examiner, dans chaque espèce, le nombre des péchés et aussi les circonstances de ces péchés.

La diversité spécifique des péchés se tire de leur opposition ou à des préceptes différents, car autre chose est de médire et autre chose de blasphémer; ou à des vertus différentes, comme seraient la religion, la justice, la tempérance, la chasteté, etc.; ou à des devoirs différents de la même vertu. Ainsi, que vous offensiez le prochain dans sa vie ou dans son honneur ou dans ses biens, vous péchez contre la justice; mais ces trois offenses forment trois péchés d'espèce différente; il ne suffirait donc pas de vous accuser d'avoir gravement péché contre la justice, vous devez expliquer de laquelle

de ces trois manières vous y avez manqué. Il en est de même en matière de charité : on peut pécher contre cette vertu, en ne reprenant pas le prochain, en lui refusant l'aumône, en le scandalisant, en l'injuriant, en le méprisant, etc., mais ces péchés sont des manquements contre des devoirs différents, il ne suffirait donc pas de dire : J'ai péché contre la charité, sans autre explication. Voilà ce que comprend l'espèce de péché.

Il faut de plus le nombre de chaque espèce de péché ; car ce n'est pas la même chose de blasphémer une fois ou de blasphémer plusieurs fois. Que signifie la confession de certaines personnes qui s'accusent de diverses fautes sans jamais en préciser le nombre et auxquelles le confesseur est obligé de demander à tout moment : combien de fois? Et même alors, au lieu d'entendre un nombre précis, le confesseur s'entend répondre : différentes fois, plusieurs fois, paroles vagues et qui peuvent s'appliquer à toute espèce de nombre.

Mais comment trouver ce nombre exact, surtout quand il s'agit d'une confession un peu longue? Dieu ne demande pas l'impossible ; dites le nombre précis et exact, si vous pouvez le connaître ; autrement dites celui qui vous paraît le plus approchant, tant de fois, environ, un peu plus ou un peu moins. Et si même vous ne pouvez pas trouver approximativement le nombre, dites combien de fois vous avez commis ce péché par mois, par semaine ou par jour.

Quand il s'agit des péchés extérieurs, de paroles, d'action ou d'omission, il est moins difficile de trouver le nombre ; mais la plus grande difficulté est pour les péchés intérieurs, par exemple, de haine, d'impureté, ou autres, quand ils ont duré longtemps. Remarquez bien qu'il y a autant de péchés distincts qu'il y a de pensées ou d'affections mauvaises volontairement consenties et moralement interrompues. Ainsi, quelquefois vous rétractez une pensée mauvaise par un acte de repentir, puis vous vous y laissez ensuite aller, ou bien elle cesse pendant quelques instants à l'occasion de quelque action capable de l'interrompre et puis vous la reprenez de nouveau ; dans tous ces cas il y a distinction numérique de péché ; tous ces actes font des péchés distincts. Voilà la règle à suivre pour fixer le nombre approximatif de vos fautes.

Enfin il est nécessaire de déclarer les circonstances du péché ; circonstances du lieu, de la personne, des intentions qu'on a eues, des moyens qu'on a employés, des conséquences qui en ont été la suite. Nous devons nous faire connaître tels que nous sommes ; or, nous sommes plus ou moins coupables selon la qualité du lieu où nous avons péché ; selon le caractère de la personne avec laquelle nous avons péché; selon les fins que nous nous sommes proposées ; selon la nature des moyens dont nous nous sommes servis, de calomnie, de fraude, de trahison, etc.; selon les dommages et les scandales que nous avons causés, s'ils ont été prévus ; enfin selon

la connaissance plus ou moins grande de notre intelligence et la délibération plus ou moins parfaite de notre volonté. Il faut expliquer tout cela.

Quelquefois ces circonstances donnent une nouvelle malice au péché et en changent l'espèce, par exemple, voler dans une église; d'autres fois elles aggravent notablement la malice de ce péché dans la même espèce, par exemple, conserver de la haine contre une personne pendant un jour, et la conserver pendant une semaine, ou un mois est toujours le même péché, mais la longueur du temps en aggrave notablement la malice. Sans vous embrouiller par toutes ces distinctions des théologiens, je vous dirai en général : déclarez ces sortes de circonstances qui excitent en vous de plus vifs remords, et qui pèsent davantage sur votre conscience. Puisque vous prenez tant de soins pour déclarer à votre confesseur les circonstances qui peuvent la justifier; pourquoi ne manifesteriez-vous pas de même celles qui augmentent la malice de vos péchés?

Voilà tous les points sur lesquels doit rouler votre examen; je vous laisse maintenant à juger si c'est là une affaire qu'on puisse achever d'un coup d'œil, surtout quand il y a longtemps qu'on ne s'est pas approché des sacrements, qu'on a vécu dans toute espèce de fautes, et qu'on les a oubliées avec autant de facilité qu'on les a commises.

Mais quels moyens faudrait-il donc prendre pour le bien faire? Les voici : Avant tout, nous avons besoin pour connaître nos fautes, des lumières du Saint-Esprit : or, ces lumières, nous ne pouvons les obtenir que de Dieu. La première chose donc à faire, c'est de le prier avec ardeur de dissiper les ténèbres de notre intelligence, ténèbres qui sont d'autant plus épaisses que nos péchés sont plus graves et que nos habitudes sont plus invétérées. *Domine, ut videam*, devons-nous dire avec l'aveugle de l'Évangile : Seigneur, dissipez les nuages et l'aveuglement de mon esprit, ouvrez mes yeux, afin que je puisse bien voir les plaies de mon âme, *Deus meus, illumina tenebras meas.*

Avec le secours de ces lumières que Dieu ne nous refusera pas si nous les lui demandons, nous entrerons dans notre conscience, dans tous les coins et recoins de notre cœur, nous en examinerons tous les plis et replis : *Debet conscientiæ sinus omnes et latebras explorare*, dit le Concile de Trente, faisant allusion à la parabole évangélique de cette femme qui, ayant perdu une drachme, allume une lampe, parcourt, cette lampe à la main, tous les coins de sa maison, visite les recoins les plus cachés, remue tous les meubles et bouleverse tout : *Accendit lucernam et everrit domum.* Puis sortant de sa maison, elle revient par tous les lieux par lesquels elle a passé, suit tous les pas qu'elle a faits, églises, boutiques, places, rues, elle repasse tout avec la plus grande attention. Nous aussi, descendons d'abord dans notre intérieur, examinons le fond de notre cœur, puis repassons dans notre esprit les lieux où nous

avons été, les personnes que nous avons fréquentées, les occupations auxquelles nous nous sommes livrés; parcourons les commandements de Dieu et de l'Église, les péchés capitaux et les devoirs de notre état, nous jugeant sur tous ces points, d'après les maximes de l'Évangile et non pas d'après les préjugés du monde, nous jugeant en un mot sans amour-propre et sans passion. Si nous agissons autrement, nous chercherons nos péchés là où ils ne sont pas, nous nous perdrons dans des minuties et dans des bagatelles, et nous fermerons les yeux sur les défauts les plus graves et les plus saillants.

Les fautes sur lesquelles nous devons nous examiner avec le plus d'attention ce sont celles que nous voudrions précisément éviter d'examiner, par la crainte de découvrir ce que nous ne voudrions pas quitter ni corriger, sous le faux prétexte qu'il n'y a point de mal. Cette disposition est une mauvaise marque, elle est une marque au contraire qu'il y a du mal; il faut donc s'examiner avec grand soin sur certaines acquisitions et certains profits, sur certaines affections ou inclinations pour des personnes de l'autre sexe, sur certaines aversions, antipathies et duretés pour le prochain, sur certaines paroles caustiques et mordantes, et enfin sur tous les manquements graves dans les devoirs de notre état. Toutes ces choses qui nous ennuient et que nous voudrions passer sous silence, doivent être le principal objet de nos recherches. Telle est la méthode que nous devons suivre, si nous ne voulons pas avoir de remords sur l'examen que Dieu exige de nous.

Enfin, savez-vous quel est le moyen de n'être jamais embarrassé dans cet examen? C'est de s'examiner souvent, lors même qu'on ne pense pas à se confesser; c'est surtout de s'examiner tous les soirs avant de se coucher. Si vous ne pensez à vous-même et à votre conduite qu'au moment de la confession, il vous sera bien difficile de vous examiner; mais si vous avez la salutaire habitude de vous examiner souvent, vous n'aurez pas de la peine à trouver vos péchés quand il faudra les confesser.

Ces retours fréquents sur soi-même nous sont fortement recommandés par tous les saints Pères et par tous les maîtres de la vie spirituelle, comme le plus puissant moyen non seulement de nous faciliter la confession, mais encore de nous préserver du péché. Quelles sont en effet les personnes qui s'endettent le plus aisément? Ce sont précisément celles qui ne règlent jamais leurs comptes et leurs dépenses journalières; il en est de même dans les choses spirituelles. Quand on ne rentre jamais en soi-même, on multiplie les péchés sans mesure et sans fin. Si au contraire vous avez soin de vous examiner fréquemment, calculant, chaque jour, vos fautes journalières, il ne vous sera pas difficile de connaître vos péchés lorsque vous voudrez les confesser; et, ce qui est encore plus important, vous trouverez dans ces revues continuelles un puissant motif de vivre saintement et de ne pas vous charger de dettes devant Dieu.

TRAIT HISTORIQUE

Faites votre examen comme si Dieu lui-même devait entendre votre confession. — Un jour, un campagnard qui ne s'était pas beaucoup préoccupé d'examen de conscience, se présente pour se confesser, et, s'adressant au prêtre lui dit : « Voudriez-vous bien entendre ma confession ? — Volontiers, mon cher ami, répondit le confesseur, mais sachez bien que Dieu l'entendra aussi. » A ces mots, le paysan est saisi d'effroi : « Si Dieu entend aussi ma confession, je veux d'abord réfléchir un peu mieux à ce que je vais dire, et m'examiner plus attentivement, » s'écrie-t-il. Et il se retourne à l'écart pour peser mûrement sa conduite.

DE L'INTÉGRITÉ DE LA CONFESSION

DE COMBIEN DE MANIÈRES ON Y MANQUE

Après vous avoir parlé de l'examen qui doit précéder la confession, je vais maintenant vous parler de la confession elle-même et des qualités qu'elle doit avoir. La confession est une déclaration ou une accusation de nos péchés, faite à un prêtre approuvé pour en recevoir l'absolution. Les théologiens exigent qu'elle soit accompagnée de beaucoup de dispositions ; mais toutes ne sont pas absolument nécessaires ; les unes sont de convenance seulement et les autres sont indispensables pour la validité du sacrement. Commençons par les dernières qui se réduisent à deux, l'intégrité et l'humilité.

L'intégrité consiste dans l'accusation distincte de tous les péchés mortels, même douteux, dont on se sent coupable, de pensée, de parole, d'action et d'omission. Pour que la confession soit entière, il faut déclarer avec candeur et simplicité l'espèce de péché, avec le nombre et les circonstances qui changent l'espèce. Nous avons suffisamment expliqué tous ces points dans la dernière instruction ; nous allons donc voir maintenant les diverses manières dont on peut se rendre coupable en manquant à cette qualité. J'en compte quatre principales : l'oubli, l'ignorance, la honte et la malice.

1° Par oubli. Quelques uns omettent de déclarer beaucoup de choses dans leurs confessions, parce qu'ils ne s'en souviennent pas au tribunal ; cet oubli est-il une excuse suffisante? D'après les principes que nous avons établis, il ne l'est pas toujours. Ou il est involontaire, c'est-à-dire précédé d'un examen convenable, ou bien il est volontaire, c'est-à-dire, la suite de la négligence à s'examiner. Le premier ne rend pas la confession invalide, mais bien le second. Assurément ils déclareraient les péchés qu'ils laissent en arrière, s'ils se les rappelaient ; mais remarquez que cet oubli vient de leur précipitation à s'examiner et du peu d'attention qu'ils ont mis dans la recherche de leurs fautes ; si donc cette omission n'est pas directement volontaire, elle l'est indirectement.

Concluez de là que les personnes qui vivent pendant longtemps dans l'oubli de Dieu et de leur âme, ont bien à craindre pour l'intégrité de leur confession, lorsque, après une telle vie, elles se contentent de faire leur examen d'une manière toute superficielle.

Pourra-t-on s'empêcher de voir une grave négligence à vous examiner, quand on voit que vous oubliez plus de fautes que vous n'en accusez en confession ?

2° Par ignorance. Il y a beaucoup de péchés qu'on n'accuse pas, parce qu'on ne les connaît pas, ou qu'on ne les regarde pas comme des péchés. Cette ignorance n'excuse-t-elle pas au moins? Ici encore il faut distinguer entre l'ignorance qui est coupable et celle qui ne l'est pas. L'ignorance n'est pas coupable, lorsque, malgré le soin qu'on met à s'instruire de ses devoirs, on ignore la malice de telle ou telle action. Comme cette ignorance est accompagnée de bonne foi, elle excuse de péché et par conséquent ne rend pas la confession mauvaise.

Elle est coupable au contraire lorsqu'on néglige de prendre les moyens nécessaires pour s'instruire. Combien ne trouve-t-on pas de gens qui vivent dans la plus grossière ignorance de la loi de Dieu et des devoirs du christianisme, qui ne connaissent pas les graves et nombreuses transgressions dont ils se rendent coupables chaque jour, les nombreuses et importantes omissions qu'ils font dans les obligations de leur état! Quelle profonde ignorance sur mille points différents et sur les matières les plus essentielles, par exemple, sur le vol, les contrats, les ventes, les ressentiments, les amitiés! Or, cet abus n'existerait pas si on mettait plus d'empressement et de zèle à assister aux instructions et aux catéchismes. Cette ignorance est donc coupable et rend la confession nulle, à moins que dans votre préparation à la confession, vous ne l'ayez rétractée par un vrai repentir et par une sincère résolution de travailler sérieusement à l'avenir, à vous instruire de vos devoirs et de vos obligations.

3° Par honte. Je veux parler de ceux qui, étant tombés dans quelque faute grave, surtout contre la pureté, se laissent tellement dominer par la honte quand il faut s'en confesser, que, n'osant la déclarer, ils la laissent et s'accusent de tous leurs autres péchés, excepté de celui-là. Ceci arrive surtout aux jeunes gens et aux jeunes personnes qui par leur âge sont plus timides et plus honteux.

Or, il est inutile de chercher à vous prouver qu'une pareille confession est sacrilége; quelque répugnance que vous éprouviez à vous confesser d'une faute, ce n'est pas un titre qui dispense de l'intégrité requise; puisque dans les desseins de Dieu, cette honte doit servir d'expiation pour les péchés commis et de frein pour empêcher d'y retomber. En taisant donc cette faute, vous désobéissez en matière grave à une loi de Dieu; vous dites un mensonge formel et positif dans le tribunal de la pénitence; vous vous rendez coupable d'un sacrilège et d'une véritable profanation.

Je ne crois pas pouvoir rien faire de mieux aujourd'hui que d'employer cette instruction à vous inspirer l'horreur d'un si énorme abus, et en même temps, si vous avez le malheur de vous trouver dans un pareil état, à vous inspirer le courage et la hardiesse

d'avouer franchement vos fautes; et je renverrai à la prochaine instruction de vous parler des diverses manières de manquer, par malice, à l'intégrité de la confession.

Je dois d'abord vous faire remarquer que la plus grande des ruses du démon, c'est de vous donner beaucoup de hardiesse pour pécher et ensuite de vous inspirer une grande crainte et une grande honte pour vous en confesser. Il vous ôte la honte du mal quand il s'agit de vous le faire commettre; puis il vous la rend quand vous devez déclarer cette faute à votre confesseur. Mais si vous n'avez pas rougi de la commettre, pourquoi rougiriez-vous de l'avouer? Si vous n'avez pas eu honte de souiller votre âme, pourquoi auriez-vous honte de la purifier par une sincère confession? Oh! me direz-vous, comment voulez-vous que je ne rougisse pas de manifester certains mystères d'iniquité, certaines misères dégoûtantes et abominables? Je vous répondrai que je ne prétends point du tout vous ôter cette honte. On ne rencontre que trop de pécheurs qui n'ont pas plus de honte à confesser les fautes les plus humiliantes et les plus infâmes, qu'ils n'en ont éprouvé à les commettre: fronts endurcis et sans pudeur qui ne montrent que trop évidemment combien ils font peu de cas de leurs péchés. Ce n'est donc pas mon intention de vous ôter cette confusion lorsque vous irez vous confesser; mais cependant elle ne doit pas aller jusqu'à vous lier la langue et à vous fermer la bouche de manière à vous empêcher de déclarer vos fautes. Rougissez, dit S. Bernard; mais malgré cela manifestez franchement tout votre cœur: *Erubesce, sed tamen revela totum;* quelle que soit la honte qu'il vous faille essuyer, faites-vous en un moyen de satisfaire pour vos péchés, et offrez-la à la justice divine en paiement de l'audace que vous avez eue de l'offenser.

Toutefois, je vous prie de réfléchir sérieusement à deux choses: la première, c'est que cette confusion n'est pas si grande que vous le croyez; la seconde, c'est qu'enfin, quelle qu'elle soit, il faut la surmonter, si vous voulez sauver votre âme.

Et d'abord, dites-moi, à qui et à combien de personnes devez-vous déclarer votre faute? Est-ce à une nombreuse assemblée, sur une place publique ou dans une église, au milieu du concours des fidèles? S'il en était ainsi, j'aurais vraiment compassion de vous; mais il ne s'agit pas de cela. Le Seigneur se contente que vous le disiez à un seul homme; et à quel homme, encore? A un homme sujet aux mêmes faiblesses que vous; à un homme enfin qui n'est ni votre supérieur, ni votre maître, ni une autre personne d'autorité, mais à un simple prêtre, quel qu'il soit, pourvu qu'il soit approuvé, que vous pouvez choisir partout où vous voudrez; vous pouvez même en choisir un à qui vous soyez totalement inconnu. Comment donc pouvez-vous avoir de crainte et de confusion? Ici s'évanouissent donc toutes les difficultés qui portent certaines pesonnes à taire leurs péchés. Voyons, en effet, ces difficultés.

La première vient donc d'une certaine crainte que votre confes-

seur ne se serve de votre confession pour vous porter quelque préjudice. Mais une telle pensée peut-elle entrer dans votre esprit? Ignorez-vous donc que le confesseur est obligé, par toutes les lois divines et humaines, à conserver le secret le plus inviolable sur tout ce qu'il a entendu au tribunal de la pénitence? Il ne peut le violer en aucun cas, par l'espoir d'aucun bien, quelque grand qu'il soit, ni par la crainte d'aucun mal, quelque redoutable qu'il puisse être. Il ne peut le violer en aucun temps, pas plus après votre mort que durant votre vie; il ne peut le violer en aucune manière, ni directement ni indirectement, ni par paroles, ni par signes; il ne peut se prévaloir en rien, ni pour lui ni pour les autres, des connaissances acquises au tribunal. En un mot, la confession finie, toutes vos fautes sont ensevelies dans un oubli éternel; et dans tous les rapports de paroles, d'actions ou d'affaires qu'il aura par la suite avec vous, il est obligé de se conduire comme s'il ne vous avait jamais confessé.

Jésus-Christ a prescrit ce sceau inviolable, afin que jamais personne ne pût avoir à craindre le moindre danger et le moindre préjudice de l'accusation sacramentelle, soit pour sa réputation, soit pour sa fortune, soit pour tout autre chose. On voit, en effet, que la Providence veille sur ce point d'une manière particulière; car on ne trouve pas un seul exemple d'infidélité en ce genre, quoique cependant le secret de la confession soit confié à toutes sortes de prêtres, et quelquefois à des prêtres dont la conduite répond bien peu à leur caractère. Voyez donc combien vous avez tort de craindre que l'accusation de vos fautes ne vous porte quelque préjudice.

Tout cela est très bien, me direz-vous, mais que dira mon confesseur si je vais lui déclarer tel péché! quel ne sera pas son étonnement? — Oh! voilà une autre difficulté; la mauvaise opinion que votre confesseur concevra de vous! mais cette difficulté encore ne signifie rien. Votre confesseur va être surpris et étonné, dites-vous. Mais seriez-vous le premier qui lui disiez de semblables fautes? N'est-il pas habitué à les entendre? Et d'ailleurs, quel est le médecin qui soit étonné des maladies qu'il rencontre sur le corps humain? Pourquoi Dieu a-t-il confié le pouvoir de remettre les péchés, qui est un ministère vraiment divin, non pas aux anges, mais aux hommes? n'est-ce pas afin que le sentiment de leurs propres misères leur apprît à être indulgent pour celles des autres? Votre confesseur est un homme comme vous, sujet aux mêmes passions et aux mêmes faiblesses que vous; peut-être a-t-il commis encore de plus grands péchés que vous, et s'il ne les a pas commis il porte en lui le principe de corruption qui les lui ferait commettre s'il ne recevait de Dieu un secours particulier. De quoi pourrait-il donc être surpris et étonné?

Cependant, si je lui dis cette faute, je perdrai au moins de son estime. — Et alors même que cela serait, ne devriez-vous pas

encore le supporter? Voulez-vous donc plus tenir à l'estime de votre confesseur qu'à l'estime, à la grâce et à l'amitié de Dieu? Supposons donc que vous perdiez son estime; mais par là vous sortez d'un état de damnation, vous gagnez l'amitié de Dieu et vous mettez votre salut en sûreté. Votre confesseur ne pourra jamais vous faire connaître en rien qu'il a peu d'estime pour vous; qu'il pense d'ailleurs ce qu'il voudra, que peut-il en résulter? Il y aura sur la terre une personne qui n'aura pas confiance en vous, mais vous serez délivré du péché et du plus grand de tous les maux, qui est la haine de Dieu.

Vous vous trompez toutefois en pensant que cette accusation va diminuer son estime pour vous. Savez-vous quand le confesseur conçoit une opinion désavantageuse d'un pénitent? C'est lorsqu'il le voit s'accuser des fautes les plus énormes, avec la dernière indifférence; c'est lorsqu'il le voit aveugle et insensible sur son affreux état; c'est lorsqu'il le voit dans des rechutes, des habitudes et des occasions, et qu'il ne le trouve pas disposé à quitter ces mauvaises occasions et à renoncer à ces habitudes criminelles. Oh! oui, voilà ce qui l'étonne, voilà ce qui lui donne une mauvaise opinion! Mais donnez-moi un pénitent qui, touché de la grâce, effrayé intérieurement de l'horreur de son état, sincèrement décidé à changer de vie et à se consacrer à Dieu; qu'un tel pénitent vienne se jeter aux pieds d'un confesseur, celui-là, quelque grand pécheur qu'il soit, remplit de consolation le ministre sacré, qui admire et bénit en lui le triomphe de la miséricorde divine, et qui reste bien plus édifié de ses bonnes et saintes dispositions qu'il n'est scandalisé par le récit de ses désordres passés. En un mot, les péchés, quelque énormes qu'ils soient, perdent jusqu'à un certain point toute leur laideur intrinsèque et toute leur difformité, quand ils sont rétractés et effacés par la pénitence. Combien, parmi les saints, qui ont été de grands pénitents après avoir donné de grands scandales! Et cependant ils sont devenus l'objet de notre culte, ils sont placés sur nos autels. Soyez-en donc certains, si votre confesseur aime Dieu et le prochain, il bénira mille fois Dieu de ce qu'il a bien voulu se servir de son ministère pour ramener à lui un pécheur qui était sur le point de se perdre; et s'il n'a pas ces sentiments, sachez qu'il est lui-même bien exposé à se damner, car il manque de l'esprit d'humilité et de charité nécessaire à ce ministère.

Si, malgré tout ce que je viens de vous dire, vous ne pouvez dissiper toutes vos inquiétudes et que vous craignez encore qu'en avouant votre péché vous ne veniez à perdre l'estime de votre confesseur, vous avez un remède bien facile; changez et adressez-vous à un autre, à un prêtre à qui vous vous soyez totalement inconnu. Profitez de la liberté que Dieu vous laisse, et choisissez le confesseur qui vous convient.

Les parents, remarquez bien cet avis, ne doivent pas gêner cette liberté; ils doivent, au contraire, la respecter. On voit quelquefois

des parents qui ont l'imprudence d'obliger leurs enfants à s'adresser au même confesseur qu'eux, sans réfléchir que la crainte que ces enfants ont et qui est sans fondement, mais qui n'en existe pas moins, que ces confesseurs ne laissent apercevoir à leurs parents quelque chose de leur confession, peut les porter à cacher quelques péchés et à se charger de sacrilèges. Qu'on leur laisse donc sur ce point une pleine et entière liberté ; ou, tout au moins, si vous voulez les adresser à un confesseur, que ce ne soit pas au vôtre même. Il y a plusieurs inconvénients à ce que les supérieurs et les inférieurs s'adressent aux mêmes confesseurs : d'un côté, les confesseurs, par la crainte de blesser en quelque manière le secret de la confession, et de laisser apercevoir aux supérieurs quelque chose de ce qu'ils ont entendu, de la part des inférieurs, sont obligés d'être très réservés et de bien se tenir sur leurs gardes, dans les avis qu'ils devraient leur donner ; d'un autre côté, si les supérieurs prennent des mesures pour le bon gouvernement de leur famille, de leurs enfants et de leurs domestiques, lors même qu'elles n'ont pas d'autre source que le sentiment de leur devoir, les inférieurs s'imaginent qu'elles proviennent de quelque connaissance que le confesseur aura donnée de leur confession. La chose est donc très délicate et très dangereuse. Que cela vous serve de règle.

Après toutes les considérations que je vous ai faites jusqu'ici, je vous le répète, quelle difficulté et quelle honte trouvez-vous à découvrir vos misères à un seul homme, à un homme obligé à un secret inviolable, sujet aux mêmes misères que vous, et que vous pouvez toujours choisir à votre volonté ?

Mais, quoi qu'il en soit, quelque grande et quelque juste que soit votre honte, il faut la vaincre et déclarer votre péché ; autrement, point de salut pour vous.

Point de salut, si le péché n'est pas effacé ; or, le péché ne peut être effacé que par la confession ; tout autre moyen est inutile. Les jeûnes, les aumônes, les pénitences pourront bien vous obtenir la grâce de vaincre votre honte et de faire la déclaration requise, mais il n'y a que le sacrement qui puisse remettre le péché. Par conséquent, voici le raisonnement que je ferai : Ou vous êtes décidé à avouer un jour ce péché qui pèse depuis tant de temps sur votre âme, ou vous ne voulez jamais l'avouer.

Si vous avez l'intention de l'avouer un jour, pourquoi ne le faites-vous pas tout de suite ? Ne voyez-vous pas que plus vous différez, plus les difficultés augmentent, sans parler du danger d'être surpris dans ce triste état. Au lieu d'un péché, plus tard vous en aurez cent à accuser ; vous devrez déclarer combien de fois vous l'avez caché, combien de fois vous l'avez commis, et combien de fois vous avez reçu l'absolution. Plus vous différez, plus vous multipliez les sacrilèges, et par là plus vous augmentez la difficulté de vous accuser ; vous vous forgez une chaîne que vous ne briserez plus ; vous vous enfilez dans un labyrinthe et dans un chaos d'où vous ne sortirez

plus, pas même à la mort : non pas même à la mort, et je le dis à dessein.

Nous avons à l'appui de cette assertion, des histoires très certaines et même des révélations qui nous apprennent que des infortunés qui, déjà, étaient sur le point, à ce dernier moment, de confesser leurs fautes, en ont été empêchés par le démon qui alors a attaqué leur imagination et l'a effrayée par une plus grande honte encore, et a fait ainsi expirer la vérité sur leurs lèvres ; ils sont morts ainsi sans confession, dans l'état du péché, et ont été damnés. Concluez de là que renvoyer l'accusation de vos fautes, c'est vous exposer à ne pas vous en confesser, lors même que vous auriez l'intention de le faire plus tard.

Si, d'un autre côté, vous êtes décidé à ne jamais avouer votre péché, c'en est donc fait de vous, votre perte est certaine, puisque rien ne peut suppléer au défaut de confession. Mais pensez-vous avoir, en cachant ce péché, bien mis votre réputation en sûreté? Insensé que vous êtes ! Pour éviter une légère, mais salutaire confusion, vous vous en préparez une autre infiniment plus grande, une confusion inutile et désespérante. Oui, ce péché que vous refusez de déclarer en secret et pour votre salut, Dieu le manifestera un jour à tout l'univers assemblé, pour votre suprême ignominie et votre éternelle damnation. Ne vaudrait-il donc pas mieux vous vaincre maintenant que de vous obstiner ainsi pour votre malheur? Quel est le malade qui préfère mourir plutôt que de découvrir son mal au médecin, quelque honteux qu'il puisse être ?

Gardez-vous donc bien de vous laisser aller à un péché si insensé et à une folie si pernicieuse. Quelle que soit la faute dans laquelle vous soyez tombé, ne vous laissez jamais fermer la bouche par une funeste honte. Ouvrez votre cœur avec la plus grande sincérité, et, par un effort généreux, commencez votre confession par l'aveu de la faute qui vous inspire le plus de confusion. Tout au moins, faites connaître à votre confesseur la difficulté que vous éprouvez à vous confesser, et dites-lui : « Mon Père, j'ai un péché dont je n'ose m'accuser, aidez-moi, je vous prie, à le déclarer par quelques interrogations. Le prêtre vous interrogera, il vous inspirera la confiance et le courage de le dire.

Que diriez-vous à un homme qui, éprouvant de violents maux de dents et qui n'ayant pas la force de se les faire arracher, par la répugnance qu'il éprouve pour une telle opération, préférerait souffrir des douleurs incessantes le jour et la nuit ? « Courage, lui diriez-vous, quelque terrible que soit l'opération qu'il vous faudra subir, elle sera bien vite passée, et vous avez la certitude qu'au moment même la douleur finira. Je vous tiendrai le même langage. Ce péché que vous gardez sur votre âme sera toujours pour vous une source de tourments et de remords; quelque grande que soit la peine que vous ayez à vous en confesser, c'est une peine d'un instant ; mais vous ne tarderez pas à en recevoir la récompense, et

une récompense durable ; cet aveu vous donnera la paix et la joie intérieures. Ayez donc, après Dieu, une entière confiance à votre confesseur, et si vous ne l'avez pas eue par le passé, ayez-la à l'avenir.

TRAIT HISTORIQUE

Ne rien cacher en confession. — Dans une ville de Toscane, du temps du B. Léonard, une personne n'eut pas le courage, ou plutôt l'humilité d'avouer une faute. Lorsqu'elle communia pour la première fois, elle tremblait des pieds à la tête. Plus tard, elle voyait des fantômes, des flammes..... Un jour, elle se jeta au pied d'un crucifix : « Seigneur, dit-elle, que voulez-vous de moi par toutes ces épouvantes ? » Une voix intérieure lui répondit : « Confesse-toi ! — Oh ! plutôt m'exténuer de jeûnes et de prières ! » La voix intérieure répétait : « Confesse-toi... confesse-toi ! Ne sais-tu pas que Jésus est bon et te pardonnera ?... » Elle le fit enfin ; elle avoua ses fautes avec la plus profonde humilité. Quand le prêtre prononça la sentence du pardon, cette pauvre âme faillit mourir de joie. L'orgueil faisait son supplice ; l'humilité devint pour elle une source de paix ineffable.

DE CEUX QUI MANQUENT PAR MALICE A L'INTÉGRITÉ DE LA CONFESSION

DE L'HUMILITÉ DE LA CONFESSION ET DE SES AUTRES QUALITÉS

Après vous avoir parlé, dans ma dernière instruction, des pénitents qui manquent à l'intégrité de la confession par oubli, par ignorance ou par honte, je vais aujourd'hui vous parler de ceux qui manquent à cette qualité par malice. Il est rare qu'on cache volontairement et à dessein quelque faute grave en confession ; mais il n'est pas rare qu'on trahisse malicieusement la vérité de bien d'autres manières.

Premièrement, on manque de sincérité lorsqu'on s'obstine à vouloir qu'une chose soit permise et licite, quoiqu'elle ne le soit pas, et que, malgré les doutes, les inquiétudes et les remords que l'on éprouve, on ne veut pas en faire part à son confesseur. Par exemple, vous pouvez très bien voir que telle liaison n'est pas innocente ; vous le comprenez évidemment par les mauvais effets qu'elle produit en vous et par le temps qu'elle vous fait perdre ; mais parce que vous craignez qu'en en parlant à votre confesseur, il ne vous oblige à la rompre, vous cherchez des motifs pour vous persuader qu'il n'y a point de mal. Dites la même chose de ce jeu, de cette conversation, de ce gain qui n'est pas du tout selon les règles de la justice. Mais cela, qu'est-ce autre chose qu'une ruse par laquelle vous voudriez vous tromper vous-mêmes et cacher vos fautes à vos propres yeux, afin de n'être pas obligé de les déclarer à votre confesseur ?

Et en effet, vous taisez cette faute, cette circonstance, vous flattant qu'il n'y a pas grand mal là ; mais, je vous le demande, n'est-il pas vrai que vous éprouvez une grande répugnance et une grande difficulté à la déclarer ? C'est donc une raison pour vous de croire qu'il ne s'agit pas de peu de chose ; car un simple péché véniel, une faute légère ne saurait exciter en vous de si grands remords.

En outre, dites-moi, si vous vous trouviez à l'article de la mort, tairiez-vous cette faute? cette circonstance? Non, sans doute, me dites-vous; au contraire, alors je voudrais prendre le parti le plus sûr. Vous devez donc l'accuser aussi maintenant, parce que l'intégrité de la confession et l'intérêt de votre salut vous obligent toujours de la même manière, et vous devez les assurer aussi bien pendant la vie qu'à la mort.

En un mot, si votre conscience se trouve dans des inquiétudes et dans des doutes sur quelque point, à moins que vous ne puissiez prudemment déposer ce doute, vous êtes obligé de consulter votre confesseur; autrement, de même que c'est un péché d'agir contre sa conscience, de même c'est un sacrilège de taire une chose en confession, contre cette même conscience.

On manque en second lieu à la sincérité lorsque, sans cacher totalement ses fautes, on ne les dit qu'à moitié, ou bien qu'on les embrouille tellement, qu'en réalité on ne les déclare pas du tout. Il y a des gens qui ont trouvé le moyen de se confesser sans se confesser; ils en disent assez pour endormir leur conscience et pour se persuader faussement qu'ils se sont confessés; mais en réalité ils ne se sont pas confessés, puisque le portrait qu'ils ont fait d'eux-mêmes ne ressemble en rien à celui qu'ils voient.

Je veux parler de certaines accusations imparfaites et tronquées, que quelques personnes font au tribunal, dans lesquelles elles déclarent le péché; mais elles taisent les circonstances les plus graves de ce péché: elles disent les mauvaises actions, mais elles cachent les motifs et les intentions qui les leur ont fait commettre et qui en augmentent considérablement la malice; elles découvrent leurs plaies, mais non l'occasion prochaine qui les tient continuellement ouvertes, mais non l'habitude; elles agissent ainsi malgré les interrogations du confesseur, qui leur demande tout cela la première fois qu'elles se présentent à lui.

Je veux parler encore de certaines accusations vagues et générales qui, par un mot, renferment une multitude de fautes et ne laissent rien de net et de précis dans l'esprit du confesseur. Vous vous accusez, par exemple, d'avoir été ambitieux, orgueilleux, jaloux, etc., mais ce sont là des passions susceptibles du plus ou du moins, selon qu'elles dominent plus ou moins en vous: expliquez-m'en donc la nature, le degré et les suites. Vous vous accusez de vous être laissé emporter par la colère; mais a-t-elle été grave ou légère? a-t-elle été accompagnée de mépris, d'affronts, d'imprécations, de désirs de vengeance? et de quelle vengeance? combien de temps a duré cette colère? etc. Il faut vous expliquer. Vous vous accusez en général d'avoir eu de mauvaises pensées, d'avoir dit des paroles grossières; mais vous ne précisez rien, vous ne dites rien de ces mille circonstances qui peuvent changer l'espèce et augmenter la grièveté du péché. De même, voilà une femme qui vient s'accuser de vanité; mais cette vanité peut n'être qu'un désir excessif de paraître qui

n'excède pas certaines limites; ce peut être une passion tout à fait déréglée et tyrannique qui vous fait perdre un temps considérable à vous parer, au préjudice de vos devoirs d'état; qui vous porte à des nudités scandaleuses, à des modes inconvenantes, à des dépenses excessives et ruineuses, etc.: de tout cela on n'en dit rien; mais ceci est bien autre chose que de la vanité.

Combien de pénitents cherchent des expressions et des tournures pour pallier leurs fautes aux yeux de leur confesseur? La grande application de certaines personnes, ce n'est pas de bien faire connaître leurs fautes, mais de trouver des termes et des formules pour arranger leur confession et s'expliquer avec le moins de précision possible. Tel individu vient s'accuser d'éprouver quelque penchant, quelque affection pour une personne de l'autre sexe, tandis qu'il devrait avouer nettement et formellement qu'il est dominé par une passion violente, par une passion déclarée, etc.

Que dirai-je enfin de ceux qui entortillent et embrouillent à dessein les choses, afin de n'être pas compris; qui passent rapidement et à la course sur certaines fautes honteuses et abominables, afin que le confesseur n'ait pas le temps de faire des réflexions là-dessus; ou qui parlent d'une voix si basse, qu'on a grand'peine à comprendre ce qu'ils disent; ou qui se servent de détours et de termes ambigus dont on ne peut comprendre le sens propre et véritable? Craignant tout à la fois et de confesser leur péché et de ne pas le confesser, elles s'expliquent de manière à ne faire en réalité ni l'un ni l'autre. Telles sont les sottes ruses des pénitents; mais ordinairement les confesseurs n'en sont pas dupes; ils savent deviner l'état de ces pénitents: un mot échappé par hasard de leur bouche suffit pour aller en avant, découvrir le terrain et en faire sortir toutes les misères qui sont cachées au fond de la conscience.

Mais que peut-il résulter d'une telle manière de se confesser? Un double mal. D'un côté vous avez la peine de faire une confession très ennuyeuse en elle-même, quelque tronquée et entortillée qu'elle soit; et de l'autre vous n'en retirez aucun fruit et aucune consolation. D'où vient, en effet, qu'en vous retirant du tribunal vous vous trouvez peu contents de vous-mêmes, que vous ne jouissez pas de cette paix et de cette sérénité de conscience qui est le fruit ordinaire d'une bonne confession; et qu'il vous reste toujours au fond du cœur une inquiétude secrète? Cela vient de ce que votre conscience vous reproche de n'avoir pas été parfaitement sincères, de ne vous être pas montrés franchement à votre confesseur tels que vous vous sentez en vous-mêmes. Oui, quiconque se confesse ainsi avec artifice et duplicité, quoiqu'il cherche à se tranquilliser sur sa confession, n'y réussit pas, et sa conscience lui reproche toujours de manquer de sincérité.

Il nous reste enfin à parler d'une autre classe de pénitents, qui ne manquent pas à la vérité en cachant ou en déguisant leurs fautes. mais en les excusant et en les justifiant. C'est là un vice aussi

ancien que le péché; car dès le commencement du monde, Adam ayant été repris de son péché, s'excusa tout de suite sur sa femme, et la femme sur le serpent : *Mulier quam dedisti sociam dedit mihi de ligno et comedi. Serpens decepit me, et comedi*[1]. Cette funeste habitude s'est étendue à une foule de ses descendants qui recherchent toujours des prétextes pour justifier leur transgressions; les uns rejettent leur faute sur leur tempérament, qui est trop passionné; les autres sur leur condition, qui les expose à tant de dangers, ou ce qui est pire, sur le prochain, convertissant ainsi leur confession en de véritables médisances. C'est ainsi que les parents attribuent leurs fautes aux enfants et les enfants aux parents; le mari à la femme et la femme au mari, le maître aux domestiques et les domestiques aux maîtres. Mais ne voyez-vous pas que de telles excuses ne servent qu'à vous rendre indignes de la miséricorde de Dieu? Auprès des hommes, pour recevoir le pardon de ses fautes, on s'en excuse; mais c'est le contraire auprès de Dieu, en s'excusant on devient indigne de pardon. Voilà pourquoi le saint roi disait : *Confitebor adversum me injustitiam meam Domino.* Oui, je confesserai mon iniquité contre moi, et en la confessant je ne l'attribuerai ni à l'instigation des autres, ni à la force de la tentation, ni à la qualité de mon tempérament; non, je me l'attribuerai tout entière et je dirai que je l'ai commise parce que j'ai voulu la la commettre, que je suis moi seul le coupable et le pécheur : *Confitebor adversum me injustitiam meam Domino*[2].

Ce n'est pas que je prétende pour cela condamner toutes sortes d'excuses : il y a des excuses qui sont admissibles, convenables et mêmes requises pour l'intégrité de la confession. Et quelles sont-elles? Ce sont celles qui sont fondées et qui servent à diminuer la malice du péché et à changer notablement le jugement du confesseur. Ainsi, si, dans le péché que vous avez commis, il n'y a pas eu pleine advertance ou parfait consentement, dites-le; car souvent cette circonstance rend vénielle une chose qui autrement serait mortelle.

Mais il faut bannir toutes les excuses qui sont contraires à la vérité ou qui ne diminuent en rien le mal du péché, car, dans le premier cas, on manque à l'intégrité de la confession, et dans le second on anéantit la contrition. Si ces excuses ne sont pas vraies, vous manquez à l'intégrité de la confession. Vous vous accusez, par exemple, de n'avoir pas jeûné les jours de précepte, et vous alléguez la faiblesse de votre santé; si ce motif est vrai, vous n'avez pas fait un péché, et vous pouviez vous dispenser d'en parler; mais s'il n'est pas vrai, vous venez nier votre péché dans le moment même où vous devez le confesser. Dites-en autant de tout autre précepte que vous auriez transgressé, et dont vous justifiez la transgression par des raisons fausses et sans fondement.

Si vos excuses sont vraies, mais qu'elles ne diminuent en rien la

1. Gen., III, 12 et 13. — 2. Ps., XXXI, 5.

malice du péché, comme serait le mauvais caractère d'une personne avec laquelle vous êtes obligé de vivre, la violence des tentations, votre mauvais naturel, etc., toutes choses qui peuvent bien porter au péché, mais qui ne nous y forcent pas, puisqu'on peut les vaincre avec la grâce de Dieu, alors ces excuses anéantissent le repentir. Comment, en effet, vous repentir? comment détester véritablement des fautes que vous cherchez à diminuer et presque à justifier à vos propres yeux?

Ces observations me conduisent d'elles-mêmes à vous parler de la seconde qualité qui doit accompagner la confession, c'est-à-dire de l'humilité, de cette disposition sans laquelle vous n'aurez jamais la force de surmonter le plus grand de tous les obstacles à la sincérité de la confession. Quelle est, en effet, la source de ces détours, de ces excuses et de ces ruses dont se servent les pénitents pour éviter la confusion qu'ils ont méritée, si ce n'est ce fond d'orgueil qui les accompagne jusqu'au tribunal de la pénitence? Ils voudraient bien s'accuser, mais ils ne voudraient pas se diffamer, ou tout au moins ils voudraient, autant que possible, ménager leur amour-propre; de là tant de ruses et d'artifices. Il sera donc bien difficile que vous soyez sincère, si vous ne portez au tribunal un véritable sentiment d'humilité.

Mais, en outre, quelle condition est plus convenable et plus nécessaire que celle-là? Lorsque nous allons auprès du ministre sacré, du représentant de Dieu, pour nous accuser de nos fautes, nous sommes des criminels, nous nous reconnaissons pour tels, et nous nous accusons aussi comme tels. C'est en cette qualité que nous recourons à la miséricorde de Dieu pour lui demander grâce et pardon. Or, que penseriez-vous d'un sujet rebelle qui comparaîtrait devant son souverain avec un air altier et superbe, sans repentir et sans soumission? Au lieu de l'apaiser, il ne ferait que l'irriter davantage.

L'humilité est donc essentiellement requise; mais il faut une humilité intérieure et de cœur, qui vous fasse bien voir, sentir et détester votre état; par laquelle vous vous reconnaissiez pour pécheurs, et qui vous porte à vouloir passer pour tels aux yeux de votre confesseur même; une humilité qui se manifeste dans votre contenance, dans votre démarche, dans votre langage et dans tout votre extérieur; il faut que vous soyez semblables à ce publicain qui, plein de confusion à la vue de ses péchés, était prosterné dans un coin du temple et n'osait pas même lever la tête et les yeux vers le ciel.

Voilà surtout la disposition qui manque souvent à certains pénitents, qui viennent se confesser avec un certain air d'audace et d'effronterie, et qui déclarent leurs péchés comme ils raconteraient une histoire qui ne les regarde pas. Quel fond peut-on faire sur leurs dispositions? S'ils étaient pénétrés de la connaissance et de l'horreur de leurs fautes, leur maintien, leur modestie, l'humilité

et la confusion avec laquelle ils découvriraient les fautes graves qu'ils auraient commises, délivreraient bien vite le ministre de Jésus-Christ des inquiétudes qu'il éprouve relativement à leurs dispositions. Mais un grand nombre de chrétiens s'imaginent que pour recevoir le pardon de leurs fautes, il suffit de les déclarer avec sincérité, et ils s'inquiètent peu de la détestation et de la contrition qui est cependant, on ne saurait trop le répéter, le plus nécessaire des actes du pénitent : aussi leurs confessions ne sont accompagnées d'aucun sentiment d'humilité.

Si vous voulez donc faire une bonne confession, portez au tribunal la sincérité et l'humilité. L'humilité montrera la haine souveraine que vous avez du péché, elle prouvera que vous avez un vrai repentir; la sincérité vous préservera de rien cacher à votre confesseur. Ce n'est qu'à la déclaration humble et sincère de nos fautes que Dieu a promis le pardon: les confessions faites avec ces conditions mortifieront peut-être un peu notre amour-propre; mais elles seront bien plus agréables à Dieu, et bien plus efficaces pour guérir les plaies de notre âme et nous procurer la vraie paix et le vrai contentement du cœur.

Quoique les autres qualités ne soient pas nécessaires pour la validité du sacrement, elles sont cependant très utiles et très convenables; je ne puis donc les passer entièrement sous silence. Parmi celles que nous trouvons encore dans les théologiens, il y en a surtout deux dont nous devons dire quelques mots.

Premièrement, la confession doit être simple, c'est-à-dire, qu'il faut la dépouiller de toutes les explications insignifiantes, inutiles et étrangères à la déclaration même de ses fautes. C'est un vrai supplice pour un confesseur que de rencontrer ces pénitents qui, au lieu de dire leurs péchés avec précision et sans tant de préambules, veulent auparavant lui raconter le fait tout entier, toute l'histoire qui en a été la source. Mais à quoi bon toutes ces paroles et tous ces détails? Ils ne servent qu'à faire perdre le temps, à fatiguer et à scandaliser ceux qui attendent autour du confessionnal. On ne doit dire en confession que ce qui regarde la confession même, ce qui est un péché ou pourrait l'être, sans aller s'étendre à des explications fatigantes et hors de propos.

Je sais que, pour votre propre satisfaction, pour la paix et la tranquillité de votre conscience, qui est proprement le but de la confession, le confesseur doit quelquefois tolérer, surtout dans les personnes ignorantes, certains détails ennuyeux; mais cependant cela n'empêche pas que vous ne deviez retrancher de vos accusations tout ce qui est indifférent et superflu, et vous en remettre avec docilité, sur ce point, à la décision de votre confesseur.

Une autre qualité plus importante encore, c'est que la confession soit prudente: prudente, en premier lieu, dans la manière de s'accuser sur certaines fautes d'impureté, ayant soin d'éviter de se servir d'expressions peu décentes et qui blessent la modestie;

prudente en second lieu, par rapport au prochain, afin de ne pas nuire à sa réputation qu'il faut respecter dans le tribunal de la pénitence aussi bien qu'ailleurs. Gardez-vous donc bien de jamais découvrir les complices de vos péchés, de dire le nom des personnes avec lesquelles vous les avez commis ; bornez-vous à dire leur état ; si c'est avec une personne mariée ou non, parente ou non. Pour les circonstances nécessaires à exprimer, si vous ne pouvez les déclarer à votre confesseur sans faire connaître la personne avec laquelle vous êtes tombé, vous devez vous adresser à un autre, auquel cette personne soit inconnue ; à moins que vous ne puissiez pas le faire sans un grave inconvénient ; car dans ce cas vous pouvez dire cette circonstance même, malgré la diffamation qui en résulte pour cette personne, parce que l'intégrité de la confession et l'intérêt de votre âme doivent être préférés à la réputation d'un tiers.

Je dois encore ajouter une observation, c'est que, quoique votre confesseur aurait l'habitude de vous exciter à la contrition avant de vous donner l'absolution, vous ne devez pas manquer de vous y exciter vous-même avant d'entrer au tribunal ; autrement vous vous exposeriez à vous confesser sans douleur de vos péchés. D'après la nature du cœur humain et l'économie de la grâce de Dieu, on comprend que la contrition n'est pas une chose qui se conçoive si subitement ; vous imaginer donc que les seules paroles de votre confesseur la produiront en vous, c'est une véritable témérité.

Cependant, comme ces réflexions peuvent servir puissamment à l'exciter toujours plus, il est bien important qu'après avoir terminé votre accusation, vous écoutiez avec beaucoup d'attention les avis qu'il vous donne, et que vous n'alliez pas, pendant ce temps-là, fouiller encore votre conscience pour voir si vous n'auriez rien oublié et si vous avez tout dit. Chose singulière ! votre confesseur travaille à vous bien préparer à l'absolution, il vous représente les dangers de votre âme, la grandeur de l'offense que vous avez faite à Dieu, les châtiments éternels qui vous menacent ; et vous, à tout instant, vous venez l'interrompre et lui dire : Je m'accuse encore de tel péché dont le souvenir me revient ; je me rappelle encore tel autre ; vous montrez par cette conduite qu'uniquement occupés de rechercher vos péchés, vous ne donnez pas la moindre attention à ses paroles. C'est là une ruse du démon ; il tourne tous vos soins du côté de l'accusation de vos fautes, qui l'inquiète peu lui-même, pourvu qu'il détourne votre pensée de tout ce qui peut exciter la componction dans votre cœur.

Pendant que vous vous inquiétez de vos fautes, et que vous avez l'esprit tout occupé à voir si vous n'en avez point oublié, vous ne réfléchissez point aux motifs de contrition qui vous sont suggérés ; or, si vous manquez de contrition, à quoi servira l'exactitude de votre accusation ? S'il vous revient à l'esprit quelque nouveau péché, déclarez-le ; mais ce n'est plus alors le temps des recherches et des

examens, c'est le moment de faire de bonnes réflexions pour vous assurer une vraie douleur.

Ces quelques explications que je viens de vous donner suffisent, je pense, pour vous faire connaître la vraie manière de se confesser et les défauts que vous devez éviter en le faisant.

TRAIT HISTORIQUE

L'empereur Ferdinand et son confesseur. — L'empereur Ferdinand, se préparant à se confesser, présenta un fauteuil au religieux qui allait entendre sa confession. Celui-ci s'en défendait, prétendant que l'empereur ne devait pas s'abaisser à cette démarche: « Laissez-moi, dit l'humble pénitent; l'empereur n'est plus rien maintenant, c'est vous qui êtes le supérieur »

DE LA SATISFACTION SACRAMENTELLE

La contrition et la confession sont les deux premiers actes du pénitent; je vous en ai parlé jusqu'ici: *Contritio cordis, confessio oris;* il me reste maintenant à vous parler du troisième qui est la satisfaction, *satisfactio operis.* On peut dire sans craindre de se tromper que c'est la partie la moins connue. On en a ordinairement une très petite idée, une idée qui ne correspond ni à l'enseignement de l'Écriture et des saints Pères, ni à la nature de cette réparation que Dieu exige de nous, lorsque, par un prodige de sa miséricorde, il change, par ce sacrement, la peine éternelle que nous avions méritée en une peine temporelle. Cette satisfaction étant donc si peu connue, il n'est pas étonnant qu'on l'accomplisse si mal. A quoi se réduit-elle en effet? A quelques pratiques légères pour des excès très graves, à quelques instants de prière pour des années entières passées dans toute espèce de crimes. Vous allez vous en convaincre pleinement par l'exposition que je vais vous faire de la doctrine catholique sur ce point important.

La satisfaction, dit le catéchisme romain, est la compensation que nous devons à Dieu pour les péchés que nous avons commis, ou la réparation de l'injure que nous lui avons faite. Tout chrétien est tenu à cette réparation, même avant d'avoir reçu, dans le sacrement, la rémission de ses péchés, puisque le Concile de Trente nous dit que le Seigneur, en nous pardonnant le péché, ne nous remet pas ordinairement toute la peine, mais qu'il substitue à la peine éternelle que nous avions méritée, une autre peine temporelle qu'il faut accomplir ou en cette vie ou en l'autre: *Si quis dixerit totam simul pœnam cum culpa remitti, anathema sit.* Pour quiconque y réfléchit sérieusement, cette peine seule devrait suffire pour l'éloigner du péché, lors même qu'il n'y en aurait point d'autre à craindre.

Les divines Écritures nous fournissent une foule d'exemples de cette vérité. Dieu pardonna à Adam sa désobéissance; mais il le chassa du paradis terrestre et le condamna à souffrir pendant toute sa vie, c'est-à-dire, pendant neuf cents ans, les travaux et les

fatigues, et enfin à subir la mort. Dieu, à la prière de Moïse, pardonna aux Israélistes le péché d'idolâtrie dans lequel ils étaient tombés; mais en punition de cette faute, ils furent exclus de la Terre Promise et condamnés à errer pendant quarante ans dans le désert. David, coupable d'adultère et d'homicide, reçut du prophète Nathan l'assurance que ses péchés lui étaient pardonnés; mais le même prophète lui annonça, en punition de ces péchés, la mort du fruit de son crime avec Bethsabée et le déshonneur de sa femme. Or, ces faits et tant d'autres qu'il nous serait facile de citer, prouvent que Dieu punit sévèrement les péchés, même pardonnés, et en même temps qu'il exige que nous les punissions volontairement en nous-mêmes.

J'ai dit que cela arrive ordinairement; car quelquefois Dieu remet entièrement et la faute et la peine, sans rien exiger de plus, et c'est lorsque notre douleur est produite par un parfait amour de Dieu ou par la contrition parfaite. A cette contrition sont accordés toutes les exceptions et tous les privilèges. Elle nous justifie avant l'absolution et par le seul désir de recevoir le sacrement, elle nous délivre aussi de toute la peinè, soit éternelle, soit temporelle qui est due au péché; et si nous venions à mourir dans cet instant, notre âme serait immédiatement admise à la jouissance de la vision béatifique. Mais, comme la contrition parfaite est rare, il est rare aussi que nous recevions la rémission de toute la peine due au péché: alors même que nous aurions le bonheur de l'avoir, comme nous ne pouvons en être assurés que par une révélation formelle de Dieu, il faut toujours nous régler d'après ce qui arrive ordinairement. Mais, à part cette exception, c'est toujours une vérité indubitable, que nous devons satisfaire à la justice de Dieu pour les péchés, même pour ceux dont nous avons reçu le pardon.

C'est sur ce principe que sont fondées les pénitences que les confesseurs ont coutume d'imposer avant d'accorder le bienfait de l'absolution, pénitences qui doivent être proportionnées au nombre et à la qualité des péchés qu'on a commis. Lors même que ces pénitences seraient graves et considérables, ce qui n'est pas, elles ne seraient point du tout injurieuses aux satisfactions infinies de Jésus-Christ qui nous sont appliquées dans le sacrement, comme nous le reprochent certains novateurs ignorants ou de mauvaise foi: ignorants, s'ils ne comprennent pas la doctrine catholique, si claire et si évidente sur ce point; et de mauvaise foi, s'ils font semblant de ne pas la comprendre.

En effet, si nous imposons de pareilles pénitences, ce n'est pas qu'il manque quelque chose aux satisfactions infinies de Jésus-Christ. mais c'est que Dieu ne nous les applique qu'à la condition d'y unir les nôtres. Et c'est avec raison: car est-il juste que le pardon que Dieu nous donne ne nous coûte rien à nous-mêmes pendant qu'il a tant coûté à Jésus-Christ?

Si lui qui était l'innocence même, a dû supporter tant de peines,

souffrir tant de douleurs et jusqu'au sacrifice de la croix, uniquement parce qu'il s'était chargé de nos fautes, nous qui sommes les vrais coupables, nous serons exempts de toute peine? Quel compte ferions-nous du péché, s'il ne produisait pour nous aucune conséquence fâcheuse? Quelle ne serait pas notre facilité à le commettre et à le multiplier sans fin? Voilà la nécessité de nos satisfactions. Bien loin, d'ailleurs, de déroger au mérite de celles de Jésus-Christ, c'est de ses satisfactions que les nôtres tirent toute leur valeur et toute leur efficacité; et elles ne vaudraient rien par elles-mêmes, si elles n'étaient unies aux siennes. Après cette digression faite ici en passant, et qui m'a paru nécessaire pour refuter les fausses interprétations que les hérétiques donnent à l'enseignement catholique, je reviens à mon sujet.

Quoique nous puissions satisfaire à Dieu par toutes sortes de pénitences volontaires, comme nous le verrons plus tard, cependant la satisfaction qui fait partie du sacrement, qui, pour cette raison, a plus de force et d'efficacité pour expier nos péchés, est celle qui est imposée par le confesseur et que l'on nomme communément pénitence sacramentelle. Elle n'est pas partie essentielle du sacrement, car le sacrement obtient immédiatement son effet à l'instant même où le prêtre prononce la formule de l'absolution, et par conséquent avant qu'on ait accompli les œuvres prescrites. Il arrive même quelquefois qu'il est impossible de la faire: comme lorsque la mort suit immédiatement l'absolution; mais elle est partie intégrante, c'est elle qui met la dernière main au sacrement même et qui le complète; sans elle il resterait imparfait. De même donc que le confesseur ne peut omettre de l'imposer, de même le pénitent ne peut négliger de l'accomplir, dès qu'il le peut; car il y a pour le confesseur obligation d'administrer, et dans le pénitent celle de recevoir le sacrement, non seulement dans son essence, mais encore dans toute son intégrité.

Cela posé, nous avons deux choses principales à considérer sur cette matière: 1° les manquements qu'on a coutume de faire par rapport à la pénitence sacramentelle; 2° l'insuffisance de cette pénitence pour offrir à Dieu une satisfaction égale à nos fautes, et par conséquent la nécessité d'y joindre nous-mêmes des satisfactions volontaires.

Or, il y a trois défauts principaux dans lesquels les pénitents ont coutume de tomber, par rapport aux œuvres imposées: les refuser, ne pas les faire et les faire mal.

Le premier, c'est de les refuser. Il n'est pas à croire qu'il y ait des pénitents qui entendent refuser toute espèce de pénitences: ce serait une preuve évidente qu'ils sont indignes d'absolution. Mais il n'est pas rare de voir refuser telle ou telle pénitence et demander à la changer contre une autre: ceci n'est pas toujours à blâmer, c'est même quelquefois une chose juste. Je suppose que votre confesseur, ne connaissant pas assez votre état et les circonstances dans les-

quelles vous vous trouvez, vous impose une pénitence qu'il vous est moralement impossible ou très difficile d'accomplir, vous pouvez faire vos observations et le prier de vous la changer; et le confesseur lui-même n'hésitera pas à le faire, puisque, suivant la doctrine du Concile de Trente, il doit, dans l'imposition de la pénitence, avoir égard au nombre et à la griéveté des péchés, à la vérité, mais aussi aux forces et à la position respective des pénitents : *Attenta qualitate criminum, et pœnitentium facultate.*

Les pénitents qu'il faut condamner, ce sont ceux qui refusent la pénitence qui leur est imposée et qui demandent qu'elle leur soit changée, quoique ce soit une pénitence discrète et modérée, uniquement parce qu'elle les incommode et les gêne un peu, et qui, pour y parvenir, opposent des prétextes frivoles et des impossibilités imaginaires. Mais, chrétiens, la satisfaction n'est pas une pure cérémonie; c'est une peine afflictive qui doit mortifier le corps et l'âme, réparer l'injure faite à Dieu, racheter les peines dues à nos péchés, et nous préserver d'y retomber. Or, après des péchés mortels, refuser de s'assujettir à quelque pénitence, est une preuve évidente qu'on manque de contrition. Un vrai pénitent, bien loin de redouter la pénitence, embrasse, au contraire, avec une humble soumission toutes les satisfactions qui lui sont imposées.

Mais ce serait bien une plus grande présomption contre vous, de refuser certaines pénitences qui devraient être bien agréables à un pénitent résolu de se conserver dans l'amitié de Dieu. Par exemple, si votre confesseur, pour déraciner en vous une habitude criminelle, vous imposait la salutaire pénitence de vous confesser deux fois par mois pendant un an, et que vous refusassiez de l'accepter, vous offrant à faire tout autre pénitence, dites-moi, d'où vient votre répugnance et votre opposition? Ne serait-ce point de ce que la confession fréquente est un obstacle au péché, et qu'elle est trop assujettissante pour une personne qui n'est pas résolue d'y renoncer complètement? De même il y en a d'autres qui n'aiment pas une pénitence qui doit durer longtemps, des mortifications, des prières, des méditations chaque jour pendant un temps donné; ils préféreraient une œuvre plus difficile, mais qu'on pût faire en une seule fois. Mais cette pénitence journalière, quoique peu considérable, n'est-elle pas le meilleur moyen de vous rappeler le souvenir des fautes pour lesquelles elle vous a été prescrite, et par conséquent de vous rappeler aussi chaque fois vos engagements et les promesses que vous avez faites à Dieu? En un mot, les difficultés que font quelques pénitents à cet égard ne sont certainement pas une bien bonne marque. Si vous aviez une vraie contrition, toute pénitence vous paraîtrait légère.

Le second défaut, c'est d'accepter la pénitence et ensuite de ne pas l'accomplir. De ceux-là, qu'en dirons-nous? Il faut distinguer deux choses dans la pénitence : l'accomplissement des œuvres satisfactoires imposées par le confesseur et qui s'exécutent après le

sacrement, et la volonté de l'accomplir, que l'on doit avoir au moment de l'absolution. La première chose, ou, pour prendre le langage des théologiens, la satisfaction *in re*, ne fait pas partie essentielle du sacrement, elle n'est que partie intégrante, comme je l'ai déjà dit; mais la volonté de satisfaire ou la satisfaction *in voto* est partie essentielle du sacrement, aussi essentielle que la douleur des péchés; car on ne peut concevoir une vraie douleur des péchés sans une ferme résolution de les expier et de satisfaire à Dieu.

Cela posé, je dis que si l'on omet la pénitence parce qu'on n'avait pas la volonté de l'accomplir, même au moment où on l'a reçue, le sacrement est nul par défaut de dispositions; celui qui, au contraire, ayant eu la volonté de la faire, néglige ensuite de l'accomplir par paresse ou par négligence, a reçu validement l'absolution, pourvu qu'il n'y ait pas apporté d'autre défaut; mais son omission sera peccamineuse, il se rendra coupable de péché mortel si la pénitence était grave et avait été imposée pour des fautes graves. La pénitence étant une partie intégrante du sacrement, il n'est pas permis de la laisser; et de même que le confesseur est obligé de l'administrer intégralement et dans toutes ses parties, de même aussi le pénitent doit en accomplir toutes les parties; autrement l'obligation de l'accepter serait inutile.

Comme il n'est pas permis au pénitent d'omettre la pénitence qui lui a été imposée, il ne lui est pas permis non plus de la changer de sa propre autorité, lors même qu'il s'en imposerait une plus grave et meilleure. Ce sacrement s'administrant, d'après son institution, en forme de jugement, le coupable doit s'en tenir à la peine qui lui est infligée par le juge; il ne peut en substituer une autre de lui-même. D'où vous devez conclure que, si par hasard celle qui vous avait été enjointe devenait impraticable ou inopportune, vous devriez, pour en obtenir le changement, vous adresser au confesseur même qui vous l'a imposée.

Enfin, le troisième défaut est celui de ceux qui font la pénitence, mais qui la font mal, ce qui a lieu de deux manières.

Premièrement, en différant trop longtemps son accomplissement. Si votre confesseur ne vous a pas fixé le temps où vous devez la faire, vous êtes alors obligé de la faire le plus tôt possible, sans cependant que vous deviez vous inquiéter de la faire avant votre communion. Si votre confesseur vous a fixé le temps de manière que l'œuvre soit attachée à tel jour, vous devez la faire au temps fixé, sans l'avancer ni la retarder.

Secondement, en l'accomplissant avec négligence. Vous n'ignorez pas que la manière pieuse et dévote dont vous devez accomplir un précepte, entre dans la substance même de ce précepte. Par conséquent, de même qu'une personne qui est volontairement distraite pendant la messe un jour de fête, ne satisfait pas au précepte, de même celui qui accomplit mal sa pénitence, ne satisfait pas non plus à son obligation.

Mais que dirons-nous de ceux qui retombent dans le péché avant d'avoir commencé une pénitence ou avant de l'avoir totalement accomplie? Je dis que malgré cela il faut la finir, elle est encore bonne et suffisante pour l'intégrité de la confession. Mais sera-t-elle méritoire? Non, certainement, puisque la source de tout mérite est l'état de grâce, sera-t-elle au moins satisfactoire pour les fautes passées? Nullement, car le catéchisme romain nous dit que celui qui satisfait doit être juste et ami de Dieu : *Requiritur in satisfactione ut qui satisfit, justus sit et amicus Dei.* Cependant, ici encore il faut distinguer deux choses dans la pénitence : le précepte du confesseur et la rémission de la peine due au péché, qui est la fin de la pénitence. Vous satisfaites au précepte en accomplissant la pénitence en état de péché, mais vous n'obtenez pas la rémission de la peine, qui ne peut être remise tant que la coulpe existe. Cependant, comme il y a des auteurs graves qui prétendent que ces œuvres ont encore une valeur satisfactoire, pourvu qu'on renonce à toute affection au péché, je vous conseillerai donc, dans le cas où vous auriez perdu la grâce, de faire précéder votre pénitence d'un acte de véritable contrition.

Voilà les principales choses à remarquer à la pénitence sacramentelle. Examinez-vous donc pour voir comment et dans quelles dispositions vous l'accomplissez ; et dans le cas où vous l'auriez omise en tout ou en partie, accusez-vous de ces omissions coupables et de vos négligences à les bien faire.

Surtout ne vous plaignez pas si vos confesseurs vous imposent quelquefois des pénitences un peu rigoureuses, puisque c'est pour votre bien ou votre intérêt. Les pénitences imposées par le confesseur ont plus de vertu, puisque c'est à elles que sont spécialement appliqués les mérites de Jésus-Christ. Ce sont elles qui produisent la grâce appelée *ex opere operato* ou produite en vertu du sacrement. Je n'hésite pas à dire qu'un *Pater* et un *Ave* qui sont imposés par le prêtre, valent plus qu'un Rosaire récité de votre choix.

Une raison encore plus forte et même décisive, c'est que si la pénitence enjointe par le confesseur suffit pour l'intégrité de la confession, elle ne suffit cependant pas pour payer la satisfaction que nous devons à Dieu. Quelle que soit donc la pénitence qu'on nous impose, elle n'égalera jamais celle dont nous sommes redevables à Dieu.

Cette réflexion me conduit au second point que je me suis proposé en commençant cette matière, et c'est peut-être le plus important ; mais le temps que je me suis prescrit étant déjà passé, je renverrai cette matière à une prochaine instruction. Je vous montrerai la nécessité de ne pas se borner aux pénitences qui nous sont imposées au tribunal, mais d'y joindre des satisfactions volontaires, si nous ne voulons porter dans l'autre vie un poids énorme de dettes qu'il faudra payer en purgatoire, par des peines tout autrement rigoureuses que les pénitences de cette vie.

TRAIT HISTORIQUE

Il ne faut pas désespérer de la miséricorde de Dieu. — Un solitaire dit un jour à un saint abbé, nommé Pimene, qu'il avait commis un grand péché ; et il lui demanda ce qu'il devait faire pour en obtenir le pardon. Le saint abbé répondit : « Eloignez-vous du lieu où vous demeurez d'autant d'espace de chemin que vous pourrez en faire en marchant continuellement pendant trois jours et trois nuits ; et jeûnez un an entier jusqu'au soir. » — « Mais si je meurs avant la fin de l'année, répondit le solitaire, que deviendrai-je ? » — « Si vous êtes résolu d'observer fidèlement la pénitence que je vous ai imposée, dit le saint abbé, quand bien même vous mourriez en ce moment où je vous parle, j'espère de la miséricorde de Dieu qu'il recevra votre pénitence, comme si vous l'aviez entièrement accomplie.

DE LA NÉCESSITÉ DES AUTRES PÉNITENCES OUTRE LA PÉNITENCE SACRAMENTELLE

Je vous ai parlé de la pénitence sacramentelle, c'est-à-dire de celle qui est imposée par le prêtre au tribunal de la pénitence ; mais cette pénitence est-elle suffisante pour payer et éteindre les dettes que nous avons contractées envers Dieu ou pour accomplir entièrement la satisfaction qu'il exige de nous ? Non, certainement : voyons-en la raison et voyons en même temps la manière d'y suppléer et la nécessité de le faire.

Il est certain que la pénitence doit avoir une certaine proportion avec les péchés commis ; de sorte que plus les péchés ont été graves et nombreux, plus la pénitence doit être sévère et rigoureuse. C'est pour cela qu'anciennement l'Église, comme si elle ne se fiait pas à ses ministres pour l'imposition de la pénitence, avait fixé par des lois la peine à imposer à chaque péché.

Réfléchissez-y bien, vous tous qui contestez et vous fâchez lorsque votre confesseur vous impose une pénitence tant soit peu grave, et voyez quelle est la peine que votre péché mérite.

Sans parler de certaines fautes énormes pour lesquelles on imposait une pénitence qui durait toute la vie, et de certains grands pécheurs auxquels on n'accordait une entière réconciliation qu'à la mort, quelquefois trois, quelquefois cinq, d'autres fois sept et même dix ou douze ans d'une rigoureuse pénitence, de cilices, de macérations, de jeûnes, telles étaient les satisfactions que l'Église exigeait des pécheurs, même pour un seul péché mortel ; pénitences bien longues quant à leur durée, et bien rigoureuses quant à leur qualité, et qui cependant ont été en vigueur pendant plusieurs siècles. Il est vrai que par la suite, l'Église, pour s'accommoder à la faiblesse et à la lâcheté des chrétiens, a laissé l'imposition de la pénitence au jugement et au choix du confesseur ; mais, quoique sa discipline ait changé sur ce point, son esprit est bien toujours le même ; car l'obligation de la pénitence qui nous a été ordonnée par Jésus-Christ, n'a pas changé ; le Dieu qui est maintenant offensé par le péché est toujours le même que celui d'autrefois ; les péchés qui se commettent aujourd'hui sont aussi graves que ceux qui se

commettaient alors. Ainsi, quoique l'Église ne nous oblige plus aujourd'hui à l'observation des canons pénitentiaux, elle exige cependant que les confesseurs les connaissent, afin de proportionner autant que possible les pénitences qu'ils imposent à cette sévérité primitive ; elle leur ordonne de les rappeler à leurs pénitents, afin que ceux-ci, par la rigueur de la pénitence qu'on infligeait autrefois, se forment une juste idée de leurs péchés, et en conçoivent une vive horreur ; elle leur ordonne enfin d'enjoindre des pénitences salutaires, réglées, à la vérité, sur les principes de la discrétion et de la prudence, mais qui cependant aient quelque proportion avec les pécheurs confessés ; des pénitences qui ne soient pas trop graves pour ne pas décourager les pénitents et les leur faire omettre, ni trop légères, de peur que le pénitent ne fasse plus aucun cas du péché, et que le confesseur, par cette indulgence excessive, ne devienne complice des fautes d'autrui.

Mais dites-moi, je vous prie, les pénitences qu'on impose aujourd'hui, ont-elles quelque proportion avec les fautes confessées? Ah! combien les confesseurs, sur ce point, sont plus portés à l'indulgence qu'à la sévérité! Soit crainte de donner aux pénitents une nouvelle occasion de péché en négligeant leur pénitence, soit crainte de rendre le sacrement odieux à leur faiblesse, le fait est qu'ils donnent des pénitences bien légères pour des fautes considérables. Quel rapport et quelle proportion y a-t-il entre d'innombrables péchés d'impureté, d'ivrognerie, de médisance, de parjures, d'injustices, etc., dont certaines personnes s'accusent, et quelques prières, quelques pratiques de mortification chaque jour? Est-il à croire que ces quelques pratiques si légères soient une satisfaction suffisante pour tant de fautes? que quelques courts moments de prière soient une compensation suffisante pour des années entières passées dans toutes sortes de péchés? Si la satisfaction en elle-même est un échange de la peine éternelle que Dieu nous remet, si elle a pour fin de réparer l'injure qui lui a été faite et de la réparer avec quelque proportion sinon d'égalité, ce qui est impossible, au moins de convenance, n'est-il pas évident que ce n'est pas une chose aussi insignifiante qu'on se l'imagine?

En outre, quelle que soit la pénitence qui nous est imposée, comment pourrons-nous nous assurer qu'elle ait quelque proportion avec nos crimes? Savons-nous quelle est la somme de nos dettes envers la justice divine, et quelle est aux yeux de sa miséricorde la valeur de la pénitence qui nous est prescrite? Nous ne serons donc jamais certains d'avoir payé intégralement nos dettes spirituelles à Dieu. Nous pouvons nous flatter d'avoir beaucoup fait, mais il est fort probable qu'il nous reste beaucoup à faire. Voilà donc la nécessité évidente de ne pas se contenter des légères pénitences que le confesseur impose, mais d'y ajouter des pénitences volontaires et de notre choix, si nous ne voulons rester débiteurs à la justice divine. Quel sera donc le moyen de suppléer

à l'insuffisance de la pénitence sacramentelle? C'est ce que nous allons voir maintenant.

Dans quelque état et condition que l'on soit, on peut faire des pénitences volontaires, car les actes et les mortifications varient à l'infini; et quoique tous ces actes et tous ces exercices ne soient pas applicables à tout le monde, cependant il y en a toujours dans le nombre qui conviennent à toute espèce de personnes. Les théologiens réduisent toutes ces pratiques de pénitence à trois classes: la prière, le jeûne et l'aumône. Sous le nom de prière ils comprennent tous les actes qui se rapportent à la vertu de religion, la messe, les sacrements, les prédications, les lectures spirituelles, la visite des églises et toutes les prières, soit vocales, soit mentales; par le jeûne on entend toutes les mortifications intérieures et extérieures, et par l'aumône, toutes les pratiques de charité, tant spirituelles que corporelles.

Ces trois genres de pénitences sont directement opposés aux trois grandes passions dont parle S. Jean: *Omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, concupiscentia oculorum et superbia vitæ*[1]; et, comme les contraires doivent se guérir par les contraires, il s'ensuit que chacun de nous, comme l'enseigne le Concile de Trente, doit préférer et choisir, parmi ces pénitences, celle qui est la plus directement opposée à sa passion dominante. Si c'est la passion charnelle et l'esprit impur qui domine en vous, il faut vous appliquer au jeûne et à l'abstinence, qui sont les moyens de mortifier et de dompter la chair; si c'est l'avarice, faites des aumônes et des actes de charité; enfin, si c'est l'orgueil, livrez-vous à la prière et aux autres pratiques de piété par lesquelles on s'humilie devant Dieu. De cette sorte, vos pénitences serviront non seulement à expier vos péchés passés, mais encore à vous en préserver à l'avenir. En opposant ainsi en nous, au vice dominant, la pratique de la vertu contraire, nous détruirons peu à peu cette mauvaise racine et ce mauvais principe qui ne manqueraient pas de nous faire retomber, s'ils étaient négligés.

Il pourrait cependant arriver que l'esprit de pénitence qui serait le plus propre à guérir notre maladie, fût incompatible avec les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons; mais alors Dieu nous permet de la remplacer par une autre, et il se contente que nous lui offrions une pénitence quelconque en satisfaction de nos fautes passées. D'ailleurs, parmi les trois sortes de pénitences dont je viens de parler, il y en a plusieurs qui conviennent à tous les états et à tous les tempéraments. Si vos occupations ne vous permettent pas de faire de longues prières, elles ne vous empêchent pas de vous mortifier par le jeûne et l'abstinence; si votre santé ne vous permet pas de jeûner, elle ne vous empêche pas de faire des pratiques de piété et de charité. C'est ainsi qu'un genre de pénitence supplée à l'autre. Jésus-Christ nous a prescrit la pénitence

1. I Joan., II, 16.

à tous; mais parmi les innombrables œuvres que nous pouvons faire, il ne nous a pas prescrit l'une plutôt que l'autre, il nous a laissé le choix. Si vous avez véritablement la volonté de remplir cette obligation, vous en trouverez beaucoup qui conviendront parfaitement à votre état.

Ce n'est pas tout: si les pratiques de pénitence que les maîtres de la vie spirituelle appellent positives ne peuvent vous aller, faites celles qu'ils appellent négatives, et qui consistent dans le retranchement de certains plaisirs et de certaines satisfactions qu'absolument parlant on pourrait se permettre sans péché. Les plaisirs de la table, du jeu, des spectacles, de la société, vous flattent, vous attirent et vous entourent de toutes parts; et pourquoi n'en feriez-vous pas en tout ou en partie le sacrifice à Dieu?

Je vais plus loin: les emplois même que vous occupez dans le monde, que de peines et de dégoûts ne vous procurent-ils pas chaque jour! Les peines et les fatigues qu'ils vous occasionnent ne sont-elles pas le sujet continuel de vos plaintes? Mais tout cela ne vous fournit-il pas une matière très abondante et très méritoire de pénitence, si vous supportez avec patience les peines de votre état en expiation de vos péchés?

Outre les peines et les obligations de votre état, il vous arrive à tout instant des croix, des tribulations, des malheurs, qui tantôt proviennent de quelques causes libres, comme les persécutions, les calomnies, les procès, les injustices, etc., et tantôt de quelque cause nécessaire, comme les douleurs, les maladies, la perte des parents: voilà des pénitences dont nul n'est exempt dans cette vallée de larmes. Or, telle est la bonté de Dieu, dit le Concile de Trente, qu'il veut bien accepter en paiement de nos fautes, toutes ces misères, quoiqu'elles soient inévitables, pourvu que nous les supportions avec un véritable esprit de pénitence: *Temporalibus flagellis a Deo inflictis, et a nobis patienter toleratis.* Au lieu donc de nous laisser aller aux plaintes et à la révolte, ne vaudrait-il pas mieux nous humilier sous la main de Dieu qui nous frappe justement, et lui dire: *Merito hæc patimur, quia peccavimus!* C'est par une secrète disposition de la Providence que ces maux nous arrivent; c'est Dieu lui-même qui nous impose ces pénitences. Recevons-les donc avec soumission, et puisqu'il faut absolument les supporter, profitons-en au moins pour expier nos péchés et payer les dettes que nous avons contractées envers lui.

Ne venez donc pas me dire que vous ne pouvez faire pénitence. Voyez, en effet, que de moyens pour tous et pour chacun de nous; il suffit de vouloir la pratiquer; il n'y a besoin pour cela ni de cilices, ni de discipline, ni de macérations. Disons plutôt, et nous dirons vrai, que c'est la volonté qui nous manque. Nous ne voulons pas supporter la moindre souffrance; nous sommes ennemis de toute pénitence, et peu nous importe que Dieu se réserve de nous faire payer nos dettes en l'autre vie. Oh! quel aveuglement! Quelle

longue pénitence nous aurons à faire en purgatoire, si nous n'en faisons pas davantage en celle-ci !

Ici-bas nous pensons fort peu, et souvent nous ne pensons pas du tout à ces punitions que Dieu nous infligera; nous croyons que c'est assez, après avoir gravement offensé Dieu, de retourner à lui par une humble confession. Une fois cette confession finie, nous perdons le souvenir de nos péchés et nous les regardons comme entièrement expiés, sans nous occuper de la pénitence par laquelle il faut absolument nous purifier avant d'entrer au ciel. Mais dans l'autre vie nous reconnaîtrons avec quelle rigueur la justice divine se paie de ce qui lui est dû. Nous comprendrons alors, mais trop tard, combien il aurait été avantageux de payer nos dettes ici-bas, puisqu'un jeûne, une aumône, un travail, un mal de tête supporté en ce monde par amour pour Dieu et en pénitence de nos péchés, prend en quelque sorte une valeur infinie par son union avec les mérites de Jésus-Christ, et suffit pour une pénitence plus grande que vous n'en paieriez par plusieurs années de purgatoire.

Mais si, en négligeant les œuvres de pénitence en cette vie, vous n'aviez que le purgatoire à craindre en l'autre, votre conduite serait peut-être excusable, mais vous avez tout autre chose que le purgatoire à redouter; vous avez à craindre de tomber plus bas, je veux dire de vous damner et de vous perdre. Oui, certainement, et pour deux raisons très fortes que je vous prie de bien peser: 1° parce que l'omission des œuvres satisfactoires prouve que vous avez peu de douleur du passé; 2° parce qu'elle est une source de rechute pour l'avenir.

Si la douleur que vous avez portée au tribunal de la pénitence est une vraie douleur, elle ne saurait s'évanouir entièrement et finir avec le sacrement lui-même. Elle est durable de sa nature et semblable à une plaie profonde; elle ne doit pas se fermer si promptement. Or, si elle dure, elle doit vous porter à faire de dignes fruits de pénitence. Le souvenir des outrages que vous avez faits à Dieu, la bonté avec laquelle il a daigné vous en accorder le pardon, quelque indigne que vous en fussiez, la peine qu'il a prise de vous l'offrir, alors même que vous ne l'aviez pas encore reçu, tout doit vous exciter puissamment à venger sur vous-mêmes les offenses que vous avez faites à Dieu, et à prendre contre vous le parti de la justice divine. C'est ainsi qu'en ont usé tous les pénitents dont il est fait mention dans les Écritures et dans l'histoire de l'Église, un David, une Madeleine, un Pierre et tant d'autres. Ils n'ont pas cessé, tant qu'ils ont vécu, de faire pénitence de leurs fautes, lors même qu'ils étaient assurés de leur pardon. A combien plus forte raison devons-nous les imiter, nous qui sommes toujours dans l'incertitude !

Vous me direz peut-être que ce sont des modèles de pénitence hors de la sphère ordinaire. J'en conviens; mais vous conviendrez aussi avec moi qu'entre beaucoup et rien il y a une grande différence.

Sous prétexte qu'on n'exige pas de vous ces pénitences rigoureuses dont ils vous ont laissé de si beaux exemples, vous n'en devrez donc point faire, ni beaucoup ni peu? Point de vigilance, point de mortification, point de pénitence. Jamais ni sacrifice, ni abstinence, ni privation. Au contraire, une recherche continuelle de vos aises, une avidité toujours nouvelle pour les plaisirs; vous vous permettrez tous ceux que vous pouvez vous procurer, sans vous priver d'un seul? Votre vie sera un cercle sans fin de vanité, d'amusement et de dissipation? Mais alors, je le répète, que peut-on penser de votre contrition, de cette douleur dont il ne reste pas vestige après la confession, et qui ne vous empêche pas de rentrer tout de suite dans la plus parfaite assurance, comme s'il ne vous était rien arrivé, quoique vous ayez porté au tribunal une multitude innombrable de péchés? Pensez-y sérieusement.

Mais ce qui est plus malheureux encore, c'est qu'on ne peut guère mieux augurer de l'avenir que du passé. J'envisage la pénitence non seulement par rapport aux péchés passés qu'il faut expier, mais encore par rapport à ceux que l'on peut commettre, et je dis qu'elle est nécessaire pour nous préserver des rechutes et pour nous prémunir contre l'extrême facilité avec laquelle on retombe dans les péchés dont on a reçu le pardon : *Ad novæ vitæ custodiam*, comme dit le Concile de Trente ; autre motif puissant de ne pas nous borner aux quelques prières et aux légères pratiques qui nous sont imposées par notre confesseur.

Vous vous êtes donc confessé, et je suppose que vous l'avez bien fait. Fort bien, vos péchés sont effacés; mais les effets du péché sont-ils aussi effacés? Non, sans doute, tout n'est pas fini avec la confession. Votre état ressemble à celui d'un convalescent qui relève d'une grave maladie. Le mal est fini, et on peut dire que le malade est guéri, mais il conserve encore les conséquences et les suites de la maladie : le manque de force et d'appétit, une faiblesse d'estomac, une grande difficulté à digérer, à dormir, à marcher, etc. Son état n'est pas précisément la maladie, mais ce n'est pas non plus la santé parfaite ; le moindre excès qu'il fasse, la moindre imprudence qu'il se permette, il est exposé à retomber dans son premier état.

Ainsi en est-il de vous lorsque vous êtes réconciliés avec Dieu au tribunal de la pénitence, après une vie déréglée et criminelle. Vos péchés vous sont pardonnés, la santé vous est rendue; mais il vous reste toutes les suites du péché, qui sont comme les débris encore fumants d'un incendie à peine éteint; il vous reste une grande difficulté pour faire le bien et pratiquer les œuvres auxquelles vous n'étiez pas habitué; il vous reste un grand fond de malice, mille imaginations déshonnêtes, mille souvenirs dangereux, fruits de la licence de votre vie passée ; il vous reste une grande faiblesse pour vaincre les tentations auxquelles vous aviez coutume de succomber; il vous reste enfin toute la force des mauvaises habitudes et toute

la violence des mauvaises inclinations qui se sont enracinées en vous depuis longtemps. Or, quoique vos fautes soient pardonnées, combien n'est-il pas dangereux que leurs funestes suites ne vous fassent retomber dans vos premiers désordres ! Comment vous tenir debout, sans la pratique constante de la pénitence chrétienne? N'est-ce pas cette vie pénitente qui vous fera recourir à Dieu par de ferventes prières, veiller avec soin sur vos sens, pratiquer quelques jeûnes et quelques mortifications, et renoncer à tant de choses licites et permises en elles-mêmes, mais très dangereuses pour vous?

Si le seul penchant naturel et la seule inclination au mal, qui sont communs à tous les hommes, obligent les âmes, même les plus innocentes et les plus pures, à veiller sévèrement sur elles-mêmes, et si elles n'ont pas d'autre moyen que la pénitence pour conserver le précieux trésor de l'innocence, à combien plus forte raison vous qui, par tant de mauvaises habitudes, avez centuplé les forces de ces malheureux penchants?

Cependant c'est là une vérité que ne veulent pas comprendre la plupart des pénitents; aussitôt qu'ils ont déposé leurs fautes aux pieds du prêtre, ils se regardent comme parfaitement et entièrement guéris, et ils n'usent plus d'aucune précaution, d'aucune mortification et d'aucun soin; ils se conduisent comme s'ils n'avaient rien à craindre et comme s'ils n'avaient jamais été malades.

C'est précisément pour cela qu'ils n'ont aucune fermeté et aucune constance dans la grâce qu'ils ont reçue, de là ces rechutes continuelles; de là ce cercle infini de repentir et de péchés, de péchés et de repentir, qui finit par les jeter en enfer. Et ce sera toujours le même résultat, tant que vous ne voudrez pas vous considérer et vous traiter comme des gens qui sortent de maladie, qui sont encore faibles et convalescents, qui n'ont encore ni force ni courage, et qui par conséquent ont beaucoup de soins.

Détrompons-nous donc: il est moralement impossible de nous préserver des rechutes sans l'exercice continuel de la pénitence chrétienne. Nous y sommes obligés comme pécheurs; en cette qualité nous devons à Dieu une réparation pour les injures que nous lui avons faites; nous y sommes obligés aussi pour prouver que nous avons la contrition; mais nous en avons encore plus besoin pour nous préserver du péché et pour détruire les mauvaises impressions laissées en nous par nos péchés passés. *Nisi pœnitentiam egeritis*, nous dit formellement Jésus-Christ, *Omnes similiter peribitis.* Il ne nous parle pas ici seulement de la pénitence intérieure, de cette pénitence du cœur qui détruit le péché; mais il parle encore de la pénitence extérieure, de la pénitence des œuvres, par laquelle on satisfait pour la peine qu'on a méritée, et par laquelle on détruit les funestes suites qui portent à de nouveaux péchés. Jésus-Christ dit que celle-là nous est nécessaire à tous pour nous préserver de la damnation; nécessaire aux âmes innocentes

pour les soutenir et leur conserver le trésor de leur innocence; nécessaire aux pécheurs pour leur obtenir la grâce du repentir et du changement de vie; nécessaire enfin aux pénitents pour les affermir dans la grâce. Tous, quels qu'ils soient et quel que soit leur état, doivent s'attacher à cette planche de salut, sans laquelle le naufrage est certain et inévitable: *Nisi pœnitentiam egeritis, omnes similiter peribitis*[1].

La vérité que je viens de vous exposer, chrétiens, est une des vérités les plus importantes du christianisme, mais aussi des plus ignorées du monde. Pratiquez-la donc avec beaucoup d'exactitude et de constance, si vous désirez vivre et mourir saintement.

TRAIT HISTORIQUE

Pénitence d'Évrard pour une faute. — Évrard, comte de Mons, ressentait la plus vive douleur d'une faute qu'il avait faite à la guerre dans le Brabant. L'expédition finie, il se déguisa sous un habit pauvre, et partit à minuit, sans être connu de personne, pour faire un pèlerinage à Rome et à Compostelle. A son retour, il se loua pour garder sous les frères convers, les pourceaux d'une ferme appartenant à l'abbaye de Morimond. Quelques années après, un domestique attaché à deux officiers, qui avaient autrefois servi sous lui, étant venu à la ferme demander le chemin, le reconnut à sa voix et aux traits de son visage. Surpris, il court vers ses maîtres, et leur fait part de sa découverte. Ceux-ci se rendent sans délai au lieu indiqué, et reconnaissent Evrard, malgré les efforts qu'il fait d'abord pour se déguiser. Ils l'embrassent, en pleurant de joie, et lui donnent toutes les marques possibles de respect. L'abbé, informé par eux de ce qui leur était arrivé, se rend à la ferme. Il interroge le saint pénitent, qui lui avoue la vérité et lui confesse son ancienne faute, en versant un torrent de larmes. L'abbé l'exhorta à prendre l'habit religieux, et à venir dans le monastère achever le sacrifice de sa pénitence. Evrard obéit avec humilité, et fit profession. Il fonda en 1142 l'abbaye d'Eimberg en Allemagne, et celle du mont Saint-George dans la Thuringe. Il est parlé de sa bienheureuse mort, dans le nécrologe de Cîteaux, sous le 20 mars.

DES EFFETS DU SACREMENT DE PÉNITENCE

Maintenant que nous connaissons suffisamment la nature du sacrement de pénitence et les trois parties qui la composent et qui regardent le pénitent, je veux dire la contrition, la confession et la satisfaction, nous allons examiner les effets qu'il produit en nous, afin de bien comprendre les sentiments dont nous devons être animés après l'avoir reçu.

Si nous pouvions voir des yeux du corps les effets intérieurs que la grâce opère en nous d'une manière invisible, au moment où le prêtre profère les paroles de l'absolution, nous aurions une idée bien plus haute et bien plus sublime de ce sacrement; nous mettrions bien plus de soin à nous y bien préparer, de zèle et d'empressement à nous en approcher et d'attention à en conserver les fruits. Or, pour être invisible à nos yeux, ces effets n'en sont pas moins réels. Mais la foi doit suppléer aux sens et nous montrer dans le pénitent ce changement merveilleux qu'on ne pourrait trop reconnaître et admirer. Voyons donc ces effets les uns après les autres.

Le premier effet du sacrement de pénitence, c'est de remettre tous les péchés que nous pouvons avoir sur la conscience. Lorsque

1. Luc., XIII, 3.

nous nous en approchons en état de péché mortel, nous sommes sous la puissance et sous l'esclavage du démon; et lors même que nous avons déjà renoncé au péché par un sincère repentir, ce repentir, à moins que ce ne soit la contrition parfaite, nous dispose bien à recevoir le pardon de nos fautes; mais il ne nous l'obtient pas, il ne nous le mérite pas par lui-même, Si nous nous repentons du mal que nous avons commis, nous avons les dispositions que nous devons avoir, mais l'offense que nous avons faite à Dieu subsiste tant qu'elle n'est pas effacée par une juste réparation; et comme nous sommes absolument incapables de faire cette réparation, voilà pourquoi nous nous approchons de ce sacrement, afin de nous appliquer les mérites infinis de Jésus-Christ.

Nos péchés nous sont donc tous remis sans exception, quel qu'en soit le nombre et l'espèce, en vertu même du sacrement, et non en vertu de nos dispositions, quoiqu'elles soient requises et nécessaires. Le pouvoir que Jésus-Christ a accordé à ses ministres ne connaît point de bornes: *Quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cœlis*[1]. Comme Dieu a le pouvoir de remettre tous les péchés, quels qu'en soient le nombre et la grièveté, de même le prêtre, dépositaire de l'autorité de Dieu, a aussi le pouvoir de remettre tous vos péchés, quels qu'ils soient. Ainsi, à l'instant même où il prononce ces paroles efficaces: *Ego te absolvo a peccatis tuis*, tous nos péchés sont effacés, pourvu que nous ayons les dispositions requises, et ils sont tellement effacés, que Dieu nous proteste, dans les divines Écritures, qu'il les ensevelit dans un éternel oubli et qu'il ne s'en souviendra plus jamais[2]; qu'il les jettera comme une pierre pesante au plus profond de la mer, de sorte qu'ils ne reparaîtront jamais: *Projiciet in profundum maris iniquitates vestras*[3]; et qu'enfin il les éloignera autant de nous que l'orient est éloigné de l'occident: *Quantum distat ortus ab occidente, elongavit a nobis iniquitates nostras*[4]; et cela, non pas une fois, ni deux, ni trois, mais autant de fois que nous viendrons à lui avec repentir. O bonté, ô miséricorde infinie de Dieu!

Cependant c'est encore là le moindre de ces effets: n'allez pas vous imaginer que Dieu, en nous pardonnant nos péchés, se conduise comme les hommes. Ceux-ci, quoiqu'ils se décident quelquefois à pardonner les offenses qu'ils ont reçues, ne reprennent cependant plus ces bons sentiments dont ils étaient auparavant animés envers ceux qui les ont offensés, ils ne les voient plus du même œil qu'auparavant. Oh! vous vous tromperiez grossièrement si vous aviez ces pensées! Dieu, en nous remettant nos fautes, nous rend en même temps sa grâce, la grâce sanctifiante, le plus grand de tous les dons, le premier et le principal effet de ce sacrement, le plus précieux, celui qui renferme tous les autres.

Cette grâce sanctifiante, que l'on appelle aussi habituelle, est

1. Matth., XVIII, 18. — 2. Mich., VII, 19. — 3. Ezech., XVIII, 22. — 4. Ps., CII, 12.

différente de cette autre qu'on nomme actuelle : la première est un don surnaturel inhérent à notre âme, et qui la rend semblable à Dieu lui-même. Oui, la grâce dont Dieu nous enrichit n'est pas comme les faveurs que distribuent les hommes, et qui peuvent nous faire beaucoup de bien extérieurement, mais qui ne peuvent changer ni perfectionner notre intérieur. Dieu, en nous donnant sa grâce, nous enrichit d'un bien qui ne reste pas hors de nous, mais qui réside en nous d'une manière intime, et qui en nous élevant à une vie surnaturelle et divine, nous rend semblables à Dieu en sainteté, en beauté et même en nature : *Ut divinæ afficiamur consortes naturæ.* Comme un nuage environné des rayons du soleil, perd son obscurité naturelle, est tellement pénétré de sa lumière, qu'il se transfigure et semble être devenu un second soleil lui-même, ainsi notre âme, ornée de la grâce, participe en quelque sorte à la lumière incréée, et acquiert une ressemblance et une forme divines.

Oh ! voilà, chrétiens, voilà notre véritable grandeur aux yeux de Dieu ! Grandeur qui ravit les regards, l'admiration et l'amour des anges du ciel, grandeur devant laquelle toutes les dignités, toutes les richesses et tous les honneurs de la terre ne sont que fumée et qu'ombre vaine. Donnez-moi une personne aussi pauvre que vous voudrez, une personne misérable, méprisable et abjecte aux yeux du monde, si elle possède un seul degré de cette grâce, elle possède en elle-même un bien qui la met au-dessus de tous les monarques de l'univers, car tous les grands de l'univers ne sont qu'un pur néant devant Dieu, tandis qu'un juste, non seulement est quelque chose, mais même quelque chose de grand devant lui.

De cette participation de la nature divine que la grâce produit en nous, résulte un état d'amitié vraie et réelle avec Dieu. Voyant notre âme si belle, si grande, si conforme à son amour et si ressemblante à son être infini, il se complaît en elle, il se complaît dans ses propres dons, et il la trouve digne de son intimité et de son amour. Et comme il est dans la nature même de l'amour de nous rapprocher de l'objet aimé, et de nous unir à lui, ainsi Dieu établit spécialement sa demeure et son habitation dans l'âme juste ; de sorte que, lors même qu'il ne serait pas présent partout par l'immensité de son être, il serait cependant en elle par une complaisance et une affection très tendre. C'est pour cela que les justes sont appelés temples vivants du Saint-Esprit : *Vos templum Dei estis, et Spiritus Dei habitat in vobis*[1].

Mais l'amitié de Dieu et son habitation dans l'âme du juste n'est pas encore le plus haut degré auquel la grâce nous élève. S. Jean nous en découvre un bien plus sublime encore lorsqu'il s'écrie avec étonnement : *Vidite qualem charitatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur et simus*[2], c'est-à-dire que par là nous devenons dans un sens très étroit, les enfants de Dieu, non plus par nature, car en

1. Cor., III, 16 et II Cor., VI, 16. — 2. I Joan., III, 1.

ce sens, le Père éternel n'a qu'un Fils qui est le Verbe divin; mais par adoption, adoption bien différente de celles qui se pratiquent sur la terre; car ces dernières n'opèrent en nous aucun changement intrinsèque, tandis que l'adoption divine nous transforme en un être qui représente et qui exprime la filiation du Verbe divin. En effet, la même essence que le Père éternel communique de toute éternité, par identité de nature, à son divin Fils, cette même essence, il la communique temporellement aux justes par la grâce et par l'union infinie qu'elle opère. Voilà pourquoi Dieu, dans les divines Écritures, ne fait pas difficulté de les appeler d'autres divinités: *Ego dixi, Dii estis et filii Excelsi omnes*[1].

Enfin de cette divine filiation dérive pour nous un vrai et plein droit d'entrer un jour en possession de l'héritage dont Jésus-Christ jouit dans le ciel: *Si filii, et hæredes;* héritage infini, permanent et assuré, dont personne ne peut nous exclure si nous n'y renonçons pas nous-mêmes de notre propre volonté. Voilà ce que c'est que la grâce sanctifiante. Combien nous devons l'estimer et nous appliquer à ne pas la perdre si facilement, si nous avons le bonheur de la perdre! Nous devons encore remarquer ici deux effets que produit la grâce sanctifiante: premièrement elle nous restitue les mérites que nous avons perdus par le péché, secondement elle nous rend capables de faire des actions méritoires.

1° Elle nous restitue les mérites de bonnes œuvres que nous avions perdus par le péché. Je ne parle pas ici des œuvres qui ont été faites en péché mortel, et qui pour cela étant faites dans un état de mort spirituelle, sont radicalement mortes elles-mêmes, et tellement mortes que lors même qu'on recouvre la grâce, elles ne peuvent devenir méritoires pour le ciel et pour l'éternité. Perte bien déplorable qui devrait seule suffire pour vous faire sortir promptement de l'état du péché; et déplorable pour tous, mais surtout pour ces personnes qui, tombant quelquefois par surprise ou par fragilité dans une faute grave, conservent cependant leurs bonnes habitudes, et continuent leurs pratiques de piété, assistent chaque jour à la sainte messe, tous les jours aussi font bien leurs prières, et remplissent exactement les devoirs de leurs état, et à qui il ne manque que la grâce sanctifiante pour s'enrichir de mérites devant Dieu. Chacune de leurs œuvres aurait sa récompense et sa couronne si elle était faite en cet état; mais ce péché dont elles restent souillées, empêche tous ces mérites, de sorte que toutes ces œuvres resteront éternellement sans aucune valeur, lors même qu'elles auront ensuite le bonheur d'être sauvées. Or, peut-on imaginer une plus grande perte?

Je ne parle donc pas de ces œuvres; mais de celles qui ont été faites en état de grâce, et dont on a perdu le mérite par le péché mortel qui dépouille de tous les biens surnaturels. En recouvrant la grâce sanctifiante, on recouvre le mérite de ces œuvres; ces œuvres

1. Ps., LXXXI, 6.

revivent alors et elles sont de nouveau écrites dans le livre de vie d'où le péché les avait effacées : aussi les théologiens ne les appellent pas mortes, mais mortifiées, c'est-à-dire, susceptibles d'une nouvelle vie. Ainsi nous l'assure le Seigneur, par le prophète Joël : *Reddam vobis annos, quos comedit locusta, bruchus, et rubigo et eruca* [1]. Or, quel avantage, chrétiens ! C'est un avantage qui nous donne droit à un plus haut degré de gloire dans le ciel. Ah ! si nous savions l'estimer comme l'estiment les saints dans le ciel, ou au moins, comme nous apprécions le bonheur de retrouver une perle ou un autre objet précieux que nous aurions perdu !

Un autre avantage précieux de la grâce sanctifiante, c'est de nous rendre capables de faire des œuvres méritoires. Elle est, nous dit Jésus-Christ, cette source d'eau vive qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle : *Fons aquæ salientis in vitam æternam* [2]. Par cette figure il voulait nous faire entendre que la grâce sanctifiante est la racine qui communique le mérite à toutes nos œuvres : c'est la grâce qui donne cette valeur surnaturelle et divine qu'elles n'ont pas en elles-mêmes, et qui les rend bonnes et dignes d'une récompense éternelle. J'ai dit quelles n'ont pas cette valeur par elles-mêmes; car la distance entre Dieu et nous étant infinie, nos œuvres elles-mêmes, quelque parfaites qu'elles soient, ne pourront jamais mériter les complaisances de Dieu. Ce qui leur donne du prix et les ennoblit, c'est la grâce sanctifiante qui est en nous et qui les produit. Et comme les œuvres humaines de Jésus-Christ, à raison de l'union hypostatique de l'humanité avec le Verbe divin, avaient toutes un mérite infini, à cause de la dignité infinie de la personne divine qui les rendait siennes : de même, avec une certaine proportion, les œuvres des justes ont un mérite digne du céleste et immortel héritage, parce que ce sont les œuvres de la grâce du Saint-Esprit qui habite en nous. Aussi Dieu les agrée et les juge dignes d'une récompense éternelle, chacune produisant en nous, selon le langage du Concile de Trente, une augmentation de grâce en cette vie, et un pareil degré de gloire en l'autre : *Augmentum gratiæ et augmentum gloriæ*.

Figurez-vous donc quel immense trésor de mérites peut amasser une âme dans cet état ! Chacune de ses actions, chacune de ses affections, chacun de ses soupirs peut devenir méritoire. Les actions, même les plus basses et les plus indifférentes, comme boire, manger, dormir, s'amuser, pourvu que ce soit selon l'ordre et la volonté de Dieu : tout peut devenir une source de nouveaux mérites. Or, quel trésor de grâces et de mérites à la fin d'un jour, d'un mois, d'une année ! De même que le soleil répand sa lumière bienfaisante sur toutes les créatures, même les plus viles et les plus méprisables, et qu'il les embellit toutes, les vivifie et les réchauffe de ses rayons ; ainsi la grâce sanctifiante, comme une vive lumière du soleil divin, se répand sur toutes les affections intérieures et

1. Joël., III, 25. — 2. Joan., IV 14.

sur toutes les œuvres extérieures du juste; les éclairant de sa splendeur et les échauffant de ses divins rayons, elle les rend dignes de l'amour et des complaisances du Seigneur. Si donc d'un côté la grâce élève l'âme juste qui la possède à une haute dignité, elle est aussi, d'un autre côté, pour lui une source intarissable de mérites, parce qu'elle donne un haut prix à ses œuvres qu'elles sanctifie et divinise en quelque sorte.

Tels sont les admirables effets que produit en nous le sacrement de pénitence. Je ne vous parle pas ici des secours particuliers qu'il nous communique, pour nous affermir dans la grâce et nous préserver de retomber dans le péché; je pourrai vous en parler plus à propos dans l'instruction suivante en vous montrant la nécessité de vous en approcher souvent.

Tout ce que je vous ai dit jusqu'ici, vous prouve, avec la dernière évidence, le bienfait inestimable que Jésus-Christ nous a accordé, en instituant ce moyen vraiment divin de sanctification et de salut, pour purifier notre âme de tous les péchés, et nous communiquer sa grâce, moyen que la divine miséricorde tient toujours ouvert aux hommes : *Fons patens domnui Darid, in ablutionem peccatorum.*

Concluez de là de quels sentiments vous devez être pénétrés, lorsqu'après avoir été réconciliés avec Dieu, vous vous retirez du tribunal sacré : *Videte quia mundati estis.* Ah ! qu'une vive lumière vous ouvre les yeux et vous montre l'heureux changement qui s'est opéré en vous ! Comparez-vous vous-mêmes à vous-mêmes : ce que vous étiez auparavant, avec ce que vous êtes devenus par la vertu de l'absolution. O Dieu ! quelle différence et quel changement ! Avant l'absolution votre âme était impure, recouverte de blessures et de plaies, horriblement défigurée et abominable aux yeux de Dieu; elle était au pouvoir du démon et suspendue sur l'abîme; après l'absolution, au contraire, elle est purifiée de toutes ses fautes et de toutes ses souillures, ornée de la belle et précieuse robe de l'innocence, aussi agréable et aussi chère à Dieu qu'à ses anges; et par une faveur sublime elle est devenue son amie, sa fille et son héritière : *Videte quia mundati estis.*

Mais à cette pensée et à cette vue comment votre cœur ne se remplirait-il pas des plus vifs sentiments de reconnaissance et d'amour ? Le pardon de vos fautes et la grâce sanctifiante que vous avez reçus, sont des actes d'une telle bonté de la part de Dieu et en même temps un si grand bonheur pour vous, qu'ils doivent vous attacher irrévocablement à votre souverain et céleste bien faiteur. Vous devez donc ensuite vous jeter de nouveau aux pieds du Seigneur, et répandre votre cœur en de tendres affections et en de vives actions de grâces; vous confondre toujours plus en sa présence de l'avoir offensé et détester plus amèrement votre malice qui ressort encore plus à la vue d'une telle miséricorde; vous renouveler dans les résolutions que vous avez prises de le servir fidèlement et lui en demander la grâce avec ardeur; vous prescrire

enfin une bonne règle de vie, soit pour expier le passé, soit pour vous diriger à l'avenir, vous souvenant sans cesse du bienfait que vous avez reçu et vous appliquant à le conserver soigneusement.

Hélas! ce n'est pas ainsi que se conduisent la plupart des pénitents; comme ils ont reçu l'absolution, se sentant soulagés et déchargés d'un poids énorme, ils se hâtent de sortir de l'église, et bientôt tout est oublié, et les péchés qui leur ont été remis, et la grâce qu'ils ont reçue. De là, ils ne s'inquiètent pas le moins du monde de se corriger, ils ne tardent pas à retourner dans les mêmes dangers et dans les mêmes occasions qu'auparavant, ils retombent souvent dans les mêmes péchés et portent toujours les mêmes fautes au tribunal de la pénitence.

Mais quel profit tirez-vous de ce divin remède qui vous a été préparé, si jamais il n'opère en vous une guérison durable, si votre état empire sans cesse par vos indignes rechutes? En voyant votre conduite après vos confessions, pourrai-je croire que vous êtes vraiment guéri, que vous avez réellement recouvré la santé et la vie? Est-il possible que le grand, l'excellent, l'inestimable don de la grâce fasse si peu d'impression sur votre cœur, que vous en perdiez tout de suite le souvenir et que vous vous exposiez immédiatement à la perdre sans la moindre précaution! Ah! combien de pareils pénitents ont sujet de douter de leurs confessions!

Nous devons d'autant plus nous empresser de montrer à Dieu notre fidélité et notre reconnaissance, que l'efficacité du sacrement dont je vous ai parlé tout à l'heure, ne doit jamais nous dispenser d'une sainte et salutaire crainte. Je m'explique: qu'une confession faite comme il faut et avec sincérité nous obtienne le pardon de nos fautes, c'est une vérité incontestable de notre foi: *Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis.* Mais il n'est pas également certain que nous, de notre côté, nous ayons fait tout ce que nous pouvions et devions faire. Nous pouvons bien avoir une confiance plus ou moins fondée, selon la préparation plus ou moins parfaite que nous y avons apportée; mais nous ne pouvons avoir à cet égard une certitude absolue. Aussi le Saint-Esprit nous avertit de ne pas être sans crainte sur les péchés confessés, alors même qu'il nous semble avoir fait notre devoir pour en obtenir le pardon, et que nous nous flattons que Dieu nous a pardonné: *De propitiato peccato noli esse sine metu*[1].

Cette incertitude dans laquelle nous demeurons toujours, à savoir si nous sommes les amis ou les ennemis de Dieu, est assurément bien pénible et bien déchirante; cependant elle est un effet de la providence et de l'amour de Dieu pour nous, parce qu'elle est une source féconde de très grands biens; et ces biens nous ne les aurions pas si nous étions assurés que nous avons reçu la grâce. D'abord, la crainte dans laquelle nous vivons sans cesse, de n'avoir pas obtenu le pardon de nos fautes, est pour nous un puissant motif

1. Eccl., V, 5.

de redoubler sans cesse d'efforts et de soins pour l'obtenir, et par là nous nous disposons à l'obtenir réellement, si toutefois nous ne l'avions pas encore reçu. Ensuite elle est un frein puissant pour nous retenir et nous préserver du péché : comment en effet aurions nous l'audace d'en commettre de nouveaux lorsque nous ne sommes pas même assurés d'avoir reçu le pardon de ceux que nous avons commis par le passé ? Ne serait-ce pas rendre notre condition toujours pire, et notre état toujours plus dangereux ?

Que ce soit donc là le fruit de cette instruction ; que le prix de la grâce que nous avons reçue dans le sacrement de pénitence et l'importance de nous l'assurer, nous engagent à être, après nos confessions, toujours plus fidèles à Dieu, toujours plus humbles, toujours plus fervents, toujours plus fermes et plus constants dans les bonnes résolutions que nous avons prises. C'est le moyen et de conserver la grâce de Dieu, si nous l'avons reçue, et de la mériter réellement si nous ne l'avions pas encore obtenue.

TRAIT HISTORIQUE

Puissance de la confession. — Le célébre médecin Tissot donnait, à Lausanne, les secours de son art à une jeune dame étrangère, dont la maladie arriva à un point fort alarmant. Instruite de son dangereux état et tourmentée par le regret de quitter sitôt la vie, elle s'abandonna à de violentes agitations et aux transports du désespoir. Le médecin jugea que cette nouvelle secousse abrégerait encore le terme de sa vie, et, selon son usage, il avertit qu'il n'y avait pas à différer pour lui faire administrer les secours de la religion. Un prêtre est appelé ; la malade l'écoute et reçoit, comme le seul bien qui lui reste, les paroles de consolation qui sortent de sa bouche. Elle se calme, s'occupe de Dieu et de ses intérêts éternels, reçoit les sacrements avec une grande édification, et, le lendemain matin, le médecin la voit dans un état de paix et de calme qui l'étonne ; il trouve la fièvre baissée, voit les symptômes changés en mieux, et bientôt la maladie céde. M. Tissot aimait à répéter ce trait, et il s'écriait avec admiration : « Quel est donc la puissance de la confession chez les catholiques ! »

DE LA CONFESSION FRÉQUENTE

Tels sont les effets du sacrement de pénitence, dont je vous ai parlé dans ma dernière instruction, qu'ils doivent nous inspirer un saint empressement pour nous en approcher fréquemment. D'où vient donc tant d'éloignement pour la confession, d'où vient ce dégoût général, pour ne pas dire cette aversion pour ce sacrement? d'où vient que cette pratique, étant sans contredit la plus nécessaire des pratiques de piété, est cependant peut-être la plus négligée? Visites au Saint Sacrement, assistance à la sainte messe, aux prédications, aux cérémonies de l'Église, etc.; on est très exact et très assidu à tout cela : mais la confession, on n'y pense pas, lors même qu'on se trouve depuis longtemps en mauvais état. Il n'y en a pas d'autre cause que la mauvaise conduite. Le corruption des mœurs produit l'éloignement de la confession, et l'éloignement de la confession augmente toujours plus la corruption des mœurs. On se confesse rarement parce qu'on vit mal, et on vit toujours plus mal, parce qu'on se confesse rarement.

Je me propose donc aujourd'hui de vous porter à la confession fréquente, en vous en montrant l'importance ; et pour arriver à mon but, je me contenterai de mettre sous vos yeux une simple antithèse, c'est-à-dire, les tristes effets de l'éloignement de la confession, et les effet salutaires d'une bonne et fréquente confession.

Le premier effet des confessions rares, c'est d'exposer au sacrilège. Je dis exposer, remarquez-le bien : bien ce serait une exagération et une témérité de vouloir, d'une manière absolue, taxer ces confessions de sacrilèges : je serais en contradiction avec la doctrine de l'Église, qui, en n'obligeant les fidèles à se confesser qu'une fois l'an, croit, sans aucun doute, qu'ils peuvent y apporter les dispositions nécessaires et se confesser avec fruit. Je ne condamne pas absolument cette pratique, je dis seulement que, lorsqu'on s'approche rarement du sacrement de pénitence, on s'expose beaucoup à le profaner, et en voici la raison : c'est que plus on diffère sa confession, plus les difficultés de la bien faire augmentent sous tous les rapports.

Une plus grande difficulté du côté de l'examen. Cet examen doit être très exact : il faut rechercher, avec beaucoup de soin, non seulement les actions mauvaises qui se remarquent facilement, mais encore les omissions, les paroles, les pensées et les affections. Or, qui ne voit que plus on attend, plus il est difficile de se souvenir de tout cela, et qu'on arrive à ne plus savoir par où commencer cette recherche de tant d'actions, de paroles, de pensées et d'omissions contraires à la loi de Dieu ?

Vous me direz que le Seigneur n'exige pas de vous l'accusation exacte de toutes les fautes que vous avez commises, mais seulement de celles que vous vous rappelez après un examen diligent. Vous avez parfaitement raison ; mais c'est précisément la question, il s'agit donc pour vous d'apporter à cet examen une diligence proportionnée au temps que vous avez passé sans vous confesser, au nombre et à la nature de vos fautes. Comme c'est là une chose difficile, aussi il arrive ordinairement que vous vous examinez d'une manière tout à fait superficielle et insuffisante. Cette insuffisance produit pour l'ordinaire le défaut de l'intégrité requise dans l'accusation ; elle est cause que votre confession est imparfaite, confuse et très mal digérée.

Une plus grande difficulté du côté de la contrition : car plus le péché reste dans votre âme, plus vous en perdez le sentiment, l'horreur, le remords. A force de le garder sur votre conscience et de vous familiariser avec lui, vous avez plus de peine à le détester ; vous n'en avez plus la même horreur ; il vous arrive ce qui arrive ordinairement aux enfants, qui, à la première vue d'un chien, s'enfuient épouvantés et tremblants ; mais qui, une fois habitués à l'avoir tous les jours sous les yeux, perdent bientôt toute crainte et finissent par le caresser, l'embrasser et faire mille badinages avec lui.

Ce que je dis de la contrition, il faut le dire aussi du bon propos : il devient, de jour en jour plus difficile pour ceux qui conservent longtemps le péché dans leur cœur, parce qu'ils s'y affectionnent et s'y habituent sans cesse davantage, et qu'ils en deviennent toujours plus esclaves. Or, tout cela est directement opposé à cette généreuse résolution qui est requise pour obtenir le pardon de ses péchés.

Il est donc très facile qu'après avoir, par cette longue habitude du péché, contracté une affection et une liaison très étroite avec lui, vous en veniez à le regarder du même œil, même dans ces rares solennités où vous avez coutume de vous présenter au tribunal sacré pour vous confesser. Et voilà précisément ce qui arrive à une foule de personnes: elles viennent se confesser avec un cœur glacé, un cœur insensible, sans contrition, avec des résolutions sans fermeté, avec un profond dégoût de tous les remèdes, et par conséquent elles n'y apportent aucune ou presque aucune disposition. Je m'en rapporte à votre expérience et à votre propre sentiment; pour peu que vous consultiez votre cœur, vous tous qui vous confessez rarement, n'est-il pas vrai qu'au moment où vous venez au tribunal, vous sentez en vous-même un certain fond d'indifférence et de froideur, et comme une secrète indisposition? Oui, cela est vrai et même ce n'est que trop vrai.

Aux difficultés dont je viens de vous parler, s'en joint une autre qui regarde le confesseur même ou le temps où ces personnes ont coutume de s'approcher du sacrement de pénitence. Comme elles n'aiment pas à être trop connues et qu'elles ne veulent pas qu'on voie trop clairement dans leur conscience, elles se présentent ordinairement aux jours de plus grand concours, et elles se mêlent à la foule pour se confesser. Mais qu'arrive-t-il? le confesseur, accablé par le nombre, ne peut ni leur faire les interrogations, ni mettre sous leurs yeux les réflexions dont elles auraient besoin. Tout est donc fini en un instant. Mais n'est-il pas vrai que si les soins du confesseur, accablé par la foule des pénitents, ne répondent pas à vos besoins, il peut, lui aussi, contribuer à vous faire recevoir ce sacrement sans les dispositions requises?

Toutes ces circonstances réunies nous prouvent très clairement qu'une confession longtemps différée est exposée à tant de difficultés, qu'il est bien rare qu'on les surmonte et qu'on ne la fasse pas mal. Cela est d'autant plus vrai, que, plus on renvoie, plus on voudrait renvoyer; on fait comme un débiteur qui pouvant payer une dette ne le fait pas, et qui, plus il diffère de la payer, moins il a la volonté de le faire; de même plus on diffère de se confesser, plus on en perd la volonté. Arrivent ces solennités ou ces époques où on avait résolu de s'approcher des sacrements et on ne le fait pas : le moindre obstacle qui se présente suffit pour renvoyer encore plus loin. Ainsi en est-il de toutes les choses que l'on est obligé de faire et que l'on ne fait qu'avec répugnance. Mais pourquoi les

fait-on avec répugnance? Parce que plus on diffère, plus les difficultés augmentent.

Mais supposons qu'en différant votre confession vous ne soyez pas exposés au danger de la mal faire, votre conversion, cependant sera toujours moins durable: second effet déplorable des confessions rares, je veux dire, le danger de la rechute.

Ce danger est la suite des mauvaises habitudes que l'on a contractées et fortifiées par l'éloignement de la confession. Combien, en effet, ne vous en coûtera-t-il pas ensuite pour reprendre une conduite vertueuse, après une vie longtemps déréglée et licencieuse! Pendant ce long intervalle de temps qui s'écoule d'une confession à l'autre, votre âme est semblable à une vigne abandonnée qui se couvre d'orties, de ronces et d'épines; je veux dire que des fautes innombrables naissent, croissent et s'enracinent en vous. Pour arracher ensuite toutes ces mauvaises herbes, pour renoncer à ces péchés que vous avez nourris si longtemps en vous, il vous faudra une attention et des moyens extraordinaires que vous ne voudrez pas prendre; ou, si vous les prenez, vous vous en fatiguerez bientôt et vous ne tarderez pas à les abandonner. De là ces rechutes qui suivent de si près la confession; de là ces péchés dans lesquels on retombe quelquefois le jour même.

Tel est l'effet de cette maxime sotte et insensée, qu'on n'a pas plus de peine à se confesser de plusieurs péchés que d'un seul, et que par conséquent il ne faut pas se gêner pour multiplier les fautes à l'infini. Imprudents! Vous ne savez donc pas que, comme je l'ai déjà expliqué, la confession efface bien le péché, mais elle n'en détruit pas les suites? elle ne détruit pas surtout l'habitude, qui rend l'âme si faible et si facile à tomber, à moins qu'on ne veille sur soi avec un soin extrême. Et comme peu de gens ont le courage de faire les choses difficiles, ainsi il y en a peu, parmi ceux qui se confessent rarement, qui retirent des fruits durables de leurs confessions. Et ceci est d'autant plus vrai, qu'à la longue, la douleur diminue, les bonnes résolutions s'évanouissent, le sentiment de la grâce s'efface, tout enfin contribue à anéantir tous les effets et tous les fruits du sacrement.

Or, n'est-ce pas déjà un grand malheur qu'en vous confessant si rarement vous vous exposiez à faire mal vos confessions, ou tout au moins à en perdre tout de suite les fruits?

Il en est tout autrement de la confession fréquente, et je n'ai pas besoin de beaucoup d'explications pour vous le prouver.

Quand on examine souvent sa conscience, on parvient à mieux connaître son état, ses imperfections et ses manquements, et on n'a plus besoin de beaucoup d'examen pour s'en bien accuser.

La douleur souvent renouvelée se conserve plus vite dans le cœur; les résolutions, à force d'y revenir, se gravent plus profondément.

On trouve ensuite dans la confession un frein puissant pour se

préserver du péché ; car la seule pensée qu'il faudra bientôt retourner se confesser, suffit pour retenir dans le devoir.

On trouve aussi un puissant motif, pour s'exciter à la vertu, dans les avis, les instructions et les conseils que l'on reçoit conformément à ses besoins. On trouve surtout un grand secours pour la persévérance, dans ces grâces spéciales que le sacrement donne pour affermir l'âme et la fixer dans le bien. Ceci est un point qu'il faut bien méditer : je l'ai déjà indiqué dans ma dernière instruction, en parlant des effets du sacrement, mais je ne l'ai pas expliqué.

Remarquez donc bien que tout sacrement, disent les théologiens, confère à l'âme une seconde grâce appelée sacramentelle, c'est-à-dire, un droit à certains secours puissants destinés à nous faire obtenir la fin spéciale pour laquelle ce sacrement a été institué. Cela posé, comme la fin du sacrement de pénitence est la destruction du péché, ainsi il n'efface pas seulement les péchés passés, mais il nous donne encore une force qui lui est propre et qui nous sert de remède contre les rechutes. Ce n'est pas qu'il nous rende tout d'un coup impeccables, mais il nous aide à le devenir ; c'est ainsi que pour guérir radicalement une maladie corporelle, il ne suffit pas de prendre un remède, mais il faut en réitérer l'usage. Cet heureux effet s'obtient au moyen de certaines grâces de défense et de force que Dieu nous donne pour combattre le péché, vaincre les tentations et nous soutenir contre notre propre faiblesse : *Pœnitentia*, dit S. Thomas, *non solum removet peccata prœterita*, *sed etiam prœservat hominem a futuris.*

En conséquence, un pécheur qui a bien fait sa confession peut, sans présomption, attendre de Dieu non seulement les grâces communes, mais encore les grâces spéciales, pour conserver l'amitié de Dieu. Il a plu au Seigneur d'attacher ces grâces à ce sacrement, et vous ne les trouverez nulle part ailleurs. Si vous voulez donc les obtenir, il faut recourir à la source où Dieu les a placées : *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris*[1].

De ce principe incontestable, vous pouvez tirer trois conclusions : la première, c'est que plus la confession sera fréquente, plus on recevra abondamment les grâces et les secours qui y sont attachés ; comme, par la raison des contraires, plus elle sera rare, moins on participera à ces grâces.

La seconde, c'est que vous ne devez pas attendre, pour vous confesser, que votre âme soit de nouveau ensevelie dans le péché mortel ; votre conscience ne vous reproche encore, à la vérité, aucune faute grave, mais cependant vous pouvez y tomber, et vous avez besoin de vous fortifier contre le relâchement auquel nous sommes tous naturellement portés. Et qui ne sait pas qu'il y a dans la vie, des temps, des jours, des moments où on est plus faible et où les tentations sont plus fortes ? Oh ! que de péchés on éviterait, si on n'attendait pas d'être arrivé à la dernière faiblesse

1. Isaie, XII, 3.

pour recourir au remède que Jésus-Christ nous a préparé ! En un mot, si pour votre santé vous avez la prudence de ne pas toujours attendre la maladie pour prendre des remèdes, et si souvent vous les prenez uniquement pour la prévenir, pourquoi ne feriez-vous pas la même chose pour le salut de votre âme?

La troisième, enfin, c'est que la fréquente confession est nécessaire à tous; elle est nécessaire aux pécheurs pour devenir vertueux, et aux vertueux pour ne pas devenir méchants, mais pour devenir encore meilleurs. Car la parfaite conversion du cœur, et la persévérance ne dépendent ni de nous ni de nos forces, mais bien de la grâce de Dieu; or, la source ordinaire de ces grâces est précisément le sacrement de pénitence.

Voilà donc combien il importe de s'en approcher souvent, et combien on se trompe grossièrement, quand on regarde la confession fréquente comme une pratique vulgaire de dévotion, bonne, tout au plus, pour certaines femmes qui veulent passer pour dévotes. Il est aussi important de se confesser souvent qu'il est important de se sauver; or, le salut est une affaire qui regarde tous les hommes en général et chacun en particulier, sans nulle exception.

Tenez-vous donc en garde contre certaines maximes que l'on entend sortir de la bouche de certaines personnes, braves peut-être selon le monde, mais peu chrétiennes dans le fond. « A quoi sert, dit-on, de se confesser si souvent? Il faut avoir plus de respect pour les sacrements. Il ne faut pas tant se familiariser avec les choses saintes; on s'expose à faire des sacrilèges. Ces dévots et ces dévotes qui sont continuellement autour des tribunaux ne sont pas meilleurs que les autres, si toutefois ils ne sont pas pires. » Ce sont là des sottises, et des sottises de premier ordre.

« A quoi sert de se confesser si souvent? » — Et moi je vous demanderai à mon tour: Pourquoi vous lavez-vous si fréquemment? Pour vous tenir dans une propreté parfaite. Or, ces bains que vous prenez si souvent pour conserver la propreté de votre corps, pourquoi les critiquez-vous lorsque nous les prenons pour conserver la pureté de notre âme, qui est bien autrement importante?

Il faut respecter les sacrements, il est vrai; mais ce respect doit-il consister à s'en éloigner? Ne doit-il pas, au contraire, consister à nous en approcher avec les dispositions requises? Le vrai respect d'un sacrement est toujours accompagné du désir de le recevoir et des efforts nécessaires pour le bien recevoir. Mais ce n'est pas le respect qui vous en éloigne, c'est l'attachement à votre vie criminelle. Vous aussi vous savez qu'on ne peut allier la fréquentation des sacrements avec la vie que vous voulez mener, la fréquentation des sacrements avec les habitudes vicieuses, avec la satisfaction des passions et avec les mauvaises occasions de toute espèce; vous abandonnez donc les sacrements afin de ne pas être forcé de quitter le péché. Vous appellerez ensuite cela un vrai respect? Dites plutôt une affection au péché à laquelle vous ne voulez pas renoncer.

De même encore : qu'est-ce que cette crainte que vous semblez avoir de commettre des sacrilèges? n'est-ce pas une crainte affectée? Que me parlez-vous de sacrilèges? On ne commet jamais de sacrilège quand on craint de le commettre, quand on ne veut pas le commettre, quand on fait tout ce qui dépend de soi pour ne pas le commettre.

Mais est-il vrai que les personnes qui fréquentent les sacrements ne sont pas meilleures que les autres? Non, sans doute : cette proposition est une fausseté évidente : l'expérience nous montre et nous fait toucher au doigt que ce sont au contraire généralement les personnes les plus sages, les plus réglées et les plus chastes. Sans doute elles ne sont pas exemptes des faiblesses et des imperfections qui sont le triste apanage de notre nature, et dont on ne sera jamais entièrement délivré pendant cette vie ; mais ces faiblesses, le monde les exagère énormément, parce qu'il trouve son intérêt à les grossir, soit pour justifier son relâchement, soit pour rendre odieuse et ridicule la piété des autres ; et en somme, ces misères des âmes dévotes n'ont encore aucune proportion avec les vices abominables, avec les crimes et les scandales de tout genre que l'on remarque dans ceux qui vivent éloignés des sacrements. La raison en est évidente : celui qui les fréquente, à moins que ce ne soit un hypocrite achevé, trouve dans les sacrements un puissant motif de devenir meilleur, ou au moins un frein puissant pour l'empêcher de devenir pire ; tandis que celui qui s'en tient éloigné n'a plus aucun frein et va de crime en crime jusqu'au dernier excès.

Cependant je ne nie pas qu'il ne puisse exister des abus dans ceux qui les fréquentent comme par habitude et par coutume, sans en tirer aucun profit ; mais en conclure de là qu'il vaut mieux s'en tenir éloigné, c'est un pitoyable raisonnement. L'abus qu'on en fait n'ôte rien au prix, à l'excellence et aux avantages de la confession. Détruisons donc l'abus qui vient uniquement de nous, mais retenons l'usage fréquent de la confession, qui est saint et salutaire pour tous. Vous nous le prouvez vous-même : si une personne pieuse se trouve surprise par une mort subite et imprévue, vous dites aussitôt : « Le Seigneur l'aura trouvée en bon état, car on la voyait souvent s'approcher des sacrements » ; mais si on voit mourir ainsi quelqu'un qui ne s'était pas confessé depuis longtemps, chacun gémit et dit, sinon de bouche, au moins de cœur : « Quel malheur! Quelle triste mort! Dieu sait... »

Que devons-nous conclure de tout cela? Si nous tenons à notre salut, allons souvent à ce bain salutaire, nous y trouverons un remède contre les péchés passés et un antidote contre les péchés à venir.

Et d'abord, ne différez jamais votre confession lorsque vous vous trouvez en état de péché mortel, car les maux auxquels vous vous exposez sont affreux ! La perte de tant de bonnes œuvres que vous faites en cet état, le danger d'être surpris par une mort subite,

l'habitude du péché que vous contractez et qui rend votre conversion toujours plus difficile et toujours moins durable, toutes ces considérations doivent vous déterminer à ne pas rester en cet état, mais à en sortir sans délai, selon l'avis si souvent réitéré du Saint-Esprit: *Non tardes converti ad Dominum*[1].

Non, ce n'est pas par le péché, Mes très chers Frères, ce n'est pas en commettant le péché que la plupart des chrétiens se perdent, mais c'est en demeurant et en s'endormant dans le péché. C'est là ce qui entraîne après soi, comme une suite naturelle, et l'inutilité et l'abus du sacrement.

Si, après avoir eu le malheur de souiller votre âme par une faute grave, vous alliez promptement la purifier dans le tribunal sacré, le péché ne jetterait pas de si profondes racines dans votre cœur: alors, n'étant pas encore aveuglés et endurcis, mais étant encore tendres et sensibles aux impressions de la grâce, vous vous approcheriez avec fruit de ce sacrement. Promptitude donc à sortir du péché, promptitude à vous relever dans le cas d'une chute grave.

Mais si une bonne confession suffit pour vous remettre en état de grâce, elle ne suffit pas pour vous affermir dans cet état, à moins que vous n'y reveniez souvent. Quoique le sacrement donne au pénitent de grands secours pour ne pas retomber, cependant il les donne avec mesure, comme la nourriture donne des forces au corps, mais non pas pour toujours. Pour guérir Naaman de la lèpre, le prophète Élisée lui prescrivit de se laver dans les eaux du Jourdain, non pas une fois, mais sept fois: *Lavare septies*[2]. Nous devons en faire autant si nous voulons nous purifier entièrement de la lèpre du péché: nous devons nous laver et nous laver encore dans le bain de la pénitence.

Remarquons enfin que c'est une confession bien faite qui doit décider de notre salut, à l'article de la mort; mais cette bonne confession de la mort est le fruit de la fréquente confession pendant la vie. Ne nous flattons pas de bien faire alors ce que nous aurons fait rarement et par conséquent mal pendant la vie. La bonne mort est l'œuvre par excellence de la grâce divine; mais a-t-on droit de l'attendre de la libéralité de Dieu, lorsqu'on s'est si peu soucié de son amitié pendant la vie? Je vous laisse à en juger.

TRAIT HISTORIQUE

Avantages de la confession. — Pendant la quinzaine de Pâques, un prêtre remit à un ministre protestant, habitué à tourner en dérision les sacrements de l'Église, une somme considérable à laquelle il ne s'attendait pas. Cet argument très sensible détrompa si bien le ministre prévenu contre l'Eglise catholique que lorsque l'occasion s'en présentait, il ne pouvait s'empêcher de dire: « Il faut avouer que la confession est une bien bonne chose. »

Un catholique de Suisse, des environs de Fribourg, ayant trouvé une forte somme, sur le chemin de Berne à Fribourg, la retint: mais étant allé à confesse quelque temps après, son directeur l'engagea à aller déposer, dans les mains des magistrats de Berne, la somme qu'il avait trouvée sur les terres de ce canton; ce qu'il fit. Cette action fit une sensation considérable parmi les protestants. Après avoir lu ce trait on pourrait dire: « Fiez-vous à celui qui se confesse, » comme on disait autrefois: « Ne vous fiez point à celui qui ne se confesse pas. »

1. Eccli, V, 8. — 2. IV. Reg., V, 10.

DE LA CONFESSION GÉNÉRALE

Il me reste deux points à examiner pour finir tout ce que j'avais à dire sur le sacrement de pénitence : le premier concerne les confessions générales, et le second le choix d'un confesseur ; c'est par ces deux points que je terminerai cette matière, et nous parlerons aujourd'hui du premier. Les prêtres qui se livrent au ministère de la confession ont souvent l'occasion de remarquer une singulière contradiction. Il y a des pénitents qui voudraient à tout moment, et sans aucun motif, refaire leurs confessions ; d'autres, au contraire, précisément ceux qui en ont besoin, ne veulent pas se décider à les refaire. Or, voici à cet égard les observations que j'ai à vous proposer pour règle de conduite.

J'établis trois propositions relativement aux confessions que l'on appelle générales et auxquelles on donne ce nom, parce qu'elles embrassent toute la vie ou une grande partie de la vie. Pour les uns elles sont inutiles, si toutefois elles ne sont pas nuisibles ; pour d'autres elles sont d'une absolue et indispensable nécessité, et pour d'autres enfin, sans être précisément nécessaires, elles sont cependant très utiles, et il ne faut pas les négliger. Après avoir distingué ces trois classes de personnes, je vous montrerai les avantages des confessions générales, et ensuite je tâcherai de vous montrer aussi la futilité des raisons qui vous détournent de les faire.

J'ai dit premièrement qu'elles sont quelquefois inutiles, et à qui ? A ceux qui en ont déjà fait une et qui l'ont faite avec toute l'application dont ils sont capables et qui n'ont pas de solides raisons de la refaire.

Deux raisons engagent ordinairement à refaire ses confessions : la crainte de ne s'être pas assez bien expliqué ou la crainte de n'avoir pas eu une contrition suffisante. Quant au premier motif, vous devez bien vous rappeler qu'on n'est jamais obligé de répéter ses confessions, dès qu'on y a apporté un soin convenable. Si quelque chose échappe par inadvertance ou par oubli, on peut suppléer à ce défaut dans les confessions suivantes ; mais on n'est pas obligé de tout recommencer.

Pour la douleur, il faut remarquer qu'un doute purement négatif, c'est-à-dire le défaut de certitude absolue et évidente, ne suffit pas pour vous faire douter de la validité de vos confessions. Dieu ne donne à personne une assurance parfaite qu'il a eu la contrition et obtenu la grâce, afin que chacun vive toujours dans la crainte et dans l'humilité ; mais, pour vous tranquilliser, il suffit de pouvoir juger prudemment que vous avez bien fait votre confession. Or, vous trouverez une excellente preuve de la bonté de votre confession dans l'horreur que vous conserverez de vos péchés et dans votre persévérance dans le bien.

Du reste, n'allez pas vous imaginer vous guérir de vos inquié-

tudes en répétant vos confessions à tout instant. Vous ne faites par là que les augmenter et les multiplier toujours davantage. C'est là une maladie semblable à certaines fluxions ou à certaines démangeaisons que l'on irrite toujours plus à mesure qu'on les frictionne davantage. C'est ainsi que vos inquiétudes augmentent à mesure que vous repassez et fatiguez votre conscience par de nouvelles confessions; car il vous restera toujours la même incertitude, savoir, si vous vous êtes bien confessé, si vous avez tout dit, si vous avez eu la contrition.

Tout ce que je puis vous conseiller et tout ce que vous avez à faire, c'est de vous abandonner pour le passé, avec une entière confiance entre les mains de Dieu, et de tout attendre de la divine bonté, sans avoir la prétention de passer les limites qu'il a établies, et d'arriver à obtenir sur votre état une certitude et une évidence qu'il n'a pas plu à Dieu de vous accorder. Les péchés de votre vie passée doivent bien être pour vous un sujet continuel de regret, mais non une matière incessante d'examens et de discussions fatigantes et sans fin. A plus forte raison lorsque votre confesseur, qui connaît depuis longtemps votre conscience, vous dit de vous tranquilliser et de ne plus revenir sur vos péchés passés, devez-vous vous en remettre entièrement à ses avis, lui obéir aveuglément et ne pas vous obstiner dans votre sentiment. L'obéissance vous décharge de tout péché devant Dieu, tandis que la désobéissance et l'obstination sont toujours coupables.

Mais vous n'êtes peut-être pas de ce nombre ; et en effet, ce n'est pas à cette classe que le plus grand nombre appartient. Pour la plupart des chrétiens, la confession générale est absolument nécessaire ou au moins très utile.

Nécessaire premièrement à ceux qui sont certains d'avoir mal fait leurs confessions, ou du moins qui ont des doutes très fondés à cet égard. Et ici remarquez bien une chose : quand je parle des mauvaises confessions, je n'entends pas seulement parler de celles dans lesquelles vous avez caché par malice quelque péché mortel, comme se l'imaginent certains pénitents qui, lorsque leur confesseur les engage à refaire leur confession, ont coutume de répondre que c'est une peine inutile, puisqu'ils ne se rappellent pas d'avoir caché aucun péché ; comme si la confession ne pouvait être mauvaise que par défaut de sincérité. Vous ne devez pas ignorer qu'il y a plusieurs choses nécessaires pour faire une bonne confession ; vous devez par conséquent savoir que les confessions peuvent être mauvaises pour d'autres raisons que pour avoir caché ou déguisé des péchés.

1° Elles peuvent être mauvaises par défaut d'examen ; il ne suffit pas de faire un examen à la hâte, d'une manière superficielle, de se borner à ramasser de gros en gros quelques unes des fautes les plus considérables, et d'en laisser une foule d'autres qui sont moins graves en apparence, mais dont la malice n'est pas moindre

en réalité. Oh ! que de manquements sur ce point ! Qu'une personne qui se confesse souvent et vit d'une manière réglée, ne fasse pas un long examen, cela se comprend ; mais, ce qui est incompréhensible, c'est que des gens qui ne se confessent que fort rarement et qui sont livrés à toute espèce de désordres, aient si tôt fait leur examen de conscience.

2° Elles peuvent être mauvaises par défaut de sincérité ; or, on ne tombe pas seulement dans ce défaut en cachant formellement quelque faute par honte ou par malice, mais encore d'une foule d'autres manières. On y tombe quand on passe sur certains doutes et sur certains remords qui ne sont point à mépriser, et dont cependant on prend le parti de ne pas parler; on y tombe quand on déclare ses fautes avec tant d'artifice et d'obscurité, qu'il est impossible au confesseur de s'en former une idée juste ; on y tombe en se servant de certaines formules vagues et générales qui ne disent rien, et qu'on supprime les circonstances les plus importantes du péché. Et sous ce second rapport, encore, combien de confessions mal faites !

3° Mais les confessions peuvent être mauvaises surtout par défaut de contrition et de bon propos. La confession n'est pas l'affaire purement de la langue, comme se l'imaginent quelques-uns qui croient s'être bien confessés quand ils sont parvenus à tout déclarer. L'accusation, quelque nécessaire qu'elle soit, n'est que la partie la moins essentielle du sacrement ; la partie la plus nécessaire pour la rendre valide, c'est la contrition, c'est-à-dire la douleur du péché et la résolution de n'y pas retomber. Si cette condition manque, la confession sera toujours invalide et sacrilège. Vous pouvez avoir plusieurs marques, et des marques non douteuses, que vos confessions ont été accompagnées de ce défaut. Voici les principales : Être resté volontairement dans l'occasion prochaine du péché ; n'avoir pas fait, quoique vous le puissiez, les réparations et les restitutions que vous deviez faire au prochain ; avoir conservé dans votre cœur des haines, des aversions, des rancunes auxquelles vous n'avez jamais sincèrement renoncé ; être retombé dans les mêmes fautes graves avec la même fréquence et la même facilité ; avoir négligé les moyens qui vous ont été prescrits pour vous empêcher de retomber. Toutes ces marques, comme nous l'avons déjà dit, ne peuvent se concilier avec une véritable contrition et un véritable bon propos. Voyez donc combien de défauts peuvent rendre vos confessions radicalement nulles et sacrilèges. Quiconque s'aperçoit être tombé dans un de ces défauts, ne s'est jamais bien confessé, et par conséquent il est rigoureusement obligé, s'il veut se sauver, de réparer ses confessions passées par une confession générale.

Je la ferai plus tard, répondent quelques-uns, lorsque j'en aurai mieux le temps ; je vous en prie, donnez-moi l'absolution pour cette fois. — Oh ! pour cela, non ; ce serait vous faire ajouter un nouveau sacrilège à tant d'autres dont vous êtes déjà coupables ; je puis bien

vous permettre de la différer lorsque ce n'est qu'une confession de conseil et de prudence ; mais quand elle est nécessaire, c'est par elle qu'il faut commencer. Il faut vous conduire comme si vous ne vous étiez jamais confessés pendant tout le temps qu'elle embrasse. Il n'y a qu'une seule différence, en effet, c'est que par vos confessions vous n'avez fait que rendre pire votre état, parce que votre vie n'a été qu'une suite de profanations et de sacrilèges dont vous devez aussi vous accuser.

Et ne venez pas me dire que vous êtes dans la bonne foi sur les sacrements que vous avez reçus, et que vous ne voulez pas troubler votre conscience et la mettre dans l'inquiétude; car je vous répondrai que la bonne foi ne consiste pas à se fermer les yeux pour marcher à l'aventure, sans se mettre le moins du monde en peine de ses confessions, lors même que l'on a de fortes raisons de présumer qu'elles sont mauvaises; mais elle doit consister dans la conviction que l'on a fait ce que l'on pouvait et ce que l'on devait faire. S'inquiéter sans motifs et sans fondement, est la marque d'une conscience scrupuleuse; mais mépriser des doutes et des remords fondés comme si c'étaient de vains scrupules, est la marque d'une conscience large et relâchée.

Enfin la confession, sans être absolument nécessaire, est assez souvent très avantageuse à plusieurs et ils ne doivent pas la négliger.

1° Avantageuse d'abord à ceux qui n'en ont jamais point fait. Quoique vous soyez dans la bonne foi sur la validité de vos confessions passées et que vous n'ayez aucun motif raisonnable d'en douter, il est cependant toujours bien de faire au moins quelquefois une revue générale de sa vie. C'est ce que l'on pratique dans le commerce par prudence humaine : les négociants, malgré les divers comptes particuliers qu'ils font de temps en temps, croient cependant devoir quelquefois faire un inventaire général, pour voir au juste où en sont leurs affaires. Or, n'est-il pas encore plus important de faire cet inventaire spirituel des intérêts de notre âme, repassant les diverses parties de notre conscience, afin de réparer autant que possible les négligences et les défauts qui peuvent s'être glissés dans nos confessions ordinaires? Si l'on n'a pas d'autre raison, il sera au moins bon de faire cette revue pour remédier aux confessions faites pendant son enfance. Hélas ! souvent on a, à cet âge, assez de malice pour pécher mortellement, et on n'a pas assez de réflexion et de jugement pour s'en repentir et s'en confesser comme il faut. En outre, combien de péchés que l'on omet de déclarer, sous le prétexte mal entendu qu'on ignorait que ce fût un péché ! Excuse que l'on peut difficilement admettre quand il est question de certaines fautes tout à fait honteuses, dont la nature même nous montre assez la malice. Peut-on bien compter sur les confessions faites pendant cet âge? Ne serait-il pas au moins fort utile de les renouveler quand on est arrivé à un âge mûr?

2° La confession générale est utile à ceux qui sont sur le point d'embrasser un état de vie ; par exemple, avant de s'engager dans l'état du mariage ou dans l'état ecclésiastique, et cela afin d'ôter tous les obstacles aux grâces dont on a besoin pour bien remplir les obligations que l'on va contracter. Oh ! si on suivait toujours bien ces avis, on n'aurait pas tant de scandales à déplorer dans les divers états de ce monde.

3° Enfin la confession générale est utile à ceux qui ont mené pendant longtemps une vie, sinon mauvaise, du moins tiède et relâchée, et qui par là n'ont retiré aucun ou presque aucun fruit des sacrements qu'ils ont toujours reçus avec langueur et indifférence. La confession générale est alors le moyen de réveiller le chrétien de son assoupissement, de le ranimer et de le renouveler dans la ferveur.

Combien de fois n'arrive-t-il pas à des pénitents qui commencent une confession générale purement par dévotion et par prudence de reconnaître ensuite qu'elle leur était nécessaire, parce qu'ils découvrent des défauts essentiels dans leurs confessions passées ? C'est ainsi qu'en visitant une construction, on croit au premier abord qu'elle est solide et sûre ; mais ensuite en examinant avec plus d'attention chacune de ses parties, on la trouve pleine de défauts, ou dans les fondements, ou dans les murs, ou dans le toit, et on s'aperçoit enfin qu'elle menace ruine. On est quelquefois bien prompt à refuser de la faire sous prétexte qu'on n'en a pas besoin ; mais qu'on s'examine un peu soigneusement, et on ne tardera pas à découvrir bien des choses qu'on n'avait pas remarquées jusque-là.

Mais quels sont les avantages de la confession générale ? Les maîtres de la vie spirituelle en indiquent trois principaux :

Premièrement elle nous inspire une plus grande confusion et une douleur plus vive et plus intense de nos péchés. Dans les confessions ordinaires le pénitent ne considère que les péchés commis dans un court espace de temps, et il se trouve peu coupable ; mais dans la confession générale, il voit tous ceux qu'il a commis, il les voit tels qu'ils sont dans leur ensemble, il voit comment il les a multipliés à mesure qu'il a avancé en âge. A la vue de cette multitude épouvantable de fautes, son cœur en est effrayé et pénétré de repentir, comme le roi Ézéchias, ce roi d'ailleurs pieux et vertueux, l'éprouva un jour qu'il se mit à examiner toute sa vie passée : *Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ*[1]. Combien plus ne doivent pas éprouver les mêmes sentiments tant de chrétiens qui sont bien loin d'avoir la piété de ce grand roi ! L'affreux éloignement de notre fin dernière, l'abus énorme que nous avons fait du temps et des grâces de Dieu, la patience et la longanimité dont Dieu a usé à notre égard, toutes ces pensées, et d'autres semblables font des impressions plus vives sur le pécheur.

1. Isaie, XXX, VIII 15.

elles ne peuvent manquer de l'ébranler puissamment, à moins qu'il n'ait entièrement perdu la foi.

En second lieu la confession générale procure cette paix de la conscience et ce calme que l'on ne peut avoir tant que l'on conserve des remords et des inquiétudes fondées, à cause de la tiédeur et des désordres de vie passée. J'ai fait tant de confessions, mais quel fruit en ai-je retiré? J'ai tant de fois pris la résolution de me corriger de tel défaut, et jamais je ne m'en suis corrigé! Quelle a été ma douleur et ma résolution! ont-elles été bonnes! Qui le sait? S'il fallait mourir en ce moment, il me semble que je ne mourrais pas tranquille. Tels sont les pensées, les inquiétudes et les remords qui, de temps en temps, viennent tourmenter notre cœur. Or, une confession générale bien faite nous délivre de toutes ces craintes et de tous ces troubles, et nous donne, avec la grâce de Dieu, la paix et la sérénité du cœur.

Le troisième et dernier effet de cette confession est de nous affermir dans la vertu, et de nous donner les forces et les secours nécessaires pour persévérer. Lorsqu'il en a coûté beaucoup de peine pour acquérir une chose, on ne veut pas en perdre si facilement le fruit; ainsi après avoir recouvré la paix de la conscience par une bonne confession générale, nous nous trouvons par là même engagés à la conserver, et ce calme intérieur nous fait marcher avec ardeur dans la nouvelle route que nous avons prise. De même qu'une personne qui a mis un habit neuf prend toutes sortes de précautions pour ne pas le tacher; ainsi une âme revêtue par ce moyen de la grâce sanctifiante, se tient sur ses gardes pour ne pas souiller de nouveau son cœur. Combien et combien qui sont parvenus par ce moyen à réformer parfaitement leur vie, et à se délivrer de ces vices et de ces mauvaises habitudes qui auparavant leur paraissaient incurables! Et l'expérience elle-même prouve qu'on ne réussit jamais bien à quitter le péché et à embrasser la vertu, si on ne commence par une telle confession. Voilà pourquoi les maîtres de la vie spirituelle en font tant d'éloges et la recommandent si instamment. S. Vincent de Paul la conseillait beaucoup, et S. François de Sales la recommande à sa Philothée comme le fondement d'une véritable conversion, pour quiconque veut se consacrer sincèrement à Dieu.

Mais pour en retirer les avantages dont on vient de parler, il ne faut pas la faire comme que ce soit. Pour vous à qui elle est nécessaire, si vous ne voulez pas perdre votre temps et votre peine, fatiguer inutilement votre confesseur, et vous mettre dans un plus mauvais état encore, c'est-à-dire, dans une fausse et dangereuse sécurité, vous devez mettre à cette confession toute l'application dont vous êtes capable, et ne rien épargner pour en obtenir les fruits que vous en attendez.

L'expérience nous prouve, avec la dernière évidence, que les confessions générales faites à la hâte et sans une préparation

convenable, sont plus nuisibles qu'utiles. Et pourquoi ? Parce qu'ensuite on a coutume de compter beaucoup, quoique sans aucun fondement, sur cette confession. Sous prétexte qu'on a fait une revue générale, on oublie tous les péchés de sa vie passée et on n'y pense plus du tout : mais quel fondement pouvez-vous faire sur une pareille confession, puisque, par la manière dont vous l'avez faite, vous avez autant de raisons de douter de celle-ci que de toutes les autres. Il est donc bien important de la faire avec beaucoup de soin afin qu'il ne vous reste aucune inquiétude sur la conscience. C'est alors que vous en recueillerez les avantages dont je vous ai parlé.

Enfin il ne faut pas vous laisser effrayer par les difficultés de cette entreprise. Beaucoup de personnes s'épouvantent au nom seul de confession générale : elles la regardent comme une entreprise difficile et même impossible ; voilà pourquoi elles refusent de la faire. Mais ce n'est là qu'un vain épouvantail.

Et d'abord les difficultés que vous appréhendez ne sauraient être la contrition et le bon propos ; car ces actes sont les mêmes dans la confession générale que dans toutes les autres ; et il est même d'autant plus facile de les exciter en soi par cette confession, que, comme je le disais tout à l'heure, elle porte vos regards effrayés et confus sur la totalité des fautes que vous avez commises. La seule difficulté, c'est donc l'examen et la recherche des fautes qu'il faut accuser, fautes qui sont de différents genres, et qui ont été commises dans les diverses circonstances et dans les divers âges de votre vie. Comment en effet débrouiller ce chaos inextricable de péchés ? Comment expliquer cette multitude infinie de fautes ?

Mais d'abord rappelez-vous que vous n'êtes pas obligé à l'impossible ; dans le cas où vous oublieriez quelque chose sans qu'il y eût de votre faute, cela n'empêcherait certainement pas votre réconciliation avec Dieu.

Il faut ensuite remarquer qu'en vous mettant entre les mains d'un bon confesseur, il vous rendra, par ses questions, cette entreprise beaucoup plus facile. Quoique vous ne deviez pas vous reposer sur ce précepte pour négliger votre examen, cependant, après que vous avez fait ce qui dépend de vous, les interrogations de votre confesseur peuvent vous être d'un très grand secours, pour vous aider à trouver les fautes que vous n'avez pas su ou pu apercevoir.

Remarquez enfin que si Dieu n'exige pas de nous une précision mathématique, même dans les confessions ordinaires, à plus forte raison ne l'exige-t-il pas dans une confession générale. Ainsi un confesseur qui connaît son devoir n'ira pas vous tourmenter inutilement pour obtenir une accusation matériellement exacte et minutieuse de vos péchés. il faut qu'il connaisse l'ensemble de votre vie, et il peut le connaître suffisamment en peu de mots. Il y a une foule de fautes que vous déclarez, et une foule d'autres que comprend nécessairement, quoiqu'elles ne soient pas exprimées, un confes-

seur qui connaît la nature du cœur humain et les suites inévitables de certaines liaisons et de certaines passions.

D'après ces observations, il me semble que c'est là une affaire dont tout le monde est capable, lors même qu'il s'agirait d'une confession, non d'un an, mais d'un siècle. Bannissez donc toutes ces difficultés que le démon grossit à votre imagination pour vous détourner de la confession générale.

Si cette confession vous est nécessaire, plus vous la renvoyez, plus elle devient difficile. Le voyageur qui doit sur sa route franchir un torrent, et qui trouvant le gue trop difficile, se dit en lui-même, je le passerai plus tard, trouve enfin les eaux tellement grossies qu'il désespère de pouvoir le passer. Ainsi en sera-t-il de vous, si vous différez de la sorte : les embarras de votre conscience s'accroîtront à tel point que vous ne saurez plus par où commencer.

Si cette confession ne vous est pas nécessaire, mais seulement utile, vous ne devez pas encore la laisser à cause des difficultés que vous y rencontrerez ; vous devez au contraire considérer que vous serez amplement dédommagé de la peine que vous vous serez donnée, par les consolations que vous en retirerez pendant toute votre vie, et surtout à l'article de la mort.

Oh ! quel soulagement pour votre cœur à la fin de votre vie, lorsque vous viendrez à réfléchir que vous avez d'avance réglé toutes les affaires de votre conscience ! quelle consolation alors pour vous tous de pouvoir dire : *Omnia composui ;* ii n'y a pas longtemps qu'avec le secours de mon confesseur, j'ai tout réparé ! Comparez, Mes chers Frères, ces délicieux sentiments, avec les pensées déchirantes qu'éprouve une personne qui, sur le seuil de l'éternité, voit sa vie souillée de péchés graves, sans trouver un motif de confiance, pas même dans ses confessions qui au contraire sont pour elle un nouveau sujet d'angoisses et de terreurs.

Quiconque a un peu de religion voudrait, à ce moment décisif, faire une confession générale ; mais est-il toujours possible alors de la faire ? Et lors même qu'on le pourrait, ne sera-t-elle pas alors toujours plus difficile et moins méritoire ? Si donc vous remarquez, d'après ce que nous venons de dire, qu'elle vous est utile et à plus forte raison si elle vous est nécessaire, ne la renvoyez pas davantage : faites-la maintenant, puisque vous en avez le loisir, que vous pouvez la faire avec soin, ayant une parfaite liberté d'esprit, avec moins de difficulté, avec plus de mérites et avec plus de fruit.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur cette matière ; tâchez de vous l'appliquer et d'en tirer votre profit pour le bien de votre âme.

TRAIT HISTORIQUE

La confession générale d'un paysan. — On vint, un jour, prier S. Vincent de Paul de se rendre à Cannes, situé à sept ou huit kilomètres de Folleville, dans le département de l'Oise, qui était alors le lieu ordinaire de sa résidence. Vincent partit sans délai quand il sut qu'il s'agissait de préparer à la mort un brave paysan dangereusement malade. Soit négligence, soit ignorance, ce pauvre homme avait la conscience chargée de plusieurs péchés mortels, qu'une mauvaise honte lui avait toujours empêché de découvrir ; et pourtant, il se flattait d'être sauvé tout de même. Le saint,

ayant commencé à l'entendre, eut la pensée de le porter à faire une confession générale. Le malade, encouragé par la douceur avec laquelle son nouveau directeur le traitait, fit un effort, se prépara avec soin, et finit par déclarer ses misères secrètes, qu'il n'avait jamais eu la force de découvrir à personne. Cette droiture, si nécessaire en ce dernier moment, fut suivie d'une consolation qu'on ne peut exprimer. Le pénitent se trouva déchargé d'un poids énorme, qui l'accablait depuis bien des années.

Ce qu'il y eut de particulier, c'est qu'il passa d'une extrémité à l'autre, et que, pendant les trois derniers jours qu'il vécut encore, il répéta à plusieurs reprises une espèce de confession publique de ses désordres, qu'il avait toujours eu honte d'avouer au sacré tribunal. La comtesse de Gondy, dont il était fermier, étant allée le voir selon sa coutume, « Ah! madame, s'écria-t-il dès qu'il l'aperçut, j'étais damné si l'on ne m'avait pas fait faire une confession générale, à cause de plusieurs gros péchés dont je n'avais jamais osé me confesser; j'en suis bien reconnaissant à M. Vincent que vous avez eu la bonté de m'envoyer pour me préparer. » C'est ainsi que, par une confession générale, cet homme mit ordre à sa conscience, retrouva la paix de l'âme et mourut dans les meilleures dispositions.

SUR LE CHOIX D'UN CONFESSEUR

Le fruit de notre confession dépend en grande partie de la qualité du ministre auquel nous confions le soin et la direction de notre âme. Mais sur ce point un grand nombre se laissent conduire par le hasard ou par des intentions mauvaises. Se laissent conduire par le hasard ceux qui vont de côté et d'autre, s'adressant tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là, et ne se fixant jamais à aucun; agissent avec des intentions mauvaises, ceux qui cherchent le guide le moins capable de les conduire. Devrai-je vous laisser dans l'illusion sur un point si important? ne dois-je pas au contraire vous inspirer une juste défiance de votre conduite? Voici donc quelques avis à cet égard.

La première chose que je vous conseille, c'est d'avoir un directeur fixe et stable, et de vous en tenir autant que possible à un seul. Je ne veux pas vous dire qu'il ne soit jamais permis d'en changer. Vous devez au contraire vous adresser à un autre toutes les fois que le vôtre ne peut plus vous convenir; par exemple, parce que vous n'auriez pas la force de lui déclarer franchement vos fautes, ou pour tout autre motif; quand il n'est pas libre ou qu'il est absent, et surtout quand il est du caractère de ceux dont je parlerai tout à l'heure.

Je suis loin de vous dire qu'absolument parlant vous ne puissiez faire de bonnes confessions, en changeant de confesseur. Je sais au contraire que ce sont les dispositions du pénitent qui produisent et assurent l'effet du sacrement; mais comme les soins du confesseur sont d'un puissant secours pour obtenir ces dispositions, surtout par rapport aux personnes ignorantes et peu instruites, je dis que c'est un grand avantage, soit pendant la vie, soit à la mort, d'avoir toujours le même confesseur.

Pendant la vie : car plus le confesseur nous connaît, plus il est à même de bien nous diriger. Il en est des maladies de l'âme comme de celles du corps. Si un médecin n'est pas arrivé, par une longue expérience, à la connaissance pratique du tempérament et des

habitudes d'un malade, il agira au hasard, et souvent il lui prescrira des remèdes qui lui seront nuisibles; de même si vous allez montrer vos plaies spirituelles, tantôt à un confesseur, tantôt à un autre, aucun parviendra à connaître à fond votre état, et par conséquent aucun ne parviendra à vous guérir radicalement. Au contraire en vous confessant à un seul, celui-ci ayant sous les yeux la suite de toutes vos confessions, et connaissant toutes les affections bonnes et mauvaises de votre âme, pourra facilement connaître et vous prescrire les remèdes pour vous sortir du péché et vous affermir dans la vertu.

Cela est d'autant plus vrai, que c'est aussi votre sentiment quand il est question des affaires temporelles. Vous ne changez pas de médecin pour votre corps, sous le prétexte que le vôtre a la connaissance et la pratique de votre tempérament et de votre constitution; vous ne cherchez pas un autre agent ou un autre procureur par la raison que votre procureur ordinaire est trop au courant de vos affaires; vous ne prenez pas un autre domestique, parce que le vôtre connaît trop votre caractère.

Pourquoi donc ce motif suffirait-il quand il est question du salut de votre âme, pour vous faire changer de confesseur? Le soin de votre âme est-il une affaire plus facile ou moins importante que le soin de votre corps et de vos intérêts temporels? n'est-ce pas là traiter les intérêts de votre âme avec trop d'indifférence, et leur refuser la préférence qu'ils méritent sur tous les autres?

Mais les avantages d'un confesseur stable se font surtout sentir à la mort, dans ce moment où il est si important d'être puissamment et efficacement assisté et consolé!

Quel malheur en effet d'être obligé de se confesser à la mort, à un prêtre qui n'a jamais connu notre conscience pendant la vie? Le confesseur se trouve alors dans un grand embarras et le pénitent dans un grand danger; car le pénitent ne peut avoir confiance en son confesseur, ni le confesseur en son pénitent. Il faudra tout au moins perdre beaucoup plus de temps et faire un bien plus long examen: temps que la violence du mal n'accorde pas toujours, et examen que l'état du malade ne permet souvent pas non plus. Au contraire quelle consolation d'avoir pour confesseur à la mort celui qui nous a dirigés pendant la vie! Lors même que vous ne pourriez vous expliquer parfaitement, vous pourriez néanmoins vous faire aisément comprendre à celui qui est au courant de votre conscience; et, s'il vous arrivait d'avoir alors quelques doutes sur la validité de vos confessions passées, par défaut de douleur et de bon propos, vous ne seriez pas obligé de redire vos péchés pour cela, il suffirait de les accuser en général. Voyez donc combien il importe et pendant la vie et à la mort d'avoir un confesseur stable et habituel.

Il ne servirait cependant de rien d'avoir un confesseur stable, si nous n'avions pas soin de le bien choisir. Ce serait encore le pire de tous les maux d'avoir pour directeur ordinaire un mauvais confes-

seur, car ce serait nous égarer continuellement et irréparablement.

Vous vous tenez en parfaite sûreté, vous abandonnant à la conduite du premier venu, pourvu qu'il soit approuvé pour recevoir les confessions; mais vous êtes dans l'erreur. Cette entière confiance ne repose sur aucun fondement; car, quoiqu'il soit vrai de dire que Jésus-Christ a donné à tous les prêtres le pouvoir de remettre les péchés, cependant ce pouvoir a des limites au-delà desquelles il ne sert plus de rien. Et Jésus-Christ ne nous a-t-il pas avertis lui-même que dans les voies du salut tous les guides ne sont pas également bons, mais que plusieurs nous conduisent dans les précipices? *Si cæcus cæco ducatum præstat, nonne ambo in foveam cadunt*[1] *?* Ne nous a-t-il pas avertis enfin de nous tenir bien en garde contre les faux prophètes? *Attendite a falsis prophetis*[2]. Or, quels sont ces guides trompeurs, ces esprits mensongers, ces faux prophètes? Selon le sentiment des interprètes, ce sont ces directeurs des consciences qui, au lieu de faire marcher dans la bonne voie les âmes qui leur sont confiées, les mènent à la perdition, ou par ignorance, ou par connivence, ou par une autre cause.

La vérité de ces paroles sacrées étant incontestable; la prudence chrétienne exige donc que, parmi ceux qui sont à votre disposition, vous choisissiez celui qui est le plus capable de vous bien conduire à la vertu, à l'habileté et à la science, duquel vous puissiez le mieux vous fier, autant du moins que vous pouvez en juger humainement. Car si vous réussissez mal, ce ne sera pas votre confesseur seul qui en subira les conséquences; mais vous aussi vous les subirez avec lui.

Vous ne pourrez pas vous excuser en disant que vous vous êtes trompé, puisque votre erreur est venue de ce que vous avez négligé les précautions que vous prenez pour tant d'autres choses bien moins importantes. En effet, si vous êtes gravement malades, il ne vous suffit pas, pour vous mettre entre les mains d'un homme, qu'il ait des patentes de docteur en médecine; mais vous vous informez soigneusement de la réputation dont il jouit. Pareillement si vous avez un procès important, vous ne prenez pas pour le défendre le premier avocat venu : mais vous cherchez le plus habile, celui qui est le plus capable de gagner votre cause. Bien plus, dans les travaux même ordinaires de la vie, vous ne prenez pas le premier ouvrier qui se présente. Cependant, vous savez bien que tous ceux-là sont approuvés dans leur partie; mais persuadés d'ailleurs que de telles approbations sont sujettes à l'erreur, sachant que tous n'ont pas la même habileté, qu'il s'introduit un grand nombre de personnes dans chaque profession sans avoir les qualités requises pour l'exercer, vous croyez ne devoir pas vous fier tellement au premier venu, et vous vous croyez au contraire obligés de faire votre choix avec beaucoup de soins.

En conséquence, si, dans tout le reste, vous vous croyez obligés

1. I Joan., IV, 1. — 2. Matth., VII, 15.

de choisir avec la prudence la plus attentive, comment pourriez-vous vous dispenser de suivre cette règle, quand il est question de votre âme, quand le danger que vous courez est plus facile et le malheur qui vous menace infiniment plus grand ? Je vous le répète donc, si vous faites un mauvais choix par votre imprudence, les suites en retomberont aussi sur vous et vous ne pourrez vous excuser ni vous justifier sur votre bonne foi. C'est précisément ici que se vérifie l'oracle de Jésus-Christ : *Si cæcus cæco ducatum præstat, ambo in foveam cadunt.* Oh ! qu'ils sont grands, les dangers et les malheurs auxquels vous expose un mauvais confesseur ! Il vous déchargera de vos obligations essentielles, il vous laissera dans de mauvaises occasions, il vous donnera de mauvaises absolutions, il vous laissera immuablement dans vos défauts, et enfin, il vous inspirera une fausse sécurité qui vous conduira à la perdition.

Tout cela vous montre de quelle importance il est pour vous de faire un bon choix, et de ne prendre pour votre confesseur que celui que vous trouverez muni des qualités requises; qui soit éclairé pour bien connaître votre état et vous donner les avis qui conviennent ; prudent pour bien adapter sa direction à vos besoins particuliers sans se jeter dans les extrêmes, ni dans une trop grande sévérité, ni dans une trop grande indulgence ; qui enfin soit animé de l'esprit de Jésus-Christ et d'un vrai zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut de votre âme. C'est cela seul qui peut le rendre plein de douceur et d'affection pour vous, tout en conservant la rigueur nécessaire.

Mais, me direz-vous, comment et à quelles marques pourrai-je distinguer ce confesseur habile et muni des qualités nécessaires, puisque ce n'est pas à moi à juger de ces qualités ?

Je vous dirai d'abord : mettez autant de soin à ce choix que vous en mettez à choisir un médecin, un avocat. Sans doute il ne vous appartient pas de juger de l'habileté d'un avocat, d'un médecin : cependant il ne vous manque pas de moyens et de marques pour rendre votre choix prudent, comme la réputation dont ils jouissent, le jugement des personnes éclairées, les succès de leur ministère. Prenez ici les mêmes moyens : *Ex fructibus eorum cognoscetis eos ;* vous pourrez les reconnaître par les doctrines qu'ils enseignent, par la vie qu'ils mènent, par la réputation dont ils jouissent, par les bons résultats qu'ils obtiennent dans leurs pénitents.

Ajoutez-y une prière fervente pour obtenir de Dieu qu'il vous éclaire dans ce choix. Il ne permettra pas qu'une personne qui le cherche avec sincérité et droiture de cœur, se trompe dans les voies du salut.

Le mal vient de ce que l'on ne cherche pas Dieu et son propre salut avec sincérité : on ne cherche qu'à endormir sa conscience par quelques démonstrations de religion et de bonne volonté. Ceux qui auraient le plus besoin d'une direction exacte et sévère, sont précisément ceux qui cherchent le plus à l'éviter. Et tandis que les

âmes pieuses choisissent un directeur spirituel parmi les plus dignes et les plus renommés, les mauvais chrétiens, pour assurer leur damnation, choisissent celui qu'ils croient le plus indulgent, le plus relâché et le plus facile à donner l'absolution ; qui la donne toujours, dans tous les cas et à tous les pénitents qui se présentent, récidifs, habitudinaires, vivant dans l'occasion, quels qu'ils soient. Ils ont coutume de dire qu'ils ne veulent pas des confesseurs rigoristes : accusation vague, confuse et mal déterminée. Il suffit qu'un confesseur dise franchement la vérité sur certains points qui attaquent au vif les passions des pénitents ; qu'il soit ferme pour exiger certains remèdes nécessaires, mais difficiles ; qu'il ne veuille pas hasarder l'absolution sans pouvoir juger avec fondement de la sincérité des dispositions des pénitents, pour qu'aussitôt on le traite de rigoriste et qu'on le quitte pour toujours.

Mais cette accusation ne tombe pas tant sur le confesseur que sur Jésus-Christ lui-même. Et ne savez-vous pas que Jésus-Christ est le premier rigoriste ? N'est-il pas le premier à dire que la voie de la perdition est large et spacieuse, et que beaucoup la suivent, tandis que la voie qui conduit à la vie est étroite et que peu de personnes la trouvent ? Que pour y entrer il faut se faire violence à soi-même, porter sa croix à sa suite, haïr même, s'il le faut, son père et sa mère, s'arracher l'œil, se couper la main et le pied quand ils sont pour nous une source de scandale ? Tous ces oracles et tant d'autres que j'omets pour être plus court, sont des oracles de l'Évangile qui nous prouvent assez que l'esprit de l'Évangile est plutôt un esprit de rigueur que de relâchement, et justifient pleinement la conduite de ces directeurs qui, avec de telles maximes sous les yeux, ne peuvent se plier à certaines exigences incompatibles avec la morale de Jésus-Christ.

Le confesseur devra-t-il donc porter au tribunal les maximes du monde qui ne connaît pas l'Évangile et traite tout de scrupule et de préjugé ? Eh bien ! sachez que ceux même que l'on taxe de rigorisme, ont souvent à se reprocher devant Dieu une indulgence excessive à laquelle ils sont comme entraînés malgré eux, et jamais au contraire une rigueur excessive. Mais avant d'aller plus loin, écoutons un instant vos plaintes.

Que de fois, dites-vous, nous croyons d'aller recevoir l'absolution et on nous la refuse absolument ou bien on nous la diffère : voilà ce qui nous remplit de mauvaise humeur et de dépit ! — Ne jetez donc pas sur votre confesseur une faute qui vous appartient tout entière. Un pénitent qui a la contrition et les dispositions requises, a droit de recevoir l'absolution, et on ne peut la lui refuser sans injustice ; mais celui qui n'a pas ces dispositions, qui n'en donne aucune marque, est si loin de la mériter, que le confesseur même ferait un péché si, par un excès d'indulgence, il la lui accordait. Ne comprenez-vous donc jamais que le confesseur n'est pas le maître de l'absolution et qu'il n'est pas libre de l'accorder ou de la refuser à

son gré; mais que cette absolution est un jugement qu'il doit prononcer et qui doit être fondé sur les dispositions qu'il voit dans son pénitent? Si donc il vous refuse ou vous diffère l'absolution, c'est qu'il ne vous trouve pas les dispositions suffisantes. Faudra-t-il que, pour vous donner une absolution qui ne vous servira de rien, il se charge lui-même d'un crime énorme? Portez au tribunal les dispositions requises, et vous recevrez l'absolution.

— Mais, répliquez-vous, je suis bien disposé, j'ai la contrition, j'ai le ferme propos de ne plus pécher; malgré cela mon confesseur ne veut pas me croire.

— Justement il ne vous croit pas, parce qu'il voit en vous des preuves évidentes que vous n'avez pas ces dispositions que vous prétendez avoir. Ces mêmes protestations, vous les avez déjà faites mille fois; et cependant vous êtes toujours retombé dans les mêmes fautes, dans des fautes aussi graves, aussi volontaires et aussi nombreuses qu'auparavant. Le confesseur peut-il se fier à un homme qui a déjà tant de fois manqué aux promesses qu'il a faites à Dieu? Vous-même vous fieriez-vous à quelqu'un qui vous aurait déjà si souvent manqué de parole? Et vous voudriez que votre confesseur crût à la vôtre, après que vous y avez manqué des milliers de fois?

— Si on me donnait l'absolution, dites-vous encore, je m'en irais plus content et ce serait bien mieux pour moi. — Erreur, chrétiens, erreur; ce serait pour vous un véritable malheur, comme ce serait un malheur pour un malade, de rencontrer un médecin qui lui laisserait ignorer son mal, qui se contenterait de le visiter et de lui prescrire un régime et des remèdes, et resterait indifférent sur sa conduite, qui garderait le silence ou ne l'avertirait que faiblement lorsqu'il lui verrait faire des excès qui aggravent son mal et vont le conduire au tombeau. Quelle différence, je vous prie, y a-t-il entre ces deux cas? et puisqu'un pareil médecin ne vous conviendrait pas pour le corps, pourquoi vous conviendrait-il pour l'âme? La rigueur et la fermeté dans ce cas, soit de la part du médecin, soit de la part du confesseur, ne sont-elles pas une obligation et un devoir de charité?

En un mot, tous ceux, et ils ne sont pas rares, qui se mettent à contester et à plaider avec leur confesseur, qui courent de côté et d'autre pour accrocher une absolution dont ils sont indignes, ne sont pas des gens qui cherchent sincèrement leur salut. Ce sont des gens qui cherchent à se tromper, qui aiment à être trompés; il n'est donc pas étonnant qu'ils trouvent ce qu'ils cherchent, qu'ils soient réellement trompés et que Dieu les abandonne à une fausse direction qui les conduit insensiblement à l'enfer. Semblables à Achab, comme lui, ils arrivent à une fin aussi déplorable. Écoutez ce fait, il ne saurait être plus instructif.

Achab, roi d'Israël, conçut le projet de déclarer la guerre à Bénadab, roi de Syrie; mais avant de l'entreprendre, il alla consulter les prophètes sur le succès de son expédition. Quatre cents prophètes réunis autour de lui, lui promettent la victoire, le pro-

phète Michée cependant, et lui seul, lui prédit des malheurs. Mais celui-ci était un vrai prophète, un homme divinement inspiré de Dieu et qui ne savait pas dissimuler la vérité, quelque dure et quelque désagréable qu'elle fût : aussi le monarque détestait-il le prophète rigide et austère qui ne savait lui prédire que des malheurs : *Prophetat mihi semper malum;* tandis que les premiers étaient de faux prophètes, des prophètes de Baal, une troupe de menteurs et d'adulateurs vils et méprisables. Le sentiment des premiers prévalut donc sur l'esprit du roi qui aimait mieux entendre un mensonge agréable qu'une vérité qui le choquait.

Hélas ! l'infortuné, il apprit sur le champ de bataille combien il avait eu tort de se fier à eux ; mais c'était trop tard : il vit son armée en pleine déroute ; lui-même frappé à l'improviste d'un coup mortel, perdit tout à la fois et la couronne et la vie [1].

Voilà ce qui vous arrivera, à vous qui cherchez des directeurs selon votre goût et non selon la conscience et la vérité, qui vous éloignez des meilleurs confesseurs, de ces Michées francs et sincères que Dieu vous avait préparés pour votre bien, mais que vous quittez bientôt pour ne plus retourner à eux. Vous reconnaîtrez un jour, mais trop tard, combien vous avez mal choisi, alors qu'aux pieds du souverain juge vous verrez avec étonnement tant de réparations que vous deviez faire et que vous avez négligées ; tant d'occasions coupables que vous deviez quitter et dans lesquelles vous êtes demeurés ; tant de mauvaises habitudes que vous deviez détruire et que vous avez conservées ; tant de confessions et de communions que vous avez faites par routine et par habitude, sans la moindre disposition et qui ont été indignes et sacrilèges ; lorsque vous verrez, en un mot, votre perte consommée sans retour ; et tout cela en conséquence d'une mauvaise direction que vous avez voulue et cherchée à dessein.

Pensons-y sérieusement, aujourd'hui qu'il en est encore temps, afin de ne pas répéter inutilement alors : *Ergo erravimus.* Chacun veut se sauver, mais on veut se sauver à sa manière et non pas selon la volonté de Dieu. Voilà pourquoi on fait violence à la loi de Dieu pour l'interpréter selon ses inclinations, on fait violence à sa conscience pour étouffer ses cris ; et enfin on va jusqu'à faire violence aux confesseurs en n'en cherchant, contre toute raison, que de faciles, d'indulgents et de relâchés. En un mot il faut que tout se plie à nos caprices. Mais peine inutile, vains efforts, prétention fatale ! puisque les dispositions de Dieu, par rapport à notre salut, sont immuables, inflexibles et incapables de se plier à tous ces expédients.

Si nous tenons sérieusement à notre salut, prenons d'autres mesures, et soyons bien persuadés qu'un bon confesseur nous est un puissant secours pour le salut, comme un mauvais confesseur est un grand obstacle ; n'épargnons rien pour faire un bon choix ;

1. III Reg., XXII.

adressons-nous de préférence à ceux qui, zélés pour nous éclairer, nous convertir et nous sauver, nous disent franchement la vérité, nous inspirent une crainte et un trouble salutaire, mettent un terme à nos péchés et nous assujettissent à une obéissance exacte. Qu'importe qu'un pareil confesseur vous gronde, vous réprimande et vous éprouve quelquefois? Sa rigueur est une rigueur charitable, elle vient d'un amour sincère de votre bien et par conséquent elle sera toujours accompagnée d'un véritable esprit de douceur et de charité. S'il tient fortement à ne pas manquer à ses devoirs et à ne pas compromettre son salut en compromettant le vôtre, il aura aussi assez de bonté pour ne pas vous rebuter par des duretés irritantes, pour ne pas vous abattre et vous décourager.

Mais lorsqu'un jour vous vous trouverez au port du salut, oh! alors, comme vous bénirez pendant toute l'éternité les soins, la sévérité et le zèle de ce bon confesseur qui, comme un ange gardien, vous a dirigé sur la route du ciel et vous a conduit au salut éternel.

TRAIT HISTORIQUE

Plaintes de S. Cyprien contre la facilité de quelques confesseurs. — S. Cyprien évêque de Carthage, se plaignant de la trop grande facilité de quelques ministres du Seigneur, qui, contre la rigueur de la discipline, contre la loi de Dieu et de Jésus-Christ, étaient assez téméraires pour accorder la paix et la communion à quelques personnes qui étaient tombées pendant la persécution, appelle ce relâchement une peste agréable et trompeuse, qui s'est glissée parmi les fidèles, sous le nom spécieux de compassion et de miséricorde: inutile et fausse paix, pernicieuse à ceux qui la donnent et infructueuse à ceux qui la reçoivent « On ne donne pas, dit-il, le temps aux malades de guérir par une satisfaction véritable et légitime. La Pénitence est bannie du cœur des chrétiens; et on leur fait perdre le souvenir des crimes les plus énormes. Il ne faut pas, ajoute-t-il, qu'un prêtre de Dieu trompe les fidèles par une complaisance pernicieuse, mais qu'il les guérisse par des remèdes salutaires. »

Voir d'autres discours sur le Pénitence dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XIII, p. 49; t. XX, p. 166; t. XXVII, p. 604; t. XXX, pp. 32-55, 173, 182.

DE L'EUCHARISTIE — SON INSTITUTION

Si un homme approchait dignement, une seule fois par mois, du sacrement d'Eucharistie, cet homme serait de nécessité l'homme le plus vertueux de la terre.
(CHATEAUBRIAND)

J'ai dû vous parler fort au long du sacrement de Pénitence, à cause de son importance et de sa nécessité, et à cause aussi des nombreux abus dans lesquels une multitude de chrétiens tombent ordinairement en cette matière; je passe maintenant au sacrement de l'Eucharistie.

Il semble que j'aurais dû le traiter le premier, pour suivre l'ordre ordinaire des catéchismes; car comme la nourriture, selon l'ordre naturel précède les remèdes et que ceux-ci ne sont nécessaires qu'en cas de maladie; ainsi le sacrement de l'Eucharistie qui est l'aliment spirituel de notre âme devrait aller avant la Pénitence qui n'en est que le remède. Mais les maladies de l'âme étant malheureusement

plus fréquentes que celles du corps, et d'ailleurs une âme, malade et même morte par le péché mortel, ne pouvant prendre avec fruit la nourriture eucharistique, à moins qu'elle n'ait été auparavant guérie et rendue à la vie par la Pénitence, il convenait de parler d'abord de celui qui doit servir de préparation à l'autre.

J'entreprends de donc vous expliquer le sacrement de l'Eucharistie qui est destiné à affermir en nous la vie spirituelle que nous avons reçue dans le tribunal de la pénitence, le sacrement le plus auguste, le plus saint, le sacrement par excellence; sacrement qui renferme les mystères les plus étonnants de la sagesse infinie de Dieu, les traits les plus merveilleux de sa toute puissance, les inventions les plus admirables de sa bonté, sacrement enfin dans lequel Jésus-Christ, selon l'expression du Prophète, a renfermé et réuni toutes ses merveilles : *Memoriam fecit mirabilium suorum misericors et miserator Dominus, escam dedit timentibus se*[1]. Nous allons traiter successivement dans les articles suivants :

1° De l'institution de ce sacrement et des diverses parties qui le composent et le constituent à l'état de sacrement ;

2° Des principales vérités de la loi que nous devons croire sur ce mystère ;

3° Des diverses fins pour lesquelles il a été établi, surtout de la sainte communion ;

4° Des dispositions nécessaires pour le recevoir avec fruit ;

5° Des effets admirables qu'il produit dans nos âmes et en conséquence du fréquent usage que nous devons en faire : voilà tout ce que nous aurons à traiter.

Qu'est-ce donc que le sacrement de l'Eucharistie ? C'est un sacrement qui contient réellement et en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin.

Ce sacrement, comme vous le savez, a été institué par Jésus-Christ dans la dernière cène qu'il fit avec ses apôtres, la veille de sa Passion : *Pridie quam pateretur.*

Nous lisons dans les évangiles qu'après avoir mangé l'agneau pascal qui était la figure de ce sacrement, il se leva de table pour leur laver les pieds; il se remit ensuite à table, prit du pain et élevant les yeux au ciel, il le bénit, le rompit et le donna à ses disciples, en disant : prenez et mangez : ceci est mon corps, *accipite et manducate : hoc est corpus meum.* Il prit ensuite une coupe de vin, la bénit et la présenta aux mêmes disciples en leur disant : prenez et buvez-en tous : ceci est mon sang : *accipite et bilite ex hoc omnes : hic est calix sanguinis mei*[2]. Ce fut alors que fut consacrée pour la première fois la sainte Eucharistie. Les paroles prononcées par Jésus-Christ opérèrent invisiblement le grand miracle ; elles changèrent le pain et le vin en son corps et en son sang.

1. Ps CX, 4. — 2. Matth., XXVI, 26 ; I Cor., XI, 25.

Mais comme ce miracle devait se perpétuer dans l'Église, Jésus-Christ donna à ses apôtres et dans leur personne aux évêques et aux prêtres leurs successeurs, le pouvoir de faire, jusqu'à la fin du monde, ce qu'il venait de faire lui-même; il leur communiqua ce pouvoir par ces paroles : *Hoc facite in meam commemorationem;* ce qui veut dire : je vous donne le pouvoir de faire à perpétuité ce que vous m'avez vu faire; bénissez, en mon nom, le pain et le vin; dites les mêmes paroles que j'ai dites; et ces paroles que vous prononcerez en mon nom, auront, dans votre bouche, la même vertu qu'elles ont eue dans la mienne : *Hoc facite in meam commemorationem.*

Voilà les ordres que Jésus-Christ donna à ses apôtres en les ordonnant alors prêtres du nouveau Testament, et en leur prescrivant la matière et la forme dont ils devaient se servir. Aussi la consécration se fait encore aujourd'hui, à la sainte Messe, de la même manière que Jésus-Christ la fit en instituant ce sacrement : le prêtre prend la même matière dont se servit Jésus-Christ, c'est-à-dire, du pain et du vin, il prononce les mêmes paroles qu'il employa et qui constituent la forme du sacrement, ceci est mon corps, ceci est mon sang : et c'est par la vertu de ces paroles que cet adorable mystère se renouvelle chaque jour et se perpétue sur nos autels.

Voilà le mystère que l'Écriture et les saints Pères appellent le mystère par excellence, le mystère de la foi, *mysterium fidei :* et avec raison ; car nul d'entre les mystères n'exerce notre foi comme celui-ci, à cause des merveilles qu'il renferme en lui-même. Vous allez en voir la preuve, chrétiens, dans la courte exposition que je vais vous offrir de toutes les vérités que l'Église catholique nous propose à croire sur ce sacrement : je dis à croire, remarquez-le bien, et non pas à discuter et à examiner.

1° La première vérité est la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, c'est-à-dire, qu'en vertu des paroles de la consécration prononcées par le prêtre sur le pain et le vin, Jésus-Christ devient réellement présent, non pas en figure comme le prétendent les calvinistes, mais véritablement, réellement, corporellement et susbtantiellement : Jésus-Christ, lui-même, le Fils de Dieu, vrai Dieu et vrai homme ; oui, ce même Jésus-Christ qui est né dans les entrailles virginales de Marie, qui est mort sur la croix, qui est ressuscité et qui est maintenant glorieusement assis à la droite de son divin Père. Nous sommes certains de cette vérité et par les paroles personnelles du Sauveur quand il promit d'instituer ce sacrement et par les paroles dont il se servit au moment où il l'institua.

Je dis premièrement lorsqu'il promit d'instituer ce sacrement. Jésus-Christ, après la multiplication miraculeuse des pains dans le désert, en prit occasion d'élever la foule, étonnée d'un tel prodige, à la considération d'un prodige infiniment plus merveilleux, d'un autre pain non corporel, mais spirituel et divin qu'il avait dessein

de leur donner un jour, et ce pain, c'était lui-même. Je suis, leur dit-il, le pain vivant descendu du ciel ; je vous le donnerai et ce pain sera ma chair même que je dois offrir pour le salut du monde : *Panis quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita*[1]. Ces paroles furent prises si littéralement que ces auditeurs étonnés et surpris se disaient les uns aux autres : cet homme rêve ou il radote ; comment est-il possible qu'il nous donne sa chair à manger? *Quomodo potest hic nobis dare carnem suam ad manducandum?*

Mais Jésus-Christ, bien loin de leur répondre que ces paroles devraient être prises dans un sens figuré et non dans leur sens littéral, insiste de nouveau, et, répétant encore avec plus de force ce qu'il avait dit, il ajoute : *Amen, amen, dico vobis; nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis;* en vérité, en vérité, je vous le dis : si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Et même il répète et confirme encore plusieurs fois la même vérité par la suite ; celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle, parce que ma chair est vraiment une nourriture et mon sang est vraiment un breuvage : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in eo;* nous inculquant ainsi de nouveau plus fortement encore la même vérité.

En second lieu, les paroles dont Jésus-Christ s'est servi en l'instituant, ne sauraient être ni plus claires, ni plus formelles. Il ne dit pas : Prenez et mangez, ceci est la figure de mon corps ; mais il dit : Ceci est mon corps. Et pour être encore plus explicite, il ajoute qu'il leur donnait ce même corps qui allait bientôt être immolé et ce même sang qui allait être répandu pour la rémission des péchés : *Corpus quod pro vobis tradetur, sanguis qui pro vobis effundetur.* Or, le sacrifice de son corps et l'effusion de son sang sur la croix ayant été certainement très réels, c'est aussi véritablement et réellement que ce corps et ce sang nous sont donnés dans la très sainte Eucharistie. Il était donc impossible d'exprimer plus clairement la présence réelle de Jésus-Christ dans ce divin sacrement ; et le Sauveur ne pouvait non plus s'expliquer en termes plus formels, pour manifester l'intention qu'il avait de l'établir.

De cette première vérité concluez combien ce sacrement est au-dessus de tous les autres : son excellence ne souffre pas de comparaison : car les autres sacrements contiennent la grâce de Jésus-Christ diversement modifiée selon les diverses fins des sacrements mêmes, tandis que celui-ci contient l'auteur même de la grâce. Si les autres sont les canaux de la grâce, celui-ci en est le principe et la source.

2° N'allez pas croire non plus, selon l'erreur condamnée par l'Église dans les luthériens, que le pain et le vin subsistent encore après la consécration conjointement avec le corps et le sang de

1. Joan., VI, 52.

Jésus-Christ. Non, sans doute : et c'est la seconde vérité que nous devons croire sur ce mystère. L'Église nous enseigne que par la consécration toute la substance du pain et du vin est détruite, et qu'elle est changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ.

Mais que reste-t-il donc du pain et du vin? Il n'en reste que les accidents, les qualités sensibles, je veux dire la figure, l'odeur, la couleur et la saveur. Si nous consultons nos sens, la vue, le tact, le goût, l'odorat, il nous semble qu'il y a encore du pain et du vin; mais la foi nous apprend que ce qui paraît à nos yeux du pain et du vin, n'est plus du pain et du vin, mais le corps même de Jésus-Christ. C'est là le merveilleux changement que l'on appelle, avec une parfaite exactitude, transsubstantiation, c'est-à-dire, changement d'une substance en une autre, changement prouvé incontestablement par les paroles mêmes de Jésus-Christ que j'ai déjà rapportées; car Jésus-Christ ne dit pas : dans ce pain et dans ce vin est mon corps; mais, ceci est mon corps.

Et ce changement ne doit pas nous paraître impossible; car si Dieu a pu changer la femme de Loth en statue de sel, la verge d'Aaron en serpent, les eaux de l'Égypte en sang et l'eau en vin aux noces de Cana, pourquoi ne pourra-t-il pas faire un pareil changement? Ainsi, dit S. Ambroise, à ce sujet, si nous croyons que Dieu a pu faire toutes les choses de rien, ne devons-nous pas croire plus facilement qu'il peut changer une substance en une autre? Si le pain et le vin, par une vertu naturelle et incompréhensible, se changent tous les jours au corps et au sang de celui qui les mange et les boit, pourquoi ne voudrions-nous pas croire que par la toute-puissance de Dieu, ils se changent au corps et au sang de Jésus-Christ?

Cette seconde vérité nous fournira l'occasion de remarquer une double différence qui existe entre l'Eucharistie et les autres sacrements.

La première, c'est que dans les autres sacrements la matière n'eprouve pas de changement, elle reste toujours la même, comme l'eau dans le Baptême, l'huile dans l'Extrême-onction, etc., tandis que dans celui-ci la matière est changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, et il ne reste du pain et du vin que les seules qualités sensibles.

La seconde, c'est que les autres sacrements consistent dans une action transitoire, et ils n'existent, à proprement parler, qu'au moment où il sont administrés ou reçus, tandis que celui-ci est un sacrement permanent. Le pain et le vin ayant été changés au corps et au sang de Jésus-Christ au moment où le prêtre prononce les paroles de la consécration, une fois ce changement opéré, Jésus-Christ reste sous les espèces du pain et du vin tant qu'elles subsistent elles-mêmes : sa présence réelle est tellement liée à ces accidents, qu'il ne cesse d'y être que lorsque ces accidents

eux-mêmes sont détruits ou altérés au point que le pain ne puisse plus être appelé du pain, et que le vin ne puisse plus être appelé du vin.

Puisque Jésus-Christ reste présent, d'une manière permanente, dans l'Eucharistie, sous les espèces sacramentelles, nous sommes donc obligés de l'adorer par un vrai cule intérieur et extérieur de latrie. En effet, si nous l'adorons dans la crèche ou sur la croix, à plus forte raison devons-nous l'adorer dans l'Eucharistie, où il réside réellement avec toute la plénitude de sa divinité, tout en nous rappelant cependant que nos adorations ne se rapportent pas aux espèces sacramentelles, mais à Jésus-Christ qui est caché sous ces espèces.

La troisième vérité, c'est que Jésus-Christ est tout entier et dans l'hostie et dans le calice, et sous les espèces du pain et sous les espèces du vin, mais pour une raison différente.

Je m'explique: en vertu précisément des paroles de la consécration, qui n'opèrent que ce qu'elles signifient, le pain se change au corps seul et le vin au sang seul; mais comme dans l'Eucharistie Jésus-Christ est vivant, glorieux et immortel, ainsi par une concomitance naturelle dans l'hostie, avec le corps se trouvent aussi le sang et l'âme, comme dans le calice, avec le sang, se trouvent aussi le corps et l'âme; et enfin, par suite de l'union hypostatique de l'humanité avec la divinité, Jésus-Christ s'y trouve aussi tout entier et comme Dieu et comme homme.

De plus, Jésus-Christ est non seulement tout entier sous chacune des espèces, mais encore sous la moindre particule de ces espèces, comme notre âme qui est tout entière et d'une manière indivisible dans tout notre corps et dans chaque partie de notre corps. Cette vérité se déduit clairement de l'Évangile, puisque Jésus-Christ ne consacra pas séparément toutes les portions avec lesquelles il communia les apôtres: mais il consacra en une fois toute la quantité nécessaire pour les communier tous; et cependant il dit à chacun d'eux, qu'il recevait sa divine personne.

Il suit de là qu'en divisant l'hostie on divise bien les espèces, mais on ne divise pas le corps de Jésus-Christ, et qu'il reste toujours tout entier, et que vous le recevez aussi tout entier lors même que vous ne recevriez qu'une très petite partie d'une hostie consacrée.

Oh! quel abîme de mystères ne renferme donc pas ce divin sacrement! Et avec combien de raison il est appelé par l'Église le mystère de la foi par excellence; *mysterium fidei!* En effet, dans les autres sacrements nous croyons ce que nous ne voyons pas, et ici nous devons croire non seulement ce que nous ne voyons pas, mais encore le contraire de ce que nous voyons. Nous ne [devons croire] qu'à l'articulation de quelques paroles:

1° Toute la substance du pain et du vin est détruite sans qu'il y ait aucun changement dans leurs accidents;

2° Que ces accidents subsistent sans l'appui de leur substance et

opèrent tous les effets de cette substance même qui n'existe plus : on voit du pain, et il n'y en a point; on goûte du pain, et il n'y en a point; on voit toutes les circonstances qui conservent, altèrent et corrompent le pain, et il n'y a point de pain;

3° Que le corps et le sang de Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, sont substitués à la substance du pain et du vin;

4° Que le corps de Jésus-Christ, sans se rapetisser en rien, est renfermé dans le court espace d'une particule, et même, qu'à la manière des esprits, il est tellement dans sa véritable substance, qu'il est toute entier dans chaque partie de l'hostie et du vin consacrés;

5° Enfin que le même corps de Jésus-Christ restant toujours un seul corps, sans se multiplier, est en même temps dans le ciel et dans l'hostie, et même dans tous les lieux où l'on conserve des hosties consacrées.

Voilà une suite de miracles d'autant plus certains pour notre foi, qu'ils sont plus supérieurs à notre intelligence et à notre capacité.

Mais quoi cependant, oserons-nous révoquer en doute ou refuser de croire ce que Dieu lui-même nous propose à croire? Quelle idée nous formons-nous de Dieu, de sa sagesse, de sa véracité, de sa toute-puissance, de ce qu'il est? Si les difficultés que notre faible raison trouve dans ce mystère étaient une raison suffisante pour ne pas le croire, nous devrions donc aussi nier tant d'autres articles qui ne sont pas moins incompréhensibles, comme la Trinité, l'Incarnation, la résurrection des corps et même tant d'autres vérités naturelles très certaines, mais inexplicables. Ou il ne faut rien croire de ce qui surpasse notre raison, ou bien il faut se soumettre en tout à l'autorité de Dieu. Mais ne rien croire de ce qui surpasse notre raison, ce serait renoncer à l'évidence d'une foule de choses qu'on ne peut nier, quoiqu'on ne puisse les expliquer; ce serait mettre des bornes à la puissance de Dieu qui peut tout : or, elle pourrait bien peu de chose si elle ne pouvait faire que ce qui est à la portée de notre intelligence.

Oui, dès que Dieu a clairement révélé une vérité, que vous la compreniez ou que vous ne la compreniez pas, il ne vous reste d'autre parti à prendre que de la croire, et c'est le seul parti raisonnable; car si les vérités qui sont proposées à notre foi sont obscures et impénétrables en elles-mêmes, elles ne laissent pas que d'être claires et très lumineuses par la preuve extérieure sur laquelle elles reposent, je veux dire la révélation divine, ou l'infaillibilité de la parole de Dieu. Résister à une pareille autorité, serait une affreuse témérité et le plus grand abus que nous puissions faire de notre raison. Ce qui émane de Dieu, vérité première et essentielle, ne peut être que très vrai, et la puissance divine peut une multitude innombrable de choses que nous ne pouvons imaginer; voilà pourquoi S. Augustin dit : *Demus Deum aliquid posse, quod nos fateamur investigare non posse.*

Ranimons donc notre foi et protestons à Dieu que, quelle que soit la répugnance de nos sens et de notre raison, nous croyons fermement et avec une humble soumission l'auguste et ineffable mystère de l'Eucharistie, comme l'Église l'a toujours cru depuis le commencement jusqu'à nous. Les Juifs aussi se retirèrent en murmurant avec un air d'incrédulité, lorsqu'ils entendirent le Sauveur leur proposer un pareil mystère; mais Jésus-Christ ne voulut pas pour cela satisfaire leur curiosité, et pour toute réponse il leur ordonna de croire, pour nous apprendre que dans les mystères divins il ne faut pas chercher le comment et le pourquoi, mais s'en rapporter aveuglément à la parole de Dieu; c'est en cela que consiste le mérite de la foi : *Beati qui non viderunt et crediderunt*[1].

Je suis persuadé que vous tous vous croyez sans hésitation un tel mystère, comme de bons catholiques; mais cela ne suffit pas : vous devez de plus avoir à cœur de soutenir votre foi par une conduite analogue à la croyance que vous professez, afin de ne pas fournir aux hérétiques des motifs de s'obstiner davantage dans leur incrédulité.

Toutes les difficultés qu'ils nous font, peuvent se réfuter et sont en effet réfutées d'une manière péremptoire. Mais il y a une difficulté extrinsèque à laquelle je ne saurais que répondre et qui doit assurément nous couvrir de confusion. Ils nous reprochent, à nous catholiques, de ne pas même croire ce mystère : mais sur quoi appuient-ils cette prétention? Sur les irrévérences, les profanations et les scandales qu'ils remarquent dans nos églises. Comment est-il possible, disent-ils, de supposer, en voyant le maintien irréligieux des catholiques dans les églises, qu'ils croient que Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, est réellement présent sous les espèces sacramentelles? Que pourraient faire de plus un idolâtre et un hérétique qui n'y croient pas du tout?

Voilà comment une si révoltante contradiction entre la croyance et la conduite tourne au mépris de la religion, au déshonneur de la foi, et sert de prétexte aux sectaires pour persévérer dans leurs erreurs : *Propter vos blasphematur nomen in gentibus*[2].

Ce prétexte est sans doute un prétexte vain et irraisonnable, mais nous n'y fournissons pas moins occasion; d'un côté nous attirons à nous les hérétiques par la force de nos raisons qui sont appuyées sur l'autorité même de Dieu, mais nous les repoussons, d'un autre, par la force de nos mauvais exemples. Conduisons-nous donc de manière que chacun voie notre foi à ce mystère, et que nous inspirions à l'incrédulité une salutaire confusion : tenons-nous en la présence de Jésus-Christ dans le très saint Sacrement avec cette décence, cette dévotion et cette modestie qui manifestent notre foi à tout le monde.

Nous y sommes d'autant plus obligés, que la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est le plus grand excès de l'amour

1. Joan., XX, 29. — 2. Isa., LII, 5.

d'un Dieu fait homme pour nous ; *maximum miraculorum Christi*, comme dit S. Thomas, et comme nous le verrons par la suite en expliquant les diverses fins amoureuses pour lesquelles ce bon Sauveur a voulu instituer ce sacrement.

TRAIT HISTORIQUE

Institution de la sainte Eucharistie. — Lorsque le divin Sauveur, avant sa Passion, eut mangé l'agneau pascal avec ses apôtres, selon les prescriptions de la loi de Moïse, il prit le pain dans ses mains saintes et vénérables, leva les yeux au ciel vers son Père tout-puissant, lui rendit grâces, bénit le pain, le rompit et le distribua à ses disciples en disant : « Prenez et mangez, ceci est mon corps, qui sera livré pour vous. » Puis, prenant le calice avec le vin, et ayant de nouveau rendu grâces, il le bénit et le donna à ses disciples en disant : « Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour vous et pour plusieurs, en rémission des péchés. Faites ceci en mémoire de moi. » Ce fut ainsi que Jésus-Christ institua la sainte Eucharistie, où il se donne réellement lui-même aux siens sous les espèces du pain et du vin pour être la nourriture des âmes.

GRANDE BONTÉ DE DIEU DANS LE SACREMENT DE L'EUCHARISTIE

L'Eucharistie n'est pas seulement, comme nous venons de le voir, le mystère par excellence de notre foi, à raison des prodiges et des merveilles qu'elle renferme, *mysterium fidei;* mais elle est encore l'excès le plus incompréhensible de l'amour d'un Dieu pour les hommes : voilà pourquoi les saints Pères l'appellent par antonomase le sacrement de la charité, *sacramentum charitatis.*

Parmi tous les bienfaits que Dieu a accordés aux hommes, il n'y en a aucun où éclatent avec plus de magnificence la bonté et l'amour de Dieu, et cela pour deux raisons que je vais vous développer aujourd'hui, afin de ranimer votre dévotion : je tire la première de la nature de cette institution, et la seconde des fins que Jésus-Christ s'y est proposées.

Et d'abord, par la nature de cette institution j'entends trois choses : la quantité du don qui nous y est accordé, la circonstance du temps où il nous fut accordé, et enfin la manière prodigieuse et ineffable inventée par la sagesse divine pour nous l'accorder.

1° La qualité du don. Il suffit de dire que Jésus-Christ se donne tout entier, son corps, son sang, son âme et sa divinité, pour en conclure avec S. Augustin que le Seigneur, quelque sage, quelque riche et quelque puissant qu'il fût, ne pouvait rien nous donner de plus noble, de plus grand, de plus précieux et de plus capable de montrer son amour pour nous. Et que pourrait-il encore nous donner après s'être donné lui-même ? Non, l'Église n'a pas de gage plus cher ni de trésor plus grand que cet adorable sacrement qui contient l'humanité et la divinité de Jésus-Christ, et avec lui une source perpétuelle et intarissable de grâces et de biens de tout genre.

2° Mais ce qui prouve bien plus encore l'amour d'un Dieu pour nous, c'est la circonstance du temps où ce don nous a été fait. Si

Jésus-Christ, en effet, avait établi ce sacrement alors que le peuple se précipitait en foule à sa suite, ravi par la beauté de sa doctrine, l'éclat de ses vertus et la grandeur de ses miracles ; ou dans le désert, alors qu'on voulait le créer roi ; ou le jour où il fut reçu à Jérusalem avec de si vifs transports de joie, et où tous le proclamaient le Fils de David et le vrai Messie, le béni du Seigneur ; s'il l'avait fait dans une de ces circonstances, nous devrions encore admirer la bonté excessive qui aurait voulu répondre par un tel don à des hommages et à des honneurs bien au-dessous de ses mérites infinis ; mais quel ne doit pas être notre étonnement de lui voir choisir, pour nous donner cette preuve d'amour, précisément le temps même où l'on tramait sa perte, le jour qui précéda sa Passion et l'heure même où il venait d'être trahi par un disciple perfide ! *In qua nocte tradebatur.*

Que signifie ceci, chrétiens ? Cela signifie que l'amour de Jésus-Christ pour nous a été supérieur à toute la perfidie des hommes conjurée contre lui, supérieur même à ce déluge d'iniquités, de profanations, d'outrages et de sacrilèges qu'il connaissait parfaitement d'avance, et auxquels il allait s'exposer dans ce sacrement.

3° Remarquons enfin le moyen inventé par sa sagesse pour l'institution de ce sacrement. Qui ne voit que pour l'établir il lui a fallu s'élever, par une foule de miracles, au dessus de toutes les lois de la nature, rapetisser sa souveraine grandeur, éclipser sa majesté infinie et cacher l'éclat de sa gloire sous le voile de quelques obscurs accidents ? Que si selon l'expression de S. Paul, l'Incarnation fut un mystère d'un extrême abaissement et même d'un véritable anéantissement, parce que dans ce mystère il cache sa divinité sous la forme humaine, *exinanivit semetipsum formam servi accipiens* [1], que dirons-nous d'un mystère où il cache tout à la fois et sa divinité et son humanité sous les apparences du pain et du vin ? Ne vérifie-t-il pas plus parfaitement ici cet *exinanivit semetipsum ?* Si ce fut pour lui un anéantissement d'avoir pris la forme d'un esclave, c'est-à-dire d'un homme, ne sera-ce pas encore plus un anéantissement d'avoir pris la forme d'un aliment et d'une boisson naturelle ?

Un pareil don surpasse donc toutes les preuves d'amour. Que l'on pense, que l'on médite tant qu'on voudra, il est impossible à l'homme, même aux anges, d'imaginer un pareil don et un tel amour. Aussi est-ce avec raison que S. Jean, parlant de ce mystère, dit que, quoique Jésus-Christ nous eût donné dans le cours de sa vie des marques signalées de son amour, il nous en donna encore de plus éclatantes et de plus extraordinaires à la fin de sa vie : *Cum dilexisset suos, in finem dilexit eos* [2]. C'est alors qu'à l'approche du moment où il devait nous quitter, ranimant toute la tendresse de son cœur pour nous, il fut saisi d'une affection si vive, qu'elle le porta à cette invention inattendue de son amour. Oh ! oui, s'écrie

1. Phil., II, 7. — 2. Joan., XIII, 1.

ici l'Église, c'est alors qu'il épuisa les richesses de sa charité pour les hommes : *Sui erga nos divitias amoris effudit.*

Mais, pour mieux comprendre ce mystère et pour vous en instruire plus à fond, voyons les différentes fins que Jésus-Christ s'est proposées en établissant ce sacrement et en se donnant lui-même à nous, afin de nous former par là une idée de la manière dont nous devons correspondre à un tel bienfait. Il y en a trois principales, il l'a établi pour être notre compagnon, pour être notre nourriture, et enfin pour être notre victime : notre compagnon dans le tabernacle où il réside continuellement, notre nourriture à la table sainte, et notre victime dans le sacrifice quotidien de nos autels.

1° Pour être le compagnon de notre vie. Lorsque Jésus-Christ annonça à ses apôtres qu'il était sur le point de partir pour retourner vers son Père, il adoucit l'amertume de cette nouvelle en leur promettant qu'il ne les laisserait pas orphelins en ce monde, *non relinquam vos orphanos*[1] : et que tout en les privant de sa présence visible, il resterait cependant avec eux d'une autre manière jusqu'à la fin des siècles. La promesse qu'il leur fit à eux, il nous la fit aussi à nous et il l'accomplit chaque jour dans le sacrement de nos autels.

Là Jésus-Christ caché sous les espèces sacramentelles, mais cependant réellement présent dans son essence, avec sa gloire, sa toute-puissance et sa magnificence, tel qu'il est à la droite de son Père, reste continuellement avec nous, pour accueillir et écouter de plus près nos prières et exaucer toutes celles qui nous sont utiles. Là il nous fait jouir sans cesse de sa présence, il nous admet à tout instant à son audience ; nous pouvons y converser et traiter familièrement avec lui. Du fond de nos tabernacles, de cette hostie consacrée, il nous répète ce qu'il dit à ses apôtres : *Ecce vobiscum sum usque ad consummationem sæculi*[2] : voilà que je suis avec vous, non plus pour un jour, pour un mois ou pour un an, mais pour toujours, jusqu'à la consommation des siècles. Quoique je sois monté au ciel, ne croyez pas de m'avoir perdu : moi-même, votre père, votre rédempteur et votre Dieu, je suis en personne dans l'Eucharistie pour y être votre refuge dans tous vos besoins ; ce que vous adorez n'est autre chose que mon vrai corps vivant et animé : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi.* Oh ! mille fois heureux le peuple chrétien, d'avoir ainsi son Dieu si près de lui, d'une manière si intime et si familière !

A tant d'amour, nous devons correspondre par de fréquentes et pieuses visites à Jésus-Christ au Très Saint Sacrement.

Premièrement, la reconnaissance l'exige ; car si Jésus-Christ nous aime au point de rester toujours avec nous et au milieu de nous, s'il proteste même dans les saintes Écritures que c'est là son plus vif désir et ses plus tendres délices, *deliciæ meæ esse cum filiis*

1. Joan., XIV, 18. — 2. Matth., XXVIII, 20.

hominum ; n'est-ce pas pour nous le devoir le plus juste, le plus sacré et le plus inviolable, de nous entretenir le plus que nous pouvons avec lui, de l'honorer et de lui faire la cour par nos visites?

Quelle ingratitude ne serait-ce pas de rester dans l'indifférence et l'oubli ! Eh quoi ! Jésus-Christ se montrera plus empressé pour nous, que nous pour lui? Quelle monstruosité !

En second lieu, notre intérêt ne l'exige pas moins; en effet, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est une source de biens infinis pour nous. Il y réside comme sur le trône de son amour, de sa bonté et de sa grâce; les miracles qu'il opérait visiblement en ce monde, quand il parcourait la Palestine, il les opère encore invisiblement aujourd'hui dans cet adorable sacrement. C'est donc à ses pieds que nous devons aller chercher le remède à tous nos maux, la force dans nos afflictions, la contrition de nos péchés, la victoire sur nos mauvaises habitudes, la force contre les tentations, l'augmentation de la foi, de l'espérance et de la charité. Ah! il suffit souvent d'une seule visite bien faite pour changer tout à coup les dispositions de notre cœur.

Concluez de là, chrétiens, que la dévotion au Saint Sacrement doit être pour vous la première de toutes les dévotions, comme étant celle qui est la plus solide en elle-même et la plus conforme aux desseins de Jésus-Christ, et en même temps la plus avantageuse et la plus salutaire pour nous. Nous envions quelquefois le bonheur de S. Pierre, de Madeleine et des premiers disciples qui eurent l'avantage de converser avec Jésus-Christ sur la terre; mais n'est-ce pas le même Jésus-Christ que nous possédons réellement présent sur nos autels, quoiqu'il y soit caché et invisible? S'il cache sa majesté, ce n'est pas pour diminuer la grandeur du bienfait, mais plutôt pour l'augmenter; car s'il se montrait à nous tel qu'il est dans sa gloire, outre que nous perdrions le précieux mérite de la foi, nul d'entre nous, par crainte et par respect, n'oserait s'approcher de lui. Avez-vous oublié que lorsque Jésus-Christ manifesta un rayon de sa gloire dans la transfiguration sur le Thabor, aux trois apôtres Pierre, Jean et Jacques, ceux-ci furent tellement frappés de la splendeur éblouissante de sa divinité, qu'ils tombèrent évanouis la face contre terre? *Ceciderunt in faciem suam et timuerunt valde.* Si donc Jésus-Christ a voulu se rendre invisible, c'est un effet de sa bonté et de son amour extrême, c'est afin de nous donner plus de facilité et de confiance pour nous approcher de lui.

Combien il vaudrait donc mieux, au lieu de tant de visites inutiles, peut-être même criminelles, aller aux pieds de Jésus-Christ, répandre notre cœur dans le sien ! Chose singulière ! on trouve du temps pour mille visites; les places, les rues, les spectacles publics sont encombrés de toute espèce de monde; et Jésus-Christ, la plupart du temps, reste seul et abandonné sur nos autels! Quelle indignité ! quelle ingratitude ! Mais ce n'est pas tout.

2° Une seconde fin plus admirable encore pour laquelle Jésus-Christ s'est donné lui-même à nous dans le Très Saint Sacrement, c'est pour y devenir notre nourriture par la sainte communion.

S'il n'avait eu d'autre but que d'établir sa demeure parmi nous, de nous consoler par sa présence, de recevoir nos hommages et nos prières, et de nous distribuer en personne ses bénédictions, ce serait déjà une bonté ineffable ; mais il ne s'est pas arrêté là. L'excès de son amour l'a porté à se renfermer dans la sainte hostie, pour venir reposer sur notre langue, de là descendre dans notre estomac et pénétrer dans nos entrailles, afin de nous incorporer à lui, de devenir une seule chose avec nous, et de nous unir à lui de la manière la plus étroite et la plus intime qui se puisse imaginer, de la même manière que la nourriture s'unit à notre corps.

Cette présence continuelle au milieu de nous ne suffisait pas à son amour, il a voulu une union intime, corporelle, un mélange qui l'identifiât avec nous, comme il le déclare lui-même dans ces paroles : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in eo*[1].

Il n'y a rien au monde qui s'unisse plus intimement à nous, que les aliments que nous mangeons. Ces aliments, par la force de la chaleur naturelle, se changent en notre substance de telle manière qu'ils deviennent avec nous une seule chose, une seule chair, une seule personne. De même, par le moyen de cette nourriture sacramentelle, Jésus-Christ s'unit tellement à nous, que, d'après ses propres expressions, il demeure en nous et nous en lui : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in eo.*

Il n'y a qu'une seule différence entre les autres aliments et cette divine nourriture, c'est que les aliments naturels se changent en nous et en notre substance, tandis que Jésus-Christ nous change en lui : *Nec tu me mutabis in te, sed tu mutaberis in me.* Et ce changement n'est pas le changement de notre substance en celle de Jésus-Christ, qui est incorruptible et immortelle, mais de notre esprit en celui de Jésus-Christ qui, en nous donnant sa chair, nous communique ses vertus divines, pour nous faire vivre de sa vie divine : *Qui manducat me et ipse vivet propter me*[2].

Quel prodige de bonté et d'amour ! Qui aurait jamais pu imaginer une chose semblable ! Un Dieu devenir la nourriture de l'homme ! se mélanger avec lui, devenir une même chose avec lui ; et cela non pas une fois, mais des milliers et des milliers de fois, sans limites ni restriction. Il ne se contente pas de nous le permettre, il nous le commande sous peine de nous voir exclus de la vie éternelle : *Nisi manducaveritis carnem filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis*[3].

Quelle reconnaissance l'homme ne devrait-il pas témoigner à un

1. Joan., VI, 54. — 2. Ibid., VI, 54. — 3. Ibid., VI, 33.

Dieu si plein d'amour, qui daigne se donner ainsi lui-même avec une charité si prodigue, pour lui servir d'aliment! Ne devrait-il pas être animé d'une sainte ambition et d'une sainte avidité de s'approcher souvent de cette table céleste? ne devrait-il pas vivre toujours d'une manière si parfaite, qu'il puisse recevoir chaque jour ce pain qui descend chaque jour du ciel pour lui. *Hic est panis de cœlo descendens.* Et cependant on ne voit généralement que dégoût, froideur, indifférence et mépris pour cette divine nourriture.

La plupart des chrétiens ressemblent parfaitement à ces ingrats de la parole évangélique, conviés à un grand festin : qui aurait cru qu'ils ne se fussent rendus avec empressement à cette invitation? Et cependant il n'y en eut pas un seul qui l'accepta ; tous s'excusèrent les uns sur un prétexte et les autres sur un autre : *Cœperunt simul omnes excusare*[1].

Ainsi en est-il de la plus grande partie des chrétiens. Ce grand festin était la figure du festin eucharistique, festin magnifique et divin où est servi le pain des anges et la chair même d'un Dieu fait homme : Jésus-Christ nous invite tous avec ardeur à cette table magnifique : *Venite, comedite, amici, et inebriamini*[2]. Et cependant combien de chrétiens s'en tiennent éloignés, les uns par paresse, les autres par amour du péché, et les autres par un attachement excessif aux affaires de la terre! Il faut les ordres et les menaces de l'Église pour les y déterminer, et souvent, si ce n'était un reste de respect humain, ils ne s'en approcheraient pas même à Pâques. Voilà un nouveau prodige plus insupportable encore d'ingratitude et de mépris pour l'amour infini de Jésus-Christ.

3° Mais il nous reste à considérer un troisième excès d'amour. Jésus-Christ ne s'est pas seulement donné lui-même à l'homme dans ce sacrement pour devenir son compagnon et sa nourriture, mais encore pour être dans la sainte messe une victime et un sacrifice véritable, destiné à rappeler continuellement le souvenir du sacrifice de la croix, à le renouveler d'une manière mystique, mais véritable, et à nous en appliquer perpétuellement les fruits. Aussi, pour l'établir, il choisit la nuit même où il allait être livré entre les mains de ses ennemis : *In qua nocte tradebatur.* Voilà pourquoi encore, en donnant son corps et son sang à ses disciples, il leur rappelle que c'étaient le même corps et le même sang qui allaient être immolés sur l'autel de la croix : *Corpus quod pro vobis tradetur, sanguis qui pro vobis effundetur*[3]. Voilà pourquoi, enfin, au moment même où il les consacre prêtres du Nouveau Testament, il leur ordonne de renouveler cette même passion par la célébration du saint sacrifice : *Hoc facite in meam commemorationem ; quotiescumque manducabitis panem hunc et calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis*[4].

Ce n'était pas assez pour lui du sacrifice sanglant qu'il allait

1. Luc., XIV, 18. — 2. Cant., V, 1. — 3. Matth., XXVI, 28. — 4. I Cor., XI, 26

consommer le jour suivant sur le Calvaire : par l'institution de ce sacrifice, il trouva le moyen de le perpétuer mystiquement sur nos autels et de s'offrir incessamment en personne à son divin Père, étant lui-même prêtre et victime tout à la fois. Dans cette oblation sainte d'une valeur infinie, répétée tous les jours, il nous donna une source abondante et intarissable de biens et de grâces, et nous rendit capables de remplir dignement tous nos devoirs envers Dieu, et de pourvoir à tous nos besoins, comme je vous l'ai montré en vous parlant des fruits du saint sacrifice.

Quel devrait donc être notre zèle pour assister à ce précieux et auguste sacrifice que fait de lui-même à son Père, le Fils unique de Dieu anéanti sous les espèces du pain et du vin, et dans un état de mort qui représente parfaitement son état sur la croix ; à ce sacrifice qui ravit le ciel entier d'admiration, sacrifice le plus cher et le plus agréable au Seigneur, et, par conséquent, le plus capable d'attirer sur nous ses divines bénédictions. Assurément, si nous avions de la foi comme un grain de sénevé, nous ne laisserions jamais passer un jour sans assister à la sainte messe ; mais il y a peu de chrétiens qui en connaissent le prix et qui sachent en profiter ; il y en a bien peu qui y assistent, à moins qu'ils n'y soient forcés par les lois de l'Église ; il y en a bien peu enfin qui soient reconnaissants de l'amour de Jésus-Christ dans cet auguste sacrement. Ah ! nos chers frères, quelle sera la conclusion de tout cela ? C'est que Jésus-Christ n'épargne rien de son côté, mais nous, nous trompons son attente. C'est bien uniquement notre faute, s'il ne peut nous faire tout le bien que désire son cœur tout brûlant d'amour ; nous sommes misérables, parce que nous voulons l'être.

Voilà les fins principales pour lesquelles Jésus-Christ a institué le sacrement de l'Eucharistie ; elles nous prouvent, avec la dernière évidence, que le plus grand miracle que nous ayons à admirer dans ce mystère, c'est, selon l'expression de S. Thomas, l'excès de l'amour de Dieu, *maximum miraculorum Christi*. Comment la substance du pain peut-elle se changer en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ ? comment le vrai corps de Jésus-Christ peut-il être resserré dans l'espace étroit d'une hostie ? à ces difficultés et à tant d'autres, la réponse est facile : parce que Dieu est tout-puissant, parce qu'à Dieu rien n'est impossible. Mais que Dieu aime des créatures si petites et si misérables que nous, qu'il les aime avec une passion et des transports tels qu'il se donne lui-même tout entier à nous dans ce sacrement pour être notre nourriture, notre compagnon et notre victime perpétuelle : voilà ce qui doit, avec plus de raison, nous transporter d'admiration et d'étonnement ; voilà ce qui est vraiment inexplicable.

Oui, Mes Frères, dans les trois fins dont je viens de vous parler, vous trouvez les trois manières distinctes dont Jésus-Christ se rend l'objet spécial de notre culte ; et quand il se tient caché dans le tabernacle ou qu'il est publiquement exposé à nos adorations ; et

quand il s'unit à nous par la sainte communion, et quand il s'offre pour nous dans le sacrifice non sanglant de nos autels; trois titres d'où résultent pour nous des obligations particulières et très graves.

Soyons donc pénétrés de reconnaissance pour le don ineffable que Dieu nous a fait par l'institution de ce divin sacrement; profitons du bonheur que nous avons de le posséder; honorons-le en toute manière, surtout par de fréquentes et pieuses visites à son saint tabernacle, et par une fréquente et fervente participation à la table sainte, et enfin par une assistance journalière à l'offrande qu'il fait de lui-même au saint sacrifice de la messe.

Il ne nous sera pas possible, Mes très chers Frères, de manquer de dévotion et d'amour pour Jésus-Christ au Très Saint Sacrement, si nous nous rappelons ce que nous ne devons jamais oublier, que ce même Jésus-Christ qui s'est fait notre compagnon, notre aliment et notre victime durant notre vie, veut encore être notre viatique à la fin de nos jours; qu'il s'approchera alors de notre lit de douleur pour s'unir à nous, et nous accompagner dans le grand et inévitable passage du temps à l'éternité.

Or, viendra-t-il alors à nous, en qualité de Père et de Sauveur, se rappelant les hommages que nous lui avons rendus et jaloux de nous en récompenser? Viendra-t-il nous soutenir et nous fortifier au milieu de ces terribles angoisses du corps et de l'esprit; ou bien viendra-t-il en qualité de juge pour se venger de notre froideur, de notre insouciance et de notre indifférence envers lui, prononcer d'avance notre condamnation? Que puis-je répondre pour vous et pour moi? La manière dont nous nous conduisons envers lui, nous fera présumer avec une grande probabilité, quelle sera la manière dont il nous traitera alors. Pensons-y donc, prenons bien nos mesures pendant que dure pour nous le temps propice et favorable; rappelons-nous sans cesse qu'il n'a nullement besoin de nos adorations, et que nous au contraire nous avons continuellement besoin de lui, et durant la vie et surtout au moment décisif de la mort.

TRAIT HISTORIQUE

De la vérité du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. — Sumonas, évêque de Gaza, en Palestine, voyageait avec une caravane, un Turc lui demanda comment il s'imaginait que du pain se changeât au corps et au sang de Jésus-Christ. Le saint évêque lui répondit que Dieu pouvait opérer par un miracle ce qu'il opère tous les jours dans la nature. « Lors de votre naissance, ajouta-t-il, vous n'étiez pas aussi grand que vous l'êtes maintenant; qui vous a fait croître? N'est-ce pas ce que vous avez mangé qui s'est changé en votre substance? — Mais, ajouta le musulman, est-il possible que le corps de Jésus-Christ soit dans toutes vos églises? — Rien n'est impossible à Dieu, répondit l'évêque, et cette réponse devrait vous suffire; toutefois, pour vous donner une preuve que l'impossibilité dont vous parlez n'existe pas, je vous demanderai si, lorsqu'on brise une glace, la même image ne se présente pas dans tous les morceaux? Or, comment cela se peut-il faire? » Le Sarrasin demeura confus, et les chrétiens qui étaient présents, furent édifiés et confirmés dans la foi.

DE L'OBLIGATION DE COMMUNIER

ET DES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES POUR BIEN COMMUNIER

> Voilà donc des hommes qui reçoivent Dieu dans eux, au milieu d'une cérémonie auguste, à la lueur de cent cierges, au pied d'un autel brillant d'or. L'imagination est subjuguée, l'âme saisie et attendrie; on respire à peine, on est uni à Dieu, il est dans notre chair et dans notre sang. Qui osera, qui pourra commettre après cela une seule faute, en concevoir seulement la pensée?
>
> (VOLTAIRE.)

Après vous avoir exposé les diverses fins que l'amour de Jésus-Christ s'est proposées en instituant le sacrement de l'Eucharistie, je vais maintenant vous parler de ce sacrement, considéré comme nourriture de notre âme dans la sainte communion. Sur quoi nous avons trois choses à examiner: 1° Les dispositions qu'elle exige; 2° les effets qu'elle produit; 3° enfin l'importance de s'en approcher souvent.

Examinons avant tout l'obligation où nous sommes de recevoir le sacrement. Il n'est pas, à la vérité, nécessaire au salut d'une nécessité absolue, puisque les enfants qui meurent après le baptême sont sauvés sans la communion, et les adultes mêmes sont aussi sauvés quand ils en sont privés à la mort, sans qu'il y ait de leur faute. Je dis sans qu'il y ait de leur faute, d'où vous devez conclure que ce sacrement est nécessaire de nécessité de précepte: ce qui veut dire que l'on se rend coupable d'une faute grave lorsqu'on omet de le recevoir par pure négligence.

Le précepte en est formellement exprimé dans ces paroles de Jésus-Christ: *Nisi manducaveritis carnem Filii hominis et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis*, paroles qui renferment une obligation évidente, quoiqu'elles ne nous indiquent pas en particulier les circonstances où nous devons nous approcher de la sainte Eucharistie.

Tous les théologiens conviennent que le précepte divin oblige à communier en danger de mort, car s'il y a des circonstances où il oblige, c'est assurément lorsqu'on en a le plus grand besoin; or, en quelle circonstance en a-t-on plus besoin qu'au moment où le corps et l'âme sont torturés par la maladie? Le corps est alors accablé, languissant et assiégé par les souffrances et les douleurs, et l'âme est assaillie par le remords, les angoisses et les terreurs de la mort; tous les deux en ce moment ont donc grand besoin du secours du ciel et de la force d'en haut. Or c'est dans la sainte Eucharistie qu'ils trouveront tout cela.

Outre cette première circonstance, les théologiens conviennent pareillement qu'il oblige de temps en temps pendant la vie. Serait-il possible d'en douter? Jésus-Christ, comme nous le verrons plus tard, a institué ce sacrement pour être la nourriture de nos âmes;

or, peut-il être la nourriture de notre âme si nous n'en usons jamais? La nature et l'idée même d'aliment porte avec lui l'obligation d'y participer souvent : les bons chrétiens, les fidèles instruits et fervents ne manquent pas à cette obligation, ils n'ont pas besoin d'être excités pour s'approcher de la table sainte.

Mais l'expérience prouve que la plupart des chrétiens éluderaient la loi de Dieu, si chacun était libre de déterminer le temps où il doit l'accomplir; voilà pourquoi l'Église a fixé ce temps et a ordonné dans ses conciles, à tous les fidèles arrivés à l'âge de discrétion, de communier au moins une fois l'an, c'est-à-dire à Pâques.

En conséquence de ce précepte ecclésiastique qui est fondé sur le précepte divin, ceux qui passent un an sans communier, ou qui, par leur propre faute, se rendent indignes de communier, sont coupables d'un péché mortel de désobéissance à Jésus-Christ et à l'Église; et ils sont obligés d'ôter l'habitude volontaire qui les en empêche, et de se préparer à le faire chrétiennement. Mais je ne m'arrêterai pas davantage sur cette matière, je l'ai suffisamment expliquée en parlant des commandements de l'Église. Il ne s'agit ici que de fixer d'une manière générale l'obligation de s'approcher de ce sacrement.

Ainsi, quelles sont les dispositions que vous devez y apporter, pour accomplir, soit le précepte divin, soit le précepte ecclésiastique, soit pour satisfaire votre dévotion particulière? Il y en a de deux sortes : les unes regardent le corps, et les autres l'âme; toutes sont de nécessité indispensable et non pas de simple convenance.

Quant aux dispositions du corps, sans entrer dans de longues explications, il suffit de savoir que pour communier il faut être à jeûn, de ce jeûne qu'on appelle naturel. N'avoir absolument rien pris depuis minuit, soit par manière de nourriture, soit par manière de boisson, soit par manière de médecine : voilà le jeûne naturel.

Cependant il ne faut pas pointiller jusqu'à porter les choses à l'excès : car, selon les théologiens, ni les restes de nourriture qui s'attachent aux dents, ni quelques gouttes d'eau qui entrent par accident dans la bouche en se lavant la figure, ni le sang ou d'autres humeurs qui descendent du cerveau, etc., ne rompent le jeûne de manière à empêcher la communion.

Ce jeûne à la vérité n'est pas de précepte divin, puisque nous savons que Jésus-Christ communia ses apôtres après avoir mangé l'agneau pascal avec eux; mais l'Église l'a prescrit et avec raison, par respect pour le corps adorable de Jésus-Christ, qui serait exposé à mille profanations, s'il était permis de boire et de manger avant d'aller communier.

Néanmoins, ce précepte oblige sous peine de faute grave : c'est un précepte qui remonte jusque vers les temps apostoliques; car on n'en trouve pas l'origine dans les temps postérieurs; aussi est-il tellement respecté par l'Église, qu'elle n'en dispense jamais, sauf dans quelques cas fort rares où ce précepte est en opposition avec

quelque précepte divin plus important. Ainsi dans le cas où le sacrifice de la messe aurait été interrompu par une indisposition subite ou par la mort du célébrant, un prêtre qui ne serait pas à jeûn pourrait l'achever si on n'en trouvait pas qui fût à jeûn, parce que l'intégrité du sacrifice prévaut sur la loi du jeûne.

De même dans le cas d'une maladie grave et dangereuse, chacun peut communier sans être à jeûn, parce qu'alors prévaut l'obligation dont nous avons parlé, de ne pas mourir sans être muni d'un tel secours. Mais excepté ces deux cas, il n'y a jamais de dispense. De sorte que si vous étiez atteint d'une maladie qui tout à la fois vous rendît incapable de rester à jeûn et qui cependant ne fût accompagnée d'aucun danger de mort, lors même qu'elle se prolongerait des années et des années, vous ne pourriez communier, et vous seriez dispensé, pendant ce temps, de l'obligation de le faire, même à Pâques.

Une autre disposition corporelle, mais seulement de convenance, c'est la propreté extérieure, la décence et la modestie.

En effet, cette action est bien au moins aussi sérieuse et aussi importante qu'une visite que vous faites à un grand du monde ou à une assemblée respectable. Avec les premières et les plus simples idées de politesse, nous n'oserions pas aller nous présenter chez un grand seigneur, ni au milieu d'une société respectable, avec une tenue négligée, des habits sales et déchirés, des souliers pleins de boue, des cheveux tout ébouriffés, des mains et un visage sales, un air léger et dissipé. Et nous oserions nous présenter dans cet état, pour recevoir Jésus-Christ à la table sainte ? Ne mérite-t-il pas au moins autant d'honneur et de respect que les grands du monde ? Nous prouverions alors que nous ne comprenons pas du tout l'action que nous allons faire.

Si j'avais à parler ici à un auditoire de dames, il me serait facile de faire remarquer un autre genre d'indécence bien plus grave encore que celui dont je viens de parler, c'est la vanité et l'immodestie. Si la vanité et le dévergondage sont toujours condamnables, même au milieu du monde, ne sera-ce pas une chose révoltante de les voir à la table sainte ? Eh quoi ! oser venir avec un attirail de vanité, et avec des nudités scandaleuses, recevoir Jésus-Christ humilié pour nous, anéanti et caché sous les apparences du pain ! Quel spectacle dégoûtant et abominable aux yeux de Dieu ! Savez-vous comment il faut traiter ces sortes de personnes, il faut leur refuser la communion, c'est le conseil et même l'ordre formel de S. Charles.

Il me suffit d'avoir signalé un pareil désordre pour que les pères et les mères, usant de l'autorité que leur donne leur position, travaillent efficacement à le détruire dans leurs femmes et dans leurs filles. Ce n'est pas trop exiger d'elles qu'au moins pour communier, elles laissent de côté la fureur de se montrer et de paraître au préjudice de la décence et de la pudeur.

Voilà pour les dispositions du corps : ce qui est bien plus important, ce sont les dispositions de l'âme, la préparation intérieure et immédiate du cœur. Oui, Mes Frères, notre premier soin doit avoir pour but d'acquérir les dispositions qui peuvent rendre notre âme digne ou plutôt indigne de cet hôte divin. Quand on pense qu'une misérable créature va recevoir son Dieu, son créateur, le souverain maître de l'univers, celui qui tient entre ses mains nos destinées pour le temps et pour l'éternité, qu'elle va le recevoir au dedans d'elle-même, non pas dans sa maison, mais dans son cœur et au fond de son âme ; qu'elle va former avec lui l'union la plus intime et la plus ineffable, jusqu'à s'identifier avec lui, devenir une seule et même chose avec lui ; quand on pense, dis-je, à tout cela, quelle que soit sa préparation, pourra-t-elle jamais être trop grande ! Et si nos dispositions ne peuvent jamais être proportionnées à la grandeur infinie du Dieu qui descend en nous, ne devons-nous pas au moins y apporter toute la préparation dont nous sommes capables, aidés de la grâce de Dieu ! Dieu saura bien compatir à l'infirmité et à la faiblesse de notre nature ; mais il ne compatira certes pas aux défauts qui viennent d'une négligence coupable.

Après ces observations préliminaires, voyons donc quelle doit être cette préparation. Il est facile de le connaître : Jésus-Christ a précisément voulu instituer le sacrement de l'Eucharistie sous les espèces du pain et du vin, afin que les dispositions nécessaires pour la nourriture et la boisson matérielle, nous fissent connaître les dispositions requises pour bien recevoir cette nourriture spirituelle.

Or, pour que les aliments matériels nous soient utiles, il faut en premier lieu que celui qui les mange, soit vivant ; car ils n'ont pas la vertu de donner la vie à ceux qui sont morts, mais seulement de la conserver à ceux qui en jouissent. Il faut en second lieu qu'il soit en bonne santé ; sans cela les mets les plus excellents deviennent inutiles et pernicieux.

Voilà donc aussi les dispositions nécessaires pour bien communier : vie de l'âme et santé de l'âme. Vie de l'âme, c'est-à-dire pureté de conscience qui consiste à être exempt au moins de péché mortel ou à être en état de grâce. Santé de l'âme, c'est-à-dire vraie piété et ferveur d'une sainte dévotion. Ces deux dispositions ne sont pas cependant d'une égale nécessité ; ou plutôt elles sont nécessaires l'une et l'autre, mais à des titres différents. La première est nécessaire pour ne pas faire une communion indigne et sacrilège, la seconde est nécessaire pour ne pas faire une communion tiède et sans fruit ; la première pour recevoir dignement Jésus-Christ, la seconde pour le recevoir saintement et avec fruit.

La première disposition requise pour communier, c'est donc la vie spirituelle de l'âme qui n'est autre chose que la grâce sanctifiante, c'est cette robe nuptiale dont il est parlé dans l'Évangile, sans laquelle il n'est pas permis de se présenter au festin eucharis-

tique ; or, la grâce sanctifiante est incompatible avec l'état du péché mortel. Si vous êtes donc assuré ou si vous doutez d'être coupable de faute grave, il faut, avant d'aller à la Table Sainte, vous purifier parfaitement de cette souillure.

Que ce soit là la première et la plus essentielle disposition pour communier, l'Église l'a toujours enseigné, fondée sur ces textes de S. Paul : *Probet autem seipsum homo et sic de pane illo edat et de calice bibat*[1] ; paroles qui ne sont pas un simple conseil, mais un précepte rigoureux. Que l'homme s'éprouve lui-même, c'est-à-dire que chacun interroge sa conscience, qu'il voie et qu'il examine bien ce qu'il est devant Dieu, s'il a la pureté nécessaire. S'il ne l'a pas, dit le Concile de Trente, qu'il recoure au sacrement de pénitence pour se la procurer.

Oui, au sacrement de pénitence. N'allez pas croire pouvoir vous en dispenser et y suppléer par un acte de contrition parfaite. Non, la contrition parfaite ne peut ici suppléer au sacrement de pénitence : le Concile de Trente l'a formellement décidé. Prévoyant que la paresse et la malice de l'homme pourraient user de ce subterfuge pour éluder la confession en se faisant ainsi son propre juge, et en se fiant à un acte de contrition parfaite, au péril de profaner le sacrement, il déclare et définit expressément que quiconque a la conscience d'être en état de péché mortel, quelle que soit la contrition qu'il lui semble avoir, ne doit pas avoir l'audace de se présenter à la Table Sainte, sans s'être confessé auparavant : *Nullus sibi conscius peccati mortalis, quantumvis sibi contritus videatur absque præmissa sacramentali confessione, ad sacram encharistiam accedere audeat.* Et cette loi n'est pas pour les laïques seulement, mais aussi pour les prêtres qui veulent ou qui doivent célébrer la sainte Messe.

Confession donc avant, indispensablement confession ; mais confession bonne et faite avec une sérieuse préparation ! Il ne faut pas que ce soit une de ces confessions faites purement par coutume, sans la moindre idée de changer de vie, sans aucun sentiment et sans aucune douleur de ses fautes, sans une véritable résolution de les éviter ; ni une de ces confessions légères ou pour lesquelles on va chercher un confesseur tout exprès, et dont on change chaque fois pour cacher ses rechutes, ses habitudes et les occasions dans lesquelles on vit, afin de pouvoir passer tout à coup à la Table Sainte, avec une conscience souillée de mille crimes. C'est malheureusement là le moyen dont une foule de personnes se servent pour endormir leur conscience et calmer les remords d'une communion sacrilège, qu'elles commettent néanmoins évidemment ; c'est ce que l'on voit principalement au temps pascal.

Non, je le répète, ne vous préparez pas à la sainte communion par une confession de ce genre ; que la vôtre soit sérieuse, de manière à ne vous laisser aucun remords raisonnable ; que ce soit

1. I Cor., XI, 28.

une confession d'après laquelle vous puissiez juger avec fondement que vous êtes réconcilié avec Dieu, car si votre confession est douteuse, votre état le sera aussi; et si votre état est douteux, vous n'avez plus cette certitude morale que l'Église et l'Apôtre exigent pour communier dignement. En communiant donc dans cet état, vous feriez une communion sacrilège.

Uue communion sacrilège! une communion sacrilège! Avant d'aller plus loin, il est de la dernière importance de considérer l'énormité de ce crime. C'est ce que nous ferons dans la prochaine instruction.

TRAIT HISTORIQUE

Foi vive de S. Louis, roi de France. — S. Louis communia plusieurs fois pendant sa dernière maladie, et sentant que ses forces commençaient à lui manquer, il demanda le saint viatique. A peine pouvait-il lever la tête, tant il était faible, et toutefois à la vue de son Dieu il se leva tout seul, et se mit à genoux pour le recevoir: « Croyez-vous fermement, lui dit son confesseur, que ce soit là le vrai corps de Jésus-Christ? — Oui, répondit le roi, et je ne le croirais pas mieux, quand je le verrais tel que les apôtres le virent le jour de son ascension. » Il demanda ensuite l'extrême-onction, répondit à toutes les prières de l'Église, et mourut le lendemain sur les trois heures de l'après-midi, en prononçant ces paroles de David: Seigneur j'entrerai dans votre maison et vous adorerai dans votre saint temple, je glorifierai votre nom.

ÉNORMITÉ DU SACRILÈGE

> Qu'arrive-t-il au moment même que le sacrilège s'accomplit? Dans ce moment fatal le pécheur reçoit son arrêt, et, semblable à ces criminels condamnés au dernier supplice, auxquels on faisait autrefois manger et avaler la sentence qui les privait de la vie, ce pécheur abandonné mange lui-même son jugement et avale sa condamnation.
>
> (FELLER)

La première et la plus essentielle disposition pour bien communier, je vous l'ai montrée dernièrement, c'est la grâce sanctifiante, la pureté de conscience, l'exemption enfin de tout péché mortel. Sans cette disposition la communion ne serait plus qu'un horrible sacrilège. Avant donc de vous parler de la seconde disposition, il est à propos de traiter et de bien vous faire comprendre deux choses très importantes: 1° l'énormité d'une communion sacrilège, 2° le danger et la facilité de s'en rendre coupable.

Quant au premier point, je trouve dans S. Paul deux textes d'une grande énergie, et qui nous peignent vivement l'horrible caractère de ce péché: ces textes sont rendus avec des expressions capables de faire trembler quiconque conserve la moindre étincelle de foi. Il nous dit d'abord que celui qui communie indignement, se rend coupable du corps et du sang de Jésus-Christ: *Quicumque manducaverit panem hunc vel biberit calicem Domini indigne, reus erit corporis et sanguinis Domini.* La foi nous apprend que Jésus-Christ est la sainteté même; or cette vérité suffit pour nous faire toucher au doigt l'opposition intrinsèque qui existe entre lui et le péché. Jésus-

Christ et le péché, ce sont deux termes qui se répugnent tellement qu'on ne peut les réunir en soi sans devenir aux yeux de Dieu un objet d'horreur et d'abomination. Quelle union en effet peut-il y avoir, dit S. Paul, entre la lumière et les ténèbres, et quelle alliance peut-il exister entre Jésus-Christ et Bélial[1]? Voilà donc un péché dont la malice intrinsèque est énorme. Le même apôtre ajoute en second lieu que celui qui communie indignement, boit et mange sa propre condamnation: *Qui manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit*[2]; et voilà un péché affreusement terrible dans ses suites. Pénétrez-vous bien de ces deux vérités, afin de concevoir une salutaire horreur de ce crime.

Hélas! cette monstrueuse alliance ne se réalise cependant que trop en celui qui va communier avec une conscience chargée de péchés mortels et habitée par le démon! N'est-il pas vrai que la nature et la propriété de ce sacrement est d'introduire Jésus-Christ personnellement en nous, de nous unir à lui, et de l'incorporer en nous? Or, le recevoir en état de péché mortel, qu'est-ce autre chose que de lui offrir l'habitation la plus indigne de lui et la plus abominable, et le forcer malgré lui d'habiter avec le démon? Mais peut-on imaginer un crime plus horrible? Si le pécheur méprise Dieu lorsqu'il foule aux pieds sa loi sainte et sa volonté divine, que dirons-nous de celui qui l'outrage directement et dans sa propre personne? Si tout homme qui profane une chose sainte ou consacrée, commet un péché horrible, que dirons-nous de celui qui ne profane pas seulement les vases sacrés, les reliques, les autels; mais le Saint des saints lui-même, le corps et le sang du divin Sauveur? Si enfin chaque pécheur se rend véritablement coupable de la mort de Jésus-Christ, en tant que par son péché il en fait revivre la cause impie, *crucifigentes in sibimetipsis Filium Dei*, quel nom donner au crime de celui qui l'attache dans son propre cœur, à une croix mille fois plus déchirante que celle du Calvaire?

Oui, ces paroles de S. Paul, *Reus erit corporis et sanguinis Domini*, expriment une malice égale au déicide. Et, en effet, être coupable du corps et du sang du Seigneur, n'est-ce pas la même chose que de l'avoir tué? C'est le sens que leur donne l'Église: *Hoc est, ac si Christum occiderit, punietur*. C'est aussi en ce sens que les ont entendues les saints Pères qui comparent le crime de l'indigne communion au crucifiement de Jésus-Christ par les Juifs, et ils y trouvent même un ensemble de circonstances qui le rendent encore plus grave. Car enfin les Juifs crucifièrent Jésus-Christ sans le connaître; et s'ils l'avaient connu, dit S. Paul, ils ne l'auraient jamais crucifié; ils le crucifièrent lorsqu'il avait encore un corps passible et mortel: et en le crucifiant ils accomplissaient, sans le savoir, la volonté du Père qui, par cette mort, voulait opérer le salut du monde, et glorifier davantage Jésus-Christ; tandis que le sacrilège élève au milieu de son cœur une croix à Jésus-Christ,

1. II Cor, XVI et XV. — 2. I Ibid., XI, 29.

quoiqu'il règne déjà en gloire dans le ciel, et qu'il le reconnaisse et l'adore comme le seul vrai Dieu ; il lui élève une croix que ce bon Sauveur n'accepte pas, mais qu'il abhorre ; une croix destinée non à procurer le salut de ce malheureux, mais sa perte éternelle, et rien que sa perte; croix qui, loin de glorifier Jésus-Christ, le couvre de mépris, d'outrages et d'ignominie : et cela au moment où ce bon Sauveur lui témoigne le plus d'amour, lui accorde dans sa tendresse extrême un bienfait si merveilleux qu'il ravit le ciel, et, je dirais presque, l'enfer même d'étonnement; au moment où Jésus-Christ entre dans son cœur pour verser dans son âme tous les trésors de ses grâces, et se donner lui-même tout entier. Oh ! quel excès donc de méchanceté, d'ingratitude, de perfidie et de trahison ! Qui pourrait l'expliquer ! Tout cela est renfermé dans ces paroles de l'Apôtre : *Reus erit corporis et sanguinis Domini;* et ne craignons pas que ce soit ici une exagération; non, c'est une vérité fondée sur la parole même de Dieu qui ne peut nous tromper; parole que nous devons bien retenir et croire, lors même que nous ne comprendrions pas la manière dont elle s'accomplit.

Mais si telle est l'énormité de ce péché, quelles n'en seront pas les conséquences ? Elles sont assurément très funestes, elles sont effrayantes. S. Paul les a exprimées dans cet autre texte : *Qui manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit.*

On ne peut, sans frissonner, lire dans l'histoire ecclésiastique le moyen effrayant dont le saint pontife Théodore se servit, au Concile de Latran, pour condamner l'hérésiarque Pyrrhon. En célébrant, selon l'usage, le saint sacrifice dans cette auguste assemblée, il fit apporter vers son trône le calice déjà consacré, et, trempant une plume dans le sang du Rédempteur du monde, il se servit de ce sang qui a justifié et racheté les hommes, pour souscrire la condamnation et l'excommunion de cet infortuné. A cette vue, tous les Pères frémirent d'horreur et tous les assistants furent saisis d'épouvante.

Mais le sort de celui qui communie indignement est bien plus horrible encore ; car pour lui il n'écrit pas simplement sa condamnation sur du papier avec le sang de Jésus-Christ, mais il se la grave lui-même dans les entrailles. Il l'avale lui-même; de sorte qu'elle se mélange avec lui, elle s'incorpore à lui, elle s'identifie avec lui comme la nourriture et la boisson qui sont digérées dans son estomac: *Judicium sibi manducat et bibit.* De même qu'un poison que vous aurez sucé porte tout de suite la mort dans votre corps, et qu'une fois que vous l'avez bu et que vous en êtes pénétré, il est très difficile de vous en débarrasser, de même la divine Eucharistie, reçue en état de péché, devient un vrai poison qui porte partout ses ravages, qui s'identifie avec vous, se mêle à votre chair et à votre sang, de sorte qu'il devient bien difficile de s'en débarrasser. Or, quel funeste et déplorable renversement ! Jésus-Christ, la source des bénédictions et des grâces, l'aliment de notre vie spirituelle,

la force et les délices de notre âme, le gage du bonheur éternel, le ciel sur la terre, devenu un poison fatal, une nourriture de mort, un sujet de ruine et un sceau de réprobation! Et pourtant c'est la vérité: *Judicium sibi manducat et bibit, non dijudicans corpus Domini.*

Mais ce n'est pas encore tout: cette malédiction que le sacrilége s'incorpore, qu'il porte gravée dans ses entrailles, ne peut manquer d'étendre ses horribles effets et sur l'âme et sur le corps. Oui, même sur le corps, par les langueurs, les infirmités et la mort prématurée qui en sont les suites. Aussi l'Apôtre ajoute: Si parmi vous il y en a beaucoup qui sont malades, languissants et paralysés dans leurs membres, beaucoup même qui sont frappés de ces morts subites qui deviennent si fréquentes de nos jours, c'est que dans ce sacrement de vie, ils mangent leur propre condamnation: *Ideo inter vos multi infirmi et imbecilles et dormiunt multi*[1].

Ces châtiments extérieurs et corporels ne se réalisent pas toujours en tous, mais les punitions intérieures et spirituelles ne manquent jamais d'arriver d'une manière qui, pour être moins sensible, n'en est que plus effrayante. Quelles sont ces punitions? L'aveuglement de l'esprit, l'endurcissement du cœur, la stupidité et l'insensibilité de l'âme, l'abandon de Dieu, l'entier et total assujettissement au démon: tout cela précipite de crime en crime, d'excès en excès, et mène à grands pas à l'impénitence finale. Tels sont les horribles effets de ce jugement que vous engloutissez en vous-même par l'indigne communion.

Rappelez-vous Judas, qui le premier a donné l'exemple de ce péché et qui, le premier aussi, a été la preuve des redoutables châtiments de la justice divine. Quoiqu'il fût avare, méchant et sans charité, quoiqu'il eût déjà, de plusieurs manières, donné accès au démon dans son cœur, cependant il ne lui fut pleinement et entièrement livré qu'au moment où il eut l'audace de communier indignement: *Post bucellam panis introivit in eum Satanas*, dit l'Évangile[2]. Ce fut alors que le démon l'aveugla et le détermina à consommer l'horrible dessein qu'il avait conçu de vendre son divin Maître, mais que, par un reste de conscience, il n'avait pas exécuté jusque-là, et le poussa tout de suite à aller conclure avec les ennemis de Jésus-Christ le marché de son infâme trahison: *Exivit continuo;* ce fut alors que le démon le conduisit à cette fin malheureuse que tout le monde connaît, c'est-à-dire, à se pendre de désespoir. Méditez bien cet exemple, vous qui vous abandonnez au sacrilége. Ah! si quelqu'un d'entre vous était tenté de s'approcher indignement de la Table Sainte, il devrait sentir ses pieds chanceler sous lui et ses entrailles se glacer de frayeur!

Je ne veux pas dire sans doute que ce péché soit irrémissible et irréparable, et que quiconque s'en reconnaît coupable doive, comme Judas, s'abandonner sans ressource au désespoir. Non; parmi ceux même qui crucifièrent Jésus-Christ sur le Calvaire, en

1. I Cor., XI, 30. — 2. Joan., XIII, 27.

accablant sa personne sacrée de tant de clameurs et d'outrages, nous savons que quelques-uns s'étant véritablement repentis, trouvèrent leur pardon et leur salut dans le sang même qu'ils avaient indignement versé. Si donc ceux-là aussi ont une sincère contrition de ce crime, ils peuvent encore se convertir et se sauver, quoiqu'ils aient renouvelé la perfidie des bourreaux du Sauveur. Ce que vous devez conclure de tout ce que nous venons de dire, c'est qu'on ne saurait trop craindre le crime énorme d'une indigne communion, ni trop le pleurer et le regretter devant Dieu quand on a eu le malheur de s'en rendre coupable.

— Mais, me direz-vous, ma conscience ne me reproche pas un pareil crime, et j'espère bien être en état de grâce chaque fois que je m'appproche de la Table Sainte. — C'est un autre point sur lequel vous avez besoin d'être éclairés. Tout ce que je vous ai dit jusqu'ici de l'énormité du sacrilège, serait inutile et ne produirait pas en vous la moindre frayeur, si je ne venais pas examiner avec vous le prétexte à l'aide duquel une foule de chrétiens se croient exempts d'un tel péché : et si, après vous en avoir montré l'énormité, je ne vous parlais pas aussi du danger et de la facilité d'y tomber.

Je ne veux pas vous inquiéter mal à propos, mais seulement vous inspirer une juste défiance. Sachez donc qu'il y a deux sortes de personnes qui tombent dans le sacrilège : les unes savent fort bien qu'elles sont en état de péché mortel, et cependant elles se laissent aller, par respect humain ou par tout autre motif, à communier hardiment en cet état ; celles-là sont assurément plus coupables, car elles agissent avec plus de malice et de réflexion ; mais il est rare de rencontrer des âmes qui portent la scélératesse et l'endurcissement à ce point. Les autres se flattant, sans fondement raisonnable, d'être en état de grâce avec Dieu, vont à la Table Sainte avec une entière confiance ; et celles-là bien plus nombreuses, sont encore sacrilèges ; moins coupables que les premières, j'en conviens, mais cependant elles sont coupables d'une véritable profanation. Leur ignorance ne saurait les excuser; étant volontaire, elle n'empêche pas qu'elles n'aillent réellement et sciemment à la Table Sainte avec d'assez mauvaises dispositions. Et en effet, sur quel fondement s'appuient-elles pour se croire en état de grâce avec Dieu ! Sur la confession qui a précédé leur communion! Mais, je vous le demande, les confessions sont-elles toutes bonnes, saintes et salutaires ? Toute confession suffit-elle pour nous rendre la grâce sanctifiante et nous préserver d'une communion sacrilège ? Non, sans doute. Il faut donc voir si vous pouvez prudemment vous tranquilliser après votre confession ; si vous n'avez point encore des inquiétudes de conscience et des remords qui ne sont pas à mépriser : votre confession, par exemple, n'a-t-elle pas été faite avec précipitation, avec peu de soin et de réflexion, sans nul changement intérieur et extérieur ? Ne conservez-vous pas en vous des haines mal éteintes ? Les passions impures ne sont-elles pas encore vivan-

tes au fond de votre cœur? N'êtes-vous pas encore enchaîné par des attachements et des liens que vous n'avez pas brisés, ou que vous n'avez brisés qu'à demi? N'y a-t-il pas des occasions prochaines que vous n'avez pas quittées ou que vous n'avez suspendues qu'avec la secrète intention de les reprendre plus tard; des restitutions auxquelles vous êtes tenu, que vous avez promises et que vous n'accomplissez jamais; des défauts et des manquements assez graves que vous accusez par habitude et par routine, sans jamais vous en corriger, et ainsi du reste?

Toutes ces choses, comme vous le voyez, ne sont pas de vains scrupules ou de vaines appréhensions à mépriser; ce sont, au contraire, des remords réels et bien fondés qu'il faut déposer avant d'aller à la Sainte Table. Or, je vous le demande, les avez-vous déposés par votre confession, ou bien vous restent-ils encore? Si vous les avez déposés, je n'ai rien à vous dire; mais s'ils vous restent sur la conscience, si vous les étouffez à dessein, à quoi vous sert une confession qui n'a pas d'autre effet que d'endormir votre conscience et non pas de la purifier et de la tranquilliser? N'est-ce pas là fermer volontairement les yeux pour ne pas voir?

Mais, supposé que votre conscience ne vous reproche pas formellement des fautes graves, vous n'avez cependant pas non plus la paix et l'assurance requises pour communier; et c'en est assez pour profaner le sacrement, car c'est toujours le profaner que de s'exposer volontairement à faire une mauvaise communion.

— Mais je me suis confessé, me direz-vous. — Fort bien: c'est-à-dire que vous avez fait deux sacrilèges, l'un par la confession et l'autre par la communion.

— Mais mon confesseur m'a donné l'absolution. — C'est vrai; mais pourquoi vous l'a-t-il donnée? Parce que vous ne vous êtes pas expliqué avec toute la sincérité requise, ou parce que le confesseur, ne vous confessant pas ordinairement, ne vous a pas connu, ou enfin parce que Dieu, pour vous punir, a permis que vous rencontrassiez mal et que vous fussiez absous, quelque indigne que vous fussiez de l'absolution. Quel qu'en soit le motif, comment osez-vous compter sur une absolution reçue malgré tant et de si fortes raisons de croire que vous en êtes indigne?

— Mais enfin, je suis dans la bonne foi; lorsque je vais communier, je crois être en état de grâce: la bonne foi ne suffit-elle pas pour me préserver de faire un sacrilège? — Sans doute, je conviens que la bonne foi suffit pour cela; mais il faut qu'elle existe réellement. Or, l'avez-vous? Votre bonne foi n'est-elle pas une confiance mal fondée et présomptueuse, une erreur volontaire et coupable et une illusion grossière qui n'aurait certainement pas lieu, si vous vous éprouviez sincèrement, sévèrement et loyalement, comme l'exige l'Apôtre: *Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat et de calice bibat.*

Voilà ce que je voudrais bien faire comprendre à ces chrétiens

qui vivent loin des sacrements et dont la vie est souillée de toutes sortes de vices.

Je sais quelle est l'efficacité d'une bonne confession pour réconcilier le pécheur avec Dieu : mais je sais aussi combien ils sont rares ceux qui, vivant habituellement dans le péché et demeurant dans cet état jusqu'au jour de leur communion, se confessent bien alors et sont pénétrés de cette salutaire componction qui change les cœurs et détruit tous les obstacles : de là il arrive qu'ils vont à la Table Sainte, confessés, mais non justifiés. Ah ! combien, sous ce rapport, le nombre des communions indignes est plus grand qu'on ne pense !

Mes très chers Frères, réfléchissons à nos communions, ce n'est pas un pain ordinaire que nous allons recevoir, et en le recevant mal on s'expose aux plus grands dangers. Éprouvons-nous donc sévèrement nous-mêmes ; faisons auparavant une confession aussi exacte et aussi fervente que nous voudrions l'avoir faite à la mort. Soyons bien persuadés qu'il ne faut pas un cœur moins pur pour aller recevoir Jésus-Christ que pour aller paraître au tribunal de Dieu. Cette pensée seule devrait suffire pour nous faire préparer de manière à ne jamais nous rendre coupables d'une indigne communion.

Mais il faudrait bien vous garder de tomber dans un autre excès, et sous prétexte d'éviter le sacrilège, de vous abstenir totalement de la sainte communion. Il y en a, en effet, beaucoup qui s'en éloignent sous prétexte de leur propre indignité, et qui ont la prétention de se faire un mérite de cet éloignement comme d'un acte de respect et de religion envers Dieu. Mais dès qu'ils ne travaillent pas à détruire les obstacles qui les empêchent de communier, il est évident que leur respect est faux, et qu'ils transgressent ce précepte d'une autre manière.

C'est un faux respect. Sans doute le péché mortel est un obstacle à la sainte communion, mais c'est un obstacle que l'on peut détruire. Si vos péchés vous arrêtent, repentez-vous-en, détestez-les, effacez-les par une bonne et salutaire confession, et alors l'obstacle sera levé. Si vous ne l'ôtez pas, comment pouvez-vous vous flatter que c'est le respect qui vous retient ? Vous montrez par là que vous tenez plus à vos péchés que vous ne tenez au corps et au sang de Jésus-Christ, que vous préférez renoncer à Jésus-Christ qu'à vos péchés ; et vous appelez cela respect ? Non, ce n'est pas respect, c'est aveuglement, c'est haine de votre âme, c'est enfin un funeste attachement à vos fautes.

Mais de plus, vous transgressez aussi ce précepte ; car il est bien certain qu'il vous oblige de temps en temps, au moins à Pâques. Or, le précepte nous oblige de communier et de communier dignement ; on peut donc recevoir ce sacrement sans tomber dans l'abus dont je viens de parler.

Mais pour communier, il ne faut pas se contenter de l'exemption

du péché mortel ; nous ne devons pas seulement, en communiant, nous proposer d'éviter le sacrilège, mais de faire une bonne et sainte communion. Pour cela, il faut quelque chose de plus que l'état de grâce et l'exemption du péché mortel. Que faut-il donc ? Nous le verrons dans l'instruction suivante.

TRAIT HISTORIQUE

Fait rapporté par S. Cyprien. — Une femme avait mangé des viandes offertes aux idoles, dans un moment de persécution, pour sauver sa vie. Elle eut toutefois la sacrilège audace de venir, pendant le saint Sacrifice, se présenter à la communion. On la lui donna sans la connaître ; mais la vengeance divine s'exerça sur le champ : après d'horribles convulsions, elle mourut à la Table Sainte.

DE LA FERVEUR REQUISE POUR COMMUNIER

Lorsque l'on s'approche de la sainte Eucharistie, on ne doit pas seulement chercher à éviter la profanation de ce sacrement, mais on doit de plus se proposer de l'honorer ; il ne suffit pas d'éviter le crime énorme d'une communion sacrilège, il faut de plus faire une communion sainte et fructueuse.

Pour ne pas profaner cet adorable sacrement, il faut être en état de grâce, n'avoir aucune faute grave sur la conscience. Voilà la première disposition indispensablement requise pour ne pas se rendre coupable d'un horrible sacrilège. Mais pour honorer ce sacrement et recueillir les fruits précieux qu'il est destiné à produire, il faut de plus un véritable esprit de piété ou une fervente dévotion ; seconde disposition dont il me reste à vous parler, disposition de convenance et même de nécessité pour le plein et entier effet du sacrement.

En effet, quoique la conscience ne vous reproche aucune faute grave, si vous vous en approchez avec peu de dévotion, avec un esprit dissipé, avec un cœur tiède, froid, plein d'habitudes légères, plutôt par coutume que par désir de vous unir à Jésus-Christ, plutôt pour vous faire voir que pour plaire à Dieu ; en un mot, sans une vive foi et sans un ardent amour ; vous ne ferez assurément pas un sacrilège, mais vous n'en retirerez aucun ou presque aucun fruit ; car, si vous ne profanez pas positivement ce sacrement par une conscience souillée de péchés mortels, vous n'en faites pas non plus le juste discernement que l'on doit en faire ; et par là, vous déplaisez singulièrement à Dieu : *Non dijudicantes corpus Domini.*

En quoi consiste donc cette ferveur ou cet esprit de piété et de dévotion ? Il comprend deux choses : purifier son âme de toute affection au péché même véniel, et l'orner de vertus.

Il faut d'abord purifier son âme de toute affection au péché même véniel.

Je ne parle pas ici de ces fautes vénielles qui se commettent par

surprise et par fragilité, et dont les âmes même les plus saintes ne sont pas exemptes. On ne peut pas dire que l'on ait de l'affection pour ces sortes de fautes, elles ne sont donc pas un obstacle aux fruits de la sainte communion.

Je ne veux pas non plus parler de ces fautes vénielles que l'on commet à la vérité avec plus de réflexion; mais cependant toujours avec remords, et qui sont plutôt l'effet de la faiblesse et de l'habitude que d'une volonté pleine et entière: ces sortes de fautes ne sont pas non plus des fautes d'affection; et d'ailleurs c'est une des fins du sacrement d'en diminuer le nombre et de diminuer aussi le consentement que la volonté y donne.

Mais je parle de ces péchés que l'on commet hardiment et avec pleine réflexion, de ces fautes dont la vie de certaines personnes est une chaîne non interrompue; qui sont la matière continuelle de leurs confessions; qu'elles accusent sans la moindre volonté de les éviter et de s'en corriger: tels sont, par rapport à Dieu, la tiédeur habituelle dans les exercices de piété; les négligences dans ses devoirs d'état, légères, si vous le voulez, mais parfaitement volontaires, et multipliées sans fin; par rapport au prochain, le défaut de charité, de douceur et de patience, les rancunes, les jalousies, la froideur, les médisances, légères, il est vrai, mais continuelles, un esprit habituel de contrariété, de critique et de plainte incompatible avec la paix et la charité; par rapport à nous, un attachement désordonné à l'argent, à la vanité, aux amusements; des amitiés, non pas précisément impures, mais trop tendres et trop sensuelles; une dissipation continuelle, l'impatience et le défaut de résignation dans les souffrances, peu ou point de renoncement à soi-même et à sa propre volonté, etc. Voilà les défauts qui se multiplient chaque jour au-delà du nombre des cheveux de notre tête, et auxquels nous conservons proprement de l'affection, et voilà aussi ceux qui empêchent totalement ou en grande partie les fruits de la sainte communion, dès que nous les portons à la Table Sainte, sans aucun sentiment de douleur, et que nous y restons attachés de cœur et d'effet.

Jugez, en effet, si une telle habitation peut convenir à cet hôte divin, s'il peut entrer avec plaisir dans une âme souillée de tant d'attachements coupables, sujette à tant d'imperfections, chargée de tant de péchés véniels dont elle ne se corrige jamais, et au contraire qu'elle commet volontairement. Ces péchés ne détruisent pas, il est vrai, la charité ni la grâce sanctifiante; mais ils déplaisent ordinairement à Dieu qui est le Dieu de toute pureté et qui est ennemi de toute souillure; par conséquent, ils diminuent l'ardeur de Jésus-Christ pour nous, ils empêchent cet amour tendre et généreux avec lequel Jésus-Christ aimerait à s'unir à nous dans la sainte Eucharistie. Quel est, en effet, le maître, quelque libéral que vous le supposiez, qui soit disposé à faire part avec abondance de ses faveurs et de ses grâces à un serviteur qui ne répond point à son

affection, et qui se montre insouciant et négligent dans toutes les choses qui regardent son service.

Il est donc extrêmement important de bien purifier son âme de toute affection au péché. Jésus-Christ a bien voulu nous enseigner lui-même la nécessité de cette disposition, nous dit le Catéchisme romain, après les saints Pères. Quoique ses apôtres fussent déjà en état de grâce, cependant, avant de les communier, il voulut encore leur laver les pieds, pour nous signifier, par cette action mystérieuse, la grande pureté avec laquelle nous devons nous approcher de cet auguste sacrement, pureté qui n'exclut pas seulement le péché mortel, mais même l'affection au péché véniel, figurée par la poussière qui s'attache aux pieds.

Cette exemption de tout attachement au péché qui est déjà justement exigée de celui qui veut communier une seule fois, sera requise encore à plus forte raison de ceux qui veulent être admis à la communion fréquente. Il est certainement bien peu édifiant, et il est même déshonorant pour la piété de voir des chrétiens, dont la vie est, en quelque sorte, une communion continuelle, n'en retirer aucun fruit solide et aucun avancement dans la ferveur et la piété.

Mais cet abus scandaleux d'où vient-il? De tant d'habitudes vénielles pleinement volontaires, qu'ils ne travaillent pas à corriger et qu'ils portent chaque jour à la Table Sainte.

Il arrive pour l'âme ce que l'on remarque souvent pour le corps. On voit des personnes qui se nourrissent chaque jour de mets excellents, qui prennent les viandes les meilleures et les plus substantielles, et qui, malgré cela, ne prennent ni chair, ni couleur, ni force, mais qui restent toujours faibles et languissantes, toujours maigres et décharnées; parce qu'il y a en elles certaines mauvaises humeurs qui les dominent et qui les empêchent de bien digérer: ainsi en est-il d'une foule de chrétiens. Quoiqu'ils s'approchent souvent de la Sainte Table, qu'ils se nourrissent fréquemment de cette divine nourriture si substantielle par elle-même, ils restent toujours languissants, faibles et sans force; ils ne peuvent jamais s'élever à Dieu, retenus qu'ils sont par tant de péchés véniels, d'attachements, de passions et de liaisons auxquels ils ne veulent pas renoncer et qui arrêtent tous les fruits que Jésus-Christ voudrait opérer en eux.

Si vous avez le malheur d'être de ce nombre, je suis obligé de vous avertir qu'une communion si fréquente ne vous est pas utile et même qu'elle vous est très dangereuse. Quand on digère bien, on a besoin de beaucoup de nourriture, mais non quand on digère mal. Par conséquent ou renoncer à ces communions si fréquentes, ou changer de vie.

Pour communier avec les sentiments, la ferveur et la piété convenables, il faut en second lieu orner son âme de vertus. Sur quoi nous distinguons le temps qui précède et le temps qui suit immédiatement la sainte communion.

Il faut d'abord bien ranimer sa foi, et avec les yeux de l'esprit pénétrer le nuage sacré et les espèces sacramentelles qui dérobent Jésus-Christ à nos regards, et ensuite le contempler et le considérer sous tous les rapports : comme un Dieu d'une grandeur et d'une majesté infinie, d'une pureté et d'une sainteté ineffable, d'une bonté et d'une charité sans bornes, comme notre Sauveur, comme l'époux et le médecin de notre âme, comme un ami qui brûle du désir de s'unir à nous, de nous communiquer ses dons et de nous transformer totalement en lui. Cette foi vive et ardente produira non seulement le respect extérieur, la modestie, le recueillement, mais encore, par une conséquence naturelle, tous les actes qui doivent servir de préparation prochaine à la sainte communion.

Actes d'adoration et de profond anéantissement de nous-mêmes, à la vue de sa souveraine grandeur et de notre bassesse et de notre néant.

Actes de sainte et salutaire crainte à la vue de sa sainteté d'un côté, et de l'autre à la vue de notre malice, de notre corruption et de notre indignité. Cette crainte produira dans notre cœur une contrition toujours plus vive et plus intense qui achèvera de purifier notre âme et de détruire en elle toute affection étrangère.

Actes de confiance et de désir ardent de le recevoir, en considérant d'une part notre indigence et notre besoin, et de l'autre, la bonté avec laquelle Jésus-Christ, source de tout bien, nous invite et nous presse d'aller à lui : *Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis et ego reficiam vos* [1].

Actes surtout de parfait amour pour Dieu qui, dans ce sacrement d'amour, se donne tout entier à nous, et désire avec ardeur d'unir notre cœur au sien par les liens doux et puissants de la plus tendre charité, et par là de nous transformer en lui.

De l'ensemble et de l'union de toutes ces affections résulte cette sainte ferveur dont on doit être rempli, enflammé et consumé, lorsqu'on s'approche de la Table Sainte.

Et ne croyez pas que j'exagère ; car rappelez-vous avec quel profond respect les Mages s'approchèrent de Jésus-Christ, seulement pour le reconnaître et l'adorer dans la crèche ; avec quelle confiance l'hémorroïsse se présenta au Sauveur, elle qui ne demandait qu'à toucher le bord de ses vêtements, rappelez-vous l'humilité du centurion, qui se croyait indigne de le recevoir dans sa maison ; l'ardent amour de Madeleine, prosternée à ses pieds, les baisant et les arrosant de ses larmes brûlantes : n'est-ce pas le même Jésus-Christ qui va venir reposer en vous ?

Oh ! non, sans doute, nos dispositions ne sauraient être trop parfaites. Il faudrait, pour aller à cette Table divine, avoir la pureté des anges et l'ardeur des séraphins ; et encore ne suffiraient-elles pas. Quoi que nous puissions donc faire pour nous y préparer, nous n'en ferons jamais assez. Ainsi, au moment de recevoir la

1. Matth., XI, 28.

sainte hostie, il faut adresser une courte, mais fervente prière à Jésus-Christ, pour le conjurer de suppléer par sa grâce à ce qui nous manque, et de répandre dans notre âme les dispositions nécessaires; reconnaissant humblement que, quelque préparation que nous ayons faite, nous sommes toujours souverainement indignes d'une si grande faveur.

Mais les fruits de la sainte communion dépendent beaucoup du bon emploi du temps qui suit immédiatement la communion elle-même. C'est le moment décisif, le temps le plus précieux et le plus favorable, un temps dont les anges seraient jaloux, s'ils étaient capables de jalousie. En se retirant de la Table Sainte avec les saintes espèces dans le cœur, le chrétien porte en lui-même la présence vraie, réelle et substantielle de Jésus-Christ; son corps est le véritable tabernacle du Dieu vivant, et il peut dire en toute vérité que la plénitude de la divinité habite corporellement en lui. En ce moment, du haut du ciel, le Père céleste fixe sur vous des regards de complaisance et d'amour, sur vous en qui réside son Fils unique, et des légions d'anges vous environnent et vous accompagnent, se voilant le visage par respect pour Jésus-Christ, et admirant votre bonheur et la souveraine bonté d'un Dieu devenu votre hôte et votre nourriture. Combien tout cela serait capable de vous réveiller, de vous impressionner et de vous absorber tout entiers, si vous aviez la moindre étincelle de foi!

Que serait-ce, chrétiens, de recevoir Jésus-Christ au dedans de nous et de ne pas lui faire une réception convenable, de rester froids, indifférents et distraits en sa présence, ou de ne pas avoir la patience de faire quelques minutes d'actions de grâce. Ce serait évidemment lui manquer de respect, ce serait une conduite qui révolterait une personne même du monde qui aurait la bonté de venir nous faire visite. C'est aussi un grand malheur pour nous, puisque nous laissons ainsi passer, sans en profiter, les moments favorables de la grâce.

Entretenons-nous donc dévotement avec lui au moins pendant que durent en nous les espèces sacramentelles, c'est-à-dire, environ pendant un quart d'heure; parlons-lui au moins, pendant ce temps où il est réellement présent dans notre cœur, pour nous faire part de ses dons et les répandre avec abondance dans nos âmes. En quittant la Table Sainte, retirons-nous à l'écart dans un profond recueillement, fermant nos sens à tous les objets extérieurs; restons à genoux et tout absorbés par la grande pensée du bonheur que nous avons de posséder Jésus-Christ au dedans de nous, et livrons-nous à de saintes affections.

Il y a trois actes principaux qui doivent nous occuper alors: actes d'admiration, de reconnaissance et de demande.

Admirons d'abord le prodigieux abaissement d'un Dieu qui daigne venir personnellement en nous et s'unir à notre boue. Sainte Élisabeth, recevant la visite de la sainte Vierge pendant qu'elle portait

Jésus-Christ dans son sein, laisse échapper ces paroles d'étonnement et de jubilation : *Unde hoc mihi, ut veniat mater Domini mei ad me*[1]*?* « Et d'où me vient un si grand honneur que la Mère de mon Seigneur daigne venir me visiter? » Avec combien plus de raison ne pouvons-nous pas répéter ces paroles en ce moment où Jésus-Christ, par une bonté ineffable, prodigieuse, infinie, descend dans notre cœur; et, selon l'expression de S. Chrysostôme, mêle sa chair à notre chair et son sang à notre sang, comme deux cires liquéfiées se mêlent l'une avec l'autre : *Unde hoc mihi ut veniat Dominus meus ad me?*

En conséquence, remercions-le ensuite avec la plus vive reconnaissance; et pour répondre à tant de bonté, faisons-lui une offrande totale de nous-mêmes, lui consacrant tout ce que nous sommes et tout ce que nous possédons, nos pensées, nos affections, notre liberté, notre corps, notre âme, notre vie, nous donnant à lui sans réserve, comme lui-même s'est donné à nous sans partage.

Et pour que cette offrande ne soit pas une pure cérémonie, venons-en à la pratique, et déterminons avec précision les points particuliers sur lesquels nous sentons que Dieu nous demande une réforme et un changement de vie, et formons des résolutions en conséquence : *Domine, quid me vis facere?* Seigneur, que voulez-vous que je fasse, disait Saul, terrassé sur la route de Damas[2], par la présence et la voix de Jésus-Christ; et il le disait sincèrement, sans exception et sans réserve, et sa protestation fut d'autant plus efficace, qu'elle était plus sincère. Ainsi devons-nous dire nous-mêmes : *Domine, quid me vis facere:* Seigneur, que faut-il que je fasse pour vous plaire? Quel sacrifice voulez-vous de moi? Je me soumets généreusement à tout, je vous offre tout, et je me consacre tout entier à vous.

Enfin, persuadés de notre faiblesse et de notre misère, demandons à Dieu, au dedans de nous, les grâces dont nous reconnaissons avoir besoin, lui faisant une sainte et douce violence pour les obtenir, et lui disant comme Jacob à l'ange : *Non dimittam te, nisi benedixeris mihi*[3]. Nous pouvons en tout temps demander avec succès à Dieu les grâces qui nous sont nécessaires; mais nous ne pouvons jamais les demander avec plus de confiance et de certitude de les obtenir qu'au moment où nous possédons Jésus-Christ au dedans de nous. Pourra-t-il nous refuser quelque chose après nous avoir donné sa propre personne et s'être donné lui-même tout entier? Supplions-le donc alors avec ardeur de nous délivrer de nos passions, de celle surtout qui nous domine principalement et qui nous tyrannise davantage; de nous donner des lumières, la componction, la force de résister aux tentations, la constance, la ferveur dans la piété et la persévérance dans le bien; de nous remplir de son divin esprit, de l'esprit de pareté, de douceur, de charité, de patience et de mortification; et enfin, ce qui comprend tout, de nous donner son saint

1. Luc, I, 45. — 2. Act., IX, 6. — 3. Gen., XXII, 26.

amour. Au milieu des célestes embrassements de l'âme avec son divin Époux, on ne peut manquer d'être exaucé dans ses demandes : *Delectare in Domino et dabit tibi petitiones cordis tui*[1].

Je pourrais ajouter encore beaucoup d'autres choses ; mais le peu que je viens de dire me semble suffisant pour vous faire bien comprendre la manière de vous approcher avec fruit de la sainte communion. Plût à Dieu que vous fussiez fidèles à ces pratiques ! Vous ne vous plaindriez plus que vos communions sont inutiles. Chose étonnante ! Selon les saints Pères et les maîtres de la vie spirituelle, une seule communion suffit pour faire un saint et un grand saint ; et cependant nous voyons en pratique que des centaines de communions ne suffisent pas même pour rendre un chrétien médiocre ! Quelle en est la cause ? Ne la cherchons pas ailleurs qu'en nous-mêmes et dans le peu de dispositions que nous y apportons.

Pharaon vit en songe sept vaches très belles et très grasses ; ensuite il en vit sept autres les plus chétives et les plus maigres qui se pussent trouver ; et cependant les unes et les autres étaient dans les mêmes paturages : image frappante de la différence qui existe entre des chrétiens qui s'approchent aussi fréquemment de la Table Sainte ; les uns font des progrès étonnants dans la vertu, la ferveur et la piété ; et les autres n'avancent jamais d'un seul pas dans la vraie dévotion : on les voit toujours les mêmes, toujours sujets aux mêmes misères et aux mêmes imperfections.

Réformons donc, chrétiens, notre conduite à cet égard, et méditons bien ces trois choses :

1° Les sacrements, quelque efficaces qu'ils soient, n'opèrent qu'à proportion de notre capacité et de nos dispositions. Ainsi, plus nous y apportons de pureté et de ferveur, plus nous en retirerons de grâces.

2° La sainte communion est l'action la plus grande, la plus sainte et la plus importante que nous puissions faire ; par conséquent, il n'y en a pas non plus où il soit plus dangereux d'agir par habitude et par routine. Autre chose est d'avoir l'habitude de faire le bien, et autre chose de faire le bien par habitude. Que vous ayez la coutume de communier tant de fois par an, par mois, ou par semaine, c'est une chose louable ; mais elle ne serait plus louable, si vous ne le faisiez que parce que vous avez contracté cette habitude ; car alors la sainte communion se réduirait pour vous à une pratique de piété purement matérielle, qui, n'étant animée d'aucun esprit de dévotion, ne produirait aucun fruit.

3° Une communion nulle et sans fruit est toujours un grand mal, puisqu'elle nous prive des grâces attachées au plus auguste des sacrements ; qu'elle nous fait tomber dans une langueur et une faiblesse toujours plus grande, et que par là elle nous conduit insensiblement au sacrilège.

Ayez donc toujours présents les avis que je viens de vous donner

1. Ps., XXXVI, 4.

sur la préparation qu'il faut apporter à la sainte communion, et ne manquez jamais d'y apporter la double disposition dont je vous ai parlé, la pureté, et la ferveur. Par la première, vous éviterez le danger de profaner le corps de Jésus-Christ et de vous charger d'un horrible sacrilège; par la seconde, vous vous rendrez dignes de vous approcher saintement et avec fruit de la Table Sainte.

TRAIT HISTORIQUE

Préparation à la communion. — Le vénérable Palafox, lorsqu'il vivait encore dans le monde, se proposait, dans toutes ses communions, l'acquisition d'une vertu ou l'extirpation d'un défaut. Par ce moyen, il réussit à déraciner en lui ce qu'il y avait de vicieux, et à faire de grands progrès dans la piété.

La B. Agathe de la Croix se préparait à la communion sacramentelle en faisant plusieurs fois par jour la communion spirituelle.

S. Louis de Gonzague et S. François de Borgia employaient les trois jours qui précédaient leurs communions à s'y disposer, et les trois jours qui les suivaient à remercier Dieu.

DES EFFETS DE LA SAINTE COMMUNION

Après vous avoir expliqué les dispositions requises pour bien communier, nous allons voir maintenant les admirables effets que la sainte communion produit dans ceux qui la reçoivent avec un cœur bien préparé. Comme l'Fucharistie est le premier de tous les sacrements par son excellence et sa dignité, il est aussi le premier par sa vertu et son efficacité. Aussi l'Église exprime-t-elle son admiration pour la divine Eucharistie, par ces belles expressions de S. Ambroise : O banquet sacré ! dans lequel on reçoit Jésus-Christ, on rappelle la mémoire de sa Passion, où l'âme est remplie de grâces et où nous est donné un gage de la gloire éternelle ! *O sacrum convivium in quo Christus sumitur, recolitur memoria passionis ejus; mens impletur gratia et futuræ gloriæ nobis pignus datur.*

Mais, pour arriver à quelque chose de plus précis, remarquons dans ce sacrement deux effets principaux : l'un général qui est commun à tous les sacrements des vivants; et l'autre qui est propre, spécial et particulier à celui-ci.

Son premier effet, c'est d'augmenter en nous la grâce sanctifiante; mais cette augmentation de la grâce est tout autrement plus abondante dans celui-ci que dans les autres, à raison de sa nature particulière. En effet, les autres sacrements ne sont que des canaux qui conduisent jusqu'à nous l'eau salutaire de la grâce; mais celui-ci en est la source; les autres opèrent par une vertu qui vient de Jésus-Christ et qu'il leur a communiquée; mais dans celui-ci, c'est Jésus-Christ lui-même en personne qui agit en nous et qui nous engraisse en quelque sorte de sa propre substance, qui vit et habite en nous avec tous les trésors de ses grâces, de ses mérites et de ses satisfactions et avec le désir de nous les communiquer à pleines mains. Pourvu que nous ne mettions pas obstacle à la bonté et à l'amour infini d'un Dieu qui se fait notre hôte, l'accroissement de grâce qu'il nous communique par ce sacrement est si grand qu'on

peut l'appeler avec l'Église une surabondance et une plénitude de grâce : *Mens impletur gratia;* grâce de lumière pour notre intelligence, grâce de charité pour notre cœur, grâce de force pour notre volonté, grâce de secours, de douceur, de consolation pour notre esprit.

Mais il n'est pas possible de parler de l'effet général de ce sacrement, sans faire mention de son effet caractéristique et particulier, celui de nourrir notre âme. Oui, la grâce propre et spéciale qui distingue ce sacrement de tous les autres, c'est une grâce de nourriture spirituelle. Jésus-Christ a voulu établir ce sacrement sous les espèces du pain et du vin, et lui-même l'appelle un pain, une vraie nourriture, le pain de vie : *Ego sum panis vivus : caro mea vere est cibus, sanguis meus vere est potus, ego sum panis vitæ*[1], pour nous apprendre qu'il est la nourriture substantielle de nos âmes, comme le pain est l'aliment de notre corps ; et que les mêmes effets que produit le pain matériel pour le corps, la divine Eucharistie le produit dans l'âme. Faisons-en la comparaison en peu de mots.

Le premier effet de la nourriture, l'effet duquel tous les autres découlent, c'est de s'unir intimement à nous et de s'identifier avec nous. Elle n'entre pas seulement dans notre estomac, mais elle se répand dans toutes les parties de notre corps, elle s'insinue dans notre chair, dans nos nerfs, dans nos os et se confond tellement avec notre propre substance, qu'elle ne peut plus en être séparée. Ainsi Jésus-Christ, dans l'Eucharistie, s'unit corporellement et substantiellement à nous, au point que nous devenons avec lui un seul et même corps, une seule et même âme : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in eo.*

Mais cette union substantielle avec Jésus-Christ, qu'opère-t-elle dans nos âmes? Elle opère les mêmes effets que le pain matériel dans notre corps. Celui-ci conserve et fortifie notre vie qui sans lui ne pourrait se maintenir ; il donne de la vigueur, des forces et de l'accroissement au corps et le conduit à une parfaite maturité. Il en est de même du pain eucharistique, il conserve la vie de l'âme, c'est-à-dire, la grâce ; il répand en nous de la vigueur et de la force, et nous fait monter sans cesse à de nouveaux degrés de sainteté et de perfection.

Je dis donc en premier lieu que la sainte Eucharistie conserve la vie de l'âme, comme le pain matériel la vie du corps, avec cette différence cependant que, malgré tous les aliments que vous donnerez à votre corps, il faudra néanmoins qu'il meure un jour, tandis que l'âme en se nourrissant de ce pain céleste avec les dispositions convenables, ne mourra jamais : *Hic est panis de cœlo descendens, ut si quis ex ipso manducaverit, non morietur*[1]*;* ce qui, ne pouvant s'entendre de la mort temporelle qui, dans l'état présent, est inévitable, doit nécessairement s'entendre de la mort spirituelle dont le sacrement a la vertu de nous préserver d'une manière durable.

1. Joan., VI, 48 et 51.

Je dis d'une manière durable, à la différence de la confession qui nous délivre bien aussi de la mort, en nous faisant passer de l'état du péché à l'état de grâce; mais cette grâce qu'elle nous communique est un trésor, dit S. Paul, que nous portons dans des vases fragiles, et que nous ne pouvons conserver longtemps, si nous n'avons pas un autre secours et un secours puissant contre tant de dangers qui nous exposent à la perdre.

Or, ce secours, nous le trouvons dans la sainte Eucharistie qui est un remède contre nos faiblesses journalières comme le pain matériel est un remède contre les pertes continuelles que notre corps fait chaque jour de ses forces.

Quelles sont ces faiblesses? Ce sont les tentations dont nous sommes assaillis, les passions qui nous font une guerre continuelle, et les fautes auxquelles nous sommes chaque jour exposés, toutes choses qui affaiblissent l'âme et la conduisent insensiblement à la mort. Pour les tentations, l'Eucharistie nous donne un courage particulier pour les vaincre et nous fortifier contre le démon et ses suggestions. Nous partons de cette Table divine, dit S. Chrysostôme, comme des lions pleins d'ardeur, devenus redoutables aux démons eux-mêmes qui tremblent en voyant au dedans de nous pour nous défendre celui qui les a vaincus et qui a détruit leur empire. Aussi s'enfuient-ils en sa présence comme les Philistins lorsqu'ils virent paraître l'arche du Seigneur dans le camp des Hébreux. Hélas! nous sommes perdus, s'écrièrent-ils épouvantés: voilà le Dieu d'Israël qui vient au secours de son peuple.

C'est aussi de cette Table divine que parle le Psalmiste lorsqu'il dit: « Vous nous avez préparé, Seigneur, une table contre tous ceux qui nous persécutent: *Parasti in conspectu meo mensam adversus omnes qui tribulant me.* Voilà pourquoi l'Église, dans les temps de persécutions, prenait tant de soin de la porter aux fidèles dans leurs cachots; et ceux-ci, fortifiés par cette divine nourriture, montaient courageusement sur les échafauds, et donnaient généreusement leur vie pour la foi et pour Jésus-Christ.

Pour les passions qui sont une autre source de nos chutes, si la sainte Eucharistie ne les détruit pas entièrement, elle en modère au moins la violence, elle en réprime les mouvements désordonnés. Aussi S. Bernard disait aux fidèles de son temps: Si quelques-uns d'entre vous ne sentent plus de si terribles mouvements de colère, d'envie, d'incontinence, il faut l'attribuer au corps et au sang de Jésus-Christ qu'ils ont reçu dans la sainte communion.

Ce sacrement est surtout un frein puissant contre les révoltes de la chair, qui est notre plus redoutable et notre plus dangereux ennemi; il est spécialement destiné à guérir cette plaie mortelle de notre corps qne l'on appelle concupiscence, et à en amortir les ardeurs. La chair immaculée de Jésus communique à la nôtre son ineffable pureté; le sang de Jésus purifie notre sang gâté et cor-

1. Joan., VI, 50, 51.

rompu par le péché. Aussi l'Eucharistie est-elle appelée le froment des élus et le vin qui fait germer les vierges, parce qu'elle nous ôte le goût des plaisirs sensuels et que, dans un corps mortel, elle nous fait vivre de la vie des anges et des purs esprits.

Enfin, la sainte communion purifie directement des fautes journalières, non pas des fautes graves sans doute, puisque la pénitence seule les remet, et que si l'Eucharistie les efface quelquefois, ce n'est que par accident; mais des péchés dans lesquels on tombe chaque jour. Le saint Concile de Trente nous dit formellement que ce sacrement efface ces sortes de fautes lorsqu'on s'en approche avec un cœur contrit: *Antidotum quo liberamur a culpis quotidianis.*

Voilà comment l'Eucharistie conserve en nous la vie spirituelle. Elle éloigne et affaiblit tout ce qui tend à la détruire; elle rend les tentations moins fréquentes et plus faibles, les passions moins vives et plus soumises; elle diminue notre penchant et notre inclination au mal. C'est justement pour cela qu'elle est appelée par le même Concile un puissant antidote contre les fautes graves: *Antidotum quo liberamur a culpis quotidianis, et a peccatis mortalibus prœservamur.* Mais ce n'est pas tout.

Comme le pain matériel ne conserve pas seulement la vie du corps, et que de plus il la fortifie et la fait arriver à sa perfection; ainsi le pain eucharistique, non seulement nous préserve de la mort spirituelle, mais de plus, il fait avancer notre âme de vertu en vertu, de mérite en mérite et de sainteté en sainteté. Le pain mystérieux que l'ange donna à Élie dans le désert communiqua tant de force et d'énergie au prophète, que, sans autre nourriture, il put marcher sans interruption pendant quarante jours et quarante nuits, et arriver jusqu'au sommet de la montagne d'Oreb: image frappante de cette vigueur que nous communique la sainte Eucharistie pour nous faire marcher à grands pas dans les voies du Seigneur, et avancer sans crainte par la route pénible de notre exil, jusqu'à la montagne de Dieu, je veux dire jusqu'au royaume céleste, en excitant toujours plus notre foi, en fortifiant notre espérance et en embrasant notre cœur d'amour.

De plus, cette vie s'accroît sans mesure et sans fin, tandis que celle du corps, arrivée à un certain point, ne peut aller plus loin. Ce sacrement rend l'âme susceptible de faire sans cesse de nouveaux progrès dans la vertu: aussi est-il appelé *cibus grandium*, car par lui et ceux qui commencent et ceux qui sont déjà avancés et les parfaits eux-mêmes croissent, acquièrent sans cesse de nouveaux degrés de vertu et de perfection. Bien plus, telle est la vertu de cette divine nourriture, qu'elle nous élève au-dessus de nous-mêmes; et, de terrestres que nous sommes, elle nous change en des hommes spirituels et célestes. En effet, pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu dans ce sacrement nous donner son corps, son sang et sa divinité même? C'est principalement pour nous communiquer son divin esprit, et, par l'union sacramentelle, contracter avec nous la plus

parfaite union spirituelle, car sans cette seconde union, la première ne servirait de rien: *Caro non prodest quidquam. spiritus est qui vivificat*[1]. Son but a été de nous transformer pleinement en lui, non pas en changeant notre corps en son corps, mais notre esprit en son esprit. Voilà donc, pour le dire en deux mots, le grand et l'ineffable effet de l'Eucharistie; c'est de nous revêtir, de nous animer et de nous remplir de l'esprit de Jésus-Christ, de son humilité, de sa douceur, de sa charité et de toutes ses vertus; et de nous faire vivre de la vie divine dont il vit lui-même: *Qui manducat me et ipse vivet propter me*[2]. Aussi celui qui communie dignement peut répéter avec l'Apôtre: *Vivo ego, jam non ego, vivit vero in me Christus*[3]*;* c'est-à-dire, que l'esprit de Jésus-Christ, répandu en nous par ce sacrement, devient le principe et l'âme de toutes nos pensées, de toutes nos affections, de tous nos mouvements et de toutes nos opérations.

Que peut-on dire de plus pour exprimer l'efficacité et la vertu de ce divin sacrement? Voilà cependant ce que l'on entend et ce que l'on doit entendre quand on dit qu'il est la vraie nourriture, la nourriture substantielle de nos âmes, *caro mea vere est cibus.* Et pour que la ressemblance entre ces deux pains soit parfaite sous tout rapport, j'ajoute que, comme le pain matériel, parmi une foule d'autres propriétés, a celle de procurer du plaisir à celui qui le mange; de même l'Eucharistie a cela de propre, qu'elle procure à l'âme un plaisir délicieux, qu'elle répand dans nos cœurs une joie céleste et un avant-goût du bonheur du ciel: *Panem de cœlo præstitisti eis, omne delectamentum in se habentem.*

De là, les ravissements et les extases dont étaient saisis les saints en recevant Jésus-Christ au dedans d'eux-mêmes; de là cette onction secrète, cette douceur ineffable qu'éprouvent chaque jour les âmes qui s'unissent dévotement à lui.

Mais ce sont là, chrétiens, des vérités de sentiment et d'expérience: les discours et les raisonnements sont incapables de vous les démontrer, et elles ne peuvent être comprises de ceux qui ne connaissent d'autres plaisirs que ceux de la chair et des sens.

Cependant je n'ai pas encore tout dit: ce sacrement produit des effets, non seulement pour la vie présente, mais encore pour la vie future; non seulement sur les âmes, mais même sur les corps; puisque, dans la sainte communion, on reçoit un gage de la félicité éternelle, selon ces paroles par lesquelles l'Église chante cet adorable mystère: *Et futuræ gloriæ nobis pignus datur.*

Cette félicité future comprend deux choses: la gloire du corps dans sa résurrection et la gloire de l'âme dans la vision intuitive, dans la possession et la jouissance amoureuses de Dieu. Que l'Eucharistie produise ces deux gloires, c'est une vérité incontestable, puisqu'elle repose sur la promesse formelle de Jésus-Christ lui-même: *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem habet*

1. Joan., VI, 63. — 2. Ibid., 51. — 3. Gal., II, 20.

vitam æternam, et ego resuscitabo eum in novissimo die[1]. *Habet vitam æternam* : voilà la gloire de l'âme qui consiste dans la vision de Dieu que nous commençons à posséder, voilé sous le sacrement, en attendant que nous le contemplions à découvert dans le ciel. De plus, ce sacrement étant un sacrement de charité, d'amour et d'union avec Dieu, nous donne droit à une union parfaite qui ne peut se consommer en cette vie et qui ne peut avoir lieu que dans le ciel : *Et ego resuscitabo eum in novissimo die ;* voilà la gloire du corps dans la résurrection.

Lors même qu'il n'y aurait pas une loi générale d'après laquelle nous devons tous sortir un jour de la corruption du tombeau, ce privilège existerait encore pour ceux qui ont reçu avec dévotion en cette vie ce pain céleste ; car notre chair mortelle, sanctifiée dans ce sacrement par le contact immédiat et l'union intime avec la chair de Jésus-Christ qui est la vie même, reçoit en elle une semence d'immortalité, un germe de vie qui la fera renaître de la poussière du sépulcre et la revêtira des qualités glorieuses du corps de Jésus-Christ.

Aussi l'Eucharistie est-elle appelée par les saints Pères : *Symbolum resurrectionis, pharmacum immortalitatis ;* elle est semblable à l'arbre de vie, à cette plante vivifiante que Dieu avait placée dans le paradis terrestre pour perpétuer la jeunesse de nos premiers parents. Nous avons perdu cette plante précieuse ; mais Jésus-Christ nous l'a rendue avec avantage, en nous laissant dans la sainte Eucharistie, dans son corps et dans son sang, cette véritable nourriture destinée à nous préserver de la mort spirituelle et éternelle, et à nous procurer une immortalité infiniment meilleure.

Concluez de là quel doit être notre zèle à nous munir de ce sacrement, alors surtout que notre corps est menacé d'une dissolution prochaine, et que notre âme est environnée de plus grands dangers ; alors que nous sommes sur le point de perdre une vie qui nous est si chère, et avec la vie temporelle, la vie même éternelle, je veux dire dans le cas d'une maladie grave. Lors même que Dieu et l'Église ne nous l'auraient pas ordonné sous peine de damnation, ne sommes-nous pas souverainement intéressés à recevoir sur notre lit, en ce moment d'angoisses, la visite de Jésus-Christ en personne.

Lui seul, en effet, est capable de soulager les souffrances de notre maladie, et de nous donner la patience, le courage et la résignation. Quelquefois même il nous rend la santé ; car il n'est pas rare de voir le corps reprendre des forces avec l'âme, et les maladies s'en aller à l'approche du céleste médecin.

Lui seul peut nous donner la force de repousser les assauts du démon, qui sont alors plus terribles que jamais. L'ennemi est puissant et l'attaque violente, tandis que nous sommes nous-mêmes plus faibles que jamais, mais Jésus-Christ, dans la sainte Eucharistie, reçu avec de saintes dispositions, devient notre bouclier et

1. Joan., VI, 15.

notre défense : *Dominus mihi adjutor, et ego despiciam inimicos meos.*

Lui seul enfin peut nous donner la persévérance finale dont l'Eucharistie ne saurait manquer d'être un gage, puisqu'elle est le gage de la vie éternelle. Le chrétien passe donc du temps à l'éternité avec un gage du paradis.

Tels sont incontestablement les inappréciables avantages de la communion en viatique. Elle nous sert de guide sûr dans le grand et dernier passage de cette vie à l'éternité.

Je ne sais m'expliquer, après cela, la répugnance et les alarmes des malades en général quand on vient leur parler du viatique ; il semble que ce soit une visite de mauvais augure. Mais cela n'arrive qu'à ceux qui se sont éloignés des sacrements pendant leur vie. Il n'en est pas ainsi des chrétiens pieux qui ont eu l'habitude de s'en approcher souvent ici-bas. Pour eux, aux premiers symptômes graves, ils désirent et demandent avec ardeur à communier; ils voient entrer le viatique dans leur chambre avec une vraie joie ; ils le reçoivent avec la plus tendre dévotion, et, unis à lui d'esprit et de cœur, même au milieu des douleurs corporelles et des angoisses de l'agonie, ils se sentent inondés des consolations célestes et, ou ils recouvrent la santé, ou ils attendent la mort avec fermeté et confiance, comme des victimes parfaitement prêtes : *Si ambulavero in medio umbræ mortis, non timebo mala, quia tu mecum es.*

Voulez-vous être du nombre de ces âmes fortunées? Comme elles, ayez sans cesse l'œil de la foi sur ce qui doit nécessairement vous arriver; demandez souvent et avec ferveur à Jésus-Christ qu'il vous fasse la grâce de le recevoir à ce moment suprême ; et déjà dès aujourd'hui où vous n'y êtes forcés ni par la nécessité, ni par la maladie, ni par la mort, montrez-vous saintement avides et affamés de cette divine nourriture.

Voilà les premiers effets de l'Eucharistie. Quoique souvent on ne voie pas ces effets se réaliser dans la pratique, ils n'en sont pas moins tels que je viens de les expliquer, et même bien plus merveilleux encore. Mais alors, me direz-vous, comment concilier une telle vertu et une telle efficacité avec la stérilité et le peu de fruits que l'on remarque dans ceux qui s'en approchent ?

A cela je vous répondrai premièrement que les effets du sacrement ne sont pas toujours sensibles. Il arrive dans l'ordre de la grâce ce qui arrive dans l'ordre de la nature : de même que pour le corps, on grandit insensiblement sans qu'on s'en aperçoive ; de même en est-il pour l'âme : elle peut croître, et en effet elle croît réellement souvent en grâce, en ferveur, en dévotion et en vertu de toute espèce, sans que, pendant longtemps, ses progrès paraissent. Ceci soit dit en passant pour la consolation des âmes pieuses, qui cherchent Dieu avec sincérité dans ce sacrement et qui s'imaginent n'en retirer aucun fruit. Et, en effet, n'est-ce pas déjà beaucoup que de vous préserver habituellement du péché mortel, et des péchés véniels les plus grossiers ; n'est-ce pas un fruit bien

précieux que ces bas sentiments qu'il vous inspire de vous-mêmes?

Mais, pour la plupart des chrétiens, s'ils ne sentent pas en eux-mêmes les effets de l'Eucharistie, ils doivent l'attribuer au mauvais usage qu'ils en font et à leur négligence à s'en approcher.

Au mauvais usage : si vous communiez par habitude et par routine, sans préparation et sans dévotion, avec un cœur plein d'affections vicieuses, est-il étonnant que vous ne receviez pas la moindre des grâces salutaires qu'il renferme? N'en accusez pas la nourriture mais l'estomac, je veux dire, vos mauvaises dispositions.

J'ai ajouté : votre négligence à vous en approcher. Les effets de la nourriture sont toujours proportionnés à l'usage qu'on en fait. Quelque nourrissant et substantiel que soit un aliment, ses effets durent-ils toujours? La nature même de tout aliment n'exige-t-elle pas que nous le prenions souvent? Or, si Jésus-Christ est l'aliment et la nourriture de l'âme, pourquoi s'en éloigner pendant des semaines et des mois, et se contenter de le recevoir à Pâques? Comment éprouver, d'une manière sensible et durable, les effets d'une nourriture que l'on ne mange que rarement? Je vous ferai voir prochainement combien il importe de communier souvent.

En attendant tirons la conclusion de ce que nous venons de dire. Approchons-nous fréquemment, et avec une grande préparation, de la sainte communion ; chassons autant que possible cette honteuse tiédeur qui nous est ordinaire, et alors nous éprouverons par expérience combien ce sacrement est efficace pour nous éloigner du péché, pour guérir nos plaies spirituelles, pour nourrir en nous la piété, et pour nous affermir toujours plus dans la vertu.

TRAIT HISTORIQUE

Effets de la communion. — C'était pendant la guerre de Crimée. Un colonel français reçoit l'ordre d'enlever une redoute ; il s'élance comme un lion à la tête de son régiment, qu'il électrise par sa bravoure. Il reste calme et impassible au milieu des baïonnettes et de la mitraille, comme s'il eût été à une parade ou occupé à passer une revue, et il enlève la batterie ennemie qui était fortement défendue.., Son général, étonné, lui crie du milieu de son état-major: « Colonel, quel sang-froid! Où avez vous pris un pareil calme en face d'un danger si imminent? — Mon général, répond le colonel avec une simplicité sublime, j'ai communié ce matin. » Et tous ceux qui l'entendent sont ravis d'admiration en voyant tant de courage uni à tant de piété.

DE LA FRÉQUENTE COMMUNION

Je vous ai exposé dernièrement les effets admirables que produit en nous le sacrement de l'Eucharistie ; mais si nous désirons sérieusement les recevoir dans toute leur étendue, il ne faut pas laisser écouler tant de temps d'une communion à une autre.

Pour terminer toutes mes instructions sur cette matière, je viens aujourd'hui vous engager à la communion fréquente. Je vous exposerai d'abord les motifs qui doivent vous y porter, et ensuite nous examinerons les prétextes que l'on allègue ordinairement pour s'en éloigner.

Il est vrai que le précepte de l'Église ne nous oblige qu'à une seule communion par an ; mais ce précepte n'a été ainsi restreint et limité que *propter duritiam cordis,* comme je l'ai déjà dit plusieurs fois ; je veux dire que l'Eglise, connaissant la lâcheté, le dégoût et l'aversion de la plupart des chrétiens, comme une mère prudente, n'a pas voulu exiger davantage de ses enfants, ni leur prescrire un plus grand nombre de communions, de crainte de les exposer ou à communier indignement, ou à transgresser son précepte, et par conséquent à commettre un péché dans l'un comme dans l'autre cas.

Qu'une seule communion suffise donc pour ne pas désobéir à l'Église, c'est vrai ; mais cela ne veut pas dire qu'une communion suffise pour vivre en bon chrétien. Indépendamment du précepte de l'Église, ne sommes-nous pas obligés de nous rendre aux désirs de Dieu, et de prendre les moyens les plus efficaces qu'il nous a préparés pour opérer notre salut ?

Deux motifs principaux nous obligent à communier souvent : 1° les intentions de Jésus-Christ, auteur de ce sacrement, intentions clairement manifestées par la manière dont il a voulu l'établir et par la teneur même des paroles dont il s'est servi pour cela.

D'abord la manière ; il nous a donné ce sacrement en forme d'aliment, il l'a institué par manière de repas pour nous faire comprendre que nous devons prendre cette nourriture et ce repas divin, non pas rarement comme on use des remèdes, mais souvent, comme les aliments que nous prenons chaque jour. Et comme pour la vie du corps tous les aliments ne sont pas communs à tous les hommes, qu'a fait Jésus-Christ ? Il a choisi celui qui est indispensable à tous, dont tous usent sans exception, les riches et les pauvres, les grands et les petits, je veux dire ce pain quotidien que nous demandons au Seigneur et qui est le plus essentiel soutien de notre vie.

En second lieu, les expressions dont il s'est servi ne peuvent être plus fortes et plus pressantes. Pour nous déterminer à le recevoir, il nous déclare qu'il est une nourriture céleste, *ego sum panis vivus qui de cœlo descendi;* un pain de vie, non pas de cette vie passagère et sujette à la mort, mais de la vie immortelle et éternelle, *ego sum panis vitæ ; qui manducat hunc panem, vivet in æternum.* Et si les intentions et les promesses ne suffisent pas, il ajoute les menaces ; il nous menace, si nous n'allons le recevoir, de nous exclure de la vie éternelle : *Nisi manducaveritis carnem filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis.* Nous ne pouvons donc douter que ce ne soit l'intention de Jésus-Christ de nous voir souvent à la Table Sainte.

Le second motif est fondé sur la grande vertu de ce sacrement et en même temps sur nos besoins.

Pour nos besoins, ils ne peuvent être plus grands, quel que soit l'état où nous nous trouvons ; car nous sommes ou des pénitents récemment sortis du péché, et, dans cet état de langueur et de

convalescence, nous avons un extrême besoin de forces pour vaincre et détruire nos mauvaises habitudes, afin de pouvoir conserver la grâce sanctifiante; ou des chrétiens tièdes, relâchés et négligents dans le service de Dieu, sans cependant être dans de graves désordres, et dans cet état de relâchement et de tiédeur, nous avons besoin de nous réveiller, de nous ranimer et de revenir à la ferveur; ou; enfin, nous sommes des chrétiens pieux, zélés et fervents, et dans cet état de piété et de dévotion, nous avons besoin de persévérer et même d'avancer toujours plus et de nous perfectionner, puisque, selon les maîtres de la vie spirituelle, ne pas avancer dans les voies du salut, c'est reculer: *Non progredi regredi est.*

Mais où trouverons-nous, je vous le demande, ces grâces de force, si nous sommes des pécheurs convertis; de courage, de renouvellement et de ferveur, si nous sommes tièdes; de stabilité, de persévérance et de progrès continuels, si nous avons le bonheur d'être justes et fervents, sinon dans le sacrement de l'Eucharistie? Il est le remède souverain, comme je vous le disais dernièrement, que Dieu nous a préparé pour conserver, affermir, augmenter et perfectionner sans cesse en nous la vie spirituelle. Et comme la grâce doit naturellement être plus ou moins abondante selon que, de notre part, l'usage de ce sacrement sera plus ou moins grand, il s'ensuit nécessairement que, nos besoins étant continuels, l'application du remède doit aussi être très fréquente.

Une nourriture, un remède, quelque salutaires qu'ils soient, ne peuvent produire un effet durable, si on en use rarement; de même, si vous vous contentez de communier à Pâques, vous ne pourrez en retirer un profit proportionné à vos besoins.

Mais voyons les excuses que l'on allègue pour justifier cet éloignement de la communion.

Le premier prétexte sur lequel on s'en éloigne, c'est un respect mal entendu. L'excellence et la dignité de ce sacrement sont si grandes, dit-on, qu'on se regarde comme indigne de s'en approcher si souvent. Assurément il n'y a rien dans la religion de plus auguste, de plus divin et de plus vénérable que le sacrement de l'Eucharistie; mais cette considération ne doit pas être un motif pour nous en tenir éloignés. A la vérité, si on exigeait de nous une sainteté, une pureté et une perfection égale à la sienne, sans doute alors nous ne serions jamais dignes de le recevoir, et personne même n'en serait digne, ni les anges du ciel, ni les plus brûlants séraphins, ni même Marie, la plus sainte et la plus parfaite de toutes les créatures, car il y aura toujours une distance infinie entre nous et Dieu, entre la créature et le Créateur.

Ce n'est donc pas une disposition égale au sujet que l'on exige de nous; mais une disposition proportionnée à notre état et à nos forces. Dieu ne demande pas de nous ce qui est impossible à notre misère. Puisque Jésus-Christ veut habiter en nous, qu'il trouve ses

délices en nous, quelque misérables que nous soyons, et qu'il a établi ce sacrement, non pour les anges du ciel, mais pour les hommes de la terre, il nous suffira donc de porter à la Table Sainte des dispositions proportionnées à la misérable condition de notre nature fortifiée et purifiée par la grâce que Dieu ne refuse jamais à ceux qui font ce qui est en leur pouvoir.

— C'est très bien, me répondrez-vous; mais pour communier fréquemment, il faut cependant une vie très pure, une pureté que je n'ai pas.

— Quelle que soit la pureté requise pour communier, cette pureté n'étant ni impossible ni impraticable, ne doit pas être un obstacle à la fréquente communion. Il est incontestable que l'intention de Jésus-Christ est que nous communiions souvent; lors donc que, d'un autre côté, il nous défend de nous approcher de la Table Sainte sans une conscience pure, cette pureté, quelque indispensable qu'elle soit, peut et doit se concilier avec la communion fréquente. Mais pourquoi appuyez-vous tant sur cette pureté que Dieu exige, et qui certainement ne saurait être trop grande? Est-ce par le désir de vous la procurer et de vous approcher ensuite de la sainte Eucharistie ou pour trouver un prétexte plausible de vous en tenir éloignés? Est-ce l'abus de la communion que vous craignez? N'est-ce pas plutôt les sacrifices qu'il faudrait vous imposer pour la recevoir?

— Mais, me répliquerez-vous, malgré mes efforts, je me trouve toujours plein d'imperfections et de défauts; il ne me semble donc pas convenable d'aller si souvent à la Table Sainte.

— Ici encore il faut distinguer deux sortes de défauts. Il y a des défauts de pure fragilité, des défauts qui sont plutôt l'effet de la faiblesse que d'une volonté pleine et parfaite; ces défauts, loin d'être un obstacle à la sainte communion, sont au contraire un motif de nous en approcher, puisque l'Eucharistie est établie directement pour nous purifier de ces sortes de fautes. Par là même donc que nous sommes faibles, sans forces, exposés aux occasions nous devons recourir au remède et au médecin céleste pour nous guérir parfaitement: *Non est opus valentibus medico, sed male habentibus*, dit Jésus-Christ, ce qui veut dire que les défauts ne sont pas une raison pour s'éloigner de la Table Sainte, comme la maladie n'est pas pour un malade une raison de s'éloigner du médecin.

Il y a des fautes journalières pleinement volontaires, commises avec advertance et délibération, sans aucune vigilance et sans aucune application à les corriger; celles-là évidemment sont un obstacle à la fréquente communion; tant qu'on ne travaille pas à les éviter. Mais comme cet obstacle est volontaire et amovible, il ne saurait être un motif suffisant pour vous dispenser de la communion fréquente. De l'irrégularité de votre conduite, vous concluez qu'il ne vous convient pas de communier souvent; tandis qu'au contraire la nécessité de communier souvent devrait vous faire conclure la

nécessité de réformer votre conduite. Ou, pour m'expliquer plus clairement, au lieu de dire : ma conduite est peu régulière, il ne m'est donc pas permis de m'approcher souvent de la Table Sainte; il faut dire plutôt : je dois communier souvent pour ne pas priver mon âme des grâces inappréciables attachées à la sainte communion ; et puisque la communion fréquente est incompatible avec la vie que je mène, afin de ne pas être privé de ses avantages, je travaillerai donc à la réformer, à la corriger et à la purifier. Voilà comment il faut raisonner et agir.

Se conduire autrement, c'est montrer évidemment que l'on n'a qu'un faux respect pour la sainte communion ; car le vrai respect implique toujours le regret de ne pouvoir s'en approcher et le désir de le faire. Et quand ces deux conditions se rencontrent dans un chrétien, il n'épargne ni soin ni diligence pour se rendre digne de communier. Agir autrement, c'est prouver qu'on n'est point du tout fâché d'en être privé, et qu'on préfère vivre selon ses inclinations que de communier souvent, renoncer à la communion que de s'imposer une certaine régularité de vie. Et on appellera cela du respect? Ce serait certainement un plus grand mépris de s'en approcher souvent dans votre état de faiblesse et d'imperfection ; mais vous ne laissez pas que de le mépriser aussi, lorsque vous vous en éloignez pour demeurer dans vos imperfections et dans votre tiédeur.

Les prétextes que je viens de combattre, sont les objections particulières des chrétiens tièdes et négligents qui veulent couvrir leur éloignement de la communion, du voile de respect pour le sacrement. Les âmes pieuses et timorées s'en éloignent pour d'autres motifs. Pour elles, ce qui les éloigne de la Table Sainte, c'est une crainte excessive.

— Comment m'approcher souvent de la sainte Eucharistie, me dira-t-on, puisque je n'en retire aucun profit et que je suis toujours le même, toujours sujet aux mêmes misères et aux mêmes imperfections? — D'abord les profits que vous en retirez peuvent être très réels quoique insensibles ; mais sans m'arrêter à cette raison, n'est-il pas vrai que vous êtes bien loin de commettre des péchés mortels? Or, n'est-ce pas déjà un grand avantage que de vous conserver exempts de fautes graves, au milieu de tant de périls auxquels vous êtes exposés? Pour vous, certains petits défauts qui tiennent à votre naturel et à votre caractère, et que vous ne détruisez jamais entièrement, qui restent toujours en vous, pour vous être un sujet continuel d'épreuves, de combats et de mérites, ces défauts-là ne doivent pas vous détourner de la sainte communion, puisque vous avez toujours la volonté bien formelle d'être plus attentifs sur vous-mêmes et de vous appliquer sans cesse, avec la grâce du sacrement, à en purifier votre conscience. Mais ceci est une affaire de toute la vie. Si pour communier, vous attendez de n'avoir rien à vous reprocher, si vous attendez que la communion vous rende impeccable, quand pourrez-vous vous en approcher?

— Je m'en approcherais bien souvent, me dira un autre ; mais je n'éprouve point de dévotion, et même je me trouve dans une grande sécheresse, je n'ai ni goût, ni sentiment ; je crains donc de faire des sacrilèges.

— Sachez qu'on ne commet jamais de sacrilège quand on craint de le commettre et qu'on fait son possible pour l'éviter. La crainte de profaner le sacrement est une bonne disposition ; mais l'amour qui vous porte à le recevoir avec toute la ferveur dont vous êtes capables vaut encore mieux.

Mais la dévotion sensible n'est pas nécessaire. Il y a une très grande différence entre avoir la dévotion et la sentir. On peut avoir une très grande dévotion lors même qu'on ne la sent pas. D'ailleurs la dévotion sensible n'est pas toujours la plus sûre, elle est sujette à bien des illusions, et de plus elle ne dépend pas de nous. Il faut donc s'humilier quand on ne la sent pas, dit le pieux auteur de l'*Imitation*, mais il ne faut pas abandonner la communion pour cela. Il faut suppléer à une certaine ferveur de charité, par l'humilité, par le sentiment de sa propre indignité, joint à un vif désir de recevoir Jésus-Christ et à une pleine et entière confiance en lui.

— Mais n'est-il pas dangereux de trop se familiariser avec le sacrement, et, par suite de cela, de communier par coutume et par habitude ?

— La coutume et l'habitude des bonnes œuvres est une chose louable. Devons-nous nous abstenir d'entendre chaque jour la sainte messe et de réciter nos prières chaque jour, de crainte de le faire par habitude? L'habitude de ces choses est bonne ; mais il faut ne pas les faire par routine ; car agir par routine, c'est agir matériellement et sans esprit de véritable dévotion. C'est en ce sens que l'on dit que l'habitude et la routine sont le plus grand ennemi de la dévotion ; et si nous ne savons nous en préserver, les plus excellentes pratiques deviennent peu à peu pour nous des œuvres purement matérielles, des œuvres sans âme et sans vie, et par conséquent sans mérite et sans fruit. Conservons donc nos bonnes habitudes ; mais animons-les toujours d'un certain esprit intérieur de religion et de piété.

Il y en a d'autres qui reconnaissent parfaitement les grands avantages, l'importance et le prix de la communion fréquente ; mais, disent-ils, les nombreuses affaires dont ils sont accablés et auxquelles ils sont obligés de se livrer chaque jour, ne leur laissent pas le temps de la pratiquer.

A ceux-là, que leur dirai-je? Je leur dirai qu'une telle excuse est tout à fait dénuée de fondement ; car l'affaire du salut, qui est la seule importante, et que l'on opère par la fréquentation des sacrements, ne doit-elle pas être la plus essentielle de toutes nos affaires, et ne doit-elle pas être la première de toutes nos occupations? Je leur dirai que Jésus-Christ a condamné cette excuse dans la parabole des invités à son festin, qui est la figure de la Table eucharistique,

et qu'il l'a condamnée précisément parce qu'ils avaient refusé de se rendre à son invitation, sous prétexte d'affaires temporelles : *Villam emi, juga boum emi quinque, habe me excusatum* [1]. Je leur dirai enfin que cette excuse fut punie dans ces invités par une irrévocable exclusion de l'éternel festin, auquel nous prépare en ce monde la Table eucharistique. De sorte que nous éloigner du second, c'est perdre le premier : *Amen dico vobis, nemo virorum illorum gustabit cœnam meam.*

Cette excuse est donc sans fondement. Et, en effet, croyez-vous que Dieu vous accorde le temps pour le consacrer totalement aux intérêts de la terre, et qu'il vous soit permis de ne jamais ou presque jamais penser aux intérêts de votre âme? En jugerez-vous ainsi au moment de la mort?

Ne nous laissons donc pas séduire par le démon qui nous trompe par ses vains prétextes; tantôt d'un respect faux et hypocrite, tantôt d'une crainte excessive, tantôt des occupations nombreuses qui nous accablent; tout cela, afin de nous tenir éloignés de ce sacrement de vie et de nous priver du plus efficace des remèdes que Jésus-Christ nous ait laissés pour guérir cette fièvre intérieure qui nous conduit lentement à la mort éternelle. C'est de ce pain céleste, dit S. Ambroise, qu'il est écrit que tous ceux qui s'en éloignent périront : *De hoc pane scriptum est, omnes qui elongant se a te, peribunt.*

— Mais, me demanderez-vous, quelle doit être la fréquence de cette communion? faudra-t-il la faire tous les mois, tous les quinze jours, tous les huit jours? — Ce n'est pas ici le cas de le déterminer. Mais il faut distinguer la théorie de la pratique. Autre chose est de recommander, d'une manière générale, aux chrétiens la fréquente communion, et autre chose d'établir une règle générale qui soit la même pour tous. Ce serait une témérité de combattre la théorie de la communion fréquente, puisqu'elle est appuyée sur l'institution de l'Eucharistie en forme d'aliment, sur sa vertu et son efficacité intrinsèque, sur la doctrine et l'exemple des saints et sur l'esprit de l'Église qui désirerait que les fidèles vécussent de manière à communier tous les jours : *Optaret sancta synodus, ut fideles adstantes in singulis missis communicarent sacramentali Eucharistiæ perceptioni.*

Mais l'application pratique de cette doctrine dépend des circonstances particulières et des dispositions personnelles de chacun. Celle-ci doit donc être laissée au jugement des confesseurs à qui il appartient de permettre la communion plus ou moins fréquemment selon la fin que vous vous proposez et les fruits que vous en retirez.

Selon la fin; car on ne doit pas communier par vanité, par des vues purement humaines, ou uniquement par habitude, mais par un vif désir de s'unir à Jésus-Christ et de se sanctifier de plus en plus; selon les fruits qu'on en retire, fruit d'humilité, de charité,

1. Luc., XIV, 3.

de ferveur, de renoncement à sa volonté et de conformité entière à celle de Dieu.

Du reste, s'il ne m'appartient pas de donner une règle générale, je dois cependant, comme conséquence de tout ce que je vous ai dit, vous exhorter à ne pas vous contenter de communier à Pâques ou tout au plus aux grandes solennités; car une pareille communion ne pourrait pas s'appeler fréquente. Voici donc ma conclusion : dès que vous vivez dans l'éloignement du péché mortel, que vous ne commettez pas le péché véniel de propos délibéré, que vous pratiquez l'humilité et que vous éprouvez un vrai désir de communier, vos communions, quelque fréquentes qu'elles soient, ne pourront jamais être désapprouvées. Voilà la règle que je vous donne et que vous pouvez suivre en toute sûreté, parce qu'elle est appuyée sur le sentiment des plus grands maîtres de la vie spirituelle.

TRAIT HISTORIQUE

Dévotion à l'Eucharistie. — Une vertueuse fille, Julie Napoléoni, morte en odeur de sainteté à Rome en 1851, avait pour la divine Eucharistie une dévotion merveilleuse. Non contente de passer des heures, chaque jour, en adoration devant le Saint Sacrement, elle communiait très souvent et avec une ferveur qui édifiait tous les fidèles. On lui demandait un jour ce qu'elle ferait si la sainte communion lui était interdite toute une semaine : « J'obéirais, dit-elle avec un soupir; hélas! comment le pourrais-je cependant? — Mais, continua l'interlocuteur, s'il s'agissait d'un mois, obéiriez-vous encore? — Oui, j'obéirais (sa voix tremblait), mais je ne vivrais pas longtemps... »

Voir d'autres discours sur l'Eucharistie dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. II, p. 276; t. XV, pp. 1-104; t. XX, pp. 174-195; et spécialement le tome X.

DE L'EXTRÊME-ONCTION

INSTITUTION, NATURE DE CE SACREMENT ET NÉCESSITÉ DE LE RECEVOIR.

> Enfin le moment suprême est arrivé; un sacrement a ouvert à ce juste les portes du monde, un sacrement va les clore, la religion le balança dans le berceau de la vie; ses beaux chants et sa main maternelle l'endormiront encore dans le berceau de la mort. Elle prépare le baptême de cette seconde naissance, mais ce n'est plus l'eau qu'elle choisit, c'est l'huile, emblême de l'incorruptibilité céleste.
>
> (CHATEAUBRIAND)

Notre divin Sauveur ne s'est pas contenté de nous avoir préparé, pour tout le cours de notre vie, tant de sacrements pour acquérir sa grâce, la recouvrer et l'augmenter de plus en plus en nous, il a de plus voulu, dit le Concile de Trente, nous préparer, dans le sacrement de l'Extrême-onction, un remède puissant et efficace pour le moment de la dernière maladie, pour ce moment suprême et ce temps décisif où il ne s'agit rien moins pour nous que d'un bonheur ou d'un malheur éternel.

C'est de ce sacrement que j'entreprends de vous parler aujourd'hui. Les saints Pères l'appellent la consommation de la pénitence.

la couronne et le sceau des autres sacrements; celui qui perfectionne en nous l'image du chrétien et qui achève l'œuvre de notre salut éternel. Il est extrêmement important d'en être bien instruit d'avance, car le temps où on est obligé de le recevoir étant le moment de la maladie et du danger de mort, on n'est pas alors apte à s'en instruire en détail. Il faut donc se pourvoir pour ce temps, et bien comprendre dès aujourd'hui le prix et les avantages d'un tel sacrement, afin d'en faire l'estime qu'il mérite, de le désirer dans l'occasion et de le demander avec un saint empressement; il est surtout extrêmement important de se défaire de certains préjugés qui exposent tant de chrétiens au malheur ou de ne pas le recevoir ou de le recevoir mal, ou tout au moins de se priver des fruits précieux qu'ils pourraient en retirer.

L'Extrême-onction est un sacrement dans lequel le prêtre fait des onctions sur les diverses parties du corps des malades, en prononçant une certaine formule de prière pour le soulagement corporel et spirituel de ces mêmes malades.

Ce sacrement, comme tous les autres, a été institué par Jésus-Christ et n'a pu être institué que par lui; car il n'appartient qu'à Dieu d'attacher à des choses extérieures, sensibles et matérielles, la vertu de produire une grâce intérieure, invisible et spirituelle. On ne sait pas précisément l'époque où il l'établit, mais cette connaissance est très insignifiante. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il en est parlé clairement dans le nouveau Testament, comme d'un sacrement déjà reconnu et pratiqué par les premiers fidèles. Les paroles de S. Jacques sur cette matière sont décisives : Quelqu'un d'entre vous est-il malade, dit-il, qu'il fasse venir les prêtres de l'Église, pour prier pour lui, en l'oignant de l'huile au nom du Seigneur, et la prière de la foi sauvera le malade, et le soulagera, et s'il est dans le péché, ses péchés lui seront remis: *Infirmatur quis in vobis? Inducat presbyteros Ecclesiæ ungentes eum oleo in nomine Domini, et oratio fidei salvabit infirmum, et alleviabit eum Dominus, et si in peccatis, sit, dimittetur ei*[1]. Nous trouvons dans ce texte toutes les parties essentielles à un sacrement: la matière, la forme, le ministre, le sujet et les effets.

La matière dans l'huile d'olive, *ungentes eum oleo*, qui, selon la pratique de l'Église, doit être consacrée par l'évêque, le jeudi-saint, et qui est appelée l'huile des infirmes, pour la distinguer de l'huile des catéchumènes, employée dans le baptême, et du saint chrême, employé dans la confirmation et l'ordination.

Cette huile s'applique, par diverses onctions, sur les différentes parties du corps et principalement sur les cinq sens, qui sont les cinq principales portes qui donnent entrée au péché dans notre âme. Le Seigneur a voulu faire parvenir la grâce dans l'âme de l'homme par les mêmes voies par lesquelles le péché y a pénétré, et le sanctifier non seulement dans son âme, mais aussi dans son

1. Jac., V, 14, 15.

corps, en lui restituant sa consécration première. Par le baptême, en effet, nos membres sont devenus les membres de Jésus-Christ, et notre corps a été fait le temple vivant du Saint-Esprit; mais ces membres et ce temple ont été profanés par les péchés que nous avons commis durant notre vie. Or, l'Extrême-onction est le remède destiné à les purifier et à les consacrer de nouveau à Dieu par l'application des mérites de Jésus-Christ.

Cependant il n'est pas nécessaire de faire plusieurs onctions pour la validité du sacrement: une seule suffit lorsque le malade est près d'expirer et qu'on n'a pas le temps de les faire toutes.

La forme consiste dans les prières qui accompagnent les onctions: *oratio fidei*. L'Église fait un grand nombre de prières dans l'administration de ce sacrement: elle récite les Psaumes de la pénitence, les Litanies des Saints et d'autres oraisons très propres à exciter dans le malade un esprit de pénitence et à attirer sur lui la miséricorde de Dieu; mais la seule prière essentielle est celle que le prêtre répète à chaque onction qui est conçue en ces termes: Que par cette onction et par sa très pieuse miséricorde, Dieu vous pardonne tous les péchés que vous avez commis par la vue, par l'ouïe, par l'odorat, par le goût, par les mains et par les pieds: *Per istam unctionem et suam piissimam misericordiam indulgeat tibi quidquid per visum deliquisti, etc.*

Le ministre de ce sacrement est le prêtre seul: *inducat presbyteros*. Cependant tout prêtre n'a pas droit de l'administrer; ce droit est réservé par l'Église au propre pasteur seul ou à son délégué. Il faut cependant excepter le cas de nécessité, où tout prêtre peut licitement le conférer. Il serait aussi convenable et fort à désirer, si cela était possible, de convoquer les autres prêtres, selon l'expression de S. Jacques, *inducat presbyteros*, afin qu'ils prient tous ensemble et qu'ils assistent à l'administration du sacrement. Si cela ne peut avoir lieu, il faut au moins réunir la famille autour du lit du malade, afin qu'elle unisse ses prières à celles du prêtre, pour donner plus d'efficacité à ce sacrement qui est appelé, pour le distinguer des autres, le sacrement de la prière.

Le sujet de ce sacrement est tout homme baptisé qui a joui de l'usage de la raison pendant quelque temps, et qui par conséquent a été capable de pécher: *Et si in peccatis sit*. Il faut, de plus, qu'il soit malade et en danger probable de mort: *Infirmatur quis in vobis*. Par défaut de la première condition, on ne peut le conférer à ceux qui ne sont pas baptisés ni aux enfants baptisés qui n'ont pas encore l'usage de la raison, ni aux adultes qui ont été fous ou imbéciles dès leur naissance, sans avoir jamais eu aucun moment lucide, car tous ceux-là sont incapables de pécher. Par défaut de la seconde condition, on ne peut donner l'Extrême-onction à ceux qui sont condamnés à mort, ni aux soldats qui sont prêts à livrer bataille à l'ennemi, parce que, quoiqu'ils soient près de la mort, ils ne sont cependant pas malades.

N'allez pas croire néanmoins que pour le conférer et le recevoir il faille attendre la dernière extrémité. C'est là une erreur très commune occasionnée par le nom même que l'on donne à ce sacrement. Or, savez-vous pourquoi cette onction s'appelle extrême? Parce que c'est, de toutes les onctions prescrites par l'Église, la dernière qu'elle administre à ses enfants : elle donne la première dans le baptême, la seconde dans la confirmation, la troisième dans le sacerdoce, et la dernière dans la maladie. Si on l'appelle extrême, ce n'est pas qu'il faille attendre jusqu'au moment où on a perdu tout espoir de guérison et où le malade est sur le point d'expirer, mais c'est parce qu'on ne la donne que dans le danger probable de mort. Un tel retard, comme nous le verrons tout à l'heure, est directement opposé à une des fins pour lesquelles il a été établi.

Je vous ferai remarquer ici en passant quelle est la source de l'éloignement, du dégoût et de la crainte que l'on a d'un tel sacrement. L'attachement à la vie est tellement enraciné en nous, que nous ne voulons jamais nous persuader que nous allons mourir : voilà pourquoi le nom seul d'extrême-onction nous trouble et nous épouvante ; nous le regardons comme le présage et l'avant-coureur d'une mort prochaine, imminente, inévitable. C'est pour cette raison qu'on voit tant de malades différer autant qu'ils peuvent de le recevoir, et les parents eux-mêmes, quand ils voient un malade dans un danger grave, chercher, par une charité mal entendue, à retarder l'administration de ce sacrement ; il semble que la réception de ce sacrement va accélérer la fin de la vie et imprimer sur le corps un caractère ineffaçable de mort. Or, c'est, je le répète, un grand préjugé et une erreur grossière.

Pour nous en convaincre, jetons un coup d'œil rapide sur les effets de ce sacrement. Il en produit deux : le soulagement spirituel et le soulagement corporel. Bien loin de donner la mort, l'Extrême-onction est établie pour rendre la santé au malade. Et quoique cette santé ne soit pas son effet ordinaire principal et essentiel, cependant elle ne laisse pas que de le produire quelquefois ; ce qui arrive quand la santé peut contribuer ou servir aux desseins de la Providence. C'est en ce sens qu'il faut entendre ces paroles de l'Apôtre : *Et oratio fidei salvabit infirmum :* la prière de la foi sauvera le malade, c'est-à-dire, contribuera à sa guérison. C'est avec ce précieux remède, ajoute l'évangéliste S. Marc, que les apôtres guérissaient les malades : *Ungebant multos ægros et sanabant.* Aussi on trouve une foule de personnes pieuses qui sont tellement persuadées de l'efficacité de ce sacrement, que dans leurs maladies graves elles le préfèrent aux remèdes les plus efficaces, et elles le reçoivent avec tant de confiance, que souvent elles recouvrent la santé.

Puisque Jésus-Christ a institué ce sacrement comme un remède corporel, vous voyez donc par là quel tort se font à eux-mêmes ces malades qui craignent de le recevoir, comme si sa réception devait nécessairement être suivie de la mort. Si on avait tant soit peu de

foi en la vertu de ce sacrement, on devrait, dans le cas de besoin, en hâter la réception et pour soi et pour les autres. L'amour de votre propre vie et de celle de vos parents, au lieu de vous en éloigner, devrait vous exciter à le recevoir et à le faire recevoir.

Vous qui avez tant de confiance dans les médicaments, ne devez-vous pas en avoir encore infiniment plus en Dieu qui a donné aux remèdes toute leur vertu? N'est-ce pas le même Créateur et le même Maître suprême qui a préparé pour notre santé et les simples et les sacrements? La répugnance pour l'Extrême-onction ne vient donc que d'un défaut d'instruction et de foi.

— Mais, me direz-vous, ce qui m'épouvante, c'est qu'on meurt presque toujours après avoir reçu l'Extrême-onction, et qu'il arrive bien rarement que ce sacrement rende la santé aux malades.

— Et moi je vous demanderai, en premier lieu: Ceux qui meurent, est-ce pour l'avoir reçu? Non, certainement: si le sacrement ne rend pas la santé, personne ne pourra me prouver qu'il influe sur la mort.

Ensuite il n'est pas rare de voir des personnes guéries après avoir reçu ce sacrement. Pour moi, j'en connais un grand nombre qui sont encore vivantes après l'avoir reçu plusieurs fois

Enfin, s'il y en a tant qui meurent, cela vient ou de ce qu'ils mettent obstacle à la vertu du sacrement par le peu de foi et de confiance qu'ils y apportent, et par une indisposition formelle, ou parce qu'ils tardent trop de le recevoir; ils attendent d'être à l'extrémité, de n'avoir plus qu'un souffle de vie, alors qu'il faudrait un miracle évident pour leur rendre la santé; or, l'Extrême-onction n'est pas établie pour opérer un tel miracle. Si elle rend la santé, cet effet rentre dans la conduite ordinaire de la Providence; c'est bien une grâce spéciale, mais ce n'est pas un vrai miracle. Dieu éclaire les médecins, bénit les remèdes et guérit les malades peu à peu.

N'attendez donc pas pour le recevoir que votre état soit tout à fait désespéré; vous tenteriez en quelque sorte Dieu en lui demandant de faire un miracle en votre faveur. Pour que vous puissiez le recevoir, il n'est pas nécessaire que la mort soit imminente et inévitable, il suffit que votre maladie soit réellement grave. Cela est si vrai, que pendant bien des siècles on a toujours administré l'Extrême-onction avant le viatique. On n'attendait donc pas que le malade fût à l'extrémité, mais seulement que son état présentât un danger réel. Ce danger doit donc aussi suffire pour vous, sans trop vous fier sur ce point aux médecins qui, d'ordinaire, pour ne pas effrayer les malades, parlent d'administrer le saint viatique, et à dessein ne font pas même mention de l'Extrême-onction.

Mais ce qui doit le plus exciter votre zèle, ce sont les effets spirituels que ce sacrement produit dans l'âme: effets dont se privent tant de chrétiens en tout ou en partie, parce qu'ils ne le reçoivent que lorsqu'ils sont déjà en agonie, lorsqu'ils n'ont plus ni connais-

sance ni sentiment, et que par conséquent ils sont incapables de coopérer aux effets qu'il doit produire.

La guérison corporelle n'est qu'un effet secondaire et conditionnel : l'effet premier et principal, l'effet infaillible, quand on n'y met pas obstacle, c'est le salut de l'âme. Or, cet effet est produit par un ensemble de beaucoup de grâces spéciales destinées à nous prémunir contre les dangers de ce grand passage, et à nous obtenir une mort sainte et précieuse aux yeux de Dieu. Je me réserve de vous parler, dans une autre instruction, de ces grâces spéciales que l'on reçoit dans ce sacrement pour faire une bonne mort.

Je finis donc l'instruction d'aujourd'hui comme je l'ai commencée, je veux dire, en vous faisant remarquer la bonté et la miséricorde infinie du Seigneur, qui a bien voulu nous préparer des remèdes salutaires pour tous les temps et pour tous les besoins de notre vie.

A peine l'homme est-il né à la vie temporelle, à cette vie des infortunés enfants d'Adam, je veux dire, des pécheurs et des esclaves du démon, que Dieu lui prépare dans le Baptême un bain salutaire pour le régénérer à une nouvelle vie, à une vie surnaturelle, spirituelle et divine.

Dès qu'il est arrivé à l'âge de raison, et que par conséquent il est exposé à perdre la grâce du saint Baptême, le Seigneur fortifie son âme par la Confirmation, et lui donne, par ce second sacrement, une abondance de grâces qu'il ne lui avait pas conférées dans le premier.

Ensuite, parce que notre misérable nature nous entraîne dans le péché, voici un autre bain céleste: c'est le sacrement de Pénitence, destiné à guérir les plaies que le péché a faites à notre âme, et ce sacrement est à notre disposition à toute heure et en tout temps : *Fons patens domui David, in ablulionem peccatorum.*

Mais, en outre, pour se soutenir et croître dans la vie spirituelle, notre âme a un besoin continuel de nourriture ; or, cette nourriture, Jésus-Christ nous l'a préparée dans la sainte Eucharistie, où il nous donne sa chair et son sang.

Enfin, comme il est de la dernière importance de bien terminer notre vie, et qu'à ce moment suprême nous sommes exposés à beaucoup de dangers, voici l'Extrême-onction pour nous aider à bien faire ce grand passage. Tout en nous a besoin alors de secours et de remède, le corps aussi bien que l'âme: le corps se trouve alors extrêmement abattu par la violence du mal ; l'âme est extrêmement accablée par la défaillance du corps ; les douleurs, les angoisses, les remords nous accablent, et le démon est extrêmement vigilant, afin de profiter de tout pour nous perdre. Un état si triste et si dangereux exige de prompts et de puissants secours, et, grâce à Dieu, nous les trouvons dans l'Extrême-onction.

Que pouvait faire de plus le Seigneur, et pendant la vie et à la mort, pour nous prouver qu'il a pour nous un amour et une bonté infinie? Remercions-le donc de tout notre cœur de tant de miséri-

cordes, et aujourd'hui remercions-le en particulier des secours qu'il nous a préparés pour ce moment suprême où tout le monde nous abandonnera et où personne ne pourra nous apporter le moindre soulagement. Prions-le de nous rendre dignes alors de ce sacrement, et tâchons de vivre, dès aujourd'hui, de manière à ne pas mériter d'être privés d'une si grande grâce.

Il nous serait facile de nous y préparer : il nous suffirait pour cela d'avoir toujours présente à la pensée notre dernière heure; mais on trouve un grand nombre de chrétiens qui chassent cette pensée comme une pensée importune; c'est l'Esprit-Saint lui-même qui nous le donne à entendre lorsqu'il dit: *Utinam homines saperent et novissima providerent!* Paroles qui signifient qu'autant cette préparation est désirable, autant elle est rare; ce qui n'est malheureusement que trop vrai. Nous nous considérons comme étant sur la terre pour toujours ; à peine daignons-nous jeter un regard sur cette mort inévitable qui peut nous surprendre à tout instant. Et si l'on voit tant de personnes vivre mal et persévérer dans le péché, c'est qu'elles ont la tête pleine de frivolités et de bagatelles, et le cœur plein de passions, de vices et de péchés.

Au milieu de ces préoccupations perpétuelles de la terre, la mort arrive à l'improviste, et on entend retentir à ses oreilles l'avis alarmant de se préparer à partir pour l'autre vie : *Dispone domui tuæ, morieris enim tu.* Et alors, au lieu du secours et des consolations que les chrétiens pieux et vigilants trouvent dans les sacrements de l'Église, l'invitation à recevoir celui-ci ne produit plus, dans les personnes dont je parle, que trouble et épouvante. Cependant il faut le recevoir, et on le reçoit en effet : mais quel fruit produira-t-il, si le cœur n'y a aucune part, si tout ce que l'on fait alors n'a d'autre mobile que la crainte, la terreur et la nécessité ?

Voilà ce qui arrive tous les jours à une foule de chrétiens; Dieu veuille que le même malheur ne nous arrive pas aussi à nous-mêmes ! C'est pour le prévenir que je vous engage à ne pas oublier votre dernière heure et à vous imaginer quelquefois, pendant la nuit, lorsque vous êtes couché sur votre lit, que vous voyez le prêtre à vos côtés, imprimant les onctions saintes sur votre corps malade, afin de vous pardonner les péchés que vous avez commis en abusant de ses membres pour offenser Dieu, alors que vous viviez dans la dissipation, dans le crime et dans l'oubli de Dieu et de votre âme. Cette pensée suffira pour conserver votre corps saint et pur, vous faire vivre comme vous voudriez l'avoir fait alors, et par ce moyen vous tirerez de grands fruits et de grandes consolations de ce sacrement; il deviendra certainement pour vous le gage de votre guérison corporelle ou tout au moins de votre salut éternel.

TRAIT HISTORIQUE

La mort et la porte de la vie céleste. — La mort, si effrayante pour la nature, dépouille ses horreurs aux yeux de la foi.

S. Charles Borromée, pour avoir toujours la mort devant ses yeux, la fit peindre en un

endroit de son palais où il devait passer fréquemment. Le peintre retraça l'image de la mort à la manière ordinaire, en lui donnant une faux dans les mains « Pourquoi donnez-vous à la mort une faux? » lui demanda le Saint. — « Parce qu'elle moissonne les vivants, répondit le peintre ; la faux indique la destruction. » — « En effet, repartit le saint Évêque, la mort détruit la vie corporelle et terrestre, mais elle ouvre à l'âme la porte de la vie céleste. Pour le chrétien, la mort est la portière du paradis. Effacez donc cette faux, donnez à la mort une clé d'or: c'est ainsi que je veux l'envisager. »

AUTRES EFFETS PARTICULIERS DE L'EXTRÊME-ONCTION

L'Extrême-onction, comme nous l'avons vu dernièrement, rend la santé au malade lorsqu'elle est utile au salut de son âme; la crainte qu'ont ordinairement les chrétiens de ce sacrement est donc une crainte insensée, vaine et pernicieuse. Mais cette guérison n'est que l'effet secondaire et conditionnel de ce sacrement, car elle n'est pas toujours avantageuse aux malades ni conforme aux desseins de Dieu. Il produit d'autres effets pour l'âme, effets certains si nous n'y apportons pas d'obstacle, et d'une si grande importance, qu'ils doivent être pour nous un motif plus puissant encore de ne pas différer de le recevoir en cas de maladie grave. C'est de ces effets qu'il me reste maintenant à vous parler. Or, quels sont-ils?

Je ne parlerai pas ici de l'effet général commun à tous les sacrements des vivants, je veux dire de l'augmentation de la grâce sanctifiante; je ne vous parle ici que des effets particuliers à ce sacrement, des effets relatifs aux besoins du malade dans son état d'infirmité; et ceux-là peuvent se réduire à deux principaux: il efface le péché et les restes du péché, et il fortifie contre les dangers de la mort.

Il a donc d'abord la vertu d'effacer le péché; mais quel péché? Le péché mortel ou le péché véniel? Pour le péché véniel, cela est indubitable pourvu que le malade n'y conserve pas de l'affection et qu'il ne mette pas obstacle à cette grâce ; mais la vertu du sacrement ne se borne pas là, elle s'étend aussi au péché mortel. Ce n'est pas que l'Extrême-onction soit le moyen ordinaire établi pour effacer ce péché ; nous savons que c'est la pénitence qui est établie pour cela : mais c'est que dans beaucoup de cas ce sacrement peut suppléer, et supplée en effet, au défaut de confession. Et ces cas ne sont que trop fréquents. Voilà une personne qui est tout à coup saisie par une maladie qui lui ôte l'usage de ses sens: la parole et l'ouïe, et qui lui laisse cependant une pleine connaissance intérieure, qui la rend capable de produire en elle-même des sentiments intérieurs de contrition, quoiqu'elle ne puisse pas le manifester ni par paroles ni par signes: l'unique secours que puisse lui offrir l'Église, c'est l'Extrême-onction qui donne de la valeur à ses actes internes et lui procure la rémission de ses péchés. Il faut dire la même chose de celui qui aurait tout à coup perdu l'usage de ses

sens et de la raison, mais qui au moment où il a été surpris, avait une douleur suffisante de ses péchés. Il pourrait se faire encore qu'après s'être confessé on conservât sur sa conscience des fautes graves que l'on ne connaît pas ; ces fautes sont encore remises par l'Extrême-onction pourvu qu'on en ait une contrition implicite.

Ainsi, quoique ce sacrement soit proprement un sacrement des vivants, destiné à augmenter la grâce sanctifiante, il peut par accident devenir un sacrement des morts, c'est-à-dire effacer le péché et rendre la grâce perdue. Si vous pouvez vous confesser, vous devez le faire ; vous n'en êtes jamais dispensés ; mais lorsque vous ne pouvez vous confesser, ou que votre confession est involontairement défectueuse, l'Extrême-onction supplée à ce défaut.

Cette doctrine est l'enseignement catholique fondé sur les paroles de S. Jacques qui attribue à ce sacrement la vertu de remettre les péchés sans distinction : *Et si in peccatis sit, remittentur ei;* sur la forme du sacrement qui s'étend à tous les péchés véniels et mortels, sans exception : *Indulgeat tibi Dominus quidquid per sensus deliquisti ;* enfin sur le langage de l'Église et des Pères qui appellent l'Extrême-onction, le supplément, la perfection et la consommation de la Pénitence. Il faut conclure de là que l'on peut se sauver, et qu'il y a réellement des personnes qui se sauvent par le moyen de ce sacrement, et qui sans cela seraient damnées.

Outre le péché j'ai dit qu'il détruit aussi les restes du péché. Or que faut-il entendre par ces restes de péché ? Deux choses : les mauvaises dispositions que le péché, même pardonné, laisse dans l'âme, c'est-à-dire la faiblesse, la langueur et un certain penchant au mal qui rendent l'âme peu disposée à faire le bien et très portée à retomber. Or, quoique le sacrement ne détruise pas entièrement en nous les mauvaises habitudes déjà contractées, cependant il fortifie le malade pour le conserver dans la grâce sanctifiante qu'il a reçue.

On entend en second lieu, par reste du péché, les peines temporelles dont nous sommes redevables à Dieu pour les péchés pardonnés quant à la coulpe. Ces peines sont remises par ce sacrement en tout ou en partie, selon la ferveur plus ou moins grande de celui qui le reçoit. En voilà assez sur le premier effet, passons maintenant au second.

Le second effet spirituel de l'Extrême-onction, c'est de fortifier le malade contre les dangers de ce grand et terrible passage. Or il y a trois dangers principaux auxquels on est alors exposé.

Le premier vient des douleurs dont on est assiégé. Les violentes douleurs d'une maladie mortelle mettent la patience du malade à de si terribles épreuves qu'il faut véritablement une force extraordinaire pour les supporter chrétiennement. De cette espèce de martyre vient l'impossibilité ou au moins une grande difficulté pour produire les actes de religion, et, ce qui est plus malheureux encore, la tentation à de nouveaux péchés dont nous sommes

souvent témoins à notre grand regret, je veux dire les emportements, les colères, les fureurs, contre le mal et contre les personnes de la maison, ce qui renferme une révolte étrange contre l'adorable volonté de Dieu, et un véritable scandale pour tous les assistants.

Mais le sacrement vient au secours de notre faiblesse par une grâce spéciale dite de soulagement : *Et alleviabit Dominus*, grâce destinée à adoucir nos douleurs et à les rendre plus supportables ; ou bien à nous donner le courage et la force de les souffrir avec patience et de ne pas nous laisser vaincre et entraîner au péché. Aussi le Seigneur a-t-il établi l'huile pour matière de ce sacrement, parce que l'huile produit le double effet de fortifier les membres malades, et d'adoucir et de calmer les douleurs ; nous voyons en effet que les lutteurs s'en servaient autrefois pour le premier but, et que l'on s'en sert encore aujourd'hui pour le second de différentes manières. C'est l'effet que l'Église demande à Dieu dans la bénédiction de l'huile sainte : *Ad evancuandos dolores et omnes infirmitates.*

Le second danger plus grand encore pour le malade, c'est une certaine tristesse que produit en lui la vue de la mort et de la séparation nécessaire de tous les objets qui lui sont chers. Rien n'effraie l'âme comme l'approche de la mort. Si tant de personnes s'en épouvantent rien qu'en y pensant de loin, quelles ne seront pas la consternation et l'effroi de celui qui la voit à ses côtés ? Quelles ne seront pas surtout la consternation et l'effroi de ceux qui ont mené une mauvaise vie ; quel surcroît de terreur ne produisent pas en eux les remords de la conscience, le sentiment de leurs fautes et le jugement de Dieu qui les attend, et qui, par son irrévocable sentence, doit décider dans quelques instants de leur sort éternel ? En un mot la vie qu'elle quitte et celle qu'elle va commencer, tout conspire à jeter l'âme dans le trouble et l'épouvante.

Mais nous avons encore ici une grande force et un puissant secours dans l'Extrême-Onction. Ce sacrement a la vertu de calmer ces terreurs en communiquant à l'âme un saint courage, en réveillant en elle une grande confiance en la divine bonté, en portant le calme et la joie dans l'esprit et le cœur du malade. Nous avons pour garant de cette vérité la doctrine du Concile de Trente : *Ægroti animam alleviat, magnam in eo divinæ misericordiæ fiduciam excitando.*

Enfin le troisième danger vient du démon et de ses violentes attaques. Que le démon nous attaque au moment de la mort avec plus de violence et de fureur que jamais, il n'y pas à en douter, puisque l'Écriture Sainte le dit formellement : *Descendit ad vos diabolus habens iram magnam, sciens quia modicum tempus habet.* Sachant qu'il lui reste peu de temps pour nous perdre, et que cette proie est à lui pour toujours ou qu'il la perd à tout jamais, il redouble ses efforts, il déploie toutes ses ruses et tous ses pièges pour l'attirer dans ses filets.

A défaut d'autres moyens, il assaille le malade dans son imagination, dans son esprit et dans son cœur ; il lui rappelle les images

dangereuses de sa vie passée, il excite en lui des affections impures et des doutes contre la foi. Ces doutes sont très faciles à exciter à l'approche de cette éternité qui trouble et qui effraie tant : Qui sait, lui dit-il, si tout ce qu'on nous dit, et tout ce qu'on nous prêche sur l'autre vie, est bien vrai? Il fait tout cela, afin de surprendre un consentement coupable, et de consommer, avec la vie du malade, sa propre damnation.

Mais les moyens dont il se sert surtout pour perdre le mourant, c'est le désespoir et la présomption qu'il emploie tour à tour. Il jette la défiance dans le cœur des uns, en mettant sous leurs yeux l'horrible tableau de leur vie ; il leur montre la justice divine outragée, menaçante et prête à les frapper; il écarte d'eux toute pensée de la miséricorde divine, afin de les amener à mourir dans le désespoir comme Judas.

Et les personnes qui sont le plus exposées à cette tentation, sachez-le bien, ce sont précisément celles qui pendant leur vie présumaient tant de la divine bonté pour s'encourager à commettre le péché. Mais alors la scène change : à cette confiance téméraire qu'elles avaient eue jusque-là, succèdent une crainte et une défiance excessives. Oh! qu'il est difficile alors au prêtre qui les assiste, de calmer leurs frayeurs, et d'exciter dans leur cœur un peu de confiance en Dieu! « Mais pourrais-je espérer, répondent-elles alors, que Dieu me fera miséricorde et qu'il me pardonnera mes péchés? Ah! que de choses me fatiguent et me tourmentent! tout me fait croire que je suis perdu! » Tel est alors le langage de ceux-là même qui se donnaient jusque-là comme des esprits forts et qui se moquaient de tout, traitant les terreurs de la mort comme des scrupules et des préjugés. Ah! si ce spectacle dont nous sommes les témoins secrets, était donné à tant d'autres qui leur ressemblent, il serait assurément plus efficace que toutes nos prédications pour les ramener à la vertu. Tant il est vrai, chrétiens, que dans ce moment suprême, on change de manière de penser et qu'on voit les choses d'une manière bien différente qu'auparavant. La vie est un temps d'obscurité et de ténèbres par rapport à la foi et aux grandes vérités de la vie à venir. Les créatures, les passions, les amusements, les affaires, l'intérêt nous occupent et nous distraient tellement, qu'à peine nous en reste-t-il quelque lueur et quelque sentiment. Mais, à la mort elles se présentent à nous dans toute leur évidence et avec tout ce qu'elles ont d'effrayant, et le démon ne manque pas d'en profiter pour étouffer en nous l'espérance, et nous persuader que nous sommes perdus sans ressource.

Avec d'autres le démon prend une voie toute différente, et au lieu de les jeter dans le désespoir, il leur inspire une fausse et une présomptueuse confiance en la bonté et en la miséricorde divine : c'est ce que nous voyons souvent à notre grande surprise. On voit des chrétiens qui vivent dans un continuel oubli de Dieu, livrés à tous les vices et à tous les désordres; et cependant dès qu'ils ont

reçu le sacrement de la Pénitence et le saint viatique, on leur trouve à ce moment suprême, un air de tranquillité et d'assurance que n'avaient assurément pas à leur mort les solitaires de l'Égypte et de la Thébaïde, après trente ou quarante ans de pénitence dans le désert. D'où vient cela? Dieu, disent-ils, est bon, miséricordieux; il aura pitié de nous. C'est fort bien: on ne peut avoir trop de confiance en la bonté et en la miséricorde du Seigneur; cette miséricorde est en effet infiniment au-dessus de notre malice: mais il faut, remarquez-le bien, que cette confiance soit jointe à une douleur sincère et surnaturelle des outrages qu'on lui a faits. Or, comme cette douleur manque évidemment à ceux qui comprennent peu ou qui ne comprennent pas du tout la grièveté et l'énormité de leurs péchés, ainsi leur confiance est sans fondement, elle n'est qu'un prestige et une illusion du démon. Cette fausse et monstrueuse idée que le démon leur donne pendant leur vie, de la bonté divine, pour leur faire commettre le péché, et le multiplier sans fin, les accompagne encore à la mort, et le démon les y entretient de peur qu'ils ne viennent à reconnaître et à détester sincèrement leurs fautes. Les infortunés, ils ne tardent pas à se détromper; car à peine ont-ils rendu le dernier soupir, qu'au lieu de la miséricorde qu'ils attendaient, ils se voient entre les mains de la justice inexorable.

Or, comment se prémunir et se défendre contre tant d'assauts et de tentations que le démon nous livre alors? J'avoue qu'ici, comme pour tout le reste, vous tirerez surtout de grands secours de l'assistance d'un bon prêtre auquel vous ouvrirez votre cœur, et auquel vous ne cacherez rien de ce qui se passe dans votre âme; mais vous devez en attendre de plus puissants encore du sacrement de l'Extrême-onction qui a été établi, dit le Concile de Trente, pour donner au malade les moyens de résister, avec plus de succès et de facilité, aux efforts et aux artifices de l'esprit infernal: *Ut tentationibus dæmonis calcaneo insidiantis facilius resistat.*

Quels sont ces moyens? Ce sont certains secours particuliers et propres à cette fin, des lumières pour l'esprit, de pieux mouvements pour le cœur, et surtout la grâce de se tenir prudemment dans un juste milieu, entre l'espérance et la crainte, entre la douleur de ses péchés et la confiance en Dieu, de manière que la contrition des péchés, quelque vive qu'elle soit, ne diminue point la confiance que l'on doit avoir en Dieu, et que la confiance n'affaiblisse pas non plus la douleur et la crainte que doit produire la vue de ses fautes, grâce figurée par l'huile même, qui par sa nature fortifie et amollit pour nous apprendre que l'onction intérieure de la grâce conférée par le sacrement, fortifie le cœur du pécheur en bannissant la crainte et la défiance, et amollit la dureté et l'insensibilité de ce cœur en le pénétrant d'une salutaire componction.

Sans m'étendre à cet égard, vous voyez assez combien sont précieux les fruits et les avantages de ce sacrement. Puisqu'il en est

ainsi, il est donc extrêmement important de s'en munir dans le besoin afin de se fortifier pour supporter ses souffrances, de bannir de son esprit les terreurs de la mort et de vaincre toutes les attaques du tentateur.

De là vous devez conclure non seulement l'importance, mais encore la nécessité de ce sacrement. Ce n'est pas qu'il soit d'une nécessité absolue et indispensable, puisqu'un malade, qui meurt sans avoir pu le recevoir, n'est pas exclu du ciel pour cela. Cependant ceux, qui pouvant le recevoir, le négligent par leur faute se rendent coupables d'un péché grave : 1° parce qu'ils désobéissent au précepte de Jésus-Christ formellement exprimé dans ces paroles de S. Jacques: *Infirmatur quis in vobis, inducat presbyteros ecclesiæ*, etc.; 2° parce qu'ils se privent volontairement des grâces qui y sont attachées et qu'ils prouvent qu'ils en font peu de cas; 3° parce qu'ils s'exposent volontairement au plus grand de tous les malheurs, au danger de faire une mauvaise mort.

Il nous reste maintenant à voir les dispositions requises pour le recevoir. Or, il y en a deux: l'une est de nécessité rigoureuse pour la validité du sacrement et l'autre est simplement de convenance ; cette dernière est requise pour que le sacrement produise plus de fruits.

La disposition de nécessité rigoureuse, c'est l'état de grâce, fruit d'une bonne confession qui nous délivre du péché mortel ; ou tout au moins, si l'on ne peut se confesser, une sincère douleur de ses péchés. Si vous êtes en état de grâce avec Dieu, l'Extrême-onction, comme je l'ai déjà dit, vous donnera une augmentation de grâce sanctifiante. Si vous êtes en état de péché et que vous ne puissiez vous confesser, ce sacrement vous remettra vos péchés, pourvu toutefois que vous en ayez la contrition. L'Église a coutume de le donner même aux malades qui ont entièrement perdu la connaissance ; et elle ne le leur donnerait pas s'ils ne pouvaient en retirer aucun fruit: mais pour qu'ils participent aux grâces du sacrement, il faut qu'avant de perdre la connaissance, ils aient eu une douleur suffisante de leurs fautes, puisque devant Dieu, aucun péché n'est pardonné sans une vraie contrition.

Or, pour que ce sacrement produise de plus grands fruits, outre la grâce sanctifiante ou au moins la contrition de ses péchés, il faut de plus que le malade joigne à l'action du prêtre des sentiments de piété et de dévotion ; je veux dire : 1° un grand désir de le recevoir ; 2° une ferme confiance d'en retirer les effets qu'il est capable de produire ; 3° qu'il unisse autant que possible ses intentions et ses prières à celles du prêtre et de l'Église, et surtout qu'il renouvelle des sentiments de douleur de ses péchés, à chaque onction que fait le prêtre demandant sincèrement pardon à Dieu des péchés qu'il a commis par chacun de ses sens en particulier ; 4° enfin qu'il produise de fréquents actes de foi, d'espérance et de charité ; de détachement total du monde, du sacrifice volontaire de sa vie, d'une libre et

généreuse acceptation de la mort en union de cette mort bien plus amère et plus cruelle que Jésus-Christ, l'innocence même, a endurée pour lui. Plus ces sentiments seront intimes et parfaits, plus la grâce du sacrement sera abondante.

Or, il vous est facile de voir qu'il est impossible de faire tout cela, si l'on ne sait pas parfaitement ce que l'on fait, si l'on ne jouit pas de toute sa connaissance, si enfin on n'a pas l'entier usage de sa raison; ce qui vous montre toujours plus la nécessité de ne pas attendre les derniers instants pour le recevoir. Outre que vous vous exposeriez par ce retard au danger de mourir sans le recevoir, puisqu'il arrive si souvent à ceux qui renvoient tant, d'être prévenus par la mort, vous vous priveriez très certainement des grands fruits que l'on en retire lorsqu'on le reçoit en pleine connaissance et avec un cœur bien préparé.

Je finis en vous demandant : Que peut désirer un chrétien en proie à une grave maladie et sur le point de mourir, sinon ou de recouvrer la santé ou de faire une sainte mort ? Or, on obtient infailliblement l'une ou l'autre de ces grâces en recevant ce sacrement avec les dispositions requises. Ou il éloignera la mort en rendant la santé à votre corps, ou bien il placera votre âme dans un excellent état pour paraître au tribunal de Dieu.

Qu'est-ce donc qui peut tant vous faire renvoyer ? Quels ne devraient pas être, au contraire, votre ardeur et votre empressement à le recevoir dans le besoin ! Prouvons donc alors que nous n'avons pas perdu la raison, la prudence et la foi, et pendant que nous sommes en santé, demandons sans cesse à Dieu qu'il nous rende dignes de recevoir à la mort cette grâce précieuse de l'Extrême-onction, destinée à être le sceau d'une vie chrétienne et à nous mettre en sûreté dans ce terrible et inévitable moment d'où dépend notre éternité. Ne faut-il pas que ce moment arrive tôt ou tard ? Heureux ceux qui se trouvent parfaitement préparés !

TRAIT HISTORIQUE

Le maréchal de Villars. — Le maréchal de Villars, ayant été blessé à la bataille de Malplaquet, se trouva si mal, qu'il fut question de lui administrer les derniers sacrements. On lui proposa de faire cette cérémonie en secret : « Non, dit-il, puisque l'armée n'a pu voir Villars mourir en brave, il est bon qu'elle le voie mourir en chrétien. »

SUR LE BON USAGE DES MALADIES

Puisque le sacrement de l'Extrême-onction, dont je viens de vous parler, est un sacrement institué pour les malades, il me semble à propos d'ajouter à ce que j'ai dit sur ce sacrement, quelques mots pour vous apprendre à bien supporter les maladies. Nous y sommes tous sujets, et tout au moins nous devons tôt ou tard arriver inévitablement à celle qui terminera le cours de notre vie, pourvu toutefois qu'il plaise à Dieu de nous prévenir par un semblable avertissement.

Les maladies, quelque pénibles qu'elles soient à notre nature ennemie des souffrances, quoique nous les haïssions et que nous les repoussions de toutes nos forces, entrent cependant dans la chaîne des grâces et des miséricordes du Seigneur; et, du bon usage que nous en faisons, peut dépendre et dépend en effet assez souvent le salut éternel des hommes, surtout de ceux qui ont mené une vie peu chrétienne, une vie criminelle et déréglée. Mais je ne sais pourquoi il arrive que ceux qui ont le plus abusé de la santé, sont précisément aussi ceux qui abusent davantage de la maladie même, se privant ainsi de ce dernier remède que la divine miséricorde leur avait réservé pour opérer leur salut. Les avis que je vous donnerai sur ce sujet seront peu nombreux; mais ils sont de la dernière importance. Retenez-les bien, afin de vous en servir dans le temps.

Avant tout il est nécessaire de bien vous persuader de cette grande vérité, que les maladies viennent de Dieu, et que c'est à lui que nous devons les attribuer en premier lieu. Quelqu'un tombe-t-il malade, le voilà aussitôt à rechercher la cause de son mal et à se dire : « Ce sera telle nourriture, telle intempérie, tel coup d'air, tel désordre, tel excès, etc. » Tout cela est fort bien; mais tout ce que vous me dites là, ce sont des causes secondes; or, les causes secondes sont-elles, dans leur action, indépendantes de Dieu? Non, certainement; elles ne sont que des instruments aveugles entre ses mains; c'est de lui qu'elles reçoivent la direction et le mouvement, ou, s'il est question de causes peccamineuses, la permission d'agir. Il faut donc remonter à la cause première et reconnaître que c'est Dieu qui est le premier auteur de notre mal, quoiqu'il soit immédiatement produit par quelque cause subalterne. *Manus Domini tetigit me*, disait Job frappé d'une lèpre qui couvrait tout son corps, sans chercher d'autre cause; et nous aussi, nous devrions dire avec lui: La main de Dieu m'a frappé.

Mais comme Dieu ne fait et ne permet rien sans quelque fin digne de lui et de notre destination, ainsi nous devons chercher à connaître la fin et le but que Dieu se propose en nous visitant par la maladie. Cette fin, il nous sera facile de la découvrir en considérant l'état de notre âme, à laquelle se rapporte toute la conduite de Dieu dans les diverses circonstances heureuses ou malheureuses de cette vie. Si nous marchons dans la crainte de Dieu, le Seigneur se propose de nous purifier de plus en plus du péché, d'éprouver davantage notre fidélité, de nous fournir l'occasion d'acquérir de plus grands mérites et de retracer toujours plus parfaitement en nous l'image de Jésus crucifié. Si, au contraire, nous vivons dans le péché et l'inimitié de Dieu, le Seigneur veut nous ouvrir les yeux sur les besoins et les dangers de notre âme, nous humilier et nous faire rentrer en nous-mêmes, enfin nous convertir et nous amener à faire pénitence.

Dans un pareil état, qui malheureusement est l'état du grand

nombre, puisque le grand nombre vit mal, quel est notre devoir, ou, pour mieux dire, notre véritable intérêt? Nous devons promptement recourir à Dieu dès le commencement de la maladie, et cela même dans l'intérêt de notre rétablissement.

Persuadons-nous bien que Dieu est le maître absolu de la vie et de la mort, et que notre sort, même temporel, est aussi entre ses mains. Sans doute qu'il faut se servir des moyens humains et recourir aux médecins et aux remèdes: *Honora medicum propter necessitatem..... Altissimus creavit medicamenta et vir prudens non abhorrebit ab eis*. Mais ici revient le principe déjà cité: tout cela, ce sont des causes secondes subordonnées à la volonté de Dieu et à son action. Nous devons donc bien nous en servir, mais nous ne devons pas placer en eux notre principale confiance, comme fit Asa, roi de Juda, qui pour cela fut réprouvé de Dieu, au témoignage des divines Écritures: *Quia in infirmitate sua non quæsivit Dominum, sed magis in medicorum arte confisus est.* Notre principale confiance doit être en Dieu, puisque les médecins ne peuvent nous guérir, si Dieu ne les éclaire et ne bénit leurs soins.

Mais quelle confiance pourrons-nous avoir en Dieu, si, étant en mauvais état, nous ne cherchons pas à nous réconcilier et à rentrer en grâce avec lui? Oh! voilà le point essentiel. Il y en a beaucoup, il est vrai, qui recourent à Dieu pour obtenir la santé, et qui pour cela emploient l'intercession de la sainte Vierge et des saints, font des *triduum*, des neuvaines, etc.; et, ce qui est plus étonnant, c'est qu'il y a une foule de personnes qui, pendant qu'elles se portent bien, ne pensent jamais à Dieu, et qui ne semblent avoir de piété et de religion que quand elles sont malades; mais que devons-nous penser de la foi de pareils chrétiens? N'est-ce pas une foi pleine de contradiction? En effet, si vous croyez que Dieu est le maître de votre santé et de votre vie, et si c'est cette pensée qui vous fait recourir à lui, pourrez-vous croire ensuite qu'il voit avec indifférence le déplorable état de votre âme? Quelle espèce de foi est donc la vôtre? Non, ce n'est pas la foi qui vous fait agir, mais l'intérêt, la crainte, la nécessité.

Tout ce que vous faites là est bon et même excellent; mais il y a quelque chose de mieux et de plus essentiel, c'est de chasser le péché de votre cœur, ce péché qui vous rend ennemis de Dieu, indignes de vivre; ce péché qui, selon l'expression de l'Écriture, donne à la mort un empire particulier sur vous: *Per peccatum mors... Stimulus mortis peccatum est... Anni impiorum breviabuntur.* Sans ce moyen, quelle efficacité peuvent avoir tous les autres? Imaginez-vous si Dieu, si la sainte Vierge et les saints voudront s'intéresser en faveur d'un homme qui, ne se souciant nullement de l'amitié de Dieu, ne s'inquiète que d'obtenir la santé du corps, et peut-être même pour pouvoir continuer sa vie criminelle! Faites donc tout ce que vous voudrez: le premier et le plus sûr moyen que vous suggère la religion, même pour obtenir la santé, c'est de vous

mettre bien avec Dieu ; n'oubliez pas, d'ailleurs, que le calme et la paix de la conscience contribuent puissamment à votre guérison même.

Mais ce qui doit nous exciter plus vivement à recourir à Dieu et à régler nos comptes avec lui, ce sont les besoins de notre âme, besoins pressants et extrêmes. Ah ! cette âme à laquelle nous devrions penser sans cesse pendant que nous sommes en santé, parce qu'elle est notre plus précieux trésor et notre unique bien, ne devrait-elle pas réveiller notre sollicitude aux premières atteintes du mal ? Quand est-ce qu'on pense davantage à son trésor ? N'est-ce pas lorsqu'il est le plus en danger ? Mais les maladies ne sont-elles pas des dangers pour l'âme ? Oui, certainement, puisque l'Écriture nous dit que les maladies sont les avant-coureurs de la mort : *Nuntii mortis*. Dès les premiers symptômes du mal, pensons à notre âme : confession, confession.

— Oh ! direz-vous, tout de suite confession, lors même que la maladie n'est jugée ni mortelle ni grave? — Mais que me dites-vous là ? D'abord le mal ne pourrait-il pas être grave, lors même que vous et les autres ne le jugez pas tel ? Mais le doute seul, la seule possibilité du contraire, quand il est question de votre âme et de votre éternité, doit vous faire prendre le parti le plus sûr. En second lieu, si le mal n'est pas grave dans le principe, il peut le devenir par la suite ; et ne vaut-il pas mieux prévenir le danger que de l'attendre ? Qu'est-ce qui peut vous inspirer tant de répugnance pour la confession ? Devez-vous craindre de la faire trop tôt ? Quel mal y aurait-il à la faire dans le temps où elle ne saurait manquer de vous être avantageuse ? En effet, si la maladie dont vous êtes atteint ne doit pas être la dernière, elle aura toujours produit un premier effet en vous ramenant à Dieu, et ce sera peut-être précisément à cause de ce retour qu'elle ne sera pas la dernière. Mais si c'est votre dernière maladie, ne serez-vous pas heureux de mourir convertis et réconciliés avec Dieu ?

Au contraire, par les délais on risque et la santé du corps et le salut de l'âme ; on s'expose à n'avoir pas le temps de se confesser ou à le faire mal.

Danger de ne pas se confesser. Sont-elles rares, de nos jours, les personnes qui, trompées par cette fausse supposition qu'il n'y a pas de danger, sont tout à coup surprises par la mort ? Ce ne sont pas seulement ceux qui sont foudroyés par l'apoplexie, qui meurent sans préparation ; mais on voit aussi mourir de la sorte une foule de malades, par suite de la fatale ignorance du danger ou de la folle illusion d'y avoir heureusement échappé. Les médecins même les plus habiles, par une condition nécessaire de leur art qui est si obscur, se trompent très souvent, et, ne découvrant pas la cause secrète du mal, ils rassurent complètement des gens qui sont sur le point de rendre le dernier soupir. Au milieu des plus consolantes espérances, survient un accès imprévu qui conduit à

la mort le malade, sans qu'il s'en doute, ou bien qui, lui enlevant la connaissance, le met dans l'impossibilité de profiter des secours de l'Église.

Tout contribue à jeter les malades dans l'illusion, même les parents qui, ou ne veulent pas voir le danger, ou le cachent au malade, de crainte de l'effrayer et de le tuer en lui parlant des sacrements. Cruelle tendresse, perfide charité! N'est-ce pas voir un homme sur le bord d'un précipice et l'y laisser tomber, par la crainte de l'effrayer en l'avertissant? C'est cependant ce qui se pratique chaque jour, surtout à l'égard de ces chrétiens à qui l'on devrait le moins ménager les avertissements. Si le malade est une personne pieuse, habituée à fréquenter les sacrements et les églises, tout le monde l'avertit: si, au contraire, c'est une personne du monde, une personne livrée à de mauvaises habitudes et à de mauvaises liaisons, personne n'ose lui dire un seul mot.

Pendant ce temps-là, le malade, trop porté à croire tout ce qui le flatte, et d'autant plus porté, qu'il est en plus mauvais état, s'endort dans une trompeuse sécurité, et se trouve porté en cet état dans la redoutable éternité.

Étant donc ici question d'une affaire qui vous est tout à fait personnelle, ne vous fiez ni aux autres ni à leur jugement. Vos parents vous diront que vous avez le temps; laissez-les dire et confessez-vous. Les médecins vous donneront de belles espérances, laissez-les dire et confessez-vous. Vos amis vous rassureront et vous diront que vous vous effrayez mal à propos; laissez-les dire et confessez-vous.

Ne vous fiez à personne, pas même à vous. Oh! pour vous, il ne vous semble pas être si gravement malade, vous êtes d'un tempérament robuste, vous êtes encore à la fleur de l'âge, tant d'autres se sont relevés de la même maladie, vous-même, vous avez déjà eu bien d'autres maladies: n'importe, n'importe confessez-vous.

Voilà le seul moyen de se prémunir contre les surprises si nombreuses et qui ne sont pas non plus impossibles pour vous.

Mais lors même que vous ne seriez pas surpris et qu'il vous resterait le temps de vous confesser, n'est-il pas vrai que, par vos délais, vous vous exposez au danger de mal faire votre confession? Oui certainement, puisque plus la maladie s'aggrave, plus la tête s'embarrasse et moins vous êtes aptes à produire ces sentiments et à faire la préparation dont vous auriez besoin dans ce cas. On est eusuite forcé de faire tout à la hâte et en désordre, avec précipitation et dans le trouble. C'est malheureusement là ce qui arrive à tout instant.

Quelqu'un se met au lit, et c'est pour vérifier en lui ce passage de l'Écriture: *Decidit in lectum ut moriatur;* je veux dire pour ne plus s'en relever, mais pour mourir; dans les premiers jours, pendant que le mal n'est pas grave, tout se passe en visites, en

compliments et en belles espérances de prompte guérison; dans ce temps-là on ne parle pas encore de confession; un tel discours serait regardé comme tout à fait hors de propos. Lorsque le mal devient un peu plus sérieux, on passe son temps à consulter les médecins et à régler ses affaires d'intérêts; mais de confession, on n'en dit pas encore un seul mot. Lorsque l'état du malade commence à devenir grave et à faire craindre pour sa vie, on s'occupe à faire son testament et à mettre ordre aux affaires de la maison; mais de confession à peine en est-il question. Enfin, quand on s'aperçoit que l'esprit n'est plus capable de rien, que l'âme est accablée par la violence du mal, que le malade n'a presque plus de sentiment et qu'il est à moitié dans le délire, alors on demande la confession, le saint viatique et l'Extrême-onction tout à la fois, et il reçoit tous ces sacrements sans préparation, puisqu'il est physiquement incapable d'aucun acte salutaire. C'est ainsi qu'on voit une foule de chrétiens ne pas pourvoir à temps à leur salut et avec toute la facilité que Dieu leur donne de se préparer à la mort par de longues maladies, quelquefois même par une maladie, qui durera fort longtemps, mourir cependant avec aussi peu de préparation que s'ils étaient frappés de mort subite.

Toutes ces considérations, qui certainement ne sont pas imaginaires, puisqu'elles sont fondées sur l'histoire de tant d'accidents qui arrivent à chaque instant, doivent nous porter à avoir la prudence de ne pas attendre le danger, mais de le prévenir. Si la maladie présente quelque chose de tant soit peu sérieux, quoiqu'elle ne soit pas évidemment dangereuse, recourons de suite à la confession; et dans le cas de danger, occupons-nous des intérêts de notre âme, avant de nous occuper des affaires temporelles.

Pour notre testament, il faudrait le faire pendant que nous sommes en santé et que nous jouissons de toutes nos facultés: *Fac testamentum dum sanus es, dum sapiens es, dum tuus es*, disait S. Augustin. Alors c'est proprement nous qui le faisons, tandis que, dans la dernière maladie, ce n'est pas nous, mais les personnes qui nous entourent. En outre, une fois déchargé de cette pensée importune, on n'a plus à s'occuper, pendant ces moments, que de régler ses affaires avec Dieu.

Mais enfin, supposé qu'on ne l'ait pas encore fait, et que l'on se trouve tout à coup saisi par une maladie grave, il faut, avant tout, profiter du temps qu'on a encore à vivre pour assurer le salut de son âme: une fois cette grande affaire accomplie, on peut ensuite faire les dispositions que l'on juge à propos pour le bien de sa famille. Quelle est en effet pour vous l'affaire la plus essentielle? N'est-ce pas le salut de votre âme? Les affaires de ce monde ne sont pas, à proprement parler, vos affaires, mais bien plutôt celles des autres; et bon gré, mal gré, il faudra vous en séparer; et si vous vous damnez, vos héritiers ne vous arracheront pas à l'enfer. Pensez donc à eux, cela est juste; mais avant tout, pensez à vous,

afin que vous n'ayez pas le malheur de partir de ce monde après avoir tout réglé, excepté l'affaire essentielle, celle de votre salut.

Je dis ceci principalement pour ces chrétiens qui tombent malades après avoir mené jusque-là une conduite déréglée, souillés de mille fautes et éloignés des sacrements. Oh! ceux-là, ils ne sauraient trop se hâter de se jeter entre les bras du Seigneur; car il leur reste à accomplir une œuvre bien difficile, je veux dire, leur propre conversion, cette conversion sans laquelle ils ne peuvent pas espérer de mourir en saints après avoir vécu en réprouvés. Si pour bien mourir, il suffisait de recevoir les secours de l'Église, ce ne serait pas une grande affaire; car il ne faut pas beaucoup de temps pour cela; le moment qui précède la mort serait bien suffisant; mais bien mourir, c'est mourir avec un cœur pénitent, c'est être revenu à Dieu par un véritable changement d'affections et de sentiments. Or, c'est précisément là la difficulté: ce cœur contrit dans une personne qui a vieilli dans le péché, n'est pas un changement qui s'obtienne en quelques minutes. La conversion exige de très grands efforts de notre part, et de la part de Dieu une miséricorde spéciale et privilégiée que n'a pas droit d'espérer un chrétien qui, après avoir toute sa vie renvoyé sa conversion de mois en mois et d'années en années, veut encore la renvoyer même quand il est déjà atteint d'une maladie grave; et qui ne veut revenir à Dieu que lorsqu'étant réduit à l'extrémité, il a déjà le dernier soupir sur les lèvres. N'est-ce pas se moquer de Dieu, que de lui offrir, lorsqu'on ne peut plus faire autrement, un misérable reste de vie?

Si les personnes dont je parle, conservent le moindre désir de sauver leur âme, elles n'ont pas de temps à perdre. Qu'elles recourent donc à Dieu dès les premiers jours, qu'elles soient encore plus empressées d'appeler un confesseur qu'un médecin. En se confessant tout de suite sans attendre le danger, leur confession sera plus méritoire, parce qu'elle sera plus libre; ce ne sera déjà plus une confession arrachée par la crainte de la mort et imposée par le médecin ou par le pasteur. Elle sera aussi beaucoup mieux faite, parce que le mal étant encore peu grave, le malade conservera plus de connaissance et de jugement, il pourra faire les choses avec maturité, il aura le temps de bien examiner sa conscience, de réparer les confessions mal faites, de faire les restitutions et les réparations auxquelles il est tenu, toutes choses qui ne se font pas ou qui ne se font qu'à moitié lorsque le temps presse et que le mal redouble. Ensuite la grâce sanctifiante, qui est le fruit du sacrement rendra méritoire tout ce que vous aurez à souffrir dans votre maladie longue ou courte, et vous fournira une source abondante de satisfactions pour vos péchés. Oh! que d'avantages produit une confession faite au commencement de la maladie! et de quelle efficacité elle peut être pour toucher en notre faveur le cœur de Dieu, lors même que nous aurons peut être assez mal vécu!

Je ne dis pas ceci pour vous encourager à vivre mal par l'espoir

de vous convertir à la mort. Non sans doute : je ne veux pas vous tromper. Outre qu'une telle grâce pourrait vous être refusée, il est toujours très dangereux de renvoyer sa conversion à la mort, et, contre l'avertissement de Jésus-Christ si souvent répété, de renvoyer pour nous préparer à mourir, au temps où le Seigneur veut nous trouver déjà prêts.

Cependant, je dis que si par malheur vous en étiez arrivé là, il reste encore une espérance et un moyen de salut, et c'est le seul. Quel est ce moyen? c'est de vous hâter et d'appeler de bonne heure un confesseur. Autrement, si vous voulez même alors tergiverser et traîner en longueur, votre perte est infaillible, à moins d'un miracle de premier ordre.

Quand, en effet, se réaliseront les terribles menaces de Jésus-Christ, si elles ne se réalisent pas dans ce cas? *Vocavi et renuistis, ego quoque in interitu vestro ridebo et subsannabo vos. — Quæretis me et non invenietis et in peccato vestro moriemint;* je vous ai appelés et je vous ai appelés avec la voix puissante d'une maladie, et vous avez continué à refuser de revenir : moi aussi je me rirai de vous à vos derniers moments. Vous me chercherez, mais vous ne me trouverez pas et vous mourrez dans votre péché.

Je tenais à vous bien inculquer cette vérité, parce qu'on trouve dans la pratique une indifférence effrayante, une indifférence qui paraîtrait presque impossible, si on n'y voyait pas une juste vengeance de Dieu qui punit à la mort, par une fatale léthargie, l'éloignement qu'on a eu pour lui pendant la vie. Si on devait mourir deux fois, une pareille conduite serait plus pardonnable ; mais on ne meurt qu'une fois, et les conséquences d'une mauvaise mort sont irréparables.

J'aurais bien d'autres choses à dire sur le bon usage des maladies, sur l'esprit de soumission entière qu'il faut avoir dans les souffrances, sur l'esprit de parfaite résignation qu'il faut avoir par rapport à l'issue de la maladie, et enfin sur la reconnaissance que nous devons avoir pour Dieu, lorsqu'il lui plaît de nous rendre la santé ; mais si vous remplissez bien ce premier devoir, le plus essentiel de tous, celui de vous confesser, votre confesseur ne manquera pas de vous apprendre à bien sanctifier votre maladie et le temps qui la suivra.

Je finis donc : usons bien de la santé ; Dieu nous l'a donnée uniquement pour la consacrer à sa gloire et à notre sanctification : n'oublions jamais que nous pouvons dans l'état de santé même le plus florissant, être surpris par la mort et passer en un instant dans le tombeau. Mais si nous avons le malheur d'abuser de la santé pour offenser Dieu et pour perdre notre âme, ne portons pas au moins l'aveuglement et la folie jusqu'à abuser de la maladie même par notre impénitence et notre endurcissement, et nous en faire un sujet de péché et de damnation ; car c'est ici la dernière des miséricordes de Dieu sur nous ; c'est une grâce destinée à réparer les

erreurs de la vie, à remettre dans la bonne voie et à procurer une bonne et sainte mort.

TRAIT HISTORIQUE

Le prince chrétien et le médecin fidèle. — Pendant le cours de la longue maladie qui le ravit à la France, M. le Dauphin, père de Charles X, montra tant de courage et tant de vertus, qu'on ne pouvait s'empêcher de l'admirer. Le maréchal de Richelieu dit un jour tout haut : « Non, il n'y a que la religion qui puisse inspirer tant de courage. » Au moment où son premier médecin, fidèle à l'ordre qu'il lui en avait donné, l'avertit du danger de son état, sans s'émouvoir et sans inquiétude, il lui dit avec bonté : « La Breuille, je reconnais ici que vous êtes un honnête homme; je vous ai toujours aimé : et je vois que vous méritez mon estime. Eh! bien, je vous ordonne de m'avertir avec la même franchise, quand vous apercevrez que le danger sera plus pressant ». Après avoir reçu cet avis, il fit appeler son confesseur et reçut les sacrements avec les sentiments de la foi la plus vive et de l'humilité la plus profonde.

Voir un autre discours sur l'Extrême-onction dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XXVII, p. 868.

DU SACREMENT DE L'ORDRE

DE SON INSTITUTION

> « Le ministre chrétien, dit S Jérôme, est le truchement entre Dieu et l'homme. » Il faut donc qu'un prêtre soit un personnage divin : il faut qu'autour de lui règnent la vertu et le mystère, que ses apparitions soient courtes parmi les hommes.
>
> (CHATEAUBRIAND.)

Notre-Seigneur Jésus-Christ ayant daigné se servir de signes sensibles et matériels, comme les sacrements, pour communiquer aux hommes ses dons et ses grâces, a voulu aussi établir un sacrement particulier pour donner le pouvoir d'administrer les autres sacrements aux fidèles, d'offrir pour eux le très saint sacrifice, les instruire des choses spirituelles, et de les diriger dans les voies du salut. Ce sacrement que l'on appelle l'Ordre, donne le pouvoir de remplir toutes les fonctions dont je viens de parler.

C'est de ce sacrement que je vais vous parler maintenant : c'est en quelque sorte le plus important de tous, parce qu'il est la source de tous les autres. Enlevez le sacrement de l'Ordre, il n'y a plus ni évêques, ni prêtres, ni sacrements, ni sacrifices. C'est une vérité que comprennent parfaitement les ennemis de l'Église, eux qui, pour la détruire, ont souvent pris ce moyen, le plus expéditif de tous, d'empêcher les ordinations et d'interrompre la succession de ses ministres ; mais leurs tentatives ont toujours été inutiles ; il est impossible que leurs efforts prévalent contre les desseins de Dieu qui, malgré eux, veut que la succession des ministres dure autant que l'Église qu'il a fondée.

Quoique la connaissance spéciale de l'Ordre regarde particulièrement ceux qui se préparent à recevoir ce sacrement ou ceux qui l'ont déjà reçu, cependant il est aussi très important que tous les fidèles, sans distinction, s'en instruisent jusqu'à un certain point, afin qu'ils puissent se former une juste idée de la grandeur et de la

sublimité du sacerdoce, honorer dignement les personnes qui en sont revêtues, contribuer, autant qu'il dépend d'eux, à la succession de bons et dignes ministres dans l'Église, et surtout bien se garder d'embrasser cet état témérairement et sans examen.

Sur cette matière, je me contenterai donc de toucher en passant ce qui regarde spécialement les ecclésiastiques, et je m'attacherai particulièrement à ce qui peut intéresser le commun des fidèles.

Le mot ordre signifie par lui-même une certaine disposition, un certain arrangement de plusieurs choses supérieures et inférieures qui se lient et se correspondent entre elles, comme les degrés d'une échelle par lesquels on monte de bas en haut. Ce mot a été choisi pour signifier le sacrement qui imprime dans l'âme un caractère ineffaçable, qui consacre irrévocablement une personne au Seigneur, et lui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques et la grâce de les exercer saintement. C'est avec beaucoup de raison qu'on l'appelle Ordre, puisqu'il y a en lui plusieurs degrés et divers offices subordonnés entre eux, se rapportant tous au sacerdoce, dernier but de tous les ordres inférieurs qui tirent de lui une dignité plus ou moins grande selon qu'ils en approchent plus ou moins.

Le sacerdoce étant un état tout à fait divin, il était nécessaire, dit le Concile de Trente, pour y disposer les ecclésiastiques, de les faire passer successivement par divers degrés. Aussi distinguons-nous plusieurs degrés ou ordres.

La tonsure n'est pas un ordre, mais simplement une cérémonie préparatoire, une inscription pour l'état ecclésiastique. On compte sept ordres, dont quatre sont appelés mineurs et trois autres majeurs ou sacrés.

Les ordres mineurs sont ceux de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte; chacun de ces ordres a son office et son ministère particulier. Cependant on les appelle mineurs, parce qu'ils ne servent à l'autel que d'une manière éloignée et qu'ils n'imposent pas des engagements irrévocables.

Les ordres majeurs ou sacrés, ainsi appelés parce qu'ils servent immédiatement à l'autel et au saint sacrifice, et qu'ils consacrent irrévocablement celui qui en est investi, au service de Dieu et à la pratique de la chasteté, selon la discipline actuelle de l'Église, sont au nombre de trois: le sous-diaconat, le diaconat et le sacerdoce.

Le sacerdoce renferme encore deux degrés: le sacerdoce du second ordre appelé proprement la prêtrise, et le sacerdoce du premier ordre ou l'épiscopat qui de droit divin est supérieur en dignité et en pouvoir à la simple prêtrise. Ainsi l'épiscopat n'est pas un ordre distinct du sacerdoce, mais il en est le complément et la plénitude.

Quoique spécifiquement distincts, ces sept ordres ne constituent tous ensemble qu'un seul et unique sacrement de l'ordre auquel ils participent tous plus ou moins abondamment, selon la mesure du pouvoir qui leur est attribué.

Les six premiers tendent tous au dernier qui est le sacerdoce

dans lequel tous viennent se réunir ; le sacerdoce est donc le plus noble de tous et la plénitude du sacrement. Et comme une échelle quoique composée de plusieurs échelons, ne forme cependant qu'une seule échelle ; ainsi, les divers ordres, depuis le plus bas jusqu'au plus élevé, ne constituent tous ensemble qu'un seul sacrement.

D'autant plus que les divers ordres dont je viens de parler, ne sont pas tous également d'institution divine. Le sous-diaconat et les ordres mineurs ont été institués par l'Église dans les premiers siècles pour entourer les fonctions ecclésiastiques d'un plus grand respect, en multipliant les ministres qui y coopèrent, et aussi pour mieux s'assurer de leurs dispositions. L'épiscopat, la prêtrise et le diaconat sont d'institution divine, et c'est dans ces trois degrés que consiste principalement la hiérarchie ecclésiastique.

L'ordre est un véritable sacrement, puisqu'on y trouve un signe sensible de la grâce. Ce signe sensible consiste dans l'imposition des mains que fait l'évêque dans l'ordination des diacres, des prêtres et des évêques mêmes, accompagnée d'une prière propre à chacun. Ce signe a la vertu de produire divers effets surnaturels, et ces effets sont au nombre de trois : le caractère, le pouvoir et la grâce.

Le premier effet de ce sacrement est de produire dans l'âme une marque spirituelle et ineffaçable que nous appelons caractère et qui fait qu'il ne peut pas être réitéré. Semblable à un astre lumineux qui brille entre deux autres astres moins éclatants, ainsi le caractère du sacerdoce brille sur l'âme de l'ecclésiastique entre le caractère du baptême et celui de la confirmation. Ce sacrement nous établit ministres de Dieu, il nous distingue et nous sépare de la masse du peuple, il nous place, dit S. Paul, dans une classe à part. Tout prêtre est pris et choisi, dit-il, parmi les hommes et constitué, pour le bien de ces mêmes hommes, dans des fonctions toutes divines, et qui se rapportent toujours à Dieu : *Omnis enim pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in his quœ sunt ad Deum.*

Avec le caractère sacerdotal, on reçoit donc, en second lieu, le pouvoir de faire les fonctions sacrées, et ce pouvoir n'appartient qu'à ceux qui ont reçu l'ordre : c'est le second effet de ce sacrement. Remarquez-le bien : même dans la société civile il y a certaines fonctions que tous ne peuvent exercer indistinctement, et qui sont réservées à ceux qui sont investis de ce pouvoir par l'autorité publique. Ainsi le droit de passer un acte et de recevoir un testament n'appartient qu'aux notaires reconnus et patentés comme tels. Un acte semblable fait par tout autre n'aurait aucune valeur. Or, ce pouvoir, conféré dans l'ordre temporel en vertu d'une délégation purement extérieure, nous le recevons, nous aussi, pour les choses spirituelles en vertu d'un caractère intrinsèque et inhérent que nous confère le sacrement de l'Ordre : pouvoir d'administrer

les sacrements, d'offrir le saint sacrifice, d'annoncer l'Évangile, d'instruire et de gouverner les fidèles.

Ce pouvoir nous vient de Jésus-Christ, le souverain prêtre qui, après l'avoir reçu de son Père, l'a communiqué, dès le principe, immédiatement aux apôtres sans les cérémonies de l'ordination. Il leur donna le pouvoir d'annoncer l'Évangile quand il leur dit: *Euntes docete omnes gentes;* le pouvoir d'administrer les sacrements quand il ajouta: *Baptisantes eos*, etc. *quorum remiseritis peccata remittuntur eis*, etc.; et enfin le pouvoir d'offrir le saint sacrifice, en leur disant: *Hoc facite in meam commemorationem.* Mais comme le sacerdoce devait durer autant que l'Église, il donna à ses apôtres la faculté et leur intima l'ordre de transmettre ce pouvoir à d'autres de main en main, par le moyen de l'ordination. C'est en effet ce que nous voyons aussitôt pratiquer aux apôtres. A peine Jésus-Christ est-il monté au ciel, qu'étant tous réunis ensemble, ils ordonnent S. Mathias à la place du malheureux Judas; et de même à mesure que la religion chrétienne se répand, ils établissent partout des évêques et des prêtres.

Cependant le pouvoir reçu dans le sacrement peut bien suffire pour exercer validement les fonctions sacrées; mais il ne suffit pas pour les exercer dignement et saintement. Il faut pour cela une grâce particulière qui nous les fasse remplir d'une manière religieuse, profitable et sanctifiante, soit pour nous, soit pour les autres. Or, cette grâce est précisément le troisième et dernier effet du sacrement. Cette grâce est toujours communiquée à ceux qui n'y mettent pas volontairement obstacle. Car il y a cette différence entre le ponvoir et la grâce, que tous ceux qui sont ordonnés, quelque indignes qu'ils soient, reçoivent le pouvoir avec le caractère; par conséquent un mauvais évêque ordonne validement, et un mauvais prêtre consacre et absout validement aussi. Tandis qu'il n'y a que ceux qui s'approchent du sacrement avec les dispositions requises, qui en reçoivent la grâce.

Quelles seront donc les dispositions nécessaires pour recevoir ce sacrement. La première disposition prochaine, c'est l'exemption de tout péché mortel, ou l'état de grâce, puisqu'il s'agit d'un sacrement destiné à l'accroître et non à la conférer.

Une seconde disposition essentielle et fondamentale, c'est la vocation de Dieu. Cette vocation se manifeste suffisamment par l'ensemble des qualités qui constituent le véritable esprit ecclésiastique, je veux dire, la science compétente, une vertu particulière, l'amour du travail, de l'étude et de l'oraison, l'éloignement et la fuite du monde et de toutes ses vanités.

La vocation qui est nécessaire pour tous les états l'est à plus forte raison pour l'état ecclésiastique, à raison de sa dignité, de son excellence, de sa nature intrinsèque, de ses fonctions qui n'ont d'autre but que le culte de Dieu et le salut des âmes. Cette vocation est tellement indispensable que, lors même que, par impossible,

Dieu aurait abandonné le choix de tous les autres états à la libre disposition des hommes, il se serait cependant encore réservé le choix de ses ministres, comme une affaire qui lui est tout à fait propre et qui le regarde particulièrement. Quel est en effet le souverain qui ne veuille choisir lui-même ses ministres, ses ambassadeurs, ceux en un mot qu'il charge de ses intérêts ?

Ce serait donc une sacrilège et téméraire usurpation de s'ingérer de soi-même dans les fonctions saintes, sans être appelé de Dieu. Que diriez-vous en effet d'un homme qui prétendrait s'établir ministre ou ambassadeur d'un prince sans avoir été choisi par lui ou sans avoir reçu de lui des lettres de créance? Que diriez-vous d'un individu qui se constituerait votre procureur sans que vous l'eussiez nommé, et qui, en cette qualité, ferait en votre nom des ventes et des achats pour vous ? Cette conduite ne vous paraîtrait-elle pas une inqualifiable usurpation ? Or, ne doit-on pas raisonner de même du plus délicat et du plus important ministère que Dieu ait confié aux hommes ?

Ce qu'il y a de pire, c'est qu'en prenant un pareil état contre la volonté de Dieu, on ne peut manquer de se perdre, puisqu'on n'a plus droit aux grâces qui sont nécessaires pour en supporter les charges et en remplir les obligations comme il faut ; car ce n'est pas Dieu alors qui impose ces charges et ces obligations. Sans vocation, on est donc privé des secours les plus indispensables, ce qui est une source de damnation, et pour celui qui exerce le saint ministère et pour ceux auprès de qui il l'exerce.

Concluez de tout cela, chrétiens, que l'ordination des ministres de l'Église n'est pas une chose qui doive vous être étrangère et indifférente, mais une chose de la dernière importance et une affaire qui vous intéresse très spécialement.

L'effet des autres sacrements se borne à ceux qui les reçoivent, tandis que l'effet de celui-ci s'étend à toute l'Église. La grâce que Dieu verse, par ce sacrement, dans le cœur du prêtre, doit ensuite se reverser sur les hommes et tourner au bien de tous.

Quel intérêt donc pour vous que celui-ci ? Si vous êtes intéressés à ce qu'on choisisse de bons médecins pour soigner votre corps, d'excellents avocats pour défendre vos procès, de bons magistrats pour administrer la justice ; comment ne seriez-vous pas intéressés à ce qu'on choisisse de bons ministres, des ministres capables de bien diriger votre âme et de vous aider à faire votre salut ?

Les prêtres, dit Jésus-Christ dans l'Évangile, sont le sel de la terre ; mais si le sel s'affadit, il ne vaut plus rien pour saler. Les prêtres, continue le Sauveur, sont la lumière du monde ; mais si la lumière est cachée sous le boisseau, elle ne peut éclairer le monde. Par ces comparaisons, Jésus-Christ voulait exprimer l'influence du sacerdoce sur le salut, ou la ruine des peuples. Un des plus terribles fléaux, dont Dieu menace son peuple pour punir ses prévarications, ce n'est pas de lui envoyer la guerre, la peste ou la famine, mais

c'est de lui donner de mauvais prêtres, de le livrer à de mauvais guides qui le conduiront à sa perte.

Tout cela est fort bien, me direz-vous; mais quelle influence peuvent avoir les simples fidèles sur l'ordination des prêtres? Vous pouvez en avoir beaucoup et de plusieurs manières.

1° Par vos prières : *Rogate Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.* Priez le souverain Maître de la moisson pour qu'il envoie de bons ouvriers à son champ. Aussi une des fins pour lesquelles l'Église a établi le jeûne et les prières des Quatre-Temps, c'est pour obtenir de Dieu qu'il répande ses bénédictions sur l'ordination de ses ministres, qui a lieu à cette époque. Unissez donc vos prières à celles de l'Église, et observez généreusement le jeûne et l'abstinence prescrits pour une fin si importante. Voyez: que de bien ne font pas quelques vaillants ouvriers et un petit nombre de vrais apôtres de Jésus-Christ qui travaillent à procurer sa gloire et à détruire le péché! Or, combien n'en feraient-ils pas davantage, s'ils étaient plus nombreux! *Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.*

2° Vous pouvez influer sur les ordinations par des dénonciations que vous ferez à propos. Pourquoi l'Église a-t-elle coutume de publier les jours de fêtes au milieu de l'assemblée des fidèles, le nom de ceux qui se présentent pour entrer dans les ordres sacrés? Est-ce là une pure cérémonie? Non sans doute, l'Église se propose d'interroger le peuple sur les mœurs, les qualités et le caractère des aspirants et l'obliger à dénoncer ceux qu'il reconnaît indignes. Ils peuvent en effet être sujets à de très mauvaises habitudes que vous connaissez et qui sont ignorées des évêques et des curés: dans ce cas, vous pouvez et même vous devez faire connaître ce que vous savez, afin que l'évêque puisse prendre ses mesures. La crainte de médire, de porter préjudice, de vous attirer des désagréments ne doit pas vous arrêter : ce serait un scrupule hors de propos.

3° Enfin, si vous ne pouvez rien faire autre, gardez-vous au moins soigneusement de jamais contribuer à faire entrer dans l'état ecclésiastique des sujets indignes. Je m'explique: vous êtes chef de famille et peut-être chargé de nombreux enfants : il pourrait donc arriver de vous laisser tenter par la vue d'un bénéfice qui vous est offert, ou par un patronage qui vous appartient, de pousser dans le sanctuaire un de vos enfants, quoique lui-même ne s'y sente pas appelé. Gardez-vous bien d'abuser ainsi de votre autorité et de vous charger d'un pareil crime. Ce serait tout à la fois une usurpation contre Dieu, dont vous vous arrogez les droits et le domaine, et une injustice contre vos enfants dont vous violentez la liberté inviolable que Dieu leur a donnée en fait de vocation; injustice d'ailleurs très funeste à vos enfants qui sont très exposés à se perdre dans une vocation qui n'est pas la leur; très nuisible au bien de l'Église à qui de semblables intrusions sont toujours infiniment préjudiciables. Nous n'avons eu ces derniers temps que trop d'exemples sous les yeux de ces funestes

et déplorables abus. On a vu avec horreur des ecclésiastiques renier la foi, apostasier et travailler à pervertir les autres et étaler aux yeux des fidèles le scandale révoltant de leur conduite. Or, tout cela est l'effet d'une mauvaise vocation, d'une vocation qu'ils avaient embrassée sans examen, ou à laquelle ils avaient été imprudemment déterminés par les autres.

Réfléchissez-y bien, parents qui m'écoutez. Dieu ne vous a pas confié l'âme de vos enfants pour les détourner de la voie du salut. Votre premier devoir, devoir plus important encore que la nourriture et le pain que vous leur donnez, c'est de travailler à les sauver : or, vous y contribuerez surtout, en les dirigeant dans l'état auquel Dieu les appelle, et non pas en les engageant dans celui qui vous conviendrait à vous et à votre intérêt temporel. Vous devez sans doute diriger leur choix, afin de suppléer à leur inexpérience ; mais vous ne devez pas leur fixer un état et les contraindre à l'embrasser.

Prenez du temps, consultez, recommandez la chose à Dieu et il vous donnera les lumières nécessaires pour bien réussir.

Il me semble qu'en voilà assez sur la part que vous devez prendre à l'ordination des ministres de l'Église ; appliquez-vous à bien remplir ces devoirs.

TRAIT HISTORIQUE

Uue vocation forcée. — Aveu du prince de Talleyrand. — Le trop célèbre prince de Talleyrand qui, à la fin du siècle dernier affligea tant l'Eglise par la plus déplorable apostasie, mais dont la mort édifiante, en 1838, consola les fidèles, est aussi une preuve frappante des suites funestes d'une vocation forcée, et de la terrible responsabilité qu'assument sur leur tête les parents qui, dans le choix d'un état de vie, contrarient la liberté de leurs enfants. Agé de quatre-vingt-cinq ans, sur le seuil de l'éternité, le prince de Talleyrand revint sincèrement à Dieu ; et, le 17 mai 1838, il écrivit à Sa Sainteté Grégoire XVI, en lui envoyant l'expression solennelle de son repentir : « Très Saint Père, le respect que je dois à ceux de qui je tiens la vie ne me défend pas non plus de dire que toute ma jeunesse a été conduite vers une profession pour laquelle je n'étais pas né. »

EXCELLENCE DU SACREMENT DE L'ORDRE

Dans ma dernière instruction, je vous ai expliqué le sacrement de l'Ordre autant du moins que vous avez besoin de connaître cette matière qui regarde plutôt les prêtres que vous. Je n'ai pas cru devoir entrer dahs le détail des diverses fonctions qui sont attachées à chacun des degrés qui le composent ; mais je ne puis me dispenser de vous parler de la dignité, de la grandeur et de l'excellence du sacerdoce catholique, auquel tous les autres ordres se rapportent. Je dois le faire, afin de vous inspirer l'horreur que vous devez avoir du mépris qu'une foule de gens font aujourd'hui des prêtres.

Là le désordre est plus grand qu'on ne pense ; c'est un désordre qui suppose ou qu'on a perdu la foi, ou qui tout au moins la fait perdre infailliblement. En effet, point de religion sans culte et point de culte sans ministres ; or, il est impossible que des ministres, qui ne sont pas honorés, servent à la fin à laquelle ils sont destinés.

Aussi Dieu, dont la sagesse est infinie, pour nous préserver d'un si grand mal, nous ordonne expressément de rendre à ses ministres le même honneur qu'à lui-même : *Honora Deum et honorifica sacerdotes. — In tota anima tua time Dominum et sacerdotes ejus sanctifica*[1].

Ce sujet exigerait de grands développements; mais pour ne pas dépasser les bornes d'une instruction, je m'arrêterai à un petit nombre de considérations qui me paraissent suffire pour vous en donner un idée.

Rien n'est plus capable de nous donner une haute idée du sacerdoce que les paroles que Jésus-Christ lui-même adresse à ses apôtres, au moment où il les investit de cette dignité : *Sicut misit me vivens Pater, ita et ego mitto vos*[2]. Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. Pesons bien le sens et la force de ces paroles : Le Père éternel envoie son divin Fils dans le monde pour le sauver ; et pour accomplir cette divine mission, il lui donne les pouvoirs les plus étendus : *Omnis potestas data est mihi in cœlo et in terra*[3]. Ce divin Fils ayant accompli la volonté de son Père céleste, au moment de retourner au ciel, charge les prêtres de continuer son œuvre jusqu'à la fin du monde; il les établit ses vicaires sur la terre, ses coopérateurs pour le salut du monde, les interprètes de la volonté de Dieu, les avocats de sa miséricorde, les médiateurs entre Dieu et les hommes, les dispensateurs de ses grâces, les dépositaires de ses saints mystères. Pour remplir cette vocation, il leur communique de diverses manières ce pouvoir qui n'était propre qu'à lui : *Sicut misit me vivens Pater, ita et ego mitto vos.* Or, quoi de plus honorable que le sacerdoce? Par sa dignité et son pouvoir il n'est autre chose que le sacerdoce même de Jésus-Christ qui nous est délégué et transmis dans l'ordination.

Mais pour ne pas trop m'étendre, arrêtons-nous à ces deux pouvoirs étonnants que possèdent les prêtres, l'un sur le corps mystique de Jésus-Christ qui est l'Église ou la société des fidèles, et l'autre, plus merveilleux encore, sur le corps réel du Sauveur dans la très sainte Eucharistie. Par rapport au premier, tout ce que vous lierez, dit Jésus-Christ, sur la terre, sera lié dans le ciel : *Quæcumque alligaveritis super terram erunt ligata et in cœlo*[4]. Ces paroles renferment le pouvoir divin qu'ont les prêtres de remettre les péchés, quoiqu'ils ne soient eux-mêmes que de faibles mortels et des pécheurs.

Or, quoi de plus merveilleux que ce pouvoir? Vous l'admirez peut-être fort peu, parce que vous le voyez exercé chaque jour et par une foule de prêtres : qui sait même si en voyant un confesseur lever la main pour absoudre un pécheur, vous ne seriez pas tentés de dire avec les pharisiens : *Quis potest dimittere peccata nisi solus Deus?* Et qui donc a le pouvoir de remettre les péchés, si ce n'est Dieu seul. Mais que serait-ce, si vous pouviez pénétrer dans l'inté-

1. Col., VII, 33 et 31. — 2. Joan., VI, 58. — 3. Matth., XXVII, 18. — 4. Ibid., XVII, 18.

rieur du pécheur et voir avec les yeux du corps le merveilleux changement qui s'opère dans son âme au moment de l'absolution? A peine le prêtre a-t-il prononcé ces paroles toutes puissantes : *Ego te absolvo a peccatis tuis*, que, par la puissance et l'efficacité de ces mêmes paroles, le pécheur se trouve délivré des liens honteux par lesquels le démon tenait son âme enchaînée : cette âme qui était plus noire qu'un charbon, devient plus blanche que le lis et la neige : elle était l'esclave du démon et elle devient tout à coup l'enfant de Dieu; l'enfer est fermé sous ses pieds, et le ciel est ouvert sur sa tête. Oh! quel pouvoir! Non, hors de Dieu, il n'y a rien de semblable, ni sur la terre, ni dans le ciel.

Pour vous en former une idée plus frappante et plus sensible encore, figurez-vous un infortuné frappé d'un coup mortel et étendu sur la voie publique. Etant sur le point d'expirer et se rappelant le péché qu'il a commis et le triste état de son cœur, il est saisi de terreur et d'épouvante à la vue de l'enfer qui va l'engloutir dans quelques instants. Qui pourra venir à son secours dans une si pénible situation? Que tous les rois de la terre viennent à passer à côté de lui, pas un seul n'a le pouvoir de briser les liens qui enchaînent son âme. Que tous les anges et tous les saints du ciel se réunissent autour de lui; ils pourront bien prier pour lui, mais ils ne pourront le décharger de ses fautes. Bien plus, Marie elle-même, quelque puissante qu'elle soit, pourra bien offrir sa médiation à Dieu pour le pécheur, mais lui pardonner ses crimes, jamais.

Je suppose, au contraire, qu'un prêtre s'approche de cet infortuné, et qu'après l'avoir excité au repentir, il prononce sur lui ces paroles : *Ego te absolvo a peccatis tuis* : le voilà à l'instant même rétabli en grâce avec Dieu, arraché du bord de l'abîme prêt à l'engloutir, et devenu digne d'un bonheur éternel.

En un mot : alors que nous ne pouvons plus trouver aucun secours dans les hommes, que tout en ce monde nous devient inutile, nous n'avons plus besoin que de la main du prêtre pour mourir sans crainte. Comme il n'y a que la conscience des péchés qu'on a commis qui rende la mort effrayante, de même rien ne peut chasser les terreurs de la mort, que celui qui a le pouvoir de les remettre. Or, celui qui peut les remettre, c'est celui-là seul à qui il a été dit : *Quœcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cœlis.*

Enfin, en vertu de ce pouvoir, le prêtre est établi plénipotentiaire de Dieu pour conclure la paix entre lui et le pécheur, il devient l'arbitre de ses miséricordes, il en est le juge sans appel, puisque Dieu s'est engagé à ratifier dans le ciel la sentence que le prêtre porte sur la terre : *Quæcumque solveritis*, etc.

Mais cette puissance merveilleuse n'est encore rien en comparaison de cette autre que Jésus-Christ a donné à tous les prêtres, non plus sur son corps mystique, mais sur son propre corps. Oui, ce même corps, indissolublement uni à la personne du Verbe éter-

nel, formé par le Saint-Esprit avec une sagesse infinie pour être le temple de la divinité, ce corps, pour la formation duquel la très sainte Vierge a fourni son plus pur sang; ce corps, autrefois passible et mortel et aujourd'hui impassible, glorieux et immortel, c'est précisément ce même corps sur lequel les prêtres étendent leur domaine et leur pouvoir ; et non seulement sur le corps, mais encore sur la personne tout entière de Jésus-Christ, puisque l'âme et la divinité lui sont inséparablement unies.

Et comment cela se fait-il? Par la puissance de consacrer qu'ils ont reçue de Jésus-Christ même : *Hoc facite in meam commemorationem.* Que pensez-vous en effet que fasse le prêtre à l'autel, lorsqu'au milieu de la messe, il s'incline profondément sur l'hostie et sur le calice? Il appelle Dieu devant lui par les paroles redoutables; il l'invite à venir dans l'hostie et dans le calice; il lui commande de descendre du ciel; et voilà qu'à ces courtes paroles ce même Dieu, à qui tout est soumis et de qui tout dépend, vient se placer entre ses mains et se livre entièrement à sa disposition; il peut à son gré le toucher, l'offrir, le manger et le distribuer aux autres. Oh ! quelle puissance prodigieuse !

Les saints Pères sont étonnés du prodige que Marie opéra en prononçant ces paroles: *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum Verbum tuum.* Par ces paroles, disent-ils, elle fit descendre du ciel le Verbe divin pour s'incarner dans ses entrailles : or, le prêtre en prononçant ce peu de mots: *Hoc est corpus meum*, n'opère-t-il pas un prodige également étonnant; puisque chaque fois qu'il les répète, le même Verbe divin descend entre ses mains, se produit ou plutôt s'incarne de nouveau : *O veneranda sacerdotum dignitas*, s'écrie S. Cyprien, *in quorum manibus Filius Dei incarnatur?*

Voilà donc la sublime dignité du sacerdoce, autant du moins que nous pouvons la mesurer avec la faiblesse de notre intelligence. Voilà le double pouvoir qui élève le prêtre au-dessus des anges et des saints. Et remarquez que ce pouvoir n'est pas un pouvoir accidentel dont on puisse le dépouiller, mais un pouvoir intrinsèque, essentiellement lié à sa personne, par une consécration spéciale, par une marque éclatante et ineffaçable, gravée dans son âme. En vertu de ce caractère, la dignité sacerdotale devient éternelle.

Que devons-nous conclure maintenant de tout ce que nous venons de dire? Nous devons en conclure que les prêtres, en leur qualité de représentants de Jésus-Christ, doivent retracer ce divin modèle par une vie pure, sans tache et presque angélique, c'est la juste conséquence que chaque prêtre doit en tirer pour lui-même. Concluons-en aussi qu'il ne doit rien y avoir de plus respectable pour nous sur la terre que le caractère sacerdotal, et c'est la conclusion que chacun doit en tirer pour lui-même. En effet, si aux yeux de la foi il n'y a point de fonctions plus sacrées que celles que Jésus-Christ a exercées sur la terre, si ces fonctions, transmises aux prêtres, se perpétuent en eux; enfin, si en vertu de ces mêmes

fonctions, ils deviennent participants de son autorité et de son pouvoir divin; ne s'ensuit-il pas évidemment que vous devez les regarder du même œil que vous regarderiez Jésus-Christ, s'il habitait visiblement au milieu de vous; ne s'ensuit-il pas aussi que l'honneur que vous leur rendez se rapporte au divin auteur du sacerdoce, comme le mépris que vous en faites retombe sur lui?

D'ailleurs, cette conclusion n'est pas de moi, mais du Sauveur lui-même qui a dit, en parlant de ses apôtres: *Qui vos recipit, me recipit; qui vos audit, me audit; qui vos spernit, me spernit*[1]: celui qui vous reçoit, me reçoit; celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise, me méprise; nous donnant à entendre par ces paroles, que l'honneur qui lui est dû à lui, et celui qui est dû aux apôtres ne sont pas différents, mais que c'est une seule et même chose.

Les saints, qui étaient animés d'une foi vive, pénétraient parfaitement toute la grandeur du caractère sacerdotal; ils nous ont laissé des exemples signalés de l'estime qu'ils faisaient des prêtres, comme nous le voyons dans un S. Antoine, dans un S. François d'Assise, dans une Catherine de Sienne, etc.

Jamais peut-être le caractère sacerdotal n'a été plus avili et plus méprisé que de nos jours, même de la part de certaines personnes qui se vantent de respecter la foi, la religion et l'Église!

Que les incrédules et les libertins n'aient pour les prêtres qu'aversion et mépris, cela ne surprend pas; comment pourrait-il en être autrement? Leur mauvaise vie, qui les porte à haïr la religion, doit nécessairement les porter à haïr les ministres qui prêchent cette religion, l'établissent et la défendent. Et pour le dire en passant, ce n'est pas un petit triomphe pour cette même religion et pour ses ministres, de voir assez souvent de ces malheureux réduits à l'extrémité, réclamer avec empressement les prêtres, se recommander instamment à leurs prières et s'attacher de toute l'énergie de la foi et de la conviction à ces maximes qu'ils avaient tant haïes jusque-là, preuve évidente qu'ils n'étaient pas animés par une véritable et ferme persuasion, mais que leur haine pour la religion ne venait que de la corruption de leurs mœurs et de la perversité de leur cœur et de leur volonté.

Mais ce qu'il y a de pire, c'est de voir le mépris pour les prêtres, prêché assez souvent par des personnes qui ne sont pas du tout impies ni irréligieuses. Plusieurs de ces gens-là n'ont pas le moindre respect pour les prêtres, ils les jugent avec malignité, ils en parlent mal, et plus facilement que de tout autre, ils en font l'objet de leurs risées, de leurs plaisanteries et de leur satire. Un grand nombre de causes concourent à produire un pareil désordre, mais elles sont indépendantes de nous, et je n'ai pas le temps de les rappeler ici. Je me contente de parler du motif spécieux sous lequel on prétend ordinairement se justifier sur ce point, je veux dire, la

1. Luc., X, 16.

conduite peu édifiante de quelques prêtres qui ne vivent pas d'une manière digne de leur caractère. Or, cette raison peut-elle nous excuser et nous justifier? Je ne le pense pas.

Et d'abord, c'est une injustice de perdre le respect et l'estime pour tout un corps, sous prétexte qu'il renferme quelques membres qui se conduisent mal. Si ce motif était suffisant, il n'y a pas d'état dans la société qui ne méritât d'être méprisé et foulé aux pieds; car, dans tous les états et dans toutes les conditions, il y a des personnes dont la conduite est mauvaise et méprisable. Dites-moi, en effet, toutes les personnes mariées sont-elles chastes et honnêtes? Tous les marchands sont-ils probes et justes? Tous les juges sont-ils incorruptibles? Tous ceux de votre rang et de votre condition sont-ils irréprochables? Non, sans doute. Or, les diffamer et les attaquer tous à cause de l'inconduite de quelques-uns, je vous le demande, est-ce une chose juste? Mais si vous trouvez que c'est une criante injustice quand il est question des autres états, ne sera-ce pas aussi une injustice quand il s'agira des prêtres?

Il n'y a point d'état où l'on ne trouve des taches: les anges ont péché dans le ciel, Adam et Ève dans l'état d'innocence, S. Pierre et Judas à l'école même de Jésus-Christ; et Dieu a permis tout cela, afin de nous faire comprendre que dans tous les lieux et dans toutes les professions, pendant qu'on est voyageur, on est exposé au danger de faire des fautes. Mais ce n'est pas à dire pour cela qu'il soit permis de mépriser cet état ou cette condition. Quoique la conduite d'un individu soit de nature à vous inspirer du mépris, vous ne pouvez, sans injustice, étendre ce mépris à tout l'ordre sacerdotal; car s'il y a des prêtres indignes de leur caractère, des prêtres mous, efféminés et mondains, plus mondains même que les séculiers, il y en a aussi beaucoup, grâce à Dieu, qui sont mortifiés, exemplaires, laborieux et infatigables; qui travaillent avec ardeur à leur salut et au salut du prochain, des prêtres tels que les veut l'Évangile qui sont véritablement des lampes ardentes répandant partout la flamme bienfaisante de leur zèle et de leur sainteté.

Mais je vais plus loin, et je dis qu'il ne faut pas même mépriser les prêtres vicieux. Il faut, en effet, bien distinguer deux choses dans le prêtre, la personne et le caractère; si la personne ne mérite pas notre respect, le caractère qu'elle porte le mérite: car le péché ne détruit pas le caractère divin du sacerdoce qui reste toujours, et qui suffit pour que vous soyez toujours obligés à le respecter. Quelque vicieux et mauvais qu'ils soient, ils ne cessent pas pour cela d'être prêtres, ministres de Dieu, lieutenants de Jésus-Christ, et d'exercer validement pour votre bien les plus importantes fonctions de leur ministère. Or, sur quoi ai-je fondé l'obligation de les respecter? Ce n'est pas sur leur conduite, qui vient tout entière d'eux, et qui peut être très mauvaise, mais sur leur dignité qui vient de Dieu, qui est inhérente à leur personne et que rien n'est capable de détruire. C'est, en effet, sur cette raison que Dieu se fondait lui-

même quand il disait : *Nolite tangere Christos meos*[1]. Par ce commandement, il n'a pas voulu préserver, garantir et défendre de vos attaques seulement les bons prêtres, mais encore ceux qui ne se montrent pas tels, mais tous sans exception : car tous lui sont consacrés et ont été établis ses ministres.

Je ne veux cependant pas dire que les fautes des prêtres ne soient pas énormes dans celui qui les commet, et très révoltantes pour ceux qui en sont témoins ; mais je dis que vous ne devez pas y puiser un motif de vous scandaliser, et moins encore de perdre l'estime que vous devez avoir pour le corps ecclésiastique. D'autant plus qu'il n'est que trop facile de passer du mépris des prêtres au mépris des choses saintes et de la religion elle-même. Jamais celui qui ne respecte pas la livrée d'un prince n'aura de respect pour sa personne.

Ranimez donc votre foi, chrétiens, et reconnaissez dans le prêtre la merveille de la puissance divine, regardez-le avec un œil de religieuse vénération. Toutes les instructions et tous les avis que le Saint-Esprit donne aux enfants sur le respect qu'ils doivent à leurs parents, les recommandations de ne pas se moquer d'eux, de ne pas les mépriser, de ne pas étaler leurs faiblesses : *Ne discooperias turpitudinem patris tuis*[2], doivent être la règle de votre conduite envers les prêtres qui sont aussi vos pères, puisque ce sont eux qui vous ont engendrés à la vie de la grâce par le moyen des sacrements, pour vous enfanter ensuite à une vie immortelle et à un bonheur sans fin.

Pensez enfin qu'à la mort vous regarderez comme un très grand bonheur d'en avoir un auprès de vous, pour entendre l'aveu de vos fautes et vous absoudre, pour vous assister et vous aider à bien mourir. Ayez donc pour eux une grande estime pendant votre vie de peur que Dieu, pour vous punir du peu du respect que vous aurez eu pour eux, ne permette que vous ne les appeliez vainement à votre secours dans les moments du plus grand besoin. *Amen.*

TRAIT HISTORIQUE

Les fonctions ecclésiastiques sont saintes. — Afin de comprendre l'estime et la vénération que l'on avait autrefois même pour les ordres mineurs, on n'a qu'à consulter les écrits du docteur de l'église Saint-Cyprien. Il s'agit de deux jeunes confesseurs de la foi, Célerin et Aurélius. Célerin était un jeune homme de haute naissance. Après avoir souffert les tortures d'un horrible martyre, il est appelé par S. Cyprien aux fonctions de lecteur : Célerin résiste et s'en juge indigne. On le presse encore ; il ne peut se résoudre, il faut une vision pour vaincre sa modestie. Notre-Seigneur lui révèle que c'est sa volonté ; son évêque lui démontre qu'il doit obéir ; les fidèles le sollicitent : il ne faut rien moins que tout cela pour l'obliger à subir cette charge. Aurélius, son compagnon de martyre, à la fleur de l'âge et de haute naissance comme lui, oppose les mêmes résistances au saint Pontife qui voulait l'ordonner lecteur. Tel était le respect religieux des saints et des martyrs pour ce que nous appelons un ordre mineur.

Voir d'autres discours sur le Sacrement de l'Ordre dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. XVIII, p. 591; t. XIX, p. 167; t. XXX, p. 60.

---

1. Ps., CIV, 5. — 2. Levit., XVIII, 8.

DU MARIAGE — DE SA NATURE

> En élevant le mariage à la dignité de sacrement Jésus-Christ nous a montré d'abord la grande figure de son union avec l'Eglise. Quand on songe que le mariage est le pivot sur lequel roule l'économie sociale, peut-on supposer qu'il soit jamais assez saint ? On ne saurait trop admirer la sagesse de Celui qui l'a marqué du sceau de la religion. (CHATEAUBRIAND).

Nous voici arrivé au septième et dernier des sacrements, à celui que l'apôtre appelle un grand sacrement, parce qu'il représente de grands mystères : *Sacramentum hoc magnum est, in Christo et in Ecclesia*[1].

Le mariage, dont j'entreprends de vous parler aujourd'hui, est un des plus importants sujets que l'on puisse traiter en votre présence, puisque c'est l'état le plus commun et le plus ordinaire, et qu'il est aussi le fondement et la base du bonheur ou du malheur, non seulement éternel, mais encore temporel de l'homme. En effet, un bon mariage est la source de la paix et de la félicité domestique; de la paix et de la félicité domestique résulte la bonne éducation des enfants; la bonne éducation produit dans les enfants une conduite sage et chrétienne, quels que soient l'état, la condition ou l'emploi auquel la divine Providence les place.

Un mauvais mariage produit des effets tout opposés : je veux dire, les disputes et les guerres continuelles entre les époux ; des enfants imbus de leurs mauvais exemples, grandissant dans toutes sortes de vices et portant ensuite le trouble et de désordre dans les divers états ou dans les diverses positions où ils se trouvent. C'est donc une vérité incontestable, que le mariage est le pivot sur lequel tout roule, le bien public et particulier, temporel et éternel.

Je diviserai cette matière en trois parties, je vous parlerai d'abord du mariage considéré en lui-même; ensuite des dispositions prochaines et éloignées qu'il faut y apporter ; et des obligations qui en résultent.

Le mariage, considéré en lui-même, est l'union légitime de l'homme et de la femme pour vivre ensemble pendant toute leur vie, afin d'engendrer des enfants et de les élever pour Dieu et pour la société.

Le mariage n'a pas toujours été un sacrement ; mais toujours, et dans tous les temps, il a été un contrat établi et béni de Dieu. C'est là une dignité certainement inconnue de ceux qui ne voient dans cet état qu'une union purement charnelle et animale, semblable à celle des brutes. Dieu l'a établi dès le commencement du monde au moment où il donna Ève à Adam pour compagne. Voici ce que dit la Bible dans le second chapitre de la Genèse, après avoir décrit la création d'Adam : « Il n'est pas bon, dit Dieu, que l'homme soit

1. Ephes., V, 32.

« seul : donnons-lui un aide semblable à lui. Il envoya donc à Adam « un doux et profond sommeil, et, pendant qu'il dormait, il tira de « son côté une côte enveloppée de sa chair ; et de cette côte et de « cette chair, il forma Ève et la présenta à Adam. Alors Adam, « éclairé par une lumière prophétique, s'écria : Voilà l'os de mes « os et la chair de ma chair; c'est pourquoi l'homme quittera son « père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils seront deux « dans une même chair. Et Dieu les bénit, en disant : Croissez et « multipliez-vous et remplissez la terre. »

Nous voyons dans cette histoire, simple et divine tout à la fois, l'époque de l'institution primitive du mariage, son auteur, ses principales propriétés et sa fin première.

Dieu déclare lui-même la convenance naturelle qu'il y a de donner à l'homme qu'il vient de créer la société et le secours d'une femme : *Bonum non est homini sic esse, faciamus ei adjutorium simile sibi.* Dieu ayant résolu de faire d'Adam le père de tous les hommes destinés à remplir le vide que la chute des anges rebelles avaient laissés dans le ciel, il lui était nécessaire, pour remplir cette fin, d'avoir une femme; au moins dans l'hypothèse, qu'il choisît ce moyen pour la génération humaine. Cependant jusque-là nous n'avons encore que la création des deux sexes, mais nous n'avons pas encore le mariage.

Le mariage ne fut réellement établi que quand Dieu après avoir créé Ève, la présenta à Adam : *Et adduxit eam ad Adam.* La présentation que Dieu fit à Adam de cette femme et l'offrande qu'elle fit d'elle-même au premier homme, demandant par cette acte son consentement et le priant de la recevoir et de la prendre pour femme, comme elle-même était disposée à le recevoir et à le prendre pour son mari, fut, selon les saints Pères, un véritable acte de mariage, dont Dieu, qui en était l'auteur, voulut aussi être le ministre. Le Seigneur pouvait sans doute, après avoir créé Ève, se cacher et se dérober à leurs yeux, mais il ne le fit pas ; il présente lui-même l'épouse à son époux. Pourquoi cela? C'est non seulement pour nous apprendre la sainteté du mariage auquel il daignait assister en qualité de père commun des époux, mais surtout la liberté requise pour le contracter, c'est-à-dire, la nécessité du consentement libre et mutuel des parties contractantes. Le mariage ne fut célébré qu'après qu'Adam et Ève se furent connus et qu'ils eurent donné leur consentement.

Concluez de là que le consentement réciproque des parties, tel qu'il s'est toujours pratiqué et qu'il se pratique encore aujourd'hui, est la cause efficiente du mariage et que l'union qui en résulte, entre l'homme et la femme, est ce qui constitue l'essence du mariage. Mais quelle union, chrétiens ! Une union par laquelle la femme appartient spécialement et exclusivement à l'homme, et l'homme spécialement et exclusivement à la femme, union non seulement des corps, mais encore et beaucoup plus des affections et

de la volonté, union par laquelle deux personnes en viennent à ne former plus qu'une seule personne, un seul esprit, une seule chair; union enfin permanente et perpétuelle.

Et voilà les deux principales propriétés du mariage formellement reconnues par Adam, dans la réponse divinement inspirée qu'il fît, c'est-à-dire, l'indissolubilité et l'unité.

L'indissolubilité dans ces paroles : l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme : *Relinquet homo patrem suum et matrem suam et adhærebit uxori suæ*[1]; paroles qui expriment la perpétuité de ce lien, que la mort seule pourra dissoudre. Il est vrai que le divorce s'introduisit par la suite chez les Hébreux, et qu'en vertu de ce divorce, l'homme et la femme étaient libres de passer à de secondes noces; mais cet usage, qui fut l'effet d'une permission ou d'une simple tolérance, a certainement été aboli dans l'Évangile par Jésus-Christ, qui a rappelé le mariage à cette indissolubilité du lien dans laquelle il avait été établi dès le commencement du monde, et dont Dieu pouvait dispenser pour un temps, par condescendance pour la dureté et l'obstination des Hébreux : *Moyses permisit vobis dimittere uxores vestras; ab initio autem non fuit sic; quod ergo Deux conjunxit, homo non separet*[2].

Quoi qu'en pensent quelques modernes, le divorce vrai et formel, le divorce emportant la dissolution du lien conjugal, est absolument défendu sous la loi évangélique ; il serait d'ailleurs très funeste au bien public de la société et au bonheur des familles. En effet, donnez aux époux la liberté de se séparer quand il plaira aux deux parties ou à l'une d'elles, et de passer à de secondes noces, quels inconvénients n'en résulterait-il pas? Leur union n'étant qu'accidentelle, ferait naître, dans des personnes affamées de nouvelles jouissances, des dégoûts et des désirs nouveaux; dégoûtées de celles qu'elles possèdent, elles rechercheraient d'autres objets. Les personnes mariées ne se lieraient jamais ensemble par une véritable affection; car on n'attache pas son cœur à un objet qu'on n'est pas sûr de posséder toujours. Quelle affection d'ailleurs pourraient prendre les époux pour leurs enfants? quels soins auraient-ils de leur éducation, en les voyant sans cesse exposés à passer en d'autres mains? Le divorce serait donc la source de l'entière désunion des époux et des familles.

Tous ces inconvénients ne sauraient être contrebalancés par les raisons qu'on oppose à l'indissolubilité du lien conjugal, par les croix et le martyre de quelques mariages mal assortis. D'abord, si les mariages se faisaient chrétiennement et conformément aux maximes de la foi, on ne trouverait pas tant d'époux malheureux dans cet état. S'il y en a qui sont malheureux dans leur union, ils doivent se l'attribuer à eux-mêmes et non pas à la perpétuité du lien conjugal. En outre, l'Église a suffisamment pourvu à leur repos, en accordant en certains cas la séparation, tout en conservant

1. Matth., XIX, 5. — 2. Ibid., 8.

cependant le lien qui empêche de passer à de secondes noces. Du reste, si l'on compare le bien et le mal de l'un et de l'autre systême, on verra que l'indissolubilité est préférable à tous égards. Le bien public exige donc aussi qu'on s'en tienne invariablement à la sentence de Jésus-Christ : *Quod Deus conjunxit, homo non separet.*

La seconde propriété du mariage, c'est l'unité exprimée par Adam dans ces paroles : *Et erunt duo in carne una;* c'est-à-dire, que le mariage est par sa nature le lien d'un seul avec une seule. Il n'a jamais été permis à une femme d'avoir plusieurs maris, car ce serait un désordre horrible et contre nature ; cependant il a été permis, sous l'ancienne loi, aux hommes d'avoir plusieurs femmes; nous en avons une preuve dans l'histoire des patriarches. Mais comme cet usage était contraire à la première institution du mariage, sujet à de graves inconvénients et uniquement toléré par la nécessité de peupler le monde, Jésus-Christ a révoqué et aboli cet usage, et a rendu au saint état du mariage son unité primitive, *et erunt duo in carne una*, et l'a ramené à son institution dans le paradis terrestre.

Enfin, ces paroles de Dieu : *Crescite et multiplicamini*, nous montrent la première fin du mariage. Dieu le bénit pour qu'il servît à la propagation de l'espèce humaine ; et cette bénédiction, nous dit l'Église, est restée sur les hommes, même après le péché originel, et elle n'a pas été révoquée par le déluge universel : *Quæ nec per originalis peccati pœnam, nec per diluvii est ablata sententiam.*

Comme les hérétiques abusent des paroles que je viens de citer pour condamner la virginité et le célibat, prétendant qu'elles font, à tous les hommes, un précepte du mariage, nous remarquerons ici en passant qu'elles ne renferment pas un véritable commandement, mais seulement qu'elles ont communiqué à la nature humaine la faculté et le pouvoir de se reproduire réellement. Et si on veut les entendre d'un véritable précepte, il faut dire qu'on ne doit pas les appliquer à chaque individu en particulier de l'espèce humaine, mais à la totalité du genre humain en général. Et Dieu, par cette loi générale, a suffisamment pourvu à la conservation et à la propagation du genre humain; car, si l'on considère l'inclination naturelle des hommes pour cet état, le grand nombre ne peut manquer d'y entrer, quoique quelques-uns usant de la liberté que Dieu leur a laissée, ne veuillent pas s'y engager.

Il ne faut donc pas condamner la virginité et le célibat; et même les saintes Écritures nous déclarent que c'est un état meilleur et plus parfait que le mariage ; car il est plus pur et plus chaste, et il nous rapproche plus de la vie des anges et même de Dieu; c'est de plus un état qui nous donne plus de facilité pour nous unir à Dieu, parce qu'il décharge les personnes qui l'embrassent de beaucoup de soins ; voilà pourquoi S. Paul dit : *Qui sine uxore est, sollicitus est quæ Domini sunt et quomodo placeat Deo : qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, et divisus est :* celui qui n'est pas marié s'occupe plus facilement de Dieu et des

moyens de lui plaire ; tandis qu'un homme marié s'occupe du monde et pense à plaire à sa femme, et il est partagé. D'où il conclut qu'à part certains cas particuliers, celui qui se marie fait bien, et que celui qui ne se marie pas, fait encore mieux : *Qui jungit matrimonio virginem suam, bene facit ; et qui non jungit, melius facit*[1].

Quel est le célibat que Dieu défend, le célibat qui est contraire au bonheur de la société et nuisible à la population ? Ce n'est certainement pas le célibat chrétien et religieux, ni le célibat de tant de séculiers qui, sans faire vœu de continence, ne s'occupent que de leur salut ; mais le célibat des gens libertins et dissolus, qui refusent de s'assujettir aux liens du mariage, pour pouvoir s'abandonner plus librement à leurs passions et vivre dans la licence et le désordre. Voilà le célibat qui est funeste à la société ; car il tend à la destruction de soi-même et des autres ; parce qu'il porte la haine et la discorde dans les familles, il répand le venin de la jalousie, il trouble et désunit les ménages ; parce qu'enfin il condamne à la stérilité une multitude de malheureuses créatures, pour les faire vivre dans le déshonneur et la misère, ou qu'il introduit des étrangers dans les familles et produit l'incertitude dans les successions. Voilà le célibat qu'il faut attaquer de toutes nos forces, et non pas le célibat de ces personnes qui embrassent la chasteté évangélique par le désir de plaire à Dieu, d'arriver à une plus haute perfection et d'être plus libres pour servir le prochain.

Mais je reviens à mon sujet, et je dis que, quoique la virginité soit préférable au mariage, cela n'empêche pas que le mariage ne soit un état saint, puisque c'est Dieu qui l'a institué. Et si l'histoire de l'Église nous fournit des exemples d'une grande sainteté dans les personnes qui ont embrassé la virginité, elle nous fournit aussi un très grand nombre de saints parmi les personnes qui ont vécu dans le mariage ; nous en avons surtout de belles preuves dans les vies des anciens patriarches et d'Abraham en particulier. Ce serait donc une autre erreur, et une erreur condamnée par l'Église, que de regarder le mariage comme une chose mauvaise et illicite, et de mépriser ceux qui embrassent un état qui a Dieu pour auteur.

Mais si le mariage était déjà un état saint sous l'ancienne loi, combien n'est-il pas devenu plus saint et plus respectable depuis la venue de Jésus-Christ ! Le mariage qui, avant Jésus-Christ, n'était qu'un simple contrat naturel, a été élevé par lui, dans la nouvelle loi, à la dignité de véritable sacrement. Il ne s'est pas contenté de le rappeler, comme je disais tout à l'heure, à son unité et à son indissolubilité primitive ; mais il en a fait un signe qui opère et produit la grâce et la sainteté.

L'opinion commune est que Jésus-Christ a institué ce sacrement lorsqu'il assista aux noces de Cana en Galilée, où il opéra le changement miraculeux et mémorable de l'eau en vin.

Ainsi, dans l'Église de Jésus-Christ, depuis l'institution du

1. I Cor., VII, 38.

mariage religieux, il n'y a plus, parmi les catholiques, de contrat qui ne soit pas un sacrement; et tout fidèle est obligé de célébrer son mariage selon le rite de l'Église. Les contractants doivent exprimer leur consentement en la présence du prêtre et recevoir de lui la bénédiction nuptiale.

Le moment de votre mariage, chrétiens, est donc pour vous un moment de sanctification spéciale, comme l'a été pour nous, prêtres, le moment de la consécration sacerdotale. C'est en ce moment que vous entrez, dit S. Paul, dans un état saint et honorable sous tous les rapports: *Honorabile connubium vestrum*[1]; ce qui veut dire que le mariage est un état saint dans son essence, dans sa fin, dans ses effets et dans sa signification.

Saint dans son essence, car il n'est plus un simple contrat, comme chez les païens, mais un vrai sacrement qui sanctifie et consacre les époux pour les unir ensemble.

Saint dans les fins diverses que Dieu s'est proposées en l'instituant: or, ces fins sont d'offrir un remède à la concupiscence, d'en corriger les abus et d'en cohonester les emportements, de sanctifier l'union des deux sexes, et enfin de donner des citoyens à la terre et des saints au ciel.

Saint dans ses effets, car, outre l'augmentation de la grâce sanctifiante, il confère beaucoup de grâces spéciales pour se bien conduire dans l'état du mariage, et par conséquent une grâce sacramentelle qui prend plusieurs formes : grâce de support et de charité pour s'aimer et se supporter mutuellement; grâce de sobriété et de tempérance, pour ne pas dépasser les bornes prescrites par l'honnêteté conjugale; grâce de prudence et de discernement pour bien gouverner et bien diriger sa famille; grâce enfin de patience et de force pour ne pas succomber sous le poids des tribulations et des misères dont ne sont pas exemptes les alliances les mieux assorties.

Saint enfin dans sa signification, puisqu'il représente et signifie l'union hypostatique de la nature humaine avec la nature divine en Jésus-Christ, et en même temps l'union morale du Sauveur avec l'Église, son épouse; et c'est précisément pour cela que S. Paul dit: *Sacramentum hoc magnam est in Christo et Ecclesia.*

Il faudrait bien réfléchir à tout cela lorsqu'on pense à s'engager dans le saint état du mariage. Soit que l'on considère son institution primitive dans le paradis terrestre, soit que l'on envisage la dignité à laquelle Jésus-Christ l'a élevé plus tard dans la nouvelle loi, tout est saint, tout est sacré dans le mariage, d'où il suit qu'on ne devrait jamais s'engager dans un semblable état, que pour des vues très pures, et avec des dispositions conformes à sa sainteté et surtout qu'après avoir consulté Dieu, sur le choix de cet état, non moins que sur le choix de la personne à laquelle on veut s'unir pour la vie.

1. Hebr., XIII, 4.

Mais telles ne sont pas malheureusement les dispositions qu'on apporte au sacrement de mariage. Le monde, qui gâte et corrompt tout, a coutume de regarder le mariage comme une affaire purement temporelle qui n'intéresse point du tout le salut, et dans laquelle la religion n'entre pour rien. Voilà pourquoi on voit chaque jour une foule de personnes se jeter en étourdies et en aveugles dans cet état; voilà pourquoi aussi on rencontre tant de mariages mal assortis et d'époux malheureux dans cette vocation ; voilà pourquoi enfin tant de personnes y trouvent tout à la fois leur ruine temporelle et spirituelle. Je vous ferai voir, dans ma prochaine instruction, le sérieux examen et la soigneuse préparation qu'exigent de vous un sacrement et une union de cette nature.

TRAIT HISTORIQUE

Sainte Monique, modèle des femmes mariées. — Sainte Monique, mère de S. Augustin, peut servir d'exemple aux personnes mariées. Patrice, qu'elle épousa, était païen, et se livrait à l'impétuosité de ses passions. Son grand soin fut de le gagner à Dieu. Elle y travailla par sa soumission, sa douceur, sa patience. Elle était très attentive à ne point lui faire de vifs reproches. Elle ne se plaignait jamais de lui. Elle cachait ses défauts à tous ceux qui le fréquentaient. Monique, par cette conduite vraiment chrétienne, gagna le cœur de son époux; il l'estima, l'admira et la respecta. Elle adressait souvent pour lui au Seigneur d'ardentes prières, et elles furent enfin exaucées. Patrice se laissa instruire et se convertit. Il reçut le baptême, et dès lors il fut pur, chaste, doux et digne d'avoir Monique pour épouse.

CONSULTER DIEU SUR LE CHOIX D'UN ÉTAT

et de la personne avec laquelle on doit s'unir

L'état du mariage, dont je vous ai parlé dans ma dernière instruction, est un état dans lequel on entre toujours de grand cœur, et de la meilleure volonté du monde; mais après qu'il est contracté, il ne va pas loin que les parties se repentent d'y être entrées; et il n'est pas rare de voir ceux-là même qui ont fait des extravagances pour s'unir, en faire encore de plus grandes pour se séparer. A la première passion succède bientôt la froideur et l'indifférence ; avec l'indifférence naissent les accusations de part et d'autre, les plaintes, les querelles, et enfin les ruptures et les scandales du divorce ; de sorte que de cette union tant désirée, il ne reste souvent que l'odieuse impossibilité de briser des liens que l'on abhorre.

Or, d'où vient un pareil désordre, un désordre si commun de nos jours et si difficile à guérir? En voici la source : on embrasse cet état à l'aveugle; on n'est dirigé que par les passions; on y entre sans réflexion, sans conseil, sans la préparation requise et sans le sérieux examen qu'exige une affaire de cette importance. Voilà la vraie raison pour laquelle les mariages finissent d'ordinaire par le dégoût et le repentir.

C'est pourquoi, après vous avoir expliqué ce que c'est que le mariage en lui-même, et comme contrat naturel établi et béni de Dieu au commencement du monde, et comme élevé par Jésus-

Christ dans la nouvelle loi à la dignité de sacrement, je vais maintenant vous dire ce qui doit le précéder. Je vous parlerai donc aujourd'hui des dispositions éloignées et prochaines requises pour entrer dans cet état.

La première disposition éloignée, c'est d'examiner sérieusement devant Dieu si vous êtes vraiment appelés à cet état. En effet, quoique Dieu appelle tous les hommes indistinctement au salut éternel, cependant il ne les y appelle pas tous par la même voie; mais il veut que les uns passent par une voie et les autres par une autre. Maître souverain de tous les hommes, il veut que tous le servent comme il lui plaît et selon les desseins de sa Providence. Pourquoi voudrions-nous excepter le mariage de cette loi générale! Tout le monde convient qu'il faut une vocation particulière pour entrer dans l'état ecclésiastique ou dans l'état religieux; mais peu de personnes se persuadent que cette vocation puisse être nécessaire pour entrer dans l'état du mariage. Et cependant, s'il y a en ce monde un état que personne ne doive choisir, sans une vocation bien évidente du ciel, c'est assurément l'état du mariage.

On dit ordinairement que le mariage est la plus difficile et la plus austère des religions, et on n'a pas tort; car cet état impose de graves obligations à remplir, des peines très difficiles à supporter, et des dangers très graves pour le salut à éviter.

Remarquez bien ces trois choses, si vous voulez vous former une idée de cet état.

Je dis 1° de graves obligations à remplir, soit à l'égard de la personne que vous voulez prendre pour compagne, soit à l'égard des enfants que vous devez naturellement attendre de votre union. A l'égard de la personne, quelle que soit cette personne et dans quelque position qu'elle se trouve, vous lui devez un amour respectueux, tendre, fidèle, patient et chrétien. Or, quelles contradictions, quelles répugnances et quelles difficultés ne rencontre pas dans sa pratique un amour de cette nature! Et à l'égard des enfants, quelles charges ne prenez-vous pas! Il faut les nourrir, les entretenir, les placer convenablement, et, par dessus tout, les élever dans la piété et la crainte de Dieu.

Un époux, en un mot, se rend rigoureusement responsable devant Dieu et de l'âme de sa compagne et de celle de ses enfants; il est donc obligé de mener une vie parfaitement chrétienne et édifiante. Mais l'accomplissement de pareils devoirs n'exige-t-il pas indubitablement beaucoup de peine.

Je dis 2° que le mariage est un état qui renferme des croix très pesantes. En effet, outre le fardeau des devoirs dont je viens de parler, ne sont-ce pas des croix que les bizarreries de l'un ou de l'autre des époux, les refroidissements et les dissensions, les excès ou d'avarice ou de prodigalité, les jalousies, les assiduités auprès des autres et les infidélités? Quel martyre n'est-ce pas pour deux personnes que d'être obligées de vivre ensemble avec des principes

et des mœurs opposés? Quels sacrifices ne faudrait-il pas s'imposer pour conserver la paix et la bonne harmonie! Mais indépendamment de tout cela, qui ignore que les mariages les mieux assortis ont aussi leurs contrariétés, puisqu'il n'y a rien de parfait en ce monde? Un mari, quelque sage et réglé qu'il soit, ne le sera jamais en tout; les femmes les plus vertueuses et les plus estimables ne seront cependant jamais sans défauts. Il est impossible que tout aille à souhait; la seule différence des inclinations et des goûts, qui est si commune entre les époux, ne suffit-elle pas pour mettre leur patience à de grandes épreuves?

Que n'y aurait-il pas ensuite à dire des inquiétudes et des ennuis qui accompagnent ordinairement l'éducation des enfants, et des difficultés que l'on rencontre pour leur donner une direction chrétienne, une conduite vertueuse et une existence stable? Souvent on n'a pas les moyens et les ressources pour les mettre dans l'état que l'on voudrait; souvent on a la douleur d'avoir des enfants ou d'un mauvais naturel, ou d'une intelligence bornée et incapable de quoi que ce soit; ou, ce qui est pire, libertins et dissolus, et qui ne correspondent point aux soins de leurs parents. Tout cela est une source abondante de chagrins, de tourments et de misères. Croix donc, et croix de tout côté : mais tout ne finit pas là.

J'ai ajouté enfin de grands dangers pour la conscience, sans parler de ceux qui résultent de ce que je viens de dire. Chaque état a ses difficultés, ses écueils et ses dangers; mais je ne sais si vous l'avez jamais remarqué, le mariage, à la différence des autres états, renferme essentiellement trois choses fort difficiles à concilier ensemble.

1° Il faut user de ses droits sans violer ses devoirs. Ce serait, en effet, une grossière illusion, de croire que tout est permis entre personnes mariées. Le mariage a aussi ses lois; il y a aussi dans cet état certaines bornes que Dieu a posées et que l'on ne peut franchir sans se rendre coupable. Aussi les saints Pères distinguent-ils trois sortes de continences, celle des vierges, celle des veuves et celle des personnes mariées. Cette dernière est la moins parfaite, mais elle est en un sens la plus difficile à observer. Un ivrogne, en effet, s'abstiendra bien plus facilement de boire du vin qu'il ne saura s'arrêter après avoir commencé à boire. Sans m'expliquer davantage, ceux qui ont besoin de me comprendre, me comprendront suffisamment. Mais si vous commettez quelque excès et quelque abus en cette matière, n'est-ce pas évident que le mariage devient pour vous une occasion continuelle de péché?

2° Il faut concilier ensemble le soin et le désir de plaire à son époux ou à son épouse, avec une inviolable fidélité à Dieu; et si, pour observer cette fidélité, les enfants doivent renoncer à leur père et à leur mère : *Qui non odit patrem suum et matrem suam, non est me dignus*, combien plus le mari ne devrait-il pas renoncer à sa femme et la femme à son mari? Mais combien n'est-il pas facile qu'un

amour désordonné vous engage, par une complaisance criminelle, à satisfaire les volontés, les caprices et les passions de votre conjoint, au préjudice de l'obéissance que vous devez à Dieu avant tout, à craindre plus de déplaire à votre femme qu'à Dieu même? Adam mangea du fruit défendu pour plaire à sa femme et pour ne pas la contrister; et par là, il commit un péché qui entraîna, avec leur ruine mutuelle, celle de toute leur postérité. Plût à Dieu que cet exemple d'un amour trop complaisant ne fût pas imité chaque jour dans le mariage!

3° Enfin, il faut unir un soin et une économie particulière des biens temporels, surtout pour ceux qui ont des enfants, avec un certain détachement intérieur, de manière que le souci et le soin de ces biens n'empêchent pas d'accomplir ses devoirs de chrétien, et d'acquérir les biens spirituels et éternels. Or, une pareille modération vous semble-t-elle facile? Combien le soin immodéré des affaires temporelles qui fait oublier Dieu, leur âme et leur salut, à tant de personnes qui sont exemptes de toutes les charges du mariage, s'insinue et s'enracine plus aisément dans celles qui peuvent le couvrir du prétexte plausible d'une famille à soutenir!

Voilà donc, dans l'état du mariage, un ensemble d'obligations, de croix et de dangers effrayants. Pour ne pas être trop long, je me contente de les mentionner, bien qu'ils pussent me fournir la matière d'un long discours. Obligations, croix et dangers non plus transitoires et passagers, mais aussi durables et aussi longs que le lien du mariage même.

Quelles conséquences allons-nous tirer de là? Celle que tirèrent des disciples de Jésus-Christ, lorsqu'ils lui entendirent expliquer les rigoureuses obligations du mariage: *Si ita est causa hominis cum uxore, non expedit nubere*[1]? Si telle est la condition des gens mariés, il vaudra donc mieux ne pas se marier et rester dans le célibat. Non, sans doute, car Jésus-Christ leur répondit: Il n'est pas donné à tout le monde de comprendre cette vérité: *Non omnes capiunt verbum istud*, ce qui veut dire que la chasteté perpétuelle n'est pas la vocation générale.

Tout ce que je vous ai donc dit tout à l'heure de la nature et des charges du mariage, ne doit pas vous rendre cet état odieux ni vous en éloigner, mais uniquement apprendre aux personnes qui pensent à s'y engager, à bien réfléchir au fardeau qu'elles vont prendre et à ne pas s'en charger, si elles ne s'y sentent pas appelées de Dieu. Car il n'y a que ceux qui y sont appelés de Dieu à qui le Seigneur a préparé les secours et les grâces sans lesquels on ne peut espérer d'en bien remplir les devoirs, d'en supporter chrétiennement les croix, et d'éviter les dangers qui en sont inséparables. Comme Dieu veut être servi par chacun de nous dans l'état particulier auquel il l'appelle, c'est aussi dans cet état qu'il a préparé à chacun les grâces dont il a besoin pour le bien servir. D'où il résulte

1. Matth., XIX, 10 et 11.

évidemment que, s'ingérer de soi-même dans un état, c'est perdre tout droit à ses grâces, s'exposer au hasard et se jeter dans le chemin de la perdition. Ceci est un principe qui s'applique à tous les états; mais, parlant ici spécialement de l'état du mariage, je dois ajouter une autre circonstance très importante, c'est que pour y entrer, il faut consulter Dieu, non seulement sur le choix de cet état, mais encore sur le choix de la personne à laquelle on veut s'unir pour toujours, à cause principalement de la nature de ce contrat que la mort seule est capable de dissoudre.

Je l'ai déjà dit dans ma dernière instruction, depuis que Jésus-Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement, ce lien est devenu tel que personne au monde n'a le pouvoir de le briser ou de le dissoudre. Il est plus fort que la promesse, que le contrat, que le serment, que le vœu et que la profession religieuse elle-même. Tous ces liens ne sont pas indissolubles, ils peuvent être dissous ou par l'autorité publique, ou par le consentement des parties; mais le lien du mariage est d'une nature telle, qu'aucun pouvoir en ce monde ne peut le briser, selon l'ordre même de Dieu: *quod Deus conjunxit, homo non separet.* Les époux peuvent bien se séparer de lit et d'habitation, mais détruire le lien qui les unit, jamais.

D'où il suit que si une femme rencontre un mari fier et brutal, avare et sordide, ou dissipateur et prodigue; un mari impie, dissolu et libertin, ce sera bien une grande croix pour elle; mais cette croix, il faudra qu'elle la porte jusqu'à la mort. De même, si un mari se trouve uni à une femme revêche, indomptable, capricieuse, adonnée à la vanité, à la galanterie, à l'inconduite, aux amusements, ce sera sans doute pour lui un fardeau insupportable; mais tant qu'elle vivra, il n'y aura pas moyen de se débarrasser de ce joug; quelque pesant et quelque dur qu'il soit, il faudra le porter.

Cela posé, lors même que vous seriez réellement appelés à l'état du mariage, il pourrait fort bien se faire que Dieu ne vous destinât pas la personne à laquelle vous voulez vous unir. Sans parler de certains défauts graves et essentiels, toutes ne vous conviennent pas également. Vous serez heureux et vous vous sauverez avec celle-ci, tandis que vous serez malheureux et vous vous damnerez avec celle-là:

Il est bien important de ne pas se tromper, lorsque l'erreur est sans remède; et ici il est très facile de se tromper, car il n'y a pas un temps de noviciat et d'épreuve comme dans l'état religieux. Il ne suffit donc pas que Dieu vous appelle à l'état du mariage, il faut de plus qu'il vous fasse connaître la personne avec laquelle vous devez passer votre vie.

Mais comment faire, me direz-vous, pour connaître, à cet égard, la volonté de Dieu et ne pas nous tromper! Je vous répondrai que sans attendre une révélation expresse, vous pourrez assurer votre choix en pratiquant fidèlement les avis que je vous donnerai dans ma prochaine instruction.

Je me bornerai ici à dire que lorqu'on veut examiner une affaire de cette importance, il ne faut pas se laisser dominer et conduire uniquement par les motifs temporels et humains. Quand on considère principalement les intérêts de son âme et de son éternité auxquels la vie tout entière et surtout les déterminations majeures doivent se rapporter ; quand, après avoir bien examiné son cœur et ses dispositions, on se décide à prendre le parti qui paraît plus sûr et plus convenable, et qu'avec ces vues et ces sentiments on recommande sincèrement cette affaire à Dieu, il est impossible qu'il n'accorde pas les lumières qui sont nécessaires pour connaître sûrement le chemin que l'on doit prendre et qu'il ne fasse pas connaître et choisir le meilleur parti. Il me suffit de vous avoir fait cette réflexion en passant ; tout ce que je viens de vous dire deviendra encore plus évident dans les instructions suivantes.

TRAIT HISTORIQUE

Préparation au mariage. — S. Louis et Marguerite de Provence, son épouse, se préparèrent au mariage, comme autrefois le jeune Tobie : ils eurent d'abord recours à la prière, pour sanctifier leurs engagements et pour attirer sur eux les grâces du Ciel. Ils gardaient la continence pendant tout le carême, et les autres jours de jeûne et les fêtes indiquées dans les anciens canons; pratique qui n'est guère plus en usage, mais qui toutefois est fortement recommandée aux fidèles par S. Charles Borromée et par le Catéchisme Romain.

DES MOYENS A PRENDRE POUR S'ASSURER D'UN BON CHOIX

La première des dispositions requises pour quiconque veut entrer dans l'état du mariage, c'est de consulter la volonté de Dieu, sur le choix de cet état et de la personne avec laquelle il veut s'unir. C'est de cette disposition éloignée que nous avons parlé dans l'instruction précédente. Mais que faut-il faire pour s'assurer de la volonté de Dieu et ne pas se tromper dans un point de cette importance? Voici quelques règles de conduite ou quelques observations pratiques dont l'usage pourra vous garantir de toute erreur.

Il faut d'abord recourir à Dieu et le prier de vous éclairer sur l'état que vous devez choisir. Tous les biens viennent de Dieu : *Omne datum optimum et omne donum perfectum desursum est, descendens a patre luminum*[1]. Mais c'est surtout de lui que vient le don d'une épouse vertueuse, selon l'oracle de l'Esprit-Saint : *Domus et divitæ dantur a parentibus, a Domino autem proprie uxor prudens*[2]. Les richesses, les maisons et l'argent viennent des parents ; mais c'est de Dieu seul que vous devez attendre une femme pieuse, une femme capable de faire votre bonheur, *a Domino autem proprie uxor prudens.* Faites donc précéder votre mariage et accompagnez-le de prières humbles et continuelles : la prière est un moyen infaillible pour connaître la volonté de Dieu.

1. Jacob., I, 17. — 2. Prov., XIX, 14.

Il faut en outre mériter les lumières de Dieu, par une vie régulière, chrétienne et sainte, surtout dans la jeunesse; car Dieu nous dit encore dans les saintes Ecritures, qu'une épouse vertueuse est une récompense réservée à l'homme de bien: *Mulier bona dabitur vero pro factis bonis*[1]. Et ce qui est dit de la femme par rapport au mari doit aussi se dire du mari par rapport à la femme. Aussi passer sa jeunesse dans le péché et dans des désordres continuels; pousser cette vie jusqu'au moment du mariage, ce n'est certainement pas le moyen de bien réussir. De la part des garçons, la licence des mœurs, la dissipation, le libertinage, une vie qui abreuve les parents de chagrins; de la part des filles, la vanité, l'orgueil, le dévergondage, la coquetterie, les liaisons dangereuses, les entrevues secrètes: voilà tout autant de choses qui ne peuvent attirer ni sur les uns ni sur les autres les bénédictions de Dieu.

Il faut enfin faire son choix chrétiennement; ce qui comprend plusieurs choses. Cela veut dire agir toujours avec soumission à ses parents et ne jamais prendre aucun parti sans les avoir consultés. Il est vrai que les enfants sont libres dans leur choix; la raison et la nature réclament hautement cette liberté; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils ne doivent jamais cesser de reconnaître et de respecter la puissance paternelle qui est fondée aussi sur la raison, appuyée sur le précepte divin qui ordonne d'honorer son père et sa mère, et qui est encore garantie par la loi humaine. Ces devoirs, si on y fait bien attention, n'ont rien de contradictoire comme il pourrait paraître à la première vue. Car la liberté qui vous est accordée, jeunes gens, en ce qui concerne votre établissement, impose à vos parents le devoir de ne pas vous contrarier sans raison dans le choix que vous voulez faire; mais aussi le droit qu'ils ont de veiller sur vous et de vous diriger dans les choses qui regardent votre bien et votre conduite, vous impose le devoir sacré et indispensable de ne pas agir indépendamment d'eux, d'interroger leur volonté et de suivre leurs sages avis.

De là, comme vos parents se rendraient gravement coupables si, par des vues d'intérêt particulier et de famille, ils voulaient vous forcer ou vous empêcher de contracter un mariage, ou vous contraindre de prendre un parti auquel vous répugnez pour de bonnes raisons, gênant ainsi votre liberté et abusant évidemment de leur autorité sur vous; de même vous pècheriez gravement contre la soumission que vous leur devez, si vous preniez des engagements sans les consulter; si vous ne vous rendiez aux justes et raisonnables exceptions qu'ils vous font; si, contre leur avis, vous vous obstiniez à faire un mariage inconvenant qui compromettrait la réputation et la paix de votre famille. Les mariages de cette espèce, les mariages de passion et de caprice ne sont pas ordinairement bénis de Dieu. Retenez donc bien cet avis: dépendance de vos parents à qui vous devez toujours être soumis, et qui ont plus de

1 Eccli., XXXVI, 26.

lumière et d'expérience que vous, et qui ne sont pas aveuglés par la passion, comme vous pouvez l'être.

Un autre point essentiel, pour quiconque veut agir chrétiennement, et que doivent principalement chercher les parents eux-mêmes dans le choix d'un époux ou d'une épouse, ce sont les qualités intérieures et morales, la pudeur, la vertu, la sagesse, le bon caractère et la bonne éducation. Ces qualités seules, en effet, peuvent suppléer au défaut des avantages extérieurs: elles seules sont durables et ne se perdent jamais; c'est aussi à elles seules que Dieu a promis le vrai bonheur. Telle fut la conduite d'Abraham quand il voulut donner une compagne à son fils Isaac: ainsi agirent Jacob, Tobie et une foule d'autres.

Cependant j'ai dit principalement; car je ne prétends pas qu'il faille tout à fait mépriser les avantages de la nature et de la fortune. Non, sans doute: tenez aussi compte de ces biens; ils ne sont pas contraires à la sainteté du mariage; mais la première et la principale chose que vous devez considérer, c'est la conduite et la religion. Voilà les biens dont vous devez vous inquiéter avant tout; sans cela, tout le reste n'est bien qu'une misérable dot.

Les richesses sont assez ordinairement accompagnées de l'orgueil, de la vanité et d'une foule de prétentions qui portent la ruine dans les maisons. D'ailleurs elles sont toujours exposées aux vicissitudes et aux caprices de la fortune; et sans parler ici des malheurs qui peuvent survenir, la mauvaise conduite de l'un ou de l'autre des époux ne suffit-elle pas pour dissiper la plus brillante fortune? Que d'exemples n'en avons-nous pas!

La beauté, autre qualité si recherchée dans les mariages, est rarement accompagnée de la vertu: *Rara est concordia formæ atque pudicitiæ;* c'est même un poète païen qui le dit. Elle est un don fort dangereux, car elle est exposée aux regards et aux embûches du monde. Dans celui qui la possède, elle est une forte tentation de vanité et de licence, et dans celui qui la considère une puissante excitation à la luxure; elle est une source funeste de soupçons, de jalousies et de désordres très graves. C'est d'ailleurs un don fragile et passager, qu'une maladie suffit pour anéantir, et que détruit infailliblement le cours des années. Et, d'ailleurs, qui ignore que l'amour le plus passionné se refroidit par l'habitude, et que les objets, dès qu'on les possède, perdent leurs attraits? Une fois donc cette première illusion, ce premier enchantement dissipés, que vous restera-t-il, sinon tous les défauts et les vices que vous avez épousés dans cette personne, et qui seront pour vous un tourment réel et continuel, vous apercevant trop tard de la triste acquisition que vous avez faite?

L'Écriture Sainte rapporte bien que Jacob s'éprit fortement de Rachel, parce qu'elle était d'une grande beauté et d'un extérieur ravissant: *Decora faice et pulchra aspectu;* ce patriarche ne crut pas que c'était trop pour l'obtenir de passer gratuitement plusieurs

années au service de Laban, son père; mais sachez, dit S. Jean Chrysostôme, que cet amour si ardent était fondé sur les vertus qui en elle étaient jointes aux agréments de la figure. Oh! lorsque vous rencontrez la beauté jointe à la prudence, à la modestie, à la sagesse et à la piété, oui, alors, prenez-la; mais lorsqu'il y a beauté et orgueil, beauté et dévergondage, beauté et fatuité, et légèreté, et amour du monde, *mulier pulcha et fatua*[1], comme dit l'Écriture, Dieu vous en préserve; ce serait pour vous le plus grand des malheurs.

En un mot, toutes les qualités extérieures sont par elles-mêmes, incapables de faire le bonheur d'un mariage. Quels sont donc les vrais biens de cet état? C'est l'affection réciproque, une fidélité inviolable, le soin et l'amour des enfants, la bonne administration de la maison, l'application sérieuse à tous ses devoirs d'épouse, de mère et de maîtresse. Or, ces précieuses qualités ne se rencontrent que dans une femme solidement vertueuse, dans une femme sensée, dans une femme d'un bon jugement et d'une bonne éducation. C'est donc la vertu, la noblesse des sentiments et la beauté de l'âme qu'il faut surtout rechercher dans une femme.

Si telles étaient les vues des hommes dans les mariages, quelle différence on verrait dans le sort d'un grand nombre de jeunes personnes! Les unes qui restent oubliées dans leur famille et qui n'ont point de parti, parce qu'elles n'ont ni fortune ni qualités extérieures; mais qui, d'un autre côté, sont d'une vertu à toute épreuve, seraient les plus recherchées; tandis que tant d'autres qui sont vaniteuses, légères, dont la tête est pleine de petitesses, de frivolités et de riens, et qui trouvent facilement à s'établir, parce qu'elles ont un peu d'argent et de figure, seraient entièrement délaissées.

Cet avis s'adresse surtout à vous, jeunes gens qui pensez à vous marier; il s'adresse aussi à vous, pères et mères; je voudrais que vous y fissiez bien attention, surtout pour l'établissement de vos filles qui dépendent ordinairement de vous dans le choix d'un époux. Je ne puis me défendre quelquefois d'une certaine indignation contre vous; car, quand il se présente un parti pour elles, toutes vos recherches se bornent à examiner si le jeune homme a de la fortune, s'il a un emploi, s'il aura de quoi fournir aux dépenses d'une maison. Je ne veux pas condamner cet examen; sans doute ces considérations ne sont pas à dédaigner; mais ensuite pourquoi fermer si facilement l'oreille aux mauvais bruits qui courent sur ce jeune homme et qui le représentent comme un homme qui n'aime pas le travail, qui est adonné à des habitudes vicieuses, à l'ivrognerie, au jeu, aux femmes? est-il possible que pensant uniquement à vous décharger de vos enfants, vous vouliez ainsi les sacrifier en les exposant aux funestes suites d'un mauvais mariage?

1. Prov., XI, 22.

Ne vous laissez pas séduire par une trompeuse espérance que cet homme pourra changer dans la suite. Donnons-lui notre fille, dites-vous, elle le changera. Et moi, au contraire, je renverse la proposition, et je dis : qu'il change d'abord et puis vous lui donnerez votre fille. Qui raisonne mieux de vous ou de moi ? Il peut bien arriver que cet homme devienne meilleur ; mais il y a aussi beaucoup à craindre qu'il ne devienne pire. En effet, sur cent cas de cette espèce, il y en a quatre-vingt-dix-neuf qui justifient ma crainte, et à peine y en a-t-il un à l'appui de vos espérances. S. François de Sales distingue parmi les hommes dérangés, ceux qui ont un bon caractère et ceux qui en ont un mauvais. Quant aux premiers, le mariage est un excellent moyen pour les ramener à la vertu ; quant aux seconds, le mariage les corrigera difficilement. D'où il conclut que, si l'on peut, sans imprudence, se décider pour les premiers, on ne doit jamais choisir les derniers.

Pour les informations à prendre, la prudence chrétienne exige que vous n'épargniez rien pour arriver à avoir des données positives sur la personne avec laquelle vous prétendez vous unir en mariage et vous assurer de son caractère et de ses qualités. Chose étonnante ! j'ai honte de le dire, on prend souvent plus de précautions pour faire un marché d'animaux sur une foire, ou pour acheter quelques aunes de drap dans un magasin, qu'on en met pour conclure un mariage entre deux personnes qui ne se sont jamais ni vues ni connues ; c'est une affaire qui se termine à la première ou à la seconde entrevue, comme s'il n'était pas facile de se tromper, ou comme si l'erreur en cette matière n'avait pas la moindre importance.

Avant donc de prendre des engagements, examinez bien attentivement ; ne vous arrêtez pas aux premières apparences ; ne vous fiez pas à une seule déposition qui peut être mensongère. Consultez des personnes assez bien informées pour connaître la vérité, et assez sincères pour ne pas vous la cacher. Et si vos informations produisent des renseignements défavorables, n'allez pas tout de suite les attribuer à la malignité et à la jalousie, mais tenez-en compte et allez au fond de la chose ; car il n'est pas rare que de tous les rapports que vous avez reçus, le seul qui est désavantageux, soit précisément celui qui est vrai, sincère et juste.

Et ces recherches doivent être d'autant plus scrupuleuses, que la personne dont il est question, vous est moins connue ; surtout quand il s'agit des étrangers et des voyageurs qui sont ordinairement des aventuriers et des imposteurs. Oh ! combien de jeunes personnes grossièrement trompées par de semblables gens ! On les croit riches et dans l'aisance, tandis qu'ils sont pauvres et misérables ; on les croit probes et honnêtes, tandis qu'ils sont chargés de vices ; quelquefois même on les croit libres, tandis qu'ils sont déjà mariés. Par rapport à ceux-là, on ne saurait user de trop de vigilance. Comment, en effet, se dispenser de ces règles de prudence ? Nous pouvons nous tromper, il est vrai, puisque nous sommes hommes ; mais

ne pas au moins faire tout son possible pour se préserver d'erreur, serait le comble de la folie.

Je dois en outre ajouter un autre avis très important, c'est que parmi les personnes même vertueuses, il faut choisir celle qui convient le mieux par la ressemblance du caractère, de l'âge, de la condition et de l'état.

1° Par la ressemblance du caractère. La seule diversité de tempérament ou de naturel, rend souvent les mariages malheureux, quoiqu'il n'y ait ni de part ni d'autre des défauts essentiels. Le mari est bon, la femme aussi; mais les inclinations, les manières de voir et les goûts sont différents. On ne peut plus sympathiser et la bonne harmonie se trouve détruite.

2° D'après cette maxime, il faut aussi qu'il n'y ait pas une notable différence d'âge. Les habitudes et les inclinations de la jeunesse ne ressemblent guère aux habitudes de l'âge mûr et de la vieillesse. Il n'est donc pas trop probable qu'une jeune personne puisse bien s'accorder avec un homme âgé qui pourrait être son grand père, ou tout au moins son père. Il y aura nécessairement opposition de pensées et de goûts. L'aversion et le mépris d'un côté, la jalousie et la haine de l'autre: voilà ce qui arrivera infailliblement, pour ne rien dire des enfants qui vont rester privés de leur père dans un âge très tendre.

3° Il faut qu'il n'y ait pas trop de distance entre la condition et l'état de l'un et de l'autre. Les mariages disproportionnés entre nobles et bourgeois, entre riches et pauvres sont ordinairement l'effet d'une passion aveugle qui ne permet plus de voir ce que l'on fait. Mais quoi! la première fureur de la passion assouvie, on s'aperçoit qu'on s'est trompé, et aussitôt arrivent le repentir, les regrets, les reproches, l'indifférence et la haine, et tout cela rend le joug du mariage accablant et insupportable.

Conformité donc, je le répète, autant que possible, conformité et ressemblance en tout. L'état du mariage est un état d'affection et de confiance mutuelle; or, l'affection et la confiance ne peuvent ordinairement exister qu'entre personnes égales en tout.

Mais une femme qui vous convienne sous tous les rapports, qui pourra vous la donner? Le Seigneur, vous répond l'Esprit-Saint, le Seigneur: *A Domino aptatur mulier viro.* Voilà donc encore la nécessité de bien lui recommander cette affaire. Dieu aimé, Dieu invoqué, Dieu fidèlement servi, voilà la vraie source de l'heureux succès de tous les contrats, de toutes les affaires, de tous les emplois, et, en particulier, de tous les mariages.

Non pas que je prétende qu'en remplissant bien toutes ces conditions, vous deviez vous promettre de n'avoir aucune misère; non, sans doute, puisque l'apôtre S. Paul dit formellement que toutes les personnes mariées sans distinction, auront des tribulations à souffrir: *Tribulationem tamen habebunt hujusmodi*[1]. Mais je veux dire qu'en

1. I Cor., VII, 28.

entrant dans le saint état du mariage avec une véritable vocation et une riche dot de vertus, vous ne manquerez pas de force pour en porter les peines. Dans ce cas, en effet, un homme dans le malheur, une femme dans l'affliction, peuvent se tourner vers Dieu et lui dire en toute confiance : « Vous m'avez chargé de ce fardeau, aidez-moi donc à le porter » ; et alors, Dieu ne leur refusera pas son secours et ses grâces. Mais ces secours surnaturels, cette assistance divine, comment oser l'espérer lorsqu'on est entré en aveugle dans cet état et qu'on n'a consulté que la passion pour une affaire de cette importance ? « Cet enfer, n'est-ce pas vous-même qui l'avez choisi, sans vous soucier de savoir ma volonté ? Supportez-le donc, infortunés ; pour moi, je ne vous dois rien. »

Songez-y donc bien, vous qui pensez à entrer dans cet état. Pour ne pas vous jeter dans un pareil malheur, appliquez-vous à mettre soigneusement en pratique les avis que je viens de vous donner.

TRAIT HISTORIQUE

Beau trait de prudence. — Une jeune personne était sur le point de faire un mariage très riche et très brillant, lorsqu'elle apprit que celui qu'elle devait épouser, non seulement n'approchait point des Sacrements, mais se permettait encore, en maintes rencontres, des plaisanteries et des sarcasmes contre la religion. Aussitôt elle déclara à sa famille que le mariage n'aurait pas lieu ; elle se hâta de renvoyer les bijoux qu'elle avait reçus, et toutes les représentations qu'on lui fit ne purent la faire changer de résolution. Depuis, elle a épousé un homme bien moins riche, mais plein de piété et de délicatesse, avec lequel elle coule les jours les plus heureux.

LA PURETÉ D'INTENTION QU'IL FAUT AVOIR en entrant dans le saint état du Mariage

Outre la préparation éloignée qui comprend la vocation divine et le choix de la personne avec laquelle on doit s'unir, choix qui doit être fait avec maturité et selon les règles de la prudence et de la religion, il faut encore pour le mariage une préparation prochaine. Cette préparation exige trois conditions pour bien réussir dans cette importante affaire :

1° Y entrer avec une intention pure et droite ;

2° Passer chrétiennement le temps destiné à s'y préparer ;

3° Le célébrer saintement.

Filii sanctorum sumus, disait à ce sujet Tobie, au moment de célébrer son mariage avec Sara, *non possumus ita conjungi*, *quemadmodum gentes quæ ignorant Deum* [1] ; nous sommes les enfants des saints et nous ne devons pas nous unir comme les nations qui ne connaissent pas Dieu. A plus forte raison faut-il dire la même chose de nous, chrétiens, qui reconnaissons dans le mariage, non plus un simple contrat ni une simple cérémonie religieuse, mais un véritable et un grand sacrement de la nouvelle loi. Vous devez donc vous marier chrétiennement, et non à la manière des Gentils. Or qu'est-ce qui distingue le mariage des chrétiens du mariage des païens ? Ce sont

1. Tob., VIII, 5.

précisément les trois conditions dont je viens de parler. Leur observation vous fera toujours mieux connaître la volonté de Dieu et vous assurera plus infailliblement ses grâces. Car, si c'est Dieu qui vous appelle à cet état, votre intention sera droite, votre conduite sera chrétienne, et la célébration de votre mariage sera sainte.

Et d'abord quelle fin devez-vous vous proposer pour que ce soit une fin vraiment chrétienne? La première fin doit être celle que Dieu a eue en instituant le mariage. Or, Dieu s'est proposé d'établir par ce moyen une douce et agréable société, afin que l'homme et la femme pussent se prêter un secours mutuel et se soulager au milieu des peines, des soins et des embarras de la famille, et par là arriver plus facilement à leur fin dernière, au salut éternel: *Non est bonum hominem esse solum, faciamus ei adjutorium simile sibi.* Le mariage très glorieux de la Sainte Vierge elle-même avec S. Joseph n'eut pas d'autre but qu'une mutuelle et affectueuse assistance. Cette société est appelée mariage, dit S. Augustin, non pas à cause de l'union naturelle des corps, mais à cause de l'union surnaturelle des esprits: union qui établit entre l'homme et la femme une parfaite communauté de consolations et de travaux, de peines et de repos, de biens et de maux. Si vous trouvez donc que vous ne pouvez par vous-même suffire au gouvernement de votre maison, vous pouvez, avec une semblable fin, vous choisir une bonne et pieuse compagne.

Une seconde fin, une fin légitime et sainte qui nous est marquée par S. Paul, c'est de trouver dans cet état un remède contre l'incontinence, qui est la source de la damnation de tant de personnes: *Propter fornicationem unusquisque suam uxorem habeat, et unaquæque virum suum* [1]. Oui, le mariage que Dieu a institué dans l'état d'innocence pour la propagation du genre humain, et qui aurait été nécessaire lors même que le péché ne serait jamais entré dans le monde, a été ensuite accordé à l'homme comme un remède à la principale plaie produite par le péché originel; afin que quiconque, à la vue de sa faiblesse, ne se sent pas la volonté ou la force de supporter les révoltes de la chair, se serve de ce moyen pour se délivrer du danger de l'incontinence.

Et ne vaudrait-il pas mieux, pour certaines personnes. prendre ce remède, que de vivre dans un état continuel de péché et de damnation? *Melius est nubere quam uri* [2], dit S. Paul: la virginité vaut mieux, et est plus méritoire que le mariage; mais quand on ne peut garder la virginité, il vaut mieux se marier. Finissez donc une bonne fois, finissez cette habitude honteuse, cette liaison infâme et scandaleuse: *Melius est nubere quam uri.* Mais c'est en vain que S. Paul vous le crie, l'usage du monde le veut autrement. On voit des gens même riches qui pourraient tout à la fois mettre leur salut en sûreté et faire le bonheur d'une personne en entrant dans cet état; mais trouvant dans la corruption des mœurs un moyen facile

1. I Cor., VII, 2. — 2. Ibid., 9.

de satisfaire leurs passions sans se charger des obligations et des peines du mariage, ils s'obstinent à s'en tenir éloignés et ils en abhorrent jusqu'au nom. Or, que faut-il dire de pareils chrétiens? Le parti qu'ils prennent peut être plus commode pour les quelques jours de la vie présente ; mais à la mort, mais dans l'éternité ! Leur malheureux sort est déjà décidé : il est enregistré dans l'Évangile : *Neque adulteri, neque molles, neque fornicarii regnum Dei possidebunt*[1].

La troisième et dernière fin, la fin la plus noble et la plus parfaite, c'est d'avoir des enfants qui, régénérés par le baptême et élevés saintement, travaillent à louer et à glorifier Dieu en ce monde et en l'autre : *Hæc esse debet piorum conjugum intentio, ut regenerationi generatio præparetur.* En un mot, vous ne devez pas avoir d'autre but, en entrant dans le saint état du mariage, que de mieux assurer votre salut dans une condition plus conforme à vos besoins et à vos inclinations, et en même temps de procurer celui de vos enfants, s'il plaît à Dieu de vous en accorder.

Mais, dites-moi maintenant, sont-ce là les fins et les intentions que l'on a ordinairement en entrant dans le mariage? Non certainement; les filles n'ont d'autre but que se soustraire à l'obéissance et à la dépendance de leurs parents, de prendre le commandement et la direction d'une maison, de se mettre dans un état de liberté, afin de pouvoir se livrer à leur gré aux plaisirs et aux amusements du monde : idées fausses et ridicules. Et les jeunes gens? Les jeunes gens pensent à faire un établissement avantageux, à affermir leur maison par une riche dot et à avoir des héritiers de leur fortune et de leur nom. Or, ne sont-ce pas précisément là les fins que se proposent les païens eux-mêmes dans leurs mariages? *nonne et ethnici hoc faciunt?* Je ne veux pas dire qu'il faille exclure les considérations de fortune et de famille ; mais ces motifs ne doivent pas être les principaux ni les seuls, parce que ce sont des motifs purement humains.

Et plût à Dieu qu'on n'eût pas de plus mauvais motifs encore! Mais combien qui n'entrent dans cet état que par des vues tout animales, je veux dire par des vues de passion et non plus seulement à la manière des païens, mais bien plutôt à la manière des bêtes? *Sicut equus et mulus quibus non est intellectus?* Faut-il s'étonner après cela que des mariages, contractés avec de pareilles intentions, ne soient pas bénis de Dieu, et conséquemment ne soient pas heureux? Voilà donc tout à la fois la première disposition et le premier défaut.

La seconde condition, c'est une conduite honnête et irréprochable de la part des futurs époux entre eux. Je parle surtout du temps qui précède le mariage, alors qu'il est déjà décidé et convenu entre les parties. Il faut alors, de leur part, une conduite sainte et chrétienne ; jusqu'au moment de leur union, les époux doivent être d'une réserve scrupuleuse entre eux ; ils doivent éviter soigneuse-

1. I Cor., VI, 9.

ment toute faute intérieure et extérieure ; et ici que de manquements et de manquements graves ! Il semble qu'il n'y a rien plus rien à craindre de la part de deux personnes destinées à s'unir ensemble. Alors s'établissent les visites toujours plus fréquentes et plus dangereuses, les entretiens toujours plus passionnés et plus déshonnêtes, des manières toujours plus libres et plus licencieuses, et enfin souvent des excès, des turpitudes et des infamies, que la pudeur ne permet pas de nommer. C'est ainsi qu'une foule de personnes se préparent au sacrement de mariage par une longue et abominable chaîne de péchés, et de péchés dont on a bien difficilement la douleur dans la confession qui précède ordinairement le mariage ; parce qu'alors la passion qui les a fait commettre est plus violente et plus terrible que jamais. Quel désordre, chrétiens ! C'est assurément le prélude d'un mauvais mariage !

Cependant c'est un désordre auquel les parents ont beaucoup de part, puisque, sous prétexte que le mariage est sur le point de se conclure, ils accordent toute liberté à leurs enfants, et qu'ils ne s'inquiètent point du tout de leur faire éviter les occasions. Mais aussi c'est un désordre que Dieu punit et dans les parents et dans les enfants ; dans les parents, qui sont déshonorés et abreuvés de chagrins par ces enfants mal unis ; dans les enfants, qui bientôt se dégoûtent d'une union formée par la passion et le vice. Rappelez-vous donc bien que les promesses et même les contrats, quelque sincères qu'ils soient, n'accordent aucun droit aux parties l'une sur l'autre. D'ailleurs, plus le danger, produit par la proximité du mariage jointe aux sympathies et aux inclinations mutuelles, est grand, plus vous devez craindre et veiller sur vous.

Mais les époux ne devront donc jamais se visiter, ni se voir, ni se parler ? Je ne dis pas cela. Il est bien raisonnable de leur accorder cette faculté, afin qu'ils puissent se connaître, s'étudier, se consulter mutuellement et s'affectionner l'un à l'autre ; mais il y a beaucoup de restrictions à faire ici, Mes chers Frères.

D'abord cette liberté de se voir et de se parler ne pourrait-elle pas être prématurée, imprudente et hors de propos ? Je m'explique : les parents doivent être bien sur leurs gardes quand il s'agit de recevoir quelqu'un dans leur maison sous prétexte de mariage, et ils ne doivent pas lui en permettre l'entrée avant d'avoir bien tout examiné ; car il n'est pas rare de voir de jeunes étourdis, sans la moindre pensée ni le moindre projet de s'établir, prendre l'indigne plaisir d'amuser des jeunes personnes pendant des mois et des années, au grand préjudice de leurs intérêts temporels et spirituels. Ces sortes de jeunes gens ont même l'adresse d'en entretenir et d'en tromper ainsi plusieurs à la fois, et lorsqu'enfin on veut les mettre en demeure de se décider, ils disparaissent et ne reviennent plus. Avant donc de leur permettre l'entrée de votre maison, il est indispensable de bien examiner ce qu'ils sont, quelles sont leurs vues et leurs intentions, s'ils ont les moyens et la possibilité de s'établir ;

et quand il est question des fils de famille, il faut s'assurer si les parents sont consentants et disposés à favoriser leur mariage.

Ces mesures préalables sont absolument nécessaires pour que vous n'ayez pas ensuite à reculer d'une manière peu honorable pour vous et pour vos filles, qui ne sortent jamais de ces rapports avec des jeunes gens, sans qu'il reste quelque tache sur leur réputation. C'est d'ailleurs le moyen de prévenir les nombreuses et funestes conséquences d'une passion désordonnée qu'il n'est que trop facile d'allumer dans le cœur des jeunes personnes, et de ne pas leur faire perdre d'autres partis plus sérieux et plus avantageux qui se présenteraient pour elles, si on ne les voyait pas déjà en rapport avec d'autres. C'est donc une conduite condamnable, sous tous les rapports, que de recevoir des jeunes gens chez vous, dans le but de procurer un établissement à vos filles, sans avoir auparavant bien pris vos précautions.

Mais supposez que vos informations soient entièrement favorables, j'ajoute en second lieu qu'il ne faut pas renvoyer le mariage à une époque trop éloignée, afin de ne pas donner lieu à une vie de galanterie perpétuelle et interminable. C'est là une détestable coutume qu'il ne faut jamais tolérer, parce qu'elle tient pendant longtemps de jeunes personnes engagées dans les déplorables folies et les dangers d'une passion désordonnée. Le moindre mal qui puisse en résulter pour elles, et il n'est certainement pas petit, c'est la distraction de l'esprit, le refroidissement de la piété, l'inattention à tous leurs devoirs et une sorte d'absence d'esprit en tout ; sans parler des cas assez fréquents, où l'on voit, par la rupture de ces projets de mariages, les familles devenir la risée du public, et les jeunes personnes, qui ont été l'objet de si longues assiduités, subir un grave échec dans leur honneur. Il faut donc ou accélérer autant que possible la célébration du mariage, ou mettre tout de suite fin à toutes ces longueurs et à toutes ces tergiversations. Dieu saura bien leur fournir un autre parti.

Enfin, quoiqu'après la décision du mariage, les entrevues soient permises et convenables ; cependant ces entrevues doivent premièrement avoir certaines limites, et quant à leur durée, et quant à leur fréquence ; il faut toujours avoir égard au plus ou moins grand éloignement de sa célébration. Comment, en effet, souffrir que l'on perde journellement une grande partie de la journée ; lors même que l'on ne considérerait que la négligence des devoirs d'état qu'entraîne, pour tous les deux, une telle perte de temps, ne serait-ce pas déjà un péché? En second lieu, de telles visites, quoique rares et de courte durée, doivent toujours avoir lieu sous vos yeux et sous votre surveillance ou sous la surveillance d'une autre personne prudente. Il est toujours inconvenant et excessivement dangereux de laisser des époux seuls à seuls dans des lieux, dans des circonstances et dans un temps où il ne faudrait pas moins d'un miracle pour les retenir et les préserver du péché ; et ce sera

toujours une faute grave pour les parents de leur donner une liberté qui peut être la source de familiarités criminelles.

Ne vous laissez donc pas aveugler par une opinion trop avantageuse d'eux ; vous prouveriez que vous n'avez pas idée du monde et de la corruption de notre nature. Oh! dites-vous, ma fille est une fille sage, timorée, pieuse; et ce jeune homme est un modèle de modestie ; on ne saurait remarquer en lui le moindre manque de réserve, pas même une parole peu chaste: il n'y a donc pas le moindre danger, et je puis me fier à eux. Vous pouvez vous fier à eux? Aveugles et insensés que vous êtes ! Mais, dites-moi, leur conduite en apparence si sage et si réglée, ne pourrait-elle pas être une ruse artificieuse pour mieux vous endormir et vous tromper? Et puis seraient-ils des anges par leur sagesse et leur vertu, ignorez-vous que tout cela est un faible rempart contre la force des occasions et la violence des passions? Eh quoi! nous voyons par l'histoire tant sacrée que profane, qu'une rencontre accidentelle et passagère a été si souvent l'écueil et la ruine des vertus les plus solides! Que sera-ce donc de ces tête-à-tête journaliers de deux personnes passionnées l'une pour l'autre, qui se contemplent à loisir, qui se boivent pour ainsi dire mutuellement par l'avidité de leurs regards, qui passent des temps considérables vis-à-vis ou à côté l'une de l'autre, sans témoins et parfaitement libres de faire tout ce qu'elles voudront? Pour se détromper sur la prétendue vertu de leurs filles, il suffirait peut être à plusieurs d'entre vous de jeter un coup d'œil sur leur vie passée. Surveillance donc, je le répète, surveillance, c'est votre affaire, pères et mères.

Je dois maintenant m'adresser de nouveau aux jeunes gens et leur ajouter que la présence de leurs parents peut bien arrêter les paroles et les familiarités criminelles, mais elle ne saurait arrêter ni les mauvaises pensées, ni les désirs impurs, ni les affections désordonnées du cœur. Or, si vous désirez que Dieu bénisse votre mariage, il faut encore vous tenir en garde contre ces sortes de péchés ; quoique purement intérieurs, ils n'en souillent pas moins gravement votre âme et ils n'en sont pas moins odieux à Dieu. Tout cela est nécessaire pour vous préparer à recevoir dignement un sacrement qui en lui-même représente l'union la plus pure et la plus immaculée, l'union de Jésus-Christ avec son Église. Conduisez-vous donc de manière à pouvoir protester au Seigneur de vous-même ce que Sara lui disait peu de temps avant son mariage avec Tobie : *Tu scis, Domine, quoniam numquam concupivi virum, et mundam servavi animam meam ab omni concupiscentia.* Vous savez, Seigneur, que je n'ai jamais donné accès dans mon cœur à aucun désir lascif; mais que j'ai jusqu'ici conservé mon âme pure et exempte de toute souillure.

Après avoir ainsi purifié l'intention qui vous conduit au mariage et réglé chrétiennement votre conduite pour le temps qui le précède, il ne vous reste plus qu'à vous présenter à l'autel avec la pureté et

la sainteté requises; troisième et dernier point dont je vous parlerai dans ma prochaine instruction.

TRAIT HISTORIQUE

Parole de Marie Leckzinska avant son mariage. — Pour montrer quels sentiments doivent animer un chrétien qui veut s'engager dans l'état du mariage, nous citerons une parole de Marie Leckzinska, reine de France, femme de Louis XV. Quelques jours avant que le mariage de cette princesse de Pologne avec le roi de France eût été conclu, la comtesse de Leckzinska, son aïeule et sa confidente, se trouvant seule avec elle, lui demanda ce qu'elle pensait de ce grand événement : « Hélas ! « maman, lui répondit la princesse, je n'ai encore là-dessus qu'une pensée, mais qui, « depuis huit jours, absorbe toutes les autres; c'est que je serais bien malheureuse, si « la couronne que m'offre le roi de France me faisait perdre celle que me destine le « roi du ciel. » Réflexion sublime d'une âme que sa foi élève au-dessus des trônes; réflexion que devraient faire toutes les jeunes personnes, lorsqu'elles songent à s'établir dans le monde.

SAINTETÉ AVEC LAQUELLE ON DOIT RECEVOIR LE SACREMENT DU MARIAGE

Outre la pureté d'intention que vous devez avoir en entrant dans le saint état du mariage et la conduite chrétienne qui doit la précéder, il faut de plus le recevoir saintement. C'est le dernier des points que j'ai énoncés dans ma dernière instruction; et c'est de cette disposition qu'il me reste à vous parler aujourd'hui.

Nous avons déjà remarqué plusieurs fois que le mariage parmi les chrétiens n'est plus, comme chez les païens et les idolâtres, un contrat purement naturel, mais une chose sainte et sanctifiée par le Seigneur; c'est un des sept sacrements de l'Église destiné à établir une union indissoluble entre l'homme et la femme chargés d'une famille et de l'éducation de leurs enfants. Ce sacrement est reçu en la présence du prêtre et des témoins au moment où les époux expriment leur consentement à s'unir ensemble. Les chrétiens ne peuvent donc le célébrer comme il faut, s'ils ne le célèbrent pas avec un esprit de sainteté et de religion, d'après le principe général que *sancta sancte tractanda sunt.*

La première disposition consiste donc à le recevoir avec une conscience pure et exempte de tout péché mortel. Si donc la jeunesse, les occasions et le démon vous avaient fait tomber dans quelque faute, appliquez-vous tout de suite à en purifier votre âme par une bonne et salutaire confession, afin de ne pas commettre un sacrilège et de ne pas vous priver de la grâce du sacrement.

Et pour que votre confession soit telle que je viens de dire, ne la différez pas jusqu'au dernier moment; mais, au contraire, commencez-la de bonne heure, afin d'en assurer le fruit et d'éviter le danger de profaner le sacrement, même sans le vouloir. Car si, comme il n'arrive que trop souvent, vous arrivez au tribunal chargé d'une foule de péchés et de péchés très récents, avec une conscience si embrouillée et si mal disposée qu'il soit impossible, sans témérité, de supposer en vous le changement requis, vous

aurez beau me dire et me protester que vous ne pouvez pas différer votre mariage, que tous vos préparatifs sont faits, tout cela ne pourra pas me déterminer à vous donner une absolution dont vous êtes indigne. Pour ne pas vous exposer donc à l'alternative ou de retarder votre mariage ou de le recevoir dans de mauvaises dispositions, prenez bien votre temps, commencez votre confession plus ou moins tôt selon le besoin et l'état dans lequel vous vous trouvez.

Mais cela ne suffit pas: comme ce sacrement renferme de grandes obligations et d'irrévocables engagements devant Dieu, outre la pureté de conscience, il exige de solides réflexions et une grande piété. Le temps qui précède immédiatement le mariage n'est pas un temps à consacrer aux frivolités et aux soins mondains et profanes; mais à méditer sérieusement en vous-même l'importante action que vous allez faire et les grandes obligations que vous allez prendre. Plus donc le jour fixé approche, plus vous devez prier Dieu qu'il daigne bénir l'union sacrée que vous allez contracter sous peu en sa présence par une cérémonie solennelle.

En vous rendant à l'église, au lieu de passer votre temps en conversations inutiles, en compliments et en plaisanteries avec les personnes de votre suite, invoquez alors avec ferveur l'Esprit-Saint, afin qu'il sanctifie cette importante union et ses infinies conséquences; implorez aussi l'assistance de la sainte Vierge, de votre ange gardien et de vos saints patrons, afin que leur puissante protection vous obtienne un bon mariage et une vie encore meilleure dans cet état.

En vous présentant à l'autel pour recevoir la bénédiction nuptiale, regardez, par la foi, Dieu qui assiste à votre mariage. Ce n'est pas proprement le prêtre qui forme le nœud qui unit les époux, ce n'est pas non plus l'Église: mais c'est Dieu en personne qui assiste invisiblement à votre union comme il assista autrefois visiblement aux noces de Cana en Galilée. Cette seule pensée devrait suffire pour exciter dans votre cœur une grande dévotion, et répandre sur tout votre extérieur la décence et la modestie.

Ce oui qui vous impose une obligation si irrévocable, ce oui par lequel vous répondez au prêtre lorsqu'il vous demande si vous consentez librement et volontairement à votre union, vous rappelle l'indissolubilité du lien que vous contractez en présence de Dieu qui réside sur l'autel. L'anneau que le prêtre vous présente pour le mettre au doigt de votre épouse, après l'avoir sanctifié par les prières et les bénédictions de l'Église, cet anneau, dis-je, qu'est-il autre chose, sinon le symbole de votre fidélité et de votre affection mutuelle, le gage de l'union inséparable de vos cœurs?

Après que la cérémonie sacrée est terminée, conservez-en un profond sentiment dans votre cœur, et prenez garde, une fois sortis de l'église, d'en perdre les fruits et les mérites en vous livrant à une dissipation mondaine et profane. Non, chrétiens, une journée, sanctifiée par un tel sacrement et par de si grands mystères, ne doit pas

se terminer de cette manière. Je trouve parfaitement juste que cette journée soit une journée de joie, de bonheur et d'allégresse ; mais il faut cependant savoir se contenir dans les bornes de la modestie et de la sagesse, de manière à ne pas perdre toute idée, et du sacrement qu'on a reçu, et des obligations qu'on y a contractées.

Voilà la conduite à tenir pour recevoir saintement le sacrement de mariage; mais c'est précisément ce que ne font pas la plupart des chrétiens. On tient compte de la sainteté des autres sacrements, on se prépare au moins un peu pour les recevoir ; mais pour le mariage, on le regarde comme une chose purement profane, dans laquelle Dieu et la religion n'ont aucune part. On ne s'occupe que de ce qui regarde le contrat ; de là tant de pourparlers, de clauses, de conditions et de précautions ; mais pour la partie religieuse, on ne s'en occupe pas, on ne s'y prépare en rien.

On voit des chrétiens qui ne rougissent pas de se présenter à l'autel en état de péché, avec une conscience chargée de fautes graves sans même se confesser auparavant. Malheureux ! qui ne comprennent pas ce que c'est que d'avoir Dieu pour ennemi, et surtout de l'avoir pour ennemi dans une circonstance et dans un moment si décisif ! Mais ceux-là cependant sont rares. La plupart se font à la vérité un devoir de faire précéder leur mariage de la confession et de la communion ; mais ils reçoivent ces sacrements avec un esprit rempli d'idées étrangères et un cœur tout entier à d'autres affections ; de sorte qu'il est bien difficile qu'ils en retirent quelques fruits. On reçoit les sacrements, il est vrai, mais c'est plutôt pour obéir à l'usage et à la coutume que par un esprit de dévotion ; c'est plutôt pour se conformer à la volonté des autres que par le désir de se sanctifier. De là il arrive que, après avoir expédié à la hâte cette obligation qui leur pèse et qui les ennuie, ils passent le reste de la journée, quelque longue qu'elle soit, jusqu'au moment de se rendre à l'église, dans la dissipation et les amusements ; de sorte qu'ils arrivent à l'autel avec un cœur dépourvu de toute bonne pensée et de tout sentiment.

Ceci n'aurait pas lieu, s'il n'y avait pas, comme en effet il ne devrait pas y avoir, tant d'intervalle entre les sacrements de Pénitence, et d'Eucharistie et celui du Mariage. Mais malheureusement il s'est introduit, assez généralement parmi nous, une détestable coutume de ne se marier que le soir, même très tard, et comme en secret, dans l'obscurité de la nuit. C'est ainsi qu'on élude les sages intentions de l'Église qui, dans sa liturgie, a institué tout exprès une messe dont toutes les prières sont destinées à invoquer sur les époux les bénédictions célestes. C'est à cette messe que devraient assister et communier dévotement les époux pour recevoir ensuite la bénédiction nuptiale. Je ne dirai pas que ce rit soit d'obligation rigoureuse ; mais je dis que les époux ne devraient pas s'en dispenser sans de graves raisons, surtout les personnes d'un

haut rang, quand ce ne serait que pour le bon exemple ; et j'ajoute qu'il est souverainement propre à leur donner une grande idée de l'action qu'ils vont faire, à leur inspirer la dévotion et à leur faire recevoir avec plus d'abondance les salutaires effets du sacrement.

Oh! combien, au contraire, qui après une journée passée dans le tumulte, après les folles et indécentes réjouissances du festin, vont à l'église pour quelques instants, tout juste le temps nécessaire pour recevoir le sacrement, sans le moindre retour vers Dieu ni avant ni après la cérémonie !

C'est un spectacle qui fait compassion et horreur tout à la fois, que la manière dont une foule de chrétiens se présentent à l'autel pour former une union dont les conséquences devraient faire trembler. A voir l'indévotion, la légèreté, l'effronterie et l'audace avec lesquelles on vient recevoir le sacrement de mariage, on dirait que c'est là une affaire sans importance et une pure cérémonie. N'est-ce pas insulter tout à la fois et à la majesté du lieu et à la sainteté du sacrement? Grand Dieu! à la vue d'une pareille conduite, je ne puis m'empêcher de m'écrier ici : mais tout dans cette conduite respire la dérision, la profanation et le sacrilège ! Que peut-on augurer de tels époux? Moi, par les prières de l'Eglise, je prononce sur eux les présages les plus heureux et les plus saints, mais ce n'est pas sans trembler qu'au lieu des bénédictions que j'invoque, leurs mauvaises dispositions ne fassent descendre sur cette union les anathèmes du ciel. C'est ainsi qu'on entre souvent, sans y rien comprendre, dans cette carrière difficile pour la fournir ensuite et la terminer sans y rien comprendre davantage.

Et après cela, nous serons étonnés que les mariages heureux soient si rares de nos jours. En voilà la vraie raison : *Non est Deus in conspectu ejus;* ce n'est ni la religion, ni Dieu qui président à cet acte important ; il est facile de le conclure par les fins que l'on se propose, par la conduite que l'on mène et par les dispositions qu'on y apporte. Or, si ce n'est pas Dieu qui préside à ces mariages, c'est incontestablement le démon, qui bientôt de deux époux, va faire deux désespérés : *Qui conjugium ita suscipiunt, ut Deum a se excludant, potestatem habet dæmonium super eos*[1], ce sont les paroles remarquables de l'archange Raphaël à Tobie. Comme l'ange lui proposait de demander en mariage Sara qui avait déjà eu sept maris, qui tous avaient été frappés de mort la nuit même de leurs noces, ce saint jeune homme faisait quelques difficultés, par la crainte qu'un semblable malheur ne lui arrivât : Ne crains rien, lui répond l'archange, écoute-moi et je t'apprendrai quels sont les hommes sur qui le démon exerce son pouvoir ; ce sont ceux qui embrassent le mariage sans consulter Dieu, et qui ne pensent et ne cherchent qu'à contenter leurs passions.

Voyez donc à quoi vous vous exposez, si vous êtes de ce nombre. Je suppose que vous n'ayez pas à craindre le malheur des maris de

1. Tob., VI, 17.

Sara ; mais au moins ne devez-vous pas trembler que ce mariage, dont vous vous promettez tant de bonheur et de plaisir, ne se convertisse en une source intarissable d'amertumes et de chagrins, et que cette femme, à laquelle vous vous unissez, en de mauvaises dispositions, ne devienne le démon incarné qui vous harcelle et vous tourmente tous les jours de votre vie ; une femme capricieuse, colère, chagrine, n'aimant que les sociétés et les plaisirs du monde, et ne s'occupant nullement ni de vous, ni de vos enfants, ni de votre maison ? Ce n'est pas là une exagération, ce sont les menaces mêmes de Dieu, c'est l'histoire de tous les jours. Vous en avez tous eu, chrétiens, quelque exemple sous les yeux ; mais nous, prêtres, combien n'en voyons-nous pas, nous qui sommes si souvent les confidents des angoisses, des mauvais traitements et du désespoir de tant d'infortunés époux !

O vous donc, jeunes gens, qui êtes encore libres, réfléchissez-y sérieusement, et sachez profiter des erreurs des autres. Formez-vous une juste idée, une idée élevée de cette union perpétuelle du mariage d'où dépend votre bonheur pour le temps et pour l'éternité. Combien c'est une œuvre difficile, dit Dieu, de faire un mariage qui soit bon sous tous les rapports ! *Trade filiam viro sensato, et grande opus feceris.* Permettez-moi, en terminant, de rappeler en peu de mots les principaux avis que je vous ai donnés sur cette matière ; car je désire vivement qu'ils restent profondément gravés dans votre cœur.

1° Demandez les lumières de Dieu ; consultez-le ; c'est par là qu'il faut commencer toutes nos entreprises, surtout les plus difficiles, bien persuadés que par nous-mêmes et sans lui, nous ne ferons rien de bon.

2° Proposez-vous une fin honnête dans votre détermination ; ne faites rien par humeur, par caprice ni par passion ; ne considérez que le vrai et solide bien de votre âme : nous n'avons tous en cette vie que notre âme à sauver, et tout le reste n'est rien si nous venons à la perdre.

3° Conduisez-vous avec une grande maturité et une grande prudence dans le choix de la personne : pour bien réussir, prenez les moyens nécessaires et suivez l'avis du Saint-Esprit, qui vous recommande de ne pas vous arrêter uniquement aux qualités extérieures, mais de rechercher avant tout le jugement, la probité, une vertu solide : c'est là une dot qui vaut mieux que la fortune et la beauté. Quoique nous vivions dans un bien mauvais siècle, il ne manque cependant pas de jeunes personnes de ce caractère, pourvues de qualités qui valent mieux que tout l'or du monde, capables de faire le bonheur d'une maison, préparées par la divine miséricorde à celui qui a la crainte de Dieu, *mulier bona dabitur viro pro factis bonis*, comme Sara à Tobie, Rebecca à Isaac, Rachel à Jacob, Abigaïl à David, etc.

4° Crainte de Dieu, crainte de Dieu en tout temps et surtout à

l'approche du mariage. Loin de vous toute liberté coupable et toute familiarité dangereuse. S'il est de votre intérêt d'avoir une épouse chaste, pourquoi voudriez-vous commencer à bannir de son cœur la crainte de Dieu, la pudeur et la chasteté? Et si, par vos tentations, elle devient infidèle à Dieu pour vous plaire, combien n'avez-vous pas à craindre que plus tard elle ne devienne infidèle et à Dieu et à vous pour plaire aux autres? Ah! malheur à vous si elle a une fois commencé!

Enfin, approchez-vous du saint autel avec la pureté de conscience, avec la chasteté de cœur, avec la piété et la foi qu'exigent la sainteté et la grandeur d'un tel sacrement.

Si vous prenez bien ces moyens, vous pouvez être assurés que Dieu ne manquera pas de vous assister et qu'il vous accordera la grâce de faire un bon mariage.

Mais cependant je dois vous avertir d'une chose : c'est que l'union conjugale, même dans les mariages bien assortis, est essentiellement, et pour tous, une charge, un fardeau, comme l'exprime le mot latin *conjugium* qui veut dire communauté de joug; mais cette charge, ce fardeau, lorsqu'on le prend avec les dispositions et les conditions dont je viens de parler, devient si doux et si léger par la grâce du sacrement, que les époux le portent, non seulement sans peine, mais même avec plaisir, parce que, selon le langage de l'Église, il se convertit en un joug d'amour et de paix, *jugum dilectionis et pacis.*

Et voilà ce qu'il sera véritablement pour vous, jeunes gens, si vous mettez soigneusement en pratique les avis que je viens de vous donner. Votre mariage sera heureux comme celui de tant d'époux chrétiens, dont l'union, quoique éprouvée par quelques traverses, selon le cours inévitable des choses humaines, est cependant douce, affectueuse et tranquille, dans tous les temps, dans tous les âges et dans toutes les circonstances: couples fortunés qui, après leur union passagère sur cette terre, iront perpétuer cette union dans le ciel pendant toute l'éternité; car c'est là, en dernière analyse, jeunes gens, le grand but, la dernière et heureuse fin que vous devez vous proposer dans votre mariage.

TRAIT HISTORIQUE

Belle conduite de Sara. — Les jeunes personnes que Dieu destine au mariage, ont aussi un bel exemple dans la conduite de Sara, qui fut l'épouse de Tobie. On voit, par la prière qu'elle adressa à Dieu, combien son cœur était dégagé de toute passion. Elle lui disait : « Vous savez, Seigneur, que je n'ai point désiré un mari, et que j'ai « conservé mon âme pure de tout mauvais désir. Je ne me suis jamais mêlée avec les « personnes qui aiment les vains plaisirs, et je n'ai jamais eu aucun commerce avec « celles qui se conduisent avec légèreté. Si j'ai consenti à recevoir un mari, je l'ai « fait dans votre crainte, et non pour suivre ma passion. »

DES DEVOIRS COMMUNS AUX DEUX ÉPOUX

Après vous avoir parlé des dispositions nécessaires pour faire un bon et saint mariage, il me reste maintenant à vous parler des

obligations et des devoirs imposés aux personnes mariées. L'accomplissement de ces devoirs est encore le meilleur moyen de réparer leur faute pour ceux qui sont entrés dans cet état avec de mauvaises dispositions. Il peut en effet arriver que vous ayez mal reçu ce sacrement, pour n'y avoir pas apporté la préparation dont je vous ai parlé ; mais quel remède apporter à un fait accompli? Vous affliger et vous désespérer inutilement? Non, sans doute : quoique ce ne soit pas Dieu qui vous ait placé dans cette position, c'est cependant sa volonté qui vous y retient, et il n'est pas en votre pouvoir de rompre le lien que vous avez formé. Il est donc inutile de vouloir revenir en arrière et de désirer un autre état ; ce serait vous tourmenter en vain. Ce serait encore pire si vous allez vous abandonner à l'impatience, à la colère, aux murmures et aux malédictions contre ceux qui ont été en quelque manière la cause de votre malheur.

Que devez-vous donc faire? 1° Concevoir un véritable repentir d'avoir profané ce sacrement; 2° offrir à Dieu les peines de votre état en expiation de votre faute; 3° vous appliquer de votre côté à remplir vos devoirs avec tant de fidélité, que vous méritiez les grâces dont vous vous êtes privés en entrant dans cet état. Voilà le seul remède qui vous reste.

Parmi ces devoirs dont j'entreprends de vous parler, les uns sont communs et obligent les deux époux ; les autres sont particuliers et n'obligent que le mari seul ou la femme seule. Je commence par les devoirs communs que l'on peut réduire à quatre : un amour réciproque, une fidélité inviolable, l'honnêteté conjugale, et la cohabitation perpétuelle.

Le premier devoir, qui est la base et le fondement de tous les autres, c'est l'amour réciproque. Il n'y a rien de plus essentiel au mariage que cette affection mutuelle, cette union des cœurs. En effet le mariage est, par sa nature, un lien, une union, une association ; il ne consiste pas seulement dans cette union des corps qui, dans le lit nuptial, de deux personnes distinctes, n'en fait plus qu'une seule, *et erunt duo in carne una :* mais surtout, dans cette union des cœurs, des volontés, des affections, par laquelle deux volontés n'en forment plus qu'une seule. Cette sainte union morale des esprits, indépendamment même de l'union matérielle des corps, suffit à elle seule pour constituer un vrai et légitime mariage, comme nous le voyons dans la Très Sainte Vierge et S. Joseph, dans les époux qui s'obligent par vœu à une continence perpétuelle, ou bien encore dans ceux qui contractent mariage à un âge déjà avancé et où il y a peu d'espoir d'avoir des enfants. Quoique, dans ces cas, le mariage n'ait pas pour but le bien naturel de la famille, il a cependant pour fin, nous disent les saints Pères, un bien non moins naturel qui est la société des deux sexes, le bonheur et le plaisir qui résultent de cette union. Otez cette correspondance des affections entre personnes mariées, et vous enlevez la forme et la véritable essence du mariage.

Cela posé, quelles qualités doit avoir cet amour? Trois principales.

1° Il doit être un amour véritable, qui ne se borne pas à une tendresse et une politesse extérieures, mais qui se manifeste par la conduite et les œuvres: amour qui porte les époux à s'intéresser vivement l'un à l'autre, à supporter mutuellement leurs défauts, à se servir réciproquement dans leurs besoins et dans leurs maladies, à se consoler dans les afflictions, à partager les charges, les soucis et les embarras de la vie.

2° Un amour constant qui dure autant que le lien qui en est la source ; amour qui ne diminue jamais, quelles que soient les circonstances qui peuvent survenir, ni par le laps de temps, ni par le cours des âges ; mais qui soit toujours le même, dans toute la vie, comme dans les premiers jours du mariage ; dans la vieillesse la plus avancée, comme dans la jeunesse ; dans la maladie, comme dans la santé. Il est vrai qu'il ne pourra toujours être le même quant à un certain degré de tendresse et de sensibilité ; mais quant au fond, quant à son essence, qui consiste dans la réciprocité des services, il ne doit pas changer, il peut et doit rester toujours le même sans interruption.

3° Mais surtout il doit être chrétien et avoir pour principe la charité et pour fin le salut éternel. Ce doit être un amour qui contribue à la sanctification des deux époux et qui ne soit jamais ni pour l'un ni pour l'autre un obstacle au salut. Un mari et une femme doivent s'obliger réciproquement; mais en même temps, ils doivent être étroitement unis à Dieu et la condescendance mutuelle ne doit pas aller jusqu'à favoriser certains désirs déréglés et à prendre les passions l'un de l'autre. Ainsi, si votre femme, par exemple, a reçu une injure, il vous est bien permis de vous en affliger et de partager son chagrin, même encore de lui procurer une réparation convenable ; mais épouser ses haines et ses rancunes, approuver sa fureur, condescendre à tout ce que la vengeance et le dépit peuvent lui inspirer, ce n'est pas agir en bon mari, surtout en mari chrétien.

Or, combien n'est-il pas rare de trouver parmi les époux un amour pourvu de ces qualités ! Il y a toujours ou défaut ou excès ; mais d'ordinaire c'est défaut ; passé un certain temps, la désaffection commence, puis l'ennui, ensuite le dégoût. De là l'esprit d'indifférence l'un pour l'autre dans leurs besoins, dans leurs maladies ; de là les malheurs ; de là cet esprit continuel de disputes et de contentions, qui ne veut rien supporter et rien souffrir ; de là les ruptures ouvertes qui forcent ensuite à se séparer. D'autres, au contraire, tombent dans l'excès opposé, dans une passion qui ne garde point de bornes ; ils ne pensent qu'à se contenter aveuglément l'un l'autre, au préjudice du devoir et de la conscience. Ces sortes de mariages, qui passent pour heureux aux yeux du monde, sont très malheureux aux yeux de Dieu ; car, par cette molle condescendance, ils devien-

nent l'un pour l'autre une occasion continuelle de péché, et s'entraînent mutuellement en enfer. Tenez-vous donc également éloignés de ces deux extrémités.

Comme les affections étrangères sont l'ennemi mortel de l'amour conjugal, et la source la plus ordinaire des discordes entre les époux, un second devoir très important, imposé aux personnes mariées, c'est la fidélité, et une fidélité inviolable. Le mari doit être entièrement et uniquement occupé de sa femme et la femme de son mari, selon la nature même de leur contrat qui est proprement une société indivisible d'un homme seul avec une femme seule.

Et remarquez bien que ce devoir est placé parmi les devoirs communs pour détromper certains maris qui, sous ce rapport, se croient plus libres et moins liés que leurs femmes. Ils prétendent que leurs épouses soient des modèles de chasteté et de pudeur, tandis qu'eux-mêmes s'arrogent le droit d'en courtiser d'autres, comme si les maris avaient un privilège exclusif. Détrompez-vous, chrétiens, l'obligation sur ce point est réciproque et elle oblige aussi rigoureusement l'un que l'autre. Dans certaines matières la supériorité appartient au mari, et la soumission à la femme; mais ici, il n'y a ni supériorité ni infériorité, mais une égalité absolue.

Que renferme cette fidélité? Deux obligations: l'une par rapport aux étrangers et l'autre par rapport aux époux entre eux.

Par rapport aux étrangers, les époux ne doivent d'abord jamais permettre la moindre liberté sur leur personne. La violation du lit nuptial constitue l'horrible péché qu'on appelle adultère, péché qui est la plus grande plaie des mariages et même, au dire du saint homme Job, la plus grande des iniquités, *nefas et iniquitas maxima.* Et la raison en est que ce crime, outre la laideur des autres péchés de la chair, renferme en lui-même une injustice et une profanation. Je dis une injustice, puisque vous disposez, contre le droit d'autrui, d'une chose qui ne vous appartient plus: *Mulier*, dit S. Paul, *non habet potestatem sui corporis, sed vir; similiter et uxor viri.* Par conséquent, lors même que les époux arriveraient à cet excès d'infamie, de se permettre mutuellement, d'une manière tacite ou expresse, l'aliénation de leurs droits, et qu'ils ne s'en tiendraient ni déshonorés ni outragés, un pareil désordre ne cesserait pas pour cela d'être une injure grave au lien conjugal et au sacrement, en raison du manquement grave à la fidélité réciproque qu'ils se sont jurée au pied des autels et dont Dieu est tout à la fois le témoin et le garant, et en même temps de l'abus indigne de ce qui a été la matière d'un sacrement et qui continue à être, durant toute la vie des deux époux un symbole vénérable et sacré des plus grands mystères.

Mais la fidélité conjugale n'oblige pas seulement à ne pas souiller le lit nuptial par un péché si monstrueux: elle défend de plus aux époux de donner à qui que ce soit aucun droit et aucun ascendant sur leur cœur et d'entretenir des affections et des inclinations étrangères. En effet, par le mariage, les époux n'ont-ils pas fait le

sacrifice total d'eux-mêmes, et non seulement de leur corps, mais encore de leur cœur et de leurs affections? Ils sont donc rigoureusement obligés de s'interdire toute liaison, toute assiduité et toute familiarité avec les personnes qui ne leur appartiennent pas, d'éviter toute affection et tout désir de plaire à ceux à qui ils ne doivent pas plaire ; enfin d'éloigner tout ce qui serait capable d'inspirer de la défiance, de la jalousie, de l'ombrage et des soupçons d'infidélité et d'attachement étranger.

Mais combien les maximes du monde sur ce point sont différentes! On ne peut s'expliquer ni assez déplorer le renversement total des idées et la corruption pratique qui régnent à cet égard parmi les gens mariés, surtout parmi ceux d'un certain rang. D'après le bon goût et la mode, le mari doit laisser de côté sa femme pour faire sa cour à une autre femme et partager son cœur avec elle; et la femme doit laisser de côté son mari pour attirer un autre homme à ses côtés et recevoir ses hommages journaliers. On ne considère plus le mariage comme un lien, mais comme un état où l'on est plus libre. Voilà pourquoi on entend dire à chaque instant qu'un tel mari est le favori d'une telle, et qu'une telle est la maîtresse d'un tel; et parmi les chrétiens on écoute de pareilles infamies sans étonnement, parce qu'elles sont passées en mode.

Pour vous, gardez-vous bien de suivre de si abominables usages et tenez-vous fidèlement unis à vos femmes, au risque même de vous entendre tourner en ridicule et de vous entendre dire que vous êtes des gens d'autrefois ; car, enfin, ou renoncer à ces usages, ou renoncer au christianisme. Quoi que le monde en pense ou en dise, une personne mariée, selon les principes du christianisme, est une personne liée à une autre par une union indissoluble ; une personne qui n'a plus la liberté de choisir un autre parti ; à qui il n'est plus permis de plaire à d'autres qu'à son époux ou à son épouse ; qui, en s'attachant à d'autres, ne peut plus avoir aucune fin chrétienne dans son amour ; qui, enfin, a pris l'engagement d'être dans l'Église un modèle de chasteté chrétienne. Telle est l'idée que nous a laissée de ce sacrement Jésus-Christ, son auteur; et, bien loin que les désordres dont je viens de parler se puissent justifier de quelque manière, dans l'état du mariage, ils renferment même une malice et une difformité spéciales. Ce sont les crimes les plus graves et les moins excusables; car vous avez dans le mariage un remède pour apaiser les révoltes de la concupiscence ; et si celui-là ne suffit pas, soyez bien persuadé que nul autre n'en sera capable ; car il s'agit ici d'une passion qui devient d'autant plus exigente et d'autant plus insatiable qu'on la satisfait davantage.

Une seconde obligation de la fidélité conjugale, c'est celle qui est renfermée dans les paroles que l'ange adressa à Tobie : Tu épouseras cette jeune fille dans la crainte du Seigneur et dans le désir d'avoir des enfants, plutôt que poussé par la passion, afin que tu obtiennes dans tes enfants les bénédictions promises aux enfants d'Abraham.

Quant à la manière de remplir ce devoir, selon vos droits réciproques et sans préjudice de l'honnêteté nuptiale, chacun doit consulter son confesseur et se conformer à ses instructions.

Le dernier devoir de la fidélité, c'est une cohabitation perpétuelle; c'est-à-dire, que les personnes mariées doivent vivre ensemble et ne jamais se séparer sans de graves raisons et sans avoir tenté inutilement tous les autres moyens : *Quod ergo Deus conjunxit homo non separet.*

Il semble qu'il serait inutile de parler de ce devoir, étant suffisamment renfermé dans les précédents, que les époux ne peuvent observer, s'ils ne cohabitent et ne vivent pas ensemble : cependant, comme les séparations deviennent si fréquentes et si communes de nos jours, ce qui est une conséquence naturelle du relâchement des mœurs, il importe donc de s'y arrêter un instant et d'en dire quelques mots en particulier.

Que dirons-nous donc de ces divorces si multipliés? Faudra-t-il les condamner tous sans distinctions? Non sans doute. Mais je dirai cependant que considérés en eux-mêmes, ils sont un désordre abominable pour plusieurs raisons : 1° parce qu'ils dissolvent une société que Dieu veut être stable, non seulement quant au lien, mais même quant à la cohabitation ; 2° parce qu'ils sont un scandale pour le public à qui ils fournissent une matière abondante de censures, de médisances et de satires; 3° parce qu'ils font le malheur des parties qui se divisent et qu'en se séparant pour tout autre motif que par amour de la continence, elles se procurent des conpensations illicites, et vivent ensuite dans le désordre et dans un désordre continuel. Que serait-ce si je parlais ici des inimitiés furieuses, des haines mutuelles et des accusations réciproques et déshonorantes par lesquelles une partie cherche à se justifier aux dépens de la réputation et de l'honneur de l'autre.

Et s'il y a des enfants, de quel côté iront ces infortunés? Quelle éducation recevront-ils, s'il leur manque un père ou une mère? Quelle funeste impression ne doivent pas faire sur eux ces discordes, ces disputes et ces ruptures entre leur père et leur mère? Ah! c'est surtout ici que se vérifiera l'oracle de Jésus-Christ, que toute division porte avec elle le malheur et la désolation : *Omne regnum in se divisum desolabitur.*

Cependant, comme il y a des maux nécessaires, et que par conséquent il faut tolérer et permettre, pour éviter d'autres maux plus grands; ainsi je ne nie pas qu'il ne puisse se rencontrer de justes raisons, dont l'autorité compétente est juge, et qui rendent la séparation entre époux licite et quelquefois nécessaire; par exemple, l'adultère, les violences, le danger de mort, l'occasion inévitable de pécher.

Mais, je vous le demande, la plupart des divorces que l'on voit aujourd'hui, sont-il fondés sur de pareilles raisons? Je ne le pense

pas. On peut bien jeter de la poussière aux yeux du monde, mais on ne trompe pas Dieu.

Pour lui, il voit parfaitement que votre séparation a d'autres motifs que les motifs spécieux que vous donnez aux uns et aux autres. Il ne voit, la plupart du temps, que le besoin d'une coupable liberté ou de nouvelles et abominables affections qui vous ont rendu odieux et insupportable le lien du mariage; dans quelques-uns, il n'aperçoit qu'un défaut de patience mutuelle, un esprit qui ne veut rien souffrir et qui ne pense qu'à se décharger de la croix que Dieu a imposée, sous prétexte de fuir l'occasion du péché qu'il leur serait si facile d'éviter, s'ils voulaient dompter leur amour-propre.

Pour tous ces divorces donc reviennent tous les maux dont j'ai parlé tout à l'heure; et s'ils existent, c'est par leur faute. Ils ne sont donc pas excusables aux yeux de Dieu qui n'excuse jamais un péché par un autre. Par conséquent, s'ils ont à cœur leur salut, il faut qu'ils pensent sérieusement à se réconcilier, à se réunir et à se tenir à l'union que Dieu a formée de sa propre main.

Pour prévenir ces funestes extrémités, il faut éviter de lâcher la bride aux appétits déréglés et aux mauvaises inclinations d'où naissent ordinairement le dégoût, la satiété, la haine de son propre lien et le désir de le rompre.

Que les époux s'efforcent d'entretenir cet amour honnête qu'ils avaient au commencement l'un pour l'autre, et qu'ils ne laissent jamais entrer dans leur cœur la moindre affection étrangère.

Qu'ils adoucissent ce caractère fier, mordant et grossier qui fomente et produit à tout instant des querelles, des discussions pour des choses de rien.

Qu'ils s'appliquent à se supporter l'un l'autre et à ne pas fermer les yeux sur leurs propres défauts pour ne voir que les défauts d'autrui; qu'ils ferment de bonne heure la source du mal, en étouffant promptement les premières semences de mécontentement et de discorde.

Avec une pareille conduite, la bonne harmonie ne sera pas si facilement troublée, les séparations seront infiniment plus rares; et chacun demeurera de bon cœur, ou au moins avec résignation, dans une société qui est l'œuvre de Dieu : *Quod Deus conjunxit homo non separet.*

TRAIT HISTORIQUE

Beau trait d'amour conjugal. — On avait arrêté et conduit, comme tant d'autres infortunés, le maréchal de Mouchy à la prison du Luxembourg. A peine y était-il arrivé que sa femme s'y rend. On lui représente que l'acte d'accusation ne fait pas mention d'elle; elle répond : « Puisque mon mari est arrêté, je le suis aussi ! » Il est traduit au tribunal révolutionnaire; elle l'y accompagne. L'accusateur public l'avertit qu'on ne l'a pas mandée; elle répond : « Puisque mon mari est mandé, je le suis aussi ! » Enfin, il reçoit son arrêt de mort; elle monte avec lui dans la charrette meurtrière. Le bourreau lui dit qu'elle n'est point condamnée. « Puisque mon mari est condamné, je le suis aussi ! » Telle fut son unique réponse.

DEVOIRS DU MARI EN QUALITÉ D'ÉPOUX

Après l'explication des devoirs qui sont communs à l'un et à l'autre des époux, il est nécessaire de parler de ceux qui sont propres et particuliers à chacun d'eux : car s'ils ne sont pas d'accord dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs, il n'y aura jamais aucune harmonie dans le mariage.

Cette matière est très étendue et exigerait de grandes explications, car les obligations varient selon les conditions, les caractères et les circonstances ; dans l'impossibilité de tout dire, je me contenterai de toucher les points généraux, laissant au jugement des directeurs la décision des cas particuliers.

Commençons par les devoirs du mari. Or, pour bien connaître les devoirs du mari envers la femme, il faut remonter à leur principe et à leur source. Les saints Pères remarquent que la charge d'un mari envers sa femme est d'une nature tout à fait particulière, et qu'on ne rencontre rien de semblable dans les autres conditions. Pourquoi cela ? Parce qu'elle consiste dans l'union de deux choses qui semblent être opposées l'une à l'autre. Le mari, en effet, en vertu de son mariage, est supérieur à la femme, et il est en même temps son époux ou son égal.

En qualité de supérieur, il doit la regarder comme lui étant inférieure et soumise ; en qualité d'époux, il doit la traiter comme son égale. Il doit se conduire de manière à exercer sur elle ses droits de supérieur, sans blesser sa qualité de compagne : de même aussi il doit la traiter comme sa compagne, sans qu'elle cesse d'être dépendante de lui. Chose difficile à concilier à la vérité, mais non pas impossible, puisqu'elle est nécessaire.

Dieu, dit S. Ambroise, eut en vue et signifia clairement la réunion de ces deux qualités dans le mari, par la création d'Ève, en la formant, non de la tête ni des pieds, mais d'une côte d'Adam : *Quia non domina, nec ancilla parabatur Adamo, sed socia ; nec de capite, nec de pedibus, sed de latere erat producenda.* Le Seigneur voulant, d'un côté, lui donner l'égalité avec son mari, ne la forma pas des pieds de celui-ci, mais d'une partie voisine de son cœur ; voulant d'un autre côté, qu'elle fût soumise à son mari et dépendante de lui, il ne voulut pas la former de la tête ; et de plus, il prononça peu après ces paroles qui expriment la puissance et la juridiction maritale : *Sub viri potestate eris, et ipse dominabitur tui.* Ainsi, et par sa conduite et par ses paroles, Dieu établit dans Adam, et successivement dans tous les maris, le double titre de supérieur et d'égal.

Or, c'est de ces deux qualités, maris chrétiens, que naissent tous les devoirs que vous avez à remplir envers vos femmes, devoirs que l'on peut facilement réduire à ces deux principaux : les aimer comme vos compagnes, et les diriger et les gouverner comme vos

inférieures. Vous accomplirez le devoir d'égal ou d'époux par l'amour; et celui de chef de la maison, par la direction et le commandement.

Les aimer comme vos compagnes. Dernièrement, en vous expliquant les devoirs communs aux deux époux, j'ai placé en premier lieu l'amour. Or, cet amour, qui est un devoir mutuel, est de plus, par rapport au mari, une obligation très spéciale. L'Écriture Sainte veut que la femme se distingue spécialement par sa soumission, parce que, par sa nature, elle est portée à secouer le joug de l'obéissance, *mulieres subditæ estote viris vestris;* mais elle veut aussi que le mari se distingue par l'amour, parce que l'homme est très porté à abuser de son autorité, *viri, diligite uxores vestras* [1].

Or, le grand secret pour exclure tout abus de votre autorité, c'est de les aimer, *viri, diligite uxores vestras.* Aimer votre compagne, c'est la regarder comme une partie de vous-même, et dire avec Adam, au moment où il vit Ève auprès de lui : *Hoc nunc os ex ossibus meis et caro de carne mea* [2].

Cet amour qui ne doit pas être un amour purement extérieur et sensible, doit nécessairement produire les trois effets suivants qui sont des qualités essentielles: l'honorer, l'assister et la supporter avec patience; l'honorer, comme l'exigent son rang et sa condition, l'assister dans ses besoins, et la supporter dans ses défauts.

1° La respecter selon son rang, qui n'est pas celui d'une esclave ou d'une servante, mais d'une compagne, dépendante de vous à la vérité, mais cependant toujours digne de respect et d'honneur, dit S. Pierre, malgré la faiblesse naturelle de son sexe, *impertientes honorem quasi infirmiori vasculo muliebri.* Ils pèchent gravement sur ce point, ces maris qui ne savent prendre avec leurs femmes que des manières grossières et rebutantes, et qui les regardent avec mépris, les insultent continuellement de la manière la plus indigne. Hors de leurs maisons, dans les conversations et dans les sociétés du monde, ils sont d'une humeur gaie, d'un commerce doux et agréable; mais dans leur famille et à l'égard de leur femme, ils sont toujours de mauvaise humeur, toujours chagrins et irrités. Or, c'est là une conduite grossière, injuste et contraire à votre alliance qui est une alliance d'amour. C'est assurément une condition bien triste pour une femme que d'être associée à un homme de ce caractère, à un homme qui, quoi qu'elle dise ou qu'elle fasse, n'a jamais que de mauvais compliments à lui faire, qui a toujours le feu dans les yeux et les reproches sur la langue, qui est toujours fâché et en colère, qui ne commande jamais avec douceur, et qui ne sait jamais parler poliment et de bonne grâce.

Ce serait bien pire encore si, aux paroles grossières, il joignait les mauvais traitements et allait jusqu'à la frapper. Un homme de ce caractère ne mérite plus le nom de mari, ce n'est plus qu'un être brutal et dénaturé; car étant devenu, par le mariage, une seule et

1. Colos, III, 18 et 19. — 2. Gen., II, 23.

même chair avec sa femme , *et erunt duo in carne una* ; en la maltraitant, il se maltraite lui-même. Et puis aimant si peu sa femme, comment cet homme pourra-t-il se flatter que cette femme l'aime sincèrement, ou qu'elle n'aime pas d'autres hommes que lui, elle qui se voit d'autant plus courtisée et honorée par les étrangers, qu'elle est plus outragée et maltraitée par son mari? Je ne sais comment il pourrait l'espérer. Cette humeur atrabilaire et ces emportements sont donc une des principales causes de l'infidélité des femmes. Plus vos mauvais procédés les indisposent contre vous, plus elles sont tentées de s'attacher à d'autres.

Mais le respect que vous devez à vos femmes, ne doit pas seulement consister à vous abstenir de toute parole grossière et de tout mauvais traitement, mais encore à leur donner des témoignages d'estime et à leur faire part de vos projets et de vos affaires, surtout lorsque vous vous apercevez que votre femme est une personne qui a de la capacité, du jugement et du tact. Si, en vertu du mariage, tout devient commun entre les époux, pourquoi ne se communiqueraient-ils pas aussi avec confiance leurs affaires d'intérêts?

Je ne puis donc approuver ces maris qui ne font jamais part à leurs femmes de leurs projets, qui ne veulent recevoir d'elles aucun conseil, qui font tout par eux-mêmes, comme si leur femme était une étrangère qui doit ignorer toutes leur déterminations.

Aussi, n'est-il pas rare de leur voir porter la peine de cette conduite si secrète et si cachée. Combien qui n'auraient pas eu à se repentir de s'être jetés dans des entreprises ruineuses, si avant de s'y engager, ils avaient consulté leur femme et suivi ses avis? Mais arrivons au second point.

Au respect que vous devez à votre femme, il faut en second lieu ajouter l'assistance ou le soin à subvenir à ses besoins et à l'entretenir selon sa condition. Il convient qu'une femme ait une mise modeste et proportionnée à son rang, dit S. Paul dans sa première lettre à Timothée : *Similiter mulieres in habitu ornato, cum verecundia et sobrietate ornantes se.* D'après cela, un mari ne doit pas laisser sa femme manquer des choses nécessaires à son entretien et convenables à son rang.

A cet égard, on peut tomber dans un excès de prodigalité ou dans un excès d'avarice. Parmi les maris, les uns n'aimant qu'eux-mêmes, ne pensent qu'à se contenter et à se satisfaire en tout, sans aucun égard pour leur femme et pour les enfants dont elle se trouve chargée. Ils dépensent à tort et à travers, dans les auberges, dans les théâtres et les parties de plaisir ; tandis que leurs femmes, manquant des choses les plus nécessaires, sont obligées de suppléer, par leur propre industrie, aux folles et coupables dépenses de leurs maris. Quand on considère de près une pareille conduite, on est forcé de convenir qu'il est bien pénible pour une femme de se voir obligée de porter le poids de toutes les privations, tandis qu'un mari, sans économie et sans cœur, dépense tout hors de la

maison pour entretenir et contenter ses honteuses passions. Il est donc grandement coupable le mari qui réduit sa femme à une situation si triste et si douloureuse.

D'autres, par une sordide avarice, se condamnent eux-mêmes et leurs femmes à une économie si rigoureuse, qu'ils sont forcés de s'imposer les plus grandes privations, et qu'ils ont plus à souffrir de l'avarice qu'ils n'auraient à souffrir de la pauvreté même. Qu'une pareille conduite est blâmable dans le mari, et que la femme est alors digne de compassion !

Ces deux excès révoltants sont également contraires à la tendre sollicitude avec laquelle vous devez pourvoir aux besoins de vos femmes. Que serait-ce si, pour se procurer les choses que vous leur refusez ou pour une raison ou pour l'autre, elles s'abandonnaient à l'inconduite ? Le cas n'est pas impossible, il n'est même que trop fréquent. Voilà donc encore une autre source d'infidélités dont vous êtes vous-mêmes la cause ; et par conséquent voilà donc encore pour vous une grave responsabilité devant Dieu.

Je sais que, quelle que soit l'extrémité à laquelle une femme se trouve réduite, elle ne peut jamais recourir à un tel moyen, puisqu'il est toujours criminel et réprouvé de Dieu ; mais je sais aussi que le besoin et l'indigence sont toujours une forte tentation, et que peu de personnes ont assez de vertu pour y résister. Si ce malheur arrivait donc à votre femme, comment vous justifieriez-vous de lui en avoir fourni l'occasion, ou par votre cruelle avarice, ou par vos folles prodigalités ?

Je dois encore vous faire remarquer ici une autre tyrannie qui provient des deux mêmes excès. Il y a des hommes qui accablent leurs femmes de travaux excessifs, qui les forcent de travailler du matin au soir, sans le moindre repos ni le moindre soulagement, ne tenant aucun compte de leurs faiblesses, de leurs indispositions et de leurs maladies ; qui agissent ainsi, non par besoin, cela serait pardonnable, mais pour tirer de leurs peines de quoi accumuler toujours plus, ou de quoi alimenter leurs propres vices. Il résulte de là que souvent elles sont conduites au tombeau à la fleur de leur âge, épuisées et consumées par ces travaux excessifs. Ne peut-on pas dire que de pareilles femmes ont été véritablement tuées par leurs maris ? Est-ce là l'amour conjugal ? n'est-ce pas une barbarie, une cruauté et un véritable assassinat ?

Enfin, le mari doit être indulgent pour les défauts de sa femme. Mais pour quels défauts ? Je ne veux pas parler ici de certains vices qui déshonorent gravement sa conduite et qui sont contraires à la bonne administration de la maison et à ses devoirs essentiels. Il faut savoir distinguer entre défauts et défauts ; entre ceux qu'il faut supporter avec indulgence, et ceux qu'il faut corriger avec autorité. Ici, par défauts, j'entends ce qui est plutôt faiblesse que vice, ou tout au moins en matière de vices, certaines choses qui sont excusables et dont il faut avoir compassion, parce qu'elles sont l'effet

du caractère, du tempérament, d'une certaine faiblesse naturelle ou bien parce qu'elles ne tirent pas à conséquence : par exemple, un certain fond d'impatience, de vivacité et d'aigreur ou de paresse et de lâcheté. Un mari qui aime sincèrement sa femme doit se préparer de bonne heure à supporter avec patience ces défauts naturels, et à ne pas en faire un sujet continuel de reproches, de colère et de discussions qui troublent la paix domestique et finissent par des brouilleries et des désordres scandaleux. Pour vous aider à cette patience et à cette douceur, il vous sera avantageux :

1° De considérer vos propres défauts, en même temps que vous examinez ceux de votre femme. Chacun a ses défauts, et le plus grand de tous, c'est de s'imaginer de n'en avoir aucun. Si vous remarquez donc qu'il y a en vous bien des choses répréhensibles, même des choses essentielles, et qui sont une source continuelle de patience pour votre épouse, cette vue habituelle vous fera supporter avec plus de patience ce qui vous paraît répréhensible en elle. Le désir et le besoin d'indulgence vous rendra indulgent pour les autres : *Supportantes invicem in mutua charitate*, comme dit S. Paul.

2° Il vous sera aussi très utile, au lieu de vous arrêter à considérer uniquement les petites misères de votre compagne, d'envisager au contraire ses bonnes qualités, par lesquelles elle rachète abondamment ses défauts. Eh quoi ! elle sera pleine de bonnes qualités ; elle cherchera à vous plaire en tout et partout ; elle aura de l'esprit, de la capacité ; elle sera exacte dans l'accomplissement de ses devoirs, vigilante sur sa famille ; et parce qu'elle sera un peu brusque dans ses réponses, un peu vive et susceptible, vous, au lieu de fermer les yeux sur cette vivacité, vous ne chercherez qu'à l'irriter davantage ; vous oublierez tant de bonnes qualités qu'elle possède, pour ne penser qu'à ce défaut et vous en plaindre sans cesse ! Votre conduite n'est certainement pas raisonnable.

3° Mais le meilleur moyen de compatir à ses défauts, c'est de l'aimer. Dans les premiers jours de votre union, tout dans votre femme vous convient et vous plaît, même ses défauts : pourquoi? parce que vous l'aimez. Mais à mesure que la bienveillance et l'affection diminuent, au lieu d'aimer, comme auparavant ses défauts, vous en venez même jusqu'à méconnaître ses bonnes qualités. Si donc vous avez soin de conserver la même tendresse, vous ne trouverez pas en elle tant de sujets de reproches et de plaintes.

Voilà, maris chrétiens, à quoi vous oblige l'amour que vous devez à votre femme, considérée comme épouse. Votre amour doit être un amour respectueux, un amour prévoyant, un amour patient. L'Apôtre renferme tout cela en deux mots lorsqu'il dit que les maris doivent aimer leurs femmes comme ils aiment leurs corps : *Viri debent diligere uxores suas sicut corpora sua.* Il vous avertit en même temps qu'être le chef et le supérieur de son épouse, ce n'est pas être un maître ni un despote, et que cette supériorité doit être modérée,

douce et affectueuse, comme celle que notre âme exerce sur notre corps qui dépend d'elle.

Dites-moi, je vous prie, y a-t-il quelque danger qu'une personne se maltraite elle-même et qu'elle haïsse sa propre chair? Non certainement: *Quis unquam carnem suam odio habuit?* Avec quelle attention et quelle sollicitude ne fournissez-vous pas à votre corps le vêtement, la nourriture, l'habitation, le lit et tout ce qui est nécessaire à ses besoins et même à ses plaisirs! Et si un bras, une jambe, un membre quelconque se trouve souffrant, quel est celui d'entre nous qui, au lieu d'en avoir compassion, de le soulager et de le traiter avec douceur, conçoive de la haine et de l'indignation contre lui? Telle est l'attention amoureuse et la charité dont vous devez user envers votre femme, *erunt duo in carne una.*

Enfin, n'oubliez jamais qu'elle est votre compagne; que, par amour pour vous, elle a laissé sa famille, son père, sa mère, ses frères, ses sœurs, peut-être même sa patrie, pour s'abandonner tout entière entre vos mains et se confier à votre loyauté. Vous devez donc lui tenir lieu de père, de mère, de frères, et lui faire retrouver en vous tout ce qu'elle a perdu de plus cher. Cette seule réflexion, si vous avez un peu de sentiment, doit certainement suffire pour vous animer d'une tendre bienveillance envers votre femme. Si vous ne vouliez pas avoir pour elle ces justes égards que la nature et la religion exigent de vous, vous deviez rester seul. Ç'a été, de votre part, une bien triste pensée que celle de vous unir à une femme pour faire son malheur, devenir son bourreau, causer peut-être sa damnation et très certainement la vôtre.

Malgré tout ce que je viens de dire, on peut aussi, en cette matière, pécher, et beaucoup de maris, en effet, pèchent par une excessive condescendance; je veux dire, en se faisant les esclaves de tous les caprices et de tous les travers de leurs femmes. A ceux-là, je leur dirai qu'ils doivent encore se souvenir qu'ils ne sont pas seulement les époux de leurs femmes, mais encore leurs supérieurs, qu'ils ne doivent pas seulement les aimer, mais qu'ils doivent user de leur autorité pour les diriger et les conduire: second devoir qu'il ne faut pas séparer du précédent, et dont je vous parlerai dans ma prochaine instruction.

TRAIT HISTORIQUE

Amour conjugal. Sybille de Normandie. — Le premier devoir des époux chrétiens, c'est l'amour mutuel, un amour semblable à celui de Jésus-Christ pour son Église: « Ce divin Époux a aimé son épouse jusqu'à se livrer lui-même pour elle. » L'amour conjugal doit donc être, non pas une affection stérile, mais un amour de bienfaisance, de dévouement et de sacrifice. Robert, duc de Normandie, fils de Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre, dans une bataille contre les infidèles, avait reçu une blessure au bras. On craignit qu'elle ne fût l'effet d'un flèche empoisonnée, et les médecins avaient ordonné la succion. Robert s'y refusa: « Celui qui en suçant tirerait « le poison de ma plaie, répondit-il, s'exposerait lui-même à mourir à ma place. « Je n'y consentirai jamais. » Sybille, sa digne épouse, ne recula pas devant le sacrifice de sa vie: pendant la nuit, elle profita du sommeil de son mari pour sucer sa plaie. Robert se guérit, mais Sibylle périt quelque temps après, par l'effet du poison qu'elle avait tiré de la plaie de son époux.

DEVOIRS DES MARIS EN QUALITÉ DE SUPÉRIEURS

L'amour que vous devez, chrétiens, à vos femmes, en qualité d'épouses, ne doit nuire en rien à l'autorité que Dieu vous a accordée sur elles, et qui les rend inférieures et dépendantes de vous. Il est bien difficile que votre mariage soit heureux, si vous ne savez pas joindre à l'affection que vous devez à votre femme, cette fermeté qu'exige votre qualité de supérieur. Nous avons assez expliqué le premier devoir, parlons maintenant du second.

En quoi consiste l'exercice de votre autorité? Il comprend ici, comme partout ailleurs, deux choses, la surveillance et la correction : mais cependant, quand il est question d'une femme, l'une et l'autre doivent être exercées et pratiquées d'une manière différente.

Je dis premièrement la surveillance. Pour arrêter et corriger à temps le mal, il faut le connaître ; mais il est impossible de le connaître sans une surveillance continuelle. Vous devez donc veiller sur la conduite de votre femme, mais de manière à tenir un juste milieu entre une jalousie excessive et mal fondée et une confiance aveugle. Il ne faut pas, d'un côté, s'ombrager mal à propos, ce serait manquer à l'estime que vous devez à votre compagne ; défaut qui lui serait injurieux et qui, au lieu de la retenir, pourrait être une source de tentation et d'excitation au péché. Mais il ne faut pas non plus fermer entièrement les yeux et vivre dans une entière confiance ; car ce second défaut serait une insouciance coupable et le principe de beaucoup de désordres et d'égarements.

S'il faut donc condamner ces maris qui tourmentent leurs femmes par des défiances déraisonnables, à plus forte raison faudra-t-il condamner certains maris, naturellement bons et confiants, qui ne peuvent jamais croire le mal, quoiqu'ils aient toutes sortes de motifs de le soupçonner. Il arrive quelquefois que tout le monde parle mal d'une femme, tous blâment et critiquent sa conduite ; et son mari seul ignore ses désordres.

Quelle bonhomie et quel aveuglement ! combien cette ignorance vous rend coupables aux yeux de Dieu !

Vous devez donc veiller, sans tomber dans aucun excès, ou de confiance ou de jalousie ; vous montrer uniquement vigilants et zélés, à moins que vous n'ayez des raisons positives d'agir autrement. Une fois que vous aurez bien étudié et connu le caractère et les penchants de votre femme, cette connaissance vous servira de règle pour incliner plutôt vers la défiance que vers la confiance, ou vers la confiance que vers la défiance.

Mais il ne suffit pas de voir le mal ; dès qu'on le connaît il faut encore y remédier par une correction convenable, énergique à la vérité, s'il le faut, mais toujours adaptée et conforme à son caractère de femme.

Les corrections qui sont plutôt des menaces, des emportements et des injures que des corrections, conviennent déjà fort mal à l'égard de vos enfants et de vos domestiques sur lesquels vous avez, en qualité de père et de maître, une autorité pleine et entière; à plus forte raison, ne conviennent-elles pas à l'égard d'une femme qui ne cesse pas d'être votre compagne, quoiqu'elle dépende de vous. Or, si ces sortes de corrections produisent toujours un très mauvais effet sur les enfants et les domestiques, à plus forte raison sur une femme qui ne cesse jamais d'avoir droit d'être honorée et respectée. Au lieu de prendre cela pour une correction, se voyant traitée grossièrement, dans un lieu, dans des circonstances et des temps inopportuns, elle se regarde comme humiliée, offensée et déshonorée, et n'écoute plus que sa colère; et souvent ce qu'elle faisait jusque-là par ignorance et par légèreté, elle le continue par dépit, par vengeance et par contrariété. De sorte que cette correction, qui devait être un remède, devient un vrai poison, parce qu'il a été mal préparé et encore plus mal administré.

Ajoutez à cela le scandale qui en résulte pour les enfants et les domestiques. Si les gens de votre maison voient que vous traitez votre femme avec respect, ils apprennent à la respecter eux-mêmes, autrement ils apprennent de vous à la mépriser. Votre mépris s'étend à tout, au grave détriment de leur éducation.

Il faut donc faire la correction avec beaucoup de réserve, de modération et de prudence. Corriger plutôt par forme d'avis et de conseils, que par forme de réprimande et d'autorité. Le respect que vous devez à vos femmes, exige que vos corrections soient plutôt des avis et des insinuations; et le respect qu'elles vous doivent exige qu'elles prennent pour des ordres vos avis et vos insinuations. Si la persuasion et les avertissements ne suffisent pas, usez alors de votre autorité: mais en cela observez deux choses: 1° que votre autorité soit soutenue et appuyée sur la raison, de manière que votre femme en puisse voir la justice et l'équité; 2° que vos ordres soient donnés avec un esprit de douceur et d'amitié, sans aigreur, sans mépris, sans paroles piquantes, et par le seul désir du bien de la famille. De cette manière, vous bannirez de la correction le danger d'une animosité excessive, toujours funeste et nuisible, surtout à la femme qui ne cesse jamais d'avoir droit à votre respect.

Mais il ne faut pas éviter avec moins de soin l'extrême opposé, je veux dire, une bonté et une condescendance excessives, qui omet totalement la correction ou qui la fait avec faiblesse. On ne voit que trop de ces maris qui se laissent dominer: gens à bon caractère, mais d'une bonté aveugle et qui fait compassion, puisqu'elle exclut tout usage de l'autorité. Mais, malheur à vous, si, par une lâche condescendance pour votre femme, vous vous laissez enlever l'autorité! Elle vous circonviendra tellement, qu'il vous sera impossible de lui résister et de reprendre le dessus. Ce n'est pas moi

qui vous donne cet avertissement, c'est l'Esprit-Saint lui-même dans ces paroles : *Ne des mulieri potestatem animæ tuæ, ne ingrediatur in virtutem tuam et confundaris*[1]. Gardez-vous bien de vous laisser dominer par votre femme, de peur qu'elle ne vous gouverne à son gré et que vous n'ayez à en rougir.

Pourquoi, en effet, voit-on des maisons qui vont si mal? c'est que celui qui devrait commander obéit, et celle qui devrait obéir commande. C'est bien certainement la faute des femmes qui cherchent sans cesse à se soustraire à la soumission qu'elles doivent à leurs maris; mais c'est aussi la faute des maris qui ne savent pas conserver leur autorité.

Prenez donc bien garde de ne pas vous charger des péchés des autres. Le seul défaut de vigilance et de correction peut vous rendre gravement coupable et devant Dieu et devant les hommes ; et vous ne pouvez, sans charger votre âme de fautes très graves, vous dispenser d'exercer sur votre femme l'autorité que Dieu vous a donnée pour l'aider à se sauver.

Examinez surtout les manquements les plus ordinaires aux femmes, ceux qui ont coutume d'avoir les plus graves conséquences. Je vais vous les indiquer en quelques mots. D'abord le luxe, l'ambition, l'envie de paraître et de s'élever au-dessus des autres. Cette passion entraîne après elle une foule de désordres : premièrement des dépenses au-dessus de sa fortune au préjudice de la famille, si le mari condescend à ses désirs ; et si le mari ne veut pas les permettre, il peut encore en résulter quelque chose de pire, je veux dire, la perte de l'honneur. Une femme dominée par ce vice, perd en outre un temps considérable pour s'habiller, s'arranger et s'ajuster, et cela aux dépens de ses devoirs domestiques. Enfin, cette passion est la source d'une vanité excessive, d'une vanité réprouvée de Dieu, dangereuse pour son âme et pour l'âme du prochain. Elle voudra suivre les modes les plus libres et les plus licencieuses du monde, et de là une foule de fautes contre la pudeur et la modestie chrétiennes. Mais rappelez-vous bien que les scandales que donne votre femme ne lui seront pas seulement imputés à elle-même, mais aussi et principalement à vous qui devez les empêcher. Voilà tout autant de raisons pour lesquelles vous êtes obligé de réprimer de bonne heure cette passion pour la vanité, l'étouffer à sa naissance, et la contenir dans les bornes de la décence chrétienne et des règles de sa condition.

Un second défaut qui a beaucoup de rapports avec celui dont je viens de parler, c'est l'amour du monde qui se manifeste assez par certaines visites que l'on fait ou que l'on reçoit. J'en ai dit quelques mots en commençant, mais il est nécessaire que je m'explique ici plus clairement. On voit des maris qui ne s'inquiètent nullement de la conduite de leurs femmes et qui se font gloire d'être exempts

1. Prov., XXXI, 3

de préjugés sur ce point. De là, quoiqu'ils remarquent en elles certaines libertés très répréhensibles, certaines inclinations, certains penchants très marqués, ils passent sur tout cela avec indifférence et ils dissimulent tout. Mais peut-il y avoir un aveuglement pareil? Car, ou vous ne soupçonnez aucun mal, et alors j'admire votre bonne foi, mais je ne puis l'excuser à la vue de tant de sinistres apparences; ou bien, tout en le soupçonnant, vous le laissez continuer et vous fermez à dessein les yeux sur ce désordre, et c'est là la conduite la plus indigne et l'abus le plus horrible qu'un mari puisse se permettre pour le malheur de sa femme et au mépris du sacrement qu'il a reçu.

Il ne faut pas, je le répète, fatiguer votre femme par des soupçons imaginaires; mais il faut empêcher le mal qui peut exister et dont on a des preuves suffisantes; il faut de plus la soutenir contre les séductions si fréquentes du monde, et éloigner d'elle les personnes mondaines, frivoles, dissolues, celles qui ne comprenant pas ou méprisant la sainteté du mariage, ont l'habitude de tourner en ridicule la fidélité conjugale et de ne pas la pratiquer.

Un autre défaut très grave, c'est la négligence de sa maison et de sa famille. Sur ce point, rappelez-vous et retenez bien cette maxime du Saint-Esprit dans les Proverbes: *Sapiens mulier ædificat domum; insipiens instructam quinque manibus destruet* [1]. Une femme sage, qui aime la retraite, qui s'occupe assidument de ses travaux, qui veille sur ses domestiques, édifie une maison. Elle l'édifie premièrement sous le rapport spirituel, parce que, par son zèle et sa prudence, elle en éloigne le péché et y fait pratiquer la vertu. Elle l'édifie en second lieu, sous le rapport temporel, parce que, par l'économie sévère des choses, par son industrie et son travail, par la multitude de ses petites épargnes et par ses prévoyances minutieuses, elle la répare et la consolide chaque jour, et chaque jour aussi elle l'élève et l'améliore. Oh! qu'une femme de ce caractère est un trésor précieux pour une maison! *Sapiens mulier ædificat domum.*

Au contraire, la femme que l'Esprit-Saint appelle *insipiens*, insensée, c'est-à-dire, inappliquée, coureuse, négligente, ne pensant qu'à se divertir, ne s'occupant que de modes, de bals et d'autres frivolités de ce genre, celle-là renverse, détruit et ruine une maison. Elle la ruine sous le rapport spirituel, parce qu'à peine sait-elle qu'elle a des enfants et des domestiques; elle ne s'inquiète point de voir ce qu'ils font et comment ils vivent, elle laisse passer avec la plus profonde insouciance, une foule de choses préjudiciables à la piété, sans parler des mauvais exemples qu'elle donne continuellement.

Ensuite, dans l'ordre temporel, elle ruine sa maison de deux manières, d'une manière positive et d'une manière négative. D'une

1 Prov, XIV, 1.

manière positive, par sa vanité qui lui crée chaque jour de nouveaux besoins et de nouvelles prétentions, qu'elle ne peut satisfaire qu'à grands frais; d'une manière négative, en laissant aller toutes choses, ne prévoyant rien, ne pensant à rien et ne faisant rien. Il n'y a chez elle ni règle, ni ordre, ni économie, ni administration, tout est dans le désordre et la confusion. Oh! quel malheur pour une maison d'avoir une pareille femme à sa tête! Elle en est véritablement la ruine: *Mulier insipiens instructam quoque destruet.*

Il est donc bien important, maris chrétiens, que vous soyez vigilants sur ce point; car les conséquences qui résultent naturellement de la négligence d'une femme dans le soin de sa maison, sont véritablement incalculables.

Tels sont les défauts les plus communs aux femmes. J'ai cru devoir les mettre sous les yeux des maris, parce qu'ils doivent faire la matière principale de leur surveillance et de la correction dont ils sont chargés à l'égard de leurs femmes. Mais si vous voulez vous épargner la dure nécessité de les corriger dans les choses importantes, ne négligez pas les petites, car les plus grands désordres ont toujours de petits commencements. Vous devez donc arrêter le mal de bonne heure, et de bonne heure en tarir la source. Savez-vous quel est le temps le plus favorable pour réussir? Ce sont les premiers temps de votre mariage, parce qu'alors votre femme étant encore pleine de respect pour vous, il vous sera très facile de la redresser et de lui donner un bon pli. N'attendez donc pas qu'elle prenne le dessus et qu'elle passe du respect à une hardiesse excessive, et de celle-ci à l'insubordination et à une indépendance absolue.

Voilà les obligations que vous avez à remplir envers vos femmes. Si vous y êtes bien fidèles, elles vous prêteront un appui mutuel et vous tiendront éloignés de tout excès: Aimer comme époux et comme ami; commander comme chef et comme supérieur: ces deux choses doivent être inséparablement unies, et il ne faut jamais les séparer l'une de l'autre; car l'amour seul sans l'autorité ne peut que vous rendre passionnés, faibles, complaisants, et par conséquent méprisables; l'autorité, au contraire, sans l'amour, vous rendra nécessairement durs, pénibles, odieux et intraitables. Il faut donc tempérer l'autorité par l'amour et l'amour par l'autorité, de sorte que l'une serve de correctif à l'autre.

En exerçant votre autorité sur votre femme, n'oubliez jamais qu'elle est votre compagne et votre amie; cette pensée vous fera veiller sur sa conduite sans la froisser, et corriger ses défauts sans l'aigrir.

En lui témoignant l'affection que vous lui devez, souvenez-vous qu'elle vous est soumise et qu'elle dépend de vous; cette considération vous fera respecter votre femme, sans lui donner occasion de se laisser aller à la fierté et à l'orgueil: elle vous fera pourvoir à ses besoins et à son honnête entretien, sans favoriser son luxe et sa

vanité ; elle vous fera compatir enfin à ses défauts, mais sans les favoriser et les fortifier.

En un mot, ayez toujours sous les yeux vos deux qualités d'époux et de supérieur. L'observation de ces deux devoirs produira toujours en vous une conduite douce et affectueuse à la vérité, mais en même temps assez soutenue et assez grave.

Et ne craignez pas que cette conduite grave et sérieuse soit prise par votre femme pour un défaut d'affection. Elle trouvera une preuve incontestable de votre amour dans votre soin à ne lui laisser manquer de rien, à lui fournir toutes les choses convenables à son rang et à favoriser ses goûts et ses inclinations dans tout ce qui n'est pas mal. Une telle preuve la convaincra que vous l'aimez sincèrement, sans que vous ayez besoin de recourir à d'autres démonstrations. Votre gravité ne l'empêchera pas de se croire aimée, mais elle l'empêchera de tomber dans une trop grande familiarité et d'abuser de votre cœur pour se rendre indocile, désobéissante et vivre selon son caprice.

Telles sont les règles à observer, si vous ne voulez pas avoir sujet de vous plaindre de vos femmes. Si vous n'êtes pas contents d'elles, sachez que vous devez en chercher la cause dans votre propre conduite, ou trop rigide et trop sévère, ou trop faible et trop complaisante. Jusqu'ici je ne vous ai parlé que de vous ; mais j'ai aussi beaucoup d'avis à donner à vos épouses ; je traiterai ce sujet dans ma prochaine instruction, mais de manière qu'il vous soit aussi utile à vous-mêmes.

TRAIT HISTORIQUE

Concorde conjugale. La main coupée. — La femme doit être soumise à son mari, qui est le chef de la famille ; mais elle est aussi sa compagne, et partage avec lui l'honneur et l'autorité. Si le mari a le droit de la corriger ; il a aussi le devoir de la respecter et de l'aimer toujours. Un conseiller, grand homme de bien, ayant reçu un soufflet de sa femme, lui dit : J'aimerais mieux qu'on me coupât la main que de vous l'avoir rendu. Qu'on voie toujours bien dans une famille quel est le chef ; mais qu'on ne puisse pas dire qui des deux est le maître.

DEVOIRS DE LA FEMME ENVERS SON MARI

Après avoir jusqu'ici exposé les obligations du mari envers sa femme, je ne puis me dispenser de dire quelques mots des obligations de la femme envers son mari.

Or, les devoirs de la femme envers son mari, sont renfermés dans ces paroles de l'apôtre S. Paul : *Domus curam habentes, benignas, subditas viris suis*[1]. Obéissance à son mari, douceur et soin de la maison.

Le premier et le principal de ces devoirs, c'est la soumission et l'obéissance au mari, devoir qui résulte des rapports mutuels établis par le Seigneur entre l'homme et la femme. Nous avons vu que

1. Tit., II, 5.

l'homme est le chef de la femme, qu'il a sur elle une véritable et légitime supériorité : c'est sur ce droit de supériorité qu'est fondée l'obligation qui lui est imposée de la diriger et de la gouverner. Mais si le mari est chef et supérieur, la femme est donc sujette et dépendante ; si le mari est obligé de diriger et de gouverner sa femme, celle-ci est donc obligée de se laisser conduire. Dieu lui-même a clairement établi ces obligations dès le commencement par ces paroles : *Sub viri potestate eris, et ipse dominabitur tui*[1], et il les a encore souvent répétées dans la suite ; car il n'y a rien dans l'Écriture qui soit plus souvent répété et inculqué : *Mulieres subditæ sint viris suis, sicut Domino.*

Ceci vous montre combien se trompent les jeunes personnes qui regardent l'état du mariage comme un état de liberté, et qui prétendent se marier afin de se soustraire à la dépendance de leurs parents. C'est là une erreur et une grossière illusion. Il peut bien leur arriver de rencontrer un mari idiot et imbécile, un mari si faible qu'il se laisse conduire au gré de sa femme ; mais ceci sera toujours un renversement de l'ordre établi de Dieu, également répréhensible et de la part du mari et de la part de la femme. Une jeune personne en se mariant, change bien d'état, mais non pas de condition ; elle passe seulement de la dépendance de ses parents sous celle de son mari, de l'obéissance filiale à l'obéissance conjugale, qui, quoique moins rigoureuse, n'en est ni moins naturelle, ni moins juste, ni moins indispensable.

Tous ces principes sont vrais et très vrais : cependant, maris chrétiens, n'allez pas vous imaginer pour cela avoir droit de disposer de votre femme selon vos caprices. Non sans doute : il n'y a pas dans le monde d'obéissance qui n'ait ses règles et ses limites. Toute autorité humaine cesse dès qu'elle est en opposition avec la loi de Dieu, le devoir et la conscience, que ce soit cette autorité : père, mère, mari, maître, souverain même.

Si donc vous êtes un de ces maris déraisonnables qui prétendent exiger de leur femme des choses illicites et coupables ; qui ne veulent souffrir de leur part ni modestie dans la toilette, ni pudeur dans la conduite ; qui veulent leur défendre même les pratiques les plus essentielles du christianisme ; dans ce cas, vous n'avez plus droit à leur obéissance, et elles ne sont pas obligées de vous la rendre ; elles sont même obligées de vous la refuser, parce que dans tout ce qui regarde les devoirs immuables de la loi de Dieu et de leur propre salut, elles n'ont plus de compte à rendre de leur conduite à personne qu'à Dieu ; c'est à lui seul qu'elles doivent obéir et non à vous. A cet égard, vous devez les laisser toujours entièrement et parfaitement libres, ne les gêner en rien dans l'accomplissement plein et entier de leurs devoirs, sous la direction de leurs pères spirituels. Et si malheureusement, pour les

1. Gen., III, 16.

faire consentir à vos désirs, vous employez les mauvais traitements, qu'elles se laissassent vaincre et qu'elles vinssent à se soumettre, pour ne pas être exposées à une pérsécution continuelle et insupportable, elles ne seraient certainement pas excusables devant Dieu qui veut toujours être préféré à tout autre; cependant, elles seraient encore dignes de quelque compassion. Mais vous qui êtes la cause de leurs péchés et qui les entraînez dans ces désordres, en les mettant à ces dures épreuves, quel compte effrayant ne vous préparez-vous pas devant Dieu? Est-il possible que vous en veniez à un tel excès de malice que de les porter vous-mêmes au péché, vous qui êtes par devoir obligés de les en préserver; que vous vouliez les empêcher de pratiquer la vertu, vous qui devriez les y porter; que vous ne vouliez souffrir de la part de votre femme, ni mœurs, ni modestie, ni religion, même lorsque vous la possédez déjà dans votre maison et que vous la possédez sans gêne et sans contrainte! Méditez bien cette pensée.

Mais dans tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu, la femme doit obéir à son mari; dans les petites choses, comme dans les grandes; dans les occasions peu importantes, comme dans les choses essentielles; et même jusque dans les choses les plus indifférentes: *in omnibus*, dit S. Paul, *in omnibus*. Mais comme il vous est facile d'abuser de cette doctrine, pour éviter cet inconvénient, ayez sans cesse sous les yeux les deux avis suivants:

1° Ne soyez pas indiscret et trop exigeant dans l'exercice de votre autorité sur votre femme. Qu'elle soit obligée de vous obéir dans tout ce qui n'est pas péché, cela est évident; mais on ne peut pas pour cela approuver la conduite de ces maris qui veulent montrer leur autorité en tout et partout, qui agissent toujours en maîtres et qui veulent en tout exercer tellement leur domination, que même, dans les choses les plus minutieuses, on ne commande et on ne fasse rien sans leur ordre. Ce défaut est très grave et très difficile à supporter de la part des femmes et devient une source de querelles, de disputes et de froideurs continuelles. Quoique dans le gouvernement de la maison, vous soyez le chef et le maître, il ne convient pas pour cela que vous vous ingériez dans certains détails qui regardent plutôt les femmes que les hommes. En un mot, pour se faire obéir, il faut savoir commander. L'exercice de l'autorité doit être judicieux et discret avec tout le monde, à plus forte raison avec une épouse; il faut que vous sachiez apprécier chaque chose, et vous conduire de manière à ne pas accorder une entière indépendance, ni exiger une soumission absolue. Voilà le premier avis.

2° Le second, qui est encore plus important, consiste à ne pas prétendre que, dans la maison, l'obéissance et la soumission ne regardent que la femme, et que vous ayez droit de vivre dans une despotique et capricieuse indépendance. Je m'explique: dans certaines choses qui ne concernent pas l'administration de la maison, mais la conduite et les mœurs, vous devez savoir que vous n'êtes

plus à l'égard de votre femme un maître ni un supérieur, mais un époux et un ami. Or, comme celle-ci est obligée de s'abstenir de tout ce qui peut vous choquer, vous aussi, vous devez éviter de lui faire de la peine. Et si c'est un devoir pour elle de se plier à votre volonté dans les choses les plus indifférentes, ne devez-vous pas aussi vous plier à la sienne dans les choses qui regardent vos devoirs essentiels? Elle veut, par exemple, que vous renonciez aux jeux et aux cabarets, que vous n'alliez pas dans certaines maisons, que vous rompiez certaines amitiés suspectes, que vous viviez en chrétien et non pas en libertin; en tout cela, elle a raison et vous devez avoir la docilité de vous rendre et de ne pas lui donner sujet de vous faire des reproches sur ces différents points.

Je sais que l'obligation d'obéir est si rigoureuse pour une femme, qu'elle n'en est jamais dispensée, quelle que soit d'ailleurs la conduite de son mari; mais qu'importe? Si, par votre faute, elle en vient à se déranger, son péché ne retombera-t-il pas encore plus sur vous que sur elle? Et si elle est assez vertueuse pour rester toujours parfaitement fidèle à ses devoirs, elle gagnera à la vérité une précieuse couronne dans le ciel, mais votre conduite n'en sera pas moins pour vous une source de damnation.

En voilà assez sur l'obéissance : premier devoir d'une femme considérée comme inférieure et dépendante de son mari. Les autres devoirs dont parle S. Paul, regardent la femme comme épouse ou compagne de son mari. En cette qualité, elle doit l'aimer; or, cet amour comprend deux choses : la douceur envers lui et le soin exact de la maison : *Benignas, domus curam habentes.*

Premièrement : douceur envers la personne de son mari, douceur qui consiste à tenir une conduite affable, à être prudente et réservée dans ses paroles et à supporter avec patience ses défauts. Ce devoir regarde aussi les maris; mais il est spécialement recommandé aux femmes et pour deux raisons : 1° parce que les femmes sont naturellement plus portées à babiller et à parler sans beaucoup de réflexion; ce qui est une source d'impatience pour les maris; 2° parce qu'elles en trouvent une occasion plus facile et plus fréquente dans les défauts et les vices de ces maris, comme aussi dans l'abus qu'ils ont assez coutume de faire de leur autorité. S. Paul leur recommande donc de se montrer toujours douces et patientes.

Très certainement elles réussiraient bien mieux par ce moyen à les gagner, que par leurs manières rebutantes et par leurs reproches irritants. Sainte Monique avait rencontré dans Patrice un homme d'une fierté presque brutale; cependant, apprenez de S. Augustin comment elle réussit, non seulement à ne jamais s'attirer de sa part ni paroles grossières, ni mauvais traitements, mais encore à l'adoucir de manière à le rendre ensuite patient et bon, et enfin chrétien. Ce fut 1° en lui faisant, par sa conduite exemplaire, un reproche tacite, mais efficace sur ses dérèglements; 2° en implorant souvent et avec ferveur la divine miséricorde pour obtenir sa con-

version ; 3° en évitant avec soin, lorsqu'elle le voyait dans des accès de colère, tout ce qui aurait pu l'aigrir davantage ; 4° en saisissant adroitement les occasions favorables, les moments de calme, pour justifier avec prudence sa propre conduite. Par ces moyens, elle triompha de ce caractère indomptable : de sorte que, dans le même temps que les autres femmes irritant des maris moins intraitables par des manières imprudentes, les rendaient plus méchants, et n'en recevaient chaque jour, continue le saint, que des coups et des mauvais traitements, Monique seule, obligée de vivre avec un mari si violent, n'en recevait jamais la moindre offense.

Profitez, chrétiens, de cette salutaire leçon, si vous vous trouvez dans le cas d'avoir à souffrir les vexations et les boutades d'une femme indocile, capricieuse et intraitable. Mais surtout rappelez-vous toujours que la patience imposée à votre femme, n'est jamais une raison qui puisse justifier vos bizarreries et vos mauvais traitements. Elles doivent être douces et patientes ; mais de votre côté, vous devez aussi être prudents, charitables et discrets.

La seconde qualité qui doit caractériser l'amour d'une femme pour son mari, c'est le soin de la maison, *domus curam habentes;* ce soin comprend deux choses, les biens et les personnes. Une femme doit être occupée d'esprit et de corps des affaires de la maison, et en même temps veiller exactement sur les personnes qui en font partie.

Il est bien vrai que ce devoir regarde aussi le mari, mais il est plus spécialement imposé à la femme. La raison en est que le mari étant obligé de travailler au dehors, pour gagner de quoi soutenir sa famille, la femme doit s'occuper au dedans du bon ordre de la maison et du soin du ménage : et plus le mari est occupé extérieurement, plus la femme doit prendre soin de l'intérieur et rendre ainsi à son mari sollicitude pour sollicitude.

Et que les femmes riches et nobles ne croient pas pouvoir se dispenser de ces devoirs ; non sans doute : *domus curam habentes*, regarde plus ou moins toutes les femmes ; car aucune d'elles n'a été placée en ce monde pour mener une vie oiseuse et inutile. Aussi la femme forte n'est-elle tant louée par l'Esprit-Saint, que parce que, quoique femme d'un grand seigneur, elle ne rougit pas de manier la quenouille et le fuseau, de veiller attentivement sur ses domestiques et sur ses servantes, et d'accomplir exactement tous les minutieux et pénibles devoirs de son état. S. Jean Chrysostôme les exhorte vivement à élever leurs filles de manière à en faire, non des danseuses et des musiciennes, mais d'excellentes mères de famille, sachant parfaitement s'acquitter des fonctions pour lesquelles elles sont faites ; et il veut que la partie la plus importante de leur éducation consiste à leur donner l'amour et l'aptitude pour les occupations domestiques.

Mais comment une femme s'acquittera-t-elle de ses devoirs si elle ne reste pas continuellement chez elle, si elle n'aime pas la

retraite, si elle n'aime pas à rester dans sa famille, si elle ne regarde pas sa maison comme le lieu où elle doit être, si enfin elle n'est pas bien persuadée que nulle part ailleurs elle n'est à sa place. Pensez-y sérieusement, vous qui placez votre dévotion partout ailleurs que dans le soin de votre ménage.

Les œuvres même de piété que vous pratiquez dans les églises ne sauraient être agréables à Dieu, par là même qu'elles nuisent à vos devoirs domestiques ; bien plus, elles lui déplaisent souverainement alors, et deviennent des péchés : *Oratio ejus fiet in peccatum.* Que sera-ce, si cet abus provient de la dissipation, de l'amour de l'oisiveté, des visites et des amusements ? Je n'ajouterai plus rien sur cette matière, ayant déjà assez excité votre attention à cet égard dans ma dernière instruction, en vous exposant les graves désordres qui en sont la suite.

Concluons donc : vous voyez quels sont, dans l'état du mariage, les devoirs de la femme et ceux du mari. Du fidèle accomplissement de ces devoirs résulte la bonne harmonie qui doit régner entre les époux et que le Saint-Esprit a eue en vue quand il a dit : *Vir et mulier sibi bene consentientes*[1]. Cet accord ne peut manquer de produire la paix, la joie, la tranquillité et le bonheur pour les époux et pour toute la famille. Je ne vous ai pas parlé des devoirs des époux par rapport à la bonne éducation de leurs enfants, parce que ce n'était pas ici le lieu d'en parler ; mais je vous dirai qu'en étant bien d'accord entre eux, ils ont déjà beaucoup fait pour la bonne éducation de leurs enfants. On remarque que dans les familles où les époux sont bien unis, les enfants sont bien élevés. Tout le contraire arrive dans les mariages où règnent les disputes et les divisions ; les outrages mutuels qu'ils se font nuisent gravement à l'autorité du père et de la mère ; tous les deux perdent par là le respect de leurs enfants ; et ceux-ci en reçoivent une mauvaise impression dont les conséquences sont incalculables. Si donc vous avez à cœur votre bien et celui de vos enfants, soyez exacts à bien remplir vos obligations. Et si l'un de vous vient à manquer à ses devoirs, que devra faire l'autre ? S'appliquer l'avis de S. Jean Chrysostôme, mettre plus de soin à remplir ses propres devoirs, au lieu de faire des reproches à l'autre et de prendre occasion de ses négligences, de tomber lui-même dans les mêmes défauts. Lorsque je m'adresse à votre mari, disait le saint à une femme qui se plaignait de lui, je ne lui permets pas de m'objecter les devoirs imposés à sa femme, mais j'exige qu'il remplisse ceux qui lui sont imposés à lui-même ; ne vous occupez donc, vous aussi, que de ce qui vous regarde, sans aller rechercher ce que fait votre mari. Ce qui veut dire que le moyen le plus sûr et le plus efficace pour ramener la partie qui est en défaut, c'est une constante application à bien remplir ses propres devoirs. Les touchants exemples des vertus contraires, la fidélité, la

1. Eccli., XXV, 2.

patience, les douces et amicales remontrances, une complaisance sans bornes en tout ce qui n'est pas défendu par la loi de Dieu, et surtout des prières ferventes au Père des lumières et au Maître des cœurs : voilà les industries par lesquelles une partie contribuera au changement et à la sanctification de l'autre.

Mais il sera bien difficile aux époux de pratiquer tout cela s'ils n'ont pas un véritable esprit de piété et de religion. La religion est le fondement de toutes les œuvres, l'âme et la vie des mariages chrétiens, le moyen qui aplanit toutes les difficultés et adoucit toutes les peines et tous les devoirs. Avec la religion, il ne sera pas difficile aux maris d'exercer sur leurs femmes une autorité douce et modérée, et les femmes n'auront pas de la peine à se soumettre, avec une respectueuse humilité et une entière obéissance aux volontés de leurs maris. Mais sans la religion, il n'y a plus que trouble et désunion.

Quoique la piété soit nécessaire aux deux époux, cependant elle est bien plus nécessaire et bien plus efficace dans le mari qui, étant le plus fort, est destiné à servir d'appui et de secours à la femme qui est la plus faible.

C'est à vous, maris, surtout, à donner l'exemple du respect pour la religion et de la fidélité à la pratiquer ; c'est à vous à entretenir et à accroître la piété dans vos femmes. Si vous étiez fidèles à ce devoir, on verrait se vérifier, dans une foule de maisons, ces paroles de l'Apôtre : *Sanctificata est mulier infidelis per virum fidelem*[1] ; cette femme vaine, légère et sans dévotion serait entièrement changée et transformée sous la conduite d'un mari exemplaire et vertueux. Mais nous avons au contraire le regret de voir tant de jeunes personnes élevées chrétiennement dans le sein de leur famille, totalement changées en peu de temps dans la société de leur mari. Et comment pourrait-il en être autrement ?

Lors même que vous ne porteriez pas formellement votre femme au péché, c'est un scandale que je ne veux pas même supposer ; mais si elle ne vous voit jamais ni prier ni donner aucun signe de religion ; si elle ne vous voit jamais approcher des sacrements ; si elle ne connaît pas même votre confesseur ; si elle n'aperçoit ni dans vos paroles ni dans vos actions rien qui prouve que vous fassiez le moindre cas de votre âme et de votre salut, qui cependant est la seule affaire importante ; si elle ne sait pas même découvrir quelle est votre foi, comment est-il possible alors, à moins d'une grâce extraordinaire, qu'elle ne vienne pas peu à peu à vous ressembler et à perdre tout sentiment de piété ? Comme la goutte d'eau, qui tombe continuellement, creuse peu à peu la pierre, selon un vieux proverbe ; de même, par le commerce journalier avec une personne, on prend ses habitudes sans s'en apercevoir, et l'impiété d'un mari se transmet nécessairement à sa femme.

1. I Cor., VII, 14.

Religion donc, je le répète, religion : c'est la base et le fondement de tout et surtout dans un mari. Religion dans vos maximes et vos conversations qui doivent toujours être assaisonnées d'un sel chrétien ; mais religion surtout manifestée par les pratiques et les exemples d'une vie chrétienne. Tout bon exemple a une grande force pour former des imitateurs ; mais l'exemple domestique d'un bon mari, étant continuel, fait une impression plus profonde sur le cœur d'une femme. Les relations d'intimité, de confiance et d'amour qui existent entre un mari et une femme, font recevoir à celle-ci de pareils exemples, non seulement avec estime et avec respect, mais encore avec affection et avec tendresse. Si donc vous montrez de la piété et de la religion, rien qu'en vous voyant, votre femme se sentira portée à vous imiter.

Alors vous pourrez dire que vous aimez réellement votre femme de cet amour surnaturel dont Jésus-Christ aime son Église, et vous accomplirez ce précepte de l'Apôtre : *Viri, diligite uxores vestras, sicut Christus dilexit Ecclesiam.* Par ce moyen, vous ferez de votre état un état de paix et de bonheur pour la vie présente, et une source de grâce et de prédestination pour la vie à venir.

Je vous ai parlé très au long de la préparation au sacrement de mariage et de la conduite à tenir dans cet état ; mais, en dernière analyse, tout se réduit à ce point important, religion et religion par dessus tout !

TRAIT HISTORIQUE

Conduite admirable de Sainte Françoise. — Les attentions et les complaisances de sainte Françoise pour son mari avaient quelque chose d'extraordinaire ; aussi furent-elles payées par celui-ci d'un juste retour. Rien n'était plus édifiant que de voir les deux époux serrer de plus en plus les liens de leur union par des égards mutuels ; et, ce qu'il y eut de plus admirable, c'est qu'ils ne furent jamais divisés par la moindre contestation, durant les quarante années qu'ils passèrent ensemble. Cette illustre sainte sut si bien allier les maximes de la religion avec les devoirs d'épouse et de mère de famille, et conserver la ferveur au milieu des occupations attachées à son état, qu'elle conversait toujours avec le ciel, où la vivacité de son amour l'entraînait continuellement.

Voir d'autres discours sur le Mariage dans l'Encyclopédie de la Prédication contemporaine, t. IV, pp. 246, 256, 273; t. XIX, p. 280; t. XX, p. 428.

FIN DES INSTRUCTIONS FAMILIÈRES

STATION DE L'AVENT[1]

LE SACERDOCE DE JÉSUS-CHRIST

Il n'y a dans l'Église qu'un seul prêtre et ce prêtre unique et véritable, c'est Jésus-Christ.

Le prophète David, entrevoyant dans le lointain le Messie promis dès le berceau du monde, le salue tout d'abord comme roi. Il chante sa puissance qui, sortie de Sion, doit conquérir l'univers : *Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion.* Il exalte sa force qui, aux divers points de la terre, écrase la tête de tous les orgueilleux qui résistent à son empire : *Conquassabit capita in terra multorum.* Il célèbre les victoires éclatantes remportées à travers les âges sur les ennemis dont il s'est fait un marchepied : *Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.*

Puis, à son front où resplendissent toutes les gloires, il découvre un second diadème plus riche que celui des rois ; c'est la couronne du sacerdoce ; et le voilà s'écriant : Le Seigneur l'a juré, et son serment reste immuable : vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech : *Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.*

De longs siècles après, commentant cette parole du prophète, l'apôtre S. Paul écrivait aux Hébreux : « Nous avons un Pontife qui est saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, plus élevé que les cieux » : *Sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus et excelsior cœlis factus.* Et ce pontife qui est le Fils de Dieu est devenu en même temps le fils de l'homme, et il a traversé les plus rudes sentiers de la vie afin de mieux compatir à toutes nos faiblesses : *Non enim habemus pontificem qui non possit compati infirmitatibus nostris.*

Nous aussi, nous avons contemplé la royauté du Sauveur et nous l'avons vu, notre Christ fort et puissant, se frayer, en dépit des obstacles réputés invincibles, un chemin triomphal : *Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.*

Après le roi voulez-vous que nous acclamions le prêtre et que nous étudiions, à la lumière de la foi, son sacerdoce éternel ? *Tu es sacerdos in æternum.*

Le sacrifice et le sacerdoce, dit le Concile de Trente, s'enchaînent si bien dans les desseins de Dieu qu'on les trouve en toute loi inséparablement unis.

1. Par M. l'abbé Constant, d'Ollioules, Missionnaire apostolique.

Dès que la famille nous apparaît à la première page de l'Histoire, que voyons-nous sur le seuil de ses tentes? Un autel, et à côté de l'autel, le prêtre qui, tout à la fois pasteur, roi, patriarche, prophète, offre au Créateur des mondes les prémices de la moisson.

La famille, devenue société, se bâtit-elle un temple? Regardez au fond du sanctuaire : Le prêtre est toujous là, investi d'une mission et marqué d'un caractère sacré qui lui assignent une place à part dans l'histoire des peuples.

Plus tard, que fait Dieu lui-même au lendemain de la grande scène du Sinaï? A peine a-t-il promulgué sa loi sur la montagne en feu qu'il se choisit, parmi les douze tribus d'Israël, la tribu de Lévi pour y perpétuer le sacerdoce, et sur l'ordre du Seigneur, Aaron est sacré pontife, revêtu de la tunique de lin et couronné de la tiare : *Et pones tiaram in capite ejus.*

Cherchez donc, n'importe où, sur la plage la plus lointaine, dans le désert le plus profond, au milieu des flots les plus inexplorés, cherchez un coin de terre où n'apparaisse le prêtre comme le ministre et l'interprête de la divinité. Vous ne le trouverez pas.

C'est lui qui, chez toutes les nations, préside les événements les plus solennels de la vie. C'est lui qui bénit les glaives et les drapeaux, la veille du combat. C'est lui qui, seul, a le droit d'immoler les victimes et, tandis qu'au dehors la foule s'agite comme la vague, c'est encore lui qui, dans le silence, écoute les oracles du ciel et les transmet à la terre.

Il semble, tout au moins, qu'après avoir nié nos dogmes et rejeté notre culte, le schisme et l'hérésie devaient abolir le sacerdoce ; car enfin à quoi bon le prêtre quand il n'y a plus d'autel?

Eh bien! non. Même chez les sectes protestantes, le sacerdoce n'a pas complètement sombré dans l'immense naufrage de la foi ; et aux jours de fête, quand le peuple a chanté ses hymnes séculaires, le ministre se lève, l'Évangile à la main, et il commente, quoique sans mandat et sans autorité, ces pages sublimes dont l'erreur est impuissante à briser les sceaux mystérieux.

Le sacerdoce ! Mais, il est, a dit un grand évêque, jusque dans ces antres où la haine conspire contre Dieu et son Christ.

Qu'est-ce que la loge maçonnique? C'est un temple; et, à certains jours, ce temple s'illumine conmme nos églises, et, bravant le ridicule, un vénérable y préside dans l'attitude affectée d'un pontife, et autour de ce pontife se groupe toute une hiérarchie à trente-sept degrés dont les vêtements symboliques, les rites et les serments sont une véritable insulte aux aspirations d'un siècle que passionne la liberté.

Et nos libres-penseurs? Plus de culte, plus de prêtre, ont-ils crié d'une voix haineuse à tous les vents du ciel. Et parce qu'il faut un culte même au vice, même à l'erreur, qu'ont-ils inventé? Ils ont inventé le baptême civil, le mariage civil, l'enterrement civil, et pour compléter cette comédie sacrilège, à la place du prêtre catho-

lique, c'est un acteur de la secte qui vient, comme prêtre de l'athéisme et de l'impiété, parodier la liturgie et les prières de l'Église.

Tant il est vrai qu'il n'y a pas de société sans religion, ni de religion sans culte, ni de culte sans sacerdoce.

Jésus-Christ, étant venu sur la terre pour accomplir ce qu'avaient figuré les temps antiques, devait donc établir le sacerdoce de la nouvelle loi. Il le devait, entendez bien.

Sans doute, s'il avait immortalisé parmi nous sa présence visible, il aurait pu lui-même distribuer aux âmes la lumière et l'amour. Mais lorsque disparaissant dans un nuage, il sera rentré dans son règne éternel, voyons..... qui sèmera sa doctrine dans le vaste champ de l'humanité? Qui la portera toujours pure, toujours brillante, jusqu'aux derniers confins des âges? Qui prendra la vie divine à sa source et la fera circuler aussi féconde qu'intarissable, à travers la société des âmes?

Eh quoi! Seigneur, venus aux jours de votre absence, serons-nous condamnés à ne point entendre votre parole? N'y aura-t-il pas un écho qui jamais ne s'endorme et, jour et nuit redise votre nom à tous les points de l'espace? Et la grâce de la rédemption qui a jailli du Calvaire se perdra-t-elle comme une source oubliée dont personne ne dirige le flot?

Il fallait donc un ministère qui représentât Jésus-Christ et le continuât dans le temps. Il fallait un apostolat qui, de sa voix puissante, atteignît les dernières extrémités de l'univers. Il fallait un sacerdoce qui, s'emparant des âmes et les rattachant à Dieu, en fît un corps magnifique dont la vie toujours en sève s'épanouit en œuvres d'une beauté surhumaine.

Aussi, j'ouvre le Saint Évangile et qu'est-ce que je lis?

Au sortir de Nazareth, Jésus-Christ commence par choisir douze hommes dont il travaille l'esprit et le cœur dans le silence et la prière. Il leur donne le pouvoir de lier et de délier les âmes: *Quorum remiseritis peccata remittuntur eis.* Il leur confie la mission d'enseigner les peuples: *Euntes, docete omnes gentes;* et à la cène qui précéda l'immolation de la croix, après avoir offert le sacrifice eucharistique..... « Faites ceci leur dit-il, en mémoire de moi: *Hoc facite in meam commemorationem.*

C'est fait. Le nouveau sacerdoce est divinement institué; et depuis dix-neuf siècles, il évangélise les nations, il relève les âmes tombées, il offre à l'autel la victime du salut, il continue partout où le soleil se lève, l'œuvre de l'Homme-Dieu. Mais, en réalité, il n'y a dans l'Église qu'un seul prêtre; et ce prêtre unique et véritable c'est Jésus-Christ: *Habentes pontificem magnum Jesum filium Dei.*

Au sommet de la société, il y a le chef de l'État qui tient dans ses mains la puissance devant laquelle des millions de volontés s'inclinent. Puis, de ces cîmes élevées, semblable au fleuve qui descend de la montagne et se partage en mille ruisseaux plus ou moins

larges et profonds, le pouvoir s'en va sous les formes les plus diverses porter jusqu'à la frontière la paix et l'harmonie.

Mais, plus haut que les chefs du peuple n'y a-t-il plus rien? Qu'en pensez-vous? Quant à moi, au dessus de l'homme j'ai vu Dieu de qui procède l'autorité: *Non est potestas nisi a Deo.* Et si j'obéis à l'homme, savez-vous pourquoi? Peu m'importent les suffrages populaires, l'éclat du nom, l'appareil de la force. C'est devant Dieu que se courbe ma liberté.

De même, au premier degré de la magnifique hiérarchie qu'a établie le Sauveur pour gouverner les âmes, il y a l'immense armée des prêtres qui luttent avec des sueurs, et quand il le faut, avec du sang, pour garder le temple où est enfermée l'arche sainte de la vérité. Au second degré, ce sont les évêques placés, comme des sentinelles vigilantes, au sommet des remparts pour y pousser le cri d'alarme et donner le signal du combat. Au troisième degré, voilà le pape autour duquel se pressent le sacerdoce et l'épiscopat, comme des milliers d'astres semés dans les espaces infinis gravitent autour d'un même centre en groupes harmonieux.

Est-ce tout? Au dessus du prêtre qui ensemence péniblement son champ; au dessus de l'évêque qui envoie les ouvriers à leurs sillons; au dessus du pape dont la parole infaillible empêche les âmes et les peuples de flotter à tout vent de doctrine, que découvre encore la foi? Au plus haut des cieux, elle nous montre Jésus-Christ le prêtre éternel: *Tu es sacerdos in æternum.* Et c'est lui qui baptise; c'est lui qui prêche; c'est lui qui absout; c'est lui qui monte à l'autel: *Ipse est qui baptizat in spiritu.*

Jésus-Christ? Mais il est la source de la grâce qui régénère les âmes, et toute grâce qui, par les mains du prêtre, tombe dans un cœur, jaillit de cette source intarissable.

Jésus-Christ? Mais il est la vérité, et toute vérité qui, par le ministère du prêtre, éclaire les intelligences, descend de ce foyer éternellement lumineux.

Jésus-Christ? Mais il est le sacrificateur dont l'oblation a réconcilié la terre avec le ciel; et la voix du prêtre n'a de puissance que parce qu'elle se mêle à la voix du sang divin répandu sur l'autel.

Jésus-Christ? Mais, pour tout dire en un mot, il est le prêtre dont l'antiquité tout entière avait figuré le sublime sacerdoce; et nous qu'il a tirés de la poussière pour nous placer parmi les chefs de son peuple, nous sommes les ambassadeurs, la voix et les instruments dont il se sert pour traiter avec l'humanité l'affaire du salut: *Pro Christo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos.*

En preuve, dès qu'un enfant vient de naître au sein de la famille, vous le portez au prêtre, et que lui demandez-vous? Vous lui demandez de rendre à cette âme souillée la pureté de l'ange. Vous lui demandez de le marquer avec une empreinte que ni le temps, ni le vice, ne puissent effacer. Vous lui demandez d'ouvrir le ciel et d'écrire le nom du nouveau baptisé sur le livre des élus. Mais, tout

cela est-ce bien au pouvoir de l'homme et pourquoi demandez-vous à l'homme des prodiges où se révèle la puissance de Dieu ?

Ah ! c'est que derrière le prêtre vous est apparu Jésus-Christ ; et quand nous prononçons la formule sacrée : je te baptise, vous êtes certains que Jésus-Christ parle par notre bouche : *Tanquam Deo exhortante per nos*, et qu'il prend lui-même l'enfant dans les ombres de la déchéance pour l'introduire, pur comme un séraphin, au sein de la lumière : *Ipse est qui baptizat in spiritu.*

Chaque jour amène à nos pieds, brisés par le repentir, d'insignes pécheurs que le vice a flétris. Que d'abominations dans ces vies déshonorées ! Que de fange dans ces existences en ruine ! Que de mystères impénétrables dans ces consciences dont la honte garde le seuil !

N'essayez point de soulever ces voiles ; les secrets inavouables du cœur, l'époux ne les dit point à son épouse, ni l'enfant à sa mère, ni le frère à sa sœur, ni l'ami à son ami.

Et cependant, le pécheur est venu, des larmes dans les yeux ; il s'est prosterné devant le prêtre..... Ce prêtre n'a point de cheveux blancs, la sainteté ne lui a point encore fait son auréole ; il n'a pas même un nom qui le grandisse..... n'importe. Vous êtes à ses genoux et que lui racontez-vous dans cette confidence intime dont Dieu seul avec ses anges doit être le témoin ? C'est incroyable. Révéler toute sa vie ! La dérouler comme un drame en plein soleil ! Ne laisser aucune scène, fût-ce la plus honteuse, dans l'ombre !

Mais, franchement, est-ce devant un homme que vous vous prosternez ? Est-ce à l'homme que vous faites sans crainte de si tristes aveux ? Est-ce de l'homme que vous attendez la paix de la conscience tourmentée par le remords ?

Que peut ici toute la puissance humaine ? Que peut-elle pour réhabiliter une âme et rendre le courage de la lutte à la volonté brisée ? Dans le prêtre, quels que soient sa petitesse et son néant, vous avez donc reconnu Jésus-Christ, et c'est à Jésus-Christ que vous apportez avec les protestations du repentir des aveux humiliants que personne autre n'entendra ; et au moment où le prêtre dit la parole sacramentelle : Je t'absous, *ego te absolvo ;* vous vous relevez, la joie et le courage au cœur, sachant très bien que la voix du prêtre est un écho du ciel : *Quorum remiseritis peccata remittuntur eis.*

Et si du tribunal de la pénitence le prêtre monte dans la chaire sacrée, comment expliquez-vous les hardiesses, la force et les triomphes de sa parole qui commande les respects ?

Comment ! Voilà un homme néant ; il n'a ni l'éclat du génie, ni le prestige de la science, ni le regard d'aigle qui subjugue les foules, ni le verbe puissant qui enlève les cœurs. L'Église l'a pris, comme David, à la garde des troupeaux, dans l'échoppe d'un ouvrier, sous le chaume d'un paysan ; et après l'avoir marqué de l'huile sainte elle lui a dit : va et prêche : *euntes*, *docete* : Et le prêtre s'est levé, et il parle..... l'entendez-vous ?

Lui, tout à l'heure assez faible et assez timide pour trembler devant un enfant, il parle aux grands de la terre avec une autorité qui ne craint rien de leur puissance. Il parle aux savants avec une audace que n'intimide point le génie : Il parle à l'erreur pour en combattre les sophismes, au vice pour en arrêter le flot, à la multitude pour dissiper ses illusions et calmer ses tempêtes.

Et d'où vient que cette parole infime sur laquelle devrait tomber le dédain, si elle n'était qu'humaine, triomphe des plus hautes résistances ?

D'où vient que vous êtes forcés de l'applaudir alors même qu'en l'entendant vos passions se révoltent ?

D'où vient surtout qu'elle porte la lumière dans les intelligences et qu'elle met au cœur des aspirations qui le soulèvent de terre ?

Qui parle et qui écoutez-vous ? Est-ce l'homme ? Est-ce Dieu ?

C'est évident. Vous écoutez Dieu qui emprunte la parole de l'homme ; et quand bien même cette parole soit dépouillée des ornements qui peuvent l'embellir, vous savez qu'elle cache le Verbe éternel comme le cachent au Tabernacle les espèces si vulgaires du pain.

Jésus-Christ au baptême ! Jésus-Christ au tribunal de la miséricorde ! Jésus-Christ dans la chaire ! Faut-il encore vous le montrer à l'autel ? Sans doute, à l'autel je vois le prêtre, je le vois dans la splendeur des cérémonies ravissantes qui font du temple le vestibule du ciel. Je le vois avec sa tunique blanche debout au fond du sanctuaire inondé de lumières, de parfums et d'encens. Je le vois dans la pompe auguste du sacrifice et dans l'éclat de ses vêtements d'or.

Mais, voici le moment solennel ; une parole a été dite tout bas : Ceci est mon corps : *Hoc est corpus meum.* Ceci est mon sang : *Hic est calix sanguinis mei.* Et soudain, où est l'homme ? Où est-il ? L'orgue se tait ; les fronts s'inclinent et le peuple adore, prosterné dans la foi, Jésus-Christ, le prêtre saint et la victime immaculée : *Adoro te, supplex, latens deitas.*

Jésus-Christ est donc tout à la fois la tête et le cœur de la hiérarchie sacerdotale. Il en est la tête, et de cette tête descend la puissance qui se partage en divers courants et va du pape aux évêques et des évêques au plus ignoré de tous les prêtres, comme le parfum qui, répandu sur la tête d'Aaron, coule sur sa face vénérable et arrive en flots embaumés jusqu'aux dernières franges de son vêtement : *Sicut unguentum in capite Aaron quod descendit in oram vestimenti ejus.*

Il en est aussi le cœur, et de ce cœur s'échappe la vie surnaturelle et divine qui, à l'aide de notre ministère, rejaillit dans les âmes et les féconde comme la pluie du ciel féconde les sillons.

Et cela est si vrai que la grâce, tout en passant par nos mains avant d'atteindre les âmes, ne dépend ni de la science, ni de l'élévation, ni même de la sainteté du prêtre.

Quel est celui qui baptise? Quel est celui qui consacre? A-t-il l'amour de Philippe de Néri, la foi de Dominique de Gusman, le zèle de François-Xavier? Le vase est d'or et la grâce en déborde. Au contraire, est-ce un traître comme Judas, un hérétique comme Arius, un apostat comme Luther? Le vase est d'argile, et pourtant, quelle que soit l'indignité du prêtre, la grâce sacramentelle le remplit tout entier.

Il le faut bien. Que deviendraient les âmes et l'Église, si pour soutenir l'Église et pour sanctifier les âmes il n'y avait que l'homme L'homme! c'est la faiblesse, c'est la misère, quelquefois même, à certaines heures dont le souvenir arrache des larmes, c'est la chute.

Mais, Dieu soit béni! sous la faiblesse et la misère de l'homme il a voilé sa puissance, et lorsque le prêtre tombe, Jésus-Christ reste toujours debout. *Amen.*

LA DIVINITÉ DU SACERDOCE PROUVÉE PAR SA VITALITÉ

La vie du sacerdoce est aussi divine dans sa source que dans son merveilleux développement.

Jésus-Christ, voulant sauver tous les siècles et tous les peuples, devait nécessairement associer l'homme à cette œuvre de la Rédemption; et voilà pourquoi il a fondé le sacerdoce catholique. Mais, que de difficultés étranges, que d'obstacles réellement insurmontables dans ce plan divin!

Eh quoi! des hommes dont les lèvres peuvent faillir prêcheront la vérité! Des hommes qui, demain seront à terre, brisés par quelque orage, apprendront aux âmes à se tenir debout! Des hommes pécheurs auront la mission de poursuivre le vice et de rendre aux cœurs souillés l'éclat et les joies de l'innocence!

Oui, Dieu qui se plaît à travailler sur le néant choisira des hommes pour accomplir à travers les âges les miracles sans cesse renouvelés de la grâce. Seulement, de même qu'au tabernacle il se fait des apparences du pain un vêtement d'emprunt qui le cache à nos yeux, de même en instituant le sacerdoce, il se voile sous la petitesse du prêtre, et tandis qu'au dehors le prêtre agit avec une puissance qui déconcerte la raison, plus haut que lui, au sommet de la sainte hiérarchie, entre la terre et le ciel, la foi découvre Jésus-Christ; et c'est lui qui est le centre, la tête et le cœur de l'Église; et de ce centre tout rayonne, et de cette tête tout descend, et de ce cœur s'échappe la vie qui, se répandant en flots intarissables à travers l'humanité chrétienne, en féconde les sillons.

Il est donc le véritable prêtre qui, par des instruments humains,

opère le salut du monde : *Appellatus a Deo pontifex juxta ordinem Melchisedech.* Et ce qui le prouve encore, c'est la vitalité du sacerdoce et son action sur les âmes.

Toutes les institutions humaines portent en elles le germe de la mort, et si du regard nous parcourons le chemin des siècles, qu'y voyons-nous? Partout la mort à côté de la vie; des nationalités qui se forment et des peuples qui disparaissent, des cités qui s'élèvent et des ruines qui dorment dans l'oubli; des gloires qui resplendissent comme un soleil et des renommées qui s'éteignent.

Dieu seul peut donner à ses œuvres une vie qui n'ait pas de déclin, une sève qui jamais ne s'épuise, une force que rien ne brise, et si vous rencontrez sur votre route, au milieu de tant de feuilles desséchées, cette vie qui toujours refleurisse, dites sans crainte de vous tromper : Dieu est là.

Eh bien! Avez-vous étudié la vie du sacerdoce? Et d'abord, d'où vient-elle?

Est-ce l'homme qui a planté cet arbre dont les racines puissantes se sont étendues, comme disent nos livres sacrés, du sommet des montagnes au rivage des mers? Est-ce la société qui, dans ses aspirations religieuses, a voulu se donner des ambassadeurs auprès de Dieu comme elle en envoie auprès des nations? Est-ce un pouvoir humain qui a fait le prêtre médiateur entre la terre et le ciel comme il a fait le juge pour rendre la justice et le soldat pour garder les frontières?

Allez au berceau de cette grande institution, qu'y découvrez-vous? Douze hommes que S. Paul appelle des hommes de rien : *Ea quæ non sunt elegit.* Douze bâteliers occupés la veille à jeter leurs filets; douze pêcheurs sans prestige, sans puissance et sans gloire.

Or, ces douze hommes que S. Paul nomme encore la balayure du monde, qui les a placés à la tête de l'Église? Qui leur a confié le gouvernement des âmes? Qui les a revêtus d'une autorité devant laquelle tout s'incline?

Le Maître leur a dit : Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie : *Sicut misit me pater et ego mitto vos.* Puis, un jour, le cénacle s'ébranle; on croirait une tempête; et qu'est-ce que ce feu qui resplendit sur la tête des apôtres? Qu'est-ce que cet enthousiasme soudain qui les saisit et les transporte? Qu'est-ce que cette force qui tout à coup fait tressaillir leurs lèvres et en tire des sons étranges qu'ils ne connaissaient pas? *Quid hoc sibi vult esse*? C'est la vie divine qui, apportée dans un souffle du ciel, s'empare du sacerdoce naissant et le remplit tout entier : *Repleti sunt omnes.*

Ici, ne cherchez rien, absolument rien de la terre et du temps. Le sacerdoce ne s'est point épanoui comme la fleur dont le germe étai caché dans le sol. Il n'est point sorti de la pensée et du travail de l'homme comme la statue sort du marbre que façonne le sculpteur.

La création du sacerdoce est une œuvre essentiellement divine et à son principe je ne trouve que Dieu. C'est Jésus-Christ qui choisi

les premiers prêtres; c'est lui qui les sacre; c'est lui qui leur confie le ministère et la charge des âmes; c'est lui qui les envoie à la conquête de l'univers, et quand il les a sacrés, c'est encore lui qui leur donne, avec son esprit de lumière et d'amour, une vie aussi divine dans sa source qu'elle l'est dans son merveilleux développement.

D'après une loi fatale, tout ce qui germe dans la nature réclame un milieu qui en favorise l'éclosion. Prenez un grain de blé; jetez-le sur la pierre ou le long du grand chemin et puis attendez des siècles..... jamais le grain ne poussera, et pourquoi? Il lui manque un milieu dans lequel plongent et s'alimentent ses racines.

Ainsi en est-il des idées, des systèmes et des doctrines qui creusent leurs sillons; des peuples qui surgissent sous l'épée d'un guerrier et de toutes les institutions qui sont appelées à vivre et à marcher dans le temps.

Le milieu, a dit un orateur, dévore ou fortifie les choses qui se meuvent et respirent en lui, et plus il est rempli d'agitations et de secousses, d'ébranlements et de tempêtes, plus les œuvres qui y passent et y demeurent sans mourir attestent une force et une vie divines.

Où donc Jésus-Christ a-t-il jeté le sacerdoce? Écoutons-le. Je vous envoie comme des agneaux timides au milieu des bêtes féroces toutes prêtes à vous dévorer: *Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum.* Le monde vous poursuivra de sa haine: *Eritis odio omnibus propter nomen meum.* Les juges vous condamneront pour complaire à la foule: *Ad præsides et ad reges ducemini propter me.* Et un jour viendra où ceux qui vous auront tranché la tête passeront avec orgueil sous les applaudissements du peuple: *Et morte afficient ex vobis.*

Et tout cela s'est fait. Le prêtre est-il entré dans la société païenne sous des arcs de triomphe? A-t-il marché, comme un vainqueur, au bruit des ovations populaires? A-t-il été salué par des acclamations enthousiastes et des hymnes de joie?

Toutes les passions, tous les préjugés et toutes les forces humaines se sont dressés devant lui et lui ont crié, terribles et menaçants: Arrête!

Arrête! lui a dit la science orgueilleuse; ai-je besoin pour orienter ma route de tes fables ridicules et de tes mystères obscurs?

Arrête! lui a dit le vice; de quel droit oses-tu poser à mes flots des limites qu'ils ne puissent franchir?

Arrête! lui ont dit tous les gouvernements hostiles et jaloux; pourquoi viens-tu nous arracher les âmes et soulever contre nous les consciences affranchies?

Et, parce que le prêtre a voulu passer quand même, des milliers de glaives se sont croisés sur sa poitrine. Y a-t-il quelque part une motte de terre que le prêtre n'ait rougie de son sang? Y a-t-il un cachot, depuis la prison mamertine, dont il n'ait dû porter les

chaînes? Est-il un despotisme, une tyrannie, une révolution qui ne soulèvent contre lui la multitude et les bourreaux?

C'était l'histoire d'hier, et aussi l'histoire d'aujourd'hui. Que fait le dix-neuvième siècle? Il fait la guerre aux prêtres, une guerre savante, sans trêve et sans merci.

Le journalisme nous fait la guerre, et recueillant çà et là les scandales clair-semés dans une longue existence, il les jette triomphant, à tous les échos du ciel pour nous vouer au mépris et nous ensevelir sous la boue.

La presse nous fait la guerre, et toutes les plumes vénales mises au service de la libre-pensée nous dénoncent à l'opinion publique comme l'unique ennemi qu'il s'agit d'écraser.

Les sectes maçonniques nous font la guerre, et dans leurs conciliabules à huit clos s'élaborent en secret toutes les lois qui doivent entraver notre marche et mettre des menottes à notre liberté.

Les lois nous font la guerre, et chaque fois que, dans nos Parlements, la majorité s'émiette et les partis se divisent, il suffit, pour concentrer les voix, d'évoquer le prêtre comme un fantôme qui donne à nos élus le frisson de la peur.

Donc, le prêtre avait sa place dans l'école pour y sauvegarder la foi; et il en a été banni.

Il avait sa place dans les conseils où se débattent les intérêts des pauvres; et il en a été banni.

Il avait sa place dans nos hôpitaux, au chevet des mourants; et il en a été banni.

Et l'on surveille sa parole, et l'on contrôle son enseignement, et l'on scrute sa pensée, et si dans la balance où est jetée sa vie, si la calomnie l'emporte, du journal, de la presse, des clubs s'élèvent des cris de haine et le prêtre se voit condamné à n'avoir plus de pain.

Nous sommes donc des proscrits et, lorsque nous passons dans la rue, c'est l'ennemi qui passe... Oui, l'ennemi de la liberté contre laquelle nous conspirons dans le secret de nos temples; l'ennemi de la lumière que nous tenons sous le boisseau; l'ennemi de la civilisation qui, en s'étendant, ruinerait notre empire; l'ennemi du peuple que nous voudrions, despotes et tyrans, voir ramper à nos pieds dans une humble et vile servitude.

Et maintenant, vienne un de ces jours de tempête où le flot des passions populaires, violemment agité et soudainement grossi, emporte toutes ses digues, qu'en sera-t-il du prêtre?

Ne parlons ni des catacombes où le sacerdoce est enseveli tout vivant, ni de l'arêne sanglante, ni de Tibère, ni de Néron. Ne parlons pas même des horreurs de la Révolution française, ni des crimes de la Terreur. Rappelons-nous seulement une de ces dates honteuses qu'il faudrait effacer de l'Histoire.

Nous sommes au 24 mai de l'année 1871 où la France devint, comme l'a dit un prophète, la stupeur des nations: *Ponam civitatem*

hanc in stuporem. L'armée libératrice est rentrée dans Paris, ramenant avec elle la justice et la liberté. Mais, tandis qu'elle s'avance à la lueur sinistre de nos monuments en flammes, qui sont-ils ceux qui tombent là-bas, adossés contre les murs de la Roquette, sous les balles de la démagogie vaincue? Saluons-les. Ce sont des prêtres et des prêtres martyrs.

Voilà le milieu dévorant où a vécu le sacerdoce. Il marche depuis deux mille ans à travers toutes les forces et toutes les puissances humaines conjurées contre lui. Il subit la conspiration permanente des erreurs et des passions, du sophisme et du mensonge, du dénigrement et de la calomnie. Il a reçu, comme l'Église, les plus grands coups de vent qui se soient déchaînés et les plus grands coups de foudre qui aient éclaté sur la terre.

Et avec tant d'ennemis qui, venus de tous les points de l'espace et de la durée, le harcèlent, l'attaquent et, rangés en ligne de bataille, lui disputent le chemin, le prêtre s'est-il arrêté dans sa marche?

Évidemment, si la vie du sacerdoce n'avait rien de divin, si elle n'était pas la vie même de Jésus-Christ, elle aurait succombé dans une de ces crises qui ont duré des siècles. Battu par tant d'orages, l'arbre se serait tout au moins incliné, et la barque, secouée par tant de tempêtes et poussée d'écueil en écueil, aurait fini par sombrer sous la vague.

Est-il naturel, en effet, que le glaive de la persécution active la croissance, féconde la sève et multiplie la vie? Non certes. Le glaive tue, la persécution n'amasse que des ruines. Et ici, non seulement l'arbre n'est point tombé; non seulement la barque n'a point fait naufrage; non seulement la vie ne s'est point éteinte; mais, douée d'une immortelle jeunesse, elle a passé par delà toutes les frontières de l'espace et toutes les limites du temps; elle a, dans sa miraculeuse expansion, envahi l'univers, et semblable à l'océan qui s'étend à l'infini, elle bat de son flot toujours montant les plus lointains rivages.

Regardez. Où est aujourd'hui le prêtre après dix-neuf siècles de schismes et d'hérésies, de luttes et de violences qui auraient dû l'anéantir? Il est partout.

Il est au sommet de la montagne près de l'humble clocher qui disparaît dans les branches des bois.

Il est dans nos grandes cités, à l'ombre de nos riches cathédrales.

Il est au milieu des peuples les plus civilisés et chez les nations les plus barbares; au fond de tous les déserts, sur toutes les plages, à l'entrée de tous les chemins où peuvent se rencontrer, loin de la lumière et de l'amour, quelques brebis errantes.

Et si, hardis explorateurs, vous découvrez aux frontières les plus reculées des régions inconnues, portes de l'espace, ouvrez-vous, ouvrez-vous, le prêtre s'est élancé, l'Évangile à la main et il ne sera point dit qu'il y a dans ce vaste univers un pouce de terre où il ne soit allé planté la croix.

Comment expliquer cette exubérance de végétation et cette force d'envahissement? Demandez au sang, répond un orateur, pourquoi il circule, à la flamme pourquoi elle brûle, à la sève pourquoi elle se répand? Parce que je suis le sang, vous dit le sang : parce que je suis la flamme, vous dit la flamme ; parce que je suis la sève, vous dit la sève. Et moi, dit à son tour le sacerdoce, j'ai marché, je me suis dilaté, j'ai tout envahi parce que je suis la vie de Dieu et que c'est le propre de la vie de marcher, de s'étendre et d'envahir.

Et si vous en doutez encore, rappelez-vous qu'il faut aux institutions humaines, avec un milieu favorable à leur épanouissement, des moyens qui répondent à leurs destinées.

Gagne-t-on des batailles sans armes? Traverse-t-on les flots sans esquif, et soulève-t-on le bloc de pierre sans levier?

Or, quel est le ressort purement naturel qui a mis en mouvement la vie sacerdotale? Quelle est la force humaine qui l'a poussée dans le monde en dépit de tous les obstacles amassés devant elle? J'ouvre le saint Évangile et je lis : N'emportez rien avec vous, ni vêtement, ni bâton, ni sac pour le voyage, ni argent dans la ceinture : *Non peram in via, neque duas tunicas, neque virgam* : Allez et moi, le prêtre éternel, je serai perpétuellement avec vous jusqu'à la fin des siècles : *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sœculi :*

Mais, Seigneur, avec quelle éloquence et quelle littérature confondrons-nous les savants? Avec quelles armes briserons-nous la force? Et comment avec rien deviendrons-nous les maîtres de l'univers?

Et le Seigneur : je mettrai ma parole sur vos lèvres, et cela vous suffit : *Dabitur in illa hora quid loquimini.*

Et les prêtres sont allés, heurtant de front toutes les erreurs et tous les vices, et durant ce combat qui commence à Jérusalem, au lendemain de la Pentecôte et se continue sous nos yeux, quels sont notre cuirasse et notre bouclier?

Nous sommes en toute vérité des agneaux à la gueule des loups. Autour de nous les passions hurlent, la haine mugit, l'opinion publique pousse des cris de mort; et qu'avons-nous pour opposer à ce torrent qui emporterait des trônes et des empires? Nous n'avons que la parole : *Dabitur in illa hora quid loquamini* : Mais, c'est la parole de Dieu : *Ecce ego vobiscum sum* : et celle-là, voyez-vous, elle a tout vaincu, les hommes et les sociétés, la barbarie et la civilisation, les intelligences, et les cœurs, les âmes et les volontés : *Vox Domini confringentis cedros.*

Si dans les mains de ses prêtres Jésus-Christ avait mis le glaive, s'il nous avait abrités derrière des remparts, des forteresses et de vaillantes armées, le monde n'aurait vu que l'homme ; et parce que tôt ou tard les murailles tombent, les citadelles sont prises d'assaut et les armées sont mises en déroute, le sacerdoce aurait péri dans quelque immense défaite.

Et alors, point de remparts, point de forteresses, point de soldats..... Dieu, rien que Dieu avec sa parole toute puissante : *Ecce ego vobiscum sum* : Et c'est elle qui nous porte.

Nous sommes donc forts et vivants parce que Dieu est avec nous, et, chose peut-être plus étonnante, nous sommes forts, et nous vivons parce que, depuis l'institution du sacerdoce, nous ne savons que mourir.

Dans l'histoire des hommes et des peuples, il y a de glorieux combats et d'héroïques résistances, et c'est en luttant qu'on peut être vainqueur.

Mais, chaque fois que sur sa route le prêtre a rencontré le glaive des persécuteurs, qu'a-t-il fait ? Il a regardé le ciel, et il est mort comme meurent les martyrs.

Et, en les voyant tomber, ses ennemis chantaient joyeux et triomphants; c'est fini; les morts ne reviennent plus; et le lendemain, les prêtres surgissaient de dessous terre, arrivaient de l'exil, sortaient de leurs cachots et, debout en face de l'autel, eux aussi chantaient comme Jésus-Christ sur la pierre du sépulcre : Je suis la résurrection et la vie : *Ego sum resurrectio et vita.*

On dit, il est vrai, qu'aujourd'hui cette vie du sacerdoce agonise, que la flamme est près de s'éteindre et que la source va tarir. Rejetés par la société qui ne veut plus de Dieu, livrés au mépris des sages, écrasés sous les pieds de la force, indignement flagellés par l'opinion publique, murés dans nos temples, enfermés dans nos sacristies, volontiers on nous appellerait des morts.

Mais, si nous sommes à la veille de mourir, pourquoi nous montrer du doigt en criant à la foule : voilà l'ennemi.

Pourquoi mener à la bataille contre nous tout ce qu'il y a dans le monde d'abjectes convoitises et d'instincts dépravés ?

Pourquoi ne pas respecter la majesté de l'heure suprême, insulter à notre agonie et ne pas nous laisser expirer dans la paix en embrassant la croix ?

C'est que, malgré tout, vous nous savez vivants ; et vivants, nous le sommes.

Qu'importe que la tempête dépouille le chêne et brise quelques-uns de ses rameaux ; l'arbre n'est pas moins enfoncé dans la terre et, quels que soient les ébranlements de la terre et les orages du ciel, il vivra jusqu'à la fin des siècles, affermissant ses racines et multipliant ses rameaux afin d'abriter les générations qui viennent y cueillir les fruits de la vie éternelle. *Amen.*

LA DIVINITÉ DU SACERDOCE PROUVÉE PAR SON ACTION SUR LES AMES

Le sacerdoce pénètre jusqu'à la source de la vie, et il en dirige le flot.

Le sacerdoce est vivant. Comme la fleur grandit et ouvre son calice, comme l'arbre déploie au soleil sa couronne de verdure, comme l'homme se traduit et se révèle au dehors en vertu d'une force intime et secrète qui jaillit du plus profond de son être et le pousse en avant, ainsi le sacerdoce se meut de lui-même. Il parle, et l'on sent bien que sa parole hardie n'est point un écho de la terre, mais que Dieu est caché sous ce Verbe puissant. Il traverse le monde sous le feu continu des milliers d'ennemis qui conspirent contre lui, et à sa marche toujours calme et toujours victorieuse, au milieu des ruines et des écroulements, il faut nécessairement reconnaître des résistances et des énergies plus qu'humaines. Mais surtout il agit, et son action sur les âmes est le signe le plus authentique et la marque la plus frappante de sa divinité.

I. — L'homme agit en maître sur la matière; il la travaille, il l'ornemente, il l'embellit, et avec la matière il fait des chefs-d'œuvre devant lesquels les générations s'arrêtent étonnées.

Donnez à l'artiste un instrument qui résonne sous sa main, il en tirera des harmonies si douces, si ravissantes, qu'on serait tenté de se demander si les anges, dans le ciel, touchent mieux de leurs lyres.

Donnez au sculpteur un bloc de marbre et au peintre des couleurs et vous aurez, gravées dans la pierre ou reproduites sur la toile, des figures dont la beauté vous jettera dans l'extase.

Donnez à l'architecte des colonnes et des chapiteaux, des cintres gracieux ou des ogives élancées, des tours élégantes ou des flèches aériennes, et vous verrez s'élever la basilique aussi radieuse qu'un soleil.

Avec l'épée le soldat gagne des batailles; avec une voile et un gouvernail, le pilote fend la vague; et avec le fil conducteur nous parlons aux rivages les plus lointains.

Mais, si puissant sur la matière, que peut l'homme sur les âmes?

Les âmes? Il peut les instruire et leur donner, avec la lumière, les saintes ivresses de la vérité.

Les âmes? Il peut les soulever comme le vent soulève les flots, et les entraîner après lui frémissantes, émues et passionnées.

Les âmes? Il peut en faire jaillir, avec une parole ardente, ces nobles sentiments qui s'appellent l'amour de la gloire et de la patrie,

Mais voici une âme dont le vice a dévoré toutes les fibres. Plus de croyances dans cet esprit dévoyé. Plus de parfums dans ce cœur où

se sont amassées toutes les fanges. Plus d'énergie dans cette volonté que sollicite le plaisir et qu'épouvante la lutte. Rien que les ténèbres, la corruption et la boue.

Venez maintenant, vous qui êtes les forts et les puissants de ce monde; venez, vous qui percez les montagnes, comblez les vallées et tracez à la foudre ses sentiers; venez avec la force du glaive, de la science et du génie, et puis ordonnez à ce fleuve de remonter vers sa source et à cet arbre incliné de redresser sa tige; rendez à cette intelligence la lumière, à ce cœur la pureté et à cette volonté le courage de la résistance.

Impossible. La sagesse humaine est à bout. Dieu seul peut transformer les âmes; et comment opère-t-il ces prodiges auprès desquels la création des mondes n'est qu'un jeu de sa puissance infinie? Il les accomplit à l'aide du sacerdoce.

Entrons, en effet, dans une église. Le prêtre est debout dans la chaire et son peuple l'écoute avec un saint respect. Qu'est-ce que ce prêtre? Est-il un orateur éloquent, un philosophe profond, un docteur au regard d'aigle? Et sa parole, a-t-elle une forme élégante, un éclat qui éblouisse et des vibrations qui aillent droit au cœur?

Non. C'est le prêtre ignoré qui a la moindre part du vaste champ des âmes et creuse humblement son sillon loin du bruit des cités. Sa parole, humble et modeste comme la fleur qui cherche la solitude, n'a pour plaire aucun des riches ornements qui revêtent la pensée; et que dit-il? Ce que le Maître disait à la foule, il y a dix-neuf siècles, au sommet de la montagne, dans le désert et sur le parvis du temple.

Le vice vous découronne et vous flétrit, dit-il au voluptueux; soyez donc chaste : *Beati mundo corde.*

Et au riche : le pauvre sous ses haillons est votre frère. Malheur à vous s'il souffre de la faim : *Væ vobis quia saturati estis!*

Et à l'orgueilleux : cherchez la dernière place et vous serez exalté dans le ciel : *Qui se humiliat exaltabitur.*

Et à l'indifférent qui s'enferme dans la vie comme s'il ne devait plus en sortir : avant tout le royaume de Dieu et le reste vous sera donné par surcroît : *Quærite primum regnum Dei.*

Tout cela c'est la guerre, et en entendant ces cris de guerre, le cœur va-t-il se soumettre sans lutte et s'avouer vaincu? Détrompez-vous. Il y aura des révoltes comme celles d'un peuple qui court aux armes pour défendre sa liberté. Il y aura des rugissements comme ceux du lion que blesse le fouet du dompteur; et de la parole du prêtre il ne restera, ce semble, pas même un souvenir. Laissons-la. Elle est tombée comme le grain dans la terre et il est écrit que tôt ou tard elle donnera son fruit : *Non revertetur ad me vacuum.*

Et voilà que, un jour, nous entrons encore dans le temple. C'est aux heures silencieuses du soir; la foule est absente et pas une voix ne monte du sanctuaire.

Seul le prêtre est assis au tribunal de la pénitence et quel est celui

qui se tient à ses pieds, prosterné dans une humiliation volontaire, la tête dans les deux mains et le cœur gros de soupirs. C'est un de ces naufragés qui, entraînés loin de la rive, appellent au secours.

Et le prêtre lui dit tout bas : N'hésitons plus, n'avez-vous point assez lutté contre Dieu et son Christ? Brisez toutes vos idoles; détruisez tous leurs autels et faites un holocauste si complet que toute votre vie appartienne au Seigneur.

A cet appel de la miséricorde le pécheur a répondu courageusement : Je le veux; et quand il se relève absous et béni, regardez-le bien..... est-ce l'homme de la veille?

L'arbre, desséché par l'hiver, a tout à coup refleuri au soleil du printemps. Le champ, dévasté par la tourmente, en un clin d'œil s'est couvert de moissons, et la lampe éteinte s'est rallumée sous le souffle du ciel.

Et ces transformations ne sont point un fait isolé dans l'histoire des âmes comme ces phénomènes étranges qui parfois surviennent dans la nature et mettent la science en éveil. Moins nombreuses sont les gouttes d'eau qui remplissent les gouffres de l'océan. Moins nombreux sont les atômes qui voltigent dans un rayon de soleil, et tous les jours, et à chaque heure du jour, sans que personne s'en doute, il y a des milliers de prodigues qui, fatigués du vice et du plaisir, disent au Seigneur: Me voici; je retourne à la foi de ma mère, à la pureté de mon enfance, aux joies de la vertu. Et tous les jours, le prêtre qui pleurait sur des ruines les larmes de Jérémie entonne le *Te Deum* en voyant se relever les pierres du sanctuaire; et tous les jours, dans le ciel, les anges célèbrent en chœurs joyeux ces fêtes de retour.

Or, qui a ramené dans le port toutes ces barques dématées, tous ces navires en détresse? Disons-le bien haut, c'est Dieu, puisque Dieu seul fait les miracles : *Qui facit mirabilia solus.* Mais la main, quelle est la main qui frappe la pierre aride et tire l'eau du rocher?

Cette main qui se meut au gré de Dieu, c'est le sacerdoce. Et afin que l'action du sacerdoce sur les âmes soit un fait indéniable aussi éclatant que le soleil, toute âme qui se place docilement sous la main du prêtre et se laisse façonner comme le marbre par le sculpteur, devient si belle, si radieuse, que les plus incroyants, étonnés de tant de courage et de tant de vertus, sont forcés de se dire : Mais enfin, que s'est-il passé de merveilleux dans cette vie?

Et au contraire, dès qu'une âme, même la plus forte et la plus pure, séduite dans une heure de délire par les préjugés ou les voluptés du siècle, repousse la main du prêtre qui lui serrait le frein, suivez-la dans sa marche..... elle court aux abîmes comme le coursier qui a pris le mors aux dents; elle s'en va à la dérive comme la barque qui n'obéit plus au gouvernail; il y a des secousses terribles, des avaries désastreuses, des naufrages quelquefois irréparables; et le monde, non moins étonné de ces chutes, se demande avec une espèce d'effroi : Est-ce bien là cet astre qui resplendissait au ciel?

Quomodo cecidisti de cœlo, lucifer. Qu'est devenue cette reine puissante qui défiait ses ennemis? *Hæccine est ille Jezabel?* Et comment a été ruinée cette cité dont la gloire égalait la richesse? *Hæccine est urbs perfecti decoris?*

C'est ainsi que le sacerdoce agit dans le fond même de l'humanité comme agit dans la nature cette force latente qui fait tout germer et fleurir. Il pénètre jusqu'à la source de la vie pour en diriger le flot. Il saisit l'intelligence, la volonté, le cœur, l'homme tout entier avec ses plus royales facultés et leur donne un développement fécond.

C'est humainement inexplicable; c'est incompréhensible; mais c'est un fait dix-huit fois séculaire qui s'impose à l'histoire, et il faut être complètement aveuglé par le vice ou l'erreur pour ne point voir l'action puissante du sacerdoce et son travail divin sur les âmes aussi bien que sur la société.

II. — Il est évident que la société n'a pas toujours été ce qu'elle est aujourd'hui. Elle s'est formée lentement comme s'élève assise par assise le monument dont vous contemplez l'imposante architecture, et avant d'arriver à l'ordre et à la lumière elle a dû passer par les ténèbres et le chaos.

Mais, qui a construit l'édifice? Qui a jeté sur le chaos la parole créatrice d'où sont sortis les germes de la vie sociale? Qui a rétabli les vraies notions de la justice et de la liberté?

Est-ce un vaillant guerrier qui, réunissant avec son épée des tribus errantes, en a fait tout à coup un peuple civilisé? Est-ce un législateur habile qui, élaborant une constitution richement harmonisée, a courbé sous le même joug des millions de volontés en lutte? Est-ce un philosophe qui, jetant quelques maximes au devant des passions débordées, en a contenu le flot tumultueux?

Remontons à l'origine de toutes les grandes civilisations; qu'y trouvons-nous? D'abord, des hordes indisciplinées qui, poussées par l'instinct de la conquête, se heurtent et se détruisent dans des chocs effrayants. La terre tremble, l'herbe ne pousse plus sous les pieds de leurs coursiers. Quand ils ont passé, on dirait l'incendie qui dévore les cités, l'ouragan qui détruit les moissons ou le volcan qui submerge les plaines riantes sous sa lave de feu. C'est la ruine, la désolation et la mort.

Puis, au devant de ces ravageurs de la terre, véritables fléaux de Dieu, survient un prêtre tenant d'une main l'Évangile et de l'autre la croix. C'est S. Remi en face de Clovis; c'est Wilfrid, l'apôtre de l'Allemagne; c'est le moine Augustin dans le pays des Northumbres.

Il les baptise dans le sang et dans la foi de Jésus-Christ, et au sortir de ce baptême que deviennent les barbares? Les mœurs s'adoucissent, le sang où fermentaient toutes les corruptions s'épure, la famille se reconstitue dans l'amour, le dévouement, le respect et l'honneur, l'esprit chrétien s'infiltre dans les nouvelles institutions, un souffle nouveau a passé sur toutes les ruines

qu'avaient amassées quatre mille ans de paganisme, et de ces ruines est sortie la vie.

Mais, pourquoi remonter si haut et si loin dans l'histoire? A l'heure où je vous parle, savez-vous ce que fait le prêtre au soleil brûlant des déserts de l'Afrique, au milieu des îles inhospitalières que battent les flots de l'océan, dans les solitudes immenses du Nouveau Monde, et partout où le vice et la superstition païenne ont encore, pour se faire adorer, un temple et des autels? Il sème dans une terre en friche les principes divins qui civilisent les peuples. Il les sème, laissant à la Providence l'heure de la moisson, et quand la moisson est venue, regardez..... la lumière a brillé dans la nuit et toutes les vertus chrétiennes, même les plus héroïques, ont fleuri à l'ombre de la croix.

Envoyez par delà les mers une armée conquérante; vous abattrez des remparts, vous prendrez des villes, vous refoulerez la barbarie dans ses steppes profondes et vous la forcerez à saluer votre drapeau vainqueur. Mais en la refoulant, l'aurez-vous civilisée, et quand vos soldats rentreront sous la tente, laisseront-ils après eux le respect de la justice, la réhabilitation de la famille, la pureté des mœurs et le règne de la vérité?

A la suite du conquérant il faut le sacerdoce avec la croix qui rachète les nations et l'Évangile qui, semblable à la greffe sur un tronc sauvage, inocule aux races les plus décrépites une sève nouvelle, et je défie l'histoire la plus hostile de nous citer une civilisation où ne se montre la main du sacerdoce comme se montre la main de l'ouvrier dans le dôme gigantesque qui s'élève au-dessus des cités.

Bien plus, le sacerdoce disparaît-il dans un jour de tourmente? Parti pour l'exil ou bien enfermé dans les catacombes, a-t-il cessé de dire aux foules égarées la parole du salut? Aussitôt, voyez-vous: les nationalités les plus illustres, les peuples couverts de gloire descendent en se précipitant la pente qu'ils avaient été des siècles à gravir et de nouveau la barbarie s'éveille avec ses instincts de ruines et de sang.

Ce fut, il y a cent ans, l'histoire de la France alors que l'impiété cynique et triomphante avait juré d'étrangler le dernier des prêtres avec les entrailles du dernier des rois. Et comme s'il manquait une page au récit de cette orgie sociale, que fait de nos jours la haine révolutionnaire? Ne pouvant supprimer le sacerdoce, elle travaille à l'isoler en dressant autour de lui avec ses lois et ses décrets des barrières infranchissables. Or, à mesure que la société le repousse comme un envahisseur et qu'elle lui dispute son action sur les âmes, ne voyez-vous pas surgir une humanité barbare qui traverse en la consternant la civilisation chrétienne? N'entendez-vous pas le bruit de ses coups? Ne reconnaissez-vous point dans les événements la trace de ses pas?

Vous arrachez au prêtre l'enfance, et vous avez des générations

qui vous épouvantent par l'audace de leurs crimes et la précocité de leurs vices.

Vous livrez le prêtre couronné d'épines aux insultes du peuple, et le peuple, n'entendant plus cette voix qui lui rappelait ses destinées immortelles et le consolait aux heures les plus tristes de la vie, s'est fait un évangile avec d'affreuses négations, des blasphèmes épouvantables et des utopies qui le poussent à la révolte et lui promettent un lendemain sans peine et sans labeur.

Vous dénoncez le prêtre à la société comme un ambitieux qui prétend s'arroger le gouvernement du monde, et la société, prise de peur, se détourne du prêtre pour se livrer à tous les despotes qui la flattent pour mieux enchaîner sa liberté.

Vous lancez contre le prêtre vos livres, vos journaux et vos discours afin d'amoindrir sa puissance, et en attaquant cette force qui a pour mission de moraliser les peuples, vous ouvrez la brêche par laquelle passent toutes les corruptions et toutes les infamies.

En instituant le sacerdoce, Jésus-Christ lui a dit: tu seras la lumière du monde: *vos estis lux mundi.* Tu seras le sel de la terre: *vos estis sal terræ*: Pourquoi la lumière? *lux mundi:* Parce que son enseignement divin devait illuminer les siècles. Et pourquoi le sel? *sal terræ:* Parce que la morale chrétienne toute faite de renoncement, de sacrifices et de combats, devait s'opposer à la corruption des âmes: *Quorum condiendis et exstinguenedis putoribus apostolicum salem Dominus misit* :

Abolissez donc le sacerdoce; que toutes ses voix se taisent et qu'il n'y ait plus une seule chaire d'où descende la doctrine qui éclaire les intelligences, d'où nous viendra la vérité? Je ne veux pas une parole humaine, il me faut une affirmation qui ne puisse pas me tromper. Cette affirmation devant laquelle s'évanouissent tous les doutes, qui me la donnera? Qui me résoudra, au nom et à la place de Dieu, les problèmes de la vie qui tourmentent ma raison? Vous éteignez la lumière; c'est fait, malgré vos écoles et vos savants, la société retombe dans la nuit.

Abolissez le sacerdoce. Qu'il n'y ait plus, dans tout l'univers, un seul prêtre qui sans faiblesse et sans peur défende les droits de Dieu, veille à la garde de sa loi et proteste contre les folies du cœur et les abus de la liberté..... que deviendront les mœurs en lutte avec ce qu'il y a de plus terrible et de plus séduisant dans les convoitises humaines?

Vous avez rejeté le sel divin qui, répandu sur le corps social, devait le protéger contre la corruption du vice, et vous n'avez plus qu'une affreuse dissolution.

Le sacerdoce, quoique disent ses infâmes détracteurs, est donc la plus grande et la plus nécessaire de toutes les forces sociales.

Oui; j'admire le chef d'État qui, la main ferme au gouvernail et le regard interrogeant la vague, conduit sûrement la barque à travers les écueils.

J'admire le juge qui abrite la loi derrière un mur d'airain et défend avec une conscience incorruptible les droits de la justice.

J'admire le soldat qui a reçu l'épée pour écraser l'émeute et venger dans des combats glorieux les insultes faites à la patrie.

Mais, le soldat, le juge, le chef d'État ne peuvent rien sur le fond de la vie humaine. Seul, le prêtre atteint les âmes. Il les prend dans les ténèbres, et il les amène au grand jour. Il les prend dans la honte et il les place dans l'honneur. Il les prend dans le vice et il les conduit fortes et pures, au sommet de la vertu; et en agissant sur les âmes, il atteint par cela même la société où sa parole dépose et maintient tous les principes et toutes les vérités qui assurent la paix et le bonheur des nations.

Le soldat, le juge, le chef d'État font le travail de l'homme. Le sacerdoce, lui, fait l'œuvre de Dieu; et si l'arbre, secoué par tant de tempêtes, nous donne des fruits divins, c'est que Dieu lui-même l'a planté. *Amen.*

LA DIVINITÉ DU SACERDOCE PROUVÉE PAR SON ENSEIGNEMENT

La parole du sacerdoce est une. Elle est immuable.

Le sacerdoce, avons-nous dit, continue sur la terre l'œuvre de la rédemption, et le prêtre, dans l'exercice de son ministère sublime, est l'ambassadeur de Jésus-Christ qui emprunte sa parole et son action pour atteindre les âmes. En dehors de cette pensée de la foi, je me trouve en face de je ne sais combien de mystères qui confondent ma raison.

Si le sacerdoce n'est qu'une institution humaine, comment expliquer sa vie qui, au lieu de tarir, s'épanche en flots toujours plus abondants? Une barque qui brave tous les orages et continue majestueusement sa marche sur l'océan des siècles! Un arbre qui, décimé par la hache, pousse quand même de nouveaux rejetons! Un édifice qui, bâti sur un sol constamment ébranlé, reste debout sans qu'une seule pierre soit tombée de ses murs! C'est la première énigme.

Comment expliquer l'action féconde du sacerdoce sur les âmes? Les âmes? Elles échappent à toutes les forces qui se flattent de les saisir, et ni la science, ni le génie, ni le sceptre, ni l'épée, ne sauraient en défendre la vertu et encore moins les relever de leurs chutes profondes, tandis que le prêtre, avec la grâce puissante qu'il porte dans les mains, les sauve du naufrage et les ramène au port.

C'est le second problème, et j'ajoute: comment expliquer l'enseignement du sacerdoce?

1. — Le prêtre, dans tous les cultes, quels que soient son nom et

le pouvoir qui l'envoie, a la mission d'enseigner le peuple. Il veille à la garde de la doctrine comme autrefois les lévites à la garde de l'arche sainte. Il l'explique, il la commente et, lorsque surviennent les novateurs, il la défend contre les révoltes de la pensée, comme le soldat court à la frontière que menace l'envahisseur.

Jésus-Christ étant prêtre, *Tu es sacerdos*, devait donc enseigner; et savez-vous où je le trouve au sortir de Nazareth? Il est au sommet d'une montagne: *Ascendit in montem:* et là, dans un discours sublime dont le parfum embaume tous les siècles, il découvre au peuple qu'étonne et ravit cette parole étrange les huit sources de la véritable béatitude: *Beati pauperes; beati mundi corde.*

A dater de cette première manifestation, suivez-le dans sa marche à travers la Judée. Que fait-il au bord du lac de Génésareth, dans la barque de Simon-Pierre, au fond du désert, le long des grands chemins et sur le parvis du Temple? Il enseigne: *Et ipse docebat.*

Chaque fois que ses apôtres l'entourent et que la foule le presse, il les instruit avec l'autorité du maître et du docteur, et, empruntant à la nature ses images les plus riantes, il en revêt les vérités insaisissables qu'il avait apportées du ciel.

Or, comme cet enseignement devait s'adresser à toutes les générations, quel est le premier droit dont le Sauveur investit le sacerdoce? C'est le droit d'enseigner: *Euntes, docete.*

Sans doute, le prêtre monte à l'autel où sa main, consacrée par l'onction du pontife, immole la victime; il ouvre le ciel au petit enfant que purifie l'eau du Baptême; il siège au tribunal de la Pénitence où il rend, sans autres témoins que les anges du Seigneur, les arrêts de la miséricorde; il bénit la famille qui se constitue sous le regard de Dieu; il prie à côté de la couche des mourants et près de la tombe des morts.

Mais, avant tout, il enseigne. Partie du Cénacle, sa voix a retenti, comme avait dit le prophète, jusqu'aux dernières extrémités de l'univers; elle a passé par delà toutes les frontières: *In omnem terram exivit sonus eorum:* et de même que le soleil verse sa lumière à tous les points de l'immensité, le sacerdoce jette sa parole aux échos de tous les siècles et de toutes les nations: *Et in fines orbis terræ verba eorum.*

Il enseigne le petit enfant dont l'intelligence vierge s'épanouit en souriant à la vérité.

Il enseigne les âmes qui viennent lui demander, dans un tête à tête divin, les secrets de la lutte.

Il enseigne la foule que ramènent au pied de la chaire les fêtes de l'Église et vous ne trouverez nulle part une tribu sauvage qu'il n'enseigne dans la langue du désert.

Qu'y a-t-il là d'étrange, me direz-vous peut-être, et quel signe de Dieu voyez-vous dans cet enseignement?

Le signe de Dieu? Mais il est tout d'abord dans l'unité de la doctrine.

L'unité, quelle merveille! Elle est au firmament où des milliers d'astres, obéissant à la même loi, et gravitant autour du même centre, roulent comme des chars de feu sans jamais se heurter dans l'espace.

Elle est dans la création dont tous les êtres, de l'atôme au soleil, forment un chant immense qui remplit de ses harmonies et la terre et le ciel.

Mais, en dehors des œuvres de Dieu, nous sommes réellement à la Tour de Babel. C'est le morcellement, la confusion et le chaos.

Voyons. Où est l'unité? Est-elle dans les idées? Mais partout les esprits luttent contre les esprits, les systèmes contre les systèmes, les croyances contre les croyances et le monde des idées ressemble à ces sables qui, amassés par les flots, ne peuvent jamais s'unir et ne forment au rivage qu'une digue mouvante.

Où est l'unité? Est-elle dans les assemblées politiques où se discutent les intérêts des peuples? Mais là que voyons-nous? Des groupes qui, détachés du centre, s'en vont à droite et à gauche, de la plaine au sommet de la montagne, et se disputent, dans toutes les questions sociales, la majorité des voix.

Où trouver l'unité? Est-ce dans les sectes religieuses? Mais, qu'est-ce qu'une secte, sinon le rameau détaché de la vigne, la pierre tombée des murailles du Temple, le membre qui ne tient plus au corps vivant?

Encore une fois, où trouver l'unité? Venez, et contemplez ce prodige.

Deux millions de prêtres, jetés aux divers points de la terre, évangélisent l'univers. Ces prêtres ne parlent pas la même langue; ils appartiennent aux nationalités les plus diverses; ils sortent de tous les rangs de la société; séparés par les fleuves et les mers, perdus derrière des montagnes infranchissables, errant dans des déserts dont nous savons à peine le nom, ils ne peuvent ni se voir, ni s'entendre.

Et cependant, dans ces deux millions de voix qui montent du fond de tous les espaces, y a-t-il une seule voix qui détonne?

Dans ces deux millions de notes qui partent des rivages les plus lointains, y en a-t-il une seule qui ne concoure à la même harmonie.

Parmi ces deux millions de docteurs légitimement envoyés pour porter au monde le Verbe éternel, y en a-t-il un seul qui oppose à l'affirmation catholique les négations individuelles de sa pensée?

Ce que moi je vous annonce du haut de cette chaire, à la même heure, tous les prêtres qui ont gardé dans l'âme l'intégrité de la doctrine et sur les lèvres l'indépendance de la parole le redisent avec des formes différentes et des accents variés, mais toujours d'accord, partout où l'Église les envoie.

Ne l'entendez-vous pas venir de tous les rivages de la terre et portée par tous les souffles du ciel cette harmonie de l'unité retentissant dans la prédication du sacerdoce? C'est la même vibration,

le même concert, le même chant, et les deux millions de voix qui proclament la vérité ne nous apportent qu'un seul et même écho.

Et encore, si nous prêchions des dogmes qui sourient à la raison et ne gênent en rien la liberté du cœur; je comprendrais cette unité de la parole. Mais, qu'enseignons-nous? Des mystères qui déconcertent l'intelligence et des sacrifices austères qui désenchantent et meurtrissent la vie.

Il ne serait donc pas étonnant que, de tant de paroles formulant des vérités incompréhensibles quelques-unes leur donnassent imprudemment un démenti public.

Il serait encore moins étrange que, sous prétexte de ne point effrayer la nature humaine et de complaire à la foule, des prêtres, lâches ou flatteurs, interprétassent la loi morale au gré de certaines passions.

Mais, savez-vous ce que ferait cette parole en désaccord avec l'enseignement de l'Église? Elle soulèverait d'indignation toutes les âmes qui ont gardé le sens catholique; elle provoquerait un solennel murmure, une immense réprobation, et la voix qui aurait troublé l'harmonie de la doctrine serait à l'instant même étouffée sous les cris de l'anathème.

Qu'en dites-vous? Une même parole qui s'en va d'espace en espace, répétée par des millions de voix, sous un souffle identique, dans toutes les langues de l'univers? Connaissez-vous un spectacle comparable à celui-là?

Et si vous éveillez à travers les siècles, depuis le berceau du catholicisme, toutes les voix qui se sont endormies, voix des pontifes et des évêques, voix des apôtres et des missionnaires, voix des théologiens et des docteurs, voix de l'humble sanctuaire et de la riche basilique, voix du Nord et du Midi, du couchant et de l'aurore... alors le spectacle s'agrandit, l'écho s'étend et le chant de l'unité devient d'autant plus beau qu'il est redit par tous les siècles.

II. — En même temps qu'elle est une, la parole du sacerdoce est donc immuable; et voilà le second signe de Dieu.

Il est à remarquer que les œuvres de Dieu, participant à l'immutabilité de son être, ne subissent aucune des variations qu'amènent le temps et le travail ou le caprice des hommes.

Depuis que le monde est sorti du néant, qu'y a-t-il de changé dans la création? Le soleil ne va-t-il pas de l'Orient à l'Occident où il féconde de sa chaleur les germes de la vie? La mer sort-elle de ses abîmes alors même que le vent en soulève les vagues? Le fleuve remonte-t-il la pente qui aboutit à l'océan? Et n'est-ce plus sur la tige que s'épanouit la fleur, et sur les branches de l'arbre que mûrissent les fruits, et dans le champ du laboureur que jaunissent les moissons?

Seigneur, chantait le prophète, vous êtes toujours le même: *Tu*

autem idem ipse es. Ainsi en est-il de ses œuvres: *Fundasti terram et permanet.* Elles resteront jusqu'à la fin des âges telles qu'elles sont sorties de ses mains: *Et permanet.*

Mais, s'agit-il de l'homme? C'est l'ouvrier qui fait une ébauche, va par essais, et, profitant des données de la science, modifie son travail et démolit ce qu'il avait construit la veille pour rebâtir le lendemain avec un plan nouveau.

Aussi, tout change avec le temps.

Les idées changent. Elles tombent comme les feuilles à l'approche de l'hiver, et de même qu'à la saison prochaine d'autres feuilles reparaissent sur les branches reverdies, de nouvelles idées, des mots programmes, des formules magiques sont jetés à la foule et s'emparent des esprits.

La science change. A mesure que de nouveaux sillons se creusent dans le vaste champ des connaissances humaines, il en sort des découvertes et des révélations qui contredisent l'enseignement des écoles et les affirmations des docteurs, et la science déconcertée se voit contrainte de renier ses méthodes vieillies.

Les lois changent; elles vieillissent et, à défaut de la prescription qui leur dispute lentement le terrain, elles sont emportées par certains courants qui ne rencontrent pas de digues.

Les gouvernements et les peuples eux-mêmes changent. Les frontières des États se déplacent, les nationalités disparaissent dans la lutte et le pouvoir qu'avaient acclamé les suffrages est balayé dans un jour de tourmente.

C'est le sort des choses humaines. Il faut qu'elles changent et, si par hasard, l'homme respecte ses œuvres, il y a le temps, ce grand ennemi, qui a pour mission de les détruire.

Mais, au milieu de ces commotions violentes qui ne cessent d'ébranler les nations, et de ces ruines amassées par les siècles, qu'est devenu l'enseignement du sacerdoce? A-t-il changé?

Il le devait à moins d'un miracle où se manifesta visiblement l'intervention de Dieu, puisque tout a conspiré pour nous amener, lâches et parjures, à trahir la vérité.

La science est venue fière, insolente, et elle nous a dit: Change ta doctrine. Des mystères incompréhensibles, c'était bon lorsque, plongés dans les ténèbres, les esprits s'amusaient avec des fables. Mais, nous avons fait la lumière, nous sommes en plein jour et nous ne voulons plus de tes dogmes obscurs.

Change ta doctrine, nous ont crié les passions. Pourquoi mettre des entraves aux aspirations du cœur? Pourquoi comprimer la nature et lui ravir sa liberté? Pourquoi maîtriser les sens et les tenir captifs sous la verge qui les blesse? Tous les instincts sont légitimes et nous ne voulons pas de ta morale qui enchaîne la vie.

Change ta doctrine, nous a crié l'erreur. — Efface dans ton Symbole la divinité de Jésus-Christ, a dit Arius. — Effaces-en l'autorité de l'Église, a dit Luther. — Effaces-en la présence eucharistique, a

dit Calvin. — Coupe seulement quelques branches de l'arbre ; allège le navire ; sacrifie quelques pouces de terrain pour obtenir la paix. Nous ne voulons pas d'un *Credo* qui repousse toute transaction avec l'esprit du siècle et s'obstine à ne point fléchir sous les souffles qui passent.

Change ta doctrine, nous a crié tout pouvoir ombrageux et jaloux ; suis avec nous la marche des idées ; ouvre ta voile à tous les vents ; laisse la société voter ses constitutions et proclamer ses lois. Nous ne voulons plus d'un droit immuable qui refuse de pactiser avec le droit nouveau.

Et si vous avez lu l'histoire, n'avez-vous pas vu ce qu'ont inventé les ennemis du sacerdoce pour faire au moins une brêche à son enseignement ?

La science a lancé contre nous les sophismes les plus subtils et les négations les plus audacieuses, et nous élèverions une montagne si nous pouvions réunir tout ce qu'ont écrit les libres-penseurs de tous les siècles pour nous convaincre de mensonge et livrer notre parole travestie à la dérision du peuple.

Les passions irritées nous ont suscité toutes les haines, haines des grands et des petits, haines des puissants et des faibles, haines des gouvernants et des gouvernés, et ces haines ardentes, implacables, de l'orgueil et de l'ambition, de l'or et de la volupté nous ont assaillis de toutes parts comme la tempête sur la mer assaille le navire.

L'erreur nous a tellement battus en brèche que des peuples entiers se sont détachés du centre de l'unité, et le pouvoir nous a si souvent frappés du sabre et de l'épée que le sacerdoce ne compte plus le nombre de ses martyrs.

Eh bien ! En face de tant d'ennemis qui tous nous demandaient du changement, qu'avons-nous changé ?

Avons-nous changé l'Évangile ? Mais, quelle est la page, ou mieux, quelle est la parole que nous ayons détachée de ce livre divin ? Il y a des nations qui, écrasées par le nombre, sont contraintes d'abandonner à l'envahisseur les provinces conquises ; dites-nous donc à quel jour et à la suite de quel pacte nous avons cédé un mot, rien qu'un mot du livre sacré que l'Église met dans nos mains comme on place le drapeau dans les mains du soldat ?

Avons-nous changé la morale ? Mais on dirait que le Sinaï est encore tout fumant de ses foudres et que Jéhovah, au milieu des éclairs, y écrit encore sa loi. Est-il un vice contre lequel le sacerdoce ne proteste ? Est-il une passion qui, appelant nos anathèmes, nous ait trouvés muets ? Est-il un article du Décalogue que nous n'ayons vaillamment défendu contre les abus de la force et les audaces du crime ? Citez-les.

Avons-nous changé le dogme ? Oui, certaines vérités cachées dans l'ombre, se sont illuminées avec l'enseignement des siècles, comme s'illumine l'espace à mesure que le soleil s'élève à l'horizon. Elles

se sont progressivement développées comme la graine qui, emportée par le vent, devient le chêne au sommet de la montagne. Mais, avons-nous innové des croyances ; avons-nous inventé des dogmes qui ne fussent point en germe dans l'Évangile ou la tradition chrétienne ? Jamais.

Aussi, de quels noms nous appelle le monde? Il nous appelle des arriérés, parce qu'en présence d'une société qui a la passion de tout démolir, nous nous attardons à prêcher ce que prêchaient S. Paul à l'aréopage d'Athènes, S. Pierre sur la place publique de Jérusalem, le jour de la Pentecôte, et le Sauveur lui-même au peuple de son temps.

Il nous appelle des entêtés parce qu'à tous ceux qui demandent du changement nous répondons comme les apôtres : *Non possumus :* nous ne pouvons pas.

Vous voulez que nous approuvions le divorce voté dans vos Parlements. Nous ne pouvons pas : *Non possumus.*

Vous voulez que nous tolérions par notre silence les erreurs et les folles aspirations de la société moderne. Nous ne pouvons pas : *Non possumus.*

Vous voulez que nous sanctionnions votre droit nouveau derrière lequel s'abritent les iniquités les plus criantes et les excès de la force brutale : *Non possumus :* nous ne pouvons pas.

Entêtement sublime qui nous a gardé, au milieu des fluctuations des opinions humaines l'intégrité de la foi ; supposons qu'à chaque lutte, timides et pris de peur, nous eussions sacrifié quelqu'une de nos croyances, que nous resterait-il aujourd'hui de la morale et de la vérité ? A force d'avaries, la barque aurait fini par disparaître en entier sous la vague. Ébranlé par tant de brèches, l'édifice se serait écroulé. Semblable au fleuve rapide qui ronge lentement ses bords, envahit la plaine et la couvre de sable, l'erreur et le vice auraient entamé successivement les convictions de l'intelligence et les principes des mœurs, et le Symbole et le Décalogue n'auraient pu résister à ce courant fangeux.

Mais, vive le sacerdoce ! Autour de la doctrine catholique il a dressé un rempart de granit, et toujours en éveil comme la sentinelle, et toujours l'arme au bras comme un vaillant chevalier, il n'a jamais permis que l'ennemi, attaquant la place, en emporte seulement une pierre. Écrivez donc sur les murs d'enceinte la parole de nos livres sacrés : *Digitus Dei est hic* : le doigt de Dieu est ici. Ce qui vient de l'homme change, et ce qui ne change pas vient de Dieu : *Amen.*

LA DIVINITÉ DU SACERDOCE PROUVÉE PAR SA SAINTETÉ

La mission du sacerdoce est de créer et de multiplier les saints par la parole, l'exemple et les sacrements.

Ce qui démontre la divinité du sacerdoce catholique, c'est l'unité et l'immutabilité de son enseignement.

L'unité ne nous apparaît que dans les œuvres de Dieu; elle rayonne au firmament; elle constitue l'harmonie de la création, et tous les êtres, qu'ils s'appellent grains de poussière, atômes ou soleil, forment un vaste et mélodieux concert qui de la terre monte au ciel.

Ainsi en est-il de l'immutabilité. C'est en vain que les siècles s'ajoutent aux siècles, Dieu ne change pas: *Tu autem idem ipse es:* et chaque pierre, dans l'édifice qu'il a construit, reste à la place où sa main l'a posée dès le premier des jours.

Mais, s'agit-il de l'homme? Autour de lui, c'est le choc perpétuel des idées, la confusion des systèmes, la multiplicité des théories qui ne peuvent s'entendre et formuler quelques points de doctrine auxquels se rattachent tous les esprits. C'est surtout le changement qui n'épargne pas même les peuples et couvre la terre de ses ruines.

Et voilà que, à l'heure présente, il y a dans l'Église plus de trois cent mille chaires d'où tombe sur toutes les nations la parole du prêtre, et cette parole qui enseigne sous tous les cieux depuis bientôt deux mille ans a-t-elle jamais fait injure à l'intégrité du dogme? A-t-elle abdiqué quelque principe de morale? A-t-elle sacrifié quelques droits de la conscience humaine? Chose unique dans l'histoire, elle est aujourd'hui ce qu'elle était sur les lèvres des apôtres, et ni les transformations survenues dans les mœurs et les croyances de l'humanité, ni les passions ameutées contre elle, ni les menaces des puissants de la terre n'ont pu la corrompre ou l'amoindrir.

Évidemment, Dieu est là: *A Domino factum est istud;* et si vous en doutiez encore, étudiez la sainteté du sacerdoce.

I. — Vous n'avez pas oublié ce que S. Paul disait aux Hébreux en leur parlant de Jésus-Christ: Nous avons un pontife qui est saint, innocent, immaculé, séparé des pécheurs: *Sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus*: sa vertu est plus élevée que les cieux: *excelsior cœlis factus*: et il n'a pas, comme nous, à offrir des victimes pour l'expiation de ses péchés et des péchés du peuple: *Qui non habet necessitatem quotidie, quemadmodum sacerdotes, prius pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populi.*

Comment dire, en effet, la sainteté du prêtre éternel? Je puis,

avec des instruments perfectionnés, compter les étoiles dont est semé le firmament. Je puis mesurer l'étendue et la profondeur des flots qui s'étendent à l'infini. Je puis, à l'aide de la science, résoudre les problèmes les plus obscurs.

Mais, qu'est-ce que la sainteté de Jésus-Christ? Quelles sont les richesses enfermées dans son cœur devenu le temple de la divinité? De quel éclat brille son âme plus radieuse que le soleil, plus pure qu'un cristal, plus transparente que le fleuve dont les eaux tranquilles reflètent la beauté de ses rives. Voilà le mystère insondable; et la langue de la terre, quelque harmonieuse que vous la supposiez, ne pourra jamais redire ce que chantent les élus dans la langue des cieux.

Jésus-Christ est saint : *Ego sanctus sum*, et les vertus les plus héroïques dont l'éclat nous éblouit ne sont qu'un faible et bien faible rayon descendu de ce foyer divin.

Jésus-Christ est saint : *Ego sanctus sum*, et la sainteté qui étonne les siècles et réjouit l'Église n'est qu'une goutte d'eau tombée de cet océan sans rivages.

Jésus-Christ est saint : *Ego sanctus sum*, et les héros chrétiens que nous vénérons sur les autels ne nous semblent si beaux que parce qu'ils reproduisent quelques traits de sa figure adorable.

Jésus-Christ est saint : *Ego sanctus sum*, c'est lui-même qui l'affirme; et en l'entendant proférer cette parole étrange que personne n'a dite après lui, et en le voyant se dresser en face des siècles comme le type de la justice et l'idéal de la sainteté, je m'incline et je l'adore en attendant que je chante avec les anges le *Sanctus* éternel.

Puisqu'il est saint, Jésus-Christ a dû créer le sacerdoce à son image et à sa ressemblance et le marquer du sceau de la sainteté. L'a-t-il fait?

Je ne demande pas, comprenez-le bien, si tous ceux que l'Église enrôle dans la milice des autels sont des saints. Hélas! les annales du sanctuaire ont des taches que nous voudrions effacer avec des larmes de sang. Des colonnes qui soutenaient le Temple se sont écroulées; des étoiles sont tombées du ciel, des arbres qui devaient braver la tempête ont été déracinés par la foudre, et à genoux sur le parvis sacré, nous avons trop souvent à pleurer sur des scandales qui désolent les âmes justes, réjouissent les impies et attristent les anges gardiens du tabernacle.

Que voulez-vous? En appelant un homme au service des autels, Dieu l'écrase de gloire, il le place sur un piédestal plus élevé que le trône des rois, il lui met au front une couronne auprès de laquelle pâlit tout autre diadème. Est-il bien étrange que parfois, à ces hauteurs sublimes, le prêtre soit ébloui et saisi de vertige?

D'autant plus que l'onction de l'huile sainte ne transforme pas la nature humaine. Le Lévite en se relevant des pieds du Pontife avec une consécration qui le sépare de la foule, reste quand même

un homme condamné fatalement aux luttes de la vie. Se peut-il que jamais l'homme ne transpire sous le vêtement d'honneur dont il est revêtu ?

D'ailleurs, est-il une armée, fut-ce la plus vaillante, qui ne compte quelques lâches déserteurs ? Est-il un édifice tellement bien construit que jamais une pierre ne s'ébranle ? Est-il un ciel tellement pur que jamais un nuage ne passe à l'horizon ? Laissons donc l'homme avec ses faiblesses, ses défections et ses scandales et, n'étudiant que l'institution à laquelle il appartient, voyons si le sacerdoce est véritablement saint et s'il porte cet autre signe de sa céleste origine et de sa divine destinée.

J'en appelle tout d'abord à vos convictions les plus intimes.

Si le sacerdoce n'était pas saint, demanderiez-vous au prêtre de si hautes vertus ? Vous voulez, et vous avez raison, que la vie du Christ se réfléchisse dans sa vie comme le disque radieux du soleil dans une onde limpide. Vous voulez que sa justice l'emporte sur tout autre justice comme au-dessus des collines s'élève la montagne avec ses crêtes dentelées. Vous voulez que sa lumière n'ait pas d'éclipse et que dans cet astre brillant n'apparaisse jamais une ombre.

Et vous nous suivez du regard, et vous étudiez nos sentiers, et vous recueillez toutes nos paroles, et lorsque dans nos sillons vous croyez apercevoir l'ivraie, vous vous écriez, surpris et indignés : il n'a pas l'esprit du sacerdoce.

Et le monde, d'où vient que, au bruit de certaines chutes, il s'étonne et pousse des cris de joie ? Certes, sa morale est assez facile, ses mœurs sont assez corrompues ; le vice coule à pleins bords à travers sa littérature ; il n'est pas de passion que ne chantent ses romanciers ; il n'est pas de vice qui n'affronte insolemment les regards de la foule et chaque matin le journal édite quelque nouveau scandale.

Or, qui s'étonne de cette dépravation ? Qui s'émeut de cette immense perversité ? Qui s'épouvante de tant de crimes ? Personne. Le flot passe et on laisse passer tranquillement le flot.

Mais un jour, la fange est entrée dans le sanctuaire ; elle a souillé quelques-unes des pierres qui soutiennent l'autel, et aussitôt entendez-vous ces chants de victoire, ces battements de mains ? Et pourquoi ces clameurs confuses ? C'est que le monde, alors même qu'il ne croit pas à la vertu, s'attend à la voir resplendir dans le prêtre. Il lui semble que notre front, comme celui de Moïse, doit s'illuminer si réellement nous avons des colloques avec Dieu. Il nous veut à des hauteurs où ne puissent atteindre en éclaboussant les souillures humaines ; et lorsqu'il nous voit à terre, anges déchus, rois découronnés, c'est le triomphe de la haine qui foule aux pieds son ennemi, et se vengeant de la parole qui condamnait ses débauches..... Regardez bien, s'écrie-t-il ; nous les croyions des saints et c'étaient des hommes comme nous : *Quasi unus ex nobis factus est.*

Eh bien ! oui ; nous sommes des hommes. Mais, si toutes les

pierres du Temple ne méritent pas d'être enchassées dans ses murs, il n'en est pas moins vrai que le sacerdoce repose sur la sainteté. *Fundamenta ejus in montibus sanctis;* puisque c'est lui qui fait les saints.

Qu'est-ce qu'un saint? C'est tout chrétien qui a vaincu ses passions et foulé d'un pied vainqueur les idoles du siècle. C'est celui qui a brisé son cœur aux pieds de la croix, l'a purifié dans les larmes et le regard toujours ouvert sur l'infini, monte vers son centre divin. C'est l'homme qui, transformé par la grâce et couronné de vertus, marche à la tête de l'humanité.

Or, qui fait les saints? L'artiste fait des chefs-d'œuvre; les écoles font des savants; le champ de bataille fait des héros; mais, les saints, qui les travaille, qui les sculpte et les façonne à la ressemblance de Dieu? Qui les forme aux luttes héroïques de la vie et leur assure la victoire? Qui les dirige à travers les sentiers inconnus à la foule et les amène sûrement au sommet de la montagne?

Assurément ce ne sont pas les philosophes et les moralistes, les faiseurs de drames et de romans, les législateurs et les hommes d'État. Encore une fois, qui fait les saints? A côté de chaque saint je trouve le prêtre.

Il est là avec une doctrine éminemment sainte qui se traduit dans une parole sans tache.

Qu'est-ce, en effet, que la doctrine du sacerdoce? C'est une morale incorruptible qui jamais n'a sacrifié une vertu, autorisé un vice, légitimé une passion et fait une injure quelconque à la sainteté des mœurs.

Écoutez les milliers d'apôtres qui évangélisent les peuples..... que disent-ils à tous les échos de l'univers? La parole qu'Hérode croyait avoir noyée dans le sang de Jean-Baptiste: *Non licet:* ce n'est pas permis. Et ce *Non licet* implacable, ils le disent aux voluptés royales, aux débauches aristocratiques et aux licences populaires. Qu'importe que le vice habite une mansarde ou le palais des rois, le château du grand seigneur ou le salon doré du riche financier; qu'importe qu'il s'appelle Louis XIV, Henri VIII ou le suffrage universel; qu'importe que le sacerdoce soit menacé du glaive et de la mort du schisme ou de l'apostasie. Le Maître lui a dit: Va et ne crains rien; je mettrai ma parole sur tes lèvres; je ceindrai tes reins de la ceinture des forts; sur ton chemin, tu rencontreras le calvaire et tu y mourras comme moi; mais en mourant tu sauveras la morale et tu rendras témoignage à la vérité.

Et il s'en va jetant sa doctrine inflexible devant le flot courroucé de toutes les passions humaines. C'est là sa gloire et une gloire que ne peuvent lui disputer ni les philosophies, ni les sectes religieuses. Toutes, oui toutes, ont lâchement capitulé devant l'opinion publique et, selon les aspirations des siècles, elles ont nié la chute primitive et la nécessité de la lutte, proclamé l'indépendance du cœur, approuvé le divorce et ouvert la porte à tous les vices qui

menaçaient de la briser. Mais prenez le sacerdoce catholique, placez-le à la gueule du canon ou à la bouche du fusil et dites-lui : il y a dans ton Décalogue un article qui m'importune ; cet article tu vas l'effacer ; sans quoi je te broierai comme un ver de terre. Croyez-vous que, pâle, tremblant, il cédera devant la force. Non certes ; vous l'écraserez ; mais, en expirant, il vous lancera, comme dernière protestation, le *non licet* de l'Évangile.

Et puis! me direz-vous. Et puis? Comprendrez-vous jamais ce que cette parole toujours pure, toujours immaculée, doit faire, dans la société, pour élever le niveau de la moralité publique, et dans les âmes pour les grandir et les sanctifier ?

Il n'y a pas de grandeur morale sans une doctrine moralement saine et c'est de la morale que sortent les vertus comme la fleur sort de la tige. Or, lorsque chez un peuple quarante mille prêtres, sans se démentir, proclament les devoirs de la vie et défendent les droits de la conscience, se peut-il que cette parole, touchant au fond des cœurs les fibres les plus délicates, ne les fasse pas saintement tressaillir? Se peut-il que, tombant dans les âmes comme le grain dans la terre, elle y reste à tout jamais inféconde et ne s'épanouisse point en gerbes de vertus? Se peut-il enfin que, redite à toute heure, elle se perde comme un vain bruit dans l'espace et n'y trouve point d'écho?

Impossible. C'est avec cette parole sainte, intègre, incorruptible, que nous arrachons les âmes aux séductions du vice et de l'erreur ; et s'il y a dans le monde des âmes dont le parfum embaume la terre et réjouisse le ciel, demandez-leur d'où leur sont venues les idées sublimes de dévouement, de sacrifices, d'abnégation, de luttes, de pureté..... à la source elles vous montreront le sacerdoce avec la sainteté de sa doctrine et de ses exemples.

II. — Qu'est-ce, en effet, que le prêtre? Il est par sa vocation, la représentation officielle de la sainteté de Dieu parmi les hommes. Il est l'ambassadeur du Dieu trois fois saint, portant le reflet de la majesté royale. Il est à la lettre, l'homme de Dieu : *Homo Dei*, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus grand et de plus saint dans l'humanité après l'Homme-Dieu lui-même. C'est la loi de sa vie ; et si tout prêtre ne réalise pas cette haute perfection, les prévarications individuelles n'enlèvent point au sacerdoce son caractère de sainteté.

Car enfin, sommes-nous tous des astres éteints ou des colonnes brisées? Dans nos rangs n'y a-t-il que des traîtres? Faisons-nous un métier de dupeurs et cachons-nous habilement la perversité sous des dehors austères? Vous n'oseriez pas l'affirmer ; et alors, comptez depuis dix-huit siècles tous les prêtres fidèles à leur vocation deux fois sainte et travaillant par la prière et par les œuvres à moraliser les générations.

Le monde les a vus faire sur l'autel, où ils adorent Jésus-Christ le

serment de détruire le règne du mal sur la terre et de combattre tous les vices en suscitant toutes les vertus.

Il les a vus, sur tous les points du vaste champ des âmes, remuer péniblement le sol, l'arroser de leurs sueurs brûlantes et creuser en tout temps les sillons que fait germer la grâce.

Il les a vus se dévouer et s'immoler au service de toutes les souffrances, partager avec le pauvre leur dernier morceau de pain, répondre à la haine par l'amour et laisser au monde toutes ses joies sans approcher la coupe de leurs lèvres.

Et lorsqu'on pense que le sacerdoce catholique a pour se déployer, les espaces et les siècles, et qu'il pose le ressort de son action au plus intime du cœur; et lorsqu'on mesure l'étendue, la force et la direction de ce mouvement d'ensemble, comment dire l'immense impulsion qu'ont dû recevoir les âmes vers leur perfectionnement moral?

Émue par ce contact de la sainteté dont elle respirait le parfum, attirée par ces exemples de vertus qu'elle avait constamment sous les yeux, l'humanité chrétienne est entrée dans sa marche progressive et elle s'est mise à la suite du sacerdoce qui, pour achever l'œuvre de la sanctification des âmes, leur applique à l'aide des sacrements les mérites du Rédempteur.

III. — La grâce, cette haute réalité mystique que la libre-pensée relègue dans le monde des chimères, est à la sainteté ce qu'est aux fleurs le rayon de soleil et la pluie du ciel au grain qui germe dans les sillons. Or, comment la grâce arrive-t-elle jusqu'aux âmes pour en activer la sève et en féconder la vie? Elle y arrive par les sacrements semblables à des fleuves divins dont la source est aux plaies du Sauveur; et ce flot qui porte avec lui la sainteté, n'est-ce pas le sacerdoce qui le dirige à travers l'Église de Dieu?

Au Baptême, c'est le prêtre qui marque le nouveau-né du signe des élus et, en le purifiant de toute souillure, en fait l'image vivante du Christ.

A la Confirmation, c'est le prêtre qui pose sur la tête du jeune chrétien, à la veille du combat, la main qui donne la force, l'arme soldat de l'Évangile et lui met au cœur le courage qui donne la victoire.

Au tribunal de la Pénitence, c'est le prêtre qui relève les vaincus, guérit leurs blessures et rend à l'âme qu'a souillée la fange son vêtement de sainteté.

A l'autel, c'est le prêtre qui ouvre le tabernacle d'or, dresse la table des anges où seuls les purs doivent s'asseoir et distribue aux convives le pain de l'immortalité.

Au Mariage, c'est le prêtre qui bénit l'union indissoluble de l'homme et de la femme, constitue la famille dans l'amour et l'honneur du foyer domestique et sacre le père et la mère pour élever selon Dieu les générations naissantes.

Et aux confins de la vie, c'est encore le prêtre qui, par une suprême onction, enlève à l'âme voyageuse sa dernière souillure, l'aguerrit contre le trépas, ranime son espérance et lui montre le ciel.

Voilà le sacerdoce. Il parle une langue sainte, il a dans ses mains la grâce qui sanctifie les âmes, il donne au monde le spectacle d'une vertu que certaines ombres ne peuvent obscurcir, il respire au fond du sanctuaire où il rencontre partout le face à face de Dieu une atmosphère de sainteté; il prie, il travaille, il souffre pour le triomphe de tout ce qui est saint, et avec la doctrine, l'exemple et les sacrements, il grave dans les générations chrétiennes l'image du Christ sanctificateur.

Oh ! le sublime ministère.

Vous avez, a dit un orateur célèbre, une armée de soldats pour défendre et protéger la patrie. Vous avez une armée de laboureurs pour cultiver et féconder la terre. Vous avez une armée d'industriels pour dompter et subjuguer la matière. Regardez : voici une armée de prêtres pour défendre et protéger les âmes, une armée de prêtres pour cultiver et féconder les vertus, une armée de prêtres pour dompter et subjuguer les passions, une armée de prêtres pour travailler dans la paix comme dans la guerre, dans le calme comme dans la tempête, à la destruction de tout mal et à l'édification de tout bien.

Connaissez-vous dans l'histoire une institution qui soit essentiellement sanctificatrice comme celle-là et qui ait pour unique ambition de créer et de multiplier sur la terre la génération des saints?

Relever le niveau des mœurs et l'idéal de la perfection! Arracher les âmes du bourbier des corruptions humaines! Soutenir l'humanité au-dessus de la boue que les passions entraînent dans leurs flots! Avouez-le, c'est grand, c'est sublime, c'est divin.

Mais, aussi quelle gloire ! Tout prêtre qui voit la vertu s'épanouir dans une âme peut s'écrier comme le laboureur sur le bord des sillons où les épis jaunissent et s'inclinent: voilà le fruit de mes sueurs, et si les méchants me détestent, je sais que les bons m'applaudissent, et tôt ou tard Dieu sera ma récompense. *Amen.*

STATION DE CARÊME

SUR LES FEMMES DE L'ÉVANGILE[1]

LA CHANANÉENNE

MODÈLE DE FOI ET D'HUMILITÉ DANS LA PRIÈRE

Dieu habite avec sa grâce une lumière inaccessible, disent nos livres sacrés: *Lucem inhabitat inaccessibilem.* Entre sa grandeur et notre petitesse, entre sa puissance et notre néant, il y a des espaces incommensurables; c'est l'infini.

Mais Jacob, endormi sur la pierre du chemin, aperçut une échelle qui, par ses deux extrémités, touchait en même temps et à la terre et au ciel, et sur cette échelle montaient et descendaient les Anges du Seigneur.

Qu'était-ce que cette vision mystérieuse? L'échelle du patriarche nous représente la prière qui rattache le temps à l'éternité, la créature au Créateur. Les Anges, descendus dans la vallée des larmes, y recueillent nos vœux et nos soupirs et, quand ils remontent de l'exil, portant dans des urnes d'or les supplications des siècles, voyez-vous la prière?

Elle ouvre le ciel, dit S. Augustin: *Oratio justi clavis est cœli.* Elle triomphe, ajoute un autre saint, de celui qui est invincible: *Oratio vincit invincibilem,* et devant elle le Tout-Puissant s'incline: *Superat omnipotentem.*

Cette vérité si consolante revient à chaque page du saint Évangile et Jésus-Christ, après l'avoir enseignée, sans aucune figure, la confirme par une histoire admirable que je vous appelle à méditer avec moi: l'histoire de la Chananéenne.

Qu'est-ce que la Chananéenne? C'est une pauvre mère dont la fille, dit le texte sacré, était cruellement tourmentée par le démon: *Filia mea male a dæmones vexatur.* Quoique née au sein du paganisme, elle avait sans doute entendu parler du prophète, du thaumaturge dont le nom avait franchi les frontières de la Judée, et apprenant que, à sa voix puissante, les morts eux-mêmes sortaient du tombeau, ... J'irai, s'écrie-t-elle, et tombant à ses pieds, je lui dirai, les yeux pleins de larmes et le cœur gros de soupirs: Ayez pitié d'une mère qui souffre; et il aura compassion de ma douleur et il guérira ma fille.

Où était alors Jésus-Christ? Après le grand miracle de la multiplication des pains dans le désert, il avait traversé rapidement la Galilée, passé la chaîne de montagnes qui la séparent de la Phénicie

1. Par M. l'abbé Constant, d'Ollioules, Missionnaire apostolique.

et il s'était avancé jusqu'aux confins de Tyr et de Sidon: *Egressus Jesus, secessit in partes Tyri et Sidonis.*

Et voilà la Chananéenne qui accourt triste et désolée. La chevelure aux vents, le visage pâle de souffrance, les pieds couverts de la poussière du chemin, elle s'en va devant elle, au hasard, ne sachant où la pousse cette force secrète qui attire les âmes par des voies inconnues.

Le Sauveur venait d'entrer comme elle, dans la ville de Sarepta et, de si loin qu'elle l'aperçoit, son cœur a saisi le mystère que ses yeux n'avaient pu découvrir et entendez ce cri: Seigneur, fils de David, ayez pitié de moi: *Miserere mei, Domine fili David.*

C'était le cri de la foi. Éclairée par une lumière vive et soudaine comme le rayon qui perce le nuage, elle a compris que Jésus-Christ est plus qu'un homme et, se prosternant à deux genoux, elle l'adore comme son Seigneur et son Dieu: *Et adoravit eum.*

La foi est, en effet, à la prière ce qu'est le vent aux cordes d'une lyre et, sans la foi que deviennent les âmes? Elles restent muettes.

Croyez que Dieu est le maître des événements et que tous les événements sont dans ses mains comme les rames dans les mains du pilote.

Croyez que sa Providence a des yeux pour voir la feuille qui tombe de l'arbre et suivre dans l'espace tous les grains de poussière qu'a dispersés le vent.

Croyez surtout qu'il entre dans votre vie avec sa justice ou sa miséricorde et qu'il surveille d'un regard attentif ce que vous semez le long de vos sillons.

La foi, c'est évident, fera vibrer le cœur et de vos lèvres émues s'échappera le cri de la Chananéenne: *Miserere mei, Domine fili David*: Seigneur, ayez pitié de moi.

Mais au contraire, avez-vous perdu la foi, et par suite êtes-vous convaincus que Dieu n'existe pas et que tout ce qu'on raconte de cet être invisible est une fable inventée à plaisir, une légende qu'a brodée l'ignorance des siècles?

Êtes-vous persuadés que, s'il existe, sa puissance endormie laisse les mondes errer à l'aventure sans se préoccuper d'en diriger la marche?

Pensez-vous que la fatalité commande à la vie et que la vie se déroule inconsciente comme le drame dont l'auteur a combiné les scènes et prévu le dénouement?

Alors, oui, à quoi bon la prière et pourquoi, les mains jointes, interroger et supplier le ciel?

La foi est donc le souffle qui, traversant les âmes, en tire, comme d'un instrument, des sons qui montent jusqu'à Dieu. Dès qu'il les touche, il en sort une voix humble et suave qui adore et qui prie et, à mesure que la foi se dilate, cette voix de la prière s'élève, s'étend et devient un hymne sans fin que chantent toutes les fibres du cœur.

Voyez. Pourquoi la prière est-elle en permanence dans l'église où le prêtre, à l'autel, traite avec Dieu les intérêts du peuple?

Pourquoi des milliers d'âmes vont-elles se réfugier dans la solitude où, loin du bruit et les yeux détachés de la terre, elles ne regardent que le ciel?

Pourquoi fixons-nous si volontiers notre tente dans le sanctuaire et préférons-nous à toutes les joies d'ici-bas les heures passées en colloque divin au pied du tabernacle?

C'est la foi qui met ainsi la prière sur les lèvres: *Credidi propter quod locutus sum.* Et, lorsque dans une vision claire et lumineuse nous avons compris notre dépendance et la grandeur et la miséricorde de Dieu, il faut..... entendez-vous? Il faut que cette conviction des âmes se révèle, s'affirme....., et soudain la prière en jaillit comme le ruisseau jaillit de la source; elle s'en exhale comme le parfum s'exhale de la fleur; elle éclate comme un chant et dans ce chant passeront désormais, avec leurs notes émues, toutes les craintes et les espérances, toutes les tristesses et les joies de la vie.

Mais, que la foi languisse et meure dans un cœur; c'est fini: la prière n'a plus de voix. Écoutez..... qui prie dans notre siècle? Est-ce la famille que l'on pourrait comparer à un temple en ruines où pas un autel ne reste debout? Est-ce la société qui, le dimanche, n'entend plus les douces harmonies de nos cloches, et du plaisir ou du travail fait une dérision publique et solennelle qu'elle jette insolemment à la face de Dieu? Est-ce la majorité de nos chrétiens qui, endormis dans l'indifférence, attendent pour s'éveiller que grondent, terribles et menaçantes, sur les bords du tombeau, les foudres de la justice?

Et d'où vient que la prière a disparu de nos traditions domestiques, de nos lois et de nos mœurs. C'est parce que nous n'avons plus la foi.

Parmi les hommes, les uns, libres-penseurs, ont appris des sectaires ou du journal impie que Dieu est un mot vide de sens et que ce mot avec lequel l'Église avait épouvanté la conscience humaine allait enfin disparaître de la langue des peuples, et ceux-là qu'ont-ils fait de la prière?

Ils l'ont bannie, comme une superstition, du berceau où sommeille l'enfant qui n'a pas été marqué du signe des élus; ils l'ont bannie de l'école avec l'Évangile et la croix, ils l'ont bannie du mariage auquel le prêtre n'est plus appelé comme témoin et ministre de Dieu; ils l'ont bannie du chevet des mourants qui entrent dans l'éternité sans que la religion les aide à en franchir le seuil et ils l'ont même bannie de la tombe ou n'apparaît aucun emblème pieux au milieu des couronnes et des fleurs.

Les autres, tout en affirmant que Dieu existe, se sont persuadés qu'il est trop élevé pour voir ce qui s'agite à la surface de la terre, et que l'homme se fait à lui-même sa destinée sans qu'une main étrangére s'interpose dans sa vie. Et à ceux-là que parlez-vous de prière?

Prier! vous dira le père de famille; mais n'ai-je point assez de force dans les bras pour creuser mon sillon? N'ai-je pas assez d'habileté pour me tracer ma voie et ne trouverai-je pas dans mon cœur des secrets pour assurer l'avenir de mes enfants?

Prier! vous répondra l'homme de négoce; allons donc. Ce qu'il me faut, c'est une chance heureuse qui m'apporte la fortune, un coup de bourse qui triple mes capitaux, un imprévu qui m'ouvre de nouveaux horizons. Laissons faire le hasard : je saurai bien saisir son heure.

Prier! s'écrieront en ricanant ceux qui tiennent dans leurs mains les destinées des peuples. Prier! Et pourquoi? Nous sommes des pilotes expérimentés; nous connaissons tous les écueils. Que ferait Dieu dans la barque puisque c'est nous qui dirigeons la voile et commandons au gouvernail?

Avec la foi s'est donc éteinte la prière qui en est la voix et le chant. C'est fatal. Coupez la racine, l'arbre doit périr. Tarissez la source, le ruisseau est à sec, et vous savez que toute fleur perd son parfum quand on la détache de sa tige

Et cependant, quel est l'homme qui, étudiant sa vie, n'ait à s'écrier forcément comme la Chananéenne : Seigneur, ayez pitié de moi : *Miserere mei, Domine fili David...*?

Ayez pitié de moi, disait cette femme, cette mère, parce que ma fille est horriblement tourmentée par le démon : *Filia mea male a dæmonio vexatur :* Or le cœur humain n'est-il pas agité, violemment agité par les passions que Satan lui-même déchaîne dans les âmes? *Male a dæmonio vexatur.*

Il est raconté qu'un illustre guerrier, la veille d'une bataille, étendu la tête contre terre, semblait écouter quelque chose d'insolite et de mystérieux. Que fais-tu donc? lui dit un de ses compagnons d'armes. Et le guerrier : J'écoute les pas de l'ennemi.

Eh bien! Penchez-vous vers le cœur; prêtez attentivement l'oreille. Qu'entendez-vous? Un bruit qui ressemble au bruit de la mer dont le vent a soulevé les flots. C'est la passion qui gronde : *Male a dæmonio vexatur.*

Y a-t-il des existences qui soient calmes, toujours calmes, comme ces lacs endormis où jamais ne se forme une vague?

Y a-t-il des âmes d'où ne monte aucune clameur confuse qui en trouble le silence et la paix?

Y a-t-il des cœurs où n'éclate, à certaines heures, la révolte qui sommeillait comme l'étincelle sous la cendre?

Tantôt, c'est l'orgueil qui, voulant être un soleil lorsqu'il n'est qu'un atôme, s'en va, désordonné, extravagant, heurter les êtres qui l'environnent et reçoit ainsi des secousses qui ébranlent la vie.

Tantôt, c'est la cupidité qui se précipite à la possession de la richesse, à la conquête de l'or avec une fièvre, une fureur, une frénésie que la langue humaine est impuissante à décrire.

Ou bien, c'est la volupté qui poursuit le plaisir de fête en fête, de

spectacle en spectacle, de festins en festins, sans pouvoir étancher la soif qui la dévore.

C'est enfin toute convoitise, tout amour désordonné qui, sous n'importe quel nom, frappe l'homme de vertige, trouble ses idées et pervertit son cœur.

Et, ces passions, que font elles? Ce que fait la fièvre dans le sang, ce que faisait Satan dans la fille de la Chananéenne; elles agitent, elles tourmentent: *Male a dæmonio vexatur.*

L'orgueilleux n'est-il pas agité du matin au soir par ses basses jalousies, son ambition insatiable, ses cruelles déceptions et ses rêves insensés? *Male a dæmonio vexatur.*

Le spéculateur, l'agioteur, l'homme d'argent n'a-t-il pas, pour le tourmenter, ces souffles cupides qui le poussent de la joie à la tristesse, de l'exaltation à l'abattement et de l'espérance au désespoir? *Male a dæmonio vexatur.*

Le voluptueux n'est-il pas comme sur un champ de bataille où l'imagination conspire avec le cœur et le cœur avec les sens pour le dépouiller, dans tout son être, de ce qui constitue sa liberté, sa force et sa grandeur? *Male a dæmonio vexatur.*

Les passions, voyez-vous, sont une puissance terrible. Elles nous envahissent de toutes parts comme les ennemis envahissent la cité dont ils ont fait le siège, et lorsqu'elles ne rencontrent qu'une molle résistance, elles jettent sur nous une main de fer,..... c'est une affreuse tyrannie et les voilà nous criant: marche, marche... et il faut marcher, comme des esclaves, sous les coups du fouet: *Male a dæmonio vexatur.*

Comment vaincre cette puissance qui nous inflige tant de défaites?

Assurément, si la fille de la Chananéenne n'avait enduré qu'une de ces douleurs vulgaires dont souffre l'humanité, sa pauvre mère aurait demandé à la science de ce temps-là des remèdes pour la guérir. Mais c'est Satan qui l'agite, c'est le démon qui la tourmente.

Il s'agit donc de lutter avec une force surhumaine et, sachant que cette force ne peut être vaincue que par un Dieu, elle se hâte d'accourir aux pieds de Jésus-Christ et elle l'appelle à son secours: *Miserere mei, Domine.*

Ainsi en est-il des passions. L'homme a dompté ce qu'il y a de plus irrésistible dans la nature. Mettez sur pied une armée formidable; avec son courage et ses armes perfectionnées il dispersera les bataillons ennemis et il promènera à travers les cités conquises son drapeau victorieux.

Il s'est rendu maître de la foudre qui suit obéissante le fil conducteur et va se perdre sans bruit dans les entrailles de la terre.

Il lutte avec la tempête et, monté sur son navire, il fend la vague et reparaît à la cime des flots.

Il a même apprivoisé les bêtes féroces et il se joue avec les tigres et les lions derrière leurs barreaux de fer: *Domita sunt a natura humana.*

Mais où est l'homme, dit un apôtre, qui ait dompté sa langue et surtout son cœur : *Linguam autem nullus hominum domare potest.*

Le cœur avec ses passions frémissantes? C'est plus que la bête féroce, plus que la tempête, plus que la foudre, plus qu'une armée. Pour contenir sa fougue il faut une puissance qui le domine. Or, quelle est cette puissance qui tiendra constamment en respect ces désirs impatients de tout frein?

Est-ce l'honneur? Mais, il est avec l'honneur des accommodements et le jour a des voiles, et la nuit a des ombres qui déguisent la passion et cachent ses mystères.

Est-ce l'opinion publique? Mais, la foule est toujours prête à battre des mains pour applaudir le vice.

Est-ce la perspective de l'avenir? Mais qu'importe l'avenir au père qui jette dans un gouffre la fortune de ses enfants, au joueur qui côtoie des abîmes, au financier dont les spéculations aventureuses préparent des désastres pleins de tristesse et de désespoir.

Resterons-nous donc, Seigneur, complètement désarmés dans ce combat sans trêve?

Et le prophète me répond : J'ai levé les yeux vers les montagnes d'où me viendra le secours : *Unde veniet auxilium mihi.* Mon secours? C'est le Dieu qui a fait le ciel et la terre : *Auxilium meum a Domino qui fecit cœlum et terram.* Avec son aide mes pieds ne seront point ébranlés : *Non det in commotionem pedem tuum*, et, marchant à ma droite, il me gardera de tout mal : *Custodit te ab omni malo.*

Et comment nous arrive cette protection du ciel? Par la prière qui est un appel à la miséricorde et à la puissance de Dieu : *Miserere mei, Domine.*

Lorsque, du fond de notre misère, nous crions vers lui, humbles et suppliants, Dieu s'attendrit. Il s'attendrit comme la mère qui du rivage voit son enfant emporté par la vague ; il s'attendrit comme le riche dont le pauvre implore la pitié et, touché d'une compassion immense, il accourt se placer avec sa puissance infinie à la porte du cœur et il le garde : *Custodit te ab omni malo.* Il le garde contre les assauts de la tentation, contre les séductions du vice, contre les scandales de l'impiété : *Dominus protectio tua.* Il se met dans l'âme avec sa force et que peuvent contre Dieu toutes les puissances de la terre et des enfers? *Si Deus pro nobis, quis contra nos?*

L'Évangile raconte que, les apôtres se trouvant un jour dans une barque sur le lac de Génézareth, il s'éleva tout à coup une grande tempête ; et à chaque secousse, la barque où le Sauveur était endormi menaçait de sombrer sous la vague. Saisis de peur : Maître, s'écrient les apôtres, sauvez-nous ; sans quoi nous périssons : *Salva nos, Domine, perimus.* Et le Maître se lève, il étend sa main sur les flots et, à sa parole, il se fait un grand calme : *Et facta est tranquillitas magna.*

Ce lac en tempête! C'est le cœur où n'importe quelle passion bouillonne, et il y a dans toute vie de ces heures orageuses qu'on

serait tenté d'appeler des heures désespérées. La foi s'obscurcit, des souffles étranges passent dans l'âme, tous les instincts dépravés se révoltent, la volonté presque séduite hésite, chancelle..... Encore une vague et tout périt.

A ce moment, tournez le regard vers Dieu, dites-lui avec la Chananéenne: Seigneur, ayez pitié de moi: *Domine, miserere mei*, ou avec les apôtres : Maître, sauvez-nous: *Salva nos*. Qu'adviendra-t-il? Ce qui advint sur le lac de Génézareth. Jésus-Christ qui s'était comme endormi pour mettre à l'épreuve votre courage et votre foi s'éveillera, il fera un signe et la tempête sera calmée : *Et facta est tranquillitas magna*.

Avec la prière l'illustre patriarche de la Thébaïde mettait en déroute les légions infernales qui, de leurs visions effrayantes, venaient troubler sa solitude, et il n'est certainement personne d'entre nous qui, appelant Dieu à son aide, n'ait senti tout à coup une force mystérieuse s'emparer de son âme et n'ait ainsi remporté des victoires inattendues.

Voulez-vous donc qu'à chaque nouvelle attaque réponde un nouveau triomphe, comme David en présence du camp ennemi, armez-vous de la fronde qui est le symbole de la foi, lancez contre le géant une prière ardente et le géant sera renversé. *Amen*.

LA CHANANÉENNE

MODÈLE DE PERSÉVÉRANCE DANS LA PRIÈRE

Jacob, allant à la rencontre de son frère Ésaü, fut assailli, vers le soir, par un inconnu contre lequel il eut à se défendre, comme un vaillant lutteur, pendant toute la nuit. Au point du jour: comment t'appelles-tu? lui dit cet étranger! et le patriarche : je m'appelle Jacob. Eh bien! désormais, tu te nommeras Israël, c'est-à-dire, le puissant, l'invincible; et, si tu as été si fort contre Dieu dont je suis un ange sous une forme humaine, que ne seras-tu pas contre les hommes? *Quanto magis contra homines prævalebis*.

Voilà notre histoire au chemin de la vie. Impossible de faire un pas sans rencontrer un ennemi qui nous appelle à la guerre. N'y a-t-il pas la tentation qui s'attaque aux âmes les plus justes et, comme un souffle d'émeute, trouble la paix et l'harmonie du cœur? N'y a-t-il pas le monde dont les flots engloutissent dans leurs abîmes tant de passagers imprudents qui bravent les tempêtes? N'y a-t-il pas surtout les passions qui, vaincues aujourd'hui, se relèvent demain et nous poursuivent ainsi jusqu'au bord de la tombe?

Et cependant, il se trouve des milliers de chrétiens qui luttent comme Jacob sans être terrassés, et d'où leur vient ce courage? Il leur vient de la prière qui, mettant au cœur de l'homme faible,

impuissant, la force même de Dieu, en fait un autre Israël, un invincible auquel nulle puissance ennemie ne saurait résister : *Quanto magis contra homines prævalebis.*

Mais, si la prière a des promesses divines qui doivent nécessairement s'accomplir, elle a aussi, comme toute vertu, ses rudes épreuves et, malgré ce qui est affirmé dans le saint Evangile, on dirait bien des fois qu'elle frappe, sans être entendue, à la porte du ciel.

Dès qu'une voix de l'exil arrive suppliante jusqu'à son trône, Dieu pourrait s'incliner aussitôt vers celui qui l'appelle à son secours ; il le pourrait sans aucun doute puisqu'il est le maître de ses dons. Seulement, si, pour recevoir l'aumône de sa miséricorde, il suffisait d'ouvrir la main comme il suffit de l'étendre pour cueillir la fleur sur sa tige et le fruit sur sa branche, comprendrions-nous le prix infini de la grâce qui germerait dans les âmes avec moins de labeur que les épis dans les sillons? Serions-nous convaincus de notre dépendance quand nous saurions qu'un mot de nos lèvres peut ébranler les cieux? Nous verrait-on soupirer avec ardeur après l'eau vive qui jaillit de l'éternité alors qu'il nous serait si facile de la puiser à la source?

D'ailleurs, la foi a ses épreuves. Il y a de ces heures où tout à coup le doute passe comme un nuage devant l'intelligence, et nos sentiers deviennent tellement obscurs que nous n'apercevons nulle part un rayon de lumière.

L'espérance a ses épreuves. Vous pensiez que Dieu prendrait en main votre cause parce que c'était la cause de la justice, et à vos côtés le vice triomphe tandis que vous, juste, croyant, vous ne semez que dans les larmes.

La charité a ses épreuves. Nous voudrions aimer Dieu avec un cœur de séraphin et souvent le froid nous saisit et nous ne sentons plus aucune fibre qui tressaille d'amour.

Il n'est donc pas étonnant que Dieu mette à l'épreuve les âmes les plus fidèles en n'accueillant leurs prières qu'après une longue attente qui semble parfois ne laisser aucun espoir. Regardez la Chananéenne.

C'est une mère désolée qui, venue de loin, implore avec des soupirs et des gémissements la guérison de sa fille : *Miserere mei, Domine.* Que fera le Sauveur? Il voit cette grande tristesse ; il entend ces cris et ces sanglots et, sans doute qu'ému de compassion, il va répondre par un nouveau miracle à cette prière du cœur? N'est-il pas la miséricorde infinie? Ne sait-il pas tout ce qu'il y a de tendresse et de douleur dans l'âme des mères? N'a-t-il pas semé les prodiges sur tous les chemins de la Judée? Dites donc, Seigneur, une de ces paroles puissantes qui commandent à la vie et à la mort, et son enfant sera guérie.

Eh bien ! Non. — Pas un regard sur cette pauvre femme dont les pleurs et les cris déchirants attendrissent la foule ! Pas un mot

qu'elle puisse emporter comme un gage d'espérance : *Qui non respondit ei verbum.*

Et pourquoi cette froideur apparente ? dit Origène : *Quid est hoc ?* Et d'où vient que Jésus-Christ si tendre, si bon, se détourne d'une mère inconsolable qui le prie à deux genoux ? *Quare pulsantem mulierem non suscipis ?* Il a voulu nous prouver, répond S. Jean Chysostôme, par un exemple digne de l'admiration des siècles, que la prière persévérante force le cœur de Dieu : *Patientiam et perseverantiam mulieris nobis ostendit.*

Croyez-vous, en effet, que la Chananéenne, si froidement accueillie par le Maître, va se retirer abattue, consternée ? Il semble, ajoute le même docteur, qu'elle connaît cette promesse divine : Demandez, oui, demandez encore et vous obtiendrez : *Petite et accipietis.* Et voilà qu'elle s'attache aux pas du Sauveur, elle le suit à travers la ville et toujours ce sont les mêmes larmes, et partout c'est le même cri de douleur : ayez pitié de moi : *Miserere mei, Domine.*

La foule s'étonne de voir pleurer une mère sans être consolée. Les apôtres eux-mêmes profondément émus et ne comprenant pas qu'une prière si ardente puisse être rejetée : Maître, s'écrient-ils, ne l'avez-vous pas entendue ? *Clamat post nos.* Et pourquoi tardez-vous si longtemps à la renvoyer en paix ? *Dimitte illam.*

Et vous, leur répond Jésus-Christ, ne savez-vous pas que cette femme est une étrangère, et que si j'ai reçu la mission d'opérer des miracles, je ne les dois qu'aux brebis égarées de la maison d'Israël ? *Non sum missus nisi ad oves quæ perierunt domus Israel.*

C'était dire ouvertement à la Chananéenne : N'attends rien de ma puissance, je ne suis pas venu pour la manifester aux nations infidèles. Et tandis que les apôtres et les témoins de cette scène étrange se regardent et s'interrogent, il entre sans être aperçu dans une maison voisine et s'y enferme dans le silence : *Et ingressus domum neminem voluit scire.*

Quelle terrible déception ! C'est le navire qui naufrage à l'entrée du port et il ne reste plus à cette femme qu'à pleurer, comme le pilote debout sur la grève où s'est brisé le navire, ses espérances perdues.

Mais il y a dans le cœur des mères des hardiesses que nul obstacle n'effraie et des instincts qui jamais ne se trompent. Jésus-Christ s'est caché pour se dérober à ses cris importuns, sa réponse sévère est encore là redite par l'écho : que demandes-tu puisque tu n'es pas de la maison d'Israël, sa retraite est un mystère... Que faire en ce cruel abandon ? Une voix secrète dit à la Chananéenne : tu veux un miracle ? le miracle, tu l'auras.

Et guidée par cette voix intime, attirée par l'amour, elle pénètre sans crainte dans la maison où le Sauveur s'est caché : *Venit, intravit*, et se prosternant humblement à ses pieds, elle l'adore en lui disant : Seigneur, si vous me délaissez, à qui donc aurai-je recours ? *Procidit ad pedes ejus et adoravit eum, dicens : Domine, adjuva me.*

Cette fois, Jésus-Christ sera-t-il enfin vaincu et aura-t-il pitié d'une mère dont la confiance grandit avec l'épreuve? Il fallait aux générations chrétiennes un exemple qui fût poussé jusqu'à l'héroïsme ; et l'héroïsme de la persévérance dans la prière le voici. Il ne convient pas, répond le Sauveur, de prendre le pain qui appartient aux enfants et de le jeter aux chiens : *Non est bonum sumere panem filiorum et mittere canibus.*

Rien de plus dur, rien de plus humiliant ; et avec S. Jean Chrysostôme je crois voir la Chananéenne, blessée au cœur, se relever sous l'opprobre et se demander, surprise, peut-être même indignée, si c'était bien là celui qui, dans la Judée, guérissait toutes les langueurs, consolait toutes les infortunes, et entraînait après lui le peuple qui le saluait comme l'envoyé de Dieu.

Mais, qu'ai-je dit ? continue le même docteur. Jésus-Christ dont le regard sonde et mesure tous les abîmes savait ce qu'il y avait au fond de cette âme de foi vive et d'humilité profonde et, de même qu'on frappe la pierre pour que l'étincelle en jaillisse, un instant il la couvre de honte pour faire mieux resplendir sa vertu. Admirons-la.

Tandis que, à ses côtés, il y a des scandales et des murmures, elle comprime toutes les révoltes de l'orgueil, elle arrête toute plainte sur les lèvres, et d'autant plus humble qu'elle est plus méprisée... Oui, dit-elle, c'est vrai, il ne convient pas de jeter aux chiens le pain des enfants : *Etiam*, *Domine.*

Mais, le chien est de la maison ; chassé par le maître, il revient aussitôt baiser la main qui l'a frappé et il se nourrit des miettes que les enfants laissent tomber sous la table : *Catelli edunt de micis quæ cadunt de mensa dominorum suorum.* Je vous suivrai donc partout où vous irez : *Canis sum*, *sequar te quocumque ieris.* Et si, née d'une race païenne, je ne mérite pas le pain que vous distribuez à votre peuple, j'aurai bien, Seigneur, une miette, au moins une miette et vous guérirez ma fille : *Fac mihi quod cani debetur : da mihi micas.*

« O femme forte, s'écrie Origène, tu discutes avec Dieu, tu violentes son cœur, tu luttes avec sa puissance » : *O mulier violenta ! Dominum conatur vincere.* Et, vaincu par cette persévérance, voyez-vous le Seigneur ? Il se lève au milieu de ses apôtres et, prenant en quelque sorte la Chananéenne dans la poussière et, arrêtant sur elle un de ces regards où passait tout son cœur, il l'exalte en face du peuple en s'écriant : Que ta foi est grande ! *Magna est fides tua.* Va, le démon a cessé de tourmenter ta fille : *Exiit dæmonium a filia tua*, sois désormais heureuse au delà même de tes espérances : *fiat tibi sicut vis.*

Faut-il vous montrer cette mère tout à l'heure si désolée et maintenant transportée d'allégresse ? Faut-il vous dire les élans de sa reconnaissance ? Faut-il la suivre dans sa demeure où sa fille bénit et chante avec elle le Sauveur qui l'a miraculeusement guérie ?

Laissons-la tout entière à sa joie et après avoir cueilli la fleur, savourons-en le parfum en méditons les leçons que nous donne cette page de l'Évangile.

Quel est celui d'entre nous qui n'ait passé par les épreuves de la Chananéenne?

Vous êtes venus bien des fois vous prosterner devant ce tabernacle où réside l'amour divin sous les ombres du mystère, au pied de ce crucifix qui nous rappelle d'ineffables angoisses, et là que demandiez-vous?

Vous demandiez, épouse chrétienne, la conversion de cet époux qui, après avoir enchaîné sa vie à votre vie par un lien indissoluble et sacré, vous a retiré son cœur.

Vous demandiez, pauvre mère, le retour de cet enfant qui, trompant les plus douces espérances, comme la fleur qui à son premier matin se flétrit sur sa tige, vous abreuve de douleurs.

Vous demandiez, jeune fille, le salut de ce père qui, séduit par les sophismes de la libre-pensée, a chassé Dieu de son foyer où l'on n'entend plus que le blasphème.

Et pendant ce temps, que faisait Dieu? Il se taisait: *Qui non respondit ei verbum.* Et pas une parole ne sortait du tabernacle, ne descendait de la croix et ne tombait dans votre âme pour relever son courage abattu.

Dieu se taisait: *Qui non respondit ei verbum.* Et votre époux, malgré vos prières accompagnées de larmes, ne vous rendait pas le bonheur qu'avaient troublé ses rêves égoïstes, et votre enfant ne revenait pas de la terre lointaine où l'avaient entraîné les voix séduisantes du plaisir, et votre père s'obstinait à blasphémer contre la vérité.

Dieu se taisait: *Qui non respondit ei verbum:* et ce qui est plus étonnant, c'est que, bien des fois, il se tait alors même que l'Eglise élève sa voix puissante et, de tous les points du monde catholique, la fait monter vers le ciel. Sommes-nous donc à une heure de péril? Y-a-il des tempêtes dans l'air? La barque qui nous porte avec nos espérances immortelles est-elle menacée de sombrer sous la vague? L'Église crie au secours, elle convoque le peuple chrétien dans ses temples et, de tous les cloîtres, de tous les sanctuaires partent les mêmes supplications qui forment à travers l'espace un immense concert..... et Dieu se tait: *Qui non respondit ei verbum.*

Et des années se passent longues comme des siècles, années d'alarmes, de tristesse et d'angoisses et c'est toujours le même silence et, en voyant ce silence de Dieu, que deviennent les âmes?

Les unes, plus fortes que l'épreuve, poursuivent Jésus-Christ comme la Chananéenne. Elles ont compris que, s'il faut au laboureur une année de labeurs avant de moissonner l'épi, l'homme doit savoir attendre sans plainte et sans murmure le moment qu'a fixé le Seigneur pour que la grâce fructifie dans les sillons. Elles savent, puisque c'est écrit dans le saint Évangile, que tôt ou tard

la porte doit s'ouvrir: *Pulsate et aperietur.* Et elles attendent, soumises aux desseins de la Providence, et elles frappent à coups redoublés jusqu'à ce que le Maître daigne enfin leur ouvrir.

Les autres se scandalisent de ce silence qui leur paraît une énigme ; impatientes dans leurs désirs, elles voudraient, le même jour, semer le grain et cueillir la moisson et, parce que Dieu s'attarde à les écouter, ses lenteurs les déconcertent et, oubliant qu'il fallut à Monique dix-sept ans de larmes avant que son fils Augustin retrouvât l'innocence et la foi, les voilà s'écriant: à quoi bon la prière ? Nous prions et nous ne sommes point exaucés.

Et encore si là se terminait l'épreuve ! Mais souvent Dieu se cache: *Et ingressus domum neminem voluit scire.*

Il est raconté au saint Évangile que, la veille de sa Passion douloureuse, Jésus-Christ, prenant avec lui ses apôtres, se retira dans la solitude pour y préparer son âme à la grande lutte du lendemain. Et à peine est-il à genoux que sur lui tombent des frayeurs indicibles et de son cœur accablé par l'ennui, s'échappe ce profond soupir: Mon âme est triste jusqu'à la mort: *Tristis est anima mea usque ad mortem.*

N'avez-vous jamais ressenti dans la prière cette tristesse de Gethsémani ? Il y a, dans la vie chrétienne, des heures de bonheur où l'on sent en toute vérité la présence de Dieu. Oui, Dieu est là, il est au plus intime de mon âme avec les joies qu'il apporte du ciel, il me parle, je lui réponds, et si doux est ce colloque que volontiers je chanterais comme le prophète David: une heure avec vous, ô mon Dieu, vaut plus qu'un siècle sous la tente des pécheurs: *Melior est dies una in atriis tuis super millia.*

Et puis, tout à coup, où est Dieu ? Il s'est caché, il s'est enfui: *Et ingressus domum, neminem voluit scire*, et loin de Dieu, c'est l'obscurité de la nuit, c'est la sécheresse du désert, c'est l'aridité de la terre qui n'a point d'eau: *Sicut terra sine aqua*, c'est le dégoût, l'ennui, une tristesse mortelle: *Tristis est anima mea.* Je dirais presque: c'est une agonie. Et, tandis que durant son agonie, broyé par la douleur, couvert d'une sueur de sang, abandonné de la terre et du ciel, Jésus-Christ prolongeait sa prière: *Prolixius orabat*, la plupart des âmes, un moment délaissées, au lieu de chercher Dieu comme le cherchait la Chananéenne, se désolent et se livrent au désespoir comme le pilote qui, fatigué de lutter contre la tempête, abandonne le navire à la merci des flots.

Reste pourtant une dernière déception et, si Dieu ne va pas jusqu'à nous répondre, d'une voix sévère, que nous sommes indignes de recevoir le pain de ses enfants, il dispose parfois les événements à l'encontre de nos désirs.

Vous le priez de dissiper la tentation qui nous obsède et de calmer les orages du cœur, et voilà que la tourmente se déchaîne plus furieuse, le cœur se soulève comme la vague et vous ne savez plus comment gouverner votre barque et la pousser loin des écueils.

Vous le priez d'épargner les larmes à tous ceux qui vous sont chers ; et le malheur s'abat sur votre famille et y fait plus de ruines que la foudre tombant du ciel sur les voûtes d'un temple.

Vous le priez de bénir l'arbre que vous avez planté, la fortune que vous avez péniblement acquise, l'édifice que vous avez bâti avec tant de sueurs ; et l'arbre, dépouillé de ses feuilles, ne vous donne aucun fruit, et la fortune s'échappe de vos mains et l'édifice s'incline sous vos yeux attristés.

Et en voyant la Providence frapper ainsi de stérilité le sol qu'auraient dû féconder vos prières, peut-être que vous avez accusé la justice de Dieu alors qu'il fallait pousser ce cri d'humilité qui obtint le miracle à la Chananéenne : puisque je ne suis pas digne, Seigneur, de manger le pain que vous distribuez à vos serviteurs fidèles, laissez-moi recueillir quelques-unes des miettes qui tombent de leur table et je serai pleinement rassasié : *Catelli edunt de micis quæ cadunt de mensa dominorum.*

Heureuses les âmes qui, n'obtenant ni une parole, ni un regard de Dieu, restent quand même confiantes à ses pieds !

Un homme, dit l'Évangile, vint frapper la nuit à la porte de son ami et lui demander du pain : *Amice, commoda mihi tres panes.* Et l'ami de répondre sans même lui ouvrir : Pourquoi venez-vous à cette heure troubler mon sommeil et le sommeil de mes enfants? Je n'ai rien à vous donner? *Non habeo quod ponam ante illum.*

Mais, sachant que toute patience finit par se lasser, cet homme frappe, frappe toujours et, fatigué du bruit qui le tient en éveil....: Délivrons-nous, s'écrie l'ami, de cette visite importune et donnons-lui ce qu'il demande afin que nous dormions en paix : *Et dabit illi quotquot habet necessarios.*

L'ami ! c'est Dieu qui feint de ne pas nous entendre pour que notre prière s'élance vers lui plus vive et plus ardente. Soyons les importuns et sinon aujourd'hui il vous sera dit demain comme à la Chananéenne : Qu'il te soit fait selon ce que tu désires : *Fiat tibi sicut vis. Amen.*

LA SAMARITAINE

JÉSUS-CHRIST CHERCHE LES AMES ; IL LES ATTEND, IL LES APPELLE

Dieu, qui est admirable dans ses voies, se fraie divers chemins pour atteindre les âmes qu'il veut ramener du vice et de l'erreur.

Quelquefois, il intervient subitement dans la vie par ces chocs inattendus, par ces secousses violentes qui font tomber en un clin d'œil toutes les illusions et, terrassé comme par un coup de foudre, le pécheur se relève en poussant ce cri du repentir : Seigneur, que voulez-vous que je fasse? *Quid me vis facere?*

Plus souvent, entre Dieu et la liberté humaine c'est la guerre à

outrance. Dieu investit l'âme de toutes parts avec sa justice et sa miséricorde pour ouvrir la brèche qui lui permette d'entrer dans la place en vainqueur. Et l'âme repousse la miséricorde, elle résiste à la justice et il faut des années de luttes avant qu'elle se rende dans un dernier assaut.

Mais, en général, le travail de la grâce ressemble au travail de la nature qui se fait lentement et sans bruit. Voyez-vous le grain qu'a semé le laboureur? On le dirait tout à fait endormi dans le sillon; et cependant la vie s'agite sous la motte silencieuse et, en secret, pousse la tige d'où sortira l'épi.

Ainsi la grâce. Dieu la jette à pleines mains sur tous les sentiers, même les plus ignorés, que traversent les âmes, et au dehors rien ne lève et l'on se demande avec tristesse ce que sera la moisson. Attendez; la Providence veille, et quand arrive son heure, le sol infécond reverdit et la sève chrétienne s'épanouit dans des cœurs où semblaient avoir péri tous les germes de la foi.

Étudions ensemble cette action mystérieuse de la grâce en méditant la conversion de la Samaritaine qui est une des pages les plus suaves de nos livres sacrés.

C'était donc la sixième heure du jour et, après avoir longtemps marché à travers des sentiers que pas un arbre ne couvrait de son ombre, Jésus-Christ était arrivé, brisé de fatigue, près d'une ville de la Samarie, sur les limites du champ que le patriarche Jacob avait donné à son fils Joseph.

Venit ergo Jesus in civitatem Samariæ juxta prædium quod dedit Jacob Joseph filio suo.

Où allait-il par ce soleil brûlant? Il allait à la poursuite d'une âme à laquelle il devait livrer un combat décisif.

1° Chercher les âmes comme la femme de l'Évangile cherchait la drachme perdue! Courir après les âmes comme le bon pasteur court après la brebis égarée. Poursuivre les âmes comme le chasseur poursuit l'oiseau qui va tomber dans ses filets! Voilà toute l'histoire du Sauveur: *Venit enim Filius quærere et salvum facere quod perierat.*

Que faisait-il lorsque, par ces bonds sublimes dont parle Bossuet, il s'élançait des hauteurs du ciel sur la paille d'une crèche?

Que faisait-il lorsque, descendant des splendeurs éternelles, il tombait, pauvre et souffrant, aux derniers confins de l'humanité?

Que faisait-il lorsque, avec le miracle qui manifestait sa puissance, il semait sa doctrine qui était tout à la fois la lumière et la vie?

Il cherchait les âmes: *Venit quævere et salrum facere quod perierat.*

Et, en fondant l'Église qui devait continuer son œuvre jusqu'à la fin des temps, que dit-il à ses apôtres? *Ite;* allez. Et où donc, Seigneur? Partout où vous saurez une âme qui n'a point encore reçu sa part de vérité, *Ite, docete omnes gentes.*

Et, depuis le Cénacle, à quoi travaille l'Église? Elle cherche les âmes.

Elle les cherche dans la fange des voluptés qui effacent en elles toute empreinte divine.

Elle les cherche dans la nuit obscure où se sont éteintes les lumières de la foi.

Elle les cherche au milieu du tumulte des cités, au sommet des montagnes, au fond des déserts, sans que ni les épreuves, ni la persécution, ni le martyre puissent l'arrêter dans sa marche. Et, si aujourd'hui vous lui dites qu'une île inconnue, peuplée de sauvages plus terribles que les lions, a été découverte au plus lointain des flots, demain vous verrez l'apôtre accourir, avec l'Évangile et la croix, vers la plage infidèle.

Et vous, n'avez-vous jamais aperçu Jésus-Christ venant à votre rencontre comme il allait au-devant de la Samaritaine et vous poursuivant de sa grâce aux heures les plus diverses et sur les sentiers les plus opposés de la vie?

La grâce! mais, c'est cette pensée prompte, lumineuse, qui, projetant dans votre esprit une clarté soudaine, vous révèle des horizons que vous ne soupçonniez pas.

La grâce! c'est cet ennui mystérieux qui vous saisit au lendemain de l'ivresse et comme un nuage au ciel, assombrit vos fêtes et vos joies!

La grâce! c'est le remords qui vous accuse au tribunal de la conscience et, de sa voix importune, trouble le silence des nuits!

Et, ces ingratitudes, ces trahisons, ces déceptions amères avec lesquelles s'envolent vos plus doux rêves comme les feuilles s'envolent au souffle des vents; et cette souffrance qui vous condamne à la solitude; et ces deuils imprévus qui ont déjoué toutes vos espérances..... Comment appelez-vous ces mille fluctuations de l'existence humaine? Est-ce le hasard? Est-ce la fatalité? Est-ce le nuage inconscient que pousse la tempête? Regardez bien et, si vous avez la foi, vous répondrez que Dieu est là.

Oui, il est là caché derrière les événements que dispose sa Providence et il n'est pas de chemin, triste ou joyeux, que ne suive sa grâce pour arriver jusqu'aux âmes. Elle vient à Madeleine sur la place publique de Jérusalem; elle vient à François d'Assise au milieu d'une fête bruyante; elle vient à François de Borgia près d'une tombe... et, si au lieu de lui tendre la main, l'homme se détourne et s'obstine à la fuir, voyez-vous Jésus-Christ?

II. — Fatigué de sa longue course, il s'est assis près du puits de Jacob, et il les attend: *Jesus ergo fatigatus ex itinere, sedebat sic supra fontem.*

Contemplez cette scène ravissante que tant de peintres ont reproduite sur la toile avec les plus riches couleurs. Le ciel est sans nuages, le soleil resplendit, les voix de la nature se taisent, aucun

bruit, aucun souffle dans l'air. Le Sauveur dont les traits aimables rappellent si bien la miséricorde est assis comme le voyageur lassé de la route et tout couvert de poussière et de sueurs et vers lui s'avance une femme de la Samarie qui vient puiser de l'eau, *Et venit mulier de Samaria haurire aquam.*

Qu'est-ce que cette femme ? C'est le vice et l'incrédulité. Née dans le schisme, elle ne connaît pas le Dieu d'Israël, vaincue par la volupté, elle a perdu dans cette lutte l'innocence et l'honneur, et la voilà sans honte et sans croyance en face de la grâce qui, après avoir cherché les âmes sans pouvoir les saisir, attend, comme le père du prodigue à son foyer désolé, l'heure bénie du retour: *Sedebat supra fontem.*

Dieu pourrait, il est vrai, s'armer de sa toute puissance et emporter d'assaut les âmes les plus endurcies dans le crime comme des ennemis vaillants franchissent les remparts et prennent la citadelle.

Il pourrait, lui qui est la vérité, jeter dans la nuit sombre des lumières si vives que tout aveugle serait contraint de s'écrier: je vois.

Il pourrait arrêter l'homme sur les flots qui l'entraînent et, malgré tous les courants, ramener sa barque dans le port.

Mais Dieu respecte souverainement la liberté du cœur et, plutôt que de violenter le cœur et d'en forcer les avenues gardées par le vice ou par des préventions hostiles, il s'assied patiemment à la porte et il attend qu'elle s'ouvre: *Sedebat supra fontem.*

Il vient donc à l'enfance à cette heure si fraîche et si riante où tout s'épanouit et quand des passions, hélas ! trop précoces, brisent la fleur et en emportent les parfums, Dieu attend: *Sedebat supra fontem.*

La jeunesse arrive avec sa fougue et son indépendance. Au lieu de dompter ses convoitises qui la poussent à la révolte et conspirent pour la découronner, elle s'abandonne sans résistance et sans frein à toutes les séductions qui la font tressaillir..... et Dieu attend: *Sedebat supra fontem.*

L'âge mûr succède au printemps de la vie. Les grands orages se calment, les premières illusions s'évanouissent, et il semble qu'après tant d'amères déceptions l'homme devrait enfin demander à la foi les joies réelles qui apaisent le cœur. Mais le temps est aux affaires, à la famille, aux projets d'avenir... et Dieu attend: *Et sedebat supra fontem.*

Nous sommes à la vieillesse. Déjà le soleil a pâli, l'horizon est sombre, les arbres n'ont plus de feuilles, tout annonce qu'il faut plier la tente et, la veille du départ, sur un sol ébranlé se dressent de nouvelles espérances...., et Dieu attend: *Et sedebat supra fontem.*

C'est fini. La mort est là ; encore un souffle et la lampe est éteinte ; et de sa voix expirante le mourant dit tout bas: Demain ; et Dieu attend près de la couche où râle l'agonie: *Et sedebat supra fontem.*

Il attend que, épouvanté des ruines faites autour de lui par les négations des siècles, l'impie revienne s'abriter dans le temple toujours debout que surmonte la croix.

Il attend que, revenu de ses folles ivresses, le pécheur brise de dégoût la coupe du plaisir et se penche comme la Samaritaine vers la source d'eau pure qui jaillit à la vie éternelle.

Il attend qu'un choc imprévu, renversant tout ce qui semblait le plus solide dans la vie, rappelle à l'homme consterné qu'il faut être fou pour bâtir sur un sable mouvant.

Et ce ne sont pas seulement les grands coupables et les existences chargées de crimes qui mettent à l'épreuve la patience de Dieu. Quel est celui d'entre nous qui ne puisse redire en toute vérité ce que chante l'Église dans une des prières les plus touchantes de sa liturgie : Seigneur, fatigué de me poursuivre, vous vous êtes assis le long de mes sentiers et là vous m'avez attendu : *Quærens me*, *sedisti lassus.*

N'attend-il pas, âmes tièdes et languissantes, que vous gravissiez courageusement la montagne au pied de laquelle vous vous êtes endormies ?

N'attend-il pas, âmes sensuelles, que, saintement éprises de la croix, vous le suiviez dans sa voix douloureuse ?

N'attend-il pas, âmes mondaines, que désabusées des vanités du siècle, vous accouriez à ses pieds meurtris pour y trouver la paix et le bonheur ?

Et les années passent ; elles passent avec l'indifférence de la foule, la haine des sectaires, les blasphèmes des impies, les défaillances mêmes des justes, et Dieu qui est toujours présent dans l'humanité voit le mépris de sa loi sainte, il entend les voix qui le nient ou le maudissent, il est le témoin de nos trahisons ou tout au moins de nos ingratitudes. Et que fait-il ? Il est au puits de Jacob, à la source de la grâce et, sans que rien puisse pousser à bout sa patience adorable, il attend..... et, ce qui est encore plus miséricordieux, il appelle les âmes.

III. — Arrivée au bord du puits mystérieux, la Samaritaine aperçoit un étranger qu'elle reconnaît pour un Juif et, parce que depuis le schisme des dix tribus les Juifs étaient les ennemis des Samaritains, elle détourne la tête avec mépris, en silence elle puise de l'eau et, fière, insolente, elle s'en va.

Et cependant, ô femme, si tu savais quel est celui dont les yeux attendris compatit à ta misère ! Regarde. Ne serait-il pas le grand prophète qu'applaudit la Judée ? Ne serait-il par le thaumaturge que les foules étonnées saluent comme l'envoyé de Dieu ? Ne serait-il pas le Sauveur que tes pères ont entrevu dans le lointain des âges ?

Impossible qu'elle le reconnaisse et l'adore sous les dehors obscurs de son humanité si Jésus-Christ n'écarte lui-même le voile

qui cache sa splendeur, et alors commence un colloque admirable auquel rien ne saurait être comparé dans les langues humaines.

Entendez-vous le Maître appelant la pécheresse et lui disant de sa voix la plus douce: Femme, donnez-moi à boire...? *Dicit ei Jésus: da mihi bibere.*

Quelle parole étrange ! La fontaine, s'écrie S. Ambroise, peut-elle donc avoir soif? *Non poterat fons sitire:* N'est-ce pas vous, Seigneur, qui des rochers arides et des sables brûlants faites jaillir les fleuves? N'êtes vous pas la source intarissable où les élus s'abreuvent dans le ciel? Et, si réellement vous avez soif, pourquoi n'appelez-vous pas les anges qui naguère vous servaient au désert?

Plus tard nous sommes au Calvaire, c'est encore la sixième heure du jour. Le soleil s'est voilé de tristesse; Jésus-Christ se meurt dans la plus cruelle de toutes les agonies et de sa poitrine haletante s'échappe ce cri d'angoisse: *Sitio*, j'ai soif.

Quelle est donc cette soif qui le presse au puits de Jacob et au sommet de la croix?

L'homme a soif de la richesse et il la poursuit avec une ardeur insatiable sans compter les veilles et les sueurs.

Il a soif de la gloire, et il l'achète au prix de toutes les bassesses lorsque ni la science, ni le courage, ni la vertu ne peuvent le grandir.

Il a soif de la jouissance et à peine a-t-il quitté la coupe où il a bu l'ivresse qu'il la présente encore à ses lèvres en feu.

Mais, tout cela c'est la terre, c'est le temps, et Jésus-Christ n'a que faire des siècles et des mondes. Ce qu'il veut? Ce sont des âmes qui ne vivent et ne tressaillent que pour lui: *Diliges Dominum Deum tuum ex tota anima tua.*

Donnez-lui des âmes pures qui réflètent la sainteté de son être divin, des âmes ardentes qui se passionnent pour la justice, des âmes simples et naïves qui s'ouvrent à la vérité comme la fleur à la lumière... voilà l'eau qui seule peut étancher la soif qui le tourmente.

Il a soif des âmes, dit S. Augustin: *Sitit sitiri.* Et, voit-il quelque part une âme qui le fuit, vite il accourt en lui disant comme à la Samaritaine: *Da mihi bibere;* donne-moi à boire.

N'avez-vous jamais entendu cet appel de la grâce? Elle vous parle par la bouche de l'Église qui est elle-même la bouche du Christ. Elle retentit dans le sanctuaire intime de la conscience et la plupart des événements qui sillonnent la vie nous apportent eux-mêmes des révélations qui parfois décident de l'avenir.

Écoutez bien ces trois voix qui jamais ne se taisent. Voix de l'Église.

C'est le prêtre qui, dans toutes les langues de l'univers, jette aux échos du monde catholique l'enseignement divin.

C'est le culte dont les temples et les autels, les prières et les chants, les fêtes et les rites sacrés symbolisent les mystères les plus incompréhensibles de la foi.

C'est la cloche qui, dominant tous les bruits de la terre, éveille les foules endormies et avec ses tintements joyeux, ses sons plaintifs, ses accords solennels, proclame, au-dessus des cités, les droits imprescriptibles de Dieu en même temps qu'elle porte jusqu'à son trône la prière des peuples.

Et si, hostiles ou indifférents, vous repoussez la parole du prêtre, si les magnificences du culte ne vous rappellent aucun doux souvenir, si le tintement de la cloche n'est pour vous qu'un vain bruit comme tous les autres bruits qui se perdent dans l'espace, il est une autre voix que tout homme est forcé d'entendre.

Voix de la conscience.

Et celle-là que dit-elle dans son asile inviolable? Elle proteste, à toute heure du jour et de la nuit, au nom de la justice et de la vérité. Cherchez des ombres et des ténèbres; enfoncez-vous dans la nuit la plus obscure, descendez dans les abîmes les plus profonds, et, là, sans témoins, versez-vous à pleins bords les joies dont la passion vous a révélé le mystère..... serez-vous impunis? Non. La conscience sera votre juge et votre bourreau; elle vous lancera ses anathèmes et, malgré vous, le remords vous couvrira de honte. Or, ce cri de la conscience, comment l'appelez-vous? C'est encore la grâce qui sollicite les âmes au repentir et, lorsque Dieu veut châtier une âme qui a comblé la mesure de ses iniquités, savez-vous ce que fait sa justice? Elle envoie ce sommeil de mort dont parle le prophète Isaïe : *Miscuit vobis Dominus spiritum soporis;* et la conscience s'endort...... elle s'endort dans une effrayante sécurité, dans une paix sinistre et l'on dirait au fond du cœur le silence des tombeaux.

Qui l'éveillera? Peut-être cette troisième voix plus forte, plus puissante, qui est la voix des événements.

Le prophète David, dans un de ses cantiques inspirés, donne une voix à tous les êtres, étoiles et soleils, fleuves et mers, vents et tempêtes, et les invite à chanter, à bénir le Seigneur : *Benedicite, omnia opera Domini, Domino.* Mais, cette voix de la création n'est-elle qu'une louange, une action de grâces, une prière qui de la terre monte au ciel? Elle est encore une leçon que nous donne la Providence et je ne connais rien d'éloquent comme les événements qui viennent se poser dans la vie.

N'y a-t-il pas les leçons du malheur qui, sans être attendu, franchit le seuil de votre demeure où ne coulait aucune larme et en quelques heures y fait plus de ruines que l'orage à travers les sillons en fleurs?

N'y a-t-il pas les leçons de la mort qui brise l'existence et nous laisse tristes, désespérés sur la rive où s'est échouée la barque dans laquelle étaient enfermées nos plus chères affections et nos meilleures espérances?

N'y a-t-il pas les leçons des déceptions cruelles qui transpercent le cœur, plus acérées qu'un glaive, et lui font cette blessure profonde du désenchantement que toutes les consolations humaines sont impuissantes à guérir?

Et les épidémies qui creusent tant de tombes n'ont-elles pas une voix?

Les commotions sociales qui ébranlent le sol, ouvrent des abîmes et nous donnent le frisson de la peur n'ont-elles pas une voix?

Les fléaux qui jettent l'épouvante et réduisent aux abois les peuples consternés n'ont-ils pas une voix?

Et, cette voix des épidémies et des révolutions, des déceptions et du malheur, des fléaux et de la mort, qu'est-elle? C'est toujours la voix de la grâce qui, pour être mieux entendue des âmes et des nations, emprunte parfois l'éclat solennel de la foudre.

Il y a peut-être des années que cette voix du ciel vous poursuit et vous appelle; et. douce ou menaçante, elle s'est perdue dans le tumulte du cœur, dans le bruit du monde et des passions. N'importe. Le Sauveur revient encore et il vous redit aujourd'hui la parole qu'il adressait à la Samaritaine : J'ai soif: *Da mihi bibere.*

Apaisez donc cette soif brûlante du divin Maître en lui donnant, si vous êtes justes, un amour qu'épure le sacrifice et, si vous êtes pécheurs, les larmes de la pénitence qui ouvrent le ciel au repentir. *Amen.*

LA SAMARTAINE

RÉSISTANCES DU CŒUR ET DE L'ESPRIT

Jésus-Christ a soif des âmes dont une seule pèse plus que tous les mondes dans la balance de son éternité. Aussi, le voyez-vous? Il les cherche, plus empressé que le bon pasteur de l'Évangile, sur tous les chemins des siècles. Il les attend avec une patience qui nous révèle toutes les tendresses de son cœur et, surtout, il les appelle.

Il les appelle par l'Église qui, universelle dans l'espace et dans la durée, porte à toute créature le salut et la vie : *Prædicate evangelium omni creaturæ.*

Il les appelle par le remords qui s'attache au crime et qui transforme le miel le plus doux, a dit un poète, en un breuvage amer.

Il les appelle par les événements qui sont l'affirmation de sa Providence et le témoignage de son intervention dans le gouvernement du monde.

D'où vient donc que, appelées par tant de voix, des milliers d'âmes s'obstinent à ne pas les entendre? C'est que, pour s'emparer de l'homme, la grâce doit surmonter deux obstacles trop souvent infranchissables, à savoir : les révoltes du cœur et les préjugés de l'esprit.

I. — Retournons au puits de Jacob. Jésus-Christ vient de dire à la Samaritaine : Donnez-moi à boire : *Da mihi bibere.* En voyant un

étranger assis au grand soleil, brisé de fatigue, il semble que cette femme aurait dû, bonne et compatissante, se hâter de lui donner de l'eau. Et cependant l'entendez-vous répondre avec cette insolence qu'affecte le mépris : Pourquoi, vous qui êtes Juif, demandez-vous à boire à une Samaritaine? *Quomodo tu, Judæus cum sis, bibere a me poscis quæ sum mulier Samaritana?* Avez-vous oublié que les Samaritains ne communiquent point avec les Juifs? *Non coütuntur Judæi Samaritanis.*

C'est le premier cri de la passion en lutte avec la grâce.

Pourquoi voulez-vous, dit la jeunesse, que je fixe ma barque au rivage. Le temps est pur, l'horizon est serein, la vague est endormie ; laissez-moi déplier ma voile et me balancer doucement sur les flots. Plus tard nous rentrerons au port pour y jeter les ancres. Il faut à l'âge du plaisir, au lieu d'une morale austère, la liberté, les rêves et la joie : *Non coütuntur Judæi Samaritanis.*

Impossible, dit l'homme qui a jeté son existence tout entière aux préoccupations de la terre et du temps, impossible que je m'arrête à regarder le ciel. Les affaires m'emportent. Et ce commerce qu'il s'agit d'agrandir! Et cette terre dont les sillons ne germent qu'à force de sueurs! Et cette fortune qui me coûte tant de veilles! Et, cet avenir où le regard ne trouve que mystères..... Attendons demain. Aujourd'hui, la vie est trop agitée pour en sonder les profondeurs : *Non coütuntur Judæi Samaritanis.*

Me convertir! dit le vieillard au terme de la course. Mais, franchement, est-ce quand les armes tombent des mains qu'il faut partir en guerre? Est-ce quand les bras impuissants et débiles appellent le repos, qu'il faut prendre la charrue? Non. Le travail et la lutte ne sont pas de mon âge : *Non coütuntur Judæi Samaritanis.*

Et nos chrétiens amoindris que disent-ils? A les en croire, les préceptes sublimes de l'Évangile ont fait leur temps; le sacrifice, la pénitence, les croix ne sont que pour les cloîtres ou les âmes d'élite, et la doctrine du Calvaire ne convient plus à des générations qui n'ont ni la force, ni la sève des anciens jours : *Non coütuntur Judæi Samaritanis.*

Et nos savants, et nos libres-penseurs, ne les avez-vous pas entendus s'écrier : Nous ne voulons plus de dogmes immuables et de mystères obscurs. L'avenir appartient à la science. Nous sommes les enfants d'un siècle émancipé, la raison a vaincu la foi et seule désormais elle guidera l'esprit humain dans sa marche glorieuse.....? *Non coütuntur Judæi Samaritanis.*

A l'entrée du cœur, la grâce trouve donc une force qui la repousse comme on repousse l'ennemi qui paraît à la frontière et, dès qu'elle se présente à l'homme endormi dans l'indifférence et qu'elle trouble de sa voix importune ce funeste sommeil, la volonté s'irrite et, s'éveillant comme en sursaut... Que me veux-tu? s'écrie-t-elle ; ne vois-tu pas que des abîmes nous séparent? *Non coütuntur Judæi Samaritanis.*

Oui, dit le Sauveur à la Samaritaine; mais, si vous saviez qui je suis, vous m'eussiez peut-être demandé vous-même à boire et je vous aurais donné de l'eau vive : *Tu forsitan petisses ab eo et dedisset tibi aquam vivam.*

A ces mots dont elle ne comprend pas le sens mystérieux, cette femme se prend à sourire et, d'un ton railleur: de l'eau vive? répond-elle; et où donc la prendriez-vous? *Unde ergo habes aquam vivam.* Regardez; le puits est profond: *Puteus altus est.* Et vous n'avez rien pour l'en tirer : *Neque in quo haurias habes.* Seriez-vous par hasard plus grand que notre père Jacob? *Numquid tu major es patre nostro Jacob?* Et connaîtriez-vous ici une autre source plus abondante et plus vive que celle où il a bu lui, ses enfants et ses troupeaux? *Et ipse ex eo bibit et filii ejus et pecora ejus.*

En frappant au cœur pour s'en ouvrir l'entrée, que dit aussi le Sauveur très aimant? Écoutez-le : si tu savais! *Si scires.* Et quoi donc, Seigneur? Si tu savais ce qu'il y a de gloire et de bonheur dans les luttes et les triomphes de la vertu : *Si scires.* Si tu savais combien il est doux de prendre mon joug sur les épaules et de le porter, sans défaillir, à travers les plus rares sentiers: *Si scires.* Si tu savais quelles sont les joies d'une conscience pure d'où ne s'élève aucun bruit accusateur : *Si scires.*

Et, à cette révélation qui lui promet des délices auprès desquelles toutes les délices de la terre ne sont rien, que fait l'homme? Se jette-t-il dans les bras de Dieu pour y goûter des charmes inconnus? Il est rare qu'une âme, poursuivie par la grâce, se rende dans un premier assaut, et, si elle ne dit plus comme la veille: c'est impossible, la voilà poussant cet autre cri de résistance : c'est trop difficile : *Puteus altus est.*

Vous voulez, ô mon Dieu, que je redresse l'arbre depuis tant d'années incliné vers la terre et que, réformant mon esprit et mon cœur, je brûle ce que j'ai passionnément adoré. C'est trop difficile: *Puteus altus est.*

Vous voulez que, après avoir suivi sans contrainte les élans de mon être, comme dans l'espace le nuage suit le vent, je captive ma nature impatiente du frein et je lui pose des barrières qu'elle ne puisse plus franchir? C'est trop difficile : *Puteus altus est.*

Vous voulez que je purifie le temple dont tant de profanateurs ont souillé les autels et que là, dans le silence et la prière, je n'adore et n'aime que vous seul? C'est trop difficile: *Puteus altus est.*

Chose étrange! S'agit-il des intérêts matériels, l'homme se condamne à des labeurs où souvent la vie succombe. Il travaille pour creuser un sillon plus large ou plus profond dans le vaste champ de la science. Il travaille pour accroître une fortune qui sombrera tout entière dans le naufrage de la mort. Il travaille pour ajouter quelques nouvelles assises au monument qu'il veut élever à sa gloire.

Mais, dites lui qu'il faut combattre pour obtenir la couronne éternelle et que c'est à force de rames que l'on aborde au port, le travail l'épouvante et le devoir se dresse devant lui comme une montagne dont il est trop difficile d'atteindre le sommet : *Puteus altus est.*

Pourquoi cette résistance du cœur en face des réalités ineffables qui se montrent à l'horizon comme au désert un mirage radieux ? *Si scires donum Dei!* Jésus-Christ donne à la Samaritaine le vrai mot de l'énigme : Quiconque, lui dit-il, boit de cette eau aura encore soif : *Omnis qui bibet ex aqua hac sitiet iterum.*

Quelle est, en effet, l'eau qui, puisée aux sources de la terre, apaise la soif de l'homme ? Quel est l'homme qui, demandant aux choses d'ici-bas l'apaisement du cœur, soit pleinement rassasié ?

Est-ce le voluptueux ? Eh bien ! à celui-là donnez des bals joyeux et des salons parfumés, des spectacles et des fêtes, des intrigues et des romans. Au lendemain des fêtes et des spectacles, au sortir des salons et des bals, après le dénouement de l'intrigue et les tressaillements d'une lecture enivrante, dira-t-il : c'est assez ? Non, il a toujours soif : *Sitiet iterum.*

Est-ce l'orgueilleux ? Le flot des événements l'a porté jusqu'aux plus hautes cimes. Son nom est un drapeau, sa parole commande à l'opinion publique, sa main dirige à son gré la voile et le gouvernail et demain la multitude le placera sur le pavois. Une fois au pinacle, dit-il : c'est assez ? Non, il a toujours soif : *Sitiet iterum.*

Est-ce l'homme d'argent ? Regardez l'agioteur qui trafique sa fortune dans les jeux de la Bourse : il gagne..... et ses yeux brillent et son front s'illumine. Poursuivons la chance, dit-il... et il gagne. Essayons encore..... et il gagne..... et la joie, dit un orateur, s'amasse dans son âme comme l'or sous sa main. C'est l'exaltation, l'ivresse, le délire..... et quand cette émotion se calme comme se calme la mer au soir de la tempête, dit-il : c'est assez ? Non. Il a toujours soif : *Sitiet iterum.*

Il a soif de la gloire, de la richesse, du plaisir, et, tourmenté par cette soif qui le brûle au cœur, il revient le lendemain aux jouissances de la veille, et il se fait de l'habitude un tyran qui le tient à la chaîne et commande à sa vie, et c'est l'habitude, véritable despote, qui lui met sur les lèvres ce cri d'impuissance et de désespoir : impossible..... impossible.....

Quand donc, fatigué de boire à des fontaines qui ne peuvent le désaltérer, l'homme tombera-t-il aux pieds de Jésus-Christ en lui disant avec la Samaritaine : Seigneur, donnez-moi de votre eau afin que je n'aie plus soif..... ? *Domine, da mihi hanc aquam ut non sitiam.* Il ne suffit pas que la grâce ait attiré le cœur ; il faut encore qu'elle dissipe les préjugés de l'esprit.

II. — La Samaritaine, fortement ébranlée par la parole insinuante du Maître et craignant d'être tout à fait vaincue, détourne habilement

le trait qui la visait droit au cœur. Elle sent qu'une force puissante sollicite son âme et, pour mieux résister à ce charme secret, elle engage subitement une nouvelle lutte et voilà qu'elle raisonne et qu'elle discute à la façon des esprits forts.

Vous autres Juifs, lui dit-elle, vous prétendez que Dieu ne peut être adoré qu'à Jérusalem et qu'il rejette tout culte et toute adoration en dehors de son temple : *Vos dicitis quia Jerosolymis est locus ubi adorare oportet*. Pourtant, les patriarches qui sont nos pères aussi bien que les vôtres ont adoré le vrai Dieu sur cette montagne qui est là devant nous : *Patres nostri in monte hoc adoraverunt*. Nous avons donc gardé la religion de nos ancêtres, et d'ailleurs, bientôt le Messie viendra et, quand il sera venu, il nous enseignera toute vérité : *Cum ergo venerit ille, nobis annuntiabit omnia.*

Pauvre femme ! Elle est en pleine lumière et ses yeux n'en sont point éblouis. Elle parle de la vérité qui doit un jour se manifester au monde et elle ne se doute pas que la vérité, descendue des cieux, lui apparaît en ce moment sous la forme d'un homme. Elle espère que le Messie va venir, et elle ne soupçonne pas même que cet étranger dont la parole l'a si profondément émue puisse être ce Messie qu'attendent les nations.

Que lui manque-t-il donc pour revenir sincèrement à Dieu. Il lui manque la foi ; et de tout temps, l'absence de la foi, l'incrédulité, le doute, l'esprit raisonneur sont à la conversion des âmes ce que le froid de l'hiver est à la fleur qui, pour s'épanouir, veut l'éclat et la chaleur du printemps.

Il est incontestable que la foi porte les œuvres comme les colonnes portent la voûte du temple et sans elle, a dit un auteur, la morale n'aurait jamais assez de force pour s'imposer à la volonté, l'émouvoir et l'élever jusqu'au sacrifice et à l'immolation.

Or, de toutes les œuvres, quelle est la plus étonnante et la plus surhumaine? Répondez-moi. N'est-ce pas la conversion?

Se convertir ! Dire à la passion, cette vague du cœur, qui jamais n'a reconnu de digues : tu viendras désormais jusque-là et tu n'iras pas plus loin !

Se convertir ! Arracher l'arbre qui a jeté dans la vie des racines profondes et qui porte encore à ses branches tant de fruits délicieux !

Se convertir ! Renier, non plus seulement dans le secret de la conscience, mais au grand soleil, tout un passé de vices et d'erreurs et devenir, sinon par la parole, tout au moins par l'exemple, l'apôtre de la vérité !

Avouons-le, c'est un prodige et, pour accomplir ce prodige de transformation morale, que faut-il ? Il faut une conviction qui saisisse l'homme avec ses désirs et ses entraînements, ses ombres et ses ténèbres, et lui donne, comme la vapeur au navire, une impulsion contraire aux vents.

Et cette conviction forte, puissante, qui détourne la volonté, malgré ses ardeurs et ses frémissements, du point qui la captive,

savez-vous son nom? Elle s'appelle la Foi: *Hæc est victoria quæ vincit mundum fides nostra.*

Laissez la foi pénétrer dans une âme obscure comme un cachot et l'inonder de ses clartés divines..... Madeleine, la pécheresse de Jérusalem, arrose de ses larmes et couvre de ses parfums les pieds de Jésus-Christ..... Augustin se relève dans la lumière de l'intelligence et la liberté du cœur..... Jérôme déchire sa poitrine avec les pierres du désert..... et toute vie qui s'en allait sans frein aux abîmes s'arrête comme le coursier qui a senti l'aiguillon et l'éperon du maître. C'est la Conversion.

Mais si la foi s'est obscurcie comme le soleil que voilent les nuages et si l'intelligence, envahie par le doute et l'incrédulité, se refuse à sonder les mystères qui nous attendent aux frontières du temps: quelle est la force qui puisse commander au navire lancé à toute vapeur et le détourner des écueils? Quelle est la puissance qui endigue le torrent et le tienne captif? Quel est le levier qui, prenant l'âme dans n'importe quelle fange, la soulève de terre et l'attire vers Dieu?

Comment? Cet homme ne croit ni à Dieu, ni à sa sagesse, ni à sa Providence! Et, vous voulez qu'il l'adore et qu'il l'appelle avec des prières ardentes, à gouverner sa vie?

Il ne croit pas à l'Église; et vous voulez qu'il lui soumette sa conscience et qu'il s'incline devant sa parole alors même que cette parole réputée souveraine, infaillible, étonne et confond la raison par des affirmations incompréhensibles et des dogmes obscurs?

Il ne croit pas à la justice qui s'exerce au delà de la tombe; et vous voulez que, libre de choisir entre la lutte ou la paix, le sacrifice ou la jouissance, il se jette dans l'arène et le plus étroit des deux chemins qui aboutissent au néant?

L'homme qui n'a pas la foi ressemble à la barque immobile dont la voile, un soir de calme plat, ne flotte plus le long de la mâture. Le port est là et un coup de vent suffirait pour toucher au rivage. Mais, pas un souffle dans l'air, point de rides sur les flots et il faut jeter l'ancre loin de la côte en attendant que demain un vent léger se lève.

Aborder! C'est se convertir, c'est quitter la haute mer, la mer houleuse où les âmes font naufrage et gagner le port où, dans la paix, à l'ombre de la croix s'abrite le repentir. Et la foi est le souffle de Dieu, le vent parti du ciel qui enfle la voile, pousse la barque et l'amène heureusement à la rive bénie.

Otez donc la foi; il n'y a plus de convictions qui entraînent la volonté; il n'y a plus de principes qui dirigent la vie; il n'y a plus de souffle divin qui passe à travers les âmes, et, retenus au large par le doute ou l'impiété, des milliers d'hommes vivent sans religion et s'exposent à mourir sans Dieu.

Comprenez-vous maintenant pourquoi tant de chrétiens s'acheminent vers la tombe avec une insouciance qui est la plus affreuse

de toutes les folies? Leur histoire est celle de la Samaritaine.

Les uns portent au cœur les blessures et par cela même les défaillances du vice. Ils ont succombé dans la lutte des sens; ils ont sombré dans une de ces tempêtes que soulèvent certaines passions au sortir du berceau et avec la pureté de l'âme ils ont perdu les saintes convictions de l'esprit et l'énergie morale qui donne la victoire. Enchaînés par des habitudes tyranniques, ils se roulent à terre, dit S. Augustin, sans pouvoir se tenir debout et, réduits à la prostration de la défaite, ils sont incapables de proférer courageusement cette parole qui est le signal de la conversion: Je me lèverai: *Surgam.*

Il y a peu d'indifférents qui n'aient à leur front le signe de la honte et, supposé qu'ils soient assez habiles pour le cacher sous des voiles trompeurs, croyez bien qu'ils traînent après eux des souvenirs qui les importunent et leur donnent secrètement à rougir.

Les autres n'ont pas su défendre leurs croyances contre les négations d'un siècle où se heurtent tous les scepticismes et toutes les erreurs. La foi de leur baptême a péri dans la mêlée confuse des journaux et des brochures, des discours et des livres impies. La vérité s'est tout au moins amoindrie dans leur intelligence, et si l'arbre n'a pas été complètement déraciné par l'orage, les racines en sont tellement ébranlées que la sève ne monte plus aux branches.

Les premiers refusent de se convertir parce qu'ils ont cessé d'être chastes et qu'ils n'ont pas le courage de ressaisir le terrain que le vice a malheureusement envahi. Les seconds ne se convertissent pas, malgré les exemples de vertus qu'ils ont très souvent sous les yeux au foyer domestique, parce qu'ils n'ont plus la foi humble et soumise des vrais croyants et que par la foi descend dans les âmes la justice de Dieu: *Justicia autem Dei per fidem.*

Dès que la Samaritaine eut entendu le Sauveur lui dire: le Messie qui doit vous instruire, c'est moi: *Ego sum qui loquor tecum*, ses yeux s'ouvrent à la lumière et, transformée par la grâce, elle laisse le vase qu'elle avait rempli d'eau: *Reliquit hydriam suam:* et, ne pouvant plus contenir sa joie, elle retourne à la ville voisine pour y raconter le prodige qui s'était opéré dans sa vie: *Et abiit in civitatem.*

Imitons-la. Jésus-Christ est dans la chaire, il est à l'autel, il est au tribunal de la pénitence, il est surtout à l'entrée du cœur et il vous dit comme à la Samaritaine: *Ego sum:* C'est moi. C'est moi qui viens en aide à la volonté défaillante et relève les courages abattus: *Ego sum.*

C'est moi qui brise les chaînes de toutes les servitudes et donne au repentir la liberté de l'âme: *Ego sum.*

C'est moi qui éclaire les doutes et verse à flots la lumière dans la nuit la plus ténébreuse: *Ego sum.*

C'est moi qui puise à des sources inconnues l'eau vive qui rejaillit au ciel: *Ego sum.*

Ouvrez donc, ouvrez à Jésus-Christ, et dans le temple relevé de ses ruines entreront avec lui l'innocence et la foi. *Amen.*

LA SAMARITAINE

SUITES DE LA CONVERSION

Il n'est pas de ville frontière que ne défendent des remparts habilement construits et des citadelles fortement armées au sommet des montagnes. Et pourtant l'ennemi survient, et par un coup d'audace il passe sous le feu de la citadelle, arrive au pied des remparts, investit la place et, tôt ou tard, il faut que la place se rende à la merci du vainqueur.

Ainsi, l'âme en lutte avec la grâce. A cette force d'en haut qui n'est rien moins que la force de Dieu elle oppose les passions du cœur et les préjugés de l'esprit, et souvent, trop souvent, la résistance est longue, elle est terrible et la victoire reste à la liberté.

Mais, repoussée dans un premier combat, la grâce que rien ne désespère revient à l'assaut. Des années entières, elle poursuit le siége, appelant à son aide le remords, l'ennui, la tristesse, le malheur, les événements providentiels..... et un jour, fatigué du plaisir, brisé par les déceptions, le cœur s'ouvre au repentir et l'esprit, éclairé tout à coup d'une lumière qui chasse tous les doutes, répond à Dieu : Je crois. L'âme est vaincue, ou, pour mieux dire, elle est sauvée. Et que se passe-t-il à la suite de cette conversion?

Jésus-Christ, pour ne pas éblouir la Samaritaine, dissipe lentement les ombres qui lui cachent sa divinité, il lui promet une eau tellement vive qu'après en avoir bu l'homme n'a plus soif; il lui découvre les secrets les plus intimes de sa vie souillée par le scandale, et quand cette femme, étonnée d'une révélation qui la couvre de honte, le salue comme un prophète : *Video quia propheta es tu.* Plus qu'un prophète; lui répond le Sauveur..... Le Messie, le Christ, la lumière du monde, c'est moi, oui, moi qui vous ai cherché jusqu'à la lassitude; moi qui vous ai patiemment attendue sur le bord de ce puits; moi qui, sondant votre cœur, en ai lu tous les mystères; moi qui parle avec vous : *Ego sum qui loquor tecum.*

Aussitôt, le voile tombe, la Samaritaine a reconnu son Dieu et, dans la joie qui la transporte, elle court à la ville, laissant aux pieds de Jésus-Christ le vase qu'elle avait rempli d'eau : *Reliquit hydriam suam.*

Or, que nous représente ce vase fragile qu'avait fabriqué le potier avec un peu de fange? Il est la figure, dit S. Augustin, de la convoitise qui va puiser dans les bas fonds de la nature humaine les eaux fangeuses de la volupté : *Hydria significat cupiditatem qua homines e tenebrosa profunditate hauriunt aquam.*

Et pourquoi le laisse-t-elle aux pieds du divin Maître? Parce qu'elle

était convertie, réellement convertie et que la grâce avait fait de son cœur profané par le vice un vase d'innocence et d'honneur : *Facta est mulier receptaculum honestæ disciplinæ.*

Suivez-la du regard, ajoute S. Ambroise, venue au puits de Jacob flétrie, découronnée..... elle s'en retourne portant au front le doux rayonnement de la pureté reconquise : *Ad puteum meretrix advenerat, a Christi fonte casta regreditur.* Elle a cru ne puiser que de l'eau et elle a trouvé la grâce, et au lieu du vase sans prix qu'elle tenait à la main, elle revient avec le trésor de la foi et de la sainteté : *Plena revertitur sanctitate.*

Qu'est-ce donc que la véritable conversion ?

C'est le fleuve qui, refoulé vers la source, se creuse une nouvelle pente.

C'est l'édifice délabré que l'on reconstruit par la base.

C'est la vie qui, jetée avec ses corruptions dans un moule divin, en sort rayonnante et purifiée ; et tout homme qui se convertit à Dieu doit laisser à ses pieds, comme la Samaritaine, les passions qui enchaînent l'âme dans son vol, la rabattent vers la terre et l'emprisonnent dans les sens: *Reliquit hydriam suam.*

« Convertissez-vous à moi de tout votre cœur : » *Convertimini ad me in toto corde vestro*, nous dit le Seigneur par un de ses prophètes et, s'adressant à son peuple qui lui demandait grâce au lendemain de ses apostasies.....: que m'importent, lui disait-il, vos larmes et vos soupirs, la cendre que vous répandez sur vos têtes et vos vêtements que vous déchirez en signe de repentir ; avant tout, brisez, déchirez le cœur : *Scindite corda vestra et non vestimenta vestra.*

C'est que, voyez-vous, du cœur part le mouvement qui s'imprime à la vie et nous allons au vice ou à la vertu, à la défaite ou à la victoire, selon l'impulsion que le cœur donne à la volonté.

N'est-il pas écrit dans le saint Évangile que le cœur est l'endroit secret et mystérieux où toutes les passions conspirent ? *De corde exeunt cogitationes malæ.* Prêtez l'oreille..... et vous entendrez ces voix sourdes de l'émeute qui ressemblent au bruit du volcan dont la lave s'apprête à jaillir de son cratère en feu. Or, quand un chef habile veut, d'un seul coup, écraser la sédition qui met en péril l'avenir d'un État, que fait-il ? Il l'attaque, il le frappe au cœur et les méchants tremblent tandis que les bons respirent.

Voulez-vous donc établir dans votre vie l'ordre et la paix qui font goûter aux âmes sur la terre quelque chose des délices du ciel, le voulez-vous? Il s'agit de convertir le cœur : *Convertimini ad me in toto corde vestro.* Et, si vous n'allez pas au cœur pour en dompter les révoltes, si vous n'osez pas le meurtrir, le déchirer avec le glaive qui est trempé dans le sacrifice et l'amour, si vous ne faites avec les habitudes du passé qu'une trêve d'un jour et des pactes désastreux qui trahissent la faiblesse, que sera la conversion ?

Vous aurez bâti sur un terrain mouvant et, à la première secousse, l'édifice s'écroulera.

Vous n'avez qu'émondé les branches au lieu de couper la racine, et demain l'arbre poussera de nouveaux rejetons.

Vous n'avez pas dompté le coursier fougueux et, dès qu'il sentira dans l'air un souffle de liberté, il se précipitera sans guide et sans frein à travers les espaces.

N'est-ce point-là ce qui désole le ministère et le zèle du prêtre ?

Au jour des grandes solennités qui amènent à nos pieds des foules repentantes, l'Église est en joie, les voûtes du temple redisent des chants harmonieux, le parfum de l'encens et des fleurs monte du sanctuaire et l'orgue unit ses accords majestueux aux hymnes des lévites qui fêtent le retour de tant de prodigues au foyer paternel. Mais, voilà qu'à peine les mélodies se taisent, les lumières ne font que de s'éteindre, l'encens brûle encore à l'autel et déjà, traîtres et parjures, les convives du festin sacré sont à la porte du théâtre, achèvent la lecture un moment interrompue du feuilleton dont il leur tardait de connaître le dénouement et sourient à des images et à des rêves qui avaient laissé comme un rayon à travers les ombres, un demi souvenir.

Et pourquoi la grâce n'a-t-elle pas fleuri dans le sillon où Dieu l'avait semée ? Parce que le cœur n'était pas converti : *Convertimini ad me in toto corde vestro.*

Entendez-vous ? Le cœur n'est pas converti et, presque au sortir du tribunal de la pénitence où vous avez fait au prêtre de pénibles aveux, rencontrez-vous de nouveau sur votre route les romans et les drames, les bals et les divertissements profanes, vous écoutez ces voix séductrices qui vous provoquent au plaisir.

Le cœur n'est pas converti, et avant que sur vos lèvres se soit effacée l'empreinte qu'y avait laissée le sang de Jésus-Christ, vous retournez aux idoles d'or, de chair ou de boue que vous aviez promis solennellement de ne plus adorer.

Le cœur n'est pas converti et dès qu'un souffle, un léger souffle rallume le feu qui couvait imprudemment sous la cendre, c'est un nouvel incendie.

La grâce de la conversion, une fois tombée dans l'âme, doit nécessairement s'épanouir au dehors et donner son fruit qui est le changement des mœurs.

Voyez-vous cette femme qui avait si longtemps scandalisé la ville de Samarie ? Vaincue par la grâce, elle se met avec ses enfants, nous dit la tradition, à la suite du Sauveur. Elle l'accompagne avec les saintes femmes à travers la Judée; elle le suit au Calvaire et, pleine de l'Esprit de Dieu, elle devient une des gloires de l'Église naissante. Comme les Apôtres, elle prêche la vérité qui lui avait apparu près du puits de Jacob; elle mérite, comme eux, d'être persécutée par les Juifs qui, de Jérusalem, l'exilent en Afrique, et sous le règne de Néron, elle cueille dans le sang les palmes du martyre.

Lisez le récit merveilleux de toutes les conversions illustres dont

le parfum nous arrive des divers points de la terre et du temps. Qu'ont fait ces grandes âmes que la main du Seigneur avait retirées des abîmes? Elles ont déployé à conquérir le royaume des cieux plus d'ardeur qu'elles n'en avaient mise à poursuivre les biens trompeurs qui les avaient éblouies.

Saul est-il converti? Le persécuteur des chrétiens se transforme en apôtre et nulle force humaine ne peut arrêter dans sa marche ce conquérant des âmes qui va porter l'Évangile aux extrémités de l'univers.

Augustin est-il converti? De la plume qui avait attaqué nos dogmes il se fait un glaive, et avec ce glaive il terrasse les novateurs et sa parole éloquente qui avait séduit la jeunesse de son temps assure à la vérité des triomphes immortels.

Ignace de Loyola est-il converti? Il faut à ce chevalier la lutte et le champ de bataille; et il fonde une milice vaillante, aguerrie et, venant à l'Église avec ses frères d'armes..... Où veux-tu, lui dit-il, que nous allions combattre? et le nouveau chevalier du Christ s'en va partout où l'Église l'envoie guerroyer pour la gloire de Dieu.

Mais toutes les conversions ressemblent-elles à celles-là? Et en est-il de toutes les âmes converties comme des arbres qui, dépouillés par l'hiver, rajeunissent au printemps et poussent des jets plus vigoureux qui se couvrent de feuilles et de fleurs?

Vous vous êtes convertis sur le bord de la tombe au moment où il semblait que devant vous allait s'ouvrir l'éternité, et alors, saisis de crainte, pénétrés de terreur, vous avez promis au prêtre que, si la vie vous était rendue, Dieu n'aurait pas de serviteur plus fidèle et d'ouvrier plus actif. C'était alors l'hiver, le printemps est venu.... vous avez salué le beau soleil qui reluisait au ciel, et pourtant, l'arbre qui devait être si fécond n'a pas même reverdi.

Vous vous êtes convertis à l'une de ces heures d'effroi où la justice divine, passant à travers les cités, les épouvante par des coups imprévus, et à vous voir à genoux dans le temple, prosternés à la table eucharistique, on pouvait croire que vous seriez inébranlables dans les luttes de l'avenir, les nuages se sont dissipés..... et, délivrés de la peur, vous avez oublié les serments qui attestaient vos croyances.

Vous vous êtes convertis après des années passées loin de Dieu, loin de la prière et des devoirs sacrés que la foi nous impose et, alors qu'il faudrait racheter le temps perdu, expier le passé par la pénitence et semer pour récolter une abondante moisson, l'expiation vous effraie, la vertu vous lasse et l'on se demande avec raison si vous êtes plus chrétiens qu'aux jours de votre indifférence.

Quels sont donc les fruits de votre conversion et quel en est aussi le courage? Est-ce le courage de la Samaritaine?

Vous croyez peut-être que, rentrée dans la ville, cette femme va gagner sa demeure sans bruit, se retirer dans le silence pour éviter les railleries du peuple et cacher habilement la rencontre merveil-

leuse dont pas même les apôtres n'avaient été les témoins. Ainsi le voulait la prudence humaine.

Mais lorsque Jésus-Christ a mis son amour dans un cœur, il est impossible que cette flamme ne brille, n'éclate, comme il est impossible que le soleil perce le nuage sans inonder la terre de ses feux. Tout homme qui, après des jours de ténèbres, se trouve tout à coup en présence de la vérité, reçoit de cette vision des émotions étranges. C'est un bonheur qui transporte, c'est une joie qui déborde, c'est surtout la passion du zèle et l'on voudrait saisir une plume, prendre la parole et raconter à tous ceux qui les ignorent les secrets de la foi.

Entendez la prière qu'a mise le Sauveur sur les lèvres de l'humanité: *Sanctificetur nomen tuum,* que votre nom soit sanctifié: *Adveniat regnum tuum*, que votre règne arrive: *Fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra*, que votre volonté s'accomplisse sur la terre comme elle s'accomplit au ciel. Et ce désir, cette passion ardente et sacrée du règne et de la gloire de Dieu ont enfanté l'apostolat qui, depuis dix-neuf siècles, lutte sur mille champs de bataille pour défendre l'Évangile et lui conquérir l'univers.

Aussi, que devient la Samaritaine sous l'action de la grâce puissante et lumineuse qui a transfiguré son esprit et son cœur? Assurée, convaincue d'avoir vu le Messie, elle brûle de le révéler au peuple et la voilà courant à la ville et criant à travers les rues: Venez, venez tous voir un homme qui ne peut être que le Christ puisqu'il m'a dévoilé toutes les turpitudes de ma vie: *Venite et videte hominem qui dixit mihi omnia quæcumque feci. Numquid ipse est Christus?*

Quel courage et quelle humilité! A cette foule qui, depuis le schisme des dix tribus, avait oublié le Dieu, le Jéhovah de Moïse et des patriarches, elle annonce, elle affirme que le Messie est venu: *Numquid ipse est Christus.* Et parce que la foule rejette sa parole et l'accuse de folie..... Comment en douter? s'écrie-t-elle, je vous déclare qu'il a lu dans mon âme toutes mes infamies, et un homme qui lit dans une âme et en sonde les profondeurs, qui peut-il être sinon le Christ? *Dixit mihi omnia quæcumque feci.*

C'était évident. Et, à la voix de cette femme que le Sauveur venait de choisir pour en faire un apôtre la ville entière s'émeut, les esprits s'agitent, et la plupart des Samaritains, avant d'avoir vu Jésus-Christ proclament qu'il est le Sauveur du monde: *Quia hic est vere Salvator mundi.*

Êtes-vous de ces apôtres sans peur?

La peur! C'est aujourd'hui la maladie dont souffrent presque toutes les âmes. Depuis que l'Église a été livrée sans défense aux railleries, aux insultes et aux persécutions de l'impiété moderne, il y a des multitudes de chrétiens qui, pour se mettre à l'abri de l'opprobre, renient ouvertement la foi de leur baptême: ce sont les apostats. Il y a, plus nombreux encore les chrétiens qui, tout en gardant les convictions de la foi, ne les manifestent point dans les œuvres et se

tiennent prudemment loin du temple; ce sont les lâches. Et, à la suite des apostats et des lâches, il y a, même parmi les catholiques et les pratiquants, il y a les timides qui craignent de troubler la paix de l'heure présente ou de compromettre l'avenir et se cachent dans les rangs des fidèles de manière à disparaître aux regards du public; ce sont les adorateurs nocturnes dont parle un docteur, qui se glissent dans l'ombre, cherchent des sanctuaires isolés que ne fréquente point la foule et demandent aux heures tardives ou matinales de voiler leur prière et leur culte religieux.

Nous avons sans doute des hommes qui prient et qui, sachant le rôle de la prière dans le gouvernement du monde, lèvent comme Moïse leurs mains suppliantes vers le ciel.

Nous avons des chrétiens qui donnent volontiers de l'or chaque fois qu'il s'agit de fonder ou de soutenir une de ces œuvres admirables qu'inspire la charité.

Nous avons, qui plus est, tout un monde pieux qui, laissant la foule s'étourdir dans le bruit de ses fêtes, ne connaît d'autres joies que les joies de l'autel.

Mais où sont les apôtres qui sachent lutter et souffrir pour le règne de Dieu?

L'impiété vous attaque; elle attaque votre Christ, l'Église qui vous a reçu dans ses bras, le prêtre qui vous a ouvert le ciel..... et que répondez-vous à ces voix insolentes? On dirait que la peur vous a fermé les lèvres et vous gardez le silence vous qui tout à l'heure chantiez avec les siècles: Seigneur, que votre nom soit exalté par tous les peuples: *Sanctificetur nomen tuum*. Êtes-vous des apôtres?

Autour de vous, tout s'écroule..... la foi, les mœurs, la justice, la sainte liberté. Ces ruines vous attristent, vous désolent, vous en souffrez au cœur, vous demandez très instamment à Dieu que sa puissance les relève: *Adveniat regnum tuum*, et cependant, amis du silence et du repos, vous ne pousseriez pas un cri d'alarme, vous n'étendriez pas même la main pour soutenir l'édifice ébranlé. Êtes-vous des apôtres?

La Providence vous a placées comme épouses, comme mères, à la tête d'une famille dont les préjugés du siècle ont troublé l'harmonie. Votre époux est un libre-penseur, vos enfants ne connaissent plus le Dieu que vous leur appreniez à bénir en les berçant sur vos genoux, peut-être qu'ils se moquent de vos croyances, et vous aussi vous souffrez, et vous priez devant le crucifix dont vous arrosez les pieds de vos larmes brûlantes, vous le suppliez de revenir à ce triste foyer qu'à déserté la foi..... Mais, après les prières et les pleurs, que faites-vous, épouses chrétiennes, mères pieuses, pour ramener à Dieu les âmes qui vous sont confiées?

Ah! si tous les croyants étaient des apôtres et si, groupés autour d'un même drapeau, ils defendaient leur symbole comme on défend une citadelle dont on ne veut pas laisser une seule pierre aux mains de l'ennemi, qu'adviendrait-il? Ce qui adviendrait?

L'impiété se briserait avec toutes ses audaces contre ce mur d'airain; les volontés hésitantes s'affermiraient dans la lutte et le courage, et la résistance des forts éveillerait au cœur des faibles la foi trop souvent endormie : *Ex civitate illa multi crediderunt in eum.*

Et, si au gouvernail de chaque famille se trouvait une épouse, une mère qui eût le zèle des âmes et qui voulût, comme la Samaritaine, les gagner à Jésus-Christ, que ferait cet apostolat de la femme chrétienne? Ce que fit autrefois l'apostolat de la vertueuse Monique sous le toit de Patrice et de son fils Augustin. Il y aurait des années de prières, de tristesse, d'angoisses et de pleurs. Mais enfin tôt ou tard l'amour remporterait sa plus belle victoire, et la victoire serait une âme convertie : *Ex civitate illa multi crediderunt in eum.*

Suscitez donc, ô mon Dieu, suscitez des apôtres qui ressemblent à la Samaritaine.

Oui, des apôtres qui, vous aimant par dessus toutes les choses de la terre, aient la sainte ambition de vous attirer les cœurs.

Des apôtres qui, épris de la vérité, la gravent dans leur vie et la propagent par la sainteté des mœurs.

Des apôtres qui passent sans trembler au milieu des risées du siècle et opposent à ses insultes un front qui ne sache pas rougir.

Des apôtres dans la société pour y rétablir le règne de l'Évangile.

Des apôtres dans la famille pour y ramener la foi, le respect et l'amour.

Et, en voyant, et en entendant ces apôtres comme autrefois en voyant et en entendant la Samaritaine, plusieurs croiront en vous et ils proclameront, divin Jésus, que vous êtes le Sauveur du monde : *Quia hic est vere salvator mundi. Amen.*

LA SAMARITAINE

L'EAU SYMBOLE DE LA GRACE

Le mystère de la grâce, malgré ses profondeurs insondables, est un des dogmes les plus suaves et les plus consolants que nous propose la foi.

En dehors de la doctrine catholique, l'homme est condamné fatalement à rester seul, toujours seul, dans la voie qui mène à l'éternité. Lorsque autour de lui se fait la nuit sombre, il n'a que sa raison pour éclairer sa marche, et aux heures de la lutte c'est sa volonté qui, sans défense et sans appui, doit repousser les séductions du cœur.

Mais croyons-nous à la parole de l'Église, oh! alors, que c'est beau! Dieu marche à nos côtés et son regard nous suit, tendre comme le regard de la mère, sur tous les sentiers de la vie.

Sommes-nous donc environnés de ténèbres comme le pilote sur la mer où ne se reflète aucune étoile, il projette aussitôt sa lumière

dans cette obscurité : *Dominus illuminatio mea.* Faut-il combattre, il se dresse devant nous et nous sert de rempart : *Dominus firmamentum meum.* Vaincus, sa main nous relève : *Dominus erigit elisos.* Tristes et désolés, son amour nous console : *Consolatus est Dominus.* Et voilà la grâce dont nous avons étudié l'action, la force et la victoire dans la conversion de la Samaritaine. Or, vous êtes-vous demandé pourquoi Jésus-Christ, au puits de Jacob, compare la grâce à l'eau vive et limpide qui jaillit de la source? *Et dedisset tibi aquam vivam.*

L'eau nous vient du ciel. Tombée des nuages qu'a déchirés la foudre, elle pénètre lentement dans la terre, descend à travers les fentes des rochers et se réunit en nappes immenses dans les réservoirs que lui a creusés la nature aux flancs de nos montagnes.

Là, elle s'ouvre des chemins inconnus, elle coule à travers les champs reverdis, elle se précipite dans des gouffres, elle en sort bouillonnante, et torrent, fleuve ou ruisseau, elle s'en va, conduite par la main de l'homme, porter la vie aux campagnes et aux cités.

Et la grâce, d'où vient-elle? *Unde veniet auxilium mihi?* Voulez-vous découvrir cette source d'eau vive restée scellée pendant quatre mille ans, allons au Calvaire. Le corps de l'Homme-Dieu attaché sur la croix a été réellement broyé par la douleur et de tous ses membres déchirés le sang jaillit. Il jaillit de ses pieds et de ses mains transpercés par les clous, il jaillit de sa tête qu'ont meurtrie les épines, il jaillit de son côté sous la lance du soldat : *Continuo exivit sanguis et aquo.*

Et depuis ce jour où se sont embrassées la justice et la miséricorde le cœur de Jésus-Christ ne s'est plus fermé : *In die illa erit fons patens;* et de la blessure faite par l'amour, et de la plaie toujours ouverte le sang divin, le sang rédempteur ne cesse de couler sur la terre et, en coulant à travers les âges, il alimente, selon la parole du prophète, les fontaines sacrées où les âmes viennent joyeuses puiser le salut et la vie : *Haurietis aquas in gaudio de fontibus salvatoris.*

Saluez donc, saluez la source de la grâce. Elle est au cœur de Jésus-Christ, elle jaillit du ciel, elle part de l'éternité... et comment arrive-t-elle jusqu'aux âmes? Par des voies mystérieuses et secrètes, de même que l'eau, cachée dans les profondeurs du sol, arrive à la mer par des sentiers que l'homme ne connaît pas.

Jésus-Christ étant mort pour tous les hommes et voulant, comme l'enseigne la foi, que tous les hommes soient sauvés, leur fait à tous une part de ses mérites. C'est lui, a dit un grand évêque, qui a sanctifié les larmes et les sueurs d'Adam, les travaux de Noé, le berceau où naquit Moïse et le lit de douleur où souffrait Job sur la terre d'Idumée.

C'est lui qui, même au sein du paganisme, a racheté toutes les âmes restées fidèles à la raison éternelle en les sacrant à leur insu du signe anticipé du chrétien.

C'est lui qui, du haut de son trône, donne à chaque plante le rayon de soleil qui fait ouvrir la fleur, et mieux encore laisse tomber dans tout sillon où a germé la vie une goutte du sang qui a sauvé le monde.

Mais, à quelle heure et sous quelle forme vient-il aux âmes avec la grâce qui apporte le salut? C'est le secret de sa Providence. Lorsque Dieu veut jeter au delà des mers la graine qui s'est détachée de la fleur, il appelle le vent, et le vent accourt et sur ses ailes la graine traverse l'espace et va s'épanouir aux rivages les plus lointains.

Ainsi en est-il de la grâce. Faut-il la semer dans une âme perdue aux dernières extrémités de l'univers, Jésus-Christ fait surgir des divers points de la création une pensée, un souvenir, un remords, et avec ce remords, cette pensée, ce souvenir, il entre dans le cœur dont il connaît toutes les issues et il y travaille sans témoin et sans bruit.

D'autres fois cependant l'eau sort de terre et elle se répand dans l'Église, et elle se déverse dans les âmes par ces canaux divins qui s'appellent les sacrements.

A côté du berceau, c'est la grâce baptismale qui emporte dans son flot la première souillure de la vie.

A la veille des grandes luttes, c'est la force qui, avec la prière et les onctions du pontife, descend au cœur du jeune chrétien armé soldat du Christ.

Au lendemain des défaillances et des chutes, c'est la Pénitence qui remet sur pied l'homme tombé sur le champ de bataille où les passions l'appellent au combat.

Tout le long de la route c'est l'Eucharistie qui, sous la forme du pain et du vin réconforte le voyageur.

Et, quand il faut plier la tente et qu'a sonné l'heure du départ, n'y a-t-il pas encore un sacrement qui nous marque d'une dernière onction et affermit nos espérances sur le seuil de l'éternité?

Entre la terre et le ciel, Jésus-Christ a donc jeté les sacrements comme des arches élancées qui en rapprochent les deux rives et sur ce pont indestructible coule la grâce et, une fois tombée dans l'âme, qu'y fait-elle? Ce que fait l'eau.

Or, l'eau purifie. Un vêtement a-t-il été noirci par la fange, vous demandez à l'eau de lui rendre sa blancheur.

Eh bien! Voilà une âme sur laquelle a rejailli la corruption du paradis terrestre. C'est un astre voilé dès son aurore; c'est un lis terni dès son premier matin; c'est un ruisseau dont on a troublé la source : *Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum.* Comment rendrez-vous au ruisseau sa limpidité, au lis son éclat et à l'astre sa lumière?

Prenez le petit enfant et portez-le aux fonts du baptême avec sa nature déchue. Dès que le prêtre aura prononcé la formule sacrée : Je te baptise, la grâce entrera comme un flot dans cette âme maculée, et le flot entraînant, avec lui la tache héréditaire, en effacera

jusqu'à la dernière empreinte et, alors, mettez les cloches en branle, livrez-vous à la joie qui déborde en concerts, mêlez les alleluia de la terre aux alleluia du ciel, et toi, mère chrétienne, reçois dans des mains respectueuses ce baptisé tout rayonnant de Jésus-Christ. Dieu a mis dans son âme régénérée quelque chose de lui; la grâce en a fait un ange, et si le miracle déliait ses lèvres, il pourrait chanter: Vous m'avez lavé, Seigneur, et me voilà blanc comme la neige: *Lavabis me et super nivem dealbabor.*

A la place de l'enfant, c'est vous, c'est tout pécheur dont la barque a sombré, et dans ce naufrage auprès duquel ne sont rien les naufrages de l'Océan a disparu la pureté du cœur. Votre âme ressemble à la glace que la poussière a complètement ternie et Dieu, se penchant vers vous comme l'ange aux blanches ailes s'incline vers le berçeau où sommeille l'innocence, ne revoit plus son image, l'image de la justice et de la sainteté.

Où irez-vous chercher l'innocence perdue? Poussé par le repentir, vous allez au prêtre, et le prêtre a écouté les aveux de votre conscience humiliée; au nom de Jésus-Christ qui l'a choisi pour être le ministre de ses miséricordes, il vous a dit la parole du pardon : *Ego te absolvo* : je t'absous. Et, à ce moment solennel, la grâce est tombée dans votre âme comme le sang de la croix sur les rochers du Calvaire, elle a submergé la multitude de vos iniquités et vous aussi vous avez pu redire : Seigneur, vous m'avez lavé et je suis devenu blanc comme la neige : *Et super nivem dealbabor.*

Il est donc vrai que la grâce purifie et aussi vrai qu'elle féconde.

Qu'est-ce qui donne aux sillons arides la vie et la fécondité? C'est l'eau. Brûlée par le soleil, la terre languit, la plante s'incline, l'arbre se meurt et il abandonne aux vents ses feuilles desséchées. Mais, vienne la pluie; tout renaît, tout sourit. La tige se relève, la fleur exhale ses parfums et les branches reverdies se couronnent de fruits.

Sans l'eau, c'est la stérilité du désert où rien ne pousse. Avec l'eau, c'est la richesse de la plaine où se lèvent les moissons.

Or, que peut l'homme sans la grâce? Ce que peut l'arbre qui n'a pas de sève. Vous aurez peut-être des vertus morales et des qualités naturelles qui projetteront une certaine lumière sur votre vie.

Mais, rester debout sans blessure dans la lutte des sens? Soumettre au devoir une nature qui se cabre sous le joug! Ne rien laisser de sa foi à l'esprit du siècle qui ne veut plus de dogme! Professer ouvertement ses croyances, alors même qu'il faudrait passer sous l'insulte comme, sur le champ de bataille, le soldat passe sous le feu! Impossible, impossible, nous dit le Sauveur; *Sine me nihil potestis facere.*

Et pourquoi? Parce que la grâce est la vie même de Jésus-Christ s'inoculant aux âmes, et quand une âme ne reçoit plus cette vie à quoi ressemble-t-elle? Au rameau qui ne tient plus au tronc, au ruisseau que n'alimente plus la source: *Sine me nihil potestis facere.*

Alors, des ténèbres obscurcissent l'intelligence et la foi s'en va. Le cœur, n'étant plus attiré vers Dieu, se penche vers la créature. La volonté, sollicitée par des désirs qui l'obsèdent, ne résiste plus à l'ennemi et, quelque part que vous regardiez dans cette existence, il vous sera aussi difficile d'y trouver des vertus chrétiennes que des arbres verdoyants dans des sables incultes.

Mais si, au contraire, en étudiant les âmes, vous découvrez la vie et surtout la vie qui éclate en prodiges, hâtez-vous de conclure : la grâce est là.

Qui a fait les apôtres et leur a mis sur les lèvres la parole qui a converti les nations? C'est la grâce, nous répond S. Paul : *Gratia Dei sum id quod sum.*

Qui a fait les martyrs et a mis au cœur des enfants, des jeunes filles, des femmes et des vieillards, ce courage de héros que n'ont ébranlé ni les menaces, ni les supplices, ni la mort ? C'est la grâce de Dieu : *Gratia Dei sum id quod sum.*

Qui a fait les vierges et leur a donné des ailes pour voler au dessus de la corruption et ne pas se souiller au contact de la fange du siècle? C'est la grâce de Dieu : *Gratia Dei sum id quod sum.*

Qui a fait les anachorètes dont les jeûnes, les veilles et les macérations étonnèrent le désert? C'est la grâce de Dieu et il n'est pas un élu, au pied du trône de l'Agneau, qui ne doive chanter cet hymne de reconnaissance : la grâce m'a fait ce que je suis : *Gratia Dei sum id quod sum.*

Mais, pourquoi demander des faits à l'histoire et des témoins au ciel? Ouvrez les yeux et regardez autour de vous, sous votre toit, à votre foyer.

N'est-ce pas la grâce qui réconforte contre le désespoir cette pauvre mère dont l'amour voudrait racheter avec des prières et des pleurs l'âme de son fils égaré?

N'est-ce pas la grâce qui console cette épouse lorsque l'ingratitude, le mépris et l'abandon dissipent tous les beaux rêves qui doraient l'avenir?

N'est-ce pas la grâce qui suscite des âmes vaillantes dans certaines familles sans croyances et sans mœurs et les garde contre le vice et l'impiété?

Et encore plus près de vous, au fond de votre cœur, s'il y a des luttes, des résistances et des victoires,..... voyons, quel est le secours surhumain qui vous protège et vous assure le triomphe à l'heure du combat? C'est toujours la grâce *Gratia Dei sum id quod sum*, et, sans la grâce, l'homme est tellement frappé d'impuissance qu'il ne saurait, disent nos livres sacrés, avoir une pensée, concevoir un désir, proférer une parole, accomplir une œuvre dont le parfum s'élevât jusqu'au ciel.

Voyez-vous la fécondité et aussi la force ; oui, la force dont l'eau est encore le symbole?

Vous admirez, n'est-ce pas, le vaisseau qui, revêtu de sa cui-

rasse d'acier, se moque de la tempête et, en dépit de la vague, s'avance majestueusement sur les flots irrités.

Vous admirez le char de feu qui sillonne l'espace, bondit par delà les fleuves, s'enfonce dans les montagnes entr'ouvertes et reparaît comme un éclair au bout de l'horizon.

Or, d'où vient la force occulte qui entraîne le navire sur la mer et le char dans l'immensité? Elle vient de l'eau qui, sous l'action du feu, se résout et se condense en vapeur et la vapeur est assurément la plus étonnante de toutes les forces que la nature et la science aient mises au service de l'homme.

Eh bien! La force! Ne la faut-il pas pour se vaincre soi-même? « Celui qui s'est rendu maître de son cœur, nous dit le sage, l'emporte sur le général qui prend les villes d'assaut »: *Melior est qui dominatur animo suo expugnatore urbium.* A ce travail tout échoue: la science, le génie, la fortune, l'habileté..... seule, la grâce peut gagner ces grandes batailles qui décident de la vie et de l'éternité.

S. Paul, aux prises avec Satan qui lui donne d'infâmes soufflets, supplie le Seigneur d'abréger cette lutte, et le Seigneur se contente de lui répondre: pourquoi crains-tu? ma grâce te suffit: *Sufficit tibi gratia mea.*

Avez-vous entendu? Qu'importe que les passions ameutées vous jettent des bruits de guerre? Qu'importe que les sens conspirent contre l'âme pour la découronner? Qu'importe que l'univers entier se lève en armes et menace de vous écraser? La grâce vous suffit. *Sufficit tibi gratia mea.* Elle vous suffit pour mettre en complète déroute tous les ennemis qui vous attendent sur le chemin du ciel, et elle suffit encore pour désaltérer les âmes que tourmente la soif de la justice: *Qui biberit ex aqua quam ego dabo ei non sitiet in æternum.*

L'eau désaltère.

Voyez la fleur. Épanouie sous un soleil de feu, elle se penche vers la terre. On dirait qu'elle a soif. Mais, pendant la nuit quelques gouttes de rosée tombent dans son calice et, le matin, fraîche, gracieuse, elle se balance sur sa tige. Elle est désaltérée.

Le cerf bondit de joie quand il a rencontré dans sa course errante la source limpide du désert, et le voyageur, brisé de fatigue, haletant, renaît à la vie s'il trouve sur sa route un peu d'eau pour y tremper ses lèvres desséchées.

La fleur, le cerf, le voyageur, c'est cette multitude d'hommes qui, aux divers âges et aux diverses étapes de la vie, souffrent de la soif, et de quelle soif? Ils ont soif des affections humaines et des plaisirs; ils ont soif de la fortune et des honneurs; ils ont soif de la science et des applaudissements..... et ils boivent à la coupe que se disputent les convives et, chose étrange, cette eau que leur verse le monde au lieu d'éteindre le feu en attise les flammes: *Omnis qui bibit cx aqua hac sitiet iterum.*

Où sont les désaltérés? Où sont les invités qui, au lendemain de l'ivresse, n'éprouvent plus aucune soif? Où sont les satisfaits dont le cœur soit tellement rempli qu'il verse par tous les bords?

L'eau qui apaise toutes les ardeurs, celle-là ne jaillit que des fontaines de l'Église; c'est la grâce, et quand on a bu cette eau que le Sauveur promettait à la Samaritaine, de quoi l'âme aurait-elle encore soif?

Oh! ne lui parlez plus de la fortune qui s'engloutit dans la tombe, ni de la gloire qu'emporte un coup de vent, ni des joies qui passent plus vite que les fleurs. Tout cela, c'est le vide; et comment remplir avec ce vide les abîmes du cœur?

Laissez-la puiser aux sources de la grâce. La grâce, c'est Dieu; et l'âme qui possède Dieu entendez-la chanter avec le prophète David: Que puis-je encore désirer sur la terre? *Et a te quid volui super terram.* Et avec un grand saint: Je n'en puis plus de joie et de bonheur.

Et, cette joie, et ce bonheur, rien ne peut les troubler; rien, ni la tentation qui gronde, ni les épreuves qui assombrissent l'horizon, ni les déceptions qui ruinent les espérances, ni la mort qui brise la vie. ...

L'âme est pleinement désaltérée: *Non sitiet iterum.* Je me trompe. Il lui reste une soif qui ne peut être apaisée sur la terre; c'est celle dont parlait le prophète quand il s'écriait: Mon âme a soif de Dieu et ma chair elle-même en ressent les ardeurs: *Sitivit in te anima mea, quam multipliciter tibi caro mea.*

La soif de Dieu! Quelle chose inénarrable! On dit que debout sur la grève, l'exilé cherche du regard, par delà les mers, la patrie absente et, loin de la patrie d'où n'arrivent pas même les brises, il se consume lentement de ce mal inguérissable qui s'appelle le mal du pays.

Ainsi en est-il de certaines âmes. Elles ont soif de Dieu: *Sitivit in te anima mea.* Et, elles souffrent comme le cerf qui n'a point d'eau; elles languissent comme la plante qui n'a point de rosée, et à tous les échos elles jettent ce cri de tristesse et de douleur: Quand donc paraîtrai-je devant la face de mon Dieu? *Quando veniam et apparebo ante faciem Dei?* Seigneur, je ne serai désaltérée que lorsque je contemplerai votre gloire: *Satiabor cum apparuerit gloria tua.*

En attendant, demandons avec le désir et l'empressement de la Samaritaine l'eau que jamais ne refuse le Sauveur: *Domine, da mihi hanc aquam.*

Oui, mon Dieu, votre grâce pour nous purifier des milles souillures qui s'attachent à la vie!

Votre grâce pour féconder notre pauvre cœur, terre ingrate où la vertu donne si peu de fruits!

Votre grâce pour soutenir notre volonté chancelante au milieu des orages qui viennent l'assaillir!

Et si, après avoir bu cette eau, nous avons encore soif, que ce

soit uniquement, ô mon Dieu, la soif de votre amour et le désir de vous contempler dans l'éternelle gloire, *Amen.*

MARIE SALOMÉ

TRAVAIL DE LA SOUFFRANCE SUR LES AMES

Jésus-Christ, se dirigeant un jour avec ses apôtres vers la ville de Jérusalem, leur prédisait les scènes douloureuses de sa Passion, lorsqu'une femme vint se prosterner à ses pieds. C'était Marie-Salomé dont les deux fils, Jacques et Jean, avaient quitté leurs barques et leurs filets pour suivre le Sauveur: « Maître, lui dit-elle, ordonnez que mes enfants soient placés dans votre royaume, l'un à votre droite et l'autre à votre gauche. » *Dic ut sedeant hi duo filii mei unus ad dexteram et unus ad sinistram in regno tuo.*

Et, le Maître, au lieu de répondre directement à la mère..... pouvez-vous, demanda-t-il à ses deux fils, devenus ses disciples, pouvez-vous boire mon calice et être baptisés de mon baptême? *Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum*: Oui, certes, nous le pouvons, répondent Jacques et Jean: *Possumus.*

Et le Seigneur, d'ajouter: Vous boirez réellement mon calice, vous serez baptisés de mon baptême: *Calicem quidem meum bibetis:* Mais, il ne m'appartient pas de vous donner les deux places d'honneur auxquelles vous aspirez: *Non est meum dare vobis*: Ceux-là seuls les auront à qui mon Père les donnera, comme récompense, au terme de la lutte: *Sed quibus paratum est a Patrem meo.*

Arrêtons-nous et méditons, pour nous encourager, dans les rudes labeurs de la vie, la leçon que nous rappelle cette page sacrée.

Et d'abord, qu'est-ce que ce règne dont parle Jésus-Christ? S'agit-il d'une de ces royautés d'un jour que le succès des armes ou les ovations populaires élèvent sur un sable mouvant?

Assurément, le Fils de Dieu n'était point descendu de l'éternité pour rétablir le trône de ses pères emporté dans un jour de tourmente, et vous savez que, lorsque le peuple dans son enthousiasme l'acclamait comme roi, il fuyait au désert.

Son règne à lui! c'est le ciel: *In regno meo.* Là, dans un cantique sans fin, les anges célèbrent sa gloire en neuf chœurs harmonieux. Là, de sa lumière étincelante le soleil lui fait un manteau dont jamais l'éclat ne se ternit. Là, sur son front radieux et dans ses mains puissantes, il porte la couronne et le sceptre des nations: *Dabo tibi gentes hæreditatem tuam*:

Et tous il nous appelle à ce règne pour nous y placer à sa droite et à sa gauche sur des trônes que n'ébranlent plus les commotions des siècles: *Unus ad dexteram et unus ad sinistram.* Mais, le ciel, comprenons-le n'est pas un don gratuit que Dieu fasse à l'humanité

sans lutte et sans effort. C'est, au contraire, la moisson dans les sillons ensemencés; c'est le salaire après les fatigues du jour, c'est la paix au lendemain d'un terrible combat : *Ego ero merces tua.*

Et, quel est le chemin, le vrai chemin, qui conduise à ce royaume éternel où les élus se désaltèrent à la source des plus pures délices?

Est-ce la science qui, de son regard, perce les ombres sous lesquelles se cache la vérité?

Est-ce la richesse qui peut jeter des fleurs à pleines mains sur les chemins arides de la vie?

Est-ce la gloire qui se reflète sur quelques existences et leur fait une brillante auréole?

Est-ce le bonheur qui apparaît parfois à nos yeux étonnés comme la vision qui enchante le voyageur dans l'immensité du désert?

A toutes les âmes qui prétendent au ciel Jésus-Christ pose la même question qu'il adressait aux deux fils de Marie-Salomé : Pouvez-vous boire mon calice? *Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum?* Et quel calice, ô Seigneur? Le calice que m'a présenté la justice éternelle au jardin de l'agonie; le calice tellement amer qu'un instant je faillis en détourner mes lèvres; le calice où tous les prédestinés doivent boire avec moi la souffrance et la douleur, *Quem ego bibiturus sum.*

Et à ces mots de souffrance et de douleur, bien des âmes se détournent épouvantées..... pourquoi donc souffrir? Pourquoi pencher la tête sous les épines qui doivent l'ensanglanter? Pourquoi mouiller de larmes le pain qui a déjà coûté tant de sueurs? Non, non, ce calice je n'en veux pas : *Transeat a me calix iste.*

D'autres plus courageuses répondent au divin crucifié comme Jacques et Jean : Nous le boirons, Seigneur : *Possumus* : et puisque vous avez gravi le Calvaire pour ouvrir le ciel, nous marcherons aux traces de votre sang, calmes et résignées : *Possumus.*

Ceux-là ! s'ils ne vont pas jusqu'à saisir la coupe dans les mains du Sauveur, ils l'acceptent sans se plaindre aux heures si tristes de l'épreuve, et que fait dans ces âmes la souffrance?

I. — Elle les purifie.

Voyez-vous l'or qui sort terne et fangeux des profondeurs de la terre? Jeté dans un creuset, il s'embrase, il s'épure et il prend, sous l'action du feu, un éclat dont l'œil est ébloui.

Ainsi les âmes. Toute âme se souille et quelquefois même se corrompt au contact de l'iniquité. S'il est difficile qu'un arbre, battu par la tempête, ne perde quelques-unes de ses feuilles, il est encore plus difficile de traverser, sans tache, immaculé, la corruption du siècle.

Or, il n'est pas de souillure qui n'appelle la justice, et la justice, vous le savez, ne peut être vengée que par l'expiation.

Ajoutez que, vivant au milieu des choses visibles, nous y tenons par autant de liens qu'il y a de fibres dans le cœur.

Nous savons que la terre, malgré ses vastes horizons, est étroite, beaucoup trop étroite pour des êtres immortels.

Nous savons que le sol, à chaque minute, tremble sous nos pas et que souvent l'édifice bâti la veille s'écroule le lendemain.

Nous savons que, parvenus aux derniers sommets de la vie, nous n'apercevrons tout le long de la route que des espérances détruites, des amours éteints, des amitiés dévastées, des illusions évanouies... Nous le savons ; et cependant, comme le pilote fait aux orages, nous nous plaisons dans la barque que chaque coup de vent menace d'engloutir et, tandis que nous descendons le fleuve, nous nous attardons à savourer tous les parfums qui viennent du rivage.

Que ferez-vous donc, Seigneur, que ferez-vous de ce côté de la tombe pour purifier les âmes coupables, et comment les arracherez-vous à tant de rêves dont elles poursuivent l'image trompeuse en oubliant l'éternité?

Et le Seigneur : je les jetterai dans la souffrance comme l'or dans le feu, et elles en sortiront brillantes, transfigurées, déprises de la terre et soupirant après le ciel.

Et la souffrance est venue.

C'est l'ingratitude qui, au milieu des ruines du passé, ne laisse pas même un souvenir pour consoler la vie.

C'est la fortune qui tombe comme on voit tomber, ébranlés par la foudre, le dôme hardi, la flèche élancée qui défiait les siècles.

C'est la maladie qui, s'attaquant au sang le plus vigoureux et le plus frais, y dépose le germe fatal d'où sortira la mort.

C'est le foyer triste et dépeuplé d'où montent, après les chants de fête, les cris et les sanglots du deuil.

A ce moment où l'horizon se voile, êtes-vous le juste qui accueille la souffrance comme un envoyé du ciel, les larmes que vous répandrez en adorant la divine justice seront un second baptême qui effacera la plus oubliée de toutes vos défaillances. Vous deviendrez blancs comme la neige en vous lavant dans les pleurs ; vous vous purifierez dans l'expiation et l'expiation sera complète parce qu'il n'est pas un acte d'amour qui vaille autant que la souffrance.

Certes, les anges aiment Dieu et cet amour qui les brûle ils le chantent dans leur langue de séraphins. Et pourtant, dit S. François de Sales, les anges nous portent envie. C'est étrange ! Que peuvent-ils envier à l'homme perdu dans ce triste désert? La vérité qu'ils contemplent face à face ? La paix qu'ils goûtent à l'abri des tempêtes? Le bonheur qui réjouit, comme un fleuve, la cité des élus? L'innocence qui a mis sur leurs lèvres un cantique nouveau ?

Qu'avons-nous sur la terre qu'ils ne possèdent au ciel? Les anges, continue le saint docteur, n'ont jamais souffert pour Dieu et ils nous envient ce sacrifice héroïque de l'amour et, tandis qu'ils offrent à l'Agneau leurs louanges ardentes, ils voudraient avoir, au moins, une larme pour l'unir au sang qu'il a répandu sur la croix.

Toute âme juste qui souffre se rachète donc par l'amour et Jésus-

Christ lui dit comme à la pécheresse de Jérusalem : Tous tes péchés te sont remis parce que, en souffrant, tu as beaucoup aimé : *Quoniam dilexit multum.*

Et si l'épreuve, au lieu de saisir l'homme dans la justice, le frappe en pleine révolte contre Dieu, attendez..... la souffrance va le briser comme l'arbre que brise l'ouragan.

Qu'est-ce, en effet, que l'homme aux prises avec la douleur ? Que deviennent, dans cette lutte, la vivacité de son intelligence, la fermeté de son caractère, l'énergie de sa volonté, la force de son corps, l'exubérance de sa vie ? La souffrance l'a vaincu, elle l'a terrassé ; et le voilà triste, anéanti, sans courage, très souvent sans espoir.

Achève, ô douleur, achève ton œuvre de salut... et à l'aide de cette crise, le sang qui bouillonnait dans le plaisir s'apaise, les passions se calment comme un vent qui tombe, le foyer du mal s'éteint, les convictions chrétiennes trop longtemps endormies s'éveillent et on dirait que l'âme se transforme comme le marbre sous les coups du ciseau.

Que faut-il encore pour qu'elle soit pleinement réhabilitée ? Il faut que, blessé, meurtri par les verges de la justice, l'homme s'humilie sous la main qui le frappe et pousse un cri de repentir qui monte jusqu'à Dieu. Et cela se fait à toutes les heures du jour, et tous les jours la grâce se sert de la souffrance, comme d'une voie mystérieuse, pour arriver aux âmes et les purifier, et là-haut, dans la gloire, il y a des milliers et des milliers de saints qui chanteront pendant toute l'éternité : je vous bénis, Seigneur, de m'avoir broyé sous l'épreuve parce que jamais, sans l'épreuve, je n'aurais regardé le ciel.

Et ils l'ont regardé, les yeux mouillés de larmes, et de là sont venues des lumières soudaines qui ont éclairé les chemins obscurs de la vie.

Le bonheur n'est qu'une grande illusion, c'est un fait incontestable. Tant que nous n'avons pas pleuré sur des ruines, le monde nous apparaît avec des couleurs empruntées ; il nous fascine, il nous éblouit, et, séduits par ces apparences trompeuses, nous nous passionnons pour des ombres qui nous semblent une réalité.

Mais vienne la souffrance. Aussitôt le voile se déchire, et, de même que du choc de la pierre jaillit l'étincelle, de la douleur sortent des gerbes de lumière et des révélations inattendues.

Vous comptiez sur les affections humaines pour remplir le vide du cœur ; et solitaire, abandonné, vous comprenez qu'il en est de l'amitié comme du roseau qui se brise et déchire, en se brisant, la main qui, trop confiante, s'en faisait un appui.

Vous pensiez avoir trouvé le bonheur suprême au sein d'une famille où les jeunes générations vous prodiguaient l'amour, et tout à coup vous vous voyez seul en face d'une tombe.

Vous croyiez qu'avec la fortune on peut gaiement se passer de

Dieu, et en un clin d'œil la fortune vous échappe sans qu'il soit possible d'en sauver quelques débris.

Il vous semblait avoir suspendu votre nid à une branche solide loin des vents et des frimas, et un orage imprévu emporte la branche avec le nid où vous aviez rêvé de ne jamais vieillir.

Et quand la souffrance afflue de la sorte dans l'âme avec tout ce qu'elle entraîne d'ennui et de désenchantement; et quand l'épée sanglante est entrée jusqu'à la garde, les fleurs n'ont plus de parfum, les chants plus d'harmonie, les plaisirs plus d'attraits... C'est l'heure de la grâce, et la grâce vient brillante, lumineuse; et au dessus de la terre qui fuit, elle nous montre Dieu qui, seul, ne passe pas, et de l'âme éclairée par ces clartés divines s'échappent alors de ces paroles étonnantes. de ces aveux qu'on n'aurait pas compris au jour du triomphe et de la prospérité. « Mon Dieu, s'écriait la reine d'Angleterre, je vous remercie de m'avoir ôté trois royaumes, si c'était pour me rendre meilleure. »

Et une jeune veuve, dont les *Récits d'une sœur* ont immortalisé le souvenir, r pondant à l'amie qui lui demandait ce qu'elle ferait si l'on remettait devant elle pour de longues années la vie qui avait été si belle en son printemps. Ce que je ferais? dit-elle. Je ne la reprendrais pas.

La souffrance est donc une expiation qui purifie les âmes et, en les détachant de la terre, les rapproche de Dieu; et cela nous explique un mystère qui déconcerte la foi.

Nous nous étonnons, nous nous scandalisons lorsque nous apparaissent certaines existences faites de crimes et d'impiété qui s'écoulent pourtant sous un ciel sans nuages. Et, il y en a de ces vies dont le bonheur insolent semble un défi jeté à la vertu. Il y en a de ces hommes qui, après avoir tout renié, tout trahi, la morale et la vérité, ne connaissent aucune des douleurs qui attristent nos sentiers.

En voyant ces joies que rien ne trouble, nous sommes tentés d'accuser la justice de Dieu et nous ne comprenons pas que, pour une âme pécheresse, impénitente, le plus terrible et le plus redoutable de tous les châtiments c'est le bonheur qui verse par tous les bords. Un tel bonheur épouvante, est-il écrit quelque part, et on ne le regarde qu'en tremblant.

Si quelquefois à l'horizon avait éclaté la foudre, à ce roulement de tonnerre, l'âme aurait sans doute tressailli. Comme le passager, au fort de la tourmente, prise de peur, elle aurait tourné le regard vers le ciel pour y découvrir un rayon d'espérance et il aurait suffi de quelques larmes tombées sur les sillons arides pour les faire reverdir.

Mais non. Toujours le calme. Toujours le plaisir. Toujours le rire et la joie, et l'homme descend le flot sans se douter qu'il le conduit à l'abîme, et c'est au sortir de cette longue fête qu'il tombe, surpris, épouvanté, au tribunal des vengeances éternelles.

Le juste, lui aussi, est sur la croix. Pas une épreuve ne manque à son martyre. Et celui-là, pourquoi le frappez-vous, justice de mon Dieu? Et la justice me répond : ce n'est pas moi qui le frappe ; c'est l'amour. Oui, l'amour infini qui, désirant être aimé comme il aime, nous arrache par la souffrance tout ce qui nous enchaîne ici-bas ; l'amour passionné qui nous blesse afin que nous ne cherchions pas d'autre tête que sa tête sanglante, d'autres yeux que ses yeux, d'autres lèvres que ses lèvres et d'autres mains et d'autres pieds à baiser que ses mains et ses pieds percés par les clous du Calvaire ; l'amour qui, épris de la beauté des âmes et voulant les rendre toujours plus belles, ménage les joies et les douleurs, comme le peintre les ombres et la lumière pour enchanter le goût et flatter le regard ; l'amour enfin tout puissant qui travaille sa créature déchue pour la refaire à son image.

II. — Un poète a dit :

Tu fais l'homme, ô douleur !

Et c'est vrai. La statue est dans le marbre, et cependant jamais elle n'apparaitraît à nos regards étonnés si le sculpteur ne travaillait la pierre. De même il y a chez nous des endroits ignorés où dort la vie, des profondeurs cachées où sont enfermés des trésors. Que faut-il pour faire jaillir de l'âme tout ce qu'elle possède de lumière, de grandeur, d'héroïsme et de dévouement? Il faut la souffrance et, tant que l'homme n'a pas reçu ce baptême douloureux, son cœur a moins de tendresse, son esprit moins d'horizon et il manque à son front ce dernier trait incomparable et achevé que le malheur ajoute même à la vertu.

Aussi, parcourez l'histoire et cherchez un grand homme, un héros, un génie dont la gloire, pour mieux resplendir, n'ait traversé l'épreuve..... vous ne le trouverez pas. D'où ce mot d'un autre poète :

Rien ne nous fait si grands qu'une grande douleur.

Mais, ce qui est encore plus vrai, c'est que nous sommes des chrétiens seulement en ébauche si nous ne portons pas, gravées dans tout notre être, l'image et l'empreinte de Jésus-Christ.

Or, qu'est-ce que Jésus-Christ?

Est-ce le Thabor où ses vêtements empruntent la blancheur de la neige et l'éclat du soleil ?

Est-ce le miracle qui apaise les tempêtes et ressuscite les morts?

Est-ce la doctrine qui entraîne la multitude, avide de l'entendre, sur tous les chemins de la Judée?

Non, la doctrine, le miracle, le Thabor, c'est Dieu qui se révèle; c'est le signe apparent de la divinité.

Mais, dès que Dieu se voile, que reste-t-il? Bethléem avec une crèche, Nazareth et sa pauvreté, le Calvaire et la croix. C'est tout.

Le prophète avait dit en le montrant aux siècles : *De torrente in via bibet;* il boira toute sa vie au torrent des tribulations, et de la

crèche au Calvaire, partout le torrent roule ses flots amers et le Sauveur, modèle des prédestinés, ne peut faire un pas sans y tremper ses lèvres.

Voilà Jésus-Christ! Une douleur immense, inénarrable, infinie. Et chaque fois que ce divin architecte veut façonner une âme pour le ciel comme on taille les assises d'un temple, il appelle la souffrance en lui disant : marque cette âme du signe des élus.

Et, accourant à sa voix, la souffrance se met à l'œuvre..... La voyez-vous? Tantôt, d'un seul coup, elle fait une de ces blessures profondes d'où s'échappe toute la vie; et tantôt elle enfonce lentement le glaive pour élargir la plaie. Aujourd'hui elle frappe le cœur dans ses fibres les plus délicates et demain ce sera le corps qu'elle couchera comme un arbre fortement ébranlé. Aux uns elle ravit la fortune qui était tout l'avenir, et aux autres elle arrache une à une toutes les fleurs qu'ils s'étaient tressées en couronnes.

Mais la souffrance n'est qu'un instrument; et derrière cet instrument il y a l'ouvrier qui le dirige, et l'ouvrier c'est Jésus-Christ dont la main invisible polit, je dirais volontiers, sculpte les âmes selon la place qu'il leur destine au ciel.

Dans le temple matériel, à mesure qu'on avance vers le sanctuaire où habite le roi des siècles, les lignes s'entrelacent avec plus d'harmonie, le marbre est plus richement dentelé, l'architecture revêt des formes plus élégantes et autour de l'autel sont jetées à profusion toutes les richesses de l'art chrétien inspiré par la foi.

Pareillement, dans le temple spirituel, les âmes s'embellissent à mesure qu'elles se rapprochent de Dieu et c'est toujours la douleur qui perfectionne l'ébauche et complète leur ressemblance avec le divin crucifié.

Un peintre a représenté le Sauveur attaché par la main gauche à l'arbre sacré de son martyre. De la main droite il attire François d'Assise qui lui tend les bras et on voit le saint se dresser pour se clouer avec lui sur la croix.

Telle est l'histoire de toutes les grandes âmes. Pour les rendre incomparablement belles, Jésus-Christ, l'homme des douleurs, leur imprime ses traits et ce n'est que par le Calvaire qu'il les appelle au ciel. Voilà pourquoi, dans la vie de chaque saint, il y a, comme dans l'Évangile, la passion cruelle et sanglante et, lorsque Dieu semble oublier de leur donner une part de son calice, vous savez ce que font alors les saints et ce qu'ils inventent d'expiations pour aimer et souffrir.

Suivons-les dans cette voie royale. Souvent, il y aura des révoltes au cœur et nous serons tentés de repousser la main qui nous meurtrit. Courage! c'est le Maître qui émonde son arbre et quand une branche tombe, la sève rajeunit et, sur les autres rameaux devenus plus féconds, mûrissent en abondance des fruits pour l'éternité. *Amen.*

L'HÉMORROISSE

RAVAGES DU VICE — JÉSUS-CHRIST GUÉRIT LES AMES MALADES PAR LA VERTU QUI SORT DE SA PERSONNE ADORABLE

Une femme, dit le saint Évangile, souffrait depuis douze ans d'un mal incurable qui avait épuisé lentement sa fortune et sa vie. N'attendant plus rien des remèdes humains et, voyant un jour que tout un peuple accompagnait Jésus-Christ pour être témoin de ses prodiges... Si je pouvais, pensait-elle, toucher seulement la frange de sa robe, assurément je serais guérie : *Si vel vestimentum ejus tetigero, salva ero.*

Aussitôt elle pénètre à travers la foule, arrive jusqu'au Sauveur, touche avec respect, sans être aperçue, le bord de son manteau et, à l'instant même, la source du mal est tarie : *Et confestim siccatus est fons sanguinis ejus.*

« Qui donc m'a touché? s'écrie le divin Maître. » Et les apôtres étonnés... Comment? répondent-ils, la multitude vous presse et vous demandez : qui m'a touché? *Et dicis : quis me tetigit?* « Oui, ajoute le Maître, oui ; parce que j'ai senti que de moi s'échappait une vertu mystérieuse et secrète. » Et de son regard il interrogeait la foule : *Et circumspiciebat videre eam quæ hoc fecerat.*

Cette femme tremblante se jette à ses pieds, proclame bien haut et son mal et la manière subite dont elle a été délivrée et, Jésus-Christ l'appelant sa fille... Aie confiance, lui dit-il ; c'est la foi qui t'a sauvée : *Fides tua te salvam fecit.*

Qu'était-ce que cette maladie profonde, invétérée, qui résistait à tous les efforts et à tous les remèdes de la science? C'était l'image du vice, nous répondent les docteurs.

Lorsque le vice s'empare d'une âme, que fait-il dans cette retraite où il échappe à tous les regards? Ce que fait la tempête qui démâte le navire et l'engloutit dans les flots ; ce que fait le torrent qui bondit de la montagne à travers les moissons jaunissantes ; ce que font des tourbillons de flammes sous les voûtes d'un temple.

Seulement, ces ruines lamentables sont des ruines d'un jour et il suffit d'un jour pour que le navire disparaisse sous la vague, pour que le torrent emporte la moisson et que le temple s'écroule, dévoré par le feu.

Le vice, lui, travaille en secret, il ronge une à une les fibres les plus intimes du cœur, il ronge lentement la vie morale avec ses fleurs récemment écloses et les fruits qu'elle promettait à l'avenir : *Erat in profluvio sanguinis annis duodecim.* Et quand son œuvre de destruction est achevée, regardez bien... Tout a péri : *Et erogaverat omnia sua.*

La religion a péri. — Dès que, dans les grandes luttes de la vertu, l'homme de la terre triomphe, il ne sait plus ni regarder le ciel, ni

joindre ses mains, ni fléchir le genou et Dieu n'a que faire dans une existence livrée tout entière au plaisir : *Et erogaverat omnia sua.*

La foi a péri. — Interrogez tous les sceptiques et les impies qui ont abjuré les saintes convictions de leur enfance ; demandez-leur quel jour la vérité chrétienne qui avait éclairé jusque-là dans leur intelligence de si belles visions ne leur a plus jeté qu'une lumière importune et ils seront forcés de vous dire que la première opposition à l'enseignement catholique remonte au lendemain de la première chute et que les ténèbres se sont amoncelées dans l'esprit à mesure que la corruption s'amoncelait au cœur : *Et erogaverat omnia sua.*

Le sentiment de la dignité humaine a péri. — Quel est l'homme qui se respecte et qui s'incline, visiblement ému, devant toute grandeur ? Est-ce celui qui, dépouillé de sa gloire, a livré au despotisme des sens une majesté toute royale ? Non ; celui-là ne pouvant légitimer à ses yeux ni absoudre dans sa pensée le vice qui le déshonore est condamné à rougir de lui-même au tribunal de sa conscience et, en se méprisant, il arrive nécessairement à mépriser l'humanité dont il ne voit plus les faces sublimes et les côtés radieux : *Et erogaverat omnia sua.*

Le cœur a péri. — Où trouver les affections délicates, la tendresse expansive, le dévouement généreux ? Tout cela c'est le parfum du lis qui s'épanouit immaculé sur sa tige. Dès que le cœur est flétri, l'amour avec ses joies naïves et ses attendrissements délicieux cède la place à l'égoïsme et l'égoïsme la ferme si bien que désormais ni le ciel ni la terre ne pourront plus l'ouvrir : *Et erogaverat omnia sua.*

La volonté a péri. — Blessée à mort, amoindrie par l'habitude de la défaite, elle est incapable de résister à la passion qui l'entraîne comme le navire qui n'a plus ni voiles, ni gouvernail, est impuissant à lutter contre les flots : *Et erogaverat omnia sua.*

Reste le corps, et souvent le corps lui-même dépérit, séduit par le plaisir et souillé par le crime, et le front se dépouille, et les rides se creusent, et le regard se ternit et le visage décoloré porte le vestige des années qui ne sont pas encore venues : *Et erogaverat omnia sua.*

Eh bien ! qui relèvera ces ruines morales ? Qui guérira ces infirmités des âmes ? Qui atteindra la vie dans sa sève et lui rendra sa force et sa fécondité ? Qui ?

Réunissons dans un immense congrès tous les philosophes et les penseurs illustres, les académiciens et les savants, les politiques et les hommes d'État... Plaçons-les en face des vices qui déshonorent et déciment l'humanité, que feront-ils ?

Les philosophes et les libres-penseurs remueront des idées et les jetteront à la foule en livres ou en discours. Les académiciens et les savants demanderont à la science des systèmes et des théories destinés à tout rajeunir. Les politiques discuteront des lois, les

hommes d'État, armés de la puissance, exécuteront des projets de réforme... et puis... voilà une âme voluptueuse, faites-en une âme chaste, d'une nature égoïste faites une sœur de Saint Vincent de Paul et transformez un abîme d'orgueil en abîme d'humilité.

Qui a vu ce prodige? Les quarante siècles qui précédèrent l'Évangile eurent certainement leur part de gloire et nous sommes éblouis de tant de grandeur lorsque nous regardons dans le lointain des âges. Gloires de la littérature et de la poésie! Gloires de l'éloquence et des beaux arts! Gloires du patriotisme et de la conquête! Voyons: que manquait-il aux sociétés antiques? Rien, si ce n'est la vertu.

Les âmes, et toutes les âmes sont malades. Le vice les a gangrenées comme une lèpre hideuse et, ni du forum, ni des aréopages, ni des écoles, ni du sénat, ni des assemblées populaires ne surgit un Sauveur, et plus la vie s'éloigne de sa source, plus elle s'épuise et se tarit dans d'infâmes ivresses: *Nec quidquam profecerat, sed magis deterius habebat.*

Guérir le cœur! Et comment? Comment éteindre le feu de la convoitise qui se rallume au moindre souffle et au soir même de la vieillesse? Comment arrêter le char qui, sorti de la voie, se précipite au penchant des abîmes? Comment retourner en sens contraire le mouvement que les passions, détournées de leur fin, impriment à la vie?

Pour soulever la volonté qui penche vers la terre, il faudrait lui donner des espérances infinies, des désirs qui franchissent les limites du temps et surtout une force qui repousse tous les chocs. Or, ces espérances, ces désirs, cette force, les avons-nous? Et si nous ne les avons pas, que jetterons-nous à l'encontre du flot? Des maximes, des phrases et des discours? Ce sont là des grains de sable..... Le flot les emporte et il passe.

Mais alors, encore une fois, d'où nous viendra la guérison des âmes? « Si je pouvais seulement, disait la femme de l'Évangile, toucher le bord de son manteau, je serais guérie: » *Si vel vestimentum ejus tetigero, salva ero.* Elle le touche et le mal disparaît: *Et salva facta est.*

C'est que de Jésus-Christ sort une puissance qui guérit toute langueur et toute infirmité: *Sanans omnem languorem et omnem infirmitatem.* Suivons-le sur les divers sentiers de la Judée où il sème les miracles.

A l'entrée de Bethsaida, un aveugle le supplie de lui rendre la vue, et que fait le Sauveur? Il touche ses yeux: *Et imposuit manus super oculos ejus.* Et à peine les a-t-il touchés qu'ils s'ouvrent à la lumière: *Et cœpit videre.*

En descendant de la montagne où il avait évangélisé le peuple, il aperçoit un lépreux qui l'adore en lui disant: Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir: *Si vis, potes me mundare.* Et Jésus étend la main, le touche, et la lèpre s'enfuit: *Tetigit eum... et confestim mundata est lepra ejus.*

Plus tard, il entre dans la maison de Jaïre où l'on entendait des cris et des gémissements, en signe d'un grand deuil, et, s'approchant de la jeune fille qui venait de rendre le dernier soupir, il la prend par la main, et la jeune fille se lève : *Et tenuit manum ejus et surrexit puella.*

Et, un jour qu'il traverse avec ses apôtres le pays de Génésareth, dans tous les bourgs et les cités, on apporte les malades sur les places publiques afin qu'ils puissent toucher sa robe et tous ceux qui la touchent sont miraculeusement guéris : *Et quotquot tangebant eum salvi fiebant.*

Vous admirez, n'est-ce pas? ces manifestations de la puissance divine, vous les admirez comme le peuple juif qui, en les voyant, battait des mains et chantait l'hosanna, et vous avez raison. Mais, si Jésus-Christ multiplie les prodiges pour guérir les infirmités du corps, maison de boue qui branle à tous les vents, laissera-t-il les âmes, sorties de son souffle, aux vices qui les rongent?

Les âmes! il les a vues, du haut du ciel, plongées dans les ténèbres, comme le voyageur dans la nuit profonde que n'éclaire aucune étoile. Il les a vues livrées, comme l'esclave qui n'a plus conscience de sa liberté, à des passions dont la tyrannie s'appesantit avec les siècles. Il les a vues comme le naufragé se débattant, loin du rivage, contre la mer qui va l'engloutir dans ses flots écumants.

Et, pris de compassion, il accourt de son éternité; il saisit la nature humaine au plus bas de la déchéance et de l'opprobre, il l'unit à sa nature divine, et, Dieu ayant ainsi touché l'homme et l'homme, à son tour, ayant touché Dieu, que sont devenues les âmes? De cette union ineffable, de cet attouchement sacré a jailli comme le ruisseau de la source, une vie nouvelle et purifiée qui coule à travers les âges sans rien perdre de sa limpidité : *Et sensit quia sanata esset a plaga.*

Ceci n'est point un rêve. C'est une page d'histoire qui s'écrit tous les jours sous les yeux des plus incroyants : Regardez.

Au milieu de la corruption dont le courant entraîne l'humanité, n'y a-t-il pas des milliers d'âmes qui surnagent? N'y a-t-il pas les âmes pures et chastes qui, aux prises avec les sens, ne se laissent ni troubler ni asservir par ces vils émeutiers? N'y a-t-il pas les âmes fortes qui, entourées de séductions, repoussent à chaque heure quelque nouvel assaut et luttent si bien que l'ennemi ne peut ouvrir aucune brêche? N'y a-t-il pas les âmes qui, semblables au juste dont parle le poète, restent toujours debout, humbles dans la prospérité, patientes et résignées dans l'épreuve, affranchies de la matière et défiant toute puissance de leur envoyer jamais la peur?

Oh! que tes pavillons sont beaux! Que tes tentes sont magnifiques! s'écriait un prophète en voyant du haut de la montagne le peuple d'Israël : *Quam pulchra tentoria tua, Israel!*

Eh bien! élevons-nous au-dessus de ces basses régions que le vice couvre de sa fange; allons jusqu'au sommet de la montagne et

de là voyez-vous cette grande armée qui arrive de tous les chemins, à l'ombre de la croix? *Quam pulchra tabernacula tua, Jacob!* Enfants et jeunes filles, hommes et vieillards, légions du cloître, phalanges du sanctuaire..... il y a là tout un peuple, un peuple de héros qui soutient avec des sueurs et quelquefois du sang les luttes glorieuses de la justice et de la vérité. Et ce peuple est à l'Orient et à l'Occident; tous les siècles l'ont vu et tous l'ont acclamé: *Quam pulchra tentoria tua, Israel.*

Or, qui a fait ces âmes vaillantes? Qui a fait ces cœurs incorruptibles? Qui a fait ces volontés à l'épreuve de toutes les tempêtes?

C'est un fait incontestable qu'il faut remonter à Jésus-Christ pour voir germer et s'épanouir sur une terre qui ne les connaissait pas ces vertus admirables dont le parfum nous arrive de Bethléem et du Calvaire.

Quelle merveilleuse transformation à ce point de l'histoire!

Hier, de l'autre côté de la croix, c'était l'ignorance et l'erreur. Et aujourd'hui, c'est la lumière et le jour plein de la vérité.

Hier, c'était la matière qui commandait à l'esprit. Et aujourd'hui, c'est l'esprit qui commande à la matière.

Hier, c'était un monde qui périssait de la stérilité de ses vices. Et aujourd'hui, c'est une floraison subite de la sainteté; c'est une humanité vraiment nouvelle; c'est une race d'hommes sans ancêtres se montrant tout à coup au sein des corruptions les plus dégoûtantes, couronnée de toutes les vertus.

Et comment Jésus-Christ a-t-il fait dans les âmes cette seconde création plus étonnante que la première? C'est en les touchant, non pas de sa main, comme il touchait les malades que l'on apportait à ses pieds: *Et tetigit eum;* mais avec cette vertu qui sortait de sa personne adorable et que j'appelle: la vertu de l'exemple, la vertu de la doctrine et la vertu de la grâce: *Cognoscens virtutem quæ exierat de illo.*

1° La vertu de l'exemple.

Savez-vous ce qui manquait à l'homme avant que Jésus-Christ vînt à lui, ému de ses soupirs? Il lui manquait un modèle, un exemplaire, un type éminemment parfait qui se posât devant ses yeux pour le refaire à l'image de sa propre grandeur.

Si loin que pût atteindre son regard, que voyait-il dans le monde païen? Partout le vice, le vice couronné, le vice légal, le vice enseigné dans les écoles et, qui plus est, le vice adoré sur les autels, et nulle part, oui, nulle part, pas même dans les temples, une ombre de vertu qui lui rappelât la sainteté de son origine et la gloire de ses destinées.

« J'irai, dit alors Jésus-Christ, je prendrai un corps comme le corps de l'homme, un cœur comme son cœur, une âme comme son âme et, descendant jusqu'à sa misère, je lui dirai: regarde et imite-moi; je suis la perfection divine sous une forme humaine. »

Et il est venu, petit enfant dans les bras de sa mère, ouvrier

obscur à Nazareth, prophète, thaumaturge, docteur pendant trois ans d'une vie qui soulevait l'enthousiasme populaire, victime et patient au sommet d'une croix.

Et voilà dix-neuf siècles que les générations chrétiennes ne peuvent se lasser de contempler, dans sa splendide auréole, ce modèle qui tient tout ensemble et de l'homme et de Dieu, et en voyant sa figure si harmonieuse et si belle, placée comme un astre radieux au centre de l'histoire, elles l'ont forcément aimé, et en l'aimant, elles ont subi le charme puissant, la séduction irrésistible de toutes ses vertus. Elles l'ont suivi pas à pas de la crèche au Calvaire en chantant : imitons Jésus-Christ, et tandis que le peintre reproduit les traits incomparables de l'Homme-Dieu sur la toile et le sculpteur dans le marbre, que font les saints de tous les âges et de toutes les nations ? Ils marquent toute leur vie de l'empreinte de Jésus-Christ et c'est en se gravant lui-même dans les âmes qui le regardent, l'adorent et l'imitent que Jésus-Christ, y grave la sainteté.

2° A l'exemple il a de plus ajouté la doctrine ; et la parole de Dieu ne ressemble point à la parole de l'homme qui, au lendemain des applaudissements, se perd comme un bruit dans l'espace. Celle-là, c'est la puissance et la fécondité, et soit qu'elle tombe sur la matière ou dans les cœurs, elle doit nécessairement enfanter la vie.

« Lève-toi et marche, » dit le Sauveur au paralytique et le paralytique se lève et se met à marcher. A Lazare : « Sors du sépulcre », et Lazare sort du tombeau. Aux pécheurs de Galilée : « Suivez-moi », et, laissant leurs barques et leurs filets, ils le suivent : *Relictis omnibus, secuti sunt eum.*

Chaque jour, à l'autel, au nom de Jésus-Christ qui parle par sa bouche, le prêtre dit la parole sacrée : Ceci est mon corps : *Hoc est corpus meum*, et le pain disparaît et le Verbe éternel vient se cacher sous des voiles mystiques. Et au tribunal de la Pénitence : Je t'absous : *Ego te absolvo*, dit encore le prêtre ; et l'âme, noircie par l'iniquité, recouvre la blancheur de l'innocence.

Prends donc, ô Église, prends cette parole féconde, sème-la dans ton champ aussi vaste que l'univers.... que sortira-t-il de tes sillons? Il en sortira les humbles qui, sans murmure, s'inclinent sous l'opprobre et les pacifiques dont le ciel reste serein an milieu des orages. Il en sortira les affamés de la justice qui vont de vertu en vertu sans jamais être rassasiés et les pauvres volontaires qui, pour s'assurer la liberté du cœur, se dépouillent de leurs richesses comme David de sa pesante armure. Il en sortira les mortifiés et les pénitents qui affranchissent l'esprit en flagellant la chair et les chastes dont la vie reflète la pureté des cieux.

Partout où arrivera cette parole qui fit un jour tressaillir le néant, Madeleine convertie brisera ses vases de parfums et d'albâtre ; l'amour et le repentir peupleront les cloîtres et les déserts ; le zèle suscitera des apôtres, la sainteté des héros et la charité des martyrs.

3° Jésus-Christ aura touché les âmes avec sa doctrine que suit

toujours sa grâce ; et qu'est-ce que la grâce? C'est Dieu vivant dans l'homme, selon ce qu'a dit l'apôtre S. Paul: *Mihi vivere Christus est*.

Mais, où trouver Dieu sans que des actes sublimes révèlent sa présence? Il est au ciel et il y engendre son Verbe dans les splendeurs de son éternité: *In splendoribus sanctorum*. Il est dans la création, et il la gouverne avec des lois harmonieuses qui, de la terre au firmament, célèbrent sa puissance. Il est dans l'Église et il la défend contre les siècles révoltés. Que fera-t-il donc présent aux âmes?

Le laboureur défrîche la terre inculte et, la fécondant de ses sueurs, il y récolte d'abondantes moissons.

L'artiste travaille le marbre et, se dessinant à chaque coup de ciseau, une statue ravissante lui dit un jour: me voici.

L'architecte, avec des lignes savamment entrelacées, des colonnes hardies, des voûtes jetées dans l'espace, élève un temple majestueux.

Ainsi Dieu dans les âmes.

Il les défriche comme le laboureur et, après avoir arraché les ronces qui les avaient envahies, dans le sillon solitaire il jette des pensées, des désirs, des aspirations qui ne sont ni les aspirations, ni les désirs, ni les pensées de l'homme, et, l'homme montrant la fécondité de sa vie, peut s'écrier, comme l'apôtre S. Paul: regardez, c'est Jésus-Christ qui vit en moi: *vivit vero in me Christus*.

Il les travaille comme l'artiste; il les refait à son image et, dans une nature déformée par le vice, il imprime des traits si purs et si beaux qu'on les dirait une vision du ciel.

Il en fait un temple qu'illumine la foi et au centre de ce temple plus riche que nos basiliques de marbre il se dresse un tabernacle où il habite adoré par l'amour: *Apud eum veniemus*. Et tout ce que vous admirez au dehors, toutes les vertus, toutes les saintetés, tous les dévouements, tous les héroïsmes, c'est Jésus-Christ qui, enfermé dans son sanctuaire invisible, touche mystérieusement les âmes et, à mesure qu'il les touche avec son exemple, sa parole ou sa grâce, les âmes résonnent comme les cordes d'un instrument sous un souffle divin et elles donnent un son qui ravit la terre et monte jusqu'au ciel.

Touchez-nous donc, Seigneur, et en nous touchant, guérissez-nous puisque vous seul pouvez guérir les âmes. Guérissez notre esprit que séduisent tant de folies et de mensonges. Guérissez notre volonté qui, effrayée de la résistance, tombe si souvent à terre, impuissante et vaincue. Guérissez notre cœur que brûle la convoitise comme une fièvre ardente. Que vos charmes nous attirent! Que votre parole nous entraîne et que votre grâce, transformant notre nature déchue, fasse de nous des chrétiens vertueux et des saints!

Amen.

LA MADELEINE

CHUTE ET RÉHABILITATION

Il n'est rien de beau sur la terre comme la vertu qui sort de toutes les tempêtes sans naufrage et ne laisse, dans sa périlleuse traversée, ni les saintes croyances de la foi, ni la pureté du cœur.

Seulement, où sont les âmes que jamais le flot, sans en excepter le plus orageux, n'ait détachées du rivage? Celles-là, voyez-vous, elles sont aussi peu nombreuses que les épis échappés à la faux du moissonneur; elles sont aussi clair-semées que les grappes suspendues à la vigne lorsque a passé le vendangeur; elles sont aussi rares que les gouttes de rosée sur les feuilles de l'arbre qu'a secoué le vent.

Presque tous nous sommes des naufragés qu'un jour la grâce puissante et miséricordieuse a sauvés de la vague et ramenés au port. Nous sommes des vaincus que la passion a terrassés sur le champ de bataille où se livre, entre la nature et la grâce, le terrible combat des siècles. Nous sommes des meurtris qui portent dans leur existence des blessures profondes et lentes à guérir et, si nous avons l'innocence, il a fallu la racheter avec les larmes amères répandues sur les pieds sanglants du Sauveur.

C'est cette histoire de la chute et de la réhabilitation que je voudrais rappeler à votre foi en plaçant sous vos yeux, telle que l'a dépeinte l'Évangile, la figure de Marie-Madeleine la pécheresse de Jérusalem et la pénitente de Béthanie.

I. — Et d'abord la chute.

Il y avait dans la cité, dit S. Luc, une insigne pécheresse : *Erat in civitate peccatrix*, et cette femme de laquelle étaient sortis sept démons s'appelait Marie-Madeleine : *Maria quæ vocatur Magdelena de qua septem dæmonia exierant.*

Quelle effrayante révélation! Pécheurs, nous le sommes tous; mais, parmi les âmes tombées, il en est qui du vice se font une auréole. Il en est qui, au lieu de se cacher sous des voiles, demandent au soleil d'éclairer leurs scandales. Il en est qui, flétries, découronnées, ne recueillent malgré leurs audaces que la honte et le mépris.

Voilà Madeleine. C'était la pécheresse : *In civitate peccatrix.* Toute la ville de Jérusalem connaît ses désordres; on sait qu'elle a jeté sa jeunesse à d'infâmes plaisirs et elle est tombée si bas, si bas dans l'opprobre que, au moment où elle entre dans la maison de Simon le lépreux, les invités murmurent et ils s'étonnent qu'un prophète ignore ce qu'est cette femme et lui permette de se prosterner à ses pieds : *Quia peccatrix est.*

Or, qu'est-ce qui l'a perdue? Avec la fortune et la beauté Dieu

lui a donné une âme ardente, un cœur de feu, et c'est le cœur dévoyé qui la pousse aux abîmes.

Tout être, sans en excepter le grain de sable, obéit à des lois qui s'imposent à sa nature. La pierre que vous lancez dans l'espace retombe vers la terre, les astres, gravitant autour d'un même centre, ne s'écartent jamais de leurs vastes sentiers et le fleuve suit la pente qui l'entraîne à la mer.

N'y aurait-il pas aussi, dans l'homme, une force invisible, cachée, qui donne l'impulsion à toute la vie?

Oui, cette force existe à l'endroit le plus mystérieux de la nature humaine, et quelle est-elle? Est-ce l'intelligence qui regarde en face la vérité comme l'aigle contemple le soleil? Est-ce la volonté qui, rencontrant l'obstacle, le surmonte ou le brise?

L'intelligence éclaire la vie; la volonté la dirige et la gouverne. Mais la force qui met en mouvement toute notre existence, et l'emporte avec elle à la guerre où à la paix, à la honte ou à l'honneur, à la victoire ou à la défaite..... Celle-là, quel est son nom?

Elle se nomme: le cœur; et si les romanciers n'avaient profané cette chose presque adorable, je dirais mieux encore, elle se nomme: l'amour.

Comme l'aquilon souffle dans la plaine, a dit un orateur sacré; comme la flamme brûle au foyer; comme la sève circule dans les branches de l'arbre; comme la fontaine jaillit; comme la poitrine se dilate et respire; ainsi le cœur s'ouvre à l'amour dès son aube première comme s'ouvre la fleur aux premiers rayons du soleil et, désormais, en présence des chemins si divers qui traverseront la vie, où irons-nous? Nous irons où ira le cœur, où nous poussera l'amour: *Quocumque feror, amore feror.*

Aussi, voyez-vous Dieu? A l'heure où, l'intelligence commençant à s'épanouir, l'homme peut le comprendre, il accourt au bord de ses sentiers et là, se dressant devant lui avec un regard et un sourire qui annoncent le ciel, que lui dit-il? Ecoutez-le: mon enfant, donne-moi ton cœur: *Præbe cor tuum mihi.* Donne-moi ton amour: *Diliges Dominum tuum ex toto corde tuo.*

Et pourquoi le cœur et non pas l'intelligence? Pourquoi l'amour et non pas la volonté? Parce que le cœur est tout l'homme et l'amour le centre véritable autour duquel gravite toute la vie: *Pondus meum, amor meus.*

Supposez donc que le cœur soit en haut et que l'amour monte vers Dieu comme le chante le prêtre à l'heure solennelle du sacrifice: *Sursum corda*, que deviendra la vie? Emportée par un mouvement irrésistible, comme le char par la vapeur, comme la barque par le vent, il faudra qu'elle monte, et elle montera cherchant et aspirant l'infini.

C'est là tout le secret de la vertu dont S. Augustin nous a donné cette définition sublime: *Virtus est ordo amoris.* La vertu, c'est

l'ordre dans l'amour, ou, en d'autres termes, c'est la force courageuse et libre qui ramène le cœur et avec lui tout l'homme vers son centre divin.

Que fait, en effet, l'homme vertueux? Regardez bien. Il s'élève de terre, il monte.

Toutes les passions conspirent pour l'enfermer captif dans un cercle infranchissable.

La cupidité, comme Satan dans la tentation du désert, étale sous ses yeux, pour les éblouir, tout ce que l'or a d'éclat et, lui méprise la richesse et il monte.

La volupté l'appelle à des fêtes brillantes, à des plaisirs enivrants, et il ferme l'oreille à ces voix enchanteresses, et il monte.

L'orgueil le berce dans des rêves qui dorent l'avenir, et il se détourne de ces visions trompeuses, et il monte.

Il monte sans que rien puisse effrayer son cœur et lasser son amour qui s'élancent vers Dieu : *Fatigatus non lassatur.*

Opposez une digue au fleuve dont les eaux s'avancent menaçantes. Le fleuve renverse la digue et il passe.

Dressez à l'horizon montagne sur montagne; de son aile hardie l'aigle en franchit les sommets.

Ainsi le cœur que Dieu a touché de son amour. Jetez au devant de lui les sacrifices et les épreuves, la tristesse et la douleur, la souffrance et le deuil. Soulevez des orages, déchaînez des tentations aussi violentes qu'acharnées, il monte quand même, comme la barque, pendant la tempête, à la cime des flots et il s'élève quelquefois à des hauteurs si sublimes que, étonnés de tant de vertus, nous nous demandons qui est là, si c'est Dieu, ou si c'est l'homme.

Le cœur fait donc le chrétien, le juste et le saint comme il fait le grand homme et le héros. Vous vous étonnez avec raison que tant de catholiques gardent la foi dans l'âme sans la graver dans leur vie. Or, savez-sous quel est le mystère?

Leur intelligence a compris la vérité; elle en a goûté les suaves harmonies et il semble dès lors que la volonté devrait l'accueillir tressaillant de bonheur et souriant à la lumière. D'où vient cependant qu'elle la repousse avec une énergie que ne sauraient vaincre les preuves les plus invincibles et les plus irrésistibles éloquences?

Allez au cœur. Là, au centre de la place, se trouve l'ennemi et, tant que le cœur n'a pas été vaincu par la grâce, qu'importent les convictions de l'esprit et l'adhésion de la volonté? il y a, dans les profondeurs de l'âme, des luttes et des résistances où la vertu succombe.

Mais le cœur s'est-il rendu, comme au vainqueur, après un combat décisif, se rend la citadelle..... c'est fini. Seigneur, que voulez-vous? Voulez-vous que de vos mains j'accepte la croix pesante et que je gravisse mon rude Calvaire sans plainte et sans murmure? Voulez-vous que je détruise tout ce qui a fait le charme de ma vie et qu'avec ces ruines, à vous seul j'élève un trône et un

autel? Voulez-vous que, humblement prosterné, je brise mes vases d'albâtre et j'en répande sur vos pieds le parfum précieux? J'irai, Seigneur, partout où vous voudrez : *Sequar te quocumque ieris.*

Au cœur appartient donc le dernier mot de la vie et, dès qu'il a parlé, tout en nous s'agite, s'ébranle et, suivant son impulsion, nous allons à la vertu s'il prend son essor vers ces radieux horizons, ou au vice si, comme l'aigle blessé dans son vol, il retombe vers la terre.

II. — Qu'est-ce, en effet, que la chute d'une âme? C'est le désordre dans l'amour, c'est le cœur qui, détaché de Dieu, se précipite sur la créature avec des désirs toujours inassouvis.

Madeleine était-elle née dans une de ces familles juives où se perpétuaient fidèlement les traditions de la loi? Avait-elle appris, sur les genoux de sa mère, à bénir le Dieu des patriarches et des prophètes? Avait-elle grandi, comme la plupart des filles de sa nation, non loin du tabernacle et à l'ombre de l'autel? Il est permis de le croire quand on pense à la prédilection qu'eut le Sauveur pour la maison de Béthanie.

Mais, le monde vient à sa jeunesse avec les dehors attrayants dont l'œil est ébloui, et Madeleine écoute la voix de la séduction, elle accueille les couronnes que lui tressent les flatteurs, elle se passionne pour le plaisir et, une fois sur la pente où la pousse la convoitise, elle ne garde plus même assez de pudeur pour rougir de ses hontes. Telle est l'histoire de toutes les chutes.

Il y a dans la vie un âge fortuné, une saison radieuse et sereine où l'âme ne soupçonne point encore les tempêtes qui attendent l'avenir. Où est alors le cœur? Il est à Dieu qui s'y mire avec sa pureté sans tache comme dans un lac si calme et si limpide qu'on ne saurait y découvrir l'ombre d'une souillure.

Mais, un jour, de l'horizon arrive la tempête. Des désirs inconnus s'éveillent, la conscience sollicite la volonté, dit un grand orateur, et la concupiscence l'attaque; le ciel attire le cœur et la terre le ramène; l'un lui crie : Monte! l'autre lui crie : Descends! Que faire? Pour monter, il faudrait du courage; pour descendre, il suffit d'être lâche... et trop souvent, la lâcheté l'emporte, et voyez-vous l'homme qu'a vaincu l'attrait de la jouissance?

Comme Satan précipité de la hauteur du ciel, il roule de chute en chute. Comme la barque que la tempête a détachée du rivage, il s'abandonne à tous les vents qui viennent l'assaillir. Comme le char lancé à toute vitesse sur des pentes rapides, il laisse à tous les obstacles du chemin quelques débris de son être et, lorsque la vie est ainsi livrée à la merci du cœur, arraché lui-même à son centre divin, savez-vous quelles sont les mœurs qu'engendre cette perversion de l'amour?

Ce sont les rêves extravagants et les folles ambitions de l'orgueilleux qui, pour sortir de l'ombre et se grandir, volontiers consen-

tirait à bouleverser la société et à renverser tout ce qu'ont péniblement édifié les siècles.

Ce sont les orgies de la cupidité qui tourmente la terre avec une ardeur fièvreuse et demande aux spéculations les plus hasardeuses n'importe quels secrets pour saisir la fortune.

Ce sont, plus hideuses, plus dégoûtantes encore, les débauches, les ignominies, les turpitudes de la volupté qui dévore dans les âmes tous les germes de force et de grandeur.

Que voulez-vous? Si un astre sortait de son orbite, il devrait, dans ses bonds à travers l'espace, se précipiter avec des chocs effrayants sur les autres mondes qui peuplent l'immensité.

De même, l'amour s'est-il détaché de Dieu, il faut qu'il tombe sur lui-même, a dit Bossuet, c'est inévitable, c'est fatal; et il descend entraînant avec lui la vase impure qu'il ramasse sur son chemin, comme le torrent qui du sommet des montagnes, bondit dans les vallées profondes, et une fois à terre, que trouve-t-il pour apaiser la soif de jouissance qui dévore le cœur? Cherchez. La gloire, la fortune, le plaisir! C'est tout.

Et, parce qu'il est difficile d'atteindre la fortune, et plus difficile encore de parvenir à la gloire, l'homme se jette sur le plaisir et l'amour, dérivant du cœur vers les sens, détermine dans la vie un courant terrible qui le fait aller à ce qu'il y a de plus bas, de plus honteux et de plus vil.

Suivez-le. On dirait le coursier qui n'obéit plus à la main de son maître et le jette contre la borne du chemin.

On dirait la vapeur qui éclate et lance dans les airs les débris du navire.

On dirait le flot qui, grossi par l'orage, emporte toutes ses digues dans son courant impétueux; et comment raconter les désastres d'une vie où l'amour s'est retourné contre son but suprême pour se pencher vers la matière et la région des sens?

Il est impossible, n'est-ce pas? de compter les gouttes d'eau qui sont enfermées dans les gouffres de l'océan. Or, aussi nombreux sont les crimes qui, depuis six mille ans, couvrent la terre de ruines, de fange et de sang; et ces ruines, qui les a faites? Et cette fange, qui en a souillé l'humanité? Et ce sang, qui l'a répandu? C'est le cœur, nous dit l'Évangile: *De corde exeunt.*

Il y a, je l'avoue, les crimes de l'esprit qui commencent au doute et se terminent à l'impiété. Mais, d'où vient que, dans certaines âmes, la foi s'ébranle, les convictions religieuses se déracinent et la lumière catholique s'éteint? D'où partent ces secousses? D'où montent ces nuages? Tout part, tout monte du cœur: *De corde exeunt.*

Tant que le cœur, resté pur, ne connaît que les joies de l'innocence, la vérité semble faite pour notre esprit comme sont faits pour nos yeux les rayons du soleil. Pourquoi donc, à certaines heures, se brise cette douce entente et se trouble cette harmonie?

Au principe de tous les doutes, à l'origine de toutes les erreurs, à la racine de toute impiété se cache le vice et devant les arguments du vice il n'est pas de preuves et de démonstrations qui puissent tenir debout.

Il y a les crimes de la volonté qui, placée en face de la lutte et du devoir, hésite, faiblit et recule impuissante et vaincue. Mais, avant que la volonté succombe, le cœur a déjà conspiré pour la séduire et la vertu chrétienne consiste, vous le savez bien, dans la force qu'oppose la volonté aux séductions du cœur : *De corde exeunt.*

Il y a les crimes des passions dont toute l'histoire est écrite avec des infamies. Mais, quel est le sillon où pousse cette ivraie ? Quel est le volcan où bouillonne cette lave ? Quel est l'antre souterrain où complote cette émeute ? N'est-ce pas le cœur ? *De corde exeunt.*

Il y a surtout les crimes de cette passion qui séduisit Marie Madeleine et qui, de ses chaînes enlace presque toute l'humanité. Mais, derrière la volupté souriante et cruelle, ne voyez-vous pas le cœur qui s'abaisse, avec son amour profané, vers les sens pour en faire ses complices et leur demander les émotions qui tuent le corps et dégradent les âmes ? *De corde exeunt.*

Quel est donc le grand secret de la vie chrétienne ? C'est de gouverner le cœur comme on gouverne un navire ; c'est de l'endiguer comme on endigue un fleuve ; c'est de le dompter comme on dompte un coursier. Tout est là: *Cor hominis disponit viam suam.*

Le navire est il gouverné par un pilote habile, laissez déchaîner les vents, bondir les flots et gronder la tempête. Il tient fièrement la mer, s'élève au-dessus des vagues et, malgré l'orage, arrive sûrement au port, tandis qu'une manœuvre imprudente lui donne des secousses qui l'ébranlent et le poussent contre l'écueil.

Mal contenu dans ses deux rives, souvent le fleuve déborde et ses eaux tumulteuses, courant à travers les champs et les cités, n'y laissent que des ruines. Et, au contraire, prisonnier dans ses digues, il alimente tout le long de ses bords la richesse et la vie.

Et le coursier qu'une main puissante a dompté, quelle superbe allure ! Quelle marche cadencée ? Quel port majestueux ! Mais, pris du vertige de l'indépendance, a-t-il mordu son frein? Voyez-le. Il s'élance effaré dans l'espace ; œil hagard, crinière au vent, il bondit par dessus les abîmes, il se déchire aux épines qui bordent le chemin et, n'en pouvant plus, il tombe écumant et meurtri.

Que voilà bien le cœur !

Est-il libre, indépendant, et répont-il sans contraînte à tous les appels que fait la nature à son amour ? C'est le naufrage de la vertu ; c'est le débordement des passions ; c'est la chute où tout est blessé à mort, l'intelligence, la volonté, les principes, les affections et les mœurs.

Avons-nous posé à ses instincts des digues qu'ils ne puissent franchir, avons-nous dompté les passions qui le poussent à la révolte, tenons-nous le gouvernail d'une main si ferme que jamais

il ne dévie, c'est le calme de la mer que ne ride aucun souffle; c'est la paix d'un État où le glaive puissant a écrasé l'émeute, c'est la vie qui s'en va sans violentes secousses par des chemins unis; et si parfois des instincts séditieux traversent l'existence, le cœur sagement gouverné leur oppose une force contre laquelle tout se brise. Cela reparaît à chaque page de l'histoire des saints et si vous demandez à ces grandes âmes comment elles sont parvenues aux plus hauts sommets de la justice, les saints vous répondront: en commandant au cœur. — Imitons-les.

Il est raconté que Robert, duc de Normandie, allant en Palestine pour y visiter les saints lieux, fut assailli par quatre Sarrasins qui le menacèrent de le mettre à mort. Mais, lui, sans trembler, les domina de son regard, les étonna par son courage et les força, chose plus étrange, à le porter sur leurs épaules jusqu'à Jérusalem.

En route, il rencontra par hasard un de ses amis, qui, son pèlerinage terminé, retournait en France et, celui-ci lui demandant quelle nouvelle il voulait envoyer à sa famille..... Tu lui diras, répondit Robert, que tu as vu le duc de Normandie porté en paradis par quatre démons.

Jérusalem, c'est la patrie d'en haut. Les ennemis qui nous en disputent le chemin! Ce sont les passions du cœur. Travaillons à les vaincre avec l'aide de Dieu et ces ennemis vaincus nous porteront au ciel. *Amen.*

LA MADELEINE

CHUTE ET RÉHABILITATION

Il y a dans l'homme, a dit un orateur sacré, une chose qui, par son mouvement, donne l'impulsion à toute la vie, et cette chose dont les profanations des poètes et des romanciers ne peuvent interdire à la parole sacrée de prononcer le nom, c'est l'amour.

L'intelligence éclaire nos sentiers; la volonté dirige le gouvernail; l'amour s'élance, se précipite, et en s'élançant, et en se précipitant, il emporte tout ce qui gravite autour de lui.

Monte-t-il vers le ciel, attiré par des charmes divins, tout monte..... et la vie arrive à ces sommets où nous apparaissent les justes et les saints couronnés de vertus et resplendissant de gloire. Descend-il séduit par les attraits du vice, tout descend..... et la vie, de chute en chute, tombe flétrie, dégradée, jusqu'au fond des abîmes où s'engloutissent les croyances et les mœurs.

Arrivé là, l'homme doit-il rester à terre sans espoir de salut? Non certes. Toute existence coupable peut se réhabiliter, et, pour se réhabiliter que faut-il? Il faut que l'amour, se dégageant de la matière et des étreintes des sens, reprenne son vol et, purifié par le repentir, s'élève jusqu'à Dieu.

Voyez Madeleine. Apprenant que Jésus-Christ est entré dans la maison de Simon le lépreux, elle s'y rend, dit S. Luc, avec un vase d'albâtre qu'elle a rempli de parfums : *Attulit alabastrum unguenti.* Là, couverte de honte et pourtant ne désespérant pas de la beauté de son âme, elle tombe aux pieds du Sauveur et les arrose de ses larmes capables de racheter tous les crimes d'une vie: *Lacrymis cœpit rigare.* Puis, elle ouvre l'albâtre, elle en verse le parfum sur les pieds sacrés du divin Maître, elle les essuie avec sa chevelure: *Et capillis capitis sui tergebat.* Et la maison est remplie de la vertu qui sort du vase fragile et du vase immortel, de l'albâtre et du cœur.

Or, qui le croirait? L'homme s'étonne, se scandalise de ce spectacle ; il ne comprend ni le repentir, ni l'expiation, ni l'amour et le voilà se disant en lui-même : si celui-ci était réellement un prophète ne saurait-il pas que cette femme est une pécheresse ? *Quia peccatrix est.*

Et Jésus-Christ, répondant à sa pensée: Écoute, dit-il à Simon: Un usurier avait deux débiteurs, l'un qui lui devait cinq cents deniers, et l'autre cinquante. Ni l'un ni l'autre n'ayant de quoi lui rendre, il remit à tous les deux leur dette. Lequel des deux l'aime donc le plus? *Quis ergo eum plus diligit* ?

« Celui auquel il a le plus donné, » répond le Pharisien : *Is cui plus donavit.*

« Eh bien ! continue le Sauveur, regarde cette femme. Je suis entré dans ta maison et tu ne m'as point lavé les pieds avec de l'eau; elle, au contraire, les a lavés avec ses larmes: *Hæc autem lacrymis rigavit pedes meos.* Tu ne m'as point donné de baiser; et elle ne cesse, depuis qu'elle est venue, de me baiser les pieds : *Non cessavit osculari pedes meos.* Tu n'as point versé de parfums sur ma tête ; mais elle, elle les a répandus sur mes pieds : *Unguento unxit pedes meos.* C'est pourquoi, retiens cette parole : Beaucoup de péchés lui sont remis parce qu'elle a beaucoup aimé: *Quoniam dilexit multum.*

Heureuse femme! Les pécheurs de tous les siècles viendront au prêtre lui demander, des larmes dans les yeux, la grâce du pardon; et le prêtre leur dira, au nom de la miséricorde : *Ego te absolvo :* Je vous absous. Mais toi, tu l'as entendue, cette absolution adorable, des lèvres mêmes de l'Homme-Dieu, et l'Homme-Dieu t'a solennellement réhabilitée, en face de la terre et du ciel, parce que tu l'as aimé d'un amour courageux et pénitent, *Quoniam dilexit multum.*

Toute conversion est un acte de courage et il faut assurément une rude énergie pour arracher le cœur avec ses passions et ses désirs, ses entraînements et ses rêves, à l'amour désordonné de la créature et le ramener à Dieu.

Se convertir! Prendre la vie qui se cabre comme le coursier sous les coups de l'éperon, la détourner du point qui la captive et la diriger forcément vers le point opposé qu'elle fuit avec d'indompta-

bles résistances ! Connaissez-vous quelque chose qui nous révèle plus évidente et plus incontestée la puissance de l'homme.

Le navire s'en va, l'équipage sur le pont, la chaudière embrasée, toutes les voiles aux vents, lorsque soudain un homme paraît sur le banc de quart et crie au pilote qui veille au gouvernail : Virez de bord. A l'instant, la machine colossale s'arrête et, se creusant un nouveau sillon dans les flots, le navire s'éloigne vers un autre horizon.

De même, vous alliez à toute vitesse, vous brisant aux écueils, et voilà qu'un jour, pressée par la grâce, la volonté jette à la vie ce mot impérieux : Arrête. Et, virant en quelque sorte de bord, la vie qui courait au plaisir s'élance au sacrifice. Quelle force! n'est-ce pas? Et aussi, quel courage !

Ce courage grandit, c'est évident; quelquefois même il devient héroïque lorsque devant la volonté se dressent des obstacles qui paraissent infranchissables; et alors, que dirons-nous de Madeleine?

Ses égarements ne sont point un secret qu'elle ait caché dans l'ombre. C'est la femme perdue ; c'est la pécheresse publique : *Erat in civitate peccatrix.* Elle a déchiré tous les voiles ; elle a profané tous les dons de la jeunesse ; elle a scandalisé toute la cité. Jérusalem la montre au doigt et lorsqu'elle traverse les rues, la démarche insolente et le regard provocateur, les Pharisiens s'écartent comme si son ombre avait souillé le chemin.

De plus, il y a des années que la volupté l'a prise dans ses liens ; le vice, comme disent nos livres sacrés, s'est mêlé avec le sang de ses veines et le feu qu'attisent ses adorateurs n'est point à l'heure de s'éteindre.

Que faut-il donc pour qu'elle se réhabilite devant les hommes et devant Dieu? Il faut que, emportée par le flot, elle en remonte le courant et qu'elle ramène sa barque au port à l'abri des tempêtes.

Il faut qu'elle descende de l'autel où le monde lui a brûlé de l'encens et qu'elle expie ce culte sacrilège dans le silence et l'oubli.

Il faut qu'elle se crée une nouvelle existence avec des luttes, des sacrifices et des pleurs.

Il faut surtout qu'elle brave les risées de la foule, les mépris de ses complices, les sarcasmes de l'opinion publique, car le monde, voyez-vous, a comme la mer qui, après avoir brisé le navire, ne veut pas même en garder les épaves et les jette avec dédain sur la grève.

N'importe. Madeleine pouvait rencontrer Jésus-Christ dans quelque chemin désert et lui faire, sans témoin, ces aveux du repentir qui appellent la miséricorde. Mais, elle veut que sa conversion soit aussi connue que ses scandales et elle attend le jour et l'heure où des invités se pressent à la table de Simon, surnommé le lépreux.

La voyez-vous entrer dans la salle du festin? Ce n'est plus la femme d'autrefois qui mendiait des hommages insensés. Son front s'incline sous la honte ; ses yeux n'osent se lever pour regarder en

face la pureté divine et si grande est sa douleur que toute parole expire sur ses lèvres.

Laissons-la s'abaisser dans son abjection profonde. Comme une humble servante, elle se penche vers les pieds du Sauveur, sans les toucher d'abord et, le cœur brisé, elle les inonde de ses larmes.

Quand donc, depuis le commencement du monde, s'écrie un grand orateur, pareilles larmes étaient-elles tombées sur les pieds de l'homme? On avait pu les laver dans des eaux embaumées, et les filles des rois n'avaient pas dédaigné, aux siècles de l'hospitalité primitive, de rendre cet hommage aux fatigues de l'étranger; mais, pour la première fois, le repentir se prosterne en silence aux pieds de l'homme et y verse des larmes où se lavent toutes les flétrissures de la vie, *Fletibus se abluit et lacrymis se baptizat.*

Et, parce que la conversion est un acte viril qui rend à Dieu, purifié par l'amour, tout ce que le vice avait profané, que fait Madeleine? Sa brillante chevelure! elle l'offre à l'expiation et de ses tresses magnifiques elle se sert pour essuyer ses pleurs. Les parfums qui avaient enivré ses sens! elle les répand, comme un holocauste de suave odeur, sur les pieds de Jésus-Christ. Le vase d'albâtre où si souvent elle avait puisé l'éclat de ses coupables attraits, elle le brise. Et ses lèvres déshonorées! elle les approche avec respect des pieds du divin Maître et au contact de cette chair plus que virginale s'évanouissent tous les souvenirs du passé où le vice avait amassé tant de fange.

Franchement, n'est-ce pas du courage? Et ce courage... viennent les années et les épreuves, il ne saura plus se démentir.

Une fois convertie, Madeleine se met à la suite du Sauveur qui avait daigné l'absoudre et la réhabiliter, et avec lui c'est à la vie et à la mort. Comme les saintes femmes dont nous parle l'Évangile, elle l'accompagne à travers la Judée, admirant ses prodiges, recueillant sa doctrine et la gardant au fond de son cœur régénéré: *Audiebat verbum illius.*

Elle aide de ses biens ce pauvre volontaire qui, tombé du ciel, n'a pas où reposer sa tête: *Et ministrabat ei de facultatibus suis.*

Au jour de la Passion, quand les apôtres s'enfuient épouvantés, où est-elle? Elle est au Calvaire, au pied de la croix: *Stabant autem juxta crucem Jesu mater ejus et Maria Magdalena*, représentant la multitude innombrable des pécheurs qui devaient retrouver dans la pénitence la robe nuptiale trempée au sang de l'Agneau, comme la mère de Jésus représentait l'assemblée des vierges, Salomé le chœur des épouses chrétiennes, et S. Jean les prophètes, les apôtres et les martyrs.

Le surlendemain de cette scène douloureuse, dès avant l'aurore, où court-elle avec les aromates et les parfums de l'amour? Elle court au sépulcre où l'Auteur même de la vie était descendu parmi les morts. Mais, ô douleur! Le sépulcre est vide; et troublée, éperdue, le cœur gros de soupirs, les yeux pleins de

nouvelles larmes..... Rendez-moi, s'écrie-t-elle, rendez-moi mon Seigneur et je l'emporterai : *Et ego eum tollam.*

Et enfin, quand l'Esprit de Dieu est descendu sur l'Église naissante, que devient la pécheresse convertie ? Elle devient apôtre et, avec le courage de l'apôtre, elle annonce à la foule le divin ressuscité qui, par une prédilection inouïe, lui avait donné les prémices de sa vie réhabilitée.

L'avons-nous ce courage de Madeleine ? Il y a des milliers d'hommes qui, malgré les protestations de la conscience, résistent aux appels de la grâce qui les sollicite au repentir. Et pourquoi gardent-ils infructueuse et captive la foi qui date du baptême ? Ils ont peur du monde et ils ne sentent ni assez de force dans le cœur, ni assez d'énergie dans la volonté, ni assez de hardiesse dans le caractère pour passer, le front haut sous les risées du siècle.

Il y a des milliers de pécheurs qui luttent contre la justice et la miséricorde, renvoyant à demain certaines immolations d'où dépendent leurs destinées éternelles ; et pourquoi ces délais qui, de jour en jour, se prolongent jusqu'à la tombe ? Ils n'ont pas le courage de secouer leurs chaînes et de reconquérir, avec des combats acharnés, la liberté de l'âme.

Et parmi les chrétiens qui se convertissent à ces heures bénies où passe la grâce comme un fleuve aux pleins bords, en est-il beaucoup qui arrachent l'arbre jusqu'à la dernière racine, qui démolissent jusqu'à la dernière pierre l'édifice vieilli et qui ne soustraient au sacrifice quelque partie de la victime ?

A tous il manque le courage de Madeleine et plus encore sa pénitence.

Il faut aux âmes vraiment converties la retraite et le silence où l'on entend mieux les voix du ciel. Dans quelle solitude ira donc s'abriter Marie-Madeleine, après l'ascension de Jésus-Christ, pour y pleurer les écarts de sa jeunesse et l'absence du Bien-Aimé ? Sera-ce dans les déserts de l'Orient, sur les bords du Jourdain, près de la montagne de Sion, au sommet du Thabor ? Jésus-Christ a légué sa mère à Jérusalem, S. Pierre à Rome, S. Jean à l'Asie, à qui léguera-t-il Marie Madeleine ?

Dieu, qui a tout créé en vue de l'avenir, a dit un orateur, et qui n'a pas dessiné un rivage, élevé une colline, arrosé une vallée et creusé une mer sans savoir pour quels peuples ou quelles âmes il travaillait, Dieu, dans la création, avait pensé à la convertie de Béthanie et lui avait fait, en un point de la terre, un asile qui devait survivre à toutes les ruines dans le culte et la vénération des peuples.

Il y a, dit un autre orateur, au midi de la Gaule, non loin de ces rivages que caresse la Méditerranée et que le soleil dore, une terre qui rappelle la Judée par la pureté de son ciel, ses fleurs parfumées, et ses âpres montagnes, C'est la Provence.

Dans ce groupe de montagnes dénudées, n'avez-vous pas remar-

qué cette belle chaîne qui frappe le regard par son imposante architecture? Sortie peu à peu de la mer, elle s'allonge en se dressant vers l'Orient et elle se termine par un rocher immense et solitaire qui a l'air tout ensemble d'un Thabor et d'un mausolée gigantesque.

Dans ses flancs, s'ouvre une grotte austère où l'on entend des gouttes mystérieuses suinter comme des larmes et, à ses pieds, s'étend une forêt qu'ont respectée les siècles et qui, par sa majesté, ses profondeurs, ses voiles et ses silences, ressemble à ces bois sacrés que la hache des anciens ne profanait jamais.

Où sommes-nous? Tout à l'heure, nous entendions le bruit des vagues et le bruit des hommes; maintenant, tout est calme et, à la paix comme à la nudité de ce désert, on se croirait transporté aux retraites inaccessibles de l'antique Thébaïde. Nous sommes à la sainte Baume.

Salut, roche lumineuse et divinement prédestinée! L'Égypte vit naître Moïse; l'Arabie fume encore des éclairs du Sinaï, le Jourdain s'ouvrit devant le peuple de Dieu et des cèdres du Liban aux palmiers de Jéricho, la Palestine devait entendre et voir des choses qui seraient l'éternel entretien de l'humanité. Et toi, du haut de sa résurrection, entre les ombres écartées de la mort et les lumières blanchissantes de l'éternelle vie, Jésus t'a choisie pour te confier l'illustre pénitente dont le nom rappelle à tous les siècles quelle est sur le cœur de Dieu la puissance de l'amour.

Déjà, la persécution grondait près du berceau de l'Église, le christianisme recevait son baptême de sang et les premiers disciples, forcés de se disperser, pour échapper à la tourmente, emportaient au loin la parole qui devait illuminer le monde.

Un jour donc, voyez-vous une petite barque sans voile et sans gouvernail quitter ces beaux rivages qui s'étendent du Carmel aux bouches du Nil? Dans ses flancs étroits elle porte la famille de Béthanie et les juifs qui l'avaient lancée vers la haute mer pensaient bien que tôt au tard une vague s'ouvrirait pour l'engloutir. Mais, ils comptaient sans la Providence et les vents qui soufflent, comme se fait le calme, d'après l'ordre de Dieu, la poussent sur nos plages qu'avait déjà visitées l'Orient avec sa langue, son commerce et son or.

O Provence, chère Provence, salue ces envoyés du ciel. Accueille avec transport la frêle barque qu'ont amenée sur tes rives les Anges du Seigneur, Cet esquif, sauvé miraculeusement de la tempête et des écueils c'est la lumière, la rédemption, le salut et la vie.

Mais, qui pouvait soupçonner ce prodige? Et ces inconnus qui nous apportaient du Calvaire quelques-unes des gouttes du sang qu'ils avaient vu couler se partagent, pour le conquérir à la foi, ce coin de terre où Rome païenne avait dressé ses autels.

Lazare, le ressuscité du Christ, évangélise Marseille dont il

devient le premier évêque et le premier martyr. Remontant le Rhône, Marthe, sa sœur, arrive jusqu'à Tarascon où l'on vénère son tombeau, et Madeleine..... oh! à celle-là donnez la solitude pour y répandre aux pieds du divin Crucifié les larmes amères du repentir.

Et conduite par cette lumière qui découvrira plus tard à tout un peuple d'anachorètes des montagnes et des retraites inconnues, elle court à la grotte sauvage où les anges seuls pourront la découvrir. Et désormais quelle sera sa vie loin du bruit et du regard des hommes?

Trente ans elle vivra de prières et d'extases, de pénitences et de pleurs.

Séparée du Sauveur qu'elle a aimé par-dessus toute amitié de la nature et toute onction de la grâce, elle languit d'amour: *Amore langueo.* Elle le cherche; elle l'appelle; elle le demande à l'étoile des nuits, au nuage qui passe, à la feuille qui tombe, à la fleur qui s'épanouit, au vent qui gémit à travers les vieux arbres: *Num quem diligit anima mea vidistis?* Et Dieu, accourant à ce cri du cœur désolé par l'absence, fait de la roche solitaire un Thabor et, sept fois par jour, Madeleine est enlevée de sa grotte au sommet du rocher qui la couvre pour entendre ce que S. Paul déclare avoir entendu sans pouvoir l'exprimer.

Puis, de cette gloire, et de ces visions, et de ces ravissements sublimes elle passe à la pénitence, et cette pénitence qui nous la dira?

Est-ce la pénitence de l'anachorète qui refuse le sommeil à ses membres amaigris ou ne se repose, exténué de veilles, que sur la terre nue?

Est-ce la pénitence du cénobite qui, demandant au jeûne des secrets pour souffrir, n'apaise pas même sa soif avec quelques gouttes d'eau puisées dans le creux d'un rocher?

Est-ce la pénitence de ces amants passionnés de la croix qui se roulent dans les épines ou déchirent leurs corps avec des chaînes de fer?

Oui; c'est tout cela et, pendant trente ans, Madeleine redit, en pleurant, aux échos de sa solitude les hymnes de tristesse et de sainte douleur qu'avait inspirés le repentir au prophète David.

Quelle honte pour nous! Tout homme compte dans sa vie certaines heures de défaillance que n'a point oubliées la justice de Dieu. Et cependant où est l'expiation? Plus de jeûne; plus de sacrifices volontaires; plus d'immolations généreuses; plus de souffrances patientes et résignées; plus de larmes que répande l'amour. Nous avons approché de nos lèvres la coupe du plaisir et nous repoussons la coupe de la pénitence.

Donnez-nous donc, ô mon Dieu, donnez-nous donc, comme à Madeleine, l'esprit de repentir, le courage qui brise l'albâtre et en répand tous les parfums, l'amour qui se réhabilite et se purifie

dans les larmes et dites-nous la parole de la miséricorde : tous tes péchés te sont remis parce que tu as beaucoup aimé: *Quoniam dilexit multum* : *Amen.*

LA CONVERSION DE ZACHÉE

Par le même auteur, voir tome X, page 607.

PÈLERINAGE
A NOTRE-DAME DE BON SECOURS[1]

Il y a deux ans, presque à pareil jour, nous venions ici, pèlerins de la grande cité, pour remercier l'aimable Vierge, la sainte Madone qui nous avait délivrés de la tristesse, des larmes et du deuil, et en *ex-voto*, nous suspendions à ses pieds un cœur étincelant qui devait en notre absence lui redire notre amour.

Nous voici de nouveau sous son regard béni. Voyez, rien n'a changé. C'est toujours la vallée gracieuse dont les sentiers se perdent sous des arches de verdure ; c'est la même croix placée, comme un phare d'espérance, sur sa crête dénudée; c'est la même chapelle suspendue aux flancs des rochers comme un nid à la branche des bois ; c'est la même statue qui surmonte l'autel, et c'est aussi la même voix qui voudrait un instant rajeunir pour chanter avec vous le cantique du retour.

Chose étonnante ! Lorsque, dans les temps antiques, Dieu veut se manifester à la terre, c'est presque toujours à la cime des montagnes qu'il descend de son éternité. Moïse le voit au Sinaï qu'ébranle la foudre et qu'illuminent les éclairs. Élie l'entend venir sur l'Horeb dans un souffle léger et il lui parle, la face couverte de son manteau, et le peuple juif court au mont Sion où Jéhovah rend ses oracles près de l'arche sainte, sous les ailes des séraphins.

Laissons passer les siècles. Où trouvons-nous Jésus-Christ au sortir de Nazareth et au lendemain de sa manifestation publique ? Il est sur la montagne : *Ascendit in montem.* Et dans un discours sublime qui résume tout l'Évangile, il découvre à la foule les huit sources du véritable bonheur. Plus tard, il se transfigure au Thabor où les apôtres contemplent dans une extase, sa robe plus blanche que la neige, et son front plus radieux que le soleil ; et, au terme de sa vie, la croix l'attend au Calvaire et il y meurt, les bras étendus vers l'Orient et l'Occident, comme pour embrasser l'univers.

Puis à certaines heures marquées par la Providence, c'est la

1. Par M l'abbé Constant, d'Ollioules. Missionnaire apostolique.

Mère du Sauveur qui vient annoncer à la terre les menaces ou les promesses du ciel, et lors de ces apparitions merveilleuses dont les annales de l'Église nous ont gardé le souvenir, où pose-t-elle le pied, ce pied vainqueur sous lequel le serpent infernal se débat et se tord impuissant? Elle aussi choisit de préférence la montagne et la solitude, et si loin que vous interrogiez l'horizon vous découvrez sur les hauteurs les sanctuaires vénérés que lui a dédiés la reconnaissance des peuples.

Regardez. Là-bas, du côté où le soleil se lève, ne voyez-vous pas, en face de la mer bleue, Notre-Dame des Anges? A l'opposé, sur les roches à pic que battent les flots au jour de la tourmente, n'est-ce pas Notre-Dame de la Garde? Au midi, sur le côteau riant où croissent les palmiers, voilà Notre-Dame de Consolation; et au nord, si rien ne limitait l'immensité, nous découvririons Notre-Dame de Grâces.

Pourquoi donc la montagne?

Est-ce parce qu'elle est la figure du ciel: *Quis ascendet in montem Domini;* et que tous nous faisons de la terre au ciel notre pèlerinage?

Oh! qu'il est dur, celui-là! Tout à l'heure, en gravissant la colline, vous trouviez peut-être que le chemin était pénible, vous vous plaigniez des épines qui bordaient les sentiers et, le front couvert de sueur, il vous tardait d'arriver à la cime.

Mais, n'est-il pas écrit que la voie du ciel est étroite? *Arcta est via.* N'y a-t-il pas tout le long du chemin des ronces et des épines qui meurtrissent les pieds? Et les saints qui l'ont traversé avant nous n'y ont-ils pas laissé des sueurs et du sang?

Le royaume des cieux, a dit le Maître, ressemble à la citadelle qu'il faut emporter d'assaut: *Regnum cœlorum vim patitur.* Et tandis que nous allons à l'assaut, bien des fois nous sentons la volonté faiblir. Courage, pèlerin, courage!

Lorsque Élie marchait vers l'Horeb, il s'assit, n'en pouvant plus, sous les branches d'un arbre, suppliant le Seigneur de le faire mourir; et voilà qu'un ange lui apporte du pain, et, réconforté par ce pain, il gravit sans peine la montagne de la Vision.

Eh bien! nous, à mi-côte du ciel, nous rencontrons aujourd'hui le sanctuaire de Notre-Dame de Bon Secours. Nous dirons à la Vierge auxiliatrice nos tristesses, nos luttes, peut-être nos défaillances, et la Vierge nous entendra et, secourus par cette douce Mère, nous poursuivrons plus courageux le pèlerinage de la vie.

Pourquoi la montagne?

Est-ce parce que l'air en est plus pur et qu'on y est plus rapproché du ciel?

Là bas, dans la plaine, c'est le bruit de la foule et le tumulte des cités. On dirait la mer soulevée par le vent, et l'âme agitée comme la barque sur les flots ne sait bien souvent où trouver Dieu qui habite dans le silence et je l'entends s'écrier: qui me donnera les ailes de la colombe et je m'envolerai dans la solitude et je m'y repo-

serai? *Quis dabit mihi pennas sicut columbæ et volabo, et requiescam?*

La solitude! nous y sommes. Quel calme! quelle paix! Ici, pas d'autres voix que les voix harmonieuses de la nature; pas d'autre bruit que le murmure des bois; pas d'autre son que le son de la cloche nous saluant comme en un jour de fête, et avec ce silence du dehors, l'âme s'élève, le cœur se dilate, la prière jaillit brûlante des lèvres... Mon Dieu, ne serions-nous pas au Thabor?

Sans doute, je ne vois pas le Sauveur, comme les apôtres, dans sa glorieuse transfiguration; mais regardez; sa Mère est là. Elle est là, comme sur les bords du Gave, dans sa grotte vénérée, elle est là, comme à la Salette, sur son rocher désert; elle est là, comme au mont Corneille, sur son piédestal aérien; elle est là, nous accueillant avec son sourire de mère.

Oh! qu'il fait bon à ses pieds! Comme on respire à l'aise dans son sanctuaire! Comme on est bien à côté de son cœur! *Bonum est nos hic esse.*

Mon âme, mon âme, dressons ici notre tente loin du monde dont les scandales nous attristent: *Faciamus hic tria tabernacula.* Que ce jour n'ait point de soir; que chaque heure soit un siècle. Les joies sont si rares dans la vie. Goûtons au moins et savourons aujourd'hui cette goutte de miel que la Providence en passant laisse tomber dans notre coupe, et demain, l'âme encore enivrée de délices, nous redirons à tous ceux qui sauront nous comprendre, les saintes émotions de notre pèlerinage.

Pourquoi la montagne?

Est-ce parce qu'elle nous abrite contre le vent et qu'elle arrête l'ennemi dans sa marche envahissante? La tempête se lève, et de son souffle puissant elle ravage les sillons et dévaste les cités. Mais, voici la montagne debout sur sa base immuable, et l'ouragan s'y brise.

Ou bien encore, c'est l'ennemi que pousse en avant, drapeaux vainqueurs, la passion de la conquête. Mais lui aussi a rencontré la montagne que surmonte la citadelle; et la citadelle tonne et son feu décime au loin l'envahisseur qui retourne à la frontière.

Que de tempêtes, n'est-ce pas, dans les âmes! Que d'ennemis sur notre route! Et comment résister à tant d'orages qui menacent de déraciner la vertu et de démolir la foi? Comment repousser tant d'ennemis qui, rangés devant nous et serrés en ligne de bataille, nous provoquent au combat?

Allons nous abriter derrière la montagne: *Venite et ascendamus in montem Domini.* Et quelle est cette montagne qui doit nous servir de défense? Écoutez l'Église. Marie est la femme forte, plus terrible que des bataillons armés pour le combat: *Terribilis ut castrorum acies ordinata.* Elle est la tour de David à laquelle sont suspendus les boucliers qui assurent la victoire: *Turris Davidica.* Elle est la reine dont la puissance commande à la terre et s'étend jusqu'aux enfers: *Ipsa conteret caput tuum.*

A son nom, la tentation se dissipe, l'ennemi s'enfuit; et dès que nous poussons vers elle un cri de détresse, aussitôt comme autrefois son divin Fils à l'heure de la tourmente, elle étend la main et il se fait un grand calme dans la vie : *Et facta est tranquillitas magna.*

Pourquoi la montagne?

Est-ce parce que ses cimes élancées nous représentent la grandeur incomparable et presque infinie de la Mère de Dieu?

Sans doute, j'admire la vallée riante où serpente le fleuve, où germent les sillons, où reverdit l'arbre et pousse la verdure au soleil du printemps.

Mais, la montagne qui borne l'horizon, quoi de plus grandiose et de plus majestueux?

Le voyez-vous ce colosse dont les pieds de granit s'enfoncent dans le sol tandis que sa tête disparaît dans les nues?

Le voyez-vous ce géant qui de son poids semble vouloir écraser la terre?

Les voyez-vous ces pics sublimes, ces sommets hardis d'où descend la foudre, ces crêtes dentelées où habitent les aigles?

Après la mer aussi belle dans son calme qu'elle est terrible dans sa colère, je ne vois rien d'imposant comme la montagne dont les sommets avoisinent le ciel.

Et après Dieu, l'être des êtres, connaissez-vous une créature qui soit plus élevée dans la gloire éternelle que la Vierge Marie?

Elle est la plus élevée parce que, seule entre tous les élus, elle peut dire au Sauveur: Vous êtes mon fils, et je vous ai engendré dans le temps comme Dieu le Père vous engendre dans son éternité: *Filius meus es tu.*

Elle est la plus élevée parce qu'elle est Reine. S. Jean l'a vue dans son extase de Pathmos; et la lune se balançait sous ses pieds, et les étoiles brillaient à son front, réunies en couronne, et le soleil la revêtait d'un manteau lumineux: *Amicta sole.*

Elle est la plus élevée parce qu'il y a dans les cieux divers degrés de gloire et de bonheur qui répondent aux mérites de la vie. Or, quelle est la vie dont la justice égale la sainteté de la Vierge sans tache?

Est-ce la vie de l'apôtre qui cherche de nouvelles terres pour y planter la croix?

Est-ce la vie du martyr qui voudrait avoir mille vies pour en faire au Seigneur, avec des souffrances et du sang, un suprême holocauste?

Est-ce la vie de l'anachorète dont les larmes font fleurir le désert?

Est-ce la vie de n'importe quel juste qui, répondant à l'appel du divin Maître, l'a suivi, sans jamais regarder en arrière, dans les plus rudes sentiers?

Toutes ces existences, quelque belles, quelque riches, quelque embaumées que vous les supposiez, s'éclipsent en face de Marie comme en face du soleil s'éclipsent les étoiles. C'est la colline à

côté de la montagne : *Exaltata est super choros angelorum ad cœlestia regna.*

Pourquoi la montagne ?

Serait-ce enfin parce que dans ses flancs immenses sont creusés des réservoirs vastes et profonds d'où l'eau jaillit en fleuves, en ruisseaux, en nappes abondantes et s'en va féconder les champs et alimenter les cités ?

L'eau, c'est la grâce. Elle coule cette eau mystérieuse, en flots intarissables, à travers l'Église et à travers les âmes. Il le faut bien. Sans la grâce, à quoi ressemblerait l'Église? Au désert de sable où ne pousse pas un brin d'herbe qui annonce la vie; et à quoi ressembleraient les âmes? A la branche desséchée qui ne donne ni verdure ni fruits : *Sine me nihil potestis facere.*

Mais, la grâce d'où vient-elle? J'ai levé les yeux, nous répond le prophète, vers la montagne d'où m'arrive le secours : *Levavi oculos meos in montes unde veniet auxilium mihi.* Et quelle est encore cette montagne que le même prophète appelle la montagne de Dieu? *Mons Dei.* Saluez-la; c'est toujours Marie.

Assurément, par les humiliations de sa crèche et le martyre de sa croix, Jésus-Christ seul nous a mérité la grâce et nous ne pouvons être sauvés que par lui. Mais, dans le plan admirable de la rédemption, il a voulu que toute grâce, avant de tomber dans une âme, passe par les mains de sa mère : *Mater divinæ gratiæ.*

Et voilà pourquoi instinctivement nous l'invoquons à nos heures de détresse. Voilà pourquoi les peuples courent à cette montagne bénie chaque fois que des nuages, gros de tempêtes, assombrissent l'horizon. Voilà pourquoi nous sommes retournés à ce sanctuaire avec nos prières et nos chants. Que voulons-nous? Nous voulons la grâce.

Eh bien! Inclinez-vous et puisez à la source. Et vous, sainte montagne : *Mons pinguis*, de vos flancs entr'ouverts laissez tomber l'eau qui rejaillit à la vie éternelle. Qu'elle tombe sur la petite cité qui vous a consacrée, dans un élan de reconnaissance et d'amour, à la Mère de Dieu. Qu'elle tombe sur le pasteur qui, après avoir pleuré comme Jérémie au milieu des ruines, au lendemain d'un horrible attentat, a réparé ce temple indignement profané, a rajeuni ces murs qu'avaient noircis les flammes et replacé sur un trône plus beau la statue qu'avait décapitée la haine. Qu'elle tombe surtout sur la chère paroisse dont nous sommes les représentants au pied de cet autel. Qu'elle s'en aille là-bas, dans chaque demeure, porter la consolation à ceux qui sont dans les larmes, la force à ceux qui luttent, le courage à ceux qui succombent sous le poids de la vie et que dans toute terre, même la plus stérile, elle fasse lever la moisson qui nous donne le ciel. *Amen.*

PÈLERINAGE

A NOTRE-DAME DE CONSOLATION[1]

Il en est de nos sanctuaires bénis comme des fleurs qui s'épanouissent à notre beau soleil. Chacune de ses fleurs a ses teintes variées, ses couleurs ravissantes et son doux parfum dont s'embaument nos brises.

De même chaque oratoire élevé par la piété des fidèles en l'honneur de la mère de Dieu, a sa légende pleine de poésie et un nom qui rappelle aux générations chrétiennes ce qu'il y a de grandeur sur le front et d'amour dans le cœur de la Vierge sans tache. Regardez.

Là bas, où le soleil se couche, en face de la grande cité, au sommet d'une montagne abrupte et dénudée qui domine les flots, c'est notre-Dame de la Garde.

Notre-Dame de la Garde ! quelle appellation suave ! La sentinelle sur les remparts, la mère près du berceau de son enfant ; l'ami à côté de la couche de douleurs où son ami repose ! Si je ne garde moi-même la ville, a dit le Seigneur, toutes vos forces ne pourront la défendre : *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam :* Mais, parce que l'amour est plus vigilant et a plus l'instinct du péril que la puissance, Dieu nous a mis, pour être gardés, dans les mains de sa mère. Et des hauteurs où les peuples lui ont élevé un trône, que fait Marie ? Elle nous garde.

Elle garde les champs qui seraient plus féconds si le laboureur voulait entendre les cris d'alarme qu'elle poussait à la Salette avec des larmes dans les yeux.

Elle garde les cités que ne désoleraient point les fléaux si les peuples se prosternaient, comme elle le disait aux roches de Massabielle dans la prière et le repentir.

Elle garde les âmes dont pas une ne périrait si elles s'abritaient, quand paraît l'ennemi, à l'ombre de sa bannière immaculée.

Elle garde le navire à l'heure des tempêtes et, la tempête apaisée, le pilote qui a gagné le port en luttant contre la vague, gravit pieds nus les sentiers rocailleux et va suspendre aux murs de la sainte chapelle l'ex-voto de la délivrance.

A l'opposé, là où le soleil se lève, encore sur la hauteur, au sommet d'une autre montagne dont les arbres touffus forment au printemps des arches de verdure, c'est Notre-Dame des Anges.

Elle est donc là, dans son palais aërien la reine de la terre et des cieux, et à tous ceux qui l'invoquent elle envoie un de ses messagers aux blanches ailes qui vont plus vite que le vent.

1. Par M. l'abbé Constant, d'Ollioules, Missionnaire apostolique.

Êtes-vous agités, rudement agités par la tentation comme la barque par la tourmente, voici venir l'ange du salut.

Êtes-vous écrasés par l'épreuve et vous sentez-vous à bout de force pour porter votre croix, voici l'ange de consolation.

Êtes-vous tristes et désolés parce que la mort a fait dans votre âme des ruines que la main des hommes est impuissante à relever, voici l'ange de l'espérance.

Et quand, au terme de la route, il faudra plier la tente et vous aventurer, tremblants, dans ce passage obscur qui ferme la vie; Marie sur le seuil de l'éternité, vous enverra l'ange de la bonne mort.

Au Nord, et dans un temple rajeuni qu'a immortalisé l'un des plus beaux souvenirs de notre histoire, c'est Notre-Dame de Grâce.

Représentez-vous une source abondante, intarissable, qui sortant du rocher, tombe dans un immense réservoir et s'en va, par mille ruisseaux, porter la fraîcheur et la vie, tout le long de ses rives. Le flot qui déborde c'est la grâce. La montagne au pied de laquelle il jaillit, c'est Jésus-Christ, le Sauveur du monde. Le réservoir qui jamais n'est à sec, c'est Marie; et depuis dix-neuf siècles les âmes viennent puiser à cette source les grâces qui répondent à tous les besoins de la vie.

Elles y viennent à ces heures où le doute, comme un nuage sombre, obscurcit l'horizon; et Marie, l'étoile radieuse, éclaircit toutes les ombres : *Fidem excitat.*

Elles y viennent lorsque devant elles se dressent des obstacles qu'il leur semble impossible de franchir ; et Marie relève leur courage abattu : *Spem roborat.*

Elles y viennent quand le passé leur apporte des souvenirs attristants qui les jettent dans l'épouvante, et Marie, pour calmer leurs terribles angoisses, leur montre souriant l'enfant qu'elle tient dans ses bras : *Diffidentiam abigit.*

Elles y viennent lorsque le froid, montant au cœur, paralyse les saintes énergies du zèle et de l'amour, et, ranimant le feu près de s'éteindre, Marie entraîne les volontés défaillantes et les pousse, ardentes et généreuses, à de nouveaux combats.

Notre-Dame de la Garde! Notre-Dame des Anges! Notre-Dame des Grâces! Est-il quelque chose de plus?

Oui. Ici, au milieu d'une plaine riante où se balancent les palmiers, près de la ville coquette et gracieuse à laquelle l'étranger vient demander, chaque hiver le soleil et la vie, en face de cette grande mer où surnagent les trois îles sœurs comme trois riches épaves détachées du même rivage et apportées par le même flot, c'est Notre-Dame de Consolation.

Oh! que ce nom va bien au cœur! La Consolation! En est-il un seul parmi nous qui ne l'ait cherchée quelquefois dans l'angoisse et la douleur pour rendre ses larmes moins amères ?

Nous allons tous par des sentiers que bordent les épines et si,

parmi ces épines, çà et là poussent quelques fleurs, presque toujours épanouies le matin, elles sont flétries avant le soir. La vie, chante l'Église, est la vallée des larmes : *In hac lacrymarum valle.*

Il y a les larmes des déceptions qui emportent nos plus beaux rêves comme le vent détache le fruit de l'arbre avant qu'il soit mûri : *In hac lacrymarum valle.*

Il a y les larmes de la séparation qui mutile l'existence et lui fait, en la mutilant, des blessures profondes que le temps a de la peine à guérir : *In hac lacrymarum valle.*

Il y a les larmes de la souffrance qui nous démolit lentement et à coups redoublés comme les années démolissent les pierres fortement cimentées.

Il y a les larmes de la tombe où se sont englouties toutes nos joies comme la barque en détresse disparaît sous la vague.

Et nous gravissons notre Calvaire en l'arrosant de nos pleurs ; et à tous les échos nous jetons nos soupirs ; et chaque fois que le soleil se lève, nous nous demandons, en quittant notre couche, quelle sera la nouvelle épine qui viendra nous meurtrir.

Et encore, ce ne sont là que les tristesses de l'homme, mais que dirons-nous des tristesses du chrétien ?

Il est raconté, dans la vie de S. François d'Assise, qu'il s'en allait, un jour, à travers les bois, poussant des cris et des gémissements que jamais n'avait entendus cette solitude ; et quelqu'un lui ayant demandé pourquoi cette tristesse, je pleure, lui répondit-il, parce que l'amour n'est pas aimé.

Eh bien ! L'amour est-il plus aimé dans le siècle où nous sommes ?

Si nous regardons à nos côtés, que voyons-nous ? D'abord, la foule innombrable des indifférents qui vivent sans croyances pratiques, sans religion, sans culte et sans Dieu.

Or, les indifférents qui n'ont gardé du christianisme que le signe indélébile du baptême aiment-ils l'amour, c'est-à-dire Jésus-Christ que l'amour a cloué sur la croix ?

S'ils l'aimaient, ils le lui diraient en prières ardentes, et leurs lèvres froides et muettes ne savent point prier.

S'ils l'aimaient, ils viendraient, empressés et joyeux, le visiter dans l'isolement du tabernacle, et malgré la cloche qui s'ébranle, ils ne se doutent pas même que le temple est la maison de Dieu.

S'ils l'aimaient, ils lui donneraient sans faiblesse et sans respect humain le témoignage de leurs œuvres et il n'est aucune de leurs œuvres qui porte l'empreinte de la foi.

A ces indifférents qui sont le nombre, la foule, l'immense majorité donnez des fêtes bruyantes et des jeux qui amusent leurs loisirs. Donnez-leur des drames qu'ils applaudissent et des livres qui leur racontent tous les secrets de l'immoralité. Donnez-leur tout ce que peut inventer la séduction pour entourer le vice d'irrésistibles attraits. On dirait vraiment qu'ils ne sont nés que pour

jouir. Et qu'importe que la foi de leur baptême soit attaquée par toutes les voix de la libre-pensée? Qu'importe que le Dieu de leur enfance soit livré à la dérision de tout un peuple d'apostats! Qu'importe que le flot de l'impiété monte avec des proportions effrayantes et passe par dessus tous les bords? Questions inutiles que celles-là; et voilà comment l'amour n'est pas aimé.

Que dis-je! Il n'est pas aimé. Il est haï. Oui, dans la société actuelle où tant de haines sont en ébullition, il y a tout un parti qui déteste Dieu et qui pousse, faut-il dire, l'audace ou le ridicule, jusqu'à vouloir effacer Dieu du souvenir et de la langue des peuples. Dieu! c'est le grand ennemi qu'il s'agit d'écraser! Dieu! c'est le spectre qui trop longtemps a effrayé les consciences! Dieu, c'est une fable vieillie qu'un siècle de progrès doit jeter au rebut!

Et parce que cet être invisible ne peut être mis sous les verrous d'un cachot ni à la bouche d'un canon, voyez-vous la haine? Elle s'attaque avec un plan habilement conçu à tout ce qui lui rappelle Dieu.

Or, Dieu est dans l'Église qui a la garde de sa doctrine. Il est dans le sacerdoce qui a la mission de porter son enseignement jusqu'aux extrémités de l'univers. Il est dans le cloître dont les vertus sublimes sont une protestation vivante contre la corruption du siècle. Il est dans les institutions chrétiennes qui sont fondées pour inoculer à la société la sève chrétienne. Et voilà pourquoi la guerre ardente, implacable, faite à l'Église, au sacerdoce, au cloître et à toutes les institutions nées du zèle et de la foi.

En face de cette guerre qui a fait dans les croyances et dans les mœurs tant de ruines, sommes-nous tristes? Nous devons l'être si nous aimons vraiment Dieu. Entendez ce cri de l'amour qui a passé par les lèvres de tant de générations: Seigneur, que votre nom soit sanctifié: *Sanctificetur nomen tuum*. Seigneur, que votre règne s'étende et s'affermisse: *Adveniat regnum tuum*. Seigneur que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel; *Fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra*.

Et quand son nom adorable est traîné dans la boue, quand son règne est attaqué par toutes les passions, quand sa volonté ne commande plus au cœur, l'amour pleure, il s'attriste, et la tristesse grandit avec l'amour, et si l'on aime comme les saints, alors ce sont des larmes intarissables, des soupirs qui se mêlent aux larmes et des gémissements qui révèlent une immense douleur.

A ces deux tristesses de l'homme et du chrétien ne pourrions-nous pas ajouter celle du Français.

Laissons dans l'oubli, si vous le voulez, tous les souvenirs d'un passé que sera contrainte de raconter l'histoire, ne parlons ni des millions perdus, ni de la gloire évanouie, ni des frontières déplacées, ni des ruines amassées par le vainqueur. Nous sommes dans un temple et je veux laisser à ma parole son caractère sacré. Mais, n'est-il pas permis de nous demander, tristes et bien tristes, ce

qu'est devenue la France catholique, la fille aînée de l'Église, la main droite et le soldat du Christ?

Est-ce la France qui a effacé le nom de Dieu en tête de sa constitution?

Est-ce la France qui a banni de nos écoles l'évangile, le catéchisme et la croix.

Est-ce la France qui a fermé nos cloîtres d'où montaient, jour et nuit pour nous sauver, les voix puissantes de la prière?

Est-ce la France qui a défendu à Jésus-Christ de franchir le seuil de ses temples et de déployer dans les rues la pompe de son culte?

Est-ce la France qui emmenotte le prêtre et lui dispute un morceau de pain?

Et tout cela, nons l'avons vu, et en le voyant, impossible de ne pas s'écrier comme Jérémie au milieu de sa patrie en ruines: *Quomodo obscuratum est aurum?* comment l'or s'est-il obscurci et qu'avez-vous fait, Seigneur, de la nation si glorieuse et si belle dont le nom commandait le respect à tous les peuples de l'univers? *Hæccine est urbs perfecti decoris, gaudium universæ terræ?*

Qui nous consolera de toutes ces tristesses? Lorsque l'enfant sent des larmes monter aux yeux, il court se jeter dans les bras de sa mère, et la mère doucement émue le regarde comme savent regarder les mères, elle lui dit avec une voix inimitable une de ces paroles dont seules les mères connaissent le secret, et quand il a vu ce regard, et quand il a entendu cette voix, l'enfant se relève consolé.

Regardez; voilà la mère, la grande consolatrice des affligés: *Consolatrix afflictorum.* Voilà la mère qui a vu couler les larmes de tant de générations. Voilà la mère qui a passé par toutes les souffrances afin d'apprendre à compatir.

O mère, consolez donc nos tristesses: *Consolatrix afflictorum, ora pro nobis.* Donnez à tous ceux qui ont l'âme meurtrie la patience qui transforme les épines en fleurs, et quand viendra la dernière de toutes les angoisses, consolez-nous encore en nous montrant le ciel. *Amen.*

FIN

TABLE ANALYTIQUE

COURS D'INSTRUCTIONS FAMILIÈRES

(SUITE)

Septième Commandement du Décalogue (suite)

DE L'OBLIGATION DE PAYER SES DETTES

DU DOMMAGE CAUSÉ INJUSTEMENT AU PROCHAIN

DE L'OBLIGATION DE RESTITUER ET DE RÉPARER LE DOMMAGE CAUSÉ

RÈGLES DE LA RESTITUTION

VAINS PRÉTEXTES QUE L'ON ALLÈGUE POUR S'EXEMPTER DE LA RESTITUTION

Huitième Commandement — DU MENSONGE

DU JUGEMENT TÉMÉRAIRE

DE LA MÉDISANCE

DE LA CONTUMÉLIE ET DE LA DÉRISION

DE LA CALOMNIE ET DE LA MÉDISANCE

DE LA SUSURRATION

DE CEUX QUI ÉCOUTENT LA MÉDISANCE

RESTITUTION DE LA RÉPUTATION D'AUTRUI

Observations générales sur le IXe et le Xe Commandement

MALICE ET DANGER DES PÉCHÉS INTÉRIEURS

Neuvième Commandement. — PÉCHÉS INTÉRIEURS D'IMPURETÉ

Dixième Commandement. — PÉCHÉS INTÉRIEURS D'AVARICE

DE LA CONSCIENCE

Commandements de l'Église

POUVOIR LÉGISLATIF DE L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST

Premier commandement de l'Église

SANCTIFICATION DES FÊTES

OBLIGATION D'ENTENDRE LA SAINTE MESSE

ESSENCE DU SACRIFICE DE LA MESSE

SALUTAIRES EFFETS DU JEUNE

ET MANIÈRE DE LE SANCTIFIER

Troisième commandement de l'Église

CONFESSION ANNUELLE ET COMMUNION PASCALE

Quatrième et Cinquième commandement de l'Église

PAYER LA DIME

NE PAS CÉLÉBRER DE NOCES EN TEMPS PROHIBÉ

DE LA GRACE ACTUELLE

DES PÉCHÉS. — DU PÉCHÉ ACTUEL

DE LA DIFFÉRENCE SPÉCIFIQUE DES PÉCHÉS

DU PÉCHÉ MORTEL PAR RAPPORT A DIEU

DU PÉCHÉ MORTEL PAR RAPPORT A L'HOMME

DU PÉCHÉ VÉNIEL CONSIDÉRÉ EN LUI-MÊME

DU PÉCHÉ VÉNIEL CONSIDÉRÉ DANS SES EFFETS

DU PÉCHÉ HABITUEL

DES PÉCHÉS CAPITAUX

DE L'ORGUEIL

DE L'HUMILITÉ

DE L'AVARICE

DES FUNESTES SUITES DE L'AVARICE

DE LA LUXURE

DES FUNESTES EFFETS DE LA LUXURE

DES REMÈDES ET DES SECOURS CONTRE LA LUXURE

DE LA COLÈRE

DES REMÈDES CONTRE LA COLÈRE

DE LA DOUCEUR

DE LA GOURMANDISE

DE L'IVROGNERIE

FUNESTES SUITES DE L'IVROGNERIE. — SES REMÈDES

DE L'ENVIE

DES FUNESTES EFFETS DE L'ENVIE

DE LA PARESSE

DES REMÈDES CONTRE LA PARESSE

DU JEU

DES BÉATITUDES

DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL

DU BAPTÊME — SON ESSENCE

DU BAPTÊME — DE SES EFFETS

OBLIGATIONS QUE LE BAPTÊME IMPOSE AU CHRÉTIEN

OBLIGATION DE SE CONSACRER A DIEU DÈS L'ENFANCE

DE LA CONFIRMATION

DE LA PÉNITENCE, INSTRUCTION PRÉLIMINAIRE

NÉCESSITÉ DE LA CONTRITION

DE LA DOULEUR INTÉRIEURE

DE LA DOULEUR SURNATURELLE

DE LA DOULEUR UNIVERSELLE ET SOUVERAINE

MOYENS POUR OBTENIR LA CONTRITION

DU BON PROPOS ET DE SES QUALITÉS

MARQUES D'UNE VRAIE CONTRITION
ET D'UN VÉRITABLE BON PROPOS

DES OCCASIONS DU PÉCHÉ

NÉCESSITÉ, JUSTICE ET UTILITÉ DE LA CONFESSION

DE L'EXAMEN DE CONSCIENCE

MATIÈRE DE L'EXAMEN

DE L'INTÉGRITÉ DE LA CONFESSION

DE CEUX QUI MANQUENT PAR MALICE A L'INTÉGRITÉ DE LA CONFESSION

DE L'HUMILITÉ DE LA CONFESSION ET DE SES AUTRES QUALITÉS

DE LA SATISFACTION SACRAMENTELLE

DE LA NÉCESSITÉ DES AUTRES PÉNITENCES OUTRE LA PÉNITENCE SACRAMENTELLE

DES EFFETS DU SACREMENT DE PÉNITENCE

DE LA CONFESSION FRÉQUENTE

DE LA CONFESSION GÉNÉRALE

SUR LE CHOIX D'UN CONFESSEUR

DE L'EUCHARISTIE. — SON INSTITUTION

GRANDE BONTÉ DE DIEU DANS LE SACR. DE L'EUCHARISTIE

DE L'OBLIGATION DE COMMUNIER, ETC.

ÉNORMITÉ DU SACRILÈGE

DE LA FERVEUR REQUISE POUR COMMUNIER

DES EFFETS DE LA SAINTE COMMUNION

DE LA FRÉQUENTE COMMUNION

DE L'EXTRÊME-ONCTION

AUTRES EFFETS PARTICULIERS DE L'EXTRÊME-ONCTION

SUR LE BON USAGE DES MALADIES

DU SACREMENT DE L'ORDRE

EXCELLENCE DU SACREMENT DE L'ORDRE

DU MARIAGE. — DE SA NATURE

CONSULTER DIEU SUR LE CHOIX D'UN ÉTAT, ETC.

DES MOYENS A PRENDRE POUR S'ASSURER D'UN BON CHOIX

LA PURETÉ D'INTENTION QU'IL FAUT AVOIR EN ENTRANT DANS LE SAINT ÉTAT DU MARIAGE

SAINTETÉ AVEC LAQUELLE ON DOIT RECEVOIR LE MARIAGE

DES DEVOIRS COMMUNS AUX DEUX ÉPOUX

DEVOIRS DU MARI EN QUALITÉ D'ÉPOUX

DEVOIRS DES MARIS EN QUALITÉ DE SUPÉRIEURS

DEVOIRS DE LA FEMME ENVERS SON MARI

STATION DE L'AVENT

LE SACERDOCE DE JÉSUS-CHRIST

LA DIVINITÉ DU SACERDOCE PROUVÉE PAR SA VITALITÉ

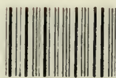
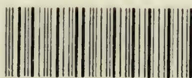
LA DIVINITÉ DU SACERDOCE PROUVÉE PAR SON ACTION SUR LES AMES

LA DIVINITÉ DU SACERD. PROUVÉE PAR SON ENSEIGNEMENT

FIN DE LA TABLE DU TOME DOUZIÈME



Marseille. — Imprimerie Saint-Thomas d'Aquin
J. MINGARDON, DIRECTEUR



a39003 010636677b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 01 12 03 08 7